

LA GUERRE ET LA VIE SOCIALE

LA POPULATION de la FRANCE PENDANT LA GUERRE

avec un appendice sur
LES REVENUS AVANT ET APRÈS LA GUERRE

PAR

Michel HUBER
Directeur de la Statistique générale de la France

PUBLICATIONS DE LA DOTATION CARNEGIE
POUR LA PAIX INTERNATIONALE
LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, PARIS
YALE UNIVERSITY PRESS, NEW HAVEN, U. S. A.

PRÉFACE

A l'automne de 1914, quand l'étude scientifique des répercussions de la guerre sur la vie moderne passa tout à coup du domaine de la théorie dans celui de l'histoire, la Division d'Économie et d'Histoire de la Dotation Carnegie se proposa d'adapter son programme de recherches aux problèmes nouveaux que la guerre allait susciter ou, si l'on préfère, aux problèmes anciens qu'elle allait transformer.

Le programme existant, tel qu'il avait été rédigé dans la conférence des économistes tenue à Berne en 1911 et qui traitait des questions alors actuelles, avait déjà donné lieu à des travaux de haute valeur, mais pour bien des raisons, il ne pourait plus être maintenu tel quel. Un nouveau plan fut donc tracé, à la demande du Directeur de la Division. Il avait pour but de mesurer, par une vaste enquête historique, le coût économique de la guerre et les perturbations qu'elle causerait dans la marche de la civilisation. Il y avait lieu de penser qu'en confiant une telle entreprise à des hommes compétents et d'esprit pondéré, et en la menant selon la méthode vraiment scientifique, elle pourrait finalement fournir au public les éléments nécessaires pour se former une opinion éclairée — et servir par là les intentions d'une Fondation consacrée à la cause de la Paix internationale.

Le besoin d'une telle analyse, conçue et exécutée dans le véritable esprit de la recherche historique, s'est fait de plus en plus sentir au fur et à mesure que la guerre s'est développée, déclenchant la multiplicité des forces nationales — non seulement celles qui visaient à la destruction, mais aussi

celles qui aboutissaient à la création de nouvelles énergies productives. L'apparition de ces formes nouvelles d'activité économique qui, en temps de paix, se seraient traduites par un accroissement de richesse sociale et qui ont donné parfois l'illusion d'une prospérité grandissante — et, d'autre part, le spectacle de l'incroyable endurance dont firent preuve toutes les nations belligérantes pour supporter des pertes sans cesse accrues — ont rendu nécessaire de soumettre à un examen plus approfondi tout le domaine de l'économie de guerre.

Une double obligation s'imposa donc à la Division d'Économie et d'Histoire. Elle dut prendre pour règle de concentrer son travail sur les problèmes ainsi posés et de les étudier dans leur ensemble ; en d'autres termes, de leur appliquer les critériums et les disciplines de la méthode historique. En raison même de ce que la guerre, prise dans son ensemble, constituait un seul fait, quoique se répercutant par des voies indirectes jusqu'aux régions les plus reculées du globe, l'étude de la guerre devait se développer sur un plan unique, embrassant tous ces aspects à la fois et pourtant ne négligeant aucune des données accessibles.

Aussi longtemps que la guerre a duré, on ne pouvait songer à l'exécution d'un tel programme. On pouvait tenter des études occasionnelles et partielles (quelques-unes ont été publiées sous la direction de la Division Économique), mais il était impossible d'entreprendre une histoire générale — et cela pour des raisons évidentes. D'abord toute étude autorisée sur les ressources des belligérants aurait influencé directement la conduite des armées. Aussi les gouvernements avaient-ils grand soin de soustraire à toute enquête les données de la vie économique, même celles auxquelles, en temps normal, le public a accès. D'autre part, les collaborateurs qui eussent été qualifiés pour ces études étaient presque tous mobilisés et par conséquent hors d'état de se livrer à de pareilles recherches. Le plan d'une histoire de la guerre fut donc ajourné jusqu'au moment où les circonstances rendraient possibles dans chaque nation non seulement la communication des documents, mais la collaboration des spécia-

listes, économistes, historiens, hommes d'affaires ; et où leur coopération à ce travail collectif ne pourrait plus donner lieu à des malentendus, ni quant à ses buts, ni quant à son contenu.

Dès la fin de la guerre, la Dotation reprit son plan primitif. Il se trouva qu'il s'adaptait assez bien, sauf quelques légères modifications, à la situation nouvelle. Le travail commença au cours de l'été et de l'automne de 1919. Une première conférence des économistes composant le Conseil consultatif (*Advisory Board of Economists*), fut convoquée à Paris par la Division d'Économie et d'Histoire. Elle se borna à tracer un programme de courtes études ayant trait aux principaux aspects de la guerre. Comme le caractère purement préliminaire de ces études fut encore accentué par le fait qu'elles portaient plus spécialement sur les problèmes urgents de l'Europe à ce moment, on décida de ne pas en faire des fragments de l'histoire générale, mais d'y voir simplement des essais d'intérêt immédiat pour la période de l'après-guerre. Visiblement la conférence ne pouvait établir *a priori* aucun programme d'ensemble ; il fallait créer un instrument plus spécialisé que celui qui existait si l'on voulait entreprendre l'histoire économique et sociale de la guerre. Pour cela il fallait une enquête menée d'abord par une organisation nationale et ne faisant appel que subsidiairement à une coopération internationale. Aussi longtemps que les faits relatifs à l'histoire de chaque nation ne seraient pas parfaitement connus, il serait vain de procéder à des analyses comparatives et l'histoire de chaque pays constituerait elle-même un inextricable labyrinthe. On décida donc de dissoudre l'ancien Comité européen de recherches et de le remplacer par un Comité de direction (*Edition Board*) dans chacun des principaux pays (ou par un seul directeur dans les petits pays). La tâche de ces Comités devait se concentrer, au moins pour l'instant, sur l'histoire économique et sociale de leur pays respectif.

La première démarche du Directeur général fut de choisir les membres de ces Comités de Direction dans chaque pays. Si le plan de la Dotation avait besoin d'une justification, il

On ne pouvait empêcher une certaine partialité, née des nécessités de la controverse et de la défense. Mais cette partialité même est dans bien des cas une partie intégrante de l'histoire, les appréciations des faits par les contemporains étant aussi instructives que les faits mêmes sur lesquels elles portent. D'ailleurs le plan, dans son ensemble, est établi de façon que les monographies d'un même pays se contrôlent mutuellement ; là où ce ne serait pas le cas, nul doute que d'autres ouvrages parallèles, publiés dans les autres pays, ne puissent servir de correctif.

Outre ces monographies destinées à utiliser les sources, d'autres études sont en préparation, ayant un caractère technique et limité, et portant sur des points précis d'histoire ou de statistique. Ces monographies ont, elles aussi, le caractère de travaux de première main, car elles enregistrent des faits recueillis assez près de leur source pour permettre des vérifications qui deviendraient impossibles plus tard. Mais d'autre part elles constituent aussi des applications de la méthode constructive par laquelle l'historien passe de l'analyse à la synthèse. Mais il s'agit d'une tâche difficile et longue et qui commence à peine.

On pourrait dire, pour caractériser les premières phases d'une histoire comme celle-ci, que l'on n'en est encore, suivant l'expression américaine, qu'à la « cueillette du coton ». Les fils emmêlés des événements restent à tisser pour fabriquer l'étoffe de l'histoire. Dans un travail constructif et créateur comme celui-ci on peut être obligé de changer de plan et d'organisation.

Dans une entreprise qui implique une coopération aussi complexe et aussi variée, il est impossible d'établir, autrement que d'une façon très générale, la part de responsabilité des directeurs et des auteurs dans la rédaction des monographies. En ce qui concerne le plan de l'Histoire de la Guerre dans son ensemble et son exécution, c'est le Directeur général qui assume la responsabilité ; mais quant aux arrangements de détail et à la répartition des travaux entre les collaborateurs, c'est surtout l'affaire des Comités de direction et d'édition dans

chaque pays qui ont aussi à lire les manuscrits préparés sous leur direction. Néanmoins l'acceptation d'une monographie n'implique nullement l'approbation des opinions et conclusions qui s'y trouvent formulées. La Direction borne son rôle à s'assurer de la valeur scientifique des travaux, et à vérifier s'ils rentrent bien dans le cadre du plan adopté, mais les auteurs auront naturellement toute liberté de traiter les sujets à leur gré. De même aussi la Dotation, par le fait qu'elle autorise la publication de monographies, ne doit pas être considérée comme donnant son approbation aux conclusions qui s'y trouveront formulées.

C'est devant l'histoire seulement que la Dotation sera responsable : d'où résulte pour elle l'obligation de réunir et de présenter tous les faits et tous les points de vue aussi complètement et aussi exactement que possible, sans chercher à en éliminer aucun, dès qu'ils sont essentiels à l'intelligence générale de la guerre.

* * *

L'étude de la population est naturellement un chapitre important de l'histoire économique et sociale de la guerre. Cette étude porte sur les faits et non sur les doctrines. Elle a pour objet essentiel de grouper et de coordonner toutes les notations qui permettent de suivre les mouvements de la population pendant la guerre et de mettre en évidence les traces profondes que les événements de ces années d'épreuves ont laissées dans la structure de cette population, dans les tendances actuelles de son évolution. C'est dire qu'il devait être fait un très large appel aux méthodes de la statistique démographique, aux relevés de l'état civil et des mouvements migratoires, aux recensements, etc.

Malgré leurs lacunes et leurs imperfections, les statistiques relatives à la population sont assez significatives pour étayer un exposé méthodique des répercussions démographiques de la guerre. Il n'en est pas de même pour l'étude des revenus privés

qui devait avoir sa place dans le présent volume. Faute de données suffisantes, cette étude a dû être limitée à des évaluations très approximatives, permettant cependant une comparaison sommaire entre les deux périodes d'avant et d'après guerre.

James T. Shotwell.

INTRODUCTION

Parmi toutes les questions relatives à l'histoire de la guerre, il en est bien peu qui ne pourraient être plus ou moins directement rattachées aux conditions matérielles ou morales de la population. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le programme établi pour la série française des monographies publiées par la Dotation Carnegie, pour se rendre compte que le présent volume répond à une préoccupation nettement limitée : il doit être restreint au cadre d'une étude démographique.

Le plan de cette étude s'imposait dès lors avec évidence : tout d'abord rappeler les caractères essentiels de la population française au moment où éclata le conflit mondial, enregistrer ensuite les perturbations profondes qu'elle a subies au cours de la guerre, examiner enfin la période de récupération qui a suivi le rétablissement de la paix pour fixer autant que possible les tendances actuelles.

En remplissant les trois parties de ce cadre, on s'est efforcé de ne point perdre de vue le double idéal d'exactitude et d'objectivité, proposé aux auteurs par le Comité de direction. C'est dire que l'on s'est surtout préoccupé de recueillir des faits et de les coordonner, en y joignant toutes les explications qui peuvent permettre d'apprécier leur valeur documentaire mais en réduisant au minimum les développements théoriques sur les doctrines pouvant servir de base à une politique de la population et sur l'efficacité des mesures appliquées ou proposées.

Les éléments de la première partie sont tirés du recensement

de 1911 pour l'état de la population qui n'avait pas sensiblement changé en 1914, des statistiques de l'état civil pour le mouvement de la population pendant les dernières années écoulées avant l'ouverture des hostilités. Les conditions démographiques, ainsi définies, résultent d'une longue évolution que l'on peut suivre à travers des statistiques détaillées remontant à la fin du XVIIIe siècle. Elles avaient fait l'objet de nombreuses études ; il suffira de rappeler ici celles de Levasseur, de Bertillon et de Leroy-Beaulieu. Bien que le terme fût en vogue, il n'y avait d'ailleurs pas à proprement parler dépopulation, mais accroissement très réduit, les années à excédents de décès se mêlant avec une fréquence inquiétante aux années à faibles excédents de naissances. Cette stagnation, contrastant avec l'accroissement plus rapide des nations voisines, faisait naître, à juste titre, de sérieuses appréhensions.

Dans la seconde partie, on s'est proposé de décrire les bouleversements que la guerre devait fatalement accumuler dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres. La population française a été cruellement éprouvée ; elle a subi des pertes formidables qui ont altéré sa composition, rompu son équilibre, modifié ses tendances et laissé des traces profondes qui ne s'effaceront point avant de longues années.

Comme on le pense bien, l'enregistrement des faits démographiques a été fortement entravé par la guerre ; aucun recensement n'a été effectué entre 1911 et 1921 ; les statistiques de l'état civil n'ont pu être établies complètement que pour 77 départements non directement atteints par l'ennemi. D'autre part, la mobilisation, l'invasion, l'exode des réfugiés, le passage et le séjour d'immenses armées, françaises, alliées ou ennemies, les mouvements incessants entre le front, les dépôts et les formations sanitaires de l'intérieur, les camps des prisonniers, enfin les rapatriements, les transports d'ouvriers étrangers ou coloniaux, etc., ont déterminé des déplacements de population dont le caractère anormal et l'importance doivent être mis en relief, bien que le plus souvent, faute de données complètes, on puisse seulement en noter les grandes lignes.

Le bilan des pertes de l'armée et de la population civile clôt cette description, bien insuffisante, des mouvements si complexes d'une population qui a subi sur le sol de France toutes les misères d'une longue guerre.

Enfin, dans la troisième partie, on a essayé de présenter un tableau des conditions démographiques qui résultent, pour la France, des pertes de la guerre incomplètement compensées par le retour des départements d'Alsace et de Lorraine, recouvrés après une séparation de cinquante années. Le premier recensement exécuté après la guerre, en 1921, pouvait seul fixer d'une manière assez précise le déficit de la population et les changements profonds qu'elle a subis dans sa structure, dans sa composition par sexe, par âge, par nationalité, etc. Mais il a fallu attendre jusqu'en 1926 la publication complète des résultats de ce recensement. Ce retard regrettable a du moins permis d'utiliser les statistiques de l'état civil et de l'immigration pendant une durée assez longue depuis la fin des hostilités, pour que les nouvelles tendances aient eu le temps de se manifester clairement, aussi bien pour la nuptialité, la natalité et la mortalité, que pour l'afflux croissant des étrangers. Sans doute, cette évolution continuera et des causes imprévues pourront intervenir, mais on a, dès à présent, un recul suffisant pour caractériser nettement les profondes empreintes dont la guerre a marqué la population française et les perspectives prochaines dans l'allure des grands facteurs démographiques.

D'après le programme général des monographies, le présent volume doit comporter, en outre, l'étude des revenus pendant la guerre. Sur ce sujet difficile, on n'avait avant 1914 que des données approximatives. Pour la période de guerre, la documentation est à peu près inexistante. Depuis 1919, les statistiques les plus indispensables ont été progressivement rétablies, mais toutes les estimations relatives aux différentes catégories de revenus sont faussées par l'instabilité monétaire qui a sévi jusqu'en 1927. Dans ces conditions, on ne peut que comparer grossièrement la situation actuelle avec celle d'avant guerre, sous les expresses réserves qu'imposent l'insuffisance de la docu-

mentation statistique et les variations de l'unité monétaire. Les résultats de cet essai ne peuvent donc être retenus que comme une première indication très approximative.

Il m'est agréable d'exprimer ici mes vifs remerciements à M. Dugé de Bernonville, sous-directeur, et à M. Bunle, statisticien à la *Statistique générale de la France*, qui m'ont apporté leur précieux concours dans la préparation de ce volume, le premier pour la question des revenus, le second pour celle de la population.

Michel HUBER.

PREMIÈRE PARTIE

La population au début de la guerre

L'état démographique de la France, au début du XXe siècle, a suscité de nombreuses études qui tiraient leurs éléments essentiels des publications officielles sur les recensements et sur les statistiques de l'état civil et aussi d'enquêtes particulières dont les plus importantes sont signalées en annexe (p. 967). Néanmoins, l'étude des perturbations profondes et durables, résultant d'une guerre de quatre années et de l'occupation des plus riches territoires du Nord-Est, exige un rappel des caractéristiques principales de la population de la France, telle qu'elle apparaît à travers les résultats du recensement de 1911 et du mouvement de l'état civil pendant les dernières années d'avant-guerre. Les faits étant d'ailleurs bien connus, il suffira de mettre en évidence les plus significatifs en précisant, autant que possible, la situation de la France par rapport aux autres pays.

CHAPITRE PREMIER

État de la population au début de la guerre

La lenteur habituelle de l'évolution démographique en France, permet d'affirmer que l'état de la population, en ce mois de juillet 1914, au moment où allait éclater le sanglant conflit, n'était pas très différent de celui qu'avait révélé, trois ans auparavant, le dénombrement du 6 mars 1911, dont les résultats serviront de base à notre exposé (1).

I. — Population totale

Le 5 mars 1911, on a recensé 39.605.000 personnes (2) ayant leur résidence habituelle en France, sur un territoire de 536.464 kilomètres carrés, ce qui fait ressortir la densité de la population à 73,8 habitants par km. carré.

Par rapport aux résultats de mars 1901, 38.962.000, l'augmentation est de 643.000 personnes ou 1,6 pour 100 en dix ans. Cette population, à croissance très lente, était presque stationnaire.

Dans cet intervalle de dix ans, le surplus des naissances sur les décès a été de 460.000, ce qui conduit à admettre un excédent d'immigration de 183.000 personnes. Ce léger apport

---

(1) Statistique générale de la France, *Résultats statistiques du recensement de* 1911, t. I ; 1re partie : Population légale ou de résidence habituelle ; 2e partie : Population présente totale; 3e partie : Population active ; 4e partie : Lieu de naissance, aveugles et sourds-muets ; t. II, Résultats par département ; 5 volumes in-4°.

(2) Le nombre 39.602.000 d'abord annoncé dans le *Dénombrement de 1911* a été porté ultérieurement à 39.605.000 dans le *Dénombrement de 1921*, page 873.

suffisait pour accroître lentement le nombre des étrangers qui passait de 1.034.000 résidants en 1901 à 1.133.000 en 1911.

Le nombre des Français de naissance ou naturalisés était de 38.472.000 en 1911 ; mais on estimait qu'il y avait environ 850.000 Français dans les colonies et pays de protectorat, et 610.000 à l'étranger, soit au total 39.932.000, ou bien près de 40 millions de Français dans le monde (1).

Avec ses colonies, la France groupait, sur une superficie de plus de 10 millions de kilomètres carrés, environ 95 millions d'habitants, dont 39.400.000 Français, 1.400.000 étrangers de race européenne et plus de 55 millions d'indigènes.

1. — Comparaison avec quelques autres pays

On estime généralement qu'il y avait à peu près 1.650 millions d'êtres humains dans le monde vers 1911, dont 450 millions en Europe. La France avait donc sur son territoire métropolitain 2,5 pour 100 de la population du monde et 9 pour 100 des habitants de l'Europe.

Parmi les États d'Europe, la France venait, par le nombre de ses habitants, au cinquième rang après la Russie d'Europe 143 millions, l'Allemagne 65, l'Autriche-Hongrie 50 et le Royaume-Uni 45. Elle se classait avant l'Italie, 35 millions d'habitants et l'Espagne, 19 ; aucun autre État européen n'atteignait 10 millions d'habitants. Mais dans tous, l'accroissement de la population était beaucoup plus rapide qu'en France.

Pays	Millions d'habitants		Accroissement	
	Vers 1871	Vers 1911	En millions	Pour 100
Russie d'Europe (*a*)	80,0	142,6	62,6	78,2
Empire Allemand	41,1	64,9	23,8	57,8
Autriche-Hongrie (*b*)	35,8	49,5	13,7	38,3
Royaume-Uni	31,8	45,4	13,6	42,8
France	36,1	39,6	3,5	9,7
Italie	26,8	34,7	7,9	29,5
Espagne	16,0	19,2	3,2	20,0

(*a*) 50 gouvernements ; Pologne et Caucase, sans la Finlande.
(*b*) Sans la Bosnie-Herzégovine.

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1911, t. I, 2e partie, p. 79.

Dans l'intervalle de quarante années, entre 1871 et 1911, le taux d'accroissement n'atteint pas 10 pour 100 en France, au lieu de 20 en Espagne, près de 30 en Italie, 38 en Autriche-Hongrie, 58 en Allemagne et 78 en Russie d'Europe.

En 1911, la densité moyenne de la population pour l'ensemble des terres du monde entier était de 12 habitants par kilomètre carré, de 45 pour l'Europe. Celle de la France était sensiblement supérieure, 74, mais sept États européens avaient une densité moyenne supérieure : la Belgique (252), les Pays-Bas (171), le Royaume-Uni (144), l'Italie (121), l'Empire allemand (120), la Suisse (91), l'Autriche-Hongrie (76).

Toutefois, la comparaison avec la Belgique et les Pays-Bas n'est pas très significative ; en raison de leur faible étendue, ces pays sont beaucoup plus homogènes que les grands États. D'autre part, la Belgique et la Hollande, situées dans la grande plaine du nord-ouest européen, en bordure de la mer, au débouché de grands fleuves, ont un sol riche. Elles ajoutent, au produit de l'agriculture et de l'industrie, les profits du transit à travers leur territoire, sans parler de leurs ressources coloniales.

Le grand développement de la population en Allemagne, depuis 1871, a coïncidé avec un superbe essor industriel, avec l'exploitation méthodique des richesses minérales et des ressources agricoles. Si le Royaume-Uni avait vu se ralentir le rythme de ses progrès industriels, il avait gardé les immenses ressources de sa situation prépondérante dans les transports maritimes et les échanges internationaux.

En France, le développement de l'industrie avait été entravé par le manque de charbon. La production de houille n'était, en 1911, que le cinquième de celle de l'Allemagne, le septième de celle du Royaume-Uni. Les ressources agricoles étaient abondantes et variées, bien que la grande plaine du nord de l'Europe aille en s'amincissant de la Russie à l'Atlantique, jusqu'à n'être plus qu'une étroite bande de terre en France. A l'Est, au Midi et au Centre, de grands massifs montagneux restreignent l'étendue cultivable. Les Vosges, le Jura, les Alpes s'étendent du Nord au Sud sur une longueur de plus de 600 kilomètres et une largeur qui varie de 30 à 100 kilo-

mètres. Au Sud, les Pyrénées allongent leurs contreforts sur plus de 400 kilomètres de long et quarante de large. Le Massif Central et ses dépendances (Cévennes, Faucille, Morvan) couvrent près de 80.000 kilomètres carrés, soit le septième de la superficie totale.

Un bon quart du territoire est ainsi occupé par des massifs montagneux, en général assez pauvres. Ceci explique la place moyenne occupée par la France dans le classement des États européens suivant la densité de leur population, et permet aussi de prévoir de très grandes inégalités dans la distribution géographique des habitants.

2. — Répartition géographique de la population

La France de 1911 était divisée en 87 départements très inégalement peuplés. Trois avaient plus d'un million d'habitants : Seine, 4.154.000 ; Nord, 1.962.000 ; Pas-de-Calais, 1.068.000. Six avaient entre 800.000 et 1.000.000 : Rhône, 916.000 ; Seine-Inférieure, 877.000 ; Gironde, 829.000 ; Seine-et-Oise, 818.000 ; Finistère, 810.000 ; Bouches-du-Rhône, 806.000 ; 5 autres entre 600.000 et 800.000 ; 67 départements sur 87 avaient une population comprise entre 200.000 et 600.000. Enfin, au bas de l'échelle, 8 départements avaient moins de 200.000 habitants : Belfort, 101.000 ; Hautes-Alpes, 105.000 ; Basses-Alpes, 107.000 ; Lozère, 123.000 ; Tarn-et-Garonne, 182.000 ; Ariège, 199.000.

Mais l'étendue des divers départements est très inégale : les plus petits, la Seine et Belfort, ne couvrent respectivement que 480 et 608 kilomètres carrés. Les plus grands s'étendent sur près de 10.000 kilomètres carrés : Gironde, 10.725 ; Landes, 9.364 ; Dordogne, 9.224. Aussi, aura-t-on une idée plus exacte de la répartition des habitants en examinant, au lieu de leur nombre brut, la *densité par département*.

La diversité du sol français, l'inégale répartition des richesses agricoles et minérales, expliquent les grands écarts constatés dans la distribution des départements suivant la densité

de leur population (1). En mettant à part le cas exceptionnel du département de la Seine, vaste district urbain qui comptait, en 1911, 8.664 habitants par kilomètre carré, on trouve, comme résultats extrêmes : Nord, 340 ; Rhône, 320 ; et d'autre part : Basses-Alpes, 15,3 ; Hautes-Alpes, 18,6 ; Lozère, 23,7.

Sur les 87 départements, 20 seulement ont une densité supérieure à la moyenne, 73,8. Outre les 3 déjà cités, 8 départements ont plus de 100 habitants au kilomètre carré : Belfort, 167 ; Pas-de-Calais, 158 ; Bouches-du-Rhône, 154 ; Seine-et-Oise, 145 ; Seine-Inférieure, 138 ; Loire, 134 ; Finistère, 115 ; Meurthe-et-Moselle, 107.

Ce sont tous, sauf peut-être le Finistère, des départements ayant de très grandes villes et où se concentre l'activité industrielle et commerciale. Pour les 67 autres départements, la densité était plus faible que la moyenne. Outre les trois départements déjà cités qui ont moins de 25 habitants par kilomètre carré, il y en a 9 qui ont de 30 à 40 et 20 de 40 à 50.

Les départements, créés par la Convention en brisant le cadre des anciennes provinces, ne correspondent que rarement à une région naturelle ou économique. Aussi les variations de la densité sont-elles parfois considérables d'un arrondissement à l'autre dans un même département et, dans beaucoup d'arrondissements, la répartition est encore loin d'être uniforme. On a naturellement une représentation d'autant plus expressive que l'on opère sur des circonscriptions de plus faible étendue. Turquan avait établi, en 1886, une carte de la densité par commune que Levasseur a publiée en annexe du tome I de son grand ouvrage sur la population française (2). On pourra se reporter avec fruit à ce travail, l'aspect général de la France à ce point de vue n'étant pas, en 1911, très différent de ce qu'il était vingt-cinq ans auparavant. Les régions de population dense ou clairsemée sont demeurées les mêmes ; mais les premières ont vu s'accroître le nombre de leurs habitants, tandis que les autres s'appauvrissaient.

---

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1911, t. I, 1re partie, p. 28-29.
(2) LEVASSEUR, *La population française*, t. I, p. 421.

La densité est inférieure à la moyenne dans les parties montagneuses : Alpes, Jura, Morvan, Massif Central, Pyrénées ; dans les dunes forestières, en bordure de l'Atlantique, au sud de l'estuaire de la Gironde, dans les plaines de la Champagne pouilleuse et de la Sologne, sur le pourtour du bassin de la Garonne (plateaux inclinés du Gers, causses du Lot, de l'Aveyron et du Tarn).

Au contraire, la population est très dense dans quatre zones principales : les régions parisienne et lyonnaise, le Nord et l'Est.

L'importance exceptionnelle de la capitale à tous les points de vue : économique, politique, administratif, littéraire et scientifique, ainsi que sa situation au cœur du pays, expliquent son énorme pouvoir d'attraction.

Les gisements houillers de la Loire, le développement de l'industrie de la soie, sont les causes principales de l'importante agglomération humaine qui s'est établie autour de Lyon et de Saint-Étienne ; une bande à densité de population, plus élevée que la moyenne, s'étale le long des vallées du Rhône et de la Saône, de Valence à Chalon.

La troisième région comprend le Nord tout entier, une partie du Pas-de-Calais et de la Somme ; on y trouve le plus riche bassin houiller français, le seul comparable aux gisements belges et rhénans dont il forme le prolongement naturel. L'industrie textile, déjà florissante au Moyen âge, l'industrie métallurgique s'y sont développées dans toutes leurs branches ; en même temps, l'agriculture prospérait dans les grasses plaines des Flandres et sur les plateaux artésiens et picards.

Le groupement serré des habitants du Luxembourg à la Suisse est dû pour une bonne part aux gisements de fer du bassin lorrain.

En dehors de ces quatre zones, la population française n'est particulièrement dense que dans certaines régions côtières propres à la pêche maritime, ainsi qu'à certaines cultures rémunératrices : primeurs en Bretagne et dans les Pyrénées-Orientales ; vignes dans le Languedoc. Au contraire, la densité de la population s'abaisse au-dessous de la moyenne, dans la

Camargue et la Crau, sur la côte atlantique de la Gironde à l'Adour.

Les grands ports maritimes et leurs banlieues industrielles : le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Toulon, Nice, groupent aussi de nombreux habitants. A l'intérieur des terres, quelques centres importants : Toulouse, Limoges, Clermont, Reims, Angers, Le Mans, Alès, Avignon, sont les derniers points du territoire où se marque une densité supérieure à la moyenne ; les grandes cités, les districts industriels et commerciaux exerçant sur la population des campagnes une attraction irrésistible.

3. — Villes et campagnes

Pousser plus loin l'étude de la distribution topographique de la population conduit à définir les centres de condensation que constituent les agglomérations urbaines. On peut pour cela considérer la plus petite division administrative ayant une unité propre : la commune. En 1911, il y avait en France 36.241 communes, dont 28.675 ayant moins de 1.000 habitants et 19.269 moins de 500. A l'autre extrémité de l'échelle, 671 communes seulement dépassaient 5.000 et 134 avaient plus de 20.000, dont 95 de 20 à 50.000, 24 de 50.000 à 10.000, et 15 de plus de 100.000 :

Grandes villes, milliers d'habitants en 1911

Paris	2.888	Nice	143
Marseille	551	Le Havre	136
Lyon	524	Rouen	125
Bordeaux	262	Roubaix	123
Lille	218	Nancy	120
Nantes	171	Reims	115
Toulouse	150	Toulon	105
Saint-Étienne	149		

Les très grandes villes étaient donc relativement peu nombreuses, mais la concentration de la population dans

les agglomérations urbaines s'accélérait : les 80 villes de plus de 30.000 habitants groupaient 9.053.000 habitants en 1911, au lieu de 8.578.000 en 1906.

Notons d'ailleurs que l'étude des communes ne donne pas toujours une idée exacte de l'importance des agglomérations, certaines étant constituées par plusieurs communes.

Les recensements français, depuis 1846, fournissent deux autres moyens pour apprécier le degré de concentration de la population.

C'est, d'une part, la distinction des communes urbaines ayant plus de 2.000 habitants agglomérés au chef-lieu, les autres étant considérées comme rurales. La *population rurale* (1), qui formait les trois quarts du total en 1846, est réduite à 56 pour 100 en 1911.

D'autre part, si l'on distingue la population agglomérée au chef-lieu de chaque commune de celle qui est éparse sur le reste du territoire, on constate que cette *population éparse* forme un tiers du total ; la proportion est élevée en Bretagne (73 pour 100 dans les Côtes-du-Nord), dans l'Ouest et le Plateau Central, faible dans l'Est (2).

II. — Population suivant le sexe, l'âge, et l'état matrimonial

1. — Sexe

En France, depuis plus d'un siècle, les dénombrements font apparaître une légère prédominance numérique du sexe féminin. De 107,4 en 1801, la proportion des femmes pour 100 hommes s'était cependant abaissée jusqu'à 100,7 en 1872, puis relevée à 103,1 en 1911. Cette proportion était plus élevée dans les pays à forte émigration : Portugal, 111 ; Norvège, 110 ; Royaume-Uni et Danemark, 106 ; Espagne et Suède, 105 ; Autriche et Italie, 104. Mais elle était plus

(1) Voir *Recensement* de 1911, t. I, 1re partie, p. 33.
(2) Voir Levasseur, *La population française*, t. I, p. 425.

faible en Hongrie et aux Pays-Bas, 102 ; en Russie, 101 ; en Roumanie, 97 ; en Bulgarie, 96 ; en Serbie, 94 ; aux États-Unis, 94 ; en Australie, 93 ; au Canada, 89 ; en Argentine, 87.

2. — Sexe et âge

Depuis 1851, la population de la France est classée par âge à chaque recensement ; on trouvera (page 560) les résultats de 1911 comparés à ceux de 1921. Bornons-nous à signaler ici la caractéristique de cette distribution due à une natalité depuis longtemps décroissante : faible proportion d'enfants, fort contingent de vieillards.

Proportion des jeunes gens, adultes et vieillards. — Réduite à trois termes, jeunes gens de moins de 20 ans, adultes de 20 à 59 ans, vieillards de 60 ans et plus, la distribution par âge permet encore une comparaison expressive avec les autres pays

Répartition de 1.000 habitants en 1911 (1)

Pays	0-19 ans		20-59 ans		60 ans et plus	
	Sexe M	Sexe F	Sexe M	Sexe F	Sexe M	Sexe F
France	**170**	**169**	**264**	**271**	**57**	**69**
Grande-Bretagne	201	200	247	267	38	47
Suède	209	201	227	244	53	66
Russie d'Europe	240	247	216	227	33	37
Autriche	222	223	231	242	38	44
Hongrie	227	227	228	236	40	42
Allemagne	220	217	239	245	35	44
Pays-Bas	222	218	231	240	42	47
Belgique	200	198	253	255	43	51
Espagne	210	209	236	256	42	47
Italie	244	243	227	224	32	30
Bulgarie	251	246	214	204	45	40
États-Unis	212	208	268	244	35	33
Japon	219	213	246	238	40	44

(1) Statistique générale de la France, *Annuaire statistique* 1922, p. 192*.

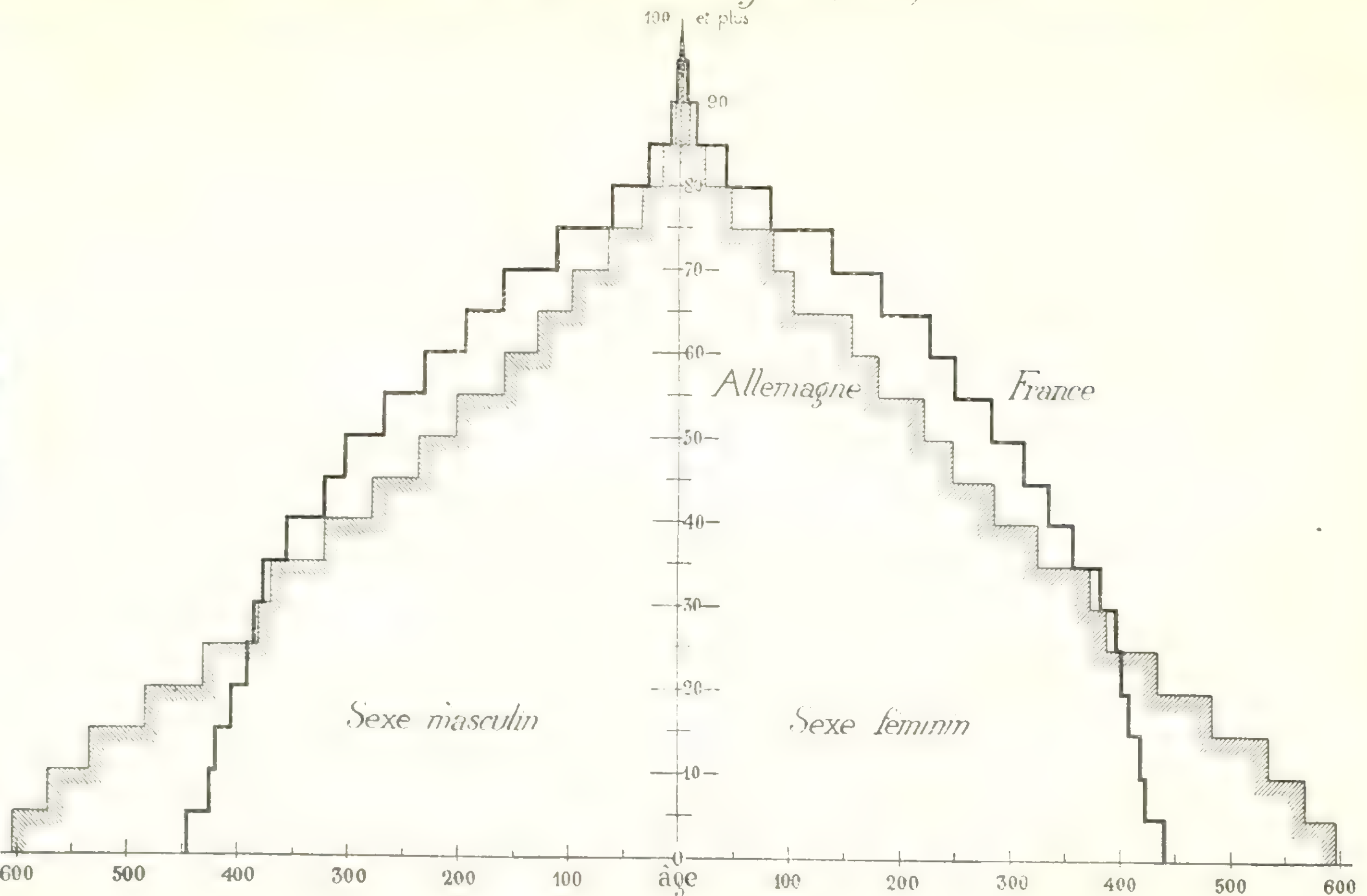


Fig. 1. — Pyramide des âges, France, Allemagne, 1911.

Sur 1.000 habitants, c'est la France qui, de beaucoup, compte le moins de jeunes gens jusqu'à vingt ans : 339 au lieu de 437 en Allemagne, 487 en Russie ; et le plus de vieillards : 126 au lieu de 79 en Allemagne et 70 en Russie.

Pyramide des âges. — On met en évidence la structure de la population par âge, en construisant le diagramme bien connu sous le nom de pyramide des âges, soit à l'aide des nombres absolus, soit avec les proportions pour 10.000 au total. Pour comparer deux pays, la pyramide des proportions est évidemment préférable. Traçons, sur les mêmes axes, les profils des deux pyramides française et allemande, en 1911.

Pour 10.000 habitants, il y avait en Allemagne 1.200 enfants de moins de 5 ans et seulement 886 en France. La différence va en s'atténuant jusqu'à 25 ans. L'importance relative du groupe 25-29 ans est à peu près la même dans les deux pays : 775 pour 10.000 en Allemagne, 784 en France. Aux âges supérieurs à 30 ans, le profil de la pyramide allemande passe au-dessous du profil français, l'écart allant croissant jusque vers la soixantième année. Ainsi, de 60 à 64 ans, sur 10.000 habitants, il y avait, en 1911, 284 Allemands et 421 Français.

Dans l'ensemble, la pyramide française élancée, de base réduite, présente une pente raide de la naissance jusque vers la quarantième année, moins forte ensuite. La pyramide allemande, beaucoup plus étalée sur la large base que lui assure une forte natalité, a une pente presque uniforme.

3. — Sexe, âge, état matrimonial

La répartition d'après l'état matrimonial n'est intéressante que pour les personnes ayant dépassé l'âge légal où le mariage est permis.

Population suivant l'état matrimonial
Hommes de 18 ans et plus : femmes de 15 ans et plus
(nombres en milliers)

Catégories	Sexe masculin — Ensemble	Sexe masculin — 18-59 ans et plus	Sexe masculin — 60 ans et plus	Sexe féminin — Ensemble	Sexe féminin — 15-49 ans	Sexe féminin — 50 ans et plus
Mariés	8.332	6.881	1.451	8.375	6.083	2.292
Célibataires	3.862	3.687	175	4.028	3.530	498
Veufs	941	345	596	2.432	460	1.972
Divorcés	66	59	7	87	66	21
Mariables	4.869	4.091	778	6.547	4.056	2.491
Ensemble	13.201	10.972	2.229	14.922	10.139	4.783

L'écart entre le nombre des mariés de sexe masculin, 8.332.000 et de sexe féminin, 8.375.000, s'explique aisément, sans invoquer les erreurs du dénombrement. Les gens mariés ne voyagent pas toujours ensemble et il y a sans doute plus de mariés à l'étranger le jour du recensement, ayant leur femme en France, que de femmes se trouvant à l'étranger, leur mari étant resté en France.

Entre les nombres totaux de mariables, l'écart est élevé : 4.869.000 hommes et 6.547.000 femmes. Mais les mariages après 60 ans sont rares et sans intérêt au point de vue du renouvellement de la population. Si l'on considère seulement les hommes mariables de 18 à 59 ans, qui sont 4.091.000 et les femmes mariables de 15 à 49 ans, au nombre de 4.056.000, on trouve une différence très faible. On verra (page 569), quel renversement de cette situation ont produit les hécatombes de la guerre.

III. — Population active

Les facteurs démographiques sont en liaison assez étroite avec les conditions économiques générales, en particulier avec

l'activité professionnelle des habitants. On sait que le classement des personnes qui exercent une profession rémunérée peut être fait de deux manières. Les progrès de la division du travail et les complications de l'industrie moderne ne permettent plus, en effet, de considérer uniquement la profession particulière de chaque personne ; le concours de nombreuses spécialités professionnelles est actuellement indispensable dans presque toutes les branches importantes de l'industrie. Le classement des habitants, suivant leur profession individuelle, ne concorde pas avec la répartition faite d'après la nature de l'industrie collective exercée dans les établissements. Et, suivant les cas, c'est l'un ou l'autre de ces classements qui est nécessaire.

En France, depuis 1896, le bulletin de recensement permet de répondre à ces deux préoccupations ; en 1906, le classement des personnes actives a été fait d'après l'industrie collective exercée dans les établissements ; en 1911, d'après la profession individuelle (1). Ces deux opérations fournissent ainsi de la France active deux images prises de deux points de vue différents à cinq ans d'intervalle. Ces deux images, semblables dans leurs grandes lignes, diffèrent par des détails qui se complètent et donnent de la structure professionnelle de la population une impression plus nuancée.

1. — Population active par grandes catégories

Malgré la différence des méthodes, les résultats de 1906 et 1911 par grandes catégories professionnelles sont suffisamment comparables :

(1) On trouvera dans les *Résultats statistiques des recensements* de 1906 et 1911, t. I, 3e partie, une analyse détaillée des méthodes et des résultats.

Population active en 1906 et 1911 (en milliers)

Catégories professionnelles	1911			1906		
	Populat. totale	Sexe masculin	Sexe féminin	Populat. totale	Sexe masculin	Sexe féminin
Professions agricoles....	8.517	5.279	3.238	8.777	5.452	3.325
— industrielles .	7.486	4.951	2.535	7.193	4.675	2.518
— commerciales.	2.053	1.218	835	2.069	1.290	779
— libérales.	423	396	27	287	271	16
Services publics administratifs	802	492	310	745	469	276
Domestiques	929	158	771	946	173	773
Ensemble	20.210	12.494	7.716	20.017	12.330	7.687
Militaires, marins, pêch^rs^.	721	718	3	704	697	7
Totaux	20.931	13.212	7.719	20.721	13.027	7.694

En 1911, la population active groupe 20.931.000 personnes, dont 13.212.000 hommes et 7.719.000 femmes, non compris les Français momentanément à l'étranger, les personnes résidant hors de France mais venant y travailler chaque jour. De ces totaux sont exclus les personnes vivant exclusivement de leurs revenus (propriétaires, rentiers, pensionnés), les femmes ne s'occupant que de leur ménage, les étudiants et écoliers, les détenus et hospitalisés, les nomades sans profession. Par contre, les militaires y figurent. L'élément actif ainsi délimité forme 53 pour 100 de la population présente, 69 pour 100 des hommes et 39 pour 100 des femmes.

L'agriculture absorbe plus des 4 dixièmes du total : 8.517.000 personnes ; 5.279.000 du sexe masculin, 3.238.000 du sexe féminin, ce qui représente, sur 10.000 personnes actives, 2.522 hommes et 1.547 femmes, au total 4.069 personnes.

Les professions *industrielles* et *commerciales* groupent les trois dixièmes de la population active, soit respectivement 7.486.000 et 2.053.000 individus ou 3.576 et 981 pour 10.000 personnes actives recensées.

Immédiatement après se rangent, par ordre d'importance, *les services domestiques* (929.000 personnes) et les *services publics administratifs* (802.000). *Les militaires, marins et pêcheurs* sont 721.000, en presque totalité du sexe masculin (718.000), alors que parmi les domestiques, les femmes (771.000 l'emportent de beaucoup sur les hommes (158.000). Dans *les professions libérales*, l'effectif masculin est dominant : 396.000 hommes contre 27.000 femmes seulement.

Bien que le recensement de 1911 ne soit pas strictement comparable à celui de 1906, on peut cependant en rapprocher les résultats pour mettre en évidence les tendances des diverses catégories. De 1906 à 1911, la population agricole a diminué de 42,4 à 40,7 pour 100 du total, tandis que la proportion des personnes occupées dans l'industrie s'accroissait de 34,7 à 35,8 pour 100 personnes actives. La part des professions libérales s'élève de 1,4 à 2 pour 100 et celle des services publics administratifs de 3,6 à 3,8 pour 100. Si, malgré les défectuosités des dénombrements plus anciens, on rapproche leurs résultats de ceux de 1911, les mêmes tendances apparaissent encore plus fortement. Ainsi, en 1881, la population agricole formait encore 48 pour 100 des personnes actives ; l'industrie, 28 pour 100; le commerce, 9,7 pour 100; les professions libérales et les services publics administratifs, 4,2 pour 100.

L'importance relative de la population agricole varie très fortement d'une région à l'autre. Une ligne droite, de Cherbourg à Dijon, divise la France en deux parties qui s'opposent à ce point de vue. Au Sud, plus de 50 pour 100 des hommes actifs sont occupés dans l'agriculture ; les exceptions sont limitées : région lyonnaise (Loire, Rhône, Isère), Provence (Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Gard), Loire-Inférieure, Gironde, et dues à de grands centres industriels et commerçants (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne) et à quatre des principaux ports français (Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulon). Au contraire, dans la partie nord-est (la Haute-Saône mise à part), la proportion des hommes qui s'adonnent aux travaux agricoles reste inférieure à 50 pour 100. C'est, de beaucoup, le territoire le plus industriel. Là se trouvent la

majeure partie des mines de charbon et de fer, des industries métallurgiques et textiles. La population occupée dans l'industrie y constitue, en général, les quatre dixièmes au moins du total des professionnels. Dans le Calvados, l'Eure, la Haute-Marne, la Seine-et-Marne, cette proportion, un peu plus faible, reste comprise entre 30 et 40 pour 100 ; mais dans les régions minières de la Loire, de l'Est et du Nord, dans les zones où l'industrie textile est très développée (Seine-Inférieure, Rhône, Vosges), dans la région parisienne enfin, où toutes les industries françaises sont représentées, elle atteint et dépasse 50 pour 100. Le taux maximum est celui du Nord : 65 pour 100.

2. — Comparaison avec quelques autres pays

Les comparaisons internationales portant sur le sexe, l'âge, l'état matrimonial sont assez sûres ; les unités statistiques étant les mêmes partout, on n'a guère à redouter que des erreurs de comptage. Pour les professions, il n'en est plus de même ; l'organisation économique étant différente suivant les pays, surtout pour l'agriculture. Parfois, les femmes et les enfants qui aident aux travaux de la ferme ou des champs sont compris dans la population active, d'autres fois, ils n'y sont pas comptés. Il en est de même dans les petits commerces et industries, où la femme peut seconder son mari. Ces causes de discordance sont loin d'être négligeables. En Autriche, au recensement de 1910, on a classé dans l'agriculture 4.204.000 hommes et 4.293.000 femmes ; en Hongrie, 4.331.000 hommes et 1.269.000 femmes (1). De telles différences ne peuvent provenir que de l'interprétation admise pour le classement des femmes au recensement. Sous ces réserves, on comparera la proportion des personnes actives pour 1.000 habitants dans quelques pays.

(1) Statistique générale de la France, *Annuaire statistique*, 1922. Résumé rétrospectif, p. 190*, 191*.

PROPORTION DES PERSONNES ACTIVES POUR 1.000 HABITANTS EN DIVERS PAYS VERS 1910 (*a*)

Pays	Hommes	Femmes	Ensemble
France	337	197	534
Angleterre	318	134	452
Suède	311	154	465
Hongrie	321	107	428
Suisse	314	137	451
Allemagne (1907)	302	155	457
Pays-Bas	294	92	386
Belgique	308	127	435
Italie	325	148	473
Canada	327	51	378
États-Unis	327	88	415

(*a*) D'après les nombres absolus publiés dans l'*Annuaire statistique de la France*, 38e vol. 1922, p. 190*-191*.

En 1911, la France avait le nombre relatif de personnes actives le plus fort : 53,4 pour 100. Elle était suivie d'assez loin par l'Italie, 47,3; l'Allemagne, 45,7; et l'Angleterre, 45,1. Ce taux élevé tient pour une part à la plus forte proportion d'adultes (20-59 ans), parmi lesquels se recrute principalement la population professionnelle. L'agriculture, particulièrement importante en France, permet, en outre, d'occuper des vieillards qui trouveraient plus difficilement un emploi dans des pays plus industriels.

Pour éviter l'effet déjà signalé des divergences dans le comptage des femmes et des enfants occupés aux travaux agricoles, examinons la *proportion des hommes* exerçant une profession. Dans ce cas encore, la France fournit le nombre relatif le plus fort. En 1911, on y compte 337 hommes actifs sur 1.000 habitants dénombrés. On n'en trouve que 327 au Canada et aux États-Unis, pays de forte immigration et en plein développement industriel ; 325 en Italie, 321 en Hongrie ; 318 en Angleterre ; 314 en Belgique ; 302 en Allemagne.

3. — Personnes actives suivant la situation dans la profession

La situation dans la profession est importante au point de vue démographique : les différences dans la mortalité des individus et la fertilité des familles sont aussi grandes entre patrons et ouvriers qu'entre certaines professions. A vrai dire, la distinction entre patrons, employés et ouvriers n'est pas toujours facile. Sans insister sur les difficultés pratiques (1), on soulignera simplement l'intérêt de cette répartition, la présence d'une forte proportion de patrons et de travailleurs indépendants étant un élément de stabilité économique et sociale. A ce point de vue, les conditions de la population active en France n'étaient pas défavorables.

Population active suivant la situation en 1911

Situation	Milliers d'habitants			Proportion pour 1.000		
	Sexe M	Sexe F	Les deux sexes	Sexe M	Sexe F	Les deux sexes
Patrons	4.655	3.927	8.582	373	509	425
Employés	1.411	458	1.869	113	59	92
Ouvriers	6.428	3.331	9.759	514	432	483
Ensemble	12.494	7.716	20.210	1.000	1.000	1.000

Sur 20.210.000 habitants actifs (armée et marine non comprises), on a recensé en France, en 1911, 8.582.000 patrons et 11.628.000 employés et ouvriers ; soit à peu près 2 patrons pour 3 salariés. Sans doute, ce rapport est quelque peu accru du fait que les femmes sont nombreuses parmi les professionnels français et qu'elles exercent souvent des métiers (couture, lingerie, broderie) qui leur permettent de travailler isolément au foyer familial d'une manière indépendante. Mais dans la population masculine, on compte encore 37 patrons

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1911, t. I, 3e partie, p. 17.

pour 63 employés et ouvriers ; c'est-à-dire que la proportion de 2 patrons pour trois salariés y est encore très approchée.

Dans les *professions agricoles*, les patrons sont les plus nombreux, 61 pour 100 personnes actives contre 39 salariés. Il est vrai qu'en dehors des propriétaires exploitants il y a, parmi les patrons, les fermiers et les métayers. Dans le *commerce*, la répartition est la même : 6 patrons pour 4 salariés ; elle est renversée dans l'*industrie* : 7 salariés et 3 patrons. La proportion des salariés est la plus forte dans les transports (compagnies de chemins de fer et de navigation) et surtout dans les mines. Mais dans les industries de transformation proprement dites, la proportion des patrons se relève à 36 pour 100 ; un très grand nombre d'artisans et de petits patrons n'employant qu'un ou deux salariés (1).

IV. — Étrangers en France

1. — Nombre total des étrangers

Le 5 mars 1911, sur 39.605.000 personnes ayant en France leur *résidence* habituelle, 1.133.000, ou 29 pour 1.000, étaient étrangères (2). En 1872, au premier dénombrement après la guerre franco-allemande, on n'avait recensé que 740.000 étrangers sur 36.102.000 habitants, soit 20 pour 1.000.

Les résultats statistiques du recensement font connaître, en outre, le nombre des étrangers *présents*, le jour du dénombrement, qu'ils aient en France leur résidence habituelle ou qu'ils y soient seulement de passage (3). En 1911, sur 39.192.000 personnes présentes, on a recensé 1.160.000 étrangers, soit 30 pour 1.000 et 253.000 naturalisés (6 pour 1.000) ; au total, 1.413.000 personnes d'origine non française.

Le nombre des étrangers *présents* n'est relevé que depuis 1881 ; il était alors de 1.001.000, représentant 27 pour 1.000 du total ;

---

(1) Pour plus de détails, voir *Recensement de* 1911, t. I, 3e partie, p. 17 à 24.
(2) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1921, t. I, 1re partie, p. 68.
(3) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1921, t. I, 2e partie, p. 43.

de plus, il y avait 77.000 naturalisés (2 pour 1.000). De 1881 à 1911, l'augmentation n'est donc guère que de 159.000 pour les étrangers. Mais la faiblesse relative de cet accroissement résulte, pour une bonne part, du jeu des naturalisations. D'après les lois du 26 juin 1889 et du 22 juillet 1893, les étrangers résidant en France peuvent acquérir la nationalité française, non seulement par voie de naturalisation, mais aussi, dans certains cas, par simple déclaration, ou bien du fait de leur naissance sur le sol français. L'effet de ces lois atténue l'accroissement du nombre des étrangers. Dans une étude très fouillée, M. Sauvy (1) a essayé de déterminer le nombre des étrangers devenus Français au cours de la période 1872-1926 ; il l'estime à 300.000 environ entre 1872 et 1891 ; et de 650 à 680.000 entre 1891 et 1911.

Si le nombre des naturalisés recensés en 1911 n'est que 253.000, cela tient, pour une part, aux décès et aussi au fait que les enfants nés en France de parents étrangers, qui sont francisés sous certaines conditions, sont comptés comme Français de naissance.

2. — Répartition géographique des étrangers

On trouvera (page 600) l'effectif des étrangers *présents* dans chaque département en 1911. Sur 1.160.000 étrangers, 887.000 étaient groupés dans les 11 départements ci-dessous, les quatre premiers en ayant à eux seuls 668.000, soit plus de la moitié :

Étrangers en milliers (1911)

Seine	240	Pas-de-Calais	25
Nord	177	Rhône	21
Bouches-du-Rhône	132	Seine-et-Oise	21
Alpes-Maritimes	119	Basses-Pyrénées	21
Meurthe-et-Moselle	65	Ardennes	20
Var	46		

(1) M. Sauvy, La population étrangère en France et les naturalisations (*Journal de la Société de Statistique de Paris*, février-mars 1927).

Rares dans le Centre, l'Ouest et le Nord-Ouest, les étrangers étaient surtout nombreux dans 43 départements groupés en régions dans le tableau ci-dessous.

Régions	Étrangers présents en milliers	Pour 1.000 étrangers au total
Frontière Nord (1)	233	201
— Est (2)	101	88
— Jura (3)	27	23
— Alpes (4)	37	32
Littoral méditerranéen (5)	350	301
Pyrénées et Garonne (6)	54	46
Région parisienne (7)	280	241
— lyonnaise (8)	28	24
Ensemble (43 départements)	1.110	956

Mais on n'aurait qu'une vue incomplète en s'en tenant aux nombres absolus, il faut estimer aussi leur importance par rapport à la population totale dans chaque département.

Étrangers pour 1.000 habitants en 1911

Alpes-Maritimes	296	Pyrénées-Orientales	63
Bouches-du-Rhône	164	Ardennes	63
Var	139	Seine	59
Meurthe-et-Moselle	115	Basses-Pyrénées	48
Belfort	102	Doubs	42
Nord	91	Savoie	41

Moyenne pour 87 départements : 30.

C'est sur le littoral méditerranéen (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Pyrénées-Orientales), dans les régions indus-

(1) Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes.

(2) Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Belfort, Marne.

(3) Haute-Saône, Doubs, Jura, Ain.

(4) Haute-Savoie, Savoie, Isère, Hautes-Alpes, Basses-Alpes.

(5) Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales.

(6) Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Gers, Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot-et-Garonne, Gironde.

(7) Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise.

(8) Rhône, Loire, Saône-et-Loire.

trielles du Nord et de l'Est (Meurthe-et-Moselle, Belfort, Nord, Ardennes, Doubs), à la frontière espagnole (Basses-Pyrénées) et italo-suisse (Savoie, Haute-Savoie, Basses-Alpes) que la proportion des étrangers est la plus élevée. Cependant, elle ne dépasse un dixième que dans 5 départements.

Dans la Seine (1), qui a la plus forte colonie étrangère, la proportion pour 1.000 habitants atteint à peine 60 ; la moyenne étant 30 pour la France entière. Sur toute la partie du territoire au nord-ouest d'une ligne brisée, Bayonne-Orange-Rouen, cette proportion est inférieure à 5 pour 1.000. Elle est très faible sur la plus grande partie du Massif Central et en Bretagne. Dans les trois départements de la Vendée, du Morbihan et du Finistère, elle s'abaisse, au minimum, moins de 6 pour 10.000 habitants.

3. — Nationalité des étrangers

Les nationalités les plus largement représentées parmi les 1.160.000 étrangers présents en France en 1911 sont (en milliers) :

Italiens	419	Anglais	40
Belges	287	Russes	35
Espagnols	106	Luxembourgeois	19
Allemands	102	Autrichiens	14,7
Suisses	73		

Ce sont naturellement les originaires des pays limitrophes qui sont les plus nombreux. Les Italiens forment plus d'un tiers du total, les Belges un quart.

Depuis 1872, le nombre des Belges était en diminution constante, à la suite des nombreuses francisations résultant de la loi de 1889, ainsi que celui des Allemands. Au contraire,

(1) Voir M. Huber, Les étrangers à Paris en 1911 (*Bulletin de la Statistique générale de la France*, juillet 1915).

le nombre des Espagnols et celui des Suisses avait à peu près doublé, celui des Italiens presque quadruplé.

Ces divers groupes étrangers ont, sur le territoire français, une distribution très différente, commandée surtout par les conditions de voisinage.

Italiens, en milliers (419.000 au total)

Bouches-du-Rhône....	115	Rhône...............	12
Alpes-Maritimes......	88	Isère................	10
Seine................	46	Savoie...............	9
Var..................	42	Corse................	8
Meurthe-et-Moselle....	25		

Les *Italiens* se pressent en Provence (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes), en Dauphiné et en Savoie, près des points d'entrée : Vintimille et Modane par voie ferrée, Marseille par mer ; ils y trouvent, avec des conditions économiques favorables, un climat analogue à celui de leur pays. Ils sont ensuite nombreux dans les régions industrielles de Paris, de Lyon, dans les mines de fer et aciéries de Meurthe-et-Moselle. Les six premiers départements ci-dessus ont à eux seuls 328.000 Italiens, plus des trois quarts du total.

Belges, en milliers (287.000 au total)

Nord................	169	Oise.................	7
Seine................	34	Seine-et-Oise.........	5,7
Pas-de-Calais.........	20	Aisne................	4,8
Ardennes............	17	Marne...............	3,2
Meurthe-et-Moselle....	9		

Les trois quarts des *Belges* sont concentrés dans 3 départements : Nord, Seine, Pas-de-Calais.

Espagnols, en milliers (106.000 au total)

Basses-Pyrénées......	17,4	Bouches-du-Rhône....	6,8
Pyrénées-Orientales...	12,6	Gironde..............	6,6
Hérault..............	12,5	Haute-Garonne.......	5,8
Aude................	8.6	Lot-et-Garonne.......	4,5
Seine................	7,6		

Les *Espagnols*, nombreux près des portes d'entrée (Basses-Pyrénées et Pyrénées-Orientales) se répandent en Languedoc, où les attire la culture de la vigne, en Provence et dans le bassin aquitain. Dans les autres départements, ils se spécialisent dans le commerce des fruits.

ALLEMANDS, EN MILLIERS (102.000 AU TOTAL)

Seine	35	Seine-et-Oise	2,5
Meurthe-et-Moselle	23	Nord	2,3
Alpes-Maritimes	6,5	Meuse	1,9
Vosges	6,3	Rhône	1,7
Belfort	5,9		

Les groupements les plus nombreux d'*Allemands* sont en Seine et Seine-et-Oise, 37.500, soit plus du tiers du total ; puis, dans l'Est (Meurthe-et-Moselle, Vosges et Belfort, 35.000 environ). Avec les 6.500 Allemands recensés dans les Alpes-Maritimes, on a ainsi 75 pour 100 des Allemands présents en France.

Les *Suisses* (73.000 au total) sont surtout nombreux dans la Seine (24.000) et dans la région frontière : Doubs, 7.800 ; Haute-Savoie, 4.200 ; Ain, 2.000 ; Jura, 1.300 ; au total, plus de 15.000. Mais on en trouve aussi beaucoup dans les Alpes-Maritimes, 4.600 ; le Rhône, 3.900 ; la Seine-et-Oise, 2.700 ; les Bouches-du-Rhône, 2.200.

4. — ÉTRANGERS SUIVANT LE SEXE, L'ÂGE, ET L'ÉTAT MATRIMONIAL

Venus surtout en France pour combler le déficit de la main-d'œuvre, les étrangers comptent proportionnellement beaucoup plus d'hommes et plus d'adultes que les Français.

Sur les 1.160.000 étrangers présents en 1911, il y avait 624.000 hommes et 536.000 femmes, soit 1.166 hommes pour 1.000 femmes, au lieu de 960 parmi les Français de naissance et naturalisés.

La répartition par âge est également très différente. Pour les Français et naturalisés, les effectifs des groupes d'âges vont en diminuant à partir des plus jeunes. Au contraire, le nombre des étrangers augmente avec l'âge jusque vers 30 ans pour les hommes, jusque vers 25 ans pour les femmes.

Ainsi, en 1911, les enfants étrangers de 0 à 5 ans étaient environ 34.000 de chaque sexe, tandis qu'il y avait 74.000 étrangers de 25 à 29 ans et 62.000 étrangères de 20 à 24 ans. Si l'on construit la pyramide des âges, on a pour les étrangers un profil renflé en forme de toupie. Ces différences caractéristiques sont résumées sur le tableau ci-dessous :

Répartition suivant l'âge
de 1.000 Français ou étrangers en 1911

Groupes d'âge	Sexe masculin — Français et naturalisés	Sexe masculin — Étrangers	Sexe féminin — Français et naturalisés	Sexe féminin — Étrangers
Moins de 15 ans	267	169	253	192
15-54 ans	568	713	561	685
55 ans et plus	165	118	186	123
Totaux	1.000	1.000	1.000	1.000

5. — Étrangers dans la population active

Sur 1.160.000 étrangers présents en 1911, 680.000 exerçaient une profession, dont 474.000 hommes et 206.000 femmes. La proportion est, pour les hommes, de 76 pour 100, et pour les femmes, de 39 pour 100. Parmi les Français et naturalisés, cette proportion des personnes actives est la même pour le sexe féminin (39 pour 100) ; elle est beaucoup plus faible pour le sexe masculin (65 pour 100).

C'est surtout vers l'industrie que se portent les étrangers : 68 pour 100 des hommes et 40 pour 100 des femmes ; ensuite vers le commerce (hommes, 13 pour 100 ; femmes, 16 pour 100) et les services domestiques (hommes, 2 pour 100 ; femmes, 28 pour 100). L'agriculture en reçoit beaucoup moins : hommes,

13 pour 100 et femmes, 9 pour 100. La répartition de la population active étrangère est donc essentiellement différente de celle de la population active française, dont 43 pour 100 appartient à l'agriculture.

RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE EN 1911

Catégories professionnelles	Sexe masculin		Sexe féminin		Étrangers pour 1.000 personnes actives	
	Étrang.	Français	Étrang.	Français	Sexe masculin	Sexe féminin
Agriculture	133	433	94	428	12	6
Industrie	679	385	398	327	65	32
Commerce	132	96	158	107	51	39
Professions libérales	35	32	42	19	41	56
Services domestiques	16	13	283	95	15	76
Services publics administratifs	5	41	25	24	5	28
ENSEMBLE	1.000	1.000	1.000	1.000	38	30

Les étrangers se distribuent aussi autrement que les Français d'après la situation dans la profession.

RÉPARTITION SUIVANT LA SITUATION PROFESSIONNELLE EN 1911

Situation	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Étrangers	Français et naturalisés	Étrangers	Français et naturalisés
Patrons	208	379	250	516
Employés	102	111	133	80
Ouvriers	672	499	603	395
Chômeurs	18	11	14	9
ENSEMBLE	1.000	1.000	1.000	1.000

Sur 10 étrangers de sexe masculin, 8 sont des salariés ; pour les étrangères, la proportion est un peu plus faible, mais supérieure encore à 7. Pour les Français, les proportions correspondantes sont de 6 et 5 seulement.

Au recensement de 1911, on a fait un dépouillement détaillé des bulletins d'étrangers exerçant une profession en France, au moins pour les dix nationalités les plus fortement représentées (1).

Les *Italiens* forment à eux seuls plus du tiers du total des professionnels étrangers : 258.000 sur 680.000. Ils sont surtout nombreux dans l'industrie : hommes, 141.000 sur 186.000, soit 76 pour 100 ; femmes, 33.500 sur 71.000, ou 41 pour 100. Ils fournissent principalement des manœuvres et des journaliers (45.000), des agriculteurs (23.000), des maçons ou plâtriers (15.000), des terrassiers ou tailleurs de pierres (12.500), des mineurs ou carriers (10.000), des métallurgistes (10.000), et environ 8.000 ouvriers du bois et 7.000 cordonniers. Dans le commerce, où ils sont près de 18.000, ils travaillent surtout dans l'industrie hôtelière et l'alimentation (9.000 environ). Les Italiennes sont plus particulièrement nombreuses dans les industries textiles et le travail des étoffes, ainsi que dans le service domestique : chacune de ces professions en compte près de 18.000 ; tandis que 12.000 sont journalières, 10.000 sont employées dans le commerce et 9.000 dans l'agriculture.

Les *Belges* forment ensuite le groupe le plus important : 170.000 environ. Comme les Italiens, ils se répandent surtout dans l'industrie. Hommes : 90.000 sur 120.000 (75 pour 100) ; femmes : 25.000 sur 50.000 (50 pour 100), mais dans des branches différentes. Ils sont 24.000 dans les industries textiles, dont plus de 10.000 femmes ; 18.000 hommes travaillent dans la métallurgie, 15.000 dans l'agriculture ; 10.000 dans le bâtiment ; autant dans le commerce, enfin 12.000 sont journaliers. Les femmes sont surtout nombreuses dans les industries textiles et dans le travail des étoffes. On en compte toutefois 9.500 comme domestiques et 8.500 dans le commerce.

Les *Allemands* sont au nombre de 63.500. On rencontre les hommes dans toutes les professions, principalement dans le commerce où ils constituent près d'un quart de la popu-

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1911, t. I, 3e partie, p. 134 à 155.

lation immigrée d'Outre-Rhin. Quant aux femmes, plus de la moitié sont domestiques, 16.000 sur 31.000.

Les *Espagnols* sont presque aussi nombreux que les Allemands, 61.000, dont 47.000 hommes et 14.000 femmes. Ils sont surtout employés aux travaux de la vigne dans les départements du Midi voisins de leur pays d'origine : 28 pour 100 parmi les hommes et 23 pour 100 parmi les femmes.

Sur les 47.000 *Suisses* exerçant une profession en France, plus de la moitié des hommes (16.500 sur 32.700) sont occupés dans l'industrie, ainsi qu'un tiers des femmes. Un autre tiers de ces dernières est affecté au service domestique.

Les étrangers des autres nationalités se répartissent aussi dans toutes les professions : les Russes dans le travail des étoffes et des fourrures, les Anglais dans les professions industrielles et commerciales.

V. — **Familles**

Dans les paragraphes précédents, on a décrit la structure de la population considérée comme un ensemble d'individus. Quelle que soit l'abondance des différentiations faites entre eux d'après leurs attributs personnels, on ne peut avoir ainsi que des vues limitées, car les individus ne sont pas isolés dans la société, mais réunis en groupements divers. Le plus important de tous, la véritable cellule sociale, la famille, joue un tel rôle dans l'évolution démographique, qu'il est indispensable d'envisager aussi la population comme un ensemble de familles.

Les dénombrements généraux de la population peuvent fournir sur les familles une documentation complète, que l'on utilise les feuilles de ménage ou les bulletins individuels des chefs de famille (personnes mariées, veufs et veuves, divorcés et divorcées). C'est la dernière méthode qui a été le plus souvent employée en France.

Les bulletins individuels portent deux questions relatives au nombre total des enfants nés et au nombre des enfants

survivants. On peut ainsi classer les familles suivant l'un ou l'autre de ces nombres et connaître leur *productivité brute* (nombre total des enfants nés, y compris ceux décédés jusqu'à la date du recensement), ou leur *productivité nette* (nombre total des enfants survivants). En fait, la statistique des familles françaises n'a été établie d'après le nombre total des enfants nés qu'en 1906. A tous les autres recensements, et notamment en 1911, le classement a été fait d'après le nombre de leurs enfants survivants.

1. — Familles suivant le nombre d'enfants

En 1911, on a recensé en France, 11.696.000 familles, dont 8.278.000 couples mariés, 1.001.000 familles dont le chef était veuf ou divorcé, 2.417.000 familles de veuves (1). Elles sont ainsi réparties :

Familles suivant le nombre des enfants vivants en 1911

Nombre d'enfants vivants	Milliers de familles				Proportions pour 10.000 familles			
	Au total	Mariés	Veufs et divorcés	Veuves	Au total	Mariés	Veufs et divorcés	Veuves
0	1.830	1.323	152	355	1.565	1.598	1.520	1.469
1	3.268	2.337	270	661	2.794	2.823	2.690	2.735
2	2.776	1.970	233	573	2.374	2.380	2.330	2.371
3	1.646	1.145	147	354	1.407	1.383	1.470	1.465
4	955	654	89	212	817	790	890	877
5	546	375	51	120	467	452	510	496
6	315	216	29	70	269	261	290	290
7	185	133	15	37	158	160	150	153
8	95	68	8	19	81	82	80	79
9	45	32	4	9	38	40	40	37
10 et plus.	35	25	3	7	30	31	30	28
Totaux.	11.696	8.278	1.001	2.417	10.000	10.000	10.000	10.000

(1) Statistique générale de la France, *Statistique des familles et des habitations en 1911.*

Bien que dans l'ensemble les veufs, divorcés et veuves soient plus âgés que les mariés, les familles moyennes de 1 et 2 enfants ont relativement même importance : couples mariés, 520 pour 1.000 familles ; veufs, 502 ; veuves, 510.

Ainsi les familles de 1 et 2 enfants forment un peu plus de la moitié du total. Ensuite viennent les familles sans enfant vivant (environ 16 pour 100). La proportion décroît très vite quand le nombre d'enfants augmente, celles de 3 à 5 enfants forment environ 27 pour 100 du total. Les familles nombreuses, au moins 5 enfants, ne représentent plus que 10 pour 100.

Comparaison avec l'Angleterre et la Belgique. — Cette distribution prendra toute sa valeur par comparaison avec d'autres pays. On la limitera aux couples mariés.

Pour la Belgique, en 1910, on a le classement d'après le nombre des enfants vivants. Sur 1.000 couples *mariés*, 393 seulement avaient 1 ou 2 enfants. Les familles de trois enfants y étaient aussi relativement moins nombreuses qu'en France : 130 pour 1.000. En revanche, on y comptait proportionnellement plus de familles sans enfant vivant ou bien ayant au moins 4 enfants vivants : respectivement, 191 et 287 pour 1.000 en Belgique, au lieu de 160 et 181 pour 1.000 en France.

Répartition de 1.000 couples mariés d'après le nombre des enfants

Nombre d'enfants	Enfants survivants		Enfants nés, morts ou vivants	
	Belgique 1910	France 1911	Angleterre et Galles 1911	France 1906
0	191	160	167	124
1	207	283	159	223
2	185	238	151	217
3	130	138	120	149
4	95	79	94	99
5	67	45	73	63
6	49	26	59	43
7	33	16	47	28
8	20	8	38	20
9	12	4	30	13
10 et plus	11	3	62	21
Ensemble	1.000	1.000	1.000	1.000

En Angleterre, les couples mariés ont été classés, en 1911, d'après le nombre total des enfants nés (survivants ou décédés). Cette répartition peut être rapprochée de celle qui a été établie au recensement français de 1906 pour les familles d'hommes mariés. Les différences sont du même ordre que celles précédemment constatées entre la France et la Belgique. Plus de familles de 1 à 4 enfants en France qu'en Angleterre ; l'écart étant surtout considérable pour celles qui n'ont eu que 1 ou 2 enfants. Au contraire, on rencontre en France moins de familles sans enfant ou de familles nombreuses (ayant eu 5 enfants ou plus).

2. — Familles suivant la profession et la situation de leur chef

Quelles influences exercent sur la formation et le développement des familles les conditions générales d'existence qui peuvent leur être assurées? C'est une question complexe; il faudrait pouvoir tenir compte du milieu social dans lequel la famille se trouve placée, du revenu total dont elle dispose, de son habitation, des dépenses pour l'éducation et l'instruction des enfants, etc. Le recensement ne permet pas d'envisager ces multiples aspects ; il ne saisit guère que deux indices de la situation familiale : la profession du chef et sa position dans la profession comme patron ou salarié.

Mais, si la situation de l'ouvrier dans un certain métier définit assez bien les conditions moyennes d'existence d'une famille dans une région déterminée, il n'en est pas tout à fait de même pour les employés et surtout pour les patrons. Parmi ceux-ci figurent, en effet, les grands chefs d'industrie et aussi les petits artisans urbains ou ruraux, dont les ressources et le niveau de la vie sont très semblables ou même inférieurs à ceux de certains ouvriers qualifiés et habiles. Or, la proportion des petits patrons est élevée en France. Faute de données sur les revenus familiaux, on ne peut guère remédier à cet inconvénient qu'en tenant compte à la fois de la profession

et de la situation du chef de famille. C'est ce que l'on a fait au recensement de 1911 (1). On se bornera à rappeler ici quelques résultats généraux, limités aux familles ayant épuisé leurs facultés de reproduction. La comparaison portant sur l'ensemble des familles de patrons, d'employés et d'ouvriers étant faussée par les différences d'âge moyen (48 ans pour les patrons et 34 ans pour les salariés de sexe masculin).

Répartition des familles dont le chef est âgé de 60 a 70 ans en 1911 (*a*)

Nombre d'enfants	Ensemble	Sans profession	Patrons	Employés	Ouvriers
0	130	148	107	179	135
1	242	265	232	274	216
2	233	238	238	242	219
3	154	147	161	145	157
4	99	89	105	78	108
5 ou 6	97	81	105	58	111
7 et plus	45	32	52	24	54
Ensemble	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

(*a*) Statistique générale de la France, *Statistique des familles et des habitations en 1911*, p. 21.

Les familles nombreuses (4 enfants ou plus), sont plus fréquentes chez les ouvriers, 27 pour 100 et les patrons, 26 pour 100, que parmi les personnes sans profession, 20 pour 100 et surtout que parmi les employés, 16 pour 100. La distribution des familles présente des caractères très analogues pour les patrons et les ouvriers, parce que, d'une part, la population agricole est nombreuse et que le genre de vie et la fécondité des petits exploitants agricoles diffère peu de celles des ouvriers de la culture. D'autre part, dans beaucoup de profes-

(1) Statistique générale de la France, *Statistique des familles et des habitations en* 1911. Voir aussi : *Statistique des familles en* 1906. Ce volume contient les résultats d'une enquête détaillée sur les familles d'agents de l'État, des départements et des communes.

sions industrielles, il y a aussi des petits patrons et artisans qui vivent dans les mêmes conditions que leurs ouvriers.

On peut résumer la distribution des familles d'après le nombre d'enfants en calculant le *nombre moyen d'enfants par famille* ou par 100 familles, ce qui évite les décimales.

Enfants survivants pour 100 couples mariés en 1911 (1)

(Age du chef de famille : 60 ans et plus.)

Professions	Patrons	Employés	Ouvriers
Agricoles	264	—	282
Industrielles	255	234	267
Commerciales	224	192	—
Libérales	207	209	—
Services publics	—	212	260
Services domestiques	—	—	204
Ensemble	259	209	270

Quelle que soit la catégorie professionnelle, les ouvriers ont plus d'enfants que les patrons et ceux-ci davantage que les employés. C'est dans l'agriculture que l'on trouve les plus grandes familles ; ensuite viennent celles de l'industrie, du commerce et des professions libérales. Les nombres moyens les plus faibles correspondent : pour les patrons, aux professions libérales ; pour les ouvriers, aux domestiques ; pour les employés au commerce.

3. — Familles étrangères en France

Les étrangers présents en 1911 étaient originaires d'États dont la natalité était, à cette époque, plus élevée que celle de la France. Mais certains s'étaient mariés dans le pays, parfois avec des Françaises. On peut se demander si leurs nouvelles conditions de vie influaient sur leur fertilité, ou si, au contraire, les familles étrangères établies en France conservaient une fécondité comparable à celle de leur pays d'origine.

(1) Statistique générale de la France, *Statistique des familles et des habitations en 1911*, page 25.

Familles suivant le nombre des enfants vivants en 1911

Nombre d'enfants vivants	Milliers de familles		Proportions pour 1.000 familles	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
0	1.632	55	156	181
1	2.940	71	281	236
2	2.495	63	238	210
3	1.473	43	141	144
4	852	29	81	95
5 ou 6	765	28	73	94
7 et plus	319	12	30	40
Non déclaré	881	38	—	—
Ensemble	11.357	339	1.000	1.000

Les familles nombreuses sont plus fréquentes parmi celles dont le chef est étranger : 373 sur 1.000 ont au moins 3 enfants et 325 seulement parmi les familles françaises. La contre-partie est fournie par celles qui n'ont qu'un ou deux enfants, qui constituent 45 pour 100 du total pour les familles étrangères et près de 52 pour 100 pour les françaises.

Si les familles sans enfant vivant sont en moindre proportion parmi les Français (156 pour 1.000) que parmi les étrangers, c'est que ceux-ci renferment une plus forte part de jeunes chefs de famille : 40 pour 100 ont moins de 40 ans ; parmi les Français, 30 pour 100.

Pour l'ensemble, le nombre moyen d'enfants pour 100 familles est 213; pour les seules familles étrangères, il s'élève à 229.

CHAPITRE II

Principaux facteurs démographiques avant la guerre

Le tableau de la population au début de la guerre serait incomplet sans quelques indications sur les tendances des principaux facteurs démographiques. Si exact et si détaillé que soit un recensement, il peut seulement fixer, à un instant donné, les traits caractéristiques d'une population. Mais ce groupement d'êtres humains ne reste pas figé dans l'attitude où l'instantané l'a surpris ; il se transforme sans cesse, renouvelant ses éléments, qui se déplacent dans des mouvements incessants. Pour avoir une connaissance complète de la situation démographique d'un pays, il ne suffit donc pas de savoir combien il y a d'habitants et comment ils se répartissent, il faut encore saisir le rythme des naissances et des décès, des échanges de population avec l'étranger, des déplacements intérieurs des habitants.

On essaiera maintenant de donner un aperçu sommaire de ces éléments démographiques pour la population de la France, pendant les dernières années qui ont précédé le conflit mondial.

I. — Nuptialité

1. — Fréquence annuelle des mariages dans la population totale

Depuis plus d'un siècle, la fréquence des mariages s'était maintenue, en France, à un taux annuel s'écartant rarement

de 155 à 160 nouveaux époux pour 10.000 habitants. Les écarts trouvent d'ailleurs une explication dans les événements historiques : guerres, épidémies, crises économiques (1). La guerre franco-allemande avait fait tomber la nuptialité à 121 pour 10.000 en 1870 et 145 en 1871. La paix revenue, la fréquence des mariages augmenta jusqu'à 195 pour 10.000 en 1872 ; 177 en 1873 ; 166 en 1874 ; mais de 1875 à 1880, la moyenne ne dépassa pas 150, tomba même à 147 de 1881 à 1890 et ne se releva qu'à partir de 1896. On peut rapprocher de ce mouvement celui de l'indice général des prix, dont la tendance séculaire à la baisse est renversée à peu près à ce moment. C'est aussi vers cette même année, que l'établissement d'un régime protecteur vint améliorer dans une assez large mesure les conditions de l'agriculture. En 1907, on était revenu au taux de 160 nouveaux mariés pour 10.000 habitants ; cette élévation tenait en partie à la mise en vigueur de la loi du 21 juin 1907, simplifiant les formalités du mariage. L'examen du mouvement mensuel ne laisse aucun doute à cet égard.

Pendant les dernières années avant 1914, la situation était la suivante :

Années	Population en milliers	Mariages en milliers	Nouveaux mariés pour 10.000 habitants
1901-1905.......	39.140	299	153
1906-1910.......	39.370	310	158
1911............	39.620	308	156
1912............	39.670	312	158
1913............	39.770	299	150

La diminution constatée en 1913 est due au maintien sous les drapeaux, pendant les derniers mois, de la classe qui terminait sa deuxième année de service militaire. Abstraction faite de ce cas exceptionnel, on peut dire que vers 1911-1913, le nombre annuel moyen des nouveaux mariés était en France un peu supérieur à 155 pour 10.000 habitants.

(1) LEVASSEUR, *La Population française*, t. II, p. 68.

Comparaison avec quelques autres pays (1). — Pendant les années 1908-1913, la nuptialité moyenne, 158 nouveaux époux pour 10.000 habitants, est suffisamment élevée pour classer la France dans un bon rang parmi les nations européennes. Seuls, en effet, les pays de l'Europe orientale et des Balkans avaient une proportion beaucoup plus élevée de nouveaux époux : 172 en Russie et Serbie, 178 en Hongrie, 184 en Bulgarie, et 190 en Roumanie. Dans l'Europe centrale et occidentale, la nuptialité est voisine de celle de la France : Belgique, 158 ; Allemagne, 156 ; Italie, 154 ; Angleterre, 152 ; Pays-Bas, 150 ; Autriche, 148 ; Suisse, 146 pour 10.000 habitants. Dans la péninsule ibérique et dans les pays de l'Europe septentrionale, au contraire, la nuptialité est relativement basse : Espagne, 140 ; Portugal, 138 ; Norvège, 124 ; Finlande, 122 ; Suède, 120 ; Irlande, 104.

2. — Fréquence des mariages dans la population mariable

La composition de la population suivant le sexe, l'âge et l'état matrimonial étant assez différente suivant les pays, on apprécie mieux la fréquence réelle des mariages en rapportant leur nombre à la population mariable, c'est-à-dire aux seuls habitants qui sont en état de contracter légalement mariage : pour le sexe masculin, célibataires de 18 ans et plus, veufs et divorcés ; pour le sexe féminin : filles de 15 ans et plus, veuves et divorcées. Voici les résultats pour quelques pays européens (page 43) :

Pour 10.000 hommes mariables, 634 se marient annuellement en France ; si l'on met à part le taux exceptionnel de la Hongrie, 931, la France se place au-dessus de la moyenne entre les extrêmes, 680 en Allemagne et en Italie et 442 en Suède.

Pour les femmes, les taux sont moins élevés, les mariables étant plus nombreuses que pour l'autre sexe. Mettant encore à part le taux hongrois 669, le taux français 472 est encore très au-dessus de la moyenne des extrêmes : 495 en Italie, 313 en Suède.

(1) Institut international de statistique, *Annuaire international* 1917, Mouvement de la population en Europe, p. 2 et 3.

NOMBRE ANNUEL MOYEN DE MARIAGES POUR 10.000 MARIABLES (*a*)

	Sexe masculin	Sexe féminin
Angleterre (1907-1914)	625	427
Écosse (1907-1914)	498	350
Danemark (1907-1914)	651	424
Norvège (1907-1914)	564	332
Suède (1908-1913)	442	313
Autriche (1908-1913)	642	460
Hongrie (1906-1915)	931	669
Allemagne (1907-1914)	680	489
Suisse (1906-1915)	503	375
Pays-Bas (1905-1914)	598	448
Belgique (1908-1913)	615	476
France (1906-1913)	634	472
Italie (1907-1914)	681	495
Espagne (1907-1914)	641	437

(*a*) Institut international de statistique : *Annuaire international de statistique*, 1917, t. II. Mouvement de la population en Europe, pages 11 à 13.

II. — Divorces

Introduit en France par une loi du 20 septembre 1792, aboli par une autre loi du 8 mai 1816, le divorce ne fut rétabli que soixante-huit ans plus tard par la loi du 27 juillet 1884. D'après l'art. 251 du Code Civil, le jugement de divorce doit être transcrit sur les registres de l'état civil du lieu où le mariage a été célébré et mention doit en être faite en marge de l'acte de naissance. Par suite, les statistiques du divorce ont deux sources différentes.

Le Compte général de la justice civile et commerciale fait connaître le nombre des jugements de divorce *prononcés* par les tribunaux. *La Statistique annuelle du mouvement de la population* concerne les divorces *transcrits* sur les registres de l'état civil. Pour une année du calendrier, ces nombres ne concordent pas, parce que certains divorces ne donnent pas lieu à transcription par négligence ou par suite du décès de l'un des divorcés, ou bien encore parce que le mariage a été célébré hors de France ; par ailleurs, les jugements prononcés à la fin d'une année ne sont transcrits qu'au début de l'année

suivante. Au total, le nombre des divorces croissant avec rapidité, les divorces transcrits sont moins nombreux que les jugements de la même année.

Le nombre des divorces transcrits n'a cessé de croître depuis 1884 jusqu'à 14.998 en 1913. En 1911-1913, la proportion annuelle moyenne des divorces transcrits a été de 357 pour un million d'habitants, La fréquence réelle des divorces est plus exactement exprimée par le rapport du nombre des divorces au nombre des couples mariés existant au dénombrement. En France, dans les cinq années 1909-1913, on a enregistré annuellement 13.655 divorces pour 8.332.000 couples mariés en 1911, soit 164 divorces pour 100.000 couples (1).

La comparaison des divers pays est assez difficile, parce que les législations sont très différentes, parfois même le divorce n'existe pas.

NOMBRE ANNUEL MOYEN DE DIVORCES POUR 100.000 COUPLES MARIÉS VERS 1910 (*a*)

Japon (1904-1913)	706
États-Unis (1906-1915)	626
Suisse (1906-1915)	242
France (1909-1913)	164
Danemark (1906-1915)	153
Hongrie (1906-1915)	152
Allemagne (1907-1914)	133
Pays-Bas (1905-1914)	91
Belgique (1909-1912)	80
Suède (1908-1913)	68
Serbie (1896-1905)	65
Norvège (1906-1915)	61
Finlande (1906-1915)	44
Écosse (1906-1915)	31
Angleterre (1907-1914)	10
Autriche (1909-1912)	8
Irlande (1896-1905)	2

(*a*) Annuaire international de statistique, t. II, 1917, p. 30 et 31 ; t. IV, 1920, p. 21 ; t. V, 1921, p. 117.

(1) Statistique générale de la France, *Mouvement de la population*, t. II, 1911-1913, p. XXX.

Après la Suisse, c'est la France qui fournissait le plus de divorces en Europe, avant la guerre, précédant de peu le Danemark et la Hongrie, puis l'Allemagne. Aux Pays-Bas, en Belgique, la fréquence du divorce est environ la moitié de celle de la France, elle ne dépasse guère le tiers en Scandinavie, le quart en Finlande ; elle est très faible en Angleterre, en Autriche, et surtout en Irlande. La fréquence des divorces était en France très inférieure à celle des États-Unis et du Japon (1).

III. — Natalité

1. — Fréquence annuelle des naissances

De 1911 à 1913, on a enregistré en France une moyenne de 780.000 naissances annuelles, mort-nés compris, dont 746.000 enfants déclarés vivants, soit pour 10.000 habitants 197 enfants nés au total et 188 vivants.

Depuis plus d'un siècle, la natalité française était en baisse constante, sauf un temps d'arrêt de 1850 à 1865, c'est-à-dire vers les débuts de la grande industrie et de la construction des voies ferrées. Le nombre absolu le plus élevé, 1.018.000 enfants nés vivants, constaté en 1859, correspond à un taux de 279 pour 10.000 habitants, déjà très inférieur à ceux que l'on avait enregistrés jusqu'en 1830 et qui dépassaient tous 300. Pendant les dix années qui précèdent la guerre franco-allemande, la natalité baisse de 270 à 255. Réduite à 229 en 1871, elle se relève à 267 en 1872 et reprend aussitôt sa marche descendante, tombant au-dessous de 250 dès 1880, au-dessous de 200 à partir de 1907 ; moyenne 1911-1913, 188.

Comparaison avec quelques autres pays. — Au moment où allait commencer la guerre de 1914-1918, la France avait, de beaucoup, la plus faible natalité de l'Europe.

---

(1) Statistique générale de la France, *Statistique internationale du mouvement de la population*, 2me volume, p. 15* à 58*, Statistique internationale des divorces.

Nombre annuel moyen d'enfants nés vivants pour 10.000 habitants (1) (vers 1908-1913)

Russie d'Europe	456	Luxembourg	274
Roumanie	431	Danemark	271
Bulgarie	410	Ecosse	262
Serbie	382	Norvège	260
Hongrie	360	Angleterre	249
Portugal	346	Suisse	247
Italie	324	Suède	244
Espagne	321	Belgique	234
Autriche	319	Irlande	231
Allemagne	295	France	195
Pays-Bas	291		

En Europe orientale et méridionale, les taux de natalité vers 1908-1913 étaient supérieurs à 320 pour 10.000 habitants, dépassant 400 en Russie et en Roumanie. Dans l'Europe centrale, la natalité est de l'ordre de 300 : 319 en Autriche, 295 en Allemagne ; elle est plus faible dans le Nord-Ouest européen : 291 aux Pays-Bas, 260 en Norvège, 249 en Angleterre, 247 en Suisse, 244 en Suède, 234 en Belgique, 231 en Irlande. Entre ce dernier pays, dont la situation démographique spéciale résulte d'une émigration intense et prolongée, et la France, 195, l'écart est encore considérable.

Ainsi, avant la guerre, la France occupait, au bas de l'échelle des taux de natalité, une place isolée, loin au-dessous de tous les autres pays. Comme on le verra, la guerre devait bouleverser cette situation.

2. — Fécondité des femmes de 15 a 49 ans

Le taux de natalité générale rapporté au nombre total des habitants fait intervenir dans le calcul des éléments de la population, vieillards et enfants, qui ne peuvent plus ou pas encore intervenir dans son renouvellement. Aussi essaie-t-on

(1) Institut international de statistique, *Annuaire international de statistique*, t. II, Mouvement de la population en Europe, La Haye, 1917, p. 2 et suiv.

de déterminer en outre la fécondité des femmes de 15 à 49 ans, suivant les limites généralement admises.

En France, on a pu faire des calculs de ce genre depuis le milieu du siècle dernier (1).

NOMBRE ANNUEL MOYEN DES ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS POUR 1.000 FEMMES DE 15 A 49 ANS

Années	Légitimes pour 1.000 femmes mariées de 15 à 49 ans	Illégitimes pour 1.000 filles veuves et divorcées de 15 à 49 ans	Au total pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans
1846-1855..........	179	15	101
1876-1885..........	167	16	99
1886-1895..........	150	17	89
1896-1905..........	134	18	85
1906-1913..........	115	17	76

Depuis 60 ans, la fécondité illégitime n'a guère varié, bien qu'elle manifeste une très légère tendance à l'augmentation, mais la fécondité légitime a baissé de plus d'un tiers, de 179 à 115 pour 1.000 ; c'est le taux le plus faible constaté à ce moment en Europe.

NOMBRE ANNUEL MOYEN D'ENFANTS LÉGITIMES NÉS VIVANTS POUR 1.000 FEMMES MARIÉES DE 15 A 49 ANS VERS 1908-1913 (*a*)

Bulgarie.............	280	Hongrie.............	198
Irlande..............	250	Allemagne...........	196
Pays-Bas............	233	Suède...............	196
Italie...............	226	Danemark...........	191
Norvège.............	224	Suisse..............	184
Autriche............	219	Angleterre..........	171
Espagne.............	218	Belgique............	161
Écosse..............	202	France..............	114

(*a*) Institut international de statistique : *Annuaire international de statistique*. 1917, t. II, p. 54-56.

(1) Statistique générale de la France, *Statistique du mouvement de la population*, 1911-1913, p L.

IV. — Mortalité

I. — Fréquence annuelle des décès

a) *Taux brut de mortalité*

Le nombre annuel des décès subit des fluctuations assez fortes du fait des perturbations climatériques, quand n'interviennent pas les épidémies, les guerres, les crises économiques graves, etc. Ainsi, des trois dernières années d'avant-guerre, la première, 1911, année de grandes chaleurs déterminant une forte mortalité infantile, a fourni 775.000 décès, alors qu'en 1912 et 1913, on n'en comptait que 692.000 et 702.000. Par rapport à la population calculée au milieu de chaque année, le taux de mortalité générale ressort ainsi respectivement à 196, 175 et 177 pour chacune de ces trois années.

Les progrès réalisés depuis un siècle dans l'abaissement de la mortalité sont marqués par les taux suivants : 261 pour 10.000 en 1801-1810, 239 en 1851-1860, 215 en 1891-1900, 182 en 1911-1913. L'amélioration s'est accélérée surtout à partir de 1890, c'est-à-dire à partir du moment où les découvertes pastoriennes ont fourni des armes efficaces pour la lutte contre les maladies contagieuses.

Mais la situation de la France ne peut être appréciée que par comparaison avec les pays dont la population a des conditions générales d'existence du même ordre.

Comparaison avec quelques autres pays. — Dans le tableau ci-après, 21 pays européens sont classés dans l'ordre décroissant de leur taux de mortalité générale, vers 1908-1913. Les extrêmes étant 289 pour la Russie et 132 pour le Danemark, la France vient en position moyenne, avec 185 pour 1.000.

Les États de l'Europe orientale et méridionale ont, vers 1910, une mortalité supérieure à celle de la France : 228 en Espagne, 204 en Italie, pour ne citer que les pays plus voisins. Les autres États limitrophes à l'est ont des taux inférieurs : Luxembourg, 178 ; Allemagne, 165 ; Belgique, 157 ; Suisse, 152. L'Angleterre a une mortalité générale encore plus faible, 141 ; enfin, les Pays-Bas et les pays scandinaves se classent tout au bas de l'échelle.

Nombre annuel moyen des décès pour 10.000 habitants (vers 1908-1913) (a)

Russie d'Europe	289	Irlande	169
Roumanie	247	Allemagne	165
Hongrie	246	Belgique	157
Serbie	237	Écosse	155
Espagne	228	Suisse	152
Bulgarie	224	Angleterre	141
Autriche	215	Suède	140
Portugal	205	Pays-Bas	139
Italie	204	Norvège	136
France	186	Danemark	132
Luxembourg	178		

(a) *Annuaire international de statistique*, t. II, 1917, p. 2 et 3.

Sans être très mauvaise, la situation de la France n'apparaît donc point comme entièrement satisfaisante. Il est vrai que la comparaison ci-dessus la défavorise injustement à cause de la composition par âge de sa population.

Dans son discours présidentiel à la Société Royale de Statistique de Londres en 1925, M. G.-U. Yule l'a très clairement indiqué : « Dans le cas de la France, le coefficient brut de mortalité générale sous-estime certainement la baisse de la mortalité. De 1877-1886 à 1908-1913, ce coefficient s'est abaissé de 225 à 186 pour 10.000 habitants. Au contraire, dans cette même période, le coefficient corrigé obtenu par l'emploi d'une population-type a diminué de 220 à 166 pour 10.000. Dans le premier cas, la chute est de 17,3 pour 100 seulement, dans le second, elle est de 24,5 pour 100 » (1).

C'est qu'en effet, la comparaison des taux bruts de mortalité n'est admissible que si la composition par âge et par sexe des populations n'est pas trop différente. Et l'on sait que la population française, à cause de sa natalité plus faible et depuis plus longtemps décroissante, a un nombre relatif de vieillards beaucoup plus élevé que celle des autres pays (voir page 14).

De deux populations, qui ont des taux de mortalité à chaque

(1) *Journal of the Royal Statistical Society*, janvier 1925, p. 24.

âge exactement semblables, celle où les groupes à mortalité élevée (enfants et vieillards) ont les plus forts effectifs, est aussi naturellement celle qui donne le taux de mortalité générale le plus élevé.

En fait, une comparaison correcte devrait se faire pour des groupes d'âge correspondants, mieux encore année par année, à l'aide des tables de mortalité. Elle exige alors de laborieux calculs qu'il n'est pas toujours possible d'entreprendre ; les conclusions trop espacées perdent en puissance ce qu'elles gagnent en précision.

Aussi a-t-on essayé d'améliorer le taux brut de mortalité générale par un moyen simple et rapide, qui le remplace par un taux rectifié sur la base d'une même population-type.

b) *Taux rectifiés d'après une population-type (1)*

La population-type choisie représente une partie importante de la population totale de l'Europe : c'est celle de cinq pays : France, Angleterre, Allemagne, Italie, Suède, au dénombrement de 1910-1911. A cette population-type, on a successivement appliqué les taux de mortalité pour des groupes d'âge de cinq ans, fournis par les tables de mortalité calculées en divers pays. Voici la double série des taux bruts et rectifiés, rangés dans l'ordre croissant de ces derniers (1) :

Pays	Période	Taux rectifié	Taux brut
Norvège	1906-1915	120	136
Suède	1908-1913	121	140
Danemark	1906-1915	125	133
Pays-Bas	1905-1914	135	136
Angleterre	1906-1915	156	145
Belgique	1907-1914	159	153
Suisse	1906-1915	161	159
France	1908-1913	162	184
Allemagne	1907-1914	175	167
Italie	1907-1914	187	202
Autriche	1908-1913	215	231
Espagne	1909-1911	236	242

(1) *Bulletin de la statistique générale de la France*, janvier-mars, 1929, page 193.

L'ordre de classement de ces pays diffère sensiblement suivant que l'on considère l'une ou l'autre série de coefficients.

Pour la France, la mortalité est ramenée de 184 à 162 pour 10.000 habitants.

2. — Décès suivant le sexe et l'âge

Tables de mortalité 1908-1913. — Pour l'examen de la mortalité par âge, on se reportera aux tables de mortalité pour la population française Pm, Pf, Pmf, 1908-1913 (1).

D'après ces tables, sur 100.000 nouveau-nés du sexe masculin, 13.399 décèdent avant d'avoir atteint leur premier anniversaire de naissance. De 12 à 13 ans, il ne meurt plus que 223 personnes sur 100.000. Il faut arriver à 78 ans pour retrouver un taux de mortalité (13.620) supérieur à celui des enfants de moins d'un an. Pour le sexe féminin, on ne compte que 11.156 décès pour 100.000 enfants vivants avant un an. Le minimum de mortalité se place entre 10 et 11 ans (248). A 78 ans, le taux de mortalité remonte à 11.920 pour 100.000 et redevient pour la première fois supérieur à celui de la première enfance.

Comparaison avec quelques autres pays. — Si l'on rapproche ces tables de celles qui ont été établies vers la même époque, dans quelques autres pays : Angleterre, Allemagne, Italie, on voit que la mortalité des adultes de 15 à 55 ans semble excessive en France, surtout pour le sexe masculin.

De 0 à 1 an, la mortalité masculine française est très inférieure à celle de l'Allemagne et dépasse de peu celle de l'Angleterre ; de 1 à 9 ans, elle est inférieure à celle de ces deux pays ; mais, après 15 ans, elle croît plus rapidement. De 20 à 24 ans, le taux français 699 dépasse de beaucoup les taux anglais 374, allemand 465 et italien 622. Après cet âge, la situation s'améliore, d'abord très légèrement, ensuite plus rapidement. De 55 à 59 ans, la mortalité française 2.544 est du même ordre que l'anglaise 2.457 ou l'allemande 2.540 ; mais celle de l'Italie n'est que 1.934.

(1) *Bulletin de la statistique générale de la France*, juillet 1918.

TAUX ANNUELS MOYENS DE MORTALITÉ POUR 100.000 VIVANTS DE CHAQUE AGE

Groupes d'âge	France (1908-1913)	Angleterre (1911-1912)	Allemagne (1910-1911)	Italie (1901-1912)
		1° Sexe masculin		
0 à 1 an.......	13.399	12.044	18.145	14.818
1 à 4 ans......	1.395	1.545	1.440	2.830
5 à 9 ans......	320	338	320	360
10 à 14 ans......	231	192	209	254
15 à 19 ans......	433	280	363	440
20 à 24 ans......	699	374	465	622
25 à 29 ans......	696	427	477	624
30 à 34 ans......	796	531	540	632
35 à 39 ans......	950	696	685	701
40 à 44 ans......	1.166	913	920	834
45 à 49 ans......	1.457	1.285	1.261	1.046
50 à 54 ans......	1.918	1.712	1.766	1.374
55 à 59 ans......	2.544	2.457	2.540	1.934
60 à 64 ans......	3.600	3.537	3.703	2.920
65 à 69 ans......	5.315	5.137	5.423	4.590
70 à 74 ans......	8.239	7.671	8.353	7.640
75 à 79 ans......	12.686	11.463	12.847	12.410
		2° Sexe féminin		
0 à 1 an.......	11.156	9.767	15.305	13.429
1 à 4 ans......	1.350	1.475	1.385	2.870
5 à 9 ans......	337	333	317	376
10 à 14 ans......	278	198	226	305
15 à 19 ans......	450	266	329	494
20 à 24 ans......	587	313	425	620
25 à 29 ans......	645	366	519	674
30 à 34 ans......	684	452	580	705
35 à 39 ans......	737	576	674	753
40 à 44 ans......	835	732	730	785
45 à 49 ans......	1.012	960	910	875
50 à 54 ans......	1.318	1.312	1.260	1.140
55 à 59 ans......	1.755	1.875	1.845	1.620
60 à 64 ans......	2.665	2.690	2.960	2.645
65 à 69 ans......	4.260	4.022	4.745	4.450
70 à 74 ans......	6.800	6.310	7.620	7.615
75 à 79 ans......	10.970	9.670	11.930	12.380

L'allure de la courbe de mortalité féminine est analogue sauf qu'elle ne présente pas entre 20 et 24 ans le maximum si nettement marqué pour le sexe masculin. Après 15 ans, la mortalité des femmes françaises croît plus vite que celle de la population féminine anglaise ou allemande. Mais la différence est moindre que pour le sexe masculin. Après 55 ans, la mortalité féminine est du même ordre en France, en Angleterre et en Allemagne.

En résumé, la mortalité française est trop élevée entre 15 et 50 ans, surtout pour les hommes ; dans les premières années et au déclin de la vie, la comparaison est plus favorable. La mortalité des adultes pourrait donc être sensiblement abaissée.

V. — **Mortalité infantile** (1)

1. — Fréquence annuelle des décès d'enfants au-dessous d'un an

Le nombre annuel des décès d'enfants au-dessous d'un an est assez variable non seulement à cause des fluctuations de la natalité, mais encore en raison des conditions climatériques : les étés chauds amènent ordinairement une recrudescence marquée de la mortalité infantile. C'est ainsi qu'en 1911, on a enregistré 116.600 décès d'enfants âgés de moins d'un an, au lieu de 85.600 en 1910 et 78.400 en 1912 ; 83.900 en 1913. Les variations annuelles sont donc parfois très importantes, mais les taux moyens par périodes de cinq ans, font bien apparaître la diminution de la mortalité infantile en France, pendant les années qui ont précédé la guerre, diminution qui s'est accélérée surtout à partir de 1895, c'est-à-dire par la diffusion des méthodes pastoriennes. De 1891-1895 à 1911-1913, la proportion des nouveau-nés décédés avant

(1) Voir la Statistique annuelle du mouvement de la population et l'article de M. Ulmer, *La mortalité infantile en France de* 1871 *à* 1926 dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France* d'octobre-décembre 1927.

365 jours est tombée de 170 à 124 pour 100 ; c'est une diminution de plus d'un quart (27 pour 100).

Années	Enfants déclarés vivants en milliers	Décès d'enfants de moins d'un an en milliers	Décès d'enfants de moins d'un an pour 1.000 naissances
1891-1895	857,3	146,0	170
1896-1900	848,7	134,4	158
1901-1905	831,0	115,4	139
1906-1910	783,1	98,9	126
1911-1913	746,2	92,9	124
1911	742,4	116,6	157
1912	750,3	78,4	104
1913	746,0	83,9	112

Si l'on exclut l'exceptionnelle année 1911, la mortalité infantile se réduit à 108 pour 1912-1913.

Ce taux se trouverait légèrement accru, si l'on ajoutait aux décédés de moins d'un an les faux mort-nés (voir page 249), c'est-à-dire les enfants présentés sans vie à l'officier de l'état civil, mais ayant respiré. Il y en a eu environ 5.000 en 1912 et 1913, le taux de mortalité passerait de 108 à 115 environ.

Comparaison avec quelques autres pays. — Par rapport à celle des autres pays européens (1), la mortalité infantile apparaît moyenne en France.

DÉCÈS D'ENFANTS DE MOINS D'UN AN POUR 1.000 NÉS VIVANTS VERS 1906-1910

Russie (1901-1905)	258	Angleterre	117
Hongrie	204	Finlande	117
Autriche	202	Suisse	115
Allemagne	174	Pays-Bas	114
Bulgarie (1910-1911)	158	Écosse	112
Espagne (1906-1915)	156	Danemark	108
Italie	152	Irlande	94
Belgique	141	Suède	78
France	126	Norvège	70

Les États de l'Europe orientale (Russie, pays balkaniques), de l'Europe centrale (Allemagne, Autriche, Hongrie), de

(1) Statistique générale de la France, *Statistique internationale du mouvement de la population* 1901-1910, p. 124*.

l'Europe méridionale (Espagne, Italie), ont des taux beaucoup plus élevés, compris entre 150 et 250 pour 1.000 enfants déclarés vivants.

En Belgique, la mortalité infantile 141, est, en 1906-1910, plus élevée qu'en France, 126 ; mais, dans les pays de l'Europe septentrionale elle est, par contre, beaucoup plus faible : 117 en Angleterre, 114 aux Pays-Bas, 108 au Danemark, 94 en Irlande, 78 en Suède, 70 en Norvège.

2. — Mortalité infantile suivant le sexe et la légitimité

Il est bien connu que, de 0 à 1 an, la mortalité des petits garçons dépasse celle des petites filles : en France, en 1906-1913 : 137 pour 1.000 nés vivants, au lieu de 114, la moyenne étant 126.

L'écart est encore plus grand entre les enfants légitimes et les illégitimes : pour la même période 1906-1913 : la mortalité des illégitimes est 226, presque le double de celle des légitimes, 116.

VI. — Excédents de naissances

Les excédents de naissances qui représentaient en moyenne 50 pour 10.000 habitants en 1821-1840, sont tombés à 22 en 1861-1880 et 12,5 en 1891-1900 (1). De 1876-1880 à 1911-1913, ils passent de 29 à 6 pour 10.000. Dans sa chute, le taux de natalité s'est tellement rapproché du taux de mortalité qu'il descend parfois au-dessous : le fait s'est produit 7 fois, de 1890 à 1913.

Excédents annuels de naissances ou de décès, en milliers

1890....	—38,4	1896....	93,7	1902....	83,9	1908....	48,0
1891....	—10,5	1897....	108,1	1903....	73,1	1909....	14,6
1892....	—20,0	1898....	33,8	1904....	57,0	1910....	71,4
1893....	7,2	1899....	31,4	1905....	37,1	1911....	—33,0
1894....	39,8	1900....	—26,0	1906....	26,6	1912....	58,0
1895....	—17,8	1901....	72,4	1907....	—19,1	1913....	43,8

(1) Statistique générale de la France, *Statistique internationale du mouvement de la population jusqu'en* 1905, p. 70.

L'épidémie de grippe de l'hiver 1889-1890, entraîne un excédent de 38.000 décès en 1890; les deux années suivantes sont encore déficitaires, ainsi que 1895, 1900 et 1907. Enfin, la forte mortalité infantile de 1911, due à un été très chaud, détermine un excédent de 33.000 décès.

Aussi, l'accroissement naturel est devenu très faible : 28.300 en 1906-1910, pour 39.400.000 habitants ; 23.000 en 1911-1913, pour 39.650.000, soit des taux de 7 et 6 pour 10.000 ; la population de la France est presque stationnaire pendant les 12 années qui ont précédé la guerre.

Comparaison avec quelques autres pays. — Partout les excédents de naissance étaient beaucoup plus élevés qu'en France.

Excédents annuels moyens de naissances
en 1911-13

Pays	En milliers	Pour 10.000 habitants
Angleterre	372	103
Ecosse	49	103
Irlande	28	64
Danemark	37	133
Norvège	29	121
Suède	55	98
Finlande	38	121
Russie d'Europe (1901-1905)	1728	167
Autriche	285	98
Hongrie	239	112
Suisse	35	90
Allemagne	804	118
Pays-Bas	91	150
Belgique	57	73
France	23	6
Portugal	87	146
Espagne	181	89
Italie	436	124
Bulgarie (1911)	82	190
Serbie (1910-1911)	47	162
Roumanie	129	180

Vers 1911-1913, les excédents de naissance s'échelonnaient de 64 pour 10.000 en Irlande, à 190 en Bulgarie, mais la plupart

se groupaient entre 100 et 125 ; en France, ils ne dépassaient pas 6 pour 10.000.

VII. — Déplacements de population

Les facteurs démographiques étudiés dans les paragraphes précédents conditionnent ce qu'on appelle parfois l'accroissement naturel de la population par la balance des naissances et des décès.

Mais la population se renouvelle aussi en partie à l'aide d'apports extérieurs, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas compensés par l'émigration. Ces échanges avec l'étranger ne sont d'ailleurs pas les seuls à considérer, car il s'en produit également entre les diverses régions du pays et ces déplacements intérieurs ne sont pas sans influence sur la natalité et la mortalité.

On étudiera successivement les tendances qui se manifestaient vers 1911 dans les migrations intérieures, dans l'émigration française vers l'étranger et enfin dans l'immigration étrangère en France.

A) *Migrations intérieures*

1. — L'exode des campagnes vers les villes

Dans la changeante complexité des mouvements intérieurs de la population, le fait caractéristique et d'ailleurs bien connu, c'est l'abandon progressif des campagnes au profit des grandes agglomérations urbaines. On l'a déjà signalé à propos de la population des villes ; il n'est point particulier à notre pays, il est plus intense encore dans d'autres grands États européens.

La raison essentielle, on le sait, est l'attraction exercée sur la main-d'œuvre rurale par les administrations, les établissements industriels ou commerciaux. Il y a d'abord l'appât de salaires plus élevés, qu'on ne met pas suffisamment en rapport avec la plus grande cherté de la vie dans les villes.

Il y a aussi l'attrait d'un travail dont la durée journalière est limitée, dont la régularité est mieux assurée, alors que le labeur agricole, variable suivant les saisons et les intempéries, exige de longues journées d'été compensées, il est vrai, par une activité réduite en hiver. Enfin, il y a les agréments des villes, avec leurs distractions variées, le cinéma, les sports, etc.

La dépopulation des campagnes est un grave problème social dont les dangers ne peuvent être exagérés et qui a suscité d'innombrables travaux. Mais les remèdes appliqués ne semblent guère que des palliatifs, capables peut-être de ralentir un peu le mouvement, mais non de l'arrêter ou même de l'entraver d'une manière sérieuse. Entre le travail agricole et l'activité industrielle, il faut cependant qu'un certain équilibre reste assuré, sous peine de troubles sérieux dans l'évolution économique et sociale.

Sur le sens et l'importance des multiples courants qui brassent la matière humaine à l'intérieur d'un grand État, il est difficile d'avoir autre chose que des vues d'ensemble. Une analyse un peu complète de ces mouvements ne serait possible qu'avec des registres de population très bien tenus, fondés sur l'obligation imposée à chaque habitant de faire, à tout changement de résidence, une double déclaration dans la commune qu'il quitte et dans celle où il vient s'établir.

A défaut, on peut tirer des données fournies par les recensements une connaissance assez étendue des migrations intérieures par deux moyens principaux :

1° On peut calculer pour chaque département, comme on l'a fait pour la France entière, l'excédent apparent d'immigration ou d'émigration entre deux dénombrements consécutifs, en rapprochant l'accroissement constaté de ce qu'il aurait dû être d'après la simple balance des naissances et des décès ;

2° On peut examiner, dans chaque département, la répartition des habitants suivant le lieu de leur naissance.

A ces méthodes générales, permettant des vues d'ensemble, on peut ajouter les résultats d'enquêtes spéciales portant sur les courants particuliers qui drainent la population de cer-

taines régions, ou sur le mode de peuplement des grandes agglomérations, de Paris en particulier.

2. — Mouvements migratoires entre 1906 et 1911

Pour la France entière (1), en confrontant l'accroissement de la population entre 1906 et 1911, d'après les résultats des deux dénombrements et l'augmentation qui serait résultée de la balance des naissances et des décès, on a fait apparaître un excédent d'immigration étrangère de 248.000 personnes

On a pu de même constater que, de 1906 à 1911, la population rurale perdait 618.000 personnes, tandis que la population urbaine en gagnait 866.000 ; ce qui traduit l'exode des campagnes vers les villes, aggravé par l'immigration étrangère qui se porte surtout vers les centres urbains.

On peut encore déterminer l'excédent d'immigration de 1906 à 1911 pour chacun des 87 départements (2).

On voit ainsi que 25 départements ont reçu dans cet intervalle un excédent d'immigration provenant des autres départements ou de l'étranger et s'élevant au total, à 629.000 personnes, dont 303.000 pour la Seine, 77.000 pour la Seine-et-Oise, 69.000 pour le Rhône, 43.000 pour les Bouches-du-Rhône, 38.000 pour la Meurthe-et-Moselle, 20.000 pour les Alpes-Maritimes, 18.000 pour la Gironde, départements possédant de grandes villes. Les 62 autres départements se sont appauvris par émigration ; les pertes les plus fortes en valeur absolue sont celles du Finistère, 22.400 ; des Côtes-du-Nord, 18.700 ; du Morbihan, 17.000 ; de la Vendée, 14.500 ; de l'Ardèche, 14.200 ; de la Haute-Loire, 14.000 ; de la Saône-et-Loire, 13.700 ; de la Corrèze, 13.000 ; après la Bretagne, ce sont quelques départements du plateau central.

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1911, t. I, 1re partie, p. 37.
(2) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1911, t. I, 1re partie, p. 86 à 89.

3. — Migrations constatées en 1911 entre les départements

La méthode précédente ne permet pas de démêler les effets des migrations intérieures et de l'afflux étranger. Mais le recensement fournit un autre moyen pour mettre les premières en évidence ; c'est le classement des habitants suivant leur origine.

En 1911, les Français recensés dans chaque département ont été classés suivant le département de naissance (1). Ce classement a même été fait séparément pour chaque sexe en distinguant les personnes actives des sans profession (2). Ces tableaux à double entrée présentent, on le voit, sous une forme très détaillée, le résultat des migrations intérieures des Français. En suivant la série des nombres inscrits sur une même ligne, on a la distribution suivant leur département d'origine, des personnes recensées dans chaque département. En suivant la série des nombres inscrits dans une même colonne, on a la répartition des originaires d'un même département, suivant le département où ils se trouvaient le jour du recensement.

On peut d'ailleurs résumer ce tableau en déterminant pour chaque département :

1° le nombre des originaires de ce département recensés dans un autre, c'est-à-dire le nombre des émigrés ;

2° le nombre des Français recensés dans ce département, mais nés ailleurs, c'est-à-dire le nombre des immigrés.

On voit sur ce tableau non reproduit ici (3) que 25 départements ont un excédent d'immigrés en 1911 : Seine, 1.463.000 ; Seine-et-Oise, 230.000 ; Rhône, 202.000 ; Bouches-du-Rhône, 127.000 ; Gironde, 120.000 ; Hérault, 60.000 ; Alpes-Maritimes, 54.000 ; Meurthe-et-Moselle, 41.500 ; Var, 33.000. Pour 62 départements, le nombre des Français partis dépasse celui des arrivés, cet excédent d'émigrés est de 109.000 pour les Côtes-du-Nord, 87.600 pour l'Ardèche, 87.000 pour la

(1) Statistique générale de la France : *Recensement de 1911*, t. I, 4e partie, p. 30 à 39.
(2) Même volume, p. 40 à 98
(3) Même volume, p. 7.

Saône-et-Loire, 79.000 pour l'Aveyron, 78.000 pour le Nord, 76.500 pour la Corrèze, 72.000 pour la Dordogne, 71.000 pour la Nièvre, 62.500 pour le Finistère. Un trait caractéristique, c'est l'attraction exercée par les centres industriels et commerçants sur les populations voisines, la distance et la facilité des communications intervenant aussi. Ne pouvant examiner la question en détail, on se bornera à signaler, par exemple, le rôle attractif de Paris, Lyon et Marseille, sur la région comprise entre le Rhône et les Alpes. Les Savoyards se dirigent de préférence sur Lyon et Paris ; les habitants des Hautes et Basses-Alpes vers Marseille et Nice ; mais plus des quatre cinquièmes des émigrés de la région se retrouvent, soit dans les grandes villes de cette région même, soit à Paris.

De même dans le bassin aquitain, le flot migratoire est canalisé vers Bordeaux, Toulouse et aussi Paris. Les villes de Rouen et du Havre ont un rôle analogue pour la Normandie. Mais la région parisienne joue à ce point de vue un rôle exceptionnel.

4. — Migrations vers Paris et sa banlieue

En 1911, les migrations vers Paris et sa banlieue (département de la Seine) ont été l'objet d'une étude spéciale portant, pour chaque sexe, non seulement sur le nombre des originaires des autres départements, mais encore sur les professions qu'ils viennent exercer et sur le quartier où ils résident à Paris. On a ainsi une vue assez étendue sur les migrations intérieures vers la région parisienne.

Français recensés en 1911, en milliers (1)

Lieux de naissance	Paris	Banlieue
Nés à Paris	1.006	278
Nés en banlieue	87	293
Nés dans un autre département	1.417	581
Nés en Alsace-Lorraine	39	16
Nés hors de France	27	8
Lieu de naissance non déclaré	24	6
Totaux	2.600	1.182

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de 1911* t. I, 4e partie, p. 15 à 20, tableaux p. 100 à 119.

Sur 3.782.000 Français recensés en 1911 dans la Seine, 35.000 étaient nés hors de France, 55.000 en Alsace et Lorraine, 1.664.000 dans la Seine, et 1.998.000 dans les autres départements. Les plus forts contingents proviennent de Seine-et-Oise, 113.000 ; de Seine-et-Marne, 60.000 ; puis du Nord, 58.000 ; de la Nièvre, 57.000 ; de la Seine-Inférieure, 54.000 ; de l'Yonne, 49.000 ; du Loiret, 48.000 ; des Côtes-du-Nord, 43.000 ; de l'Aisne, du Cher et de Saône-et-Loire, 41 à 42.000 chacun. A part les Côtes-du-Nord, tous ces départements sont groupés autour de la Seine, dans un assez faible rayon.

Dans une analyse plus serrée de l'attraction exercée par la capitale sur les populations provinciales, il faudrait tenir compte de l'éloignement de chaque département et de la population de chacun d'eux.

Pour Paris seul, les résultats sont du même ordre ; sur 2.600.000 Français recensés en 1911, 1.006.000 seulement sont nés dans la capitale. Dans le volume cité, on trouvera de curieux détails sur la répartition des provinciaux par quartier, montrant leur localisation près de la gare d'arrivée, par exemple celle des Bretons près de la gare Montparnasse (14e et 15e arrondissements). Des spécialisations caractéristiques apparaissent aussi dans les professions : il suffit d'évoquer les maçons de la Creuse, les marchands de vins et marchands de marrons du Plateau central, les domestiques bretonnes, etc.

B) *Émigration française vers l'étranger*

1. — Émigration totale et émigration nette (évaluations)

Avant la guerre, il n'y avait pas, et il ne pouvait guère exister de statistique complète sur les échanges de population avec l'étranger. Le passage aux frontières était libre, aucun passeport n'était exigé. D'ailleurs, si l'on pouvait assez facilement enregistrer les entrées et sorties par les ports maritimes, il n'était guère possible d'en faire autant le long des frontières terrestres. Quelques-unes, celles des Pyrénées, des Alpes se prêteraient encore assez facilement au contrôle des arrivées

et des départs, parce que les points de passage sont peu nombreux ; la surveillance, quoique coûteuse, reste possible. Mais, sur toute la frontière nord-est, notamment sur la frontière belge, les déplacements sont tellement fréquents, que toute organisation de contrôle lèserait gravement les intérêts économiques des deux pays. De plus, elle resterait vaine, car la frontière pourrait facilement être franchie en fraude en maints endroits, à moins de déployer une surveillance rigoureuse qui entraînerait des dépenses excessives et ne serait supportable que pendant des périodes exceptionnelles.

D'ailleurs, comment aurait pu se faire la distinction entre les voyageurs qui se rendaient à l'étranger pour leurs affaires ou pour leur agrément, mais sans aucun désir d'y rester, et ceux qui s'expatriaient pour chercher à l'étranger de meilleures conditions d'existence. En d'autres termes, existait-il une définition précise de l'émigrant ?

Il y avait bien une définition légale, mais elle remontait au temps de la navigation à voiles, ne s'appliquait qu'aux seuls émigrants par la voie maritime et n'avait plus aucune valeur pratique. La voici :

D'après le décret du 9 mars 1861, est considéré comme émigrant tout passager qui n'est pas nourri à la table du capitaine ou des officiers et qui paie pour son passage, nourriture comprise, une somme de moins de 40 francs par semaine pour les navires à voiles, et de moins de 80 francs pour les navires à vapeur.

Répondant en 1925 à une enquête du Bureau international du Travail (1), le Gouvernement français faisait allusion à la définition de 1861 et ajoutait : « En pratique est actuellement réputé émigrant le passager de 3e classe ; c'est un critérium commode pour l'application de la réglementation, ce n'est pas évidemment une définition ».

Les statistiques de l'émigration établies par le ministère de l'Intérieur avant la guerre résultaient de la totalisation des

---

(1) Bureau international du Travail, Études et documents, *La réglementation de l'émigration*, volume I. Les Législations sur l'émigration, p. 16, Genève, 1928.

états numériques transmis par les officiers de port, commissaires spéciaux, commissaires de police de certains ports. Elles ne comprenaient que les passagers de 3e classe, à l'exclusion de ceux qui étaient munis de billets d'aller et retour. Voici les nombres annuels relevés de 1901 à 1913.

Émigration française contrôlée dans certains ports

1901	4.500	1908	5.388
1902	4.469	1909	5.101
1903	6.184	1910	5.114
1904	5.330	1911	6.166
1905	4.879	1912	5.834
1906	6.035	1913	5.701
1907	7.912		

Jusqu'en 1910, il ne s'agit que des émigrants français partis par les cinq ports suivants : Bayonne, Bordeaux, Saint-Nazaire, le Havre, Marseille, auxquels s'ajoute La Rochelle à partir de 1907. En 1911-1913, ce sont les seuls émigrants français partis pour l'Amérique par sept ports : Boulogne, Le Havre, Cherbourg, Saint-Nazaire, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne.

Cette statistique ne comprend qu'une faible part du contingent des nationaux allant se fixer à l'étranger. Elle exclut : les émigrants saisonniers partis par mer ; les émigrants à destination de l'Afrique, de l'Asie, de l'Océanie ; les émigrants sortis par les frontières terrestres. Même pour les départs vers l'Amérique, elle est déficitaire par suite de l'imprécision qui règne dans la définition de l'émigrant, de l'absence de comptages dans certains ports français, de l'omission des Français qui vont s'embarquer dans des ports étrangers.

Depuis longtemps, on avait remarqué que les pays d'émigration enregistrent presque toujours plus d'immigrants venant de France que la statistique française ne compte d'émigrants. Bodio estimait que les nombres de la statistique française devaient être relevés d'environ 80 pour 100 (1). Mais les statistiques étrangères comptent souvent les immigrants venant de France, qui sont toujours en plus grand

(1) *Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. II, fasc. 2, p. 99.

nombre que les immigrants de nationalité française, les étrangers s'embarquant dans les ports français formant un contingent plus considérable que les Français partis par les ports étrangers. Il semble que, pour cette raison, les statistiques officielles françaises accusent pour les pays d'Amérique une émigration inférieure de 40 à 50 pour 100 à la réalité.

Ces statistiques, d'autre part, ne font pas connaître les départs de Français pour les autres pays d'Europe et les colonies françaises, qui sont loin d'être négligeables ; ainsi, du début de 1911 à la fin de 1913, le nombre des Français résidant dans les principales villes du Maroc s'est accru de plus de 20.000, soit près de 7.000 par an (1).

On ne peut donc apprécier l'importance de l'émigration française totale que par des évaluations indirectes, en coordonnant les données sur l'immigration française dans les pays étrangers, soit d'après les statistiques annuelles des immigrants arrivés dans ces pays, soit d'après le nombre des Français qui y sont recensés. Cette dernière source est la moins bonne, car les différences constatées entre les effectifs de Français en pays étranger à deux recensements successifs ne résultent pas seulement des arrivées ou des départs. Elles dépendent aussi du mouvement naturel de la population, des naturalisations parfois très nombreuses, sans parler de l'exactitude des dénombrements et des changements apportés au mode de dépouillement.

Les statistiques annuelles de l'immigration française en pays étrangers quoique non établies sur des bases uniformes, sont meilleures. Pour obtenir une estimation de l'émigration totale qui ne soit pas trop élevée, on a retenu en première ligne parmi ces données celles relatives aux immigrants français. A leur défaut seulement, on a utilisé les nombres d'immigrants venant de France ; la balance entre les entrées et sorties des passagers français, ou bien entre les arrivées et départs de personnes venant de France ou à destination de ce pays ; enfin, les nombres de Français recensés. On a résumé dans le

(1) Statistique générale de la France, *Annuaire statistique* 1925, p. 359.

tableau ci-après, les statistiques ainsi recueillies pour une vingtaine de pays au cours des années 1901-1913.

Émigration totale des Français en certains pays
(*nombres en milliers*)

Pays de destination	Années — Moyenne 1901-1910	1911	1912	1913	Moyenne 1911-1913
États-Unis (*a*)	5,9	6,0	6,5	6,3	6,3
Canada (*b*)	1,6	2,1	2,8	2,7	2,5
Mexique (*c*)	0,2	»	0,1	»	0,05
Cuba (*b*)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Vénézuéla (*d*)	0,4	0,3	»	»	0,3
Argentine (*b*)	3,4	4,9	5,2	4,7	4,9
Uruguay (*e*)	0,2	0,1	0,6	0,4	0,4
Paraguay (*b*)	0,03	0,01	0,02	0,01	0,01
Brésil (*b*)	0,5	1,4	1,5	1,5	1,5
Afrique du Sud (*b*)	0,05	»	0,04	0,10	0,07
Australie (*f*)	0,2	0,2	0,4	0,4	0,3
Nouvelle-Zélande (*g*)	0,1	0,2	0,1	0,06	0,1
Chine (*h*)	0,1	»	»	»	0,1
Guyane française (*i*)	0,8	0,7	0,8	0,7	0,7
Algérie (*k*)	2,0	10,0	16,3	5,2	10,5
Tunisie (*m*)	0,7	0,6	0,6	0,4	0,5
Maroc (*h*)	0,5	»	»	»	3,5
Belgique (*l*)	10,6	10,5	10,8	12,5	11,3
Espagne (*f*)	0,1	0,1	0,7	0,3	0,4
Russie (*f*)	1,0	0,9	»	»	1,0
Suède (*b*)	0,04	0,06	0,05	0,05	0,05

Émigration française annuelle moyenne pour ces pays :

1901-1910	28.700
1911-1913	43.800

(*a*) Immigrés sujets français (H. Bunle, L'immigration française aux États-Unis, *Bulletin de la Statistique générale de la France*, janvier 1925, p. 203) ; (*b*) Immigrants français ; (*c*) Immigration nette, différence entre les entrées et sorties de voyageurs français ; (*d*) Français débarqués ; (*e*) Migration nette des passagers français à Montevideo ; (*f*) Balance des arrivées et départs de passagers français ; (*g*) Passagers de France ; (*h*) D'après le nombre de Français présents à la fin de chaque année ; (*i*) Déportation ; (*k*) Balance des arrivées et départs par mer des voyageurs de ou pour la France ; (*l*) Immigrants venant de France, autres que les Belges ; (*m*) Immigrants français ayant bénéficié des facilités de voyage accordées par le Protectorat. Nombres inférieurs aux nombres totaux d'immigrants français.

Il reste encore bon nombre de pays, pour lesquels on ne possède aucun renseignement, quoique l'afflux des Français n'y soit point négligeable. Par exemple, en Suisse, en Angleterre, en Italie, les colonies françaises ont une importance qui suppose une immigration assez considérable. On ne peut l'évaluer que d'une façon indirecte et approximative, en utilisant le nombre des Français recensés en 1901 et 1911. On obtient ainsi, par la combinaison de ces résultats et des données inscrites dans le tableau précédent :

ÉVALUATION DE L'ÉMIGRATION ANNUELLE TOTALE DES FRANÇAIS
(*moyennes annuelles en milliers*)

Pays de destination		1901-1910	1911-1913
Outre-mer......	Émigration connue.........	13,0	16,8
	Émigration évaluée.........	3,0	3,0
Colonies françaises....	Émigration connue.........	4,0	15,2
	Émigration évaluée.........	0,5	2,0
Europe........	Émigration connue........	11,8	12,8
	Émigration évaluée........	12,2	13,2
TOTAUX	....	44,5	63,0

L'émigration annuelle *totale* aurait donc dépassé 60.000 personnes de 1911 à 1913, en augmentation sensible par rapport à la période 1901-1910.

De ces émigrants, une partie revient en France après un certain nombre d'années. C'est à l'émigration *nette* (excédent des départs sur les retours) que correspond la perte subie par la population française.

Les données publiées par certains pays étrangers sont résumées ci-après. On reconnaîtra quelques nombres figurant déjà au tableau précédent, car, pour avoir une limite inférieure de l'émigration totale, on a parfois pris l'émigration nette.

ÉMIGRATION NETTE DES FRANÇAIS EN QUELQUES PAYS ÉTRANGERS
(*nombres en milliers*)

Pays de destination	Moyenne 1901-1910	Années 1911	1912	1913	Moyenne 1911-1913
États-Unis...	3,1	3,3	3,5	4,4	3,7
Mexique.....	0,1	—0,1	0,1	0,02	»
Vénézuéla...	0,15	—0,03	»	»	»

Pays de destination	Moyenne 1901-1910	Années 1911	1912	1913	Moyenne 1911-1913
Argentine. . .	1,2	1,8	1,9	0,6	1,4
Uruguay. . . .	0,1	»	0,6	0,5	0,4
Australie. . . .	0,2	0,2	0,4	0,4	0,3
Chine, Japon.	0,1	»	1,2	—0,8	0,1
Algérie.	2,0	10,0	16,4	5,2	10,5
Maroc.	0,5	»	»	»	3,5
Belgique.	5.5	4,9	4,8	5,1	2,4
Espagne.	»	0,1	0.7	0.3	0,4
Russie	1,0	0,9	»	»	1,0
Suède.	»	0,01	—0,02	—0,02	»

Le rapprochement possible pour quelques pays des séries de nombres contenus dans les deux tableaux précédents fournit un indice de la proportion des Français qui s'expatrient définitivement.

Pays de destination	Moyenne annuelle 1901-1910 Émigration totale	Émigration nette	Proportion pour 100	Moyenne annuelle 1911-1913 Émigration totale	Émigration nette	Proportion pour 100
États-Unis .	5,9	3,1	53	6,3	3,7	59
Mexique. . . .	0,2	0,1	50	0,05	»	»
Vénézuéla. .	0,4	0,15	37	0,3	»	»
Argentine . .	3,4	1,2	35	4,9	1,4	29
Outre-mer. .	9,9	4,55	46	11,55	5,1	44
Belgique. . . .	10,6	5,5	52	11,3	5,1	45
Espagne. . . .	0,1	»	»	0,4	0,4	100
Europe.	10,7	5,5	51	11,7	5,5	47
Totaux. .	20,6	10,0	48	23,2	10,6	46

Ainsi, pour ces pays, l'émigration nette des Français constitue un peu moins de la moitié de l'émigration totale. Il n'est sans doute pas très légitime d'étendre ces résultats à l'ensemble de l'émigration française ; en le faisant cependant, on admettra comme une grossière approximation, qu'environ 20.000 Français se sont expatriés définitivement chaque année, de 1901 à 1910, et 30.000 annuellement de 1911 à 1913.

2. — Origine et valeur de l'émigration française

« En général, a dit la Commission de l'immigration aux États-Unis, ceux qui émigrent aux États-Unis y sont attirés par le désir d'améliorer leur situation plutôt que par la nécessité de fuir des conditions intolérables » (1). Cette remarque s'applique plus justement encore aux Français qu'à beaucoup d'autres émigrants européens.

On a vu que l'émigration française se développait surtout vers l'Algérie, le Maroc, l'Amérique latine (Argentine, Brésil, Uruguay) et le Canada. Il est naturel que la mise en valeur de l'Afrique du Nord ait attiré des Français de plus en plus nombreux, à mesure que se répandait la connaissance des possibilités offertes par ces pays, ainsi que par les autres colonies françaises et certains pays étrangers. La rapidité plus grande des déplacements par terre et par mer facilitait cette évolution. Enfin la main-d'œuvre française était l'objet de sollicitations de la part des agents d'émigration de certains pays (Chili, Argentine) qui offraient des avantages matériels : transport gratuit ou à demi-tarif. L'agent d'immigration en France du Canada a fait, dans la période 1907-1914, un gros effort de publicité en notre pays. Ne pouvant organiser des réunions publiques sans se mettre en opposition avec la circulaire du ministère de l'Intérieur de 1904, qui rappelait aux maires et aux préfets les mesures prohibitives de la loi d'émigration, il publiait des articles de journaux, distribuait des brochures, répondait à toutes demandes par lettres, organisait des réunions privées pour mieux faire connaître le Canada dans les milieux ruraux. Ces efforts portaient principalement sur les régions qui fournissent des contingents de bons émigrants agricoles : Basses-Pyrénées, Aveyron, Bretagne, Charente, Savoie, Isère, Drôme (2).

---

(1) Reports of the immigration Commission, Washington, volume I, p. 185.

(2) Voir : *Rapports de l'agent d'immigration en France*, dans les *Rapports annuels du ministre de l'Intérieur au Canada* (années 1907 à 1914). Voir aussi J. Choleau, *L'expansion bretonne au XXe siècle*, p. 156 et suivantes.

En fait, l'*origine des émigrants français* est encore plus mal connue que leur destination. Quelques particularités apparaissent cependant, comme l'attrait de l'Amérique latine (Argentine, Uruguay, Brésil) sur les Basques des Basses-Pyrénées, du Mexique sur les habitants de la vallée de Barcelonnette (Basses-Alpes). Les départements français qui fournissent les plus forts contingents à la Tunisie, sont par ordre décroissant : Corse, Seine, Bouches-du-Rhône, Rhône, Isère, Gard, Aude (1).

D'après le recensement de 1896 en Algérie, tous les départements français au sud d'une ligne Bayonne-Genève, avaient une proportion d'originaires établis en Algérie supérieure à 50 pour 10.000 habitants (les Basses-Pyrénées dont les émigrés vont surtout en Argentine faisant exception). Pour une seconde région comprise entre cette droite et la ligne Givet-sud de la Vendée, le nombre des originaires recensés en Algérie varie de 25 à 50 pour 10.000 habitants. Les autres départements sont assez peu représentés en Algérie (2).

Mais en ce qui concerne les départements d'origine de la totalité des Français partis pour l'étranger, on est réduit aux conjectures (3).

La *valeur sociale* de l'émigration française est bien supérieure à son importance numérique : « Beaucoup d'émigrants français voyagent en 1re ou 2e classe et même la plupart des voyageurs de 3e classe pourraient se vanter d'avoir quelques moyens personnels... les émigrants que nous envoyons au Canada sont de la meilleure classe... la qualité de cette émigration est excellente... » écrit l'agent d'immigration du Canada en France (4). Sans doute faut-il faire la part du désir bien naturel de faire valoir le résultat de ses efforts, mais cette opinion est confirmée par d'autres.

Au Mexique, en 1910, il n'y avait guère plus de 4.000 Français établis, mais ils y possédaient 260 maisons de commerce,

---

(1) Dénombrement de la population civile européenne en Tunisie, 1911, p. 75.

(2) V. Demontès : *Le peuple algérien* (Alger, 1906), p. 81 et suivantes.

(3) Signalons sur ce sujet une étude fort ancienne du Dr Lagneau sur l'origine des émigrants contrôlés dans les ports principaux de 1857 à 1881 (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques*, Paris, 1884).

(4) Voir note 2, p. 69.

fabriques, exploitations agricoles, représentant un capital exclusivement français de plus de 250 millions de piastres. La colonie française a subi la crise de 1908 sans enregistrer une seule faillite (1).

Levasseur, dans son magistral ouvrage sur *La population française*, reproduit l'appréciation suivante du Commissaire général de l'immigration en Argentine : « Parmi les immigrations d'Europe, il n'en est pas qui présentent de meilleurs antécédents, des conditions plus satisfaisantes que l'immigration française. » M. P. Berne (2) donne une note analogue. « Plus instruits, pourvus souvent de capitaux, les Français, dit M. A. Latinoque, appartiennent à l'aristocratie de l'émigration... L'œuvre économique française en Argentine est considérable. Dans toutes les branches de la production, les immigrants français ont ouvert la voie. Ils ont créé les minoteries, les brasseries. Dans la viticulture et l'industrie sucrière, ils ont été des initiateurs de premier ordre... Dans l'ordre financier, ils viennent au second rang après les Anglais. » On évalue à 1.200 millions le total des capitaux français envoyés en Argentine jusque vers 1914. M. A. Martinez, dans *Les valeurs mobilières de la République Argentine* les estimait, en 1907, à 900 millions.

Ces appréciations trouvent une confirmation dans certaines statistiques étrangères. Ainsi, aux États-Unis, la proportion des immigrants français dans les professions libérales est beaucoup plus forte que celle des immigrants d'autres nationalités. Le salaire moyen des Français, celui de leurs descendants est le plus élevé. Ils sont notablement plus instruits (3). D'après les statistiques de la Régence de Tunis, les Français qui y demeurent appartiennent dans l'ensemble à une classe sociale plus élevée que les Italiens, Espagnols ou Maltais immigrés (4).

---

(1) Génin, *Notes sur le Mexique*, Mexico, 1910.

(2) P. Berne, *L'immigration française en Argentine*, Jouve et Cie, Paris, 1915.

(3) H. Bunle, L'immigration française aux États-Unis (*Bulletin de la Statistique générale de la France*, janvier 1925).

(4) Dénombrement de la population européenne civile en Tunisie, en 1911.

C) *Immigration étrangère en France*

1. — Immigration totale (évaluation)

Avant la guerre, l'immigration en France était libre. Il n'existait aucun relevé direct, aucune statistique officielle du nombre d'immigrés ou d'étrangers franchissant chaque jour la frontière. On ne peut donc faire que des évaluations approximatives fondées sur les recensements français ou sur les statistiques étrangères de l'émigration.

Ainsi, le nombre des étrangers présents en France s'est accru de 1.047.000 en 1906, à 1.160.000 en 1911, soit de 113.000. Mais on n'obtient ainsi qu'une valeur minimum de l'immigration nette ; car, dans l'intervalle, le nombre des étrangers a été réduit par les naturalisations, réintégrations ou francisations. Il est vrai que les excédents de naissances dans la population étrangère immigrée, ainsi que les pertes de la nationalité française par suite de mariages mixtes, tendent, au contraire, à l'accroître, mais dans une moindre mesure. On ne connaît pas exactement l'importance numérique de ces causes ; mais on peut les évaluer. De 1906 à 1911, il y a eu 33.400 naturalisations et réintégrations dans la nationalité française, et environ 120.000 déclarations acquisitives ou francisations par *jus soli* (défalcation faite des répudiations), soit environ 153.000 immigrés qui ont perdu la qualité d'étrangers. En sens contraire, on peut évaluer à 41.000 les excédents de naissances sur les décès dans la population étrangère. Les mariages entre Français et étrangères d'une part, entre Françaises et étrangers d'autre part, ne se compensent pas exactement, mais la différence peut être négligée.

Au total, on a constaté, en 1911, la présence de 113.000 nouveaux étrangers bien que, de 1906 à 1911, 112.000 autres soient devenus Français ; on peut ainsi estimer à 225.000 personnes la valeur de l'immigration nette en France, de 1906 à 1911.

Une autre évaluation peut être fondée sur la comparaison des recensements et des mouvements de l'état civil. La variation du nombre total des habitants entre deux dénombrements

résulte du double jeu des excédents de naissances (ou de décès) et des mouvements migratoires entre le pays et l'étranger. L'excédent des naissances sur les décès dans l'intervalle de deux recensements, diffère en général de l'écart constaté par le dénombrement direct. Dans la mesure où celui-ci est exact, la différence représente un excédent d'émigration ou d'immigration, suivant qu'elle établit un déficit ou une plus-value. Le calcul, effectué pour la période 1906-1911 (1), fait ressortir une immigration apparente de 248.000 personnes. Mais les dénombrements sont sujets à des erreurs ; d'autre part, on n'obtient ainsi que la balance entre l'émigration et l'immigration. Comme on l'a vu, l'émigration nette des Français à l'étranger a été d'environ 100.000 personnes dans la période quinquennale considérée. L'immigration nette des étrangers, de 1906 à 1911, ressortirait ainsi à 348.000 personnes, au lieu de 225.000, évaluation minimum fournie par la méthode précédente. L'immigration annuelle nette serait ainsi comprise entre 45.000 et 70.000 par an, à cette époque.

On peut enfin relever dans les statistiques étrangères, les renseignements relatifs à l'émigration vers la France. Certaines d'entre elles, les statistiques italiennes notamment, basées sur les passeports délivrés, sont certainement déficitaires. En utilisant ces données fragmentaires, on obtient pour l'immigration nette des étrangers en France une estimation un peu moins élevée que les précédentes, 210.000 environ.

Malgré tout, les trois résultats obtenus ne sont pas très différents et permettent d'estimer à 50.000 par an l'immigration annuelle nette des étrangers en France, de 1906 à 1911, de 40 pour 100 plus élevée que dans la période précédente 1901-1906.

2. — Nationalité des immigrants

D'après les statistiques étrangères, les nombres annuels moyens d'immigrants auraient été de 1906 à 1911 : Italiens,

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de 1911*, t. 1, 1re partie, p. 35.

immigration totale, 60.000 ; Belges, immigration totale, 11.600, nette 5.800. Les Hollandais ne comptaient que pour 300 environ, les Scandinaves pour une centaine.

Si l'on admet que les naturalisations et francisations entre deux dénombrements sont proportionnelles à l'effectif des différentes colonies étrangères, ce qui n'est pas certain, la répartition des étrangers par nationalité lors de deux recensements successifs est un indice de l'immigration nette dans l'intervalle.

Répartition de 1.000 étrangers recensés

Nationalités	1901	1911
Belges	317	249
Italiens	323	363
Espagnols, Portugais	79	93
Suisses	70	63
Allemands, Austro-Hongrois	99	104
Luxembourgeois, Hollandais	28	22
Russes	16	30
Autres	68	76
Ensemble	1.000	1.000

Il semble que l'immigration des Belges, Suisses, Luxembourgeois, Hollandais, a eu relativement moins d'importance entre 1901 et 1911 que celle des Italiens, Espagnols, Portugais, Allemands, Russes et autres étrangers.

On complétera ces indications générales, en signalant deux faits importants, précurseurs des mouvements d'après-guerre : les tentatives d'immigration organisée (Italiens et Polonais) et les premières arrivées d'indigènes algériens.

3. — Premiers essais d'immigration organisée

L'*immigration italienne*, abondante et régulière avant la guerre, était libre et spontanée. Cependant, à partir de 1908, le Comité des Forges de Meurthe-et-Moselle a cherché à organiser l'appel des ouvriers italiens pour les mines et usines du bassin de Briey-Longwy. De longues et difficiles négociations entamées avec le Commissariat italien de l'émigration,

poursuivies jusqu'en 1913, aboutirent au recrutement collectif de 4 à 5.000 travailleurs pendant cette période (1).

L'*immigration polonaise* est un second exemple de recrutement organisé avant la guerre. En 1907, la pénurie de main-d'œuvre agricole amena la Société Centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle à entrer en relations avec des députés de la diète de Galicie, d'accord avec les Sociétés d'agriculture du nord-est de la France. Les demandes de travailleurs agricoles furent centralisées et adressées en bloc au Comité d'émigration de Galicie. En 1908, arriva un premier convoi d'un millier de Polonais environ, répartis en Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Marne, Aube, Haute-Marne. Les ouvriers introduits en groupes jusqu'à Nancy, étaient convoyés jusqu'au lieu de leur travail. Les résultats furent peu satisfaisants, de même que pour les ouvriers embauchés par le Syndicat central des agriculteurs de France en Pologne russe.

De 1909 à 1910, la Société polonaise d'émigration se substitue à l'agence primitivement créée ; elle introduit environ 10.000 Polonais, dont 1.200 femmes ou jeunes filles et 250 ménages. Sur ce nombre, la moitié au moins étaient encore occupés en France en 1911, la plupart comme ouvriers à l'année. Ils se sont répartis inégalement dans 32 départements à l'est d'une ligne brisée allant d'Alençon à Tours et à Grenoble, principalement en Meurthe-et-Moselle, Meuse, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Côte-d'Or, Haute-Marne (2).

4. — Débuts de l'immigration des indigènes algériens

Le mouvement d'immigration des indigènes algériens en France, commencé vers 1907, fut d'abord limité à quelques conducteurs de bestiaux se fixant à Marseille, ou à des colporteurs circulant dans la métropole. Cependant, des industriels

(1) A. Pairault, *L'immigration organisée et l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en France* (Paris, Presses Universitaires), p. 27 et suivantes.

(2) N. Raflin, *Le placement et l'immigration des ouvriers agricoles polonais en France*, Office du Travail, 1911.

de Marseille et de Clermont-Ferrand se rendirent compte des services qu'ils pouvaient demander à cette main-d'œuvre ; le hasard détermina l'embauchage d'un kabyle dans les mines de Courrières et le mouvement s'accéléra peu à peu. Une première enquête (1) révéla, en 1912, la présence en France de 4 à 5.000 indigènes algériens, résidant principalement dans les Bouches-du-Rhône (2.000 à Marseille, dont 800 dans les huileries et raffineries), à Paris (600, dont 250 dans les raffineries de sucre), dans le Pas-de-Calais (400 dans les mines, surtout à Courrières). C'est une immigration spontanée, suivant le processus, bien connu, du recrutement par parents et amis.

D'après une seconde enquête, M. A. Bernard (2) évalue leur effectif à 10.000 environ en 1914, dont plus de 2.000 à Paris (420 dans les raffineries de sucre), au moins autant à Marseille, où ils sont surtout employés dans les huileries et les raffineries de sucre. Au début de mars 1914, on en compte 1.735 dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais : 935 à Courrières, 200 à Liévin, 200 à Anzin, 200 à Drocourt, 150 à l'Escarpelle et 50 à Carvin (3). En dehors de ces trois agglomérations principales, on rencontre d'autres groupes moins importants, dans quelques départements miniers : Aveyron, Loire, Var. Dans les autres régions, les indigènes algériens sont en petit nombre. Cette immigration exclusivement masculine n'est que temporaire : les immigrés retournent au bout de quelques années en Algérie, après avoir amassé un petit pécule.

5. — Immigration temporaire

A côté des immigrants venus pour un séjour de longue durée, quelquefois pour un établissement définitif, il se produit des déplacements temporaires que ramène le cours des saisons.

(1) *Les Kabyles en France*, Rapport de la Commission chargée d'étudier les conditions du travail des indigènes algériens dans la métropole (Beaugency, imprimerie R. Barrillier, 1914)

(2) A. Bernard, *L'Afrique du Nord pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie).

(3) *Les Kabyles en France*, p. 12.

Il suffit de signaler le mouvement périodique des hivernants étrangers vers la Côte d'Azur et celui des touristes estivaux attirés par les beautés naturelles et les richesses artistiques de notre pays. Mais les migrations saisonnières, qui apportent aux exploitations industrielles et surtout agricoles le supplément momentané de main-d'œuvre dont elles ont besoin à certaines époques de l'année, méritent quelques détails.

Immigration saisonnière. — Chaque année, de nombreux travailleurs agricoles étrangers venaient pendant quelques mois en France pour la culture des betteraves, la moisson ou les vendanges et retournaient ensuite dans leur pays d'origine : Espagne, Italie, Suisse, Luxembourg, et surtout Belgique,

En 1904, à la suite d'une enquête en Flandre orientale. M. L. Duprez évaluait à 40.000 le nombre des *ouvriers belges* qui allaient chaque année gagner dans les campagnes françaises, une partie de leur subsistance : 23.500 environ venaient de la Flandre orientale (Alost, Audenarde, Gand, Termonde), 13.000 de la Flandre occidentale, 4.000 du Hainaut. Ils travaillaient plus spécialement de mai jusque vers octobre, dans le Nord et l'Est et la région parisienne (Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne, Loiret, Eure-et-Loir, Somme, Meurthe-et-Moselle, Eure). Beaucoup s'employaient, en outre, dans les briqueteries du Nord et du Pas-de-Calais (1). Une ligne tracée de la baie du Mont-Saint-Michel à Genève limitait à peu près la région atteinte par l'immigration saisonnière belge.

L'*immigration saisonnière espagnole* s'étendait principalement dans la région viticole du Midi, voisine de la frontière (Ariège, Aude, Gironde, Gers, Hérault, Landes, Lot-et-Garonne, Hautes et Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales), pour les vendanges et accessoirement pour le sulfatage des vignes. Il est difficile de préciser son importance ; les évaluations varient de 15 à 25.000 personnes, dont près de 5.000 dans l'Aude.

L'*immigration saisonnière italienne* était évaluée à 20.000 personnes.

---

(1) *Bulletin trimestriel de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage*, juillet-septembre 1912, p. 452 et 455.

En y ajoutant quelques Allemands, Suisses, Luxembourgeois, on peut estimer à près de 90.000 le *nombre total des étrangers* qui venaient travailler saisonnièrement en France (1).

Immigration journalière. — On pourrait désigner ainsi les déplacements quotidiens de personnes ayant leur domicile à l'étranger, traversant la frontière chaque matin pour venir travailler en France et la repassant chaque soir pour rentrer chez eux. Ce cas ne se rencontre guère que dans le Nord-Est, surtout dans le département du Nord, où la frontière franco-belge traverse des régions très peuplées et sépare parfois des agglomérations jumelles.

En 1906, le recensement des établissements industriels (2) avait permis d'estimer à près de 30.000 le nombre des ouvriers venant ainsi chaque jour de l'étranger pour travailler en France : dont environ 22.000 Belges dans les usines textiles ou métallurgiques du Nord et 2.800 Belges dans les fonderies des Ardennes. Près de 4.000 ouvriers venaient chaque jour du Luxembourg ou de l'Alsace-Lorraine dans les usines sidérurgiques de Meurthe-et-Moselle.

*
* *

En résumé, l'immigration étrangère en France était déjà assez considérable pendant les dernières années d'avant-guerre : environ 50.000 immigrants venaient chaque année se fixer sur le territoire pour une longue durée, arrivant surtout des pays voisins : Italiens, Belges, Espagnols, Suisses, Allemands. L'immigration belge paraissait faiblir, tandis que se développait celle des Italiens et Espagnols. En même temps, les arrivées de l'Europe orientale (Russes, Polonais) tendaient à augmenter et l'on assistait aux premiers essais d'une immigration collective, organisée, parmi les Italiens et les Polonais.

---

(1) Les travailleurs saisonniers français et étrangers : *La main-d'œuvre agricole* (avril 1922).

(2) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1906, t. I, 2e partie, p.140.

A côté de cette immigration durable, 30.000 ouvriers étrangers, presque tous belges, venaient chaque jour travailler en France et 90.000 ouvriers venaient participer aux travaux saisonniers de l'agriculture : Belges dans le Nord-Est, Italiens et Espagnols dans le Midi.

RÉSUMÉ

DE LA PREMIÈRE PARTIE

La population au début de la guerre

A la veille de la guerre, la population de la France, à croissance très réduite, gagnait à peine 70.000 unités chaque année (de 1906 à 1911), dont 20.000 par accroissement naturel (surplus de naissances) et 50.000 par apport extérieur (excès d'immigration). L'émigration nette des Français étant de l'ordre de 20.000 environ, l'excédent des arrivées d'étrangers ressortait ainsi à 70.000 annuellement. Bien que tendant à s'accroître, malgré les naturalisations, la proportion des étrangers, 1.160.000 sur 39.600.000 habitants n'était pas excessive, surtout en tenant compte de la puissance d'assimilation manifestée dans le passé par la population française.

Modérée dans l'ensemble, 74 habitants au kilomètre carré, la concentration de la population était très inégale. La seule région parisienne comprenait plus d'un septième des habitants. Aux fortes densités des zones industrielles, surtout dans le Nord et l'Est, s'opposait le vide relatif des hautes régions montagneuses : Alpes, Pyrénées, Plateau central. En dehors de Paris, les fortes agglomérations urbaines étaient relativement peu nombreuses : deux seulement dépassaient 500.000 habitants et 12 autres en avaient plus de 100.000. Malgré l'afflux vers les villes, plus de la moitié de la population avait un caractère nettement rural : un heureux équilibre existait encore entre l'agriculture et l'industrie.

Les traits les plus saillants dans la structure de la population étaient, en dehors de la légère prédominance numérique du sexe féminin, une faible proportion d'enfants et adolescents, un nombre relatif de vieillards très élevé, conséquence inquiétante d'une très faible natalité constamment décroissante depuis plus d'un siècle et aussi d'une augmentation progressive de la durée de la vie humaine.

La nuptialité, assez sensible aux fluctuations de l'activité économique, se maintenait un peu au-dessus de la moyenne ; la fréquence du divorce, rétabli depuis trente ans, croissait rapidement.

La faiblesse pathologique de sa natalité distinguait la population française de tous les autres peuples européens, entraînés cependant plus ou moins rapidement, depuis le dernier quart du XIX[e] siècle, dans une baisse générale de la fréquence des naissances.

Décroissant moins vite que dans les pays voisins, malgré les progrès de l'hygiène, la mortalité française apparaissait un peu supérieure à la moyenne, en partie à cause de la forte proportion des vieillards. La comparaison détaillée des tables de mortalité montrait la possibilité de réductions importantes pour la mortalité des adultes, surtout de sexe masculin, et aussi, quoique à un moindre degré, pour la mortalité infantile. Le développement de la lutte contre les fléaux sociaux, tuberculose, cancer, taudis, s'imposait avec une évidente nécessité.

L'insuffisance des excédents de naissances, surtout par comparaison avec ceux des grands États voisins, restait un sujet de graves préoccupations pour tous les Français soucieux de l'avenir de leur pays.

DEUXIÈME PARTIE

La population pendant la guerre

Tracer un tableau expressif de cet ensemble complexe et mouvant qu'est la population d'un grand pays, en décrire les changements importants pendant une période calme du temps de paix, est une entreprise difficile, mais que l'on peut aborder sans trop de présomption. Bien que de valeur inégale, les relevés de l'état civil, les résultats des recensements, les statistiques des migrations, permettent de fixer les aspects essentiels, de souligner les traits significatifs, de dégager les tendances dominantes de la situation démographique. Au tableau d'ensemble, qui met en valeur les grandes lignes, on peut ajouter des croquis plus poussés qui éclairent certains détails typiques : l'attraction des centres urbains, l'appel de main-d'œuvre vers les districts industriels ou l'abandon des campagnes, l'émigration des nationaux ou l'afflux d'éléments étrangers, les conséquences des mesures législatives et des conditions hygiéniques, économiques ou sociales sur le développement de la population, etc.

Mais, pour une période aussi troublée que celle de 1914-1918 en France, la tâche apparaît hérissée de difficultés presque insurmontables, tant à cause de l'ampleur et de l'incohérence des déplacements de masses humaines et des perturbations profondes et durables qui en sont résultées, qu'en raison du manque de données précises et complètes, résultat irréparable des lacunes et du désordre inévitables dans l'enregistrement des faits démographiques.

On essaiera cependant de grouper ci-après les principales

données de nature à caractériser l'évolution démographique de la population au cours des hostilités.

Tout d'abord, on décrira sommairement les grands déplacements de population produits par la guerre : mobilisation, concentration et mouvement des armées, exode des réfugiés chassés par l'invasion, transfert des prisonniers ou internés civils, immigration des travailleurs étrangers ou coloniaux.

On étudiera ensuite les mouvements de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité dans la population civile pour la région de l'intérieur (77 départements) dans laquelle l'enregistrement des actes de l'état civil a pu se faire normalement.

Pour les 10 autres départements, atteints directement par l'invasion, les données démographiques sont naturellement très incomplètes de 1914 à 1918; on indiquera, néanmoins, celles qu'il a été possible de recueillir et qui sont assez caractéristiques.

Enfin, après avoir établi la statistique des pertes de l'armée, on essaiera de dresser le bilan démographique de la guerre pour l'ensemble du pays.

CHAPITRE PREMIER

Grands déplacements de population pendant la guerre

La population d'un grand pays est un ensemble en perpétuelle transformation ; disséminée sur le territoire, elle est animée de mouvements intérieurs incessants. Une grande partie de la population est sédentaire, ne s'éloigne guère du lieu où elle trouve sa subsistance ; c'est généralement le cas pour les cultivateurs. Mais les nécessités économiques, la recherche d'un travail plus lucratif ou simplement l'exercice de certaines professions commerciales ou industrielles déterminent des déplacements de population qui ne connaissent point d'arrêt. Beaucoup n'ont pas de rythme bien déterminé, d'autres affectent une certaine périodicité, comme les allées et venues journalières des travailleurs entre leur domicile et le lieu de travail. Des mouvements à plus longue période sont ceux des ouvriers appelés dans certaines régions pour des travaux saisonniers : moissons, vendanges, travaux de bâtiment, etc. Le renouvellement des saisons entraîne aussi des déplacements importants : les vacances chassent les citadins vers la mer et la montagne, d'où ils refluent quelques semaines plus tard.

Ce sont là quelques-uns des mouvements intérieurs les plus caractéristiques du temps de paix ; la guerre en a changé le rythme, elle en a singulièrement augmenté l'importance. Aux déplacements individuels ou par groupes restreints, provoqués par des motifs économiques ou déterminés par le simple agrément des voyageurs, elle a substitué des mouvements de masse, imposés par de dures nécessités.

Dans les derniers jours de juillet 1914, dès que l'envoi de l'ultimatum à la Serbie ouvrit la période des difficultés diplomatiques et que les bruits de guerre se firent de plus en plus menaçants, l'allure ordinaire des déplacements de population fut soudain brisée.

Tandis que les Français, déjà partis pour la campagne, les bains de mer ou l'étranger regagnaient en hâte leur domicile habituel, de nombreux étrangers en résidence ou en voyage en France reprenaient sans tarder le chemin de leur pays. Ainsi, du 25 juillet au 1er août, plus de 500.000 voyageurs revenaient à Paris ou traversaient la capitale (1), les trains furent doublés ou triplés.

Le 31 juillet, vers deux heures après-midi, les Allemands cessaient d'envoyer des trains vers la France aux gares-frontières du réseau de l'Est ; une heure plus tard, ils coupaient les voies et les lignes télégraphiques (2).

Le décret de mobilisation générale, promulgué le 1er août 1914, fixe au dimanche 2 août le premier jour de la mobilisation générale des armées de terre et de mer. Les transports par chemins de fer sont suspendus par un arrêté du 2 août pour les voyageurs et les marchandises, les voies ferrées étant exclusivement réservées aux besoins militaires : transport des troupes de couverture, déjà commencé le 31 juillet, puis acheminement des mobilisés vers les dépôts, enfin concentration des armées dans les zones désignées par le plan de mobilisation.

Cependant, les transports civils reprennent peu à peu, notamment ceux qui étaient commandés par certaines nécessités militaires. Ainsi, du 2 au 8 août, 40.000 étrangers, pour la plupart Italiens, venant des mines et usines des régions de Briey et Longwy, étaient évacués vers le midi de la France. Certains rentrèrent en Italie par Modane ou Vintimille ; plus de 13.000 s'embarquèrent entre le 10 et le 15 août à Port-Vendres sur des bateaux italiens envoyés spécialement.

---

(1) Peschaud, *Politique et fonctionnement des transports par chemins de fer pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie), p. 81.

(2) *Le Temps*, 6 juin 1915.

Après la bataille des frontières, le 23 août 1914, commence la retraite des armées et le reflux des réfugiés du nord-est de la France qui succède aux convois de réfugiés belges arrivés dès la première semaine d'août. Ce mouvement devait s'accentuer jusqu'aux premiers jours de septembre et s'étendre jusqu'à Paris : le 3 septembre, 50.000 personnes quittaient Paris par la seule ligne d'Orléans. Des trains gratuits furent même organisés pour faciliter le départ des personnes peu aisées.

Après la victoire de la Marne et le recul des Allemands sur l'Aisne, une partie des populations évacuées put regagner les régions libérées de l'invasion. Puis ce furent les déplacements de troupes de l'Est vers le Nord ; jusqu'au moment où le front fut fixé jusqu'à la mer du Nord et où commença la guerre de position.

A partir de ce moment, de grands déplacements s'amorcèrent, qui devaient durer plus de quatre années. En dehors des mouvements de troupes françaises ou alliées, un double courant s'établit qui ramenait du front vers l'arrière les évacués pour maladie, les blessés, les prisonniers, les permissionnaires, tandis que remontaient de l'intérieur du pays les hommes des dépôts, les malades et blessés guéris, les permissionnaires, etc.

D'autres courants importants étaient dus aux réfugiés des régions atteintes par la guerre et, plus tard, aux rapatriés par la Suisse qui étaient répartis par convois dans tout le reste du pays. En sens contraire circulaient les trains de prisonniers ou de civils ennemis rapatriés par la Suisse.

Les déplacements ordinaires de la population civile reprirent peu à peu leur activité, accrue pour certaines raisons propres à l'état de guerre : concentration de la main-d'œuvre dans les régions industrielles travaillant pour la guerre, parents des soldats mobilisés ou blessés allant les visiter dans leurs garnisons ou leurs hôpitaux, etc.

Il faut y ajouter les mouvements dus à la présence des armées britanniques, plus tard de l'armée américaine. Enfin, un grand courant s'établissait à travers la France, vers les ports

de la Méditerranée, pour la relève et le ravitaillement des troupes d'Afrique et d'Orient.

Ces quelques traits suffiront à montrer l'importance et la complexité des déplacements anormaux de population dont la France fut le théâtre pendant les années de guerre. Il serait vain d'espérer que l'on puisse tracer un tableau complet de ces mouvements enchevêtrés et incessants ; on essaiera du moins de coordonner les données les plus précises qu'il a été possible de recueillir sur les plus importants parmi ceux qui viennent d'être sommairement signalés.

I. — Armée française

1. — La mobilisation

Le décret du 1er août 1914 fixait au dimanche 2 août, le premier jour de la mobilisation générale des armées de terre et de mer.

Mais la mise en place des éléments de couverture avait commencé dès le 31 juillet, en raison de la menace de guerre. On se rappelle que pour sauvegarder jusqu'au bout les dernières chances de paix, les troupes de couverture avaient été retirées à une distance moyenne de 10 km. de la frontière. Leur transport, terminé le 3 août, avait affecté surtout les réseaux de l'Est (293 trains), du P.-L.-M. (144 trains) et du Nord (92 trains)

Les transports de mobilisation, c'est-à-dire l'acheminement des mobilisés vers leurs dépôts, commencèrent le 2 août ; un arrêté de ce jour suspendit les transports civils (voyageurs et marchandises) ; plus de 10.000 trains furent mis en marche.

Du 6 au 18 août, les unités militaires constituées dans les dépôts sont transportées avec leur matériel (1.200.000 hommes, 400.000 chevaux, 80.000 voitures) vers les zones de concentration de la région du Nord-Est (1).

En même temps s'effectuait le transfert en France des troupes stationnées dans l'Afrique du Nord.

---

(1) Peschaud, *op. cit.*, p. 71.

Dans la mesure où le permettaient les moyens de communication internationaux bouleversés par les déclarations de guerre, les Français mobilisables répondaient à l'appel de la mère-patrie, accourant de toutes les parties du monde.

Ainsi commença le formidable effort qui devait amener, au cours d'une guerre de quatre années, plus de 8.500.000 hommes dans les rangs de l'armée française.

2. — Nombre total des hommes incorporés (1)

Sur les 8.500.000 hommes qui ont été incorporés dans l'armée française au cours de la guerre, ou qui se trouvaient déjà sous les drapeaux à la mobilisation, près de huit millions étaient européens, 570.000 étaient indigènes.

Hommes incorporés en milliers (2)

Catégories	Européens	Indigènes nord-africains	Indigènes coloniaux	Totaux
Effectifs au 1er août 1914..	850 (*a*)	54	52	956
Incorporés de 1914 à 1918 .	7.082 (*b*)	240	223	7.545
Totaux.............	7.932 (*c*)	294	275	8.501

(*a*) Dont 33.000 officiers et 817.000 hommes

(*b*) Dont 57.000 officiers de complément et 104.000 hommes promus officiers au cours de la guerre.

(*c*) Dont 39.000 hommes des anciennes colonies : Antilles, Réunion, etc. Dans le document n° 335, on indique, p. 11, 38.000 ; mais le nombre réel paraît être celui de la page 112, 39.000

En dehors des contingents coloniaux et des engagements volontaires dont il sera question plus loin, ces huit millions d'hommes ont été fournis par la mobilisation des classes 1913 à 1887, l'appel au cours de la guerre des classes 1914 à 1918 et la récupération sévère des réformés. On examinera successivement ces diverses catégories.

(1) Les données numériques sont tirées de divers documents parlementaires, Chambre des députés ; Session 1919, nos 6.235 et 6.659, rapports de M. Louis Marin sur le pécule aux familles de militaires disparus ; Session 1920, n° 633 et 634, propositions de M. Louis Marin sur le bilan des pertes en morts et blessés des nations belligérantes; Session 1924, n° 335, rapport de M. des Lyons de Feuchins sur le bilan des pertes en morts et blessés des nations belligérantes.

(2) Rapport n° 335, p. 11.

3. — Français mobilisés, appelés et récupérés

En 1911, on a recensé en France, 8.800.000 hommes de nationalité française, âgés de 18 à 51 ans.

Pendant la guerre, près de 8 millions de Français, appartenant aux 34 classes de 1887 à 1919 ont été incorporés.

Le simple rapprochement de ces deux nombres permet de mesurer l'intensité exceptionnelle de l'effort supporté par le peuple français pour la défense du pays.

Comment l'incorporation de ces 8 millions d'hommes a été répartie sur les quatre années de guerre, on peut le voir sur le tableau ci-après :

Incorporation des contingents français (*a*)
(en milliers, non compris les officiers)

Dates et catégories d'appelés	Service armé	Service auxiliaire	Totaux	
Effectif au 1er août 1914	766	51	817	817
1er-15 août 1914.				
Réservistes	1.710	77	1.787	2.887
Armée territoriale et réserves armée territoriale	1.100	—	1.100	
16 août-30 septembre 1914				
Classe 1914 (15 août-1er septembre)	194	14	208	1.099
Réserves armée territoriale	814	77	891	
1er octobre 1914-31 janvier 1915.				
Classe 1915 (15-18 décembre 1914)	251	9	260	1.017
Récupérés et engagés	475	282	757	
1er février-31 décembre 1915				
Classe 1916 (8-12 avril 1915)	204	5	209	850
Récupérés et engagés	448	193	641	
1er janvier 1916-31 mars 1917				
Classe 1917 (7-11 janvier 1916)	155	7	162	505
Récupérés et engagés	262	81	343	
1er avril-31 décembre 1917				
Classe 1918 (16 avril-4 mai 1917)	186	7	193	407
Récupérés et engagés	120	94	214	
1er janvier-11 novembre 1918				
Classe 1919 (15-29 avril-1918)	211	10	221	260
Récupérés et engagés	34	5	39	
Totaux	6.930	912	7.842	7.842

(*a*) Rapport n° 335, p. 12 et 38.

Les indications de ce tableau peuvent être ainsi résumées :

1° *Effectifs au* 1er *août* 1914 : 817.000 hommes, plus 33.000 officiers ;

2° *Mobilisation* : 1er au 16 août 1914 : Trois millions d'hommes environ : 2.944.000, dont 2.887.000 hommes de troupe et 57.000 officiers de complément ;

3° *Incorporations du* 16 *août* 1914 *au* 31 *décembre* 1915 : Trois millions d'hommes environ : 2.966.000, dont 677.000 appelés des classes 1914, 1915 et 1916 ; 891.000 hommes des réserves et de l'armée territoriale et 1.398.000 récupérés et engagés ;

4° *Incorporations de* 1916, 1917 *et* 1918 : Près de 1.200.000 hommes : 1.172.000, dont 576.000 appelés des classes 1917, 1918 et 1919 ; 596.000 récupérés et engagés.

De tels résultats n'ont pu être atteints que par l'application très stricte des lois de recrutement et des mesures spéciales votées pendant la guerre : avancement des dates d'appel pour les classes 1914 et suivantes, mesures de récupération poursuivies avec une très grande rigueur. Aucun autre pays, sauf la Serbie, n'a demandé à sa population masculine un sacrifice aussi complet.

Les dates d'appel des classes 1914 *à* 1919 sont inscrites au tableau précédent. La sévérité de la révision permit d'atteindre un rendement élevé, de l'ordre de 90 pour 100 ; les ajournés subirent de nombreux examens successifs : 6 pour la classe 1914, 5 pour la classe 1915, 4 pour les classes 1916 et 1917 (1).

La récupération a porté, dès septembre 1914, sur les réformés, ajournés et exemptés des classes antérieures, puis sur les réformés et blessés de guerre, les hommes du service auxiliaire, en vue de leur classement dans le service armé, les hommes indûment placés dans les services de l'intérieur, en vue de leur renvoi aux unités combattantes (2).

Les exemptés, réformés ou ajournés d'avant-guerre (3) ont été examinés plusieurs fois : 969.000 exemptés et réformés (décret

(1) Rapport n° 335, 17.
(2) Rapport n° 335, p. 19 à 26.
(3) Rapport n° 335, p. 21.

du 9 septembre 1914), 557.000 hommes classés dans les services auxiliaires (décret du 26 septembre 1914), ont ainsi fourni 549.000 hommes au service armé et 406.000 aux services auxiliaires.

Puis, ce furent les réformés des classes 1913 et 1914 (loi du 6 avril 1915), les ajournés et exemptés des mêmes classes (loi du 13 avril 1916).

Enfin, la loi du 20 janvier 1917 astreignit à une nouvelle visite 390.000 réformés ou exemptés avant la mobilisation.

Au total, sur 1.993.000 hommes ainsi examinés, 693.000 furent classés dans le service armé et 494.000 dans les services auxiliaires.

Les exemptés, réformés, ajournés pendant la guerre (1), ont été aussi l'objet de visites de récupération : 220.000 réformés ou ajournés du 2 août au 31 décembre 1914 (loi du 6 avril 1915), environ 480.000 ajournés et exemptés des classes 1915 à 1919 (lois du 13 avril 1916, du 2 janvier et du 2 août 1918). Sur ces 700.000 hommes non incorporés, 336.000 environ ont été récupérés, dont 260.000 dans le service armé ; 76.000 dans le service auxiliaire.

La loi du 17 août 1915, connue sous le nom de loi Dalbiez (2), posa en principe l'envoi obligatoire au front des hommes de l'active ou de la réserve qui n'y avaient pas été depuis le début de la guerre. Elle prescrivit le rappel des hommes du service armé mis en sursis d'appel et non indispensables, la visite des auxiliaires et des réformés, etc.

D'autres lois du 20 février 1917 (suivie d'un arrêté du ministre de la Guerre), et du 10 août 1917 (loi Mourier), apportèrent diverses modifications à la récupération des réformés et des exemptés et à l'affectation obligatoire aux unités combattantes des mobilisés de l'active et de la réserve de l'active.

Enfin, les *blessés de guerre* furent aussi soumis à des examens périodiques, en vue de récupérer les blessés guéris, redevenus

---

(1) Rapport n° 335, p. 22 et 23.

(2) Instructions pour l'application de cette loi au *Journal Officiel* du 2 septembre 1915.

aptes au service armé. Pendant les années 1916, 1917 et 1918, la proportion des blessés récupérés a été de 80 pour 100 environ (1).

Répartition par âge des Français incorporés. — Le résultat final des mesures d'appel et de récupération se trouve condensé dans le tableau ci-après (2) qui fait connaître la répartition par classe, c'est-à-dire par année de naissance, des hommes incorporés pendant la guerre. L'effectif de chaque classe est rapproché de celui des vivants à la mobilisation pour les classes antérieures à 1913, au moment de l'appel pour les classes 1914 à 1917.

Classes	Vivants (en milliers)	Incorporés (en milliers)	Rendement (pour 100)
1887	244	54	22,0
1888	237	90	37,9
1889	254	156	61,4
1890	248	160	64,5
1891	233	169	72,5
1892	291	214	73,5
1893	283	213	75,2
1894	292	224	76,7
1895	290	226	77,9
1896	299	240	80,2
1897	296	242	81,7
1898	293	240	81,9
1899	295	244	82,7
1900	284	237	83,4
1901	301	251	83,3
1902	302	255	84,4
1903	303	254	83,8
1904	306	256	83,6
1905	313	262	83,7
1906	303	256	84,4
1907	309	263	85,1
1908	308	266	86,3
1909	312	273	87,5
1910	299	265	88,6
1911	315	282	89,5
1912	312	279	89,4
1913	325	290	89,2
1887 à 1913	7.847	6.161	78,5

(1) Rapport n° 335, p. 25.
(2) Rapport n° 335, p. 39.

Classes	Vivants (en miliers)	Incorporés (en milliers)	Rendement (pour 100)
1914	318	292	91,8
1915	300	279	93,0
1916	314	293	93,3
1917	317	297	94,4
1918	299	257	86,0
1919	302	229	75,8
1914 à 1919	1.850	1.647	89,0
Total général	9.697	7.808	80,5

Le pourcentage des incorporés mesure le rendement de chaque classe ; il s'est élevé jusqu'à 94 pour 100 pour la classe 1917, supérieur à 90 pour 100 pour les classes 1914, 1915 et 1916 ; à 80 pour 100 pour les classes 1913 à 1896 et la classe 1918 ; il ne tombe au-dessous de 60 pour 100 que pour les deux plus vieilles classes 1888 et 1887.

4. — Français engagés volontaires (1)

En dehors des incorporations résultant de l'application des lois sur le recrutement et des lois complémentaires votées au cours de la guerre pour la récupération de tous les hommes disponibles, il faut faire une mention spéciale des engagements volontaires.

De 1914 à 1919, plus de 229.000 engagements ont été ainsi souscrits, soit par des jeunes gens qui ont devancé l'appel de leur classe, soit par des hommes réformés ou dégagés de toute obligation militaire qui n'ont pas attendu les mesures de récupération.

Ce total se décompose ainsi :

86.354 *engagements ordinaires*, de 3, 4 ou 5 ans, contractés de 1915 à 1919, dont 34.863 dans l'armée de mer.

129.602 *engagements pour la durée de la guerre*, reçus à partir du vingtième jour de la mobilisation, soit à partir du 21 août 1914.

13.081 *engagements spéciaux* (2) de 1915 à 1918.

(1) Rapport n° 335, p. 26.
(2) Loi du 17 août 1915 (loi Dalbiez), art. 4.

Voici le mouvement de ces engagements par année (1) :

Années	Engagements ordinaires Armée de mer	Armée de terre	Totaux	Engagements pour la durée de la guerre	Engagements spéciaux
1914.........	»	»	»	45.775	»
1915.........	1.063	9.300	10.363	25.817	1.693
1916.........	5.033	9.136	14.169	18.901	10.304
1917.........	7.530	12.037	19.567	14.051	872
1918.........	15.102	14.749	29.851	25.058	212
1919.........	6.135	6.269	12.404	»	»
Totaux....	34.863	51.491	86.354	129.602	13.081

Les engagements ordinaires ont été naturellement tous contractés par des jeunes gens non encore appelés. De 10.000 environ en 1915, leur nombre s'est progressivement élevé jusqu'à près de 30.000 en 1918 dont 15.102 pour l'armée de mer et 14.744 pour l'armée de terre (y compris l'armée coloniale et les corps nord-africains).

Quant aux 130.000 engagés pour la durée de la guerre, leur répartition par âge est la suivante :

Ages en années	1914	1915	1916	1917	1918	Ensemble
17 à 23 (*a*).....	25.046	21.813	17.404	12.970	24.157	101.390
24 à 46 (*b*).....	18.249	3.163	1.314	985	859	24.570
Plus de 46.....	2.480	841	183	96	42	3.642
Totaux......	45.775	25.817	18.901	14.051	25.058	129.602

(*a*) 17 à 20 ans pour 1914, 17 à 21 ans pour 1915, 17 à 23 ans ensuite.
(*b*) 21 à 46 ans pour 1914, 22 à 46 ans pour 1915, 24 à 46 ans ensuite.

Les jeunes gens appartenant à des classes non encore appelées ont fourni plus de 101.000 engagés pour la durée de la guerre, soit avec les 86.000 engagés ordinaires, 187.000 jeunes hommes, qui n'ont point attendu l'appel obligatoire.

Le nombre de ces engagements a diminué de 25.000 en 1914, à 13.000 en 1917, pour se relever à 24.000 en 1918.

(1) Le rapport n° 335 fait connaître la répartition par arme.

Si l'on constate une diminution en 1916 et 1917, c'est, dit le document cité, « que l'incorporation des jeunes classes à des dates anticipées, conjuguée avec la sévérité nécessaire au point de vue de l'aptitude physique, ne laissait plus beaucoup d'éléments jeunes, aptes à supporter les fatigues de la guerre ».

Les hommes de 20, 21, 23 à 46 ans, c'est-à-dire appartenant à des classes appelées sous les drapeaux, mais exemptés ou réformés, ont fourni près de 25.000 engagés volontaires pour la durée de la guerre, dont plus de 18.000 d'août à décembre 1914, et plus de 3.000 en 1915. La rigueur des mesures de récupération explique assez la réduction de cette catégorie d'engagements après 1915.

Enfin, 3.642 hommes de plus de 46 ans, c'est-à-dire complètement déliés de toute obligation militaire, se sont engagés pour la durée de la guerre, dont 2.480, soit les deux tiers, avant le 31 décembre 1914.

5. — Volontaires étrangers

Dès le début de la guerre, de nombreux étrangers demandèrent à s'enrôler dans l'armée française, apportant ainsi à notre pays un précieux témoignage de la sympathie qu'il avait su inspirer.

A Paris, des groupements se formèrent pour donner plus d'éclat aux manifestations d'amitié que constituaient les engagements collectifs de groupes d'hommes de diverses nations.

Par un décret du 3 août 1914 (*Journal Officiel*, 8 août), les engagements d'étrangers dans les régiments étrangers étaient autorisés pour la durée de la guerre, au lieu de la durée réglementaire de cinq ans.

Un avis inséré au *Journal Officiel* du 7 août, avait déjà fait connaître que ces engagements seraient reçus à partir du 21 août ; les volontaires devaient être dirigés sur les dépôts de Rouen, Blois, Orléans, Lyon, Avignon, Bayonne.

La loi du 5 août 1914 (*Journal Officiel* du 6 août), sur l'ad-

mission des Alsaciens-Lorrains dans l'armée française, autorisait le Gouvernement, par son article 3, à naturaliser, sans conditions de résidence, les étrangers qui contractaient un engagement pour la durée de la guerre.

Ces dispositions s'appliquaient à tous les étrangers, même aux ennemis. Parmi ces derniers, se trouvaient de nombreux représentants des nationalités opprimées par les Austro-Allemands : Polonais et Tchèques en particulier, qui firent brillamment leur devoir sur les champs de bataille de Champagne et d'Artois au printemps de 1915.

Mais l'introduction de quelques éléments suspects fit apparaître bientôt les inconvénients d'une confiance trop largement accordée. Une loi du 16 août 1915 (*Journal Officiel*, 19 août), vint interdire les engagements dans l'armée française, au titre de la légion étrangère, de nationaux appartenant à des États en guerre avec la France ou avec ses alliés. La même loi permettait d'annuler les engagements de cette nature antérieurement souscrits depuis le début de la guerre, ce qui rendait possible l'élimination des suspects. Il était en outre spécifié que ces mesures ne s'appliquaient pas aux Alsaciens-Lorrains dont le cas était réglé par les deux premiers articles de la loi du 5 août 1914.

A la tribune du Sénat, le 3 juin 1915, au cours d'une discussion, le rapporteur M. Lebert citait les chiffres ci-après qu'il avait trouvés dans le *Bulletin des Français* :

Au 15 décembre 1914, 28.266 étrangers avaient contracté un engagement de guerre à la Légion, dont :

Italiens	4.913	Espagnols	969
Russes	3.393	Turcs	592
Suisses	1.476	Luxembourgeois	541
Belges	1.462	Anglais	379
Austro-Hongrois	1.369	Grecs	300
Allemands	1.027	Autres nationalités	11.845

Les Italiens étaient, on le voit, les plus nombreux ; au dépôt d'Avignon, dès novembre 1914, le 4e régiment de marche du 1er régiment étranger partait pour le front sous les ordres du colonel Giuseppe Garibaldi ; il comprenait 3 bataillons de

volontaires italiens qui devaient prendre une part glorieuse aux combats de l'Argonne.

Parmi les Russes, sont naturellement compris beaucoup de Polonais, comme aussi parmi les 1.027 Allemands et les 1.369 Austro-Hongrois, en majorité Tchèques et Polonais.

Il faut noter que, sans parler de leur lourd tribut de morts et de blessés, ces volontaires ne restèrent pas tous jusqu'à la fin de la guerre dans les rangs de l'armée française. Certains d'entre eux rejoignirent leur armée nationale, au fur et à mesure que leurs États respectifs entrèrent dans la guerre, comme ce fut le cas pour l'Italie et les États-Unis. D'autre part, des armées autonomes, dont on parlera plus loin (page 126) furent constituées pour les Polonais et les Tchéco-Slovaques.

D'après le rapport de M. des Lyons de Feuchins (1), le nombre des volontaires étrangers aurait été voisin de 30.000, exactement 29.796 ainsi répartis, suivant la nationalité. Ce classement étant fait d'après la déclaration des intéressés, ne peut naturellement être garanti.

Italiens	7.125	Japonais	111
Russes	2.848	Égyptiens	104
Grecs	2.702	Suédois	93
Belges	2.662	Monténégrins	91
Suisses	2.007	Syriens	91
Autrichiens	1.528	Marocains	83
Espagnols	1.328	Indochinois	76
Luxembourgeois	979	Danois	68
Roumains	897	Brésiliens	67
Allemands	868	Mexicains	46
Turcs	862	Sénégalais	42
Polonais	698	Cubains	39
Tchécoslovaques	678	Dalmates	27
Américains	561	Chiliens	26
Anglais	407	Maltais	24
Arméniens	380	Antillais	17
Serbes	195	Péruviens	22
Hollandais	172	Chinois	15
Bulgares	137	Vénézuéliens	13
Portugais	145	Bataillon monténégrin	949
Argentins	134	Légion transylvaine	492
Tunisiens	126		

(1) Chambre des députés, 1924, n° 335, p. 29.

Ainsi, le nombre total pour toute la durée de la guerre, 29.796, serait à peine supérieur à celui qui était indiqué par M. Lebert au 15 décembre 1914, 28.266.

Quelques doutes peuvent subsister, car les résultats partiels ne cadrent pas toujours avec ceux tirés d'autres sources.

Ainsi, le tableau ne mentionne que 979 Luxembourgeois. Or, M. Louis Marin s'exprime ainsi à ce sujet dans un rapport antérieur (1) :

« Le Luxembourg fournit plus de 5.000 volontaires à l'armée française — tout près de 3.600 à la Légion étrangère — soit plus de 10 pour 100 de la population luxembourgeoise en état de porter les armes, soit 140 soldats sur 1.000 habitants. Des 3.600 hommes de la légion étrangère un journal a pu dire que 300 seulement sont revenus. M. Diederrich, dans son livre sur les Luxembourgeois à la légion étrangère, ajoute : « Ceci est vrai dans ce sens que, à l'armistice, 300 seulement étaient encore en service, les autres étaient blessés et réformés et plus de 2.000 morts rien qu'à la Légion. »

Dans un discours prononcé en octobre 1927, à Strasbourg, M. Tardieu, ministre de Travaux publics, cite le chiffre de 40.000 volontaires étrangers (*Le Temps*, 3 octobre 1927).

6. — Contingents coloniaux

Les colonies et pays de protectorat ont fourni à la métropole, au cours de la guerre, d'importants contingents de militaires et de travailleurs (voir aussi page 202).

Il ne sera pas question ici des Français d'Algérie et de Tunisie, soumis aux lois militaires de la métropole ; ces hommes sont compris parmi les Français incorporés (voir ci-dessus, page 89).

En dehors des militaires de carrière, constituant le noyau des troupes d'occupation, des Français mobilisables aux colonies (4.000 environ, non compris ceux de l'Algérie-Tunisie), les hommes en provenance des colonies appartenaient aux catégories ci-après :

1° Créoles mobilisables des anciennes colonies ;

---

(1) Chambre des députés, 1920, n° 633, p. 113.

2° Militaires indigènes déjà en service ou recrutés pendant la guerre ;

3° Travailleurs indigènes.

En nombres ronds, le recrutement a porté au total sur près de 820.000 hommes, dont 608.000 militaires et 210.000 travailleurs, parmi lesquels 636.000 environ furent transportés en France, dont 449.000 militaires et 187.000 travailleurs (1).

Le tableau ci-après fait connaître leur répartition d'après les renseignements extraits du Rapport de M. des Lyons de Feuchins, auquel on pourra se reporter pour plus de détails (2).

Contingents coloniaux, 1914-1918, en milliers (*a*)

Colonies	Effectifs recrutés			Effectifs amenés en France		
	Militaires	Travailleurs	Totaux	Militaires	Travailleurs	Totaux
Anciennes colonies	39	12	51	31	3	34
Algérie	173	79	252	150	76	226
Tunisie	80	30	110	39	19	58
Maroc	41	35	76	14	35	49
Afrique occidentale	164	»	164	135	»	135
Afrique équatoriale	18	»	18	»	»	»
Madagascar	41	6	47	34	6	40
Indochine	49	48	97	43	48	91
Somalie, Pacifique	3	»	3	3	»	3
Récapitulation :						
Anciennes colonies	39	12	51	31	3	34
Afrique du Nord	294	144	438	203	130	333
Autres colonies	275	54	329	215	54	269
Ensemble (*b*)	608	210	818	449	187	636

(*a*) Y compris les effectifs indigènes au 1er août 1914 : nord-africains, 54.000 ; autres colonies, 52.000.

(*b*) Dans le rapport n° 335, p. 91, on trouve : nombre d'indigènes recrutés : militaires, 569.045 ; travailleurs, 220.668 ; total, 789.713 ; soit 790.000 en nombre rond. Les différences s'expliquent ainsi : les 39.000 créoles des anciennes colonies ne sont pas compris dans les 569.045 militaires ; ce nombre concorde avec celui du tableau ci-dessus, 569.000 pour l'Afrique du Nord et autres colonies. D'autre part, dans les 220.668 travailleurs sont compris 36.740 Chinois (voir Rapport n° 335, p. 145) ; la différence 183.928, concorde sensiblement avec le nombre du tableau ci-dessus, 184.000, non compris les 3.000 travailleurs des anciennes colonies.

(1) Le nombre de 608.000 comprend les 294.000 indigènes nord-africains et 275.000 autres indigènes déjà cités page 89, plus 39.000 créoles des anciennes colonies.

(2) Chambre des députés, 1924, n° 335.

Les indigènes recrutés comme militaires n'étaient d'ailleurs pas tous des combattants ; beaucoup ont été versés dans les formations sanitaires ou dans les compagnies d'ouvriers d'administration. D'autres, constitués en unités combattantes, ont été utilisés aussi comme travailleurs.

Ainsi, sur les 173.000 Algériens, plus de 15.000 ont été classés dans les services auxiliaires (1) ; sur les 80.000 Tunisiens, il n'y a eu que 60.000 combattants et 37.000 sur les 41.000 Marocains. Parmi les 43.000 Indochinois, il y a eu seulement 29.000 combattants et sur les 34.000 Malgaches, 30.000, dont 10.000 dans l'artillerie lourde (2).

1° *Créoles des vieilles colonies.* — Bien qu'applicables aux vieilles colonies, les lois militaires n'avaient pas été appliquées avant 1913 ; pendant la guerre, la mobilisation a donné les résultats suivants (3) :

Colonies	Population (en milliers)	Effectifs incorporés	Effectifs en Europe
Réunion	173	6.936	5.950
Guyane	48	1.929	1.747
Martinique	185	11.615	8.788
Guadeloupe	212	9.151	6.345
Saint-Pierre-et-Miquelon	6	594	594
Nouvelle-Calédonie, Tahiti	79	1.027	988
Inde	272	786	462
4 communes du Sénégal	80	7.199	5.662
Totaux	1.055	39.237	30.536

Au total, 51.556 militaires ou travailleurs ont été recrutés dans les anciennes colonies dont 34.418 ont été envoyés dans la métropole (4).

2° *Indigènes Nord-Africains.* — Les trois pays de l'Afrique française du Nord ont fourni à la métropole, pendant la guerre, 438.000 indigènes, dont 294.000 militaires et 144.000 travailleurs, parmi lesquels ont été transportés en France 203.000 militaires et 130.000 travailleurs, ainsi répartis :

(1) Rapport n° 335, p. 102
(2) Rapport n° 335, p. 138.
(3) Rapport n° 335, p. 112.
(4) Rapport n° 335, p. 139.

Indigènes recrutés dans l'Afrique du Nord
en milliers (*a*)

Pays	Population indigène en 1911	Militaires		Travailleurs	
		Au total	Venus en France	Au total	Venus en France
Algérie	4.710	173	150	79	76
Tunisie	1.790	80	39	30	19
Maroc	4.000	41	14	35	35
Ensemble	10.500	294	203	144	130

(*a*) Rapport n° 335, p. 101. Les nombres ont été arrondis ; de plus pour les travailleurs amenés en France on n'a pas pris les chiffres de la p. 101 (118.000 au total), mais ceux de la page 145 du même rapport qui sont plus proches des indications recueillies d'autre part (voir travailleurs indigènes page 202, ci-après).

Si remarquable qu'il soit, l'effort ainsi demandé à l'Afrique du Nord est resté bien au-dessous de celui de la métropole, compte tenu de la population qui l'a fourni.

En Algérie, les indigènes étaient recrutés par engagements volontaires et, à partir de 1912, par voie d'appel pour un faible nombre : 2.500 en 1914. C'est seulement à partir de 1917 que le nombre des appelés a été sensiblement augmenté. Au total, les 173.000 militaires algériens se décomposent ainsi : 2.750 rappelés à la mobilisation, 83.000 appelés et 87.000 engagés.

En Tunisie, la conscription réglée par la loi beylicale depuis 1860, a fourni 56.000 appelés et 14.000 réservistes ; avec 10.000 engagés, on arrive au total de 80.000 militaires.

Au Maroc, le recrutement des 41.000 indigènes s'est fait uniquement par engagement volontaire.

3° *Afrique occidentale et équatoriale* (1). — Le recrutement des troupes noires, déjà commencé avant la guerre, a donné, de 1914 à 1918, 182.000 hommes.

Le contingent de l'Afrique occidentale a été de 164.000 hommes, dont 35.000 du 2 août 1914 au 31 décembre 1915, 52.000 en 1916, 14.000 en 1917, 63.000 en 1918, pour une population totale de 11 millions d'habitants.

En Afrique équatoriale, on a recruté 4.000 hommes avant la fin de 1915 et 14.000 en 1918, soit 18.000 au total.

(1) Rapport n° 335, p. 113 et suivantes.

4° *Madagascar* (1). — Les bons résultats obtenus avec les premiers contingents de 1915 (1.000) et 1916 (6.800), firent augmenter le recrutement des Malgaches porté à 32.000 en 1917. Au total, Madagascar a fourni 41.300 militaires et 5.500 travailleurs, soit près de 47.000 hommes, pour une population totale de plus de 3 millions d'habitants.

5° *Indochine* (2). — Le recrutement surtout actif, en 1916 et 1917, a fourni 49.000 militaires, dont 43.000 ont été transportés en France ou à l'armée d'Orient (Salonique), le reste utilisé en Extrême-Orient : Indochine et Chine. De plus, 48.000 travailleurs indochinois ont été amenés en France, Le total, 97.000, est infime pour une population de 17 millions d'habitants en 1911.

6° *Somalis*. — 1.560 engagés volontaires en 1916, 408 en 1917 et 466 en 1918, soit 2.434 au total, servirent à constituer 2 bataillons employés comme combattants et travailleurs.

7° *Pacifique*. — Un bataillon de Canaques de la Nouvelle-Calédonie fut créé avec 697 indigènes recrutés en 1917, 370 en 1918, soit 1.067 au total.

7. — Répartition des effectifs

Après avoir noté l'importance et l'origine ethnique des contingents incorporés dans l'armée française de 1914 à 1918, il nous faut maintenant, du point de vue démographique où nous sommes placés, examiner leur répartition au cours de la guerre.

Une partie des effectifs a été employée sur les théâtres d'opérations extérieures : Armée d'Orient, Italie, etc. Dans la France continentale, on doit distinguer les armées du front Nord-Est et les troupes des dépôts et innombrables services de l'intérieur, dont les contacts avec la population

(1) Rapport n° 335, p. 136.
(2) Rapport n° 335, p. 135.

civile étaient beaucoup plus étroits. Un certain nombre de mobilisés, en sursis d'appel dans les services publics, les usines de guerre, les travaux agricoles avaient les mêmes conditions d'existence que les autres habitants de l'intérieur du pays. Enfin, le régime des permissions de détente, instauré dès les premiers mois de 1915, a permis aux mobilisés d'aller périodiquement se retremper au sein de leurs familles, à l'exception, hélas ! de ceux qui étaient originaires des régions envahies.

a) *Mobilisés aux armées*

Le tableau ci-après fait connaître, à diverses dates échelonnées du 15 août 1914 au 1er novembre 1918, la répartition des mobilisés, entre les armées du Nord-Est, l'armée d'Orient et les formations de l'intérieur, y compris l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Le nombre total des mobilisés s'est accru de 3.781.000 à l'achèvement de la mobilisation, jusqu'à un maximum de près de cinq millions (4.978.000) un an plus tard ; il a diminué ensuite progressivement jusqu'à un peu plus de 4 millions (4.143.000) à la veille de l'armistice.

Les armées, portées de 2.689.000 au début de la guerre à 2.850.000 au 1er janvier 1916, ont gardé ensuite un effectif voisin de 3 millions, réduit à 2.846.000 au 1er novembre 1918.

Sur ce total, les armées du Nord-Est ont progressé de 2.689.000 en août 1914, jusqu'à 2.863.000 au 1er juillet 1916 et diminué jusqu'à un nombre voisin de 2.660.000 à partir de septembre 1917.

L'effectif de l'armée d'Orient, qui s'est accru jusqu'au 1er juillet 1918, représentait à ce moment 9 pour 100 du total.

D'ailleurs, les mobilisés aux armées n'étaient pas tous des combattants ; ainsi, à titre d'exemple, les 2.653.000 hommes présents aux armées le 1er juillet 1918 comprenaient : 1.818.000 combattants, 418.000 non combattants ; 315.000 hommes

dans les états-majors et services et 102.000 hommes dont la répartition par arme ou service n'avait pu être donnée (éclopés, hospitalisés, travailleurs coloniaux, etc.).

MOBILISÉS AUX ARMÉES ET A L'INTÉRIEUR, EN MILLIERS (*a*)

Dates	Mobilisés au total	Mobilisés aux armées			Mobilisés à l'intérieur (*b*)
		Au total	Armée du Nord-Est	Armée d'Orient	
15 août 1914........	3.781	2.689	2.689	—	1.092
1er juillet 1915......	4.978	2.661	2.623	38	2.317
1er janvier 1916.....	4.857	2.850	2.752	98	2.007
1er juillet 1916......	4.677	2.997	2.863	134	1.680
1er janvier 1917.....	4.511	2.987	2.802	185	1.524
1er juillet 1917......	4.512	3.005	2.789	216	1.507
1er septembre 1917...	4.327	2.884	2.661	223	1.443
1er janvier 1918.....	4.223	2.898	2.667	231	1.325
1er juillet 1918......	4.340	2.917	2.653	264	1.423
1er novembre 1918..	4.143	2.846	2.619	227	1.297

(*a*) Rapport n° 335, p. 41, 52 et 57, et *Statistique médicale* (guerre 1914-1918), p. 66.
(*b*) Y compris Algérie, Tunisie et Maroc.

b) *Mobilisés à l'intérieur*

On trouvera ci-après la répartition des mobilisés à l'intérieur, dont le total figure dans la dernière colonne du tableau précédent.

En dehors des effectifs disponibles et des unités en formation qui servaient de réservoir pour la relève des armées, le nombre des mobilisés servant dans les formations de l'intérieur (territoire européen) a été constamment en diminuant. De 758.000 au 1er janvier 1916, il est tombé à 624.000 le 1er janvier 1917, à 476.000 le 1er janvier 1918 et à 468.000 à la veille de l'armistice.

Dans ces effectifs, sont compris les équipes agricoles spéciales et les permissionnaires isolés, envoyés à certaines époques pour participer aux travaux des champs.

Le nombre des indisponibles (malades, blessés, convalescents) a été assez variable.

Mobilisés a l'intérieur en milliers (*a*)

Dates	Totaux	Disponibles (*b*)	Unités en formation	Employés sur le territoire (*c*)	Algérie Tunisie Maroc Levant	Indisponibles (*d*)
1er janvier 1916.	2.007	465	80	758	194	510
1er juillet 1916.	1.680	351	35	672	183	439
1er janvier 1917.	1.524	330	98	624	185	287
1er juillet 1917.	1.507	352	44	613	185	313
1er janvier 1918.	1.325	291	60	476	206	292
1er juillet 1918.	1.423	343	33	508	207	332
1er novembre 1918. . .	1.297	240	11	468	197	381

(*a*) Rapport nº 335, p. 42 et 58.
(*b*) En partance pour les armées, à l'entraînement ou à l'instruction.
(*c*) Unités de l'intérieur, garde des voies de communication, travaux et services divers y compris permissionnaires et équipes agricoles : 70.000 au 1er juillet 1916, 68.000 au 1er janvier 1917, 101.000 au 1er juillet 1917, 87.000 au 1er janvier 1918, 45.000 au 1er juillet 1918 et 25.000 au 1er novembre 1918.
(*d*) A l'hôpital ou en convalescence, en instance de réforme ou de jugement, etc.

c) *Mobilisés et mobilisables employés hors de l'armée*

Un certain nombre de mobilisés ont été détachés dans les usines de guerre, ou à la terre, pour subvenir aux besoins des armées et à l'alimentation de la population. D'autre part, des mobilisables ont été utilisés dans les services publics ou autres, dont le fonctionnement était indispensable à l'activité générale du pays. La répartition des mobilisés ou mobilisables ainsi employés, hors de l'armée, pour les besoins administratifs ou économiques généraux, est donnée dans le tableau ci-après (page 107) :

Dans les services publics, chemins de fer compris, le nombre des mobilisés ou mobilisables, qui dépassait 400.000 au début, a été ramené aux environs de 350.000 et s'est maintenu à ce niveau jusqu'à la fin.

Les usines de guerre ont absorbé un contingent croissant de 122.000 au 1er juillet 1915, jusqu'à 559.000 au 1er juillet 1917 ; il a décru ensuite jusqu'à 490.000.

Dans les mines et la navigation intérieure, l'effectif des mobilisés ou mobilisables s'est élevé, de 57.000 à la mobilisation jusqu'à plus de 100.000.

MOBILISÉS ET MOBILISABLES EMPLOYÉS HORS DE L'ARMÉE EN MILLIERS (*a*)

Dates	Au total	Services publics (*b*)	Usines	Mines et navigation	Travaux agricoles	En sursis
15 août 1914.......	465	408	»	57	»	»
1er juillet 1915.....	»	»	122	»	»	»
1er janvier 1916....	»	»	339	»	»	»
1er juillet 1916.....	»	»	467	59	»	69
1er janvier 1917....	1.001	357	515	65	»	64
1er juillet 1917.....	1.183	349	559	75	130	70
1er septembre 1917.	1.265	354	511	110	220	70
1er janvier 1918....	1.426	352	534	110	307	123
1er juillet 1918.....	1.374	353	493	96	301	131
1er novembre 1918..	1.387	352	487	97	311	140

(*a*) Rapport nº 335, p. 41 et 57.
(*b*) Y compris chemins de fer.

Sans préjudice des permissions spéciales accordées aux mobilisés dans les formations sanitaires de l'intérieur et des équipes agricoles fournies par les militaires, le nombre des mobilisés ou mobilisables rendus à l'agriculture, a progressé pendant la dernière partie de la guerre, de 130.000 au 1er juillet 1917 jusqu'à plus de 300.000 en 1918.

Des sursis d'appel furent accordés à des mobilisés dont la présence dans d'autres branches de l'activité générale fut reconnue favorable aux intérêts généraux du pays. Leur nombre s'est accru de 70.000 environ, au 1er juillet 1916, jusqu'à 140.000 à la fin de la guerre.

d) *Permissionnaires*

Au début de la guerre, les congés autres que ceux de convalescence furent supprimés ; quant aux permissions, il n'en était donné aucune dans la zone des armées, sauf dans des cas exceptionnels par le commandant en chef. A l'intérieur, en dehors des permissions de vingt-quatre heures et des permissions

d'une semaine aux évacués du front, les permissions n'étaient aussi accordées que dans des cas exceptionnels.

Cependant, dans les premiers mois de 1915, quand il devint évident pour tous que la guerre serait longue, des permissions par roulement furent données aux militaires du front dans certains corps et, bientôt, le besoin de règles uniformes se fit sentir pour remédier aux inégalités constatées.

C'est en juin 1915 que fut généralisé et soumis à des règles précises par une circulaire du ministre de la Guerre, l'octroi de permissions aux hommes sur le front depuis 6 mois au moins. Un pourcentage fut fixé et l'ordre de départ ainsi déterminé : militaires titulaires de la croix de guerre, militaires ayant fait des prisonniers, pères de 5, 4, 3 ou 2 enfants, cultivateurs, célibataires.

Un ordre du commandant en chef stipula plus tard qu'à partir du 1er octobre 1916, tout militaire du front avait droit, tous les 4 mois, à une permission de 7 jours, délais de route non compris, sans préjudice des permissions exceptionnelles.

La durée des permissions de détente fut ultérieurement portée à 10 jours pour les militaires aux armées.

A partir du 1er décembre 1918, les permissions de détente furent de 20 jours au lieu de 10 pour les militaires aux armées (délais de route non compris) et de 10 jours au lieu de 7 à l'intérieur.

Cette durée fut bientôt augmentée pour les destinations éloignées. Les militaires des armées eurent 20 jours pour la France ou la Suisse, 30 jours pour la Corse, l'Afrique du Nord, l'Angleterre et la Belgique ; les militaires de l'intérieur eurent de même 15 ou 20 jours suivant le lieu où ils se rendaient.

Le transport des permissionnaires à l'aller et au retour donna lieu à des mouvements incessants entre le front et l'intérieur pendant toute la guerre ; il exigea l'organisation de trains spéciaux (1).

---

(1) Peschaud, *Les transports par chemins de fer pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie).

8. — Mobilisés dans la marine

Au 1er mars 1915, la population maritime comprenait 212.000 inscrits, dont 29.000 inscrits provisoires, 122.000 inscrits définitifs et 61.000 inscrits dégagés de toute obligation militaire. (1)

Mais la totalité des inscrits ne pouvait être mobilisée dans la marine de guerre, il fallait aussi pourvoir aux besoins de la marine marchande et de la pêche maritime qui jouaient un rôle indispensable pour le ravitaillement du pays.

Sur 2.500 capitaines au long cours et chefs mécaniciens de la marine marchande, 800 ont été mobilisés, ainsi que 70.000 inscrits maritimes.

D'autre part, la marine a reçu, en dehors des inscrits maritimes, des engagés ou des hommes provenant du recrutement de l'armée de terre.

Elle a coopéré, d'autre part, aux opérations de l'armée de terre, notamment par l'envoi d'une brigade de fusiliers-marins sur l'Yser en octobre-novembre 1915. La marine fournit aussi des contingents pour l'artillerie lourde, les projecteurs, l'aviation, les flottilles fluviales, etc. ; des équipes de canonniers furent envoyés à Belgrade et au Monténégro. Enfin, des inscrits maritimes furent versés dans les réserves de l'armée de terre. Au total, plus de 42.000 marins furent mis à la disposition de l'armée de terre (2).

Les effectifs de la marine de guerre (3) ont progressé comme suit, de 1914 à 1918 :

	Officiers	Marins	Totaux
1er juillet 1914.	2.345	66.649	68.994
1er janvier 1915.	3.265	113.860	117.125
1er novembre 1918	4.420	151.921	156.341

(1) Chambre des députés, Rapport n° 634, p. 26.
(2) Rapport n° 634, p. 34.
(3) Rapport n° 634, p. 27, 28 et 29.

9. — Comparaison avec les autres belligérants

L'effort considérable imposé au pays par la mobilisation et la sévérité des récupérations d'hommes aptes au service armé ou auxiliaire, sera plus exactement apprécié par comparaison avec les autres pays belligérants. Les nombres du tableau ci-après sont extraits d'une publication du Bureau International du Travail (1).

Pays	Population en milliers			Mobilisés Nombres en milliers	Mobilisés p. 100		
	Totale	Masculine totale	Masculine active		Habitants au total	Hommes au total	Hommes actifs
Pays alliés :							
France	39.600	19.455	13.350	7.935	20,0	40,8	59,4
Belgique	7.639	3.787	2.350	365	4,8	9,6	15,5
Roy.-Uni	46.089	22.368	14.569	5.704	12,4	24,2	39,2
Canada	8.075	4.283	»	629	7,8	14,7	»
Australie	4.872	2.537	1.806	413	8,5	16,3	22,9
Nlle-Zélande	1.085	569	383	129	11,8	22,6	33,6
Afriq. du Sud	6.323	3.246	2.108	136	2,2	4,2	6,5
États-Unis	98.781	50.836	32.319	4.272	4,3	8,4	13,2
Italie	35.859	17.838	12.133	5.615	15,7	31,5	46,3
Russie	167.000	83.678	»	15.070	9,0	18,0	»
Roumanie	7.414	3.746	2.276	1.000	13,5	26,7	43,9
Serbie	3.058	1.572	»	1.008	33,0	64,1	»
Portugal	6.094	2.892	1.888	100	1,6	3,5	5,3
Grèce	2.758	1.388	711	355	12,9	25,6	49,9
Pays ennemis :							
Allemagne	67.790	33.453	20.428	13.250	19,5	39,6	64,9
Autr.-Hongrie	52.580	25.997	16.235	9.000	17,1	34,6	55,4
Bulgarie	4.549	2.319	1.378	400	8,8	17,3	29,0
Turquie	17.000	8.500	»	1.600	9,4	18,8	»

Proportion des mobilisés dans la population masculine totale. — Pour la France, cette proportion est supérieure à 40 pour 100 ; elle n'est dépassée que pour la Serbie.

(1) B. I. T. Enquête sur la production, rapport général, t. IV, 1er volume, p. 8 à 10. On a reproduit dans ce tableau les nombres donnés par le B. I. T., même lorsqu'ils différaient de ceux qui sont indiqués d'autre part.

MOBILISÉS POUR 100 HOMMES AU TOTAL

Serbie	64,1	Turquie	18,8
France	40,8	Russie	18,0
Allemagne	39,6	Bulgarie	17,3
Autriche-Hongrie	34,6	Australie	16,3
Italie	31,5	Canada	14,7
Roumanie	26,7	Belgique	9,6
Grèce	25,6	États-Unis	8,4
Royaume-Uni	24,2	Afrique du Sud	4,2
Nouvelle-Zélande	22,6	Portugal	3,5

Proportion des mobilisés dans la population masculine active. — Cette proportion atteint en France presque 60 pour 100 ; elle n'est dépassée que pour l'Allemagne :

MOBILISÉS POUR 100 HOMMES ACTIFS

Allemagne	64,9	Nouvelle-Zélande	33,6
France	59,4	Bulgarie	29,0
Autriche-Hongrie	55,4	Australie	22,9
Grèce	49,9	Belgique	15,5
Italie	46,3	États-Unis	13,2
Roumanie	43,9	Afrique du Sud	6,5
Royaume-Uni	39,2	Portugal	5,3

II. — Armées alliées en France

D'importants contingents ont combattu sur le front de la mer du Nord à la Suisse, en liaison avec les armées française et belge. A l'armistice, les corps britannique et américain comptaient chacun près de deux millions d'hommes ; deux divisions portugaises ont opéré en liaison avec l'armée britannique ; deux divisions italiennes furent mises en ligne près de Reims en 1918. Des armées polonaise et tchécoslovaque, autonomes, furent créées en France au cours de la guerre.

La présence des armées alliées sur le territoire français soulevait des difficultés spéciales, par exemple l'établissement de conseils de guerre ou de bureaux de recrutement, qui furent résolues par des accords avec les pays intéressés, notamment

l'Angleterre, la Belgique, la Serbie, le Portugal, et plus tard les États-Unis (1).

Dans leurs bases maritimes, sur leurs lignes de communication, dans les dépôts et cantonnements, ces armées se sont trouvées en contact avec les habitants. Un exposé des mouvements de population sur le sol français pendant la guerre, ne serait pas complet sans quelques données sur leurs effectifs, sur les régions où elles ont stationné et combattu au cours de la guerre.

Le tableau ci-après, montre le développement du front tenu par les diverses armées alliées de la mer du Nord à la frontière suisse de 1915 à 1918 (2).

Développement des armées alliées de la mer du Nord à la Suisse
(*en kilomètres*)

	Belges	Anglais	Français	Américains	Italiens	Totaux
Janvier 1915.	18	40	715	»	»	773
Juillet 1915.	27	63	695	»	»	785
Octobre 1915.	27	116	640	»	»	783
Janvier 1916.	27	96	646	»	»	769
Avril 1916.	26	138	598	»	»	762
Octobre 1916.	24	127	612	»	»	763
Avril 1917.	27	138	574	»	»	739
Février 1918.	30	200	520	»	»	750
Fin juin 1918.	40	165	646	50	10	911
11 novembre 1918	50	90	300	120	10	570

On donnera plus loin, à propos de chaque armée alliée, quelques indications géographiques sur les parties du front tenues par chacune d'elles et sur les régions occupées par les services d'arrière.

1. — Armée britannique

Le concours de l'armée britannique fut acquis le 5 août 1914, après la violation de la neutralité belge par l'Allemagne. Le corps expéditionnaire, débarqué en France à partir du 12 août,

(1) Clunet, La présence des alliés en France et l'exterritorialité, *Le Temps*, 24 janvier 1918.
(2) Rapport n° 633, p. 186.

ne comptait guère que 115.000 hommes ; à l'armistice, l'armée britannique sur le front du Nord-Est en avait près de 2 millions.

Sans prétendre exposer ici, même sommairement, l'effort militaire et naval du Royaume-Uni pour soutenir la lutte sur le front français et en Orient et pour conserver la maîtrise des mers, malgré la violence de la guerre sous-marine, on indiquera la progression des effectifs britanniques en France et les régions dans lesquelles ces troupes ont séjourné et combattu.

L'armée britannique en 1914. — Elle comprenait :

1° *L'armée régulière*, composée de volontaires engagés pour 5 ans dans l'active, plus 2 ans dans la réserve. Son rôle essentiel était d'assurer la relève des troupes de l'Inde et des autres possessions. Sur 250.000 hommes d'active, 125.000 étaient en Angleterre, 76.000 aux Indes. Avec les 200.000 hommes des réserves, on arrivait à un total de 450.000 hommes ;

2° *L'armée territoriale*, organisée en 1907, exclusivement réservée à la défense de la métropole, était composée de volontaires astreints à des périodes annuelles d'instruction. L'effectif prévu était de 315.000 hommes, il ne dépassait pas en réalité 280.000.

L'armée britannique pendant la guerre. — Pour constituer la grande armée que lord Kitchener organisa, on n'eut d'abord recours qu'aux engagements volontaires ; sous l'impulsion de Lord Derby, un organisme spécial s'efforça d'en développer le nombre.

A la fin de 1915, le recours au service obligatoire apparut inéluctable et la loi du 10 février 1916 astreignit au service militaire les célibataires et les veufs sans enfant, de 18 à 41 ans.

La loi du 25 mai 1916 étendit l'obligation aux hommes mariés de 18 à 41 ans ; enfin, la loi du 28 avril 1918 éleva à 50 ans la limite d'âge, avec faculté de la reporter jusqu'à 55 ans.

Les résultats furent les suivants pour le Royaume-Uni (1) :

		En milliers
Armée régulière et territoriale (4 août 1914).		734
Engagements en	1914	1.186
—	1915	1.280
Recrutement en	1916	1.190
—	1917	821
—	1918	493
Totaux (Royaume-Uni)		5.704

En ajoutant aux 5.704.000 hommes incorporés dans le Royaume-Uni, les contingents de race blanche fournis par les Dominions, on arrive à un total de 7.130.000, qui s'élève à 8.655.000, si l'on tient compte des indigènes recrutés aux Indes et dans les autres possessions britanniques (2).

	En milliers
Armée régulière et territoriale	734
Angleterre	4.006
Pays de Galles et Monmouthshire	273
Écosse	557
Irlande (*a*)	134
Total (Royaume-Uni)	5.704
Canada	629
Australie	417
Nouvelle-Zélande	220
Afrique du Sud	136
Écosse et autres colonies	24
Total (Européens)	7.130
Indes	1.401
Afrique du Sud	93
Autres colonies	30
Total (Indigènes)	1.524
Total général	8.654

(*a*) Non compris les Irlandais enrôlés hors de l'Irlande.

(1) Rapport n° 633, p. 172.
(2) The war cabinet, Report for 1918, p. 95.

Ce total ne comprend pas les travailleurs indigènes, 1.500.000 environ, recrutés aux Indes, en Égypte, en Mésopotamie (1).

Armée britannique en France. — Sur le front français, l'armée britannique ne compta jamais plus de 1.900.000 rationnaires, y compris les indigènes (100.000 environ en 1917, plus de 120.000 en 1918), comme on le voit ci-dessous :

EFFECTIFS BRITANNIQUES EN FRANCE EN MILLIERS (*a*)

	1914	1915	1916	1917	1918
Janvier	»	265	1.119	1.705	1.831
Avril..........	»	385	1.316	1.823	1.828
Juillet.........	118 (*b*)	560	1.462	1.884 (*c*)	1.898
Octobre.......	»	910	1.699	1.796 (*d*)	1.848

(*a*) Rapport 633, p. 173. — (*b*) En août. — (*c*) En septembre. — (*d*) En novembre, envoi de troupes en Italie.

Le premier corps expéditionnaire, comprenant 4 divisions d'infanterie et une division de cavalerie, soit 115.000 hommes environ, commença à débarquer le 12 août, dans les ports de Boulogne, Rouen et le Havre ; celui-ci reçut à lui seul 70.000 hommes, transportés par voie ferrée via Amiens, Busigny. Cette armée opéra sa concentration en arrière de Maubeuge, du 14 au 21 août. Le 23, la bataille de Mons commençait ; puis ce fut la retraite jusqu'au sud de la Marne, la bataille de la Marne (du 6 au 8 septembre) et l'avance jusqu'au nord de l'Aisne (15 septembre).

Le front de l'Aisne étant stabilisé, l'armée anglaise fut relevée par des divisions françaises et transportée du 5 au 18 octobre dans la région Saint-Omer, Hazebrouck.

Dans l'intervalle, elle avait été renforcée par deux divisions, débarquées l'une à partir du 23 août, l'autre à partir du 7 septembre.

D'autre part, une division d'infanterie et une division de cavalerie envoyées d'Angleterre à Ostende fin septembre,

(1) Rapport n° 633, p. 173.

dans le but de secourir Anvers, ne purent que couvrir la retraite de l'armée belge et rejoindre le gros de l'armée anglaise en Flandre.

Enfin, au début d'octobre 1914, commençaient à débarquer à Marseille les troupes de l'Inde (environ 70.000 hommes) qui furent d'abord rassemblées autour d'Orléans (Cercottes, Fleury-les-Aubrais, Saint-Cyr-en-Val), avant d'être transportées sur le front des Flandres au début de novembre. Ce corps d'armée hindou fut ramené en Mésopotamie en décembre 1915.

Ainsi, dès octobre 1914, l'armée anglaise était installée sur la partie du front qu'elle devait tenir jusqu'à la fin de la guerre, depuis le nord d'Ypres jusqu'à la Bassée. Ses lignes de ravitaillement, un moment reportées sur le Mans et Saint-Nazaire à la fin d'août 1914, étaient bientôt rétablies à Rouen, le Havre, Boulogne-sur-Mer.

Au milieu de l'été 1915, l'armée anglaise occupa un second secteur, séparé du premier, allant d'Hébuterne à la Somme. Entre les deux secteurs britanniques, les Français tenaient encore les lignes devant Arras, Souchez, Notre-Dame-de-Lorette. Ils furent relevés par les Britanniques au cours de la grande offensive allemande sur Verdun, de sorte que le front britannique s'étendit dès lors sans interruption du Nord d'Ypres au sud de la Somme.

Au début de 1915, l'armée britannique en France reçut les premiers contingents fournis par les Dominions.

Troupes canadiennes (1). — La première division canadienne, débarquée à Saint-Nazaire en février 1915, était engagée à Ypres dès le mois d'avril. En septembre, on put former un corps canadien de trois divisions, sans compter les détachements forestiers et les bataillons de chemins de fer.

A l'armistice, sur 595.000 hommes recrutés au Canada, 418.000 avaient été envoyés outre-mer.

Troupes australiennes (2). — D'abord employées aux Darda-

---

(1) *Annuaire statistique du Canada*, 1919, Histoire de la grande guerre, p. 1-171.
(2) *Official Yearbook of Australia*, n° 12, 1901-1918, p. 1020.

nelles (avril-décembre 1915), puis mises au repos en Egypte, elles arrivèrent en France au début de 1916. Quatre divisions furent maintenues jusqu'à la fin de la guerre ; on les trouve d'Armentières à Messines en 1916, à Bapaume et Péronne en mars 1917. Des unités australiennes firent partie des contingents envoyés en Italie, en octobre 1917. En septembre 1917, 100.000 Australiens étaient sur le front d'Ypres. En mars 1918, on les retrouve à Villers-Bretonneux devant Amiens. Au 31 décembre 1918, 318.000 hommes avaient quitté l'Australie pour servir sur les divers fronts.

Troupes néo-zélandaises (1). — Ces contingents combattirent à côté de ceux de l'Australie (Anzacs). Sur 124.000 hommes, 100.000 ont été envoyés en Europe ou en Egypte. A l'armistice, sur 52.000 hommes, 24.000 étaient en France, 23.500 en Angleterre et 4.500 en Egypte.

Troupes de l'Union Sud-Africaine (2). — Elles comptèrent en Europe ou en Égypte 31.000 hommes (non compris 27.000 travailleurs indigènes). Sur le front français, il y avait une brigade d'infanterie et une brigade d'artillerie lourde et quelques autres détachements.

Les Indes britanniques ont envoyé 953.000 indigènes outre-mer, dont 131.500 en France, près de 590.000 en Mésopotamie.

Rapatriement de l'armée britannique. — Le 17 novembre 1918, l'armée britannique participa au mouvement général des alliés vers les pays rhénans ; les effectifs restés en France furent ainsi considérablement diminués et la démobilisation commença bientôt. Cependant, des éléments de l'armée britannique séjournèrent jusqu'en 1919 dans le nord de la France et participèrent aux travaux de reconstruction. Les Canadiens, notamment, ont reconstruit sur la Sambre 7 ponts de la ligne Saint-Quentin-Maubeuge-Charleroi.

La démobilisation de l'armée anglaise fut effectuée non par classe d'appel, mais selon les besoins de l'industrie nationale.

A cet effet, les autorités militaires ont procédé à un recen-

---

(1) *New-Zealand official yearbook*, 1919, p. 255.
(2) *Official yearbook of the Union of South-Africa*, n° 5, 1910-1921, p. 399.

sement individuel des professions civiles des officiers, sous-officiers et soldats. D'autre part, en Angleterre était préparé un plan pour la démobilisation des industries de guerre et la remise en marche des industries de paix, en commençant par certaines industries-clefs.

L'ordre de démobilisation fut le suivant :

1° Hommes nécessaires pour la démobilisation : transports, chefs d'industrie ;

2° Hommes assurés de trouver un emploi, dans l'ordre de priorité des groupes industriels ;

3° Hommes appartenant à des industries vitales ;

4° Le reste des hommes non pourvus d'emploi ;

5° Les cadres démobilisateurs.

2. — Armée américaine (1)

Le régime de guerre sous-marine, appliqué par l'Allemagne à partir du 1er février 1917, détermina le gouvernement des États-Unis à rompre les relations diplomatiques le 4 février.

Le 6 avril suivant, les États-Unis se déclaraient en état de guerre avec l'Allemagne.

En juin 1917, les premiers contingents américains débarquaient en France (le 27 juin à Saint-Nazaire).

Le corps expéditionnaire américain, qui ne comptait guère que 176.000 hommes au 1er janvier 1918, atteignait un million au 1er juillet suivant. A l'armistice, sur 4 millions d'hommes environ appelés sous les drapeaux aux États-Unis, près de 2 millions avaient été transportés en France.

Ces quelques chiffres ne peuvent guère donner une idée de l'immense effort nécessaire pour lever, encadrer, équiper et instruire en dix-neuf mois une armée de 4 millions d'hommes

---

(1) La plupart de ces renseignements sont extraits des ouvrages suivants : *Annual report of the Secretary of war* 1918, Washington, government printing office, 1918 *The war with Germany*, a statistical summary by Leonard P. Ayres, colonel, general staff, chief of the statistical branch of the general staff., Washington, government printing office 1919.

Voir aussi : col. de Chambrun et cap. Marenches, *L'armée américaine dans le conflit européen*, Paris, 1919, librairie Payot ; colonel Réquin, *La course de l'Amérique à la victoire*, Paris, 1919, librairie Charles Lavauzelle.

et en transporter la moitié au delà de l'océan, malgré la guerre sous-marine. Un exposé, même sommaire de l'œuvre accomplie par les États-Unis, en collaboration avec les alliés, sortirait d'ailleurs du cadre de cette étude. On se bornera à rappeler les faits essentiels qui expliquent la progression du nombre des soldats américains sur le territoire français.

Cette progression dépendait avant tout de l'allure du recrutement et du temps nécessaire pour une première instruction des unités formées aux États-Unis, ensuite du tonnage des bateaux disponibles pour le transport.

Le recrutement aux Etats-Unis. — Quand les États-Unis entrèrent dans la guerre, leurs forces militaires de terre comprenaient environ 190.000 hommes, dont les deux tiers dans l'armée régulière, l'autre tiers dans la garde nationale.

D'après la loi du 3 juin 1916, le président pouvait porter ces effectifs, par voie d'engagements volontaires, respectivement à 300.000 et à 450.000 hommes.

Une loi du 19 mai 1917 autorisa le président à compléter les effectifs ci-dessus par voie de conscription et à lever deux contingents de 500.000 hommes, le premier pouvant être appelé le 1er septembre 1917.

Le premier recensement des hommes mobilisables, c'est-à-dire âgés de 21 à 31 ans, eut lieu le 5 juin 1917.

Le second recensement, effectué en deux fois, le 5 juin et le 24 août 1918, comprenait les hommes ayant atteint l'âge de 21 ans depuis le 5 juin 1917. Sur 10.480.000 inscrits au total, 2.667.000 furent appelés sous les drapeaux.

Une loi du 31 août 1918, fixa les âges limites à 18 et 45 ans; mais, au troisième recensement, le 12 septembre 1918, sur 13.229.000 hommes inscrits, 120.000 seulement furent appelés.

Au total, avec les contingents de l'Alaska, des îles Hawaï et Porto-Rico, la conscription a fourni 2.810.000 hommes sur les 24.234.000 inscrits (1).

---

(1) *The war with Germany*, p. 17.

Transport en Europe. — Le tableau ci-dessous fait connaître le détail des départs mensuels :

Nombre d'hommes transportés chaque mois (*a*)

1917	Juin	12.000	1918	Mars	85.000
—	Juillet	12.000	—	Avril	119.000
—	Août	20.000	—	Mai	246.000
—	Septembre	36.000	—	Juin	279.000
—	Octobre	46.000	—	Juillet	306.000
—	Novembre	24.000	—	Août	286.000
—	Décembre	49.000	—	Septembre	257.000
1918	Janvier	48.000	—	Octobre	180.000
—	Février	49.000	—	Novembre	30.000

(*a*) *The war with Germany*, p. 37. De juin à novembre 1917, évaluations d'après le graphique inséré dans ce volume ; à partir de décembre 1917, les nombres indiqués ont été arrondis en milliers.

Le mouvement fut naturellement lent au début : 200.000 hommes à peine furent transportés pendant les sept premiers mois. La moyenne mensuelle, qui ne dépassait pas 50.000 de décembre 1917 à février 1918, augmente rapidement à partir de mars jusqu'au maximum de 306.000 en juillet. Elle tombe ensuite rapidement jusqu'à 180.000 en octobre et 30.000 en novembre 1918.

Les premiers contingents appartenaient à l'armée régulière du temps de paix. Ensuite, il fallut compter avec les ressources progressives des engagements et du recrutement, puis avec la durée de six mois environ qu'exigeait la première instruction militaire donnée dans des camps d'instruction aux États-Unis. D'autre part, il fallut organiser en France les bases de débarquement, les camps d'instruction, les magasins et dépôts de munitions, en un mot, toutes les installations nécessaires à une armée de deux millions d'hommes en 1918, qui aurait pu être portée à 4 ou 5 millions, si la paix n'était heureusement survenue.

Enfin, la rapidité des transports dépendait naturellement du tonnage disponible. Les États-Unis utilisèrent les paquebots allemands qu'ils avaient saisis (1). La collaboration de la

(1) Notamment le *Leviathan* (ex-*Vaterland*), qui transporta 12.000 hommes en un seul voyage.

flotte britannique fut accrue lorsque l'offensive allemande de mars 1918 rendit plus urgente la coopération de l'armée américaine. Au total, sur 100 hommes transportés de l'autre côté de l'Atlantique, 49 le furent sur des bateaux britanniques, 45 sur des bateaux américains, 3 sur des bateaux italiens, 2 sur des bateaux français et 1 sur des bateaux russes sous contrôle anglais.

Sur 2.086.000 hommes, plus des trois quarts, soit 1.656.000 furent embarqués à New-York, les autres dans divers ports de la côte atlantique des États-Unis ou du Canada.

La moitié seulement fut débarquée directement dans des ports français ; l'autre moitié arrivant dans les ports anglais était ensuite transportée en France à travers la Manche par une flotte spéciale.

NOMBRE DE SOLDATS AMÉRICAINS DÉBARQUÉS (*a*)

En France :		*En Angleterre :*	
Brest..........	791.000	Liverpool......	844.000
Saint-Nazaire..	198.000	Londres........	62.000
Bordeaux......	50.000	Southampton..	57.000
Le Havre	13.000	Glasgow.......	45.000
La Pallice.....	4.000	Canal de Bristol.	11.000
Marseille.......	1.000	Autres ports....	6.000
TOTAL.....	1.057.000	TOTAL.....	1.025.000

(*a*) En outre 2.000 Américains, débarqués en Italie. *The war with Germany*, p. 42.

L'armée américaine en France. — La progression mensuelle des effectifs de l'armée américaine en France est indiquée par le tableau ci-après (1), page 122.

Le corps expéditionnaire américain en France qui ne comptait pas encore 200.000 hommes au début de 1918, atteignait 500.000 hommes dans le courant de mai, 1 million au 1er juillet et 2 millions au 1er novembre.

(1) *The war with Germany*, p. 15. Un tableau de l'*Annual report of the secretary of war*, 1918, p. 9, donne les mêmes nombres de juin 1917 à septembre 1918, puis 1.834.000 au 1er octobre, 1.993.000 au 1er novembre. Les nombres de ce tableau ne concordent pas toujours exactement avec ceux du précédent tableau relatif aux embarquements effectués chaque mois aux États-Unis, ce qui peut d'ailleurs s'expliquer par le délai nécessaire pour le transport.

1917	1er juillet	20.000	1918	1er juillet	996.000
—	— août	35.000	—	— août	1.293.000
—	— septembre	45.000	—	— septembre	1.576.000
—	— octobre	65.000	—	— octobre	1.843.000
—	— novembre	104.000	—	— novembre	1.971.000
—	— décembre	129.000	—	— décembre	1.944.000
1918	1er janvier	176.000	1919	1er janvier	1.837.000
—	— février	225.000	—	— février	1.710.000
—	— mars	253.000	—	— mars	1.562.000
—	— avril	320.000	—	— avril	1.376.000
—	— mai	424.000	—	— mai	1.088.000
—	— juin	722.000			

Comment cette armée fut-elle répartie sur le territoire français ?

Ses bases principales sur le littoral français de l'Atlantique étaient Brest, Saint-Nazaire et Bordeaux, bien que d'autres ports fussent aussi utilisés, notamment La Pallice, Bayonne, les Sables-d'Olonne sur l'Atlantique; Saint-Malo, Granville, Caen et le Havre sur la Manche; et même, exceptionnellement, Marseille et Toulon.

D'autre part, le quartier général fut installé à Chaumont en arrière du secteur du front qui devait éventuellement être tenu par l'armée américaine.

Ainsi, les deux lignes ferrées de Brest, Rennes, Le Mans, Tours, Orléans, Montargis, Sens, Troyes, Chaumont d'une part, de Bordeaux, Limoges, Bourges, Nevers, Chagny, Dijon, Chalindrey d'autre part, délimitent approximativement la zone des installations les plus importantes de l'armée américaine.

Il ne peut être question de les décrire ici, on ne citera que quelques exemples : ports nouveaux comme Bassens, près Bordeaux; camps de débarquement comme Pontanezen, près Brest, qui pouvait abriter 80.000 hommes ; magasins de Gièvres, de Châteauroux ; grandes gares régulatrices d'Is-sur-Tille et de Lifol-le-Grand, près de Neufchâteau ; camp d'aviation d'Issoudun ; hôpitaux, comme celui de Mars-sur-Allier, près de Nevers, qui avait 30.000 lits disponibles à l'armistice et de Mesves qui en possédait 40.000, etc.

L'armée américaine eut à sa disposition : 35 régions de cantonnement dans la zone des armées ou à l'intérieur ; de nombreuses casernes et bâtiments militaires; des camps d'instruction pour l'artillerie, tels que ceux de Coëtquidan et Mencon, en Bretagne, Souge (Gironde), La Courtine (Creuse), le Valdahon (Doubs).

Les divisions américaines furent engagées en mai 1918, dans les Vosges et dans la région de Montdidier (Cantigny) ; en juin à Château-Thierry et au Bois-Belleau ; en septembre, à Saint-Mihiel ; enfin, dans la grande bataille de l'Argonne et de la Meuse, à l'armistice, elle occupait un front étendu de Sedan à Damvillers.

Le retour en Amérique. — Dès l'armistice, des dispositions furent prises pour assurer aussi rapidement que possible le retour des troupes américaines (1). Les bateaux anglais étaient nécessaires pour rapatrier les contingents des Dominions : Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud ; on aménagea pour le transport des troupes les cargos devenus disponibles, puisque l'énorme matériel et les approvisionnements accumulés devaient rester en France. Le rythme du retour fut le suivant (2) :

1918	Novembre..	26.000	1919	Mars.......	213.000
—	Décembre. .	99.000	—	Avril.......	290.000
1919	Janvier....	115.000	—	Mai.........	333.000
—	Février.....	182.000	—	Juin........	364.000

Le 1er juillet 1919, 1.621.000 hommes sur 2 millions avaient été ramenés en Amérique.

Le 1er septembre 1919, lorsque le général Pershing s'embarqua à Brest, le rapatriement de l'armée américaine pouvait être considéré comme pratiquement terminé.

(1) Une Université américaine fut organisée à Beaune (Côte-d'Or), en février 1919, et fonctionna jusqu'au 7 juin. D'autres étudiants provenant de l'armée américaine suivirent les cours des Universités de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse.

(2) *The war with Germany*, p. 37, juin 1918, Rapport de M. Louis Marin, n° 634, p. 74.

3. — Armée belge

Sur le pied de paix, l'armée belge comptait 48.000 hommes ; elle pouvait en principe être portée à 180.000 hommes en temps de guerre, mais la mobilisation de 1914 n'en avait donné guère plus de 150.000.

En arrivant sur l'Yser en octobre 1914, l'armée belge se trouvait réduite à 80.000 hommes. Pendant presque toute la durée de la guerre, elle devait tenir ce secteur en territoire belge en liaison avec les armées anglaise et française. Mais ses dépôts, ses établissements, ses bases de ravitaillement étaient en territoire français, dans la région en arrière du front belge, jusqu'en Normandie et au Mans.

Les bureaux de recrutement de l'armée belge fonctionnèrent en France pour l'appel des Belges résidant ou réfugiés en notre pays.

Au total, 380.000 hommes furent mobilisés dans l'armée belge, dont 14.000 officiers. L'effectif des combattants s'éleva à 136.000 hommes et 5.000 officiers.

4. — Contingents italiens

A la suite de l'avance autrichienne dans le Frioul en octobre 1917, les gouvernements français et anglais décidèrent l'envoi immédiat de renforts en Italie. Les contingents français com-prenaient 2 corps d'armée à 3 divisions, soit 130.000 hommes (1). Les transports commencés le 30 octobre, par Modane et Vintimille et pour une faible partie par Briançon, furent terminés le 12 décembre 1917 (2).

Au moment de l'offensive allemande de mars 1918, deux divisions italiennes, soit environ 50.000 hommes, dont 40.000 combattants, vinrent tenir en Champagne un secteur du front de 10 kilomètres environ, aux environs de Reims. A l'armistice,

(1) Rapport n° 633, p. 187.
(2) Peschaud, *op. cit.*, p. 75.

elles s'étaient avancées jusqu'à Rocroi. Le 10 mars 1919, Turin fêtait le retour du corps d'armée qui avait combattu sur le front français.

5. — Contingents portugais

Le 10 mars 1916, le Portugal avait rompu les relations diplomatiques avec l'Allemagne, celle-ci riposta en lui déclarant la guerre.

Sur 200.000 hommes mobilisés au Portugal, environ 90.000 furent envoyés successivement en France (1). Au début de mars 1917, les premiers éléments débarquaient à Brest. Deux divisions portugaises à 3 brigades de deux régiments furent intercalées sur le front des Flandres, parmi les contingents britanniques.

Au cours de la dernière campagne de 1918, les deux divisions portugaises comptaient 25.000 combattants sur un effectif total de 35.000 hommes (2).

6. — Contingents russes

Les premiers contingents russes qui vinrent combattre en France, furent débarqués du 20 avril au 4 mai 1916, à Marseille. Vers la fin de juillet et le commencement d'août, d'autres troupes russes débarquaient à Brest et à Marseille (3).

Rassemblés d'abord au camp de Mailly, les contingents russes, comprenant environ 15.000 hommes, occupèrent ensuite un secteur du front de Champagne à partir du 10 juillet 1916.

Après la révolution russe de 1917, ces contingents durent être retirés du front et internés en partie au camp de la Courtine (Creuse) et dans le département de la Mayenne.

Avec les éléments russes restés sains, et avec les Russes engagés volontaires, on put cependant constituer 5 bataillons étrangers formant un corps spécial (Décret du 11 avril 1918, *Journal officiel* 15 avril).

---

(1) Rapport n° 633, p. 111.
(2) Mathorez, *Revue politique et parlementaire*, juin 1922, p. 422.
(3) Rapport n° 633, p. 187 et Mathorez, *op. cit.*

Le rapport précédant le décret exposait que le gouvernement français, d'accord avec les alliés, n'ayant pas reconnu le gouvernement russe qui avait conclu la paix, était en droit d'autoriser les nationaux russes à combattre à côté des soldats des puissances de l'entente. Pour satisfaire aux exigences du droit international, ces nationaux russes devaient être groupés en corps réguliers rattachés à l'armée française.

Les bataillons russes de la légion étrangère combattirent jusqu'à la fin de la guerre.

7. — Contingents polonais

Les volontaires polonais avaient été nombreux dès le mois d'août 1914 ; un Comité de volontaires polonais s'était constitué à Paris, 4, rue Édouard-VII.

La légion polonaise formée à Bayonne, en 1914, fit ses premières armes à Vimy et fut fondue en 1917 dans l'armée polonaise autonome créée par le décret du 4 juin 1917 (*Journal Officiel*, 5 juin). Placée sous l'autorité du haut commandement français et combattant sous le drapeau français, cette armée devait être recrutée parmi les Polonais servant dans l'armée française et parmi les Polonais d'autres provenances. D'après le rapport qui précède le décret, cette création devait affirmer les intentions des gouvernements alliés au sujet de la restauration de l'État polonais (1).

Le Comité national polonais constitué à Paris en août 1917 dans le but de faire un État polonais unifié et indépendant, fut reconnu par la France le 20 septembre, puis par la Grande-Bretagne (15 octobre), l'Italie (30 octobre), et les États-Unis (1er décembre).

L'armée polonaise ne comptait que 500 hommes environ en décembre 1917 et 2.000 en juillet 1918. A ce moment,

---

(1) Une instruction du 22 juin 1917 (*Journal Officiel*, 24 juin) fixe les conditions requises pour les engagements dans l'armée polonaise. La mission militaire franco-polonaise chargée d'organiser l'armée nouvelle était placée sous l'autorité du général Archinard et avait son siège, 4, rue de Chanaleilles, à Paris. Le dépôt de l'armée polonaise était à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

l'appel fait aux Polonais prisonniers de guerre, tant en France qu'en Angleterre et en Italie, permit de porter les effectifs de l'armée polonaise à 30.000 hommes environ, sous le commandement du général Haller (1).

Les principaux centres de stationnement de l'armée polonaise furent : Sillé-le-Guillaume (Sarthe), Laval et Mayenne (Mayenne), Domfront (Orne); la cavalerie était à Alençon (Orne); l'artillerie au Mans (Sarthe) et à Vincennes (Seine).

Après la guerre, le Comité polonais de Paris fit passer l'armée polonaise sous l'autorité du gouvernement de Varsovie (15 avril 1919).

Cette armée, comprenant environ 70.000 hommes, fut transportée en Pologne par chemin de fer, à travers l'Allemagne avec tout son matériel. Cette opération commencée le 15 avril 1919 devait être terminée vers le 5 juin, mais dura en fait jusqu'au 1er juillet 1919.

8. — Contingents tchécoslovaques

Dès les débuts de la guerre, les engagés volontaires tchèques et slovaques furent assez nombreux pour que l'on pût constituer avec eux des unités spéciales rattachées à la légion étrangère. Leur effectif fut maintenu par des engagements de volontaires de ces nationalités venus des pays neutres, notamment d'Amérique. Leurs dépôts étaient à Cognac et à Bayonne.

Par décret du 16 décembre 1917 (*Journal Officiel*, 19 décembre), le gouvernement français créa une armée tchécoslovaque autonome, placée au point de vue militaire sous l'autorité du haut commandement français et combattant sous son propre drapeau. Au point de vue politique, cette armée était sous la direction du Comité national des pays tchèques et slovaques constitué à Paris.

---

(1) A. Merlot, *L'armée polonaise*, Paris, 1919 ; A. Merlot, *Documents constitutifs de l'armée polonaise*, Paris, 1919.

Elle reçut ses drapeaux en juin 1918 et comprenait 15 bataillons lors de l'effort final (1).

Après l'armistice, ces bataillons furent dirigés sur Prague où les premiers contingents arrivèrent le 18 décembre 1918 (*Le Temps*, 19 décembre).

9. — Contingents serbes

Après la retraite serbe à travers l'Albanie, 13.000 hommes environ, embarqués dans les ports de l'Adriatique furent transportés à Bizerte. Mais, sous la pression de l'armée autrichienne, il fallut hâter l'évacuation. Le 12 janvier 1916, un bataillon de chasseurs français débarquait à Corfou pour préparer les installations nécessaires. Au 27 février, 140.000 Serbes avaient été transportés à Corfou.

Un certain nombre de militaires serbes furent transférés en France; un dépôt serbe fut créé à Toulon et le camp de Francheville, près de Lyon, reçut 2.300 soldats serbes.

Au début de 1917, un conseil de révision serbe examina, en France, les jeunes Serbes ayant atteint l'âge de la conscription.

A Orange, au début d'avril 1917, était constitué et présenté au président du Comité yougoslave, M. Trumbitch, le 1er bataillon constitué avec des volontaires serbes, croates et slovènes, provenant de prisonniers autrichiens.

Il fut aussi constitué une légion transylvaine par décret du 22 octobre 1919.

III. — Armée allemande en France

D'après l'*Annuaire statistique de l'Empire allemand*, 1924-25, (p. 24), l'Allemagne a mobilisé 13.250.000 hommes au cours de la guerre 1914-1918. A l'armistice, l'armée allemande compre-

(1) Mathorez, *Revue politique et parlementaire*, juin 1922, p. 442. A l'organisation de l'armée tchécoslovaque formée en France et aussi en Italie à l'aide de prisonniers autrichiens de race tchèque ou slovaque, reste attaché le nom du général Stefanik, mort prématurément en 1919.

nait 8 millions d'hommes, dont 5.300.000 pour l'armée en campagne et les territoires occupés et 2.700.000 à l'intérieur de l'Allemagne.

On se bornera à quelques brèves indications sur l'importance des effectifs maintenus par l'Allemagne au cours de la guerre, sur le front de la mer du Nord aux Vosges.

L'ensemble des formations d'active, de réserve ou d'ersatz qui, le 18 août 1914, se trouvaient en campagne sur la frontière occidentale de l'Allemagne, comprenait 962 bataillons, 486 escadrons et 807 batteries de campagne répartis en 7 armées. En tenant compte des 165 bataillons et d'une trentaine d'escadrons et de batteries de landwehr, en arrière des armées, des troupes d'artillerie à pied et des pionniers, les armées allemandes entre la frontière hollandaise et les Vosges, comprenaient 1.500.000 combattants, soit avec les divers services, 1.800.000 hommes (1).

Le 26 août, deux corps prélevés sur les 2e et 3e armées étaient embarqués pour la Prusse orientale ; par contre, un autre corps d'armée venant du Slesvig, arrivait à Louvain, le 25 août.

Ces déplacements entre les fronts d'Occident et d'Orient (Russie, Roumanie, Serbie), devaient se répéter fréquemment au cours de la guerre. Sur 240 divisions allemandes, 115 furent transportées de l'Est à l'Ouest ; 41 n'ont fait le parcours France-Russie ou inversement, qu'une seule fois, 56 l'ont fait 2 fois, 4 l'ont fait 3 fois, 12 quatre fois et une 6 fois, le corps alpin 9 fois (2).

D'après le livre du général Buat, on peut résumer ainsi très approximativement les fluctuations d'effectif de l'armée allemande sur le front occidental par le nombre des divisions (en ligne ou en réserve).

---

(1) Camena d'Almeida, *L'armée allemande avant et pendant la guerre* 1914-1918, Berger-Levrault, éditeur, p. 146.

(2) Général Buat, *L'armée allemande pendant la guerre* 1914-1918, Chapelot, éditeur, p. 68.

		Divisions
1914	Août	97
—	Septembre, bataille de la Marne	93
—	Octobre (offensive allemande sur l'Yser).	106
—	Décembre	98
1915	Février	99
—	Mai	106
—	Septembre	104
—	Décembre	118
1916	Février (offensive allemande à Verdun)	121
—	Mai	125
—	Juillet, offensive anglo-française sur la Somme	123
—	Septembre	128
—	Novembre	130
—	Décembre	135
1917	Janvier	139
—	Février	144
—	Mars, repli sur la ligne Hindenbourg	151
—	Avril	156
—	Juin	155
—	Juillet, offensive allemande en Galicie	148
—	Octobre, offensive allemande en Italie	147
—	Décembre, 3 décembre armistice russe	153
1918	Janvier	174
—	Février	185
—	Mars, 21 mars, offensive allemande sur Amiens	197
—	Avril, offensive allemande en Flandre	202
—	Mai, 27 mai, offensive allemande sur le Chemin des Dames	208
—	Juillet, 18 juillet contre-offensive française.	206
—	Août	199
—	Septembre, 12 septembre, offensive américaine ; 26 septembre, offensive franco-américaine	186
—	Octobre, offensive générale des alliés	186

A partir de novembre 1916, tout danger disparu sur le front oriental, l'Allemagne put ramener une partie de ses troupes sur celui d'Occident. Ces prélèvements devinrent plus importants en 1917 après la révolution russe, surtout après l'armistice du 3 décembre 1917.

En mai 1918, au moment de l'attaque sur le Chemin des Dames, l'armée allemande du front occidental arrive au chiffre

maximum de 208 divisions, qui devait tomber jusqu'à 186 au moment de l'armistice.

Signalons qu'en juillet 1918, 3 divisions austro-hongroises avaient été mises en ligne dans la région de Verdun (1).

D'après *l'Annuaire statistique du Reich* (2) au 21 mars 1918, l'armée allemande sur le front occidental était formée de 190 divisions d'infanterie, comprenant 1.749 bataillons d'infanterie ; l'effectif total était de 3.655.000 hommes dont 140.000 officiers. Ces troupes n'étaient pas stationnées seulement sur le territoire français envahi, mais aussi en Belgique, dans le Luxembourg, la Lorraine et l'Alsace.

IV. — Prisonniers de guerre

Le malheureux sort des prisonniers de guerre peut être envisagé sous de multiples aspects. Le régime qu'ils subissaient dans la zone des armées ou dans les camps, les conditions du travail obligatoire qui leur fut imposé, ont donné lieu, pendant la guerre, à d'interminables et âpres négociations, trop souvent appuyées par des représailles. D'autre part, les gouvernements et les particuliers, les associations de la Croix-Rouge, les organismes spéciaux créés chez les belligérants ou chez les neutres, ont multiplié les efforts pour adoucir le sort des captifs, par la transmission de renseignements aux familles, l'envoi de colis de provisions ou de subsides, la visite des camps, etc. Ce fut ensuite l'échange des invalides et des malades, puis l'internement en pays neutre de catégories de plus en plus larges. La libération des prisonniers et leur situation après la guerre ont enfin posé de nouveaux problèmes (3).

On ne retiendra naturellement ici, parmi les faits essentiels, que ceux qui peuvent éclairer cet aspect particulier de la question : les conséquences démographiques du transfert des pri-

---

(1) Camena d'Almeida, *op. cit.*, p. 317.
(2) Année 1924-1925, p. 24.
(3) Voir M. G. Cahen-Salvador : *Les Prisonniers de guerre* (1914-1919), Paris, 1929, Payot.

sonniers d'un pays à l'autre. A ces mouvements, qui ont porté sur des millions d'hommes, ont été intéressés non seulement les belligérants, mais encore les pays neutres qui ont facilité le transport des prisonniers échangés et accordé aux internés une généreuse hospitalité.

1. — Prisonniers ennemis en France

Nombre des prisonniers ennemis en France. — A l'armistice, le nombre des prisonniers allemands aux mains des alliés sur le front nord-est de la France était de 712.000 environ, dont 359.000 pris par les Français, 311.000 par les Anglais, 42.000 par les Américains (1).

A cause des rapatriements déjà effectués, comme on le verra ci-après (page 137), le nombre réel des prisonniers capturés était en réalité supérieur.

Ainsi, l'armée française seule a fait, pendant la durée de la guerre, 421.000 prisonniers sur le front nord-est et 80.000 sur le front d'Orient (2).

Les prisonniers ennemis en France étaient des Allemands pour la presque totalité ; quelques milliers seulement d'Austro-Hongrois et de Bulgares furent transférés dans notre pays à partir de 1916. Le nombre des prisonniers austro-hongrois en France était estimé à 10.000 environ (3). Quant aux prisonniers bulgares, il y en avait un peu plus de 3.000 en France au 7 août 1919 : 205 officiers, 273 sous-officiers et 2.625 soldats dont 1.937 au dépôt d'Avignon (4).

Les prisonniers ennemis en France furent répartis sur tout le territoire, partout où l'on trouvait des installations disponibles, dont la capacité fut d'ailleurs accrue par la construction de nombreux baraquements.

---

(1) Chambre des députés, 1920, Rapport n° 633, p. 193.

(2) A. Fontaine, *L'industrie française pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie.)

(3) *Revue internationale de la Croix-Rouge*, novembre 1919, p. 1325.

(4) *Revue internationale de la Croix-Rouge*, janvier 1920, p. 94. Le nombre des prisonniers bulgares à l'armée d'Orient, au 15 mai 1919 dépassait 10.000, dont 500 officiers et 9.666 soldats, non compris 1424 prisonniers décédés ou disparus.

Les officiers allemands furent au début considérés comme prisonniers sur parole et libres de circuler dans les villes où ils étaient internés. La réciprocité n'étant pas assurée par l'Allemagne, la mesure fut rapportée.

Les camps de prisonniers étaient fréquemment ouverts aux délégués de la Croix-Rouge internationale de Genève.

Ainsi, en février 1915, M. Gustave Ador visitait les camps d'Issoudun, Montluçon et Roanne ; en avril 1915, M. de Marval parcourt une quinzaine de camps de l'Ouest : Fougères, Montfort et Dinan, Saint-Brieuc, Coëtquidan, Lorient, Belle-Isle, Quiberon, Brest, Saint-Nazaire, Cholet, Tours, Issoudun; puis 13 camps du centre : Montluçon, Roanne, Bouthéon, Saint-Rambert-sur-Loire, Le Puy, Romans-sur-Isère, Marseille ; enfin en Corse, les camps de Castelluccio, Chiavari, Corte, Casabianca.

De février 1915 à septembre 1916, environ 6.000 prisonniers allemands furent envoyés au Maroc et 3.000 en Algérie pour remplacer la main-d'œuvre française mobilisée (1). Les visites faites par les délégués du Comité international de la Croix-Rouge en avril 1915 et janvier 1916, ne relevèrent aucun abus. Cependant, l'Allemagne envoya 30.000 prisonniers français dans des camps de représailles et les prisonniers allemands furent ramenés en Europe (voir ci-après, page 136).

Pour coordonner l'action des divers services qui s'occupaient des prisonniers aux ministères de la Guerre, de l'Intérieur et des Affaires étrangères, le décret du 3 juillet 1916 institua une Commission spéciale, dont les travaux ont été résumés dans un rapport de M. Gratien Candace, député (2).

Une Commission spéciale s'occupait des questions relatives à l'utilisation de la main-d'œuvre des prisonniers.

Main-d'œuvre fournie par les prisonniers. — L'utilisation des prisonniers de guerre, comme main-d'œuvre, fut développée au cours de la guerre, d'abord sous le contrôle du service des

(1) Aug. BERNARD. *L'Afrique du Nord pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie), p. 8.

(2) Chambre des députés, Session 1919, nº 5.676, rapport de M. CANDACE sur le régime des prisonniers de guerre et internés civils en Allemagne et en France.

prisonniers de guerre, puis par la Commission interministérielle de la main-d'œuvre, qui combinait leur emploi avec celui des mobilisés en sursis, des étrangers et des coloniaux.

Les nécessités de la surveillance indispensable pour éviter les évasions et le désir d'éviter des incidents avec la population civile entraînaient certaines précautions.

Ainsi, au début, les prisonniers ne furent mis à la disposition des agriculteurs que par équipes de 20, alors que les cultivateurs réclamaient des équipes réduites selon l'importance des exploitations.

Le nombre des prisonniers de guerre utilisés comme travailleurs s'éleva progressivement de 64.000 fin 1915, à 306.000 fin 1918.

UTILISATION DES PRISONNIERS DE GUERRE (*a*)
(milliers de travailleurs à la fin de chaque année)

Catégories	1915	1916	1917	1918
Équipes agricoles, forêts........	22	36	47	54
Mines, carrières, travaux publics.	3	14	16	23
Marine, ports maritimes et fluviaux......................	13	23	27	33
Chemins de fer et transport....	5	10	15	21
Armement.....................	11	23	36	32
Génie, intendance, aviation.....	5	10	14	17
Services divers.................	5	7	11	22
Zone des armées...............	»	»	42	104
TOTAUX.................	64	123	208	306

(*a*) D'après un tableau détaillé du volume de M. A. FONTAINE, *L'industrie française pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie), p. 81.

Renseignements concernant les prisonniers. — Dès la fin du mois d'août 1914, le Comité international de la Croix-Rouge organisait, à Genève, une agence spéciale pour recueillir des renseignements sur les prisonniers de guerre. Il fut bientôt convenu que les gouvernements français, anglais, belge et allemand transmettraient à ce Comité des listes de prisonniers.

Par avis du 29 septembre 1914, cette agence fit connaître qu'elle ne s'occuperait plus des renseignements concernant les *réfugiés civils*, dont le rapatriement devait être assuré par un bureau spécial organisé à Berne sous les auspices du gouvernement fédéral suisse (voir page 162).

Pendant toute la guerre, la Croix-Rouge internationale de Genève prêta son entier concours à toutes les œuvres concernant les prisonniers de guerre : renseignements, envoi de lettres et de colis aux prisonniers, etc.

On ne saurait manquer de signaler aussi l'action généreuse du roi d'Espagne qui fit organiser un service spécial pour l'échange de renseignements concernant les prisonniers, disparus, blessés et tués.

Régime spécial accordé à certains prisonniers ennemis. — Certaines catégories de ressortissants ennemis ont bénéficié d'un régime spécial, qu'ils fussent prisonniers de guerre ou internés civils (voir page 149).

En premier lieu, les prisonniers alsaciens-lorrains étaient réunis dans des dépôts spéciaux où se faisait le tri des Alsaciens-Lorrains d'origine française et des Allemands immigrés (1).

Les prisonniers tchèques, yougoslaves, roumains furent aussi l'objet d'un traitement spécial ; beaucoup d'entre eux prirent du service dans les armées nationales organisées sous l'autorité des puissances alliées (voir page 126).

2. — Français prisonniers de guerre

a) *Prisonniers français en Allemagne*

Dès la fin d'août 1914, le nombre des prisonniers français dépassait 70.000, dont 9.000 sous-officiers et caporaux et 60.000 soldats (2).

Dans un de ses rapports (3), M. Louis Marin indique la progression ci-après :

1er août 1914–30 novembre 1915	255.000
1er décembre 1915–31 décembre 1916	104.000
1917	53.000
1918	94.000
Total	506.000

(1) Lettre du Ministre de la Guerre à M. Galli, député, *Le Temps*, 9 mai 1925.
(2) Chambre des députés, 1919, Rapport n° 5.676, p. 707.
(3) Chambre des députés, 1920, Rapport n° 633, p. 88.

D'après l'état des fichiers au 1er juin 1919, il n'y avait au moment de l'armistice que 485.400 prisonniers français vivants (dont 7.600 officiers) soit en pays ennemi, soit en Suisse (1).

Ce total doit être un peu trop faible, car on a estimé, d'autre part, à 520.000 le nombre des prisonniers français rapatriés entre l'armistice et le 16 janvier 1919 (2).

De plus, près de 19.000 prisonniers français seraient décédés en captivité en Allemagne (3).

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail d'examiner en détail le régime des prisonniers français en Allemagne. On ne saurait cependant manquer de signaler l'odieuse pratique des représailles exercées contre les prisonniers pour servir de moyen de pression dans les négociations.

C'est ainsi qu'en 1915, le gouvernement allemand fit envoyer un certain nombre de prisonniers français dans des régions marécageuses, notamment à Wiesmoor, pour les employer à des travaux pénibles. Il déclarait que ces représailles étaient provoquées par les mauvais traitements infligés aux prisonniers allemands dans les colonies françaises d'Afrique.

Le gouvernement français répondit que les prisonniers allemands en Tunisie et au Maroc étaient traités comme les soldats français dans ces régions, et qu'au témoignage de visiteurs neutres envoyés par l'Ambassade américaine de Paris et la Croix-Rouge internationale de Genève, leur état sanitaire était bon.

Les 400 Allemands internés au Dahomey provenaient du Cameroun et du Togo, c'est-à-dire de pays analogues par leur climat ; 40 d'entre eux, fatigués par le séjour colonial avaient été ramenés en France ; dès le mois de mai 1915, on avait commencé à transférer les autres au Maroc, aussi vite que le permettaient les moyens de transport disponibles. Le gouvernement français estimait ainsi injustifiées les mesures de représailles prises par l'Allemagne, mesures d'au-

---

(1) Rapport n° 633, p. 59.

(2) Rapport n° 5.676, p. 710.

(3) 18.822, d'après la réponse faite à la question écrite n° 11.775, posée le 8 juin 1922 par un député.

tant plus graves, qu'on avait choisi des prisonniers n'appartenant pas à des professions manuelles. Il fit savoir au gouvernement de Berlin que des mesures analogues seraient prises à l'égard des prisonniers allemands, s'il n'était porté un prompt remède à cette situation.

Constatant que quelques centaines de prisonniers français avaient déjà été ramenés des marais à leur camp d'origine, le gouvernement français exprimait l'espoir que la même mesure serait prise pour la totalité des prisonniers. Le 22 août 1915, on annonçait que les autorités allemandes avaient décidé la suppression des camps de représailles.

b) *Prisonniers français dans d'autres pays*

La presque totalité des prisonniers de guerre français étaient aux mains des Allemands. Au 15 octobre 1918, le nombre des prisonniers français en Bulgarie était seulement 1.924, en Autriche 316 et en Turquie 204 (1).

D'après une autre source, le nombre des prisonniers français en Bulgarie était de 1.212 (dont 28 officiers et 1.184 soldats), 82 étaient morts en captivité (6 officiers, 76 soldats), 11 prisonniers français étaient restés en Bulgarie après l'armistice (2).

3. — ÉCHANGE, INTERNEMENT EN PAYS NEUTRE, RAPATRIEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE

D'après l'article 2 de la Convention de Genève, revisée le 6 juillet 1906, les belligérants ont la faculté :

« de renvoyer dans leur pays, après les avoir mis en état d'être transportés ou après guérison, les blessés ou malades qu'ils ne voudront pas garder prisonniers ;

« de remettre à un État neutre, du consentement de celui-ci, les blessés ou malades de la partie adverse, à la charge de l'État neutre de les interner jusqu'à la fin des hostilités. »

(1) Chambre des députés, 1919, Rapport n° 6659, p. 25.

(2) *Revue internationale de la Croix-Rouge*, janvier 1920, p. 94, d'après le Bulletin officiel de la Croix-Rouge bulgare.

Ces deux paragraphes reçurent leur application au cours de la guerre 1914-1918, non sans de grandes difficultés, qui ne purent être surmontées que grâce au généreux concours de la Croix-Rouge internationale et des pays neutres, au premier rang desquels la Suisse a joué un rôle essentiel en ce qui concerne la France et l'Allemagne.

Comme on le verra, le rapatriement et l'internement en pays neutre fut même étendu, après de longues négociations, aux prisonniers valides remplissant certaines conditions d'âge et de durée de captivité.

a) *Échange des grands blessés*

Dès le début de la guerre, sur l'initiative du Comité international de la Croix-Rouge, le Conseil fédéral suisse avait proposé aux gouvernements allemand et français l'échange par la Suisse des prisonniers gravement blessés (1). Cette demande fut accueillie, mais rien n'avait été fait lorsque, vers la fin de 1914, le Saint-Siège fit pressentir les gouvernements belligérants sur l'accueil qui serait réservé à une proposition d'échange des prisonniers de guerre que leur état rendait inaptes à tout service militaire (2). La proposition officielle adressée télégraphiquement aux chefs d'État recueillit l'assentiment général.

En ce qui concerne l'Allemagne et la France, les détails d'exécution furent réglés en février 1915 ; le rapatriement devait avoir lieu par trains sanitaires suisses, pouvant transporter chacun 250 grands blessés. Dès la fin de février, plus de 2.000 prisonniers français étaient rassemblés à Constance. Les grands blessés allemands à échanger étaient réunis à Lyon.

L'échange commença au début de mars 1915. Le premier train sanitaire ramenant 250 grands blessés français passait à Genève le 4 mars 1915 (*Le Temps*, 5 mars 1915).

---

(1) *Rôle et activité du Comité international de la Croix-Rouge, de* 1914 *à* 1916, Genève, 1917, p. 25.

(2) Initiatives et interventions charitables du Saint-Siège pendant la guerre, par G. Vanneufville, chanoine de Saint-Jean de Latran. *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 15 juillet 1919, p. 811.

Mais des difficultés ne tardèrent pas à se produire.

Le 18 février 1915, par l'intermédiaire de l'Ambassade d'Espagne à Berlin, le gouvernement français avait communiqué au gouvernement allemand la liste des infirmités pouvant donner lieu, selon lui, soit au rapatriement, soit à l'internement en pays neutre. Sans accepter formellement cette liste, le gouvernement allemand répondit le 20 février qu'il procéderait à la sélection des grands blessés dans le plus large esprit. Mais au cours du mois de mars, se plaignant de ne pas recevoir autant d'officiers qu'il en renvoyait, il fit ramener dans les camps allemands une partie des grands blessés réunis à Constance. Il refusait de dire nettement s'il acceptait la liste d'infirmités qui lui avait été communiquée, s'efforçant de revenir sur le principe adopté du rapatriement collectif d'invalides désormais incapables de porter les armes, pour le transformer en échange numérique de prisonniers tête pour tête (*Le Temps*, 6 mai 1925).

Après de longs pourparlers, les deux gouvernements finirent par se mettre d'accord sur deux listes de lésions, infirmités ou maladies entraînant de plein droit le rapatriement simultané, des officiers et sous-officiers d'une part, des simples soldats d'autre part :

A). — *Soldats* :

1. — Perte totale ou partielle d'un ou plusieurs membres, au moins le pied ou la main.
2. — Perte de l'usage d'un membre par ankylose, paralysie définitive, atrophie ou rétraction musculaire, pseudarthrose, lésions de la colonne vertébrale produisant une gêne des mouvements.
3. — Paralysie définitive et importante par son siège ou son étendue.
4. — Lésions cérébrales avec suites graves (hémiplégie ou altération des fonctions cérébrales).
5. — Lésions médullaires avec suites graves (paraplégie ou paralysies diverses).
6. — Perte de la vue des 2 yeux (cécité).
7. — Mutilation importante de la face et lésions graves de la cavité buccale.
8. — État cachectique durable consécutif à des blessures.
9. — Tuberculose pulmonaire avancée.
10. — État cachectique produit par d'autres affections internes.
11. — Maladies mentales incurables.

B) *Officiers et sous-officiers*

Lésions, infirmités ou maladies ci-dessus, sauf les nos 2 et 3.

L'échange des grands blessés reprit en juillet 1915 ; une série de trains arrivèrent à Lyon, entre le 11 et le 29 juillet. Un moment interrompu, il recommença le 21 septembre 1915, et il fut convenu qu'il aurait lieu ensuite régulièrement chaque mois.

De mars 1915 à novembre 1916, 8.668 Français grands blessés et 2.343 Allemands ont traversé la Suisse pour rentrer dans leur pays (1).

Comme on va le voir, au rapatriement des grands blessés vint s'ajouter, à partir de janvier 1916, l'internement en Suisse de blessés ou malades moins gravement atteints. Les deux questions furent liées en fait, parce que l'internement en Suisse ne pouvait être développé qu'après rapatriement préalable des blessés ou malades déjà internés dans ce pays, de manière à maintenir l'effectif dans les limites imposées par les ressources locales en logements, etc.

b) *Internement en pays neutre des blessés ou malades*

L'application du second paragraphe de l'article 2 de la Convention de Genève, cité plus haut et relatif à l'internement des blessés et malades en pays neutre, exigea des négociations encore plus laborieuses (2).

Le 28 janvier 1915, M. Gustave Ador, président du Comité international de la Croix-Rouge, posait la question à Paris et dès son retour à Genève, obtenait l'intervention du gouvernement fédéral suisse.

---

(1) Henri P. Hoffer, L'internement des malades et des blessés dans les pays neutres, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, février 1919, p. 160.

(2) *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades ou blessés*, par le major Favre, Troisième rapport, Berne, 1919, in-8°, 467 pages. L'internement des malades et blessés en pays neutre, par M. Henri P. Hoffer, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, février 1919, p. 159. Le Saint-Siège pendant la guerre par G. Vanneufville, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, juillet 1919, p. 812.

Saisi de la question en mars 1915 par le cardinal Amette, archevêque de Paris, le Saint-Siège fit aussi de grands efforts pour amener un accord entre les belligérants sur les catégories de prisonniers, non échangeables, qui pourraient bénéficier de l'internement en pays neutre.

Dix mois de négociations furent nécessaires pour fixer les conditions de l'échange : liste des maladies, choix des malades par des commissions médicales comprenant des médecins suisses, frais d'hospitalisation à la charge des gouvernements, etc. L'accord entre l'Allemagne, la France et la Suisse fut conclu en décembre 1915.

Le 26 janvier 1916, deux convois de 100 tuberculeux allemands et de 100 tuberculeux français pénétraient en Suisse, inaugurant ainsi un mouvement qui devait, à travers bien des vicissitudes, se continuer jusqu'à la fin de la guerre (1). Ici encore, nous devons rendre hommage à la générosité traditionnelle du peuple suisse, aux efforts de son gouvernement et de la Croix-Rouge internationale, qui ont permis d'améliorer dans une très large mesure les conditions d'existence des prisonniers le plus cruellement atteints.

Au début de mars 1916, une nouvelle convention entre les gouvernements français et allemand étendait la liste des maladies donnant droit à l'internement en Suisse.

Cette liste détaillée (2) comprend 20 numéros, notamment : tuberculose, maladies constitutionnelles chroniques, affections chroniques des voies respiratoires, de la circulation, de la digestion, des organes génito-urinaires, du système nerveux et des organes des sens : cécité, surdité, etc., tous les états non mentionnés, mais entraînant une inaptitude au service militaire complète d'au moins un an et les cas isolés qui, d'après l'opinion des commissions médicales exigeraient d'urgence l'internement en Suisse.

Sont exclus : les maladies transmissibles dans la période de leur transmissibilité, l'alcoolisme chronique et les affections

(1) Rapport Hoffer, déjà cité, p. 160.
(2) Publiée dans le *Temps* du 13 mars 1916.

nerveuses ou mentales exigeant un traitement dans un établissement spécial.

En juin 1916 (1), la commission mixte composée de médecins français et suisses commençait l'examen des prisonniers allemands proposés pour le rapatriement ou l'internement en Suisse et réunis à Lyon, Romans, Serres, Carpentras, Blaye, Tours, Le Mans, et enfin Moulins pour les officiers.

Des visites analogues étaient faites en Allemagne pour les prisonniers français. Une seconde tournée commençait le 23 juillet 1916. L'échange des convois continuait d'une manière assez irrégulière, en raison des difficultés soulevées, lorsque l'un des belligérants avait à se plaindre de la non observation des règles acceptées par l'autre.

En juillet 1916, près de 12.000 Français étaient déjà internés en Suisse (11.809 dont 406 officiers, 9.611 hommes de troupe et 1.792 civils), plusieurs milliers étaient attendus en septembre (2).

Des négociations entreprises à cette époque pour élargir les conditions d'internement et de rapatriement aboutirent le 12 octobre 1916 à l'envoi de nouvelles commissions chargées du choix des invalides à renvoyer. Chacune comprenait deux médecins suisses et un médecin du pays de capture : six furent envoyées en Allemagne, dix en France. Aux points de rassemblement, Lyon et Constance, les malades choisis subissaient un nouvel examen médical (3).

Un nouvel accord pour le rapatriement ou l'internement en Suisse des prisonniers *malades ou blessés* fut conclu le 26 mai 1917 entre la France et l'Allemagne par l'intermédiaire de la Suisse. Il élargit les bases des accords anciens (4).

La Suisse hospitalisait à cette époque 29.000 prisonniers, dont 18.000 Français. Les autorités suisses estimaient que le chiffre total pourrait atteindre 32.000 à 35.000, mais non le dépasser. On devait donc commencer par rapatrier en France

---

(1) Chambre des députés, 1919, Rapport n° 5.676, p. 681.

(2) Bulletin du Bureau de secours aux prisonniers de guerre à Berne, cité dans le *Temps* du 21 août 1916.

(3) Chambre des députés, 1919, Rapport n° 5.676, p. 680.

(4) D'après le *Temps*, 29 et 30 mai 1917.

la moitié environ des malades internés en Suisse. Puis à Constance et à Lyon, les commissions mixtes (3 médecins nationaux et 3 médecins suisses) commenceraient leurs travaux sur des instructions plus libérales, la nomenclature des maladies et affections susceptibles de donner lieu à rapatriement ou internement en Suisse étant considérablement augmentée (18 pages).

Le *régime des internés* en Suisse fut organisé par le gouvernement helvétique le 17 octobre 1916 et modifié le 25 juin 1917.

Les internés étaient répartis en 20 régions, celles de Genève, Oberland Bernois B, Suisse centrale B, Lucerne étaient réservés aux Français. Les régions Aigle et Leysin étaient affectées aux tuberculeux.

Des ateliers avaient été organisés pour les internés en état de travailler, un centre universitaire créé à Lausanne pour ceux qui désiraient poursuivre leurs études. Sous certaines conditions, les internés pouvaient être visités par les membres de leur famille.

En juillet 1916, sur les 12 à 13.000 internés français en Suisse, plus de 3.000, aptes au travail, restaient inoccupés. Le gouvernement français, d'accord avec les autorités suisses, créa par décret du 11 décembre 1916 un « Office du travail des internés français en Suisse » (1). Dès janvier 1917 furent créés des ateliers dont le nombre s'éleva à 73, répartis dans 36 localités ; il fut établi aussi des écoles professionnelles.

Au 1er janvier 1918, 12.126 Français étaient internés en Suisse, dont 469 officiers, 10.265 hommes de troupe et 1.392 civils (2).

A la fin de janvier 1918, 27.453 militaires ou civils étaient internés en Suisse, dont :

Puissances centrales....................	10.677
Puissances alliées........................	16.776

Parmi ceux-ci, il y avait 12.520 Français, dont 762 officiers et 1.841 internés civils.

---

(1) *Bulletin du ministère du Travail*, novembre-décembre 1918, p. 542.
(2) Chambre des députés, 1919, Rapport n° 5.676, p. 683.

Les internés des puissances alliées étaient ainsi répartis : Genève, 1.500 ; Nyon et environ, 500 ; Lausanne, 1.200 ; Montreux, 1.800 ; Aigle, Leysin, 1.000 ; Bex et Valais, 2.200 ; Interlaken, 1.800 ; Thoune, 1.800.

c) *Internement et rapatriement des prisonniers valides*

Les généreuses instances des gouvernements neutres et des associations de la Croix-Rouge finirent par obtenir des belligérants que l'internement en pays neutre ne serait plus limité aux blessés et malades, mais serait étendu sous certaines conditions aux prisonniers de guerre valides, en commençant par les plus anciennement capturés. Certaines catégories purent même bénéficier du rapatriement.

Accord de Berne (décembre 1917). — Par l'intermédiaire de M. G. Ador (1) un accord, conclu à Berne en décembre 1917, permit de soumettre à la ratification des gouvernements allemand et français les conditions suivantes qui furent acceptées et entrèrent en vigueur le 15 mars 1918 :

1° Rapatriement direct, sans égard au grade ni au nombre, des sous-officiers et soldats ayant au moins 18 mois de captivité et 48 ans d'âge ;

2° Internement en Suisse des officiers remplissant les mêmes conditions.

Ces dispositions étaient applicables aux prisonniers déjà internés en Suisse.

Pour les prisonniers malades ou blessés, des commissions médicales, ayant la même composition que celles qui avaient fonctionné en octobre-novembre 1916, devaient reprendre la visite des camps de prisonniers en Allemagne et en France.

Le 28 mars, on signalait l'arrivée à Lyon d'un premier convoi de prisonniers rapatriés dans ces conditions.

Accords de Berne, 26 *avril* 1918. — Comme les précédents, l'accord de décembre 1917 devait rencontrer de nombreuses difficultés d'application. Pour les lever, une conférence tenue

---

(1) Chambre des députés, 1919, Rapport n° 5.676, p. 686.

à Berne, du 4 au 26 avril 1918, mit en contact direct les délégués français et allemands, qui n'avaient communiqué auparavant et jusqu'en décembre 1917, qu'à l'aide de notes transmises par le gouvernement suisse.

Deux accords généraux furent signés le 26 avril 1918, pour entrer en vigueur le 15 mai suivant, l'un pour les prisonniers de guerre, l'autre pour les civils ; ils ont été publiés dans le *Journal Officiel* du 12 mai 1918.

Pour les militaires prisonniers de guerre, ils stipulent :

1° Le rapatriement, sans égard au grade ni au nombre, des sous-officiers et soldats en captivité depuis 18 mois au moins, ayant de 40 à 45 ans, et 3 enfants au moins, ou âgés de 45 à 48 ans ;

2° Le rapatriement, tête par tête et grade par grade, des sous-officiers et soldats en captivité depuis 18 mois au moins et ne rentrant pas dans la catégorie 1 ;

3° L'internement en Suisse des officiers dans les conditions prévues aux n° 1 et 2 pour le rapatriement des hommes de troupe ;

4° Le rapatriement, sans égard au grade ni au nombre, des officiers, sous-officiers et soldats, internés en Suisse pour blessures ou maladie, faits prisonniers avant le 1er novembre 1916.

Résumé. — Si l'on essaie de réunir les indications précédemment recueillies sur le nombre des internés français en Suisse, on peut établir le tableau suivant :

INTERNÉS FRANÇAIS EN SUISSE

Dates	Officiers	Soldats	Civils	Totaux
Juillet 1916	406	9.611	1.792	11.809
Janvier 1917			2.198	16.168
1er janvier 1918	469	10.265	1.392	12.126
Juin 1918 (maximum)				17.179
11 novembre 1918				12.555

Avec les Belges, les Anglais et les Allemands, le nombre total des internés en Suisse fut en moyenne de 30.000 en 1916, il monta jusqu'à 67.700 en mai et juin 1918.

d) *Rapatriement du personnel sanitaire*

Le rapatriement du personnel sanitaire tombé aux mains des ennemis est, en principe, réglé par la Convention de Genève. Toutefois, dès le mois d'août 1914, des plaintes furent formulées en France, au sujet des médecins et infirmiers militaires indûment retenus par les Allemands.

Des négociations furent entreprises par l'intermédiaire de l'ambassade d'Espagne à Berlin et de l'Ambassade des États-Unis à Paris. Elles rencontrèrent de nombreuses difficultés, l'Allemagne soutenant, en particulier, que chaque belligérant pouvait retenir le personnel nécessaire pour soigner, notamment en cas d'épidémie, les prisonniers de la même nationalité (1).

Un accord finit par s'établir. En juillet 1915, 300 médecins et 3.000 infirmiers français furent rapatriés par la Suisse, un train de personnel sanitaire étant intercalé tous les trois jours, parmi les trains de grands blessés. Mais l'échange fut interrompu dès septembre 1915, du fait de l'Allemagne.

Il reprit seulement un an plus tard, après de laborieuses négociations qui aboutirent à un accord en septembre 1916. L'Allemagne devait rapatrier 180 médecins et 3.535 infirmiers français et la France 50 médecins et 1.029 infirmiers allemands. Du 4 au 14 octobre 1916, six trains ramenèrent à Lyon par la Suisse les 180 médecins et seulement 2.806 infirmiers ; la France avait rapatrié les 50 médecins et seulement 900 infirmiers allemands. L'échange fut de nouveau interrompu du fait de l'Allemagne.

Une année devait encore s'écouler avant que les pourparlers, repris en mars 1917, aient pu aboutir à un nouvel accord. Le 22 juillet 1917, 16 médecins français et 765 infirmiers ou assimilés arrivaient à Lyon ; 12 médecins et 385 sanitaires allemands partaient pour la Suisse.

Les 27 et 29 octobre 1917, 46 médecins et 920 sanitaires

---

(1) Lettre du ministre des Affaires étrangères au président de la Commission de l'Armée du Sénat (*Le Temps*, 20 août 1915). Voir aussi Chambre des députés, 1919, Rapport n° 5.676, 3e partie, 1re section.

français arrivaient à Lyon ; en échange, 66 médecins et 1.167 sanitaires allemands étaient renvoyés par la Suisse, le 28 octobre et le 11 novembre 1917. Le 22 décembre suivant, le train sanitaire qui avait amené 6 médecins et 241 sanitaires français, ramenait 347 sanitaires allemands.

L'échange des sanitaires se poursuivit en 1918, conformément à l'accord général conclu à Berne en décembre 1917 pour les rapatriements et internements en pays neutre.

V. — Civils de nationalité ennemie

Dans tous les pays belligérants des mesures spéciales de surveillance furent prises à l'égard des civils de nationalité ennemie. On examinera d'abord le régime appliqué en France aux Allemands, aux Austro-Hongrois qui s'y trouvaient lors de la mobilisation ; puis celui que subirent les Français surpris par la guerre en pays ennemi et les malheureuses populations des régions envahies. On signalera enfin les échanges auxquels il fut procédé à la suite de longues et laborieuses négociations menées parallèlement à celles qui concernaient les prisonniers de guerre.

1. — Civils ennemis en France

Civils présents au début de la guerre. — Avant la guerre, les étrangers entraient librement en France, aucun passeport n'était exigé à la frontière. Pour établir leur résidence dans le pays, ils devaient en faire la déclaration dans les huit jours de leur arrivée (décret du 2 octobre 1888, loi du 8 août 1893, loi du 16 juillet 1912, article 9), mais cette formalité était souvent négligée. Des conventions particulières réglaient les droits reconnus à certaines nationalités (1). A tout moment, l'étranger pouvait, d'ailleurs, être expulsé par mesure administrative (loi du 3 décembre 1849).

Au recensement de 1911, sur 1.160.000 étrangers présents

(1) Ed. Clunet, La personne et les biens des Austro-Allemands en France, *Le Temps*, 5 et 15 janvier, 1er février 1915.

en France, il y avait 102.000 Allemands, 15.000 Autrichiens et 3.000 Hongrois.

L'état de guerre rendait indispensables des mesures de sécurité générale applicables à tous les étrangers et des dispositions spéciales pour mettre les ressortissants des puissances ennemies hors d'état de nuire, en particulier de troubler la mobilisation.

Un décret du 2 août 1914 (*Journal Officiel*, 3 août), prescrivit à *tous les étrangers* de faire connaître leur nationalité au commissaire de police, au maire ou à l'administrateur de leur résidence. Cette obligation s'appliquait à tous les étrangers sans aucune distinction, même s'ils avaient fait en temps utile la déclaration prévue par le décret du 2 octobre 1888.

L'article 4 stipule que les étrangers autres que les Allemands et Austro-Hongrois pourront être autorisés à garder leur résidence actuelle ; ils recevront un permis de séjour et ne pourront se déplacer qu'avec un sauf-conduit.

Sous réserve de ces dispositions générales, la situation des étrangers *neutres* qui restèrent en France ne fut pas autrement troublée (1). Les étrangers appartenant à des États *alliés* jouirent d'un régime de faveur, dont il sera parlé à propos des réfugiés belges, serbes, etc. (voir page 193).

Quant aux étrangers *ennemis*, Allemands et Austro-Hongrois, les articles 3 et 4 du décret stipulent qu'ils devront évacuer les régions du Nord-Est et du Sud-Est, ainsi que les camps retranchés de Paris et de Lyon. On leur laissait la faculté de quitter la France ou de se retirer à l'intérieur du pays.

Sur le restant du territoire, les Allemands ou Austro-Hongrois pouvaient également quitter la France ou être autorisés à y rester ; dans ce dernier cas, ils recevaient un permis de séjour et ne pouvaient se déplacer sans un sauf-conduit.

---

(1) Un décret du 2 avril 1917 (*Journal Officiel*, 7 avril) imposa une carte d'identité avec photographie à tous les étrangers qui devaient résider en France plus de quinze jours. La carte d'identité (verte ou chamois), délivrée à la frontière aux travailleurs étrangers, ou le carnet d'étranger délivré par l'autorité militaire dans la zone des armées, tiennent lieu de carte d'identité. Un service central était créé au ministère de l'Intérieur pour assurer un contrôle permanent des étrangers en France.

Un décret du 2 juillet 1917 a institué une Commission spéciale pour l'étude des questions relatives aux étrangers.

Un décret du 6 juin 1918 a modifié la réglementation des cartes d'identité.

Notons, sans plus tarder, que ces mesures et celles qui furent prises ultérieurement n'ont pas été appliquées sans discernement à tous les ressortissants allemands ou austro-hongrois. La France ne pouvait considérer les Alsaciens-Lorrains comme des sujets ennemis ; on indiquera plus loin (page 153), les mesures prévues en leur faveur et les ménagements consentis à d'autres catégories de ressortissants ennemis : Polonais, Tchèques, et, plus tard, quand l'Empire ottoman fut entré en guerre, aux Libanais, Syriens, Arméniens, etc.

Un certain nombre de sujets ennemis profitèrent du délai qui leur était accordé pour partir. Beaucoup d'Allemands mobilisables, prévenus à temps, n'avaient d'ailleurs pas attendu la déclaration de guerre et avaient quitté la France dans les derniers jours de juillet ; on devait les revoir parmi les envahisseurs quelques semaines plus tard.

Internés et permis de séjour. — Les étrangers de nationalité ennemie qui ne voulurent point partir, durent se soumettre aux mesures d'élémentaire prudence fixées par le décret du 2 août. Mais l'expérience ne tarda pas à révéler les graves inconvénients de ces dispositions trop libérales. Il fallut se résoudre à réunir les étrangers de nationalité ennemie dans des dépôts répartis sur tout le territoire : écoles, casernes, forts déclassés furent aménagés pour cette destination.

Certains de ces dépôts furent réservés aux familles ; d'autres aux hommes seuls, enfin, les suspects étaient rassemblés dans les dépôts où la surveillance était la plus facile.

Tous les sujets ennemis ne furent d'ailleurs pas internés ; de nombreux permis de séjour en résidence libre furent accordés à des malades ou infirmes, à des étrangers ayant des fils sous les drapeaux français, à des femmes et à des enfants dont les parents appartenaient aux catégories ci-dessus.

Aux internés civils qui se trouvaient sur le territoire français vint s'ajouter peu après une nouvelle catégorie. Les autorités militaires allemandes ayant considéré comme prisonniers de guerre les hommes mobilisables restés dans les régions envahies, le gouvernement français décida que les sujets ennemis de

même catégorie trouvés à bord de navires neutres seraient considérés comme prisonniers de guerre (1).

D'autre part, le nombre des internés civils se trouva rapidement réduit par le rapatriement d'un grand nombre d'entre eux, commencé dès septembre 1914, par l'intermédiaire des pays neutres (voir page 162).

Au début de 1915, il y avait environ 20.000 internés civils. D'après les déclarations du ministère de l'Intérieur à la Commission des finances de la Chambre, puis à la Chambre à la séance du 2 août 1915 (2), la situation était alors la suivante :

Environ 7.500 Allemands et 4.600 Austro-Hongrois étaient répartis entre 58 camps de concentration en France, 8.785 étrangers de diverses origines étaient dans les dépôts libres. Près de 1.700 permis de séjour avaient été accordés à des Allemands ou Austro-Hongrois pour les motifs ci-après :

	Totaux	Allemands	Autrichiens
Hommes ayant un fils sous les drapeaux...	292	187	105
Anciens légionnaires.....................	38	34	4
Impotents et infirmes....................	137	86	51
Jeunes gens de moins de 17 ans dont le père ou la mère entre dans l'une des catégories ci-dessus..........................	214	125	89
Femmes ayant un fils sous les drapeaux....	150	98	52
Françaises devenues étrangères par mariage .	376	268	108
Impotentes et infirmes...................	229	194	35
Jeunes filles de moins de 17 ans dont le père ou la mère entre dans l'une des catégories ci-dessus..........................	174	97	77

Au début de 1916, par suite des rapatriements effectués, le nombre des internés civils allemands en France était réduit à 8 ou 10.000 (3).

Dénaturalisations. — Aux mesures concernant les étrangers ennemis, se rattachent celles qui furent prises envers certains naturalisés de fraîche date, originaires de pays ennemis, qui

(1) *Journal Officiel*, 3 novembre 1914, p. 8537.
(2) *Le Temps*, 25 mars et 3 avril 1915.
(3) Déclaration de M. Herbette, *Le Temps*, 27 janvier 1916.

servaient les intérêts de leur ancienne patrie, plutôt que ceux de leur pays adoptif. Emue par certains cas scandaleux, l'opinion publique réclamait des sanctions, qui paraissaient d'autant plus justifiées que la loi allemande, connue sous le nom de loi Delbruck (1), permettait aux Allemands d'acquérir une nationalité nouvelle, tout en conservant l'ancienne.

Les retraits de naturalisation furent réglés par une loi du 7 avril 1915 (*Journal Officiel*, 8 avril), complétée par un décret du 27 avril 1915 (*Journal Officiel*, 26 avril).

D'après l'article premier, en cas de guerre entre la France et une puissance à laquelle a ressorti un étranger naturalisé, celui-ci pourra être déchu de la naturalisation lorsqu'il aura conservé celle de son pays d'origine ou du pays dans lequel il a été antérieurement naturalisé.

La déchéance est *obligatoire* si le naturalisé a recouvré sa nationalité antérieure ou acquis tout autre nationalité, s'il a porté les armes contre la France, quitté le territoire français pour se soustraire aux obligations militaires, ou s'il a prêté contre la France une aide quelconque à une puissance ennemie.

La déchéance est *facultative* dans les autres cas, les naturalisations accordées avant le 1er janvier 1913 à des sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France devant être revisées.

Les retraits de naturalisation devaient être prononcés par décret rendu au Conseil d'Etat, la loi restant applicable encore pendant deux ans après la signature de la paix, aucune naturalisation nouvelle d'un sujet ennemi ne pouvant avoir lieu pendant ce temps.

Dès le mois de mai 1915, des décrets portant retraits de naturalisation parurent au *Journal Officiel*. D'après une réponse

---

(1) Loi du 22 juillet 1913, sur la nationalité, applicable à partir du 1er juillet 1914. D'après l'article 17, l'acquisition d'une nationalité étrangère fait perdre la nationalité allemande ; mais, d'après l'art. 25, alinéa 2, cette perte n'a pas lieu si la naturalisation a été obtenue après autorisation préalable des autorités allemandes. D'ailleurs, sous le régime antérieur, l'Allemand naturalisé gardait en principe la nationalité allemande, à moins de l'avoir perdue pour une des causes énumérées à l'art.13 de la loi du 1er juin 1870, notamment par un séjour ininterrompu de dix ans à l'étranger (*Le Temps*, 24 et 29 novembre, 9 décembre 1915).

faite par le ministre de l'Intérieur à un député, le nombre des retraits de naturalisation s'élevait alors à 98, parmi lesquels 32 naturalisés internés, 27 partis à l'étranger, 15 rapatriés par la Suisse, 11 autorisés à résider en France (*Le Temps*, 6 octobre 1915).

Mais les inconvénients de la procédure instituée par la loi du 7 avril 1915 se manifestèrent immédiatement. On avait cru trancher la question en conférant au gouvernement le pouvoir de prononcer le retrait de naturalisation après avis du Conseil d'État. Mais celui-ci, ne pouvant se livrer lui-même aux enquêtes nécessaires, écartait les demandes non appuyées de preuves suffisantes.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement déposa le 29 février 1916, puis le 23 juin 1916, de nouveaux projets de loi comportant une double innovation.

1° Les retraits de naturalisation étaient confiés aux tribunaux civils qui pouvaient s'éclairer par les enquêtes habituelles sur les circonstances de fait ;

2° Le projet énumérait une série de présomptions légales qui devaient être autant d'éléments de la décision du tribunal.

Ces projets aboutirent au vote de la loi du 18 juin 1917 (*Journal Officiel*, 20 juin). D'après cette loi, la déchéance est prononcée par le tribunal civil, après enquête préalable. En cas de défaut, la signification peut être remplacée par une insertion au *Journal Officiel*, le jugement par défaut n'est pas susceptible d'opposition.

La déchéance est obligatoire si le naturalisé a recouvré son ancienne nationalité ou en a acquis une nouvelle, s'il a porté les armes contre la France, s'il a quitté la France pour se soustraire à ses obligations militaires, s'il a prêté une aide quelconque aux nations ennemies.

Mais, dès le mois de janvier 1918, la Commission des étrangers instituée par le décret du 2 juillet 1917, signalait que l'action de la loi du 18 juin 1917 était, en fait, paralysée par la double faculté d'appel et de recours en cassation. En outre, elle ne s'appliquait qu'aux anciens sujets de puissances ennemies : de nombreux incidents avaient montré la nécessité du

retrait de la naturalisation pour d'anciens ressortissants de puissances neutres.

Un nouveau projet fut déposé, mais ne paraît avoir eu aucune suite.

D'après les rapports annuels sur les naturalisations, dont la publication au *Journal Officiel* fut reprise à partir de 1919, le nombre des décisions définitives portant déchéance de la nationalité française, en vertu de la loi du 18 juin 1917, aurait été :

	Allemands	Autrichiens	Bulgares	Totaux
1919	»	»	»	154
1920	44	14	»	58
1921	34	8	1	43
1922	15	2	»	17
1923	15	3	»	18

A partir de 1924, les rapports ne font plus mention des pertes de nationalité française en vertu de la loi du 18 juin 1917.

2. — Alsaciens-Lorrains

On a déjà signalé que, malgré une sujétion imposée par la force, les Alsaciens-Lorrains ne pouvaient être considérés en France que comme des concitoyens rendus à la mère-patrie après une longue et injuste séparation. Pour le gouvernement et l'opinion, l'Allemagne en déclarant la guerre, avait annulé le traité de Francfort. Mais des précautions étaient nécessaires pour distinguer les vrais Alsaciens-Lorrains des Allemands immigrés depuis la guerre. Ce cas spécial devait d'ailleurs amener de graves difficultés avec l'Allemagne dans les discussions relatives au traitement ou à l'échange des prisonniers de guerre ou des internés civils.

Alsaciens-Lorrains habitant en France le 1er *août* 1914. — A la déclaration de guerre, les règles suivantes furent appliquées aux Alsaciens-Lorrains, résidant en France et non naturalisés français :

Ils devaient faire une déclaration d'identité, le deuxième jour de la mobilisation. On laissait libres sans conditions :

a) Les familles établies en France depuis longtemps, dont l'origine et les sentiments français étaient connus ;

b) Les familles dont un membre avait contracté un engagement à la légion étrangère.

Par contre, étaient considérées comme allemandes les familles dont un membre avait quitté la France pour répondre à l'ordre de mobilisation allemande.

Ces précautions s'imposaient pour éviter que, parmi les Alsaciens-Lorrains fidèles dans leur affection envers la France, ne se glissent des indésirables de nationalité allemande.

Tous les Alsaciens qui pouvaient justifier de leurs antécédents ou dont les sentiments personnels étaient connus, reçurent un permis de séjour qui les assimilait à leurs concitoyens français. A défaut de pièces justificatives, on acceptait la garantie de comités privés d'Alsaciens-Lorrains constitués par des personnalités connues. Les réclamations présentées étaient examinées avec la plus grande sympathie, de manière à réparer promptement les erreurs qui avaient pu être commises dans la hâte des opérations exécutées pendant la période de mobilisation.

Les personnes de nationalité alsacienne-lorraine, qui n'avaient pu fournir les justifications nécessaires, avaient été évacuées de la zone des armées et réunies dans des camps de concentration. Là encore une nouvelle révision était effectuée, pour séparer les Allemands des Alsaciens-Lorrains dont les véritables sentiments étaient restés ignorés.

Par la loi du 5 août 1914 étaient admis à la nationalité française, sur leur demande, les Alsaciens-Lorrains engagés à la légion étrangère.

Alsaciens-Lorrains évacués. — A la suite des opérations militaires des mois d'août et septembre 1914 et de notre avance en Haute-Alsace (Vallée de Saint-Amarin), de nouvelles catégories d'Alsaciens-Lorrains vinrent s'ajouter à ceux qui étaient en France lors de la déclaration de guerre.

C'étaient d'abord des Allemands immigrés en Alsace, dont le séjour dans la zone occupée par nos troupes était considéré comme dangereux ; ils furent naturellement dirigés vers les lieux d'internement des étrangers ennemis. C'étaient ensuite des hommes mobilisables (landwehr et landsturm) évacués comme prisonniers de guerre, pour éviter leur incorporation dans l'armée allemande au cas où la région occupée aurait dû être abandonnée.

Ces évacués, au nombre de 8.000 environ, furent dirigés sur Besançon, où un Comité d'Alsaciens-Lorrains d'origine française, parlant le dialecte alsacien, procéda à un premier tri pour séparer ceux qui étaient considérés comme de sentiments français hostiles ou douteux.

L'évacuation se fit d'abord sur les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de Vaucluse, puis sur d'autres régions. Au début de décembre 1914 (*Le Temps*, 9 décembre 1914), on comptait : dans l'Ardèche, 3.774 Alsaciens-Lorrains mobilisables ; dans les Bouches-du-Rhône, 1.312 (mobilisables) ; en Vaucluse, 1.100 ; dans la Corrèze, 1.092 (mobilisables) ; en Maine-et-Loire, 587 ; dans le Morbihan, 250 ; dans l'Indre, 200 ; en Vendée, 193 ; dans le Gard, 150 ; dans l'Hérault, 150 ; dans les Alpes-Maritimes, 132 ; dans l'Aveyron, 120 ; dans la Dordogne, 78 ; dans la Haute-Loire, 63 ; dans le Calvados, 42 ; etc.

Par une circulaire du 10 octobre 1914, les préfets avaient été invités à délivrer des permis de séjour ou des laissez-passer pour une résidence de leur choix à tous les Alsaciens-Lorrains, nés en Alsace-Lorraine de parents qui, eux-mêmes, y étaient nés et qui n'étaient l'objet d'aucune suspicion. Notons en passant que les mêmes faveurs étaient accordées aux Austro-Allemands dont un fils servait dans l'armée française.

Une des difficultés de la libre circulation des Alsaciens-Lorrains d'âge militaire provenait des méprises désolantes auxquelles ils étaient exposés, certains habitants, mal renseignés, s'étonnant de rencontrer des hommes en âge d'être au front et parlant un dialecte qu'ils confondaient avec l'allemand. Pour ce motif, on réunissait ces hommes dans des dépôts spéciaux.

Ainsi, dans l'Ardèche, 1.300 Alsaciens-Lorrains d'âge militaire ne parlant que le dialecte, furent installés dans le couvent du Sacré-Cœur à Annonay, où des cours de français furent institués pour eux (*Le Temps*, 12 décembre 1914). Les autres, auxquels on procura du travail, habitaient : 539 à Vals, 393 à Largentière, 364 à Privas, 350 à Aubenas, 176 à Tournon.

De même, sur 587 Alsaciens-Lorrains évacués en Maine-et-Loire, 175 préférèrent rester à Angers où ils furent installés dans deux anciens séminaires ; les 412 autres, répartis dans les communes du département, étaient logés chez l'habitant et travaillaient.

Pour examiner les réclamations présentées, une commission spéciale fut désignée en novembre 1914, sous la présidence de M. Charles Blanc ; elle comprenait le lieutenant-colonel Van Merlen et le juge Kastler, qui parlaient parfaitement le dialecte alsacien.

Un peu plus tard (*Le Temps*, 29 décembre 1914), quatre autres commissions furent constituées pour hâter la révision de tous les cas douteux. On fit appel à MM. Wetterlé, Weil, Laugel, anciens députés d'Alsace-Lorraine ; Blumenthal, maire de Colmar ; Helmer, avocat à Colmar ; Chatelain, Wilmoth et Growel, représentant des sociétés d'Alsaciens-Lorrains. Grâce à ces concours qualifiés, on put rapidement rectifier les erreurs et séparer les Alsaciens-Lorrains qui devaient être traités comme des frères retrouvés, de ceux qui devaient rester considérés comme sujets allemands.

Dans le département de Vaucluse, en avril 1915, sur 7.500 réfugiés, il y avait environ 1.180 Alsaciens venant des régions d'où l'ennemi avait déjà retiré les mobilisables, c'étaient donc en dehors des femmes et des enfants, des vieillards, des malades ou des inaptes au service militaire. Les malades furent hospitalisés dans l'hôtel de l'archevêché ou dans des écoles. Deux cents élèves, presque tous des adultes de 18 à 28 ans, suivaient les cours de français organisés pour eux (*Le Temps*, 17 avril 1915).

Dans les Bouches-du-Rhône, à la même date, 1.100 Alsaciens avaient trouvé du travail aux Forges et Chantiers de la Médi-

terranée, à la poudrerie de Saint-Chamas, aux raffineries, à l'usine d'aluminium ; les femmes travaillaient aux équipements militaires. Des écoles avaient été organisées pour les enfants

Dès ce moment, on envisageait le retour de 2.000 évacués dans la partie de la Haute-Alsace occupée par nos troupes (région de Thann).

La Commission Charles Blanc termina en mai 1915 la visite des dépôts renfermant des Alsaciens-Lorrains évacués ; elle eut à examiner plus de 13.000 cas individuels (1).

Les internés examinés furent classés en 4 catégories :

A.-L. n° 1 : Alsaciens-Lorrains d'origine française, mais d'attitude douteuse, devant être mis en liberté avec résidence fixée et obligation de se présenter périodiquement à la police locale.

A.-L. n° 2 : Alsaciens-Lorrains d'origine française et de sentiment français, devant être libérés sans condition, avec une carte tricolore.

O : Otages arrêtés par l'autorité militaire, à maintenir sous la surveillance du ministère de la Guerre.

A.-A. : Austro-Allemands considérés à tort comme Alsaciens-Lorrains, à diriger sur les dépôts spéciaux d'étrangers appartenant à des nationalités ennemies.

F.-A.-N. : Français ou sujets de nations alliées ou neutres, retenus à tort dans les dépôts, à remettre en liberté.

Partie de Bordeaux le 17 novembre, la Commission visita dans une première tournée les dépôts du sud-ouest : Béziers, îles du Frioul (près de Marseille), Frigolet, Saint-Tropez, Cannes, île Sainte-Marguerite, Brignoles, Avignon, Alès, le Vigan et examina plus de 4.000 cas individuels.

La seconde tournée, qui porta sur environ 7.000 cas, amena la Commission dans les dépôts du centre : Clermont-Ferrand, Issoire, Le Puy, Garaison (Hautes-Pyrénées), Cahors, Rodez, Brive et Tulle.

Enfin, au cours de la troisième et dernière tournée, plus de 2.000 cas individuels furent examinés dans les dépôts de l'Ouest : Rochefort, Niort, Poitiers, Chatellerault et Montmorillon et dans le centre de triage des évacués d'Alsace à Besançon.

---

(1) *Le Temps*, 29 mai 1915.

Les résultats obtenus sont résumés dans le tableau ci-après :

Catégories	Première tournée	Deuxième tournée	Troisième tournée	Ensemble
—	—	—	—	—
A.-L. nº 1	169	162	45	376
A.-L. nº 2	2.742	1.201	642	4.585
O.................	68	54	9	131
A.-A...............	161	188	66	415
F.-A.-N............	85	110	26	221

La Commission examina en outre un certain nombre de prisonniers de guerre alsaciens-lorrains et austro-allemands ; elle s'efforça de faire améliorer la situation des réfugiés et internés, autant que le permettaient les ressources locales, les subsides et les vêtements fournis notamment par les sociétés alsaciennes-lorraines. Elle incita les autorités locales à développer l'enseignement du français aux réfugiés alsaciens-lorrains. Elle s'appliqua à provoquer, parmi ceux qui étaient d'âge militaire, des engagements volontaires qui devaient leur rendre ou leur conférer la nationalité française.

En septembre 1916, la situation faite aux Alsaciens-Lorrains pouvait être ainsi résumée (1) :

a) Une commission coordonne le statut des Alsaciens-Lorrains ;

b) La carte tricolore met l'Alsacien-Lorrain dans la situation d'un Français réfugié ;

c) Tout engagé recouvre la nationalité française sur simple demande (loi du 5 août 1914); s'il est réformé ou inapte, des facilités de réintégration sont accordées ;

d) Le ministère des Affaires étrangères n'échange plus des Alsaciens-Lorrains contre des Allemands ;

e) La mention sujet allemand est remplacée dans les pièces officielles par Alsacien-Lorrain d'origine française ;

f) Les Alsaciens-Lorrains engagés sont envoyés en Afrique s'ils parlent seulement l'allemand; s'ils parlent français, de nouveaux états civils leur sont donnés ;

g) Les Alsaciens-Lorrains sûrs ont été enlevés des camps de

---

(1) *Le Temps*, 17 septembre 1916.

concentration ; s'ils sont sans ressources, ils sont placés dans des dépôts libres ;

h) Les engagés réformés et anciens légionnaires ont été libérés et en tout cas séparés des Austro-Allemands ;

l) Les dépôts de triage sont régulièrement visités ;

m) Le service des Alsaciens-Lorrains est transféré de la sûreté générale à l'inspection générale des services administratifs.

On verra plus loin, à propos des négociations avec l'Allemagne pour le rapatriement des internés civils, le rôle important joué par les réclamations de l'Allemagne au sujet des Allemands évacués des districts occupés en Alsace par l'armée française.

3. — Civils français en pays ennemis

Civils français en Allemagne. — Ceux qui s'y trouvaient à la fin de juillet 1914, ne purent pas tous regagner facilement la mère-patrie. Certains furent arrêtés en cours de route, notamment la centaine de Français, hommes, femmes et enfants que ramenait vers la Suisse le consul de France à Francfort, et qui furent retenus le 5 août à Donau-Eschingen (1).

L'Allemagne ne se contenta pas de prendre des mesures contre les Français qui se trouvaient sur son territoire, elle procéda à de véritables rafles dans les départements envahis et déporta en Allemagne, sous des prétextes divers, des milliers de civils, au mépris de la Convention du 17 octobre 1907, concernant les lois et coutumes de la guerre. L'article 43 permet à l'autorité qui occupe un territoire de prendre toutes mesures en vue d'assurer l'ordre public, mais l'article 46 stipule que l'honneur et les droits de la famille, la vie des individus, la propriété privée, les convictions religieuses et l'exercice des cultes seront respectés.

Pour désigner les civils ainsi enlevés, l'Allemagne a créé le nom de Zivilgefangene, prisonniers civils, contre lequel

(1) Chambre des députés, 1919, rapport n° 5.676, de M. Candace sur les prisonniers de guerre.

l'Académie française éleva une solennelle protestation (1). Elle rappella que d'après la publication de la section historique du grand Etat-major allemand : « la conception actuellement prépondérante a cessé de considérer l'habitant du pays envahi comme un ennemi. Il est considéré comme un homme pourvu de droits, que le caractère exceptionnel de l'état de guerre soumet à certaines restrictions, charges et mesures de coercition, il est obligé à une obéissance provisoire vis-à-vis d'un pouvoir de fait. Mais pour le surplus, il peut vivre à l'abri des vexations et, comme en temps de paix, sous la protection des lois ». Le grand Etat-major allemand ne devait pas conformer ses actes à l'opinion ainsi exprimée par l'un de ses organes. Sans parler des actes de violence injustifiés commis par les armées allemandes au début de la campagne, de nombreux habitants des régions envahies furent déportés, contrairement aux usages internationaux, parfois dans des conditions particulièrement odieuses, comme les jeunes filles et femmes de la région de Lille en avril 1917.

Lorsque la Commission des prisonniers de guerre fut créée en France en juillet 1916, il y avait en Allemagne, en dehors des déportés, deux catégories de civils internés.

Les Français qui se trouvaient en Allemagne lors de la déclaration de guerre et qui avaient été, en majeure partie, enfermés dans un camp de concentration à Holzminden.

Les civils mobilisables pris dans les régions envahies, considérés comme prisonniers de guerre, dispersés avec eux dans les camps de prisonniers et astreints au travail.

En France, il y avait aussi deux catégories, les sujets ennemis qui se trouvaient en France au début des hostilités et qui avaient été concentrés dans les dépôts du ministère de l'Intérieur, les Allemands civils capturés à bord des bateaux et considérés comme prisonniers de guerre, en réponse au traitement des civils des régions envahies, mobilisables mais non mobilisés, que l'Allemagne traitait en prisonniers de guerre.

---

(1) Rapport n° 5.676, p. 693.

Après de longues négociations, le gouvernement français décidait en août 1916 (1) d'assimiler la seconde catégorie à la première, ce qui supprimait l'obligation du travail, à la condition que les internés civils français en Allemagne fussent également soustraits à l'obligation du travail. L'accord était reconnu par une note du gouvernement allemand du 6 mars 1917, assurant « qu'il n'y a d'obligation de travailler pour les civils français, qu'en ce qui concerne le service intérieur du camp. Les prisonniers civils français de haute situation sociale, internés dans le camp d'officiers prisonniers de Celles et les otages internés à Holzminden ne sont pas astreints à ce service intérieur. »

L'effet de cet accord ne se fit pas attendre : le gouvernement allemand ne pouvant plus se procurer une main-d'œuvre avantageuse, le nombre des internés civils diminua rapidement. De 30 ou 40.000, il était tombé au moment de l'ouverture des négociations de Berne à 8.000 (2).

La note du gouvernement allemand fait allusion à des otages internés à Holzminden. C'est qu'en effet les autorités allemandes avaient eu fréquemment recours à des moyens de pression dans les négociations relatives au régime des prisonniers : envoi d'internés civils dans les marais de Mitau, travail dans les mines, emploi des intellectuels aux travaux les plus pénibles.

Le gouvernement français se trouvait placé à cet égard dans des conditions tout à fait défavorables, car il n'y avait en France que quelques milliers de civils allemands, envers lesquels il hésitait d'ailleurs à prendre des mesures de représailles, tandis que l'Allemagne avait à sa merci les millions d'habitants des régions envahies.

Ainsi, pour obtenir la restitution de 16 Allemands condamnés ou retenus au Maroc sous l'accusation de trahison, 10 fonctionnaires ou notables français, dont MM. Noël, sénateur et

---

(1) Lettre du 4 août 1916, adressée par le ministère des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Berne (Rapport n° 5.676, p. 693).

(2) Chambre des députés, 1919, Rapport n° 5.676, p. 694.

Trépont, préfet du Nord, furent arrêtés au début de mars 1915 et internés comme otages.

Leur libération ne fut obtenue qu'après de longues négociations ; ils ne purent rentrer en France par la Suisse que le 20 janvier 1916.

On aura l'occasion de signaler plus loin, que des centaines de notables des régions envahies furent ainsi déportés en Allemagne au cours des négociations pour l'échange des internés civils.

D'après une lettre du ministère des Affaires étrangères, communiquée à la Commission des prisonniers de guerre dans sa séance du 29 juin 1917, il y avait à ce moment environ 4.000 civils allemands internés en France et 11.820 Français internés en Allemagne (1).

Civils français en Autriche-Hongrie. — Il semble qu'il n'y a pas eu plus de 200 Français internés en Autriche-Hongrie ; un millier d'autres Français étaient confinés dans de petites localités et avaient la faculté de travailler (2).

4. — Échange et rapatriement des civils ennemis

Très peu de temps après la déclaration de guerre, des initiatives généreuses s'exercèrent pour obtenir le rapatriement des civils retenus ou internés dans les pays belligérants, ou tout au moins de ceux qui n'étaient pas des hommes d'âge militaire.

Sur l'intervention de M. Edouard Audéoud de Genève, le gouvernement suisse négocia avec les pays intéressés et le 22 septembre 1914, il instituait à Berne un Bureau de rapatriement des internés civils (3).

D'après une convention acceptée en octobre 1914 par la France et l'Allemagne, étaient admis à l'échange :

1° Les femmes et les filles de tout âge ;

---

(1) Chambre des députés, 1919, rapport n° 5.676, p. 694.

(2) Rapport n° 5.676, p. 695.

(3) Voir *Le Temps* du 8 novembre 1914 et une lettre de M. Ed. Chapuisat, dans *Le Temps* du 20 décembre 1914.

2° Les hommes de moins de 17 ans et de plus de 60 ans, au 20 septembre 1914 ;

3° Les hommes de 45 à 60 ans qu'une infirmité manifeste rendait impropres au service militaire.

Le Bureau suisse assura le rapatriement des internés civils allemands, austro-hongrois et français.

Les Français, arrivant par Schaffouse, étaient dirigés par Berne sur Genève et Annemasse.

Les Allemands et Austro-Hongrois, entrant en Suisse par Genève, regagnaient leurs pays respectifs par Singen et Sainte-Marguerite.

Au 5 novembre 1914, 486 Français, 1.898 Allemands et 503 Austro-Hongrois avaient été rapatriés (1).

Au 15 décembre 1914, plus de 8.000 internés civils avaient été rapatriés. Le 23 décembre, ce nombre s'élevait à 11.000 ; les opérations étaient considérées comme terminées, les commissions d'étape de Schaffouse, Rohrbach et Genève cessaient de fonctionner (*Le Temps*, 24 décembre 1914).

Le Bureau de Berne était lui-même supprimé le 1er mars 1915 (2).

En décembre 1915, l'Allemagne fit connaître qu'elle était disposée à rapatrier les internés civils tuberculeux, sous réserve de réciprocité. Un premier transport de 235 malades français fut rapatrié ce même mois, à l'occasion des échanges de grands blessés (3).

D'après le second rapport de la Commission Payelle (4), au 28 février 1915, environ 10.000 civils français des régions envahies avaient été rapatriés par la Suisse, après avoir été emmenés en captivité en Allemagne : femmes, enfants de moins de 17 ans, vieillards de 60 ans et plus et quelques hommes de 17 à 60 ans, reconnus impropres à tout service militaire.

Le rapport fournit, d'après les dépositions de plus de

(1) *Le Temps*, 8 novembre 1914.
(2) *Le Temps*, 6 mars 1915.
(3) *Le Temps*, 27 janvier 1916.
(4) Deuxième rapport de la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens, sous la présidence de M. Payelle (*Journal Officiel*, 11 mars 1915).

300 réfugiés, des détails sur le régime imposé aux prisonniers civils français dans les camps de Holzminden, Altengrabow, Amberg, Chemnitz, Zossen, Darmstadt, Edenberg près Landau, Gardelegen, Giessen, Grafenwöhr, Gustrow, Ingolstadt, Limbourg, Mersebourg, Quedlimbourg, Cassel, Parchim, Salzwedel, Wahn, Zerbst, Zwickau, Langensalza, Erfurt, Ulm, Bayreuth, et Rastatt.

Accord du 13 *janvier* 1916. — Un nouvel accord fut conclu, le 13 janvier 1916, entre l'Allemagne et la France pour le rapatriement des civils (1) :

Femmes et filles de tout âge ;

Hommes âgés de moins de 17 ans ou de plus de 55 ans ;

Hommes entre 17 et 55 ans, inaptes au service militaire.

L'accord était applicable à tous les civils, quel que soit le lieu de capture ; aucune réserve n'était faite pour les otages et suspects, seuls les condamnés ou poursuivis pour crimes et délits de droit commun étaient exclus.

Par la suite, il fut convenu que les civils impropres au service militaire seraient rapatriés ou internés en Suisse dans les mêmes conditions que les militaires.

L'application de cet accord devait donner lieu aux plus graves difficultés, notamment pour les Alsaciens-Lorrains que la France ne pouvait accepter d'assimiler aux Allemands (2).

Pour appuyer ses protestations, le gouvernement allemand fit interner à Holzminden, le 1er novembre 1916, 200 Français pris dans les territoires envahis et qui ne pouvaient être internés d'après les accords de janvier 1916.

Pour mettre fin à ces représailles, exercées sur d'innocentes victimes, le gouvernement français décida, le 4 janvier 1917, d'étendre le bénéfice de l'accord de janvier 1916, aux Alsaciens-Lorrains qui y consentiraient. Le 20 avril 1917, ceux qui avaient accepté étaient dirigés soit vers l'Alsace occupée par les troupes françaises, soit vers la Suisse pour y être internés ou renvoyés en Allemagne suivant le cas.

---

(1) Chambre des députés, 1919, Rapport n° 5.676, p. 698.
(2) Chambre des députés, 1919, Rapport n° 5.676, p. 698.

Mais ces concessions furent considérées comme insuffisantes par le gouvernement allemand, qui ne libéra pas les otages d'Holzminden et multiplia ses exigences, réclamant en particulier le renvoi en Allemagne des Alsaciens-Lorrains qui résidaient en France avant la guerre. On trouvera dans le rapport de M. Candace (page 700), des indications détaillées sur les nombreuses notes échangées à ce propos entre les deux gouvernements.

Le 12 janvier 1917, le gouvernement allemand annonçait de nouvelles représailles : 600 notables français des régions envahies étaient déportés sur la ligne Vilna-Kovno en Russie envahie ; 400 femmes notables des mêmes régions étaient internées à Holzminden.

C'est seulement en juillet 1918 que l'on put obtenir leur rapatriement, après les accords de Berne, dont on va dire un mot. Le 16 juillet 1918 arrivait, à Evian, un premier train ramenant 106 hommes du camp de Bloeroon près Vilna, et 90 femmes du camp de Holzminden (1).

Accord de Berne, 26 avril 1918. — La conférence tenue à Berne du 4 au 26 avril 1918 par les délégués allemands et français aboutit à un accord concernant les internés civils, malgré les conditions défavorables dans lesquelles s'engageait la négociation. L'Allemagne maintenait en Pologne et en Allemagne les 1.200 déportés et le gouvernement français n'avait pas exercé de contre-représailles contre les 5.000 à 6.000 Allemands internés en France, faible contre-partie des 2 à 3 millions de Français à la discrétion de l'ennemi dans les départements envahis.

Au cours des négociations, les délégués allemands demandèrent que les noms des Alsaciens-Lorrains qui refuseraient de rentrer en Allemagne leur fussent communiqués, afin de pouvoir prendre contre eux les sanctions prévues par les lois allemandes. Cette exigence, révélatrice des mobiles qui inspiraient l'action de l'Allemagne dans cette question, ne fut heureusement pas maintenue.

---

(1) *Le Temps*, 17 juillet 1918.

Le principe posé par l'article 1er de l'accord de Berne concernant les civils (*Journal Officiel*, 22 mai 1918, p. 4.103), est le suivant : seront autorisés, sur leur demande, à quitter le pays où ils sont retenus, les civils ressortissants de l'un des États, quels que soient leur âge ou leur sexe, qui sont actuellement internés ou qui ont été remis en liberté après avoir été internés. Aucune distinction ne doit être faite entre les civils qui étaient présents à la déclaration de guerre sur le territoire de l'un des États ou qui y ont été amenés par la suite, en raison des circonstances de guerre.

L'application de ce nouvel accord, qui devait entraîner la libération des otages, ne manqua pas de soulever de nouvelles difficultés dont on lira les détails dans le rapport de M. Candace.

Après ces longs marchandages, les convois de rapatriement reprirent le 6 octobre 1918 pour les civils, le 15 pour les militaires (1) ; mais l'armistice du 11 novembre allait en modifier radicalement le cours.

VI. — Réfugiés et rapatriés

Parmi les infortunées victimes de la guerre qui durent abandonner leurs foyers pour chercher un asile à l'intérieur du pays, on distingue parfois :

1° *Les évacués*, c'est-à-dire les habitants qui ont quitté leur domicile par ordre des autorités militaires ou civiles. Il y en eut dès les premiers jours de la mobilisation et pas seulement dans le voisinage immédiat de la frontière : les femmes, enfants et vieillards de certaines places fortes, les occupants de maisons situées dans les zones de servitude des forteresses, etc. Plus tard, on fit évacuer d'office des régions menacées par l'avance de l'ennemi ou soumises à un bombardement intense ;

2° *Les réfugiés* proprement dits, qui partirent de leur propre initiative dès qu'ils se sentirent menacés par l'invasion, ou, plus tard, après la stabilisation du front, quand les conditions

(1) Chambre des députés, 1919, Rapport n° 5.676, p. 709.

d'existence devinrent trop dangereuses soit dans la zone des armées, soit plus en arrière, à la suite des bombardements par avions ou canons à longue portée ;

3° *Les rapatriés*, c'est-à-dire les habitants des régions envahies qui furent autorisés par l'ennemi à rentrer en France libre, par l'intermédiaire d'un pays neutre, pour la presque totalité par la Suisse, les points d'entrée étant d'abord Annemasse, puis Evian.

Ces différences s'effaçaient d'ailleurs ultérieurement. Quel que soit le caractère obligatoire ou volontaire de leur départ, le chemin suivi à la recherche d'un abri, les réfugiés, évacués ou rapatriés recevaient le même accueil des particuliers, des organisations spontanément formées sur tout le territoire par des initiatives privées, ou des administrations locales, qui dès le début avaient reçu du pouvoir central des instructions pour assurer le logement, la subsistance et la nourriture des réfugiés.

Parmi eux, un certain nombre arrivèrent avec des ressources suffisantes ou purent se créer une situation indépendante grâce à leurs relations de famille ou autres. Mais la plupart étaient sans ressources. La mobilisation ayant pris les hommes valides, la majorité des réfugiés étaient des femmes, des enfants ou des vieillards. Les familles privées de leur chef ne pouvaient se passer des secours administratifs, pas plus que les personnes aptes au travail, en attendant qu'elles aient trouvé une occupation et un gîte.

D'où une autre distinction entre les *réfugiés assistés* qui recevaient l'allocation journalière et les secours divers de l'administration, et les réfugiés non assistés.

En principe, ces secours étaient réservés aux réfugiés français. Mais, répondant au sentiment unanime du pays, le gouvernement décidait, dès le mois d'août 1914, de ne faire aucune distinction entre les Français et les Belges que l'invasion allemande avait refoulés sur notre sol.

Plus tard, d'autres réfugiés appartenant à des nations alliées, notamment les Serbes, reçurent aussi en France l'accueil fraternel que méritaient leur infortune et leurs sacrifices pour la cause commune.

Bien que, dans la présente étude, la question des réfugiés ne soit pas examinée dans son ensemble, mais seulement du point de vue démographique, comme un déplacement anormal de masses importantes d'habitants, il est utile de donner tout d'abord quelques indications sommaires sur l'organisation des secours aux réfugiés.

1. — Secours aux réfugiés

La détresse des réfugiés exigeait des mesures immédiates que les autorités publiques ne firent point attendre. Dans une lettre à M. Léon Bourgeois, président du groupe parlementaire des régions envahies (1), M. Viviani président du Conseil, s'exprimait ainsi :

Le 1er septembre 1914, le ministre de l'Intérieur adressait aux préfets des instructions détaillées en leur recommandant de traiter les réfugiés avec les plus grands égards et de prendre toutes les mesures nécessaires pour leur assurer le logement, la subsistance et l'entretien. Il a autorisé ces fonctionnaires à imputer sur les crédits ouverts à son budget les dépenses nécessaires pour l'acquisition de linge, vêtements, etc. Ces instructions ont été, depuis, rappelées aux préfets qui ont été invités à faire connaître d'une façon très précise aux maires, dont certains éprouvaient, paraît-il, quelques inquiétudes et hésitaient à engager les dépenses nécessaires, que toutes les dépenses d'assistance de cette nature seraient à la *charge de l'État.*

. . . .

A la date du 10 septembre, les préfets ont été avisés que des réquisitions de transport gratuit, à la charge de l'État, pourraient être délivrés aux personnes sans ressources.

Dans une circulaire, adressée le 1er décembre 1914 à tous les maires de France (2), le ministre de l'Intérieur précisait dans quelles conditions l'assistance de l'État devait s'exercer envers les réfugiés français et belges, en vue de pourvoir à leur logement, à leur subsistance et à leur entretien.

Par analogie avec les secours aux familles de mobilisés (loi

(1) D'après *Le Temps* du 2 novembre 1914.

(2) Chambre des députés, 1915, Document n° 1.485. Rapport de M. Porteu sur les allocations aux réfugiés, annexe VI, p. 48.

du 5 août 1914), l'allocation aux réfugiés était fixée à 1 fr. 25 par jour pour les adultes, 0 fr. 50 pour les enfants de moins de 16 ans. L'allocation de 1 fr. 25 était touchée par tous les réfugiés adultes, tandis qu'une seule était due pour chaque famille de mobilisés.

A partir du 1er avril 1917, l'allocation des enfants était portée de 0 fr. 50 à 0 fr. 75; de plus, une allocation de 0 fr. 75 par jour était attribuée aux ascendants à la charge des familles, lorsqu'ils ne recevaient pas eux-mêmes l'allocation de 1 fr. 25 attribuée aux chefs de famille (Art. 10, loi du 31 mars 1917, crédits du 2e trimestre 1917).

La loi du 4 août 1917 a fixé l'allocation à 1 fr. 50 par adulte et 1 franc par enfant de moins de 16 ans.

Le taux de l'allocation journalière fut relevé de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 par la loi du 15 novembre 1918 (*Journal Officiel*, 16 novembre). De plus, les majorations pour enfants étaient portées à 1 fr. 25 pour chacun des deux premiers enfants, à 1 fr. 50 à partir du troisième. Enfin, il était créé « un secours spécial de foyer » de 20 francs par mois pour tout chef de famille ayant une personne à sa charge, avec une majoration de 10 francs par personne en sus. Ces dispositions prenaient leur effet au 1er octobre 1918.

Logement des réfugiés. — Une loi du 5 août 1914 (*Journal Officiel*, 6 août) attribue à l'autorité militaire le droit de pourvoir par voie de réquisition au logement, à la nourriture, au chauffage et, en cas de maladie, au traitement des étrangers évacués sur certaines régions de l'intérieur. Ce droit peut être délégué à l'autorité civile.

Cette loi donnait à l'administration de sérieux moyens d'action, mais l'afflux des réfugiés fut tel que malgré les efforts déployés pour assurer à tous un logement convenable, des plaintes nombreuses se produisirent. Cependant, d'après une déclaration du ministre de l'Intérieur à la Chambre des députés (1), sur 750.000 réfugiés allocataires, 250.000 étaient logés

(1) Chambre des députés, séance du 12 janvier 1917, p. 29 ; voir les explications fournies par le ministre de l'Intérieur sur la question du logement des réfugiés.

gratuitement. Sur 380.000 qui résidaient hors de la zone des armées et de la région parisienne, où les difficultés étaient particulièrement grandes, 200.000 jouissaient d'un logement gratuit. Presque tous les réfugiés qui s'en remettaient à l'administration du soin de leur trouver une destination de refuge étaient logés gratuitement.

Cependant, les difficultés rencontrées déterminèrent le vote d'une loi du 19 avril 1918 (*Journal Officiel*, 21 avril) qui accordait aux préfets le droit de réquisition des immeubles et locaux vacants, meublés et non meublés, en vue du logement des réfugiés et rapatriés et en général de tous ceux que la guerre prive momentanément de leurs logements. Le préfet exerce le même droit en ce qui concerne les objets mobiliers indispensables à l'installation de ces locaux.

Dans l'exercice de ce droit de réquisition, les préfets sont assistés par des commissions communales qui établissent, sous la présidence du maire, l'état des immeubles et locaux visés par la loi.

A l'arrivée de chaque convoi de réfugiés, les familles de réfugiés sont réparties entre les communes, par le préfet qui désigne en même temps les locaux à réquisitionner. A l'arrivée des contingents attribués à sa commune, le maire procède à la réquisition des locaux ainsi désignés et à leur répartition entre les réfugiés, suivant leur situation de famille, leur parenté, etc.

A défaut d'accord amiable avec les propriétaires, le prix de location des immeubles réquisitionnés est fixé par des experts.

Conformément à l'article 8 de la loi du 28 juin 1918, les conditions particulières d'application de la loi du 19 avril 1918 à Paris et dans le département de la Seine furent fixées par un décret du 28 décembre 1918 (*Journal Officiel*, 19 janvier 1919).

La durée d'application de la loi du 19 avril 1918 n'avait pas été fixée. Une loi du 17 octobre 1919 (*Journal Officiel*, 20 octobre) décida qu'elle continuerait son effet pendant un an après la date fixée pour la cessation des hostilités.

Enfin, une loi du 17 décembre 1920 (*Journal Officiel*, 18 décembre) fixa au 24 avril 1921 la date à laquelle la loi du 19 avril 1918 cesserait d'être applicable.

Placement des réfugiés. — Secourir les réfugiés français et belges était bien, procurer du travail à ceux qui étaient en état d'exercer un métier était mieux. Pour utiliser les réfugiés d'une manière plus efficace en les dirigeant vers les régions où la main-d'œuvre faisait défaut, un Office central de placement des chômeurs et réfugiés est créé le 28 octobre 1914. Dans chaque département, les préfets établissent des listes nominatives par profession des réfugiés qui ne peuvent trouver du travail dans la région. L'Office central, avec l'aide des grandes organisations industrielles, dirige les professionnels disponibles vers les régions où des emplois sont offerts. Du 5 novembre 1914 au 5 janvier 1915, près de 15.000 placements sont ainsi effectués (1). L'organisation du placement devait se développer pendant la guerre, il suffit de l'indiquer ici (2).

La charte des réfugiés. — Signalons, pour terminer, que la réglementation touffue concernant les réfugiés fut condensée et fixée sous une forme définitive par des instructions du ministre de l'Intérieur, en date du 15 février 1918.

La qualité de réfugié, à laquelle est attaché le droit à une assistance spéciale, est reconnue aux personnes de nationalité française, aux sujets des nations alliées, aux Alsaciens-Lorrains munis de la carte tricolore ou du permis de séjour, qui satisfont aux conditions ci-après :

1° Personnes domiciliées dans les régions envahies, qu'elles aient été rapatriées, qu'elles se soient repliées ou qu'absentes de leur domicile lors de l'invasion, elles n'aient pu le regagner ;

2° Évacués des places fortes ou de la zone des armées par décision des autorités militaire ou administrative ;

3° Habitants de communes soumises au feu de l'ennemi, comprises dans une liste annexée aux instructions. Pour les communes non comprises dans cette liste, la qualité de réfugié peut être reconnue après avis du préfet.

L'assistance est due aux réfugiés nécessiteux à partir de l'arrivée dans la commune de refuge.

---

(1) *Bulletin du ministère du Travail*, décembre 1914, p. 601.

(2) Voir *Chômage et placement*, par André CRÉHANGE (Publication de la Dotation Carnegie).

Le régime normal consiste dans l'attribution d'allocations en argent, fixées par la loi du 4 août 1917 à 1 fr. 50 par jour pour les adultes, 1 franc pour les enfants de moins de 16 ans.

Les réfugiés arrivant par convois d'évacuation ou de rapatriement sont logés gratuitement dans la commune de refuge désignée par l'administration. Les lois du 5 août 1914 et du 29 septembre 1917 (art. 21) donnent à l'administration les pouvoirs nécessaires pour la réquisition des logements.

Pour plus de détails, on pourra se reporter à l'instruction ministérielle qui occupe une dizaine de pages au *Journal Officiel* du 17 février 1918.

2. — Nombre des réfugiés

Le douloureux exode commença dès le mois d'août 1914, par les évacués d'office, bientôt suivis des lamentables colonnes de réfugiés belges et français qui encombraient les routes du nord-est à l'arrière des armées.

Un premier maximum fut atteint en septembre, le recul des Allemands après la première victoire de la Marne ayant libéré une partie du territoire que leurs habitants purent venir réoccuper.

Pendant toute la période de stabilisation relative du front, le nombre des réfugiés augmenta d'une manière assez variable, suivant la marche des opérations militaires. A partir de 1917, le nombre des rapatriés par la Suisse grossit rapidement. Enfin, les grandes opérations militaires de 1918 déterminèrent un nouvel et important afflux de réfugiés.

D'après un *Rapport* de l'Inspection générale des services administratifs, au point culminant, c'est-à-dire vers septembre 1918, il y a eu au total 1.812.000 réfugiés dûment recensés comme allocataires, auxquels il faut ajouter plus de 500.000 réfugiés non assistés. En tenant compte des habitants de Paris et des régions menacées par l'avance allemande des premiers mois de 1918, c'est au moins *trois millions* de personnes qui auraient cherché un refuge à l'intérieur du pays. Ce nombre comprend non seulement les réfugiés français, mais aussi les belges et autres alliés, ainsi que les rapatriés par la Suisse.

Effectif mensuel des réfugiés de 1915 *à* 1918. — Pour apprécier avec quelque exactitude les fluctuations du nombre des réfugiés, on a pu disposer d'états numériques établis par le ministère de l'Intérieur (Direction du contrôle et de la comptabilité) à l'aide des renseignements transmis par les préfectures. Ces états, obligeamment communiqués, ont permis de faire une évaluation du nombre total des réfugiés, mois par mois, depuis le début de 1915 jusqu'en janvier 1920. Mais on étudiera ici seulement la période écoulée jusqu'à l'armistice, le retour des réfugiés dans les régions libérées sera examiné ultérieurement (voir page 476).

Évaluation du nombre total des réfugiés (en milliers)

	1915			1916		
	Français	Étrangers	Totaux	Français	Étrangers	Totaux
Janvier	445	115	560	710	230	940
Février	465	125	590	715	235	950
Mars	515	135	650	720	235	955
Avril	535	145	680	720	235	955
Mai	570	165	735	725	240	965
Juin	620	190	810	730	240	970
Juillet	660	205	865	735	240	975
Août	660	210	870	740	240	980
Septembre	665	210	875	740	245	985
Octobre	672	214	886	745	245	990
Novembre	675	215	890	750	245	995
Décembre	690	220	910	760	250	1.010

	1917			1918		
	Français	Étrangers	Totaux	Français	Étrangers	Totaux
Janvier	770	250	1.020	1.015	275	1.290
Février	780	250	1.030	1.045	275	1.320
Mars	800	250	1.050	1.110	275	1.385
Avril	825	250	1.075	1.240	275	1.515
Mai	850	250	1.100	1.330	280	1.610
Juin	840	250	1.090	1.435	285	1.720
Juillet	880	250	1.130	1.530	290	1.820
Août	900	250	1.150	1.550	290	1.840
Septembre	915	255	1.170	1.560	290	1.850
Octobre	930	260	1.190	1.550	290	1.840
Novembre	960	265	1.225	1.540	290	1.830
Décembre	980	270	1.250	1.530	290	1.820

En principe, tous les réfugiés, assistés ou non, devraient être compris dans les chiffres de ce tableau. Mais, si le nombre des réfugiés touchant l'allocation journalière était connu par l'administration, celui des réfugiés non assistés, subvenant eux-mêmes à leurs besoins, ne pouvait résulter que d'une évaluation. Il est probable qu'assez souvent les autorités locales se contentaient de transmettre le nombre des réfugiés assistés ; c'était le cas pour Paris notamment. Bien qu'on ait fait subir une correction aux résultats de Paris, en admettant que les réfugiés assistés formaient 70 pour 100 du total, on peut considérer que les nombres du tableau sont des minima.

D'après une déclaration du ministre de l'Intérieur à la Chambre des députés (séance du 12 janvier 1917), le nombre des réfugiés atteignait 150.000 dès la fin du mois d'août 1914 ; il dépassait 500.000 au 1er janvier 1915, alors que le front s'était peu à peu fixé, après le recul des armées ennemies qui suivit la victoire de la Marne.

Aux cinq à six cent mille réfugiés chassés par l'invasion de 1914, vinrent s'ajouter peu à peu les victimes des événements de guerre.

C'étaient les malades, les vieillards, les enfants évacués de la zone des armées quand les conditions d'existence devenaient trop pénibles ; puis les habitants valides qui devaient eux-mêmes être ramenés à l'intérieur au fur et à mesure des destructions ou bien quand certaines régions étaient particulièrement menacées, ou quand les bombardements devenaient trop dangereux dans certaines villes comme Dunkerque, Arras, Soissons, Reims, Nancy, etc.

Le nombre des réfugiés s'accroissait aussi quand il se produisait un notable déplacement du front. En cas de recul, les villes ou villages trop rapprochés de la nouvelle ligne de feu devaient être abandonnés par leurs habitants. Quand les armées alliées avançaient, les habitants des régions récupérées devaient être ramenés à l'intérieur, par exemple les 20.000 habitants de la région de Noyon en 1917.

Aux réfugiés venant de la zone des armées, s'ajoutèrent les rapatriés par la Suisse (voir page 187). Puis ce furent des

Français ou alliés revenant de Russie, les Serbes échappés au désastre de 1915.

Sans essayer de retrouver la trace des principaux événements de la guerre, dans les fluctuations des chiffres mensuels du tableau, on se bornera à signaler qu'après une forte augmentation en 1915 (de 560.000 à 910.000), le nombre des réfugiés s'est accru plus lentement pendant les deux années suivantes : de 940.000 à 1.010.000 en 1916 et de 1.020.000 à 1.250.000 en 1917.

En 1918, à partir d'avril, l'accroissement s'est fait beaucoup plus rapide à la suite du bombardement de Paris par canon à longue portée, de l'avance allemande vers Amiens, puis en Champagne. A la population refoulée par l'ennemi, se joignit une partie des habitants des régions menacées. Le nombre des réfugiés s'éleva rapidement de 1.320.000 en février à 1.820.000 en juillet 1918, soit de 500.000 en cinq mois. En juillet 1918, les dernières attaques allemandes sont enrayées et bientôt commence l'évacuation des régions envahies. Le maximum est atteint en septembre 1918 avec 1.850.000 réfugiés. A la fin de l'année, leur nombre était encore supérieur à 1.800.000.

Réfugiés par département de refuge. — Les réfugiés ont été répartis sur tout le territoire suivant les possibilités de logement offertes par les diverses régions.

Leur répartition par département de refuge peut être indiquée à deux époques : au 31 octobre 1915 et au 1er septembre 1918.

Le premier tableau (p. 176) a été établi par le ministère de l'Intérieur et publié en annexe d'un rapport sur les allocations aux réfugiés (1). Dans ce tableau ne figure pas le département des Ardennes; pour les 9 autres départements partiellement envahis; il ne s'agit naturellement que de la partie non occupée.

Le tableau fait connaître la répartition de 885.439 réfugiés, dont 283.551 non assistés et 601.888 assistés, ces derniers comprenant 437.143 Français, 10.447 Alsaciens-Lorrains et 154.298 Belges.

---

(1) Chambre des députés, 1915. Document n° 1.485, *Rapport sur les allocations aux réfugiés*, par M. Porteu, député.

Réfugiés par département au 31 octobre 1915

Départements	Réfugiés assistés				Réfugiés non assistés	Réfugiés au total
	Français	Belges	Alsaciens-Lorrains	Total		
Ain	4.546	29	1.240	5.815	87	5.902
Aisne	4.156	397	»	4.553	3.093	7.646
Allier	4.140	1.705	»	5.845	3.575	9.420
Alpes (Basses-)	888	59	»	947	29	976
Alpes (Hautes-)	422	7	2	431	193	624
Alpes-Maritimes	3.690	606	102	4.398	321	4.719
Ardèche	2.180	39	976	3.195	90	3.285
Ardennes	»	»	»	»	»	»
Ariège	1.645	1.186	1	2.832	67	2.899
Aube	10.814	1.614	29	12.457	7.580	20.037
Aude	2.739	66	12	2.817	438	3.255
Aveyron	767	110	7	884	1.100	1.984
Belfort	15	3	3	21	30	51
B.-du-Rhône	1.611	186	361	2.158	3.286	5.444
Calvados	3.907	7.853	4	11.764	1.618	13.382
Cantal	1.662	219	»	1.881	264	2.145
Charente	2.104	2.832	6	4.942	1.321	6.263
Char.-Inférieure	1.604	2.387	4	3.995	982	4.977
Cher	4.457	1.653	16	6.126	1.187	7.313
Corrèze	1.137	233	626	1.996	1.592	3.588
Corse	13	»	»	13	1	14
Côte-d'Or	3.695	313	7	4.015	11.323	15.338
Côtes-du-Nord	882	1.975	»	2.857	3.636	6.493
Creuse	3.158	846	»	4.004	29	4.033
Dordogne	1.555	2.662	43	4.261	535	4.796
Doubs	230	8	»	238	443	681
Drôme	4.003	93	10	4.106	540	4.646
Eure	3.380	3.886	6	7.281	2.282	9.563
Eure-et-Loir	5.243	1.319	14	6.576	1.279	7.855
Finistère	1.778	2.327	»	4.105	680	4.785
Gard	4.510	370	420	5.300	900	6.200
Garonne (Hte)	3.345	1.064	113	4.522	840	5.362
Gers	1.680	1.034	»	2.714	376	3.090
Gironde	3.797	2.233	271	6.301	1.569	7.870
Hérault	3.221	2.271	56	5.548	1.452	7.000
Ille-et-Vilaine	3.329	4.605	22	7.956	3.114	11.070
Indre	2.141	1.104	78	3.323	1.025	4.348
Indre-et-Loire	3.088	1.547	204	4.839	731	5.570

Réfugiés par département au 31 octobre 1915 *(suite)*

Départements	Réfugiés assistés				Réfugiés non assistés	Réfugiés au total
	Français	Belges	Alsaciens-Lorrains	Total		
Isère	3.129	181	40	3.350	2.217	5.567
Jura	4.322	133	280	4.735	150	4.885
Landes	1.105	1.653	»	2.758	506	3.264
Loir-et-Cher	1.852	2.310	18	4.180	745	4.925
Loire	5.370	2.536	42	7.948	4.886	12.834
Loire (Haute-)	2.788	168	50	3.006	591	3.597
Loire-Inférieure	7.611	3.497	169	11.277	1.227	12.504
Loiret	5.392	3.418	43	8.853	3.699	12.552
Lot	598	1.952	22	2.572	378	2.950
Lot-et-Garonne	1.995	586	32	2.613	1.400	4.013
Lozère	358	1	»	359	230	589
Maine-et-Loire	4.631	2.706	351	7.688	3.599	11.287
Manche	2.940	5.636	30	8.606	1.044	9.650
Marne	24.371	1.264	50	25.685	12.325	38.010
Marne (Hte-)	6.069	369	28	6.466	4.742	11.208
Mayenne	2.270	1.726	34	4.030	85	4.115
Meurthe-et-M.	16.412	342	114	16.868	7.000	23.868
Meuse	15.145	784	45	15.974	5.627	21.601
Morbihan	1.439	2.304	8	3.751	3.647	7.398
Nièvre	3.657	1.157	26	4.840	1.668	6.508
Nord	396	674	»	1.070	22.924	23.994
Oise	8.116	2.652	8	10.776	6.326	17.102
Orne	2.379	3.852	10	6.241	1.185	7.426
Pas-de-Calais	61.029	10.703	»	71.732	52.855	124.587
Puy-de-Dôme	2.954	1.417	144	4.515	3.053	7.568
Pyrénées (Bses-)	1.608	2.317	9	3.934	»	3.934
Pyrénées (Htes-)	1.774	1.378	21	3.173	4.337	7.510
Pyrénées-Oles	2.429	55	37	2.501	80	2.581
Rhône	2.437	404	44	2.885	2.023	4.908
Saône (Hte-)	501	22	9	532	1.418	1.950
Saône-et-Loire	4.941	500	106	5.547	6.280	11.827
Sarthe	1.345	1.794	115	3.254	2.323	5.577
Savoie	1.450	42	5	1.497	1.587	3.084
Savoie (Haute-)	1.938	157	56	2.151	590	2.741
Seine	67.523	13.378	185	81.086	25.993	107.079
Seine-Inférieure	9.305	9.574	8	18.887	7.698	26.585
Seine-et-Marne	3.084	2.231	15	5.330	2.679	8.009
Seine-et-Oise	8.716	5.063	72	13.851	6.231	20.082

Réfugiés par département au 31 octobre 1915 *(fin)*

Départements	Réfugiés assistés				Réfugiés non assistés	Réfugiés au total
	Français	Belges	Alsaciens-Lorrains	Total		
Sèvres (Deux-).	895	2.860	7	3.762	1.890	5.652
Somme.........	20.370	3.542	5	23.917	7.077	30.994
Tarn...........	2.500	1.072	19	3.591	714	4.305
Tarn-et-Gar....	1.506	771	39	2.316	111	2.427
Var............	1.798	27	363	2.188	679	2.867
Vaucluse......	2.165	57	497	2.719	642	3.361
Vendée........	2.696	2.118	49	4.863	512	5.375
Vienne........	408	1.999	250	2.657	3.490	6.147
Vienne (Hte-)..	2.119	849	7	2.975	140	3.115
Vosges........	1.844	9	2.320	4.173	3.903	8.076
Yonne.........	6.922	2.236	32	9.190	3.437	12.627
Totaux...	437.143	154.298	10.447	601.888	283.551	885.439

Un second tableau (voir p. 179), communiqué par le ministère de l'Intérieur, fait connaître la répartition des réfugiés par département de refuge au 1er septembre 1918, c'est-à-dire au moment du maximum. On remarquera qu'outre les Ardennes encore occupées en entier par l'ennemi, il manque au tableau le département de l'Aisne, à peu près entièrement envahi à la suite des offensives du printemps 1918.

Le nombre total des réfugiés ressort à 1.597.000 environ, dont 1.447.000 Français, 144.000 Belges et près de 6.000 autres étrangers. Il est inférieur à l'évaluation donnée page 173, pour le mois de septembre 1918 : 1.850.000, dont 1.560.000 Français et 290.000 étrangers. Il ne s'agit donc vraisemblablement que des réfugiés assistés.

Néanmoins, ce tableau permet d'apprécier les différences de la répartition géographique des réfugiés vers la fin de la guerre avec celle du 31 octobre 1915.

Réfugiés par département au 1er septembre 1918

Départements	Population en 1911	Nombre de réfugiés				
		Total	Pour 1.000 hab, en 1911	Français	Belges	Autres étrangers
Ain	342.382	7.157	21	7.056	101	»
Aisne	530.226	»		»	»	»
Allier	406.291	9.335	23	9.220	100	15
Alpes (Bses-)	107.231	1.833	17	1.708	113	12
Alpes (Htes-)	105.083	1.898	18	1.898	»	»
Alpes-Maritimes	356.338	9.982	28	8.992	783	207
Ardèche	331.801	6.242	18	5.601	640	1
Ardennes	318.896	»		»	»	»
Ariège	198.725	4.331	21	3.245	1.083	3
Aube	240.755	35.534	148	35.534	»	»
Aude	300.537	8.317	27	8.176	126	15
Aveyron	369.448	5.732	15	5.732	»	»
Belfort	101.386	1.386	13	1.386	»	»
B.-du-Rhône	805.532	12.892	16	10.209	725	1.958
Calvados	396.318	38.838	98	25.883	12.955	»
Cantal	223.361	5.481	24	4.993	281	207
Charente	347.061	12.198	35	12.198	»	»
Char.-Inférieure	450.871	13.621	30	13.621	»	»
Cher	337.810	16.000	47	14.763	1.183	54
Corrèze	309.646	9.465	31	8.546	919	»
Corse	288.820	84	0.3	80	2	2
Côte-d'Or	350.044	22.740	65	22.740	»	»
Côtes-du-Nord	605.523	10.825	17	10.825	»	»
Creuse	266.188	8.904	34	8.237	667	»
Dordogne	437.432	12.265	28	9.685	2.525	55
Doubs	299.835	5.632	18	5.455	86	91
Drôme	290.894	8.330	28	7.980	350	»
Eure	323.763	31.828	98	31.828	»	»
Eure-et-Loir	272.255	23.013	85	19.625	3.377	11
Finistère	809.771	13.161	16	11.448	1.394	319
Gard	413.458	19.754	48	19.086	657	11
Garonne (Hte-)	432.126	13.668	32	12.062	1.544	62
Gers	221.994	8.099	36	7.681	418	»
Gironde	829.095	19.558	23	19.558	»	»
Hérault	480.484	16.176	34	13.623	2.492	61
Ille-et-Vilaine	608.098	21.690	36	16.240	5.450	»

Réfugiés par département au 1er septembre 1918 (*suite*)

Départements	Population en 1911	Nombre de réfugiés				
		Total	Pour 1.000 hab. en 1911	Français	Belges	Autres étrangers
Indre	287.673	9.733	34	8.787	946	»
Indre-et-Loire	341.205	11.647	28	11.647	»	»
Isère	555.911	15.987	26	15.215	398	374
Jura	252.713	6.612	30	6.346	199	67
Landes	288.902	8.783	49	7.526	1.190	67
Loir-et-Cher	271.231	13.348	37	10.241	3.107	»
Loire	640.549	23.620	34	23.620	»	»
Loire (Hte-)	303.838	7.936	26	7.702	234	»
Loire-Inférieure	669.920	21.552	32	21.552	»	»
Loiret	364.061	26.000	71	21.200	4.800	»
Lot	205.769	3.704	18	3.704	»	»
Lot-et-Garonne	268.083	10.261	38	8.141	1.895	225
Lozère	122.738	2.107	17	2.107	»	»
Maine-et-Loire	508.149	30.872	61	24.595	5.859	418
Manche	476.119	12.262	25	12.262	»	»
Marne	436.310	28.273	65	27.471	771	31
Marne (Hte-)	214.765	19.686	92	19.431	244	11
Mayenne	297.732	10.762	36	8.928	1.811	23
Meurthe-et-Mos.	564.730	26.554	47	26.404	150	»
Meuse	277.955	21.210	76	20.741	418	51
Morbihan	578.400	13.862	24	13.862	»	»
Nièvre	299.312	10.200	34	9.400	800	»
Nord	1.961.780	17.228	8	17.228	»	»
Oise	411.028	40.264	98	36.838	2.794	632
Orne	307.433	9.044	29	9.044	»	»
Pas-de-Calais	1.068.155	155.192	145	142.878	12.314	»
Puy-de-Dôme	525.916	14.464	27	12.523	1.868	73
Pyrénées (Bses-)	433.318	4.767	11	4.767	»	»
Pyrénées (Htes-)	206.105	6.083	29	6.083	»	»
Pyrénées-Orient.	212.986	6.218	29	5.761	445	12
Rhône	915.581	32.697	36	30.502	2.055	140
Saône (Hte-)	257.606	4.604	17	4.552	52	»
Saône-et-Loire	604.446	28.568	47	27.889	679	»
Sarthe	419.370	12.403	29	12.403	»	»
Savoie	247.890	5.258	21	5.258	»	»
Savoie (Hte-)	255.137	2.972	11	2.972	»	»

Réfugiés par département au 1er septembre 1918 *(fin)*

Départements	Population en 1911	Nombre de réfugiés				
		Total	Pour 1.000 hab. en 1911	Français	Belges	Autres étrangers
Seine...........	4.154.042	140.526	34	140.526	»	»
Seine-Inférieure.	877.383	93.162	106	58.820	34.150	192
Seine-et-Marne..	363.561	25.448	70	22.815	2.557	76
Seine-et-Oise....	817.617	68.869	84	53.248	15.428	193
Sèvres (Deux-)..	337.627	8.036	23	8.360	»	»
Somme..........	520.161	47.841	92	44.297	3.544	»
Tarn...........	324.090	8.763	27	8.763	»	»
Tarn-et-Garonne	182.537	8.302	45	7.456	846	»
Var............	330.755	3.329	10	3.329	»	»
Vaucluse........	238.656	9.775	41	9.775	»	»
Vendée.........	438.520	7.872	18	7.872	»	»
Vienne..........	332.276	12.332	37	8.699	3.633	»
Vienne (Hte-)...	384.736	9.077	24	9.077	»	»
Vosges..........	433.914	13.650	31	13.590	60	»
Yonne..........	303.889	29.370	97	26.571	2.652	147
Ensemble...	39.602.258	1.597.054	40	1.447.368	143.870	5.816

Le même tableau permet aussi d'apprécier l'importance numérique des réfugiés par rapport à la population totale de chaque département de refuge. On a pris la population recensée en 1911 ; il eût été préférable de faire le calcul par rapport à la population au 1er septembre 1918, mais une évaluation par département aurait soulevé des difficultés insurmontables.

Sous cette réserve, on voit que la proportion moyenne étant de 40 pour 1.000 habitants recensés en 1911 dans la France entière, cette proportion a atteint 148 dans l'Aube, 145 dans le Pas-de-Calais, 106 dans la Seine-Inférieure, 98 dans le Calvados, l'Eure et l'Oise, 97 dans l'Yonne, 92 dans la Haute-Marne et la Somme, 85 dans l'Eure-et-Loir, 84 en Seine-et-Oise, 76 dans la Meuse, 71 dans le Loiret, 70 en Seine-et-Marne.

Cet ordre est naturellement très différent de celui qu'on obtiendrait d'après le nombre absolu des réfugiés dans chaque

Réfugiés par département d'origine au 1er septembre 1918

Départements	Nord	Pas-de-Calais	Somme	Oise	Aisne	Ardennes	Marne	Meuse	Meurthe-et-Moselle	Vosges	Belfort	Seine-et-Marne	Autres départements	Total
Ain	2.307	745	719	52	1.032	326	385	517	235	17	714	11	»	7.060
Aisne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Allier	1.448	3.382	533	590	722	434	918	520	552	112	»	»	9	9.220
Alpes (Basses-)	972	440	69	»	96	16	77	11	27	»	»	»	»	1.708
Alpes (Hautes-)	323	686	424	2	278	»	14	15	152	4	»	»	»	1.898
Alpes-Maritimes	2.256	1.274	1.659	86	937	214	392	1.355	527	67	16	1	208	8.992
Ardèche	1.302	558	615	295	701	68	177	286	377	131	20	125	946	5.601
Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ariège	708	1.000	464	28	26	30	23	59	68	»	»	»	839	3.245
Aube	968	306	320	166	2.927	13.769	12.933	2.301	1.788	56	»	»	»	35.534
Aude	1.916	2.008	1.204	146	953	455	267	478	484	265	»	»	»	8.176
Aveyron	1.339	1.961	247	922	864	229	42	45	77	3	»	»	3	5.732
Belfort	11	8	6	3	10	»	5	»	»	»	»	»	1.343	1.386
Bouches-du-Rhône	2.757	1.608	449	107	636	465	869	445	1.056	126	41	20	1.630	10.209
Calvados	8.118	3.980	2.409	1.229	3.489	1.012	896	378	4.349	23	»	»	»	25.883
Cantal	1.155	1.405	400	270	852	63	83	185	300	280	»	»	»	4.993
Charente	4.154	3.271	1.533	509	1.401	337	698	125	170	»	»	»	»	12.198
Charente-Inférieure	3.243	3.646	2.086	516	1.886	169	377	1.025	221	341	»	111	»	13.621
Cher	3.679	3.212	1.636	295	1.987	1.643	1.209	473	197	171	25	23	213	14.763
Corrèze	3.488	2.280	874	169	1.082	207	203	79	97	67	»	»	»	8.546
Corse	20	14	»	»	18	3	»	4	8	7	»	»	6	80
Côte-d'Or	3.442	2.278	1.547	1.000	1.971	1.683	2.776	3.023	4.700	218	102	»	»	22.740
Côtes-du-Nord	2.544	1.758	2.573	1.152	1.418	758	415	153	54	»	»	»	»	10.825
Creuse	1.164	1.399	1.293	357	908	152	2.135	603	226	»	»	»	»	8.237
Dordogne	2.311	2.101	1.605	622	1.251	384	877	80	424	»	»	»	30	9.685
Doubs	465	117	63	760	356	126	215	807	437	430	140	»	1.539	5.455
Drôme	910	900	1.195	30	995	784	917	589	916	150	300	»	300	7.986
Eure	8.175	3.244	9.402	3.371	3.845	681	1.452	425	1.107	99	7	»	20	31.828

Eure-et-Loir	2.610	3.514	1.635	1.928	5.815	612	715	1.010	1.726	6	»	»	54	19.625
Finistère	3.333	1.983	1.737	901	1.782	257	358	388	319	114	»	104	172	11.448
Gard	3.412	6.488	1.363	552	1.583	630	1.429	1.533	787	45	29	79	1.156	19.086
Garonne (Haute-)	2.989	2.835	2.166	149	1.367	962	348	312	896	12	»	12	14	12.062
Gers	2.594	2.159	1.864	112	663	31	105	34	97	22	»	»	»	7.681
Gironde	7.453	3.909	1.751	456	1.822	1.106	1.397	550	763	62	»	53	236	19.558
Hérault	2.676	2.480	2.076	983	2.731	386	1.466	352	58	52	30	279	54	13.623
Ille-et-Vilaine	2.200	2.800	2.950	1.200	2.890	720	1.650	140	180	40	20	600	850	16.240
Indre	2.645	2.156	756	448	932	414	881	94	408	2	»	12	39	8.787
Indre-et-Loire	2.854	1.440	880	330	2.748	881	870	1.144	385	50	»	65	»	11.647
Isère	2.809	2.386	1.677	699	2.165	334	2.002	1.251	1.267	144	418	63	»	15.215
Jura	328	297	496	473	339	624	529	281	124	102	2.425	»	328	6.346
Landes	929	1.823	1.044	1.181	768	274	790	308	169	7	2	24	209	7.528
Loir-et-Cher	1.801	2.132	1.758	940	1.273	321	789	944	216	63	»	»	4	10.241
Loire	4.236	9.109	4.009	486	1.330	1.779	1.467	310	710	59	87	38	»	23.620
Loire (Haute-)	1.119	2.010	1.098	534	1.036	303	501	323	236	16	13	136	377	7.702
Loire-Inférieure	5.852	3.764	3.674	770	1.555	3.391	948	679	867	10	»	15	27	21.552
Loiret	2.400	3.900	3.000	2.000	3.900	800	2.000	1.100	1.300	300	»	500	»	21.200
Lot	759	907	1.095	98	491	68	48	32	159	47	»	»	»	3.704
Lot-et-Garonne	3.145	1.181	1.229	46	1.438	487	105	53	363	8	»	6	80	8.141
Lozère	164	56	585	20	928	3	87	10	225	3	»	26	»	2.107
Maine-et-Loire	7.683	6.380	1.878	1.035	2.687	923	1.648	864	689	39	11	48	710	24.595
Manche	3.537	2.767	2.188	658	1.225	260	384	163	1.053	21	»	6	»	12.262
Marne	358	74	46	26	1.054	8.415	14.560	2.180	680	20	»	»	58	27.471
Marne (Haute-)	410	87	140	34	375	5.658	2.715	3.890	5.964	51	3	»	104	19.431
Mayenne	1.865	2.636	1.079	948	1.627	170	276	183	99	»	3	19	23	8.928
Meurthe-et-Moselle	256	106	75	25	115	187	231	834	24.078	281	»	»	216	26.404
Meuse	140	14	22	7	48	1.032	570	17.548	1.298	10	»	»	52	20.741
Morbihan	2.821	2.193	2.895	838	2.125	324	1.634	102	887	43	»	»	»	13.862
Nièvre	1.649	2.227	693	407	1.411	592	1.354	461	544	11	»	51	»	9.400
Nord	15.045	1.992	124	»	36	7	»	5	8	5	»	»	6	17.228
Oise	3.686	2.988	8.898	9.993	5.826	976	1.892	1.693	865	»	»	»	21	36.838
Orne	2.920	2.138	1.302	304	1.577	212	236	190	165	»	»	»	»	9.044
Pas-de-Calais	22.038	118.292	1.525	44	396	47	35	43	49	2	»	»	407	142.878
Puy-de-Dôme	2.206	4.079	1.169	701	1.252	580	723	835	634	62	16	76	190	12.523
Pyrénées (Basses-)	600	650	425	»	755	1.390	425	»	80	442	»	»	»	4.767

Réfugiés par département d'origine au 1er septembre 1918 (*fin*)

Départements	Nord	Pas-de-Calais	Somme	Oise	Aisne	Ardennes	Marne	Meuse	Meurthe-et-Moselle	Vosges	Belfort	Seine-et-Marne	Autres départements	Total
Pyrénées (Hautes-)...	2.345	1.915	64	19	287	248	1.012	»	47	10	»	21	115	6.083
Pyrénées-Orientales..	1.208	982	1.857	26	580	172	44	375	448	3	37	9	20	5.761
Rhône..............	9.218	2.801	1.935	854	3.840	2.050	2.442	1.906	2.588	1.426	483	37	922	30.502
Saône (Haute-).......	180	346	38	24	234	506	360	697	1.033	257	128	13	736	4.552
Saône-et-Loire.......	5.532	9.176	632	742	2.745	579	3.781	950	2.117	1.544	»	91	»	27.889
Sarthe..............	3.594	1.793	1.792	705	1.094	684	651	450	1.619	9	»	12	»	12.403
Savoie..............	1.704	797	135	75	915	244	762	221	348	57	»	»	»	5.258
Savoie (Haute-)......	761	113	53	13	269	374	84	719	432	75	»	»	79	2.972
Seine...............	38.032	18.927	9.190	6.732	21.311	8.180	25.730	6.053	5.369	649	»	353	»	140.526
Seine-Inférieure......	23.400	7.200	16.800	1.265	3.800	1.520	2.530	630	1.265	70	»	»	340	58.820
Seine-et-Marne.......	2.960	803	970	1.233	8.560	3.544	1.392	782	1.183	603	»	709	76	22.815
Seine-et-Oise........	15.885	6.599	6.952	3.875	13.688	3.908	»	1.998	»	55	»	»	288	53.248
Sèvres (Deux-).......	3.323	1.599	1.668	110	710	249	180	116	81	»	»	»	»	8.036
Somme.............	4.998	6.958	30.994	124	992	111	64	40	15	1	»	»	»	44.297
Tarn...............	2.655	3.217	971	135	1.333	56	164	33	199	»	»	»	»	8.763
Tarn-et-Garonne.....	1.204	1.243	1.215	410	592	182	93	612	786	»	»	480	639	7.456
Var................	905	218	142	37	542	200	105	560	415	21	»	»	184	3.329
Vaucluse............	2.000	2.810	895	985	600	200	435	985	440	350	15	10	50	9.775
Vendée.............	2.531	3.021	582	731	355	128	154	99	265	6	»	»	»	7.872
Vienne..............	2.425	1.122	1.596	516	704	470	411	70	219	24	»	123	1.019	8.699
Vienne (Haute-)......	3.803	1.502	1.060	815	1.067	95	519	80	106	4	»	6	20	9.077
Vosges.............	95	28	14	13	56	101	89	484	5.500	3.900		»	3.310	13.590
Yonne..............	1.620	723	1.139	694	9.707	3.584	5.132	2.257	1.452	12	6	202	43	26.571
Ensemble......	311.075	321.426	173.321	62.136	162.687	86.549	119.657	73.937	92.824	13.794	5.091	4.569	20.314	1.447.380

département ; Pas-de-Calais, 155.000 ; Seine, 140.000 ; Seine-Inférieure, 93.000 ; Seine-et-Oise, 69.000 ; Somme, 48.000 ; Calvados, 39.000 ; Aube, 35.500 ; Rhône, 33.000 ; Eure 32.000; Maine-et-Loire, 31.000 ; Yonne, 29.400 ; Saône-et-Loire, 28.500 ; Marne, 28.000 ; Meurthe-et-Moselle, 26.500 ; Loiret, 26.000 ; Seine-et-Marne, 25.400 ; Loire, 23.600 ; Eure-et-Loir, 23.000 ; Côte-d'Or, 22.800 ; Ille-et-Vilaine, 21.700 ; Loire-inférieure, 21.500 ; Meuse, 21.000

Réfugiés français par département d'origine. — La répartition par département d'origine des réfugiés français assistés au 1er septembre 1918, est fournie par les tableaux des pages 182, 183 et 184, d'après la même statistique du ministère de l'Intérieur.

Les indications de ce tableau peuvent être ainsi résumées et les nombres de réfugiés par département d'origine rapprochés de la population totale de ces départements en 1911.

RÉFUGIÉS FRANÇAIS PAR DÉPARTEMENT D'ORIGINE AU 1er SEPTEMBRE 1918

Département d'origine	Population en 1911 en milliers	Réfugiés en milliers	Proportion pour 1.000 habitants
Nord	1.962	311	159
Pas-de-Calais	1.068	321	301
Somme	520	173	333
Oise	411	62	151
Aisne	530	163	307
Ardennes	319	87	271
Marne	436	120	274
Meuse	278	74	266
Meurthe-et-Moselle	565	93	164
Vosges	434	14	32
10 départements	6.523	1.418	217
Belfort	101	5	50
Seine-et-Marne	364	4	13
Autres départements		20	
Réfugiés français		1.447	
Réfugiés étrangers (Belges, etc.)		150	
TOTAL		1.597	

Ce sont les départements de la Somme, de l'Aisne et du Pas-de-Calais qui avaient fourni, au 1er septembre 1918, les plus fortes proportions de réfugiés eu égard à leur population :

33 pour 100 pour le premier, plus de 30 pour 100 pour les deux autres.

Pour la Marne, les Ardennes et la Meuse, la proportion des réfugiés est de l'ordre de 27 pour 100 habitants; de 15 à 16 pour 100 pour la Meurthe-et-Moselle, l'Oise et le Nord.

Si l'on considère les effectifs absolus de réfugiés, c'est le Pas-de-Calais qui vient en tête ; il en a fourni 321.000, puis le Nord, 311.000 ; la Somme, 173.000 ; l'Aisne, 163.000 ; la Marne, 120.000 ; la Meurthe-et-Moselle, 93.000 ; les Ardennes, 87.000 ; la Meuse, 74.000 ; l'Oise, 62.000 ; etc.

Réfugiés dans les départements envahis. — La partie située à l'arrière des lignes françaises dans les départements envahis donnait asile à de nombreux réfugiés des régions occupées par l'ennemi, soit dans ce même département, soit dans les départements voisins.

Le nombre de ces réfugiés, qui déjà s'élevait à plus de 150.000 au début de 1915, s'est augmenté progressivement jusqu'à plus de 360.000 à l'armistice, il avait même dépassé 370.000 au cours de l'hiver 1917-1918. Le tableau ci-après permet de suivre ses variations mensuelles en distinguant les réfugiés français des étrangers, presque tous Belges.

ÉVALUATION DU NOMBRE DES RÉFUGIÉS EN MILLIERS, DANS LA PARTIE EN ARRIÈRE DES LIGNES FRANÇAISES DES 9 DÉPARTEMENTS ENVAHIS (*a*)

Mois	1915			1916		
	Français	Étrangers	Totaux	Français	Étrangers	Totaux
Janvier	145	15	160	270	30	300
Février	142	14	156	270	35	305
Mars	171	13	184	268	36	304
Avril	176	14	190	271	37	308
Mai	183	15	198	275	37	312
Juin	214	28	242	275	39	314
Juillet	235	30	265	275	40	315
Août	250	36	286	280	38	318
Septembre	251	38	289	281	38	319
Octobre	258	38	296	286	40	326
Novembre	265	35	300	284	39	323
Décembre	265	35	300	287	38	325

(*a*) Non compris les Ardennes,

Mois	1917 Français	1917 Étrangers	1917 Totaux	1918 Français	1918 Étrangers	1918 Totaux
Janvier	290	40	330	335	35	370
Février	288	37	325	337	37	374
Mars	296	37	333	347	38	385
Avril	300	37	337	323	31	354
Mai	306	36	342	332	30	362
Juin	310	37	347	327	30	357
Juillet	310	40	350	340	30	370
Août	317	38	355	331	31	362
Septembre	325	36	361	333	28	361
Octobre	323	36	359	331	28	359
Novembre	333	37	370	332	29	361
Décembre	335	37	372	344	29	373

La répartition des réfugiés que le tableau précédent fait connaître, mois par mois de 1915 à 1918, pour l'ensemble de 9 départements envahis, pourrait être donnée pour chacun de ces départements. Mais, pour avoir une idée des mouvements, il suffira de l'indiquer de six mois en six mois, c'est-à-dire en janvier et juillet de 1915 à 1918 (voir page 188).

On voit sur ce tableau que c'est le département du Pas-de-Calais qui a recueilli, à l'arrière des lignes françaises, le plus grand nombre de réfugiés, jusqu'à 156.700 en juillet 1918, sur un total de 370.600. C'est ensuite dans la Somme et l'Oise que se trouvaient les plus grands nombres de réfugiés : 53.800 et 43.000. La Marne avait alors un contingent de 34.000 réfugiés, la Meurthe-et-Moselle plus de 26.000 et la Meuse 21.000. Dans le département du Nord, la partie à l'arrière des lignes alliées, réduite à l'arrondissement de Dunkerque et à une partie de celui d'Hazebrouck donnait asile à 22.000 réfugiés. Enfin, on n'a aucun résultat pour l'Aisne à peu près totalement occupée par l'ennemi à cette époque, ou du moins, entièrement comprise dans la zone des combats.

3. — Rapatriés par la Suisse

Comme on l'a déjà expliqué, parmi les réfugiés dénombrés au paragraphe précédent sont compris les *rapatriés*, c'est-à-dire les civils français internés en Allemagne, ou les originaires

Évaluation du nombre des réfugiés en milliers, dans la partie en arrière des lignes françaises de chacun des 9 départements envahis (a)

Départements	Janvier 1915		Juillet 1915		Janvier 1916		Juillet 1916	
	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français	Étrangers
Nord......	10,0	3,0	10,7	5,0	14,7	6,0	16,1	12,6
P-de-Calais	54,2	5,8	94,0	11,5	114,7	10,9	115,0	14,0
Somme....	8,9	2,0	25,1	3,5	30,0	4,0	31,4	4,2
Oise	2,6	0,9	12,9	3,0	14,6	3,0	15,2	3,5
Aisne......	5,4	0,6	6,8	0,5	7,5	0,5	8,0	0,4
Marne,....	30,0	1,3	35,5	1,7	36,8	1,3	37,2	1,1
Meuse.....	17,6	0,6	21,1	1,0	22,0	0,9	21,8	0,6
M-et-Mos..	15,5	0,5	24,2	0,8	24,4	0,9	24,0	0,8
Vosges	1,2	0,2	5,1	2,8	5,3	2,9	6,3	3,0
Totaux.	145,4	14,9	235,4	29,8	270,0	30,4	275,0	40,2
	160,3		265,2		300,4		315,2	

Départements	Janvier 1917		Juillet 1917		Janvier 1918		Juillet 1918	
	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français	Étrangers
Nord......	18,7	13,6	19,5	13,7	18,1	9,6	16,5	5,5
P-de-Calais	121,6	14,2	125,1	13,5	137,0	12,3	144,4	12,3
Somme....	33,0	3,5	36,2	3,4	42,5	4,0	49,3	4,5
Oise.......	15,9	3,2	24,2	3,5	28,3	3,5	40,0	3,0
Aisne	8,5	0,4	11,0	0,4	13,0	0,4	—	—
Marne	38,7	1,1	40,3	1,2	42,3	1,2	33,4	0,7
Meuse	23,0	0,5	22,2	0,6	20,1	0,6	20,5	0,5
M-et-Mos .	23,9	0,6	24,7	0,6	26,5	0,6	25,6	0,5
Vosges....	6,7	3,1	6,8	3,1	7,4	3,2	10,5	3,4
Totaux.	290,0	40,2	310,0	40,0	335,2	35,4	340,2	30,4
	330,2		350,0		370,6		370,6	

(a) Non compris les Ardennes.

des régions envahies qui purent rentrer en France, au cours de la guerre, par l'intermédiaire d'un pays neutre, par la Suisse, pour la presque totalité d'entre eux. Une fois rendus dans leur département de refuge, les rapatriés étaient considérés comme les réfugiés ordinaires.

Cinq cent mille personnes ont été rapatriées en France par la Suisse, d'octobre 1914 à 1919, dont 130.000 par Annemasse jusqu'en décembre 1916, et 370.000 par Évian, où le service de réception fut transféré en janvier 1917 ; il cessa de fonctionner en janvier 1919, avec les dernières arrivées de nos compatriotes, retenus en pays ennemi après l'armistice pour des causes diverses, notamment par la maladie ou les difficultés des communications (1).

Rapatriements par Annemasse, de 1914 *à* 1916. — Le premier convoi de rapatriés, composé de Français internés depuis le début de la guerre dans des camps de concentration en Allemagne, arriva à Annemasse le 23 octobre 1914.

De ce moment jusqu'à la fin de 1916, 130.000 rapatriés devaient rentrer en France par cette voie. Ils arrivaient en Suisse par Schaffouse, étaient dirigés par Zurich, Berne et Lausanne sur Genève. Dans toutes ces villes, les initiatives locales, dignes du vieux renom de la Suisse, se multiplièrent pour soulager les misères de ces convois de vieillards, de femmes, d'enfants, de malades épuisés par un long et pénible voyage.

Débarqués à la gare de Genève-Cornavin, les réfugiés étaient transportés en tramway jusqu'à Annemasse.

Les plus forts contingents arrivèrent de mars à mai 1915 : environ 56.000 réfugiés venant directement des régions envahies.

En décembre 1915 et janvier 1916, on reçut un nouveau contingent de 20.000 personnes. A partir de ce moment, les arrivées furent plus régulièrement espacées.

---

(1) Voir, pour plus de détails, le Rapport du 26 avril 1920, présenté au Ministère de l'Intérieur par l'Inspection générale des services administratifs. Ce rapport annoncé au *Journal Officiel* du 20 juin 1920 n'a pas été inséré dans ce journal, mais tiré à part et envoyé aux intéressés.

Vers le 25 novembre 1916, le gouvernement allemand annonçait au gouvernement suisse, que 20.000 personnes venant des régions envahies seraient rapatriées par la Suisse, entre le 4 et le 25 décembre 1916, à raison de deux trains de 500 personnes par jour (*Le Temps*, 27 novembre 1916).

Au début de décembre 1916, on enregistrait à Genève le passage du cent millième rapatrié (*Le Temps*, 8 décembre 1916).

A partir de décembre 1916, les arrivées furent presque quotidiennes. Les ressources locales d'Annemasse devinrent insuffisantes pour assurer la réception et l'hébergement des rapatriés valides en attendant leur départ pour l'intérieur, l'hospitalisation des malades, etc. L'excédent fut réparti entre Thonon et Évian. Le centre d'Annemasse n'avait que 1.000 places, les annexes 3.000 environ.

Au début de 1917, en présence de l'augmentation du nombre des rapatriés, on décida de transporter l'organisation centrale à Évian, où l'on disposait des hôtels et de ressources de toute nature bien supérieures à celles d'Annemasse. Cette dernière ville et Thonon continuèrent à fontionner comme annexes en cas d'affluence exceptionnelle. D'autre part, les trains de réfugiés pouvaient accéder directement à la gare d'Évian par la voie ferrée qui contourne à l'est le lac Léman. On supprimait ainsi le transbordement par tramway entre Genève-Cornavin et Annemasse, qui infligeait une fatigue supplémentaire aux rapatriés arrivant le plus souvent en très mauvaise condition physique.

Rapatriements par Évian, de 1917 *à* 1919. — Le service des rapatriements fut en état de fonctionner à Évian, dès le 15 janvier 1917.

Le 24 mars 1917, on signalait de Schaffouse que 166.000 rapatriés français avaient traversé cette ville depuis le début, dont 50.000 environ entre le 15 janvier et le 24 mars 1917, parmi lesquels 6.400 hommes, 24.400 femmes et 19.200 enfants (*Le Temps*, 25 mars 1917). Les convois arrêtés le 2 mars devaient reprendre le 16 avril.

Au début de juin 1917, on notait de Schaffouse le passage du 200.000e rapatrié (*Le Temps*, 3 juin 1917).

Au total, pendant la seule année 1917, 205.000 personnes ont été rapatriées par Évian.

Le 26 janvier 1918, on annonçait que depuis le 5 novembre 1917, date à laquelle les convois ont commencé à passer par Bâle, 91.500 rapatriés avaient traversé cette ville, dont 15.500 hommes, 46.500 femmes et 29.500 enfants. Le nombre total des personnes rapatriées par la Suisse à ce jour, s'élevait à 378.000. Les convois devaient cesser le 26 février pour reprendre après Pâques, le 8 avril.

On peut résumer ainsi, d'une manière approximative, les rapatriements par la Suisse :

Annemasse : octobre 1914-décembre 1915...	90.000
Annemasse : 1916........................	40.000
Évian : 1917............................	205.000
Évian : 1918 et janvier 1919.............	165.000
Total............................	500.000

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude, de retracer les scènes émouvantes qui se renouvelaient à l'arrivée des trains de rapatriés, ni de décrire la tâche formidable, incombant aux services qui ont reçu jusqu'à 1.300 rapatriés par jour, en deux convois arrivant à Évian, l'un vers 7 heures du matin, l'autre vers 7 heures du soir. On trouvera d'intéressants détails dans le *Rapport* déjà cité. Disons seulement qu'après leur réception à la gare, puis au Casino où ils prenaient leur premier repas, les rapatriés valides étaient répartis entre les divers centres d'hébergement (hôtels, etc.), tandis que les malades étaient hospitalisés.

Le service d'identification établissait ensuite l'état civil de chaque rapatrié et la carte qui devait lui permettre de toucher l'allocation dans le département de refuge. Une fiche spéciale servait pour tenir à jour les listes de rapatriés par département d'origine, qui recevaient une grande publicité par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur et des

comités d'aide aux réfugiés et permettaient aux familles dispersées de se réunir, aux enfants isolés de retrouver leurs parents, etc. (1).

Le service médical dirigeait sur des établissements spécialisés les malades de diverses catégories, enfants, adultes ou vieillards.

D'autres annexes jouaient un rôle fort utile : bains-douches et désinfection, vestiaire pour les réfugiés dont les vêtements étaient insuffisants, service de placement pour ceux qui étaient en état de travailler, guichets d'échange de bons de monnaies, etc.

Un office spécial avait dû être créé pour assurer le ravitaillement des groupements de réfugiés de la région d'Évian qui comprenaient à certains moments jusqu'à 6.000 personnes.

Il fallait ensuite organiser l'évacuation. Ceux qui étaient réclamés par des parents ou amis ou qui justifiaient de moyens d'existence étaient mis en route vers la destination choisie. Parmi ces derniers, quelques-uns devaient attendre dans des centres secondaires la réponse des personnes dont ils se réclamaient, ou l'autorisation de se rendre dans certaines régions : zone des armées, Paris, etc.

Les réfugiés sans ressources et qui n'étaient réclamés par personne, étaient répartis entre les départements de l'intérieur. Il fallait organiser les convois, aviser les préfets des départements traversés et ceux des départements destinataires, qui assuraient la réception et la répartition des réfugiés entre les communes de leur circonscription.

Rapatriements par la Belgique et la Hollande après l'armistice. Après l'armistice, il fallut assurer le repatriement d'environ 135.000 Français qui avaient été refoulés en Belgique et jusqu'en Hollande par l'armée allemande en retraite.

Ces rapatriements furent effectués par mer et par chemins

(1) Des listes de rapatriés ont été établies à Genève sur l'initiative de M. Audéoud.

de fer sur Dieppe, Dunkerque, et Nancy où l'on avait créé, notamment à Dieppe, des organisations analogues à celles d'Évian.

4. — Réfugiés alliés

La France a accueilli pendant la guerre, comme ses propres enfants, un grand nombre de réfugiés appartenant à des nationalités alliées : Belges, Serbes, Russes, etc.

Un décret du 14 août 1914 (*Journal Officiel*, 15 août), étendit les allocations accordées par la loi du 5 août 1914 aux familles de mobilisés français :

1º Aux familles nécessiteuses anglaises, belges, russes et serbes résidant en France et dont le soutien a été appelé ou rappelé sous les drapeaux ou s'est engagé volontairement ;

2º Aux familles nécessiteuses dont le soutien, quelle que soit sa nationalité, s'est engagé dans l'armée française pour la durée de la guerre.

Des décrets du 1er juillet 1915 et du 17 février 1917 étendirent ces dispositions aux Italiens et aux Roumains.

Dans l'instruction générale du 15 février 1918 (*Journal Officiel*, 17 février) dont il a déjà été question, le principe des secours aux réfugiés étrangers fut élargi de la manière la plus généreuse. L'article 1er reconnaît la qualité de réfugiés aux sujets des nations alliées et, d'après l'article 3, peuvent être considérés comme réfugiées les personnes qui, ayant avant la guerre leur résidence habituelle en pays étranger atteint par les événements de guerre, ont été amenées à se fixer en France.

L'allocation de secours aux réfugiés de nationalité étrangère ne cessa qu'en juin 1920.

Réfugiés belges. — Dès le mois d'août 1914, les réfugiés belges, chassés par l'invasion, refluèrent en territoire français et leur nombre s'accrut rapidement en septembre et en octobre, pendant que d'autres de leurs compatriotes passaient en Hollande ou s'embarquaient à Ostende pour l'Angleterre.

Recensement des Belges résidant en France fin novembre 1918 (*a*)

	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
	—	—	—	—
Ain	47	42	50	139
Aisne	302	254	217	773
Allier	1.356	811	563	2.730
Alpes (Basses-)	34	28	33	95
Alpes (Hautes-)	15	10	2	27
Alpes-Maritimes	693	924	210	1.827
Ardèche	20	23	24	67
Ariège	546	591	411	1.548
Aube	591	623	458	1.672
Aude	41	33	20	94
Aveyron	220	114	143	477
Bouches-du-Rhône	375	281	241	897
Calvados	4.389	4.841	4.073	13.303
Cantal	102	98	105	305
Charente	1.020	1.153	995	3.168
Charente-Inférieure	803	779	790	2.372
Cher	489	362	305	1.156
Corrèze	117	101	108	326
Côte-d'Or	224	220	316	760
Côtes-du-Nord	932	1.134	904	2.970
Creuse	243	223	318	784
Dordogne	808	809	885	2.502
Doubs	25	34	20	79
Drôme	42	54	27	119
Eure	1.934	2.114	2.158	6.206
Eure-et-Loir	1.231	657	691	2.579
Finistère	741	976	724	2.441
Gard	232	269	258	759
Haute-Garonne	549	614	570	1.733
Gers	336	351	452	1.139
Gironde	1.185	938	801	2.924
Hérault	708	645	906	2.259
Ille-et-Vilaine	2.420	3.382	1.590	7.392
Indre	410	505	431	1.346
Indre-et-Loire	801	945	878	2.624
Isère	230	207	183	620
Jura	63	68	75	206
Landes	858	707	585	2.150
Loir-et-Cher	1.023	1.079	844	2.946

(*a*) Recensement effectué par le Comité officiel belge de secours aux réfugiés, à Sainte-Adresse (*Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*, 1915-1919 1[re] partie p. 117).

	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
	—	—	—	—
Loire	759	440	316	1.515
Loire (Haute-)	138	101	119	358
Loire-Inférieure	1.586	1.553	1.206	4.345
Loiret	1.783	1.759	1.263	4.805
Lot	836	1.017	770	2.623
Lot-et-Garonne	409	418	236	1.063
Lozère	11	10	4	25
Maine-et-Loire	1.367	1.649	1.511	4.527
Manche	2.170	2.264	2.494	6.928
Marne	389	368	487	1.244
Marne (Haute-)	214	189	186	589
Mayenne	767	1.006	785	2.558
Meurthe-et-Moselle	54	49	68	171
Meuse	71	83	52	206
Morbihan	454	451	489	1.394
Nièvre	584	714	612	1.910
Nord	3.919	3.761	2.882	10.562
Oise	1.840	1.166	1.231	4.237
Orne	1.547	1.854	1.639	5.040
Pas-de-Calais	4.905	5.634	4.179	14.718
Puy-de-Dôme	797	711	735	2.243
Pyrénées (Basses-)	927	1.031	1.175	3.133
Pyrénées (Hautes-)	514	637	605	1.756
Pyrénées-Orientales	21	24	20	65
Rhône	1.329	1.103	610	3.042
Saône (Haute-)	15	20	28	63
Saône-et-Loire	293	243	296	832
Sarthe	1.109	959	776	2.844
Savoie	35	67	44	146
Savoie (Haute-)	89	114	76	279
Seine	41.259	33.429	18.653	93.341
Seine-Inférieure	12.831	13.825	8.740	35.396
Seine-et-Marne	1.732	1.403	1.275	4.410
Seine-et-Oise	4.057	4.686	3.907	12.650
Sèvres (Deux-)	1.209	1.122	1.218	3.549
Somme	1.261	1.860	1.376	4.497
Tarn	681	428	469	1.578
Tarn-et-Garonne	314	217	228	759
Var	43	49	23	115
Vaucluse	39	32	33	104
Vendée	1.223	1.418	1.485	4.126
Vienne	1.030	905	919	2.854
Vienne (Haute-)	310	324	343	977
Vosges	98	77	107	282
Yonne	632	830	463	1.925
TOTAUX	121.786	116.995	86.517	325.298

Le 13 octobre 1914, le gouvernement belge venait s'installer à Sainte-Adresse, près du Havre, où il devait rester jusqu'à la délivrance de la Belgique en 1918.

Les Belges résidant en France ou réfugiés furent, dès le début, assimilés aux Français au point de vue des secours alloués par le gouvernement français. Dès le 14 août 1914, la loi sur les allocations journalières aux familles de mobilisés était étendue aux familles belges. Les réfugiés belges eurent le même droit que les réfugiés français aux allocations en argent et en nature : logement, transports, etc.

En avril 1915, M. Schollaert, président de la Chambre belge, évaluait à 300.000 le nombre *total* des Belges réfugiés en France.

D'après le tableau de la page 176, il n'y avait, en France, que 154.000 Belges *assistés* au 31 octobre 1915.

Au 1er septembre 1918, d'après le tableau de la page 181, émanant comme le précédent du ministère de l'Intérieur français, il y avait à cette date 144.000 Belges assistés.

Mais ces statistiques ne comprennent que les Belges bénéficiaires d'allocations payées par l'État français.

D'après un recensement effectué par les soins du Comité officiel belge de secours aux réfugiés, à Sainte-Adresse, 325.000 réfugiés belges résidaient en France, à la fin de novembre 1918.

Plus du tiers d'entre eux, 110.000 environ, se trouvaient dans la région parisienne : Seine, 93.341 ; Seine-et-Oise, 12.650 ; Seine-et-Marne, 4.410.

En Normandie, au voisinage du siège du gouvernement belge, résidaient près de 67.000 Belges : Seine-Inférieure, 35.396 ; Calvados, 13.303 ; Manche, 6.928 ; Eure, 6.206 ; Orne, 5,040.

De forts groupements étaient restés dans le voisinage du front nord-est : Nord, 10.562 ; Pas-de-Calais, 14.718; Somme, 4.497.

Enfin, de notables contingents s'étaient répandus dans le Nord-Ouest : Ille-et-Vilaine, 7.392 ; Maine-et-Loire, 4.527 ; Loiret, 4.805 ; Loire-Inférieure, 4.345 ; Vendée, 4.126 ; Deux-Sèvres, 3.549.

Réfugiés serbes. — Après l'envahissement de la Serbie en 1915, la France offrit asile au gouvernement serbe et à de nombreux réfugiés.

Les réfugiés civils qui avaient suivi le gouvernement serbe, installé à Scutari dès la fin de novembre 1915, ou qui avaient pris le chemin de Salonique, commencèrent à arriver en décembre ; à la fin de ce mois, plus de 2.000 Serbes étaient arrivés en Corse (*Le Temps*, 30 décembre 1915).

Ce n'est point ici le lieu de rappeler comment furent sauvés, après leur héroïque et dure retraite à travers l'Albanie, les débris de l'armée serbe arrivés jusqu'à l'Adriatique. Cette armée fut évacuée d'abord sur Bizerte, puis dans l'île de Corfou. Les réfugiés civils serbes ou monténégrins, après l'évacuation des ports de San Giovanni di Medua (26 janvier 1916) et de Durazzo (9 février), furent en grande partie transportés en Corse ou débarqués à Marseille.

Au 1er août 1918, plus de 17.000 Serbes se trouvaient en France, d'après les rapports fournis au gouvernement serbe, par le ministère de l'Intérieur français (1).

Parmi les réfugiés se trouvaient beaucoup d'enfants et de jeunes gens : 450 furent admis dans un lycée spécial installé à Beaulieu (Alpes-Maritimes) ; un millier d'étudiants furent répartis dans les universités ou écoles ; la compagnie des chemins de fer d'Orléans créa une école spéciale à Saint-Pierre-des-Corps, pour 100 fils de cheminots serbes. De nombreuses œuvres furent créées pour secourir les Serbes, leur procurer du travail.

Réfugiés monténégrins. — Comme les Serbes, les Monténégrins chassés par l'invasion vers la fin de 1915, trouvèrent un refuge en France ; le gouvernement monténégrin séjourna à Lyon, puis à Bordeaux ; le roi s'installa à Neuilly-sur-Seine.

Le nombre total des réfugiés monténégrins ne dépassa pas 3.000 (2).

---

(1) Mathorez, *Revue politique et parlementaire*, juin 1922, p. 447.
(2) Mathorez, *Revue politique et parlementaire*, juin 1922, p. 448.

Réfugiés russes. — L'afflux des réfugiés russes en France ne devait prendre toute son ampleur qu'après la guerre, mais il a commencé après la révolution de 1917, dès l'établissement du régime des Soviets, pour s'accroître après l'échec des tentatives de Denikine et Wrangel.

Réfugiés orientaux. — Un certain nombre de réfugiés orientaux ont été également reçus en France. Ainsi, en février 1916, 700 Syriens protégés français, transportés d'abord en Crète à la Canée, furent hospitalisés en Corse, au grand séminaire d'Ajaccio.

VII. — Travailleurs étrangers et coloniaux

Avant la guerre, la France possédait un important contingent de travailleurs étrangers. Au recensement de 1911, sur 21 millions de personnes actives, on avait compté 680.000 étrangers, dont 474.000 hommes et 206.000 femmes. Le recensement, effectué en mars, ne tenait d'ailleurs pas compte de l'immigration saisonnière de travailleurs agricoles : Belges pour la moisson et la culture des betteraves, Espagnols pour les vendanges dans le Midi.

Le besoin de main-d'œuvre se faisait d'ailleurs sentir avec assez d'intensité pour déterminer, comme on l'a déjà dit, des essais de recrutement méthodique des travailleurs étrangers, notamment par le Comité des Forges en Italie, par des Sociétés agricoles du Nord-Est en Galicie (voir page 74).

A la mobilisation, une grande partie de la main-d'œuvre étrangère disparut, beaucoup d'ouvriers neutres ou alliés, notamment les Italiens ayant regagné leur pays.

Après les premiers mois de guerre, les besoins croissants firent créer, en septembre 1915, une Conférence interministérielle pour l'étude des questions relatives à la main-d'œuvre : contrats-types, recrutement, réception, transport et répartition des ouvriers, etc.

Le ministère de la Guerre, restant seul chargé de la main-

d'œuvre coloniale et chinoise dont il sera question plus loin, deux services se partageaient la besogne pour la main-d'œuvre européenne : l'un pour les travailleurs industriels, l'autre pour les travailleurs agricoles (1).

1. — Travailleurs européens

Travailleurs industriels. — Un Service de la main-d'œuvre étrangère fut constitué au début de 1916 par le Ministère de l'armement et transféré au Ministère du Travail, près de l'Office central de placement.

Pendant la première année de son fonctionnement, de juillet 1916 au 30 juin 1917, ce service introduisit en France plus de 22.000 ouvriers (2), dont 11.600 Grecs (3), 5.560 Portugais, 3.300 Italiens, 1.400 Espagnols, 240 Monténégrins, 180 Suédois

Du 1er juillet 1916, jusqu'au 1er janvier 1919, le nombre total des ouvriers introduits s'est élevé à 82.000, dont 22.800 Portugais, 24.300 Grecs, 15.200 Espagnols, 5.500 Italiens, etc. (4).

En dehors de ces quatre sources principales, le Ministère de l'Armement put embaucher quelques centaines de spécialistes en Scandinavie, des Monténégrins recrutés en Italie, un millier de Polonais en Hollande, etc.

Ces nombres ne comprennent pas les travailleurs industriels entrés en France sans passer par les dépôts du service de la main-d'œuvre étrangère.

Le service devait d'ailleurs poursuivre son œuvre après l'armistice en vue des travaux de reconstruction dans les régions envahies (voir plus loin, page 513).

Travailleurs agricoles. — De son côté, le service spécial de la main-d'œuvre constitué par le Ministère de l'Agriculture

(1) Voir sur ce sujet B. Nogaro et M. Weil, *La main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie).
(2) Nogaro, *Revue d'économie politique*, novembre-décembre 1920, p. 719.
(3) Non compris 3.000 femmes et enfants.
(4) *Bulletin du ministère du Travail*, janvier-février 1920, p. 19.

s'efforçait de pourvoir aux besoins pressants de la culture. Les résultats obtenus pendant la guerre et les années suivantes sont résumés ci-dessous :

Entrées de travailleurs agricoles étrangers (1)

	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
	—	—	—	—
1915	9.814	2.755	1.892	14.461
1916	36.364	6.915	5.650	48.929
1917	37.183	6.993	3.542	47.718
1918	30.078	5.679	1.806	37.563

De 1915 à 1918, ces nombres ne comprennent guère que des Espagnols et des Portugais (343 Italiens en 1916, 408 en 1917, 1.474 en 1918).

Voici maintenant quelques indications sur les groupes d'ouvriers les plus importants.

Espagnols. — L'Office de la main-d'œuvre agricole, pour faciliter le placement des ouvriers espagnols qui se présentaient à la frontière, créa des bureaux d'immigration en 1915 à Cerbère, Cette, Foix, Hendaye, puis en 1916 à Marseille, Arreau, Bordeaux, etc.

Au début de 1917, le Ministère de l'Armement installe aussi à Perpignan, un bureau de placement pour les immigrants espagnols, annexe des dépôts de Bayonne et de Marseille.

D'après les renseignements fournis en novembre 1917 par le Ministère de l'Intérieur à la Conférence interministérielle de la main-d'œuvre, on peut estimer que l'excédent des entrées sur les sorties d'ouvriers espagnols, depuis août 1914 jusqu'à la fin de 1915 a été de 52.000 environ, dont 27.000 ouvriers agricoles (2), ces évaluations étant plutôt au-dessous de la réalité. Pour les années suivantes, les résultats sont résumés dans le tableau ci-après (3) :

(1) D'après le journal *La Main-d'œuvre agricole*, n° de juin 1921.
(2) *La Main-d'œuvre agricole*, 10 janvier 1918.
(3) Ils sont donnés par semestre en 1916, mois par mois de janvier 1917 à mars 1918, dans *La Main-d'œuvre agricole* du 25 juin 1918, pour l'année entière 1918 dans le n° du 10 mars 1919, par mois en 1919 dans les n^os du 25 septembre 1919 et du 25 février 1920.

IMMIGRATION D'OUVRIERS ESPAGNOLS

	Ouvriers entrés		Ouvriers sortis		Excédents des entrées	
	Au total	Agricoles	Au total	Agricoles	Au total	Agricoles
Août 1914 à décembre 1915.					52.000	27.000
1916..........	93.370	52.940	29.227	18.089	64.143	34.851
1917..........	102.341	43.947	62.751	20.192	39.590	23.755
1918..........	»	»	»	»	38.896	28.814

Les nombres d'Espagnols entrés dépassent ceux qui ont été indiqués ci-dessus pour le total des travailleurs agricoles, sans doute parce qu'ils comprennent les immigrants temporaires (vendangeurs, etc.), dont le séjour est très court.

Italiens. — Le 10 mai 1916, un accord avec le Commissariat royal de l'émigration permit la reprise de l'immigration de travailleurs italiens à partir du mois de juillet suivant. Un an après, le nombre des ouvriers ainsi introduits par voie de recrutement collectif était de 3.300. Mais, d'après une statistique du Commissariat royal, 16.000 ouvriers italiens auraient été fournis à des établissements ne dépendant pas directement du Ministère de l'Armement.

Grecs. — Les Grecs d'Asie Mineure, réfugiés dans les îles de la mer Égée, furent amenés en France par les bateaux ravitailleurs de l'armée d'Orient à Salonique. Un premier contingent débarqua à Marseille le 3 juillet 1916, plus de 6.000 arrivèrent en deux mois. Au 30 juin 1917, soit un an plus tard, leur nombre s'élevait à 11.600, plus 3.000 femmes ou enfants (1). Au total, le recrutement grec fournit environ 24.300 ouvriers (2).

Portugais. — Un accord fut conclu avec le gouvernement portugais en septembre 1916 ; le premier contingent arriva le 6 novembre 1916. Au 30 juin 1917, 5.560 ouvriers portugais

(1) NOGARO, *Revue d'économie politique*, 1920, p. 718 et suiv.
(2) *Bulletin du ministère du Travail*, janvier-février 1920, p. 19.

étaient arrivés en France (1) ; le nombre total des Portugais introduits par le service de la main-d'œuvre étrangère du 1er juillet 1916 au 1er janvier 1919, a dépassé 22.800 (2).

2. — Travailleurs coloniaux et chinois

A propos des contingents militaires coloniaux, on a déjà fourni (page 99) quelques données sur les indigènes recrutés comme travailleurs.

D'après le rapport déjà cité de M. des Lyons de Feuchin (3), les 220.000 travailleurs coloniaux ou chinois amenés en France de 1915 à 1919, seraient ainsi répartis par an et par origine :

Travailleurs débarqués en France

	1915	1916	1917	1918	1919	Totaux
Algériens	»	28.896	26.996	19.972	»	75.864
Tunisiens (a)	»	4.822	8.799	4.917	»	18.538
Marocains (b)	»	2.366	14.922	17.722	»	35.010
Indochinois	4.631	26.098	11.719	5.806	727	48.981
Malgaches	»	910	3.261	1.363	1	5.535
Chinois	»	5.947	18.004	12.789	»	36.740
Totaux	4.631	69.039	83.701	62.569	728	220.668

(a) Dont 4.585 travailleurs agricoles ;
(b) Dont 3.452 travailleurs agricoles.

Les nombres ci-dessus concordent assez bien avec ceux qui ont été fournis d'autre part, d'après les relevés des services de la main-d'œuvre coloniale au Ministère de la Guerre.

(1) Nogaro, *Revue d'économie politique*, 1920, p. 718 et suiv.
(2) *Bulletin du ministère du Travail*, 1920, p. 19.
(3) Chambre des Députés, 1924, n° 335, p. 145. Si du total de 220.000, on déduit les 36.000 Chinois, la différence 184.000 correspond bien au nombre indiqué plus haut page 100, 187.000, y compris 3.000 travailleurs des anciennes colonies dont il n'est plus question ici.

TRAVAILLEURS INDIGÈNES INTRODUITS PENDANT LA GUERRE (1)

Nord-Africains : Algériens	78.566
Nord-Africains : Tunisiens	18.249
Nord-Africains : Marocains	35.506
	132.321
Indochinois	48.955
Malgaches	4.546
Chinois	36.941
TOTAL	222.763

L'écart de 2.000 entre les deux évaluations porte surtout sur les Algériens et les Malgaches ; il n'est relativement important que pour ces derniers.

Sur les 223.000 travailleurs indigènes, il n'en restait plus que 146.000 environ, un mois avant l'armistice, par suite des rapatriements portant surtout sur les Nord-Africains.

TRAVAILLEURS INDIGÈNES RESTANT AU 1er OCTOBRE 1918

Nord-Africains	64.871
Indochinois	42.840
Malgaches	3.590
Chinois	35.109
TOTAL	146.410

Nord-Africains (2). — Pendant les quelques années qui ont précédé la guerre, un courant d'immigration vers la France commençait à s'établir chez les Kabyles algériens. On a déjà mentionné (page 76), que leur nombre atteignait 10.000 en 1914, dont plus de 2.000 à Paris, surtout à la raffinerie Say 2.000 à Marseille, dans les huileries et raffineries ; près de 1.800 dans les mines de houille du Pas-de-Calais (notamment à Courrières).

En août 1914, une partie des Kabyles évacués du Nord fut

(1) NOGARO et WEIL, *op. cit.*, p. 25.

(2) *Les Kabyles en France*, Rapport de la Commission chargée d'étudier les conditions du travail des indigènes dans la métropole, Beaugency, 1914. — Augustin BERNARD, *L'Afrique du Nord pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie), p. 9.

rapatriée, l'autre occupée à Paris. Mais l'émigration reprit dès le début de 1915 : en juin, un millier d'Algériens arrivaient en Beauce pour les moissons ; en novembre les services de l'artillerie demandaient 3.000 travailleurs pour les usines de munitions. On décida d'organiser le recrutement méthodique de la main-d'œuvre en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Les ouvriers ainsi recrutés par le service des travailleurs coloniaux du Ministère de la Guerre, furent soumis à un régime spécial de discipline et de vie en commun.

Indochinois. — Un premier contingent de 44 ouvriers indochinois débarquait à Marseille le 12 mai 1915, un second groupe de 574 le 13 septembre ; au total, près de 5.000 arrivèrent en 1915. Ils furent jusque là recrutés comme ouvriers civils ; mais les inconvénients de cette méthode les firent soumettre, par un règlement du 12 février 1916, au régime militaire avec un engagement pour la durée de la guerre augmentée de six mois.

Sur environ 49.000 Indochinois entrés en France, près de 43.000 y étaient encore le 1er octobre 1918.

Chinois. — L'introduction de la main-d'œuvre chinoise commença en mai 1916, à la suite d'une mission envoyée en Chine. Comme les Annamites, les Chinois furent placés sous un régime militaire.

Sur près de 37.000 Chinois introduits en France, il en restait 35.000 au 1er octobre 1918.

Résultats d'ensemble

L'introduction de la main-d'œuvre étrangère et coloniale en France pendant la guerre ne s'est guère développée qu'à partir de 1916. Au 1er décembre de cette année, le nombre des travailleurs recrutés était évalué à 192.000 environ (1), dont :

---

(1) *Bulletin du ministère du Travail*, septembre-octobre 1916, p. 429.

61.000 pour la main-d'œuvre coloniale (Nord-Africains, Indochinois, etc.).

131.000 pour la main-d'œuvre étrangère (Espagnols, Grecs, Italiens, Portugais, Chinois, etc.).

Au 31 décembre 1918, le nombre total des ouvriers introduits par les services de main-d'œuvre, pouvait être estimé à :

82.000 ouvriers d'industrie, européens ;

143.000 ouvriers agricoles, européens ;

223.000 ouvriers coloniaux et chinois ;

soit, au total, près de 450.000 travailleurs.

VIII. — **Autres migrations intérieures**

Migrations ouvrières. — Dans les paragraphes précédents, on a essayé de noter le sens et l'intensité des grands déplacements de population à l'intérieur du pays : militaires, prisonniers, réfugiés, travailleurs étrangers ou coloniaux. Un autre élément des migrations intérieures a été l'appel de la main-d'œuvre française vers les villes, grandes et petites, où se sont développées les industries de guerre. Sur leur importance on n'a que des données très insuffisantes fournies par les services du placement.

Diverses mesures avaient été prises pour faciliter les déplacements de la main-d'œuvre vers les régions où elle était insuffisante pour les besoins des usines travaillant pour la défense nationale (1).

Les offices départementaux de placement, que les préfets avaient été invités à créer là où ils n'existaient pas déjà (2), étaient en relations directes ou par l'intermédiaire d'offices régionaux et de l'Office central et s'efforçaient de répartir la main-d'œuvre disponible pour satisfaire aux besoins les plus pressants.

---

(1) Voir *Bulletin du ministère du Travail*, 1916, p. 140* : Circulaire du 10 juin 1916, relative à la délivrance par les préfets de réquisitions de transports au profit d'ouvriers embauchés dans un autre département. Circulaire du 12 septembre 1916, relative au transport à quart de place des chômeurs placés par les offices publics de placement,

(2) *Bulletin du ministère du Travail*, 1916, p. 50*. Circulaire du 8 mars 1916.

Dans le compte rendu semestriel des opérations effectuées par les offices publics de placement, on a publié quelques indications sur le nombre des travailleurs placés à distance qui ont profité des bons de transport à prix réduits (1).

	Hommes	Femmes	Totaux
	—	—	—
Quatrième trimestre 1916.....	841	283	1.124
Premier semestre 1917........	3.062	950	4.012
Deuxième semestre 1917......	2.681	892	3.573
Premier semestre 1918........	2.878	603	3.481
Deuxième semestre 1918......	4.258	782	5.040

Ces nombres ne donnent évidemment qu'une idée très incomplète des déplacements de travailleurs civils français.

Mouvement vers les villes. — Les données que l'on a pu recueillir sur les variations de la population de quelques villes pendant la durée de la guerre, permettent de se faire une idée du résultat d'ensemble des diverses causes qui ont attiré les réfugiés, les travailleurs nationaux ou étrangers dans certaines régions. Ces données sont naturellement très approximatives.

Paris et Seine (banlieue). — La mobilisation avait vidé le département de la Seine des hommes appelés aux armées et d'une grande partie des étrangers. L'approche de l'ennemi, à la fin du mois d'août 1914, détermina l'exode d'une partie de la population.

Au 6 mars 1911, la population légale de Paris était de 2.888.000 habitants, mais on n'avait recensé que 2.843.000 personnes présentes. Le 8 septembre 1914, il n'en restait plus que 1.816.000, soit plus d'un million en moins. La population de la banlieue avait elle-même décru de 1.247.000 à 996.000. Le département de la Seine ne comptait plus que 2.813.000 habitants, au lieu de 4.090.000 en 1911.

Voici, en effet, les résultats sommaires du recensement effectué le 8 septembre 1914, en vue du ravitaillement (2) :

(1) *Bulletin du ministère du Travail*, 1917, p. 270 et 510 ; 1918, p. 199 ; 1919, p. 31 et 374.

(2) Voir les résultats par arrondissement pour Paris et par commune pour le département de la Seine, dans l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 35e année, 1914, p. 653.

	Paris	Banlieue	Seine
	—	—	—
Hommes................	588.467	309.996	898.463
Femmes.................	954.265	470.498	1.424.763
Enfants moins de 15 mois.	31.106	23.964	55.070
Enfants 15 mois à12 ans..	242.626	192.037	434.663
Population présente			
le 8 septembre 1914......	1.816.464	996.495	2.812.959
le 6 mars 1911...........	2.843.094	1.246.934	4.090.028

Après la victoire de la Marne, un reflux se produisit vers Paris, dont la population ne cessa d'augmenter jusqu'au début de 1918, lorsque les bombardements par avions et par canon à longue portée déterminèrent un nouvel exode, moins important que celui de 1914.

Les seules indications que l'on possède sur la population de Paris et de la Seine résultent du nombre des cartes individuelles d'alimentation distribuées le 1er mai 1918, renouvelées le 1er octobre 1918 et le 1er mars 1919 (1).

Cartes d'alimentation	Paris	Banlieue	Seine
—	—	—	—
1er mai 1918..........	2.729.965	1.388.537	4.118.502
1er octobre 1918.......	2.680.582	1.430.000	4.110.582
1er mai 1919..........	2.710.445	1.444.000	4.154.445

Au recensement de 1921, les résultats furent les suivants :

	Paris	Banlieue	Seine
	—	—	—
Population légale.......	2.906.472	1.505.219	4.411.691
Population présente....	2.843.015	1.482.594	4.325.609

Marseille (2) qui avait 551.000 habitants au recensement de 1911, devait en compter 572.000 à la déclaration de guerre. La diminution, due à la mobilisation, puis au départ de 8.000 Italiens mobilisables, lors de l'entrée de l'Italie dans la guerre (23 mai 1915), fut compensée par l'arrivée des réfugiés français, des Belges, des Serbes à partir de décembre 1915. En juin 1916, il y avait à Marseille, plus de 20.000 réfugiés

(1) Renseignements communiqués par la Préfecture de la Seine.
(2) P. Masson, *Marseille pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie)

assistés, dont 7.270 Français, 1.400 Alsaciens-Lorrains, 1.241 Belges, 9.950 Serbes, 362 Russes, 314 Levantins.

Pendant toute la guerre, Marseille, porte de l'Orient, vit passer des troupes françaises ou alliées, des travailleurs étrangers ou coloniaux, des réfugiés russes ou levantins. On a dit qu'à certains moments la population a dépassé 1 million, ce qui paraît exagéré ; une estimation plus modérée, 750.000, est plus vraisemblable. Lors d'une enquête pour le ravitaillement en septembre 1920, les évaluations varièrent de 700 à 735.000. Le recensement de 1921 fixe la population de Marseille à 586.000 habitants ; mais ce chiffre parut trop faible à certains.

Depuis, Marseille a reçu : en 1922 les réfugiés russes amenés par la flotte Wrangel, en 1923 des Grecs de Smyrne et de l'Asie Mineure, des Russes chassés de Constantinople.

Lyon avait 524.000 habitants en 1911. Le développement des usines de guerre, notamment de l'arsenal de Lyon et de l'usine installée dans les locaux de l'Exposition, fit progresser la population jusqu'à 740.000 habitants en juin 1918 (1). D'après la même source, les faubourgs immédiats de Lyon (Villeurbanne, etc), avaient vu leur population s'accroître de 65.000 habitants.

Bordeaux. — Le transfert du gouvernement français à Bordeaux, du 3 septembre au 8 décembre 1914, avait déterminé un afflux considérable, 25 à 30.000 personnes peut-être (2).

En 1917 et 1918, Bordeaux (avec ses annexes de Bassens) devint une base américaine et sa population fut encore augmentée. D'après l'enquête déjà signalée (1), le nombre des habitants se serait élevé de 262.000 en 1911 à 325.000 dans la ville et de 88.000 à 121.000 dans les communes voisines.

Nantes. — La même enquête (1) assigne à Nantes un accroissement de 20.000 unités non compris les militaires, soit 190.000 en 1918 au lieu de 170.000 en 1911. Dans cette augmentation, réfugiés et ouvriers d'usines de la défense nationale entrent pour 9.500.

---

(1) *Le Matin*, 4 juin 1918.
(2) COURTEAULT, *Bordeaux pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie).

Toulouse, qui avait 150.000 habitants avant la guerre, passe en 1918 à 210.000 ; une grande poudrerie avait été installée près de la ville.

Saint-Étienne, centre industriel important en pleine région minière, avait une manufacture nationale d'armes. Sa population passe de 149.000 habitants en 1911, à 212.000 en 1918. L'agglomération stéphanoise, avec ses nombreuses usines travaillant pour la défense nationale, devait atteindre 600.000 habitants.

Nice avait 143.000 habitants en 1911, 180.000 en 1918.

Le Havre, grâce à l'activité de son port et de ses industries, a vu sa population passer de 136.000 habitants en 1911 à 159.000, sans compter la garnison et 30.000 étrangers, dont beaucoup de Belges, le gouvernement belge s'étant établi à Sainte-Adresse, près du Havre.

Rouen, grande base anglaise, grand port charbonnier, cité industrielle, a vu passer de nombreux réfugiés de Belgique ou du Nord et, au printemps de 1918, ceux de la région d'Amiens fuyant devant l'offensive allemande. Il semble que pendant la guerre, la population rouennaise, 125.000 habitants en 1911, s'est accrue d'un tiers (1).

Toulon passe de 104.000 à 120.000 habitants.

Tours (2) avait 73.400 habitants en 1911. Dès le 8 août 1914, elle vit passer les premiers convois de réfugiés ; elle en garda un nombre assez élevé, puisque 4.300 réfugiés assistés y étaient en juillet 1918. Au cours de la guerre, nœud important de communications, Tours fut un dépôt pour les armées française, belge (camp du Ruchard) et américaine. D'après les recensements sommaires effectués pour la distribution des cartes d'alimentation, la population a dépassé 100.000 habitants en juillet 1918 ; elle était tombée à 80.000 habitants fin 1919, à 75.000 au recensement de 1921.

Bourges. — L'extension prise par les établissements de la guerre (pyrotechnie et atelier de construction) fit monter la

(1) J. Levainville, *Rouen pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie), p. 19.
(2) Lhéritier, *Tours et la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie).

population de Bourges, de 46.000 habitants (recensement de 1911), à environ 110.000 dans un délai qui n'a pas dépassé un an (1). A la Chambre des députés, le 12 janvier 1917, à propos des difficultés de logement résultant de cet afflux, le ministre de l'Intérieur évaluait à 120.000 la population de Bourges. En 1921, elle était retombée à 46.000 habitants, soit au niveau de 1911, le flot des immigrés s'était totalement retiré.

Brest, port militaire, grande base américaine, avait 105.000 habitants en juin 1918, au lieu de 90.000 en 1911 ; l'arsenal occupait plus de 10.000 ouvriers au lieu de 4.000 avant la guerre.

Tarbes passe de 29.000 habitants en 1911 à 42.000 en 1918, y compris 18.000 ouvriers de l'arsenal.

Voici, sous toutes réserves, d'après l'enquête déjà signalée, la population de quelques autres villes en 1918, comparée à celle du recensement en 1911 :

	1911	1918
Rennes	79.000	96.000
Dijon	77.000	89.000
Orléans	72.000	110.000
Le Mans	69.000	98.000
Poitiers	41.000	51.000
Angoulême	38.000	55.000
La Rochelle	36.000	43.000

(1) C. J. GIGNOUX, *Bourges pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie).

CHAPITRE II

Mouvement de la population dans 77 départements

Pendant les années 1914 à 1919, l'enregistrement régulier des actes de l'état civil n'a pu être intégralement assuré dans les dix départements du Nord-Est atteints par l'invasion. Dans la zone des opérations militaires, la vie administrative a été réduite ou supprimée, les archives communales parfois détruites. La reconstitution des registres de l'état civil disparus a nécessité après la guerre des mesures spéciales dont on ne pouvait d'ailleurs espérer que des résultats incomplets.

Les données indispensables pour une étude démographique n'ont donc pu être recueillies que pour les 77 autres départements. Si certains d'entre eux, comme la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise ont subi, en septembre 1914, une courte et partielle invasion, si d'autres, comme le territoire de Belfort, la Haute-Marne, etc., ont été au voisinage immédiat de la zone des opérations, si les bombardements et autres événements de guerre, la présence des armées alliées, des formations sanitaires, des camps de prisonniers, etc., ont pu troubler dans une certaine mesure la régularité des relevés de l'état civil, il est cependant possible de faire état des résultats obtenus pour ces 77 départements.

Ceci ne veut pas dire que l'on ne possède aucune donnée pour les dix autres. Dans certaines parties de ces derniers, où les destructions ont été relativement peu importantes, les actes de l'état civil ont été très régulièrement établis. Mais, si l'on voulait joindre ces parties aux 77 départements de

l'intérieur, on compliquerait inutilement les choses, sans augmenter la valeur et la signification réelle des faits constatés. On étudiera donc séparément les 77 départements de l'intérieur ; on donnera ensuite quelques indications sur les résultats partiels, très incomplets, concernant les dix départements envahis.

I. — Évaluation de la population moyenne de chaque année 1914 à 1919

L'analyse des phénomènes démographiques repose sur une base indispensable : l'état de la population observée. Il faut non seulement connaître son effectif total, mais encore les caractères essentiels de sa composition par sexe, par âge, état de famille, etc. Avant d'aborder l'étude de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité dans les 77 départements, on essaiera donc de déterminer les traits caractéristiques de leur population pendant les années 1914 à 1919. Les indications fournies dans le précédent chapitre sur les apports étrangers qui ont modifié cette population, sur les mouvements intérieurs si intenses et si variés qui l'ont constamment agitée, ne permettent pas d'espérer que l'on puisse noter avec une grande précision les états successifs d'une masse si complexe et si changeante. Quelles que soient ses difficultés, une pareille tâche ne peut être éludée, si l'on veut avoir une idée approximative des changements démographiques survenus au cours de la guerre.

On essaiera tout d'abord de déterminer l'effectif annuel moyen des habitants pour l'ensemble des 77 départements, de 1914 à 1919.

Pour les périodes calmes d'avant-guerre, on disposait des dénombrements qui fournissaient, avec une assez grande exactitude, l'état de la population à intervalles réguliers de cinq années. Pour calculer l'effectif moyen au milieu de chacune des années intermédiaires, on comparait la variation réelle, constatée entre les deux dénombrements successifs, à l'excé-

dent des naissances ou des décès dans le même intervalle. La différence fournissait une estimation du résultat global des échanges de population avec l'étranger ; c'était, suivant son sens, un excédent d'immigration ou d'émigration, toujours faible d'ailleurs, que l'on supposait également réparti sur tout l'intervalle.

Ayant ainsi l'excédent des naissances (ou des décès) et une évaluation de l'excédent des entrées (ou des sorties), on pouvait d'un recensement au suivant calculer, de mois en mois, l'effectif de la population ; on se contentait en général de l'estimation correspondant au milieu de l'année, soit au 30 juin.

Pour la période de guerre, l'intervalle est doublé, aucun recensement n'ayant été exécuté entre 1911 et 1921. De plus, le calcul ne peut plus être fait aussi simplement, de nombreuses et importantes corrections sont nécessaires. On en trouvera le détail dans le volume relatif au mouvement de la population pendant les années 1914 à 1919 ; on se bornera à en rappeler ici les éléments essentiels (1).

1. — Population recensée en 1911 et 1921

En nombres ronds, la comparaison s'établit ainsi pour la population de résidence habituelle, dite population légale :

Nombres en milliers au	Population légale	Français	Étrangers
5 mars 1911...........	33.080	32.292	788
6 mars 1921...........	31.720	30.659	1.061
Différences......	— 1.360	— 1.633	+273

La perte totale de 1.633.000 Français est compensée partiellement par l'augmentation de 273.000 des étrangers, ce qui ramène la diminution nette à 1.360.000 pour l'ensemble des 77 départements.

(1) *Statistique du mouvement de la population*, nouvelle série, t. III, années 1914 à 1919 ; Paris, Imprimerie nationale, 1922, p. XI et suiv.

2. — Excédents de décès dans la population civile

Les statistiques de l'état civil font connaître, mois par mois, les naissances et les décès enregistrés dans les 77 départements entre le 1er mars 1911 et le 1er mars 1921, c'est-à-dire à des dates coïncidant très sensiblement avec celles des recensements. On peut donc établir aisément le bilan mensuel des excédents de naissances ou de décès entre ces deux dates dans la population civile.

Années et périodes	Enfants déclarés vivants	Décédés	Excédents des	
			Naissances	Décès
1911 Mars-juin........	211.576	200.100	11.476	»
— 2e semestre,.....	288.438	308.163	»	19.725
1912 1er semestre.....	307.908	304.989	2.919	»
— 2e semestre......	300.782	274.186	26.596	»
1913 1er semestre......	312.681	315.571	»	2.890
— 2e semestre......	292.130	272.874	19.256	»
1914 1er semestre......	307.748	335.352	»	27.604
— 2e semestre......	286.021	288.414	»	2.393
1915 1er semestre......	251.225	345.618	»	94.393
— 2e semestre......	135.741	271.640	»	135.899
1916 1er semestre......	158.958	311.746	»	152.788
— 2e semestre.	154.055	263.293	»	109.238
1917 1er semestre.....	168.272	336.799	»	168.527
— 2e semestre......	174.182	245.997	»	71.815
1918 1er semestre......	199.740	299.630	»	99.990
— 2e semestre......	199.716	422.657	»	222.841
1919 1er semestre......	168.324	359.957	»	191.633
— 2e semestre......	235.155	257.497	»	22.342
1920 1er semestre......	336.642	300.406	36.236	»
— 2e semestre......	319.892	262.101	57.791	»
1921 (janvier et février)	109.000	97.000	12.000	»
Totaux..........	4.918.186	6.073.990	166.274	1.322.078

Au total, entre le 1er mars 1911 et le 1er mars 1921, on a en nombres ronds un excédent de 1.155.000 décès ainsi répartis :

1er mars 1911–1er juillet 1914, excédent de naissances	10.000
1er juillet 1914–31 décembre 1919, excédent de décès	1.271.000
1er janvier 1920–1er mars 1921, excédent de naissances	106.000

3. — Pertes parmi les mobilisés des 77 départements

D'après l'ensemble des pertes de l'armée, dont il est question d'autre part (voir page 412), on a pu faire une estimation approximative des pertes en tués, disparus et prisonniers parmi les mobilisés des 77 départements.

Le nombre total des morts, disparus et prisonniers au 11 novembre 1918, peut être estimé pour l'armée française à 1.851.000, dont 77.000 indigènes. Des 1.774.000 autres, il faut défalquer les originaires des dix départements envahis, les Français mobilisés venus de l'Algérie, des autres colonies ou de l'étranger, les pertes de la légion étrangère. Toutes déductions faites, on peut estimer à 1.500.000 le nombre des tués, disparus ou prisonniers, au moment de l'armistice, parmi les mobilisés des 77 départements.

Comme on connaît la répartition par semestre des pertes totales de l'armée française au cours de la guerre, on en déduit l'échelonnement approximatif des pertes parmi les mobilisés des 77 départements, en admettant qu'elles ont été proportionnelles pour chaque semestre aux pertes totales, ce qui est très vraisemblable. On obtient les nombres suivants :

Évaluation du nombre des morts, disparus et prisonniers originaires des 77 départements

Deuxième semestre 1914	404.000
Premier semestre 1915	204.000
Deuxième semestre 1915	157.000
Premier semestre 1916	155.000
Deuxième semestre 1916	143.000
Premier semestre 1917	102.000
Deuxième semestre 1917	56.000
Premier semestre 1918	145.000
Deuxième semestre 1918	134.000
Ensemble	1.500.000

4. — Réfugiés et rapatriés

On a fait connaître, d'autre part, le nombre mensuel des réfugiés dans les départements de l'intérieur (voir page 173) ; il est facile de suivre les variations du nombre des réfugiés, français ou étrangers, dans les 77 départements.

NOMBRE DE RÉFUGIÉS EN MILLIERS

Dates	Ensemble du territoire non occupé par l'ennemi		10 départements partie non occupée		77 départements		
	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Ensemble
1915 1er janvier..	445	115	145	15	300	100	400
— 1er juillet...	660	205	235	30	425	175	600
1916 1re janvier..	710	230	270	30	440	200	640
— 1er juillet...	735	240	275	40	460	200	660
1917 1er janvier..	770	250	290	40	480	210	690
— 1er juillet...	880	250	310	40	570	210	780
1918 1er janvier..	1.015	275	335	35	680	240	920
— 1er juillet...	1.530	290	340	30	1.190	260	1.450
1919 1er janvier..	1.510	290	350	30	1.160	260	1.420
— 1er juillet...	1.480	190	770	50	710	140	850
1920 1er janvier..	1.230	130	770	40	460	90	550

En principe, les nombres ci-dessus devraient comprendre tous les réfugiés, assistés ou non. Mais, si le nombre des réfugiés touchant l'allocation pouvait être connu des autorités locales, celui des réfugiés subvenant eux-mêmes à leurs besoins ne peut résulter que d'une évaluation ; d'ailleurs, assez souvent, les maires n'ont fait connaître que le nombre des assistés. Les résultats ci-dessus sont donc probablement des minima.

5. — Excédents d'émigration ou d'immigration

Sur cette question, les informations sont fragmentaires ; mais, heureusement, l'importance des mouvements migratoires est relativement faible, de sorte que les corrections qui en résultent, tout en restant très incertaines, ne peuvent pas affecter gravement les résultats.

A) *Avant la guerre.* — On n'a pas de données directes sur les migrations entre la France et l'étranger du 1er mars 1911 au 1er août 1914. Mais il est vraisemblable qu'elles ne furent pas très différentes de ce qu'elles avaient été entre 1906 et 1911. Pendant ces cinq années, on avait constaté un excédent total

d'immigration de 248.000 dans la France entière, réduit à 213.000 pour les 77 départements, soit un surplus annuel moyen de 42.000 environ. On admettra donc que du 1er mars 1911 au 1er août 1914, les 77 départements ont reçu un excédent mensuel d'immigration de 3.500 personnes.

B) *Pendant la guerre.* — Sur les échanges de population avec l'étranger pendant la guerre, on a déjà fourni toutes les indications qu'il a été possible de rassembler ; rappelons-les brièvement, en laissant de côté les armées alliées et les prisonniers ennemis, qui n'entrent pas en compte dans l'estimation actuellement en vue.

Français venus de l'étranger en 1914. — D'après les évaluations faites à l'occasion du recensement de 1911, 610.000 Français étaient à ce moment établis à l'étranger. Il ne semble pas exagéré d'évaluer à 100.000 le nombre des mobilisés ou des autres Français, femmes et enfants, qui ont regagné la France lors de la déclaration de guerre.

Français partis à l'étranger de 1915 *à* 1920. — Il n'y a pas lieu de tenir compte ici des militaires sur les théâtres d'opérations extérieures, notamment à l'armée d'Orient. L'émigration des civils a été naturellement plus difficile pendant la guerre et l'on n'a sur elle aucune donnée directe d'origine française. Toutefois, en dépouillant les statistiques d'immigration de divers pays d'outre-mer : Canada, Etats-Unis, autres Etats de l'Amérique centrale et méridionale, Australie, etc., on peut estimer que les nombres d'immigrants français dans ces régions ont été les suivants : 1915, 10.000 ; 1916, 8.000 ; 1917, 7.000 ; 1918, 4.000 ; 1919, 12.000 ; 1920, 25.000.

Etrangers partis pendant la guerre. — Le 6 mars 1911, 102.000 Allemands et 27.000 Autrichiens, Hongrois ou Turcs ont été recensés dans la France entière, dont 65.000 Allemands et 24.000 autres sujets ennemis dans les 77 départements. Le plus grand nombre a repassé la frontière à la déclaration de guerre, le reste a été interné, puis ultérieurement rapatrié.

D'autre part, des étrangers neutres en assez grand nombre ont quitté le pays au début des hostilités.

Les nationaux mobilisables des pays alliés : Anglais, Belges,

Italiens, Russes, ont répondu à l'appel de leur patrie d'origine, soit au début, soit au cours de la guerre.

En 1911, il y avait 64.000 Belges et 123.000 Italiens de 15 à 40 ans en France, dont 12.000 Belges et 105.000 Italiens dans les 77 départements. On peut estimer qu'environ 100.000 hommes mobilisables dans les pays alliés ont quitté la France, dont plus de la moitié en 1915, le reste de 1916 à 1918.

Etrangers venus en France pendant la guerre. — Il n'est pas question ici des réfugiés belges, serbes, etc., qui ont été comptés avec les réfugiés français. Pour le reste, les seuls éléments d'information dont on dispose émanent des services de la main-d'œuvre étrangère (voir page 199). En majorant ces résultats de manière à tenir compte des familles des ouvriers introduits pour les besoins des usines de guerre et de l'agriculture, on peut établir ainsi le bilan de l'immigration étrangère en milliers de personnes.

Années	Immigration totale	Immigration nette
1915	20	10
1916	110	60
1917	135	70
1918	63	30
1919	97	40
1920	235	90
Totaux	660	300

6. — Population évaluée a la fin de chaque semestre de 1914 a 1919

On a résumé, dans le tableau ci-après, les éléments essentiels du calcul que permet la coordination des renseignements dont l'origine vient d'être rappelée. Les résultats (colonnes 7 et 8) permettent de suivre, de semestre en semestre, les variations approximatives de la population des 77 départements de l'intérieur, non compris les effectifs des armées alliées et les prisonniers de guerre.

Dans la colonne 8, on trouve les chiffres relatifs à la popu-

lation civile seule, sans les mobilisés originaires de ces départements de 1914 à 1918 ; dans la colonne 7, la population y compris ces mobilisés. Ces dernières évaluations sont les seules qu'on pouvait donner avant 1914 et après 1918 ; entre ces dates, elles se justifient par leur utilité pour les études démographiques. Par exemple, pour apprécier la fréquence des mariages contractés pendant la guerre, dans les 77 départements, il faut tenir compte non seulement de la population civile, mais aussi des mobilisés qui se mariaient soit dans leur pays d'origine (1), soit dans les lieux où ils se trouvaient amenés par les hasards de la guerre, soit dans les corps de troupe stationnés à l'intérieur, soit comme blessés ou convalescents dans les formations sanitaires, etc.

La population totale des 77 départements a augmenté au cours du 2e semestre de 1914, par suite de l'arrivée des réfugiés et d'une partie des mobilisés des départements envahis. De janvier 1915 à janvier 1917, elle a constamment diminué, en raison de l'excédent des décès dans la population civile et des pertes en tués et en prisonniers. Elle s'est assez fortement relevée au cours du 1er semestre 1918, le déficit des naissances et les pertes en tués et prisonniers étant plus que compensé par l'arrivée des originaires des départements envahis rapatriés par la Suisse ou se retirant devant l'offensive allemande. A partir du 2e semestre 1918, les départs des réfugiés s'ajoutent aux excédents des décès pour abaisser à nouveau l'effectif de la population. Celui-ci ne s'est légèrement relevé qu'en 1920, à cause de l'accroissement du nombre des immigrants étrangers et de la balance favorable du mouvement naturel de la population.

7. — Population moyenne par département de 1914 a 1919

Les mouvements intérieurs de la population pendant la guerre ont été trop complexes pour que l'on puisse songer à faire, pour chacun des 77 départements, une évaluation de la

(1) Voir, Annexe page 976, les facilités accordées pour les mariages de mobilisés, mariages par procuration.

Population des 77 départements, évaluée en milliers à la fin de chaque semestre

Années	Excédents des naissances (+) ou des décès (—)	Tués, disparus, prisonniers	Réfugiés et mobilisés des 10 départements envahis arrivées (+) départs (—)	Excédents d'émigration (—) d'immigration (+)	Total des gains (+) ou des pertes (—)	Population à la fin de chaque semestre — Totale	Population à la fin de chaque semestre — Civile sans les mobilisés
1	2	3	4	5	6	7	8
1911 1er mars ...	»	»	»	»	»	33.080	»
1911 mars-juin ...	+ 10	»	»	+15	+ 25	33.105	»
— 2e sem. ...	— 20	»	»	+20	»	33.105	»
1912 1er — ...	+ 5	»	»	+20	+ 25	33.130	»
— 2e — ...	+ 25	»	»	+20	+ 45	33.175	»
1913 1er — ...	— 5	»	»	+20	+ 15	33.190	»
— 2e — ...	+ 20	»	»	+20	+ 40	33.230	»
1914 1er — ...	— 30	»	»	+20	— 10	33.220	(f) 30.160
— 2e — ...	»	—400	+700 (a)	+20 (b)	+320	33.540	»
1915 1er — ...	—100	—200	+200	—60	—160	33.380	29.350
— 2e — ...	—135	—160	+ 40	— 5	—260	33.120	29.180
1916 1er — ..	—150	—160	+ 20	+20	—270	32.850	29.060
— 2e — ...	—110	—140	+ 30	+20	—200	32.650	29.000
1917 1er — ...	—170	—100	+ 90	+30	—150	32.500	28.850
— 2e — ...	— 70	— 60	+140	+30	+ 40	32.540	29.120
1918 1er — ...	—100	—150	+530	+10	+290	32.830	29.410
— 2e — ...	—220	—135	— 30	+ 5	—380	32.450	»
1919 1er — ...	—190	+400 (c)	—710 (d)	+20	—480	31.970	»
— 2e — ...	— 20	»	—400 (e)	+10	—410	31.560	»
1920 1er — ...	+ 35	»	»	+35	+ 70	31.630	»
— 2e — ...	+ 60	»	»	+20	+ 80	31.710	»
1921 janv.-mars.	+ 10	»	»	»	+ 10	31.720	»

(*a*) Dont 300.000 mobilisés originaires de la partie envahie des départements dévastés et 400.000 réfugiés civils.

(*b*) 100.000 Français venus de l'extérieur ; 80.000 étrangers ayant quitté la France.

(*c*) Retour des prisonniers en captivité en Allemagne ou vivant en Suisse.

(*d*) Dont 570.000 réfugiés civils et 140.000 démobilisés originaires de la partie envahie des départements dévastés.

(*e*) Dont 300.000 réfugiés civils et 100.000 démobilisés originaires de la partie envahie des départements dévastés.

(*f*) Au 15 août 1914.

population au milieu de chaque année 1914 à 1919, comme on vient de le tenter pour l'ensemble.

Cependant, afin d'avoir une base pour une comparaison sommaire des diverses fréquences démographiques dans ces départements, on a déterminé une *population moyenne* pour l'ensemble des six années 1914-1919, en tenant compte des divers éléments d'appréciation : excédents de décès, mobilisés, réfugiés, etc.

Cette population moyenne ressort, pour les 77 départements, à 32.700.000 avec les mobilisés, à 29.000.000 s'ils sont exclus.

La répartition par département des 32.700.000 personnes est indiquée page 240; elle a été utilisée pages 228, 240 et 254, pour calculer la fréquence par département des mariages, des divorces et des naissances, parce que les mobilisés entrent en compte dans ces divers cas.

La répartition des 29.000.000 civils a été indiquée page 270 et employée pour le calcul de taux moyen de mortalité dans les 77 départements (militaires exclus).

II. — Nuptialité

1. — Mouvement mensuel des mariages de 1914 a 1919

On sait que les mariages ont leurs saisons, déterminées par deux influences principales : l'une religieuse (on se marie peu pendant le Carême et l'Avent), l'autre économique : dans les campagnes il n'y a guère de mariages pendant la période des moissons (juillet-août). D'où trois minima dans les nombres mensuels, l'un en février-mars, suivant la date de Pâques, les autres, moins accentués en juillet-août et décembre. Par suite, il y a deux maxima, le plus fort en avril, l'autre en octobre, après la libération des militaires sous les drapeaux. En 1913, ce dernier maximum fut moins marqué, à cause du maintien à l'armée des militaires qui auraient normalement été rendus en septembre à la vie civile (service militaire porté de 2 à 3 ans).

Le rythme ordinaire se maintint pendant le 1er semestre

1914 ; mais, après la déclaration de guerre, la baisse de la nuptialité fut immédiate : 9.600 mariages en août 1914, au lieu de 17.000 environ en juillet. Si le désir de régulariser certaines unions et d'assurer ainsi éventuellement à la femme et aux enfants le bénéfice des allocations et pensions a pu

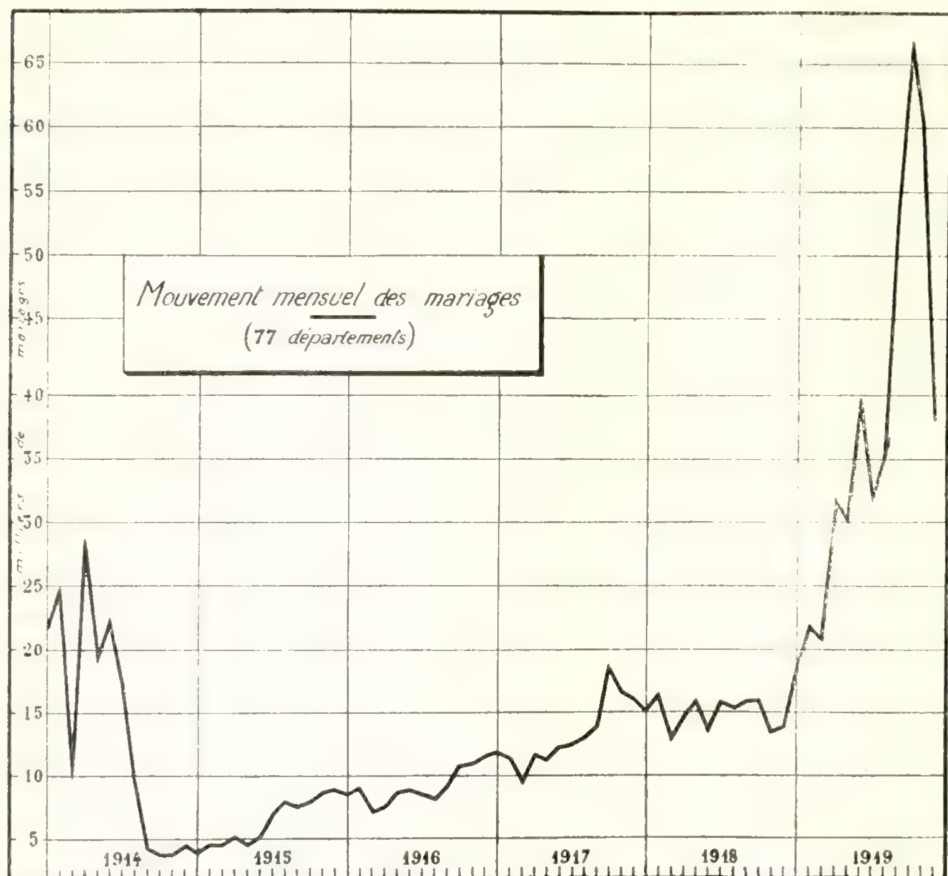


Fig. 2. — Mouvement mensuel des mariages, 77 départements, 1914-1919.

déterminer, après la mobilisation, la conclusion hâtive de certains mariages, ceux-ci ont été néanmoins trop peu nombreux pour atténuer sensiblement la diminution qui s'accentue d'août à octobre et novembre 1914. Pendant chacun de ces deux derniers mois, le nombre des mariages célébrés dans les 77 départements a été voisin de 3.800; ce minimum correspond à peu près au *sixième* du nombre correspondant en 1913, qui dépassait 25.000.

Pendant les mois suivants, le nombre des mariages se maintient entre 4.000 et 5.000. En juin 1915, un régime régulier de permissions est établi pour les militaires des armées ; c'est aussi à partir de ce moment que le nombre mensuel des mariages commence à augmenter lentement, de 5.100 en juin, jusqu'à 8.800 en décembre 1915.

Au cours de l'année 1916, il n'y a eu de progrès marqué qu'à partir d'octobre ; jusque là on avait enregistré, chaque mois, de 7.000 à 9.000 mariages ; ce nombre s'élève aux environs de 11.000 en octobre, novembre et décembre.

Mariages, en milliers (*a*)
(77 *départements*)

	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Janvier	25,1	21,4	3,9	8,6	11,8	15,0	18,2
Février	14,1	24,5	4,5	9,0	11,3	16,3	21,7
Mars	16,0	10,0	4,4	7,0	9,4	12,8	20,9
Avril	31,7	28,5	5,1	7,4	11,7	14,4	31,8
Mai	18,4	19,2	4,6	8,5	11,2	16,0	30,2
Juin	22,7	22,2	5,1	8,8	12,8	13,8	39,6
Juillet	18,3	17,1	7,0	8,3	12,4	15,8	32,0
Août	16,3	9,6	8,0	8,2	12,9	15,4	35,2
Septembre	21,0	4,3	7,6	9,0	13,8	15,8	53,0
Octobre	25,3	3,8	7,8	10,8	18,6	15,9	66,5
Novembre	25,1	3,8	8,4	11,1	16,5	13,4	59,9
Décembre	13,9	4,5	8,8	11,4	16,0	13,7	38,0
Total	247,9	168,9	75,2	108,1	158,4	178,3	447,0

(*a*) *Statistique du mouvement de la population*, 1914-1919, p. 14.

A un niveau supérieur, le mouvement fut le même pendant l'année 1917 : progression très lente, de 11.800 en janvier à 13.800 en septembre, avec quelques oscillations intermédiaires ; puis élévation très marquée pendant le dernier trimestre : 18.600 en octobre ; 16.500 en novembre ; 16.000 en décembre. Les opérations militaires étant moins actives en hiver, les permissions pour mariage étaient accordées plus facilement.

Pendant l'année 1918, la variation du nombre mensuel des mariages eut une allure tout à fait différente, qui semblera peut-être inattendue. Malgré quelques variations, ce nombre s'était maintenu en moyenne aux environs de 15.000 pendant

les dix premiers mois ; il tombe à 13.400 et 13.600 en novembre et décembre, après la conclusion de l'armistice. C'est que la cessation des hostilités n'a pas amené la libération des mobilisés ; d'autre part, elle a déterminé un brusque changement des conditions d'existence et des courants de population : arrêt ou ralentissement des fabrications de guerre, retour des prisonniers et des réfugiés, etc. Ce trouble général n'a pas été immédiatement favorable à la reprise des mariages.

C'est au cours de l'année 1919, au fur et à mesure de la démobilisation, que le nombre des mariages a commencé à croître avec une rapidité qui ne devait se ralentir et s'arrêter qu'en 1920. De 18.000 mariages en janvier 1919, on progresse jusqu'à 53.000 en septembre, 66.500 en octobre, 59.900 en novembre. A ce moment reparaît nettement une variation saisonnière qui avait à peu près disparu pendant la guerre : 38.000 mariages seulement sont enregistrés en décembre, à cause de l'influence de l'Avent.

Sur le tableau ci-dessus, les trois minima annuels de février-mars, août et décembre apparaissent bien dans les résultats de 1913 ; celui de mars 1914 est plus accentué encore qu'en 1913, à cause de la date de Pâques.

Mais pendant la guerre, ces minima disparaissent presque totalement. Cela est entièrement vrai pour les deux minima d'août et de décembre. Le second ne reparaît, comme on l'a vu, qu'en décembre 1919. Le minimum correspondant au Carême ne disparaît pas complètement, sauf peut-être en 1915, il est légèrement marqué en 1916, 1917, 1918, il n'apparaît guère en 1919 dans le flot croissant des nouvelles unions; ce n'est qu'en 1920 qu'il viendra de nouveau imprimer une trace profonde dans les fluctuations mensuelles du nombre des mariages, comme on le verra (page 629), dans l'étude portant sur la France entière après la guerre.

2. — Fréquence annuelle des mariages dans la population totale

Avant la guerre, le taux de nuptialité générale, c'est-à-dire le rapport du nombre des nouveaux mariés à la population

totale calculée au milieu de l'année, était de 150 à 155 pour 10.000 habitants dans les 77 départements. Dès 1914, il est réduit d'un tiers, en 1915 des deux tiers : 45 pour 10.000. Il ne se relève que très lentement pendant les années suivantes ; en 1918, il est revenu un peu au-dessus du niveau de 1914 et c'est seulement en 1919 qu'il dépasse largement le taux d'avant-guerre. L'année 1920 devait apporter encore une augmentation notable, comme on le verra plus loin, pour les 90 départements.

Années	Population en milliers (a)	Nombre de mariages en milliers	Nouveaux mariés pour 10.000 habitants
1913	33.190	247.9	149
1914	33.220	168.9	102
1915	33.380	75.2	45
1916	32.850	108.1	66
1917	32.500	158.4	97
1918	32.830	178.3	109
1919	31.970	447.0	280

(a) Population évaluée au 30 juin, y compris les mobilisés.

3. — Fréquence des mariages parmi les mariables

On apprécie mieux la fréquence des mariages en rapportant leur nombre à celui des personnes qui, légalement, peuvent contracter mariage : garçons de 18 ans et plus, veufs et divorcés d'une part ; filles de 15 ans et plus, veuves et divorcées d'autre part.

Proportion annuelle moyenne de nouveaux époux sur 10.000 mariables

Catégories	1914-1919 (77 départements)		1906-1913 (87 départements)	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Célibataires	526	479	723	707
Veufs et divorcés	240	86	294	94
Ensemble	461	310	634	472
Sexes réunis	371		541	

Pour 1906-1913, on a pris la population mariable au recensement de 1911 ; pour 1914-1919, on a corrigé cette population

en tenant compte de l'afflux des réfugiés, des pertes de la population masculine et de l'augmentation corrélative des veuves, etc. Naturellement, cette évaluation n'est que très approximative.

On voit cependant, sur le tableau ci-dessus, que la fréquence des mariages a diminué davantage pour les filles que pour les garçons et qu'elle a beaucoup moins fléchi pour les veufs et divorcés de l'un et l'autre sexe que pour les célibataires : ce sont les premiers mariages surtout qui ont été empêchés par la guerre.

4. — Nuptialité par département

Le tableau de la page 228 permet de comparer la fréquence des mariages pendant la guerre dans les divers départements, soit d'après la population totale, soit parmi les personnes mariables.

Comme population totale de chaque département, on a pris la moyenne des nombres d'habitants recensés en 1911 et 1921, corrigée à l'aide du nombre moyen de réfugiés de 1914 à 1919.

Comme population mariable, on a pris le nombre des femmes aptes à contracter mariage, parce qu'il a moins varié de 1914 à 1919 que celui des hommes, affecté par les pertes de la guerre. Le nombre des femmes mariables au recensement de 1911, a été augmenté du nombre des réfugiées mariables et du nombre des veuves de militaires tués entre 1914 et le milieu de la période 1914-1919.

On n'a pu faire ainsi que des *évaluations très approximatives* ; les taux de fréquence obtenus pour chaque département peuvent néanmoins servir pour une comparaison sommaire, à la condition qu'on n'attache point une signification réelle aux faibles différences.

Pour faciliter l'examen de ces résultats, au moins en ce qui concerne les départements à forte ou à faible nuptialité, on a groupé ci-dessous les taux calculés pour ces départements en 1914-1919 et aussi en 1911-1913 pour servir de base de comparaison.

PROPORTIONS ANNUELLES MOYENNES DE NOUVEAUX MARIÉS POUR 10.000 HABITANTS

Années 1914-1919		Années 1911-1913	
Les plus élevées			
Seine	176	Seine	210
Seine-Inférieure	146	Seine-Inférieure	170
Bouches-du-Rhône	130	Pyrénées-Orientales	162
Finistère	128	Ille-et-Vilaine	160
Gironde	124	Loire-Inférieure	160
Seine-et-Oise	123	Finistère	156
Calvados	122	Lozère	156
Ille-et-Vilaine	122	Seine-et-Oise	156
Loire	122	Deux-Sèvres	156
Pyrénées-Orientales	120	Indre-et-Loire	154
Côtes-du-Nord	119	Vendée	154
Moyennes			
77 Départements	116	77 Départements	154
Les plus faibles			
Gers	75	Corse	116
Creuse	77	Gers	120
Landes	79	Hautes-Alpes	124
Lot	80	Hautes-Pyrénées	124
Lozère	81	Haute-Savoie	124
Ariège	82	Ariège	126
Hautes-Pyrénées	83	Basses-Pyrénées	126
Basses-Alpes	83	Creuse	128
Aveyron	83	Savoie	128
Basses-Pyrénées	84	Tarn-et-Garonne	128
Hautes-Alpes	84		

Comme on n'a pu tenir compte de tous les déplacements de population, il est probable que les proportions obtenues sont trop fortes en ce qui concerne les régions très industrielles qui ont attiré temporairement une importante population. Il est certain, néanmoins, qu'elles doivent y être spécialement élevées puisque de nombreux ouvriers, même jeunes, y ont été maintenus et ont pu s'y marier.

C'est bien effectivement la présence ou l'absence de grandes industries qui caractérise les groupes de départements classés d'après leur proportion de nouveaux mariés.

Certains départements à forte nuptialité (Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Ille-et-Vilaine, Finistère, Loire) figu-

FRÉQUENCE MOYENNE DES MARIAGES DE 1914 A 1919 DANS 77 DÉPARTEMENTS

Départements	Nombre annuel moyen de mariages	Nombre moyen de femmes mariables en milliers	Proportion annuelle moyenne		Départements	Nombre annuel moyen de mariages	Nombre moyen de femmes mariables en milliers	Proportion annuelle moyenne	
			de mariages pour 10.000 femmes mariables	de nouveaux mariés pour 10.000 habitants				de mariages pour 10.000 femmes mariables	de nouveaux mariés pour 10.000 habitants
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Ain	1.614	58	278	98	Loire	3.941	119	331	122
Allier	1.939	64	303	98	Loire (Haute-)	1.248	58	215	88
Alpes (Basses-)	416	17	245	83	Loire-Inférieure	3.903	133	293	117
Alpes (Hautes-)	409	17	241	84	Loiret	1.956	61	321	108
Alpes-Maritimes	1.857	81	229	104	Lot	760	36	211	80
Ardèche	1.543	57	271	99	Lot-et-Garonne	1.220	43	284	96
Ariège	749	33	227	82	Lozère	477	22	217	81
Aube	1.458	45	324	117	Maine-et-Loire	2.542	97	262	102
Aude	1.420	51	278	97	Manche	2.596	94	276	115
Aveyron	1.458	64	228	82	Marne (Haute-)	1.057	38	278	98
Belfort (Territ. de)	540	17	318	111	Mayenne	1.469	56	262	104
Bouches-du-Rhône	5.324	156	341	130	Morbihan	3.113	109	286	110
Calvados	2.456	81	303	122	Nièvre	1.346	47	286	93
Cantal	901	40	225	85	Orne	1.547	58	267	105
Charente	1.782	53	336	106	Puy-de-Dôme	2.201	94	234	86
Charente-Inférieure	2.362	72	328	108	Pyrénées (Basses-)	1.748	85	206	84

Cher	1.655	53	312	102	Pyrénées (Hautes-)	828	41	202	93
Corrèze	1.403	45	312	95	Pyrénées-Orientales	1.302	37	352	120
Corse	1.318	54	244	93	Rhône	5.476	196	279	116
Côte-d'Or	1.709	65	263	99	Saône (Haute-)	1.254	48	261	103
Côtes-du-Nord	3.476	119	292	119	Saône-et-Loire	3.153	95	332	107
Creuse	957	44	217	77	Sarthe	2.331	73	319	115
Dordogne	2.164	65	333	103	Savoie	1.016	44	231	86
Doubs	1.655	55	301	114	Savoie (Haute-)	1.108	44	252	91
Drôme	1.436	51	282	103	Seine	37.376	940	398	176
Eure	1.867	55	339	114	Seine-Inférieure	6.588	168	392	146
Eure-et-Loir	1.426	45	317	106	Seine-et-Marne	2.038	60	340	112
Finistère	4.991	140	356	128	Seine-et-Oise	5.475	148	370	123
Gard	2.081	73	285	102	Sèvres (Deux-)	1.677	52	322	103
Garonne (Haute-)	2.287	83	275	107	Tarn	1.428	53	269	92
Gers	785	36	218	75	Tarn-et-Garonne	757	30	252	88
Gironde	5.108	159	321	124	Var	1.891	57	332	117
Hérault	2.649	89	298	110	Vaucluse	1.292	42	308	113
Ille-et-Vilaine	3.591	120	299	122	Vendée	2.108	74	285	100
Indre	1.241	44	282	90	Vienne	1.599	52	307	100
Indre-et-Loire	1.865	57	327	111	Vienne (Haute-)	1.880	59	319	103
Isère	2.729	105	260	101	Yonne	1.369	51	268	92
Jura	1.215	46	264	100					
Landes	1.093	45	243	79					
Loir-et-Cher	1.328	42	316	101	77 DÉPARTEMENTS	189.327	6.110	310	116

Colonne 3. — Femmes mariables : filles de plus de quinze ans, veuves et divorcées.

Colonne 5. — La population moyenne ayant servi de base au calcul des proportions est indiquée page 240, Colonne 3.

raient déjà avant la guerre parmi les départements où la nuptialité était la plus élevée. Au contraire, la proportion des nouveaux mariés pour 10.000 habitants était, en 1911-1913, inférieure à la moyenne dans les Bouches-du-Rhône, la Gironde et le Calvados.

Les départements à faible nuptialité sont restés à peu près les mêmes en 1914-1919 qu'en 1911-1913.

La répartition des départements à faible ou à forte nuptialité diffère notablement quand on prend pour base des calculs la population totale ou seulement la population féminine mariable, comme on le voit en comparant le tableau ci-dessous au précédent.

PROPORTIONS ANNUELLES MOYENNES DE MARIAGES POUR 10.000 FEMMES MARIABLES

Années 1914-1919		Années 1911-1913	
Les plus élevées			
Seine	398	Deux-Sèvres	558
Seine-Inférieure	392	Haute-Vienne	555
Seine-et-Oise	370	Dordogne	550
Finistère	356	Corrèze	546
Pyrénées-Orientales	352	Loir-et-Cher	537
Bouches-du-Rhône	341	Pyrénées-Orientales	535
Seine-et-Marne	340	Vienne	526
Eure	339	Landes	522
Charente	336	Saône-et-Loire	521
Dordogne	333	Indre	520
Moyennes			
77 départements	320	87 départements	467
Les plus faibles			
Hautes-Pyrénées	202	Alpes-Maritimes	306
Basses-Pyrénées	206	Corse	334
Haute-Loire	215	Hautes-Pyrénées	340
Creuse	217	Basses-Pyrénées	342
Lozère	217	Rhône	370
Cantal	225	Haute-Savoie	384
Ariège	227	Côte-d'Or	396
Aveyron	228	Savoie	397
Alpes-Maritimes	229	Haute-Garonne	402
Savoie	231	Haute-Saône	405

Ce désaccord provient du fait que, dans ces départements, la proportion des femmes mariables à la population totale est souvent assez différente.

Le département de la Seine, par exemple, est un de ceux où la proportion des femmes célibataires est la plus élevée ; pour cette raison, il ne figure pas, avant 1914, parmi ceux où les mariages sont le plus nombreux par rapport à la population féminine mariable.

Pendant la guerre, au contraire, le nombre des mariages a été étroitement lié à la présence des hommes mariables ; aussi retrouve-t-on, pour les années 1914-1919, une répartition dans laquelle les départements, dont le développement industriel avait retenu ou attiré de nombreux ouvriers des deux sexes, se séparent nettement des régions rurales plus complètement touchées par la mobilisation.

5. — Mariages suivant l'âge des nouveaux époux

L'âge au mariage dépend à la fois du développement physiologique, soumis aux influences de la race, du climat et de l'état des mœurs. Cependant, la répartition des époux suivant leur âge ne varie, en temps normal, que lentement et dans des limites peu étendues. En France, elle était particulièrement stable. Dans les six années qui précèdent la guerre, on ne perçoit de changements significatifs que pour les nouveaux époux de 20 à 24 ans dont la proportion s'accroît légèrement : 240 à 251 pour 1.000, pour retomber à 244 pour 1.000 en 1913, par suite du maintien sous les drapeaux des militaires qui auraient dû normalement être rendus à la vie civile dans la seconde quinzaine de septembre 1913 (1).

Le plus grand nombre des hommes se marie en France entre 25 et 29 ans : 44 pour 100 en moyenne, près de la moitié.

Pour les femmes, le maximum se place entre 20 et 24 ans :

(1) *Statistique du mouvement de la population*, nouvelle série, t. II, 1911-1913, p. XV.

46 pour 100 ; celles de moins de 20 ans forment 16 pour 100 du total des nouvelles mariées ; celles de 25 à 29 ans, 21 pour 100.

Plus instructive que la répartition des nouveaux mariés suivant l'âge, est l'étude des taux de fréquence calculés en rapportant le nombre des mariés d'un certain âge à la population mariable correspondante.

A cet effet, la population mariable moyenne en 1914-1919 a été répartie par groupes d'âge, en tenant compte des réfugiés présents dans les 77 départements, des pertes en tués, disparus et prisonniers ; pour les femmes, on a évalué le nombre des veuves de guerre. On a rappelé, comme base de comparaison, les taux de 1906-1913.

Proportion annuelle moyenne de nouveaux époux pour 10.000 mariables de chaque groupe

Groupes d'âge en années	Sexe masculin 1914-1919 (77 dép.)	Sexe masculin 1906-1913 (87 dép.)	Sexe féminin 1914-1919 (77 dép.)	Sexe féminin 1906-1913 (87 dép.)
Moins de 20	49	35	140	326
20-24	394	542	897	1.624
25-29	1.482	2.033	950	1.468
30-39	1.005	1.070	457	596
40-49	369	397	187	182
50 et plus	76	83	18	19
Ensemble	461	634	310	472

La guerre a déterminé chez les hommes un accroissement du taux des mariages précoces avant 20 ans ; la diminution la plus forte est celle des groupes de 25-29 et 20-24 ans.

Parmi les femmes, c'est pour celles de 20 à 24 ans que la fréquence des mariages a le plus diminué ; au-dessus de 40 ans, le taux n'a pas varié sensiblement.

Age moyen des nouveaux mariés. — La distribution par âge des nouveaux mariés peut être résumée dans un âge moyen qui fournit un mode de comparaison commode, bien qu'insuffisant pour une analyse détaillée. On n'a fait le calcul que pour

les mariages de garçons avec filles ; les remariages sont donc exlus.

En 1909-1913 (1), l'âge moyen des garçons était 28 ans environ ; celui des filles, 23 ans 8 mois. Pendant la guerre, ces âges moyens ont été :

Age moyen au mariage, en années et mois
(*mariages de garçons avec filles*)

Années	Garçons	Filles	Différence
1913	28 6	24 3	4 3
1914	28 9	24 5	4 4
1915	29 4	25 10	3 6
1916	28 4	24 9	3 7
1917	28 2	24 9	3 5
1918	28 6	24 9	3 9
1919	29 1	24 11	4 2

L'âge moyen des garçons s'est accru au début de la guerre, par suite de la mobilisation des hommes jeunes ; il s'est abaissé à partir de 1916, parce que les mariages des mobilisés ont été facilités ; il s'est de nouveau élevé en 1919, les hommes des classes les plus âgées ayant été démobilisés les premiers.

L'âge moyen des filles a subi des variations de même sens.

Age relatif des époux. — La guerre a fait augmenter très notablement la proportion des mariages dans lesquels la femme est plus âgée que le mari.

Sur 1.000 mariages, proportion de ceux ou le mari était moins agé que sa femme

1913	179	1917	238
1914	193	1918	230
1915	278	1919	201
1916	249		

(1) *Statistique du mouvement de la population*, 1911-1913, p. XVIII.

6. — Mariages d'après le domicile et le lieu de naissance

Pendant la guerre, les importants déplacements de population que nous avons signalés, ont naturellement fait augmenter la proportion des mariages entre époux ayant leur domicile ordinaire dans des communes différentes, sinon dès le début de la guerre, du moins à partir de 1917.

Sur 1.000 mariages, proportion de ceux entre nouveaux époux ayant leur domicile dans des communes différentes

1913	405	1917	442
1914	371	1918	463
1915	263	1919	461
1916	374		

Un autre indice du mélange produit par les déplacements de population au cours de la guerre peut être trouvé dans la répartition des mariages suivant le département de naissance de chacun des époux.

Répartition de 1.000 mariages, suivant le département de naissance de chacun des époux

Années (77 départements)	Epoux nés dans le département du mariage		Epoux nés hors du département du mariage	
	Épouse née dans ce département	Épouse née hors de ce département	Épouse née dans ce département	Épouse née hors de ce département
1913	564	99	181	156
1914	530	109	177	184
1915	374	150	192	284
1916	408	122	223	247
1917	434	107	233	226
1918	442	104	234	220
1919	537	96	209	158

7. — Mariages d'après la nationalité

Bien que la proportion des adultes mariables parmi les étrangers fut plus forte que parmi les Français, sur 1.000 nouveaux mariés de 1909 à 1913, on ne compte que 27 étrangers et

24 étrangères, alors que les étrangers formaient 29 pour 1.000 de la population. La nuptialité des étrangers en France, avant la guerre, était donc plus faible que celle des Français. Le calcul direct de la fréquence des mariages en 1909-1913 par rapport aux personnes présentes en 1911, confirme ce fait.

NOUVEAUX MARIÉS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS POUR 10.000 HABITANTS (1909-1913)

Sexe	Milliers d'habitants recensés en 1911		Nombre annuel moyen de nouveaux époux 1909-1913		Nouveaux époux pour 10.000 habitants	
	Français et naturalisés	Étrangers	Français et naturalisés	Étrangers	Français et naturalisés	Étrangers
Masculin....	18.630	624	299.600	8.216	161	132
Féminin.....	19.402	535	300.412	7.404	155	138

Pour les années de guerre, on ne peut plus calculer de taux de fréquence, mais seulement répartir les mariages suivant la nationalité des époux.

MARIAGES SUIVANT LA NATIONALITÉ DANS LES 77 DÉPARTEMENTS (*a*)

Années	Époux français		Époux étranger		Proportions pour 1.000 nouveaux époux			
	Épouse française F. F.	Épouse étrangère F. E.	Épouse française E. F.	Épouse étrangère E. E.	F. F.	F. E.	E. F.	E. E.
1914....	160.408	2.677	3.317	2.521	950	16	19	15
1915....	69.270	1.861	2.470	1.641	920	25	33	22
1916....	99.468	2.153	4.023	2.455	920	20	37	23
1917....	146.630	2.620	5.929	3.252	926	16	37	21
1918....	164.570	2.613	7.745	3.355	923	15	43	19
1919....	426.436	4.299	12.783	3.467	954	10	28	8

(*a*) *Statistique du mouvement de la population*, t. III, 1914-1919, p. 14. Les naturalisés sont comptés avec les Français.

En valeur absolue, le nombre des mariages entre un Français et une étrangère n'a sensiblement augmenté qu'en 1919 : 4.299 au lieu de 2.613 en 1918 et 2.677 en 1913. L'accroissement a été progressif et beaucoup plus fort pour les mariages entre un étranger et une Française : 3.317 en 1913, 5.929 en 1917, 7.745 en 1918, 12.783 en 1919. Beaucoup de ces unions ont été contractées par des militaires des armées alliées en France (1).

Les mariages entre étrangers, moins intéressants du point de vue de la population française, ont augmenté modérément de 2.521 en 1914 à 3.467 en 1919.

Quand on examine, au lieu des nombres absolus, les proportions inscrites dans les dernières colonnes du tableau, l'aspect du phénomène est différent.

Jusqu'en 1918, la proportion des mariages pour lesquels le nouvel époux était étranger n'a pas cessé d'augmenter. Elle était de 29 pour 1.000 en 1913, 34 en 1914, elle atteint 62 pour 1.000 en 1918 si l'on ne tient pas compte de la nationalité de l'épouse. Elle s'accroît de 19 pour 1.000 en 1914 à 43 en 1918, si l'on ne considère que les étrangers épousant des Françaises.

Cette progression provient sans doute de l'augmentation du nombre des étrangers, mais aussi du fait que les étrangers neutres n'étant pas mobilisés, leur nuptialité devait être moins affectée par la guerre que celle des Français.

Quant à la proportion des mariages entre Français et étrangères, elle s'était légèrement accrue de 16 pour 1.000 en 1914, à 25 et 20 pendant les deux années suivantes, elle revient en 1917 et 1918 au même taux qu'en 1914.

En 1919 se produit une baisse brusque de la proportion des nouveaux mariés, dans lesquels un des époux au moins est étranger. Ce n'est pas que leur nombre absolu ait diminué, bien au contraire. C'est seulement parce que le nombre des mariages entre Français a augmenté beaucoup plus vite.

Avant 1914, la statistique n'était pas établie sous la forme précédente : on n'avait pas la répartition des mariages suivant la combinaison des nationalités des deux époux, mais seule-

(1) Au sujet des mariages mixtes entre Françaises et étrangers (coloniaux, etc.), voir MATHOREZ, *Revue politique et parlementaire*, juin et juillet 1922.

ment la distinction des nouveaux mariés entre Français et étrangers, séparément pour chaque sexe. Les nombres ci-après permettent de faire le raccord avec le tableau précédent.

Années	Nombre de mariages	Époux français	Époux étranger	Épouse française	Épouse étrangère
1913 (87 dép.)....	298.866	290.093	8.773	291.089	7.777
1914 (77 dép.)....	168.923	163.085	5.838	163.725	5.198

8. — Détails divers sur les mariages

La statistique relève encore, à propos des mariages, divers renseignements qu'on signalera très brièvement.

Degré d'instruction des nouveaux époux. — La proportion sur 1.000 époux de ceux qui ne savent ni lire ni écrire s'est accrue pendant les premières années de la guerre, sans doute à cause de l'augmentation relative des mariages entre personnes âgées parmi lesquelles les illettrés sont plus nombreux que parmi les jeunes.

De 1913 à 1919, cette proportion a été successivement :

Pour les hommes : 16, 17, 20, 20, 16, 14, 10 ;

Pour les femmes : 26, 28, 33, 30, 25, 21, 15.

Notifications et oppositions. — La guerre a fait croître temporairement, le nombre des mariages contractés après notification ou opposition, c'est-à-dire contre la volonté des parents.

Pour 10.000 mariages pendant les années 1913 à 1919, les proportions ont été successivement :

Notification : 95, 98, 146, 173, 150, 104, 54 ;

Opposition : 13, 14, 16, 23, 20, 15, 7.

Contrats. — La proportion des mariages donnant lieu à un contrat préalable a diminué pendant la guerre très fortement; en 1919, elle n'est pas revenue au niveau de 1913.

Pour 1.000 mariages, proportion de ceux précédés d'un contrat, pendant les années 1913 à 1919 : 220, 206, 96, 113, 121, 138, 206.

Légitimations par mariages. — La guerre entraînant la régularisation d'unions parfois anciennes a augmenté la proportion des mariages légitimant des enfants, surtout en 1915 et 1916.

Pour 1.000 mariages, proportion de ceux qui ont légitimé des enfants de 1913 à 1919 : 53, 77, 191, 102, 70, 54, 31.

Pour 100 mariages ayant légitimé des enfants : nombre des enfants légitimés de 1913 à 1919 : 127, 141, 141, 130, 123, 118, 114.

III. — Divorces

1. — Fréquence des divorces dans la population totale

Dès le mois d'août 1914, la fréquence des divorces fut réduite brusquement par l'impossibilité presque totale d'engager ou de suivre les procédures. D'autre part, dans l'élan unanime du début de la guerre, dans l'émotion des départs précipités, le sentiment du danger imminent et de la solidarité nécessaire dans l'épreuve firent oublier bien des griefs plus ou moins fondés et resserrèrent des liens prêts à se rompre.

Plus tard, la longueur des séparations, les conditions anormales de l'existence au front et à l'intérieur, devaient provoquer des dissentiments dont les conséquences ne purent se développer que progressivement, les difficultés d'ordre judiciaire restant très grandes. Mais, avec la démobilisation, le nombre des divorces s'éleva très rapidement après 1919, jusqu'à un niveau jamais atteint jusque là.

On a déjà expliqué (page 43) que l'on peut suivre le mouvement des divorces d'après deux sources : la statistique judiciaire qui fait connaître le nombre des divorces prononcés par les tribunaux, les relevés de l'état civil qui portent sur les divorces transcrits obligatoirement sur les registres en marge des actes de mariage correspondants.

Années	Divorces prononcés	Divorces transcrits	Divorces transcrits pour 100.000 habitants (a)
1913 (87 départ.)	16.335	14.998	75
1913 (77 départ.)	»	12.305	»
1914 —	10.154	7.889	48
1915 —	1.952	1.638	10
1916 —	4.923	3.589	22
1917 —	8.909	5.497	34
1918 —	9.841	7.851	48
1919 —	19.465	11.514	72

(a) Population calculée, voir page 220.

La réduction n'apparaît pas pleinement en 1914, le premier semestre ayant fourni un contingent normal de divorces ; mais en 1915, la proportion de divorces pour 100.000 habitants tombe à 10 au lieu de 75 en 1913 ; elle remonte ensuite progressivement jusqu'à 72 en 1919, presque au niveau de 1913.

2. — Fréquence des divorces parmi les couples mariés

On apprécie mieux la fréquence réelle des divorces en rapportant leur nombre à celui des couples mariés.

Années	Milliers de couples mariés au recensement	Nombre annuel moyen de divorces	Divorces pour 100.000 couples
1909-1913	8.332	13.655	164
1914-1919	6.780	6.330	93

Le nombre des couples mariés pour 1909-1913 est tiré du recensement de 1911 ; pour 1914-1919, on a pris le nombre moyen des femmes mariées calculé par la méthode qui a servi à déterminer le nombre des femmes en état de contracter mariage.

3. — Fréquence des divorces par département

Aux causes de divergence déjà signalées entre la statistique des divorces prononcés et celle des divorces transcrits, s'en ajoute une autre, lorsqu'on examine les relevés par département.

Les transcriptions sont effectuées dans la commune où le mariage a été célébré ; le jugement de divorce est prononcé par le tribunal du lieu de résidence des époux au moment du divorce ; dans l'intervalle, leur domicile a souvent changé. Sous cette réserve, on examinera la répartition des divorces transcrits dans les 77 départements.

On trouvera, dans le tableau ci-après, les éléments d'une comparaison de la fréquence des divorces dans chaque dépar-

FRÉQUENCE MOYENNE DES DIVORCES DE 1914 A 1919 DANS 77 DÉPARTEMENTS

Départements	Nombre annuel moyen de divorces	Population moyenne (en milliers)	Nombre moyen de femmes mariées (en milliers)	PROPORTION ANNUELLE MOYENNE de nouveaux divorcés pour 1 million d'habitants	PROPORTION ANNUELLE MOYENNE de divorces pour 1 million de femmes mariées	Départements	Nombre annuel moyen de divorces	Population moyenne (en milliers)	Nombre moyen de femmes mariées (en milliers)	PROPORTION ANNUELLE MOYENNE de nouveaux divorcés pour 1 million d'habitants	PROPORTION ANNUELLE MOYENNE de divorces pour 1 million de femmes mariées
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
Ain	41	328	69	250	594	Loire	142	646	131	634	1.084
Allier	46	395	94	233	489	Loire (Haute-)	20	285	56	041	357
Alpes (Basses-)	10	100	20	200	500	Loire-Inférieure	105	665	131	313	802
Alpes (Hautes-)	8	97	17	165	471	Loiret	61	361	79	741	772
Alpes-Maritimes	82	355	80	462	1.025	Lot	14	191	47	653	298
Ardèche	21	313	61	134	344	Lot-et-Garonne	45	253	67	15	672
Ariège	12	183	41	131	293	Lozère	3	117	20	523	150
Aube	86	250	55	688	1.564	Maine-et-Loire	81	498	110	235	736
Aude	36	294	68	245	529	Manche	54	453	86	238	628
Aveyron	18	350	72	103	250	Marne (Haute-)	28	215	47	260	596
Belfort (Terr. de)	19	97	18	392	1.050	Mayenne	27	282	56	192	482
Bouches-du-Rhône	233	817	161	568	1.447	Morbihan	30	566	95	106	316
Calvados	100	401	79	499	1.265	Nièvre	43	288	64	299	672

Cantal	19	212	39	179	487	Orne	48	295	64	325	750
Charente	65	335	81	388	802	Puy-de-Dôme	48	510	111	188	432
Charente-Inférieure	88	437	104	403	846	Pyrénées (Basses)	24	417	77	115	312
Cher	32	324	76	198	421	Pyrénées (Hautes)	19	200	40	190	475
Corrèze	23	294	61	156	377	Pyrénées-Orient.	27	216	45	250	600
Corse	24	283	43	170	558	Rhône	223	940	184	472	1.212
Côte-d'Or	71	345	75	411	947	Saône (Haute-)	36	243	50	296	720
Côtes-du-Nord	30	583	96	103	312	Saône-et-Loire	65	589	128	221	508
Creuse	21	249	55	169	382	Sarthe	93	406	90	458	1.033
Dordogne	54	421	99	257	545	Savoie	20	235	43	170	465
Doubs	44	291	52	302	846	Savoie (Haute-)	19	244	43	156	442
Drôme	42	278	60	302	700	Seine	1.948	4.380	870	889	2.239
Eure	112	328	71	683	1.577	Seine-Inférieure	304	902	166	675	1.830
Eure-et-Loir	61	270	58	452	1.052	Seine-et-Marne	81	365	78	444	1.038
Finistère	43	781	129	110	333	Seine-et-Oise	213	892	172	475	1.238
Gard	44	408	88	216	500	Sèvres (Deux-)	35	326	74	214	473
Garonne (Haute-)	69	427	97	323	711	Tarn	24	310	73	155	329
Gers	26	208	53	250	490	Tarn-et-Garonne	16	172	44	186	364
Gironde	192	824	190	464	1.011	Var	77	324	71	475	1.085
Hérault	68	483	105	282	648	Vaucluse	58	228	52	509	1.115
Ile-et-Vilaine	49	587	110	167	445	Vendée	29	420	89	138	326
Indre	23	275	64	84	359	Vienne	34	321	74	212	459
Indre-et-Loire	66	336	80	393	825	Vienne (Haute-)	38	366	80	208	475
Isère	87	542	111	321	784	Yonne	47	297	70	317	671
Jura	34	242	47	281	723						
Landes	14	276	63	101	222						
Loir-et-Cher	38	263	61	289	623	77 DÉPARTEMENTS	6.330	32.700	6.780	387	933

tement, soit dans la population totale, soit par rapport au nombre moyen des femmes mariées évalué pour 1914-1919.

Le tableau ci-après permet de comparer la fréquence des divorces dans la population en 1911-1913 et 1914-1919 pour les départements ayant les taux les plus élevés et les plus faibles. On constate des différences importantes entre les deux périodes.

PROPORTIONS ANNUELLES MOYENNES DE NOUVEAUX DIVORCÉS POUR 1.000.000 D'HABITANTS

1914-1919		1911-1913	
Les plus élevées			
Seine	889	Seine	1.670
Aube	688	Eure	1.292
Eure	683	Oise	1.270
Seine-Inférieure	675	Aube	1.070
Bouches-du-Rhône	568	Rhône	1.060
Vaucluse	509	Seine-Inférieure	1.060
Calvados	499	Marne	1.058
Seine-et-Oise	475	Aisne	1.030
Var	475	Somme	1.024
Rhône	472	Seine-et-Oise	1.016
Moyennes			
77 Départements	387	87 Départements	714
Les plus faibles			
Lozère	51	Côtes-du-Nord	146
Indre	84	Lozère	148
Landes	101	Finistère	168
Côtes-du-Nord	103	Basses-Pyrénées	190
Morbihan	106	Vendée	192
Finistère	110	Landes	200
Basses-Pyrénées	115	Morbihan	208
Ariège	131	Aveyron	212
Ardèche	134	Ariège	232
Vendée	138	Haute-Savoie	236

Mais le rapport des divorces au nombre de femmes mariées fournit une mesure plus exacte ; le tableau suivant permet la comparaison 1911-1913, 1914-1919. On constate encore de très grandes différences entre les proportions relatives aux

divers départements. Le taux le plus élevé (Seine 2.239 pour 1.000.000 de femmes mariées) est 15 fois environ le taux minimum (Lozère 150). Le tableau ci-après facilite la comparaison des taux extrêmes.

PROPORTIONS ANNUELLES MOYENNES DES DIVORCES POUR 1.000.000 DE FEMMES MARIÉES en 1914-1919

Les plus élevées			
Seine	2.239	Calvados	1.265
Seine-Inférieure	1.830	Seine-et-Oise	1.238
Eure	1.577	Rhône	1.212
Aube	1.564	Vaucluse	1.115
Bouches-du-Rhône	1.447	Var	1.085
Les plus faibles			
Lozère	150	Basses-Pyrénées	312
Landes	222	Morbihan	316
Aveyron	250	Vendée	326
Ariège	293	Tarn	329
Côtes-du-Nord	312	Finistère	333

Moyenne pour 77 départements : 933

La fréquence des divorces est élevée dans la région parisienne, la Normandie, le nord et l'est de la France et dans les départements ayant de grandes villes. Elle est faible dans l'ouest, surtout en Bretagne et dans les départements montagneux.

4. — DIVORCES SUIVANT L'ÂGE DES ÉPOUX

Comme pour les mariages, au lieu d'examiner simplement la répartition des époux par groupes d'âge pour 1.000 au total, il est préférable de calculer des taux de fréquence en rapportant le nombre des divorcés de chaque âge au nombre des mariés d'âge correspondant.

On a donc fait une évaluation du nombre moyen des mariés par groupes d'âge pour la période 1914-1919, par un procédé analogue à celui qu'on a signalé pour l'estimation de la population mariable classée par âge. Cette évaluation a servi de

base au calcul de taux de fréquence moyenne des divorces qu'on a rapprochés de ceux de la période 1906-1913.

PROPORTION ANNUELLE MOYENNE DE DIVORCÉS POUR 100.000 MARIÉS DE CHAQUE GROUPE

Ages en années	1914-1919 (77 DÉPART.)		1906-1913 (87 DÉPART.)	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Moins de 20 ans..	»	27	22	75
20-24............	47	99	89	204
25-29............	101	163	197	287
30-34............	181	161	288	282
35-39............	178	122	300	234
40-49............	106	77	195	139
50 et plus........	34	25	59	43
ENSEMBLE......	94	94	171	171

La fréquence des divorces a diminué à tous les âges pour l'un et l'autre sexe, mais la baisse est proportionnellement plus forte pour les âges les plus faibles. Parmi les hommes, la fréquence la plus élevée passe de 35-39 ans en 1906-1913, à 30-34 ans en 1914-1919. C'est toujours parmi les femmes de 25 à 29 ans que les divorces sont le plus fréquents, mais le groupe 30-34 fournit un taux presque aussi élevé.

Age moyen des époux divorcés. — Comme le nombre des divorces a proportionnellement plus diminué parmi les jeunes époux que parmi les vieux, l'âge moyen des époux divorcés a fortement augmenté de 1913 à 1915. Bien qu'il se soit ensuite lentement abaissé, il n'était pas encore revenu en 1919 au taux d'avant-guerre.

AGE MOYEN DES ÉPOUX DIVORCÉS
en années et mois

Années	Époux	Épouse
1913............................	39 6	35 1
1914............................	39 11	35 5
1915............................	43 7	38 7
1916............................	41 9	37 2
1917............................	40 8	36 0
1918............................	40 2	35 7
1919............................	40 5	35 9

Age relatif des époux. — Parmi les couples divorcés, la proportion de ceux où le mari était moins âgé que la femme était de 170 pour 1.000 environ avant la guerre, un peu plus faible que parmi les couples de nouveaux mariés, environ 180. Cette proportion a plutôt diminué pendant la guerre :

1914	174	1917	165
1915	175	1918	158
1916	162	1919	144

On verra plus loin que, parmi les nouveaux mariés, la proportion correspondante a beaucoup augmenté.

5. — Durée et nombre d'enfants des mariages dissous

Durée du mariage dissous. — La durée moyenne des mariages dissous par le divorce était de 12 ans 1 mois avant la guerre (années 1911-1913). Pendant la guerre, elle a progressé jusqu'à 14 ans 6 mois en 1915, 13 ans 7 mois en 1916, pour revenir ensuite à 12 ans 11 mois en 1917, 12 ans 9 mois en 1918 et à 12 ans 11 mois en 1917, 12 ans 9 mois en 1918 et 12 ans 11 mois en 1919. Comme on pouvait s'y attendre, ce mouvement est semblable à celui de l'âge moyen des époux divorcés.

Nombre d'enfants issus des mariages dissous. — La répartition des mariages dissous d'après le nombre des enfants, montre que la proportion des couples sans enfant a augmenté pendant la guerre. Naturellement, la compensation a lieu sur l'ensemble des ménages divorcés ayant des enfants, mais sans que l'on constate une variation aussi nette que pour les ménages sans enfant.

Répartition de 1.000 ménages divorcés, suivant le nombre d'enfants vivants (77 départements)

Nombre d'enfants	1914	1915	1916	1917	1918	1919
0	495	530	516	518	503	512
1	283	274	274	269	271	271
2	145	127	134	135	144	140
3	48	41	43	48	54	48
4	18	13	20	17	16	18
5 et plus	11	15	13	13	12	11

6. — Époux ayant obtenu le divorce à son profit

Les conséquences malheureuses des longues séparations imposées par la guerre sont accusées par la proportion croissante des divorces prononcés au profit de l'homme de 1914 à 1918 ; elle dépasse 60 pour 100 en 1919, au lieu de 42 en 1914.

Proportion pour 1.000 divorces, de ceux prononcés au profit

	De l'homme	De la femme	Des deux
1911-1913 (87 départ.)....	414	512	74
1914 (77 départ.)........	422	505	73
1915....................	475	407	118
1916....................	526	376	98
1917....................	589	326	85
1918....................	631	292	77
1919....................	602	316	82

Causes du divorce. — En 1911-1913, sur 100 divorces, 54 étaient prononcés pour excès, sévices ou injures graves, 19 pour abandon du domicile conjugal, 18 pour adultère, pour d'autres causes. Pendant la guerre, les sévices ou injures graves restent toujours invoqués dans plus de la moitié des cas : 55 p. 100 de 1914 à 1917, 52 en 1918 et 51 en 1919.

Les variations les plus significatives sont celles de l'adultère de la femme qui, de 10 pour 100 des cas en 1914 et 1915, a progressé pendant les années suivantes à 13, 16, 18 et 17 pour 100. L'abandon du domicile conjugal par la femme a été retenu dans 8 à 10 pour 100 des jugements prononcés.

IV. — **Natalité**

1. — Mouvement mensuel des naissances de 1914 à 1919

L'effet de la guerre sur la natalité ne s'est pleinement fait sentir qu'à parir du mois de mai 1915. Le nombre mensuel des naissances est en général plus élevé pendant le 1er semestre ; ainsi, en 1913, pour 50.000 par mois en moyenne, le maximum avait été de 55.000 en mars, leminimum 47.000 en novembre.

En novembre 1914, on a enregistré 46.000 naissances et, en avril 1915, 46.500. La chute est lourde en mai avec 29.000 naissances ; le nombre mensuel s'abaisse jusqu'à un minimum

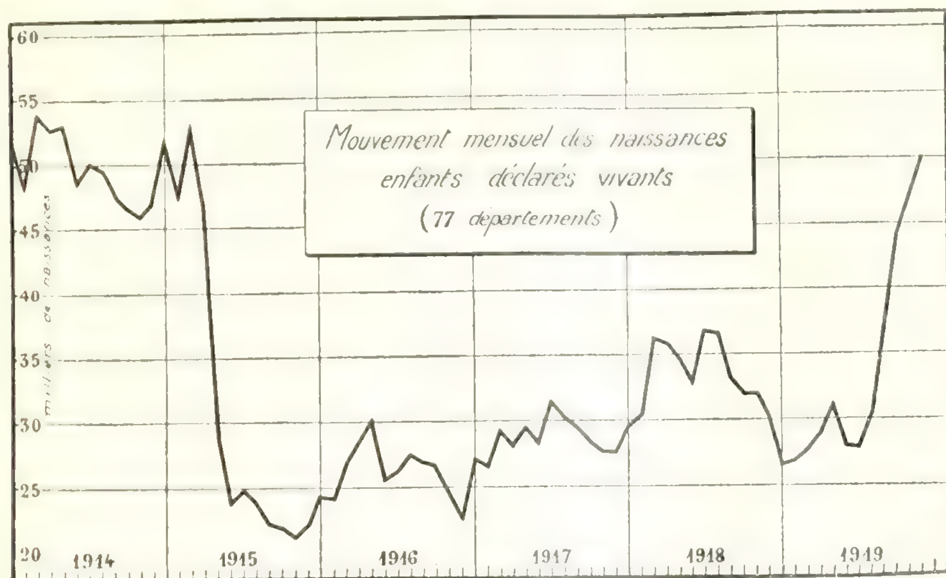


Fig. 3. — Mouvement mensuel des naissances, 77 départements, 1914-1919,

de 21.000 en novembre 1915 et ne s'élève ensuite que très lentement avec quelques fluctuations. A partir d'août 1919, l'accroissement est rapide, en décembre 1919, on enregistre 50.000 naissances.

Naissances d'enfants déclarés vivants, en milliers

	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Janvier. . . .	51,6	51,8	24,2	27,0	29,5	26,4
Février.	48,2	47,3	24,0	26,5	30,3	26,5
Mars.	53,9	52,8	26,8	29,2	36,5	27,4
Avril.	52,7	46,5	28,4	28,0	35,9	28,8
Mai.	52,9	29,0	30,2	29,4	34,7	31,2
Juin.	48,5	23,8	25,4	28,2	32,9	28,0
Juillet.	50,0	24,9	26,0	31,3	36,8	27,9
Août.	49,4	23,8	27,4	30,2	35,7	30,5
Septembre .	47,4	22,1	26,9	29,4	33,1	36,8
Octobre. . . .	46,6	21,9	26,6	28,3	32,0	44,0
Novembre .	45,8	21,0	24,4	27,5	32,0	45,9
Décembre. .	46,8	22,1	22,7	27,5	30,1	50,1
Totaux.	593,8	387,0	313,0	342,5	399,5	403,5

2. — Fréquence annuelle des naissances dans la population totale

Avant la guerre, le taux de la natalité générale, rapport du nombre des enfants déclarés vivants à la population calculée au milieu de l'année, était un peu inférieur à 190 pour 10.000 : 188 pour la France entière en 1913 et 182 pour les 77 départements de l'intérieur. Au cours de la guerre, ce taux s'est abaissé jusqu'à la moitié de sa valeur : 95 pour 10.000 en 1916.

Années	Population en milliers (a)	Enfants déclarés vivants en milliers	Proportion pour 10.000 habitants
1913 (87 dép.)	39.790	746,0	188
1913 (77 dép.)	33.190	604,8	182
1914 —	33.220	593,8	179
1915 —	33.380	387,0	116
1916 —	32.850	313,0	95
1917 —	32.500	342,5	105
1918 —	32.830	399,5	122
1919 —	31.970	403,5	126

(a) Population évaluée au 30 juin y compris les mobilisés.

En 1914, le taux de la natalité n'a diminué que de 3 points ; dans les 4 premiers mois de 1915, on a enregistré un nombre de naissances presque normal, aussi le taux de l'année ne s'est-il abaissé qu'à 116, bien que le minimum des naissances mensuelles ait été atteint en novembre. C'est 1916 qui fournit le taux annuel le plus bas ; le relèvement est d'ailleurs très lent au cours des années suivantes ; en 1919, le taux ne dépasse pas 126 pour 10.000. La démobilisation effectuée en 1919, permettant la célébration des mariages retardés par la guerre, ne devait produire son plein effet sur la natalité qu'à partir de 1920.

3. — Enfants déclarés vivants et mort-nés

En France, l'enregistrement des mort-nés se fait, non pas d'après une définition légale, qui n'est donnée nulle part, mais par l'application combinée de diverses prescriptions.

Selon le code civil (art. 55), la déclaration de naissance doit être faite dans les 3 jours. D'autre part, aucune inhumation ne peut avoir lieu sans une autorisation écrite de l'officier de l'état civil (art. 77). Le mort-né ne doit donc pas échapper à la déclaration; mais, d'après un décret du 4 juillet 1806, dans l'acte relatif à un enfant qui lui est présenté sans vie, l'officier de l'état civil ne doit pas exprimer que l'enfant est décédé, mais seulement qu'il a été présenté sans vie. Le fait que cet enfant a vécu ou non, pouvant avoir des conséquences importantes — pour la transmission des héritages par exemple — le législateur n'a pas voulu que l'officier d'état civil pût certifier dans un acte un fait qu'il n'avait pu constater lui-même.

Parmi les enfants présentés sans vie, certains sont donc de vrais mort-nés, n'ayant jamais vécu, d'autres sont nés vivants mais n'ont vécu que peu de temps avant leur déclaration de naissance, laquelle est obligatoire dans les 3 jours.

Pour les distinguer, on a inscrit depuis 1907 sur le bulletin destiné à la statistique la question suivante : l'enfant a-t-il respiré ? à laquelle le déclarant répond généralement, bien que cette réponse ne doive pas être mentionnée sur le registre de l'état civil. Voici les résultats obtenus :

Années	Enfants déclarés vivants	Mort-nés ou enfants présentés sans vie			Mort-nés ayant respiré pour 1.000 au total
		Totaux	N'ayant pas respiré	Ayant respiré	
		1° 87 départements (moyenne annuelle)			
1907-1911......	777,2	36,6	31,2	5,4	148
1911-1913......	746,3	34,5	29,3	5,2	149
		2° 77 départements			
1913...........	604,8	28,1	24,1	4,0	143
1914...........	593,8	26,7	22,8	3,9	147
1915...........	387,0	17,4	15,0	2,4	139
1916...........	313,0	15,6	13,4	2,2	140
1917...........	342,5	16,6	14,3	2,3	136
1918...........	399,5	19,2	16,8	2,4	124
1919...........	403,5	20,7	18,0	2,7	129

De 1907 à 1913, la proportion des faux mort-nés est voisine de 15 pour 100, du même ordre que celle constatée en Belgique dans des conditions analogues. En tenant compte de ce fait, la proportion des mort-nés et enfants présentés sans vie, qui était de 44 pour 1.000 naissances au total en 1911-1913, se réduit à 37 pour 1.000 pour les vrais mort-nés.

En 1906-1910, cette proportion (1) était de 43 pour 1.000 en Italie, 40 aux Pays-Bas, 33 en Suisse, 30 en Allemagne ; elle tombe au-dessous de 25 dans les pays scandinaves. Mais ces comparaisons internationales sont très aléatoires parce que la définition du mort-né est très différente suivant les pays (2).

Pendant la guerre, la proportion des faux mort-nés a diminué dans les 77 départements : de 1913 à 1917, elle tombe à 14 pour 100 et à moins de 13 en 1918 et 1919. En l'absence d'une définition précise du mort-né, cette proportion ne peut d'ailleurs être tenue que pour très approximative.

La fréquence des mort-nés, vrais ou faux, est très différente, suivant qu'il s'agit d'enfants légitimes ou illégitimes.

Mort-nés pour 1.000 enfants nés (77 départements)

Années	Ensemble	Légitimes	Illégitimes
1913	44	42	71
1914	43	41	67
1915	43	40	64
1916	48	44	67
1917	46	43	69
1918	46	42	68
1919	49	45	70

Dans l'ensemble, la proportion des mort-nés a augmenté sensiblement à partir de 1916 ; cependant leur fréquence réelle ne s'est pas beaucoup accrue parmi les légitimes, sauf peut-être

(1) Statistique générale de la France, *Statistique internationale du mouvement de la population*, 2e volume, 1901-1910, p. 69*.

(2) Voir sur cette question Levasseur, *La population française*, t. II, 45. — Statistique générale de la France : *Statistique internationale du mouvement de la population jusqu'en* 1905, p. 145 et 147. — *Infantile mortality* (Rapport du Comité désigné par la Société royale de Statistique), Londres, 1912. — Société des Nations, section d'hygiène, Rapport de la Commission pour la définition des mort-nés.

en 1916 et 1919; elle a diminué parmi les illégitimes. Mais l'accroissement résulte du fait que les enfants illégitimes, qui fournissent une plus forte mortinatalité, sont devenus proportionnellement plus nombreux que les légitimes.

4. — Naissances suivant le sexe

La proportion des garçons, dans l'ensemble des nouveau-nés (nés vivants et mort-nés), a légèrement fléchi en 1914 et s'est maintenue près de sa valeur de 1913, 1.060 garçons pour 1.000 filles, de 1915 à 1917. Pendant les années suivantes, elle s'est élevée au-dessus de 1.070.

Nombre de garçons pour 1.000 filles

Années	Ensemble des naissances	Enfants déclarés vivants	Mort-nés et déclarés sans vie
1911 (87 dép.)........	1.052	1.041	1.351
1912 —	1.058	1.047	1.317
1913 —	1.059	1.047	1.356
1913 (77 dép.)........	1.060	1.048	1.350
1914 —	1.050	1.038	1.348
1915 —	1.056	1.046	1.313
1916 —	1.059	1.049	1.324
1917 —	1.070	1.047	1.331
1918 —	1.075	1.065	1.320
1919 —	1.073	1.060	1.395

Pour les mort-nés, la proportion des garçons est, comme on le sait, plus grande que pour les nés vivants; les produits masculins étant généralement plus gros, l'accouchement est plus difficile.

Pendant la guerre, la proportion des garçons parmi les mort-nés a été plus faible qu'en 1913; mais en 1919 elle s'élève à 1.395 pour 1.000.

5. — Naissances suivant la légitimité

Le nombre des naissances légitimes a été réduit par la guerre dans une proportion beaucoup plus forte que celui des naissances illégitimes. En 1916, dans les 77 départements, il y eut

à peu près moitié moins d'enfants déclarés vivants qu'en 1913 : 313.000 au lieu de 604.800. Le nombre des illégitimes n'a baissé que d'un septième : 43.000 au lieu de 50.700. Par suite, la proportion des illégitimes a augmenté de 84 pour 1.000 en 1913 à 137 en 1916 ; elle a même atteint 142 en 1917.

	Enfants déclarés vivants en milliers		Mort-nés en milliers		Illégitimes pour 1.000	
Années	Total	Illégitimes	Total	Illégitimes	Déclarés vivants	Mort-nés
1911 (87 dép.).....	742,4	64,7	31,4	4,6	87	135
1912 —	750,4	65,4	34,7	4,6	87	132
1913 —	746,4	65,6	34,7	4,9	88	141
1913 (77 dép.).....	604,8	50,7	28,1	3,9	84	140
1914 —	593,8	50,4	26,7	3,6	85	134
1915 —	387,0	43,2	17,4	3,0	112	166
1916 —	313,0	43,0	15,6	3,1	137	198
1917 —	342,5	48,5	16,6	3,6	142	217
1918 —	399,5	55,0	19,2	4,0	138	209
1919 —	403,5	53,4	20,7	4,0	132	193

Parmi les mort-nés et enfants déclarés sans vie, la fréquence des illégitimes est plus considérable ; elle a augmenté pendant la guerre à peu près dans la même proportion que parmi les déclarés vivants.

La statistique relève le nombre des enfants illégitimes déclarés vivants qui sont *reconnus* immédiatement par le père dans l'acte de naissance. Comme il fallait le prévoir, la proportion de ces enfants a fortement baissé pendant la guerre.

Enfants reconnus par le père sur 1.000 illégitimes (77 départements)

1913................	159	1917................	99
1914................	140	1918................	98
1915................	99	1919................	120
1916................	102		

6. — Fécondité des femmes de 15 a 49 ans

A côté du taux de natalité générale qui permet d'apprécier la fréquence des naissances dans la population, sans égard à la

composition de celle-ci, on calcule des taux de fécondité obtenus en rapportant le nombre des naissances à celui des femmes en âge de procréation.

Le nombre moyen des femmes mariées pour 1914-1919 a été évalué à partir du recensement de 1911, en ajoutant le nombre des réfugiées de 15 à 49 ans, et en retranchant du nombre des femmes mariées, celui des veuves de guerre.

NOMBRE ANNUEL MOYEN DE NOUVEAU-NÉS POUR 1.000 FEMMES DE 15 A 49 ANS

Années	Fécondité totale (enfants vivants et mort-nés)			Fécondité effective (enfants déclarés vivants)		
	Légitime (a)	Illégitime (b)	Totale (c)	Légitime (a)	Illégitime (b)	Totale (c)
1911-13 (87 dép.)...	117	17	77	112	14	74
1914-1919 (77 dép.).	77	14	49	74	13	47

(a) Enfants légitimes pour 1.000 femmes mariées.
(b) Enfants illégitimes pour 1.000 filles, veuves et divorcées.
(c) Enfants au total pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans au total.

Le taux de fécondité légitime effective, qui était de 172 pour 1.000 avant la guerre de 1870, s'était progressivement réduit à 112 en 1911-1913; il tombe à 74 pendant les années 1914-1919.

Le taux de fécondité illégitime, resté très voisin de 18 pour 1.000 depuis le milieu du siècle dernier, a, lui aussi, diminué pendant la guerre (14 pour 1.000) ; ceci confirme l'observation déjà faite : les naissances illégitimes n'ont pas été plus fréquentes pendant la guerre ; mais elles semblent l'avoir été dans l'ensemble des naissances, parce que le nombre des naissances légitimes a beaucoup plus diminué.

7. — NATALITÉ ET FÉCONDITÉ PAR DÉPARTEMENT

Le tableau ci-après permet de comparer les taux moyens de natalité et de fécondité par département pour la période 1914-1919.

Fréquence des naissances d'enfants déclarés vivants de 1914 à 1919 dans 77 départements.

Départements	Nombre annuel moyen d'enfants déclarés vivants	Nombre moyen de femmes de 15 à 49 ans (en milliers)	Proportion annuelle moyenne d'enfants déclarés vivants		Départements	Nombre annuel moyen d'enfants déclarés vivants	Nombre moyen de femmes de 15 à 49 ans (en milliers)	Proportion annuelle moyenne d'enfants déclarés vivants	
			pour 10,000 habitants	pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans				pour 10.000 habitants	pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Ain	3.752	81	114	46	Loire	8.100	174	125	47
Allier	3.762	104	95	36	Loire (Haute-)	3.504	77	123	46
Alpes (Basses-)	1.112	24	111	46	Loire-Inférieure	8.518	177	128	48
Alpes (Hautes-)	1.403	23	145	61	Loiret	4.425	90	123	49
Alpes-Maritimes	4.239	115	119	37	Lot	1.775	47	93	38
Ardèche	3.990	77	127	52	Lot-et-Garonne	2.231	66	88	34
Ariège	1.729	45	94	38	Lozère	1.699	27	145	63
Aube	3.084	61	123	51	Maine-et-Loire	5.708	131	115	44
Aude	3.003	76	102	40	Manche	6.842	116	151	59
Aveyron	4.508	87	129	52	Marne (Haute-)	2.762	50	128	55
Belfort (Territ. de)	1.179	25	122	47	Mayenne	3.925	73	139	54
Bouches-du-Rhône	11.059	230	135	48	Morbihan	9.648	141	171	68
Calvados	5.935	102	148	58	Nièvre	2.914	68	101	43
Cantal	2.648	50	125	53	Orne	3.612	74	122	49
Charente	3.845	85	115	45	Puy-de-Dôme	4.925	130	96	38

Charente-Inférieure	5.000	109	114	46	Pyrénées (Basses-)	5.846	105	140	56
Cher	3.619	90	112	40	Pyrénées (Hautes-)	2.284	49	114	47
Corrèze	3.584	69	122	52	Pyrénées-Orientales	2.667	55	123	48
Corse	4.464	67	158	67	Rhône	10.233	275	109	37
Côte-d'Or	3.768	85	109	44	Saône (Haute-)	3.044	61	124	50
Côtes-du-Nord	9.663	144	166	67	Saône-et-Loire	6.995	150	119	47
Creuse	2.413	61	97	40	Sarthe	5.630	102	139	55
Dordogne	5.011	105	119	48	Savoie	3.076	57	131	54
Doubs	4.459	73	153	61	Savoie (Haute-)	3.338	59	137	57
Drôme	2.975	72	107	41	Seine	52.584	1.380	120	38
Eure	4.476	79	136	57	Seine-Inférieure	16.107	235	179	69
Eure-et-Loir	3.587	65	133	55	Seine-et-Marne	4.052	88	111	46
Finistère	14.266	194	183	74	Seine-et-Oise	9.658	220	108	44
Gard	4.555	107	112	43	Sèvres (Deux-)	4.015	83	123	48
Garonne (Haute-)	4.311	120	101	36	Tarn	3.065	80	97	38
Gers	1.694	53	81	32	Tarn-et-Garonne	1.578	44	92	36
Gironde	9.053	240	110	38	Var	3.640	86	112	42
Hérault	5.848	129	121	45	Vaucluse	2.561	60	112	43
Ille-et-Vilaine	8.344	165	142	51	Vendée	5.738	109	137	53
Indre	3.083	70	112	44	Vienne	3.871	81	121	48
Indre-et-Loire	4.104	87	122	47	Vienne (Haute-)	4.528	95	124	48
Isère	5.710	150	105	38	Yonne	2.965	70	100	43
Jura	3.059	60	124	51					
Landes	3.100	70	112	44					
Loir-et-Cher	3.076	66	117	47	77 DÉPARTEMENTS	406.523	8,700	124	47

Colonne 4. — La population moyenne ayant servi de base au calcul des proportions est indiquée page 240, col. 3.

Pour faciliter la comparaison, on a classé ci-dessous les départements ayant la plus forte ou la plus faible natalité.

Taux annuels moyens de natalité :
enfants déclarés vivants pour 10.000 habitants

1914-1919		1911-1913	
Les plus élevés			
Finistère	183	Finistère	266
Seine-Inférieure	179	Pas-de-Calais	265
Morbihan	171	Morbihan	253
Côtes-du-Nord	166	Seine-Inférieure	240
Corse	158	Côtes-du-Nord	240
Doubs	153	Meurthe-et-Moselle	234
Manche	151	Lozère	216
Calvados	148	Doubs	215
Hautes-Alpes	145	Nord	215
Lozère	145	Vosges	212
Ille-et-Vilaine	142	Mayenne	211
Moyens			
77 départements	124	87 départements	188
Les plus faibles			
Gers	81	Gers	128
Lot-et-Garonne	88	Lot-et-Garonne	135
Tarn-et-Garonne	92	Yonne	139
Lot	93	Nièvre	143
Ariège	94	Allier	145
Allier	95	Lot	145
Puy-de-Dôme	96	Tarn-et-Garonne	145
Creuse	97	Haute-Garonne	147
Tarn	97	Creuse	148
Nièvre	101	Gironde	148
Haute-Garonne	101	Ariège, Puy de Dôme	150

Sous la réserve que ces taux ne sont que très approximatifs en raison des déplacements intérieurs de population, on voit que les classements concordent avec ceux des années d'avant la guerre.

La comparaison de ces résultats avec ceux que donne le

classement des départements d'après le taux de fécondité ne présente que des différences peu importantes.

TAUX ANNUELS MOYENS DE FÉCONDITÉ :
ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS, POUR 1.000 FEMMES DE 15 A 49 ANS

1914-1919		1911-1913	
Les plus élevés			
Finistère	74	Finistère	113
Seine-Inférieure	69	Pas-de-Calais	111
Morbihan	68	Morbihan	107
Côtes-du-Nord	67	Côtes-du-Nord	103
Corse	67	Lozère	99
Lozère	63	Meurthe-et-Moselle	98
Doubs	61	Seine-Inférieure	95
Hautes-Alpes	61	Hautes-Alpes	94
Manche	59	Corse	91
Calvados	58	Doubs	90
Moyens			
77 départements	47	87 départements	77
Les plus faibles			
Gers	32	Gironde	53
Lot-et-Garonne	34	Rhône	54
Haute-Garonne	36	Gers	55
Tarn-et-Garonne	36	Lot-et-Garonne	56
Allier	36	Allier	58
Alpes-Maritimes	37	Haute-Garonne	58
Rhône	37	Puy-de-Dôme	62
Lot	38	Yonne	63
Gironde	38	Isère	63
Puy-de-Dôme	38	Lot	64

Comme auparavant, ce sont les départements bretons qui donnent les coefficients les plus forts et les départements du Sud-Ouest les plus faibles, mais la baisse par rapport à 1911-1913 est considérable.

8. — Fécondité des femmes suivant l'âge

Malgré l'incertitude inévitable que présente l'estimation du classement des femmes suivant l'âge en 1914-1919, on a calculé ci-dessous des taux de fécondité par âge que l'on a rapprochés de ceux de 1911-1913 (1).

Nombre annuel moyen d'enfants déclarés vivants et mort-nés pour 1.000 femmes de chaque groupe d'age

Ages en années	Fécondité légitime		Fécondité illégitime		Fécondité totale	
	1914-1919	1911-1913	1914-1919	1911-1913	1914-1919	1911-1913
—	—	—	—	—	—	—
Moins de 20...	168	282	8	11	15	28
20-24.........	164	269	22	29	72	135
25-29.........	129	193	19	27	87	145
30-34.........	94	127	15	21	72	104
35-39.........	66	84	11	15	53	69
40-44.........	25	32	4	5	20	26
45-49.........	3	3	0,3	0,4	2	2
Ensemble.	77	117	14	17	49	77

Comme on pouvait le prévoir, l'abaissement du taux de fécondité légitime de 1911-1913 à 1914-1919, est surtout important pour les femmes les plus jeunes. Au-dessous de 20 ans, ce taux a diminué de 282 à 168, soit de 40 pour 100 ; de 20 à 24 ans, il tombe de 269 à 164, soit de 39 pour 100 ; de 25 à 29 ans, il s'abaisse de 193 à 129, soit de 33 pour 100. De 30 à 44 ans, la baisse est encore supérieure à 20 pour 100.

Le taux de fécondité illégitime a baissé, lui aussi, mais dans une moins forte proportion ; pour le groupe 25 à 29 ans, qui présente la plus forte diminution, celle-ci n'est que de 30 pour 100.

9. — Naissances suivant l'âge des parents

Les statistiques de l'état civil font connaître la distribution des naissances d'après l'âge des parents ; on se contentera de reproduire ici les âges moyens calculés d'après ces répartitions, qui suffisent pour un aperçu sommaire.

(1) Statistique générale de la France. *Mouvement de la population*, 1911-1913 p. LXVII.

ÂGE MOYEN DES PARENTS D'ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS EN ANNÉES ET MOIS

Années	Enfants légitimes — Age de la mère	Enfants légitimes — Age du père	Enfants illégitimes — Age de la mère
1913 (87 Dép.)	28 10	33 5	24 8
1914 (77 Dép.)	28 11	33 7	24 11
1915 —	29 10	34 11	24 9
1916 —	30 6	35 7	24 10
1917 —	30 7	35 6	25 1
1918 —	30 9	35 6	25 3
1919 —	30 8	35 5	25 8

De 1913 à 1919, l'âge moyen des mères légitimes a augmenté de près de 2 ans, celui des mères illégitimes d'un an seulement. Pour les mort-nés, on constate une augmentation du même ordre.

L'âge moyen des pères d'enfants légitimes vivants a augmenté de 2 ans, comme celui des mères, entre 1913 et 1919.

La différence entre les âges moyens des père et mère d'enfants légitimes qui était de 4 ans 7 mois en 1913, se retrouve sans grand changement à 4 ans 9 mois en 1919. Toutefois, dans l'intervalle, elle était montée à 5 ans 1 mois en 1916.

10. — Naissances légitimes d'après la durée du mariage et le nombre des enfants déjà nés

La guerre ayant restreint les mariages et mobilisé les hommes jeunes, c'est parmi les couples mariés depuis peu que la fréquence des naissances a le plus diminué.

PROPORTION ANNUELLE MOYENNE D'ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS POUR 1.000 FEMMES MARIÉES

Durée du mariage	1914-1919 77 départ.	1911-1913 87 départ.
Moins de 5 ans	122	232
5-14	84	111
15 et plus	12	13
Ensemble	54	82

Pour les femmes mariées depuis moins de 5 ans, la proportion des enfants déclarés vivants a diminué de 47 pour 100, entre 1911-1913 et 1914-1919. Pour les femmes comptant de 5 à 14 ans de mariage, la diminution est de 24 pour 100 seulement, elle n'atteint pas 8 pour 100 pour les femmes mariées depuis 15 ans et plus.

Pour les mêmes raisons, l'abaissement de la natalité pendant la guerre a porté surtout sur les *premiers-nés*. Le tableau ci-dessous fait connaître la répartition de 10.000 enfants légitimes (déclarés vivants et mort-nés) d'après l'ordre de naissance.

Ordre de naissance	1911-1913 87 dép.	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Premiers-nés ...	2.950	3.109	2.599	2.020	2.265	2.635	3.064
2e.............	2.401	2.472	2.362	2.381	2.282	2.136	2.236
3e.............	1.636	1.610	1.681	1.754	1.725	1.644	1.571
4e.............	1.054	1.017	1.103	1.149	1.166	1.157	1.061
5e.............	686	650	746	792	798	801	717
6e.............	452	424	515	568	596	582	478
7e.............	300	278	355	465	413	376	319
8e et plus......	521	440	639	871	755	669	554
Ensemble....	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000

De 1914 à 1916, la proportion des premiers-nés a diminué d'un peu moins d'un tiers (31 pour 100) à un cinquième (20 pour 100). Celle des second-nés s'abaissait beaucoup moins de 24,7 pour 100 en 1914, à 21,4 en 1918. En même temps, la proportion des enfants de rang plus élevé augmentait. A partir de 1916, la répartition tend à revenir vers la normale, et, en 1919, se rapproche de celle de 1914, la proportion des premiers-nés est remontée à 30,6 pour 100.

Les statistiques du mouvement de la population permettent une étude détaillée de la fréquence des mort-nés parmi les enfants légitimes, en relation avec l'âge de la mère, la durée du mariage et le nombre des enfants déjà nés (1).

(1) Statistique générale de la France : *Mouvement de la population* 1911-1913, p. LXX et suivantes.

On se bornera à signaler ici, que la fréquence des mort-nés dans les divers groupes constitués d'après l'âge des mères légitimes n'a pas été différente pendant les années de guerre, de ce qu'elle était en 1911-1913.

Parmi les enfants légitimes, la mortinatalité diminue, pour les mères d'un même groupe d'âge, quand le rang de l'enfant augmente, les mort-nés étant beaucoup plus nombreux parmi les premiers-nés. Les différences relevées dans ces distributions calculées pour 1911-1913 et 1914-1919, sont relativement peu importantes.

11. — ACCOUCHEMENTS MULTIPLES

1° *La fréquence des accouchements multiples* était plus faible en France que dans les autres pays européens : 110 en 1901-1910, alors que les taux s'échelonnent de 108 pour l'Italie à 150 en Suède (1). Mais elle a nettement augmenté pendant la guerre :

	NOMBRE D'ACCOUCHEMENTS			ENFANTS ISSUS D'ACCOUCHEMENTS MULTIPLES POUR 10.000 NAISSANCES		
Années	Doubles	Triples	Quadruples	Déclarés vivants	Mort-nés	Ensemble
1911-13 (87 dép.).	8.828	69	1	198	28	226
1914 (77 dép.)....	6.998	54	1	200	25	225
1915 —	4.503	38	1	198	25	223
1916 —	4.019	45	1	217	28	245
1917 —	4.297	53	»	213	27	240
1918 —	5.146	61	»	218	27	245
1919 —	5.620	46	»	234	31	265

Sur 10.000 nouveau-nés, 225 étaient issus d'accouchements doubles en 1914, dans les 77 départements, proportion égale à celle des années précédentes dans la France entière. Dès 1916, cette proportion dépasse 240 pour 10.000, elle atteint 265 en 1919.

La fréquence des accouchements doubles varie beaucoup

(1) Statistique générale de la France : *Statistique internationale du mouvement de la population*, second volume. Paris, Imp. Nationale, 1913, p. 104*.

suivant l'âge de la mère ; elle augmente jusque vers 35-39 ans et diminue ensuite. La guerre ne semble pas avoir modifié sensiblement cette répartition.

Accouchements doubles sur 100.000

Age de la mère en années	1914-1919 (77 départements)	1911-1913 (87 départements)
Moins de 20 ans	531	514
20-24	784	783
25-29	1.095	1.088
30-34	1.526	1.475
35-39	1.832	1.787
40-44	1.435	1.425
45-49	772	647
Ensemble	1.211	1.143

2° *La proportion des mort-nés* parmi les enfants provenant d'accouchements multiples est naturellement plus élevée que parmi les naissances ordinaires ; mais, pendant la guerre, elle a un peu diminué alors que la fréquence des mort-nés augmentait pour l'ensemble des naissances.

Mort-nés pour 1.000 nouveau-nés

Années	Au total	Accouchements doubles
1913 (87 dép.)	44,5	122
1914 (77 dép.)	43,0	113
1915 —	42,8	111
1916 —	47,5	114
1917 —	46,3	111
1918 —	45,9	112
1919 —	48,7	118

Ce mouvement est sans doute la conséquence de ces deux faits : que l'âge moyen des accouchées a sensiblement augmenté pendant la guerre et que, d'autre part, la mortinatalité des enfants issus d'accouchements doubles, est d'autant plus élevée que la mère est plus jeune.

Les proportions ci-dessous montrent bien la décroissance

de la mortinatalité des enfants issus d'accouchements doubles quand l'âge de la mère augmente :

Ages en années	1914-1919 (77 départements)	1911-1913 (87 départements)
Moins de 20	224	203
20-24	145	146
25-29	115	116
30-34	100	106
35-39	94	109
40-44	109	99
45-49	121	76
Ensemble	113	118

Toutefois, alors qu'avant la guerre, la proportion des mort-nés allait à peu près constamment en diminuant, pendant les années 1914-1919, elle baisse jusque vers 35-39 ans et se relève ensuite.

3° *La proportion des garçons* parmi les enfants issus d'accouchements doubles est plus faible que dans l'ensemble des naissances ; elle s'est aussi accrue pendant la guerre :

Garçons pour 1.000 filles

Années	Ensemble des naissances	Accouchements doubles
1913 (87 dép.)	1.059	1.028
1914 (77 dép.)	1.050	1.030
1915 —	1.056	1.024
1916 —	1.059	1.043
1917 —	1.070	1.068
1918 —	1.075	1.039
1919 —	1.073	1.063

La proportion des accouchements doubles ayant produit 2 garçons, ne s'est guère éloignée du tiers de 1914 à 1919, les extrêmes étant 329 pour 1.000 en 1916 et 337 en 1917. Au contraire, la proportion des couples de 2 filles, qui était de 353 pour 1.000 en 1913, s'est abaissée jusqu'à 308 en 1916 et 305 en 1917.

En compensation, la proportion des accouchements doubles ayant produit un garçon et une fille, s'est accrue de 317 pour 1.000 en 1913, jusqu'à 363 en 1916 et 358 en 1917.

V. — Mortalité

Quand on aborde l'étude de la mortalité dans les 77 départements, une précaution s'impose. Les décès enregistrés dans les mairies comprennent en effet :

1° Les décès survenus dans la *population civile*, y compris naturellement ceux de réfugiés des départements envahis, environ 70.000 pour la période 1914-1919, d'après une communication du ministère de l'Intérieur.

2° Les décès de *militaires*, français ou étrangers, dans les corps de troupe, formations sanitaires, camps de prisonniers, etc.

Avant la guerre, les décès de militaires étaient peu nombreux: 1.700 en 1911 sur 775.000 dans la France entière. Il n'est pas besoin de dire que de 1914 à 1919, ils ont été beaucoup plus fréquents ; ceux des militaires français sont compris dans l'ensemble des pertes de l'armée (voir page 412), il faut donc les exclure ici, sous peine de les compter deux fois. D'autre part, les décès de militaires étrangers, alliés ou ennemis, ne doivent pas figurer dans le total des décès de la population française.

Le tableau ci-après permet de faire cette distinction nécessaire entre les diverses catégories de décès enregistrés de 1914 à 1919 dans les 77 départements (actes de décès proprement dits à l'exclusion des transcriptions).

Décès enregistrés dans les 77 départements.

Années	Décès au total		Décès dans la population civile	Décès de militaires (c)		
	Nombres provisoires (a)	Nombres définitifs (b)		Au total	Français	Étrangers
1914......	647.549	645.325	623.766	21.559	18.682	2.877
1915......	655.146	648.023	617.258	30.765	28.157	2.608
1916......	607.742	599.227	575.039	24.188	18.934	5.254
1917......	613.148	610.898	582.796	28.102	21.829	6.273
1918......	788.616	784.678	722.287	62.391	41.638	20.753
1919......	620.688	617.454	»	»	»	»

(*a*) Nombres obtenus par totalisation des bordereaux d'envoi accompagnant les bulletins d'état civil et publiés au *Journal Officiel* dans le rapport annuel sur le mouvement de la population ; (*b*) et (*c*) voir page 265.

On ne s'occupera ici que des décès dans la population civile des 77 départements. On trouvera plus loin (page 315),

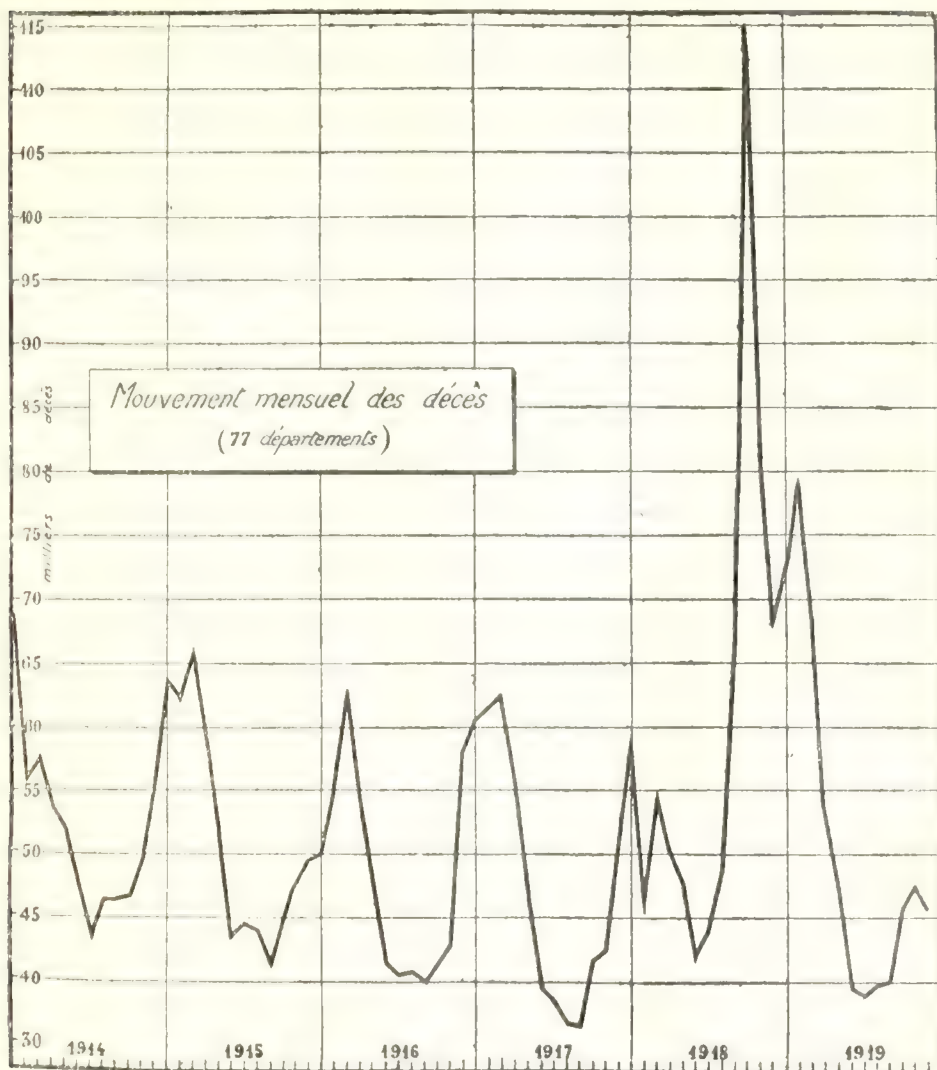


FIG. 4. — Mouvement mensuel des décès, 77 départements, 1914-1919.

(*b*) Nombres résultant du dépouillement des bulletins de décès ; les différences en moins par rapport aux nombres provisoires proviennent le plus souvent de ce qu'un certain nombre de bulletins de transcriptions de décès sont comptés à tort sur les bordereaux d'envoi parmi les bulletins de décès.

(*c*) Militaires dont le décès a été enregistré dans les mairies des 77 départements du 1er août 1914 au 31 décembre 1918. Parmi eux sont compris les décès de militaires évacués du front et décédés de maladie ou des suites de leurs blessures dans les formations sanitaires des 77 départements, les décès de militaires français et alliés, et de prisonniers de guerre.

quelques renseignements statistiques sur les décès de militaires français, alliés ou ennemis, enregistrés du 1er août 1914 au 31 décembre 1918, dans les 77 départements.

1. — Mouvement mensuel des décès de 1914 a 1919

La guerre a réduit le nombre mensuel des mariages dès août 1914, celui des naissances à partir de mai 1915. Elle n'a pas produit une perturbation aussi sensible dans la répartition mensuelle des décès de la population civile à l'intérieur des 77 départements.

Sur le tableau ci-après, ce qui frappe immédiatement l'attention, c'est le nombre anormal des décès pendant l'épidémie de *grippe* de l'hiver 1918-1919. En octobre 1918, on a enregistré 115.000 morts, alors que la moyenne pour ce mois était seulement de 41 à 46.000 ; le nombre des décès s'est donc trouvé presque triplé. Les autres mois de ce funeste hiver ont aussi fourni des contingents de décès considérables : 80.700 en novembre, 68.000 en décembre 1918, 72.300 en janvier 1919, 79.100 en février, 68.300 en mars. C'est seulement à partir d'avril que les nombres mensuels reprennent une valeur normale.

Décès en milliers

	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Janvier	68,8	63,6	50,0	60,4	58,8	72,3
Février	55,9	62,1	55,0	72,0	45,9	79,1
Mars	57,4	65,8	62,8	62,3	54,9	68,3
Avril	53,6	59,0	54,7	55,9	50,3	53,3
Mai	52,0	51,5	47,7	46,7	47,8	47,6
Juin	47,7	43,6	41,6	39,4	42,0	39,4
Juillet	43,6	44,5	40,5	38,5	44,0	39,0
Août	46,4	44,0	40,7	36,7	48,5	39,7
Septembre	46,4	41,2	39,9	36,4	66,1	40,0
Octobre	46,6	45,0	41,2	41,6	115,3	45,7
Novembre	49,7	47,6	42,8	42,3	80,7	47,4
Décembre	55,7	49,4	58,1	50,6	68,0	45,7
Totaux	623,8	617,3	575,0	582,8	722,3	617,5

On sait, d'ailleurs, que la répartition des décès par mois n'est pas la même pour les enfants et pour les vieillards, l'influence des saisons étant très différente aux âges extrêmes de la vie. On trouvera ci-après la répartition des décès par mois pour les enfants de moins de 5 ans et pour les vieillards de 60 ans et plus.

Pour les enfants de moins de cinq ans, ce sont les chaleurs de l'été qui sont surtout meurtrières, à cause des décès par diarrhée infantile. La mortalité la plus forte est en général constatée en août et septembre. Les proportions du mois de juillet, également élevées pendant les années qui ont précédé la guerre, ont diminué depuis 1915 ; celle de juillet 1919, est même exceptionnellement faible (594), la plus basse de l'année. Il se produit parfois un second maximum en mars : on avait même déjà constaté, en 1907 et 1909 par exemple, que cette pointe peut être plus haute que celle des mois d'été. Le fait est beaucoup plus marqué pendant la guerre : depuis 1915, les proportions élevées des mois d'été ont sensiblement diminué, tandis que celles des mois de mars principalement et aussi de février et d'avril, se sont accrues. La proportion du mois de mars est même, pour les années 1915 à 1917, la proportion la plus élevée dans l'année. Enfin, l'épidémie de grippe a déterminé, en 1918 et 1919, une distribution mensuelle anormale. L'influence des mois d'été s'étant aussi fait sentir en 1918, ce sont les proportions d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 1918 et celles de janvier, de février et de mars 1919 qui sont les plus élevées. Ainsi, l'effet de la grippe apparaît beaucoup moins fort pour les enfants que pour les vieillards, comme on va le voir ci-après. En août et septembre 1919, on retrouve des proportions relativement considérables comme cela se produisait avant la guerre.

Pour les *vieillards*, les proportions les plus élevées sont enregistrées pendant les mois d'hiver, de décembre à mars, les plus faibles pendant les mois d'été. La guerre n'a pas apporté de changement notable à cette répartition ; seulement, depuis 1915, les particularités signalées sont plus nettement marquées

PROPORTIONS MENSUELLES POUR 10.000 DÉCÈS DANS L'ANNÉE

Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1° Enfants de moins de 5 ans												
1913 (87 dép.).....	880	878	936	842	829	727	791	998	1.009	818	616	676
1914 (77 dép.).....	859	743	866	799	770	713	806	1.061	1.154	753	706	770
1915 —	941	1.044	1.187	1.048	967	776	795	842	696	606	521	577
1916 —	822	915	1.032	934	867	710	783	959	887	752	583	756
1917 —	895	1.084	1.119	974	823	705	705	758	796	812	587	742
1918 —	626	580	727	712	748	589	753	1.036	1.252	1.323	893	761
1919 —	1.003	1.146	1.035	724	695	609	594	869	1.076	829	665	755
2° Vieillards de 60 ans et plus												
1913 (87 dép.).....	1.055	966	1.046	905	831	690	718	690	669	756	728	946
1914 (77 dép.).....	1.268	961	933	850	805	730	613	638	645	742	836	979
1915 —	1.138	1.073	1.076	935	760	635	648	637	631	746	845	876
1916 —	884	996	1.139	951	778	686	643	632	651	703	779	1.158
1917 —	1.151	1.410	1.101	966	738	601	588	555	551	676	749	914
1918 —	1.121	795	935	833	737	636	630	·634	725	1.078	968	908
1919 —	1.093	1.250	1.051	890	776	619	639	611	595	789	889	798

qu'auparavant, ce qui peut s'expliquer par les privations résultant de l'état de guerre.

La distribution mensuelle de 1918 a été perturbée par l'épidémie de grippe, les proportions atteignent des valeurs particulièrement élevées en septembre, octobre et novembre 1918.

2. — Fréquence annuelle des décès

Le taux de mortalité générale, rapport du nombre annuel des décès à la population totale, a varié comme suit, au cours de la guerre, dans la population civile des 77 départements.

Années	Population en milliers (a)	Décès en milliers	Décès pour 10.000
1913	33.190	587,4	177
1914	30.160	623,8	207
1915	29.350	617,3	210
1916	29.060	575,0	198
1917	28.850	583,0	202
1918	29.410	722,3	246
1919	31.970	617,5	193

(a) Population calculée au 30 juin.

En 1913, il s'agit de la population totale et de tous les décès enregistrés dans les 77 départements ; à partir de 1914, seulement de la population civile (mobilisés exclus) et des décès de la population civile seule.

Si l'on met à part l'année 1918, l'aggravation de la mortalité dans la population civile a été relativement modérée, puisque le taux moyen des années 1914 à 1917 est de l'ordre de 208 à 209 pour 10.000, au lieu de 177 en 1913, soit une augmentation de 17 pour 100 environ. En 1918, la meurtrière épidémie de grippe a fait monter le taux de mortalité à 246 pour 10.000, soit 40 pour 100 de plus qu'en 1913. Dès 1919, ce taux s'abaisse à 193, soit encore au-dessus du niveau d'avant-guerre.

Pour les six années 1914-1919, le taux de mortalité générale, 209 pour 10.000 habitants, est plus élevé que celui de 1901-1910 dans la France entière, 194, mais inférieur au taux observé pendant la décade antérieure, 1891-1900, 215 pour 10.000.

Fréquence moyenne des décès dans la population civile de 77 départements

Départements	Population civile moyenne en milliers 1914-1919	Nombre annuel moyen de décès 1914-1919	Proportion annuelle moyenne de décès pour 10.000 habitants 1914-1919	Proportion annuelle moyenne de décès pour 10.000 habitants 1908-1913	Indice en 1914-1919 pour 100 en 1908-1913	Départements	Population civile moyenne en milliers 1914-1919	Nombre annuel moyen de décès 1914-1919	Proportion annuelle moyenne de décès pour 10.000 habitants 1914-1919	Proportion annuelle moyenne de décès pour 10.000 habitants 1908-1913	Indice en 1914-1919 pour 100 en 1908-1913
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
Ain	290	6.190	214	185	116	Loire	571	12.050	210	177	118
Allier	351	7.013	200	155	128	Loire (Haute-)	255	5.274	207	173	120
Alpes (Basses-)	88	2.014	229	198	115	Loire-Inférieure	591	12.490	211	171	125
Alpes (Hautes-)	85	1.900	224	196	114	Loiret	321	6.676	209	170	123
Alpes-Maritimes	317	6.614	209	189	110	Lot	169	4.215	249	206	120
Ardèche	280	6.362	227	192	117	Lot-et-Garonne	224	5.217	232	191	121
Ariège	163	3.636	223	180	123	Lozère	105	2.095	200	170	117
Aube	224	5.033	225	201	112	Maine-et-Loire	439	9.680	221	182	121
Aude	260	5.587	215	179	120	Manche	399	10.426	261	215	121
Aveyron	312	6.812	218	186	117	Marne (Haute-)	191	4.479	235	199	119
Belfort (Terr. de)	84	1.339	159	167	95	Mayenne	249	6.081	244	203	121
Bouches-du-Rhône	732	16.949	232	201	115	Morbihan	508	10.641	209	178	117
Calvados	357	9.244	259	227	114	Nièvre	259	5.689	220	170	129
Cantal	192	3.686	192	169	114	Orne	262	6.838	260	222	117

Charente	297	6.356	214	172	123	Puy-de-Dôme	452	9.660	214	180	117
Charente-Inférieure	387	8.282	214	175	122	Pyrénées (Basses-)	374	7.346	196	176	111
Cher	287	5.889	206	158	130	Pyrénées (Hautes-)	176	3.965	225	187	119
Corrèze	264	4.908	186	159	117	Pyrénées-Orientales	192	3.795	198	177	112
Corse	258	4.771	186	160	116	Rhône	829	17.288	209	183	115
Côte-d'Or	306	6.725	219	182	120	Saône (Haute-)	216	4.661	216	192	112
Côtes-du-Nord	526	11.968	228	205	110	Saône-et-Loire	523	10.355	197	167	118
Creuse	224	4.113	183	150	122	Sarthe	362	8.625	238	203	117
Dordogne	374	7.779	208	173	120	Savoie	209	4.806	230	192	119
Doubs	257	5.305	206	192	107	Savoie (Haute-)	216	4.843	224	196	114
Drôme	246	5.540	225	188	119	Seine	3. 835	73.389	191	183	105
Eure	292	6.840	234	215	108	Seine-Inférieure	806	19.628	244	217	112
Eure-et-Loir	240	5.268	219	195	112	Seine-et-Marne	323	6.953	215	186	115
Finistère	698	14.012	201	184	110	Seine-et-Oise	795	16.804	211	206	102
Gard	361	8.197	227	193	118	Sèvres (Deux-)	288	5.720	198	164	121
Garonne (Haute-)	381	9.223	241	202	119	Tarn	274	5.883	215	177	121
Gers	183	4.272	233	190	122	Tarn-et-Garonne	151	3.645	241	200	120
Gironde	728	16.329	224	176	128	Var	285	6.875	242	193	125
Hérault	426	9.888	232	190	122	Vaucluse	206	5.052	245	208	118
Ille-et-Vilaine	518	12.724	246	198	125	Vendée	373	7.295	196	159	123
Indre	243	4.560	188	151	124	Vienne	284	5.571	196	158	124
Indre-et-Loire	297	6.599	222	177	125	Vienne (Haute-)	324	6.108	188	155	121
Isère	478	10.612	222	185	120	Yonne	266	6.290	236	190	125
Jura	214	4.819	225	198	113						
Landes	244	4.400	182	150	121						
Loir-et-Cher	234	4.800	205	165	124	77 DÉPARTEMENTS	29. 000	623.007	215	185	116

Pour retrouver, en France, un taux de mortalité supérieur à celui de 1918 dans la population civile (246), il faut remonter à la guerre franco-allemande (284 en 1870, 351 en 1871), à 1859 (guerre d'Italie, 268) et à 1854 (guerre de Crimée, épidémie de choléra, 274). Encore faut-il remarquer que les naissances étaient à cette époque beaucoup plus nombreuses (923.000 en 1854, 1.018.000 en 1859) et que, par suite, l'appoint fourni à la mortalité générale par les décès de 0 à 1 an était beaucoup plus important qu'avec la natalité très réduite des années de guerre.

3. — Mortalité par département

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier l'aggravation de la mortalité causée par la guerre dans la population civile de chacun des 77 départements, par comparaison avec les résultats afférents aux deux périodes 1908-1913 et 1914-1919.

Les taux indiqués pour 1908-1913 sont les moyennes des taux annuels, obtenus en rapportant les décès pour chacune des années 1908, 1909, 1910 à la population recensée en 1906, et pour chacune des années 1911, 1912, 1913 à la population recensée de 1911.

Pour 1914-1919, les taux moyens ont été calculés en divisant les nombres annuels moyens de décès par la population civile moyenne pendant les années 1914 à 1919. Cette évaluation a été faite en partant de la moyenne entre les recensements de 1911 et 1921, en y ajoutant le nombre moyen des réfugiés et en retranchant les nombres moyens des mobilisés, tués, disparus et prisonniers. Faute de renseignements précis, on n'a pas tenu compte des mouvements migratoires autres que ceux des réfugiés.

Naturellement, on ne peut considérer cette évaluation que comme *très approximative* ; dans la plupart des départements, les fluctuations du nombre des habitants ont été très importantes au cours de cette période. Néanmoins, les taux de mortalité ainsi calculés fournissent une base suffisante pour apprécier sommairement les différences entre les taux départementaux.

Pour faciliter l'examen du tableau, on a classé ci-après les départements qui ont eu en 1914-1919 les taux de mortalité les plus élevés ou les plus faibles et rapproché ce classement de celui de 1908-1913.

PROPORTIONS ANNUELLES MOYENNES DES DÉCÉDÉS POUR 10.000 HABITANTS

1914-1919		1908-1913	
Les plus élevées			
Manche	261	Calvados	227
Orne	260	Orne	222
Calvados	259	Seine-Inférieure	217
Lot	249	Manche	215
Ille-et-Vilaine	246	Eure	215
Mayenne	245	Vaucluse	208
Vaucluse	245	Lot	206
Seine-Inférieure	244	Seine-et-Oise	206
Var	242	Côtes-du-Nord	205
Haute-Garonne	241	Sarthe, Mayenne	203
Moyennes			
77 départements	215	87 départements	185
Les plus faibles			
Belfort (Ter. de)	159	Creuse	150
Landes	180	Landes	150
Creuse	183	Indre	151
Corrèze	186	Allier	155
Corse	186	Haute-Vienne	155
Indre	188	Vienne	158
Haute-Vienne	188	Cher	158
Seine	191	Corrèze	159
Cantal	192	Vendée	159
Basses-Pyr., Vendée	196	Corse	160

D'une période à l'autre, il y a en somme peu de changement. D'une façon générale, ce sont les départements de Normandie, la Sarthe, la Mayenne et les départements bretons contigus (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine), ainsi que quelques dépar-

tements du Midi (Lot, Haute-Garonne, Vaucluse, Tarn-et-Garonne, Bouches-du-Rhône) qui fournissent les proportions de décès les plus élevées; à ces départements est venu s'ajouter, pour la période 1914-1919, le Var, tandis que les Côtes-du-Nord figure parmi les départements à mortalité élevée. Les proportions de décès les plus faibles sont rencontrées dans le Centre ou dans l'Ouest de la France, en Corse et dans le territoire de Belfort. Il faut y ajouter pour 1914-1919 le département de la Seine, ainsi que deux départements des Pyrénées (Basses-Pyrénées et Pyrénées-Orientales).

Les différences constatées entre les 2 périodes dépendant dans une large mesure (pour la Seine en particulier) des changements dans la composition par âge de la population des divers départements.

Pour faciliter la comparaison avec la période d'avant-guerre, on a inscrit dans le tableau des indices représentant ce que deviennent les taux de 1914-1919, quand on ramène à 100 ceux de 1908-1913.

Ainsi, pour la France entière, le taux de 1908-1913 étant 185, celui de 1914-1919, 215, l'indice est 116, le taux a augmenté de 16 pour 100.

Un assez grand nombre de départements se groupent autour de cet indice moyen 116. Un seul département marque une amélioration : le territoire de Belfort (indice 95).

Parmi les départements pour lesquels l'augmentation de la mortalité est moins forte que pour la France entière, nous citerons : la Seine-et-Oise (indice 102), la Seine (105), le Doubs (107), l'Eure (108), le Finistère, les Alpes-Maritimes et les Côtes-du-Nord (110), les Basses-Pyrénées (111), la Haute-Saône, les Pyrénées-Orientales et la Seine-Inférieure (112). Parmi les départements dans lesquels la mortalité s'est plus fortement aggravée que dans la France entière, on trouve : le Cher (indice 130), la Nièvre (129), l'Allier et la Gironde (128), le Var, l'Indre-et-Loire, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine et l'Yonne (125), la Vienne, le Loir-et-Cher (124), la Vendée, le Loiret, l'Ariège et la Charente (123).

Notons, pour terminer, que si les proportions moyennes de

décès en 1914-1919, ont été notablement augmentées par l'épidémie de grippe de 1918, la période 1908-1913 contient aussi une année, 1911, à mortalité exceptionnellement élevée. Mais l'augmentation du nombre des décès pour la France entière n'est que de 6,4 pour 100 en 1911, relativement à la moyenne 1908-1913, tandis que l'accroissement est de 16 pour 100 en 1918, par rapport à la moyenne 1914-1919 (pour 77 départements).

4. — Décès suivant le sexe et l'âge

On ne reproduira pas ici le tableau des décédés classés par année d'âge et année de naissance qui a été publié pour chacune des années 1914 à 1919 dans la Statistique du mouvement de la population (tome III, pages 31 à 37), non plus que le résumé de ce classement par groupes de cinq ans (pages 37 à 39).

Les répartitions de ce genre sont rendues plus aisément comparables par leur réduction proportionnelle à un même total, 10.000 par exemple (voir tome III, page LXXXIV).

Autrement significatifs sont les taux de mortalité par âge obtenus en rapportant les nombres des décès de chaque groupe d'âge à l'effectif correspondant des vivants; mais, pour la période troublée par la guerre, ce calcul présentait de sérieuses difficultés.

Tout d'abord, en raison des variations importantes de la population civile en 1914 (mobilisation) et en 1919 (démobilisation), on a estimé préférable de laisser ces deux années en dehors du calcul ; on n'a donc retenu que les décès des 4 années 1915 à 1918.

Pour obtenir une distribution approximative par âge de la population civile moyenne de 1915 à 1918, on a pris pour base les résultats du recensement de 1911 pour les 77 départements et on les a rectifiés pour tenir compte des facteurs ci-après (voir tome III, page LXXXV).

a) *Mobilisés.* — Le nombre des mobilisés par âge au 1er janvier 1915 et au 1er janvier 1919 a été calculé en tenant compte des tués, disparus et prisonniers, déduction faite des mobilisés spéciaux (usines, agriculture...), des Français d'Algérie, des indigènes et des mobilisés des 10 départements envahis. On a pris, pour chaque groupe d'âge, la moyenne entre les

nombres obtenus au 1er janvier 1915 et au 1er janvier 1919.

b) *Réfugiés.* — On connaît le nombre de réfugiés par département au 1er janvier 1915 et au 1er janvier 1919, classés en deux groupes moins de 16 ans, 16 ans et au-dessus ; dans chacun de ces groupes, on a fait une répartition, par groupe d'âge de 10 ans, proportionnelle à celle de la population civile française, non compris les mobilisés.

c) *Immigration étrangère.* — On a admis que, de mars 1911 à août 1914, l'immigration étrangère annuelle avait été la même que de 1906 à 1911 ; et que, d'août 1914 au 1er janvier 1915, elle avait été la même que de 1911 à 1921. La population étrangère supplémentaire, ainsi obtenue au 1er janvier 1915, a été répartie, par sexe et par âge, comme la population étrangère recensée en 1911. De janvier 1915 à janvier 1919, on a utilisé les nombres des immigrés étrangers (déduction faite des émigrants) fournis par les statistiques du Service de la main-d'œuvre agricole, du Service de la main-d'œuvre étrangère, et de la Sûreté générale (voir précédemment, page 198). On a obtenu ainsi séparément les nombres des hommes, des femmes et des enfants, que l'on a répartis par âge, dans chaque groupe comme la population étrangère recensée en 1911. Finalement, on a pris la moyenne entre les nombres obtenus pour le 1er janvier 1915 et le 1er janvier 1919.

d) *Enfants en bas âge.* — Enfants de moins de 1 an : pour la période 1915-1918, on a pris l'excès du nombre annuel moyen des naissances sur le nombre annuel moyen des décès d'enfants de moins de 1 an, augmenté de la correction, très faible, qu'il faut apporter à ce même excès, calculé en 1910, pour obtenir le nombre des enfants de moins de 1 an, recensés en 1911.

Le nombre des enfants de 1 à 4 ans a été évalué au 1er janvier 1915 et au 1er janvier 1919, par une méthode analogue, faisant intervenir les nombres des naissances et des décès aux divers âges entre 0 et 4 ans, pendant les quatre années précédant la date considérée ; on a pris la moyenne entre les chiffres obtenus au 1er janvier 1915 et au 1er janvier 1919.

Ces évaluations sont beaucoup plus incertaines que les classements par âge fournis par le recensement direct. Elles

peuvent néanmoins servir de base pour une appréciation sommaire de la mortalité par âge, à la condition de ne pas perdre de vue leur valeur très approximative.

FRÉQUENCE DES DÉCÈS SUIVANT LE SEXE ET L'ÂGE

(*Décès pour* 10.000 *vivants de chaque groupe dans 77 départements*)

Ages en années	Sexe masculin		Sexe féminin		Les deux sexes	
	1915-1918	1913	1915-1918	1913	1915-1918	1913
Moins de 1 an..	1.641	1.228	1.335	995	1.490	1.112
1-4...........	150	119	144	115	147	112
5-14..........	33	28	38	31	35	29
15-24..........	90	56	66	49	75	52
25-34..........	211	73	83	63	111	68
35-44..........	234	103	93	77	131	90
45-54..........	177	162	124	110	149	136
55-64..........	298	293	224	209	260	249
65-74..........	649	645	567	523	606	580
75-84..........	1.643	1.618	1.524	1.398	1.577	1.493
85 et plus......	4.078	3.882	3.893	3.298	3.962	3.509
ENSEMBLE....	256	190	186	169	215	179

Pour l'ensemble de la population, le taux de mortalité générale, qui était de 190 pour 10.000 pour la période 1906-1913 et de 179 en 1913, s'est élevé à 215 en moyenne de 1915 à 1918 ; augmentation qui s'explique surtout par l'absence des hommes mobilisés, par l'épidémie de grippe de 1918 et aussi par les privations et les angoisses résultant de l'état de guerre.

De 1913 à 1915-1918, l'augmentation a été beaucoup plus forte pour le sexe masculin (de 190 à 256 pour 10.000 habitants) que pour le sexe féminin (de 169 à 186).

Pour le sexe masculin, l'aggravation de la mortalité est surtout marquée de 15 à 45 ans, la population civile, entre 20 et 45 ans, n'étant plus composée que des hommes non mobilisés et des immigrés étrangers. L'augmentation relative de la mortalité est : de 15 à 24 ans, 63 pour 100 ; de 25 à 34 ans, 190 pour 100 ; de 35 à 44 ans, 127 pour 100 ; de 45 à 54 ans, 10 pour 100. Aux âges plus élevés, la mortalité n'a pour ainsi dire pas changé. Pour les enfants de moins de 1 an, l'augmentation est de 13 pour 100.

Pour le sexe féminin, l'aggravation relative de la mortalité de 1913 à 1915-1918 reste comprise pour les divers groupes d'âge entre des limites moins étendues : elle atteint cependant 34 pour 100 de 15 à 24 ans ; 32 de 25 à 34 et 22 de 35 à 44. L'accroissement plus considérable de la mortalité à ces âges s'explique, en partie tout au moins, par ce fait que la grippe de 1918-1919 a été particulièrement meurtrière pour les adolescents et les adultes. Aux âges supérieurs, l'augmentation est plus forte que pour les hommes d'âge correspondant ; elle atteint 18 pour 100 pour les femmes de plus de 85 ans, au lieu de 4 pour 100 pour les hommes.

Pour les enfants de 1 à 4 ans, la mortalité s'est accrue, entre 1913 et 1915-1918, de 26 pour 100 pour les garçons et 20 pour 100 pour les filles.

Les taux de 0-1 an seront étudiés plus loin (page 288) d'une manière plus complète et plus précise par rapport aux naissances d'enfants déclarés vivants.

Age moyen des décédés. — Bien qu'il ne puisse remplacer l'examen détaillé des taux de mortalité aux divers âges de la vie, l'âge moyen, déduit de la distribution des décédés d'après le nombre d'années vécues, fournit un moyen commode d'appréciation sous la forme d'un coefficient unique. Le calcul effectué à l'aide des groupes admis précédemment fournit les résultats suivants :

AGE MOYEN DES DÉCÉDÉS EN ANNÉES ET MOIS (*a*)

(77 *départements*)

Années	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
1913	49	2	52	0	50	0
1914	48	7	53	5	50	11
1915	51	0	53	3	52	1
1916	53	6	55	3	54	4
1917	54	0	55	11	54	11
1918	49	0	49	7	49	4
1919	50	10	54	3	52	6

(*a*) Nombres rectifiés, *Statistique de la population*, 1920-1924, page XCIV, remplaçant ceux qui avaient été publiés dans le volume précédent 1914-1919, page LXXXIX.

L'âge moyen des décédés en 1913, dans les 77 départements, est sensiblement le même que pour la France entière pendant les années 1912 et 1913.

Pendant la guerre, l'âge moyen des hommes décédés s'est accru de 49 ans 2 mois en 1913, jusqu'à 54 ans en 1917, parce que, les mobilisés étant exclus, les décès d'hommes adultes ont été relativement moins nombreux, ainsi du reste que les morts de jeunes enfants par suite du déclin de la natalité.

Pour les femmes, cette seconde cause a seule agi; aussi l'accroissement de l'âge moyen des décédés n'a été que de 4 années environ au lieu de 5 pour les hommes. Cet âge passe de 52 ans en 1913, à 55 ans 11 mois en 1917.

Naturellement, la différence entre les âges moyens des hommes et des femmes se trouve réduite de ce fait.

L'épidémie de grippe de 1918, qui a fauché les jeunes gens et les adultes encore plus que les vieillards, a bouleversé la distribution par âge des décédés, dont l'âge moyen s'abaisse à 49 ans pour les hommes et 49 ans 7 mois pour les femmes.

En 1919, on revient à des valeurs moins élevées que pendant la guerre, mais encore supérieures à celles de 1913.

Fréquence des décès suivant le sexe, l'âge et l'état matrimonial. — Pour les années 1914 à 1919, les décédés ont été, comme auparavant, classés d'après l'état matrimonial, par groupes d'âges de 5 ans. Mais, il n'est guère possible de calculer des taux de mortalité séparément pour les célibataires, mariés, veufs et divorcés à chaque âge.

Si, en effet, on n'a pu que difficilement obtenir un classement approximatif par âge de la population civile moyenne de 1914 à 1919, on ne possède pas d'éléments suffisants pour pousser plus loin cette classification, en distinguant à chaque âge les vivants suivant leur état matrimonial.

5. — Détails divers sur les décès

Heure du décès. — Elle a été relevée pour les décédés âgés de 15 ans au moins, de minuit (0 heure) à minuit.

Répartition de 1.000 décès d'après l'heure

Années	0-6 heures	6-12 heures	12-18 heures	18-24 heures
1907-1913 (87 dép.).......	276	254	262	208
1914-1919 (77 dép.).......	283	257	257	203
1907-1913 (Seine)..........	292	244	247	217
1914-1919 (Seine)..........	302	248	242	208

Pendant les sept années d'avant-guerre, 1907 à 1913, les proportions n'avaient presque pas varié ; le plus grand nombre des décès était constaté de minuit à 6 heures ; le minimum avait lieu de 18 heures à minuit.

Cette disproportion s'est accentuée pendant la guerre. Pour l'ensemble des années 1914-1919, la proportion des décès survenus de 0 à 6 heures s'est élevée à 283 pour 1.000 dans l'ensemble (276 avant-guerre) et à 302 dans la Seine (au lieu de 292). De même, la proportion des décès entre 18 heures et minuit s'est abaissée de 208 à 203 pour 1.000 dans l'ensemble et de 217 à 208 dans la Seine.

Décès constatés par un médecin. — On a relevé, parmi les décès de *personnes âgées de* 15 *ans au moins*, la proportion de ceux qui ont été constatés par un médecin.

Avant la guerre, tous les décès du département de la Seine étaient l'objet d'une constatation médicale ; dans l'ensemble des 87 départements, la proportion s'était élevée de 70 pour 100 en 1908 à 73 en 1913.

Par suite de la mobilisation d'un grand nombre de médecins ces proportions ont été réduites pendant la guerre ; mais dès 1919, la situation normale était rétablie :

Proportion pour 100 des décès constatés par un médecin
(*décédés de* 15 *ans et plus*)

Années	Département de la Seine	77 départements
1914...................	87,8	68,1
1915...................	89,4	68,5
1916...................	89,1	69,4
1917...................	89,3	70,3
1918...................	89,6	71,2
1919...................	99,7	73,9

6. — Causes des décès

Le relevé des causes de mort est, à peu près, le seul document qui permette une vue générale sur l'état sanitaire, sauf en ce qui concerne les maladies contagieuses à déclaration obligatoire (1), car il est impossible actuellement d'établir une statistique générale de tous les cas de maladie dans l'ensemble d'un grand pays.

Les seules données relatives à la morbidité sont celles qui concernent, non toute la population, mais seulement des collectivités plus ou moins importantes : l'armée et la marine, les hôpitaux de Paris, les aliénés internés dans les asiles, les détenus, etc.

En 1913, la Statistique générale de la France a procédé à une enquête (2) sur l'état de la morbidité et de la mortalité dans quelques collectivités soumises au contrôle plus ou moins direct de l'Etat. Quelques données intéressantes ont pu être recueillies pour les élèves et le personnel enseignant des écoles primaires, le personnel civil des ministères de la Guerre, de la Marine, des Finances, de la préfecture de police à Paris, etc.

Faute d'informations générales sur la morbidité dans le pays tout entier, on cherchera des données d'ensemble sur la situation sanitaire dans la statistique des causes de décès. Publiée depuis 1887 pour les villes de 10.000 habitants au moins, elle a été étendue en 1906 à la France entière (3). Elle était établie à l'aide d'états numériques dressés dans chaque commune, centralisés et totalisés par la Direction de l'Hygiène publique. Les causes de mort étaient indiquées au moment

(1) Loi du 15 février 1902, décret du 10 février 1903 et divers décrets ultérieurs. Il n'est pas établi de statistique pour la France entière ; mais le relevé des déclarations est publié dans les villes qui ont un bureau d'hygiène. Chaque trimestre, le *Bulletin de la Statistique générale de la France* reproduit le relevé des cas de maladies transmissibles, signalés aux bureaux d'hygiène d'une vingtaine de villes importantes et le nombre des désinfections.

(2) État de la morbidité et de la mortalité dans diverses collectivités françaises en 1913, *Bulletin de la Statistique générale de la France*, octobre 1917.

(3) *Statistique sanitaire de la France*, publiée par la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, Melun, Imprimerie administrative ; 2 volumes annuels.

de l'enregistrement du décès, le plus souvent par les déclarants, parents du décédé ou simples témoins; parfois aussi par le médecin traitant ou par un médecin appointé par l'administration communale pour constater les décès. D'après une enquête effectuée par le docteur Pacaud en 1922, dans 44 pour 100 des communes, les plus petites en général, la déclaration du décès n'est pas régulièrement accompagnée d'un certificat médical ; dans 56 pour 100 des communes, un certificat médical est établi : par un médecin de l'état civil (9 pour 100) ou par le médecin traitant (47 pour 100). Dans ce dernier cas, toutefois, un cinquième des déclarations se bornent à distinguer la mort naturelle du décès par accident ou suicide.

La statistique des causes de décès était établie d'après la nomenclature internationale abrégée, sans distinction de sexe, pour des groupes d'âges un peu trop larges : moins d'un an ; 1-19 ; 29-39 ; 40-59 ans ; 60 ans et plus.

Pour les années 1914 à 1921, elle ne s'applique qu'à une *portion variable* de territoire, dont on a déterminé la population approximative au recensement de 1911, afin de pouvoir calculer des taux de mortalité facilitant les comparaisons.

	Statistique sanitaire			
Années	Population approximative en millions	Décès enregistrés en milliers	Décès pour 1.000 habitants	Mortalité générale pour 1.000 habitants.
—	—	—	—	—
1913......	39,6	703	178	177
1914......	35,6	693	198	207
1915......	34,4	633	186	210
1916......	33,9	592	175	198
1917......	34,5	591	172	202
1918......	29,4	691	235	246
1919......	32,6	586	180	193
1920......	36,2	601	166	172
1921......	38,7	651	168	177

Le territoire correspondant ne concorde pas avec celui des 77 départements ; la statistique sanitaire s'étend à des parties variables des 10 départements envahis, mais elle comporte parfois aussi des lacunes pour ceux de l'intérieur. De 1913 à

1917, les nombres de décès ci-dessus sont supérieurs à ceux des 77 départements; en 1918 et 1919, ils sont au contraire inférieurs. A partir de 1913, les taux de mortalité déduits de la statistique sanitaire sont inférieurs à ceux qui ont déjà été indiqués (page 269) et reproduits dans la dernière colonne du tableau ci-dessus.

Sous les réserves qu'imposent ces observations, on donnera ci-après quelques indications sur les principales causes de décès dans la population civile au cours de la guerre.

PRINCIPALES CAUSES DE DÉCÈS DE 1913 A 1921 (1)

N nombres en milliers — P proportions pour 100.000 habitants

	1. Fièvre typhoïde		5. Rougeole		6. Scarlatine		7. Coqueluche		8. Diphtérie	
	N	P	N	P	N	P	N	P	N	P
1913.	3,6	9	4,8	12	1,0	2	3,1	7	2,5	6
1914.	8,7	25	2,6	7	1,2	3	2,0	6	2,3	6
1915.	6,4	19	4,6	13	1,5	3	2,1	6	4,2	12
1916.	2,9	9	2,5	7	0,8	2	2,1	6	3,7	11
1917.	2,6	8	2,5	7	0,5	1	1,3	4	3,0	9
1918.	2,4	8	1,8	6	0,5	2	1,7	5	2,9	9
1919.	1,8	5	1,1	3	0,5	2	1,1	3	2,3	7
1920.	2,3	6	1,5	4	0,7	2	2,1	5	2,6	7
1921.	2,6	6	1,6	4	0,7	2	1,0	2	2,9	7

	9. Grippe		12. Autres maladies épidémiques		13. Tuberculose appareil respiratoire		14. Tuberculose des méninges		15. Autres tuberculoses	
	N	P	N	P	N	P	N	P	N	P
1913.	6,2	15	1,2	3	70,0	177	6,7	17	7,7	19
1914.	5,9	17	1,7	5	64,2	181	5,6	16	7,2	20
1915.	5,1	15	1,7	5	62,3	181	5,4	16	7,2	21
1916.	5,0	15	1,9	5	60,1	178	5,3	16	6,9	20
1917.	4,8	14	1,7	5	60,3	175	5,2	16	7,4	21
1918.	91,5	312	3,1	11	59,7	204	4,5	15	7,1	24
1919.	35,3	108	1,8	5	55,0	169	4,6	14	6,9	21
1920.	10,4	29	1,7	4	54,5	151	5,2	14	7,1	19
1921.	6,8	17	2,5	6	59,0	152	5,5	14	7,4	19

(1) Le classement des causes de décès est fait d'après la nomenclature internationale abrégée ; on n'a retenu ici que les causes ayant produit au moins un millier de décès pendant l'une des années considérées.

	16. Cancer		17. Méningite		18. Hémorragie apoplexie		19. Maladies du cœur		20. Bronchite aiguë	
	N	P	N	P	N	P	N	P	N	P
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1913.	32,8	83	14,5	36	44,1	111	55,8	141	13,6	34
1914.	26,5	74	12,5	35	38,9	109	51,8	146	13,2	37
1915.	24,4	71	13,3	39	36,6	106	51,0	149	12,5	36
1916.	25,3	74	10,8	32	35,0	103	50,7	150	10,4	31
1917.	25,3	74	10,5	30	35,1	102	49,7	145	11,4	33
1918.	23,0	78	10,1	34	28,7	98	45,2	155	11,4	39
1919.	24,5	76	8,9	27	29,5	90	44,7	137	9,7	30
1920.	28,3	79	11,2	30	33,7	94	47,2	131	9,9	27
1921.	32,5	84	12,2	31	37,9	98	52,9	138	10,0	25

	21. Bronchite chronique		22. Pneumonie		23. Autres affections de l'appareil respiratoire		24. Affections de l'estomac		25. Diarrhée, Entérite (au-dessous de 2 ans)	
	N	P	N	P	N	P	N	P	N	P
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1913.	15,3	38	31,7	80	38,7	98	6,2	15	27,2	68
1914.	15,2	43	30,6	86	37,6	106	6,4	18	23,9	67
1915.	15,2	44	27,4	80	34,4	100	6,2	18	16,4	48
1916.	14,4	42	25,2	74	33,7	99	5,8	17	13,0	38
1917.	15,1	44	27,8	81	36,3	106	5,7	17	12,5	36
1918.	14,3	49	43,5	149	45,9	157	5,4	18	16,3	56
1919.	13,8	42	28,0	86	36,9	113	5,3	16	15,1	46
1920.	12,8	35	26,8	74	36,0	99	6,3	17	21,4	59
1921.	13,3	34	26,9	70	36,4	94	7,1	18	33,9	88

	26. Appendicite typhlite		27. Hernie obstruction intestinale		28. Cirrhose du foie		29. Néphrite		30. Tumeurs non cancér. de l'app génital de la femme	
	N	P	N	P	N	P	N	P	N	P
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1913.	1,7	4	5,6	14	7,6	19	12,9	32	3,4	5
1914.	1,5	4	5,3	15	7,2	20	11,2	31	2,2	6
1915.	1,3	4	5,1	15	6,9	20	9,9	29	1,9	5
1916.	1,3	4	5,0	15	6,3	19	10,1	30	2,0	6
1917.	1,3	4	5,6	16	5,8	17	10,1	29	1,9	6
1918.	1,3	4	4,2	17	4,9	17	9,2	31	1,9	6
1919.	1,3	4	4,6	14	4,7	14	9,4	29	2,0	6
1920.	1,7	4	5,0	13	5,9	16	10,9	30	2,3	6
1921.	1,8	4	5,4	14	7,0	18	12,2	32	2,6	6

	31. Septicémie puerpérale		32. Autres accidents puerpéraux		33. Débilité congénitale		34. Sénilité		35. Morts violentes	
	N	P	N	P	N	P	N	P	N	P
1913.	1,6	4	1,8	4	21,1	53	106,9	270	20,2	51
1914.	1,6	5	1,8	5	19,1	54	112,5	316	35,7	100
1915.	1,3	4	1,3	4	14,3	42	102,4	299	26,7	78
1916.	1,0	3	0,9	3	11,5	34	101,1	298	23,4	69
1917.	1,1	3	1,0	2	11,6	33	104,2	303	23,0	67
1918.	1,1	3	1,1	3	15,2	52	95,7	327	26,7	92
1919.	1,2	3	1,1	3	14,6	45	104,7	322	18,2	56
1920.	2,0	5	1,9	5	21,3	59	105,4	293	18,5	51
1921.	2,2	5	1,9	5	22,0	57	111,9	290	19,8	51

	36. Suicides		37. Autres maladies		38. Maladies non spécifiées	
	N	P	N	P	N	P
1913..................	9,1	22	85,4	216	38,9	98
1914..................	7,7	22	79,3	223	49,3	139
1915..................	5,6	16	74,0	215	43,1	125
1916..................	5,3	15	70,7	208	36,8	109
1917..................	4,9	14	67,7	197	33,3	96
1918..................	4,6	16	69,2	236	34,8	119
1919..................	5,5	17	62,2	191	28,7	88
1920..................	6,8	19	67,2	186	29,4	81
1921..................	7,7	20	73,1	190	28,8	74

Fièvre typhoïde. — Au début de la guerre, s'est produit une vive poussée de mortalité par typhoïde ; la proportion des décès pour 100.000 habitants passe de 9 en 1913 à 25 en 1914 et 19 en 1915. Mais dès 1916, l'extension de la vaccination antityphoïdique ramène ce taux au-dessous du niveau d'avant-guerre ; il tombe, au plus bas, à 5 en 1919.

Typhus exanthématique. — Les décès sont restés rares pendant la guerre, comme avant : 15 en 1913, puis pendant les années suivantes : 36, 56, 60, 28, 34, 93, 50, 78.

Fièvre et cachexie paludéennes. — Les nombres annuels de décès compris entre 300 et 450 pendant la guerre sont du même ordre qu'auparavant.

Variole. — En 1913, une épidémie avait porté le nombre des décès par variole, 431, bien au-dessus de ceux de 1912, 102, et 1911, 70. Pendant la guerre, on n'a constaté aucune aggravation excessive, les nombres annuels de décès ont été de 1914 à 1921, 144, 103, 105, 75, 134, 159, 113, 96.

Rougeole et scarlatine. — Après une accalmie en 1914, la rougeole a causé, en 1915, une plus forte mortalité qu'en 1913, 13 pour 100.000. Mais, dès 1916, le taux revient bien au-dessous des valeurs normales d'avant-guerre : 7 pour 100.000 en 1916, 6 en 1918, 3 en 1919.

Scarlatine. — De 1.012 en 1913, le nombre des décès par scarlatine s'est élevé à 1.502 en 1915 ; il reste ensuite compris entre 5 et 700 environ.

Coqueluche. — Le nombre des décès relevé dans la statistique sanitaire, 3.112 en 1913, a été voisin de 2.000 de 1914 à 1916, il est tombé à 1.348 en 1917 ; revenu à 1.654 en 1918, il descend à 1.081 en 1919.

Diphtérie. — Le taux de mortalité par diphtérie s'est élevé à 12 pour 100.000 en 1915 et 11 en 1916, au lieu de 6 pendant les deux années précédentes : mais il est revenu à 7 dès 1919.

Grippe. — La funeste épidémie de 1918 a porté, dans le territoire étudié, la mortalité par grippe à 312 pour 100.000 habitants au lieu de 15, valeur normale des années précédentes. En 1919, le taux est encore très élevé, 108 pour 10.000 ; il retombe heureusement à 29 en 1920 et 17 en 1921. D'ailleurs, les méfaits de la grippe ne sont pas tous enregistrés sous ce numéro ; on verra plus loin la forte mortalité par pneumonie en 1918, qu'il faut attribuer aux suites de la grippe.

A Paris, du 30 juin 1918 au 30 avril 1919, sur 55.364 décès au total, 10.281 ont été causés par la grippe (1).

Choléra asiatique. — Les décès par choléra asiatique avaient disparu avant la guerre, sauf une épidémie vite enrayée en 1911 (271 décès). De 31 en 1913, leur nombre a progressé len-

(1) Épidémie de grippe à Paris 1918-1919, *Recueil de statistique de la ville de Paris*, 1919. Voir la mortalité par grippe dans l'armée p. 433.

tement jusqu'à 94 en 1917, puis saute brusquement à 261 en 1918, 309 en 1919, 121 en 1920 et 159 en 1921.

L'entérite cholériforme, qui produisait annuellement de 350 à 500 décès environ, en a provoqué 935 en 1921, à la suite d'un été très chaud.

Les *autres maladies épidémiques*, dont le taux global de mortalité est d'ordinaire de l'ordre de 5 pour 100.000, ont vu doubler ce taux (11 en 1918, année de grippe).

La tuberculose de l'appareil respiratoire a gardé, de 1913 à 1917, un taux de mortalité voisin de 180 pour 100.000 habitants, porté à 204 en 1918 et ramené vers 150 en 1910 et 1921. Mais ce taux est certainement inférieur à la réalité, beaucoup de décès par tuberculose se dissimulant sous d'autres rubriques des affections des voies respiratoires.

La tuberculose des méninges et les *autres tuberculoses* ont conservé des taux de mortalité voisins respectivement de 15 et de 21 pour 100.000 habitants.

La mortalité par *cancer* paraît avoir diminué pendant la guerre de 83 pour 100.000 en 1913, jusqu'à 71 en 1915 ; ce taux revient à 84 en 1921.

La fréquence de l'*hémorragie cérébrale et apoplexie* a diminué de 111 pour 100.000 en 1913, jusqu'à 98 en 1921.

La *bronchite aiguë* causait 34 décès pour 100.000 habitants en 1913 ; cette proportion est abaissée graduellement jusqu'à 25 en 1921.

Pour la *pneumonie*, il faut signaler le taux exceptionnel de 1918, en liaison avec l'épidémie de grippe, 149 pour 100.000 ; au lieu de 80 pendant les autres années observées.

Les *autres affections de l'appareil respiratoire* marquent, comme la pneumonie, un maximum de 1918 : 157 pour 100.000, au lieu de 100 valeur moyenne.

Il n'y a guère de variations importantes à signaler pour les autres causes de décès figurant au tableau précédent.

Notons, seulement, la forte proportion des *morts violentes* en 1914 et la diminution de la fréquence des *suicides* au cours de la guerre.

VI. — **Mortalité infantile** (1)

1. — Fréquence annuelle des décès au-dessous d'un an

Pour apprécier la fréquence des décès parmi les enfants de moins d'un an, on prend pour base le nombre des naissances vivantes, plutôt que celui des enfants de cet âge au recensement, d'abord parce qu'il est connu chaque année, au lieu d'être déterminé seulement tous les cinq ou dix ans ; ensuite, parce que les naissances n'échappent pas à l'enregistrement, tandis qu'il peut y avoir des omissions au recensement pour les très jeunes enfants. Pendant les années de guerre, le calcul par rapport aux naissances est d'ailleurs le seul possible.

Mortalité infantile dans les 77 départements

Années	Milliers d'enfants vivants	Milliers de décès 0-1 an	Décès 0-1 an pour 1.000 enfants déclarés vivants — Dans l'année	Décès 0-1 an pour 1.000 enfants déclarés vivants — En moyenne dans l'année et la précédente
1913........	604,8	65,9	109	108
1914........	593,8	65,5	110	109
1915........	387,0	55,5	143	113
1916........	313,0	39,2	125	112
1917........	342,5	43,0	126	131
1918........	399,5	56,0	140	151
1919........	403,5	49,5	122	123

En temps ordinaire, quand le nombre des naissances ne varie pas beaucoup d'une année à la suivante, le rapport du nombre des enfants morts avant l'âge d'un an au nombre des naissances d'enfants déclarés vivants dans la même année, permet une appréciation suffisante de la mortalité infantile.

Mais il n'en est plus de même, lorsqu'il y a d'une année à l'autre une variation sensible du nombre des naissances, parce que les décès de 0 à 1 an se produisent parmi des enfants nés au cours de la présente année ou de l'année précédente.

(1) Voir les volumes *Statistique du mouvement de la population*, années 1911-1913, 1914-1919, et l'étude de M. Ulmer : *La mortalité infantile en France de* 1871 *à* 1926 dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France*, octobre-décembre 1927.

C'est ce qui s'est produit pendant la guerre. Aussi, trouve-t-on sur le tableau précédent deux séries de taux pour la mortalité infantile. Le premier calculé par rapport au nombre des naissances dans l'année, le second par rapport à la moyenne des naissances dans l'année du décès et dans l'année précédente.

On pourrait d'ailleurs objecter que cette correction est elle-même insuffisante, car l'allure de la mortalité est, pour les enfants en bas âge, différente suivant l'époque de la naissance. On aurait une meilleure appréciation de la mortalité infantile, en considérant au lieu du groupe des enfants nés au cours d'une année, celui des enfants nés pendant chaque mois de l'année. Mais les statistiques publiées ne contiennent pas toujours cette précision.

Quoi qu'il en soit, le tableau ci-dessus permet de constater que, si les deux méthodes de calcul fournissent des résultats équivalents pour 1913, 1914 et 1919, il est loin d'en être de même pour les autres années de la guerre, à cause de la variation très sensible du nombre annuel des enfants nés vivants.

En tenant pour meilleure la seconde méthode, on voit que la mortalité infantile n'avait pas augmenté d'une manière très sensible pendant les deux premières années de guerre : 113 et 112 pour 1.000 en 1915 et 1916, au lieu de 108 en 1913. L'augmentation constatée à partir de 1917, s'explique par l'aggravation des conditions d'existence due à la prolongation de la guerre, l'insuffisance laitière, l'extension de l'emploi des femmes dans les usines, etc. En 1918, l'épidémie de grippe vient accroître encore le taux de mortalité des nourrissons : 131 pour 1.000 en 1917, 151 en 1918 ; celui de 1919, 123 est encore très supérieur à celui d'avant-guerre.

Un autre facteur d'accroissement pour la mortalité infantile est la plus forte proportion, parmi les nouveau-nés, des enfants illégitimes, qui paient à la mort un plus lourd tribut que les enfants légitimes ; on y reviendra plus loin (page 297).

2. — Mortalité infantile par département

Pour déterminer la fréquence des décès de 0 à 1 an dans chaque département, on ne peut pas se contenter de calculer

leur rapport au nombre des naissances d'enfants déclarés vivants, comme on l'a fait pour l'ensemble du pays.

Les déplacements d'enfants en bas âge d'un département à l'autre, notamment de ceux qui sont placés en nourrice hors de celui où ils sont nés, rendent en effet inadmissibles les résultats de ce calcul trop sommaire : ainsi, à Paris, avant la guerre, un tiers environ des nouveau-nés, 15.000 sur 45.000, étaient envoyés en nourrice hors Paris. La mortalité infantile s'y trouvait réduite d'autant, puisque les décès survenus parmi ces nourrissons n'étaient pas comptés à Paris. Par contre, la mortalité infantile des départements où ces enfants étaient placés, se trouvait indûment augmentée, puisque les décès entraient dans le numérateur du taux de mortalité, sans aucune contre-partie dans le dénominateur : enfants nés dans le département.

Pour un calcul correct de la mortalité infantile par département, il faudrait pouvoir tenir compte des entrées et sorties de nourrissons dans chaque département. Mais on n'a pas de relevé précis et complet de ces migrations. Pour obtenir cependant une appréciation plus exacte de la mortalité infantile dans les diverses parties du pays, la Statistique générale de la France a appliqué une méthode approchée, en utilisant au mieux les seuls bulletins de décès dont elle dispose et qui portent à la fois l'indication du lieu de naissance et celle du lieu de décès. On peut donc classer les décédés de 0 à 1 an, enregistrés dans un département, d'après le département de naissance.

La double répartition qu'il est alors possible de faire est indiquée dans le tableau ci-après pour 1919 (ce calcul n'a pas été fait pour les années 1914 à 1918).

D'une part, les enfants de 0 à 1 an décédés dans chaque département sont séparés en deux groupes : nés dans ce même département ou dans un autre.

D'autre part, les enfants de 0 à 1 an, originaires de ce département, sont aussi divisés en deux catégories : ceux qui sont morts dans ce même département et ceux qui, l'ayant quitté, sont allés mourir dans un autre.

Les enfants de 0 à 1 an qui ont été emmenés hors de l'en-

semble du territoire et ceux nés à l'étranger qui viennent y mourir, ne trouvent pas place dans ce calcul ; mais ils sont très peu nombreux (voir la note du tableau) et ne troublent nullement la valeur des résultats.

On peut ainsi calculer pour chaque département :

1° le taux brut *b* de mortalité infantile : décès de 0 à 1 an enregistrés dans le département pour 1.000 naissances d'enfants déclarés vivants dans ce département. C'est le calcul sommaire dont le résultat est inacceptable quand les migrations d'enfants en bas âge sont importantes.

2° un taux rectifié *r* : décès d'enfants de 0 à 1 an, nés dans un département quel que soit le département où le décès ait été enregistré, pour 1.000 naissances dans ce département.

C'est en somme le taux de mortalité infantile pour la génération née pendant une année dans un département. Ces enfants ont eu évidemment des conditions d'existence différentes suivant les régions où ils ont été placés ; par suite, il ne faut point perdre de vue la signification exacte de ce taux rectifié.

Mais cette méthode était la seule possible, puisqu'on ne connaît pas les mouvements migratoires des enfants en bas âge.

La comparaison des taux bruts et des taux rectifiés inscrits dans les deux dernières colonnes du tableau, montre d'abord la grande importance de la correction ainsi réalisée pour certains départements.

Pour le département de la Seine, le taux brut étant 113 pour 1.000, le taux rectifié s'élève à 144 pour 1.000, compte tenu des décès de nourrissons envoyés au dehors. Les départements qui reçoivent en nourrice un grand nombre d'enfants venus de l'extérieur (surtout nés dans la Seine), ont un taux rectifié sensiblement inférieur au taux brut ; pour la Nièvre, en particulier, le taux de mortalité s'abaisse de 199 à 112 pour 1.000. Parmi les départements où l'écart entre le taux brut et le taux rectifié est important, dans un sens ou dans l'autre, on peut citer, en dehors de la Seine et de la Nièvre :

Allier, Hautes-Alpes, Ardèche, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Lozère, Orne, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.

Mortalité infantile par département en 1919

Départements	Enfants nés vivants N	Décédés de 0 à 1 an enregistrés dans le département			Décédés de 0 à 1 an nés dans le département			Taux de mortalité pour 1.000 enfants nés vivants	
		Au total B	Nés dans le même	Nés dans un autre	Morts dans le même	Morts dans un autre	Total R	Brut $b = \frac{B}{N} \times 1.000$	Rectifié $r = \frac{R}{N} \times 1.000$
Ain	3.701	379	344	35	344	9	353	102	95
Allier	3.407	480	334	146	334	14	348	141	102
Alpes (Basses-)	1.061	134	121	13	121	2	123	126	116
Alpes (Hautes-)	1.260	210	168	42	168	2	170	167	135
Alpes-Maritimes	3.867	450	423	27	423	11	434	116	112
Ardèche	3.621	570	453	117	453	7	460	157	127
Ariège	1.574	182	169	13	169	3	172	116	109
Aube	2.942	360	346	14	346	9	355	122	121
Aude	3.097	310	296	14	296	9	305	100	98
Aveyron	3.850	481	455	26	455	8	463	125	120
Belfort (Territ. de)	1.099	145	134	11	134	5	139	132	126
Bouches-du-Rhône	11.350	1.660	1.588	72	1.588	109	1.697	146	149
Calvados	6.036	831	811	20	811	26	837	138	139
Cantal	2.464	301	287	14	287	5	292	122	118
Charente	3.496	396	383	13	383	5	388	113	111

Charente-Inférieure	4.985	606	578	28	578	9	587	122	118
Cher	3.299	306	288	18	288	24	312	93	94
Corrèze	3.057	313	304	9	304	10	314	102	103
Corse	4.275	439	435	4	435	5	440	103	103
Côte-d'Or	3.889	506	476	30	476	22	498	130	128
Côtes-du-Nord	9.629	1.127	1.096	31	1.096	15	1.111	117	115
Creuse	2.032	147	137	10	137	4	141	72	69
Dordogne	4.691	512	495	17	495	12	507	109	108
Doubs	4.318	542	524	18	524	17	541	125	125
Drôme	2.895	324	313	11	313	18	331	112	114
Eure	4.569	661	591	70	591	30	621	145	136
Eure-et-Loir	3.453	520	380	140	380	7	387	151	112
Finistère	13.951	1.479	1.460	19	1.460	15	1.475	106	106
Gard	4.821	695	670	25	670	29	699	144	145
Garonne (Haute-)	4.492	515	496	19	496	21	517	115	115
Gers	1.673	186	183	3	183	5	188	111	112
Gironde	9.792	1.381	1.333	48	1.333	45	1.378	141	141
Hérault	6.078	735	704	31	704	36	740	121	122
Ille-et-Vilaine	8.232	1.020	993	27	993	18	1.011	124	123
Indre	2.760	260	242	18	242	5	247	94	90
Indre-et-Loire	4.110	500	483	17	483	14	497	122	121
Isère	5.424	593	556	37	556	29	585	109	108
Jura	3.109	344	334	10	334	12	346	111	111
Landes	2.828	255	246	9	246	6	252	90	89
Loir-et-Cher	3.043	387	318	69	318	10	328	127	108
Loire	7.791	990	940	50	940	37	977	127	125

Mortalité infantile par département en 1919 (*suite*)

Départements	Enfants nés vivants N	Décédés de 0 à 1 an enregistrés dans le département			Décédés de 0 à 1 an nés dans le département			Taux de mortalité pour 1.000 enfants nés vivants	
		Au total B	Nés dans le même	Nés dans un autre	Morts dans le même	Morts dans un autre	Total R	Brut $b = \frac{B}{N} \times 1.000$	Rectifié $r = \frac{R}{N} \times 1.000$
Loire (Haute-)	3.120	445	414	31	414	19	433	143	139
Loire-Inférieure	8.404	986	956	30	956	17	973	117	116
Loiret	4.395	500	434	66	434	7	441	114	101
Lot	1.601	205	194	11	194	6	200	128	125
Lot-et-Garonne	2.134	248	242	6	242	6	248	116	116
Lozère	1.433	191	169	22	169	5	174	133	121
Maine-et-Loire	5.775	662	645	17	645	12	657	115	114
Manche	6.994	799	783	16	783	8	791	114	113
Marne (Haute-)	2.682	370	344	26	344	3	347	138	129
Mayenne	3.835	390	361	29	361	6	367	102	96
Morbihan	9.456	1.091	1.065	26	1.065	23	1.088	115	115
Nièvre	2.665	531	289	242	289	10	299	199	112
Orne	3.670	520	406	114	406	16	422	142	115
Puy-de-Dôme	4.649	579	517	62	517	17	534	125	115

Pyrénées (Basses-)	5.446	602	567	35	567	4	571	111	105
Pyrénées (Hautes-)	2.142	234	228	6	228	11	239	109	112
Pyrénées-Orientales	2.743	332	322	10	322	5	327	121	119
Rhône	10.422	1.249	1.199	50	1.199	262	1.461	120	140
Saône (Haute-)	2.886	353	336	17	336	7	343	122	119
Saône-et-Loire	6.744	768	648	120	648	22	670	114	99
Sarthe	5.599	1.110	857	253	857	21	878	198	157
Savoie	2.924	334	299	35	299	12	311	114	106
Savoie (Haute-)	3.133	320	299	21	299	3	302	102	102
Seine	58.010	6.553	6.442	111	6.442	1.933	8.375	113	144
Seine-Inférieure	15.892	2.572	2.484	88	2.484	45	2.529	162	159
Seine-et-Marne	4.106	508	383	125	383	13	396	124	96
Seine-et-Oise	10.268	1.479	1.002	477	1.002	52	1.054	144	103
Sèvres (Deux-)	3.816	368	356	12	356	7	363	96	95
Tarn	2.858	320	308	12	308	10	318	112	111
Tarn-et-Garonne	1.539	201	194	7	194	9	203	131	132
Var	3.579	491	459	32	459	29	488	137	136
Vaucluse	2.452	288	274	14	274	11	285	117	116
Vendée	5.376	419	411	8	411	8	419	78	78
Vienne	3.625	351	344	7	344	7	351	97	97
Vienne (Haute-)	4.127	466	453	9	453	6	459	113	111
Yonne	2.958	425	360	65	360	7	367	144	124
ENSEMBLE	403.479	49.492 (a)	45.931	3.561	45.931	3.318	49.249 (a)	123	122

(*a*) La différence entre ces deux totaux provient des enfants décédés dans les 77 départements considérés et nés dans les départements dévastés (98) ou à l'étranger (145).

Les départements qui présentent les taux de mortalité rectifiés les plus élevés ou les plus faibles se classent ainsi :

TAUX RECTIFIÉS DE MORTALITÉ INFANTILE EN 1919 POUR 1.000 NOUVEAU-NÉS

Les plus élevés

Seine-Inférieure	159	Calvados	139
Sarthe	157	Haute-Loire	139
Bouches-du-Rhône	149	Var	136
Gard	145	Eure	136
Seine	144	Hautes-Alpes	135
Rhône	140	Tarn-et-Garonne	132
Gironde	141		

Les plus faibles

Creuse	69	Seine-et-Marne	96
Vendée	78	Mayenne	96
Landes	89	Vienne	97
Indre	90	Aude	98
Cher	94	Loiret	101
Ain	95	Corrèze	103
Deux-Sèvres	95		

Taux moyen pour 77 départements : 122.

L'ordre serait tout à fait différent si l'on considérait les taux bruts au lieu des taux rectifiés ; en particulier, la Seine et le Rhône ne figureraient plus parmi les départements présentant les taux les plus élevés.

Parmi les départements qui présentent les taux les plus élevés, la Seine-Inférieure, la Sarthe, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, l'Eure, le Var, le Tarn-et-Garonne figurent aussi parmi les départements où la proportion des décédés de tous âges est la plus élevée ; la Seine est au contraire parmi ceux où la proportion est la plus faible. Parmi les départements dont le taux de mortalité rectifié est le plus faible, la Creuse, la Vendée, les Landes, l'Indre, la Vienne, les Deux-Sèvres et la Corrèze se classent également parmi ceux où la proportion des décédés de tous âges est la plus faible.

3. — Mortalité infantile suivant le sexe.

La guerre ne paraît pas avoir apporté un grand changement à la différence des taux de mortalité infantile calculés séparément pour les garçons et pour les filles. On voit sur le tableau ci-après que de 1914 à 1919, le premier taux a constamment dépassé le second de 20 pour 100 environ, comme en 1913.

Décès 0-1 an pour 1.000 enfants déclarés vivants en moyenne pendant l'année et la précédente, dans 77 départements

Années	Ensemble	Garçons	Filles	Mortalité des garçons, celle des filles étant ramenée à 100
1913	108	118	98	120
1914	109	120	99	121
1915	113	124	101	123
1916	112	122	102	120
1917	131	144	118	122
1918	151	164	137	120
1919	123	134	112	120

4. — Mortalité infantile suivant la légitimité

Au contraire, la différence entre les taux de mortalité des enfants légitimes et des illégitimes s'est singulièrement accrue pendant la guerre. Pour les premiers, le tribut payé à la mort est resté voisin de un dixième sauf pour les années 1917 et 1918, pendant lesquelles il s'est élevé respectivement à 107 et 121 pour 1.000. Mais les enfants illégitimes ont beaucoup plus souffert des conditions anormales ; leur taux de mortalité de 0 à 1 an s'est élevé de 220 pour 1.000 en 1913 jusqu'à 255 en 1916 et 284 en 1917. En 1918, année de grippe, ce taux a même atteint 337 ; presque trois fois le taux correspondant des enfants légitimes, 121, alors qu'en 1913 il était seulement un peu plus du double. Les enfants illégitimes, plus nombreux pendant les dernières années de guerre, ont été aussi plus durement frappés par la mort.

Décès 0-1 an pour 1.000 enfants déclarés vivants en moyenne pendant l'année et la précédente, dans 77 départements

Années	Illégitimes pour 1.000 nés vivants	Décès 0-1 an pour 1.000 enfants déclarés vivants			Mortalité des illégitimes, celle des légitimes étant ramenée à 100
		Ensemble	Légitimes	Illég.	
—	—	—	—	—	—
1913	84	108	98	220	224
1914	85	109	98	232	236
1915	112	113	101	228	225
1916	137	112	92	255	277
1917	142	131	107	284	265
1918	138	151	121	337	280
1919	132	123	98	280	285

5. — Mortalité infantile suivant l'âge, le sexe et la légitimité

La rapide décroissance du nombre des décès pendant les premiers mois de la vie, donne un intérêt particulier à l'étude de la mortalité par âge. Les décès de 0 à 1 an sont classés, dans la statistique française, par groupes : 0 à 4 jours, 5 à 9, 10 à 14, 15 à 29, 30 à 60, 61 à 90, 91 à 180, 181 à 270, 271 à 365.

On voit, sur le tableau ci-après, que la répartition des décès entre ces divers groupes est assez variable d'une année à l'autre. Toutefois, on peut dire en gros que plus du tiers des décès de 0 à 1 an se produisent pendant le premier mois, un cinquième environ pendant les deux mois suivants, de sorte que plus de la moitié des nouveau-nés meurent au cours du premier trimestre. La proportion est un peu inférieure à 20 pour 100 pendant le second trimestre et un peu supérieur à 20 pour 100 pendant le second semestre.

Le classement n'a pas la même allure pour les enfants légitimes que pour les illégitimes : la proportion des décès pendant les cinq premiers jours est sensiblement plus forte pour les premiers, 13 à 15 pour 100, que pour les seconds, 9 à 10 pour 100. Mais on sait que la mortalité pendant ces cinq premiers jours, dépend dans une forte mesure du nombre des enfants déclarés comme mort-nés, bien qu'ayant vécu quelques heures, voire un ou deux jours avant la déclaration de naissance obligatoire dans les trois jours. Or, les enfants illégitimes naissent le plus souvent dans les hôpitaux, maternité, etc., où les habitudes administratives pour les déclarations

de naissance ne sont pas les mêmes que dans les familles, ce qui peut expliquer, en partie tout au moins, la différence constatée dans la mortalité des premiers jours de l'existence.

Par contre, la proportion des illégitimes décédés dans la seconde quinzaine du premier mois, 15 à 19 pour 100, dépasse de beaucoup celle des légitimes, environ 10 pour 100. La différence est de même sens pour le second mois de la vie : illégitimes 15 à 18 pour 100 des décès de 0 à 1 an, légitimes 10 pour 100 environ. La compensation se fait au cours du second semestre pendant lequel on enregistre 25 à 30 pour 100 des décès d'enfants légitimes et seulement 17 à 20 pour 100 des décès d'illégitimes de moins d'un an.

PROPORTIONS POUR 1.000 DES DÉCÈS A CHAQUE AGE, AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Années	0 à 4 jours	5 à 9 jours	10 à 14 jours	15 à 29 jours	30 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 270 jours	271 à 365 jours
				1° ENSEMBLE					
1913 (87 dép.).	123	56	46	104	121	88	200	142	119
1914 (77 dép.).	134	61	49	109	117	86	199	135	111
1915 — .	107	55	47	104	110	79	197	161	140
1916 — .	130	63	52	124	123	87	180	123	117
1917 — .	138	72	57	130	129	86	172	115	101
1918 — .	120	60	52	132	127	86	188	131	104
1919 — .	139	67	58	135	132	83	172	117	99
				2° ENFANTS LÉGITIMES					
1913 (87 dép.).	129	58	45	99	114	85	198	146	126
1914 (77 dép.).	140	63	48	102	108	83	198	140	118
1915 — .	109	54	45	92	102	76	200	172	151
1916 — .	140	65	48	102	108	83	184	135	134
1917 — .	154	77	54	108	111	82	171	128	116
1918 — .	134	63	49	104	109	82	192	145	122
1919 — .	159	71	55	110	111	78	173	130	114
				3° ENFANTS ILLÉGITIMES					
1913 (87 dép.).	95	49	46	129	156	107	210	122	86
1914 (77 dép.).	106	54	53	140	156	100	200	114	78
1915 — .	100	59	56	155	146	93	186	116	90
1916 — .	106	59	63	182	162	96	169	90	74
1917 — .	103	62	64	183	170	96	173	84	66
1918 — .	88	53	58	193	169	95	177	100	66
1919 — .	97	57	65	188	177	95	169	87	65

La guerre a produit des perturbations assez importantes dans la distribution des décès au cours de la première année.

Pour les enfants légitimes, c'est en 1915 que l'on constate les changements les plus notables : la proportion des décès très précoces (moins de 5 jours) s'abaisse de 14 à 11 pour 100; pour les autres années de la période de guerre, ces décès sont au contraire relativement plus nombreux qu'en 1913 : jusqu'à 16 pour 100 en 1919, au lieu de 13 pour 100 en 1913. La proportion des enfants légitimes décédés dans le premier mois, qui était de 33 pour 100 en 1913, s'est accrue pendant la guerre jusqu'à près de 40 pour 100 en 1919.

Pour les enfants illégitimes, la variation la plus importante est celle de la seconde quinzaine du premier mois ; la proportion de 13 pour 100 en 1913 s'est élevée à plus de 15 dès 1916 et à plus de 18 à partir de 1917. La compensation s'est faite surtout sur les proportions du 2e trimestre, réduites de 20 pour 100 en 1913 à 17 ou 18 pendant les années de guerre.

Les proportions du tableau précédent ne sont pas de véritables taux de mortalité mesurant la fréquence des décès dans chaque groupe d'âge parmi les vivants de cet âge. Aussi, depuis 1900, la Statistique générale de la France calcule-t-elle des taux de mortalité par âge au cours de la première année d'existence.

La méthode employée est la suivante (1) :

1° Pour chaque groupe d'âge, on calcule d'abord un coefficient de mortalité m en rapportant le nombre des décès dans ce groupe au nombre total des naissances, ce taux est exprimé en nombre décimal et non en pour cent.

2° Pour un effectif de 1.000 enfants nouveau-nés, on détermine à l'aide des taux de mortalité les nombres S de survivants au début de chaque groupe d'âge : 5 jours, 10 jours, etc.

3° Dans chaque groupe d'âge, on détermine enfin le nombre des décédés pour 1.000 journées vécues dans ce groupe.

Les taux de mortalité ainsi obtenus expriment encore,

(1) Elle est exposée en détail dans le volume : *Statistique annuelle du mouvement de la population*. t. XXXII, année 1902, p. XXXIII.

si l'on veut, le nombre journalier moyen de décès pour 1.000 enfants de ce groupe.

Le calcul peut être résumé par la formule :

$$T = \frac{10^6 m}{j\,(S\text{-}500\,m)}$$

où j est le nombre de jours du groupe d'âge considéré.

Les résultats de ce calcul, dans lequel le jour, au lieu de l'année, est pris pour base, sont inscrits dans le tableau ci-après pour les années 1913-1919.

NOMBRE JOURNALIER DE DÉCÈS POUR 1.000 ENFANTS DE CHAQUE GROUPE D'AGE OU NOMBRE DE DÉCÈS POUR 1.000 JOURNÉES VÉCUES DANS CHAQUE PÉRIODE

Années	0 à 4 jours	5 à 9 jours	10 à 14 jours	15 à 29 jours	30 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 270 jours	271 à 365 jours	Ensemble
1° Ensemble										
1913 (87 dép.)..	2,80	1,29	1,05	0,84	0,48	0,35	0,27	0,20	0,17	0,34
1914 (77 dép.)..	2,98	1,38	1,10	0,83	0,44	0,34	0,26	0,18	0,14	0,33
1915 — ..	3,09	1,61	1,39	1,03	0,54	0,40	0,34	0,29	0,24	0,43
1916 — ..	3,29	1,62	1,35	1,08	0,53	0,39	0,27	0,19	0,18	0,38
1917 — ..	3 52	1,85	1,47	1,14	0.56	0,39	0,26	0,18	0,15	0,38
1918 — ..	3,38	1,71	1,50	1,29	0,61	0,43	0,32	0,23	0,20	0,43
1919 — ..	3,45	1,68	1,45	1,15	0,55	0,37	0,26	0,18	0,14	0,37
2° Enfants légitimes										
1913 (78 dép.)..	2,66	1,20	0,95	0,73	0,40	0,30	0,24	0,18	0,16	0,31
1914 (77 dép.)..	2,78	1,26	0,96	0,70	0,36	0,29	0,23	0,17	0,13	0,29
1915 — ..	2,85	1,44	1,21	0,82	0,45	0,31	0,31	0,28	0,24	0,39
1916 — ..	2,95	1,39	1,03	0,73	0,38	0,31	0,23	0,17	0,16	0,31
1917 — ..	3,17	1,59	1,12	0,76	0,39	0,30	0,21	0,16	0,14	0,30
1918 — ..	3,02	1,43	1,13	0,81	0,41	0,32	0,26	0,20	0,16	0,33
1919 — ..	3,12	1,41	1,09	0,74	0,41	0,27	0,20	0,15	0,13	0,29
3° Enfants illégitimes										
1913 (87 dép.)..	4,22	2,22	2,10	2,01	1,26	0,88	0,60	0,37	0,27	0,73
1914 (77 dép.)..	5,00	2,60	2,58	2,32	1,30	0,89	0,62	0,37	0,25	0,77
1915 — ..	4,99	2,99	2,90	2,75	1,31	0,89	0,62	0,40	0,30	0,82
1916 — ..	5,47	3,09	3,40	3,37	1,52	0,96	0,59	0,33	0,26	0,86
1917 — ..	5,62	3,44	3,62	3,58	1,69	1,03	0,65	0,33	0,22	0,90
1918 — ..	5,67	3,52	3,87	4,50	2,04	1,25	0,82	0,49	0,32	1,14
1919 — ..	5,65	3,44	3,94	3,97	1,92	1,12	0,69	0,37	0,28	1,01

Ces taux de mortalité font apparaître la décroissance de la mortalité au cours de la 1re année sous un tout autre aspect que les coefficients de répartition proportionnelle.

Alors que, dans la simple répartition des décès, la proportion de 0 à 4 jours était plus grande pour les légitimes, on voit ici que le taux de mortalité est plus élevé pour les enfants illégitimes de moins de 5 jours que pour les légitimes, presque le double. Cette constatation n'a rien de surprenant, les conditions physiologiques à la naissance étant généralement beaucoup plus mauvaises pour les premiers.

L'écart augmente d'ailleurs pendant les périodes suivantes : de 10 à 30 jours, le taux de mortalité des illégitimes est de 4 à 5 fois plus élevé que celui des légitimes. Cette aggravation s'explique par le fait que presque tous les enfants illégitimes, et en tout cas tous ceux de l'Assistance publique, sont mis en nourrice. Les dangers du transport à des distances parfois éloignées, de l'acclimatation, du changement de lait, etc., rendent particulièrement meurtrières les périodes pendant lesquelles s'effectuent les envois en nourrice.

Pendant le second semestre, le taux de mortalité des illégitimes est encore à peu près le double de celui des légitimes.

L'aggravation des taux à chaque âge, pendant la guerre, apparaît plus sensible pour les premiers que pour les seconds.

6. — Mortalité infantile suivant les causes

La *Statistique sanitaire de la France* (1) fait connaître les causes de décès les plus importantes pour les enfants de moins d'un an. La débilité congénitale ou les vices de conformation produisent plus du quart de ces décès ; un autre quart est dû à la diarrhée infantile ; les maladies des voies respiratoires déterminent 14 pour 100 des décès de 0 à 1 an.

---

(1) *Statistique sanitaire de la France*, publiée par la Direction de l'Assistance et de l'hygiène publique, Melun, Imprimerie administrative. Cette publication annuelle a cessé de paraître en 1921.

RÉPARTITION DE 100 DÉCÈS DE 0 A 1 AN, SUIVANT LA CAUSE (*a*)

Années	Diarrhée ou entérite	Débilité congénitale et vices de conformation	Maladies des voies respiratoires	Tuberculose toutes formes	Autres causes
1913.......	28,2	23,6	15,4	2,2	30,6
1914.......	28,9	24,8	13,7	2,1	30,5
1915.......	24,9	23,4	15,9	2,3	33,5
1916.......	26,2	25,5	14,0	2,2	32,1
1917.......	26,0	25,6	14,7	2,2	31,5
1918.......	26,7	27,1	13,2	2,0	31,0
1919.......	27,3	28,0	13,8	1,0	29,0
1920.......	27,8	28,7	13,5	2,1	27,9
1921.......	35,1	23,9	12,8	2,0	26,2

(*a*) On rappelle qu'il s'agit des causes de décès enregistrées sur une partie variable du territoire, voir p. 282.

On remarquera la proportion élevée des décès par diarrhée ou entérite en 1921, année dont l'été fut très chaud, la proportion de 35 pour 100 avait cependant été dépassée avant la guerre en 1911 : 39,6 pour 100.

Quand on établit la même répartition pour les villes de plus de 30.000 habitants, on constate que la proportion des décès par diarrhée infantile y est généralement plus élevée que dans l'ensemble de la France : 34,8 pour 100 en 1913 par exemple, au lieu de 28,2 ; la mortalité par diarrhée infantile serait donc moins fréquente dans les campagnes où les enfants sont plus généralement nourris au sein.

Au cours de la guerre, la proportion des décès par diarrhée n'a pas augmenté, elle semblerait même avoir légèrement diminué. Au contraire, la proportion des décès par débilité congénitale et vices de conformation a progressé de 23,6 pour 100 en 1913 à 27 en 1919 et 28 en 1920. La guerre ayant augmenté le nombre des femmes travaillant dans les usines et rendu sans doute moins stricte l'application des lois sur le repos des femmes en couches.

7. — MORTALITÉ DES ENFANTS PLACÉS EN NOURRICE (ENFANTS PROTÉGÉS)

Une loi du 23 décembre 1874, due à l'initiative de Th. Roussel, soumet à une surveillance spéciale jusqu'à l'âge de 2 ans les enfants placés, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage

ou en garde, hors du domicile de leurs parents. A l'aide des fiches individuelles établies pour ces enfants par les inspecteurs de l'Assistance publique, chargés de cette surveillance conjointement avec des médecins et sages-femmes, la Statistique générale de la France calcule, depuis 1897, des taux de mortalité, tenant compte de la durée de l'observation, pour chaque enfant.

La mise en nourrice peut, en effet, avoir lieu à des dates très variables, immédiatement après la naissance ou seulement quelques jours, quelques semaines ou quelques mois après. On ne peut donc pas se contenter de rapporter le nombre des décès observés au nombre des enfants protégés, il faut tenir compte de l'âge à l'entrée et de la durée de présence. La base du calcul au lieu d'être le nombre des enfants est le nombre des journées vécues par eux dans chaque groupe d'âge (1).

Pendant la guerre, cette statistique a été établie pour un nombre variable de départements, supérieur à 77 d'ailleurs, parce que quelques-uns des 10 départements envahis ont envoyé des fiches pour les enfants placés en nourrice dans la partie de ces départements restée sous le contrôle des autorités françaises.

ENFANTS PLACÉS EN NOURRICE

Années	Nombre de départements	Milliers d'enfants entrés dans le service			Dont milliers d'enfants originaires de la Seine		Enfants allaités au sein pour 100
		Totaux	Légitimes	Illégitimes	Totaux	Illégitimes	
1913.	82	77,8	53,6	24,2	21,7	7,9	19,6
1914.	82	55,5	36,2	19,3	14,6	5,8	18,7
1915.	81	37,6	22,1	15,5	9,0	4,2	15,6
1916.	80	38,6	19,9	18,7	10,8	5,7	10,9
1917.	83	41,1	22,0	19,1	13,0	6,6	6,8
1918.	83	40,0	22,7	17,3	12,4	5,7	6,0
1919.	85	38,1	20,3	17,8	12,0	6,2	5,9

(1) Statistique du service de la protection des enfants du premier âge, Melun, Imprimerie administrative (publication annuelle), connue sous le nom de *Statistique des enfants protégés*. La méthode de calcul des taux de mortalité est exposée en détail dans le volume relatif aux enfants admis en 1898. Les enfants sont surveillés jusqu'à l'âge de deux ans, de sorte que les nouveau-nés placés vers la fin de 1898 par exemple ont été surveillés jusqu'à la fin de 1900, s'ils sont restés en nourrice. On ne s'occupera d'ailleurs ici que de la mortalité de ces enfants jusqu'à l'âge d'un an seulement.

Les nombres du tableau ci-dessus sont un peu supérieurs à la réalité, parce que quelques enfants retirés et replacés chez une autre nourrice sont comptés deux fois, et même trois fois. Par suite, le nombre réel des enfants observés est ramené par exemple à 69.600 en 1913. En tenant compte de cette réduction, environ un dixième des nouveau-nés étaient placés en nourrice avant la guerre. Cette proportion s'est abaissée à 8 pour 100 en 1914 et 1915 ; revenue à 10 en 1916, 1917 et 1918, elle diminue à nouveau à 8 pour 100 en 1919.

Parmi les enfants placés en nourrice, les originaires du département de la Seine sont particulièrement nombreux ; un quart du total avant et pendant la guerre. Cette proportion s'est accrue ensuite jusqu'à un tiers en 1919. Alors qu'un nouveau-né sur dix était placé en nourrice dans l'ensemble de la France vers 1911-1913, dans la Seine c'était un sur trois. Après la guerre, la proportion des nouveau-nés mis en nourrice n'est plus que de 6 à 7 pour 100, mais dans la Seine, cette proportion reste toujours environ 3 fois plus forte.

Les enfants illégitimes fournissent un gros contingent des placements en nourrice : à peu près le tiers vers 1913. Cette proportion s'est accrue pendant la guerre : en 1916, les illégitimes sont à peu près aussi nombreux que les légitimes.

La proportion des enfants *allaités au sein* exclusivement, voisine de 20 pour 100 en 1913, s'est abaissée rapidement pendant la guerre jusqu'à moins de 6 pour 100 en 1919 ; elle s'est relevée un peu en 1920 et 1921, mais a repris sa marche descendante ensuite. L'allaitement au sein par la nourrice hors du domicile des parents, est donc devenu l'exception. Car beaucoup d'enfants qui sont déclarés nourris seulement au sein au moment de leur entrée dans le service, ne tardent pas à recevoir une alimentation mixte, quand l'allaitement au sein n'est pas totalement supprimé.

Le calcul des taux de mortalité est effectué, pour les enfants protégés d'après les mêmes groupes d'âge que pour la mortalité générale des enfants de moins d'un an. Dans chaque groupe, on rapporte le nombre des décès constatés au nombre des journées vécues dans ce groupe par tous les enfants protégés.

Les calculs sont effectués, année par année; on reproduira ici seulement des résultats moyens pour trois périodes avant, pendant et après la guerre, en les comparant aux taux calculés pour tous les enfants dans la population totale (1).

NOMBRE MOYEN DE DÉCÈS PAR JOUR POUR 1.000 ENFANTS DE CHAQUE GROUPE D'AGE

Années	0-4 jours	5-9 jours	10-14 jours	15-29 jours	30-90 jours	91-180 jours	181-365 jours	Moins d'un an
1. — *A*) ENSEMBLE DES ENFANTS DE LA POPULATION TOTALE								
1909-1913.....	2,94	1,38	1,17	0,88	0,45	0,29	0,18	0,35
1914-1918.....	3,41	1,68	1,38	1,09	0,49	0,30	0,19	0,40
1919-1921.....	3,16	1,40	1,25	1,00	0,43	0,26	0,13	0,33
1. — *B*) ENSEMBLE DES ENFANTS PLACÉS EN NOURRICE								
1909-1913.....	0,60	0,85	1,43	1,48	0,81	0,46	0,23	0,44
1914-1918.....	0,56	0,94	1,82	2,07	0,92	0,47	0,20	0,46
1919-1921.....	0,53	0,83	1,98	2,16	0,95	0,48	0,20	0,45
2. — *A*) ENFANTS LÉGITIMES DE LA POPULATION TOTALE								
1909-1913.....	2,85	1,32	1,09	0,79	0,38	0,26	0,18	0,33
1914-1918.....	3,12	1,48	1,11	0–78	0,38	0,25	0,18	0 33
1919-1921.....	2,96	1,25	1,03	0,74	0,33	0,22	0,13	0,28
2. — *B*) ENFANTS LÉGITIMES PLACÉS EN NOURRICE								
1909-1913.....	0,58	0,72	1,31	1,11	0,60	0,37	0,20	0,35
1914-1918.....	0,35	0,58	1,13	1,04	0,58	0,36	0,17	0,32
1919-1921.....	0,48	0,64	1,57	1,33	0,65	0,38	0,16	0,34
3. — *A*) ENFANTS ILLÉGITIMES DE LA POPULATION TOTALE								
1909-1913.....	4,26	2,29	2,20	2,02	1,06	0,61	0,32	0,73
1914-1918.....	5,62	3,20	3,34	3,35	1,38	0,72	0,35	0,96
1919-1921.....	4,67	2,63	2,85	3,05	1,27	0,59	0,26	0,80
3. — *B*) ENFANTS ILLÉGITIMES PLACÉS EN NOURRICE								
1909-1913.....	0,72	1,44	1,82	2,39	1,27	0,66	0,31	0,64
1914-1918.....	1,14	1,84	3,06	3,45	1,36	0,62	0,26	0,64
1919-1921.....	0,75	1,51	2,93	3,67	1,41	0,67	0,25	0,64

(1) ULMER, La mortalité infantile en France, *Bulletin de la Statistique générale de la France*, octobre-décembre 1927, p. 101.

On sera frappé de constater la faiblesse anormale des taux de mortalité relatifs aux enfants protégés de moins de 10 jours. Le fait qu'un nouveau-né est emporté loin de sa mère pour être confié à une nourrice, semble cependant augmenter les risques de mort, sauf cas particuliers, lorsque la famille est un milieu tuberculeux par exemple. Cette anomalie s'explique par ce fait, que les enfants mal venus dont le décès est inévitable dans un délai de quelques heures ou de quelques jours, ne sont pas envoyés en nourrice. Les décès de ces enfants entrent dans la mortalité générale et ne viennent pas peser sur la mortalité particulière des enfants protégés. Ce sont seulement les enfants ayant des chances de survie qui sont envoyés en nourrice.

La comparaison des taux de mortalité des enfants protégés à celle des enfants du même âge dans la population totale n'apparaît donc légitime qu'à partir du dixième jour de la vie. Comme cette mortalité des premiers jours est très forte et exerce une influence très sensible sur le taux global pour la première année, au lieu de faire la comparaison sur la période 0-365 jours, il vaut mieux la faire pour des enfants observés du 10[e] au 365[e] jour, ce que permet le tableau ci-après.

DÉCÈS POUR 1.000 ENFANTS OBSERVÉS DU 10[e] AU 365[e] JOUR *(a)*

Années	Ensemble		Légitimes		Illégitimes	
	P	N	P	N	P	N
1913	83	138	87	96	201	205
1914	104	132	91	99	224	197
1915	120	147	108	101	264	211
1916	105	170	86	112	227	227
1917	104	177	84	120	232	241
1918	119	197	93	143	295	270
1919	102	153	77	100	262	223

(a) P dans la population totale ; N enfants placés en nourrice.

Avant la guerre, en 1913, la mortalité des enfants placés en nourrice était supérieure à la mortalité de l'ensemble des enfants dans la population totale, la différence étant

plus considérable pour les légitimes, qui perdent beaucoup plus à l'éloignement de leur mère que les illégitimes.

Pendant la guerre, l'aggravation de la mortalité a été moins forte pour les enfants protégés que pour ceux qui sont restés dans la famille de leurs parents : on voit parfois le taux des enfants en nourrice rester au-dessous du taux général, aussi bien pour les légitimes que pour les illégitimes. Par exemple, en 1915, pour 1.000 enfants observés de 10 à 365 jours : 108 décès pour les légitimes en général et 101 pour les légitimes en nourrice ; 264 décès pour tous les enfants illégitimes, 211 seulement parmi ceux qui sont placés en nourrice.

A partir de 1916, la différence se rétablit au détriment des enfants protégés parmi les légitimes ; mais pour les illégitimes, le taux des enfants en nourrice reste inférieur au taux global pendant certaines années 1918, 1919 par exemple.

En comparant les taux pour l'ensemble des enfants sans distinction de filiation, on voit que celui des enfants en nourrice se maintient toujours au-dessus du taux général. Cela tient en grande partie au fait que, dans la population totale de 0 à 1 an, les illégitimes ne sont guère qu'un dixième, tandis que, parmi les enfants protégés, ils formaient en moyenne un tiers du total avant la guerre et plus de 40 pour 100 vers 1914-1918.

VII. — Victimes civiles de la guerre

Il ne s'agit pas, bien entendu, des victimes indirectes de la guerre, de toutes celles dont le décès a été avancé par les privations ou les chagrins, les maladies aggraves par des conditions de vie déplorables, les épidémies consécutives à la guerre, etc. Encore bien moins de toutes celles dont la santé fut seulement ébranlée par les âpres épreuves subies au cours de ces quatre années. Ce triste bilan ne saurait être réduit en statistiques.

Mais on peut essayer de se faire une idée du nombre des civils qui furent victimes *directes* de faits de guerre, soit au cours des combats, des bombardements par canon ou par avion, soit à la suite d'accidents dont la cause est sans conteste

la guerre : explosion de munitions, écroulement de maisons, éboulements, etc.; et pour lesquels des réparations ont été expressément prévues par la loi.

1. — Réparations aux victimes civiles de la guerre

Une première loi du 9 avril 1915 (*Journal Officiel*, 10 avril), étend le bénéfice de la loi du 5 août 1914 (allocations journalières aux familles de mobilisés) : 1° à toute famille nécessiteuse dont le soutien indispensable a été tué ou emmené en captivité ou qui se trouvant en territoire ennemi au début des hostilités a été retenu prisonnier ; 2° aux familles nécessiteuses des marins de commerce privés de leur salaire par la capture ou la destruction de leur navire.

Une autre loi du 28 avril 1916 (*Journal Officiel*, 30 avril), a étendu aussi le bénéfice de la loi du 5 août 1914 à toute famille nécessiteuse française dont le soutien indispensable, non militarisé, aura, en dehors de toute faute caractérisée de sa part, été victime d'un fait de guerre subi soit en territoire français, soit dans une zone occupée par les armées françaises et cela pendant toute la durée de l'incapacité de travail résultant de sa blessure.

Le Français nécessiteux reçoit lui-même l'allocation prévue s'il n'a pas de famille.

Enfin, une loi du 24 juin 1919 (*Journal Officiel*, 26 juin), fixe les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre : pensions pour ceux qui ont reçu une blessure ou contracté une maladie ayant entraîné une infirmité, ou pour les ayants droit de la victime décédée, dans les conditions fixées par la loi du 31 mars 1919 sur les pensions de guerre des soldats. Sont réputées causées par fait de guerre, les blessures reçues au cours d'opérations militaires ou résultant d'actes de violence de l'ennemi, d'explosion de projectiles, d'éboulements, les blessures reçues ou maladies contractées dans les camps de prisonniers.

2. — Victimes civiles de faits de guerre

Au début de 1920, 10.200 demandes de pensions, dont 8.139 reconnues recevables en principe, avaient été présentées au service des victimes de la guerre, 6, rue de Hanovre, à Paris (1). La connaissance de la loi du 24 juin 1919 étant encore à ce moment assez peu répandue, on estimait que le nombre des bénéficiaires serait compris entre 20.000 et 30.000.

D'après une communication du ministère des Pensions, au 1er janvier 1928, le nombre des victimes civiles de la guerre, bénéficiaires de la loi de 1919, était de 33.000, dont 17.000 invalides, 9.600 veuves et orphelins, 6.400 ascendants. En raison des pensions déjà éteintes à cette date par suite du décès des titulaires, le nombre total des victimes civiles de la guerre a dû être sensiblement plus élevé.

En ce qui concerne les victimes civiles d'actes de violence commis par l'armée ennemie en violation du droit des gens, on pourra se reporter aux rapports de la Commission instituée par un décret du 23 septembre 1914, sous la présidence de M. G. Payelle, premier président de la Cour des Comptes.

Le premier rapport daté du 17 décembre 1914, a été publié au *Journal Officiel* du 8 janvier 1915. Le deuxième rapport (*Journal Officiel*, du 11 mars 1915), est relatif aux renseignements recueillis près des prisonniers civils rapatriés d'Allemagne par la Suisse, dans les départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie. Le troisième rapport (*Journal Officiel* du 8 mai 1915), concerne l'emploi de gaz asphyxiants par les Allemands le 22 avril 1915. Le quatrième rapport (*Journal Officiel*, 3 août 1915) relate des attentats contre les blessés, les prisonniers et le personnel médical. Le cinquième rapport (*Journal Officiel* du 18 décembre 1915), contient le récit de nombreux actes de violence contre la population civile dans les départements envahis. Le huitième rapport (*Journal Officiel*, 18 avril 1917), est relatif aux actes commis dans la région de Noyon, Chauny, qui venait d'être

(1) Chambre des députés, session 1920, n° 816, Rapport de M. Lugol sur le budget du ministère des Pensions, exercice 1920, p. 47.

évacuée par l'ennemi. Le 9e rapport (*Journal Officiel*, 30 mai 1917), est relatif au travail forcé des civils et aux déprédations commises dans les régions de la Somme, évacuées par les Allemands ; il signale notamment l'explosion d'une bombe à retardement qui fit sauter le 25 mars l'hôtel de ville de Bapaume évacuée depuis plus d'une semaine, entraînant la mort des députés Briquet et Taillandier. Le 10e rapport (*Journal Officiel*, 5 novembre 1918), concerne les constatations faites à Lille et à Douai, notamment au sujet de l'enlèvement des femmes et jeunes filles en avril 1916. Le 11e rapport (*Journal Officiel*, 23 novembre 1918), est consacré aux destructions d'usines et aux pillages pratiqués dans la région du Nord, notamment à Lille, Douai, Cambrai. Le 12e rapport (*Journal Officiel*, 1er avril 1919), est relatif aux constatations de la Commission dans l'arrondissement de Briey, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, l'Aisne et renferme le récit de nombreuses exécutions sommaires de civils au début de la guerre.

3. Victimes des bombardements

Elles furent nombreuses dans les villes à proximité du front qui restèrent pendant quatre années sous un feu ininterrompu, comme Armentières, Lens, Arras, Saint-Quentin, Soissons, Reims, Verdun, Pont-à-Mousson, Nancy. Mais beaucoup de villes plus éloignées de la ligne de combat eurent à souffrir de bombardements meurtriers, soit par canons à longue portée, soit par avions.

Paris a subi plusieurs séries de bombardements (1).

Au début de la guerre, les 30 et 31 août ; 1er, 2 et 27 septembre ; 8, 11 et 12 octobre 1914, bombardements par avions, 41 bombes dont 3 en banlieue ; puis, après un assez long intervalle, 17 bombes d'avions, dont 9 en banlieue, les 11 et 22 mai 1915. Cette première série fit 61 victimes : 11 tués et 50 blessés.

Il n'y eut que deux raids de zeppelins, le 21 mars 1915 et le

(1) *L'Illustration*, 4 janvier 1919, liste et cartes des points de chute.

29 janvier 1916 ; le premier ne fit qu'une dizaine de blessés, mais le second causa 26 morts, dont beaucoup d'enfants, et 28 blessés.

Après deux ans d'accalmie, les bombardements par avions (Gothas et autres) recommencèrent dans la nuit du 30 au 31 janvier 1918, 269 projectiles furent lancés sur Paris et sa banlieue, causant de graves dégâts ; 12 autres raids de Gothas eurent lieu entre le 8 mars et le 28 juin, une ultime visite dans la nuit du 14 au 15 septembre 1918 : 664 projectiles de 10 à 300 kilogs avaient été lancés dont 295 sur Paris.

Enfin, le bombardement par canon à longue portée comprend trois périodes distinctes. La première, du 23 mars au 1er mai 1918, Paris reçut 100 obus, la banlieue 45 ; ils firent au total 163 tués et 370 blessés. Le seul obus tombé le vendredi saint, 29 mars 1918, sur l'église Saint-Gervais, tua 88 personnes et en blessa 68. Dans la seconde série, du 27 mai au 11 juin, on compte 34 obus à Paris, 41 en banlieue, au total 31 tués et 84 blessés. Enfin, la troisième série commence le 15 juillet, elle comprend 2 tirs le 15 et le 16, puis 5 autres journées, du 5 au 9 août : 49 obus ont été tirés sur Paris et 30 sur la banlieue ; ils firent 60 tués et 166 blessés.

Le funèbre bilan est ainsi résumé pour Paris et sa banlieue :

	Projectiles	Tués	Blessés
Avions et zeppelins	746	266	603
Canons à longue portée	303	256	620
Totaux	1.049	522	1.223

Dans un volume récent (*Les bombardements de Paris*, Payot 1929), M. Jules Poirier donne des nombres peu différents :

	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
Tués	237	234	61	532
Blessés	561	592	108	1261

La Ville de *Dunkerque* fut aussi durement éprouvée par les

bombardements d'avions, de zeppelins et le tir de canons à longue portée (1) :

Bombardements	Nombre	Projectiles	Tués	Blessés
Par avions..........	177	5.092	424	888
Par canons..........	32	411	114	185
Par mer.............	4	2.000	7	32
Par zeppelin.........	1	11	3	9
TOTAUX.......	214	7.514	548	1.114

La ville de *Calais* a subi 5 bombardements par zeppelins, 65 par avions, 1 par bateaux ennemis ; elle a reçu 1.913 bombes explosives, 19 bombes incendiaires, 36 torpilles. La population civile a eu 101 tués et 423 blessés (2).

Béthune, centre de la région houillère du Pas-de-Calais, a reçu 70.000 obus, la population civile a eu 200 tués et 250 blessés, 900 maisons ont été détruites (3).

Dans *Arras*, à proximité de la ligne de feu, 200 civils ont été tués par les bombardements et 150 blessés ; 1.500 maisons étaient complètement détruites, 1.700 en partie démolies, 1.600 plus ou moins endommagées.

A *Lens*, qui n'était plus qu'un monceau de décombres à l'armistice, la population civile, qui avait été évacuée par les Allemands, avait eu 500 tués et 900 blessés (4).

A *Reims*, les bombardements furent pour ainsi dire quotidiens ; quand la ville fut totalement évacuée par la population civile, le 24 mars 1918, elle avait subi 857 jours de bombardement ; pendant les mois suivants, jusqu'au recul allemand avant l'armistice, elle fut encore bombardée pendant 194 jours. La population civile a perdu plus de 1.000 tués, dont 300 femmes et une centaine d'enfants (5).

Pont-à-Mousson, envahie du 5 au 11 septembre 1914, fut à proximité de la ligne de feu pendant toute la guerre. Dans la

(1) *L'Illustration*, 4 janvier 1919.
(2) *L'Illustration*, 6 septembre 1919.
(3) Discours de M. Poincaré, président de la République à Béthune et Arras, le 28 décembre 1919.
(4) Discours de M. Basly, maire de Lens, le 11 août 1919.
(5) *L'Illustration*, 22 mars 1919.

population civile, 93 personnes furent tuées et 250 blessées au cours de bombardements incessants qui démolirent 1.642 maisons sur 1.887 (1).

Nancy a subi, au cours de la guerre, le feu des canons à longue portée, des bombardements par avions ou zeppelins (notamment pendant les nuits du 25 au 26 décembre 1914 et du 11 au 12 août 1915). Dans un discours prononcé à Nancy, le 12 octobre 1919, M. Poincaré, président de la République, rappelait les détails suivants, d'après une brochure de M. Emile Badel :

	Morts	Blessés
1914 : 80 obus, 38 bombes....	12	20
1915 : 40 bombardements......	37	»
1916 : 188 projectiles...........	31	52
1917 : 275 projectiles...........	62	143
1918 : 300 projectiles...........	51	»

4. Pertes de la marine marchande

Parmi les victimes civiles de la guerre, il faut comprendre aussi les passagers et marins qui ont péri en mer, à la suite des torpillages de bateaux marchands par les sous-marins allemands.

Au 1er janvier 1916, les pertes de la marine marchande en vies humaines, à la suite d'attaques de sous-marins s'élevaient à 1.965.

Au 1er décembre 1917, le total était porté à 2.844, dont 1.635 passagers militaires (2).

Jusqu'à la fin des hostilités, les pertes parmi le personnel des bâtiments de commerce, à l'exclusion des passagers, s'élevaient à 1.509, dont 1.244 tués et 265 disparus ; si l'on en défalque 69 indigènes, il reste 1.440 marins français du commerce, morts ou disparus (3).

(1) *Le Temps*, 23 octobre 1919.
(2) Chambre des Députés 1920, Document n° 634, p. 109 et 110. Liste des bateaux torpillés.
(3) Document n° 634, p. 117.

VIII. — Militaires décédés dans les 77 départements

1. — Enregistrement des décès de militaires

L'étude de la mortalité générale dans les 77 départements, faite au paragraphe V, n'a porté que sur la population civile. On a expliqué, au début de ce paragraphe, qu'on avait dépouillé en outre les bulletins de décès établis pour des militaires, dans ces départements. Leur nombre est assez élevé : 167.000 du 1er août 1914 au 31 décembre 1918, dont 129.000 Français et 38.000 étrangers.

Le nombre des Français diffère peu de celui que l'on trouvera plus loin (page 419), pour les militaires décédés dans la zone de l'intérieur, des suites de blessures ou de maladie, soit environ 121.000. L'accord est satisfaisant, car la ligne séparant la zone de l'intérieur de celle des armées, souvent modifiée au cours de la guerre, n'a jamais coïncidé exactement avec la limite des 77 départements et des 10 départements envahis. D'autre part, dans le trouble général, les prescriptions législatives concernant l'inscription des décès de militaires n'ont certainement pas pu être toujours régulièrement observées. Il ne sera pas inutile de les rappeler brièvement.

En temps de paix, tous les décès survenus sur le territoire d'une commune sont enregistrés par l'officier de l'état civil, c'est-à-dire par le maire de la commune ou son préposé (art. 77 et suivants du Code civil).

En temps de guerre, dans les régions dévastées par les opérations militaires, cette règle serait inapplicable. Aussi les articles 94 et suivants du Code civil, ont-ils prescrit que, dans les armées mobilisées, dans les places fortes etc., les actes de l'état civil seraient reçus par des officiers désignés : le trésorier dans les corps de troupe, le gestionnaire dans les formations sanitaires.

En conséquence, les règles du temps de guerre pour l'enregistrement des décès de militaires sont les suivants :

1° *Dans la zone de l'intérieur.* — L'officier responsable

(trésorier ou gestionnaire), établit les pièces constatant le décès et destinées aux autorités militaires pour les états de pertes de l'armée, les renseignements aux familles, etc. ; puis il envoie une déclaration à la *mairie* du lieu, qui établit l'acte de décès sur son registre d'état civil. Tout se passe, en somme, comme pour le décès d'un civil dans un hôpital ou un établissement quelconque. Le directeur de l'hôpital établit des pièces administratives constatant le décès, mais l'acte de décès véritable est celui qui est enregistré à la mairie de la commune.

2° *Dans la zone des armées.* — L'officier désigné par l'art. 94 du Code civil, trésorier ou gestionnaire, agissant comme officier de l'état civil, établit lui-même, sur un registre spécial, le véritable *acte de décès*, et transmet aux autorités militaires les diverses pièces administratives signalant le décès. Mais il n'est fait aucune mention du décès sur les registres de la commune où il s'est produit. Le plus souvent, d'ailleurs, pendant la guerre, la mairie était détruite ou bien les services civils ne fonctionnaient plus.

Mais l'officier trésorier ou gestionnaire, transmet une copie de l'acte de décès au maire de la commune du *dernier domicile* du décédé ; ce maire transcrit l'acte sur les registres de l'état civil de la commune. Dans le cas d'un militaire décédé aux armées, il n'y a donc pas d'acte de décès sur les registres ordinaires de l'état civil tenus dans les communes, mais seulement une *transcription.*

La Statistique Générale de la France établit les statistiques de l'état civil d'après les bulletins transmis par les mairies seulement. Pour les décès, la statistique ne porte que sur les *actes* de décès eux-mêmes et non sur les *transcriptions*, qui feraient double emploi avec les actes de décès enregistrés dans d'autres communes.

C'est ainsi que pendant la guerre, la *Statistique Générale de la France* a reçu des mairies des 77 départements 167.000 bulletins de décès de militaires, dont 129.000 Français. Mais elle n'a pas reçu de bulletins de décès pour les militaires tués sur le champ de bataille ou décédés dans la zone des armées, dont les actes de décès étaient établis par les autorités militaires.

Pour ceux-ci, elle recevait seulement un bulletin de transcription, quand cette dernière avait été opérée sur les registres de la mairie du dernier domicile, ce qui n'était fait, le plus souvent, qu'après un assez long délai, parfois après des années, en ce qui concerne les disparus.

Ces bulletins de transcription ne contenaient d'ailleurs pas d'indications suffisantes pour la statistique et n'auraient pas permis d'éviter les doubles emplois dans le cas où, pour un même décédé, on aurait reçu à la fois un bulletin de décès et un bulletin de transcription.

A diverses reprises, la *Statistique générale de la France* a demandé qu'un bulletin lui fût adressé par les autorités militaires pour chacun des actes de décès établis aux armées par les officiers trésoriers ou gestionnaires. Les bulletins ainsi transmis par les armées, dépouillés conjointement avec ceux des mairies, auraient permis de dresser un tableau complet des pertes de la population française pendant la guerre, en évitant tous risques de doubles emplois. Mais cette demande n'a pu recevoir satisfaction.

La *Statistique générale* n'a donc pu dépouiller que les 167.000 bulletins de militaires qu'elle a reçus des mairies des 77 départements ; les 129.000 bulletins de militaires français, compris parmi ceux-ci, ne représentent guère qu'un dixième des pertes totales de l'armée française.

On reproduira ici seulement les résultats principaux de cette statistique (voir *Statistique du mouvement de la population*, 1914-1919, pages CIV et suivantes).

2. — Répartition suivant la nationalité

Les Français forment naturellement le plus fort contingent, 77 pour 100 du total. Les Alliés se classent ensuite dans l'ordre suivant : Anglais (19,154 ou 11 pour 100), Américains (5.568 ou 3 pour 100), Belges (1.898 ou 1 pour 100), Italiens (582), Russes (529), Serbes (441), etc. Les militaires de nationalité ennemie sont au nombre de 9.151, soit 5 pour 100 du total, dont 8.685 Allemands, 397 Autrichiens et 69 Turcs.

Militaires décédés dans les 77 départements

Nationalités	Totaux 1er août 1914 31 décembre 1918	Août-Décembre 1914	1915	1916	1917	1918
Français......	129.240	18.682	28.157	18.934	21.829	41.638
Allemands....	8.685	2.381	803	685	973	3.843
Américains...	5.568	»	»	1	80	5.487
Anglais.......	19.154	465	1.434	3.948	4.259	9.048
Autrichiens...	397	»	1	102	88	206
Belges........	1.898	31	339	265	427	836
Bulgares......	219	»	2	49	70	98
Grecs.........	27	»	»	1	5	21
Italiens.......	582	»	12	11	34	525
Monténégrins.	15	»	»	1	2	12
Polonais......	42	»	»	»	»	42
Portugais.....	67	»	»	»	15	52
Roumains....	12	»	2	»	2	8
Russes.......	529	»	4	43	185	297
Serbes........	441	»	4	124	121	192
Tchéco-Slovaques.....	34	»	»	»	»	34
Turcs........	69	»	3	15	12	39
Autres.......	26	»	(*a*) 4	(*b*) 9	»	(*c*) 13
Totaux...	167.005	21.559	30.765	24.188	28.102	62.391

(*a*) 1 Espagnol, 1 Luxembourgeois, 2 Suisses.
(*b*) 2 Espagnols, 5 Japonais, 1 Norvégien, 1 Suisse.
(*c*) 1 Hongrois, 12 Japonais.

Pour les années 1914 à 1917, le total est compris entre 20.000 et 30.000; en 1918, il s'est élevé à plus de 62.000, soit 37 pour 100 du total. L'accroissement s'est produit pour toutes les nationalités ; pour les Américains, engagés seulement à la fin de la guerre, le nombre des décès a été 5.487 en 1918.

3. — Répartition mensuelle de 1914 a 1918

La répartition par mois, qui figure dans le tableau suivant, est naturellement liée à l'activité des opérations militaires et

aux facilités d'évacuation vers l'arrière. Ainsi, en septembre 1914, après la bataille des frontières et la bataille de la Marne, on a enregistré un tiers environ des décès de militaires déclarés aux mairies au cours de l'année 1914. En 1916, le maximum a lieu en juillet, après les attaques contre Verdun et le début de la bataille de la Somme. En 1917, le maximum est reporté en mai, l'offensive française contre le chemin des Dames ayant eu lieu dans la seconde quinzaine d'avril. En 1918, les nombres mensuels de décès ont été constamment en croissant à partir de mars, les plus considérables ont été en septembre et octobre, au moment des grandes offensives alliées.

Militaires français et étrangers décédés dans les 77 départements, classés d'après le mois du décès

Mois	Années				
	1914	1915	1916	1917	1818
Janvier	»	3.365	1.280	2.220	2.397
Février	»	3.303	1.560	3.035	2.011
Mars	»	3.519	2.100	2.705	2.760
Avril	»	2.969	1.905	2.785	3.292
Mai	»	3.215	1.924	3.057	3.696
Juin	»	2.564	1.817	2.407	3.783
Juillet	»	2.252	2.527	2.231	3.717
Août	955	1.821	2.081	1.878	5.547
Septembre	7.507	1.621	2.413	1.778	8.812
Octobre	6.045	3.067	2.393	1.984	14.179
Novembre	3.951	1.658	2.131	1.883	7.342
Décembre	3.101	1.411	2.057	2.139	4.855

4. — Répartition par âge

Dans le volume cité, on trouvera le classement par année d'âge des militaires français ou étrangers décédés dans les

77 départements. Cette répartition, résumée ci-après en nombres proportionnels, est très différente pour les Français et pour les étrangers. Pour l'ensemble des cinq années, la proportion des décédés âgés de 30 ans et plus, est presque de la moitié pour les Français (48 pour 100), elle n'atteint pas un tiers pour les étrangers (31 pour 100).

Répartition suivant l'age de 10.000 militaires décédés dans les 77 départements, de 1914 a 1918

Age en années	Français	Étrangers
Moins de 20	475	646
20-24	2.701	3.461
25-29	1.985	2.777
30-34	1.832	1.607
35-39	1.279	900
40-44	1.084	400
45 et plus	644	209
Ensemble	10.000	10.000

d'autre part, le nombre maximum des décès par année d'âge se place vers 21 ans pour les Français, vers 23 ans pour les étrangers.

L'effort en hommes fourni par la France ayant été plus considérable que celui des autres pays, il a fallu y faire plus largement appel aux hommes des classes les plus âgées.

5. — Etat matrimonial et âge des militaires décédés

Les militaires décédés ont été aussi classés d'après l'état matrimonial combiné avec l'âge par groupes de cinq années. Ce classement a pu être fait pour les quatre cinquièmes des Français (104.000 sur 129.000) et seulement pour moins d'un tiers des étrangers (14.000 sur 37.000), faute de renseignements suffisants sur les bulletins. On ne s'occupera ici que des Français.

RÉPARTITION SUIVANT L'ÉTAT MATRIMONIAL DE 1.000 MILITAIRES FRANÇAIS, DÉCÉDÉS DANS LES 77 DÉPARTEMENTS, DE 1914 à 1918

Années	Célibataires	Mariés	Veufs ou divorcés	Ensemble
1914 (août-décembre)	592	400	8	1.000
1915	602	383	15	1.000
1916	600	380	20	1.000
1917	610	370	20	1.000
1918	626	354	20	1.000
ENSEMBLE	610	373	17	1.000

La proportion des mariés, pour 1.000 décès au total dans chaque groupe d'âge, augmente naturellement de façon régulière, avec l'âge des décédés.

PROPORTION DES MARIÉS POUR 1.000 MILITAIRES FRANÇAIS DÉCÉDÉS AU TOTAL DANS CHAQUE GROUPE D'AGE

Ages en années des décédés	1914	1915	1916	1917	1918	1919	Nombre de mariés pour 10.000 hommes recensés au total dans chaque groupe d'âge
15-19		5	7	12	7	7	7
20-24	49	23	23	28	45	34	109
25-29	420	319	242	179	205	272	551
30-34	649	607	541	494	527	569	751
35-39	692	698	664	656	652	669	812
40-44	719	731	711	712	705	714	830
45-49	702	749	685	732	735	726	827
50 et plus	837	774	744	728	760	758	772
ENSEMBLE	400	383	380	370	354	373	588

Elle dépasse 50 pour 100 à partir du groupe 30-34 ans et elle atteint plus de 75 pour 100 pour le groupe 50 ans et plus. Les nombres relatifs ainsi calculés sont toujours inférieurs à la proportion des hommes mariés recensés en 1911 dans les mêmes groupes d'âge, ainsi qu'on peut le constater à l'aide

des proportions inscrites dans la dernière colonne du tableau.

On remarquera aussi que, de 20 à 39 ans, la proportion des décès de militaires mariés a été plus élevée en 1914 qu'en 1915 et, en 1915, que dans les années postérieures.

6. — Causes de décès

On a fait une distinction sommaire : blessures, maladies, accidents ou suicides, résumée dans le tableau ci-dessous :

Militaires français décédés dans les 77 départements répartis suivant la cause du décès

Années	Nombre de décès					Proportion pour 1.000 décès de cause connue		
	Totaux	Blessures	Maladies	Accidents ou suicides	Cause non déterminée	Blessures	Maladies	Accidents ou suicides
Août-déc. 1914.	18.682	12.146	4.976	428	1.132	692	284	24
1915...........	28.157	8.668	14.405	863	4.221	362	602	36
1916...........	18.934	4.023	8.167	662	6.082	313	635	52
1917...........	21.829	2.248	12.345	1.254	5.982	142	779	79
1918...........	41.638	4.468	26.588	1.451	9.131	137	818	45
	129.240	31.553	66.481	4.658	26.548	308	647	45

Dans l'ensemble, sur 100 décès, 31 étaient la suite de blessures, 65 de maladies et 4 d'accidents ou de suicides. La décroissance rapide de la proportion des décès dus à des blessures, pour ces 129.000 décès qui forment à peine le dixième du total, donnerait une idée inexacte des faits relatifs à l'ensemble des pertes de guerre (voir page 420). Elle résulte surtout de la création et du développement des centres chirurgicaux voisins du front, qui a permis de réduire le nombre des grands blessés évacués sur l'intérieur sans avoir subi d'intervention chirurgicale.

7. — Décès par département

Le volume cité fait connaître les nombres de militaires français ou étrangers, décédés dans chacun des 77 départements, pour chacune des années 1914-1918. Dans l'ensemble, les nombres les plus élevés sont : Seine-Inférieure, 22.669 ; Seine, 14.230 ; Bouches-du-Rhône, 8.308 ; Var, 7.046 ; Rhône, 6.019 ; Gironde, 5.957 ; Seine-et-Oise, 4.463 ; Aube, 3.722 ; Finistère, 3.672 ; Alpes-Maritimes, 3.463 ; Ille-et-Vilaine, 3.095 ; Loiret, 3.066 ; Allier, 3.051.

Le nombre considérable des décès dans la Seine-Inférieure, 3.225 Français et 19.444 étrangers, est dû aux décès d'Anglais et de Belges dont les hôpitaux se trouvaient dans ce département. Parmi les autres départements ci-dessus, la plupart renfermaient de grandes villes (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulon, Brest, Nice), possédant dès le temps de paix de nombreux hôpitaux et des départements où l'on a pu transformer en hôpitaux les grands hôtels des stations thermales ou climatériques (Allier, Alpes-Maritimes, etc.).

IX. — Pertes de la population civile de 1914 à 1919

1. — Excédents de décès dans les 77 départements

Entre le 1er janvier 1914 et le 31 décembre 1919, on a enregistré dans les 77 départements, un excédent total de 1.300.000 décès, soit un *trentième de la population* totale de la France avant la guerre. La répartition de cet excédent, déjà indiquée par semestre, page 214, est rappelée ci-dessous par année et rapprochée de la population calculée au milieu de chaque année :

Années	Population au 30 juin (en milliers)	Excédents de décès (en milliers)	Pour 10.000 habitants
1914	30.160	30	10
1915	29.350	230	76
1916	29.060	262	90
1917	28.850	240	83
1918	29.410	323	110
1919	31.970	214	67

La population calculée au 30 juin est la population civile pour les années 1914 à 1918. Par suite, pour 1914, elle ne comprend pas les mobilisés, c'est plus exactement la population civile au 15 août 1914, après la mobilisation. Pour 1919, il s'agit de la population totale, la démobilisation ayant eu lieu progressivement au cours de l'année.

Pour l'ensemble des 6 années, sur une population moyenne de 29 millions d'habitants, l'excédent de 1.300.000 décès donne une proportion de 75 pour 10.000 habitants.

Cette proportion s'élève progressivement de 10 pour 10.000 en 1914 à 110 en 1918 (grippe) ; si elle retombe à 67 pour 10.000 en 1919, c'est surtout parce que les mobilisés entrent de nouveau en compte dans le total de la population.

2. — Excédents annuels moyens de décès de 1914 a 1919
Population civile des 77 départements

Départements	Excédent annuel moyen	Pour 10.000 hab.	Départements	Excédent annuel moyen	Pour 10.000 hab.
Ain	2.438	84	Char.-Inf.	3.282	85
Allier	3.251	93	Cher	2.270	79
Alpes (Bsses)	902	102	Corrèze	1.324	50
Alpes (Htes)	498	59	Corse	307	12
Alpes-Maritimes	2.375	75	Côte-d'Or	2.957	12
Ardèche	2.372	85	Côtes-du-Nord	2.305	44
Ariège	1.907	117	Creuse	1.700	76
Aube	1.949	87	Dordogne	2.768	74
Aude	2.584	99	Doubs	846	33
Aveyron	2.304	74	Drôme	2.565	104
Belfort	160	19	Eure	2.364	81
B.-du-Rhône	5.890	80	Eure-et-Loir	1.681	70
Calvados	3.309	93	Finistère	(*a*) 254	(*a*) 4
Cantal	1.038	54	Gard	3.642	101
Charente	2.511	85	Garonne (Hte)	4.912	129

(*a*) Excédent de naissances.

EXCÉDENTS ANNUELS MOYENS DE DÉCÈS DE 1914 A 1919
POPULATION CIVILE DES 77 DÉPARTEMENTS *(Suite.)*

Départements	Excédent annuel moyen	Pour 10.000 hab.	Départements	Excédent annuel moyen	Pour 10.000 hab.
Gers	2.578	141	Pyrénées (B.)	1.500	40
Gironde	7.276	100	Pyrénées (Htes)	1.681	95
Hérault	4.040	95	Pyrénées-Orient.	1.129	58
Ille-et-Vilaine	4.380	84	Rhône	7.055	85
Indre	1.477	61	Saône (Haute)	1.617	75
Indre-et-Loire	2.495	84	Saône-et-Loire	3.360	64
Isère	4.902	103	Sarthe	2.995	83
Jura	1.760	82	Savoie	1.730	83
Landes	1.340	55	Savoie (Hte)	1.505	70
Loir-et-Cher	1.724	74	Seine	20.805	54
Loire	3.950	69	Seine-Infér.	3.521	44
Loire (Hte)	1.770	69	Seine-et-Marne	2.901	90
Loire-Inf.	3.972	67	Seine-et-Oise	7.146	90
Loiret	2.251	70	Sèvres (Deux-)	1.705	59
Lot	2.240	144	Tarn	2.828	103
Lot-et-Garonne	2.986	133	Tarn-et-Garonne	2.067	137
Lozère	396	38	Var	3.235	113
Maine-et-Loire	3.972	90	Vaucluse	2.490	121
Manche	3.584	90	Vendée	1.557	42
Marne (Hte)	1.717	90	Vienne	1.700	60
Mayenne	2.156	87	Vienne (Hte)	1.580	49
Morbihan	993	20	Yonne	3.325	125
Nièvre	2.775	107			
Orne	3.226	123			
Puy-de-Dôme	4.735	105	77 DÉPARTEMENTS	216.484	75

Pour l'ensemble des années 1914-1919, un seul département, le Finistère, a donné un excédent annuel moyen de naissances, d'ailleurs faible, 254 unités, soit 4 pour 10.000 habitants. Pour tous les autres départements, il y a eu excédent de décès.

Dans le tableau ci-après, on a rangé à droite les départements dont les excédents de décès, rapportés à 10.000 habi-

tants ont été les plus élevés en 1914-1919 et, à titre de comparaison en 1913. Dans la partie gauche, on a classé les départements ayant fourni en 1914-1919 les résultats les plus favorables, c'est-à-dire, après le Finistère, les excédents de décès les moins élevés. On en a rapproché la liste des départements dont les excédents de naissances étaient les plus élevés en 1913.

PROPORTIONS ANNUELLES DES EXCÉDENTS DE NAISSANCES OU DE DÉCÈS POUR 10.000 HABITANTS

Excédents de décès les plus faibles 1914-1919		Excédents de naissances les plus élevés en 1913		Excédents de décès les plus élevés 1914-1919		Excédents de décès les plus élevés Année 1913	
Finistère (*a*).....	4	Finistère.....	84	Lot...........	144	Lot...........	58
Corse..........	12	Morbihan.....	71	Gers..........	141	Gers..........	56
Belfort.........	19	Lozère.......	69	Tarn-et-Gar...	137	Haute-Gar.....	51
Morbihan.......	20	Vendée.......	60	Lot-et-Gar.....	133	Orne..........	51
Doubs..........	33	Belfort.......	48	Haute-Gar.....	129	Tarn-et-Gar....	47
Lozère.........	38	Corse........	48	Yonne........	125	Lot-et-Gar.....	45
Pyrénées (B.)....	40	Pyrénées (B.)..	40	Orne.........	123	Yonne........	45
Vendée.........	42	Vienne (Haute)	37	Vaucluse......	121	Pyrénées (H[tes])	28
Côtes-du-Nord..	44	Côtes-du-Nord	34	Ariège........	117	Ariège........	28
Seine-Inf.......	44	Doubs.......	32	Var...........	113	Vaucluse......	27
Haute-Vienne...	49	Deux-Sèvres..	32	Nièvre........	107	Nièvre........	27
Corrèze.........	50	Landes.......	30	Puy-de-Dôme .	105	Calvados.......	27

Moyenne pour 1914-1919 (77 départements) : 75 pour 10.000 (excédent de décès).
Proportion pour 1913 (77 départements) : 5 pour 10.000 (excédent de naissances).

(*a*) Excédent de naissances.

Les départements ayant les plus faibles excédents de décès de 1914 à 1919, sont à peu près ceux qui enregistraient avant la guerre, les plus forts excédents de naissance. De même, les départements où l'excédent des décès atteint de 1914 à 1919 les valeurs les plus considérables, se classaient sensiblement dans le même ordre en 1913. Ils appartenaient aux régions de dépopulation déjà signalées.

CHAPITRE III

Mouvement de la population dans les 10 départements envahis

Il est à peine besoin de dire que, pendant la guerre, la transmission des bulletins d'état civil n'a pu être assurée d'une manière régulière par les mairies des 10 départements envahis : Aisne, Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme, Vosges.

Le trouble porte parfois sur l'année 1914 tout entière, parce que les bulletins du premier semestre n'étaient pas encore transmis à la *Statistique générale de la France*, le 2 août 1914, et qu'ils furent ultérieurement détruits ainsi que les registres. Il s'est étendu jusqu'à 1919, parce que beaucoup de mairies des régions dévastées n'ont pu être réinstallées que dans le courant de cette année. Ce n'est guère qu'à partir du 1er janvier 1920 que la reprise des statistiques de l'état civil peut être considérée comme complète, bien que dès le 21 décembre 1918, le ministre du Travail ait prescrit aux préfets de rappeler aux maires la nécessité de reprendre sans retard l'établissement des bulletins d'état civil.

D'ailleurs, il ne pouvait être question de demander aux administrations locales de reconstituer les bulletins d'état civil manquants pour les années 1914 à 1919. Ce travail serait, malgré tout, resté impossible dans de nombreuses communes, où les archives communales avaient été détruites ; dans celles où il aurait pu être fait, les municipalités étaient absorbées par des soins plus pressants, avant tout par la tâche écrasante de la réparation des ruines laissées par la guerre.

La reconstitution des registres de l'état civil détruits n'a pu être faite que lentement et incomplètement. Elle a exigé des mesures législatives spéciales (1).

Pour obtenir néanmoins un aperçu du mouvement de la population dans les communes où les registres de l'état civil avaient pu être régulièrement tenus pendant la guerre, le ministre du Travail prescrivit aux préfets, par lettre du 21 décembre 1919, de lui adresser un relevé semestriel ou annuel des mariages, naissances et décès enregistrés de 1914 à 1919.

Pour 1919, ce relevé a été fourni d'une manière suffisamment complète par les 10 départements ; il ne manque que les communes détruites dont la mairie n'était pas réinstallée, où il n'y avait aucun habitant sédentaire. Pour les années 1914 à 1918, les lacunes sont d'importance très variable suivant les régions. Le département des Ardennes, bien que totalement occupé par l'ennemi pendant toute la durée de la guerre, a pu fournir une statistique complète pour toutes ses communes.

Le département des Vosges a fourni aussi un relevé complet, même pour l'arrondissement de Saint-Dié, dans lequel les opérations militaires furent localisées pendant toute la guerre. Les résultats du Nord sont aussi à peu près complets ; il manque seulement ceux d'une quinzaine de communes, dont 7 dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

Dans les 7 autres départements, les lacunes ont été souvent beaucoup plus grandes. Si quelques arrondissements situés à l'arrière de la zone des combats ont pu envoyer des tableaux complets, ou à peu près, d'autres n'ont pu communiquer aucun renseignement. Ainsi, pour les arrondissements de Briey (Meurthe-et-Moselle), Montmédy (Meuse), Péronne (Somme) et Reims (Marne), aucun chiffre n'est donné pour les quatre années 1914 à 1918 ; il en a été de même pour l'arrondissement de Montdidier (Somme) pendant l'année 1918.

Dans d'autres arrondissements, le nombre des communes figurant dans les tableaux est considérablement réduit ;

---

(1) Voir aux Annexes, p. 975.

ainsi, il tombe de 149 à 22 en 1916, dans l'arrondissement de Verdun (Meuse), de 211 à 21 et de 142 à 9 dans ceux d'Arras et de Béthune (Pas-de-Calais) (1).

Les données statistiques ainsi rassemblées sont donc de valeur très inégale ; on ne peut les totaliser sans une étude attentive permettant de délimiter les zones pour lesquelles les résultats sont suffisamment complets et comparables de 1914 à 1919.

On est ainsi conduit à examiner rapidement le sort subi au cours de la guerre par ces dix départements. Sans entreprendre un récit, même très bref, des principales opérations militaires, il est nécessaire de signaler au moins les faits essentiels, ceux qui éclairent les conditions d'existence des habitants restés en pays envahi, ou bien au voisinage du front, et qui permettent d'apprécier la valeur réelle des résultats fragmentaires recueillis sur ces populations.

Dans cette étude, on envisagera successivement les 10 départements dans l'ordre géographique, de la mer du Nord aux Vosges. On essaiera ensuite de grouper les résultats partiels de manière à obtenir des conclusions approximatives sur le mouvement de la population dans l'ensemble des dix départements envahis.

I. — Données relatives à chacun des dix départements

1. — Département du Nord

Après la bataille du 22 août 1914, l'armée anglaise engagée en Belgique, de Mons à Binche, était ramenée le lendemain en territoire français de l'est de Valenciennes à Maubeuge, puis le 25 sur la ligne Cambrai, le Cateau, Landrecies ; le 26, elle se repliait sur Vermand, Saint-Quentin, Ribemont dans le département de l'Aisne.

---

(1) *Statistique du mouvement de la population*, t. III, 1914-1919, p. 149 à 160; résultats semestriels par arrondissement avec indication des communes dont les résultats font défaut.

Encerclant Maubeuge, l'armée allemande remontait la vallée de la Sambre et traversait toute la partie est du département du Nord (arrondissements d'Avesnes, de Valenciennes et de Cambrai). Elle couvrait sa marche par des raids de cavalerie, les 23 et 24 août. L'un par Mouscron, Tourcoing, Roubaix, arrivait aux portes de Lille, atteignait Seclin et Douai ; un autre, par Condé, Valenciennes, Denain, Bouchain; un troisième par Bavay, le Quesnoy et Cambrai. Le 3 septembre, les Allemands paraissaient à Lille.

La place de Maubeuge, investie dès le 25 août, devait capituler le 8 septembre 1914 ; elle ne fut délivrée, par l'armée britannique, que le 9 novembre 1918.

Après la bataille de la Marne, quand le recul allemand fut arrêté sur l'Aisne, l'activité militaire se déplaça vers le Nord, dans ce qu'on a appelé la Course à la mer ; mais c'est seulement au début d'octobre que l'occupation allemande s'étendit au delà de la partie est du département du Nord.

La ville de Douai fut occupée le 1er octobre 1914 et Lille attaquée une première fois le 3 octobre, tomba le 14 au pouvoir de l'ennemi.

Vers le 7 octobre, les fronts opposés s'étendaient jusqu'à la région de Lens-La Bassée, prolongés par des masses de cavalerie jusque vers Armentières.

Le front se fixa bientôt sur la partie la plus étroite du département du Nord, dans cet étranglement qui sépare, au sud d'Armentières, l'arrondissement de Lille et celui d'Hazebrouck.

Plus au Nord, la ligne de combat se développait au delà d'Ypres, vers Nieuport, sur la mer du Nord.

La ville d'Armentières, presque entièrement investie, fut totalement évacuée par la population civile en août 1917.

De La Bassée à Armentières, le front ne fut guère déplacé jusqu'à l'offensive allemande du 9 avril 1918. L'ennemi s'empara d'Armentières, Merville, Estaires, la Gorgue, entra à Bailleul le 16, et prit le Mont-Kemmel le 25. Devant ce danger, Hazebrouck avait été évacuée dès le 12 avril 1918 ; mais les Allemands ne purent dépasser la ligne Meteren, Merris. Le saillant ainsi formé fut attaqué le 21 août 1918 ; au début de

septembre, l'ennemi était ramené à peu près sur l'ancienne ligne de La Bassée à Ypres.

Mais c'est seulement en octobre 1918, que les Allemands furent chassés de la partie du département du Nord qu'ils occupaient depuis quatre ans.

Le 28 septembre 1918, les alliés prenaient l'offensive entre Dixmude et Armentières ; vers le 15 octobre, ayant dépassé Roulers et Menin, ils s'approchaient de Tourhout, en direction de Gand et de Courtrai sur la Lys, débordant ainsi par le Nord la région de Lille.

Le 27 septembre, une armée britannique attaquait au Sud, vers Cambrai, où elle entrait le 9 octobre, et Le Catelet, qui était pris le 10. La ville de Cambrai en ruines était vide de ses habitants, au nombre de 30.000, que les Allemands avaient évacués sur Valenciennes, dès le 6 septembre, pendant que ceux de Douai étaient dirigés à pied vers Saint-Amand et Mons.

Ces deux attaques conjuguées déterminèrent la retraite des Allemands sur le front intermédiaire Douai-Lille ; ces deux villes étaient délivrées le 17 octobre ; dans Lille, il ne restait guère que 120.000 habitants sur les 218.000 recensés en 1911. Le lendemain 18 octobre, les cités voisines Roubaix et Tourcoing étaient délivrées à leur tour.

Le 20 octobre, la ligne Orchies, Marchiennes, Denain était atteinte et le 22, celle de Tournai à Valenciennes. Une nouvelle offensive vers la Sambre, commencée le 23 octobre amenait, le 2 novembre 1918, la délivrance de Valenciennes, le 4 celle du Quesnoy et de Landrecies.

L'armée britannique dépassait, le 6 novembre, la ligne Bavai, Aulnoye, entrait le 9 dans Maubeuge et, le matin de l'armistice du 11 novembre 1918, elle finissait la guerre dans cette ville de Mons, où elle avait soutenu, le 22 août 1914, la première attaque allemande.

Ainsi, lors de l'armistice, le département du Nord était presque totalement délivré de l'ennemi, sauf la pointe nord-est de l'arrondissement d'Avesnes, au delà d'une ligne allant de l'est de Maubeuge à l'ouest de Chimay (Belgique).

On se rappelle qu'après l'armistice, les armées alliées

restèrent sur leurs positions et ne reprirent leur marche en avant que le 17 novembre pour occuper progressivement les territoires abandonnés par les Allemands.

Population. — Le département du Nord, qui comptait près de deux millions d'habitants au recensement de 1911 (1.962.000), en avait perdu presque la moitié en novembre 1918. Les 1.101.000 habitants qui restaient étaient ainsi répartis par arrondissement, en milliers :

Arrondissements	Au recensement mars 1911	A l'armistice novembre 1918
Dunkerque	160	104
Hazebrouck	108	38
Lille	856	452
Douai	164	52
Cambrai	196	39
Valenciennes	262	241
Avesnes	216	175
Département du Nord	1.962	1.101

L'arrondissement de Dunkerque n'avait plus que 104.000 habitants à l'armistice ; au lieu de 160.000 en 1911 ; la ville de Dunkerque était réduite à 15.000 habitants au lieu de 39.000.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les cantons de Bailleul, nord et sud, et de Merville, atteints par l'offensive allemande de 1918, avaient à peine 2.000 habitants à l'armistice, au lieu de 52.000 en 1911. Sur 12.600 habitants, la ville d'Hazebrouck n'en avait gardé que 2.250.

Dans l'arrondissement de Lille, la comparaison s'établissait ainsi, pour les trois grandes agglomérations urbaines :

	1911	Armistice
Lille (8 cantons)	290.000	171.000
Roubaix (3 cantons)	176.000	109.000
Tourcoing (3 cantons)	140.000	80.000

Les cantons d'Armentières, 48.700 habitants en 1911, Quesnoy-sur-Deule, 24.500, La Bassée, 18.800, n'avaient plus aucune population civile à l'armistice.

La population de l'arrondissement de Douai était diminuée

des deux tiers en novembre 1918, 52.000 habitants au lieu de 164.000 en 1911. Les trois cantons de Douai groupaient à peine 25.000 habitants sur 105.000 en 1911. Dans la ville même de Douai, il n'y avait plus que 240 personnes sur les 36.000 qui s'y trouvaient en 1911.

L'arrondissement de Cambrai était encore plus éprouvé, puisqu'il avait perdu les quatre cinquièmes de sa population totale, 39.000 habitants au lieu de 196.000. Sur 53.000 habitants, les 2 cantons de Cambrai n'en avaient guère plus de 350 à l'armistice. La ville de Cambrai, 28.000 habitants en 1911, avait été totalement évacuée. Le canton de Marcoing, 22.700 habitants en 1911, était aussi vidé de toute sa population, celui de Solesmes réduit de 22.600 à 4.000, celui du Cateau de 27.700 à 8.000, celui de Carnières de 30.500 à 10.000, enfin le canton de Clary de 38.900 à 17.000.

La perte était moins considérable dans l'arrondissement de Valenciennes qui avait encore 241.000 habitants à l'armistice, sur les 262.000 de 1911 et dans celui d'Avesnes, 175.000 au lieu de 216.000. Cependant, il n'y avait plus dans la ville même de Valenciennes, que 22.000 personnes au lieu de 35.000 en 1911.

Réfugiés. — En juillet 1916, on estimait à 270.000 le nombre des réfugiés du Nord répartis dans la France entière (dont 50.000 à Paris), parmi eux 143.000 touchaient les allocations aux réfugiés (dont 23.000 à Paris). On évaluait à 1.200.000, le nombre des personnes demeurées dans la partie du département du Nord occupée par les Allemands et à 170.000 celles qui étaient à l'arrière des lignes françaises dans les arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck (*Le Temps*, 27 août 1916).

Au 1er septembre 1918, le nombre des réfugiés originaires du département du Nord, était de 311.000, dont 15.000 dans la partie non occupée de ce département, 22.000 dans le Pas-de-Calais, 5.000 dans la Somme, 3.700 dans l'Oise, au total, 47.000 dans la partie des 10 départements envahis à l'arrière des lignes françaises. Il y avait donc 264.000 réfugiés du Nord dans les 77 autres départements, dont 38.000 dans la Seine, 23.000 dans la Seine-Inférieure, près de 16.000 en Seine-et-

Oise, 9.200 dans le Rhône, 8.200 dans l'Eure, 8.100 dans le Calvados, 7.700 dans le Maine-et-Loire, 7.500 dans la Gironde, etc., 5.850 dans la Loire-Inférieure, 5.500 en Saône-et-Loire.

Statistique de l'état civil. — Pour ces statistiques, il est utile de distinguer dans le département du Nord les trois zones ci-après (voir la carte page 335) :

1° L'arrondissement de Dunkerque, dont aucune partie ne fut envahie et dont les statistiques sont complètes.

2° L'arrondissement d'Hazebrouck, dont les résultats sont incomplets, surtout à cause des destructions opérées pendant l'avance allemande d'avril 1918, vers Meteren et Bailleul.

3° L'ensemble des autres arrondissements, occupés presque en totalité par les Allemands pendant toute la durée de la guerre, dont les statistiques ne comprennent que des lacunes peu importantes relativement à l'ensemble.

Dans les tableaux ci-après, les décès de militaires sont ceux qui ont été enregistrés dans les mairies ; ces résultats, donnés à titre d'indication, sont très incomplets, ils sont très loin de comprendre tous les décès de militaires survenus sur les territoires correspondants, soit que ces décès n'aient été enregistrés que par les autorités militaires, soit qu'ils ne l'aient pas été du tout, les militaires tombés sur le champ de bataille et non identifiés étant portés disparus.

1° *Arrondissement de Dunkerque.*
(160.000 habitants en 1911 ; 104.000 en novembre 1918)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès civils		Décès militaires
				Total	Moins d'un an	
1913	1.366	4.242	194	2.812	717	»
1914 (1er semestre)	689	2.105	86	1.577	352	1
— (2e semestre)	256	2.086	90	1.463	443	1.439
1915	377	2.944	133	3.233	709	2.472
1916	835	2.710	133	3.241	480	570
1917	1.071	2.609	109	2.764	492	446
1918	853	2.348	93	2.059	395	1.068
1919	2.515	2.882	153	2.959	480	»

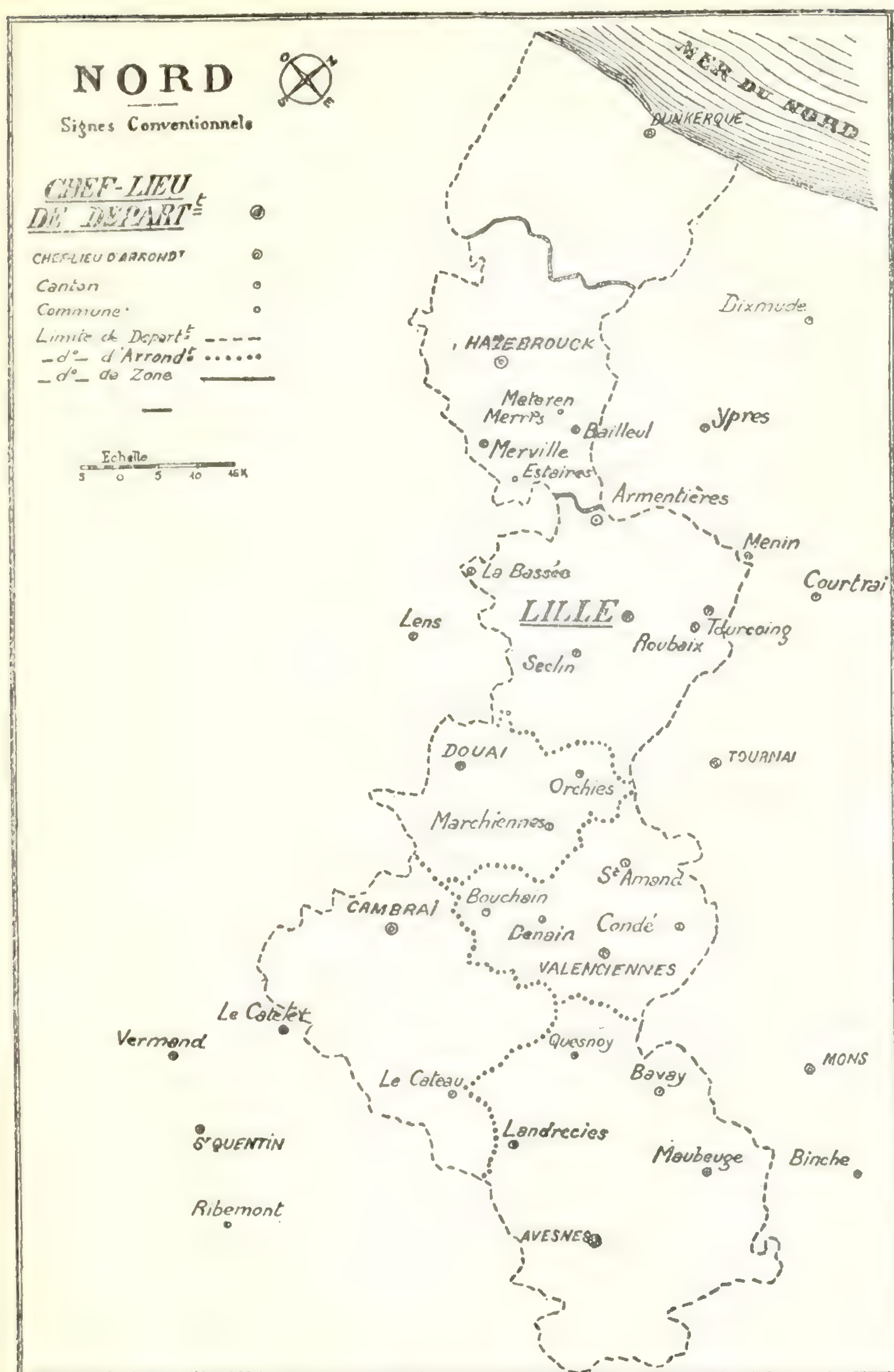


Fig. 5. — Département du Nord.

2° *Arrondissement d'Hazebrouck.*
(108.000 habitants en 1911 ; 38.000 en novembre 1918)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès civils		Décès militaires
				Total	Moins d'un an	
1913	895	2.572	111	2.047	380	»
1914 (1er semestre)	379	1.281	54	980	143	19
— (2e semestre)	107	1.306	65	1.083	187	241
1915	135	2.059	80	2.827	436	488
1916	273	1.388	74	1.604	201	281
1917	470	1.798	75	2.086	258	405
1918	202	864	23	895	140	114
1919	1178	1.046	44	1.056	141	»

De 1914 à 1918, les résultats ci-dessus ne s'appliquent pas à la totalité de l'arrondissement ; il manque 7 communes (Estaires, La Gorgue, Le Doulieu, Meteren, Pradelles, Neuf-Berquin, Vieux-Berquin) qui avaient ensemble 19.135 habitants en 1911, soit presque le cinquième de l'arrondissement.

3° *Arrondissements d'Avesnes, Cambrai, Douai, Valenciennes, Lille.*
(1.694.000 habitants en 1911 ; 959.000 en novembre 1918)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès civils		Décès militaires
				Total	Moins d'un an	
1913	14.599	35.506	249	27.054	4.603	»
1914 (1er semestre)	6.703	17.332	118	15.752	1.794	513
— (2e semestre)	1.614	15.620	74	15.848	2.184	2.204
1915	730	16.471	84	27.172	2.756	1.851
1916	1.135	7.218	54	26.165	1.247	1.469
1917	2.090	6.958	76	27.109	1.198	1.394
1918	3.385	6.932	72	32.601	1.095	1.537
1919	26.331	17.751	116	29.256	1.714	»

Dans cet ensemble, il y a quelques lacunes, sans importance par rapport au total. Les communes manquantes de 1914 à 1918, sont : dans l'arrondissement d'Avesnes, Mairieux et Potelle (771 habitants en 1911) ; dans l'arrondissement de Cambrai, Fontaine-Notre-Dame (1.939 habitants), dans celui de Douai, Lauwin-Planque (884 habitants), dans celui de Lille, Frelinghien, Templeuve, Salomé (7.191 habitants) et enfin, dans l'arrondissement de Valenciennes, Aubry (104 habitants). Au total, près de 11.000 habitants en 1911.

On trouvera des détails sur la situation sanitaire du département du Nord en 1918, dans un document parlementaire sur l'hygiène dans les régions libérées (1).

2. — Département du Pas-de-Calais

En août 1914, la partie est du département fut traversée par les colonnes allemandes en marche vers le Sud, les raids de cavalerie s'étendant jusqu'à la région de Saint-Pol.

Le 31 août, une patrouille de cavalerie allemande entrait dans Arras ; mais la ville ne fut occupée que le 6 septembre, par 3.000 hommes qui partirent deux jours après.

Dans la course à la mer qui suivit la bataille de la Marne, une armée française, arrivée le 27 septembre dans la région d'Arras et de Lens, arrêtait devant Arras l'armée allemande, dans une série de durs combats qui durèrent jusqu'au 26 octobre, l'activité se reportant alors plus au Nord vers Ypres. Dès ce moment, le front était fixé sur une ligne allant du Sud au Nord, depuis Albert (Somme) jusqu'à l'est d'Arras, laissant cette ville dans les lignes françaises et se prolongeant au delà à l'ouest de Vimy, Lens et la Bassée (Nord).

Il suffira d'évoquer ensuite la deuxième bataille d'Arras en mai 1915, avec les noms glorieux de Neuville-Saint-Vaast,

---

(1) Chambre des Députés, session 1919, n° 6.844. Rapport sur le contrôle de l'hygiène dans les régions libérées et de l'assainissement des champs de bataille, par M. Inghels, député du Nord.

Carency, Souchez, Notre-Dame-de-Lorette ; puis la troisième bataille en septembre 1915, les Anglais prennent Loos et Hulluch, pendant que les Français s'avancent vers le plateau de Vimy, qui ne devait être entièrement conquis qu'en avril 1917 par les Canadiens. Arras bombardée, son célèbre beffroi ruiné, ne comptait plus guère que 1.500 habitants sur les 26.000 recensés en 1911.

On rappellera encore la destruction systématique des installations minières dans les concessions de Lens, Béthune, Carvin, Meurchin, Drocourt, Liévin, etc. Après plusieurs incursions qui suivirent leur première apparition le 8 septembre 1914, les Allemands avaient occupé Lens le 4 octobre 1914 et ne furent chassés par les Britanniques des décombres de la ville, totalement détruite, que quatre années plus tard, en octobre 1918.

Le 15 mars 1917, commençait le repli stratégique des Allemands sur la ligne Hindenbourg, entre le sud d'Arras et l'Aisne, vers Soissons, libérant une partie du Pas-de-Calais. Le 17, les Anglais étaient à Bapaume, le 21 à Croisilles et à Bertincourt. La zone du département occupée par l'ennemi était limitée par une ligne passant à l'ouest de Lens, à l'est d'Arras, puis à l'ouest de Quéant et de Marcoing (Nord), et se prolongeant au Sud, vers le Catelet et Saint-Quentin.

Cette ligne ne devait pas subir d'importantes fluctuations pendant une année. Le 20 mars 1918, fut déclenchée la grande offensive allemande entre Arras et l'Oise ; dès le 26, le Pas-de-Calais était de nouveau envahi jusqu'à une ligne allant de l'est d'Arras aux abords d'Albert (Somme), cette ligne ne devait pas être dépassée, les efforts de l'ennemi se portant plus au Sud vers Amiens.

Le reflux commença en août 1918, à la suite des attaques de l'armée britannique entre Arras et la Somme, le 28 août ; cette armée atteignant la ligne Croisilles, Bapaume, enlevait la ligne Hindenbourg dans la région de Quéant et progressait jusqu'aux abords d'Arleux (Nord), de Marquion et Bertincourt (Pas-de-Calais), atteints le 4 septembre.

Le 27 septembre 1918, nouvelle attaque des Britanniques entre Cambrai et l'Escaut ; le Pas-de-Calais était totalement

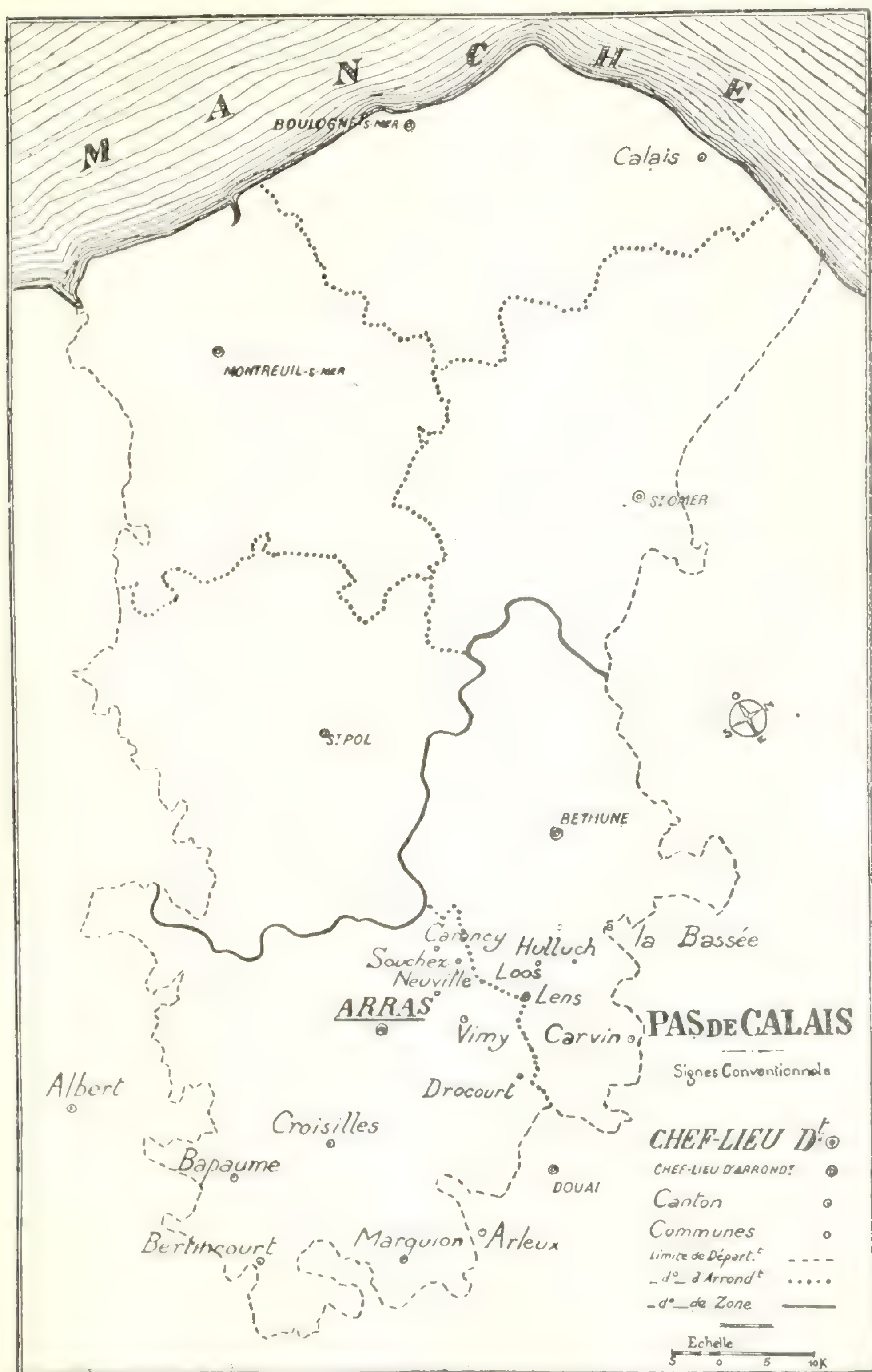


Fig. 6. — Département du Pas-de-Calais.

libéré de l'occupation allemande dès les premiers jours d'octobre ; le front était reporté dans le département du Nord, Cambrai occupée le 9, Douai et Lille le 17 octobre 1918.

Population. — A l'armistice, le département du Pas-de-Calais, qui avait 1.068.000 habitants en 1911, n'en comptait plus que 530.000, à peine la moitié, ainsi répartis en milliers :

Arrondissements	Recensement mars 1911	Armistice 11 novembre 1918
Arras	179	45 (Arras et Béthune)
Béthune	402	
Boulogne-sur-Mer	216	220
Montreuil	82	80
Saint-Omer	115	115
Saint-Pol	74	70
Pas-de-Calais	1.068	530

Il faut, dans ce département, distinguer deux zones :

1° Arrondissements de Boulogne, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol. — Cette partie ouest du département ne fut pas atteinte directement par l'invasion, bien qu'elle ait eu à subir des bombardements par avions ou par canons. Les ports de Calais et Boulogne servaient aux communications de l'armée anglaise qui couvrit toute cette région de ses services d'arrière : camps, magasins, hôpitaux, etc.

Ces quatre arrondissements avaient 487.000 habitants en 1911 et 485.000 à l'armistice, les vides ayant été comblés par les réfugiés.

2° Arrondissements d'Arras et de Béthune. — Ils n'avaient plus que 45.000 habitants à l'armistice, au lieu de 581.000 au recensement de 1911 ; sur le front passant à l'est de ces deux villes, de durs combats furent livrés pendant presque toute la guerre : sur le plateau de Lorette, devant Vimy, Lens et la Bassée, dans la région minière qui fut complètement dévastée.

Arras, qui avait 26.000 habitants en 1911, a été l'un des points d'appui inébranlables du front allié qui passait aux lisières est de la ville ; en juillet 1915, il n'y restait plus que 1.500 habitants.

La ville de Lens, en pleine région minière, avait 32.000 habitants en 1911, il n'en restait que quelques milliers au début de 1917. Quand les Anglais eurent pris Vimy le 9 avril 1917, les Allemands la firent complètement évacuer ; à l'armistice, elle n'était plus qu'un informe tas de décombres.

Réfugiés. — Au 1er septembre 1918, la statistique du ministère de l'Intérieur porte sur 321.000 réfugiés du Pas-de-Calais, dont 118.000 dans la partie du département à l'arrière des lignes alliées, 7.000 dans la Somme, 3.000 dans l'Oise, 2.000 dans le Nord, soit, au total, 130.000 dans les 10 départements envahis et 191.000 dans les 77 autres. Parmi ces derniers, la Seine en avait 19.000, Saône-et-Loire 9.200, Loire 9.000, Seine-Inférieure 7200, Seine-et-Oise 6.600, Gard 6.500, Maine-et-Loire 6.400, Puy-de-Dôme, 4.000, Calvados 4.000. Les nombres élevés de Saône-et-Loire, Loire, Gard, s'expliquent par le transfert dans les régions houillères, des mineurs qui avaient du être progressivement retirés des mines du Pas-de-Calais à cause des bombardements et de la menace d'une avance ennemie.

Statistiques de l'état civil. — On donnera séparément les résultats des deux zones signalées ci-dessus :

1° *Arrondissements de Boulogne, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol.*
(487.000 habitants en 1911 ; 485.000 en novembre 1918)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès
1913	3.915	12.445	518	8.505
1914 (1er semestre)	1.956	6.281	258	4.713
— (2e semestre)	523	6.349	230	5.046
1915	1.418	8.728	443	11.952
1916	2.229	8.309	406	9.870
1917	3.354	8.922	365	10.742
1918	3.336	9.650	415	13.647
1919	7.454	9.346	452	9.637

Ces résultats sont comparables ; parmi les décédés sont compris des militaires (sauf pour l'arrondissement de Saint-Pol), ces derniers étant d'ailleurs enregistrés d'une manière irrégulière.

Les décès au-dessous d'un an, n'ont été fournis que pour les deux arrondissements de Saint-Omer et Saint-Pol (189.000 habitants en 1911).

1913	465	1916	377
1914 (1er semestre)	257	1917	450
1914 (2e semestre)	352	1918	567
1915	739	1919	402

2° *Arrondissements d'Arras et de Béthune.*
(581.000 habitants en 1911 ; 45.000 en novembre 1918)

Années	Communes ayant fourni des renseignements		Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès civils		Décès de militaires
	Nombre	Population en 1911 (milliers)				Total	Moins d'un an	
1913	353	582	4.859	13.998	778	9.525	1.527	»
1914 (1er semestre)	160	218	873	2.925	141	1.726	286	55
— (2e semestre)	153	145	230	2.161	98	1.773	313	268
1915	139	111	12	1.514	66	2.777	357	390
1916	123	94	7	586	41	1.714	115	348
1917	75	64	25	215	20	771	47	163
1918	30	20	22	88	8	484	20	47
1919	353	582	5.808	6.630	362	4.779	671	294

Le nombre des communes ayant pu fournir des relevés statistiques sur le mouvement de la population a décru de 353 en 1913, à 30 en 1918, soit de 211 à 21 pour l'arrondissement d'Arras, et de 142 à 9 pour celui de Béthune. Les nombres du tableau précédent ne peuvent donc avoir une

grande valeur comparative, les lacunes provenant soit d'actes détruits, soit de la disparition totale de toute la population civile.

3. — Département de la Somme

Dans la marche sur Paris, en août 1914, l'aile droite de l'armée allemande traversa la partie du département de la Somme située à l'est d'une ligne jalonnée à peu près par Doullens, Amiens et Breteuil (Oise). La ville de Péronne, dans l'est du département, fut occupée le 25 août ; le chef-lieu, Amiens, du 31 août au 12 septembre.

Après la bataille de la Marne, le front allemand fixé au nord de la rivière Aisne se prolongea par une ligne partant des abords de Soissons, franchissant l'Oise à Ribécourt, passant à l'Ouest de Lassigny (Oise), puis, dans le département de la Somme, à l'ouest de Roye, Chaulnes, Combles, à l'est d'Albert et remontant au delà vers l'est d'Arras (Pas-de-Calais).

Le 1er juillet 1916, les armées anglaise et française attaquaient sur les deux rives de la Somme, depuis le nord d'Albert jusqu'à Chaulnes ; dès le 10 juillet, nos lignes étaient portées aux abords de Péronne, le 26 septembre nos troupes entraient à Combles.

Le 24 février 1917, les Allemands commençaient à se replier sur les deux rives de l'Ancre, les Anglais avançaient jusqu'à 2 kilomètres de Bapaume. Le repli de l'ennemi s'étendait, le 15 mars suivant, entre Arras et l'Oise, le 17 Lassigny (Oise) et Roye (Somme) étaient délivrées, le 18 c'étaient Péronne, Chaulnes et Noyon (Oise) ; le 20 mars les Français occupaient Ham ; les Anglais prenaient Roisel le 24. Le département de la Somme était ainsi libéré, sauf une petite bande de terrain au coin nord-est vers Epehy. Le nouveau front s'établissait plus à l'Est, devant Marcoing (Nord), le Catelet et Saint-Quentin (Aisne).

La grande offensive allemande du 20 mars 1918, entre Arras et l'Oise, devait ramener la lutte dans le département de la Somme. Le 23, la ligne de Bapaume, Péronne, Ham était

atteinte par l'ennemi, le 25 il occupait Nesle. Le 27 mars, le front était jalonné par Albert, Bray-sur-Somme, Rosières et coupait l'Avre entre Montdidier et Roye. Le 1er avril il s'étendait d'Albert à l'est de Villers-Bretonneux (15 km. d'Amiens) à Moreuil et Montdidier, occupés par l'ennemi ; puis se retournait vers l'Est en passant au sud de Lassigny dans l'Oise. Malgré ses efforts, l'ennemi ne put dépasser la ligne ainsi tracée dans le département de la Somme ; mais, plus au Sud, il s'avança jusqu'au delà de Ressons-sur-Matz et de Ribécourt dans l'Oise.

Sur ce front d'Albert à Ribécourt, les armées alliées prirent l'offensive le 8 août 1918, Moreuil était délivrée le 9, Montdidier le 10 ; le 13, la ligne Albert, Bray-sur-Somme, Chaulnes, est de Roye et de Lassigny était atteinte, le 28 celle de Bapaume à Nesle, en passant à l'ouest de Combles. Le 1er septembre, les Anglais réoccupaient les ruines de Péronne ; ils étaient le 7 à Roisel, les Français avaient pris Ham depuis la veille. Vers le 10 septembre 1918, les armées alliées se retrouvaient à peu près sur les positions abandonnées le 20 mars. Le département de la Somme était de nouveau libéré et cette fois, définitivement.

Population. — Le nombre des habitants, 520.000 au recensement de 1911, devait être réduit aux environs de 300.000 à l'armistice.

Cette évaluation approximative est fondée sur la considération de deux zones distinctes :

1° ARRONDISSEMENTS D'ABBEVILLE, AMIENS ET DOULLENS (371.000 HABITANTS EN 1911). — L'arrondissement d'Abbeville (129.000 habitants en 1911) n'a pas été atteint par l'invasion, celui de Doullens (46.000) à peine, puisque les dix communes du canton d'Acheux, classées dans les régions sinistrées, groupaient seulement 3.000 habitants en 1911, réduits à 1.000 environ à l'armistice.

L'arrondissement d'Amiens ne fut durement atteint qu'en 1918 ; sur une population totale de 196.000 habitants, la partie sinistrée en groupait 125.000 en 1911, réduits à 62.000 à

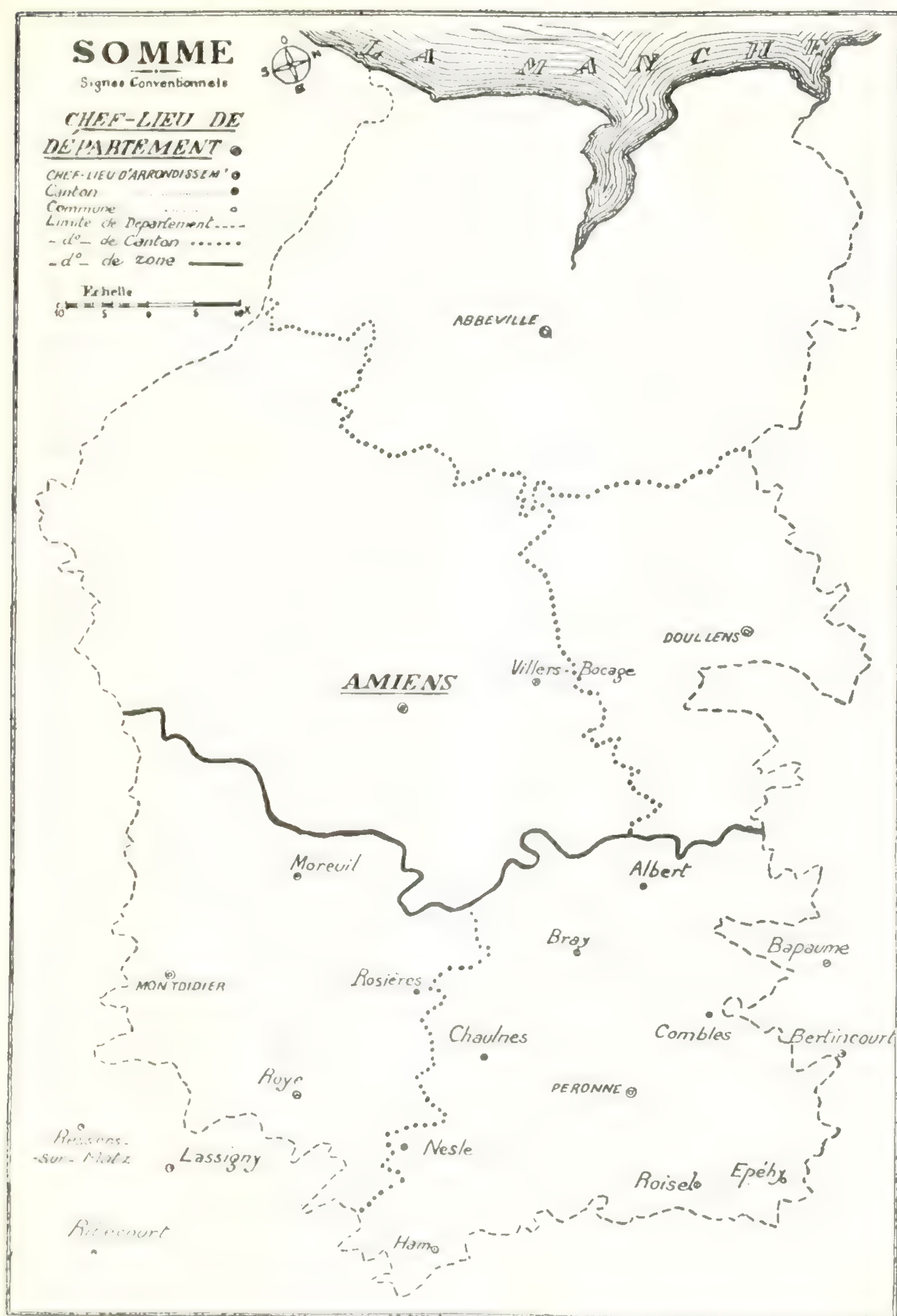


FIG. 7. — Département de la Somme.

l'armistice. On ne peut donc guère estimer à plus de 130.000 la population de l'arrondissement d'Amiens en novembre 1918.

La ville d'Amiens (96.000 habitants en 1911) fut presque totalement évacuée au moment de l'avance allemande de mars 1918 ; il n'y restait plus que quelques centaines d'habitants spécialement autorisés. Quand les Allemands commencèrent à reculer en août, les habitants d'Amiens revinrent rapidement.

Au total, la population des 3 arrondissements ne devait pas atteindre 300.000 en novembre 1918 (295.000 environ).

2° Arrondissements de Montdidier et Péronne (149.000 habitants en 1911). — L'arrondissement de Montdidier avait 56.000 habitants en 1911 ; sa partie est (canton de Roye et partie du canton de Rozière), fut comprise dès 1914 dans la zone des combats. Les cantons de Montdidier et Moreuil ne furent atteints que par l'offensive allemande de 1918. A l'armistice, la population de l'arrondissement était estimée à 5.000 habitants seulement.

L'arrondissement de Péronne (93.000 habitants en 1911), complètement ravagé par la guerre, avait à peine 400 habitants en novembre 1918.

Réfugiés. — Au 1er septembre 1918, 173.000 réfugiés de la Somme étaient inscrits sur les statistiques du ministère de l'Intérieur, dont 42.000 dans la zone non occupée des dix départements envahis (31.000 dans la Somme même et 9.000 dans l'Oise). Dans les 77 départements, il y avait donc 142.000 réfugiés de la Somme, dont 16.800 dans la Seine, 9.400 dans l'Eure, 9.200 dans la Seine-Inférieure, 7.000 en Seine-et-Oise.

Statistiques de l'état civil. — On doit encore considérer séparément les deux zones définies ci-dessus.

1° Arrondissements d'Abbeville, Amiens et Doullens. — Les statistiques sont à peu près comparables de 1914 à 1918. Il n'y a pas de lacunes dans les relevés pour l'arrondissement, d'Abbeville.

Pour l'arrondissement d'Amiens, il manque seulement, pour 1918, les résultats de quelques communes atteintes par

l'offensive allemande du 20 mars 1918 : Cachy, La Houssoye. Le Hamel, Longueau, Vaire, Velennes, Villers-Bretonneux ; ces communes avaient ensemble environ 7.500 habitants en 1911.

Pour l'arrondissement de Doullens, les lacunes portent, de 1916 à 1918, sur quelques communes du canton d'Acheux, évacuées à cause des bombardements : Bertrancourt, Colincamps, Courcelle-au-Bois, Englebelmer, et Mailly-Maillet ; elles avaient ensemble 1.835 habitants en 1911.

Ces lacunes sont peu importantes, relativement au total des 3 arrondissements.

1°) *Arrondissements d'Abbeville, Amiens et Doullens*
(371.000 habitants en 1911 ; 295.000 en novembre 1918)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès au total
1913	2.755	6.605	302	7.338
1914 (1er semestre)	1.407	3.330	170	3.825
— (2e semestre)	350	3.306	164	5.075
1915	1.050	4.733	206	8.826
1916	1.515	4.468	192	8.582
1917	2.040	4.946	243	8.343
1918	1.521	4.038	189	7.519
1919	5.439	5.061	299	6.993

Dans les décédés sont compris un nombre indéterminé de militaires ; en 1918 et 1919, malgré la grippe, le nombre des décès est faible sans doute à cause de l'évacuation d'une partie de la population devant l'offensive allemande du printemps 1918.

2°) Arrondissements de Péronne et de Montdidier. — Aucun relevé statistique n'a pu être fourni pour les années 1914 à 1918 dans l'arrondissement de Péronne.

Pour l'arrondissement de Montdidier, les relevés statistiques communiqués ne s'appliquent qu'à 85 ou 90 communes

de 1914 à 1917 sur les 144 de l'arrondissement. Pour 1918, aucun enregistrement ; pendant le 1er semestre 1919, les relevés ne portent encore que sur 56 communes ; ils sont complets pour le 2e semestre (1).

4. — Département de l'Oise

L'aile droite allemande atteignit le département de l'Oise le 29 août 1914, par la route d'Amiens à Breteuil et à Saint-Just-en-Chaussée, localité qui fut occupée le 1er septembre. Lançant quelques patrouilles à droite en direction de Beauvais, elle arrivait, par Clermont, à Creil le 2 septembre. D'autres colonnes suivaient des routes parallèles : de Montdidier par Estrées-Saint-Denis vers Pont-Sainte-Maxence ; de Péronne par Roye, Ressons-sur-Matz vers Compiègne, atteinte le 31 août. A l'est du département, une colonne venant de Ham était, dès le 29 à Guiscard, d'autres enfin descendaient la vallée de l'Oise.

Franchissant l'Oise à Creil, Pont-Sainte-Maxence, Verberie, l'aile extrême occupait le 3 septembre l'arrondissement de Senlis, y compris Chantilly et entrait en Seine-et-Oise vers Luzarches. Orientant sa marche vers l'Est, l'armée allemande occupait, le 2 et le 3 septembre, Crépy-en-Valois et Nanteuil-le-Haudoin.

Après la victoire de la Marne, les 8 et 9 septembre, les Allemands en retraite évacuent la plus grande partie du département de l'Oise ; le front se fixe à partir du 1er septembre au nord de l'Aisne, franchit l'Oise vers Ribécourt et passe au sud de Lassigny. Les cantons de Noyon et Guiscard restent occupés entièrement par l'ennemi.

En mars 1917, la retraite des Allemands sur la ligne Hindenbourg nous rendait un territoire complètement ravagé, les arbres coupés, les villages détruits, les puits souillés. Nos troupes rentraient à Noyon le 18 mars et bientôt le dépar-

---

(1) *Statistique du mouvement de la population*, 1914-1919, p. 153.

tement de l'Oise était complètement évacué par les Allemands.

Il devait subir de nouveau l'occupation ennemie, lors de l'offensive allemande du printemps 1918 ; le 24 mars, les Allemands sont à Guiscard, le 25 devant Noyon, mais ils sont arrêtés au sud de la ligne Lassigny-Montdidier. En juin 1918, une nouvelle attaque allemande échoue sur le front du Matz, entre Méry et Lassigny. En août 1918, l'offensive française refoule l'ennemi, Noyon est repris le 30 août et peu après le département de l'Oise est définitivement libéré.

Population. — Elle était de 411.000 habitants au recensement de 1911. On peut estimer qu'elle ne dépassait pas 300.000 à l'armistice.

En effet, pour la partie du département comprise dans les régions dévastées, c'est-à-dire l'arrondissement de Compiègne presque entier et de petites portions de ceux de Clermont et Senlis, la population a été réduite de 112.000 à 21.000, soit de 91.000 habitants. Il n'est pas exagéré d'admettre que le déficit a été de l'ordre de 111.000 pour tout le département.

Réfugiés. — Il y avait, au 1er septembre 1918, 62.000 réfugiés de l'Oise inscrits dans les statistiques du ministère de l'Intérieur, dont 10.000 dans la partie non envahie de ce département et 52.000 dans les départements de l'intérieur. Parmi ces derniers, 6.700 étaient dans la Seine, 3.900 en Seine-et-Oise, 3.400 dans l'Eure, 2.000 dans le Loiret, 1.900 dans l'Eure-et-Loir.

Statistiques de l'état civil. — On doit séparer les deux parties est et ouest du département de l'Oise :

1° Arrondissements de Beauvais, Clermont et Senlis — L'arrondissement de Beauvais (124.000 habitants en 1911) n'a pas été directement touché par l'invasion. Celui de Clermont (81.000 habitants) traversé en août 1914 par les armées allemandes, a souffert en 1918 dans sa partie nord-est (canton de Maignelay) qui confine à Montdidier. Enfin, l'arrondissement de Senlis (110.000 habitants) a été envahi aux premiers

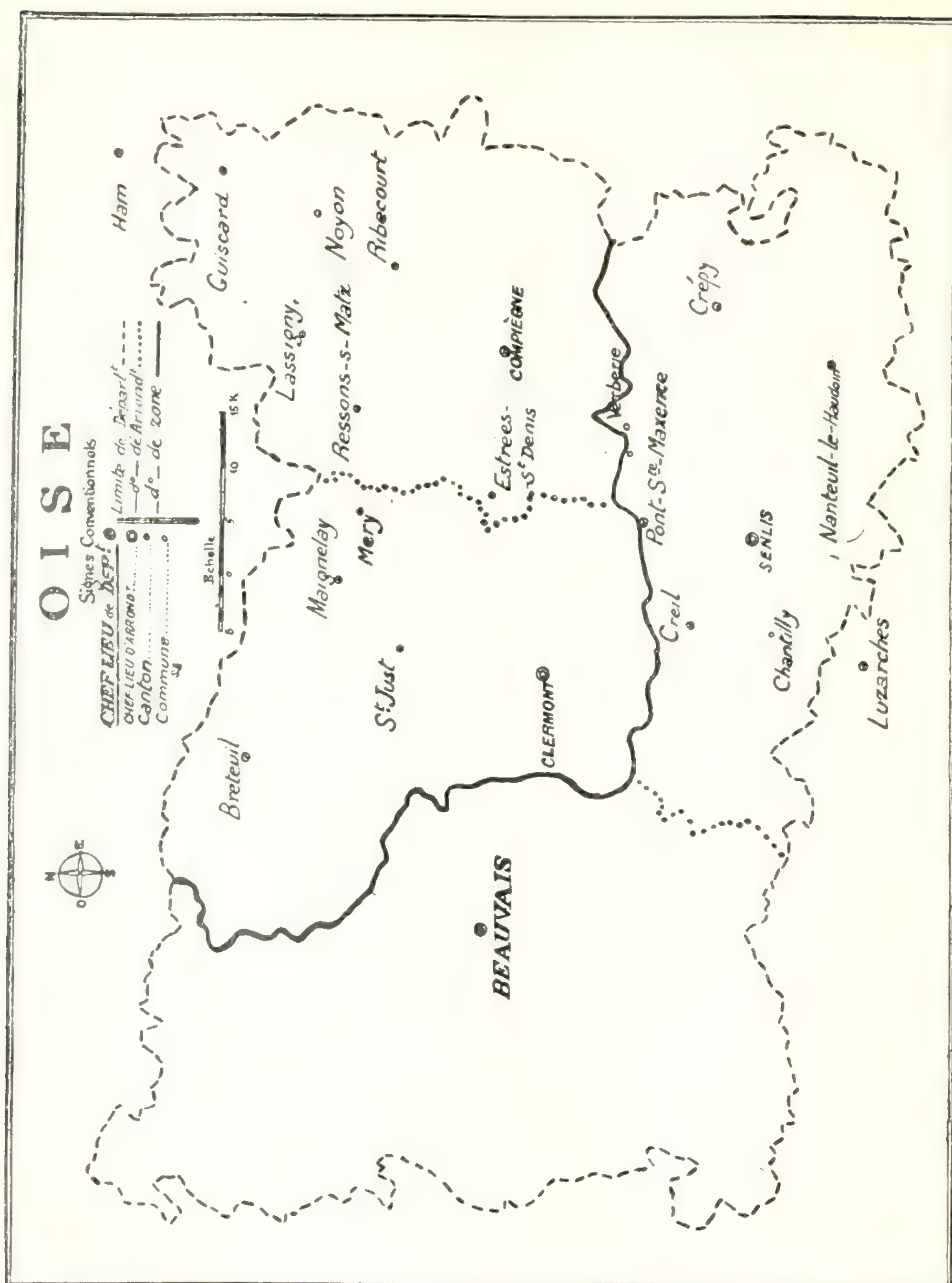


Fig. 8. — Département de l'Oise.

Nota. — Sur la carte, la division en deux zones réunit, par erreur, les arrondissements de Compiègne et de Clermont, alors que l'arrondissement de Compiègne seul constitue la 2e zone.

jours de septembre 1914, mais entièrement évacué peu après.

Les résultats du tableau ci-après sont comparables pour toutes les années 1913 à 1919.

1°) *Arrondissements de Beauvais, Clermont et Senlis*
(315.000 habitants en 1911 ; 285.000 en novembre 1918)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès civils Total	Décès civils Moins d'un an	Décès militaires
1913	2.343	6.152	242	6.108	692	»
1914 (1er semestre)	1.192	3.126	125	3.306	143	»
— (2e semestre)	289	2.641	120	2.860	157	502
1915	619	3.828	139	5.319	299	1.000
1916	1.156	3.491	154	6.102	399	1.359
1917	1.752	4.002	180	6.514	457	1.060
1918	1.653	3.994	167	7.599	658	1.639
1919	5.072	4.198	194	5.682	447	631

2° ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE. — (96.000 habitants en 1911). Totalement envahi au début de septembre 1914, la partie Nord-Est de cet arrondissement resta occupée jusqu'à la ligne Lassigny-Ribécourt, après la bataille de la Marne. Evacués par les Allemands en mars 1917, les cantons de Noyon et Guiscard furent de nouveau envahis en 1918 et la lutte portée aux abords de Compiègne.

Les données sur l'état civil ne s'appliquent en 1915 qu'à 82 communes sur 157, à une centaine à partir de 1916 (1).

5. — DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Après la bataille de Mons, l'armée anglaise était le 25 août 1914 sur le front Cambrai, le Cateau, Landrecies, que prolongeait à l'Est la 5e armée française entre la Sambre et la Meuse.

(1) *Statistique du mouvement de la population*, 1914-1919, p. 154.

Le lendemain, le département de l'Aisne était envahi, l'armée anglaise s'étant retirée sur Saint-Quentin, Origny-Sainte-Benoîte.

Du 28 au 30 août, la 5e armée française arrête l'avance allemande dans la région Ribemont, Guise, Vervins ; mais reprend ensuite sa retraite dans la ligne générale des armées.

Le 1er septembre, les Allemands atteignent la vallée de l'Aisne, de Compiègne à Soissons et Berry-au-Bac ; le 3, ils sont à Château-Thierry, la Marne est légèrement dépassée.

Au moment où commence la bataille de la Marne, le 7 septembre, le département de l'Aisne est totalement envahi ; les Allemands s'étant avancés jusqu'à Meaux et à la vallée du Grand Morin vers Coulommiers (atteint le 5 septembre), la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne) et Esternay (Marne).

Après la victoire de la Marne, les Allemands évacuent Château-Thierry le 9 septembre et s'établissent au nord de l'Aisne, depuis Attichy (Oise), jusque vers Berry-au-Bac ; l'arrondissement de Château-Thierry et une partie de celui de Soissons sont ainsi dégagés.

De ce moment, jusqu'à la campagne finale du 2e semestre 1918, les grands déplacements de front entre les deux points fixes d'Arras et de Reims eurent, pour résultats alternatifs, la libération et l'occupation de vastes étendues du département sur lesquelles la guerre accumula ses ruines.

En mars 1917, les Allemands se repliant sur la ligne Hindenbourg pour raccourcir leur front, laissèrent derrière eux une région systématiquement ravagée ; le front est ainsi reporté dans le département de l'Aisne aux abords du Catelet et de Saint-Quentin, de Moy et La Fère, sur l'Oise ; plus au Sud, traversant la forêt de Coucy, il revient au nord-est de Soissons rejoindre l'ancienne ligne du Chemin-des-Dames, au nord de l'Aisne. Les Allemands firent évacuer Saint-Quentin, dont les habitants furent répartis à l'arrière dans le nord-est de la France, où ils restèrent dix mois avant d'être rapatriés par la Suisse.

L'offensive franco-britannique d'avril 1917 ne détermina

qu'un recul limité du front ennemi, entre Reims et Soissons d'une part, entre Cambrai et Arras d'autre part.

Le 21 mars 1918, la grande offensive allemande recouvrit toute la partie est du département de l'Aisne libérée un an auparavant. Le 3 avril, l'ennemi s'était avancé jusqu'à une ligne jalonnée dans la Somme par Albert, Villers-Bretonneux, Moreuil, Montdidier ; dans l'Oise, par Lassigny, Noyon. Au delà, le front passe au sud de la vallée de l'Ailette, vers Coucy et Anizy-le-Château, sur le plateau de Craonne et le long du canal, de Berry-au-Bac aux abord de Reims.

Le 27 mai 1918, les Allemands enlèvent le Chemin-des-Dames ; bientôt, l'Aisne, puis la Vesle et la Marne elle-même sont franchies. Le 3 juin, la poche formée dans le front français s'étendait jusqu'à une ligne partant de l'Oise entre Vic-sur-Aisne et Soissons (occupée le 29 mai), descendant vers le Sud entre la Ferté-Milon et Neuilly-Saint-Front, débordant sur la rive gauche de la Marne à l'ouest de Château-Thierry (occupée le 1er juin) jusqu'au delà de Dormans, vers Damery, à proximité d'Épernay, remontant ensuite vers l'ouest de Reims, par Bligny. Le département de l'Aisne était presque entièrement occupé par l'ennemi, sauf la pointe sud de Charly-sur-Marne à Condé-en-Brie.

Mais l'offensive française, déclenchée le 18 juillet 1918 dans la région de Villers-Cotterets, oblige les Allemands à repasser sur la rive nord de la Marne ; le 21, Château-Thierry est libéré ; le 31 juillet, l'ennemi est refoulé jusqu'à Fère-en-Tardenois. Le 2 août, Soissons est libéré ; le 3, le front est reporté sur l'Aisne et la Vesle de Soissons à Fismes et Reims.

D'autre part, l'offensive franco-britannique commencée le 8 août 1918 sur le front Albert, Montdidier, Lassigny, avait progressivement réduit l'autre poche formée entre Arras et Ribécourt sur l'Oise. Au début de septembre, les départements de la Somme et de l'Oise étaient presque totalement délivrés; les alliés avaient occupé Noyon le 30 août, Guiscard le 4 septembre, Ham le 6 et Roisel le 7 ; ils arrivaient ainsi aux lisières ouest du département de l'Aisne.

Plus au Sud, l'armée française atteignait Coucy-le-Château

le 5 septembre, Chauny le 6, Tergnier et Saint-Simon le 7.

Vers le 10 septembre 1918, les alliés avaient ainsi regagné devant le Catelet, Saint-Quentin et la Fère, à peu près les positions abandonnées le 20 mars précédent.

La progression continua au début d'octobre : les Britanniques entraient le 3 dans le Catelet ; les Français occupaient Saint-Quentin le 1er octobre, Moy le 2. Vers le 10 octobre, les Britanniques s'avançaient sur la ligne le Cateau (Nord) et Bohain (Aisne) ; les Français bordaient l'Oise à l'ouest de Guise et progressaient, d'autre part, en Champagne au nord de Reims. Ces mouvements obligeaient les Allemands à évacuer le 13 octobre la ville de Laon, occupée depuis le 2 septembre 1914; la population était réduite à 6.500 habitants sur les 16.000 qu'elle avait en 1911.

Le 30 octobre, le front allait de Guise à Rethel (Ardennes), par Crécy-sur-Serre et Sissonne. A partir du 1er novembre, la retraite allemande s'accélère, l'armée française occupe Guise le 2 novembre ; le 5, elle est aux portes de La Capelle, occupe Vervins et Château-Porcien (Ardennes). Avant l'armistice, le département de l'Aisne était complètement débarrassé de l'occupation ennemie, le front étant reporté au delà d'Hirson, en avant de Chimay (Belgique).

Population. — La comparaison entre le recensement de 1911 et l'évaluation faite par la Préfecture en novembre 1918 s'établit ainsi, en milliers d'habitants :

Arrondissements	Recensement 6 mars 1911	Armistice 11 nov. 1918
Château-Thierry	55	53
Laon	157	36
Saint-Quentin	143	20
Soissons	74	13
Vervins	101	75
Département de l'Aisne	530	197

L'arrondissement de Saint-Quentin avait perdu 123.000 habitants, celui de Laon 121.000, celui de Soissons 61.000, celui



Fig. 9. — Département de l'Aisne.

de Vervins 26.000 ; pour Château-Thierry, la différence n'est que de 2.000 ; au total, elle est de 343.000 personnes pour tout le département.

Réfugiés. — Au 1er septembre 1918, 163.000 réfugiés de l'Aisne figuraient sur les statistiques du ministère de l'Intérieur, dont 8.400 dans la partie non occupée des 10 départements envahis (5.800 dans l'Aisne). Dans les 77 départements de l'intérieur, il y avait donc 155.000 réfugiés originaires de l'Aisne, dont 21.000 dans la Seine, 14.000 en Seine-et-Oise, 9.700 dans l'Yonne, 8.500 en Seine-et-Marne, 5.800 dans l'Eure-et-Loir, 3.800 dans le Rhône, 3.800 dans la Seine-Inférieure.

Statistiques de l'état civil. — Elles sont très incomplètes, sauf pour deux régions assez réduites : l'une, au Sud, restée presque tout le temps à l'arrière du front français, l'autre au Nord-Est, à l'arrière du front ennemi.

1° Arrondissement de Chateau-Thierry (sauf canton de Fère-en-Tardenois), plus canton de Villers-Cotterets (arr. de Soissons). — Pour ce territoire, il manque seulement les résultats des communes ci-après, dont les registres ont été détruits :

Canton de Charly : Charly, 1.764 habitants ;

Canton de Château-Thierry : Bouresches et Epieds, 460 habitants ;

Canton de Condé-en-Brie : Jaulgonne : 508 habitants ;

Canton de Neuilly-Saint-Front : 7 communes, 1.500 habitants ;

Canton de Villers-Cotterets : Longpont et Soucy, 450 habitants.

Soit au total un peu moins de 5.000 habitants en 1911. L'arrondissement de Château-Thierry, moins le canton de Fère-en-Tardenois, avait 45.000 habitants ; le canton de Villers-Cotterets 12.000 ; le total 57.000 est donc ramené, en raison des lacunes ci-dessus, à 52.000 environ.

1°) *Arrondissement de Château-Thierry, sauf le canton de Fère-en-Tardenois, plus canton de Villers-Cotterets (arr. de Soissons)*
(57.000 habitants en 1911, 54.000 en novembre 1918)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès civils	
				Totaux	Moins d'un an
1913	398	992	36	1.289	»
1914 (1er semestre)	199	496	18	739	6
— (2e semestre)	30	482	5	758	15
1915	56	628	19	1.159	23
1916	127	564	19	1.147	14
1917	210	674	27	1.327	16
1918	167	453	17	965	9
1919	748	471	31	735	2

2° Arrondissements de Saint-Quentin (sauf canton de Ribemont), de Laon (partie), de Soissons (sauf canton de Villers-Cotterets), canton de Fère-en-Tardenois (arrondissement de Chateau-Thierry). Pour tout ce territoire, les relevés d'état civil sont fragmentaires et non comparables de 1914 à 1918.

Ainsi, dans l'arrondissement de Saint-Quentin, il manque les résultats de 54 communes sur 128, dans l'arrondissement de Soissons, non compris le canton de Villers-Cotterets, 71 communes sur 165 n'ont pu fournir aucun renseignement. Dans le canton de Fère-en-Tardenois, il manque 10 communes sur 23.

La partie de l'arrondissement de Laon, comprise dans cette zone, est formée par les cantons de Chauny, Coucy-le-Château, Craonne et Neufchâtel-sur-Aisne.

En 1911, la population de cette zone était de 257.000 habitants, dont 131.000 pour l'arrondissement de Saint-Quentin les résultats des communes ci-après, dont les registres ont été détruits (moins Ribemont) : 54.000 pour les 4 cantons de

l'arrondissement de Laon, 62.000 pour l'arrondissement de Soissons (moins Villers-Cotterets) et 10.000 pour le canton de Fère-en-Tardenois. Elle était réduite à 27.000 habitants environ en novembre 1918.

Il n'a pas semblé utile de reproduire ici les résultats incomplets relatifs à cette zone (1).

3° Arrondissements de Vervins (entier), de Laon (partie) et canton de Ribemont (arr. de Saint Quentin). — Cette partie du département, située à l'arrière du front allemand, a pu fournir des résultats assez complets, comparables de 1914 à 1918, malgré quelques lacunes.

Pour l'arrondissement de Vervins, il ne manque que 4 communes : une dans chacun des cantons de Guise et de Sains-Richaumont, 2 dans celui de Vervins, ayant au total 1.700 habitants en 1911 sur 101.000.

Dans le canton de Ribémont, il ne manque qu'une commune sur 15, ayant 456 habitants en 1911 sur 12.500 dans le canton.

Les 7 cantons de l'arrondissement de Laon qui font partie de cette zone sont ceux d'Anizy-le-Château, Crécy (manque 1 commune sur 20), de la Fère (moins 2 communes sur 27), de Laon (moins 1 commune sur 27), de Marle (moins 2 communes sur 23), de Rozoy (moins 3 communes sur 30), de Sissonne (moins 2 communes sur 21). Les communes manquantes dont les registres ont été détruits avaient 7.600 habitants en 1911 sur un total de 103.000 dans les 7 cantons de l'arrondissement de Laon.

Au total, ce territoire avait, en 1911, 216.000 habitants ou, après défalcation des communes manquantes, 207.000.

De plus, un certain nombre des communes ayant fourni des renseignements jusqu'en 1916, ont été totalement vidées de leur population civile par les Allemands en 1917 avant leur recul sur la ligne Hindenbourg.

---

(1) *Statistique du mouvement de la population*, 1914-1919, p. 154 et 155.

3° *Arrondissements de Vervins, de Laon (partie) et canton de Ribémont (arr. de Saint-Quentin).*
(257.000 habitants en 1911 ; 116.000 en novembre 1918)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès civils	
				Totaux	Moins d'un an
1913	1.422	4.336	145	4.290	591
1914 (1er semestre)	711	2.168	74	2.145	198
— (2e semestre)	120	1.765	71	2.224	393
1915	16	2.326	78	3.404	321
1916	59	2.089	82	3.376	253
1917	107	1.716	75	4.583	278
1918	259	1.511	59	4.288	232
1919	2.626	1.931	76	3.402	278

6. — Département des Ardennes

Le 22 août, la bataille des frontières s'engageait en Belgique à l'ouest de la Meuse, sur la ligne Mons, Charleroi, à l'est au delà de la Semoy, vers Neufchâteau.

Dès ce moment, des milliers de réfugiés belges affluaient à Mézières, Charleville ; la population civile de ces villes était évacuée ; l'ennemi y arrivait le 25 août.

Le 29 août, des combats se déroulent dans la région de Signy-L'Abbaye, Novion-Porcien. Complètement envahi dès le 1er septembre 1914, le département des Ardennes avait été abandonné par un tiers de sa population, qui s'élevait à 319.000 habitants en 1911. Il devait rester totalement occupé jusque vers la fin de la guerre.

La délivrance des Ardennes fut commencée par l'offensive franco-américaine du 26 septembre 1918, sur le front de Champagne et d'Argonne, depuis l'est de Reims jusqu'à la Meuse, au nord de Verdun. Le 2 octobre, les lignes françaises étaient portées jusqu'à Monthois (Ardennes).

Le 12 octobre 1918, les troupes françaises entrant à Vouziers, n'y trouvaient plus que 150 habitants sur les 3.500 que comptait cette petite ville en 1911. Le même jour, les Allemands étaient refoulés sur l'Aisne vers Rethel et Château-Porcien; à l'Est, les Américains étaient devant Grandpré qui fut dépassé le 17 octobre.

Le 2 novembre, les Américains atteignaient Buzancy à l'Est, et le 5, l'armée française occupait Rethel et entrait dans Chaumont-Porcien, à l'ouest du département.

Le 8 novembre, Rethel est dépassée; le 9, l'avance française atteint la ligne Hirson (Nord), Signy-le-Petit, Mézières et Mohon ; la Meuse est franchie entre Lumes et Donchery ; les Américains sont sur les bords de la Meuse, au delà de Sedan, vers Stenay.

Le 11 au matin, le corps italien entre à Rocroi.

Le 10 et le 11, la ville de Mézières était bombardée par les Allemands qui venaient de quitter la ville.

Au moment de l'armistice, la ligne du front passait au sud de Chimay (Belgique), au nord de Rocroi, de Renwez, de Mézières, Charleville, de Donchery et de Sedan, occupée par les Américains qui s'avançaient plus à l'Est jusqu'à 6 km. de Carignan (Ardennes) et de Montmédy (Meuse).

Le département des Ardennes était ainsi presque complètement libéré le 11 novembre, sauf la pointe de Givet et une bande de terrain entre le Chiers et la frontière belge.

Population. — Elle était de 319.000 habitants au recensement de mars 1911 ; ses variations au cours de la guerre sont approximativement représentées par le tableau ci-après ; elle était réduite à 175.000 au moment de l'armistice :

Arrondissements	1914 1er sem.	1914 2e sem.	1915	1916	1917	1918
Mézières	112	80	72	71	71	78
Rethel	45	34	31	31	30	28
Rocroi	53	40	38	39	45	44
Sedan	66	42	39	35	39	42
Vouziers	42	31	19	18	16	14
Ardennes	318	227	199	194	201	206

Villes	1914 1er sem.	1914 2e sem.	1915	1916	1917	1918
Charleville......	22	11	10	10	9,6	12
Mézières........	11	6	6	5	4,5	5
Mohon.........	8	3	3	3	3,6	5
Sedan..........	20	12	12	10	9	9
Givet..........	8	5	5	5	6	5

Réfugiés. — En 1915, il y avait 50.000 réfugiés des Ardennes sur le territoire non envahi ; au 1er septembre 1918, leur nombre s'élevait à 86.500, dont 10.800 étaient dans la partie non envahie des 10 départements (8.400 dans le seul département de la Marne) et 75.700 dans les 77 départements de l'intérieur.

Le tableau ci-dessous fait connaître les départements où les Ardennais réfugiés étaient les plus nombreux :

Départements	Mars 1915 (1)	1er septembre 1918
Aube..................	5.670	13.800
Marne..................	13.110	8.400
Seine..................	3.920	8.200
Haute-Marne...........	3.920	5.660
Seine-et-Oise............	—	3.900
Yonne.................	3.410	3.590
Seine-et-Marne..........	—	3.540
Loire-Inférieure.........	—	3.400

Statistiques de l'état civil. — Les données sommaires fournies par toutes les communes des Ardennes sont résumées ci-dessous :

Années	Population en milliers	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès civils — Total	Décès civils — Moins d'un an	Décès militaires
1913.........	319	2.341	6.172	271	5.730	675	24
1914 (1er sem.)	318	1.063	2.934	104	2.973	228	199
— (2e sem.)	227	123	1.971	76	2.886	360	476
1915.........	199	35	2.193	72	4.075	224	334
1916.........	194	77	1.433	88	3.974	178	321
1917.........	201	157	1.378	71	5.469	189	909
1918.........	206	316	1.381	78	7.284	217	1.486
1919.........	220	3.287	2.456	132	4.747	296	»

(1) Enquête du ministère de l'Intérieur, citée dans *Le Temps*, du 13 mars 1915.

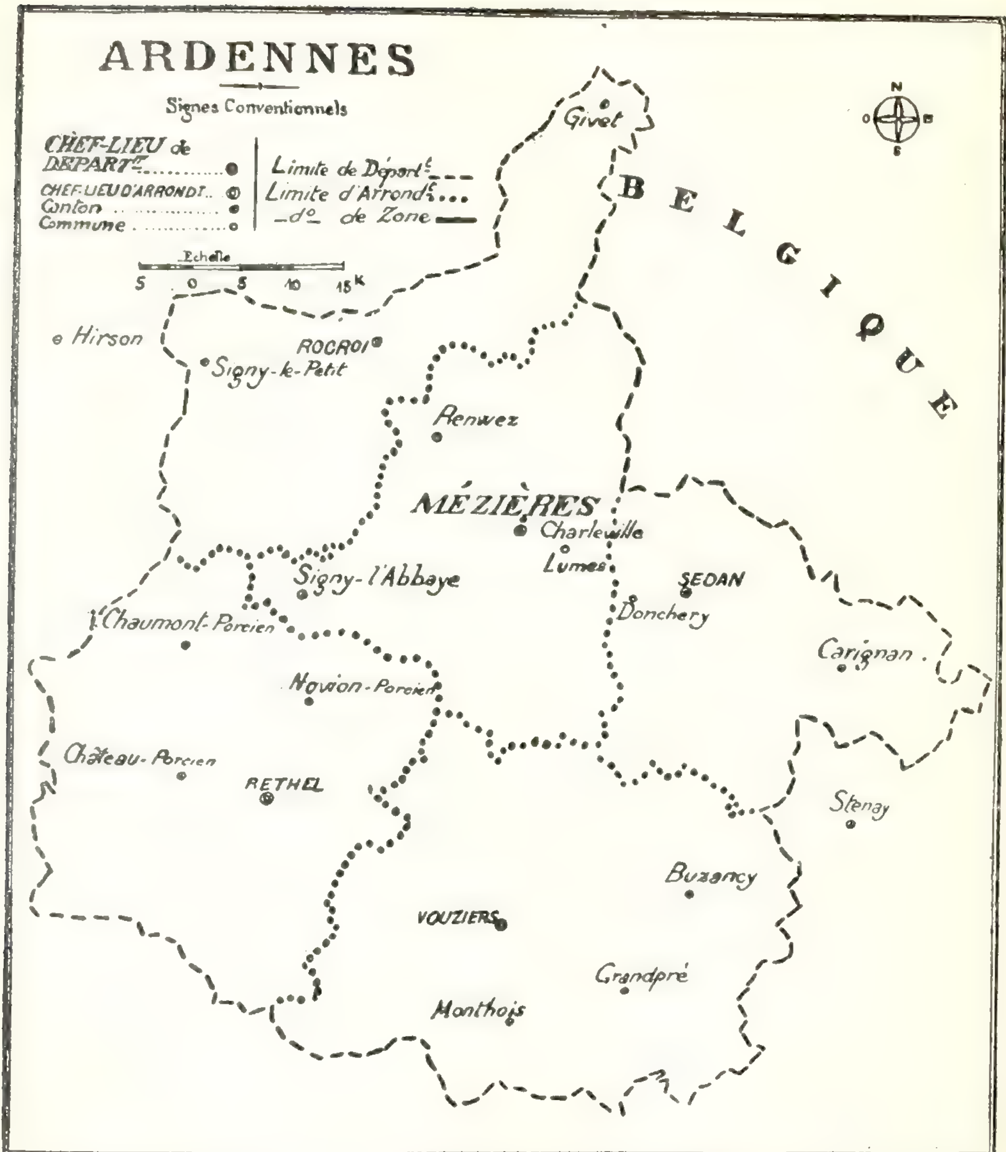


Fig. 10. — Département des Ardennes.

Comme on possède une évaluation annuelle de la population totale du département, il a été possible de calculer des taux de fréquence :

PROPORTIONS ANNUELLES MOYENNES POUR 10.000 HABITANTS

Années	Nouveaux mariés	Nés vivants	Décès civils
1913	146	194	180
1914 (1er semestre)	132	183	186
— (2e semestre)	22	174	254
1915	3	110	205
1916	8	74	205
1917	16	69	272
1918	30	67	354
1919	298	112	216

La proportion des nouveaux mariés a été pratiquement nulle en 1915 et 1916, elle ne se relève que très peu en 1917 et 1918 ; rappelons que dans les 77 départements, le taux minimum de 1915 était 45 pour 10.000 et qu'en 1918, le taux s'était relevé à 109.

La natalité s'est abaissée dans les Ardennes aux environs de 70 pour 10.000 de 1916 à 1918, au lieu de 116, 95 et 105 dans les départements non envahis.

Quant à la mortalité, elle a atteint 272 et 354 pour 10.000 dans les Ardennes en 1917 et 1918, au lieu de 202 et 245 dans les départements de l'intérieur.

7. — DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Dans leur marche sur Paris, les colonnes allemandes venant de l'Aisne et des Ardennes entrèrent dans le département de la Marne, le 2 septembre à Suippes et Ville-sur-Tourbe, le 3 septembre à Reims. Elles atteignirent la Marne le 4 septembre à Épernay et Châlons-sur-Marne, le 5 à Vitry-le-François.

Le 7 septembre, le département était presque complètement envahi jusqu'à une ligne passant de l'Ouest à l'Est, près de la

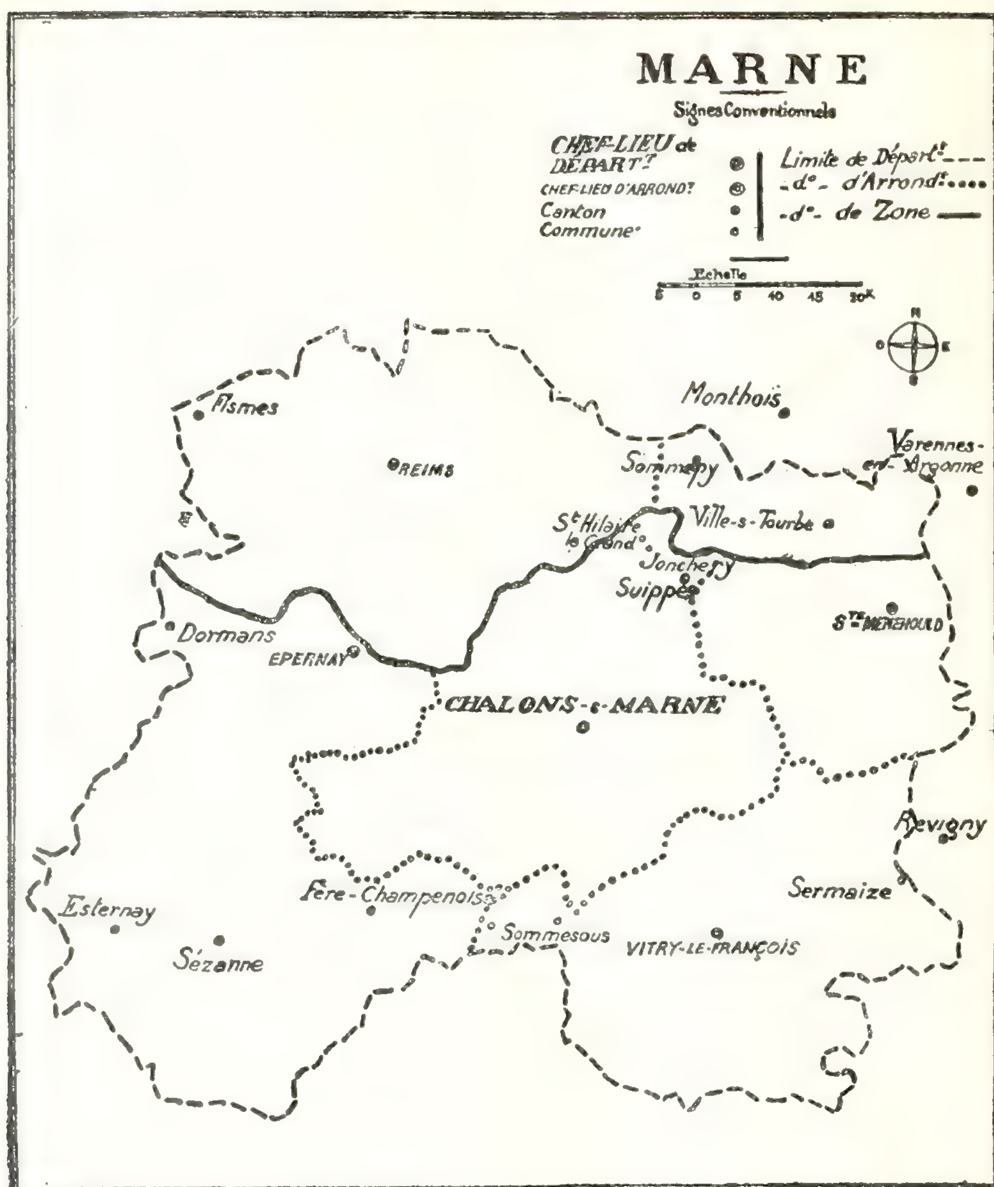


FIG. 11. — Département de la Marne.

Ferté-Gaucher, sur le Grand-Morin (Seine-et-Oise), Esternay, Sézanne, Fère-Champenoise, Sommesous Vitry-le-François, Sermaize et Revigny (Meuse).

Après la victoire de la Marne, les Allemands reculent rapidement. Le 11 septembre, l'armée française rentre à Épernay et à Vitry-le-François, le 12 septembre à Reims.

Le front se fixe alors le long du canal de l'Aisne, depuis le sud de Berry-au-Bac sur l'Aisne, passe au nord de Reims et se dirige vers l'Est passant au nord du camp de Châlons, au sud de Somme-Py, au nord de Ville-sur-Tourbe, jusqu'à la forêt d'Argonne, où il pénètre dans le département de la Meuse.

Les batailles de Champagne ne devaient pas modifier beaucoup ce front au cours de la guerre. Cependant, à l'ouest de Reims, après la surprise du Chemin-des-Dames, le 27 mai 1918, l'ennemi s'avança jusqu'à la Marne, vers Dormans et franchit la rivière entre l'ouest de Château-Thierry et l'est d'Epernay ; mais Reims en ruines ne fut pas évacuée.

Après l'échec de l'attaque allemande du 15 juillet 1918 en Champagne, l'offensive française, commencée le 18 dans la région de Villers-Cotterets, réduisit la poche formée vers la Marne. Dès le 20, l'ennemi repasse sur la rive nord. Le 2 août, le front était rétabli sur l'Aisne et la Vesle, de Soissons à Fismes et Reims.

Le 26 septembre 1918, les armées française et américaine prennent l'offensive en Champagne et en Argonne ; le 2 octobre, les lignes françaises sont portées devant Monthois (Ardennes), à l'Est les Américains prennent Varennes-en-Argonne (Meuse), le canton de Ville-sur-Tourbe est complètement évacué par les Allemands.

Au nord de Reims, l'ennemi est refoulé, le 9 octobre, sur la Suippe qu'il abandonne le 11, libérant ainsi la dernière partie du département de la Marne qu'il occupait encore.

Population. — Elle s'est abaissée de 436.000 habitants au recensement de 1911, à 200.000 à l'armistice, ainsi répartis par arrondissement, en milliers :

Arrondissements	Recensement 6 mars 1911	Armistice 11 novembre 1918
Châlons	66	50
Épernay	97	95
Reims	205	5
Sainte-Menehould	25	10
Vitry-le-François	43	40
Marne	436	200

L'arrondissement de Reims, qui groupait à lui seul presque la moitié des habitants, soit 205.000 avant la guerre, était presque totalement dépeuplé à l'armistice, à peine 5.000 personnes. L'arrondissement de Sainte-Menehould était réduit de 25.000 à 10.000 ; celui de Châlons de 66.000 à 50.000 ; pour les autres arrondissements, le déficit était beaucoup plus faible.

Réfugiés. — 120.000 réfugiés originaires de la Marne étaient ainsi répartis au 1er septembre 1918 : 17.400 dans la partie non occupée des 10 départements envahis (dont 14.600 dans la Marne elle-même) et 102.600 dans les 77 départements de l'intérieur. On en comptait dans la Seine 25.700, dans l'Aube 13.000, dans l'Yonne 5.000, en Saône-et-Loire 3.800, dans la Côte-d'Or 2.800, dans la Haute-Marne 2.700, dans la Seine-Inférieure 2.500, dans l'Isère 2.000, dans le Loiret 2.000.

Statistiques de l'état civil. — On considérera séparément les deux zones ci-après :

1°) Arrondissements de Chalons, Épernay, Vitry-le-François et de Sainte-Menehould (sauf le canton de Ville-sur-Tourbe). — Cette première zone a été envahie seulement pendant la première bataille de la Marne en 1914. Toutefois, en 1918, pendant la seconde bataille de la Marne, une portion du canton de Dormans (arrondissement d'Épernay) fut de nouveau atteinte par l'ennemi au sud de la Marne.

Les relevés de l'état civil pour cette zone sont complets, de 1914 à 1918, sauf quelques communes évacuées au voisinage du camp de Châlons : Suippes, Jonchery, Saint-Hilaire-le-Grand, etc., dont la population totale ne dépassait pas 4.000 habitants en 1911.

1° ARRONDISSEMENTS DE CHALONS, ÉPERNAY, VITRY-LE-FRANÇOIS EN ENTIER, ARRONDISSEMENT DE SAINTE-MENEHOULD, SAUF LE CANTON DE VILLE-SUR-TOURBE
(224.000 *habitants en* 1911, 197.000 *en novembre* 1918)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès civils
1913	1.531	4.182	173	4.005
1914 (1er semestre)	757	2.165	84	2.243
— (2e semestre)	149	2.012	85	2.946
1915	290	2.875	148	5.004
1916	505	2.637	138	4.774
1917	882	2.595	120	4.688
1918	890	2.518	131	5.657
1919	3.273	2.724	156	4.183

Pour l'arrondissement de Sainte-Menehould (non compris le canton de Ville-sur-Tourbe), il a été fourni une évaluation de la population au cours de la guerre :

1911 Mars	18.300	1917 Janvier	14.600
1915 Janvier	17.100	— Juillet	14.300
— Juillet	16.800	1918 Janvier	14.000
1916 Janvier	15.800	— Juillet	9.800
— Juillet	15.100		

On pourrait donc, comme pour les Ardennes, calculer des taux de fréquence des mariages, naissances, décès ; mais ils auraient moins d'intérêt en raison du faible effectif de la population.

2° ARRONDISSEMENT DE REIMS ET CANTON DE VILLE-SUR-TOURBE. — Aucune statistique d'état civil n'a pu être établie de 1914 à 1918; ce territoire comptait 212.000 habitants en 1911.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici le sort tragique de la ville de Reims qui fut, comme Arras et Verdun, un des pivots inébranlables de la ligne de défense et fut, comme elles, presque totalement ruinée par les bombardements.

Reims, qui avait 115.000 habitants en 1911, perdit une grande partie de sa population dès le mois de septembre 1914, quand les Allemands installés dans les forts voisins de la ville commencèrent à la bombarder. Un an après, en septembre 1915,

il n'y restait guère que 25.000 habitants, vivant dans les caves.

D'après le journal *l'Éclaireur de l'Est* publié dans la ville bombardée, un recensement effectué le 5 juin 1916 montra que 20.000 habitants étaient encore présents, dont 5.900 hommes, 10.000 femmes et 4.100 enfants.

Au début de 1917, cette population était réduite à 17.000 personnes. Il n'en restait plus que 5.000 environ lors des grandes offensives d'avril 1917. Le bombardement redoublant de violence, la ville fut presque totalement évacuée par la population civile, la municipalité vint s'installer à Paris.

8. — Département de la Meuse

Le département de la Meuse ne touche la frontière belge que sur moins de 20 km. au nord-est de Montmédy.

Après la bataille engagée le 20 août dans le Luxembourg belge, vers Neufchâteau et Arlon, à partir du 24 août, les cantons de Montmédy et Spincourt furent envahis. La Meuse est franchie de Stenay à Dun-sur-Meuse, vers le 1er septembre et l'invasion s'étend, enserrant le camp retranché de Verdun, à l'est, dans la plaine de la Woëvre vers Étain, Fresnes et Vigneulles, à l'ouest le long de l'Argonne jusqu'à Revigny.

Après le reflux qui suivit la victoire de la Marne, le 11 septembre, la ligne du front se fixa en Argonne sur une ligne au sud de Varennes et de Montfaucon ; contournant le camp retranché de Verdun, elle descend vers le Sud, devant les Hauts de Meuse, dans la Woëvre, pour aller passer devant Vigneulles (Meuse) et Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

Le 26 septembre 1914, les Allemands prenaient pied sur la rive gauche de la Meuse, à Saint-Mihiel ; la ligne du front au sud de Saint-Mihiel se dirige, à travers la forêt d'Apremont, vers le nord de Pont-à-Mousson.

On ne rappellera pas ici les péripéties de la bataille de Verdun. En dehors des alternatives de recul et d'avance autour du camp retranché, le front de combat dans la Meuse ne devait pas subir de grands changements avant 1918.

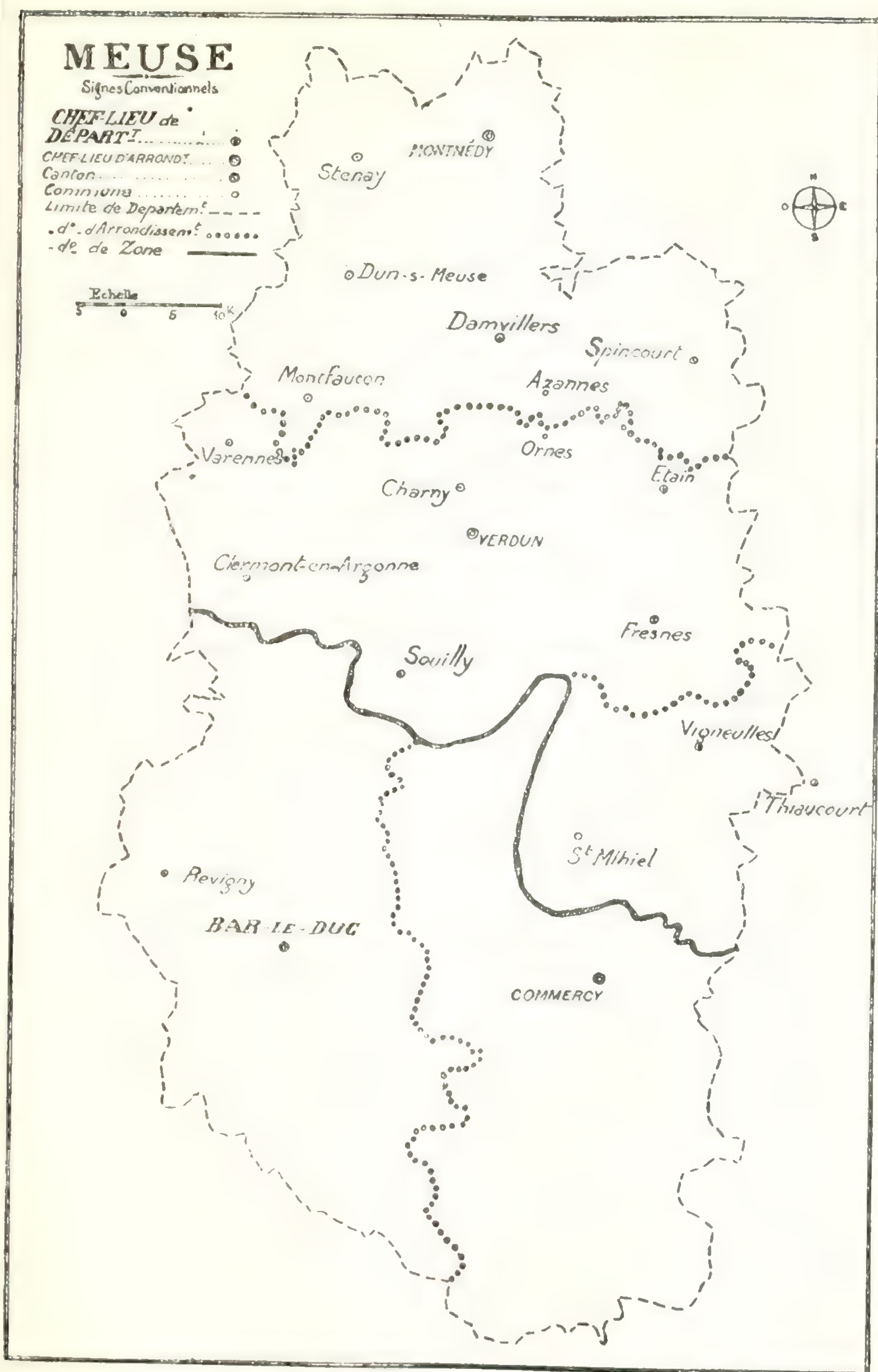


Fig. 12. — Département de la Meuse.

Le 13 septembre 1918, le saillant de Saint-Mihiel était réduit par l'armée américaine, qui s'avançait jusqu'au delà de Vigneulles et de Thiaucourt.

Le 26 septembre 1918, en liaison avec les armées françaises, l'armée américaine prenait l'offensive en Argonne et sur les deux rives de la Meuse, au nord de Verdun, enlevait Varenne et Montfaucon et continuait à progresser de telle sorte que, le 11 novembre, elle bordait la Meuse de Sedan à Stenay et au-delà tenait une ligne passant vers Damvilliers et Azannes, laissant Ornes, Étain et Fresnes dans les lignes allemandes.

Population. — A l'armistice, le département de la Meuse n'avait plus que 127.000 habitants au lieu de 278.000 au recensement de 1911, parmi lesquels 242.000 civils. En voici la répartition par arrondissement en milliers :

Arrondissements	Mars 1911	Novembre 1918
Bar-le-Duc............	71.600	65.100
Commercy............	79.200	41.500
Montmédy............	48.700	13.400
Verdun...............	78.500	7.300
Meuse............	278.000	127.300

L'arrondissement de Verdun avait perdu les neuf dixièmes de ses habitants, celui de Montmédy presque les trois quarts, celui de Commercy près de la moitié.

Réfugiés. — Sur 74.000 réfugiés originaires de la Meuse au 1er septembre 1918, 22.700 se trouvaient dans la partie non occupée par l'ennemi des 10 départements envahis, parmi lesquels 17.500 dans le département même ; 51.300 étaient répartis dans les 77 départements de l'intérieur : 6.000 dans la Seine, 3.900 dans la Haute-Marne, 3.000 dans la Côte-d'Or, 2.300 dans l'Aube, 2.250 dans l'Yonne, 2.000 en Seine-et-Oise.

Statistiques de l'état civil. — Encore deux régions à considérer séparément :

1° Arrondissements de Bar-le-Duc, de Commercy (en partie) — Pour cette partie du département, les relevés de

l'état civil ont pu être groupés à peu près au complet. Outre l'arrondissement de Bar-le-Duc tout entier (72.000 habitants), elle comprend l'arrondissement de Commercy, sauf les cantons et communes ci-après :

Canton de Vigneulles en entier : 7.000 habitants en 1911 ;

Canton de Saint-Mihiel (25 communes sur 28), 21.000 habitants ;

Deux communes du canton de Commercy, sur 29, moins de 1.000 habitants ;

Six communes du canton de Pierrefitte sur 20, environ 3.000 habitants ;

Soit, au total, 32.000 habitants à déduire sur les 79.000 de l'arrondissement de Commercy, reste : 47.000 habitants. La zone considérée avait donc environ 122.000 habitants en 1911.

1°) ARRONDISSEMENT DE BAR-LE-DUC, ARRONDISSEMENT DE COMMERCY EN PARTIE

(122.000 habitants en 1911, 100.000 en novembre 1918)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort nés	Décès au total	Dont décès militaires
1913..........	744	2.172	106	2.089	»
1914 (1er sem.)	413	1.110	43	1.532	»
— (2e sem.)	77	1.013	52	3.484	1.683
1915..........	128	1.455	65	5.087	2.674
1916..........	253	1.502	83	4.579	937
1917..........	400	1.348	54	2.752	332
1918..........	497	1.351	86	2.481	295
1919..........	1.672	1.353	77	2.378	»

2° ARRONDISSEMENTS DE VERDUN, DE COMMERCY (PARTIE) ET DE MONTMÉDY. — Pour cette zone, on ne possède que des résultats fragmentaires ; elle comprend l'arrondissement de Verdun, auquel on peut joindre les parties de l'arrondissement de Commercy signalées ci-dessus comme ne faisant pas partie de la zone à l'arrière du front français : cantons de Vigneulles, de Saint-Mihiel (25 communes sur 28), 6 communes du canton de Pierrefitte et 2 du canton de Commercy.

Pour l'arrondissement de Montmédy, aucune donnée n'a été fournie de 1914 à 1918. La population de cette zone, 156.000 habitants en 1911, était réduite à 27.000 à l'armistice.

Voici les résultats qu'on a pu réunir pour l'arrondissement de Verdun ; le nombre des communes ayant répondu s'est réduit de 149 à 22 en 1916.

Arrondissement de Verdun
(78.500 *habitants en* 1911, 7.300 *à l'armistice*)

Années	Communes ayant fourni des renseignements: Nombre de communes	Communes ayant fourni des renseignements: Milliers d'habitants en 1911	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès au total
1913	149	78	478	1.383	50	1.306
1914 (1er semestre)	149	78	269	723	27	765
— (2e semestre)	70	54	19	329	5	2.842
1915	63	51	67	495	8	4.033
1916	22	12	8	84	2	671
1917	31	12	21	78	6	141
1918	32	12	23	56	5	100
1919	149	78	259	262	9	329

En 1916, manquent les cantons de Charny, Étain, Fresnes, Varennes en entier, et une partie des cantons de Clermont (12 communes sur 17), Souilly (6 sur 21) et Verdun (9 sur 11).

Parmi les décédés de 1914 (2e semestre) et 1915, sont compris des militaires, dont le nombre n'est pas connu. D'après la Statistique sanitaire de la France, 2.084 décès de militaires ont été enregistrés dans la ville de Verdun en 1914.

En juillet 1916, la ville de Verdun était presque totalement évacuée par la population civile, la municipalité transférée à Paris ; le Conseil municipal tint sa première séance le 25 juillet 1916, 66, rue de Bellechasse.

9. — Département de Meurthe-et-Moselle

La limite commune à ce département et à la Lorraine annexée, s'étend sur environ 150 km. depuis les confins du

Luxembourg, jusqu'au Mont-Donon. Pendant les premières semaines d'août, il y eut quelques incursions allemandes en territoire français, notamment vers Blamont et Cirey. Longwy fut bombardée dès le 3 août et Pont-à-Mousson le 19. Mais le 20 août, lorsque s'engage la bataille générale, seule une petite partie du territoire était envahie dans la région de Longwy-Audun-le-Roman. La place de Longwy investie et bombardée capitule le 27 août.

Après l'échec de l'offensive engagée dans le Luxembourg belge vers Neufchâteau et Arlon, dans les derniers jours du mois d'août, l'ennemi occupe tout l'arrondissement de Briey avec ses mines et ses usines sidérurgiques, le canton de Thiaucourt (arrondissement de Toul) et la partie nord de l'arrondissement de Pont-à-Mousson ; cette ville fut elle-même occupée du 4 au 12 septembre. Le front s'établit sur une ligne allant de l'Ouest à l'Est, entre Thiaucourt et Pont-à-Mousson, ligne qui ne devait guère changer jusqu'à l'armistice.

A l'est de Nancy, l'offensive française au delà de Delme, Château-Salins et Dieuze, ayant échoué le 20 août 1914 devant Morhange, le département de Meurthe-et-Moselle fut envahi le 21 août. Pendant vingt jours, de durs combats se déroulèrent sur la ligne du Grand-Couronné, couvrant Nancy, depuis le mont Sainte-Geneviève près de Pont-à-Mousson, jusqu'à Dombasle, en passant près d'Amance et Champenoux.

Plus au Sud, les Allemands franchirent, le 23 août, la vallée de la Meurthe, de Lunéville à Baccarat et Raon-l'Étape, puis la vallée de la Mortagne à Gerbeviller ; mais, dans leur marche vers la trouée de Charmes, ils ne purent dépasser Rozelieures à quelques kilomètres à l'ouest de Gerbeviller.

Les 11 et 12 septembre, ils se retiraient sur un front qui resta fixé jusqu'à la fin de la guerre à peu de distance de la frontière, devant Nomény, Arracourt, Embermenil, Blamont et Cirey.

Population. — La comparaison entre 1911 et 1918 s'établit ainsi en milliers d'habitants :

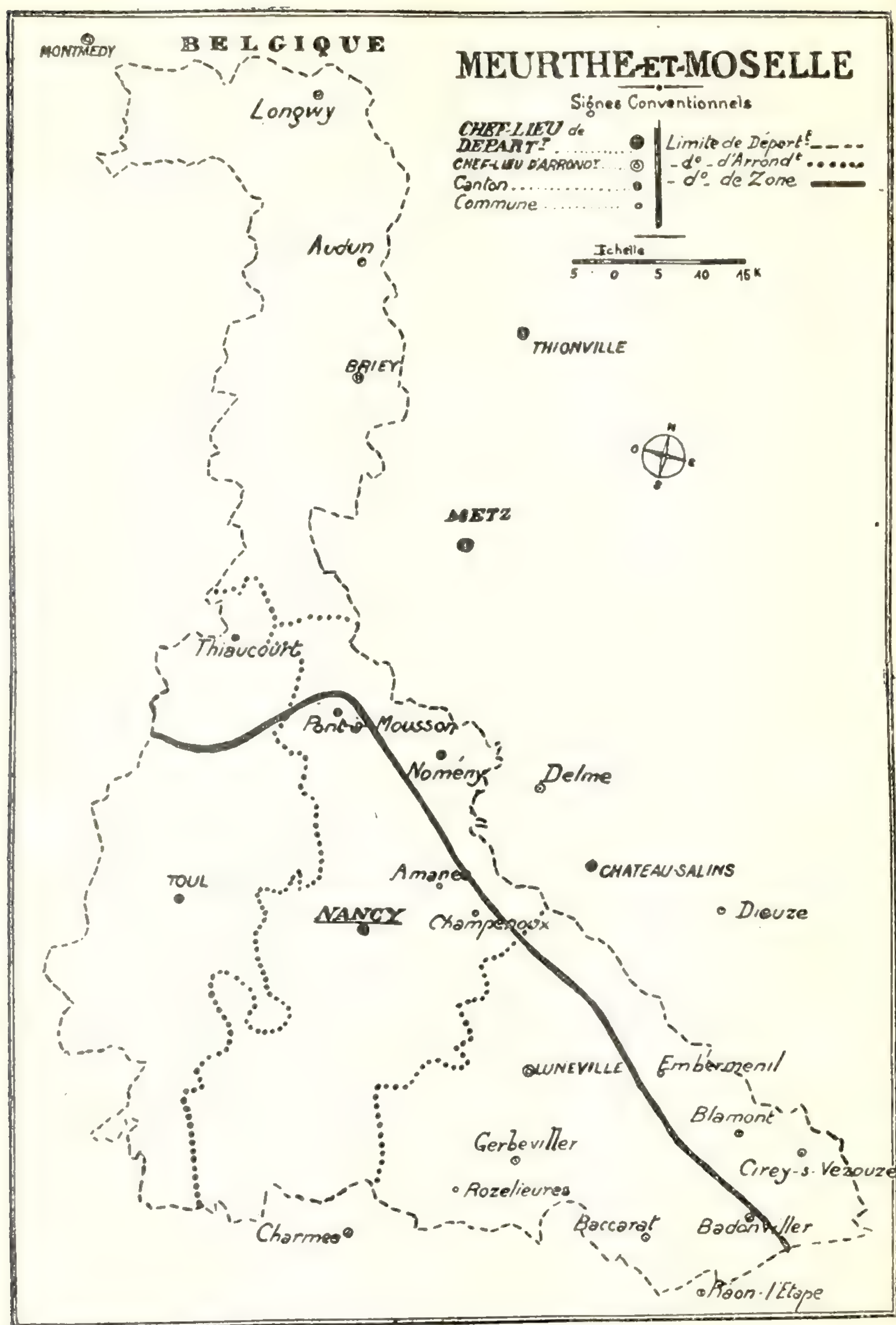


Fig. 13. — Département de Meurthe-et-Moselle.

Arrondissements	Recensement 6 mars 1911	Armistice 11 novembre 1918
Briey	127	73
Lunéville	99	57
Nancy	269	135
Toul	70	45
Meurthe-et-Moselle	565	310

Les évaluations pour 1918 ont été fournies par la Préfecture.

Réfugiés. — Au 1er septembre 1918, 93.000 réfugiés originaires de Meurthe-et-Moselle étaient inscrits sur les relevés du ministère de l'Intérieur. Il y en avait 24.100 dans le département même et 8.500 à l'arrière du front dans les dix départements envahis, donc 5.500 dans les Vosges. Les 77 autres départements en avaient donc 60.000 ; les départements qui en hébergeaient le plus étaient : Haute-Marne 6.000, Seine 5.400, Côtes-d'Or 4.700, Calvados 4.300, Rhône 2.600.

Statistiques de l'état civil. — Deux zones à considérer :

1° PARTIE DES ARRONDISSEMENTS DE LUNÉVILLE, NANCY ET TOUL. — Les statistiques de l'état civil ont pu être établies régulièrement de 1914 à 1918, dans la majeure partie de ces trois arrondissements.

Arrondissement de Nancy : sur 189 communes groupant 269.000 habitants en 1911, il manque les résultats de 33 communes, dont :

Canton de Nomény, 17 communes sur 30, 6.300 habitants ;

Canton de Pont-à-Mousson, 12 communes sur 27, 6.000 habitants ;

Canton de Nancy-Sud, 3 communes sur 12, 1.350 habitants ;

Canton de Saint-Nicolas, 1 commune sur 25, 70 habitants ;

Soit, au total, 8.300 habitants

Arrondissement de Lunéville : sur 164 communes, ayant 99.000 habitants en 1911, 59 n'ont pu fournir aucun renseignement, savoir :

Canton d'Arracourt, en totalité, 9 communes, 2.400 habitants ;

Canton de Cirey en totalité, 7 communes, 7.000 habitants ;
Canton de Badonviller, 7 communes sur 12, 1.780 habitants ;
Canton de Blamont, 29 communes sur 33, 9.500 habitants ;
Canton de Lunéville-sud, 5 communes sur 18, 1.470 habitants ;
Canton de Lunéville-nord, 1 commune sur 19, 290 habitants ;
Canton de Baccarat, 1 commune sur 19, 250 habitants ;
Soit, au total, 20.000 habitants pour les communes manquantes.

Arrondissement de Toul : les données manquent pour le canton de Thiaucourt tout entier (6.500 habitants) et 3 petites communes du canton de Domèvre-en-Haye, groupant 600 habitants environ.

1° ARRONDISSEMENTS DE LUNÉVILLE, NANCY ET TOUL EN PARTIE (398.000 habitants en 1911, 230.000 en novembre 1918)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès au total
1913	3.016	8.266	346	7.444
1914 (1er semestre)	1.493	4.390	217	4.045
— (2e semestre)	299	3.359	128	6.677
1915	932	4.509	62	9.629
1916	1.241	4.192	72	7.157
1917	1.626	3.967	84	7.011
1918	1.493	3.638	123	7.077
1919	4.570	4.446	216	6.891

Les nombres relatifs aux mort-nés sont manifestement trop faibles de 1915 à 1918, eu égard au nombre des naissances ; les déclarations de mort-nés n'ont certainement pas été faites régulièrement.

2° ARRONDISSEMENT DE BRIEY ET PARTIE DES ARRONDISSEMENTS DE LUNÉVILLE, NANCY ET TOUL. — Aucune statistique d'état civil n'a été produite de 1914 à 1918 pour l'arrondissement de Briey (127.000 habitants en 1911), ni pour les parties de l'arrondissement de Lunéville (26.000 habitants) et de Nancy (14.000 habitants), non comprises dans la zone précédente. Cette partie du département groupait 167.000 habitants en 1911 ; il n'y en avait plus que 80.000 à l'armistice.

10. — Département des Vosges

Vers le milieu d'août 1914, les troupes françaises tenaient les Vosges de Thann jusqu'au Donon et s'étaient avancées au delà du col de Saales, dans la vallée de la Bruche. Après l'échec de Morhange, le 20 août, les Allemands, s'avançant jusqu'à la vallée de la Meurthe, entrent à Raon-l'Étape le 23 août, à Saint-Dié le 27. Mais ils sont arrêtés entre la Meurthe et la Mortagne, au col de la Chipotte ; le 11 septembre, ils se retirent sur une ligne passant en avant de Senones, près de Ban-de-Sapt, Frapelle, Laveline. Au delà, le front se fixe de l'autre côté de l'ancienne frontière, sur le versant alsacien.

Ainsi, le canton de Rambervillers (arrondissement d'Épinal) et celui de Saint-Dié, ont été atteints par les opérations de guerre, en août et septembre 1914. Mais seuls, les cantons de Raon-l'Étape, Senones, Provenchères et Saint-Dié ont été jusqu'à la fin de la guerre dans la zone des combats, ou occupés par l'ennemi.

Population. — 434.000 au recensement de 1911, dont 118.000 dans l'arrondissement de Saint-Dié. Les communes classées comme dévastées, soit une partie de l'arrondissement de Saint-Dié et quelques communes du canton de Rambervillers (arrondissement d'Épinal), avaient 82.000 habitants en 1911 et seulement 47.000 en 1918, elles en avaient donc perdu 35.000. On peut admettre que la population du département était de l'ordre de 400.000 habitants à l'armistice.

Réfugiés. — Les réfugiés des Vosges n'étaient guère que 14.000 à l'armistice, dont 4.000 dans le département même. Parmi les 10.000 autres, 1.540 étaient en Saône-et-Loire, 1.400 dans le Rhône, 650 dans la Seine, 600 en Seine-et-Marne.

Statistiques de l'état civil. — Pendant la guerre, les actes de l'état civil ont été régulièrement enregistrés dans le département des Vosges, sauf dans quelques communes de l'arrondissement de Saint-Dié, signalées ci-dessus. Ainsi, de 1914 à 1918, il manque les résultats des circonscriptions ci-après :

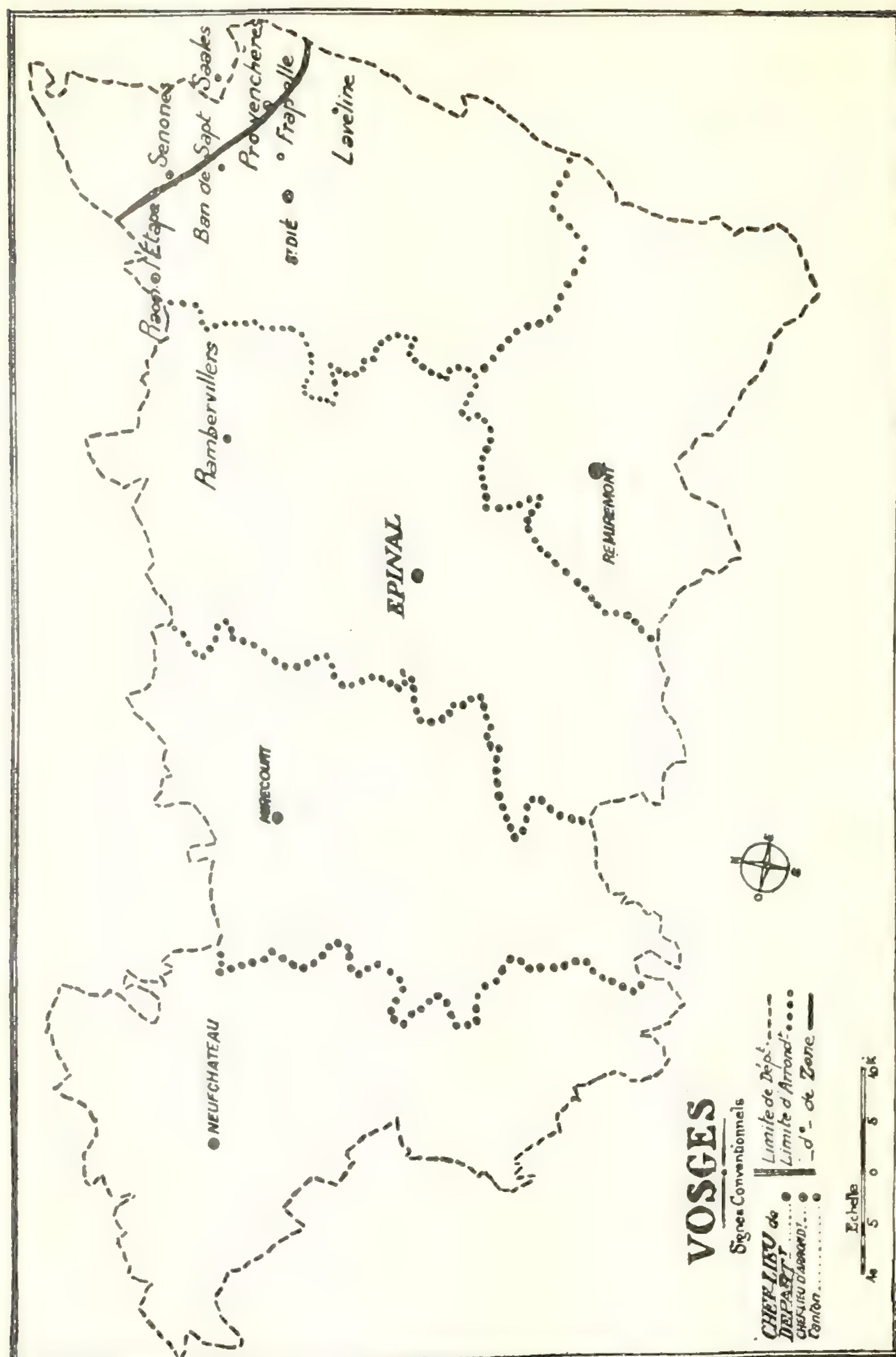


Fig. 14 — Département des Vosges.

Canton de Provenchères en entier : 3.900 habitants ;
Canton de Raon-l'Étape, 4 communes : 1.700 habitants ;
Canton de Saint-Dié, 3 communes, 600 habitants ;
Canton de Senones, 14 communes, 13.000 habitants ;
Au total, 19.000 habitants sur les 434.000 du département en 1911.

Comme beaucoup des communes manquantes étaient totalement évacuées par la population civile, on peut considérer que les relevés obtenus représentent à très peu près la totalité des actes de l'état civil enregistrés dans le département.

Département des Vosges
(434.000 *habitants en* 1911, 400.000 *à l'armistice*)

Années	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès au total
1913	3.029	9.127	428	7.666
1914 (1er semestre)	1.663	4.859	260	4.522
— (2e semestre)	250	4.182	175	6.107
1915	551	5.420	273	8.824
1916	1.242	5.076	264	7.260
1917	1.939	5.008	266	7.364
1918	2.025	5.611	292	9.499
1919	5.520	5.542	336	7.673

II. — Ensemble des dix départements

Bien qu'elles soient, comme on l'a vu, de valeur très inégale et qu'elles comportent de sérieuses lacunes, les données recueillies pour les 10 départements envahis, de 1914 à 1919, peuvent fournir les éléments d'évaluations d'ensemble, forcément approximatives, mais assez approchées, cependant, pour servir de base à une appréciation raisonnable des mouvements et des pertes de leur population pendant la guerre.

Quand on essaie de coordonner les observations faites pour l'ensemble des dix départements, entre 1911 et l'armistice du 11 novembre 1918, on s'aperçoit bien vite de la nécessité de distinguer dans chacun d'eux deux ou trois zones :

A) A l'arrière du front français, une zone dans laquelle les relevés de l'état civil ont été suffisamment complets pour rester comparables à eux-mêmes de 1914 à 1918 ;

B) Une zone intermédiaire, ravagée au cours de la guerre et pour laquelle les données sur l'état civil font totalement défaut ou ne sont que fragmentaires ;

C) A l'arrière du front ennemi, une zone occupée dès août, septembre 1914, qui ne redevient le théâtre d'actions de guerre que pendant les dernières semaines avant l'armistice. Pour cette zone, les relevés de l'état civil sont généralement complets et à peu près aussi comparables que ceux de la zone A.

On examinera successivement les données groupées pour chacune des trois zones ainsi constituées.

1. — Zone a l'arrière du front français

On a indiqué précédemment comment cette zone pouvait être délimitée pour 9 des départements considérés (les Ardennes étant occupées en totalité par l'ennemi).

Rappelons seulement qu'elle comprend :

Nord : arrondissement de Dunkerque ;

Pas-de-Calais : arrondissements de Boulogne, Montreuil, Saint-Omer, Saint-Pol ;

Somme : arrondissements d'Abbeville, Amiens, Doullens ;

Oise : arrondissements de Beauvais, Clermont, Senlis ;

Aisne : arrondissements de Château-Thierry (sauf canton de Fère-en-Tardenois) et canton de Villers-Cotterets (arrondissement de Soissons) ;

Marne : arrondissements d'Épernay et Vitry-le-François en entier, de Châlons (sauf quelques communes), de Sainte-Menehould (sauf canton de Ville-sur-Tourbe) ;

Meuse : arrondissements de Bar-le-Duc et Commercy (en partie) ;

Meurthe-et-Moselle : arrondissements de Nancy et Lunéville (en partie) et Toul (en entier) ;

Vosges, tout le département, sauf quelques communes de l'arrondissement de Saint-Dié.

Au total, cette zone avait 2.568.000 habitants en 1911 ; elle n'en comptait plus à l'armistice que 2.150.000 environ, dont la répartition approximative est indiquée ci-après :

A) Zone a l'arrière du front français.
Population en milliers

Départements et arrondissements	Au recensement 5 mars 1911	A l'armistice 11 nov. 1918
Dép. du Nord (arr. de Dunkerque)	160	104
Boulogne	216	220
Montreuil	82	80
Saint-Omer	115	115
Saint-Pol	74	70
Département du Pas-de-Calais	487	485
Abbeville	129	125
Amiens	196	130
Doullens	46	40
Département de la Somme	371	295
Beauvais	124	110
Clermont	81	75
Senlis	110	100
Département de l'Oise	315	285
Chateau-Thierry (sauf canton Fère-en-Tardenois)	45	48
Soissons (canton Villers-Cotterets)	12	6
Département de l'Aisne	57	54
Châlons-sur-Marne	66	50
Épernay	97	97
Sainte-Menehould (sauf canton Ville-sur-Tourbe)	18	10
Vitry-le-François	43	40
Département de la Marne	224	197
Bar-le-Duc	72	65
Commercy (en partie)	50	35
Département de la Meuse	122	100
Lunéville (en partie)	79	55
Nancy (en partie)	249	130
Toul	70	45
Dép. de Meurthe-et-Moselle	398	230
Département des Vosges	434	400
Ensemble	2.568	2.150

D'autre part, la totalisation des résultats partiels donne, pour les mariages, naissances et décès enregistrés dans cette zone, de 1914 à 1919, les résultats ci-après :

ZONE A L'ARRIÈRE DU FRONT FRANÇAIS
(2.568.000 *habitants en* 1911, *environ* 2.150.000 *à l'armistice. Nombres en milliers*)

Années	Mariages	Enfants déclarés vivants	Mort-nés	Décès
1913	19,1	54,2	2,3	47,3
1914 (1er semestre)	9,8	27,9	1,3	55,5
1914 (2e semestre)	2,2	25,4	1,0	
1915	5,4	35,1	1,5	54,9
1916	9,1	32,9	1,5	50,8
1917	13,3	34,1	1,4	50,7
1918	12,4	33,6	1,5	55,5
1919	36,3	36,1	1,0	47,1
1914-1918	52,2	189,0	8,2	267,4

Pour apprécier les fluctuations de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité dans cette zone, il faudrait avoir quelques indications, au moins sommaires, sur les variations de l'effectif des habitants réduit de 2.568.000 en 1911, à 2.150.000 à l'armistice. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ces variations furent importantes et, pour certaines régions, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. L'évacuation des zones menacées par une offensive prochaine, ou rendues intenables par des bombardements intenses, déterminait un reflux de réfugiés dans les localités voisines ; si la menace disparaissait, des mouvements inverses se produisaient. D'autre part, des travailleurs ont été amenés dans certaines parties de ce territoire pour les besoins des industries de guerre, par exemple dans les mines de houille du Pas-de-Calais. Il faut signaler enfin les déplacements des troupes alliées dans les régions à l'arrière du front qui étaient de nature à influer sur les mouvements de la population civile.

Faute de pouvoir calculer de véritables taux de fréquence, on doit se contenter de faciliter l'examen du mouvement annuel

des mariages, naissances et décès par le calcul de *nombres indices* sur la base 100 en 1913. Mais il est bien entendu qu'il ne faut voir dans ces indices qu'un moyen de rendre plus sensibles les variations annuelles des résultats bruts ; *ils ne peuvent en aucune façon, donner une idée précise des mouvements réels de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité*, car ils ne tiennent aucun compte des variations considérables de la population correspondante, non seulement dans son effectif total, mais encore dans sa structure même, dans sa composition par sexe, par âge, par état matrimonial, si profondément modifiée par la mobilisation d'abord, par les événements de guerre ensuite.

Ces réserves formelles ne doivent pas être perdues de vue dans l'examen des nombres indices reproduits ci-après :

MARIAGES

Nombres indices, base 100 *en* 1913, *dans la zone à l'arrière du front français*

Zone A dans les départements	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Nord	69	28	61	78	62	184
Pas-de-Calais	63	36	57	86	85	190
Somme	64	38	55	74	55	197
Oise	63	26	49	75	71	217
Aisne	58	14	32	53	42	188
Marne	59	19	33	58	58	214
Meuse	66	17	33	54	65	225
Meurthe-et-Moselle	60	31	41	54	50	151
Vosges	63	18	41	64	67	182
ENSEMBLE	62	28	48	69	65	190
77 départements	68	30	44	64	72	180

Dans l'ensemble de la zone à l'arrière du front français, répartie sur 9 départements, le mouvement des nombres annuels de mariages a été sensiblement le même que dans les 77 départements de l'intérieur : réduction d'un tiers environ dès 1914, de plus de deux tiers en 1915 ; l'année suivante, on n'atteint pas encore la moitié du nombre de 1913 ; en 1917, on revient aux deux tiers environ ; en 1918, le nombre des mariages progresse jusqu'à 72 pour 100 du nombre de 1913

à l'intérieur et s'abaisse à 65 dans la zone des 9 départements, naturellement plus troublée par les grandes opérations militaires de cette dernière année de guerre.

Les indices départementaux présentent des écarts très sensibles ; les plus fortes diminutions en 1915 et 1916 se sont produites dans l'Aisne, la Meuse, la Marne ; par contre, ces deux derniers départements ont en 1919, avec l'Oise, des indices dépassant 200. Dans le Pas-de-Calais, le nombre des mariages était remonté dès 1917 à 86 pour 100 de sa valeur en 1913.

Enfants déclarés vivants

Nombres indices, base 100 *en* 1913, *dans la zone à l'arrière du front français*

Zone A dans les départements	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Nord	99	69	64	62	55	68
Pas-de-Calais	101	70	67	72	78	76
Somme	100	72	68	75	61	77
Oise	94	62	57	65	65	61
Aisne	99	63	57	68	46	48
Marne	100	69	63	62	60	65
Meuse	98	67	69	62	62	62
Meurthe-et-Moselle	94	55	51	48	44	54
Vosges	99	59	56	55	62	61
Ensemble	98	65	62	63	62	67
77 départements	98	64	52	57	66	67

Dans la zone considérée, le nombre des naissances d'enfants déclarés vivants, comparé à celui de 1913, a moins baissé que dans les 77 départements de l'intérieur ; l'indice s'est maintenu à 62 de 1916 à 1918, tandis qu'il s'abaissait à 52 en 1916 dans le reste de la France pour remonter ensuite à 57 et 66. En 1919, dans les deux parties du territoire, le nombre des naissances est les deux tiers de celui de 1913.

Les indices départementaux sont en général descendus plus bas dans les départements de l'Est, notamment en Meurthe-et-Moselle, que dans ceux du Nord. Toutefois, dans le département de l'Aisne, si éprouvé par les opérations militaires de 1917 et

1918, l'indice est tombé à 46 et 48 pendant ces deux années. C'est encore le Pas-de-Calais qui présente les résultats les plus favorables ; le nombre des naissances n'y est jamais descendu au-dessous des deux tiers du nombre de 1913.

DÉCÈS

Nombres indices, base 100 *en* 1913, *dans la zone à l'arrière du front français*

Zone A dans les départements	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Nord	108	115	115	98	73	102
Pas-de-Calais	111	133	110	126	160	113
Somme	106	120	117	113	102	95
Oise	101	87	100	107	124	93
Aisne	117	90	89	103	75	57
Marne	130	125	119	117	141	104
Meuse	138	156	170	114	111	115
Meurthe-et-Moselle	120	107	88	91	90	93
Vosges	134	107	92	93	119	100
ENSEMBLE	117	116	108	107	118	100
77 départements	100	106	98	99	123	105

Pour les décès, la comparabilité des résultats est, comme on l'a déjà dit, beaucoup plus mauvaise que pour les mariages et les naissances. Généralement, il ne s'agit que de la population civile, mais pour quelques départements les nombres communiqués comprennent parfois des décès de militaires enregistrés dans les mairies, notamment dans le Pas-de-Calais la Marne, la Meuse, les Vosges, décès qu'il n'a pas été possible de défalquer. Ces circonstances expliquent les irrégularités constatées dans les indices départementaux.

Dans l'ensemble, toutefois, les nombres annuels de décès ont plus augmenté dans la zone des 9 départements qu'à l'intérieur, sauf en 1918, année de la grippe, qui n'a cependant pas épargné les régions voisines du front. C'est pour cette année que l'on constate les inégalités les plus considérables : dans l'Aisne, le nombre des décès n'a été que les trois quarts de celui de 1913, tandis que dans le Pas-de-Calais l'indice monte à 160 pour 100. Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos les

réserves déjà formulées au sujet de ces indices ; ils ne montrent que le mouvement du nombre brut de décès enregistrés, ils n'apprennent *rien* sur le taux réel de la mortalité, dont le calcul exigerait l'effectif des vivants, effectif très variable que nous ne connaissons pas, mais qui a fortement diminué jusqu'à l'armistice, de sorte que l'on peut sûrement affirmer que ces taux feraient apparaître une mortalité supérieure à celle de l'intérieur.

MORT-NÉS
Proportions pour 1.000 enfants nés au total dans la zone à l'arrière du front français

Zone A dans les départements	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Nord	44	38	43	47	40	38	50
Pas-de-Calais	40	37	48	47	40	41	46
Somme	44	48	41	41	47	45	56
Oise	38	41	35	42	43	40	44
Aisne	35	23	29	33	39	36	62
Marne	40	40	49	50	44	49	54
Meuse	47	43	49	52	40	64	54
Vosges	45	46	48	49	50	50	57
8 départements (*a*)	42	41	45	46	43	44	51
77 départements	44	43	43	48	46	46	49

(*a*) On n'a pas compris la Meurthe-et-Moselle, dont les résultats de 1915 à 1918 sont manifestement trop faibles : 40 en 1913, 55 en 1914, puis de 1915 à 1918, 14, 17, 21, 33 et enfin 55 en 1919 ; voir page 376 les nombres absolus. Pour l'Aisne, il y a eu aussi défaut d'enregistrement, mais dans une moins grande mesure.

Pour les mort-nés, on a pu calculer, au lieu d'un simple indice des variations annuelles par rapport à 1913, un taux de fréquence dans le total des naissances. Pour l'ensemble de la zone (8 départements), ce taux était un peu inférieur en 1913 à celui des 77 départements de l'intérieur : 42 pour 1.000, au lieu de 44. Le sens de cette différence s'est maintenu jusqu'en 1918 ; alors qu'à l'intérieur, la fréquence des mort-nés s'est un peu accrue à partir de 1916 (48 et 46 pour 1.000), elle ne s'est élevée dans la zone des 8 départements qu'à 46 en 1916. En 1919, peut-être parce qu'avec la paix retrouvée l'enregistrement des mort-nés s'est amélioré, leur fréquence remonte à

49 pour 1.000 à l'intérieur, à 51 pour 1.000 dans la zone à l'arrière du front.

D'un département à l'autre, on note des écarts considérables, notamment dans l'Aisne où la fréquence des mort-nés, très faible jusqu'en 1918, s'élève au maximum de 62 pour 1.000 en 1919.

MORTALITÉ INFANTILE

Décès au-dessous d'un an pour 1.000 enfants déclarés vivants dans une partie de la zone à l'arrière du front français

Zone A dans les départements	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
1° *Par rapport aux naissances de l'année*							
Nord (*a*)	165	190	240	177	188	168	166
Pas-de-Calais (*b*)	118	138	243	126	156	166	127
Marne (*c*)	108	179	163	174	129	179	111
ENSEMBLE	135	168	225	157	162	170	138
77 départements	109	110	143	125	125	140	122
2° *Par rapport à la moyenne des naissances de l'année et de la précédente*							
Nord (*a*)	163	189	199	170	183	159	184
Pas-de-Calais (*b*)	119	139	198	125	153	180	122
Marne (*c*)	108	179	134	170	128	191	106
ENSEMBLE	133	168	184	155	158	175	139
77 départements	108	109	113	112	131	151	123

(*a*) Arrondissement de Dunkerque.
(*b*) Arrondissements de Saint-Omer et Saint-Pol.
(*c*) Arrondissements d'Épernay et Vitry-le-François.

Comme on l'a vu précédemment, les nombres de décès au-dessous d'un an n'ont pas été communiqués pour les 9 départements considérés jusqu'ici, mais seulement pour les circonscriptions suivantes :

Nord : arrondissement de Dunkerque ;

Pas-de-Calais : arrondissements de Saint-Omer et Saint-Pol ;

Oise : arrondissements de Beauvais, Clermont et Senlis ;

Aisne : arrondissements de Château-Thierry (sauf canton de Villers-Cotterets) et canton de Fère-en-Tardenois ;

Marne : arrondissements d'Épernay et Vitry-le-François.

Toutefois, les résultats de l'Oise et, à un moindre degré, ceux de l'Aisne, présentent de telles irrégularités qu'on a estimé préférable de ne pas les retenir ici, pour le calcul de taux de mortalité infantile.

Dans la zone réduite, dont les résultats figurent au tableau précédent, la mortalité infantile était plus forte que dans le reste de la France, surtout à cause du taux élevé de l'arrondissement de Dunkerque. Pendant les années de guerre, cet écart s'est maintenu ou accentué. Le taux maximum en 1918, 175 pour 1.000 nouveau-nés, dépasse largement celui des 77 départements, 151. A cause des grandes différences dans le nombre des naissances d'une année à l'autre, les deux modes de calcul, par rapport au nombre des naissances de l'année ou à la moyenne de l'année et de la précédente, donnent des résultats parfois très discordants.

2. — Zone intermédiaire

La zone B, intermédiaire entre la zone A à l'arrière du front français et la zone C à l'arrière du front ennemi, comprend les régions sur lesquelles la ligne des combats s'est fixée ou déplacée au cours des hostilités. Pour les communes de cette zone, on ne possède que des données fragmentaires sur les actes de l'état civil.

Les lacunes proviennent souvent des communes complètement évacuées par la population civile, dans lesquelles aucun acte de l'état civil n'a été établi. Mais parfois aussi, les registres tenus à la mairie ont été ultérieurement détruits par l'incendie. le bombardement ou tout autre événement de guerre.

Dans le premier cas, les lacunes n'affectent pas les résultats ; dans le second cas, au contraire, il manque au total des actes d'état civil ceux qui figuraient sur les registres détruits. Malheureusement, le plus souvent, on ne sait pas si l'absence de renseignements statistiques provient de l'une ou de l'autre cause ; on ne peut pas séparer les communes de l'une et de l'autre catégorie.

Essayer de délimiter commune par commune cette zone intermédiaire eût été une tâche considérable et sans utilité pratique. Souvent, en effet, une commune dont les registres d'état civil ont été détruits est enclavée au milieu d'autres communes qui ont pu les conserver et fournir les relevés statistiques relatifs aux années de guerre. Le tracé des zones, le long des limites communales, aurait donc été très difficile. D'autre part, de toute manière, les résultats sont condamnés à rester peu instructifs, puisque l'on ne peut suivre les variations de la population qui a fourni les naissances et décès enregistrés. Et l'on sait, par des exemples isolés, que ces variations ont été considérables : telle ville de près de 100.000 habitants a vu sa population fondre progressivement jusqu'à l'évacuation complète ; telle petite ville de 10.000 habitants n'en avait plus que 500 à l'armistice.

La zone intermédiaire B est ainsi constituée :

Nord : arrondissement d'Hazebrouck ;

Pas-de-Calais : arrondissements d'Arras et de Béthune ;

Somme : arrondissements de Montdidier et de Péronne ;

Oise : arrondissement de Compiègne ;

Aisne : arrondissement de Saint-Quentin, sauf le canton de Ribémont ; 4 cantons de l'arrondissement de Laon : Chauny, Coucy-le-Château, Craonne et Neufchâtel ; arrondissement de Soissons, sauf le canton de Villers-Cotterets, canton de Fère-en-Tardenois de l'arrondissement de Château-Thierry ;

Marne : arrondissement de Reims en entier, et canton de Ville-sur-Tourbe de l'arrondissement de Sainte-Menehould ;

Meuse : arrondissements de Montmédy et de Verdun en entier ; 2 cantons de l'arrondissement de Commercy, Saint-Mihiel et Vigneulles ;

Meurthe-et-Moselle : arrondissement de Briey en entier ; dans l'arrondissement de Lunéville, cantons d'Arracourt et Cirey et partie des cantons de Blamont (29 communes sur 33) et de Badonviller (7 communes sur 12); dans l'arrondissement de Nancy, partie des cantons de Pont-à-Mousson (12 communes sur 27) et de Nomény (17 communes sur 30).

La population totale de cette zone en 1911 était de

1.726.000 habitants ; à l'armistice, elle était évaluée à 240.000, soit moins du septième de sa valeur primitive. Voici la répartition par département et arrondissement :

B.) Zone intermédiaire
(population en milliers)

Départements et arrondissements	Au recensement 5 mars 1911	A l'armistice 11 nov. 1918
Département du Nord (arrondissement d'Hazebrouck)	108	38
Arras	179	»
Béthune	402	»
Département du Pas-de-Calais	581	45
Montdidier	56	5
Péronne (*a*)	93	»
Département de la Somme	149	5
Département de l'Oise (arrondissement de Compiègne)	96	15
Saint-Quentin (sauf canton Ribémont)	130	15
Laon (4 cantons)	55	»
Soissons (sauf canton Villers-Cotterets)	62	7
Château-Thierry (canton Fère-en-Tardenois)	10	5
Département de l'Aisne	257	27
Reims	205	3
Ste-Menehould (canton Ville-sur-Tourbe)	7	»
Département de la Marne	212	3
Montmédy	49	13
Verdun	78	7
Commercy (cantons Saint-Mihiel, Vigneulles)	29	7
Département de la Meuse	156	27
Briey	127	73
Lunéville (en partie)	20	4
Nancy (en partie)	20	3
Département Meurthe-et-Moselle	167	80
Ensemble	1.726	240

(*a*) Arrondissement de Péronne, 400 habitants à l'armistice.

Naturellement, il ne peut être question de totaliser les résultats fragmentaires obtenus pour le mouvement de l'état civil dans cette zone.

3. — Zone a l'arrière du front ennemi

Quand le front se fut fixé après la bataille de la Marne en septembre 1914, une partie importante du territoire français resta occupée par l'ennemi pendant toute la durée de la guerre :

Il n'entre point dans le cadre de la présente étude d'exposer, même sommairement, ce que fut l'existence de ces malheureuses populations sous le joug ennemi. On se bornera à quelques indications générales.

En arrière du territoire des opérations militaires, dont la population civile était presque complètement évacuée, les régions occupées dans la France du Nord-Est et la Belgique, furent constituées par les autorités allemandes en « territoire d'étapes » sur lesquels furent installés les services d'arrière de l'armée : cantonnements de troupes au repos, magasins, ateliers, formations sanitaires, troupes de protection pour les lignes de communications et de transports, etc.

Le territoire d'étapes était divisé en districts correspondant aux armées qui occupaient les secteurs du front ; de plus, il y avait un gouverneur à Lille et un autre à Bruxelles. Ces divisions étaient d'ailleurs faites sans grand souci de conserver la distinction entre la Belgique et la France.

Il y avait en effet, sur les territoires français occupés par l'ennemi, six districts, subdivisés eux-mêmes en régions.

1° District de Lille : régions de Lille, Roubaix, Tourcoing et Haubourdin.

2° District de Valenciennes : régions de Valenciennes, Carvin, Douai, Cambrai, Quéant.

3° District de Vervins : régions de Fourmies, Guise, Marle et Tergnier.

4° District de Saint-Quentin : régions de Saint-Quentin, Péronne, Ham, Bohain, le Cateau, le Quesnoy et Gouzeaucourt.

5° District de Charleville : régions de Charleville, Sedan Rethel, Poix-Ternon, Rimogne.

6° District de Longwy : régions de Longwy, Montmédy, Carignan, Pourru-Saint-Rémy, Mouzon.

Ces six districts représentaient une population d'environ 2.100.000 habitants, sur une superficie de 21.000 km. carrés.

Mais, il faut y ajouter la région de Maubeuge (environ 100.000 habitants,) rattachée à la province belge de Hainaut; et la région de Fumay-Givet (30.000 habitants), rattachée à la province de Namur. Soit, au total, 2.230.000 habitants.

On sait que le ravitaillement des populations civiles restées en territoire occupé fut organisé, sur l'initiative de M. Herbert Hoover, par la *Commission for relief in Belgium*, constituée à Bruxelles le 13 août 1915, à la suite d'une entente avec les autorités allemandes.

La Commission assumant le contrôle d'une stricte distribution des vivres importés aux populations civiles, les gouvernements alliés garantissaient en haute mer le passage des navires transportant les provisions et les autorités allemandes s'engageaient à ne pas les saisir ou les réquisitionner.

La répartition des vivres, arrivant aux chefs-lieux de districts en chalands plombés expédiés de Rotterdam, était faite par les Comités de district, entre les régions, par les Comités de régions entre les dépôts municipaux qui distribuaient les vivres aux habitants contre des bons ou reçus, d'après les tarifs adoptés et assuraient la distribution gratuite aux indigents par l'intermédiaire des bureaux de bienfaisance.

Cette organisation, qui rendit d'inappréciables services et sauva l'existence de milliers de vieillards et d'enfants, fonctionna jusqu'au 1er mai 1919.

On trouvera dans le livre de M. Boulin (1), des renseignements détaillés sur les conditions du travail libre ou du travail imposé par les autorités allemandes aux habitants des régions dévastées. Signalons seulement ici que pour obtenir

---

(1) P. Boulin, *L'Organisation du travail dans la région envahie de la France pendant l'occupation* (Publication de la Dotation Carnegie).

la main-d'œuvre nécessaire aux travaux des champs ou des forêts, à l'entretien des routes, au creusement des tranchées, etc., les Allemands organisèrent parfois de véritables déportations en masse. Les camps de prisonniers civils étaient nombreux le long de la ligne du front et certains comptaient plusieurs milliers d'occupants. Rien que pour les Belges, une enquête a fait ressortir qu'il en a existé dans 68 localités de la région de Verdun et dans 78 entre Lille et Saint-Quentin. Dans les environs immédiats de Laon, il y avait 4.000 Belges en décembre 1916 (1).

Ces déportations ne s'appliquèrent pas seulement aux hommes. On n'a pas oublié l'émotion soulevée par l'enlèvement d'environ 20.000 jeunes filles ou femmes de Lille, Roubaix et Tourcoing, transférées du 22 au 29 avril 1916 dans l'Aisne, les Ardennes, pour y être occupées à des travaux agricoles.

La partie du territoire français occupée par l'ennemi, pour laquelle on a pu obtenir des relevés de l'état civil, assez complets pour être comparables, comprend :

1° Dans le département du Nord : les arrondissements de Lille, Avesnes, Cambrai et Valenciennes.

Les lacunes sont peu importantes : dans l'arrondissement d'Avesnes, manquent seulement les résultats de deux communes, Mairieux et Potelle (711 habitants en 1911) ; dans l'arrondissement de Cambrai la commune de Fontaine-Notre-Dame (1.939 habitants en 1911) ; dans l'arrondissement de Douai, la commune de Lauwin-Planque (884 habitants en 1911) ; dans l'arrondissement de Lille, les communes de Frelinghien, Templeuve et Salomé (7.191 habitants en 1911) ; dans l'arrondissement de Valenciennes, la commune d'Aubry (104 habitants en 1911).

2° Dans le département de l'Aisne : l'arrondissement de Vervins en entier, le canton de Ribemont (arrondissement de Saint-Quentin) et l'arrondissement de Laon, sauf les cantons de Chauny, Coucy-le-Château, Craonne et Neufchâtel.

---

(1) P. Boulin, p. 76 et suiv.

Les lacunes sont les suivantes : 4 communes de l'arrondissement de Vervins, 1 commune dans le canton de Ribemont ; dans la partie considérée de l'arrondissement de Laon, 10 communes dont 1 dans le canton de Crécy, 2 dans celui de la Fère, 1 dans celui de Laon, 2 dans celui de Marle, 3 dans celui de Rozoy et 2 dans celui de Sissonne.

3° Le département des Ardennes, en entier.

Les arrondissements de Montmédy (Meuse) et de Briey (Meurthe-et-Moselle) auraient dû être, au moins en partie, rattachés à cette zone, mais aucune donnée sur l'état civil de 1914 à 1918 n'a été fournie pour eux; on a jugé préférable de les joindre à la zone intermédiaire.

C. — Zone a l'arrière du front ennemi
(population en milliers)

Départements et arrondissements	Au recensement 5 mars 1911	A l'armistice 11 novembre 1918
Lille	856	452
Cambrai	196	39
Douai	164	52
Valenciennes	262	241
Avesnes	216	175
Département du Nord (5 arr.)	1.694	959
Laon (partie)	103	36
Saint-Quentin (canton de Ribemont)	12	5
Vervins (totalité)	101	75
Département de l'Aisne (partie)	216	116
Département des Ardennes (totalité)	319	175
Ensemble	2.229	1.250

Au moment de l'armistice, la zone considérée n'avait plus que 1.250.000 habitants sur les 2.229.000 recensés en 1911, soit une perte de 979.000 personnes, correspondant à l'excédent des décès, aux réfugiés et rapatriés dans les départements de l'intérieur ou refoulés en Belgique et jusqu'en Hollande par l'armée allemande dans sa retraite de septembre et octobre 1918. On a vu (page 192) que 135.000 personnes ainsi entraînées ont été rapatriées après le 11 novembre 1918, soit par terre, soit par mer.

Le mouvement de l'état civil peut être ainsi résumé :

ZONE A L'ARRIÈRE DU FRONT ENNEMI
(2.229.000 *habitants en* 1911, *environ* 1.250.000 *à l'armistice*)
Nombres en milliers

Années	Mariages	Enfants déclarés vivants	Mort-nés	Décès civils	Dont décès moins d'un an
1913	18,4	46,0	2,4	37,1	4,7
1914 (1er semestre)	8,5	22,5	1,1	20,8	2,2
— (2e semestre)	1,8	19,4	0,9	21,0	2,9
1915	0,8	21,0	0,8	34,7	3,3
1916	1,3	10,7	0,6	33,5	1,7
1917	2,4	10,1	0,6	37,2	1,7
1918	4,0	9,3	0,5	44,2	1,5
1919	32,2	22,1	1,4	30,4	2,3
1914-1918	18,8	93,0	4,5	191,4	13,3

Comme pour la zone située à l'arrière du front français, on ne peut malheureusement calculer de véritables taux de fréquence en rapportant mariages, naissances, décès à l'effectif de la population, très variable pendant la période considérée et dont on sait seulement qu'il a été réduit de 2.229.000 avant la guerre, à 1.250.000 à l'armistice.

On devra donc encore se contenter d'apprécier les variations des nombres absolus, à l'aide d'*indices* calculés sur la base 100, en 1913.

MARIAGES
Nombres indices, base 100 *en* 1913, *dans la zone à l'arrière du front ennemi*

Départements	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Nord (partie)	57	5	8	14	23	180
Aisne (partie)	58	1	4	8	18	185
Ardennes (totalité)	51	1	3	7	14	140
ENSEMBLE	56	4	7	13	22	176
77 départements	68	30	44	64	72	180

A l'arrière du front ennemi, le nombre des mariages s'est trouvé pratiquement réduit à rien dès le second semestre de 1914 ; en 1915 et 1916, il reste encore très faible, 4 et 7 pour 100 de la valeur de 1913, alors que dans les 77 départements de l'intérieur, l'indice correspondant réduit à 30 en 1915, avait progressé à 44 et 64 pendant les deux années suivantes. En 1918, le nombre des mariages dans la zone occupée par l'ennemi n'est que le cinquième de celui de 1913, alors qu'à l'intérieur la proportion est des trois quarts. En 1919, le retour progressif des réfugiés fait monter le nombre des mariages célébrés dans la zone occupée à 176 pour 100 de la valeur de 1913 ; soit presque au même niveau que dans les 77 départements de l'intérieur, où il atteint 180 pour 100 en 1913.

Enfants déclarés vivants

Nombres indices, base 100 *en* 1913, *dans la zone à l'arrière du front ennemi*

Départements	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Nord (partie)	93	46	20	20	18	49
Aisne (partie)	91	54	48	40	35	45
Ardennes (totalité)	80	36	23	22	22	40
Ensemble	91	46	23	22	20	48
77 départements	98	64	52	57	66	67

La diminution du nombre des naissances a été aussi beaucoup plus forte dans la région occupée par l'ennemi. En 1916, 1917, 1918, le nombre est d'environ un cinquième de sa valeur en 1913 ; dans les 77 départements, il n'est pas tombé au-dessous de la moitié en 1916, 52 pour 100, et cet indice s'est relevé à 57 en 1917 et 66 en 1918.

En 1919, le nombre des naissances à l'intérieur du pays est encore égal aux deux tiers de celui de 1913; dans la zone libérée de l'ennemi en novembre 1918, ce nombre n'a pas tout à fait atteint en 1919 la moitié de sa valeur en 1913, 48 pour 100.

DÉCÈS

Nombres indices, base 100 en 1913 dans la zone, à l'arrière du front ennemi

Départements	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Nord (partie)..........	117	100	97	100	121	82
Aisne (partie)..........	102	79	79	107	100	79
Ardennes (totalité).....	102	71	69	95	127	83
ENSEMBLE.........	113	93	90	100	119	82
77 départements.......	106	105	98	99	123	105

C'est surtout pour les décès que s'imposent les réserves formelles sur la signification des indices ; ceux-ci permettent de suivre plus aisément les variations des nombres bruts de décès enregistrés ; mais *ils ne peuvent donner une idée exacte de la mortalité réelle*, car ils portent sur une population fortement réduite par le départ des mobilisés, les déportations exécutées par les Allemands, l'exode des réfugiés et rapatriés par la Suisse. Les taux calculés pour les Ardennes par rapport à la population (page 000), donneront une meilleure idée de l'aggravation de la mortalité pendant la guerre, dans les territoires occupés.

La seule conclusion que l'on puisse tirer des indices ci-dessus, c'est que le nombre relatif des décès semble avoir été plus élevé dans les régions industrielles du Nord que dans l'Aisne et surtout dans les Ardennes, départements à caractère agricole plus accentué. La faiblesse relative des indices de 1919 trouve peut-être son explication dans le fait que les premiers réfugiés revenus au pays natal ont été en majorité des adultes, des ouvriers pour les travaux de reconstruction.

MORT-NÉS

Proportion pour 1.000 enfants nés au total, dans la zone à l'arrière du front ennemi

Départements	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Nord (partie).........	52	50	41	59	60	60	61
Aisne (partie).........	33	36	32	38	42	38	38
Ardennes (totalité)....	42	35	32	58	49	54	51
ENSEMBLE........	49	47	39	55	56	56	58
77 départements......	44	43	43	48	46	46	49

Pour la mortinatalité, on peut calculer un véritable taux de fréquence, en rapportant le nombre annuel de mort-nés au total de toutes les naissances.

En 1915, la proportion des mort-nés a été plus faible dans la zone occupée que dans l'intérieur de la France : 39 au lieu de 43 pour 1.000. Mais à partir de 1916 jusqu'en 1919, la mortinatalité a été beaucoup plus forte, 56 à 58 pour 1.000, au lieu de 46 à 49 dans les 77 départements.

Mortalité infantile

Décès de 0 à 1 an pour 1.000 enfants déclarés vivants dans la zone, à l'arrière du front ennemi

Départements	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
1° Par rapport aux naissances de l'année							
Nord (partie)	101	121	167	173	172	171	97
Aisne (partie)	92	150	138	121	162	153	144
Ardennes (totalité)	112	120	102	124	137	157	120
Ensemble	101	123	157	156	165	166	103
77 départements	109	110	143	125	126	140	123
2° Par rapport à la moyenne des naissances de l'année et de la précédente							
Nord (partie)	101	116	112	105	169	164	142
Aisne (partie)	92	143	102	115	146	144	154
Ardennes (totalité)	108	106	63	98	135	157	142
Ensemble	101	118	106	106	160	160	146
77 départements	108	109	113	112	131	151	123

La mortalité infantile a été généralement plus élevée dans la zone occupée par l'ennemi que dans l'intérieur du pays. Le taux a été de 160 pour 1.000 nouveau-nés en 1917 et 1918, alors qu'il ne s'est élevé qu'à 131 et 151 respectivement pendant chacune de ces années dans les 77 départements. Comme le nombre des naissances a été très variable, diminuant de 42.000 en 1914 à 21.000 en 1915, se maintenant vers 10.000 de 1916 à 1918 et remontant à 22.000 en 1919, les indications sur la mortalité infantile sont très différentes suivant que

l'on rapporte le nombre des décès au-dessous d'un an à celui des naissances de l'année ou à la moyenne des naissances dans l'année et la précédente.

4. — Evaluations pour l'ensemble

Population totale. — Au 6 mars 1911, on avait recensé dans les dix départements, 6.523.000 habitants, soit 16,4 pour 100 de la population totale pour la France entière : 39.605.000.

A l'armistice, on pouvait estimer à 3.640.000 environ la population civile de ces mêmes départements, d'après les évaluations communiquées par les préfectures à la Statistique générale de la France ; on les a complétées à l'aide des autres éléments d'information dont on disposait sur le nombre des réfugiés, des mobilisés, etc. Les nombres finalement adoptés ne doivent pas s'écarter beaucoup de la réalité ; on a eu soin de les prendre plutôt au-dessus, de manière à pouvoir assurer que les pertes constatées sont certainement un minimum. On trouvera dans le tableau de la page 400, pour chacun des 10 départements, la population des zones : *A*) à l'arrière du front français; *B*) intermédiaire; *C*) à l'arrière du front ennemi : 1° d'après le recensement de 1911 ; 2° d'après les évaluations au moment de l'armistice du 11 novembre 1918.

Au total, le déficit de 2.883.000 personnes pour les 10 départements représente 44 pour 100 de leur population en 1911.

Mais les 10 départements ont été très inégalement dépeuplés par la guerre. Le plus atteint, celui de l'Aisne, avait perdu à l'armistice presque les deux tiers de ses habitants ; dans la Marne et la Meuse, la perte dépassait la moitié de la population, 54 pour 100; dans le Pas-de-Calais, la Meurthe-et-Moselle, les Ardennes, le Nord et la Somme, elle était égale ou peu inférieure à la moitié, respectivement 50, 46, 45, 44 et 42 pour 100. Dans l'Oise, le déficit était d'environ un cinquième, 26 pour 100. Enfin, dans les Vosges, il ne dépassait pas 6 pour 100.

Population des dix départements envahis
(*En milliers d'habitants*)

1° *Au recensement du 6 mars* 1911

Départements	Zone A	Zone B	Zone C	Ensemble
Nord	160	108	1.694	1.962
Pas-de-Calais	487	581	»	1.068
Somme	371	149	»	520
Oise	315	96	»	411
Aisne	57	257	216	530
Ardennes	»	»	319	319
Marne	224	212	»	436
Meuse	122	156	»	278
Meurthe-et-Moselle	398	167	»	565
Vosges	434	»	»	434
10 départements	2.568	1.726	2.229	6.523

2° *A l'armistice*, 11 *novembre* 1918

Départements	Zone A	Zone B	Zone C	Ensemble	Proportion pour 100 en 1911
Nord	104	38	959	1.101	56
Pas-de-Calais	485	45	»	530	50
Somme	295	5	»	300	58
Oise	285	15	»	300	74
Aisne	54	27	116	197	37
Ardennes	»	»	175	175	55
Marne	197	3	»	200	46
Meuse	100	27	»	127	46
Meurthe-et-Moselle	230	80	»	310	54
Vosges	400	»	»	400	94
10 départements	2.150	240	1.250	3.640	56

Cette diminution totale de 6.523.000 à 3.640.000 habitants ne représente pas, bien entendu, une perte définitive, due à l'excédent des décès sur les naissances ; elle correspond, pour une très large part, au départ des mobilisés pour l'armée et aux réfugiés ayant progressivement quitté leur résidence au cours des hostilités.

Réfugiés. — Une statistique du ministère de l'Intérieur, déjà citée page 182, fait connaître le classement, suivant l'origine, des réfugiés à l'intérieur du pays, au 1er septembre 1918.

RÉFUGIÉS ORIGINAIRES DES DIX DÉPARTEMENTS ENVAHIS
(*En milliers*)

Départements —	Réfugiés —	Population en 1911 —	Réfugiés pour 1.000 habitants —
Nord	311	1.962	159
Pas-de-Calais	321	1.068	301
Somme	173	520	333
Oise	62	411	151
Aisne	163	530	307
Ardennes	87	319	271
Marne	120	436	274
Meuse	74	278	266
Meurthe-et-Moselle	93	565	164
Vosges	14	434	32
10 départements	1.418	6.523	217

Au 1er septembre 1918, le nombre total des réfugiés était de 1.597.000, dont il faut défalquer 150.000 étrangers (parmi lesquels 143.000 Belges) et environ 30.000 originaires de divers départements (5.000 du Territoire de Belfort, 4.570 de Seine-et-Marne, etc.). Il reste 1.418.000 réfugiés en provenance des 10 départements considérés ici.

Les plus gros contingents ont été fournis par le Pas-de-Calais 321.000, le Nord 311.000, la Somme 173.000, l'Aisne 163.000 et la Marne 120.000.

Les départements qui avaient été abandonnés par la plus forte partie de leur population au 1er septembre 1918, étaient dans l'ordre : la Somme, 33 pour 100 ; l'Aisne et le Pas-de-Calais, 30 pour 100 ; la Marne, les Ardennes et la Meuse, environ 27 pour 100. Dans la Meurthe-et-Moselle, le Nord et l'Oise, les réfugiés partis représentent à peu près 15 à 16 pour 100 de la population recensée en 1911.

Dans les nombres ci-dessus, tous les réfugiés assistés sont

certainement compris, mais beaucoup de réfugiés subsistant par leurs propres moyens ont pu échapper aux estimations faites par les autorités locales, de telle sorte que ces nombres sont des minima.

D'autre part, ces réfugiés ont été recueillis dans toute la partie d'un pays restée à l'arrière du front français, non seulement dans les 77 départements non envahis, mais encore dans la partie des 10 départements non occupée par l'ennemi.

Le tableau ci-après fait ressortir la progression du nombre total des réfugiés (français et étrangers) dans la zone restée sous l'administration française dans les 9 départements (non compris les Ardennes entièrement occupées).

Réfugiés français et étrangers, en milliers, dans les départements partiellement envahis

Département	1915		1916		1917		1918	
	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet
Nord	13,0	15,7	20,7	28,7	32,3	33,2	27,7	22,0
Pas-de-Calais	60,0	105,5	125,6	129,0	135,8	138,6	149,3	156,7
Somme	10,9	28,6	34,0	35,6	36,5	39,6	46,5	53,8
Oise	3,5	15,9	17,6	18,7	19,1	27,7	31,8	43,0
Aisne	6,0	7,3	8,0	8,4	8,9	11,4	13,4	—
Marne	31,3	37,2	38,1	38,3	39,8	41,5	43,5	34,1
Meuse	18,2	22,1	22,9	22,4	23,5	22,8	20,7	21,0
Meurthe-et-Moselle	16,0	25,0	25,3	24,8	24,5	25,3	27,1	26,1
Vosges	1,4	7,9	8,2	9,3	9,8	9,9	10,6	13,9
Totaux	160,3	265,2	300,4	315,2	330,2	350,0	370,6	370,6

La statistique spéciale au 1er septembre 1918, fait ressortir la présence de 350.000 réfugiés dans 8 des départements envahis, non compris les Ardennes comme ci-dessus et l'Aisne, qui avait été complètement recouverte par les offensives allemandes de 1918. La répartition, d'après leur origine, de ces 350.000 réfugiés est indiquée dans le tableau ci-après :

RÉFUGIÉS DANS LES DÉPARTEMENTS ENVAHIS,
CLASSÉS PAR DÉPARTEMENT D'ORIGINE
(*Nombres en milliers au 1er septembre* 1918)

Département d'origine	Département de refuge								Ensemble (8 dép.)
	Nord	Pas-de-Calais	Somme	Oise	Marne	Meuse	Meurthe-et-Moselle	Vosges	
Nord.........	15,0	22,0	5,0	3,7	0,4	0,1	0,3	0,1	46,6
Pas-de-Calais..	2,0	118,3	7,0	3,0	»	»	0,1	»	130,4
Somme.......	0,1	1,5	31,0	8,9	»	»	0,1	»	41,6
Oise.........	»	»	0,1	10,0	»	»	»	»	10,1
Aisne........	»	0,4	1,0	5,8	1,0	»	0,1	0,1	8,4
Ardennes.....	»	»	0,1	1,0	8,4	1,0	0,2	0,1	10,8
Marne........	»	»	»	1,9	14,6	0,6	0,2	0,1	17,4
Meuse........	»	»	»	1,7	2,2	17,5	0,8	0,5	22,7
Meurthe-et-M.	»	»	»	0,9	0,7	1,3	24,1	5,5	32,5
Vosges.......	»	»	»	»	»	»	0,3	3,9	4,2
Autres dép....	0,1	0,7	0,1	»	0,2	0,2	0,2	»	1,5
Belges, etc....	»	12,3	3,5	3,4	0,8	0,5	0,2	3,4	24,1
TOTAUX....	17,2	155,2	47,8	40,3	28,3	21,2	26,6	13,7	350,3

Sur 350.000 réfugiés, un peu plus de 25.000 provenaient de la Belgique ou d'autres départements que les dix ordinairement compris sous la dénomination de départements envahis. On voit sur le tableau que la partie située à l'arrière des lignes françaises, dans chacun des 8 départements considérés, avait recueilli le plus grand nombre des réfugiés en provenance de la partie envahie de ce même département, avec un appoint fourni surtout par les départements voisins.

Ainsi dans le Pas-de-Calais, sur 130.000 réfugiés, 118.000 venaient de ce même département.

Au 1er septembre 1918, sur un total de 1.597.000 réfugiés, 350.000 étaient sur la partie non envahie des 8 dépar-

tements ci-dessus, la perte totale pour les 10 départements était donc de 1.247.000.

Mais, avec les réfugiés non assistés qui ont pu échapper à cette statistique, on doit atteindre un nombre voisin de 1.500.000.

Mobilisés. — On a déjà fait connaître, page 89, une estimation du nombre total des mobilisés. Compte tenu de ceux qui provenaient des 77 départements, des Français à l'étranger ou aux colonies, des volontaires étrangers, des indigènes, etc., on peut estimer à environ 750.000 les mobilisés originaires des 10 départements, qui ne comptaient plus dans la population de cette région à l'armistice.

D'ailleurs, tous les mobilisables des vieilles classes n'avaient pu être évacués vers l'intérieur lors de l'invasion d'août-septembre 1914 ; un certain nombre d'entre eux, restés dans la partie envahie, avaient été considérés comme prisonniers de guerre par les Allemands.

Etrangers. — Au recensement de 1911 il y avait, dans les 10 départements, 345.000 étrangers sur une population légale de 6.523.000 habitants : 180.000 dans le Nord, 66.000 en Meurthe-et-Moselle, 26.000 dans le Pas-de-Calais, 21.000 dans les Ardennes, 12.000 dans l'Oise, 12.000 dans les Vosges, 10.000 dans la Marne, 7.000 dans l'Aisne, 7.000 dans la Meuse, 4.000 dans la Somme. Beaucoup de ces étrangers sont partis à la déclaration de guerre, notamment ceux de la Meurthe-et-Moselle (ouvriers des mines et usines de Briey). On peut, sans exagérer, admettre de ce chef une perte de 250.000 unités.

Déficit de la population de 1911 *à* 1918. — Au total, la diminution de la population se décomposerait ainsi : 1.500.000 réfugiés, 750.000 mobilisés, 250.000 étrangers ; avec un excédent d'au moins 220.000 décès (voir plus loin, page 408), on arrive à un total supérieur à 2.720.000.

La comparaison directe du recensement de mars 1911,

6.523.000 et de l'évaluation faite en novembre 1918, 3.640.000 fournit un déficit de 2.883.000.

L'accord entre les deux nombres est assez satisfaisant, eu égard à l'incertitude de ces deux estimations.

Mariages, naissances, décès

Les nombres de mariages, naissances et décès enregistrés dans les zones A, à l'arrière du front français et C, à l'arrière du front ennemi, peuvent être considérés comme suffisamment complets de 1914 à 1918. Ceux de la zone intermédiaire B sont incomplets et, comme on l'a déjà dit, les lacunes correspondent tantôt à des communes entièrement détruites, dans lesquelles aucun acte de l'état civil n'a été enregistré, tantôt à des destructions d'archives.

Dans le second cas, il faudrait corriger les résultats bruts qui sont trop faibles. Malheureusement, il est le plus souvent impossible de séparer nettement les communes appartenant aux deux catégories visées. Comme de toute manière, la correction doit être faible, on a préféré ne pas se livrer à des suppositions un peu trop hasardeuses. La seule correction faite porte sur les arrondissements de Montmédy (Meuse) et de Briey (Meurthe-et-Moselle), dont la plus grande partie, située à l'arrière du front ennemi, pendant presque toute la guerre, a connu des conditions analogues à celle du département des Ardennes, mais n'a fourni aucune statistique d'état civil. On a admis, ce qui paraît très vraisemblable, que dans ces deux arrondissements, les variations de la population et les mouvements de l'état civil avaient été du même ordre que dans les Ardennes, ce qui a conduit à augmenter respectivement de 1.000, 6.000 et 13.000 les nombres de mariages, naissances et décès enregistrés dans la zone C, de 1914 à 1918. La correction est donc, au total, relativement peu importante.

Les évaluations faites pour les années 1914 à 1918 sont résumées dans le tableau ci-après ; elles sont encadrées par les résultats enregistrés en 1913 et 1919.

Mariages, naissances, décès
Évaluations en milliers pour l'ensemble des 10 départements

1° *Mariages*

Désignation	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Zone *A*...........	19,1	12,0	5,4	9,1	13,3	12,4	36,3
— *B*...........	13,5	3,7	0,8	1,6	1,3	0,6	13,5
— *C*...........	18,4	10,3	0,8	1,3	2,4	4,0	32,2
10 Départements.	51,0	26,0	7,0	12,0	17,0	17,0	82,0

2° *Enfants déclarés vivants*

Zone *A*...........	54,2	53,3	35,1	32,9	34,1	33,6	36,1
— *B*...........	40,8	20,8	6,9	3,4	3,8	7,1	13,8
— *C*...........	46,0	41,9	21,0	10,7	10,1	9,3	22,1
10 Départements	141,0	116,0	63,0	47,0	48,0	50,0	72,0

3° *Décès*

Zone *A*...........	47,3	55,5	54,9	50,8	50,7	55,5	47,1
— *B*...........	30,6	18,7	13,4	10,7	9,1	8,3	15,5
— *C*...........	37,1	41,8	34,7	33,5	37,2	44,2	30,4
10 Départements	115,0	116,0	103,0	95,0	97,0	108,0	93,0

Ces évaluations sont sûrement un peu inférieures à la réalité, en raison des lacunes signalées (1). Mais on peut essayer de se faire une idée de l'importance de ces lacunes. Pour plus de simplicité, on opérera sur l'ensemble des années 1914-1918.

En prenant les nombres enregistrés dans les zones A et C et l'estimation faite pour la zone intermédiaire B, on a une première évaluation certainement *trop faible*, à cause des lacunes; la voici en milliers :

---

(1) Dans l'ensemble, elles sont conformes à celles qui ont été faites dans le volume *Statistique du mouvement de la population* 1914-1919, p. 168, la répartition entre les zones A, B, C diffère légèrement, l'arrondissement d'Hazebrouck ayant été transféré de la zone A à la zone B.

De 1914 à 1918	Mariages	Naissances	Décès
Zone *A*	52,2	189,0	267,4
— *B*	8,0	42,0	60,2
— *C*	18,8	93,0	191,4
10 Départements	79,0	324,0	519,0

On peut faire maintenant une évaluation qui sera sûrement *trop élevée*. En effet, la zone intermédiaire B, dont les résultats sont incomplets, avait 1.726.000 habitants en 1911, soit moins du quart de la population totale des 10 départements, 6.523.000.

A l'armistice, il n'y avait guère que 240.000 habitants sur la zone intermédiaire pour 3.640.000 sur l'ensemble des 10 départements.

En admettant que la population moyenne de la zone B ait été de 800.000 personnes et que la proportion des mariages, naissances et décès y ait été du même ordre que dans les zones A et C qui ont fourni des données complètes, on fait sûrement une hypothèse qui doit aboutir à des résultats supérieurs à la réalité. D'abord, parce que sur cette zone ravagée par les combats, balayée par le flux et le reflux des armées, la population moyenne est estimée trop haut, ensuite parce que les proportions de mariages et naissances ont été sûrement moins élevées que dans les autres zones, la proportion des décès civils ayant seule été plus forte.

Sur ces bases on aboutit à une évaluation sûrement *trop forte*, en milliers :

	Mariages	Naissances	Décès
Zone *A*	52,2	189,0	267,4
— *B*	14,0	61,0	88,2
— *C*	18,8	93,0	191,4
10 Départements	85,0	343,0	547,0

Ainsi, en admettant que les lacunes des statistiques aient pu être comblées, il n'est pas vraisemblable que pour les 10 départements, le total des mariages de 1914 à 1918, supérieur à 79.000, ait pu dépasser 85.000 ; que celui des naissances,

supérieur à 324.000 ait pu dépasser 343.000, celui des décès, certainement supérieur à 519.000, atteindrait 548.000 d'après la deuxième évaluation.

On peut admettre en nombres ronds, pour les 10 départements de 1914 à 1918 : 80.000 mariages, 330.000 naissances et 550.000 décès, soit un excédent de 220.000 décès.

CHAPITRE IV

Pertes de l'armée

L'étude de la population civile pendant la guerre dans les 77 départements de l'intérieur et dans les 10 départements envahis, doit être complétée par celle des pertes de l'armée, qui ajoutera un lourd complément au bilan général.

Au cours de la guerre, les pertes de l'armée étaient surtout envisagées du point de vue des effectifs disponibles.

Avec les tués et les morts de blessures ou de maladies, les disparus et les prisonniers constituaient des pertes définitives, sous réserve des prisonniers évadés et des hommes portés par erreur comme disparus qui revenaient peu après à leur corps.

Les évacués de la zone des armées vers l'intérieur : blessés, malades, éclopés, constituaient des pertes en grande partie temporaires ; les blessés et les malades guéris étant récupérés, soit pour le service armé, soit pour le service auxiliaire. Outre les morts dans les formations sanitaires, les réformés représentaient aussi une perte définitive pour la relève des combattants.

La guerre terminée et la préoccupation des effectifs disparue, les pertes de l'armée doivent être envisagées dans leurs conséquences pour la population ; c'est le point de vue auquel on se placera plus spécialement ici.

Les prisonniers encore vivants ayant été récupérés après l'armistice, les pertes définitives comprennent, avec les morts, les disparus dont le retour ne peut plus être espéré.

Mais, outre ces pertes définitives, qui ont frappé si cruel-

lement les hommes adultes, il y en a d'autres qui n'ont pas diminué le nombre des individus, mais seulement leur valeur physique ou mentale. Les invalides de guerre représentent aussi de lourdes pertes, non sans conséquences graves pour l'avenir de la population.

Pour évaluer ces pertes en tués et disparus d'une part, en blessés, mutilés, malades d'autre part, on dispose des documents parlementaires dus à l'initiative de M. Louis Marin (1) et des publications officielles du service de santé militaire (2).

Avant d'examiner les principales données numériques tirées de ces deux sources, il ne sera pas inutile de rappeler brièvement comment elles ont été obtenues.

Constatation des pertes. — Normalement, l'acte de décès est établi par l'officier de l'état civil, c'est-à-dire le maire de la commune où le décès s'est produit (art. 77 et suivants du Code civil). C'est ce qui a eu lieu dans la zone de l'intérieur pour les décès de militaires dans les corps de troupe ou les formations militaires.

Aux armées, les actes de décès sont établis par certains officiers désignés : trésoriers dans les corps de troupe, gestionnaires des hôpitaux. Les actes de décès ainsi établis doivent être transcrits sur les registres du dernier domicile du défunt (art. 93 et suivants du Code civil).

Une loi du 1er juillet 1918 a d'ailleurs stipulé que, pour les actes dressés aux armées, l'officier de l'état civil n'aurait pas l'obligation de se transporter auprès du décédé et qu'il pourrait accepter des témoins de moins de 21 ans.

Quand on ne peut établir un acte de décès, on y supplée, suivant le cas, par un procès-verbal de déclaration ou de

---

(1) Chambre des Députés, 1920, nº 633. *Bilan des pertes en morts et blessés* (*armées de terre*). Nº 634, *Bilan des pertes faites sur mer.* Mise à jour de renseignements publiés antérieurement dans deux autres rapports : Chambre des Députés, 1919, nºs 6.235 et 6.659, *Pécule aux familles de militaires disparus.*

(2) Ministère de la Guerre, Statistique médicale de l'Armée, *Données statistiques relatives à la guerre* 1914-1918, Paris, Imprimerie nationale, 1922. — Ministère de la Guerre, *Étude de statistique chirurgicale. Les blessés hospitalisés à l'intérieur du territoire*, 2 volumes, Paris, Imprimerie nationale, 1924.

constatation de décès ou par un acte de disparition, pièces qui pourront ultérieurement servir de base à un jugement de déclaration de décès.

Ces divers actes ne peuvent évidemment répondre aux besoins d'informations rapides sur l'état des effectifs au cours de la guerre. Pour cet usage, après chaque combat, les corps établissent des *états de pertes*, les uns numériques, les autres nominatifs et distincts pour les tués, les disparus, les prisonniers, les blessés.

Le mouvement des blessés et malades est consigné, d'autre part, dans les bulletins de passage établis par les formations sanitaires de la zone des armées, les bulletins d'entrée et de sortie des hôpitaux de l'intérieur.

Statistique des pertes. — Jusqu'au 1er janvier 1916, aucune disposition spéciale ne fut prise pour établir et tenir à jour une statistique des pertes de l'armée (1). L'état-major recevait les états de pertes numériques qui contenaient de graves lacunes. Le service de l'état civil et des renseignements aux familles centralisait les actes de décès et autres documents nominatifs, sans les utiliser au point de vue statistique.

Pour remédier à cette situation, l'état-major de l'armée (5e bureau) entreprit un recensement nominatif des pertes (morts, disparus, blessés ou malades), évacués avant le 1er juillet 1916. Les fiches nominatives établies par les dépôts, dépouillées par la Statistique générale de la France, fournirent, pour la première fois, une statistique détaillée des pertes de l'armée (2).

Le fichier constitué par les bulletins de ce recensement, fut confié au service des renseignements aux familles. Mais sa tenue à jour étant trop tardive, une autre organisation fut fondée par l'état-major de l'armée (1er bureau) sur l'emploi de fichiers tenus dans les dépôts. On trouvera dans le rapport

(1) Document n° 633, p. 39.

(2) Document n° 633, p. 40. Voir aussi Pierre Boutroux, Les travaux statistiques relatifs aux mouvements de nos effectifs pendant la guerre, *Journal de la Société de statistique de Paris*, juin 1921.

de M. Louis Marin (1), des détails sur cette organisation, sur son fonctionnement, sur les précautions prises pour éviter et redresser les erreurs, assurer le contrôle et la coordination des résultats.

I. — Morts et disparus

1. — Nombre total des morts et disparus

La première déclaration officielle sur les pertes totales de l'armée a été faite à la Chambre des députés, le 26 décembre 1918, par le sous-secrétaire d'État à la guerre (2).

D'après ces renseignements, arrêtés au 1er novembre 1918, ces pertes comprennent :

	1.071.000	morts, dont 31.300 officiers.
	314.000	disparus, dont 3.000 officiers.
soit	1.385.000	morts ou disparus,
plus	446.000	prisonniers, dont 8.300 officiers.

Ces nombres provisoires laissaient hors de compte les pertes de la marine et celles des onze jours qui ont précédé l'armistice.

Dans le rapport de M. Louis Marin (3), on trouve 3 tableaux des pertes en morts, disparus et prisonniers au 11 novembre 1918, arrêtés d'après l'état des fichiers au 1er avril, au 1er juin et au 1er août 1919 ; toutefois, le total des morts et disparus n'a que peu varié sur ces 3 tableaux successifs : 1.355.000, 1.354.400, 1.357.800.

Au nombre le plus récent, 1.357.800, il faut ajouter 11.400 morts ou disparus de l'armée de mer (4) et environ 28.600 officiers ou hommes de troupe, blessés ou malades, en traitement dans les formations sanitaires le 11 novembre 1918, et décédés avant le 1er juin 1919 (5) ; on arrive ainsi à 1.397.800 morts ou disparus.

---

(1) Document n° 633, p. 42.
(2) Chambre des Députés, 2e séance du 26 décembre 1918, p. 3598.
(3) Document n° 633, p. 58 et 59.
(4) Document n° 634, p. 10.
(5) Document n° 633, p. 62.

Ce total, d'environ 1.400.000, laisse quelque incertitude, puisqu'il comprend 258.000 disparus d'après l'état des fichiers au 1er août 1919, dont 253.000 pour l'armée de terre et 5.000 marins.

Cependant, par tous les moyens, on s'est efforcé de déterminer le sort de ces disparus. Le retour des prisonniers, après l'armistice, a permis de préciser le sort d'un certain nombre de disparus. D'autre part, des missions militaires envoyées en Allemagne et dans les autres pays ennemis ont procédé sur place à toutes vérifications et enquêtes concernant les hommes morts en captivité et ont pu s'assurer qu'aucun prisonnier de guerre n'était retenu contre son gré. De sorte qu'en dehors de quelques cas exceptionnels, il était malheureusement à peu près certain que les disparus non retrouvés près d'un an après l'armistice, devaient être tenus pour morts.

D'autre part, si dans le total 1.400.000 figurent, avec les pertes arrêtées au 11 novembre 1918, 6.000 officiers et 28.000 hommes de troupe en traitement dans les hôpitaux au moment de l'armistice et morts des suites de leurs blessures ou de leurs maladies, à la date du 1er juin 1919, ce nombre s'est certainement accru ensuite. Nombreux sont les militaires réformés ou démobilisés qui sont morts peu après leur retour au foyer, notamment des tuberculeux, des gazés, etc., sans parler de ceux dont le décès survenu à plus longue échéance aura été hâté par les fatigues et les misères de la guerre.

Enfin, un certain nombre d'hommes sont morts dans les divers territoires occupés par l'armée française, après la guerre.

De sorte que l'évaluation totale de 1.400.000 morts doit être tenue pour un minimum.

2. — Morts et disparus parmi les officiers et soldats français et indigènes

Le tableau ci-après fait connaître la répartition des morts et disparus en officiers et hommes de troupe de l'armée de terre et de la marine de guerre ; les indigènes mis à part.

PERTES DE L'ARMÉE FRANÇAISE AU 11 NOVEMBRE 1918
(*En milliers, d'après l'état des fichiers au 1er août* 1919)

Catégories	Morts	Disparus	Totaux
Européens	1.010,2	235,3	1.245,5
Indigènes nord-africains	28,2	7,7	35,9
Indigènes coloniaux	28,7	6,5	35,2
Étrangers (Légion étrangère)	3,7	0,9	4,6
Hommes de troupe, total	1.070,8	250,4	1.321,2
Officiers	34,1	2,5	36,6
Armée de terre (*a*)	1.104,9	252,9	1.357,8
Marins	6,0	4,9	10,9
Officiers de marine	0,3	0,2	0,5
Armée de mer (*b*)	6,3	5,1	11,4
TOTAUX	1.111,2	258,0	1.369,2
Décédés du 11 novembre 1918 au 1er juin 1919 (*c*)	28,6	»	28,6
TOTAUX GÉNÉRAUX	1.139,8	258,0	1.397,8

(*a*) Document n° 633, p. 59. On y trouve aussi des tableaux analogues d'après l'état des fichiers au 1er avril et au 1er juin 1919 ; le total est peu différent : 1.335.000 et 1.355.400.

(*b*) Document n° 634, p. 10, état arrêté au 24 octobre 1919.

(*c*) Document n° 633, p. 62 ; 600 officiers et 28.000 hommes de troupe blessés ou malades dans les hôpitaux au 11 novembre 1918, morts des suites de leurs blessures ou maladies au 1er juin 1919.

a) *Armée de terre.* — Les pertes de l'armée de terre, arrêtées au 11 novembre 1918, c'est-à-dire abstraction faite des 28.600 décès survenus dans les hôpitaux après cette date, s'élèvent à 1.357.800 morts et disparus, dont 36.600 officiers.

Parmi les 1.321.200 hommes de troupe, morts ou disparus, il y a 71.100 indigènes et 4.600 étrangers, il reste donc 1.245.500 soldats français.

Les pertes purement françaises, pour l'armée de terre seule, sont donc de 1.282.100 morts et disparus, dont 36.600 officiers, jusqu'au 11 novembre 1918.

Si l'on y ajoute les 28.600 décès survenus après cette date, le total est porté à 1.310.700 morts et disparus, dont 37.200 officiers.

b) *Armée de mer.* — Les pertes, arrêtées au 24 octobre 1919, comprennent 11.400 morts et disparus, dont 500 officiers. Parmi les 6.300 morts, 1.910, dont 69 officiers, ont été tués dans les formations de combat coopérant avec l'armée de terre (notamment à la brigade de fusiliers marins, sur le front des Flandres), 362 à bord des bâtiments ou dans diverses formations à terre, 3.959, dont 136 officiers, sont décédés dans les formations sanitaires, le plus grand nombre lors de l'épidémie de grippe de 1918-1919.

Les 5.100 disparus comprennent, en nombres ronds, 600 disparus aux armées et 4.500 disparus en mer.

c) *Armées de terre et de mer.* — Les pertes totales des armées de terre et de mer s'élèvent à 1.397.800 hommes, dont 1.139.800 morts et 258.000 disparus. Elles comprennent 37.700 officiers et 1.360.100 marins ou soldats.

Si l'on exclut les 600 officiers et 28.000 hommes décédés après l'armistice, les pertes totales au 11 novembre 1918 sont de 1.369.200 morts et disparus, dont 37.100 officiers et 1.332.100 sous-officiers, soldats et marins.

Dans ces résultats sont compris les indigènes et les étrangers de la légion étrangère ; si on les défalque pour obtenir les pertes purement françaises, on trouve :

1° Pour les pertes arrêtées au 11 novembre 1918 : 1.293.500 morts et disparus des armées de terre et de mer, dont 37.100 officiers et 1.254.600 sous-officiers, hommes de troupe et marins.

2° Pour les pertes totales, y compris les 28.600 décédés après l'armistice, supposés tous Français : 1.322.100 Français morts et disparus, dont 37.700 officiers et 1.284.400 sous-officiers, soldats et marins.

Ces nombres prennent toute leur signification, par comparaison avec l'effectif des mobilisés.

3. — Proportion des morts et disparus parmi les mobilisés

Sur un total de 8.500.000 mobilisés (voir page 89), la proportion des pertes en vies humaines, 1.400.000, ressort à 16,5 pour 100. Le tableau ci-après fait connaître les pourcentages de pertes par catégorie :

Proportion des pertes parmi les mobilisés (*a*)
(*Nombres en milliers*)

	Mobilisés	Morts	Disparus	Totaux	Morts et disparus pour 100 mobilisés
Officiers :					
Combattants	157,5	32,2	2,6	34,8	22
Des services	37,5	1,4		1,4	4
Ensemble	195,0	33,6	2,6	36,2	19
Hommes de troupe français :					
Combattants	6.830,0	981,0	240,0	1.221,0	18
Services	910,0	23,2	1,6	24,8	3
Ensemble (*b*)	7.740,0	1.004,2	241,6	1.245,8	16
Hommes de troupe indigènes :					
Nord-Africains	294,0	28,2	7,7	35,9	12
Coloniaux	275,0	28,7	6,5	35,2	13
Ensemble	569,0	56,9	14,2	71,1	12
Armée de terre	8.504,0	1.094,7	258,4	1.353,1	16
Officiers de marine	4,0	0,3	0,2	0,5	12
Marins	152,0	6,0	4,9	10,9	7
Marine de guerre (*c*)	156,0	6,3	5,1	11,4	7

(*a*) Document n° 633, p. 60 et 61. Les nombres de morts et disparus diffèrent un peu de ceux de la page 414.
(*b*) Le total des mobilisés français de l'armée de terre ressort ici à 7.935.000 au lieu de 7.932.000, total indiqué p. 89.
(*c*) Mobilisés de l'armée de mer, d'après le Document n° 634, p. 27 à 29.

Les 195.000 officiers de l'armée de terre comprennent environ 33.000 officiers de l'active, 57.000 officiers de complément mobilisés et 105.000 hommes de troupe, promus officiers au cours de la guerre. La proportion des morts et disparus, qui est de 19 pour 100 pour l'ensemble des officiers, s'élève à 22 pour 100 pour les officiers combattants.

Parmi les hommes de troupe combattants, la proportion des pertes est de 18 pour 100 pour les Français et de 12 pour 100 parmi les indigènes.

4. — Progression des pertes de 1914 a 1918

Les statistiques détaillées, qui permettent de suivre la progression des pertes de l'armée au cours de la guerre, s'appliquent aux *hommes de troupe* seulement (Français et indigènes).

On trouvera, dans la première partie du tableau ci-contre, l'indication des pertes en hommes de troupe, tués, disparus, ou prisonniers, blessés ou malades évacués sur l'intérieur, par périodes de durée variable, correspondant aux grands événements de la guerre. La seconde partie de ce tableau présente un résumé de ces pertes par semestre.

Dans le total de 1.826.000 morts et disparus du mois d'août 1914 au 11 novembre 1918, la première bataille de la Marne entre pour 329.000 hommes et les combats d'octobre à novembre des plaines d'Artois à la mer du Nord pour 125.000, soit 454.000 au total. La première partie de la guerre a donc été particulièrement meurtrière.

De février à juin 1916, pendant la défense de Verdun, on enregistre 179.000 morts ou disparus ; 110.000 de juillet à octobre (bataille de la Somme) et 110.000 d'avril à juillet 1917 au cours de l'offensive malheureuse sur l'Aisne.

Enfin en 1918, la campagne défensive de mars à juin a coûté 167.000 morts et disparus et les offensives finales de juillet au 11 novembre 1918, 163.000.

PERTES DES ARMÉES FRANÇAISES (NORD-EST ET ORIENT)

Hommes de troupe seulement, en milliers (a)

Périodes	Morts sur le terrain, disparus, prisonniers	Morts dans les formations sanitaires		Pertes totales	Évacués du front vers l'intérieur
		Zone des armées	Intérieur		
1° *Par période (a)* :					
Août-septembre 1914 : Bataille des frontières et de la Marne	313	7	9	329	
Octobre-novembre 1914 : course à la mer : Artois, Yser	104	11	10	125	400
Déc. 1914-janv. 1915, stabilisation	62	5	7	74	180
Février-mars 1915, 1re bataille de Champagne	55	7	7	69	171
Avril-juin 1915, 2e bataille d'Artois	121	13	9	143	306
Juillet-août 1915, stabilisation	39	6	3	48	145
Sept.-nov., 2e bataille de Champagne, 3e bataille d'Artois	115	10	6	131	279
Déc. 1915-janvier 1916, stabilisation	15	5	2	22	56
Février-juin 1916, bataille défensive de Verdun	156	15	8	179	263
Juillet-octobre 1916, bataille de la Somme	114	16	6	136	205
Nov.-déc. 1916, 1re bataille offensive de Verdun	30	5	3	38	55
Janvier-mars 1917, repli allemand	18	4	6	28	78
Avril-juillet 1917, offensive de l'Aisne	87	15	8	110	169
Août-décembre 1917, opérations à objectifs limités	38	9	7	54	128
Janvier-février 1918, stabilisation	4	3	3	10	41
Mars-juin 1918, campagne défensive de 1918	145	13	9	167	266
Juillet-nov. 1918, campagne offensive de 1918	110	35	18	163	368
TOTAUX	1.526	179	121	1.826	3.110

PERTES DES ARMÉES FRANÇAISES (NORD-EST ET ORIENT)
Hommes de troupe seulement, en milliers (a) (suite)

Périodes	Morts sur le terrain, disparus, prisonniers	Morts dans les formations sanitaires — Zone des armées	Morts dans les formations sanitaires — Intérieur	Pertes totales	Évacués du front vers l'intérieur
2° *Par semestre* (*b*) :					
1914 2e semestre	448	21	23	492	490
1915 1er semestre	207	22	19	248	567
1915 2e semestre	162	19	10	191	452
1916 1er semestre	163	17	9	189	291
1916 2e semestre	144	21	9	174	260
1917 1er semestre	95	17	12	124	218
1917 2e semestre	48	11	9	68	157
1918 1er semestre	149	16	12	177	307
1918 1er juillet-11 novembre	110	35	18	163	368
TOTAUX	1.526	179	121	1.826	3.110
A déduire : prisonniers	508			508	
TOTAUX	1.018			1.318	

(*a*) Document 633, p. 181.
(*b*) Document 633, p. 179.

Si, du total des première et quatrième colonnes de ce tableau, on défalque environ 30.000 prisonniers rapatriés ou évadés et 478.000 prisonniers vivants, en pays ennemi ou en Suisse au 11 novembre 1918, soit au total 508.000 prisonniers, le nombre des hommes de troupe, morts ou disparus jusqu'au 11 novembre 1918, ressort à 1.318.000, voisin de celui qui a été indiqué au paragraphe précédent 1.321.000.

Un autre tableau, tiré aussi du rapport de M. Louis Marin,

fait connaître, année par année, les pertes en morts et disparus, séparément pour les Français, les indigènes et les étrangers. Le total, 1.321.300, est encore voisin du précédent.

PERTES DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN MILLIERS (*a*)
(*Hommes de troupe seulement*)

Années	Européens	Indigènes	Étrangers	Totaux
1914	293,3	7,5	0,6	301,4
1915	337,4	10,2	1,2	348,8
1916	238,8	12,5	1,0	252,3
1917	148,2	14,8	0,8	163,8
1918 (b)	212,4	22,2	0,8	235,4
TOTAUX	1.230,1	67,2	4,4	1.301,7
1919 (au 1er août)	15,5	3,9	0,2	19,6
TOTAUX	1.245,6	71,1	4,6	1.321,3

(*a*) Document n° 633, p. 185. Le tableau fait connaître la répartition des pertes par arme pour les hommes de troupe français

(*b*) Pertes du 12 novembre au 31 décembre 1918 : 12.100.

5. — TUÉS AU FEU, MORTS DE BLESSURES OU DE MALADIES

La *Statistique médicale de l'armée* (1) évalue les pertes de l'armée française à environ 1.325.000 morts ou disparus, nombre différant encore assez peu de celui qui a été donné ci-dessus 1.321.000. Il se décompose ainsi :

675.000 tués au feu ;
225.000 disparus, prisonniers tués au feu ;
250.000 morts de blessures ;
175.000 morts de maladie.

D'après les indications dispersées dans l'introduction de ce volume (2), on peut reconstituer le tableau ci-dessous faisant

(1) *Statistique médicale de l'armée*, données de statistiques relatives à la guerre 1914-1918.

(2) P. 18 à 21.

connaître la répartition approximative, en milliers, des morts de suites de blessures ou de maladie :

Catégories	Morts de blessures	Morts de maladie	Totaux
Zone des armées :			
Août 1914 - janvier 1916..........	125	35	160
Février 1916 - 11 novembre 1918. .	75 (*a*)	15 (*b*)	90
TOTAUX......................	200	50	250
Zone de l'intérieur :			
Août 1914 - janvier 1916..........	30	27 (*c*)	57
Février 1916 - 11 novembre 1918. .	20	68 (*d*)	88
TOTAUX......................	50	95	145
TOTAUX GÉNÉRAUX............	250	145 (*e*)	395

(*a*) 1916, 29.000 ; 1917, 19.000 ; 1918, 27.000. — (*b*) dont 11.000 en 1918 (grippe). — (*c*) fièvre typhoïde. — (*d*) dont 35.000 en 1918 (grippe). — (*e*) on ne retrouve ici que 145.000 morts de maladie, au lieu de 175.000 annoncés plus haut.

6. — MORTS ET DISPARUS SUIVANT L'ÂGE

La répartition des pertes par année d'âge ou, ce qui revient au même, par classe de recrutement est indiquée dans le tableau ci-après.

Pour les mobilisés, les chiffres de ce tableau concordent avec ceux qui ont été donnés page 93 ; ils comprennent en plus, 4.400 mobilisés appartenant à des classes antérieures à 1887.

Pour les pertes en morts et disparus, le total 1.243.500 ne diffère que légèrement du total des hommes de troupe morts ou disparus, 1.245.600, indiqué page 420.

Les classes les plus éprouvées sont celles de 1912 à 1915, qui ont perdu 27 à 29 pour 100 de leur effectif : 29,2 pour 100 pour la classe 1914.

Les classes 1911 à 1903 ont un pourcentage de pertes décroissant de 24,1 à 19,2, soit approximativement du quart au cinquième de leur effectif.

Il faut remonter jusqu'à la classe 1897, hommes âgés de 40 ans à la fin de la guerre, pour que la proportion des pertes s'abaisse au-dessous de 10 pour 100. Elle est encore supérieure à 3 pour 100 pour les dernières classes mobilisées.

PERTES DÉFINITIVES, PAR AGE (1)

Classes	Mobilisés	Morts et disparus	Pour 100
1887 et avant	58.400	1.800	3,2
1888	90.000	2.700	3,0
1889	156.000	5.250	3,3
1890	160.000	5.900	3,7
1891	169.000	6.950	4,1
1892	214.000	9.700	4,5
1893	213.000	13.400	6,3
1894	224.000	14.650	6,5
1895	226.000	15.600	6,9
1896	240.000	17.800	7,4
1897	242.000	20.950	8,5
1898	240.000	25.600	10,7
1899	244.000	29.650	12,2
1900	237.000	38.700	16,3
1901	251.000	44.350	17,7
1902	255.000	47.750	18,7
1903	254.000	48.850	19,2
1904	256.000	50.600	19,8
1905	262.000	51.200	19,5
1906	256.000	49.850	19,5
1907	263.000	54.750	20,8
1908	266.000	59.350	22,3
1909	273.000	63.000	23,1
1910	265.000	63.900	24,1
1911	282.000	68.000	24,1
1912	279.000	77.200	27,1
1913	290.000	66.950	26,9
1914	292.000	85.200	29,2
1915	279.000	77.700	27,8
1916	293.000	54.050	18,4
1917	297.000	28.950	13,1
1918	257.000	20.600	8,0
1919	229.000	3.400	1,5
1920	»	200	»
ENSEMBLE	7.812.400	1.243.500	16,0

7. — MORTS ET DISPARUS SUIVANT LA PROFESSION

Une répartition par profession, portant sur un total de 1.295.216 morts et disparus a été publiée de divers côtés ; on la reproduit ici, *sous d'expresses réserves.*

(1) Document n° 633, p. 82. Les nombres de mobilisés concordent avec ceux de la p. 93, en plus 4.400 mobilisés des classes antérieures à 1887. Pertes arrêtées au 1er août 1919, la totalisation donne 1.224.500 au lieu du total indiqué 1.243.500.

Catégories	Morts	Disparus	Morts et disparus
Agriculture	397,5	140,5	538,0
Commerce	90,9	32,1	123,0
Alimentation	54,4	19,3	73,7
Industries diverses	155,9	55,1	211,0
Travaux publics et bâtiment	96,6	34,2	130,8
Transports	35,1	12,4	47,5
Professions libérales	23,1	8,2	31,3
Ecclésiastiques	1,5	0,5	2,0
Fonctionnaires	12,1	4,3	16,4
Domestiques	40,5	14,3	54,8
Sans profession	5,0	1,8	6,8
Diverses	44,9	15,0	59,9
Ensemble	957,5	337,7	1.295,2

Les réserves formulées sur cette répartition (1), sont justifiées par le fait que chaque homme a été classé à la profession qu'il a déclarée lors de son incorporation à 20 ans, car il n'était pas tenu compte, dans le dossier de chaque mobilisable, des changements successifs de profession, qui sont assez fréquents. Pour un ensemble d'hommes de 20 à 47 ans, la distribution suivant la profession déclarée à 20 ans n'est évidemment plus valable.

C'est ainsi que le nombre des décès indiqué pour les ecclésiastiques (toutes religions), 1.946, a donné lieu à une protestation de la Ligue des religieux anciens combattants (2). Des relevés nominatifs, établis par les soins des évêques et des supérieurs de congrégations, il résulte que 3.101 prêtres et 1.517 religieux (3) seraient morts ou disparus, soit, pour les

(1) Bureau international du Travail. Enquête sur la production. Rapport général, t. IV, 1er volume, p. 58.-Gaston Cadoux. Nos pertes de guerre, *Journal de la Société de Statistique de Paris*, décembre 1925, p. 331; renseignements communiqués par le médecin-major Carayon du service de santé militaire. Il n'y a que peu d'indications sur la composition des groupes de profession ; cependant, le groupe alimentation ne comprend que les industries de l'alimentation ; les domestiques seulement ceux attachés aux personnes ou aux propriétés non industrielles.

(2) *Journal de la Société de Statistique de Paris*, novembre 1926, p. 352.

(3) Dans son Rapport no 633, p. 92, M. Louis Marin a reproduit un tableau faisant connaître la répartition détaillée des mobilisés et des tués au 1er janvier 1917 pour chacun des 32 congrégations intérieures ; sur 7086 mobilisés, il y avait déjà, à cette date, 685 morts ou disparus et 805 blessés.

ecclésiastiques catholiques seuls, 4.618 morts ou disparus, au lieu des 1.946 annoncés pour toutes les religions.

Il est probable que dans la statistique ci-dessus, bon nombre des prêtres et religieux, figurent sous la rubrique autres professions, parce qu'à leur incorporation, ils ont été inscrits comme séminaristes ou étudiants.

Cet exemple suffit, croyons-nous, à montrer que les nombres du tableau ci-dessus ne doivent être accueillis qu'avec la plus grande réserve.

D'ailleurs, pour être significative, la distribution des tués suivant la profession devrait être rapprochée de la répartition analogue des vivants. Dans un des documents cités (1), on a bien indiqué une répartition de la population professionnelle masculine ; comme le total est de 19.027.071, il s'agit en réalité de la population masculine *totale*, y compris les enfants et les vieillards. D'autre part, on ne peut se rendre compte de la manière dont cette répartition a été faite, le total ne correspondant pas exactement aux résultats du recensement de 1911, tout désigné pour servir de base. En fait, il faudrait prendre seulement la population masculine française de 18 à 45 ans. De plus, il faudrait être sûr que la répartition par profession est bien effectuée suivant les mêmes règles pour les vivants et pour les morts. Faute de pouvoir satisfaire à ces conditions, il n'est pas possible de calculer pour les morts de la guerre des taux de mortalité par profession présentant de suffisantes garanties d'exactitude (2).

Si l'on ne peut avoir un relevé complet des pertes de guerre réparties par profession, il est du moins un point sur lequel on doit insister, c'est le sacrifice des élites. Le recrutement et la récupération des hommes aptes au service armée ayant été poussés en France à un degré extrême et le souci de l'égalité ayant primé souvent l'intérêt bien entendu de la Nation, la

---

(1) *Journal de la Société de Statistique de Paris*, décembre 1925.

(2) Dans l'*Impartial français* du 8 mars 1924, des taux de mortalité par profession ont été calculés, d'une part d'après la population masculine signalée ci-dessus, d'autre part d'après une répartition des mobilisés par profession, estimée sur des bases entièrement arbitraires. Ces taux ne peuvent être considérés comme suffisamment approchés.

jeunesse intellectuelle a subi des pertes dont la gravité ne pourra jamais être exactement mesurée. Qui pourra dire de quels génies créateurs ou tout au moins de quels hommes de talent, la France a été privée par le sacrifice de la jeunesse des universités et des grandes écoles ?

On se bornera à citer ici quelques exemples suffisamment démonstratifs.

En honorant au Panthéon, le 11 avril 1919, la mémoire de ses morts, la Société des gens de lettres entendait la lecture d'une liste de 450 noms d'écrivains morts pour la France (1).

Dans un discours prononcé le 21 décembre 1919 à Douai, à l'occasion de la réinstallation de la Cour d'appel, M. Nail, garde des Sceaux, fournissait les précisions suivantes sur les pertes de la magistrature : sur 3.000 magistrats, 900 ont été incorporés et 330 seulement parmi les 2.800 juges de paix généralement plus âgés. Au total, il y a eu 1.230 incorporés parmi lesquels 108 ont été tués, et 200 blessés (2).

Sur le monument aux morts de l'Ecole polytechnique inauguré le 24 octobre 1925, on lit les noms de 833 anciens élèves, morts pour la France.

A l'Ecole Normale supérieure, où se recrute l'élite des professeurs de l'enseignement supérieur et secondaire, il y a eu 87 tués parmi les anciens élèves (promotions 1868 à 1909) et 143 parmi les élèves (promotions 1908 à 1917) ; voici le détail des pertes pour ces derniers (3) :

	Mobilisés	Tués	Blessés
Promotions 1908, 1909, 1910........	79	39	3
Promotions 1911, 1912, 1913........	161	81	64
Promotion 1914....................	80	20	18
Promotions 1916, 1917..............	26	3	»
	346	143	85

(1) *Le Temps*, 11 avril 1919.
(2) *Le Temps*, 22 décembre 1919.
(3) Discours prononcé à la séance de rentrée à l'École normale supérieure d'après *Le Temps* du 24 mars 1919.

L'Ecole Normale d'enseignement primaire de la Seine à Paris-Auteuil a compté 220 tués sur 750 de ses anciens élèves ou élèves mobilisés.

8. — Morts et disparus par régions

Une répartition des morts et disparus par régions militaires est reproduite ci-après, *sous toutes réserves* (1). Elle porte sur un total de 1.263.000 morts et disparus (officiers non compris) un peu plus élevé que celui qui a été indiqué page 420, pour les hommes de troupe français.

Morts et disparus par régions (officiers non compris)

Régions militaires	Mobilisés en milliers	Morts et disparus en milliers	Morts et disparus pour 100 mobilisés	Prisonniers en milliers
—	—	—	—	—
1re Lille	625	89,3	14,2	61,6
2e Amiens	310	42,6	13,8	26 3
3e Rouen	298	50,6	17,0	18,7
4e Le Mans	236	47,2	20,0	20,8
5e Orléans	235	47,6	20,2	18,9
6e Châlons-sur-Marne	273	37,5	13,4	14,1
7e Besançon	234	40,6	17,4	14,8
8e Bourges	288	55,4	19,3	17,3
9e Tours	333	59,1	17,7	18,8
10e Rennes	318	62,1	19,5	22,0
11e Nantes	470	87,6	18,6	35,7
12e Limoges	309	59,8	19,6	19,7
13e Clermont-Ferrand	385	68,0	17,6	19,6
14e Lyon	279	48,9	17,6	17,1
15e Marseille	577	68,6	11,9	24,4
16e Montpellier	337	57,0	16,9	20,9
17e Toulouse	261	45,8	17,5	18,3
18e Bordeaux	406	63,0	15,5	19,9
19e Alger	137	24,8	18,1	6,0
20e Nancy	174	29,4	16,9	10,4
21e Épinal	112	16,5	14,7	6,5
Gouv. militaire de Paris	1.083	114,2	10,5	43,4
Gouv. militaire de Lyon	163	20,1	12,3	7,9
Divers	»	27,3	»	48,2
Ensemble	7.843	1.263,0	16,1	531,3

(1) D'après l'*Impartial français*, 15 mars 1924, p. 16.

II. — Blessés et malades

1. — Blessés et malades entrés dans les formations sanitaires

L'évaluation du nombre des blessés et malades est plus incertaine que celle des morts et disparus, parce que les statistiques d'entrées dans les formations sanitaires comportent de nombreux doubles emplois, les blessés ou malades étant, le plus souvent, transférés une ou plusieurs fois d'une formation dans une autre.

Un tableau des nombres de blessés et malades entrés dans les formations sanitaires des armées de l'intérieur, d'Algérie et de Tunisie, pendant les années 1915 à 1919, a été inséré par M. Merlin dans son rapport à la Chambre des députés, sur les crédits du service de santé pour le 3e trimestre 1919 (1).

Nombre des blessés et malades admis dans les formations sanitaires, de 1915 a 1919 (*en milliers*)

	1915	1916	1917	1918	1919
Zone des armées ...... }	1.327	678	270	213	24
Intérieur .... }			339	611	46
Algérie-Tunisie	8	18	13	12	3
Total des blessés.	1.335	696	622	836	73
Zone des armées ...... }	1.178	899	361	322	87
Intérieur .... }			770	940	208
Algérie-Tunisie	15	54	46	56	13
Total des malades.	1.193	953	1.177	1.318	308
Blessés et malades.	2.528	1.649	1.799	2.154	381

Aux blessés et malades ainsi dénombrés, il faut ajouter 798.000 blessés ou malades évacués en 1914, dont 776.000 dans la zone des armées ou de l'intérieur et 22.000 en Algérie-Tunisie ; on a donc au total :

(1) Reproduit dans le Document n° 633, p. 73.

1914 blessés et malades.......	798.000
1915 à 1919 blessés..................	3.562.000
1915 à 1919 malades.................	4.949.000
Total...............	9.309.000

Ces nombres ont été rectifiés ultérieurement comme suit, par le service de santé militaire (1) :

1914 blessés et malades.......	799.000
1915 à 1919 blessés..................	3.595.000
1915 à 1919 malades.................	4.988.000
Total...............	9.382.000

En arrondissant ces nombres et en admettant que les 800.000 hospitalisés de 1914 comprenaient 600.000 blessés et 200.000 malades, on peut fixer approximativement comme suit, le nombre total des entrées dans les formations sanitaires de l'intérieur et d'Algérie-Tunisie.

Blessés..............................	4.200.000
Malades............................	5.200.000
Total..........................	9.400.000

Ce total, qui dépasse le nombre des mobilisés est sûrement très supérieur au nombre réel des blessés et malades, car le même homme est souvent entré en compte plusieurs fois, comme malade ou blessé.

On a vu que le nombre des décès parmi les hommes ains hospitalisés avait été d'environ 425.000, dont 250.000 par suite de blessures, 175.000 par maladie.

2. — Blessés (évaluation totale)

La *Statistique médicale de l'armée* (2) évalue à un minimum de 3.000.000, le nombre des blessés relevés sur le terrain du 2 août 1914 au 11 novembre 1918.

---

(1) Document n° 633, p. 74.
(2) *Op. cit.*, pages 9 et 10.

Cette estimation s'appuie sur le nombre des blessés évacués :

1° dans les formations sanitaires de la zone des armées : 1.626.000, dont 374.000 en 1915 et 1.252.000 en 1916, 1917 et 1918 ;

2° vers l'intérieur : 1.855.000, dont 855.000 d'août 1914 à janvier 1916 et 1.000.000 en 1916, 1917, 1918.

Soit au total 3.481.000 blessés, nombre qui doit être réduit à 3 millions par suite des doubles emplois.

La *Statistique médicale de l'armée* trouve une confirmation de ce nombre dans le total des évacuations de la zone des armées sur l'intérieur : 3.025.000 blessés (malades exclus), auxquels il faut ajouter ceux qui ont été traités dans la zone des armées jusqu'à guérison ou décès.

Le nombre des blessés traités dans les formations sanitaires de l'intérieur, est un peu plus élevé 3.155.000, d'après la *Statistique médico-chirurgicale de l'armée*, dont on dira maintenant quelques mots.

3. — Blessés admis dans les hopitaux de l'intérieur

Pour les blessés admis dans les hôpitaux de l'intérieur et d'Algérie-Tunisie, on possède une documentation abondante, établie par le *Service de statistique médico-chirurgicale de l'armée*, créé le 15 mars 1915, sur l'initiative du docteur Jacques Bertillon, qui en devint le chef. Cette statistique, achevée après la mort du docteur Bertillon par le médecin-major Jacquemart, a été publiée en 1924 (1).

Dans toutes les formations sanitaires de l'intérieur, une fiche individuelle était établie pour tout blessé ou malade sortant, quelle que soit la cause de la sortie : guérison, évacuation, décès, etc. Le Service de statistique a centralisé ainsi plus de 10 millions de fiches. Par regroupement de celles qui

---

(1) *Étude de statistique chirurgicale*, guerre de 1914-1918, les blessés hospitalisés à l'intérieur du territoire, Paris, Imprimerie nationale, 1924, 2 volumes de 452 et 414 pages.

concernaient le même blessé admis successivement dans plusieurs hôpitaux, on a pu identifier 3.153.000 blessés en nombre rond (3.152.556, dont 3.117.874 pour la France et 34.682 pour l'Algérie-Tunisie).

Sur ces 3.153.000 blessés, 3.062.000 étaient des militaires français, 34.000 des alliés, 57.000 des ennemis.

2.391.000 étaient des blessés de guerre, 634.000 des blessés accidentels et 128.000 des gazés.

On trouvera ci-après leur répartition suivant le mois de leur blessure, depuis août 1914 jusqu'à décembre 1919 ; à partir du 11 novembre 1918, il ne s'agit plus guère que de blessés accidentels. Pour l'année 1919, la statistique ne porte que sur la France, à l'exclusion de l'Algérie-Tunisie.

Répartition par mois des blessés admis dans les hopitaux de l'intérieur
France, Algérie, Tunisie (*Nombres en milliers*) (*a*)

	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Janvier	«	59	32	25	14	3,5
Février	«	63	36	18	13	3,0
Mars	«	76	48	25	41	2,3
Avril	«	72	46	114	48	2,3
Mai	«	91	59	53	56	2,4
Juin	«	90	59	27	67	2,3
Juillet	«	84	75	33	97	2,0
Août	144	62	55	42	92	1,6
Septembre	253	127	72	31	68	1,1
Octobre	98	52	53	32	78	0,8
Novembre	70	34	40	19	18	0,3
Décembre	70	36	44	15	5	0,4
	635	846	619	434	597	22,0

(*a*) *Les blessés hospitalisés à l'intérieur du territoire*, p. XI et XIII.

La statistique chirurgicale détaillée n'a pas porté sur les 3.118.000 blessés identifiés, parce que certains bulletins incomplets ne permettaient pas de suivre les blessés pendant toute la durée de leur hospitalisation ; elle n'a été établie que pour 2.755.000 blessés, dont 2.053.000 blessés de guerre, 574.000 blessés accidentels et 128.000 gazés.

Bien que ne pouvant ainsi renseigner sur la totalité des pertes en blessés, cette statistique porte sur un nombre d'hommes suffisamment élevé pour fournir des données significatives sur les blessures et leurs complications, les régions anatomiques et tissus lésés, les opérations pratiquées, la terminaison : guérison, mutilation, décès.

On se bornera à reproduire ici quelques indications d'ordre général.

Les 2.755.000 blessés ou gazés comprenaient 36.000 officiers, 135.000 sous-officiers et 2.584.000 soldats ; ils étaient ainsi répartis, suivant la nationalité : Français 2.578.000, indigènes nord-africains 82.000, indigènes coloniaux 20.000, soit, au total 2.680.000 militaires français, plus 25.000 alliés et 50.000 ennemis.

On a compté parmi eux 55.000 décès, dont 52.600 pour les troupes françaises (50.000 Français, 2.600 indigènes).

En ce qui concerne les 2.053.000 blessés de guerre proprement dits, voici quelques données générales sur la cause des blessures et la terminaison (nombres en milliers).

Blessés par :	
Arme blanche......	7
Balle...............	697
Projectile d'artillerie..............	1.234
Grenade...........	43
Liquide enflammé..	1
Eboulement de tranchée.............	21
Autre cause........	50
TOTAL.........	2.053

Pas d'opération....	1.547
Opération conservatrice............	425
Opération mutilante.	81
TOTAL.........	2.053
Terminaison :	
Décès..............	49
Guérison sans conséquence grave.....	1.646
Mutilation.........	94
Diminution fonctionnelle............	264
TOTAL.........	2.053

4. — MALADES

On n'a guère de données précises sur la réduction qu'il faudrait faire subir au nombre des entrées pour maladie dans les formations sanitaires, 5.200.000, afin d'en déduire le nombre

réel des hommes malades. Elle doit être au moins de moitié sans dépasser les deux tiers.

Les seules données statistiques publiées dans la *Statistique médicale de l'armée* (1), sur les malades traités au cours de la guerre ne concernent que certaines maladies infectieuses.

Il faut mettre à part les maladies typhoïdes qui n'ont guère sévi qu'au début de la guerre jusqu'au printemps de 1915, et la grippe, dont les effets ont été localisés pendant les derniers mois de 1918 et le début de 1919.

Maladies typhoïdes (2). — La morbidité et la mortalité par maladies typhoïdes ont été très élevées en 1914 et jusqu'au printemps de 1915 ; la généralisation de la vaccination antityphoïdique a eu les effets remarquables que résume la statistique ci-après :

Années	Nombre de cas		Nombre de décès		Cas pour 1.000 hommes		Décès pour 1.000 hommes	
	Intérieur	Armées Nord-Est	Intérieur	Armées Nord-Est	Intérieur	Armées Nord-Est	Intérieur	Armées Nord-Est
1914 (*a*)	40.111	45.078	4.642	5.479	»	»	»	»
1915	5.162	67.063	927	5.924	4,8	26,6	0,87	2,34
1916	2.172	12.482	201	501	2,7	4,4	0,25	0,17
1917	1.797	1.678	204	124	2,5	0,6	0,28	0,04
1918	982	757	131	101	1,4	0,3	0,19	0,04
1919	253	46	20	6	0,4	0,1	0,02	0,01

(*a*) Du 2 août au 31 décembre 1914 : sur 40.111 cas, 36.081 aux armées, 4.030 à l'intérieur.

La mortalité par maladies typhoïdes, qui était de 118 pour 100.000 hommes en décembre 1914, avant le début des missions aux armées de M. le professeur Vincent (3), tombe à

(1) *Op. cit.*, p. 69 à 119, pour les armées du Nord-Est. Le reste du volume est consacré aux maladies constatées dans le corps expéditionnaire des Dardanelles, l'armée d'Orient et dans le corps d'occupation du Maroc de 1907 à 1919.

(2) *Op. cit.*, p. 100.

(3) *Op. cit.*, graphique, p. 35.

10 pour 100.000 dès le mois de mai 1915. Elle continue à décroître ensuite jusqu'à 1 pour 100.000 en mai 1916, une légère recrudescence pendant l'été de cette même année la porte à 3 pour 100.000, mais à partir de décembre 1916, elle reste toujours inférieure à 1 pour 100.000, sauf en septembre 1918, 1,4.

Epidémie de grippe 1918-1919 (1). — Du 1er mai 1918 au 30 avril 1919, on a enregistré dans les armées françaises de l'intérieur, du Nord-Est, d'Orient, d'Algérie-Tunisie et du Maroc, plus de 400.000 cas de grippe, ayant produit 30.000 décès.

GRIPPE : MORBIDITÉ ET MORTALITÉ

Catégorie	Nombre de cas (milliers)	Nombre de décès (milliers)	Morbidité cas pour 1.000 hommes	Mortalité décès pour 1.000 hommes
Armée Nord-Est..	209,0	13,2	100	6
Intérieur.........	165,6	12,3	228	17
Armée d'Orient...	23,7	3,4	110	16
Algérie-Tunisie....	4,4	0,5	37	4
Maroc............	5,5	0,9	67	11
ENSEMBLE....	408,2	30,3	126	9

Dans l'ensemble, pendant l'année 1er mai 1918-30 avril 1919, sur 1.000 hommes, 126 cas de grippe ont été constatés ; ce sont les troupes de l'intérieur qui ont présenté la plus forte morbidité : 228 cas pour 1.000 hommes contre 110 à l'armée d'Orient et 100 aux armées du Nord-Est.

Ce sont aussi les troupes de l'intérieur qui ont eu la plus forte mortalité par grippe : 17 pour 1.000 hommes, contre 16 à l'armée d'Orient, 6 aux armées du Nord-Est et 9 pour 1.000, moyenne générale.

Dans le volume cité, on trouvera des tableaux et graphiques permettant de suivre par mois la marche de la morbidité et de la mortalité par grippe, dans les diverses parties de l'armée ci-dessus spécifiées.

Notons seulement qu'au plus fort de l'épidémie, pour le seul mois d'octobre 1918, la morbidité par grippe s'est élevée

(1) *Op. cit.*, p. 297.

à 66 pour 1.000 hommes d'effectif parmi les troupes de l'arrière, à 42 pour 1.000 à l'armée d'Orient et à 22 pour 1.000 aux armées du Nord-Est. Pour le même mois, la mortalité a été de 9 pour 1.000 hommes à l'armée d'Orient, 5 à l'intérieur et 2 aux armées du Nord-Est.

Autres maladies infectieuses. — Les données de la *Statistique médicale de l'armée* (1), pour quelques autres maladies, ne s'appliquent qu'aux années 1915 à 1919. On peut les résumer ainsi :

Cas de maladies de 1915 a 1919

	Milliers de cas		Décès	
	Intérieur	Armées Nord-Est	Intérieur	Armées Nord-Est
Oreillons	68	60	33	11
Rougeole	58	19	1.300	176
Scarlatine	27	9	550	127
Diphtérie	16	12	383	280
Dysenterie	7,6	13	259	361
Méningite cérébro-spinale	4,7	2,3	1.207	614

Rougeole. — Pendant les années 1915 à 1919, on a enregistré 58.000 cas de rougeole à l'intérieur et 19.000 aux armées du Nord-Est.

Années	Milliers de cas		Nombre de décès		Cas pour 1.000 hommes		Décès pour 1.000 hommes	
	Intérieur	Armées Nord-Est	Intérieur	Armées Nord-Est	Intérieur	Armées Nord-Est	Intérieur	Armées Nord-Est
1913	10,3	»	153	»	18,6	»	0,3	»
1915	25,0	8,5	710	123	23,5	3,3	0,7	0,04
1916	9,0	1,8	123	7	11,5	0,6	0,15	0,02
1917	11,6	5,1	240	32	16,0	2,0	0,3	0,01
1918	11,1	3,4	223	12	16,2	1,3	0,3	0,00
1919	1,1	0,3	4	2	1,5	0,7	0,0	0,00
1915-19	57,8	19,1	1.300	176				

(1) *Op. cit.*, p. 69 à 117.

A l'intérieur, la morbidité et la mortalité n'ont été supérieures aux taux de 1913 qu'en 1915 ; aux armées, la morbidité et la mortalité par rougeole ont été très faibles.

Scarlatine. — On a observé 27.000 cas de scarlatine à l'intérieur et 9.300 aux armées pendant les années 1915 à 1919.

Années	Milliers de cas		Nombre de décès		Cas pour 1.000 hommes		Décès pour 1.000 hommes	
	Intérieur	Armées Nord-Est	Intérieur	Armées Nord-Est	Intérieur	Armées Nord-Est	Intérieur	Armées Nord-Est
1913.............	2,3	»	36	»	4,1	»	0,06	»
1915.............	15,4	4,2	350	65	14,6	1,7	0,32	0,02
1916.............	5,3	1,6	84	12	6,7	0,6	0,10	0,00
1917.............	2,5	1,5	46	21	3,5	0,6	0,06	0,01
1918.............	2,8	1,6	61	23	4,1	0,6	0,09	0,01
1919.............	0,7	0,4	9	6	1,0	0,8	0,01	0,01
1915-19	26,7	9,3	550	127				

Pendant les années 1915, 1916 et 1918, la morbidité et la mortalité par scarlatine ont été supérieures à celles de 1913 dans les troupes de l'intérieur. Aux armées, comme pour la rougeole, les proportions des cas et des décès ont été très faibles.

Oreillons. — En 1913, on avait relevé 12.000 cas d'oreillons dans l'armée, soit 22 pour 1.000 hommes et seulement 2 décès. De 1915 à 1919, le nombre des cas a été de 68.000 dans les troupes de l'intérieur et de 60.000 aux armées du Nord-Est ; et celui des décès respectivement de 33 et 11.

Diphtérie. — En 1913, 530 cas, 15 décès. De 1915 à 1919, 16.000 cas à l'intérieur et 383 décès, dont 222 pour la seule année 1915. Aux armées du Nord-Est, 11.700 cas et 280 décès dont 178 en 1915.

Méningite cérébro-spinale. — En 1913, 118 cas, 36 décès. Pendant la guerre, cette maladie n'a été très fréquente qu'en 1915. A l'intérieur, 4.700 cas de 1915 à 1919, dont 2.525 en

1915 et 1.207 décès dont 622 en 1915. Aux armées du Nord-Est, 2.261 cas et 614 décès, dont 1.054 cas et 259 décès pour la seule année 1915.

Dysenterie. — En 1913, 914 cas et 14 décès. De 1915 à 1919, 7.600 cas et 259 décès à l'intérieur, 13.000 cas et 361 décès aux armées du Nord-Est.

Variole. — Cette maladie, dont les ravages étaient si terribles pendant les guerres d'autrefois (125.000 cas et 23.500 décès dans l'armée française, en 1870-1871) a pratiquement disparu en 1914-1918, grâce à la revaccination systématique : 12 cas et 1 décès pour les troupes françaises.

Maladies vénériennes. — La morbidité par maladies vénériennes a été naturellement beaucoup plus forte à l'intérieur que dans la zone des armées; toutefois, en 1919, elle s'est élevée brusquement dans les armées d'occupation.

	Maladies contractées à l'intérieur		Maladies contractées aux armées (Nord-Est)	
Années	Milliers de cas	Pour 1.000 hommes	Milliers de cas	Pour 1.000 hommes
1913	9,9	17,7	»	»
1916	53,3	67,5	10,3	3,6
1917	64,2	88,2	9,2	3,5
1918	57,3	83,9	10,4	3,9
1919	38,2	55,8	7,4	15,5

Tuberculose. — A défaut de données officielles, on signalera, d'après une communication présentée en août 1921, au congrès tenu à Londres par l'Union internationale contre la tuberculose, que la tuberculose sous toutes ses formes aurait causé 29.000 décès pendant la guerre, parmi les mobilisés français.

	France	Algérie et Maroc	Total
Août 1914-31 octobre 1915	2.857	227	3.084
1er novembre 1915-31 octobre 1916	5.393	254	5.647
1er novembre 1916-31 octobre 1917	6.827	423	7.250
1er novembre 1917-31 octobre 1918	6.424	710	7.134
1er novembre 1918-31 octobre 1919	5.148	772	5.920
	26.649	2.386	29.035

5. — Récupération des blessés et malades

On trouve dans la *Statistique médicale de l'armée* (1) quelque renseignements sur les résultats obtenus pour 6793000 hommes *sortis* des formations sanitaires, nombre inférieur à celui précédemment indiqué pour les entrées.

4.392.000 sorties par guérison.... 1.841.000 sorties par convalescence.	6.233.000 récupérés
415.000 sorties par éforme....... 145.000 sorties par décès.........	560.000 réformés ou décédés

Les récupérations représentent 92 pour 100 du total et le déchet 8 pour 100.

La durée moyenne de la récupération était d'un mois environ dans la zone des armées : cette durée s'élève à cinq mois dans la zone de l'intérieur.

On n'a pas de renseignements précis sur le nombre des blessés ou malades récupérés en 1914 et 1915. Le nombre mensuel moyen des récupérés (blessés et malades) a été de 50.000 en 1916, 46.500 en 1917, 50.000 en 1918.

Pour l'ensemble des années 1916, 1917, 1918, la proportion des blessés récupérés après guérison a été de 80 pour 100.

On a vu que pour 4.200.000 blessés entrés dans les formations sanitaires, le nombre réel de blessés n'a été que de 3.000.000 environ. De nombreux blessés guéris retournés au front ont été blessés de nouveau ; on peut dire approximativement que la moitié des blessés l'a été 2 fois. Bien entendu, il ne s'agit que d'une moyenne, car plus de 100.000 sont revenus au front pour la troisième ou la quatrième fois, ou plus, après blessure et guérison (2).

III. — Invalides de guerre

Le sacrifice de 1.500.000 hommes adultes a eu, non seulement un effet immédiat et brutal sur le nombre des Français, mais

(1) *Op. cit.*, p. 21, 51 et 52.
(2) Document n° 633, p. 75.

encore des conséquences lointaines qui se feront sentir pendant de longues années sur la structure et le développement de la population.

Qu'il s'agisse de mutilés proprement dits, de blessés ou de malades plus ou moins gravement atteints dans leur organisme, les invalides de guerre représentent un autre dommage, moins grave assurément, mais dont les effets démographiques actuels ou futurs seront malheureusement encore très importants.

D'une part, les conditions physiologiques défavorables de ces victimes de la guerre se traduisent immédiatement par une augmentation de la morbidité et de la mortalité générales. Que de tuberculoses sont nées de la guerre, que de complications diverses ont aggravé l'état de malheureux blessés, notamment de gazés qui ne semblaient pas au début trop durement atteints. Ces conséquences fatales ne sont d'ailleurs pas limitées aux invalides, aux malades eux-mêmes ; elles peuvent se répercuter à longue échéance dans les générations nées pendant la guerre et les années qui l'ont suivie.

D'autre part, l'incapacité physique entraîne la réduction ou la disparition totale de l'activité professionnelle des invalides. Le pays voit diminuer ses forces productives au moment où il doit faire face à une tâche immense : la réparation des ruines laissées par la guerre. L'appel à la main-d'œuvre étrangère est imposé non seulement pour remplacer les morts et les invalides incapables de tout travail, mais aussi pour suppléer à l'insuffisant rendement de ceux dont l'activité a été réduite.

Enfin, les compensations pécuniaires, justement accordées aux invalides, s'ajoutent au fardeau des charges de guerre, qui pèse si lourdement sur l'ensemble de la population. Encore ne faudrait-il pas croire que le dommage soit limité aux seuls invalides titulaires d'une pension. Combien d'autres qui n'ont présenté aucune demande ou qui n'ont pas été admis, ont vu néanmoins leur santé pour longtemps affaiblie par les souffrances, les privations supportées au front ou en captivité.

Cependant, il ne pourra être question ici que des seuls invalides pensionnés, c'est-à-dire dont le taux d'invalidité physique atteint 10 pour 100, selon les prescriptions de la loi du

31 mars 1919 qui a réglé en France le régime des pensions de guerre (1).

Cette loi a fixé le *droit à réparation* reconnu aux militaires des armées de terre et de mer affectés d'infirmités résultant de la guerre, ainsi qu'aux veuves, orphelins et ascendants de ceux qui sont morts pour la France. Elle a établi la *présomption d'origine* des blessures ou infirmités, la preuve contraire étant à la charge de l'État. Elle a admis non seulement les infirmités provenant de l'exécution du service, mais aussi celles qui résultent d'accidents, de fatigues ou dangers survenus par le fait ou à l'occasion du service.

1. — Nombre des invalides de guerre

D'après la première déclaration officielle sur les pertes de guerre (2), on comptait au 1er novembre 1918 : 76.000 hommes de troupe pensionnés, 113.000 réformés n° 1, 374.000 réformés n° 2 et 131.000 réformés temporaires, soit au total 694.000 pensionnés ou réformés.

Ces résultats provisoires ne diffèrent que très peu de ceux qui sont indiqués pour le 1er novembre 1918 sur le tableau ci-après qui montre la progression du nombre des pensionnés et réformés depuis le 1er janvier 1916 (3).

Dates	Total en milliers	Pensionnés et réformés n° 1	Réformés n° 2	Réformés temporaires
1er janvier 1916.......	278	41	207	30
1er juillet 1916........	365	74	243	48
1er janvier 1917.......	444	94	292	58
1er juillet 1917........	506	118	315	73
1er janvier 1918.......	588	142	343	103
1er juillet 1918........	651	165	361	123
1er novembre 1918....	687	184	373	130
1er novembre 1919....	747 (*a*)	269	386	152

(*a*) Plus 11.000 en instance de réforme.

(1) Voir pour plus de détails l'article de M. de Ville-Chabrolle, Les mutilés et réformés de la guerre 1914-1918 en France, *Bulletin de la Statistique générale de la France*, juillet 1922.

(2) Chambre des députés, deuxième séance du 26 décembre 1918, p. 3.598.

(3) Document n° 633, p. 75, et *Statistique médicale de l'armée*, p. 55.

Les prévisions faites, après le vote de la loi du 31 mars 1919, sur le nombre des pensions d'invalides étaient supérieures à 1.500.000 ; mais ce nombre ne fut jamais atteint.

Au 1er janvier 1922, il y avait 1.195.000 pensions liquidées et 293.000 demandes en instance ; mais le total 1.488.000 comporte des doubles emplois, un invalide titulaire d'une pension temporaire pouvant recevoir ensuite une pension définitive.

En fait, le nombre des pensions d'invalides ne paraît pas avoir dépassé sensiblement 1 million.

Cela tient d'une part à la mortalité des invalides, confirmée par l'augmentation du nombre des allocations de veuves et d'ascendants, à l'extinction de pensions temporaires après guérison ou abaissement du taux d'invalidité au-dessous de 10 pour 100, au désintéressement de blessés légers ou malades peu gravement atteints, qui ont négligé de faire valoir leurs droits à pension.

Au 1er janvier 1928, le nombre des invalides pensionnés de guerre était de 1.040.000.

2. — Invalides classés selon le taux d'invalidité

Le nombre des invalides est un renseignement insuffisant s'il n'est pas accompagné d'indications sur la gravité des cas. On a publié de divers côtés des statistiques montrant la répartition de nombres variables d'invalides, d'après le taux d'invalidité ou l'organe atteint. On se bornera à reproduire ici le classement le plus complet portant sur un million d'invalides (1).

---

(1) Voir dans l'article de M. de Ville-Chabrolle, d'après la Commission consultative médicale de l'armée : 1° le classement suivant l'organe atteint de 388.824 pensions attribuées au 1er décembre 1919, de 433.383 au 1er avril 1920, de 602.669 au 1er janvier 1921, de 998.117 en mars 1922 ; 2° le classement d'après le taux d'invalidité et l'organe atteint des 433.383 pensions au 1er avril 1920 (*Bulletin de la Statistique générale de la France*, juillet 1922, p. 402 et 404).

RÉPARTITION PAR TAUX D'INVALIDITÉ (*a*)

100 pour 100 (art. 10 et 12)	15.000	50 pour 100.......	40.500
100 pour 100	38.000	45 —	13.000
95 —	3.000	40 —	66.500
90 —	7.000	35 —	16.500
85 —	9.000	30 —	107.000
80 —	42.000	25 —	40.500
75 —	6.000	20 —	163.000
70 —	13.000	15 —	97.000
65 —	50.000	10 —	226.500
60 —	42.500		
55 —	5.000	TOTAL........	1.001.000

(*a*) Chambre des Députés, 1924, n° 537, Rapport général sur le budget de 1925.

Ce que l'on peut résumer ainsi :

Invalidité supérieure à 50 pour 100.......	230.500	ou 23 pour 100
Invalidité de 25 à 50 pour 100..........	284.000	ou 28 — 100
Invalidité inférieure à 25 pour 100......	486.500	ou 49 — 100

D'après une communication du ministère des Pensions, les 1.040.000 invalides pensionnés au 1er janvier 1928, étaient ainsi répartis suivant le degré d'invalidité :

RÉPARTITION PAR TAUX D'INVALIDITÉ (*b*) AU 1er JANVIER 1928

100 pour 100 (art. 10 et 12)	2.000	55 pour 100........	5.500
100 — (art. 10)....	7.000	50 —	44.000
100 — (art. 12)....	4.000	45 —	14.500
100 — —	25.000	40 —	71.500
95 —	3.000	35 —	18.000
90 —	6.000	30 —	115.000
85 —	10.000	25 —	43.500
Grands invalides......	57.000	20 —	176.000
		15 —	105.000
80 pour 100...........	45.500	10 —	224.000
75 —	6.500		
70 —	14.000	Invalides de 10 à 80 pour 100.....	983.000
65 —	54.000		
60 —	46.000	TOTAL.........	1.040.000

(*b*) Loi du 31 mars 1919. D'après l'article 10, les mutilés que leurs infirmités rendent incapables de se mouvoir, de se conduire ou d'accomplir les actes essentiels de la vie, ont droit à l'hospitalisation ou à une majoration d'un quart de leur pension.

D'après l'article 12, dans le cas d'infirmités multiples, dont l'une entraîne l'invalidité absolue, il est accordé en sus de la pension maxima un supplément variable suivant les cas.

Ce tableau peut être ainsi résumé :

Invalidité supérieure à 50 pour 100.......	228.500 ou 22 pour 100
Invalidité de 25 à 50 pour 100..........	306.500 ou 29 —
Invalidité inférieure à 25 pour 100.......	505.000 ou 48 —

Cette répartition en trois groupes est sensiblement la même que la précédente.

Répartition en blessés et malades. — Pour 998.117 titres de pensions dépouillés en mars 1922, par la Commission consultative médicale, on a la répartition en blessés : 546.000 environ, soit 54 pour 100 et 452.000 malades, soit 46 pour 100.

Pour les blessés, le classement d'après l'organe atteint peut être résumé ainsi, en nombres arrondis (1) :

Tête....................	90.000	ou 17 pour 100
Tronc...................	72.000	ou 13 —
Membre supérieur.......	200.000	ou 37 —
Membre inférieur........	184.000	ou 33 —
Total.............	546.000	

Sur 200.000 invalides du membre supérieur, 112.000 ont été atteints au coude ou au-dessus (bras, épaule et clavicule), 42.000 à l'avant-bras et au poignet, 46.000 à la main.

Sur 184.000 invalides du membre inférieur, 88.000 ont été atteints au genou ou aux cuisses, 96.000 à la jambe ou au pied.

Parmi les 90.000 blessés atteints à la tête, on compte 35 mille blessés au crâne, 14.000 mutilés de la face, plus de 42.000 atteints aux yeux (aveugles, borgnes et autres lésions).

3. — Mutilés

Parmi les invalides de guerre, il faut faire une place spéciale aux mutilés proprement dits, dont le nombre dépasse 125.000.

(1) M. de Ville-Chabrolle, *Op. cit.*, p. 402.

D'après la *Statistique médicale de l'armée* (1), on comptait déjà au 31 décembre 1918 :

40.824 amputés munis d'un appareil ;

54.156 mutilés pourvus d'appareils de prothèse fonctionnelle. Les amputés se répartissaient ainsi :

Amputation d'avant-bras, poignet ou main........	4.409
Amputation du bras, y compris désarticulation du coude ou de l'épaule..........................	8.206
Amputation de pied ou de jambe................	11.635
Amputation de cuisse, y compris désarticulation du genou ou de la hanche.......................	16.574

Dans un rapport parlementaire (2), M. Fernand Merlin comptait près de 106.000 mutilés au début du 2e semestre 1919.

Amputés du membre supérieur..........	19.700
Amputés du membre inférieur...........	24.900
Mutilés fonctionnels....................	61.200
TOTAL............................	105.800

Les mutilés fonctionnels sont ceux qui, ayant conservé le membre atteint, ne peuvent s'en servir qu'à l'aide d'un appareil approprié.

Deux ans plus tard, dans un document parlementaire (3), M. Defos du Rau indique que le nombre des mutilés inscrits aux centres d'appareillage était de 108.900 au 1er janvier 1921, 122.772 au 1er juin et 123.915 au 1er août de la même année. L'augmentation s'expliquerait par le fait que certains mutilés appareillés au début à leurs frais ou par des œuvres privées, s'étaient adressés ensuite à l'État.

Dans son article déjà cité, M. de Ville-Chabrolle estimait qu'au 1er janvier 1922, il y avait environ 60.000 amputés et

---

(1) *Op. cit.*, p. 22.

(2) Chambre des députés, 1919, n° 6.319, Rapport sur les crédits du Service de santé.

(3) Chambre des députés, 1921, n° 3.536, Rapport sur le budget 1922, dépenses recouvrables, ministère des Pensions,

70.000 mutilés fonctionnels. Le nombre des amputés de membre supérieur était compris entre 20 et 25.000 ; celui des amputés de membre inférieur entre 35 et 40.000. D'autre part, il estimait qu'il y avait environ 20.000 trépanés, 20.000 borgnes, 2 à 3.000 aveugles et 3 à 4.000 mutilés maxillo-faciaux.

4. — Malades suivant la maladie

On a vu que sur près d'un million d'invalides pensionnés en mars 1922, on comptait près de la moitié de malades (46 pour 100).

Une autre statistique portant sur un total un peu différent à la même date, fait connaître la répartition des malades pensionnés suivant la nomenclature nosologique employée par le service médical de l'armée (1).

Invalides classés d'après la maladie

	Maladies	Nombres absolus	Pour 100
I.	Maladies infectieuses ou parasitaires	132.412	31,9
II.	Maladies diverses	47.241	11,4
III.	Pharyngo-rhino-larynx	2.427	0,6
IV.	Affections de l'abdomen et organes digestifs	37.049	8,9
V.	Affections des organes respiratoires	96.912	23,3
VI.	— de l'appareil circulatoire	22.606	5,4
VII.	— de l'appareil génito-urinaire	11.286	2,7
VIII.	— du système nerveux	29.550	7,1
IX.	— de l'appareil locomoteur	8.693	2,1
X.	— des yeux	10.282	2,5
XI.	— des oreilles	11.899	2,9
XII.	— de la peau et annexes	4.982	1,2
	Ensemble	415.339	100,0

Dans le groupe I sont les tuberculeux, dont le nombre n'est pas très éloigné de 100.000 ; les affections des voies respira-

(1) M. de Ville-Chabrolle, *op. cit.*, p. 408.

toires comptent 97.000 cas ; viennent ensuite les maladies diverses 47.000 cas, surtout représentés par la faiblesse et les troubles organiques suspects (tuberculose imminente), etc.

5. — Invalides suivant l'âge et la profession

Invalides de guerre suivant l'âge. — A notre connaissance, aucune statistique n'a été publiée sur la répartition par âge de l'ensemble des invalides de guerre. Dans le rapport de M. Louis Marin, si souvent utilisé (1), on trouve une répartition par classe des tués, disparus, prisonniers et réformés ou en instance de réforme au 15 août 1917.

Bien que cette répartition, très antérieure à la fin de la guerre, ne porte que sur 931.000 morts ou disparus, 527.000 réformés ou militaires en instance de réforme, on reproduira ci-après le résumé qu'en a établi M. de Ville-Chabrolle (2).

Classes de mobilisation	Ages en 1920	Réformés ou en instance de réforme		Morts ou disparus	
		En milliers	Pour 100	En milliers	Pour 100
1889 et avant..	50 ans et plus....	19,3	3,7	7,2	0,8
1890 à 1894. ..	45-49 ans.........	80,7	15,3	38,3	4,1
1895 à 1899. ..	40-44 ans.........	88,5	16,8	84,1	9,0
1900 à 1904. ..	35-39 ans.........	108,2	20,5	190,4	20,4
1905 à 1909. ..	30-34 ans.........	97,8	18,6	222,4	23,9
1910 à 1914. ..	25-29 ans.........	97,2	18,4	298,9	32,1
1915 et après..	Moins de 25 ans...	35,4	6,7	90,2	9,7
		527,1	100,0	931,5	100,0

La répartition des invalides est très différente de celle des morts ; les jeunes classes ont été plus exposées au feu ; les anciennes ont naturellement fourni de plus forts contingents de malades.

(1) Chambre des députés, 1920, n° 633, p. 83.
(2) M. de Ville-Chabrolle, *op. cit.*, p. 412.

Invalides de guerre suivant la profession antérieure. — Une répartition de 388.824 invalides de guerre, en novembre 1919 suivant la profession, a été publiée de divers côtés (1). On reproduira ici une répartition portant sur 822.000 invalides en mars 1922, provenant de la Commission consultative médicale (2), sous les réserves déjà formulées à propos de la répartition par profession des morts et disparus (page 422).

	Invalides en milliers	Pour 100
Agriculture	359,8	43,8
Commerce, banque	81,9	10,0
Industries de l'alimentation	47,0	5,7
Travaux publics, bâtiment	148,3	18,0
Autres industries	81,8	9,9
Transports	28,5	3,5
Professions libérales	21,0	2,6
Ecclésiastiques	1,6	0,2
Fonctionnaires	10,9	1,3
Domestiques	35,6	4,3
Sans profession	5,7	0,7
TOTAL	822,1	100,0

D'après d'autres éléments, M. de Ville-Chabrolle a procédé, dans son travail déjà cité, à une estimation pour 1.000.000 invalides en prenant pour base les groupes professionnels employés au recensement. Nous la reproduisons ci-après à titre d'information (3) :

	Invalides en milliers
Professions agricoles	473
Industries proprement dites	258
Manutention, manœuvres	50
Transports, marins, pêcheurs	32
Commerce, crédit, banque	99
Professions libérales (clergé compris)	26
Services publics (y compris militaires de carrière).	40
Domestiques	10
Sans profession, étudiants	12
ENSEMBLE	1.000

(1) *Journal de la Société de Statistique de Paris*, décembre 1925, p. 331.
(2) M. DE VILLE-CHABROLLE, *op. cit.*, p. 415.
(3) M. DE VILLE-CHABROLLE, *op. cit.*, p. 418 et 419.

6. — Veuves, orphelins et ascendants

Les conséquences démographiques immédiates de la guerre ne sont pas limitées aux pertes en tués, à la diminution de capacité physique et professionnelle des invalides. Il faut encore envisager les répercussions sur les familles dont ces tués ou ces invalides étaient les soutiens.

1° *Veuves et orphelins.* — En juillet 1920, on estimait que le nombre des pensions de veuves monterait à 680.000.

Au 22 octobre 1920, il avait été reçu 600.000 demandes de pensions de veuves et 4.000 demandes d'orphelins de père et de mère ; 150.000 de ces veuves n'avaient pas d'enfant ouvrant droit à majoration ; d'autre part, il y avait 760.000 enfants de veuves, ouvrant droit à majoration et 2.000 majorations dues sur les pensions d'orphelins, ce qui porte le nombre des bénéficiaires à 600.000+4.000+760.000+2.000=1.366.000 (1).

D'après un autre document parlementaire (2), il y avait, en 1924, 600.000 pensions de veuves, dont 250.000 veuves remariées (100.000 sans enfants, 150.000 avec enfant).

Enfin, d'après une communication du ministère des Pensions, au 1er janvier 1928, il y avait 630.000 pensions de veuves dont 367.500 non remariées et 262.500 veuves remariées. Le nombre des majorations pour enfants était réduit à 470.000, les orphelins cessant de toucher l'allocation au-dessus de 18 ans.

2° *Orphelins.* — On a une évaluation du nombre des orphelins de guerre, sans doute inférieure à la réalité, par les publications de l'*Office national des pupilles de la Nation.*

D'après l'article premier de la loi du 27 juillet 1917, modifiée par la loi du 26 octobre 1922, la France adopte les orphelins dont le père ou le soutien de famille a été tué à l'ennemi, ou dont le père, la mère ou le soutien de famille est mort de blessures ou de maladies contractées ou aggravées du fait de la guerre.

---

(1) Chambre des députés, 1920, n° 633, p. 96.

(2) Chambre des députés, 1924, n° 537, Rapport général sur le budget de 1925, t. 1.

Au 1er juin 1925, 719.000 orphelins étaient inscrits sur les contrôles des *Offices départementaux des pupilles de la nation* ; au 31 décembre 1926, sur 707.000 inscrits, 313.000 étaient subventionnés par les Offices.

3° *Ascendants.* — En juillet 1920, le nombre des ascendants ayant perdu leur soutien à la guerre était évalué à 650.000 (1). Ce nombre a été dépassé ultérieurement :

Catégories	En 1924 (2)	Au 1er janvier 1928 (3)
Pères et mères conjointement	390.000	426.000
Mères veuves	220.000	241.000
Pères seuls, mères remariées	186.000	203.000
Grand-pères et grand'mères conjoints	500	1.000
Grand'mères veuves	2.750	3.000
Grand-pères seuls, grand'mères mariées	750	1.000
Totaux	800.000	875.000

IV. Résumé.

1. — Evaluation des pertes totales

Les données qui viennent d'être analysées, bien qu'elles présentent quelques discordances et qu'elles laissent quelques incertitudes, permettent néanmoins de résumer ainsi le tableau des pertes de l'armée française :

Morts ou disparus tenus pour morts, 1.400.000, dont environ 1.300.000 Français ;

Blessés, 3.000.000 pour 4.200.000 entrées pour blessures dans les formations sanitaires ;

Invalides : plus de 1.100.000 dont un peu plus de la moitié pour blessures, le reste pour maladies contractées ou aggravées pendant la guerre. Parmi ces invalides : 130.000 mutilés, dont plus de 60.000 amputés ;

Veuves de guerre pensionnées : 630.000.

Orphelins de guerre, plus de 800.000 ;

Ascendants recevant des allocations : 875.000.

---

(1) Document n° 633, p. 96.
(2) Document n° 537, déjà cité.
(3) Communication du Ministère des Pensions.

2. — Comparaison avec les autres belligérants

Les pertes françaises en vies humaines seront appréciées plus exactement par comparaison avec celles des autres pays belligérants. Les données du tableau ci-après sont extraites d'une publication du Bureau international du Travail (1) ; elles permettent de rapporter les pertes en morts et disparus à la population masculine active et au nombre des mobilisés :

Pays	Nombres en milliers			Morts et disparus pour 100	
	Population masculine active	Mobilisés	Morts et disparus	Hommes actifs	Mobilisés
Pays alliés :					
France	13.350	7.935	1.400	10,5	17,6
Belgique	2.350	365	41	1,9	11,2
Royaume-Uni	14.569	5.704	744	5,1	13,0
Australie	1.806	413	59	3,3	14,4
Canada	»	629	52	»	8,2
Afrique du Sud	2.108	136	7	0,3	5,2
États-Unis	32.320	4.272	68	0,2	1,6
Italie	12.133	5.615	750	6,2	13,4
Russie	»	15.070	1.700	»	11,3
Roumanie	2.276	1.000	250	11,0	25,0
Serbie	»	1.008	365	»	36,2
Portugal	1.888	100	4	0,2	4,0
Pays ennemis :					
Allemagne	20.428	13.250	2.000	9,8	15,1
Autriche-Hongrie	16.235	9.000	1.543	9,5	17,1
Bulgarie	1.378	400	33	2,4	8,2

(1) B. I. T. Enquête sur la production, t. IV, 1er volume, p. 29. On a conservé ici les nombres du B. I. T., même lorsqu'ils différaient de ceux qui ont été indiqués d'autre part dans le présent volume.

Morts et disparus par rapport à la population masculine active. — Cette proportion est supérieure à 10 pour 100 en France ; seule, la Roumanie donne un pourcentage légèrement supérieur :

Roumanie.......	11,0	Italie..........	6,2
France..........	10,5	Royaume-Uni...	5,1
Allemagne.......	9,8	États-Unis......	0,2
Autriche-Hongrie.	9,5		

Morts et disparus parmi les mobilisés. — La proportion 17,6 pour 100, obtenue pour la France, n'est dépassée que pour la Serbie et la Roumanie :

Serbie...............	36,2	Italie...............	13,4
Roumanie...........	25,0	Royaume-Uni........	13,0
France..............	17,6	Belgique.............	11,2
Autriche-Hongrie.....	17,1	États-Unis...........	1,6
Allemagne...........	15,1		

CHAPITRE V

Bilan général des pertes de la population pendant la guerre

I. — Ancien territoire (87 départements)

On peut maintenant essayer de grouper les résultats enregistrés dans les 77 départements de l'intérieur, les évaluations faites pour les 10 départements envahis et les pertes de l'armée, pour établir le bilan général des pertes subies pendant la guerre par la population de la France.

Il ne s'agit, bien entendu, que d'une évaluation approximative à cause de l'incertitude qui persiste sur une partie de ces données ; évaluation capable toutefois de donner l'ordre de grandeur des sacrifices imposés par le conflit sanglant qui s'est déroulé pendant quatre années sur le sol français, accumulant les ruines matérielles et, ce qui est plus grave, sacrifiant des millions de vies humaines et diminuant, dans une mesure peut-être irréparable, les possibilités de renouvellement de la population.

En groupant les résultats généraux précédemment indiqués pour les 77 départements d'une part ; et les évaluations adoptées pour les 10 départements envahis d'autre part, on obtient les nombres ci-dessous pour les 87 départements (population civile).

Les évaluations faites pour les 10 départements envahis, de 1914 à 1918, sont incomplètes ; mais on a pu estimer que si toutes les lacunes qu'elles comportent étaient comblées, elles ne pourraient certainement pas être augmentées dans une

proportion atteignant 10 pour 100. Comme les résultats des 10 départements ne constituent qu'une fraction assez faible de ceux qui ont été enregistrés pour les 77 autres dans des conditions normales, on peut se convaincre que, dans l'ensemble, les résultats pour les 87 départements ne pourraient être augmentés de plus de 1 pour 100. On peut donc tenir les évaluations pour suffisantes.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS EN MILLIERS

	Mariages			Enfants déclarés vivants			Décès civils		
	77 dép.	10 dép.	87 dép.	77 dép.	10 dép.	87 dép.	77 dép.	10 dép.	87 dép.
1913	248	51	299	605	141	746	587	115	702
1914 (1er semestre)	126	22	148	308	62	370	335	55	390
— (2e semestre)	43	4	47	286	54	340	289	61	350
1915	75	7	82	387	63	450	617	103	720
1916	108	12	120	313	47	360	575	95	670
1917	158	17	175	342	48	390	583	97	680
1918	178	17	195	400	50	450	722	108	830
1919	447	82	529	403	72	475	617	93	710

Il faut maintenant ajouter aux résultats concernant a population civile, les pertes de l'armée estimées d'autre part.

Pour mieux encadrer les évaluations d'ensemble ainsi obtenues, on y ajoutera les résultats enregistrés du 1er mars 1911 au 31 décembre 1913, et du 1er janvier 1919 au 1er mars 1921, ce qui permettra de confronter la balance des naissances et des décès dans cet interv alle, audéficit que font apparaître les nombres d'habitants recensés le 5 mars 1911 et le 6 mars 1921.

On peut ainsi établir le tableau suivant dans la première colonne duquel on trouvera la population calculée au 30 juin de chaque année par la méthode déjà appliquée aux 77 départements, de 1914 à 1918. On a donné, d'une part, l'effectif de la population civile et, d'autre part, la population totale, y compris les mobilisés.

Aperçu du mouvement de la population du 1er mars 1911 au 1er mars 1921, dans les 87 départements

En milliers; évaluations approximatives de 1914 à 1918

Années	Population Totale	Population Civile (c)	Mariages	Enfants déclarés vivants	Décès dans la population civile	Excédent de naissances ou de décès dans la population civile	Militaires décédés (d)	Proportion annuelle pour 10.000 habitants dans la population totale: Nouveaux mariés	Enfants déclarés vivants	Décès (civils et militaires)	Prop. annuelle des décès civils p. 10.000 h. dans la population civile
1911 (mars-déc.)	(a) 39.605		251	616	611	+ 5		152	186	185	
1912	39.710		312	750	692	+ 58		157	189	174	
1913	39.790		299	746	702	+ 44		150	187	176	
1914 (1er semestre)	39.800		148	370	390	— 20		149	186	196	
— (2e semestre)	39.500	35.800	47	340	350	— 10	350	48	172	354	195
1914	39.800	36.200	195	710	740	— 30	350	98	178	274	204
1915	38.800	34.200	82	450	720	—270	310	41	116	265	210
1916	38.200	33.900	120	360	670	—310	260	63	94	243	198
1917	37.600	33.500	175	390	680	—290	140	93	104	218	203
1918	36.900	33.000	195	450	830	—380	240	106	122	290	251
1919	37.000		529	475	710	—235		286	128	192	192
1920	37.300		597	793	646	+147		320	213	174	174
1921 (janv.-févr.)	(b) 37.500		75	133	112	+ 21					

(a) Recensement du 5 mars 1911; *(b)* recensement du 6 mars 1921; *(c)* de 1917 à 1918, les différences entre la population totale et la population civile, évaluée chaque année ne concordent pas exactement avec les nombres totaux de mobilisés qui comprennent en effet non seulement les mobilisés des 87 départements, mais encore les mobilisés français venus des colonies et de l'étranger, les contingents coloniaux et les engagés volontaires étrangers; *(d)* la répartition des 1.300.000 militaires morts entre les années 1914 à 1918 a été effectuée d'après les nombres de morts, disparus et prisonniers figurant dans la quatrième colonne du tableau de la page 419. Le nombre relatif au deuxième semestre 1914 est sans doute un peu fort, la proportion des prisonniers ayant été plus considérable que pendant les autres années.

On peut ainsi résumer les indications de ce tableau :

1° *Déficit d'après les recensements.* — Il ressort à 2.105.000 habitants au total, mais à 2.390.000 pour les Français seuls, à cause d'une augmentation de 285.000 unités pour les étrangers.

Recensements	Nombres en milliers — Ensemble	Français	Étrangers
Du 5 mars 1911........	39.605	38.473	1.132
Du 6 mars 1921........	37.500	36.083	1.417
Différences.......	—2.105	—2.390	+285

Mais il y avait hors de France, au 6 mars 1921, un nombre exceptionnellement élevé de militaires et marins (notamment en Rhénanie), 193.000 au lieu de 93.000 en 1911. Le déficit de 2.105.000 constaté d'après les recensements pour la population totale peut donc être ramené à 2 millions en nombre rond.

2° *Déficit d'après l'excédent de décès.* — Le déficit dans la population civile se présente comme suit :

1er mars 1911-30 juin 1914, excédent de naissances......	90.000
1er juillet 1914-31 décembre 1919, excédent de décès......	1.500.000
1er janvier 1920-28 février 1921, excédent de naissances...	160.000

Soit, de mars 1911 à mars 1921, un excédent de 1.250.000 décès dans la population civile des 87 départements.

Il faut y ajouter 1.300.000 décès de militaires français.

Soit un total de 2.550.000 vies humaines perdues, que l'on peut ramener à 2.500.000, pour tenir compte des doubles emplois qui ont pu se produire, par suite de décès de militaires comptés à tort parmi ceux de la population civile.

3° *Excédent d'immigration de* 1911 *à* 1921. — La comparaison des deux déficits évalués:

D'après les recensements..............	2.000.000
D'après l'excédent de décès............	2.500.000

conduit à admettre un excédent d'immigration de 500.000 personnes.

Or, de 1906 à 1911, on avait constaté un excédent d'immigration de 250.000 environ, soit 50.000 en moyenne par an.

L'excédent de 500.000 en dix ans, de 1911 à 1921, ne paraît donc pas excessif. Sans doute l'immigration a été suspendue par la guerre, mais elle a repris ensuite avec une grande intensité et l'afflux a été tel, que le nombre des étrangers s'est accru de 285.000 unités entre les deux recensements de 1911 et de 1921. On peut donc, semble-t-il, considérer l'accord comme satisfaisant.

Un déficit de 2.500.000 décès par rapport aux naissances, de 1911 à 1921, ramené à 2.000.000 par un excédent d'immigration, telle est donc la conclusion qui ressort des faits ; elle ne comporte d'autres réserves que celles qui sont imposées par les erreurs inévitables des observations directes et par les évaluations indispensables pour remplacer la partie des relevés statistiques qui fait défaut.

Mais on peut envisager la question sous un autre aspect et se demander quelle serait la perte subie par la population par rapport aux conditions qui auraient prévalu, si la guerre n'avait pas eu lieu.

Ecrire l'histoire telle qu'elle aurait pu être, si quelque événement important ne s'était pas produit, est une entreprise intéressante, peut-être passionnante à certains égards, mais toujours hasardeuse.

Dans le cas présent, il faut admettre quelque hypothèse simple sur ce qu'aurait pu être la variation des nombres annuels de naissances et de décès à partir de 1914, si la paix avait été maintenue. Tout en restant très plausibles, les suppositions peuvent varier entre des marges assez espacées. Qui peut dire avec certitude que la natalité se serait maintenue, ou qu'elle aurait décrû avec une rapidité égale ou supérieure à celle de la période précédente ? On ne peut donc espérer une réponse unique, mais seulement des évaluations plus ou moins concordantes entre lesquelles il ne sera guère possible de choisir avec quelque sûreté.

II. — Nouveau territoire (90 départements)

Les pertes infligées par la guerre à la population n'ont pas été entièrement compensées par le retour à la mère-patrie

des trois départements d'Alsace et de Lorraine. La comparaison des deux recensements de 1911 et 1921 s'établit en effet comme suit, en milliers :

	1911	1921	Perte
87 départements..........	39.605	37.500	2.105
Alsace et Lorraine........	1.874	1.710	164
90 départements..........	41.479	39.210	2.269

La population des trois départements recouvrés, Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle, réduite de 1.874.000 en 1911 à 1.710.000 en 1921 est inférieure à la diminution de 2.105.000 habitants, constatée en 1921 sur l'ancien territoire (87 départements).

Avec l'appoint de l'Alsace et de la Lorraine, la population recensée en 1921 dans les 90 départements, 39.210.000, est encore inférieure de 395.000 unités à celle des 87 départements en 1911, 39.605.000.

1. — Alsace et Lorraine

Le mouvement de la population dans les trois départements d'Alsace et de Lorraine, de 1911 à 1921, est résumé dans le tableau ci-après (nombres en milliers) :

Années	Population (a)	Mariages	Naissances	Décès	Excédent de naissances ou de décès	Proportion pour 10.000 habitants		
						Nouveaux mariés	Nés vivants	Décédés
1911.........	1.875	13,1	45,7	32,8	+12,9	140	244	175
1912.........	1.890	13,1	45,8	29,0	+16,8	139	242	153
1913.........	1.895	13,2	44,3	29,2	+15,1	139	234	154
1914.........	1.900	10,0	42,9	30,2	+12,7	105	226	159
1915.........	1.900	4,4	29,7	27,5	+ 2,2	46	156	145
1916.........	1.900	4,8	22,3	25,9	— 3,6	50	117	136
1917.........	1.900	5,5	19,7	28,7	— 9,0	58	104	151
1918.........	1.850	6,5	19,9	35,3	—15,4	70	108	191
1919.........	1.700	24,0	28,2	26,6	+ 1,6	282	166	156
1920.........	1.700	26,5	40,8	24,3	+16,5	312	240	143

(a) Population au recensement du 1er décembre 1910 : 1.874.000 ; du 6 mars 1921 : 1.710.000 ; faute d'éléments suffisants pour un calcul plus précis, on a admis 1.900.000 pour les années 1914 à 1917.

Les données relatives aux mariages, naissances et décès sont complètes, même pour les années de guerre. Du 1er juillet 1914 au 31 décembre 1918, les bulletins d'état civil n'avaient pu être centralisés par l'Office statistique d'Alsace et de Lorraine (1) pour 108 communes occupées par les troupes françaises ou évacuées ; mais, en 1919, l'Office a pu obtenir de ces communes, sinon les bulletins d'état civil, du moins un relevé numérique pour les années 1914 à 1918, qui a permis de compléter la statistique du mouvement de la population, en ce qui concerne les résultats généraux.

Ces 108 communes avaient 83.600 habitants au recensement de 1910, soit 4,5 pour 100 de la population totale des trois départements.

Elles comprenaient : 1° dans l'arrondissement d'Altkirch, le canton de Dannemarie en entier (32 communes), 6 communes du canton d'Altkirch, 10 communes du canton de Hirsingen et une commune du canton de Ferrette ;

2° dans l'arrondissement de Colmar, 4 communes du canton de Munster ;

3° dans l'arrondissement de Mulhouse, 2 communes du canton de Mulhouse ;

4° l'arrondissement de Thann en entier (53 communes).

L'examen du tableau montre que, pendant la guerre, trois années seulement 1916, 1917 et 1918 ont donné un excédent total de 28.000 décès, dont la majeure partie revient à la dernière année, marquée en Alsace et Lorraine, comme dans presque toute l'Europe, par une grippe meurtrière.

Si l'on considère les sept années 1914 à 1920, on constate que l'excédent de 28.000 décès enregistré de 1916 à 1918, a été plus que compensé par un surplus de 33.000 naissances correspondant aux années 1914 et 1915 d'une part, 1919 et 1920 d'autre part.

Au total, pour les dix années 1911-1920, on a un excédent de 48.000 naissances.

---

(1) Office de statistique d'Alsace et de Lorraine. Comptes rendus 2e année, n° 2. *Mouvement naturel de la population de* 1913 *à* 1918. Strasbourg, Imprimerie populaire, 1920.

La proportion des *nouveaux mariés* s'est abaissée en Alsace et Lorraine au début de la guerre, à peu près comme dans les 77 départements de l'intérieur.

Nouveaux mariés pour 10.000 habitants

	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
77 départements....	149	102	45	66	97	109	280
Alsace et Lorraine..	139	105	46	50	58	70	282

Mais la reprise a été beaucoup plus rapide de 1916 à 1918 dans les 77 départements que dans l'Alsace et la Lorraine.

Pour les *naissances*, le mouvement a été le même dans les deux régions comparées ; en Alsace et Lorraine, la natalité de l'ordre de 234 pour 10.000 avant la guerre, est tombée au plus bas à 104 en 1917 ; dans les 77 départements, le taux correspondant s'est abaissé de 182 en 1913, à 95 en 1916.

Enfants déclarés vivants pour 10.000 habitants

	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
77 départements.	182	179	116	95	105	122	126
Alsace et Lorraine.	234	226	156	117	104	108	166

La *mortalité* était plus faible en Alsace et Lorraine avant la guerre que dans les 77 départements de l'intérieur : 154 pour 10.000 habitants en 1913. au lieu de 177. Pendant la guerre, elle s'est maintenue au-dessous du taux de 1913, sauf en 1914 où elle est montée à 159, et en 1918 où elle a atteint 191 pour 10.000. Dans les 77 départements, le taux de mortalité a été voisin de 200, ou même supérieur à ce nombre, il s'est élevé à 246 en 1918 (grippe).

Décès pour 10.000 habitants

	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
77 départements.	177	207	210	198	202	246	193
Alsace et Lorraine.	154	159	145	136	151	191	156

2. — France entière (90 départements)

En réunissant les résultats relatifs aux 87 départements (évaluation pour les années 1914 à 1918) et ceux de l'Alsace et de la Lorraine, on peut résumer comme suit les éléments principaux du mouvement de la population pour le territoire actuel de la France (90 départements).

Aperçu du mouvement de la population de 1911 a 1920 dans la France entière (90 départements)
(*Nombres en milliers, évaluations approximatives de* 1914 *à* 1918)

Années	Population	Mariages	Enfants déclarés vivants	Décès civils	Excédents de naissances ou de décès	Décès militaires	Proportion pour 10.000		
							Nouveaux mariés	Enfants déclarés vivants	Décès au total
1911....	41.480	321	788	808	— 20		155	190	195
1912....	41.600	325	796	721	+ 75		156	191	173
1913....	41.685	312	790	731	+ 59		150	190	175
1914....	41.700	205	753	770	— 17	360	98	181	271
1915....	40.700	86	480	745	—265	320	42	118	262
1916....	40.100	125	382	695	—313	270	62	95	239
1917....	39.500	180	410	710	—300	145	91	104	216
1918....	38.750	202	470	865	—395	250	104	121	286
1919....	38.700	553	504	737	—233		286	130	190
1920....	39.000	623	834	671	+163		319	214	172

Le mouvement de la population entre le 1er janvier 1911 et le 1er janvier 1921, peut être ainsi résumé :

1° *Déficit d'après les recensements* : du 5 mars 1911 pour les 87 départements et du 1er décembre 1910 pour les trois départements recouvrés d'une part, au 6 mars 1921 pour les 90 départements :

1911...............................	41.480.000
1921...............................	39.210.000
Déficit........................	2.270.000

On a vu (page 454), que pour tenir compte du nombre élevé de Français hors de France en mars 1921, notamment des armées d'occupation, il fallait réduire ce déficit d'une centaine de mille : en nombre rond, il ressort à 2.170.000.

2° *Déficit d'après l'excédent de décès.* — Le déficit pour la population civile se présente ainsi :

1911-1913	excédent	de naissances...	114.000
1914-1919	—	de décès........	1.523.000
1919-1920	—	de naissances...	163.000

Soit, dans l'ensemble, un excédent de 1.246.000 décès. Il faut y ajouter 1.345.000 décès de militaires.

Au total, 2.591.000 vies humaines perdues, que l'on peut ramener à 2.540.000 pour tenir compte des doubles emplois provenant de décès de militaires comptés aussi parmi les décès civils.

3° *Excédent d'immigration de* 1911 *à* 1920. — La comparaison des deux déficits évalués :

D'après les recensements..............	2.170.000
D'après l'excédent de décès...........	2.540.000

conduit à admettre un excédent d'immigration de 370.000 personnes pour la France entière (90 départements).

On a vu (page 454), qu'on était conduit à admettre un excédent d'immigration d'environ 500.000 entre le 1er mars 1911 et le 1er mars 1921 pour les 87 départements.

La différence entre ces deux résultats, 130.000, s'explique aisément. Dans les 3 départements d'Alsace et de Lorraine, on a enregistré, de 1911 à 1921, 48.000 naissances de plus que de décès dans la population civile. Mais ce gain a été à peu près compensé par les décès militaires ; de sorte que la perte de 164.000 habitants entre les deux recensements provient presque entièrement de l'émigration. Celle-ci vient se déduire de l'excédent d'immigration dans les 87 départements, qui de 500.000 environ devrait ainsi être ramenée à 336.000 ; on a trouvé 370.000, eu égard au degré d'approximation de ces estimations, l'accord peut être tenu pour satisfaisant.

TROISIÈME PARTIE

La population après la guerre

Les conséquences démographiques de la guerre ont été immédiates et brutales. Dès l'ouverture des hostilités, la mobilisation et l'invasion ont déplacé des millions de soldats et de réfugiés ; la nuptialité et la mortalité furent gravement affectées dès le mois d'août 1914, la natalité à partir du second trimestre de 1915.

Après l'armistice, au contraire, le retour vers un état normal ne pouvait se faire que beaucoup plus lentement. La démobilisation des armées dut être échelonnée sur de longs mois ; le repeuplement des régions libérées, subordonné à la réparation des ruines accumulées par quatre années de la plus destructrice des guerres, devait exiger des délais bien plus étendus ; au recensement de 1926, il ne pouvait encore être considéré comme terminé. Sans parler de l'empreinte laissée par les dures conditions de l'existence pendant le grand conflit, les pertes subies par les hommes adultes, le déficit formidable des naissances ont marqué de traces profondes la structure même de la population et modifié pour longtemps l'évolution des grands facteurs démographiques. Ces traces subsistent encore après dix années de paix ; certaines feront sentir leurs déplorables effets pendant plusieurs générations.

Laissant prévoir les répercussions à longue échéance et définissant les aspects divers de la situation actuelle, un tableau de la population après la guerre doit comprendre, semble-t-il, trois parties principales.

Tout d'abord, une esquisse des importants et complexes déplacements de population pendant les deux années qui suivirent l'armistice. Les grands rassemblements d'hommes

armés se sont disloqués, les régions dévastées ont vu refluer leurs habitants, les campagnes abandonnées se sont repeuplées, les groupements provoqués par les industries de guerre se sont adaptés aux besoins de la paix, les anciens courants d'émigration se sont arrêtés ou modifiés, pendant que d'autres s'établissaient. Le mélange en perpétuelle transformation qu'avait créé la guerre s'est peu à peu ordonné, clarifié, et la population s'est orientée vers un état d'équilibre, analogue à celui d'avant la guerre, mais en gardant néanmoins des marques ineffaçables.

Décrire ce nouvel état, tel serait l'objet de la deuxième partie du tableau. Le recensement de 1921 en fournit les moyens. Il donne, en effet, sur la structure de la population, un peu plus de deux ans après l'armistice, les détails les plus complets et les plus variés. Leur comparaison avec les traits analogues fixés par le dénombrement de 1911, fait apparaître en pleine lumière les conséquences les plus immédiates de la guerre sur l'état de la population française.

Enfin, les mouvements des principaux facteurs démographiques au cours des dix années écoulées depuis l'armistice, les tendances que cette évolution même laisse prévoir, forment l'objet de la troisième section, consacrée à l'examen du sens et de l'intensité des variations actuellement subies par la nuptialité, la natalité et la mortalité et aussi à leurs conséquences probables pour le développement de la population. Depuis longtemps insuffisant, par suite d'une natalité très faible et décroissante, ce développement a été encore entravé par les lourdes pertes de guerre. Un nouveau et puissant courant d'immigration s'est établi, apportant le complément de main-d'œuvre nécessaire pour compenser le formidable déficit de tués et de mutilés ; la situation démographique, déjà préoccupante avant la guerre, se complique ainsi d'un problème nouveau. Sur les multiples aspects de cette situation et de sa probable évolution, on essaiera d'apporter les éléments d'informations si nécessaires pour le jugement raisonnable de faits dont il ne faut ni exagérer les dangers, ni méconnaître l'importance et même la gravité.

CHAPITRE PREMIER

Grands déplacements de population après l'armistice

Le 11 novembre 1918, la signature de l'armistice arrêtait les armées alliées sur une ligne Gand, Mons, Chimay, Mézières, Sedan, Damvillers, Pont-à-Mousson, l'ancienne frontière jusqu'aux environs de Saint-Dié, les hautes vallées des Vosges sur le versant alsacien, jusqu'à la trouée de Belfort et la frontière suisse. Sous la pression ininterrompue qu'elle subissait depuis la seconde quinzaine de juillet, l'armée allemande avait abandonné la presque totalité des régions françaises du Nord-Est, qu'elle occupait depuis plus de quatre ans.

Dès ce jour, commença le retour des prisonniers français brusquement rendus à la liberté par l'armistice et la désorganisation politique du Reich. En même temps revenaient aussi les civils internés en Allemagne, entraînés en Belgique ou refoulés jusqu'aux Pays-Bas par le recul des Allemands.

Le 17 novembre, conformément aux clauses de l'armistice, les armées alliées se mettaient en marche pour aller occuper la région rhénane.

Après ce grand mouvement de plusieurs millions d'hommes, la paix, si ardemment souhaitée, allait provoquer d'autres grands déplacements de population.

Déjà amorcé à la suite des armées alliées, pendant les derniers mois de la guerre, le retour des réfugiés vers les régions libérées n'allait pas tarder à s'accélérer. Subordonné aux nécessités militaires, à la disparition des graves dangers résultant des mines à retardement, des projectiles non explosés, des dépôts de munitions, il ne pouvait être autorisé qu'au fur et à mesure

du rétablissement des voies de communication, des habitations, et du ravitaillement, et devait ainsi s'échelonner sur plusieurs années.

Pour exécuter les premiers travaux de déblaiement des champs de bataille, des villes et villages en ruines, les prisonniers ennemis furent transportés, en 1919, dans les régions libérées. A ces prisonniers furent adjoints des travailleurs coloniaux, puis pour les travaux de reconstruction, la main-d'œuvre qualifiée recrutée en France et à l'étranger.

Vers la fin de 1918, commença la démobilisation de l'armée française, et le départ des contingents américains et britanniques. Le retour des démobilisés aux champs ou à l'atelier modifia considérablement la répartition de la population. L'arrêt du travail dans les usines de guerre disloqua les concentrations de main-d'œuvre réalisées dans certaines régions. Des villes de moyenne ou grande importance virent baisser rapidement le nombre de leurs habitants artificiellement grossi pendant la guerre. Au contraire, les rudes tâches de la reconstruction attiraient les ouvriers dans les régions libérées.

Ainsi, pendant de longs mois, les débuts de la paix furent marqués par des mouvements de population aussi complexes, aussi importants que ceux de la période de guerre.

I. — Rapatriement des prisonniers et internés français

1. — Civils français internés en pays ennemis

L'article III de l'armistice stipulait que tous les habitants des pays envahis de Belgique, de France, du Luxembourg et d'Alsace-Lorraine devaient être rapatriés dans un délai de quinze jours.

L'article XVIII prévoyait le rapatriement, sans réciprocité, dans le délai maximum d'un mois et dans des conditions de détail à fixer, de tous les internés civils, y compris les otages, les prévenus ou condamnés appartenant à des puissances alliées ou associées autres que celles énumérées à l'article III.

Les camps d'internés civils en Allemagne furent ouverts

aussitôt après l'armistice. Dès le 24 novembre 1918, tous les Français étaient rapatriés à l'exception de quelques isolés qui se trouvaient hors des camps (1).

2. — Prisonniers de guerre français

L'article X de l'armistice du 11 novembre 1918 prescrivait le rapatriement immédiat, sans réciprocité, de tous les prisonniers de guerre des Alliés et des États-Unis, y compris les prévenus et condamnés.

A l'armistice, le nombre des prisonniers français en Allemagne était estimé à 480.000 environ d'après les renseignements fournis par le gouvernement allemand (2). Il était en réalité plus élevé (520.000), comme on le verra plus loin.

Les opérations de rapatriement furent entravées par l'effondrement de l'organisation militaire et administrative allemande, par la pénurie des transports, les mauvaises conditions sanitaires résultant de l'épidémie de grippe.

Aussitôt après l'armistice, sans attendre le règlement des dispositions à prendre, les Allemands avaient ouvert les portes des camps de prisonniers, notamment dans la zone des armées. Des bandes de prisonniers de guerre et de civils français ou belges sillonnaient les routes. Des mesures furent prises pour mettre fin à ce désordre et organiser avec méthode le rapatriement et le ravitaillement des prisonniers.

Dans certains endroits, des incidents douloureux se produisirent, notamment le 27 novembre, au camp de Langensalza, où les sentinelles allemandes tirèrent sans aucune justification sur des prisonniers français, dont 9 furent tués et 8 blessés.

Les prisonniers de la rive gauche du Rhin furent concentrés dans une douzaine de camps où les armées alliées assurèrent leur ravitaillement, leur habillement et leur évacuation en camions automobiles.

---

(1) *Revue internationale de la Croix Rouge*, 15 janvier 1919, p. 49.

(2) Chambre des députés, 1919, Rapport n° 5.676 de M. Gratien Candace, p. 710, et *Revue internationale de la Croix-Rouge*, janvier 1919, p. 202. Dans le rapport n° 633, M. Louis Marin indique 484.000 prisonniers.

Les prisonniers des camps de l'Allemagne du Nord et du Centre furent dirigés sur Hambourg, Stettin, Dantzig, pour être évacués par bateau vers les ports français : Dunkerque, Cherbourg, le Havre.

Pour utiliser au mieux les bateaux disponibles, un certain nombre de prisonniers furent dirigés sur la Hollande et s'embarquèrent à Rotterdam, d'autres (40.000 environ) passèrent par le Danemark et même par la Suède (Malmoë).

Les prisonniers de l'Allemagne centrale furent en partie évacués par voie ferrée, par Cologne, Mayence, Rastatt et Strasbourg.

Les prisonniers de l'Allemagne du Sud, notamment ceux des camps bavarois revinrent par la Suisse. Ceux qui arrivaient par Bellegarde étaient dirigés sur des dépôts installés à Annecy, Chambéry, Belley et Lyon (Sathonay). Ceux qui rentrèrent par Delle ou Pontarlier étaient reçus à Besançon, Belfort, Auxonne et Dijon.

A la Noël 1918, on estimait que 275.000 prisonniers français, soit plus de la moitié, avaient été rapatriés (*Revue internationale de la Croix-Rouge*, février 1919, p. 139).

Au 16 janvier 1919, tous les prisonniers valides ou transportables étaient rentrés, sauf les malades non transportables, les isolés, très peu nombreux, qui restaient volontairement.

D'après le rapport déjà cité de M. Candace, la situation à cette date s'établissait ainsi :

Prisonniers français rapatriés

Par les armées	338.373
Par la mer	129.382
Par la Suisse	48.666
Par l'Italie, via Chambéry	4.158
	520.579

Les prisonniers rapatriés suivaient le sort de leur classe ; mais avant de rejoindre leur corps, ceux qui n'étaient pas libérés recevaient une permission de 30 jours, portée à partir du 25 décembre 1918, à 45 jours pour les prisonniers capturés en 1916, et 60 jours pour ceux de 1915 et 1914.

Les prisonniers français internés en Suisse furent naturellement rapatriés dans le plus bref délai, après l'armistice. Le 21 novembre, 600 officiers français internés dans l'Oberland bernois partaient pour la France, d'autres convois furent expédiés les jours suivants. Le 26 novembre 1918, deux trains emportaient les 1.200 internés de Genève, ceux de Lausanne partaient le même jour, ceux du Jura le lendemain (*Le Temps*, 27 novembre 1918).

II. — Démobilisation

Commencée immédiatement après l'armistice, la démobilisation de l'armée française était terminée onze mois plus tard. Au début d'octobre 1919, il ne restait plus sous les drapeaux que les classes 1918 et 1919 ; dans cet intervalle, plus de 4.500.000 hommes avaient été renvoyés dans leurs foyers.

1. — Rythme de la démobilisation

L'opération eut lieu en deux phases : pendant la première, du 15 novembre 1918 aux premiers jours d'avril 1919, 2.500.000 hommes environ furent libérés. La seconde phase ne commença qu'après la signature du traité de Versailles, le 28 juin 1919 ; du début de juillet à la fin de septembre, elle porta sur près de 2 millions d'hommes.

1re *phase : novembre* 1918-*avril* 1919. — Dès le 15 novembre 1918, une circulaire du ministère de la Guerre prescrivait la libération immédiate des classes les plus anciennes : 1887, 1888 et 1889 ; l'opération devait être terminée le 1er décembre.

Une seconde circulaire, du 27 novembre 1918, ordonnait le renvoi de la classe 1890, avant le 10 décembre.

Le 7 décembre 1918, pour coordonner toutes les questions relatives à la démobilisation, un sous-secrétariat d'État spécial était créé au ministère de la Guerre.

Dans une troisième circulaire du 15 décembre 1918, le ministre de la Guerre posait le principe de la démobilisation

selon l'ordre d'ancienneté. Les suggestions relatives à une démobilisation par catégories professionnelles, pour faciliter la réadaptation économique du pays aux conditions nouvelles du temps de paix, suivant la méthode adoptée en Angleterre, n'étaient donc pas retenues. Mais des atténuations étaient apportées au principe de l'ancienneté, à l'aide de majorations de classes accordées :

1° Aux pères de famille : une classe par enfant, avec une classe supplémentaire pour les veufs.

2° Aux militaires qui avaient eu 2 frères tués, une classe ; à ceux qui avaient eu plus de 2 frères tués, 2 classes.

Les hommes appartenant aux classes 1892 à 1897, ou à une classe plus ancienne, y compris les annuités en vertu des majorations, devaient être renvoyés à partir du 25 décembre, ainsi que les pères de 5 et 4 enfants et les veufs, pères de 3 enfants, appartenant à des classes plus jeunes, qui n'étaient pas encore libérées (1).

Les officiers de complément étaient libérés avec les hommes de leur classe.

L'ordre prévu pour les opérations était le suivant :

	Aux armées	Sur le territoire
Classes 1891, 1892, 1893 et assimilées ou classes plus anciennes	25 déc. 1918-8 janv. 1919	9-18 janv. 1919
Classes 1894 à 1897, pères de 4 enfants et veufs, pères de 3 enfants	21 janv. 1919-4 fév. 1919	5-14 février 1919

Ces dates sont celles de l'embarquement en chemin de fer ou de la mise en route par voie de terre pour les *dépôts démobilisateurs*. En effet, pour hâter les opérations, les militaires n'étaient plus dirigés sur le dépôt de leur unité (régiment, etc.), pour y être désarmés et déséquipés, ce qui aurait entraîné

(1) Antérieurement à l'armistice, des mesures avaient été prises pour retirer du front les militaires ayant les plus lourdes charges de famille. Ainsi une circulaire du 5 novembre 1918 prescrivait le renvoi à l'intérieur des pères de 5 enfants ou veufs ayant 4 enfants des classes 1898 et plus jeunes, les pères de 4 enfants ou veufs avec 3 enfants des classes 1892 à 1894.

des déplacements inutiles, mais sur un dépôt démobilisateur (on en avait créé 200 environ), voisin de leur future résidence.

Les hommes ne séjournaient que 24 heures dans les dépôts; ils recevaient un vêtement civil ou une indemnité de 52 francs, et leur carnet de pécule.

Une nouvelle circulaire du 21 janvier 1919 étendit le système des majorations accordées aux pères de famille et aux militaires ayant eu des frères tués à l'ennemi. D'après la circulaire du ministre de la Guerre du 15 décembre 1918, ces majorations pouvaient se cumuler.

1° *Chefs de familles nombreuses* : majorations de 2, 3 ou 4 classes au frère aîné de 6, 7 ou 8 enfants, orphelins de père et de mère.

2° *Familles d'agriculteurs* : majoration de 4 classes au militaire agriculteur, fils aîné de veuve cultivatrice et au militaire aîné de 3 frères cultivateurs qui sont tous les 3 sous les drapeaux.

3° *Militaires résidant hors de la métropole*, venus en France pour la guerre et retournant soit à l'étranger, soit aux colonies : majoration variable suivant la destination :

1 classe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Espagne, Algérie, Tunisie.

2 classes : reste de l'Europe, Maroc, Asie Mineure, Syrie, Palestine, Egypte.

3 classes : Amérique du Nord, Afrique occidentale (colonies côtières), côte des Somalis.

4 classes : autres pays.

Les militaires qui, par le jeu des diverses majorations étaient assimilés à une classe plus ancienne que la classe 1898, devaient être démobilisés avec cette classe.

Du 25 décembre 1918 au 15 février 1919, environ 1.200.000 hommes furent ainsi démobilisés, savoir :

Classes 1892 à 1897 (R. A. T.) (*a*).....	850.000
Assimilés aux R. A. T................	250.000
Pères de 4 et 5 enfants..............	80.000
TOTAL..........................	1.180.000

(*a*) R. A. T. Réserve de l'armée territoriale.

Le tour de départ des classes 1898 à 1904 et des assimilés par le jeu des majorations de classes fut ainsi fixé, par l'ordre de démobilisation n° 2, du 21 janvier 1919 :

	Aux armées	Sur le territoire
Classes 1898, 1899 et assimilés....	15-23 février	24-26 février
Classes 1901, 1902..............	27 fév.-7 mars	8-10 mars
Classes 1903, 1904..............	11-19 mars	20-22 mars
Classes 1905, 1906..............	23-31 mars	1-3 avril

Au total, entre le 15 novembre 1918 et le 15 avril 1919, près de trois millions d'hommes avaient été rendus à la vie civile, dont 2.600.000 démobilisés et 250 à 300.000 mis en sursis, soit une moyenne de 135.000 par semaine, près de 20.000 par jour.

2e *phase* : *juillet-octobre* 1919. — Il fallut attendre la signature du traité de paix à Versailles, le 28 juin 1919, pour pouvoir reprendre la démobilisation, l'armée ne devant pas être trop affaiblie pour le cas de complications possibles.

Le 7 juillet 1919, l'ordre des opérations était fixé comme suit:

Classe 1907....................	9-20 juillet
Classe 1908....................	21-30 juillet
Classe 1909....................	31 juillet-9 août
Classes 1910, 1911, 1912........	9 août au 9 septembre
Classes 1913, 1914, 1915........	9 septembre au 9 octobre
Classes 1916, 1917..............	9 au 30 octobre

Les 11 classes à démobiliser du 9 juillet au 30 octobre représentaient environ 1.650.000 hommes.

A la suite d'un vote de la Chambre des députés, demandant, le 4 juillet 1919, la démobilisation rapide des classes de la réserve, les dates prévues furent ainsi avancées par un ordre ultérieur du 26 juillet 1919 :

Classe 1910....................	du 8 au 15 août
Classe 1911....................	du 16 au 22 août
Classe 1912....................	du 23 au 29 août
Classes 1913 à 1917............	du 31 août au 4 octobre

La démobilisation des hommes servant dans la *marine de guerre* s'était effectuée parallèlement ; les dernières classes

1913 à 1917 furent démobilisées entre le 31 août et le 30 septembre 1919.

Au début d'octobre 1919, la démobilisation était pratiquement achevée. Cet état de fait fut sanctionné par un décret du 14 octobre 1919, portant que les dispositions édictées par le décret du 1er août 1914, en vue de la mobilisation générale de l'armée, cesseraient leur effet à la date de la cessation des hostilités. Cette date fut elle-même fixée au 24 octobre 1919 par une loi du 23 octobre.

D'après une note du sous-secrétariat d'État à la démobilisation, publiée le 20 octobre 1919, les opérations achevées à cette date avaient porté sur 101.000 officiers et 4.322.000 hommes.

On peut suivre, d'autre part, les étapes de la démobilisation par la décroissance des effectifs moyens du 11 novembre 1918 à décembre 1919 (1).

Effectifs mensuels de l'armée française, en milliers (2)

	Intérieur	Armées du Nord et de l'Est	Armées d'Orient	Ensemble
1918 :	—	—	—	—
Novembre.........	612	2.653	230	3.495
Décembre.........	598	2.653	230	3.481
1919 :				
Janvier............	671	2.000	186	2.857
Février............	1.089	700	159	1.948
Mars..............	793	600	155	1.548
Avril..............	688	550	119	1.357
Mai...............	783	550	110	1.443
Juin..............	911	550	110	1.571
Juillet............	782	395	109	1.286
Août..............	660	88	92	840
Septembre.........	553	45	74	672
Octobre...........	484	59	57	600
Novembre.........	464	82	55	601
Décembre.........	397	87	51	535

(1) *Statistique médicale de l'armée.* Données de statistique relatives à la guerre 1914-1918, p. 67.

(2) Non compris l'armée de l'Afrique du Nord.

2. — Aide aux démobilisés

On imagine aisément quels graves problèmes devait poser le retour dans leurs foyers de 4.500.000 hommes rendus à la vie civile en moins de onze mois, en moins de neuf mois, si l'on tient compte de l'arrêt de la démobilisation en mai et juin 1919. Problèmes d'ordre moral d'abord, car ces hommes, dont la mentalité était singulièrement changée par les épreuves d'une guerre de quatre années, retrouvaient un milieu familial et social qui s'était lui aussi transformé. La femme avait remplacé l'homme comme chef de famille, parfois comme chef d'exploitation, souvent comme salariée, dans presque toutes les branches de l'activité : agriculture, industrie, commerce, transports, etc. On n'insistera pas ici sur l'adaptation nécessaire aux nouvelles conditions de la famille et de la société ; mais on dira quelques mots des problèmes économiques et sociaux que posait le retour des mobilisés aux champs, à l'atelier, au comptoir.

Le rythme de la démobilisation avait été réglé, selon les nécessités politiques et militaires, surtout d'après les possibilités de transport par voie ferrée. Mais il fallait aussi qu'il fût assez lent pour permettre, sans trop de heurts, la réintégration des démobilisés dans les cadres de l'activité économique. Ces cadres, bouleversés pour les besoins de la guerre, devaient eux-mêmes être transformés pour la nouvelle économie du temps de paix, compte tenu des formidables destructions dans les régions dévastées. Sans doute, beaucoup de démobilisés cultivateurs, commerçants, ouvriers, etc., n'avaient qu'à reprendre leur ancienne place, on comprend avec quelle satisfaction. Mais beaucoup d'autres, surtout dans les départements libérés, devaient se mettre à la recherche d'une nouvelle situation. Il fallait donc leur permettre de subsister, eux et leurs familles, pendant le temps nécessaire à leur placement dans un métier répondant à leurs aptitudes, et, en même temps, faciliter ce placement. Des mesures efficaces furent prises dans ce double but.

Primes de démobilisation. — On a vu que chaque démobilisé recevait à sa libération, avec son livret de pécule, un vêtement civil ou une indemnité de 52 francs.

Une loi du 22 mars 1919 (*Journal Officiel* du 29 mars), créa une prime de démobilisation, comportant une partie fixe de 250 francs et une part variable, à raison de 20 francs par mois passé dans une unité combattante et de 15 francs par mois pour les autres services.

Ces primes furent payées rétroactivement aux démobilisés déjà libérés. Au 15 septembre 1919, 97 pour 100 des primes fixes étaient payées ; quant aux primes mensuelles, dont le décompte était plus compliqué, 43 pour 100 étaient liquidées à cette date ; un délai de deux à trois mois était nécessaire pour achever le paiement (1).

Les allocations aux familles de mobilisés, y compris les majorations pour enfants étaient d'ailleurs maintenues pendant une période de six mois après la démobilisation, suivant un tarif dégressif ; deux premiers mois, tarif plein, 1 fr. 75 par jour ; 3e et 4e mois, 1 fr. 25 ; 5e et 6e mois, 0 fr. 75.

Les allocations aux familles dont le soutien était décédé ou disparu au cours de la guerre, réformé, versé dans les services auxiliaires pour blessures de guerre, furent payées jusqu'au 15 novembre 1919.

Placement des démobilisés. — Pour faciliter le retour des mobilisés dans la place même qu'ils occupaient avant leur départ pour l'armée, une loi du 22 novembre 1918 spécifia que les administrations, offices, entreprises publiques ou privées devraient garantir à leur personnel mobilisé et toutes les fois que la reprise de la personne serait possible, l'emploi que chacun occupait au moment de sa mobilisation.

Malgré cette restriction la loi assurait, dans un grand nombre de cas, un débouché immédiat aux démobilisés. Pour ceux qui

(1) Chambre des députés, séance du 5 octobre 1919. Déclaration du sous-secrétaire d'État à la guerre.

ne pouvaient en profiter, toute une série de mesures furent prises (1).

Dès le 18 novembre 1918, une circulaire du ministre du Travail indiquait les mesures à prendre : d'une part, pour que les offices publics de placement se préparent à la tâche considérable qui allait leur incomber pour la réintégration des mobilisés dans les cadres de l'activité économique ; d'autre part, pour faciliter les secours aux chômeurs éventuels par l'extension des fonds de chômage subventionnés par l'État.

L'autorité militaire organisait dans les dépôts démobilisateurs des services de placement. A Paris, un office spécial de placement pour les démobilisés fut organisé, 10, rue du 4-Septembre. Des organismes privés, tels que les *Foyers du soldat*, apportèrent leur collaboration.

Pour faciliter le placement, le ministère de la Guerre fit remplir par chaque mobilisé une fiche de recensement (2). Ces fiches centralisées et classées par l'État-major de l'armée furent, le 15 janvier 1919, adressées aux offices publics de placement.

Si de nombreuses usines travaillant pour la guerre et la marine licenciaient une grande partie de leur personnel, en commençant par les ouvriers étrangers et coloniaux, d'autres entreprises avaient besoin d'une main-d'œuvre nouvelle.

Ainsi, les chemins de fer firent appel à des volontaires pris dans la réserve de l'armée active, pour renforcer le personnel des réseaux et pour participer à la reconstitution des voies ferrées dans les régions libérées.

Malgré toutes ces mesures, le chômage ne put être complètement évité. Ainsi, à Paris, le nombre des hommes secourus par le fond municipal de chômage, s'éleva de 3.300 au début de janvier 1919, à près de 48.000 au commencement d'avril ; mais il diminua rapidement à partir de juin, pour tomber à 1.200 à la fin de l'année 1919.

---

(1) *Bulletin du ministère du Travail*, 1er trimestre 1917, actes et documents officiels, p. 1* à 71*.

(2) *Bulletin du ministère du Travail*, p. 23*.

Rééducation et placement des invalides (1). — Bien avant la démobilisation, s'était posé un problème plus grave encore que le placement des démobilisés : la rééducation fonctionnelle et professionnelle des mutilés, pour leur permettre de reprendre dans la vie active une place en rapport avec leur invalidité, sans préjudice des compensations pécuniaires accordées d'autre part (2).

Dès les premiers mois de 1915, une quinzaine d'écoles ou centres de rééducation, dus à l'initiative privée, étaient en fonctionnement ou en voie d'installation. Le 1er mai 1915, un Institut national professionnel des invalides de la guerre était créé à l'asile national de Saint-Maurice (Seine). A la fin de 1915, plus de 50 écoles étaient en plein fonctionnement.

Pour coordonner les efforts des administrations publiques et des initiatives privées, un Office national des mutilés était créé le 2 mars 1916.

Au 1er juillet 1917, le nombre des places disponibles dans 108 écoles ou centres atteignait 10.000 ; il y avait environ 5.700 mutilés présents.

La loi du 2 janvier 1918 concernant la rééducation professionnelle et l'Office national des mutilés, vint fixer les conditions dans lesquelles tout ancien militaire invalide pouvait « demander son inscription dans une école de rééducation professionnelle en vue de sa réadaptation au travail et notamment de sa rééducation professionnelle et de son placement ». Cette faculté fut transformée en droit par l'article 76 de la loi du 31 mars 1919, sur les pensions militaires.

De 1915 à 1918 inclus, plus de 52.000 invalides ont été rééduqués, dont 30.000 ont été réadaptés à leur ancienne profession et 22.000 en ont appris une nouvelle (3). Au 1er jan-

---

(1) M. de Ville-Chabrolle, La rééducation professionnelle des mutilés et réformés de la guerre 1914-1918 en France. *Bulletin de la Statistique générale de la France*, avril 1923.

(2) Loi du 31 mars 1919, modifiant la législation sur les pensions militaires en ce qui concerne les décès survenus, les blessures reçues, et les maladies contractées ou aggravées en service.

(3) Chambre des députés, 1920, n° 6.319, Rapport de M. Merlin, sur les crédits du service de santé.

vier 1923, le nombre total des mutilés rééduqués était estimé à 80.000.

On trouvera dans le travail de M. de Ville-Chabrolle de nombreux détails sur les résultats ainsi obtenus.

III. — Repeuplement des régions libérées

Le retour partiel des réfugiés vers les régions libérées a commencé, en réalité, avant l'armistice. Sans remonter jusqu'au cas pitoyable des réfugiés, revenus prématurément, qui durent être évacués une seconde fois de certaines régions, comme celles de Noyon et de Château-Thierry, la libération définitive des régions envahies s'était progressivement étendue à partir de la seconde quinzaine de juillet 1918.

Deux moyens principaux s'offrent à nous pour noter le rythme du retour.

Tout d'abord, on peut relever sur les statistiques concernant les réfugiés (voir page 478), le nombre décroissant des réfugiés dans les 77 départements de l'intérieur à partir de l'armistice et le nombre croissant de ceux qui vinrent se faire enregistrer dans les 10 autres départements.

On peut, d'autre part, suivre la progression du nombre des habitants dans ces 10 départements, à l'aide des évaluations faites par les préfectures au moment de l'armistice et ensuite à diverses époques, puis à l'aide des dénombrements de 1921 et 1926.

La première méthode éclaire un aspect particulier de la question : le reflux des réfugiés vers leur pays d'origine. La seconde nous montre le fait plus général du repeuplement des régions libérées résultant à la fois du retour des réfugiés, de l'arrivée de nouveaux habitants attirés surtout par les travaux de reconstruction et aussi de l'excédent des naissances.

1. — Retour des réfugiés

Malgré l'impatience bien légitime qu'ils manifestaient, les réfugiés ne pouvaient être autorisés à revenir dans les régions

libérées que dans la mesure où le permettaient l'état des communications après les destructions opérées par l'ennemi, et la situation des villes et villages tant au point de vue des facilités d'accès et de ravitaillement que des conditions d'habitabilité, de sécurité et d'hygiène.

Il est difficile d'imaginer les difficultés que durent affronter les réfugiés à leur retour dans les régions dévastées. La terre encombrée de tranchées, de réseaux de fil de fer, des débris accumulés pendant quatre années de combats, semée de trous d'obus ; çà et là, de dangereux dépôts de munitions, des cimetières, des croix de bois isolées.

Beaucoup de fermes, de villages, étaient si complètement détruits que l'on ne repérait même plus avec certitude leur emplacement. Des villes entières n'étaient plus qu'un amas de platras, de briques, de poutres enchevêtrés dans un inextricable chaos.

Combien de malheureux réfugiés ne retrouvaient aucune trace de leurs habitations détruites et devaient repartir. De plus favorisés ne pouvaient réintégrer leurs maisons en ruines, les murs béants, les toits crevés. La plupart devaient se loger provisoirement dans des baraques fournies par l'armée.

Les moyens de communication manquaient, les routes étaient barrées par des trous de mine aux carrefours, les ouvrages d'art des chemins de fer, ponts, viaducs avaient sauté. Les usines étaient détruites, les approvisionnements enlevés, les machines sabotées, réduites en ferraille. A la campagne, le cheptel avait disparu, les arbres fruitiers étaient coupés.

La reconstruction des régions dévastées apparaissait comme une tâche surhumaine de nature à faire reculer les plus entreprenants. Mais la volonté de voir renaître les foyers détruits, de recréer les industries anéanties, l'amour de la terre natale inspirent à tous la résolution farouche de triompher de tous les obstacles. Les difficultés de ravitaillement et de transport, le rationnement obligatoire des denrées et articles les plus nécessaires ne peuvent arrêter ceux qui n'ont au cœur que le désir de retrouver l'emplacement du toit familial et de restaurer les terres labourées de projectiles ou l'atelier détruit.

L'accès des régions libérées fut tout d'abord entouré de quelques restrictions. Un décret du 5 décembre 1918 (*Journal Officiel* du 6 décembre 1918) stipulait que les citoyens français résidant à l'intérieur, y compris les réfugiés, ne pouvaient se rendre dans la zone libérée que munis d'une autorisation délivrée par le préfet du département destinataire, et cette zone était délimitée d'une manière précise par le décret.

Au fur et à mesure que les communications étaient rétablies, les autorisations furent données plus aisément et de grandes facilités accordées aux réfugiés pour leur retour au pays d'origine (1).

L'évaluation approximative du nombre des réfugiés donnée précédemment (page 173) mois par mois pour les années 1915 à 1918, d'après les relevés du ministère de l'Intérieur, a pu être prolongée pendant l'année 1919.

Années et mois	87 DÉPARTEMENTS			77 DÉPARTEMENTS			10 DÉPART. LIBÉRÉS		
	Français	Étrangers	Totaux	Français	Étrangers	Totaux	Français	Étrangers	Totaux
1919 :									
Janvier	1.510	290	1.800	1.160	260	1.420	350	30	380
Février	1.545	275	1.820	1.205	247	1.452	340	28	368
Mars	1.450	260	1.710	1.037	228	1.265	413	32	445
Avril	1.470	240	1.710	947	201	1.148	523	39	562
Mai	1.495	225	1.720	846	176	1.022	649	49	698
Juin	1.520	210	1.730	780	153	933	740	50	790
Juillet	1.480	190	1.670	708	136	844	770	50	820
Août	1.460	170	1.630	641	120	761	819	50	869
Septembre	1.365	155	1.520	562	106	668	803	49	852
Octobre	1.315	145	1.460	510	99	609	805	46	851
Novembre	1.270	140	1.410	470	96	566	800	44	844
Décembre	1.245	135	1.380	476	94	570	770	40	810
1920 :									
Janvier	1.230	130	1.360	460	90	550	770	40	810

(1) Ainsi, une circulaire du ministre des Régions libérées, du 25 janvier 1919 (*Journal Officiel* du 29 janvier), décide que les réfugiés, autorisés à rentrer dans leurs foyers par le préfet du département destinataire, bénéficient :

1° Du transport gratuit pour les personnes de leur famille, avec 80 kg. de bagages par personne ; maximum de 300 kg. par famille.

2° Du transport gratuit de leur mobilier personnel, jusqu'à concurrence de 10 tonnes.

On voit sur ce tableau que le nombre des réfugiés enregistrés dans les 77 départements de l'intérieur a décru assez régulièrement de 1.420.000 à 570.000 au cours de l'année 1919. Parallèlement, le nombre de ceux qui se trouvaient dans les 10 départements libérés montait de 380.000 à 810.000 ; car le fait de revenir à son lieu d'origine ne faisait pas perdre au réfugié sans ressources le droit aux allocations.

Mais il ne faudrait pas en conclure que 430.000 réfugiés seulement ont regagné les régions libérées en 1919. Il y a lieu de remarquer d'autre part que le nombre total des réfugiés a diminué de 1.800.000 à 1.380.000. En ajoutant aux 420.000 personnes qui ont perdu la qualité de réfugiés, les 430.000 réfugiés qui sont passés de l'intérieur dans les 10 départements, on obtient un total de 850.000 qui représente l'ordre de grandeur du nombre des personnes ayant réintégré les régions libérées en 1919.

On verra plus loin que ce nombre reste au-dessous de l'accroissement de la population totale des 10 départements pendant la même période.

Voici maintenant au début, au milieu et à la fin de l'année 1919, la distribution des réfugiés entre les 10 départements libérés.

ÉVALUATION DU NOMBRE DES RÉFUGIÉS EN MILLIERS DANS LES DÉPARTEMENTS LIBÉRÉS

Départements	Janvier 1919		Juillet 1919		Janvier 1920	
	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français	Étrangers
Nord	30,0	6,0	460,0	33,4	500,0	29,0
Pas-de-Calais	135,0	9,7	108,0	7,8	83,0	5,4
Somme	54,0	5,2	41,1	3,3	36,1	2,2
Oise	38,4	4,4	30,0	1,8	22,3	1,3
Aisne	5,0	0,1	54,1	0,1	72,1	0,2
Ardennes	»	»	»	»	»	»
Marne	33,0	0,7	25,4	0,3	18,0	0,1
Meuse	20,6	0,5	17,8	0,3	10,7	0,2
Meurthe-et-Moselle	21,4	0,4	20,2	0,4	18,5	0,4
Vosges	13,0	3,5	13,8	3,0	9,4	1,6
TOTAUX	350,4	30,5	770,4	50,4	770,1	40,4

A partir de janvier 1920, des documents d'une autre origine (1), permettent de suivre la décroissance rapide du nombre des réfugiés allocataires, français et belges, jusqu'au 1er mai 1921, date à laquelle prit fin le service des allocations.

1er janvier 1919	1.287.707
1er janvier 1920	673.503
1er janvier 1921	163.020
1er mai 1921	92.119

On peut admettre qu'à cette époque le mouvement de reflux des réfugiés vers leurs pays d'origine était terminé. La plupart de ceux qui n'étaient pas revenus, avaient pu se créer ailleurs une situation nouvelle. En tout cas, les échanges de population entre les régions libérées et le reste du pays ne furent pas à partir de ce moment d'une importance supérieure à la normale.

En résumé, on peut dire que les grands déplacements de la population civile des régions envahies vers l'intérieur, puis de l'intérieur vers les régions libérées ont porté sur plus de 2 millions de personnes et se sont échelonnées sur plus de sept années, d'août 1914 jusque vers mai 1921.

2. — Population totale des 10 départements libérés de 1918 à 1926

Pour tous ces départements, on a une évaluation de la population au moment de l'armistice et les résultats des recensements de 1921 et 1926. Pour certains d'entre eux, on peut suivre dans l'intervalle la progression du repeuplement à l'aide d'évaluations fournies par les préfectures.

On donnera tout d'abord les évaluations à diverses époques par arrondissement, avant de présenter une récapitulation générale pour les 10 départements.

---

(1) Chambre des députés, 1921, Document n° 31-32, Rapport sur le budget du ministère de l'Intérieur pour 1922, p. 81.

1° Département du Nord

Population en milliers

Arrondissements	6 mars 1911 (a)	11 novembre 1918 (b)	novembre 1919 (b)	6 mars 1921 (a)	1er septembre 1923 (c)	7 mars 1926 (a)
Avesnes	216	175	199	197	211	214
Cambrai	196	39	166	164	169	173
Douai	164	52	153	155	166	188
Dunkerque	160	104	132	160	160	160
Hazebrouck	108	38	80	91	97	95
Lille	856	452	732	777	812	849
Valenciennes	262	241	282	244	254	290
Nord	1.962	1.101	1.744	1.788	1.869	1.969

(a) Recensement population légale.

(b) Renseignement fourni par la Préfecture à la Statistique générale de la France en 1922.

(c) La reconstitution du Nord dévasté, Rapport du préfet au Conseil général (1er septembre 1923), p. 14. Dans ce document, la population à l'armistice est estimée à 1.196.000. Une statistique du ministère des Régions libérées donne 1.202.000 à l'armistice.

La population de ce département, le plus peuplé de France après la Seine, avait été réduite de 1.962.000 à 1.101.000. Un an après l'armistice, en novembre 1919, elle s'était relevée à 1.744.000, le déficit était réduit à 218.000. Aucun des arrondissements n'avait retrouvé son effectif d'avant-guerre, sauf celui de Valenciennes, passé de 262.000 en 1911, à 282.000 en 1919, surtout à cause de l'appel de main-d'œuvre dans la région minière et métallurgique (Denain, Anzin, etc.).

Au recensement du 6 mars 1921, la population totale n'avait augmenté que de 44.000 unités par rapport à l'évaluation de novembre 1919, mais la répartition entre les arrondissements s'était modifiée. Alors qu'on constatait peu de changement dans ceux d'Avesnes, Cambrai et Douai, il y avait aug-

mentation dans ceux de Lille, Hazebrouck et Dunkerque, ce dernier retrouvant son niveau d'avant-guerre 160.000. Au contraire, la population de l'arrondissement de Valenciennes retombait à 244.000, ce qui laisse penser que l'évaluation de novembre 1919 était peut-être un peu forte pour cet arrondissement.

Au recensement de 1926, la population de 1911 est dépassée de 7.000 : 1.969.000 au lieu de 1.962.000. Trois arrondissements retrouvent à peu près le même nombre d'habitants qu'en 1911, Dunkerque 160.000 comme avant la guerre, Avesnes 214.000 au lieu de 216.000, Lille 849.000 au lieu de 856.000 ; deux sont encore en déficit : Cambrai avec 173.000 habitants au lieu de 196.000 en 1911 et Hazebrouck avec 95.000 au lieu de 108.000. Il y a au contraire progression marquée pour les arrondissements de Douai, 188.000 en 1926, 164.000 en 1911 et de Valenciennes, 290.000 au lieu de 262.000 (1).

2° Département du Pas-de-Calais

Population en milliers (a)

Arrondissements	6 mars 1911	11 novembre 1918	1er juillet 1919	6 mars 1921	7 mars 1926
Arras	179	45 (Arras et Béthune)	98	128	173
Béthune	402		345	375	516
Boulogne	216	220	220	224	221
Montreuil	82	80	65	80	82
Saint-Omer	115	115	115	112	111
Saint-Pol	74	70	72	71	69
Pas-de-Calais	1.068	530	915	990	1.172

(a) Recensement, population légale en 1911, 1921 et 1926 ; évaluations communiquées par la Préfecture aux autres dates.

(1) La réforme administrative du 10 septembre 1926 a rattaché l'arrondissement d'Hazebrouck à celui de Dunkerque.

On n'a, au moment de l'armistice, qu'une évaluation sommaire : 45.000 habitants pour l'ensemble des deux arrondissements d'Arras et de Béthune ; la population du département est réduite à 530.000.

L'évaluation au 1er juillet 1919 montre que huit mois après l'armistice, le Pas-de-Calais avait récupéré la majeure partie de sa population. Dans les arrondissements de Boulogne, Saint-Omer et Saint-Pol, le nombre des habitants était à peu près le même qu'en 1911 ; mais ceux de Montreuil et de Béthune et surtout celui d'Arras étaient en déficit. Dans ce dernier, il n'y avait que 98.000 habitants en 1919 au lieu de 179.000 en 1911. Cependant, les deux cantons d'Arras groupaient 51.000 personnes au lieu de 40.000 avant la guerre ; mais les autres cantons ne se repeuplaient que lentement : celui de Vimy par exemple, était réduit de 41.000 en 1911, à 12.000 en 1919.

Dans l'arrondissement de Béthune, les travaux de restauration des installations minières, détruites par les Allemands, attiraient de nombreux ouvriers, mais les deux cantons de Lens n'avaient encore que 51.000 habitants au lieu de 133.000 en 1911.

En 1921, le recensement ne fait pas apparaître de grands changements pour les arrondissements de Boulogne, Saint-Omer et Saint-Pol, mais Montreuil a progressé jusqu'à un chiffre très voisin de celui de 1911 ; Béthune, avec 375.000 habitants, en a gagné 30.000 depuis 1919, mais est encore au-dessous du niveau de 1911 ; de même pour Arras, avec 128.000 habitants.

Au recensement de 1926, le département du Pas-de-Calais, avec 1.172.000 habitants, dépasse de 104.000 l'effectif de 1911, grâce surtout à l'accroissement considérable de la population dans la région minière. Alors que les autres arrondissements, y compris Arras, ont une population sensiblement égale à celle d'avant-guerre, celui de Béthune avec 516.000 habitants dépasse de 114.000 sa population de 1911 : 402.000. C'est l'effet de l'introduction de la main-d'œuvre étrangère, surtout polonaise, pour l'exploitation des mines de houille.

3° Département de la Somme

Population en milliers (a)

Arrondissements	6 mars 1911	11 novembre 1918	1er décembre 1918	1er novembre 1919	6 mars 1921	7 mars 1926
Abbeville	129	125	128,9	136	124	122
Amiens	196	130	139,3	202	187	187
Doullens	46	40	44,6	46	41	40
Montdidier	56	5	8,1	30	43	50
Péronne	93	»	1,6	32	58	75
Somme	520	300	322,5	446	453	474

(a) Recensement, population légale en 1911, 1921, 1926 ; évaluations communiquées par la Préfecture aux autres dates.

A l'armistice, l'arrondissement de Péronne était à peu près désert, celui de Montdidier aussi, sauf quelques communes du canton d'Ailly-sur-Noye ; l'arrondissement d'Amiens avait déjà vu revenir une grande partie des habitants évacués lors de l'offensive allemande du printemps. Dans les arrondissements d'Abbeville et de Doullens, le nombre des habitants était resté sans grand changement.

Au 1er décembre 1918, on constatait déjà quelques retours dans les arrondissements sinistrés de Montdidier et de Péronne ; un an plus tard, le 1er novembre 1919, ces deux arrondissements comptaient respectivement 30.000 et 32.000 habitants ; l'arrondissement d'Amiens en avait plus de 200.000.

Aux recensements de 1921 et 1926 les progrès nouveaux dans l'effectif de la population proviennent exclusivement des arrondissements de Montdidier et Péronne.

4° Département de l'Oise

Pour la population totale de ce département, on ne dispose pas d'évaluations à des dates intermédiaires entre les recen-

sements de 1911, 1921 et 1926, dont les résultats seront donnés dans les tableaux d'ensemble pour les dix départements.

5° DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Population en milliers (a)

Arrondissements	6 mars 1911	11 novembre 1918	1er juillet 1919	1er janvier 1920	1er juillet 1920	6 mars 1921	7 mars 1926.
Château-Thierry....	55	53	47	52	54	50	54
Laon...............	157	36	51	93	103	121	147
Saint-Quentin.......	143	20	72	75	92	98	120
Soissons............	74	13	30	44	53	62	74
Vervins............	101	75	77	88	89	90	94
Aisne..........	530	197	277	352	391	421	489

(*a*) Recensement, population légale en 1911, 1921 et 1926; évaluations communiquées par la Préfecture aux autres dates.

Dans l'arrondissement de Château-Thierry, les habitants évacués pendant l'avance allemande, de mai à septembre 1918, étaient presque tous rentrés à l'armistice ; les variations furent ensuite peu importantes.

L'arrondissement de Laon avait perdu les quatre cinquièmes de sa population, les cantons de Chauny, Coucy-le-Château, Craonne, la Fère, Neufchâtel étaient presque entièrement dépeuplés. Les progrès de la reconstruction sont marqués par la progression des évaluations ci-dessus ; en 1921, l'arrondissement avait retrouvé 121.000 habitants, en 1926, avec 147.000, il y a encore un déficit de 10.000 par rapport à 1911.

De même, dans l'arrondissement de Saint-Quentin, réduit à 20.000 habitants à l'armistice sur 143.000 en 1911, les cantons du Catelet, Mons, Saint-Quentin étaient totalement évacués. Au 1er janvier 1920, l'arrondissement n'avait récupéré que la

moitié de sa population, 75.000 habitants ; au 7 mars 1926, avec 120.000 habitants, le déficit est encore de 23.000 par rapport à 1911.

L'arrondissement de Soissons, 74.000 habitants en 1911, n'en avait plus que 13.000 à l'armistice ; au 1er juillet 1919, l'effectif s'élevait à 30.000, il était doublé au 6 mars 1921 et, en 1926, il était revenu au niveau de 1911 : 74.000.

Dans l'arrondissement de Vervins, tout entier à l'arrière du front ennemi, les fluctuations ont été moins importantes.

6° Département des Ardennes

Population en milliers (a)

Arrondissements	5 mars 1911	11 novembre 1918	1er janvier 1920	6 mars 1921	7 mars 1926
Mézières	111		100	103	108
Rethel	45		37	38	41
Rocroi	53		46	46	52
Sedan	66		52	56	60
Vouziers	44		30	35	36
Ardennes	319	175	265	278	297

(a) Recensement, population légale en 1911, 1921 et 1926, évaluations communiquées par la Préfecture aux autres dates.

Pour les Ardennes, la Préfecture a communiqué une évaluation de la population par commune, au 1er janvier 1920. Le déficit total de 54.000 habitants est réparti entre tous les arrondissements, celui de Mézières étant le moins atteint, relativement à sa population qui n'a diminué que d'un dixième.

Au recensement de 1921, la progression est modérée dans tous les arrondissements, la population reste même stationnaire dans celui de Rocroi.

En 1926, il manque encore au département 22.000 habitants

pour retrouver l'effectif de 1911 ; les arrondissements de Mézières et de Rocroi sont ceux qui s'approchent le plus près de leur population d'avant la guerre.

7° DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Population en milliers (a)

Arrondissements	5 mars 1911	11 novembre 1918	1er janvier 1919	1er juillet 1919	1er janvier 1920	1er juillet 1920	6 mars 1921	7 mars 1926
Châlons	66	50	52	53	53	54	64	65
Epernay	97	95	94	93	92	92	93	90
Reims	205	5		108	129	147	152	182
Sainte-Menehould	25	10	15	16	16	17	19	20
Vitry-le-François	43	40	42	40	40	40	39	41
Marne	436	200		310	330	350	367	398

(a) Recensement, population légale en 1911, 1921, 1926 ; évaluations communiquées aux autres dates.

Les trois arrondissements de Châlons, Épernay et Vitry-le-François, qui groupaient 206.000 habitants en 1911, en avaient 185.000 à l'armistice ; ils sont progressivement revenus à 196.000 en 1926. La perte la plus forte provient de celui d'Épernay : 90.000 en 1926 au lieu de 97.000 en 1911 ; ceux de Châlons et de Vitry n'ont perdu respectivement que 1.000 et 2.000 habitants.

Dans l'arrondissement de Sainte-Menehould, c'est surtout le canton de Ville-sur-Tourbe qui a été éprouvé ; il suffira d'évoquer les noms de Tahure, Massiges, Perthes-les-Hurlus, pour rappeler les combats des monts de Champagne. Ce canton, qui avait 7.000 habitants avant la guerre, complètement dépeuplé à l'armistice, n'avait encore que 200 habitants en juillet 1919 ; 2.200 en juillet 1920 et 4.000 en mars 1926. A ce moment, les communes de Hurlus, Mesnil-les-Hurlus,

Perthes-les-Hurlus, Ripont, Tahure, étaient encore inhabitées dans ce canton, ainsi que celles de Moronvilliers et Nauroy dans le canton de Beine, qui dépend de l'arrondissement de Reims.

L'arrondissement de Reims était à peu près complètement évacué par la population à la fin de la guerre ; le nombre des habitants n'était pas estimé à plus de 5.000 sur les 205.000 qui résidaient dans cette région en 1911. La première évaluation d'après-guerre date du 1er juillet 1919 ; à ce moment, 108.000 personnes étaient présentes, soit un peu plus de la moitié de l'effectif de 1911. La progression s'est ensuite accentuée jusqu'à 152.000 au recensement de 1921 et 182.000 à celui de 1926 ; ce dernier montre encore un déficit de 23.000 personnes par rapport à 1911.

La population de la ville de Reims (115.000 habitants en 1911), réduite à 46.000 en juillet 1919, s'est élevée à 60.000 en janvier 1919, 75.000 en juillet 1920, 77.000 en mars 1921 et 101.000 en mars 1926.

8° Département de la Meuse

Population en milliers (a)

Arrondissements	5 mars 1911	11 novembre 1918	Mai 1919	1er janvier 1920	6 mars 1921	7 mars 1926
Bar-le-Duc	72	65	73	69	65	66
Commercy	79	42	50	52	55	56
Montmédy	49	13	18	29	39	42
Verdun	78	7	14	27	48	54
Meuse	278	127	155	177	207	218

(a) Recensement, population légale en 1911, 1921 et 1926; évaluations de la Préfecture aux autres dates.

Dans la Meuse, la population était réduite de plus de moitié à l'armistice : 127.000 au lieu de 278.000. En mai 1919, elle

n'était encore que de 155.000 habitants. Si l'arrondissement de Bar-le-Duc avait retrouvé et même dépassé d'un millier son effectif de 1911, 72.000, celui de Commercy n'avait encore que 50.000 habitants au lieu de 79.000. Le déficit était beaucoup plus considérable dans l'arrondissement de Montmédy, 18.000 habitants au lieu de 49.000 et surtout dans celui de Verdun, qui n'avait encore que 14.000 habitants alors qu'il en comptait 78.000 en 1911.

Le canton de Verdun était réduit à 4.000 habitants sur 28.500 en 1911 ; ceux de Charny, Étain, Fresnes-en-Woëvre, Varennes-en-Argonne, théâtre des luttes gigantesques autour de Verdun, groupaient 37.000 habitants en 1911 ; ces terres ravagées étaient à peu près désertes, en 1919, on n'y comptait guère plus de 2.000 personnes.

Le repeuplement fut très lent ; en janvier 1920, il n'y avait encore que 27.000 habitants dans l'arrondissement de Verdun et 48.000 au recensement du 6 mars 1921. Pendant les années suivantes, le gain fut encore moindre, puisque la population de l'arrondissement de Verdun n'était pas supérieure à 54.000 habitants en mars 1926, soit 24.000 de moins qu'en 1911. Pour le département tout entier, le déficit atteignait encore 60.000.

9° Département de Meurthe-et-Moselle

Population en milliers (a)

Arrondissements	5 mars 1911	11 novembre 1918	6 mars 1921	7 mars 1926
Briey	127	73	111	147
Lunéville	99	57	86	88
Nancy	269	135	249	264
Toul	70	45	58	53
Meurthe-et-Moselle	565	310	504	552

(*a*) Recensement, population légale en 1911, 1921, 1926, évaluation communiquée par la Préfecture pour 1918,

En Meurthe-et-Moselle, la population était réduite à 310.000 habitants environ, au moment de l'armistice au lieu de 565.000 en 1911. Au recensement de 1921, il y avait encore un déficit de 61.000 unités par rapport à 1911. En 1926, les pertes de guerre étaient presque comblées dans l'ensemble du département, il ne manquait que 13.000 habitants pour retrouver la population de 1911. Mais l'arrondissement de Briey, grâce à la reconstitution de l'industrie minière et métallurgique, avait 20.000 habitants de plus qu'en 1911 ; celui de Nancy avait presque totalement récupéré ses pertes ; il manquait encore 11.000 habitants dans l'arrondissement de Lunéville et 17.000 dans celui de Toul.

10° Département des Vosges

Comme pour l'Oise, on n'a pas d'autres données sur la population totale du département que celles des trois recensements de 1911, 1921, 1926 qui figurent dans le tableau d'ensemble.

11° Ensemble des 10 départements

On peut maintenant présenter une récapitulation générale pour les 10 départements, limitée aux 3 recensements de 1911, 1921, 1926 et aux évaluations du 11 novembre 1918.

Départements	Population en milliers				Variations de 1911 a			Proportions p. 100 en 1911		
	5 mars 1911	11 nov. 1918	6 mars 1921	7 mars 1926	1918	1921	1926	nov. 1918	mars 1921	mars 1926
Nord	1.962	1.101	1.788	1.969	— 861	— 174	+ 7	56	91	100
Pas-de-Calais	1.068	530	990	1.172	— 538	— 78	+ 104	50	93	110
Somme	520	300	453	474	— 220	— 67	— 46	58	87	91
Oise	411	300	388	406	— 111	— 23	— 5	73	94	99
Aisne	530	197	421	489	— 333	— 109	— 41	37	79	92
Ardennes	319	175	278	297	— 144	— 41	— 22	55	87	93
Marne	436	200	367	398	— 236	— 69	— 38	46	84	91
Meuse	278	127	207	218	— 151	— 71	— 60	45	74	78
Meurthe-et-M.	565	310	504	552	— 255	— 61	— 13	54	89	98
Vosges	434	400	384	382	— 34	— 50	— 52	94	88	88
Ensemble	6.523	3.640	5.780	6.357	—2.883	— 743	— 166	55	89	97

Les 6.523.000 habitants recensés en 1911 étaient réduits à 3.640.000 environ à l'armistice. Le déficit de 2.883.000 unités était ramené à 743.000 au recensement du 6 mars 1921 qui a fixé à 5.780.000 la population légale des dix départements.

Deux ans quatre mois après la fin de la guerre, aucun de ces départements n'avait comblé le déficit ; il manquait encore 174.000 habitants dans le Nord, 109.000 dans l'Aisne, 78.000 dans le Pas-de-Calais, 71.000 dans la Meuse, 69.000 dans la Marne, 67.000 dans la Somme, 61.000 en Meurthe-et-Moselle, etc. Mais il est plus significatif d'examiner les proportions que les nombres absolus. En 1921, la perte par rapport au nombre des habitants en 1911 était de 11 pour 100 dans l'ensemble des 10 départements. C'est dans la Meuse que le déficit était le plus fort, eu égard à la population en 1911, 26 pour 100 ; venaient ensuite l'Aisne, 21 pour 100, puis la Marne 16 pour 100, les Ardennes et la Somme 13 pour 100, les Vosges 12 pour 100, la Meurthe-et-Moselle 11 pour 100, le Nord 9 pour 100, le Pas-de-Calais 7 pour 100 et enfin l'Oise, 6 pour 100 seulement.

En 1926, huit ans après la fin des hostilités, les 10 départements n'ont pas encore retrouvé, dans l'ensemble, leur population de 1911 ; le déficit est de 3 pour 100, le total n'étant que de 6.357.000 habitants au lieu de 6.523.000.

Pour le *Pas-de-Calais*, le nombre des habitants en 1926, 1.172.000, dépasse celui de 1911, 1.068.000, grâce surtout à l'afflux de main-d'œuvre étrangère dans la région houillère.

Trois autres départements sont revenus à peu près au nombre de 1911, le *Nord*, 1.969.000 habitants en 1926, au lieu de 1.962.000 en 1911 ; l'*Oise*, 406.000 au lieu de 411.000 ; et la *Meurthe-et-Moselle*, 552.000 au lieu de 565.000. Pour ce dernier qui avait de fortes garnisons en 1911 (30.000 militaires comptés à part), si l'on tient compte qu'en 1926, les militaires ne sont plus que 8.200, on voit que la population civile a augmenté de 9.000 depuis 1911.

Pour cinq départements, le déficit en 1926, par rapport à 1911, est de l'ordre d'un dixième : les *Ardennes*, 7 pour 100 ; l'*Aisne*, 8 pour 100 ; la *Somme* et la *Marne*, 9 pour 100 ; les *Vosges*, 12 pour 100. Pour ce dernier, on doit faire une remarque

analogue à celle de la Meurthe-et-Moselle, bien que la correction soit loin de combler la différence ; 14.000 militaires dans les Vosges en 1911, 3.000 en 1926.

Enfin, dans la *Meuse*, la population de 1926 est inférieure de 60.000 unités à celle de 1911, 278.000, soit de 22 pour 100. Dans ce département, au lieu de 29.000 militaires en 1911, il n'y en a plus que 3.500 en 1926.

2. — Population des régions dévastées de 1918 a 1926

On peut étudier séparément le repeuplement des régions dévastées dans les 10 départements atteints par l'invasion. La délimitation de ces régions faite en vue de l'application des mesures de réparation votées en faveur des sinistrés, a été fréquemment modifiée depuis 1918.

La zone considérée ici s'étend à tout le département dans le Nord, l'Aisne, les Ardennes et la Marne. Elle englobe les deux arrondissements d'Arras et de Béthune dans le Pas-de-Calais. Sa délimitation est un peu plus compliquée dans les cinq autres départements ; elle est indiquée ci-après avec les évaluations fournies à diverses dates par les préfectures, évaluations encadrées par les résultats des recensements du 5 mars 1911 et du 6 mars 1921.

On notera que *ces délimitations ne concordent pas* exactement avec celles qui ont été faites pour l'étude du mouvement de l'état civil de 1914 à 1919, dans les 10 départements envahis (pages 327 et suivantes).

1° Département du Nord

Classé en entier dans les régions dévastées (voir page 497).

2° Département du Pas-de-Calais

Les régions dévastées comprennent les deux arrondissements d'Arras et de Béthune en entier (voir page 497.)

3° Département de la Somme

Les régions dévastées s'étendent sur 4 arrondissements :

1° Arrondissement d'Amiens ; ville et canton sud-est (4 communes) ; canton de Corbie, en entier ; canton de Boves, (15 communes sur 25) ; canton de Villers-Bocage (10 communes sur 23) ;

2° Arrondissement de Doullens, canton d'Acheux (10 communes sur 26) ;

3° Arrondissement de Montdidier, *sauf* 7 communes du canton d'Ailly-sur-Noye ;

4° Arrondissement de Péronne en entier.

Arrondissements	5 mars 1911	11 novembre 1918	1er janvier 1919	1er janvier 1920	6 mars 1921	7 mars 1926
Amiens (partie)........	125	62	118	123	120	124
Doullens (partie).......	3	1	2	3	3	3
Montdidier (partie)....	55	5	13	28	41	48
Péronne (entier).......	93	»	8	33	58	75
Régions dévastées. .	276	68	141	187	222	250

A l'armistice, la population de la ville d'Amiens, 48.000 habitants, était à peu près la moitié de celle de 1911 ; l'arrondissement de Montdidier avait perdu les dix onzièmes de sa population ; celui de Péronne comptait à peine 400 habitants (sur 93.000 en 1911), dont 160 dans le canton d'Albert, 150 dans celui de Bray-sur-Somme.

4° Département de l'Oise

Les régions dévastées s'étendent sur 3 arrondissements :

1° Arrondissement de Compiègne : cantons d'Attichy, Guiscard, Lassigny, Noyon, Ressons-sur-Matz, Ribécourt en

entier ; canton de Compiègne (8 communes sur 12), savoir : Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, Margny-les-Compiègne, Venette, Vieux-Moulin ; canton d'Estrées-Saint-Denis, 6 communes sur 18 ; Estrées-Saint-Denis, Francières, Hémévillers, Lachelle, Montmartin, Rémy.

2° Arrondissement de Clermont : canton de Maignelay en entier ; canton de Breteuil (6 communes sur 23) : Broyes, Mesnil-Saint-Firmin, Paillart, Plainville, Rocquencourt; Sérévillers ; canton de Saint-Just-en-Chaussée (11 communes sur 30) : Angivillers, Cernoy, Cressonacq, Grandvillers-aux-Bois, Laneuville-Roy, Lieuvillers, Montiers, Moyenneville, Pronleroy, Révenel, Rouvillers.

3° Arrondissement de Senlis : canton de Betz (12 communes sur 25) : Autheuil-en-Valois, Boullarre, Boursonne, Cuvergnon Ivors, la Villeneuve-sous-Thury, Mareuil-sur-Ourcq, Marolles, Neufchelles, Rouvres, Thury, Varnifroy ; canton de Crépy-en-Valois (6 communes sur 25) : Bonneuil-en-Valois, Crépy-en-Valois, Eméville, Valenciennes, Vaumoise, Vez.

La population de la zone dévastée de l'Oise, réduite de 112.000 habitants en 1911 à 21.000 à l'armistice, a progressé depuis comme suit :

Arrondissements	5 mars 1911	11 novembre 1918	1er mars 1919	1er juillet 1919	1er janvier 1920	1er juillet 1920	1er janvier 1921	6 mars 1921	7 mars 1926
Compiègne (partie)...	87	—	40	56	66	67	69	74	88
Clermont (partie).....	13	—	6	10	10	11	12	12	13
Senlis (partie)........	12	—	5	4	9	11	11	11	12
Régions dévastées..	112	21	51	70	85	89	92	97	113

5° Département de l'Aisne

Classé en entier dans les régions dévastées (voir page 497).

6° Département des Ardennes

Classé en entier dans les régions dévastées (voir page 497).

7° Département de la Marne

Classé en entier dans les régions dévastées (voir page 497).

8° Département de la Meuse

Les régions dévastées comprennent :

1° Arrondissement de Montmédy, en entier.

2° Arrondissement de Verdun, 8 communes du canton de Souilly : Ancemont, Blercourt, Les Monthairons, Nixéville, Rampont, Tilly, Villers-sur-Meuse, Ville-sur-Cousances ; tous les autres cantons en entier.

3° Arrondissement de Commercy : cantons de Saint-Mihiel et Vigneulles en entier ; canton de Commercy, 3 communes : Lérouville, Mécrin, Vadonville ; canton de Pierrefitte, 9 communes sur 26 : Bannoncourt, Bouquemont, Dompcevrin, Fresnes-au-Mont, Kœur-la-Grande, Kœur-la-Petite, Lahaymeix, Sampigny, Woimbey.

Arrondissements	6 mars 1911	11 novembre 1918	mai 1919	décembre 1919	6 mars 1921	1er janvier 1922	7 mars 1926
Commercy (partie)	25	3,7	10	12	17	16	19
Montmédy (entier).......	49	13,4	18	29	39	38	42
Verdun (partie)	65	4,1	12	24	45	41	52
Régions dévastées (*a*)..	139	21,2	40	65	101	95	113

(*a*) Avec la population comptée à part (militaires, etc.) le nombre indiqué pour 1911, 139.000, est porté à 160.000.

9° Département de Meurthe-et-Moselle

Dans ce département, sont classés dans les régions dévastées

1° Arrondissement de Briey en entier.

2° Arrondissement de Lunéville, canton d'Arracourt, Blamont, Cirey et Gerbeviller en entier ; canton de Baccarat, sauf 5 communes : Bertrichamps, Fontenoy-la-Joûte, Gélacourt, Lachapelle, Thiaville ; canton de Badonviller, sauf

la commune de Neufmaisons ; canton de Bayon, 2 communes dévastées sur 27 : Landécourt et Rozelieures ; canton de Lunéville-nord, sauf 2 communes sur 19 : Raville et Sommerviller ; canton de Lunéville-sud, sauf 5 communes sur 18 : Chenevières, Jolivet, Laronxe, Moncel, Saint-Clément.

3° Arrondissement de Nancy : canton Nancy-est, 2 communes sur 12 : Amance et Bouxières-aux-Chênes ; canton Nancy-sud, 4 communes sur 12 : Champenoux, Mazerulles, Moncel-sur-Seille, Sornéville ; canton de Nomény, 22 communes sur 30, les 8 communes non dévastées sont : Belleau, Bratte, Faulx, Malleloy, Montenoy, Morey, Sivry, Villers-les-Moivrons ; canton de Pont-à-Mousson, 20 communes dévastées sur 27 ; les 7 communes non dévastées sont : Autreville, Belleville, Bezaumont, Landremont, Loisy, Millery, Ville-au-Val; canton de Saint-Nicolas-du-Port, 4 communes dévastées : Erbéviller, Gellenoncourt, Haraucourt, Reméréville.

4° Arrondissement de Toul : canton de Domèvre-en-Haye, 9 communes dévastées sur 27 : Ansauville, Beaumont, Bernécourt, Grosrouvres, Hamonville, Mamey, Mandres-aux-4-Tours, Moviant-aux-Prés, Rogéville ; canton de Thiaucourt en entier (23 communes).

Les évaluations par commune, communiquées par la Préfecture, peuvent se résumer ainsi :

Arrondissements	6 mars 1911	11 novembre 1918	1er octobre 1920	1er janvier 1921	1er juillet 1921	1er janvier 1922	1er avril 1922	7 mars 1926
Briey (entier).......	127	73	111	115	112	112	114	147
Lunéville (partie)...	81	36	61	63	66	67	67	70
Nancy (partie)......	40	3	26	26	27	28	28	34
Toul (partie)........	9	1	5	5	6	5	6	6
Régions dévastées.	257	113	203	209	211	212	215	257

10° Département des Vosges

La région dévastée comprend : 1° arrondissement de Saint-Dié: cantons de Provenchères-sur-Fave, Raon-l'Étape, Saint-Dié et

Senones en entier ; canton de Fraize, 3 communes sur 10 : la Croix-aux-Mines, Mandray, Saint-Léonard ; 2° arrondissement d'Épinal, canton de Rambervillers, 14 communes sur 28 : Anglemont, Bazien, Brû, Deinvillers, Domptail, Doncières, Ménarmont, Ménil-sur-Belvitte, Nossoncourt, Roville-aux-Chênes, Sainte-Barbe, Saint-Benoît, Saint-Pierremont, Xaffévillers.

La population de la zone ainsi délimitée, s'établissait ainsi, à diverses dates de 1911 à 1926, en milliers d'habitants :

6 mars 1911.........	82	1er janvier 1920.......	71
11 novembre 1918.....	47	1er juillet 1920........	67
1er mai 1919.........	62	6 mars 1921..........	67
1er novembre 1919...	67	7 mars 1926..........	70

En 1926, avec 70.000 habitants, le déficit est encore de 12.000 par rapport à 1911.

11° Ensemble des régions dévastées

En groupant les renseignements reproduits ci-dessus pour la zone dévastée de chacun des dix départements, on peut former le tableau suivant :

Départements	Population totale 5 mars 1911	Population des régions dévastées en milliers d'habitants (a)							
		5 mars 1911	11 nov. 1918	1er juil. 1919	1er janv. 1920	1er juil. 1920	1er janv. 1921	6 mars 1921	7 mars 1926
Nord.........	1.962	1.962	1.101	1.700*	1.750*	1.760*	1.780*	1.788	1.969
Pas-de-Calais.	1.068	581	45	443	450*	470*	490*	503	689
Somme.......	520	276	68	160*	187	200*	210*	222	250
Oise..........	411	112	21	70	85	89	92	97	113
Aisne.........	530	530	197	277	352	391	400*	421	489
Ardennes.....	319	319	175	250*	265	270*	275*	278	297
Marne........	436	436	200	310	330	350	360*	367	398
Meuse........	278	139	21	40	65	75*	85*	101	113
Meurthe-et-M.	565	257	113	150*	180*	200*	209	211	257
Vosges.......	434	82	47	60*	71	67	67*	67	70
Totaux..	6.523	4.694	1.988	3.460	3.735	3.872	3.968	4.055	4.645

(*a*) Aux 5 mars 1911, 6 mars 1921, 7 mars 1926, population légale au recensement; aux autres dates, évaluations fournies par les Préfectures, sauf les nombres marqués d'un astérisque qui résultent d'une approximation entre les évaluations préfectorales faites à des dates voisines, avant et après.

Au 5 mars 1911, on avait recensé 4.694.000 personnes sur la partie des 10 départements qui devait se trouver comprise plus tard dans la zone dévastée que nous considérons maintenant ; cela représente environ 72 pour 100 du total 6.523.000.

A l'armistice, il n'y avait plus que 1.988.000 habitants dans les régions dévastées. Les évaluations indiquées au tableau, communiquées par les préfectures, concordent généralement avec celles qui ont été publiées d'autre part ; cependant, d'après une statistique émanant du ministère des Régions libérées (1), la population de cette zone à l'armistice, s'élevait à 2.075.000. Les seules différences portent sur le Nord 1.202.000, la Marne 202.000, et la Meurthe-et-Moselle 97.000.

En tout cas, la population des régions dévastées se trouvait réduite de 4.700.000 à environ 2.000.000 à l'armistice, soit une perte de 2.700.000 personnes ou de 57 pour 100.

Il eût été très intéressant d'avoir une évaluation complète de la population au 1er janvier 1919 ; malheureusement, on n'a pu l'obtenir que pour deux départements. Dans la Somme, les régions libérées avaient 141.000 habitants à cette date, au lieu de 68.000 à l'armistice. Dans la zone dévastée de l'Oise, la population avait aussi plus que doublé en cinquante jours : 51.000 au lieu de 21.000.

Au 1er juillet 1919, c'est-à-dire 7 mois 1/2 après l'armistice, on a des évaluations pour la zone complète des régions dévastées ; presque toutes ont été fournies par les préfectures. Cependant, pour le Nord, on a admis le nombre indiqué au tableau, 1.700.000, d'après l'évaluation préfectorale, au 1er novembre suivant 1.744.000 ; pour la Somme, on a pris une moyenne, 160.000, entre les nombres donnés par la Préfecture au 1er janvier 1919, 141.000, et au 1er janvier 1920, 187.000. De même, on a estimé que les Ardennes devaient avoir retrouvé au moins 250.000 habitants au 1er juillet 1919, puisqu'au 1er janvier suivant, il y en avait 265.000. Pour la zone dévastée en Meurthe-et-Moselle, il était plus délicat de faire une évaluation,

(1) Reproduite par M. Ed. Michel, *Les dommages de guerre*, communication faite à la Société de statistique de Paris, le 17 mai 1922, p. 13, Paris, Berger-Levrault.

car on ne possède de données de la préfecture qu'à l'armistice 113.000 et en octobre 1920, 203.000 ; en adoptant 150.000, on ne risque, semble-t-il, aucune exagération. Enfin, pour la zone dévastée des Vosges, on a pris 60.000 habitants, alors qu'il y en avait 62.000 en mai 1919.

On obtient ainsi un total de 3.460.000 habitants au 1er juillet 1919, au lieu de 2 millions environ à l'armistice. En 7 mois 1/2, les régions libérées avaient donc récupéré 1.460.000 personnes, soit un peu plus de la moitié de la perte totale, 2.700.000.

Six mois plus tard, au 1er janvier 1920, la population de la zone dévastée est estimée à 3.735.000 habitants. Le gain s'est donc accru de 275.000 unités, s'élevant au total à 1.735.000 environ depuis l'armistice ; par rapport à l'avant-guerre, la perte est encore d'un million environ.

Pour cette date, 1er janvier 1920, tous les nombres indiqués sont des évaluations préfectorales, sauf pour trois départements. Pour le Nord, on a pris 1.750.000, la préfecture donne 1.744.000 au 1er novembre 1919 ; pour le Pas-de-Calais, on a pris 450.000, la préfecture donne 443.000 au 1er juillet 1919, et pour la Meurthe-et-Moselle, on a pris 180.000, la préfecture donne 203.000 au 1er octobre 1920.

La progression devient ensuite plus lente ; au 1er juillet 1920, la zone dévastée compte environ 3.872.000 habitants, soit un gain de 137.000 en six mois, au lieu de 275.000 pendant le semestre antérieur. Pour l'Oise, l'Aisne, la Marne et les Vosges, on dispose d'évaluations communiquées par les préfectures ; pour les autres départements, on a procédé à des estimations, d'après les résultats connus pour des dates voisines avant et après, de manière à assurer une certaine continuité dans la variation des nombres afférents à chaque département.

En procédant de la même manière on trouve, au 1er janvier 1921, 3.968.000 habitants, soit un gain semestriel de 96.000 unités seulement, encore inférieur au précédent 137.000.

Au recensement du 6 mars 1921, la population légale des régions libérées ressort à 4.055.000 habitants. Depuis l'armistice, en deux ans et quatre mois, elle a plus que doublé, le gain est d'environ 2.055.000. Mais la situation est encore loin d'être

rétablie telle qu'elle était avant la guerre, le déficit est de 660.000 personnes (4.055.000, au lieu de 4.714.000), ou de 14 pour 100.

Le même calcul, d'après les résultats du recensement de 1926, donne un total de 4.645.000 personnes ; par rapport à 1911, le déficit n'est plus que de 49.000 unités. Mais ce résultat est dû à la forte progression enregistrée pour les régions dévastées du Pas-de-Calais (arrondissement d'Arras et de Béthune) 689.000 au lieu de 581.000, soit un excédent de 108.000 personnes. Dans toutes les autres parties des régions dévastées, on est juste revenu au niveau d'avant-guerre, où l'on constate encore d'importants déficits par rapport à 1911.

Ainsi, dans le Nord (1.969.000), dans l'Oise (113.000), dans la Meurthe-et-Moselle (257.000), la population des régions dévastées en 1926 ne diffère plus guère de celle de 1911.

Mais dans la Somme (250.000 au lieu de 276.000), dans l'Aisne (489.000 au lieu de 530.000), dans les Ardennes (297.000 au lieu de 319.000), dans la Marne (398.000 au lieu de 436.000), dans la Meuse (113.000 au lieu de 139.000) et dans les Vosges (70.000 au lieu de 82.000), les régions dévastées n'ont pas encore retrouvé leur ancienne population.

IV. — **Rapatriement des prisonniers et internés ennemis**

1. — Civils de nationalité ennemie, internés en France

L'armistice étant survenu avant la fin des rapatriements prévus par l'accord de Berne du 26 avril 1918 (voir page 165), 2.500 civils allemands restaient encore internés en France, le 11 novembre 1918 (1).

Leur rapatriement, interrompu à ce moment, fut repris le 20 octobre 1919 et terminé le 2 novembre suivant. Environ

(1) *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 15 janvier 1919, p. 50.

3.000 personnes rassemblées à Lyon, Brest et Nantes, ont été dirigées sur Francfort en quatre trains (1).

Entre le 22 mai et le 5 juillet 1919, 2.833 internés austro-hongrois ont été réunis à Annecy et rapatriés par la Suisse. Quelques centaines d'Austro-Hongrois furent dirigés en novembre 1919 sur la Suisse, par Bellegarde.

2. — Prisonniers de guerre ennemis

D'après l'article 10 de l'armistice signé le 11 novembre 1918, le rapatriement des prisonniers allemands devait être réglé à la conclusion des préliminaires de paix. Toutefois, le rapatriement de ceux qui étaient internés en Suisse ou en Hollande, devait continuer comme précédemment.

Des clauses analogues figuraient dans les armistices conclus avec les autres États ennemis.

En retenant ainsi les prisonniers de guerre ennemis, les Alliés prenaient une garantie pour l'exécution des clauses de l'armistice ; d'autre part, ils s'assuraient une main-d'œuvre indispensable pour le déblaiement des régions dévastées par la guerre, notamment dans le nord-est de la France.

D'ailleurs, les conditions fixées par l'armistice ne devaient pas être intégralement maintenues par les alliés, qui libérèrent leurs prisonniers à des dates différentes, suivant les circonstances particulières à chacun d'eux.

Le 28 août 1919, renonçant aux conditions de l'armistice, le Conseil suprême interallié décidait que le rapatriement des prisonniers de guerre, encore internés dans les pays de l'Entente, commencerait sans attendre la ratification du traité de paix.

L'Angleterre appliqua immédiatement cette mesure. Après l'armistice, elle avait ramené dans les régions libérées du Nord de la France, 200.000 prisonniers allemands pour les travaux de déblaiement.

Le 30 août 1919, commençait le rapatriement de ces prison-

---

(1) *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 15 novembre 1919, p. 1333.

niers dirigés vers Cologne-Deutz par convois amenant 1.000, puis 3.000, 5.000 et jusqu'à 10.000 hommes par jour.

Le 21 octobre 1919, tous les prisonniers allemands, aux mains des Anglais dans le nord de la France, étaient libérés, ainsi que 10.000 autres, parmi les 95.000 qui étaient en Angleterre.

L'armée américaine avait 48.000 prisonniers allemands, dont le rapatriement, commencé le 15 septembre 1919, était terminé le 1er octobre suivant.

Les Belges détenaient 10.000 prisonniers allemands qui furent libérés à partir du 25 septembre 1919.

La France a conservé les prisonniers ennemis jusqu'à la ratification du traité de paix, le 16 janvier 1920, et en a utilisé la plus grande partie au déblaiement des champs de bataille, aux premiers travaux de reconstruction dans les régions dévastées du nord-est (1).

S'il était utile de justifier cette mesure, imposée par la nécessité de réparer le plus rapidement possible les ruines accumulées par quatre années de guerre, on ne saurait mieux faire que de rappeler ici l'opinion d'un officier neutre, qui fut chargé d'inspecter les camps de prisonniers de guerre dans les régions libérées. Le capitaine Hage, directeur de la Croix-Rouge danoise à Paris s'exprime ainsi (2) :

« Depuis le jour de leur arrivée dans la zone de l'ancien front jusqu'à leur rapatriement, les prisonniers de guerre des régions libérées ont été traités avec justice, humanité et bienveillance. Cependant, on a discuté, en France et à l'étranger, sur la question de savoir s'il était légal et admissible d'établir les prisonniers dans les régions dévastées. Dans certains milieux, à l'étranger, on a reproché à la France d'agir ainsi, et on est allé jusqu'à faire des prisonniers des martyrs, passant toute leur existence dans une captivité lamentable et déshonorante.

« Il ne m'est pas possible d'adopter cette manière de voir.

---

(1) Cependant les prisonniers allemands, originaires du Slesvig danois, furent libérés en mars 1919 ; un bateau danois vint les prendre à Dunkerque (*Le Temps*, 22 mars 1919).

(2) *Revue internationale de la Croix-Rouge*, août 1920, p. 900.

Selon moi, la France a été sans cesse dans son droit, et elle n'a, en aucun point, violé ni les traités internationaux, ni les conventions généralement en vigueur. En ce qui concerne la date du rapatriement, les clauses du traité de paix fixent nettement que le rapatriement aura lieu aussitôt après la mise en vigueur du traité. Le 15 janvier 1920, la mise en vigueur du traité fut décrétée et cinq jours après commença le rapatriement.

« Si l'Amérique et l'Angleterre ont rapatrié leurs prisonniers avant cette date, il faut se dire que ces deux pays n'avaient pas eu la guerre chez eux. Ils n'avaient pas de régions dévastées à déblayer et à reconstituer et il me semble que ceux qui exigeaient de la France qu'elle en fît de suite autant et qui l'accusaient de violer les principes humanitaires, ont fait preuve d'un manque d'équité.

« D'ailleurs, ce n'est que très peu de temps après que l'Angleterre eût terminé le rapatriement de ses prisonniers de guerre, que la France a commencé celui des siens. »

C'est vers la fin de 1918 que le gouvernement français décida d'utiliser la main-d'œuvre des prisonniers de guerre dans les régions dévastées. Les premiers transports commencèrent en janvier 1919 ; au total 300.000 prisonniers environ furent transférés des camps de l'intérieur dans ceux de la zone des armées.

Ces prisonniers, de même que les troupes de l'entente, durent être cantonnés comme en temps de guerre. De nombreux villages avaient été détruits, ainsi que les ponts et ouvrages d'art des routes, chemins de fer et canaux ; les campagnes étaient sillonnées de tranchées, de fils de fer barbelés, labourées de trous d'obus et de mines.

A partir de mars 1919, le général Anthoine, commandant des formations de prisonniers de guerre dans les régions libérées, installait son quartier-général à la Croix de Saint-Ouen, près de Compiègne. Les prisonniers de guerre étaient groupés en compagnies, comprenant chacune 425 prisonniers environ, encadrés par 45 militaires français, dont 2 officiers. Il y eut jusqu'à 635 compagnies cantonnées dans un millier de camps relevant de 9 dépôts départementaux à Lille, Arras, Amiens,

Compiègne, Laon, Châlons-sur-Marne, Mézières, Bar-le-Duc et Nancy.

Le nombre des prisonniers de guerre dans ces camps était de
198.000 le 10 avril 1919,
264.000 le 1er juillet 1919,
270.000 le 1er août 1919.

Les prisonniers étaient naturellement nourris et habillés par l'administration, ils recevaient en outre une prime de travail de 50 à 80 francs par mois, payée par le ministère des Régions libérées. Ils recevaient aussi des secours en nature des organisations de la Croix-Rouge.

La surveillance n'était pas très rigoureuse pendant le travail ; souvent, deux ou trois hommes pour une équipe de 30 prisonniers répartis dans tout un village. Les évasions étaient assez fréquentes, 9 à 15 pour 100 dans les régions les plus voisines de l'Allemagne (Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle), de 2 à 4 pour 100 dans les départements plus éloignés.

Rapatriement (janvier-mars 1920). — Dès l'automne de 1919, le plan de rapatriement des prisonniers qui se trouvaient dans les régions libérées avait été préparé comme un plan de mobilisation. La concentration aux lieux d'embarquement et la marche des trains transportant chacun 1.000 hommes, avait été minutieusement réglée (1).

Le traité de paix ayant été ratifié le 16 janvier 1920, le rapatriement commença le 20 janvier ; il était achevé le 2 mars suivant : en 40 jours, on avait expédié 265.000 hommes vers l'Allemagne.

Les malades transportables furent rapatriés en wagons sanitaires, entre le 23 février et le 10 mars.

Les prisonniers autrichiens (7.000 environ), hongrois (3.000), bulgares et turcs avaient été dirigés au cours de l'hiver sur des dépôts du midi de la France, d'où l'on procéda à leur rapatriement.

---

(1) Voir l'article du capitaine HAGE, *Revue internationale de la Croix-Rouge* 15 août 1920, p. 923.

V. — Migrations entre la France et l'étranger

La fin de la guerre détermina un brusque changement dans les échanges de population entre la France et l'étranger. Les ouvriers étrangers et coloniaux, dont l'entrée avait été favorisée et réglementée pendant la guerre (voir page 796), sont rapatriés et les frontières fermées à toute immigration nouvelle, au moins en ce qui concerne les ouvriers d'industrie. Ces mesures étaient, en effet, inspirées par la crainte de voir les démobilisés rester sans emploi à leur libération. Mais la reprise de l'immigration devait s'imposer dès le milieu de 1919, en raison des immenses besoins de la reconstruction des régions dévastées et des vides creusés dans l'effectif des travailleurs français.

D'autre part, l'émigration française, arrêtée pendant la guerre, devait reprendre progressivement après l'armistice. Les mobilisés français en résidence à l'étranger, qui avaient répondu à l'appel de la mère-patrie, revenaient dans les pays où ils étaient autrefois installés et de nouveaux émigrants allaient chercher à l'étranger une situation qu'il espéraient plus fructueuse.

Dans le présent paragraphe on examinera les échanges de population entre la France et l'étranger, pendant la période écoulée depuis la fin de la guerre jusqu'au recensement de 1921, qui fournit un contrôle des estimations faites pour les mouvements migratoires.

1. — Émigration française en 1919 et 1920

Comme on l'a déjà signalé (page 62), les statistiques officielles françaises de l'émigration, établies par le ministère de l'Intérieur, n'en font connaître qu'une faible partie. Elles concernent uniquement les voyageurs partant en 3e classe, sans billet d'aller et retour, pour l'Amérique par sept ports français. On en donnera cependant les résultats généraux, à titre d'indication.

Par cette voie, 5.439 émigrants français sont partis en 1919,

et 4.012 en 1920 ; la moyenne, 4.700, est sensiblement inférieure à celle de la période 1911-1913, 5.900. Voici le détail pour chacun des 7 ports :

	1919	1920
Boulogne-sur-Mer	88	85
Le Havre	4.881	2.835
Cherbourg (*a*)	21	206
Saint-Nazaire	»	52
La Rochelle	17	70
Bordeaux	432	575
Marseille	»	189
TOTAUX	5.439	4.012

(*a*) En 1919, 2e trimestre seulement.

Ces données partielles sont trop incomplètes pour être significatives. Les statistiques étrangères de l'immigration permettent une vue plus précise, quoique encore insuffisante, parce qu'il s'agit parfois d'immigrants venant de France, plutôt que d'immigrants français. Sous cette réserve, on trouve que pour l'Amérique, l'Afrique du Sud et l'Australie, il y a eu un maximum de 8.300 émigrants en 1919 et de 12.100 en 1920.

ÉMIGRATION DES FRANÇAIS EN CERTAINS PAYS
(*D'après les statistiques étrangères*)

	1919	1920
États-Unis (*a*) (*g*)	2.550	6.700
Canada (*b*) (*h*)	1.584	861
Mexique (*c*)	271	341
Cuba (*b*)	188	540
République argentine (*b*)	2.128	2.300
Uruguay (*c*)	152	92
Brésil (*b*)	690	700
Afrique du Sud (*b*)	55	149
Australie (*c*)	582	264
Nouvelle-Zélande (*d*)	84	124
Pays d'outre-mer	8.284	12.071

(*a*) Nombres d'immigrants venant de France ; (*b*) Immigrants français ; (*c*) immigration nette, différence entre entrées et sorties de voyageurs français ou venant de France ; (*d*) passagers français venant par voie de mer ; (*e*) balance entre les arrivées et départs de civils français âgés de 15 ans et plus dans le port de Casablanca ; (*f*) immigrants de nationalité autre que belge venant de France ; (*g*) année se terminant le 30 juin de l'année indiquée ; (*h*) année commençant le 1er avril de l'année indiquée.

	1919	1920
	—	—
Algérie (*c*)	66.237	10.000
Tunisie (*c*)	12.715	7.800
Maroc (*e*)	4.600	4.600
Colonies françaises	83.552	22.400
Belgique (*f*)	14.391	13.964
Espagne (*d*)	1.766	2.055
Suède	67	62
Pays d'Europe	16.224	16.081

Le mouvement des passagers entre la France et l'Afrique du Nord (1), fait ressortir des excédents de retour en Afrique atteignant 76.200 et 20.500 individus respectivement pour l'Algérie et la Tunisie. Le nombre officiel des travailleurs indigènes rapatriés jusqu'au 1er octobre 1921 est de 68.450 Algériens et 15.600 Tunisiens (voir ci-après, page 510). Mais il ne concerne que les travailleurs recrutés par voie administrative, et ne tient nul compte des indigènes entrés librement en France, non plus que des Français d'Algérie et de Tunisie regagnant leur domicile après la démobilisation.

Pour le Maroc, on peut évaluer à 4.600, dans chacune des années 1919 et 1920, le nombre des civils français débarqués à Casablanca (immigration nette) et à 31.700 environ, le nombre des Marocains retournés dans leur pays d'origine après l'armistice (2).

Evaluation de l'émigration française en 1919-1920. — A l'aide de ces données d'origines diverses, on peut estimer l'importance du mouvement migratoire dirigé de la France vers l'étranger en 1919 et 1920, à un minimum de 120.000 Français.

---

(1) D'après la *Statistique générale de l'Algérie* et la *Statistique générale de la Tunisie.*
(2) *Annuaire économique et financier du Maroc*, 1921-1922, p. 11.

Evaluation de l'émigration française vers l'étranger (*a*)
(*Nombres en milliers*)

Pays de destination	Émigration connue 1919	1920	Totaux	Émigration évaluée
Pays d'outre-mer	8,3	12,0	20,3	27
Colonies françaises	4,6	4,6	9,2	26
Europe	16,2	16,1	32,3	67
Totaux	29,1	32,7	61,8	120

(*a*) Pour les pays sans données précises, les évaluations ont été faites sur la même base que dans la première partie de cet ouvrage (voir Déplacements de population, p. 67).

Dans ces évaluations, ne sont pas compris les rapatriements de travailleurs indigènes, évalués pour 1919 et 1920 à 68.500 Algériens, 15.500 Tunisiens, 31.700 Marocains, 4.500 Malgaches, 23.800 Chinois, au total, 144.000..

2. — Rapatriement des travailleurs étrangers et coloniaux

Après l'armistice et pendant les premiers mois de 1919, la crainte de voir les démobilisés rester en chômage, fit envisager comme désirable le rapatriement des ouvriers étrangers et coloniaux introduits pour la durée de la guerre et arrivés à la fin de leur contrat. En même temps, la frontière était fermée à toute introduction nouvelle, sauf pour les travailleurs agricoles, les besoins de l'agriculture restant considérables. C'est seulement à partir de juillet 1919, devant la pénurie évidente de main-d'œuvre, qu'il fut de nouveau fait appel aux travailleurs étrangers, surtout européens.

a) *Travailleurs européens*

Pour le premier semestre de 1919, on possède quelques données sur les entrées et sorties de main-d'œuvre agricole, et à peu près rien sur les mouvements d'ouvriers industriels.

On peut toutefois estimer à 60 ou 70.000 le nombre des étrangers rapatriés entre l'armistice et le 1er juillet 1919, dont environ 30.000 Espagnols, 18.000 Portugais et 6.000 Grecs.

Espagnols. — D'après la *Main-d'œuvre agricole* (numéro du 25 septembre 1919), pendant le 1er semestre 1919, il serait entré 40.938 ouvriers espagnols en France, dont 39.446 pour l'agriculture et 1.492 pour l'industrie. Mais pendant ce même semestre, il serait sorti 29.229 Espagnols dont 9.560 ouvriers agricoles.

Portugais. — Avant la guerre, il n'y avait que 1.262 Portugais en France (recensement de 1911); du 1er juillet 1916 au 31 décembre 1918, le service de la main-d'œuvre a introduit 22.849 ouvriers portugais (1). Au recensement de 1921, il ne restait plus au total que 10.761 Portugais.

Grecs. — Au recensement de 1911, il y avait en France 2.902 Grecs ; du 1er juillet 1916 au 1er janvier 1919, le service de la main-d'œuvre étrangère a introduit 24.274 ouvriers grecs ; 8.461 Grecs ont été rapatriés pendant le second semestre 1919 par le service de la main-d'œuvre, on peut estimer à 6.000 environ les rapatriés du 1er semestre. En 1921, on a dénombré au total, 12.738 personnes de nationalité grecque.

b) *Travailleurs coloniaux*

On est un peu mieux renseigné sur le rapatriement des travailleurs coloniaux. On a vu (page 203), que sur environ 223.000 indigènes coloniaux ou Chinois introduits pendant la guerre, 146.000 étaient encore en France quarante jours avant l'armistice, le 1er octobre 1918 (2).

Nord-Africains	64.871
Indochinois	42.840
Malgaches	3.590
Chinois	35.109
TOTAL	146.410

(1) *Bulletin du Ministère du Travail*, janvier-février, 1920, p. 19.
(2) NOGARO et WEIL, *op. cit.*, p. 25.

Le rapatriement de ces indigènes fut échelonné sur une assez longue durée après l'armistice, parce que certains d'entre eux ont été conservés pour collaborer avec les prisonniers ennemis aux premiers travaux de déblayage des champs de bataille et de reconstruction des régions dévastées.

Nord-Africains. — Les 132.000 travailleurs nord-africains amenés en France, n'étaient déjà plus que 65.000 environ un peu avant l'armistice. Le recrutement des indigènes algériens fut suspendu par décision du 25 novembre 1918. Le rapatriement commencé aussitôt était presque terminé en décembre 1918 (1).

Trois ans plus tard, le 1er octobre 1921, la situation s'établissait ainsi (2) :

	Algériens	Tunisiens	Marocains
Débarqués en France...	78.566	18.249	35.506
Libérés en France......	599	181	1.055
Versés dans l'armée....	599	244	10
Disparus..............	5.923	1.428	2.838
Décédés...............	2.904	765	989
Rapatriés.............	68.447	15.631	30.614
TOTAUX...........	78.472	18.249	35.506

Même en tenant compte des disparus, c'est-à-dire de ceux qui avaient pu se soustraire au régime spécial des travailleurs indigènes, le nombre de ceux qui étaient restés en France ne dépassait pas 6.500 Algériens, 1.500 Tunisiens et 4.000 Marocains.

Indochinois. — Sur 48.955 travailleurs indochinois amenés en France pendant la guerre, il y en avait encore 42.840 au 1er octobre 1918.

Au 1er octobre 1921, leur rapatriement était complètement effectué. Le total de 48.955 se décomposait ainsi : rapatriés

(1) Augustin BERNARD, *L'Afrique du Nord pendant la guerre* (Publication de la Dotation Carnegie, p. 11).

(2) MATHOREZ, *Revue politique et parlementaire*, juillet 1922, p. 109, pour les Algériens, le total 78.472 ne correspond pas exactement au nombre des arrivées, 78.566.

44.142, morts 2.345, disparus 720, versés dans l'armée 1.573, libérés en France 175 (1).

Malgaches. — Sur 4.546 travailleurs malgaches amenés en France, 3.590 y étaient encore le 1er octobre 1918, bien peu y sont restés puisque 37 seulement ont été libérés en France (2).

Chinois. — Sur 36.748 travailleurs chinois introduits pendant la guerre, plus de 35.000 étaient présents le 1er octobre 1918. Leur nombre était encore estimé à 30.000 en juin 1919, par M. Ta Chen (3). Au 6 mars 1921, le recensement compte un peu plus de 13.000 Chinois au total.

Au 1er octobre 1921, sur 36.748 travailleurs, 29.260 avaient été rapatriés, 1.081 étaient morts, 966 avaient disparu, 216 avaient été régulièrement libérés. Il en restait donc 6.000 environ (4).

3. — REPRISE DE L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE

a) *Premier semestre* 1919

On vient de voir qu'après l'armistice et pendant les six premiers mois de 1919, pour ne point gêner le placement des démobilisés, les frontières furent fermées aux ouvriers d'usine pendant qu'on assurait le rapatriement des travailleurs étrangers venus pendant les hostilités, Espagnols, Portugais et Grecs notamment. Mais l'interdiction ne s'appliquait pas aux travailleurs agricoles, dont le besoin était particulièrement urgent. Pour cette période, on est assez mal renseigné sur le nombre des ouvriers d'industrie entrés ou sortis, mais on a quelques données sur le mouvement des travailleurs agricoles.

D'après le journal la *Main-d'œuvre agricole* (numéro du 10 mars 1920), 91.921 ouvriers agricoles ont été introduits en France en 1919, dont 43.691 pendant le 1er semestre.

---

(1) MATHOREZ, *op. cit.*, p. 101.
(2) MATHOREZ, *op. cit.*, p. 110.
(3) Chinese migrations, *Bulletin of the U. S. Bureau of Labor statistics*, miscellaneous series, n° 340, chap. IX.
(4) MATHOREZ, *op. cit.*, p. 103.

Travailleurs agricoles entrés en France

1er semestre 1919	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
Janvier	6.459	509	379	7.347
Février	4.838	515	431	5.784
Mars	5.184	549	396	6.129
Avril	6.599	586	438	7.623
Mai	8.897	750	496	10.143
Juin	5.473	702	490	6.665
Totaux	37.450	3.611	2.630	43.691

Il est vrai qu'une autre statistique (1) émanant du Ministère de l'Agriculture (voir ci-après, page 517), ne compte que 62.117 travailleurs agricoles entrés pendant toute l'année 1919. Mais ce désaccord provient sans doute de l'émigration essentiellement temporaire des vendangeurs espagnols ou des moissonneurs belges.

Quant aux sorties, on ne connaît, pour le 1er semestre 1919, que celles des ouvriers espagnols d'après la *Main-d'œuvre agricole* du 25 septembre 1919.

Travailleurs espagnols sortis de France

1er semestre 1919	Au total	Agricoles
Janvier	5.514	2.691
Février	6.086	3.677
Mars	3.467	1.518
Avril	5.105	446
Mai	4.807	659
Juin	4.250	569
Totaux	29.229	9.560

b) *Deuxième semestre* 1919 *et année* 1920

Dès le mois de juin 1919, il apparut que les craintes relatives à une surabondance de main-d'œuvre gênant le placement des démobilisés avaient été excessives. Le nombre des chômeurs secourus par le fond municipal de Paris, qui s'était élevé

(1) *Statistiques de l'immigration* 1918 *à* 1926

jusqu'à 73.500 du 13 mars au 13 avril, diminuait très rapidement à partir de juin (1). Les besoins étaient nombreux pour la remise en état des terres, pour les reconstructions dans les régions libérées. La main-d'œuvre nationale, déjà insuffisante avant la guerre, était diminuée de 1.300.000 tués, sans compter les mutilés incapables de tout travail ou dont les aptitudes étaient fortement réduites.

Après de nombreuses conférences entre les Ministères du Travail, de la Reconstitution industrielle et des Affaires étrangères, l'accord se fit sur les principes suivants : Faire appel à la main-d'œuvre européenne, de préférence à la main-d'œuvre coloniale et en premier lieu, aux originaires des pays alliés ou de ceux ayant témoigné une neutralité bienveillante : Italiens, Polonais, Tchécoslovaques, Portugais, Espagnols, Grecs, Russes, etc. (2).

Services de main-d'œuvre étrangère. — Le service de la main-d'œuvre agricole (Ministère de l'Agriculture), et le service de la main-d'œuvre étrangère (Ministère du Travail), continuent la mission dont ils ont été chargés pendant la guerre pour l'introduction et le placement des ouvriers étrangers. Ils comprennent, à Paris, deux services centraux distincts et, aux frontières, une série de postes où les immigrants subissent les formalités réglementaires d'identification et d'immatriculation, reçoivent leurs cartes d'identité et sont dirigés, soit vers leur lieu d'embauchage, soit vers les dépôts chargés d'assurer leur placement. Ces postes doivent aussi recueillir les cartes d'identité des travailleurs étrangers sortant de France; ils peuvent donc établir la statistique des arrivées et des départs. Mais cette statistique est forcément incomplète, car elle ne tient compte que des étrangers ayant déclaré à la frontière leur qualité de travailleur et ayant reçu un sauf-conduit pour se rendre au lieu de leur travail. Elle ne comprend donc pas : 1° les membres de la famille de l'ouvrier introduit qui ne déclarent pas vouloir se placer eux-mêmes comme travailleurs ;

(1) *Bulletin du Ministère du Travail*, août-septembre-octobre 1920, p. 415.
(2) *Bulletin du Ministère du Travail*, janvier-février 1920, p. 21.

2° les étrangers pénétrant en France avec un passeport ordinaire, qui obtiennent ultérieurement un emploi à l'intérieur et font régulariser leur situation en vue d'obtenir la carte d'identité prescrite par le décret du 2 avril 1917 ; 3° les touristes, commerçants, voyageurs, venus sans intention d'occuper un emploi (1).

Au début de 1920, des postes frontières, ou dépôts d'étrangers, fonctionnent ou sont en création, à Cerbère, Bourg-Madame, Le Perthus, Hendaye, Marignac-Saint-Béat. Perpignan, Marseille, Menton, Modane, Toul, Tergnier. Mais en 1919, seule l'immigration espagnole et portugaise paraît produire son plein effet. Les bureaux de la frontière belge ne fonctionnent qu'à partir de mai et le nombre des passages y est faible. Sur cette frontière, purement théorique, les ouvriers, d'ailleurs, ont les plus grandes facilités pour se soustraire au contrôle des commissaires spéciaux. L'Afrique du Nord ne fournit presque pas de travailleurs, les colons retiennent les indigènes, la main-d'œuvre agricole étant déficitaire dans le pays (2). L'Italie, enfin, est elle aussi en pleine période de démobilisation et de réadaptation, tandis que la Pologne et la Tchécoslovaquie naissent à la vie des nations.

Conventions d'immigration. — C'est aussi en 1919 que se placent les débuts de l'immigration *collective organisée*, après accords avec les pays étrangers qui craignent de manquer de main-d'œuvre et désirent aussi une compensation pour l'autorisation d'échange de leurs émigrants, tout en leur assurant l'égalité absolue avec les travailleurs français. Le gouvernement français conclut des conventions d'émigration avec la Pologne le 7 septembre 1919, avec l'Italie le 30 septembre 1919 (3), avec la Tchécoslovaquie le 20 novembre

---

(1) Lebelle. La main-d'œuvre étrangère (*Revue d'économie politique*, mars-avril 1925, p. 553 à 563). *Bulletin du marché du Travail.* Voir ci-après, p. , un aperçu de la réglementation et de la législation relative aux étrangers, ainsi que de l'organisation de l'immigration en France.

(2) L'immigration en 1919 (*La main-d'œuvre agricole*, 10 mars 1920).

(3) Voir le texte des deux premières conventions dans le *Bulletin du Ministère du Travail*, janvier-février 1920, p. 1 à 10.

1920 (1). Il renouvelle l'accord franco-portugais signé pendant la guerre.

Ces conventions prévoient la liberté d'immigration et d'émigration d'un pays à l'autre, sous réserves justifiées par les lois sanitaires et la situation du marché du travail ; la détermination annuelle du nombre et de la catégorie des travailleurs pouvant faire l'objet d'un recrutement collectif ; la constitution d'une commission se réunissant à Paris, au moins une fois l'an. Les offices publics nationaux de placement, avec adjonction de missions officielles ou de représentants des employeurs, doivent être exclusivement utilisés pour le recrutement collectif. Enfin, des dispositions concernent les salaires, les retraites, l'assistance, la protection des travailleurs, de façon à réaliser l'égalité rigoureuse des ouvriers immigrés avec les salariés français.

Résultats statistiques. — C'est à partir du 21 juin 1919 que la frontière fut de nouveau entr'ouverte aux ouvriers étrangers, dont la profession manifestait une évidente pénurie sur l'ensemble du territoire : terrassiers, carriers et mineurs, ouvriers de verrerie, etc.

Les statistiques des services de la main-d'œuvre industrielle (Ministère du Travail), ou agricole (Ministère de l'Agriculture), font dès lors connaître le nombre des travailleurs introduits ou rapatriés par ces services. Elles sont incomplètes, puisqu'elles ne comprennent pas les travailleurs entrés librement sans passer par un dépôt des services de main-d'œuvre, ni les membres des familles des travailleurs introduits. Ainsi, le nombre des travailleurs italiens entrés par Modane pendant le second semestre 1919, 10.844, doit être à peu près doublé pour tenir compte des membres de leurs familles (2).

La facilité relative du passage à la frontière belge, italienne ou espagnole, fait que les données correspondantes doivent être les plus déficitaires. Pour les Polonais et les Tchécoslo-

---

(1) *Bulletin du Ministère du Travail*, novembre-décembre 1920, p. 502.
(2) *Bulletin du Ministère du Travail*, janvier-février 1920, p. 23.

vaques qui arrivent généralement en convois accompagnés, les résultats statistiques sont plus proches de la réalité.

Travailleurs étrangers introduits ou rapatriés par le service de la main-d'œuvre étrangère au Ministère du Travail (*a*)

Nationalités	2e semestre 1919	Année 1920				
		1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Année
		1° Travailleurs introduits en France				
Belges	»	»	»	7.682	5.719	13.401
Espagnols	8.792	4.754	3.560	5.598	3.451	17.363
Portugais	7.131	4.230	315	1.408	788	6.741
Italiens	10.844	18.322	25.569	18.516	13.119	75.526
Tchécoslovaques	»	»	»	»	907	907
Polonais	»	6.714	5.730	1.168	1.039	14.651
Divers (*b*)	125	1.132	531	390	371	2.424
Totaux	26.892	35.152	35.705	34.762	25.394	131.013
		2° Travailleurs rapatriés				
Belges	»	»	19	»	875	894
Espagnols		4	12	80	612	708
Portugais	2.392	427	2.279	1.625	1.999	6.330
Italiens	3.049	459	14	58	250	781
Tchécoslovaques	»	»	»	»	44	44
Polonais	»	179	707	894	1.086	2.866
Divers (*c*)	8.727	139	221	113	55	528
Totaux	14.168	1.208	3.252	2.770	4.921	12.151

(*a*) *Bulletin du ministère du Travail*, ; voir dans le numéro juillet-août-septembre 1926, p. 263 et suiv. (nombres rectifiés de 1920 à 1925).
(*b*) Dont 131 Grecs et 25 Russes.
(*c*) Dont 8.461 Grecs.

Pour le second semestre 1919, l'excédent des entrées sur les sorties d'ouvriers d'industrie est ainsi d'environ 12.700.

Pendant l'année 1920, le mouvement prit une grande

ampleur : l'excédent des entrées atteint presque 119.000. Les Italiens forment, de beaucoup, le plus gros contingent, près de 75.000 ; viennent ensuite les Espagnols avec un surplus d'entrées de près de 17.000, les Belges et les Polonais plus de 12.000. Pour les Portugais, les entrées et sorties se compensent presque ; les Tchécoslovaques sont encore peu nombreux.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS INTRODUITS PAR LE SERVICE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (*a*)

Nationalités	Hommes	Femmes	Enfants de moins de 15 ans	Totaux
Année 1919 :				
Italiens	1.485	201	34	1.720
Espagnols et Portugais	42.415	7.910	4.759	55.084
Belges	5.174	114	25	5.313
TOTAUX	49.074	8.225	4.818	62.117
Année 1920 :				
Italiens	8.399	1.479	686	10.564
Espagnols et Portugais	28.884	7.059	5.499	41.442
Belges	14.417	604	192	15.213
Polonais	3.192	320	181	3 693
TOTAUX	54.892	9.462	6.558	70 912

(*a*) Ministère de l'Agriculture, *Statistique de l'immigration* 1918 *à* 1926, p. 15 et suivantes.

Les services de la main-d'œuvre agricole ont introduit 62.000 personnes en 1919 et 71.000 en 1920 ; les Espagnols et Portugais sont les plus nombreux : 55.000 et 41.400 pendant chacune de ces années.

On peut chercher un certain contrôle des chiffres ci-dessus dans les statistiques étrangères.

En groupant les entrées d'ouvriers industriels et agricoles, on voit que le nombre total des travailleurs italiens entrés

aurait été : en 1919 près de 13.000, en négligeant les ouvriers d'industrie entrés pendant le 1er semestre, dont le nombre est inconnu, mais doit être faible en raison de la fermeture des frontières ; en 1920, plus de 86.000.

Or, d'après l'*Annuaire statistique italien* (1919-1921, pages 53-55), le nombre des passeports délivrés à des Italiens pour la France et Monaco aurait été, en 1919, 98.281 ; en 1920, 157.021. Il est vrai que, d'une part, il faudrait ajouter aux travailleurs les membres de leur famille, et que d'autre part, les passeport demandés ne sont pas toujours utilisés ; de plus, certains Italiens n'ont fait que traverser la France pour se rendre en d'autres contrées (1). Il semble que l'on puisse admettre une immigration totale de 40.000 Italiens pendant le 2e semestre 1919 et de 130.000 en 1920.

Placement des travailleurs étrangers. — Les travailleurs introduits par le service de la main-d'œuvre agricole ont été placés dans l'agriculture, mais ils n'y sont certainement pas tous demeurés. Pour les travailleurs passés par les services de la main-d'œuvre étrangère, on ne connaît que le total des placements effectués dans les diverses industries, comprenant à la fois les étrangers résidant déjà sur le territoire et ceux arrivant en France.

Pendant le 2e semestre 1919 : 41.100 ouvriers étrangers ont été placés, dont : 16.315 dans le bâtiment (8.122 spécialistes et 8.193 manœuvres), 6.811 dans les mines (3.880 spécialistes et 2.931 manœuvres), 17.414 dans l'industrie (4.579 spécialistes et 12.835 manœuvres), 560 dans le commerce ou l'agriculture (2).

En 1920, il y a eu 148.881 placements d'ouvriers étrangers, dont 15.124 dans les terrassements, 33.912 dans le bâtiment et les travaux publics, 4.582 dans les mines de charbon et 6.461 dans les mines de fer, 10.008 dans la métallurgie et le travail des métaux ; de plus, on a placé 55.656 manœuvres et 23.138 ouvriers divers (3).

---

(1) Cependant le *Bolletino delle Emigrazione* (janvier 1925) estime que les chiffres de passeports sont inférieurs aux nombres réels d'émigrants.

(2) *Bulletin du Ministère du Travail*, février 1920, p. 29.

(3) *Bulletin du marché du Travail, Journal Officiel*, 29 janvier 1921.

Un très grand nombre ont été placés dans les régions libérées. L'importance de l'œuvre de reconstruction explique suffisamment l'effectif des manœuvres et des ouvriers dans les terrassements, les travaux publics et le bâtiment. Les mines de houille et de fer ont absorbé de nombreux contingents, pour le dénoyage et la remise en état des mines de charbon du Nord et du Pas-de-Calais, puis pour l'exploitation proprement dite.

Entrées mensuelles de travailleurs en 1920. — Pour les 131.000 ouvriers d'industrie introduits en France en 1920, on a la répartition suivante en milliers (1) :

Janvier.....	8,2	Avril......	14,3	Juillet.....	8,5	Octobre....	10,6
Février.....	8,9	Mai.......	10,4	Août......	10,6	Novembre.	9,6
Mars.......	18,0	Juin.......	11,0	Septembre.	15,7	Décembre..	5,1
1er trimestre	35,1	2e trimestre	35,7	3e trimestre	34,8	4e trimestre	25,3

Le nombre des entrées varie chaque mois, mais reste sensiblement le même pendant chacun des trois premiers trimestres. En octobre-décembre 1920, il diminue de 30 pour 100 environ, tandis que les rapatriements doublent. C'est le début de la crise industrielle qui entraînera un excédent de sorties de travailleurs étrangers au début de 1921 ; le maximum de la production industrielle se place, en effet, en octobre 1920.

Evaluation de l'immigration nette, du 1er *juillet* 1919 *au* 31 *décembre* 1920. — Les résultats incomplets que nous venons de reproduire ne concernent que les travailleurs étrangers introduits en France ou rapatriés. Ils ne permettent que difficilement d'évaluer l'*immigration nette* pour toutes les nationalités en 1919 et 1920.

On a précédemment indiqué (voir page 512), pour les travailleurs agricoles, 43.700 entrées pendant le 1er trimestre 1919, et 62.000 pour l'année entière, en laissant de côté les entrées temporaires de vendangeurs et moissonneurs, ce qui

(1) *Bulletin du Ministère du Travail*, juillet-août-septembre 1926, p. 265.

donnerait 18.000 entrées de travailleurs agricoles pour une longue durée, pendant le 2e semestre 1919.

On pourrait ainsi estimer l'immigration nette de travailleurs (excédent des entrées sur les sorties) :

1° pendant le 2e semestre 1919, à 30.000 environ, dont 12.000 ouvriers d'industrie, 18.000 ouvriers agricoles.

2° en 1920, à 190.000 environ, dont 120.000 ouvriers d'industrie et 70.000 ouvriers agricoles.

Pour cette année 1920, le *Bulletin du Ministère du Travail* (juillet-août-septembre 1926, page 266), indique des nombres un peu différents : entrées 131.000 ouvriers d'industrie, 63.000 ouvriers agricoles, total 193.000 ; sorties 12.000, soit un excédent de 181.000 seulement.

Si l'on admet que l'immigration nette des seuls travailleurs représente les deux tiers de l'immigration nette des travailleurs et de leurs familles en 1919-1920, comme en 1921-1926 (voir plus loin, page 807), on peut évaluer l'immigration nette très approximativement à :

50.000 étrangers pendant le 2e semestre 1919 ;

280.000 étrangers en 1920.

Comment cette immigration nette, évaluée approximativement à 330.000 personnes, est-elle répartie entre les différentes nationalités ?

Les données relatives aux seuls travailleurs ne peuvent être étendues sans précautions à l'ensemble des immigrants. Les mouvements des Belges, Italiens et Espagnols sont moins exactement connus que ceux des Polonais et Tchécoslovaques. Pour ceux-ci, d'après les statistiques de la main-d'œuvre étrangère et de la main-d'œuvre agricole, les entrées ont surpassé de 16.300 les sorties. Leur immigration nette réelle n'a guère dû dépasser 20.000 personnes au total.

Les 330.000 immigrants restés en France sont presque uniquement Espagnols, Portugais, Italiens, Belges. Si l'on répartissait proportionnellement aux excédents réellement constatés pour les travailleurs de ces trois catégories, on trouverait : 135.000 Italiens, 130.000 Espagnols et Portugais, 45.000 Belges. Les Belges n'ont été dénombrés séparément

qu'à partir du 2e semestre 1920 ; d'autre part, la frontière nord de la France est beaucoup plus facile à traverser que les Alpes ou les Pyrénées ; il est certain que la part de l'élément belge est ainsi sous-estimée. En doublant le nombre des Belges, on a finalement la répartition ci-après :

ÉVALUATION DE L'IMMIGRATION NETTE ÉTRANGÈRE
(1er *juillet* 1919-31 *décembre* 1920)

Nationalités	Immigrants	Pour 1.000
Tchécoslovaques	1.000	3
Polonais	19.000	57
Belges	90.000	274
Espagnols et Portugais	110.000	333
Italiens	110.000	333
TOTAUX	330.000	1.000

On a approximativement : un tiers d'Espagnols et de Portugais, un tiers d'Italiens, 27 pour 100 de Belges, près de 6 pour 100 de Polonais et moins de 1 pour 100 de Tchécoslovaques.

CHAPITRE II

État de la population après la guerre

L'état de la population après la guerre a été fixé par les deux dénombrements du 6 mars 1921 et du 7 mars 1926. On dispose actuellement des résultats complets (1) de la première opération, exécutée vingt-cinq mois après l'armistice, alors que les grands déplacements de population déterminés par le retour de la paix avaient produit la plus grosse partie de leurs effets, sauf dans les régions libérées. La comparaison des données de 1921 avec celles de 1911, permet de mettre en relief les changements apportés par la guerre à la distribution des habitants entre les diverses régions, et ses conséquences plus graves, marquées dans la structure nouvelle de la population suivant le sexe, l'âge, les professions, les nationalités.

Le nouvel état, ainsi esquissé, présente en raison de sa date même des traits beaucoup plus caractéristiques que s'il avait été constaté plus tôt, pendant la période des mouvements intenses qui suivirent immédiatement la fin de la guerre.

Vers 1921, les fluctuations des facteurs démographiques tendaient à reprendre l'allure modérée qu'ils ont ordinairement, un nouvel équilibre s'établissait. Mais, bien entendu, l'évolution ne devait pas s'arrêter, il ne s'agissait que d'un équilibre dynamique. Le dénombrement de 1926 permettra de dégager

---

(1) Statistique générale de la France, *Résultats statistiques du recensement de* 1921 : t. I, 1re partie : Population légale ; 2e partie : Population présente totale ; 3e partie, Population active ; 4e partie : État civil de la population active ; t. II et III : Résultats par département.

les tendances nouvelles, au moins en ce qui concerne la distribution géographique des Français et des étrangers, puisqu'on ne connaît encore que cette seule partie des résultats (1).

I. — Population totale

1. — Population résidante

a) *Au recensement de* 1921

Le 6 mars 1921, on a recensé 39.210.000 personnes ayant leur résidence habituelle en France, sur un territoire de 550.986 km. carrés, soit 71,2 habitants par km. carré.

Par rapport à 1911, la comparaison s'établit ainsi :

Catégories	Milliers d'habitants		Diminution	
	1911	1921	Totale	Pour 1.000 habitants
87 départements...........	39.605	37.500	2.105	56
Alsace et Lorraine (*a*)......	1.874	1.710	164	88
90 départements.......	41.479	39.210	2.269	58

(*a*) Au 1er décembre 1910.

Ainsi, la perte de 2.105.000 unités pour les 87 départements n'était même pas compensée par les 1.710.000 personnes recensées dans les trois départements recouvrés. La population des 90 départements en 1921, 39.210.000, est inférieure de 395.000 à celle des 87 départements en 1911, 39.605.000. Toutefois, en 1921, le nombre des militaires et marins hors de France, 193.000 environ, était plus que doublé par rapport à 1911, 93.000 ; de sorte que le déficit apparent doit être en

(1) Statistique générale de la France : *Résultats du recensement de* 1926, t. I, 1re partie : population légale.

réalité réduit de 100.000. Pour les 87 départements, il est donc de l'ordre de 2 millions.

Tel est le bilan des dix années 1911 à 1921 ; une perte de 2 millions d'habitants, incomplètement compensée par le retour de 1.710.000 personnes dans les trois départements recouvrés d'Alsace et de Lorraine.

Il faut remonter à 1881 pour retrouver dans les 87 départements une population de 37.672.000 habitants comparable à celle de 1921, 37.500.000, non compris le surplus anormal de 100.000 militaires et marins hors de France. Le lent progrès accompli en 30 ans, de 1881 à 1911, est annulé par les pertes subies de 1911 à 1921.

Mais le déficit constaté ne donne qu'une idée incomplète des pertes réelles, parce qu'il résulte d'une compensation partielle entre ces pertes et l'immigration.

On a déjà vu (page 454), que du 6 mars 1911 au 7 mars 1921, l'excédent des décès dans la population civile pouvait être estimé à 1.250.000; avec les 1.300.000 militaires tués, l'excédent total des décès ressort à 2.550.000, que l'on peut ramener à 2.500.000, en raison des doubles emplois. La comparaison des pertes calculées et constatées permet d'évaluer à 500.000 environ l'*excédent d'immigration* entre les deux recensements.

Cet excédent d'immigration de 500.000 en dix ans est, en apparence, équivalent à celui de la période quinquennale précédente : 250.000 de 1906 à 1911. Mais, en réalité, il correspond à un mouvement qui s'est surtout accéléré après la guerre et devait prendre une ampleur croissante pendant les années suivantes.

Comparaison avec quelques autres pays. — La population du monde entier vers 1921 était estimée à 1.800 millions de personnes dont 450 millions en Europe. La France groupait sur son territoire 2 pour 100 de la population mondiale, 9 pour 100 de la population européenne. En 1911, le nombre total des êtres humains était évalué à 1.650 millions dans le monde, dont 450 millions en Europe.

Après les modifications territoriales résultant de la guerre, la création de nouveaux États ou l'accroissement important de quelques pays anciens, les principales puissances européennes se rangeaient comme suit, en 1921, d'après l'importance de leur population.

	Millions d'habitants — Vers 1921	Millions d'habitants — Vers 1911	Variation en millions
Russie (d'Europe) (*a*)......	102,6	142,6	— 40,0
Empire allemand (*a*)......	59,2	64,9	— 5,7
Royaume-Uni.............	47,9	45,4	+ 2,5
France (*a*)...............	39,2	39,6	— 0,4
Italie (*a*).................	38,8	36,1	+ 2,7
Pologne (*a*)...............	28,2	»	»
Espagne..................	20,9	19,2	+ 1,7
Roumanie (*a*).............	16,3	7,2	+ 9,1
Tchécoslovaquie (*a*)........	13,6	»	»
Yougoslavie (*a*)...........	12,0	2,9	+ 9,1

(*a*) États nouveaux ou ayant subi d'importantes modifications territoriales.

Dix États européens ont plus de dix millions d'habitants au lieu de 7 en 1911 ; le nombre de ceux qui ont entre 1 et 10 millions d'habitants est aussi très augmenté, leur liste se présente ainsi (population en millions d'habitants) :

Hongrie...	7,9	Suède.....	5,9	Suisse.....	3,9	Lithuanie..	2,3
Belgique...	7,5	Portugal...	5,8	Finlande...	3,4	Lettonie...	1,8
Pays-Bas..	6,8	Grèce......	5,5	Danemark.	3,3	Albanie....	1,5
Autriche..	6,5	Bulgarie...	4,9	Norvège...	2,6	Esthonie...	1,1

En outre, la Turquie avait environ 1 million d'habitants dans sa partie européenne.

En 1921, la densité de la population en Europe était voisine de 45 habitants par km. carré comme en 1911. Celle de la France était de 71 au lieu de 74 en 1911.

Dix États européens avaient une population plus dense, abstraction faite des très petits États comme la Sarre, Dantzig ou Monaco : c'étaient la Belgique, 245 habitants par km. carré; les Pays-Bas, 200; le Royaume-Uni, 151; l'Italie, 126; l'Empire allemand, 126 ; la Tchécoslovaquie, 97 ; la Suisse, 94 ; la Hongrie, 86 ; l'Autriche, 79 ; le Danemark, 74.

b) *Au recensement de* 1926

Pour 1926, on ne connaît encore que les résultats relatifs à la population de *résidence habituelle*, dite *population légale*. Le Ministère de l'Intérieur a publié d'abord les résultats sommaires par département (1), puis un volume spécial (2), dans lequel on trouve, pour chaque commune la population totale, divisée en population agglomérée au chef-lieu, éparse et comptée à part.

D'après les données fournies par ce volume, la Statistique générale de la France a fait, comme aux recensements antérieurs, une étude détaillée de la population résidante (3).

Le 7 mars 1926, on a recensé 40.744.000 personnes ayant en France leur résidence habituelle ; la comparaison avec les recensements antérieurs s'établit ainsi :

Années	Superficie 1.000 km. carrés	Population de résidence habituelle en milliers	Variation en milliers	Variation pour 1.000 habitants	Habitants par km. carré
1911 (87 dép.).....	536,5	39.605	»	»	73,8
1921 (87 dép.).....	»	37.500	— 2.105	— 53	69,9
1921 (90 dép.).....	551,0	39.210	— 395	— 5	71.2
1926 (90 dép.).....	»	40.744	+ 1.534	+ 39	74,0

De 1921 à 1926, sur le territoire français (90 départements), l'accroissement est de 1.534.000 personnes, ou 39 pour 1.000 habitants. Dans cette augmentation les parts respectives des 87 départements et des 3 départements recouvrés sont :

(1) *Journal Officiel* du 28 décembre 1926.

(2) Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de* 1926, Melun 1927, Imprimerie administrative.

Voir aussi : Zimmermann, La population de la France en 1926, *Annales de Géographie*, 15 juillet 1927 ; A. Colin, éditeur, Paris.

(3) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1926, t. I, 1re partie, population légale, Paris, 1928, Imprimerie nationale.

Catégories	Milliers d'habitants		Augmentation	
	1926	1921	En milliers	Pour 1.000 habitants
87 départements..........	38.949	37.500	1.449	38
Alsace et Lorraine.........	1.795	1.710	85	50
90 départements.........	40.744	39.210	1.534	39

En 1926, le nombre des militaires et marins hors de France estimé à 178.500, ne diffère pas beaucoup de celui de 1921, 193.000 ; la correction à faire de ce chef est insignifiante.

La population des 87 départements en 1926, 38.949.000, est presque équivalente à celle de 1901, 38.962.000 ; celle des 90 départements, 40.744.000, est un peu supérieure au total de 1901, 40.681.000, dont 38.962.000 pour les 87 départements et 1.719.000 pour l'Alsace-Lorraine.

L'accroissement total de 1.534.000 pour la France entière, de 1921 à 1926, ne représente que les trois quarts de la perte de 2 millions subie de 1911 à 1921.

Dans cet accroissement de 1.534.000, le surplus des naissances et l'immigration nette interviennent pour des parts très inégales, dans une proportion de 1 à 3. En effet, du 6 mars 1921 au 7 mars 1926, on a enregistré 3.848.000 naissances et 3.438.000 décès, soit un surplus de 410.000 naissances. L'augmentation constatée étant de 1.534.000, la balance des entrées et sorties peut être évaluée indirectement à 1.124.000, soit un excédent annuel moyen d'immigration de 225.000, alors que la moyenne de 1906 à 1921 était de 50.000. La guerre a fait de la France un pays d'immigration (voir page 855, les étrangers en France en 1926).

2. Répartition géographique de la population

a) *Au recensement de* 1921

La France de 1921, ayant retrouvé ses anciennes frontières, est divisée en 90 départements au lieu de 89 avant la guerre franco-allemande, par suite de la création du territoire de

Belfort en 1871. Mais aucun des 3 départements recouvrés n'était, en étendue territoriale, rigoureusement identique à ceux d'autrefois, par suite du tracé arbitraire de la frontière établie par le traité de Francfort.

Le Bas-Rhin est accru des cantons de Schirmeck et de Saales, détachés des Vosges. Le Haut-Rhin est diminué de la partie constituant depuis 1871 le territoire de Belfort. Enfin, la Moselle est formée de parties détachées des anciens départements de la Meurthe et de la Moselle, dont les autres portions avaient été réunies pour former la Meurthe-et-Moselle. Sur ces modifications territoriales, et, plus généralement, sur les changements à la division départementale de la France depuis 1801, on trouvera des indications détaillées dans les *Résultats statistiques du recensement de* 1921, tome I, 1re partie, pages 21 et suivantes (1).

D'une manière générale, si l'on met à part les dix départements dévastés, dont on a fait une étude spéciale, la répartition des habitants entre les 77 départements ne présente point de différences très marquées avec celle de 1911. Aussi s'attachera-t-on spécialement à faire ressortir les différences entre l'état constaté en 1921 et celui qu'on a déjà décrit pour 1911 (voir page 9).

Pour cette comparaison, il faut mettre à part :

1° les dix départements libérés, qui n'ont plus que 5.780.000 habitants en 1921, au lieu de 6.523.000 en 1911, soit une perte de 743.000 ou 11 pour 100, qui a déjà été étudiée en détail (page 490) ;

2° les trois départements recouvrés :

Départements	Milliers d'habitants		Diminution	
	1921	1910	En milliers	Pour 1.000
Moselle	589	655	66	101
Rhin (Bas-)	652	701	49	70
Rhin (Haut-)	469	518	49	95
Ensemble	1.710	1.874	164	88

(1) Voir aussi : Zimmermann, La population de la France en 1921, *Annales de géographie*, 15 janvier 1922 ; Demangeon et Matruchot, Les variations de la population de la France de 1881 à 1921, avec une carte par cantons, *Annales de Géographie*, 15 novembre 1926.

Cette diminution s'explique non seulement par les pertes dues à la guerre, mais surtout par le départ d'un certain nombre d'Allemands immigrés et d'autres étrangers et aussi par l'abaissement des effectifs militaires ;

3° Les huit départements qui ont en 1921 une population supérieure à celle de 1911.

Départements	Milliers d'habitants		Accroissement	
	1921	1910	En milliers	Pour 1.000
Seine	4.411,7	4.154,0	257,7	62
Seine-et-Oise	921,7	817,6	104,1	127
Rhône	956,6	915,6	41,0	45
Bouches-du-Rhône	842,0	805,7	36,3	45
Hérault	488,2	480,5	7,7	16
Pyrénées-Orientales	217,5	213,0	4,5	21
Seine-Inférieure	880,7	877,4	3,3	4
Alpes-Maritimes	357,8	356,4	1,4	4
Ensemble	9.076,2	8.620,2	456,0	50

L'augmentation totale atteint 456.000 habitants, dont 362.000 pour les deux seuls départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Les départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône, qui ont à eux deux, 77.000 habitants de plus, contiennent les deux plus grandes villes de France après Paris, Marseille et Lyon. Pour les 4 autres départements, l'accroissement est insignifiant.

4° Dans les 69 autres départements, la population est plus faible en 1921 qu'en 1911.

Les pertes s'échelonnent entre 3.419 dans la Loire et 50.607 dans la Manche ; elles sont inférieures à 10.000 dans 6 départements, supérieures à 30.000 dans 26 autres ; dans 37 départements, la diminution de 1911 à 1921 est comprise entre 10.000 et 20.000.

Par rapport à la population de 1911, la perte totale des 69 départements ressort à 74 pour 1.000 ; les taux départementaux se classent entre 5 pour 10.000 (Loire) et 150 (Hautes-Alpes) : 11 sont inférieurs à 50 pour 1000, 40 compris entre 50 et 100 pour 1.000, 18 de 100 à 140 pour 1.000.

Au total, on peut résumer ainsi cette répartition :

Catégories	Milliers d'habitants 1921	Milliers d'habitants 1911	Variations En milliers	Variations Pour 1.000
8 départements en hausse......	9.076	8.620	+ 456	+ 50
3 départements recouvrés.......	1.710	1.874	— 164	— 88
10 départements libérés.........	5.780	6.523	— 743	— 113
69 autres départements..........	22.644	24.462	— 1.818	— 74
90 DÉPARTEMENTS..........	39.210	41.479	— 2.269	— 58

Les grandes zones de dépeuplement. — Mais la répartition géographique est plus intéressante que la distribution purement statistique ; on l'étudiera en fonction des faits antérieurs indispensables à la compréhension de l'état actuel.

Rappelons qu'entre 1891 et 1911, 27 départements avaient vu croître le nombre de leurs habitants. En dehors de ceux qui ont de très grandes villes et des régions industrielles du Nord et de l'Est ; Seine, Nord, Pas-de-Calais, Seine-et-Oise, Bouches-du-Rhône, Meurthe-et-Moselle, Rhône, Alpes-Maritimes, Var, Seine-Inférieure, Gironde, Loire-Inférieure, etc., c'étaient deux départements bretons : Finistère et Morbihan.

Les départements qui avaient éprouvé les plus fortes pertes entre 1891 et 1911, se groupaient en six zones principales : Normandie et Bretagne (en partie), bassin aquitain, Bourgogne et régions voisines du Berry aux Vosges, enfin les régions montagneuses : Alpes et Jura, Pyrénées-Orientales, Plateau Central. Ces régions de dépopulation, qui allaient s'élargissant lors des dénombrements antérieurs (1), se sont cette fois étendues à la quasi-totalité du territoire, grâce au déficit supplémentaire des pertes de guerre.

Bien qu'un peu arbitraire — certains départements pourraient aussi bien être rattachés à l'une ou à l'autre des six zones considérées — ce groupement facilitera l'exposé des faits.

De 1911 à 1921, la première zone, Normandie et Bretagne englobe les deux départements bretons qui s'étaient encore accrus entre 1891 et 1911, et elle s'étale sur tout le Nord-Ouest

(1) *Recensement de* 1921, t. I, 1re partie, p. 38 et suiv.

jusqu'au delà du cours moyen et inférieur de la Loire. Dans le tableau ci-dessous, on a indiqué pour chaque département la diminution D en milliers de 1911 à 1921 et la proportion P, pour 1.000 habitants en 1911.

	D	P		D	P
Normandie :	—	—		—	—
Manche	50,6	106	Mayenne	35,3	118
Orne	32,6	106	Vendée	41,2	94
Eure	20,5	63	Deux-Sèvres	27,6	82
Calvados	11,6	29	Vienne	26,0	78
			Eure-et-Loir	21,0	77
Ensemble	115,3	76	Loiret	26,8	74
Bretagne :			Sarthe	30,1	72
			Loir-et-Cher	19,7	72
Ille-et-Vilaine	49,4	81	Maine-et-Loire	33,4	65
Côtes-du-Nord	47,7	79	Indre-et-Loire	13,5	39
Finistère	47,3	58			
Morbihan	32,4	56	Ensemble	274,6	76
Loire-Inférieure	20,2	30			
Ensemble	197,0	60			

Toute cette région du Nord-Ouest français a subi une perte totale dépassant 585.000 habitants que ne réduirait pas sensiblement la faible augmentation de 3.300, constatée dans le département normand de Seine-Inférieure.

En Normandie, où la diminution du nombre des habitants a commencé pendant la première moitié du siècle dernier, la perte est élevée, 106 pour 1.000, dans les départements de la Manche et de l'Orne ; elle s'abaisse à 63 dans l'Eure, et seulement à 29 dans le Calvados, sans doute à cause du développement industriel récent, mines de fer et aciéries. Compte tenu de la Seine-Inférieure, la perte moyenne des 5 départements normands, rapportée à la population, 47 pour 1.000, est un peu inférieure à la moyenne 58 pour la France entière.

Dans l'ancienne Bretagne, qui présente des caractères si marqués, tant au point de vue du sol qu'à celui des habitants, l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord avaient vu baisser leurs effectifs de 1891 à 1911 ; mais les trois autres départements étaient en augmentation. La guerre a étendu le déficit à toute la province, il atteint 197.000 habitants, de 1911 à 1921, ou

60 pour 1.000, proportion supérieure à la moyenne 58. La proportion est élevée en Ille-et-Vilaine 81, et dans les Côtes-du-Nord 79, qui perdaient déjà des habitants en 1911, malgré leur natalité assez élevée ; elle est moyenne dans le Finistère 58 et le Morbihan 56 ; elle s'abaisse à 30 dans la Loire-Inférieure, grâce à la présence du grand centre industriel et commercial de Nantes, Saint-Nazaire. Au total, pendant la guerre, la Bretagne a beaucoup plus perdu que la Normandie.

Le troisième groupe de départements comprend, outre l'ancienne province du Maine qui confine à la Normandie et à la Bretagne, toute la vallée moyenne de la Loire, depuis l'Orléanais jusqu'au Poitou, soit la Touraine et l'Anjou. Sauf l'Indre-et-Loire (Touraine) qui a perdu seulement 39 pour 1.000 de ses habitants entre 1911 et 1921, tous ces départements ont subi une perte supérieure à la moyenne, allant de 65 pour 1.000 en Maine-et-Loire (Anjou), jusqu'à 118 dans la Mayenne. En dehors des taux cités, les autres s'échelonnent entre 72 dans la Sarthe et le Loir-et-Cher et 94 dans la Vendée.

Passons maintenant à la zone de dépeuplement du bassin aquitain où le déficit est apparu, comme en Normandie, pendant la première moitié du XIXe siècle, dans les départements du Gers et du Lot-et-Garonne, et s'est étendu progressivement faisant tache d'huile sur tout le Sud-Ouest. Comme dans le tableau précédent, D représente la perte en milliers d'habitants de 1911 à 1921, P le déficit pour 1.000 en 1911.

	D	P
Lot	28,9	140
Tarn-et-Garonne	23,0	126
Gers	27,6	124
Lot-et-Garonne	28,1	105
Dordogne	40,7	93
Ensemble	148,3	112

	D	P
Ariège	25,9	130
Hautes-Pyrénées	20,3	99
Charente	30,8	89
Tarn	28,5	88
Landes	25,0	86
Charente-Inférieure	32,7	73
Basses-Pyrénées	30,3	70
Haute-Garonne	7,5	17
Gironde	10,0	12
Ensemble	211,0	60

On a mis à gauche les cinq départements constituant le noyau initial de cette zone; ils ont perdu, entre 1911 et 1921, près de 150.000 habitants ou 112 pour 1.000, proportion presque double de la moyenne 58. C'est dans cette région relativement réduite que le mal est le plus grave, mais il s'est étendu aux départements voisins inscrits dans la partie droite. Tous ont perdu dans la décade 1911-1921, une proportion d'habitants supérieure à la moyenne, sauf la Gironde et la Haute-Garonne qui profitent de l'attraction des grands centres urbains de Bordeaux et de Toulouse (1).

Au Nord-Ouest, la Charente et la Charente-Inférieure ont perdu respectivement 89 et 73 pour 1.000 de leurs habitants, à l'Ouest les Landes, 86 pour 1.000. En bordure du Plateau Central, la perte est de 88 pour 1.000 dans le Tarn. Sauf les Pyrénées-Orientales, en faible hausse, et la Haute-Garonne, dont la perte ne dépasse pas 17 pour 1.000, les départements pyrénéens sont en régression accentuée par la guerre : Ariège 130 pour 1.000 habitants, Hautes-Pyrénées 99, Basses-Pyrénées, 70.

Au total, ces 14 départements du Sud-Ouest ont perdu près de 360.000 habitants entre 1911 et 1921.

La troisième des grandes zones de dépeuplement s'était manifestée plus tard que les deux premières et n'avait pris réellement de l'importance qu'après la guerre de 1870-1871; elle a pris naissance en Haute-Bourgogne et s'est peu à peu étalée vers les Vosges d'une part, vers le Morvan, le Nivernais, le Berry et le Bourbonnais d'autre part. La situation se présente comme suit en 1911-1921 :

	D	P		D	P
Haute-Saône....	29,3	113	Haute-Marne ...	15,9	74
Yonne.........	30,8	101	Belfort.........	7,0	69
Cher...........	33,0	98	Aube...........	13,2	54
Nièvre..........	29,2	97	Seine-et-Marne..	14,3	39
Indre..........	27,1	94			
Côte-d'Or.......	29,0	83	Ensemble....	278,4	82
Saône-et-Loire..	49,6	82			

(1) Toulouse a 175.000 habitants en 1921 au lieu de 150.000 en 1911, mais ce dernier nombre est inférieur à la réalité.

Sauf dans la Seine-et-Marne, qui profite de l'attraction de la région parisienne, la proportion des pertes de 1911 à 1921 est supérieure à la moyenne dans tous ces départements. Elle est particulièrement élevée dans la Haute-Saône, 113 pour 1.000 ; l'Yonne, 101 ; le Cher, 98 ; la Nièvre, 97 et l'Indre, 94.

Comme on l'a déjà dit, il ne faut pas se dissimuler le caractère un peu factice de ces groupements, dont le principal mérite est de faciliter l'exposition. Mais, il est bien évident qu'on ne peut tracer que des limites parfois arbitraires dans les régions intermédiaires qui participent à la fois aux caractères des pays placés de part et d'autre. C'est ainsi que le Berry (Cher et Indre) pourrait tout aussi bien être rattaché à la région de la Loire moyenne, ou à celle du Plateau Central, dont il constitue la bordure nord-ouest. On pourrait aussi rattacher au Nivernais le Bourbonnais (Allier, diminution 87 pour 1.000, de 1911 à 1921). Enfin, le Jura pourrait aussi être compris dans la zone actuellement étudiée, s'il ne semblait peut-être mieux indiqué de le comprendre dans la région montagneuse de l'Est : Jura et Alpes.

Cette quatrième zone de dépeuplement en pays de montagne a commencé par les Basses-Alpes, déjà en déficit à partir de 1851, puis par les Hautes-Alpes et l'Isère en 1856.

Jura :

	D	P
Jura	23,6	93
Ain	26,7	78
Doubs	14,9	50
Ensemble	65,2	72

Alpes :

	D	P
Hautes-Alpes	15,8	150
Basses-Alpes	15,4	143
Drôme	27,4	94
Savoie	22,9	92
Vaucluse	19,1	79
Haute-Savoie	19,5	70
Isère	30,4	54
Ensemble	150,5	83

Eu égard au nombre des habitants, la perte est surtout élevée dans les régions les plus montagneuses, Hautes-Alpes 150, Basses-Alpes 143 pour 1.000 habitants. Elle est plus faible dans les départements à caractère industriel, comme l'Isère,

54 pour 1.000, qui a le plus profité du développement des forces hydro-électriques et le Doubs, 50 pour 1.000.

Dans la partie droite du tableau ci-dessus, figurent à peu près tous les départements entre le Rhône et la frontière des Alpes, sauf ceux du littoral méditerranéen qui sont soumis à des influences spéciales. Les Bouches-du-Rhône, grâce au grand centre économique marseillais, ont gagné 36.000 habitants en 1921, par rapport à 1911 ; les Alpes-Maritimes doivent au développement de Nice et des autres villes de la Côte d'Azur, un léger gain de 1.400 habitants ; enfin, le Var n'a perdu que 7.800 habitants ou 23 pour 1.000.

Du reste, sur tout le littoral méditerranéen, il y a gain de population : Bouches-du-Rhône 36.000, Hérault 7.700, Pyrénées-Orientales 4.500, Alpes-Maritimes 1.400, ou bien des pertes peu considérables : Aude 13.500 ou 45 pour 1.000, Gard 17.300, ou 42 pour 1.000, Var 7.800, ou 23 pour 1.000.

Au littoral méditerranéen, on peut rattacher l'île de Corse qui a perdu 9.000 habitants en 1921, soit 31 pour 1.000 de sa population en 1911.

Il ne reste plus que le Plateau Central, dépeuplé par l'émigration depuis le milieu du siècle dernier, comme les autres régions montagneuses de la France, Alpes, Jura et Pyrénées De 1911 à 1921, les pertes de guerre ont lourdement aggravé le déficit dû à cette cause ancienne.

	D	P		D	P
Creuse	38,0	143	Haute-Vienne	34,5	89
Corrèze	35,9	116	Allier	35,3	87
Haute-Loire	34,9	115	Puy-de-Dôme	35,3	67
Ardèche	37,5	113	Loire	3,4	5
Lozère	13,9	113	Ensemble	329,2	84
Cantal	24,0	107			
Aveyron	36,5	99			

Au total, ces 11 départements ont perdu près de 330.000 habitants. D'après les pertes proportionnelles à la population, la Creuse vient en tête avec 143 pour 1.000 habitants ; c'est une perte comparable à celle des Hautes et Basses-Alpes.

Peut-être la Creuse, pays de l'émigration traditionnelle des maçons, a-t-elle fourni un contingent exceptionnel d'ouvriers aux travaux de bâtiment des régions dévastées.

Dans la Corrèze, la Haute-Loire, l'Ardèche et la Lozère, la perte est voisine de 115 pour 1.000 ; elle n'est guère plus faible dans le Cantal, 107, et l'Aveyron, 99. Le déficit du Puy-de-Dôme est relativement faible à cause du fort appel de main-d'œuvre à Clermont-Ferrand, centre de l'industrie des pneumatiques ; la ville a 82.600 habitants en 1921, au lieu de 65.400 dix ans avant. De même, le caractère très industriel de la Loire, avec les mines et industries de Saint-Étienne, explique la faible diminution de la population. A certains égards, on pourrait rattacher ce département à celui du Rhône, la région de Lyon et Saint-Étienne ainsi constituée serait en augmentation.

Résumé. — Rappelons, tout d'abord, les pertes des départements libérés, de 1911 à 1921, exprimées en proportions pour 1.000 habitants.

Meuse	254	Vosges	116
Aisne	205	Meurthe-et-Moselle	113
Marne	159	Nord	88
Ardennes	129	Pas-de-Calais	76
Somme	129	Oise	56

En dehors des régions libérées, les pertes les plus considérables, compte tenu de la population, sont d'abord celles des régions montagneuses. Certains départements des Alpes, des Pyrénées et du Plateau Central se placent, d'après la perte pour 1.000 habitants, immédiatement après les trois départements envahis les plus éprouvés :

Alpes		*Plateau central*		*Pyrénées*	
Hautes-Alpes	150	Creuse	143	Ariège	130
Basses-Alpes	143	Corrèze	116	Htes-Pyrénées	99
Drôme	94	Haute-Loire	115		
Savoie	92	Ardèche, Lozère	113		
		Cantal	107		
		Aveyron	99		

Viennent ensuite les départements qui ont formé le noyau des anciennes zones de dépeuplement déjà signalées, en dehors de celles des pays de montagne.

Bassin aquitain		*Normandie, Maine*		*Haute-Bourgogne, etc.*	
Lot..........	140	Mayenne......	118	Haute-Saône...	113
Tarn-et-Gar....	126	Manche.......	106	Yonne,........	101
Gers..........	124	Orne,.........	106	Nièvre........	97
Lot-et-Gar.....	105	Vendée........	94		
Dordogne.....	93				

Les départements qui ont augmenté de 1911 à 1921 : Seine-et-Oise, 127 pour 1.000 ; Seine, 62; Bouches-du-Rhône, 45; Pyrénées-Orientales, 21 ; Hérault, 16 ; Alpes-Maritimes et Seine-Inférieure, 4 pour 1.000 ; ou ceux qui ont peu diminué : Loire, 5 pour 1.000 ; Gironde, 12 ; Haute-Garonne, 17 ; Var, 23 ; Corse, 31, sont, à peu d'exception près, des départements qui ont profité de l'afflux dirigé vers de grands centres urbains.

b) *Au recensement de* 1926

Le rapprochement des résultats départementaux, en 1921 et 1926, fait ressortir des résultats tout à fait différents de ceux de la décade antérieure.

De 1911 à 1921, huit départements avaient une population accrue au total de 456.000 habitants, tandis que la perte globale des 82 autres atteignait 2.725.000.

Entre 1921 et 1926, 31 départements encore en baisse perdent au total 123.000 personnes de résidence habituelle ; pour les 59 autres départements, l'augmentation totale est de 1.657.000.

Départements dont la population a augmenté, de 1921 *à* 1926. — Pour la moitié environ d'entre eux, le gain reste faible en valeur absolue et relativement au nombre des habitants. Ceux qui sont en hausse notable peuvent être groupés comme suit :

Départements	Milliers d'habitants		Augmentation	
	1926	1921	en milliers	pour 1.000
Seine	4.629	4.412	217	49
Seine-et-Oise	1.138	922	216	234
Seine-et-Marne	380	349	31	87
Région parisienne	6.147	5.683	464	81
Nord	1.969	1.788	181	101
Pas-de-Calais	1.172	990	182	184
Somme	474	453	21	46
Oise	406	388	18	46
Aisne	489	421	68	161
Ardennes	297	278	19	68
Marne	398	367	31	84
Meuse	218	207	11	53
Meurthe-et-Moselle	552	504	48	95
Vosges	382	384	— 2	—5
Régions libérées	6.357	5.780	577	100
Moselle	633	589	44	75
Rhin (Bas-)	671	652	19	29
Rhin (Haut-)	491	469	22	47
Alsace et Lorraine	1.795	1.710	85	50
Alpes-Maritimes	435	358	77	215
Var	348	323	25	77
Bouches-du-Rhône	930	842	88	104
Vaucluse	230	219	11	50
Hérault	500	488	12	25
Pyrénées-Orientales	230	217	13	60
Littoral méditerranéen	2.673	2.447	226	92
Rhône	994	957	37	39
Loire	669	637	32	50
Puy-de-Dôme	515	490	25	51
Isère	558	525	33	63
Région lyonnaise	2.736	2.609	127	49
26 DÉPARTEMENTS	19.708	18.229	1.479	81

Dans la région parisienne, l'accroissement le plus fort est celui du département de Seine-et-Oise, presque égal en valeur absolue à celui de la Seine, y compris Paris, mais atteignant 234 pour 1.000 habitants au lieu de 49 pour 1.000 dans la Seine. Encore faut-il remarquer que la population de Paris a baissé de 2.906.000 à 2.871.000, tandis que celle de la banlieue s'accroissait de 1.505.000 à 1.757.000, soit de 252.000 ou 167 pour 1.000. On constate une fois de plus cette règle de l'accroissement des grandes agglomérations par la périphérie, alors que le centre, consacré aux affaires et aux plaisirs, voit décroître sa population résidante, mais est envahi pendant la journée par les foules venues des quartiers extérieurs.

Pour l'ensemble des départements libérés, l'accroissement est de 100 pour 1.000 (voir le détail, page 538).

Les trois départements recouvrés ont, eu égard à leur population, un accroissement moitié moindre, 50 pour 1.000.

Sur le littoral méditerranéen, l'accroissement est surtout élevé dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes et dû principalement à l'immigration. Parmi les départements viticoles du Languedoc, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales seuls sont en hausse sensible, le Gard n'a gagné que 6.400 habitants, ou 16 pour 1.000, l'Aude 4.900, ou 17 pour 1.000.

Dans le 4e groupe, on trouve la région lyonnaise proprement dite, Rhône et Loire et deux autres départements qui la flanquent à l'est (Isère) et à l'ouest (Puy-de-Dôme) ; le développement industriel a déterminé dans l'ensemble un accroissement de 127.000 habitants ou 49 pour 1.000.

Au total, les 26 départements figurant à ce tableau ont un gain total de 1.479.000 personnes, pour une population de 18 millions (18.229.000) en 1921, soit 81 pour 1.000. Ce gain représente presque les neuf dixièmes de l'accroissement total, 1.657.000, pour les 59 départements dont la population a augmenté.

Parmi les 33 autres départements en hausse, deux seulement présentent des augmentations importantes, l'Aube 10.400 et le Doubs 11.600. On remarquera au contraire les faibles accroissements relatifs de la Seine-Inférieure,

qui ne gagne que 4.600 habitants (5 pour 1.000), de la Loire-Inférieure, 1.800 (2 pour 1.000), et de la Gironde 8.800 (10 pour 1.000).

Départements dont la population a diminué de 1921 *à* 1926. — Ces 31 départements ont perdu 123.000 habitants ; ils se rattachent naturellement aux anciennes zones de dépeuplement déjà décrites (page 530), mais des modifications importantes apparaissent.

Dans la première zone, agrandie autour de la Normandie et englobant une partie de la Bretagne et du Nord-Ouest jusqu'à la Loire, c'est maintenant la Bretagne qui perd le plus, entre 1921 et 1926, alors que la Normandie est en progrès.

VARIATION			ACCROISSEMENT		
Bretagne :	En milliers	Pour 1.000	*Normandie* :	En milliers	Pour 1.000
Finistère.......	— 8,8	— 9	Eure.,.........	5,3	17
Côtes-du-Nord..	— 5,0	— 9	Calvados.......	5,8	15
Morbihan.......	— 2,9	— 5	Manche........	5,9	14
Ille-et-Vilaine ..	+ 3,1	+ 6	Orne..........	2,8	10
			Seine-Inférieure.	4,6	5

Au total, de 1921 à 1926, la Bretagne perd plus de 13.000 habitants, la Normandie en gagne plus de 24.000.

Les autres départements de cette première zone, qui ont perdu des habitants entre 1921 et 1926 sont : le Loir-et-Cher, 3.400 ; la Mayenne, 2.500 ; la Sarthe, 1.750 ; la Vendée, 1.700 ; es Deux-Sèvres, 240.

Dans le bassin aquitain, il nous faut aussi signaler un changement assez notable. Sans doute 5 des départements de cette zone sont encore en baisse de 1921 à 1926 ; mais on relève dans les autres des gains peu importants, qui contrastent avec la décroissance ininterrompue depuis longtemps constatée.

Pertes :	En milliers	P. 1.000	*Pertes :*	En milliers	P. 1.000
Lot.............	5,1	30	Charente........	3,5	11
Ariège	5,4	30	Landes..........	0,8	3
Dordogne	4,3	12	Charente-Inf^{re}...	0,5	1

Gains :	En milliers	P. 1.000	*Gains :*	En milliers	P. 1.000
Tarn-et-Garonne.	4,6	29	Haute-Garonne . .	6,9	16
Basses-Pyrénées . .	11,6	28	Hautes-Pyrénées.	2,1	11
Lot-et-Garonne . .	6,6	27	Gers.	2,0	10
Tarn.	6,1	20	Gironde.	8,8	10

On verra plus loin quelle est la part de l'immigration étrangère dans ce mouvement ; pour l'instant, notons seulement le fait important de l'arrêt du dépeuplement dans une région où il était depuis longtemps la règle ; peut-être cet arrêt ne sera-t-il que momentané, il convient toutefois de ne point négliger ce signe et de le rapprocher de la reprise ou tout au moins de l'arrêt constaté pour la baisse de la natalité.

La troisième zone de dépopulation est celle de la Haute-Bourgogne, élargie depuis le Berry jusqu'aux Vosges. De 1921 à 1926, le déficit est limité à 7 départements :

Pertes :	En milliers	Pour 1.000	*Pertes :*	En milliers	Pour 1.000
Nièvre.	9,6	37	Saône-et-Loire.	5,6	10
Cher.	6.4	21	Haute-Saône. . .	2,0	9
Indre.	5,4	21	Vosges.	1,6	4
Haute-Marne. . .	3,5	17			

On a signalé que l'Aube avait gagné 10.400 habitants, soit 46 pour 1.000 ; d'autres départements de la région sont cette fois en hausse : Côte-d'Or, 7800, 24 pour 1.000 ; Yonne, 4.100, ou 14 pour 1.000.

Des départements de haute altitude du Jura et des Alpes, qui avaient autrefois des déficits chroniques, deux seulement sont en baisse de 1921 à 1926 : les Basses-Alpes perdent 3.500 habitants ou 40 pour 1.000 et les Hautes-Alpes 1.300, ou 15 pour 1.000.

Enfin, sur le Plateau Central, les pertes restent élevées dans quelques départements :

Pertes :	En milliers	Pour 1.000	*Pertes :*	En milliers	Pour 1.000
Creuse.	9,1	42	Corrèze.	4,5	16
Lozère.	4,1	40	Aveyron.	4,0	12
Haute-Loire. . .	8,3	31	Cantal.	2,4	12
Ardèche.	5,0	17	Allier.	0.4	1

Dans cette région, si la Haute-Vienne reste stationnaire (gain de 1.076 pour 350.000 habitants), le Puy-de-Dôme est en forte hausse, 25.000 sur 490.000, soit 51 pour 1.000, alors qu'il en avait perdu plus de 10.000 de 1906 à 1911.

En résumé, le recensement de 1926 marque un certain revirement dans la situation démographique générale. La guerre avait accentué le dépeuplement qui progressait en intensité et en étendue depuis le milieu du siècle dernier. Une réaction assez nette est marquée cette fois, même dans les régions à déficit chronique. Sans exagérer son importance et ses chances de durée, et tout en se rappelant la lenteur ordinaire de l'évolution démographique, il faut souhaiter qu'il n'y ait pas là seulement un changement passager, mais le premier signe d'une amélioration persistante.

D'ailleurs, si l'on était tenté d'interpréter trop favorablement la comparaison des résultats bruts de 1921 et 1926, il faudrait tout d'abord se demander quelles sont, dans l'accroissement de la population, les parts respectives de l'élément français et de l'immigration étrangère, ce que l'on fera plus loin (page 597). Ensuite, il suffirait de constater que dans la plupart des départements, on est loin d'avoir rétabli la situation d'avant-guerre, comme on va le voir.

Comparaison entre 1926 *et* 1911. — Dans 15 départements seulement, le nombre des habitants en 1926 dépasse celui de 1911.

Population en milliers

	1926	1911	En plus
Région parisienne :			
Seine	4.629	4.154	475
Seine-et-Oise	1.138	818	320
Seine-et-Marne	380	364	16
Région du Nord :			
Pas-de-Calais	1.172	1.068	104
Nord	1.969	1.962	7
Région lyonnaise :			
Rhône	994	916	78
Loire	669	641	28
Isère	558	556	2

	1926	1911	En plus
Région méditerranéenne :			
Alpes-Maritimes	435	356	79
Var	348	331	17
Bouches-du-Rhône	930	806	124
Hérault	501	480	21
Pyrénées-Orientales	230	213	17
Autres départements :			
Basses-Pyrénées	445	433	12
Seine-Inférieure	885	877	8

Remarquons qu'en outre dans 3 départements la baisse, par rapport à 1911, est très peu importante : Corse, 1.000; Haute-Garonne, 600; Gironde, 1.000.

Ainsi, dans les 3 départements de la région parisienne, il y a, en 1926, 811.000 personnes de plus qu'en 1911 ; dans la région méditerranéenne, 258.000 ; dans les deux départements industriels du Pas-de-Calais et du Nord, 111.000; dans la région lyonnaise, 108.000. Si l'on met à part les deux départements placés aux extrémités est et ouest de la frontière espagnole, les départements qui ont retrouvé en 1926 une population supérieure ou au moins égale à celle de 1911, sont parmi ceux qui possèdent de très grandes villes ou appartiennent à une région de grande activité industrielle, ces conditions étant parfois réunies.

Au total, les 15 départements en hausse, par rapport à 1911, ont gagné 1.308.000 habitants en 1926, dont 811.000 dans la seule région parisienne. Comme le déficit total est de 735.000 (40.744.000 habitants en 1926 contre 41.479.000 en 1911, y compris l'Alsace et Lorraine), les 75 départements en déficit ont perdu ensemble 2.043.000 habitants entre 1911 et 1926.

3. — POPULATION DES VILLES ET DES CAMPAGNES EN 1921 ET 1926

L'étude de la population par département révèle déjà l'influence des agglomérations urbaines; pour la préciser, il faut examiner la distribution des communes suivant le nombre de leurs habitants, c'est-à-dire des plus petites unités administratives ayant un budget propre et une certaine autonomie sous la tutelle du pouvoir central.

Dans les 87 départements, il y avait 36.260 communes en 1921, au lieu de 36.241 en 1911 ; dans les 90 départements, ce nombre s'élevait à 37.963 en 1921 et 37.981 en 1926.

Répartition des habitants par commune

Nombre d'habitants par commune	Nombre de communes			Population en milliers		
	1926 (90 dép.)	1921 (90 dép.)	1911 (87 dép.)	1926 (90 dép.)	1921 (90 dép.)	1911 (87 dép.)
0-50	354	374	174	12,5	13	6,7
51-100	1.743	1.743	1.190	138	138	95
101-200	6.334	6.206	4.962	961	944	762
201-300	5.964	5.927	5.363	1.473	1.467	1.333
301-400	4.539	4.579	4.333	1.578	1.585	1.502
401-500	3.193	3.180	3.247	1.423	1.410	1.440
501-700	5.129	5.241	5.329	2.994	3.064	3.107
701-1.000	3.782	3.824	4.077	3.144	3.178	3.399
1.001-1.500	2.874	2.916	3.197	3.464	3.508	3.851
1.501-2.000	1.390	1.434	1.652	2.361	2.439	2.826
2.001-2.500	682	661	715	1.511	1.464	1.581
2.501-3.000	444	467	541	1.205	1.264	1.464
3.001-3.500	306	293	304	981	953	979
3.501-4.000	208	174	210	773	642	781
4.001-5.000	244	233	276	1.078	1.027	1.247
5.001-10.000	430	397	372	2.903	2.659	2.537
10.001-20.000	204	174	164	2.801	2.438	2.316
20.001-50.000	111	92	96	3.286	2.719	2.881
50.001-100.000	33	33	24	2.347	2.306	1.720
100.001-400.000	14	12	12	2.216	1.938	1.815
400.001-1.000.000	2	2	2	1.223	1.148	1.074
1.000.000 et plus	1	1	1	2.871	2.906	2.888
Ensemble	37.981	37.963	36.241	40.744	39.210	39.605

Petites communes et grandes villes. — Le nombre des toutes petites communes de moins de 50 habitants passe de 174 à 354, du fait des communes des régions dévastées encore presque inhabitées ; 16 d'entre elles complètement détruites étaient encore désertes au recensement de 1921 : 5 dans l'Aisne, 6 dans la Marne, 3 dans la Meuse, 2 en Meurthe-et-Moselle.

Dans l'ancien territoire (87 départements), le nombre des petites communes de moins de 500 habitants, a augmenté de 19.269 à 21.067, parce que beaucoup de petites communes rurales, dépeuplées par les pertes de guerre et l'immigration

sont tombées au-dessous de ce chiffre. La population correspondante a d'ailleurs baissé de 267 à 251 en moyenne par commune.

Le nombre des communes, de 501 à 1.000 habitants a, en effet, baissé de 9.406 à 8.608, le nombre moyen d'habitants par commune restant le même, 691 en 1911, 689 en 1921.

Par suite du déclassement des communes vers une catégorie de population moindre, le nombre de celles qui avaient de 1.001 à 5.000 est aussi en baisse de 6.895 à 5.902, l'effectif moyen s'élevant cependant de 1.701 à 1.829.

Enfin, le nombre des villes de 5.001 à 100.000 est resté sensiblement le même, 659 au lieu de 656, la population moyenne ayant légèrement augmenté, 14.620 au lieu de 14.410.

Le groupe des villes de plus de 100.000 n'en comprend plus que 14 au lieu de 15, la ville de Reims étant passée dans la catégorie inférieure : mais la population moyenne a augmenté de 404.000 à 416.000.

Au total, la population a donc diminué dans les petites communes, augmenté dans les villes.

On met encore mieux en évidence le mouvement de concentration dans les villes, en résumant le tableau précédent par grandes catégories de communes. Alors que la population de celles qui ont moins de 5.000 habitants demeurait stationnaire, de 1921 à 1926, celle des villes plus peuplées augmentait.

POPULATION EN MILLIERS

Catégories de communes	1926 (90 dép.)	1921 (90 dép.)	1911 (87 dép.)	Variation 1921-1926	Pour 1.000
Moins de 5.000	23.095	23.096	24.355	— 1	
5 à 10.000	2.903	2.659	2.559	+ 244	91
10 à 20.000	2.802	2.438	2.297	+ 364	149
20 à 30.000	1.631	1.353	1.341	+ 278	206
30 à 50.000	1.655	1.366	1.556	+ 289	218
50 à 100.000	2.347	2.306	1.720	+ 41	17
Plus de 100.000	6.311	5.992	5.777	+ 319	53
TOTAUX	40.744	39.210	39.605	+ 1.534	39

En égard au nombre des habitants, l'accroissement est surtout considérable de 1921 à 1926 pour les villes ayant de 10 à 50.000 habitants ; la proportion dépasse 200 pour 1.000 habitants dans le groupe des villes de 20 à 50.000 habitants, elle est 4 fois moindre pour les villes de plus de 100.000. Mais il faut remarquer que parmi les villes de 10 à 50.000 habitants, beaucoup ne sont que des cités satellites de plus grandes agglomérations, c'est le cas par exemple d'un certain nombre de communes de la banlieue de Paris. La ville de Paris elle-même est en baisse, 2.871.000 en 1926, au lieu de 2.906.000 en 1921, mais l'accroissement de l'agglomération parisienne se fait par la périphérie dans le département de la Seine et en Seine-et-Oise. La Seine a gagné 217.000 habitants, la Seine-et-Oise 216.000.

Il y a, en 1926, 17 villes de plus de 100.000 habitants, au lieu de 15 en 1921.

Pour les grandes villes ayant au moins 100.000 habitants, le mouvement de 1911 à 1921 et 1926 est le suivant, en milliers d'habitants :

POPULATION EN MILLIERS

Villes	1926	1921	1911	Variation 1921-1926	Variation 1911-1921
Paris	2.871	2.906	2.888	— 35	+ 18
Marseille	652	586	551	+ 66	+ 35
Lyon	571	562	524	+ 9	+ 38
Bordeaux	256	267	262	— 11	+ 5
Lille	202	201	218	+ 1	— 17
Saint-Etienne	194	168	149	+ 26	+ 19
Nantes	185	184	170	+ 1	+ 14
Nice	184	156	143	+ 28	+ 13
Toulouse	181	175	150	+ 6	+ 25
Strasbourg	174	167	179	+ 7	— 12
Le Havre	158	163	136	— 5	+ 27
Rouen	123	124	125	— 1	— 1
Roubaix	117	113	123	+ 4	— 10
Toulon	115	106	105	+ 9	+ 1
Nancy	114	113	120	+ 1	— 7
Clermont-Ferrand	112	83	65	+ 29	+ 18
Reims	101	77	115	+ 24	— 38
ENSEMBLE	6.310	6.151	6.023	+ 159	+ 128

Dans cinq villes, la population a diminué de 1911 à 1921 : Lille, Roubaix et Nancy, qui étaient dans la zone de guerre; Strasbourg, qui a perdu une forte garnison et des Allemands immigrés depuis 1870; enfin Rouen, dont la diminution est d'ailleurs très faible.

La population moyenne par ville a cependant crû de 389.000 en 1911, à 399.000 en 1921.

De 1921 à 1926, quatre de ces grandes villes sont encore en baisse : Paris, Bordeaux, le Havre et Rouen. Les différences dans un sens ou dans l'autre sont d'ailleurs faibles, sauf pour Clermont-Ferrand, Reims, Nice, Saint-Étienne et Marseille. On remarquera le progrès de Clermont-Ferrand qui avait 65.000 habitants en 1911 et passe à 112.000 en 1926.

Le nombre des villes de 50.001 à 100.000, est passé de 24 en 1911 à 33 en 1921 et 1926, dont Mulhouse et Metz dans les trois départements recouvrés. Parmi elles, 7 font partie de la banlieue parisienne en 1921 : Saint-Denis, Levallois-Perret, Boulogne, Neuilly, Montreuil, Saint-Ouen et Clichy, au lieu de 3 en 1911; en 1926, Saint-Maur des-Fossés s'ajoute à ce groupe. Sur ces 33 villes, 10 ont moins d'habitants en 1921, mais la diminution est faible, sauf pour Reims qui en a perdu 38.500, Brest 16.600, Metz 6.300 et Tourcoing 4.000. Parmi les 23 villes qui ont augmenté leur population en 1921, les accroissements les plus importants sont ceux de Clermont-Ferrand, centre de l'industrie des pneumatiques, 18.000 ; Perpignan dans les Pyrénées-Orientales, 14.000 ; Villeurbanne, faubourg de Lyon, 13.600 ; enfin, les villes de la banlieue de Paris qui ont gagné : Boulogne, 11.000 habitants ; Saint-Ouen, 10.000 ; Montreuil, 7.800 ; Neuilly, 7.000. Signalons enfin la ville de Caen qui s'est accrue de 6.800 habitants. De 1921 à 1926, parmi les 33 villes de 50.000 à 100.000 habitants, 4 seulement sont en décroissance : Amiens, 1.200 ; Calais, 1.370 ; Brest, 6.000 ; Boulogne, 2.500.

Le groupe des villes de plus de 50.000 habitants en 1921, représente plus du cinquième environ de la population totale en 1926, 8.658.000 habitants sur 40.744.000 ; en 1921, cette catégorie ne groupait que 8.298.000 personnes. En 1921, les

39 villes qui dépassaient individuellement 50.000 n'avaient au total que 7.498.000 habitants.

Si l'on défalque les dix villes passées dans cette catégorie en 1921, qui n'y étaient pas en 1911, soit : Strasbourg, Mulhouse, Metz, Villeurbanne, Caen, Perpignan, Neuilly, Montreuil, Saint-Ouen, Clichy, on trouve pour les 38 autres villes : 7.603.000 habitants en 1921 au lieu de 7.442.000 en 1911, soit une augmentation de 161.000, dont 92.000 pour Paris, Marseille et Lyon.

De 1901 à 1911, le même groupe avait gagné 564.000 habitants, dont 298.000 pour les trois plus grandes villes. La concentration vers les grandes agglomérations urbaines a continué malgré la guerre, mais elle a été considérablement ralentie (1).

Il faut signaler, en terminant, que la répartition des habitants par commune présente parfois un caractère un peu artificiel, parce qu'une même agglomération peut s'étendre sur le territoire de deux ou plusieurs communes. Comme exemple des erreurs d'appréciation qui en résultent, on a souvent cité Marseille et Lyon.

La commune de Marseille, très vaste (233 km. carrés), enferme toute l'agglomération, 652.000 habitants en 1926.

La commune de Lyon (43 km. carrés) n'en avait que 570.000, mais elle est entourée d'une ceinture de communes populeuses : Villeurbanne (64.000 habitants), Calluire et Cuire (13.500), Oullins (15.200), Venissieux (11.500), Saint-Fons (9.300), etc., qui ne font avec elle qu'une seule agglomération de près de 700.000 habitants.

En fait, pour avoir une idée exacte de l'importance des agglomérations urbaines, il faudrait souvent réunir des villes jumelles comme Roubaix et Tourcoing, Charleville et Mézières, ou bien ajouter aux grandes villes les communes de la banlieue immédiate qui leur sont intimement soudées et dont le passant non prévenu ne saurait distinguer les limites.

---

(1) Voir *Recensement* 1921, t. I, 1re partie, p. 52, une étude détaillée pour les villes moins importantes.

Mais il est difficile de définir ce que l'on doit englober dans l'agglomération urbaine. Les villes tentaculaires dont parle le poète, étendent au loin des ramifications dont la croissance est déterminée par la configuration du terrain, les facilités de communication, les conditions économiques. Il faudrait trouver un critérium qui, à défaut des limites administratives, permît de circonscrire les agglomérations urbaines.

On se bornera à signaler ici ce problème (1) en ajoutant seulement que beaucoup de grandes villes verraient leur population fortement augmentée si on leur ajoutait leur banlieue immédiate. Ainsi, Paris avait 2.871.000 habitants en 1926 et le département de la Seine 4.629.000. Si l'on peut soutenir que quelques communes écartées de ce département ne devraient pas être rattachées à l'agglomération parisienne, par contre certaines communes de Seine-et-Oise, beaucoup plus peuplées, Sèvres, Saint-Cloud, Meudon, etc., en font partie sans conteste.

Toutes proportions gardées, beaucoup d'autres grandes villes devraient de même être accrues de leur banlieue, pour donner une idée exacte de l'importance des grandes agglomérations urbaines en France.

Population agglomérée et population éparse. — La densité moyenne de la population par commune ne fournit pas une représentation tout à fait exacte de la répartition des habitants, puisqu'elle néglige les inégalités à l'intérieur de chaque commune. Or, on constate dans les communes rurales des conditions très différentes. Dans certaines régions, les habitations se pressent, s'agglomèrent autour du clocher ; dans d'autres, la population est disséminée dans de petits villages ou hameaux, ou même dans des fermes isolées.

Les recensements français permettent, depuis 1846, d'apprécier dans quelle mesure les habitants se répartissent

---

(1) Voir à ce sujet les travaux de Paul MEURIOT, notamment dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. XVIII, 2e livraison, p. 82.

entre ces deux types de population agglomérée et de population éparse.

On considère comme agglomérée : la population rassemblée dans les maisons contiguës ou réunies entre elles par des parcs, jardins, vergers, chantiers, ateliers ou autres enclos de ce genre, lors même que ces habitations ou enclos seraient séparés l'un de l'autre par une rue, un fossé, une rivière, une promenade. Quand une commune comprend plusieurs agglomérations, la population agglomérée est exclusivement celle du chef-lieu légal, même si ce dernier ne constitue pas l'agglomération la plus importante de la commune (1). La population éparse comprend tout le reste : villages, hameaux, maisons isolées, agglomérations autres que le chef-lieu de la commune.

Années	Population en milliers			Proportion pour 1.000		
	Agglomérée	Éparse	Comptée à part	Agglomérée	Éparse	Comptée à part
1911 (87 départ.).........	25.349	13.122	1.134	640	331	29
1921 (87 départ.).........	24.704	11.734	1.062	659	313	28
1921 (90 départ.).........	26.228	11.847	1.134	669	302	29
1926 (90 départ.).........	27.857	11.884	1.003	684	291	25

La population comptée à part (militaires, élèves internes des écoles, malades et hospitalisés, détenus, etc.), généralement localisée dans les villes, ne forme guère que 3 pour 100 de la population totale. Sa diminution, de 1921 à 1926, tient surtout à la réduction des effectifs militaires. La population agglomérée dans les chefs-lieux de communes forme plus des deux tiers du total en 1926, 68,4 pour 100, au lieu de 67 en 1921, 64 en 1911 et 60 en 1872. La proportion de la population éparse a diminué, dans les 87 départements, de 37 en 1872, à 33 en 1911 et 31 en 1921. L'adjonction des départements recouvrés l'a fait encore diminuer à 30 pour 100 en 1921 et 29 en 1926,

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de 1911*, t. I, 1re partie, p. 38.

parce qu'en Alsace surtout, dans les villages, presque tous les habitants sont groupés au chef-lieu.

D'une manière générale, la population est très éparse dans l'Ouest, surtout en Bretagne et dans le Massif Central, contrées qui, depuis des siècles, ont été à l'abri des guerres, tandis qu'elle est plus agglomérée dans l'Est, où les invasions ont été fréquentes (1). Les conditions d'alimentation en eau potable interviennent aussi : dans les régions dont le sol est imperméable, les eaux courantes et potables sont abondantes, la population éparse est en majorité (Plateau Central, Bretagne, etc.). L'eau se trouvant partout, les habitants ont pu facilement s'installer au centre de leurs exploitations agricoles. Au contraire, dans les régions à sol perméable où l'eau est rare (Marne, Aube, Meuse, etc.), c'est autour des points d'eau que se concentre la population. Dans la Marne, dans l'Aube, les plateaux crayeux sont presque déserts. Les villages se pressent à la file dans les vallées où sourd l'eau tombée sur les plateaux.

Population urbaine et population rurale. — Le recensement français offre un autre moyen, un peu conventionnel, pour apprécier l'importance relative des villes et des campagnes. Depuis 1846, les communes françaises sont réparties, après chaque dénombrement, en deux catégories, suivant le nombre des habitants agglomérés au chef-lieu. La population urbaine est la population totale des communes qui ont plus de 2.000 habitants agglomérés au chef-lieu ; tout le reste constitue la population rurale (2).

Années	Population en milliers			Proportion pour 1.000	
	Totale	Urbaine	Rurale	Urbaine	Rurale
1911 (87 départ.)	39.605	17.509	22.096	442	558
1921 (87 départ.)	37.500	17.380	20.120	463	537
1921 (90 départ.)	39.210	18.206	21.004	464	536
1926 (90 départ.)	40.744	19.985	20.759	491	509

(1) LEVASSEUR, *La population française*, t. I, p. 425.
(2) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1926, t. I, 1re partie, p. 55, population urbaine et rurale par département.

De 24 pour 100 en 1846, la part de la population urbaine s'élève à 44 en 1911, et à 46 en 1921 ; l'accroissement a été encore plus rapide de 1921 à 1926, de 46 à 49 pour 100. Corrélativement, la population rurale qui constituait les trois quarts du total vers le milieu du siècle dernier ne dépasse que de très peu la moitié après la guerre.

II. — Population suivant le sexe, l'âge et l'état matrimonial

1. — Sexe

Déséquilibre des effectifs de chaque sexe. — Les lourdes pertes de guerre subies par les hommes de 18 à 50 ans ont accentué le déséquilibre qui existait déjà entre les deux sexes dans la population totale.

Années	Population en milliers			Pour 1.000 habitants		Femmes pour 1.000 hommes
	Totale	Sexe masculin	Sexe féminin	Masculin	Féminin	
1911 (87 départ.).........	39.192	19.254	19.938	491	509	1.031
1921 (87 départ.).........	37.102	17.599	19.503	474	526	1.108
1921 (90 départ.).........	38.798	18.445	20.353	475	525	1.103

En 1911, le nombre des femmes dépassait celui des hommes de 684.000 ; en 1921, l'écart s'élève à 1.904.000 pour les 87 départements, il a donc augmenté de 1.220.000 unités.

Or, entre les recensements de 1911 et de 1921, le surplus de décès masculins peut être estimé à 1.500.000 environ, y compris les pertes de guerre. Mais l'excédent des naissances masculines étant d'environ 150.000 unités pendant le même intervalle, l'excès du nombre des femmes, d'après la balance des naissances et décès, se trouve ramené à 1.350.000 environ.

Ainsi, l'excédent du nombre des femmes aurait dû augmenter de 1.350.000 entre 1911 et 1921, d'après le jeu naturel des naissances et des décès ; les recensements ne font apparaître qu'un accroissement de 1.220.000 ; la différence, soit 130.000, provient de l'immigration qui introduit beaucoup moins de femmes que d'hommes.

Ces estimations sont confirmées très suffisamment par la comparaison directe des nombres d'étrangers de chaque sexe aux recensements. En 1911, on a recensé dans les 87 départements, 624.000 étrangers de sexe masculin et 535.000 femmes; en 1921, 812.000 hommes et 589.000 femmes. L'écart au profit du sexe masculin s'est donc élevé de 89.000 à 223.000, soit une augmentation de 134.000 unités, peu supérieure à celle qui a été calculée ci-dessus comme imputable à l'excédent d'immigration.

L'écart entre les deux sexes était faible, il y a une quarantaine d'années ; en 1881, la proportion des hommes dans le total était de 49,9 pour 100, ou encore on comptait 1.003 femmes pour 1.000 hommes. Comme la proportion des garçons parmi les nouveau-nés tendait à décroître et que la mortalité féminine s'améliorait un peu plus vite que celle des hommes, la part du sexe masculin ne s'élevait qu'à 49,1 pour 100 en 1911 dans la population totale, ce qui correspond à 1.031 femmes pour 1.000 hommes.

De 1911 à 1921, cet écart s'est fortement accentué : dans les 87 départements, la proportion revenant au sexe masculin s'est abaissée à 47,4 pour 100, ce qui donne 1.108 femmes pour 1.000 hommes. Dans la France entière (90 départements), les résultats sont peu différents, le sexe masculin représente 47,5 pour 100 du total, soit 1.103 femmes pour 1.000 hommes.

La disproportion des sexes crée un état anormal, dont on n'envisagera pas ici les conséquences immédiates sur l'état des mœurs et les conditions générales de l'existence. Plus graves, pour l'avenir, sont les effets éloignés sur le renouvellement de la population, un grand nombre de femmes devant fatalement demeurer célibataires, à cause des vides laissés par la guerre dans les rangs des jeunes hommes. Mais il faut faire

intervenir la répartition suivant l'âge et l'état matrimonial (voir plus loin, page 567).

Répartition par sexe dans chaque département. — Comme avant la guerre, on constate de grandes différences dans la proportion des sexes parmi les personnes présentes dans chaque département.

NOMBRE DE FEMMES POUR 1.000 HOMMES

Départements	1921	1911	Départements	1921	1911
Ain	1.065	990	Gers	1.075	976
Aisne	991	1.041	Gironde	1.140	1.093
Allier	1.094	1.028	Hérault	1.097	1.034
Alpes (Basses-)	996	916	Ille-et-Vilaine	1.181	1.069
Alpes (Hautes-)	1.026	901	Indre	1.080	1.004
Alpes-Maritimes	1.172	1.009	Indre-et-Loire	1.105	1.041
Ardèche	1.081	1.001	Isère	1.092	1.024
Ardennes	1.029	981	Jura	1.067	990
Ariège	1.079	1.004	Landes	1.090	1.005
Aube	1.076	1.034	Loir-et-Cher	1.091	1.025
Aude	1.072	1.015	Loire	1.075	1.042
Aveyron	1.087	1.022	Loire (Haute-)	1.166	1.071
Belfort	991	882	Loire-Inférieure	1.148	1.076
Bouches-du-Rhône	1.038	1.013	Loiret	1.111	1.025
Calvados	1.174	1.093	Lot	1.117	1.037
Cantal	1.120	1.079	Lot-et-Garonne	1.101	1.025
Charente	1.095	1.018	Lozère	1.103	1.045
Charente-Inférieure	1.100	1.021	Maine-et-Loire	1.137	1.050
Cher	1.083	1.004	Manche	1.167	1.048
Corrèze	1.087	1.021	Marne	995	1.005
Corse	1.091	1.023	Marne (Haute-)	1.027	991
Côte-d'Or	1.093	1.014	Mayenne	1.131	1.038
Côtes-du-Nord	1.181	1.097	Meurthe-et-Moselle	962	880
Creuse	1.151	1.089	Meuse	972	849
Dordogne	1.093	1.010	Morbihan	1.156	1.063
Doubs	1.052	988	Moselle	929	840
Drôme	1.090	998	Nièvre	1.056	1.006
Eure	1.089	1.019	Nord	1.114	1.035
Eure-et-Loir	1.073	1.005	Oise	1.071	1.021
Finistère	1.135	1.029	Orne	1.144	1.060
Gard	1.064	1.021	Pas-de-Calais	1.040	1.009
Garonne (Haute-)	1.166	1.080	Puy-de-Dôme	1.112	1.041

NOMBRE DE FEMMES POUR 1.000 HOMMES *(suite)*

Départements	1921	1911	Départements	1921	1911
Pyrénées (Basses-)	1.142	1.064	Seine-et-Oise	1.095	1.038
Pyrénées (Hautes-)	1.103	1.012	Sèvres (Deux-)	1.070	993
Pyrénées-Orientales	1.076	1.012	Somme	1.071	1.061
Rhin (Bas-)	1.067	988	Tarn	1.097	1.023
Rhin (Haut-)	1.037	1.015	Tarn-et-Garonne	1.133	1.027
Rhône	1.148	1.086	Var	980	945
Saône (Haute-)	1.097	1.037	Vaucluse	1.094	1.009
Saône-et-Loire	1.055	1.012	Vendée	1.123	1.031
Sarthe	1.150	1.073	Vienne	1.086	996
Savoie	1.050	972	Vienne (Haute-)	1.109	1.027
Savoie (Haute-)	1.024	948	Vosges	1.123	1.020
Seine.. Paris	1.247	1.136	Yonne	1.079	1.016
Seine.. Banlieue	1.138	1.059			
Seine-Inférieure	1.121	1.081			
Seine-et-Marne	1.059	995	FRANCE ENTIÈRE	1.103	1.031

Pour faciliter la comparaison, on a classé ci-dessous les départements pour lesquels on relève soit les plus fortes proportions de femmes, soit les plus faibles aux deux derniers recensements :

NOMBRE DE FEMMES POUR 1.000 HOMMES

Les plus élevés en 1911		en 1921		Les plus faibles en 1911		en 1921	
Paris	1.136	Paris	1.247	Moselle	840	Moselle	929
C.-du-Nord	1.097	C.-du-Nord	1.181	Meuse	849	M.-et-Mos.	962
Calvados	1.093	Ille-et-Vil.	1.181	Meurt.-et-M.	880	Meuse	972
Gironde	1.093	Calvados	1.174	Belfort	882	Var	980
Creuse	1.089	Alpes-M.	1.172	H.-Alpes	901	Aisne	991
Rhône	1.086	Manche	1.167	B.-Alpes	916	Belfort	991
Seine-Inf.	1.081	Haute-Gar.	1.166	Var	945	Marne	995
Haute-Gar.	1.080	H.-Loire	1.166	H.-Savoie	948	B.-Alpes	996
Loire-inf.	1.076	Morbihan	1.156	Savoie	972	H.-Savoie	1.024
Sarthe	1.073	Creuse	1.151	Gers	976	H.-Alpes	1.026

On voit que la prépondérance féminine n'était pas générale avant la guerre; dans 18 départements il y avait alors plus d'hommes que de femmes, notamment dans ceux qui avaient de fortes garnisons (Meuse, Meurthe-et-Moselle, Belfort).

Les femmes étaient plus nombreuses dans les grandes villes, dans certains départements maritimes (Côtes-du-Nord, Calvados), à cause des pêcheurs en mer, dans la Creuse, par suite de l'émigration saisonnière des maçons.

En 1921, il n'y a plus que 8 départements où le nombre des hommes dépasse celui des femmes, au lieu de 20 en 1911 ; ceux qui viennent en tête de liste sont restés à peu près les mêmes. Mais le taux minimum, qui était de 840 femmes pour 1.000 hommes dans la Moselle en 1911, s'est élevé à 929 en 1921 dans ce même département. La présence de fortes garnisons joue dans une moindre mesure qu'avant la guerre, celle de nombreux ouvriers immigrés a, par contre, une importance plus grande ; aux travailleurs de l'industrie métallurgique en Moselle et Meurthe-et-Moselle, s'ajoutent maintenant les ouvriers attirés dans les régions libérées par les travaux de reconstruction ; cette raison détermine en particulier la forte proportion d'hommes, pour l'Aisne et la Marne.

En 1921, la liste des départements où les femmes prédominent est un peu bouleversée ; Paris vient toujours en tête avec 1.247 femmes pour 1.000 hommes, au lieu de 1.136 dix ans auparavant. Dans 35 départements, cette proportion dépasse 1.100 en 1921, et dans 10 elle est supérieure à 1.150, alors que Paris seul comptait plus de 1.100 femmes pour 1.000 hommes en 1911.

Les départements qui ont le plus de femmes après Paris, sont ceux de Bretagne (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan) et de Normandie (Calvados, Manche) qui ont beaucoup de marins et pêcheurs. Les Alpes-Maritimes passent au cinquième rang ; ici intervient sans doute la forte proportion des femmes parmi les hivernants. Enfin on retrouve dans les départements où la proportion des femmes est élevée, ceux qui fournissent une forte émigration d'hommes vers les villes : Haute-Loire, Creuse, etc.

2. — Sexe et âge

La répartition suivant le sexe et l'âge des personnes présentes recensées en 1921 et 1911 est résumée par grands groupes dans

le tableau ci-dessous, séparément en 1921 pour les 90 et 87 départements.

POPULATION PRÉSENTE EN MILLIERS

Ages en années	Sexe masculin			Sexe féminin			Variation 1911-1921 (87 départements)	
	1921 (90 dép.)	1921 (87 dép.)	1911 (87 dép.)	1921 (90 dép.)	1921 (87 dép.)	1911 (87 dép.)	Sexe masculin	Sexe féminin
0-1 an...	397	378	368	387	368	359	+ 10	+ 9
1- 9......	2.320	2.200	3.044	2.298	2.181	3.013	— 844	— 832
10-19......	3.440	3.268	3.246	3.412	3.244	3.226	+ 22	+ 18
20-39......	5.160	4.884	5.921	6.198	5.935	6.007	— 1.037	— 72
40-59......	2.210	4.545	4.416	5.074	4.883	4.595	+ 129	+ 288
60-79......	4.731	2.141	2.078	2.691	2.607	2.465	+ 63	+ 142
80 et plus.	153	148	146	254	247	225	+ 2	+ 22
Non déclarés	36	35	36	39	38	47	— 1	— 9
TOTAUX.	18.447	17.599	19.255	20.353	19.503	19.937	— 1.656	— 434

Pour les 87 départements, le déficit total de 2.090.000 personnes entre 1911 et 1921 se répartit entre le sexe masculin pour les trois quarts, 1.656.000 et un quart pour le sexe féminin, 434.000.

Déficit des enfants de 1 *à* 9 *ans, des hommes de* 20 *à* 39 *ans.* — Parmi les hommes, le déficit provient uniquement du groupe 1 à 9 ans, pour 844.000 unités et des adultes de 20 à 39 ans, pour 1.037.000 ; les causes en sont évidentes, d'une part l'effondrement de la natalité de 1914 à 1919, d'autre part les pertes de l'armée pendant la guerre.

Les effectifs du sexe féminin ont naturellement souffert dans la même proportion de la baisse des naissances pendant la guerre : le groupe 1 à 9 ans a diminué de 832.000 unités.

Mais celui de 20 à 39 ans n'en a perdu que 72.000, surtout à cause de l'épidémie de grippe de 1918-1919.

Le tableau ci-après permet de mesurer les pertes correspondant aux générations nées pendant la guerre.

ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS DANS LES 87 DÉPARTEMENTS, EN MILLIERS (*a*)

Age approximatif	Année de naissance pour 1921	1921		1911		Année de naissance pour 1911
		Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	
0-1 an..	1920-21 (*b*)	378	368	371	363	1910-11 (*d*)
1 an....	1919-20 (*c*)	270	262	393	388	1909-10 (*e*)
2 ans...	1918	187	183	329	325	1908
3 ans...	1917	164	162	324	321	1907
4 ans...	1916	153	151	328	324	1906
5 ans...	1915	192	191	332	329	1905
6 ans...	1914	306	306	328	326	1904
7 ans...	1913	314	312	333	331	1903
8 ans...	1912	315	314	340	336	1902
9 ans...	1911	299	298	334	329	1901

(*a*) Recensement de 1921, t. I, 1re partie, p. 80 et 81.
(*b*) Du 6 mars 1920 au 5 mars 1921.
(*c*) Du 1er janvier 1919 au 5 mars 1920.
(*d*) Du 5 mars 1910 au 4 mars 1911.
(*e*) Du 1er janvier 1909 au 4 mars 1910.

C'est la génération née en 1916 qui a le moins de survivants en 1921 ; mais, dans l'ensemble, les enfants nés de 1915 à 1918 sont moitié moins nombreux qu'ils ne l'auraient été normalement.

HOMMES DE 20 A 39 ANS DANS LES 87 DÉPARTEMENTS (EN MILLIERS)

Ages	1921	1911	En moins
20-24 ans................	1.305	1.531	226
25-29 ans................	1.170	1.518	348
30-34 ans................	1.194	1.477	283
35-39 ans................	1.215	1.395	180

Rappelons que ces différences correspondent aux pertes de guerre et aux morts du 11 novembre 1918 au 6 mars 1921, compensées par les arrivées d'immigrants, sans parler des différences initiales entre les générations ayant même âge en 1911 et 1921.

Si l'on compare maintenant les deux situations de fait en 1911 et en 1921, c'est-à-dire la population des 87 départements avant la guerre et celle de la France entière après, y compris l'Alsace et la Lorraine, le déficit est réduit à 810.000 unités pour les hommes, tandis que le nombre des femmes est augmenté de 416.000.

Mais on retrouve toujours la trace cruelle de la guerre dans le groupe des enfants de 1 à 9 ans qui a perdu 724.000 garçons et 715.000 filles par rapport à 1911. Pour les hommes de 20 à 39 ans, la perte est réduite à 761.000 ; les autres groupes sont en augmentation.

On voit que le retour des départements recouvrés a bien compensé en partie le total des pertes, ramené de 2.090.000 à 494.000 ; mais il laisse subsister les atteintes profondes de la guerre dans la structure par âge dans la population. Rien ne peut atténuer la grave blessure des générations réduites nées entre 1915 et 1919, peut-être plus grave même pour l'avenir que la perte douloureuse des jeunes hommes tués sur les champs de bataille.

Sauf ceux de 1 à 9 ans pour les deux sexes et de 20 à 39 ans pour les hommes, tous les groupes d'âge sont en augmentation de 1911 à 1921, dans les 87 départements et, à plus forte raison, quand on compare ceux-ci en 1911 à la France entière de 1921. C'est l'effet de l'augmentation de la longévité et de l'immigration.

Dans le tableau ci-après, par groupes d'âge de cinq ans, on a inscrit seulement les résultats de 1911 pour 87 départements et de 1921 pour 90 ; de manière à comparer les deux *états de fait* pour la France entière à ces deux époques. Les personnes d'âge non déclaré, en nombre insignifiant, ont été réparties proportionnellement entre les autres groupes.

Population présente, en milliers

Ages	1921 : 90 départements		1911 : 87 départements		Variation 1911-1921	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Masculin	Féminin
0-1 an.........	398	388	368	359	+ 30	+ 29
1-4 ans........	816	800	1.379	1.365	— 563	— 565
5-9 ans........	1.506	1.500	1.670	1.655	— 164	— 155
10-14 ans......	1.713	1.698	1.660	1.638	+ 53	+ 60
15-19 ans......	1.732	1.719	1.591	1.594	+ 141	+ 125
20-24 ans......	1.408	1.642	1.533	1.568	— 125	+ 74
25-29 ans......	1.234	1.555	1.521	1.551	— 287	+ 4
30-34 ans......	1.254	1.515	1.480	1.497	— 226	+ 18
35-39 ans......	1.275	1.499	1.398	1.404	— 123	+ 95
40-44 ans......	1.318	1.442	1.268	1.300	+ 50	+ 142
45-49 ans......	1.272	1.333	1.190	1.224	+ 82	+ 109
50-54 ans......	1.133	1.206	1.056	1.109	+ 77	+ 97
55-59 ans......	1.016	1.103	911	975	+ 105	+ 128
60-64 ans......	847	961	763	885	+ 84	+ 76
65-69 ans......	645	769	631	726	+ 14	+ 43
70-79 ans......	722	969	689	862	+ 33	+ 107
80 ans et plus.	154	255	146	226	+ 8	+ 29
Totaux...	18.445	20.353	19.254	19.938	— 809	+ 415
					— 394	

Le déficit des générations nées pendant la guerre atteint 1.128.000 pour les enfants nés de 1916 à 1919 qui avaient de 1 à 5 ans au recensement de 1921. Il est de 319.000 pour le groupe des enfants de 5 à 9 ans en 1921; dont une seule génération, celle née en 1915, a été fortement réduite.

Pour les hommes de 20 à 39 ans, en 1921, le déficit total de 761.000 se partage comme suit : 20 à 24 ans, 125.000 ; 25 à 29 ans, 287.000 ; 30 à 34 ans, 226.000 ; 35 à 39 ans, 123.000. Rappelons que dans cette comparaison les pertes de guerre sont partiellement compensées par l'appoint fourni par la population des 3 départements recouvrés.

Tous les autres groupes d'âge ont des effectifs plus nombreux

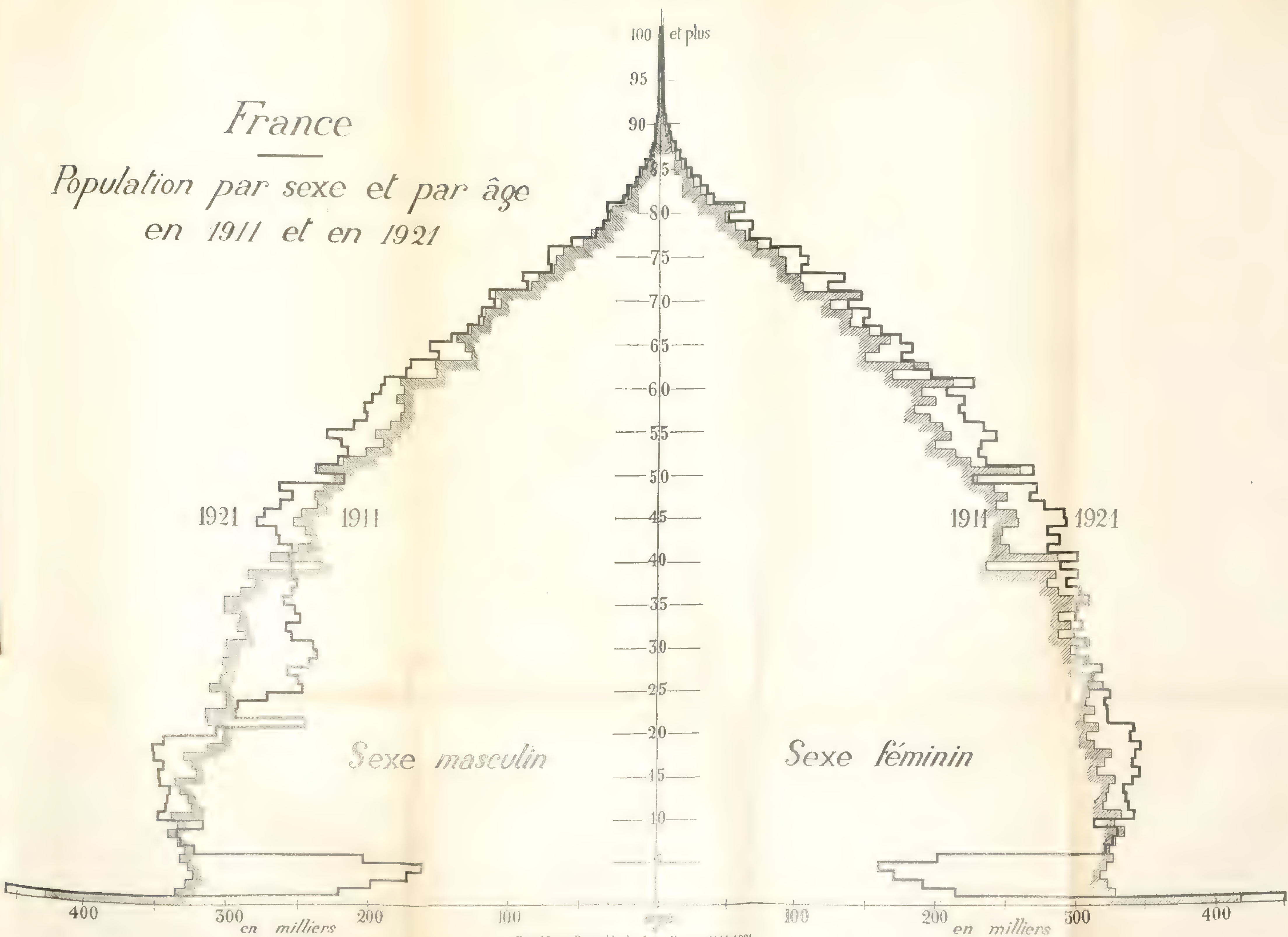


FIG. 15. — Pyramide des âges, France, 1911-1921.

en 1921 qu'en 1911 ; l'accroissement le plus important est celui du groupe 55-59 ans : 105.000 pour les hommes, 128.000 pour les femmes.

Pyramide des âges. — Pour mettre en évidence les aspects caractéristiques de la distribution par âge des personnes présentes en France avant la guerre, on a construit (fig. 15) la pyramide des âges par groupes de cinq ans et on a superposé sa silhouette à celle d'une population à forte natalité : l'Allemagne .

De même, on fera ressortir les changements profonds dus à la guerre, en comparant les profils des pyramides des âges construites pour la population de la France, en 1911 et 1921. Cette fois. la construction est faite année par année. En 1911, cette répartition résulte du dépouillement direct des bulletins de recensement. En 1921, il n'a pas été possible de renouveler un classement aussi détaillé ; le dépouillement n'a été fait par année que jusqu'à 10 ans, puis par groupes quinquennaux, de 10 à 70 ans ; au-dessus on n'a formé que deux groupes, 70-79 ans, 80 ans et plus. Mais, pour le calcul de la table de mortalité 1920-1923 (1), on a fait une répartition année par année, en partant des résultats ci-dessus et en utilisant toutes les autres données disponibles du mouvement de la population. Les résultats de ce calcul ont servi pour dessiner le graphique ci-joint, sur lequel sont superposés, pour chaque sexe, les deux tracés de 1921 et de 1911.

On remarquera les deux entailles profondes qui s'enfoncent des deux côtés de la base de la pyramide et correspondent aux générations nées de 1915 à 1919. Puis l'échancrure moins profonde, mais beaucoup plus développée en hauteur qui traduit les pertes des générations masculines âgées de 20 à 39 ans en 1911.

Proportion des jeunes gens, adultes et vieillards. — La répartition un peu schématique en trois groupes seulement, jeunes

---

(1) *Bulletin de la Statistique générale de la France*, juillet-septembre 1928.

gens de moins de 20 ans, adultes (20 à 59 ans) et vieillards de 60 ans et plus, est cependant assez saisissante :

Répartition de 1.000 habitants

	Catégories d'âge	1921 (90 dép.)	1921 (87 dép.)	1911 (87 dép.)
1° *Les deux sexes*	0-19 ans.....	316	314	339
	20-59 ans....	547	547	535
	60 ans et plus.	137	139	126
2° *Sexe masculin*	0-19 ans.....	335	333	346
	20-59 ans....	537	537	538
	60 ans et plus.	128	130	116
3° *Sexe féminin*	0-19 ans.....	300	297	332
	20-59 ans....	555	556	533
	60 ans et plus.	145	147	135

De 1911 à 1921, la proportion des enfants et adolescents a diminué de 339 à 314 pour 1.000, dans les 87 départements, alors que celle des adultes progressait de 535 à 547 pour 1.000, et celle des vieillards de 126 à 139 pour 1.000. Ce vieillissement de la population n'est pas dû à un accroissement de la longévité, mais au déficit des naissances pendant la guerre.

Age moyen. — Comme toutes les moyennes, cet indice unique d'une distribution par âge ne peut en donner qu'une idée incomplète, mais il est commode pour une comparaison rapide.

Age moyen approximatif de la population. en années et mois

Années	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
1901................	32 2	31 9	32 7
1911................	32 5	31 10	33
1921................	34 2	33 6	34 9

De 1901 à 1911, l'âge moyen n'a augmenté que d'un mois pour le sexe masculin, de 5 mois pour le sexe féminin. L'augmentation a été beaucoup plus rapide de 1911 à 1921,

surtout pour le sexe masculin ; elle traduit la perturbation profonde apportée par la guerre dans la répartition des habitants suivant l'âge.

L'âge moyen des femmes est toujours plus élevé que celui des hommes, en raison de leur moindre mortalité, l'écart de 1 an 2 mois en 1911, passe à 1 an 3 mois en 1921.

Le calcul de l'âge moyen, effectué séparément pour les Français (y compris les naturalisés) et les étrangers, montre les différences ci-après :

Age moyen approximatif en années et mois

		Sexe masculin	Sexe féminin
Français et naturalisés.	1911	31 10	33 1
—	1921	33 6	34 10
Étrangers.............	1911	32 5	31 8
—	1921	32 5	32 4

De 1911 à 1921, alors que l'âge moyen des Français augmentait de 18 mois, celui des étrangers restait sans changement. Pour les femmes, le calcul fait apparaître un accroissement de 21 mois pour l'âge moyen des Françaises, de 8 mois seulement pour celui des étrangères.

En 1921, on a calculé séparément l'âge moyen des naturalisés ; comme on pouvait le prévoir, il est sensiblement plus élevé que celui des Français ; 39 ans 11 mois pour les hommes naturalisés et 40 ans 9 mois pour les femmes.

Population suivant le sexe et l'âge par département. — Les résultats du recensement permettent l'étude par département de la distribution par âge de la population (1). On signalera seulement ici ceux qui comptent les plus fortes ou les plus faibles proportions de jeunes gens et de vieillards.

---

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1911, t. I, 2e partie, p. 39 ; *Recensement de* 1911, t. I, 2e partie, p. 23 et 24.

Jeunes gens de moins de 20 ans pour 1000 habitants de chaque sexe

1° Proportions les plus fortes

	Sexe masculin 1921		Sexe masculin 1911		Sexe féminin 1921		Sexe féminin 1911
Finistère	453	Finistère	465	Finistère	397	Finistère	437
Morbihan	442	Côtes-du-Nord	447	Moselle	382	Pas-de-Calais	426
Côtes-du-Nord	441	Morbihan	445	Corse	379	Lozère	412
Corse	417	Pas-de-Calais	439	Pas-de-Calais	378	Morbihan	411
Lozère	406	Lozère	425	Morbihan	377	Côtes-du-Nord	406
Pas-de-Calais	406	Corse	422	Côtes-du-Nord	372	Corse	405
Manche	388	Cantal	398	Lozère	364	Hautes-Alpes	397
Cantal	387	Seine-Inférieure	394	Hautes-Alpes	358	Haute-Savoie	379
Ille-et-Vilaine	385	Basses-Pyrénées	389	Bas-Rhin	353	Ardèche	375

2° Moyennes France entière

90 départements	334	87 départements	346	90 départements	300	87 départements	332

3° Proportions les plus faibles

Paris	248	Paris	267	Paris	212	Paris	243
Gers	270	Gers	268	Haute-Garonne	241	Lot-et-Garonne	264
Lot-et-Garonne	271	Lot-et-Garonne	275	Lot-et-Garonne	242	Gers	265
Tarn-et-Garonne	280	Tarn-et-Garonne	278	Gers	244	Haute-Garonne	268
Haute-Garonne	281	Meuse	283	Tarn-et-Garonne	253	Tarn-et-Garonne	273
Var	287	Haute-Garonne	288	Gironde	255	Lot	278
Rhône	289	Lot	290	Lot	259	Gironde	281
Lot	291	Var	295	Rhône	261	Rhône	292
Gironde	291	Alpes-Maritimes	300	Alpes-Maritimes	263	Hérault	295

VIEILLARDS DE 60 ANS ET PLUS POUR 1.000 HABITANTS DE CHAQUE SEXE

1° *Proportions les plus fortes*

	Sexe masculin 1921		Sexe masculin 1911		Sexe féminin 1921		Sexe féminin 1911
Lot	208	Lot	185	Yonne	219	Yonne	202
Gers	207	Yonne	180	Lot	216	Lot	195
Yonne	205	Gers	177	Gers	208	Gers	188
Lot-et-Garonne	199	Lot-et-Garonne	172	Tarn-et-Garonne	204	Tarn-et-Garonne	186
Tarn-et-Garonne	199	Tarn-et-Garonne	171	Lot-et-Garonne	204	Haute-Marne	185
Ariège	197	Ariège	171	Creuse	195	Lot-et-Garonne	183
Nièvre	184	Haute-Garonne	161	Côte-d'Or	194	Côte-d'Or	180
Charente-Inférieure	179	Tarn	160	Haute-Marne	192	Aube	179
Creuse	179	Aude	140	Ariège	192	Hautes-Pyrénées	177

2° *Moyennes France entière*

90 départements	128	87 départements	116	90 départements	145	87 départements	135

3° *Proportions les plus faibles*

Moselle	76	Paris	64	Moselle	103	Paris	94
Paris	78	Belfort	72	Paris	105	Finistère	97
Seine (banlieue)	81	Seine (banlieue)	73	Finistère	108	Pas-de-Calais	100
Pas-de-Calais	88	Finistère	75	Pas-de-Calais	108	Seine (banlieue)	101
Haut-Rhin	91	Pas-de-Calais	79	Seine (banlieue	109	Belfort	102
Belfort	92	Meurthe-et-Moselle	80	Bas-Rhin	111	Nord	103
Finistère	92	Morbihan	87	Haut-Rhin	111	Bouches-du-Rhône	110
Seine-Inférieure	92	Seine-Inférieure	88	Belfort	118	Alpes-Maritimes	110
Meurthe-et-Moselle	93	Nord	88	Nord	119	Morbihan	112

Les proportions des jeunes gens pour 1.000 habitants de chaque sexe dans les divers départements, en 1921, varient pour le sexe masculin entre des limites, 248 et 453, plus espacées que pour le sexe féminin, 212 et 397, la moyenne étant pour les premières 334, et pour les secondes 300.

Comme en 1911, dans la liste des départements qui ont les plus fortes proportions de jeunes gens de moins de 20 ans, on trouve des départements bretons et normands, le Pas-de-Calais, la Corse, d'autres du Plateau Central (Lozère et Cantal). Tous les départements à forte natalité n'y figurent pas, parce que la proportion étudiée dépend de bien d'autres causes encore.

En tête des départements qui ont les plus faibles proportions de jeunes gens, on trouve Paris dont les conditions sont particulières ; viennent ensuite les départements du bassin aquitain où la dépopulation est particulièrement inquiétante : Gers, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, puis, sur le littoral méditerranéen, le Var et les Alpes-Maritimes, et un département à fort groupement urbain : le Rhône.

Ce sont, généralement, les départements ayant relativement peu de jeunes gens qui ont une proportion élevée de vieillards, comme par exemple les départements de la vallée de la Garonne ; mais les têtes de liste sont cependant loin d'être identiques, comme on le voit en comparant le tableau ci-dessus au précédent.

La proportion des vieillards, qui est en moyenne de 128 pour 1.000 parmi les hommes, se distribue dans les divers départements entre 76 et 208 ; pour les femmes, les limites sont un peu plus rapprochées, 103 et 219, la moyenne plus élevée, 145.

Les départements qui ont le moins de vieillards sont, après la Moselle et la Seine, le Pas-de-Calais, les deux départements d'Alsace et Belfort, le Finistère, etc.

3. — Sexe, âge et état matrimonial

Le classement de la population totale (90 départements) en 1921, se présente comme suit :

Catégories	Nombres en milliers		Proportions pour 1.000 en 1921		Proportions pour 1.000 en 1911	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Enfants, jeunes gens (*a*)	5.473	4.386	296	216	314	252
Adultes : célibataires	3.500	4.497	191	221	201	202
Adultes : mariés	8.435	8.489	457	417	432	420
Adultes : veufs	946	2.858	51	140	49	122
Adultes : divorcés	91	123	5	6	4	4
Totaux	18.445	20.353	1.000	1.000	1.000	1.000

(*a*) Moins de 18 ans pour le sexe masculin, moins de 15 ans pour le sexe féminin.

On ne reviendra pas sur la grande inégalité des répartitions entre le sexe masculin et le sexe féminin. On notera seulement, par rapport à 1911, la baisse de la proportion des enfants et jeunes gens résultant du déficit des naissances pendant la guerre. La proportion des célibataires adultes était en 1911 à peu près la même pour les deux sexes ; elle est, en 1921, plus élevée dans le sexe féminin, parce qu'un certain nombre de filles ne peuvent plus se marier, les hommes ayant été décimés par la guerre. Malgré les mariages plus fréquents, la proportion des veuves, 140 pour 1.000, est en 1921 sensiblement plus forte qu'en 1911, celle des divorcés est en légère hausse de 4 à 5 pour 1.000 pour les hommes, 4 à 6 pour 1.000 pour les femmes.

Mais la distribution des habitants suivant leur état matrimonial est beaucoup plus significative quand on tient compte de l'âge en éliminant les jeunes gens n'ayant pas atteint l'âge légal du mariage, 18 ans pour les garçons, 15 ans pour les filles et, d'autre part, les hommes ayant plus de 60 ans et les femmes de plus de 50 ans. On met ainsi en évidence l'une des graves modifications introduites par la guerre dans la structure de la population.

Population suivant l'état matrimonial
Hommes 18 ans et plus, femmes 15 ans et plus
(*Nombres en milliers*)

Catégories	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Ensemble	18-59 ans	60 et plus	Ensemble	15-49 ans	50 et plus
Mariés	8.435	6.864	1.571	8.489	5.957	2.532
Célibataires	3.500	3.315	185	4.497	3.934	563
Veufs	946	346	600	2.858	725	2.133
Divorcés	91	79	12	123	88	35
Mariables	4.537	3.740	797	7.478	4.747	2.731
Ensemble	12.972	10.604	2.368	15.967	10.704	5.263

Le nombre des hommes mariés présents en France est, comme avant la guerre, un peu inférieur à celui des femmes mariées, on en sait la raison. Mais le déséquilibre se manifeste entre les nombres de personnes aptes, légalement, à contracter mariage. En 1921, on a recensé 4.537.000 hommes mariables, au lieu de 4.869.000 en 1911, il y a diminution de 332.000 unités ; mais le nombre des femmes mariables a augmenté de 931.000, passant de 6.547.000 en 1911 à 7.478.000 en 1921. Les pertes de guerre dans la population masculine imposent un célibat forcé à un grand nombre de femmes. Du point de vue démographique, c'est un des plus importants effets de la guerre, à cause des conséquences immédiates, d'ordre matériel et moral, et des répercussions lointaines sur la natalité. Conséquence d'ordre matériel, parce qu'elles privent de leur soutien un grand nombre de femmes, qui doivent se suffire à elles-mêmes et sont portées en plus grand nombre qu'autrefois vers l'exercice d'une profession, mouvement facilité d'ailleurs par le déficit du sexe masculin, laissant vacants des emplois qui peuvent aussi bien être tenus par des femmes. Conséquences d'ordre moral, sur lesquels il n'est pas nécessaire d'insister ici.

Déséquilibre des nombres de mariables de chaque sexe. — Examinons d'abord la disposition des effectifs mariables pour les *célibataires* de l'un et de l'autre sexe, ce que permet le tableau ci-dessous, dans lequel les garçons sont comptés à partir de 18 ans, les filles à partir de 15 ans, âge légal exigé pour contracter mariage.

CÉLIBATAIRES : HOMMES 18 ANS ET PLUS, FEMMES 15 ANS ET PLUS EN MILLIERS (1921-90 DÉPARTEMENTS)

Âges en années	Français de naissance		Français naturalisés, étrangers	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Moins de 20 ans..	658	1.568	685	1.623
20-29 ans.........	1.474	1.417	1.626	1.474
30-39 ans.........	437	478	497	500
40-49 ans.........	274	323	298	337
50-59 ans.........	196	249	209	258
60 ans et plus....	177	297	185	305
TOTAUX......	3.216	4.332	3.500	4.497
Jusqu'à 30 ans...	2.132	2.985	2.311	3.097
Jusqu'à 40 ans...	2.569	3.463	2.808	3.597

Parmi les Français de naissance, le nombre des filles mariables dépasse celui des garçons de 1.116.000 unités, la proportion est d'environ 4 garçons pour 7 filles. L'excédent s'abaisse à 997.000 dans la population totale, y compris étrangers et naturalisés. Mais il serait excessif de juger sur ce résultat brut, car les mariages entre conjoints au-dessus d'un certain âge sont rares et n'ont plus d'intérêt pour le renouvellement de la population.

Si l'on répète la comparaison ci-dessus pour les célibataires mariables de moins de 30 ans, l'excédent des filles est de 853.000 unités parmi les Français de naissance : 2.985.000 filles et 2.132.000 garçons, soit à peu près 6 filles pour 4 garçons. L'excédent est moins fort dans la population totale : 3.097.000 filles et 2.311.000 garçons, soit 786 000 filles en plus. On aurait des différences de même ordre en prenant les célibataires jusqu'à 40 ans.

D'ailleurs, la comparaison portant sur les célibataires seuls est insuffisante, car les veufs et divorcés fournissent un appoint de candidats au mariage, beaucoup plus important pour les femmes, ce qui contribue à accroître la disproportion des sexes, déjà très forte pour les célibataires considérés seuls.

POPULATION MARIABLE, EN MILLIERS (*a*)

Ages en années	Français de naissance		Français, naturalisés étrangers	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Moins de 20 ans..	658	1.568	685	1.623
20-29 ans.........	1.486	1.523	1.641	1.575
30-39 ans.........	503	806	569	837
40-49 ans.........	401	683	433	711
50-59 ans.........	390	795	412	825
60 ans et plus....	778	1.854	797	1.907
TOTAUX......	4.216	7.229	4.537	7.478
Jusqu'à 30 ans...	2.144	3.091	2.331	3.198
Jusqu'à 40 ans...	2.647	3.897	2.900	4.035
Jusqu'à 50 ans...	3.048	4.580	3.333	4.746
Jusqu'à 60 ans...	3.438	5.375	3.745	5.571

(*a*) Garçons de plus de 18 ans, veufs et divorcés ; filles de plus de 15 ans, veuves et divorcées.

Laissons de côté les totaux, dont la comparaison n'a pas grand intérêt, parce que les mariables âgés se marient très peu et que les unions contractées à partir de 40 ans pour la femme n'ont plus d'intérêt pour l'avenir de la population.

Si l'on considère les mariables jusqu'à 30 ans seulement, on trouve parmi les Français 3.091.000 femmes et 2.144.000 hommes, dans la population totale 3.198.000 femmes et 2.331.000 hommes ; soit un excédent de 947.000 femmes dans le premier cas, de 867.000 dans le second. La proportion est voisine de 6 femmes pour 4 hommes.

En allant jusqu'à 40 ans, on trouve, parmi les Français mariables 3.897.000 femmes et 2.647.000 hommes, soit un excédent de 1.250.000 unités du sexe féminin, beaucoup plus fort que le précédent, parce que le nombre des veuves croît avec

l'âge beaucoup plus vite que celui des veufs, ce qui tient d'une part à la plus grande mortalité des hommes à tous les âges, d'autre part au fait que l'âge au mariage est moins élevé pour les hommes.

Dans la population totale de moins de 40 ans, les résultats de la comparaison sont du même ordre : 4.035.000 mariables parmi les femmes, 2.900.000 parmi les hommes, différence 1.135.000 femmes en plus.

Mais on estime trop haut le nombre des femmes mariables qui sont fatalement condamnées à ne pouvoir trouver un conjoint, à cause de la différence d'âge au mariage, qui est comprise entre 3 et 4 ans dans les mariages entre garçons et filles et ne doit pas être inférieure à 5 ans pour l'ensemble des nouveaux mariés. En comptant les hommes mariables jusqu'à 50 ans, et les femmes jusqu'à 40 ans, on tient compte dans une trop large mesure de cette différence d'âge et l'on englobe d'autre part tous les mariages possibles qui pourraient fournir de nouvelles naissances. On a donc une estimation plutôt modérée de la proportion réelle, effective, entre les nombres des mariables de l'un et de l'autre sexe.

On trouve ainsi, pour les seuls Français d'origine, 3.897.000 femmes et 3.048.000 hommes, soit un excédent de 849.000 femmes qui ne pourraient trouver de mari, même si tous les hommes de moins de 50 ans contractaient mariage. La proportion est d'environ 8 femmes pour 6 hommes.

Dans la population totale, naturalisés et étrangers réunis, la comparaison aboutit à des conclusions analogues : 4.035.000 femmes, 3.333.000 hommes, excédent 702.000 femmes.

Population suivant l'état matrimonial par département. — Les différences entre les départements sont au moins aussi accentuées qu'avant la guerre. Des calculs détaillés qui sont présentés dans les résultats statistiques du recensement de 1921 (1), on extraira seulement quelques données caractéristiques :

(1) *Statistique générale de la France : Recensement* 1921, t. I, 2e partie, p. 32.

Célibataires et mariés en 1921

	Sexe masculin pour 1.000 hommes de 18 à 59 ans — Célib.	Mariés		Sexe féminin pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans — Célib.	Mariés
Proportions de célibataires les plus élevées					
Moselle	449	526	Corse	502	438
Belfort	423	544	Lozère	483	460
Haute-Savoie	418	541	Côtes-du-Nord	460	466
Hautes-Alpes	404	556	Haut-Rhin	460	496
Haut-Rhin	402	567	Basses-Pyrénées	458	485
Meurthe-et-Moselle	401	564	Haute-Loire	454	489
Corse	401	553	Haute-Savoie	449	492
Moyennes France entière					
90 Départements	313	647	90 Départements	368	556
Proportions de célibataires les plus faibles					
Lot-et-Garonne	236	723	Lot-et-Garonne	253	666
Sarthe	238	720	Tarn-et-Garonne	290	633
Charente	239	719	Dordogne	291	631
Dordogne	247	718	Oise	298	617
Tarn-et-Garonne	251	712	Charente	298	622
Indre-et-Loire	251	712	Gers	299	632
Charente-Inférieure	253	706	Indre-et-Loire	301	629

En 1911, les proportions correspondantes pour la France entière étaient :

Sexe masculin, célibataires 336, mariés 627
— féminin — 347, — 601

Pour les hommes de 18 à 59 ans, la proportion des célibataires variait, en 1911, de 521 dans la Meuse à 246 dans la Creuse ; en 1921, les proportions extrêmes sont de 449 dans la Moselle, 236 dans le Lot-et-Garonne, l'écart est un peu moindre en 1921. Pour les proportions de mariés parmi les hommes de 18 à 59 ans, la limite supérieure 723 pour 1.000 est la même en 1911 (Creuse) et en 1921 (Lot-et-Garonne), mais la borne inférieure 526 dans la Moselle est sensiblement plus élevée qu'en 1911,

453 dans la Meuse ; c'est le résultat de la forte nuptialité d'après-guerre.

Pour les femmes de 15 à 49 ans, la proportion des célibataires est sensiblement plus élevée en 1921 : 368 pour 1.000 au lieu de 347 en 1911 ; les limites de 1921 sont 502 (Corse) et 253 (Lot-et-Garonne), toutes les deux plus élevées que celles de 1911 ; 488 dans la Corse et 220 dans le Lot-et-Garonne ; résultat qui n'est pas fait pour surprendre.

Les proportions de mariées parmi les femmes de 15 à 49 ans, s'échelonnaient entre 466 (Corse) et 731 (Lot-et-Garonne) en 1911, les limites sont un peu plus étroites en 1921 : 438 (Corse) et 666 (Lot-et-Garonne), à cause de la forte nuptialité d'après-guerre.

L'ordre des départements est différent pour l'un et l'autre sexe, mais ceux qui ont très peu de célibataires et beaucoup de mariés appartiennent généralement aux régions de dépeuplement du bassin aquitain, et de l'Ouest. L'influence des effectifs militaires sur la proportion des célibataires n'intervient plus comme avant la guerre.

Veufs et veuves en 1921

Sexe masculin pour 1.000 hommes de 18 à 59 ans		Sexe féminin pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans	
Proportions les plus élevées			
Corse	43	Creuse	85
Basses-Alpes	41	Paris	82
Orne	39	Haute-Vienne	81
Gard, Eure	38	Seine (banlieue)	80
Puy-de-Dôme, Rhône	38	Calvados, Orne	78
Haute-Savoie	38	Manche	76
Moyennes			
90 Départements	33	90 Départements	68
Proportions les plus faibles			
Moselle	23	Haut-Rhin	39
Landes	25	Bas-Rhin	40
Bas-Rhin	25	Moselle	41
Belfort	26	Ain	54
Haut-Rhin	26	Hautes-Alpes, Haute-Loire	55
Meurthe-et-Moselle	27	Basses-Pyrénées	55

En 1911, la proportion des veufs était à peu près la même, 32, celle des veuves était plus faible, 45, ce qu'expliquent suffisamment les pertes de guerre parmi les hommes mariés.

Divorcés en 1921

Pour 1.000 hommes de 18 à 59 ans		Pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans	
Paris	17	Paris	21
Eure	16	Aube	16
Seine (banlieue)	15	Seine (banlieue)	16
Aube	13	Eure	13
Oise	13	Oise	13
Aisne, Marne, Rhône, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Somme	11	Rhône, Seine-Inférieure	12
		Aisne, Seine-et-Oise, Somme	11

France entière : divorcés, 7 ; divorcées, 8.

Comme en 1911, les départements qui comptent le plus de divorcés sont ceux de la région parisienne, de Normandie et le Rhône.

III. — Population active en 1921

En 1921, le recensement de la population active (1) a été fait, non pas d'après la profession individuelle comme en 1911, mais d'après l'industrie collective exercée dans les établissements comme en 1906 (voir page 18). Pour mettre en évidence les principaux changements apportés par la guerre dans l'activité professionnelle des habitants, on devra donc comparer les résultats de 1921 à ceux de 1906. D'ailleurs, les changements ne sont point tellement rapides que la situation de 1906 puisse être très différente de celle de 1911, sauf peut-être dans le cas, bien connu d'autre part, d'industries particulières, comme l'électricité, l'aviation et l'automobile, la soie artificielle, le cinéma, etc.

(1) Statistique générale de la France, *Recensement* 1921, t. I, 3e partie : Population active, établissements ; 4e partie : État civil de la population active.

1. — Population active par grandes catégories professionnelles

Le 6 mars 1921 on a recensé, dans les 90 départements, 21.720.000 personnes exerçant une profession, dont 20.844.000 dans les 87 départements, au lieu de 20.931.000 en 1906. La population active représente, en 1926, 56 pour 100 du nombre total des personnes présentes, 38.797.000, proportion sensiblement supérieure à celle de 1906, 53 pour 100.

Parmi les personnes ayant une profession rémunérée, il y avait 13.114.000 hommes, soit 71 pour 100 de la population masculine et 8.606.000 femmes, ou 42 pour 100 des personnes de sexe féminin. Pour les 87 départements, ces nombres étaient 12.531.000 en 1921, et 13.027.000 en 1906, pour les hommes, 8.313.000 et 7.694.000 pour les femmes. La guerre a donc marqué son empreinte sur la population active : *malgré l'immigration, il y a* 496.000 *hommes en moins, tandis que le nombre des femmes s'est accru de* 619.000. La proportion des hommes exerçant une profession s'est cependant élevée de 68 à 71 pour 100, celle des femmes de 39 à 42 pour 100, augmentation qui mesure l'effort nécessaire pour compenser incomplètement d'ailleurs les pertes causées par la guerre.

Les résultats par grandes catégories professionnelles sont résumés dans le tableau ci-après (voir page suivante).

De 1906 à 1921, dans les 87 départements, la population agricole n'a pas beaucoup décru, malgré les pertes de guerre : 8.660.000, au lieu de 8.777.000 ; c'est que les femmes ont pris la place des hommes : il y en a 3.817.000 en 1921, au lieu de 3.325.000 en 1906, tandis que le nombre des hommes a baissé de près de 600.000, 4.843.000, au lieu de 5.452.000. Dans l'industrie, il y a au contraire 378.000 hommes de plus en 1921 et 133.000 femmes en moins. Dans le commerce, on ne trouve qu'un léger fléchissement pour le sexe masculin de 1.290.000 à 1.260.000 et une augmentation plus notable pour le sexe féminin de 779.000 à 969.000 ; même constatation pour les professions libérales où le nombre des hommes ne varie guère,

POPULATION ACTIVE EN 1921 ET 1906

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	1921 (90 DÉPARTEMENTS)			1921 (87 DÉPARTEMENTS)		1906 (87 DÉPARTEMENTS)	
	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
1° Nombres en milliers							
Pêche	72	68	4	68	4	73	5
Agriculture, forêts	8.951	4.993	3.958	4.843	3.817	5.452	3.325
Industrie et transports	7.846	5.386	2.460	5.084	2.386	4.706	2.519
Commerce	2.314	1.306	1.008	1.260	969	1.290	779
Professions libérales	591	302	289	292	276	290	193
Armée	425	425	»	382	»	593	»
Services publics	734	532	202	502	195	450	100
Domestiques	787	102	685	100	666	173	773
Population active	21.720	13.114	8.606	12.531	8.313	13.027	7.694
Sans profession	17.078	5.331	11.747	5.068	11.190	6.073	12.051
POPULATION TOTALE	38.798	18.445	20.353	17.599	19.503	19.100	19.745
2° Proportions pour 1.000 personnes actives							
Pêche	3	5	»	6	»	6	1
Agriculture, forêts	420	393	460	399	459	438	432
Industrie et transports	369	425	286	418	287	379	327
Commerce	109	103	117	104	117	104	101
Professions libérales	28	24	34	23	34	24	25
Services publics	34	42	23	42	23	35	13
Domestiques	37	8	80	8	80	14	101
Population active (sans l'armée)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

292.000, tandis que celui des femmes progresse de 193.000 à 276.000. Dans les services publics, il y a accroissement pour les deux sexes, le nombre des hommes s'augmente de 52.000 unités, celui des femmes de 95.000. Enfin, le recensement précise l'importance de la crise des domestiques, dont l'effectif total tombe de 173.000 à 100.000 pour le sexe masculin, de 773.000 à 666.000 pour le sexe féminin.

Les trois départements recouvrés n'ayant que 877.000 personnes actives (584.000 hommes et 293.000 femmes) sur un total de 21.720.000 en 1921, la répartition entre les grandes catégories professionnelles est peu différente pour la France entière et les 87 anciens départements. On examinera donc seulement les changements survenus depuis 1906 sur l'ancien territoire.

Sur 1.000 hommes exerçant une profession en 1921, il y en a 399 dans l'agriculture et les forêts, 418 dans l'industrie et les transports, 104 dans le commerce, 23 dans les professions libérales, 42 dans les services publics. Par rapport à 1906, ce qui frappe le plus, c'est la perte de l'agriculture dont la part diminue d'un dixième, tombant de 438 à 399 pour 1.000, tandis que celle de l'industrie et des transports s'élève d'autant de 379 à 418 pour 1.000. Il n'y a pas de changement dans les parts relatives du commerce et des professions libérales, mais celle des services publics augmente de 35 à 42 pour 1.000, tandis que le nombre relatif des domestiques s'abaisse de 14 à 8 pour 1.000.

Pour les femmes, le mouvement est différent, presque la moitié de celles qui ont été classées comme actives sont occupées aux travaux agricoles et leur proportion a augmenté de 432 pour 1.000 en 1906, à 459 en 1921. Au contraire, la part de l'industrie et des transports a diminué de 327 à 287. Il y a aussi augmentation sensible pour le commerce, 117 pour 1.000 au lieu de 101, les professions libérales, 34 au lieu de 25 et les services publics, 23 au lieu de 13. Mais la proportion des domestiques femmes a baissé de 101 à 80 pour 1.000.

L'étude détaillée de l'activité professionnelle sortirait du

cadre du présent travail. Signalons seulement que dans les résultats statistiques du recensement, la répartition est faite entre 1.240 industries ou professions formant 110 sous-groupes, 32 groupes et 10 grandes catégories professionnelles. Dans le tableau ci-après, on a indiqué seulement la distribution de la population industrielle entre quelques grandes divisions.

Parmi les groupes industriels ainsi formés, celui qui occupe le personnel le plus nombreux est celui du travail des étoffes, vêtements, etc., 1.215.000 personnes, dont 1.069.000 femmes, soit plus de 15 pour 100 du total de l'industrie. Il est d'ailleurs en régression marquée par rapport à 1906 : 1.190.000 dans les 87 départements au lieu de 1.551.000.

Le travail des métaux ordinaires, la mécanique, etc., occupe 1.211.000 personnes en 1921, dont 1.098.000 hommes ; il passerait d'ailleurs au premier rang si on lui ajoutait la métallurgie proprement dite, avec un total de 1.333.000 personnes, dont 1.216.000 hommes. Par rapport à 1906, l'augmentation est considérable, 1.264.000 dans les 87 départements au lieu de 828.000 en 1906.

En troisième ligne, viennent les industries textiles, 792.000 personnes en 1921, dont 493.000 femmes (728.000 dans les 87 départements, au lieu de 914.000 en 1906).

Les terrassements, les travaux publics, la taille des pierres, les constructions en pierre occupent, en 1921, 693.000 personnes, dont 684.000 hommes ; 665.000 dans les 87 départements, au lieu de 596.000 en 1906.

L'effectif des industries du bois, y compris charpente et menuiserie, est presque aussi important : 649.000 en 1921, dont 593.000 hommes. Dans les 87 départements, on compte dans ce groupe 629.000 personnes en 1921, et 705.000 en 1906.

Le groupe des transports par voie ferrée vient ensuite avec 591.000 personnes en 1921, dont 536.000 hommes. Il y a augmentation de 304.000 à 550.000 dans les 87 départements, de 1906 à 1921.

Viennent ensuite les industries de l'alimentation, avec

Principaux groupes industriels en 1921

Groupes d'industries	Personnes actives en milliers			Personnes actives pour 10.000			
				dans l'industrie		dans la population active	
	Totaux	Sexe masculin	Sexe féminin	1921	1906	1921	1906
Mines et carrières	318	310	8	407	390	82	72
Industries de l'alimentation	472	345	127	604	664	122	124
Industries chimiques	190	153	37	244	173	49	32
Caoutchouc, papier, carton	124	69	55	159	117	32	22
Industries polygraphiques	123	87	36	157	149	32	28
Industries textiles	792	299	493	1.014	1.267	204	235
Travaux des étoffes, vêtements	1.215	146	1.069	1.556	2.151	314	399
Cuirs et peaux, plumes, etc	335	244	91	429	522	86	97
Industrie du bois	649	593	56	831	977	166	181
Métallurgie	122	118	4	157	97	32	18
Travaux des métaux, mécanique	1.211	1.098	113	1.551	1.051	312	195
Métaux fins, pierres précieuses	42	26	16	54	46	11	8
Terrassement, bâtiment, etc	693	684	9	888	828	179	154
Céramique, verrerie	175	145	30	224	231	45	43
Manutention	377	176	201	483	548	97	132
Transport par terre	150	144	6	193	192	39	32
Transport par rail	591	536	55	752	400	152	78
Transport par eau et air	67	59	8	89	90	17	17
Services publics industriels	163	134	29	208	107	42	20
Industries mal désignées	36	20	16	»	»	»	
Industrie et transports	7.845	5.386	2.459	10.000	10.000	2.013	1.887

472.000 personnes, la manutention (manœuvres, dockers, etc.), 377.000, les cuirs et peaux 335.000, les mines et carrières, 318.000, les industries chimiques 190.000, la céramique, verrerie, etc. 175.000, les industries du caoutchouc, papier, carton 124.000 ; les industries polygraphiques 123.000, etc.

En résumé, par rapport à 1906, il y a une forte augmentation de personnel dans la métallurgie et le travail des métaux, 34 pour 1.000 habitants en 1921, au lieu de 21 en 1906, dans les mines, les industries chimiques, les industries du caoutchouc, papier, carton, dans la construction, les transports par rail. Par contre, il y a baisse de l'effectif dans les industries textiles, le travail des étoffes, le vêtement, les cuirs et peaux, les industries du bois, etc.

Dans les nombres précédents sont exclusivement comprises les personnes ayant leur résidence habituelle en France et y exerçant leur profession.

On a recensé en outre, le 6 mars 1921, environ 13.100 personnes de passage (10.400 hommes et 2.700 femmes) et exerçant une profession hors de France, dont 3.500 de nationalité française et 9.500 étrangers, parmi lesquels 3.350 Britanniques (1).

D'autre part, on a constaté la présence, dans les établissements industriels de la frontière du Nord-Est de 14.400 personnes domiciliées à l'étranger et venant chaque jour travailler en France. Cette *immigration journalière* paraît moins importante qu'avant la guerre (2), le nombre de ces personnes avait été estimé à 30.000 en 1906 dont 22.000 dans le département du Nord. En 1921, on n'en a plus trouvé que 12.650 dans le Nord et 1.750 dans les Ardennes.

2. — Répartition géographique

Les régions occupées par l'ennemi pendant la guerre et celles qui étaient trop voisines de la ligne de feu pour que l'activité

---

(1) *Recensement* 1921, t. I, 3e partie, p. 79 et 80.

(2) Voir p. 78.

industrielle puisse y être maintenue, jouaient un rôle prépondérant dans l'économie générale du pays.

Le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais avait produit 27 millions de tonnes de charbon en 1913, dont 19 pour les mines situées en région envahie, sur une extraction totale de 40 millions de tonnes.

Des mines de fer de Meurthe-et-Moselle, on avait tiré, en 1913, 17 millions de tonnes de minerai sur 19 au total ; les neuf dixièmes de ces mines furent occupées par l'ennemi.

A la production de fonte, les hauts-fourneaux de l'Est participaient dans la proportion de 68 pour 100, ceux du Nord pour 18 pour 100, au total 86 pour 100.

Sur 250 sucreries, 170 étaient dans la région qui fut envahie ; leur production 600.000 tonnes, représente les trois quarts du total.

L'industrie textile était aussi très durement touchée : sur 2.400.000 broches à filer ou retordre la laine peignée, la presque totalité (moins 50.000), était dans les régions envahies ; pour la laine cardée, 370.000 sur 700.000. Pour le coton, 30 pour 100 des broches à filer, pour le lin, 93 pour 100 étaient dans les 10 départements atteints par l'invasion.

Au total, dans ces départements qui représentaient 11,5 pour 100 du territoire, on trouvait 20 pour 100 des salariés dans les industries de transformation, 48 pour 100 des forces motrices à vapeur.

Un effort considérable fut développé pendant la guerre pour suppléer au déficit de production résultant de l'occupation par l'ennemi des plus actives régions industrielles du pays. Les anciens établissements de l'intérieur prirent une extension souvent énorme, par exemple l'industrie métallurgique du centre, l'industrie textile du Sud-Est et du Sud-Ouest. Des usines nouvelles furent installées sur de nombreux points du territoire ; d'une manière générale, l'outillage fut très développé et renouvelé sous la forme la plus moderne.

Après l'armistice, nouveaux changements ; les usines, montées pour les fabrications de guerre, durent réduire ou

transformer complètement leur activité. La crise industrielle de 1920-1921 vint encore aggraver les difficultés de réadaptation aux conditions nouvelles. Puis, progressivement, la reconstruction des usines des régions dévastées, qui n'était pas encore complètement achevée en 1921, vint encore modifier la répartition géographique de l'activité productrice, dont le recensement industriel du 6 mars 1921 a fixé un aspect, en pleine période d'évolution.

Pour étudier sommairement la répartition géographique des industries, on peut essayer de définir par un critérium simple les départements industriels, d'après la proportion de la population active (sexes réunis) occupée dans l'industrie. Dans la France entière, elle est de 37 pour 100 ; elle dépasse cette valeur moyenne dans 25 départements seulement et dans 22 elle est supérieure ou égale à 40.

Départements a caractère industriel
plus de 40 pour 100 de la population active totale dans l'industrie

Nord	64	Vosges	51
Belfort	62	Moselle	50
Meurthe-et-Moselle	59	Seine-et-Oise	50
Loire	56	Oise	49
Rhône	55	Aisne	48
Seine	55	Somme	46
Ardennes	54	Aube	45
Bouches-du-Rhône	54	Meuse	43
Pas-de-Calais	54	Marne	42
Seine-Inférieure	52	Doubs	41
Haut-Rhin	51	Haute-Marne	40

Sauf les départements de la région parisienne (Seine, Seine-et-Oise), de la région lyonnaise (Rhône, Loire) et les Bouches-du-Rhône, tous ces départements appartiennent à la zone voisine de la frontière du Nord-Est, depuis le Nord et le Pas-de-Calais jusqu'au territoire de Belfort et du Doubs. En 1906, le Doubs, la Marne, la Haute-Marne et la Meuse ne faisaient pas partie de ce groupe, mais du suivant.

On peut former une catégorie intermédiaire de départements

à caractère semi-industriel, avec ceux qui ont moins de 40 pour 100 de la population active totale dans l'industrie, mais où plus de la moitié de la population *masculine* est occupée dans l'industrie.

Départements semi-industriels, semi-agricoles,
d'après la proportion de la population active totale dans l'industrie

Isère	39	Loire-Inférieure	34
Eure	38	Alpes-Maritimes	33
Seine-et-Marne	38	Calvados	32
Bas-Rhin	37	Côte-d'Or	31
Gard, Var	37	Saône-et-Loire	31
Gironde	34	Haute-Garonne	29

De ces 12 départements, quelques-uns peuvent être rattachés aux zones très industrielles définies ci-dessus, la Seine-et-Marne à la région parisienne, la Saône-et-Loire à la région lyonnaise, le Bas-Rhin, la Côte-d'Or à la grande région industrielle du Nord-Est. Les autres possèdent de grands centres urbains qui sont parfois des ports importants, comme la Gironde, avec Bordeaux, la Loire-Inférieure avec Nantes, la Haute-Garonne avec Toulouse, les Alpes-Maritimes avec Nice. D'autres enfin doivent leur caractère industriel à des circonstances spéciales, l'Isère au développement des forces hydro-électriques, le Calvados aux mines de fer et à l'industrie sidérurgique d'origine récente.

En 1906, la Côte-d'Or, la Loire-Inférieure, la Saône-et-Loire et la Haute-Garonne étaient classées parmi les départements agricoles.

Les 55 autres départements à caractère agricole très marqué, ont plus de 50 pour 100 de leur population active *masculine* occupée aux travaux des champs ou des forêts. La proportion moyenne était de 39 pour 100 dans la France entière, on citera seulement ci-dessous ceux où elle atteint au moins 60.

Départements a caractère agricole très marqué

plus de 60 pour 100 de la population active masculine dans l'agriculture

Gers	76	Ariège	66
Lot	75	Basses-Alpes	66
Creuse	73	Landes	66
Lozère	72	Lot-et-Garonne	66
Cantal	70	Indre	65
Corrèze	70	Haute-Savoie	65
Dordogne	70	Vienne	65
Hautes-Alpes	68	Aude	64
Haute-Loire	68	Aveyron	64
Tarn-et-Garonne	68	Corse	63
Côtes-du-Nord	67	Mayenne	63
Deux-Sèvres	67	Loir-et-Cher	62
Vendée	67	Ain, Morbihan	61
Ardèche	66	Savoie	61

Ce sont d'ailleurs, dans un ordre un peu changé, les mêmes départements qu'en 1906.

La distribution géographique des diverses industries est très différente suivant leur nature, une fois mises à part celles dont l'importance est liée à la densité de la population, comme certaines industries alimentaires : boulangerie, charcuterie, tous les petits métiers et petits commerces, la construction, les transports locaux, etc.

Pour certaines industries, la répartition résulte de conditions inéluctables, par exemple la pêche et les transports maritimes, les mines et les carrières et aussi la métallurgie dont la concentration est déterminée par les possibilités d'alimentation aux moindres frais en minerai et en charbon.

Pour la pêche maritime, les départements bretons viennent en tête ; Finistère, 18.300 pêcheurs; Morbihan, 8.700; Pas-de-Calais, 5.900; Côtes-du-Nord, 4.500; Charente-Inférieure, 4.200; Vendée, 3.700 ; Gironde, 3.100 ; Seine-Inférieure, 3.000 ; Ille-et-Vilaine, 2.800 sur 78.000 au total.

Pour les mines, d'après les résultats du recensement, contrôlés par ceux du service des mines, on trouve, en ce qui concerne

les mines de houille : sur 226.000 personnes en 1921, 75.000 dans le Pas-de-Calais ; 34.000 dans le Nord ; 26.700 dans la Loire (Saint-Étienne) ; 19.000 dans la Moselle ; 17.000 dans le Gard (Alès); 12.000 en Saône-et-Loire (Monteeau-les-Mines); 9.000 dans l'Aveyron (Decazeville), 6.500 dans le Tarn (Carmaux). Sur 22.000 travailleurs dans les mines de fer, 8.900 sont en Moselle et 8.300 en Meurthe-et-Moselle. Les mines de potasse du Haut-Rhin occupent 8.100 personnes.

La métallurgie du fer et de l'acier employait 105.000 personnes en 1921 ; la grande région lorraine en avait à elle seule 52.500, dont 28.400 en Moselle et 24.100 en Meurthe-et-Moselle ; venaient ensuite les usines fixées dans la région houillère du Nord, 10.000 personnes dans le Nord et 5.000 dans le Pas-de-Calais, puis l'Allier (Montluçon, Commentry), 4.700, la Loire-Inférieure (Trignac), 3.800 ; le Calvados (Caen), 2.700 ; l'Ariège (Tarascon), 2.400 ; la Loire (Saint-Étienne, Saint-Chamond), 2.200.

Pour d'autres industries, les raisons de la localisation sont peut-être moins impératives, bien que les facilités d'approvisionnement en matières premières ou d'écoulement des produits jouent toujours leur rôle. Mais l'initiative des fondateurs et des dirigeants de ces industries, servie par des circonstances locales, telles que l'abondance et la qualité de la main-d'œuvre, la possibilité d'obtenir la force motrice à meilleur prix, a été la cause déterminante de la création d'industries dans certaines régions du pays, qui en ont gardé le quasi-monopole, consacré par une longue tradition.

Ainsi s'explique par exemple le groupement des industries textiles, l'industrie du lin, du chanvre et du jute occupe 73.000 personnes surtout dans le Nord, la Somme et le Maine-et-Loire : sur 17.700 ouvriers de filature, 13.600 sont dans le seul département du Nord (Lille et Seclin) ; sur 52.000 ouvriers de tissages de toiles, corderies, etc., le Nord (Armentières) en a 12.500 (dont 11.700 pour le tissage) ; la Somme 10.500 (surtout tissage de jute), le Maine-et-Loire 9.200 ; la Seine-Inférieure 2.400 ; les Vosges 1.300.

L'industrie cotonnière est aussi localisée dans le Nord et

l'Est ; sur 55.000 ouvriers de filature, 18.500 sont dans le Nord (Roubaix, Tourcoing), 8.400 dans la Seine-Inférieure (Rouen), 7.700 dans le Haut-Rhin (Mulhouse), 5.600 dans les Vosges (Épinal). Le tissage des cotonnades occupe 116.000 personnes, dont 30.000 dans les Vosges, 17.800 dans la Seine-Inférieure, 16.200 dans le Haut-Rhin, 10.000 dans la Loire, 7.000 dans le Bas-Rhin.

L'industrie lainière n'est pas moins concentrée : pour le peignage et la filature, le Nord, avec les principaux centres de Roubaix, Tourcoing, Fourmies, etc., est en tête avec 20.500 personnes sur un total de 43.000 ; viennent ensuite le Haut-Rhin, 4.700 ; le Tarn (Mazamet), 4.000. Le tissage des étoffes de laine, draperies, couvertures, tapis, velours, etc., absorbe l'activité de 87.000 personnes, dont près de 33.000 dans le département du Nord, la Seine-Inférieure (Elbeuf), 8.600 ; le Haut-Rhin, 5.500 ; l'Isère (Vienne), 5.000 ; le Tarn, 4.500.

Pour la soie, la région lyonnaise, de renommée mondiale, occupe près de 19.000 personnes dans le Rhône, 18.000 dans l'Isère, 12.000 dans la Loire, 9.100 dans l'Ardèche, 6.500 dans l'Ain, 4.000 dans le Gard, 2.500 dans la Drôme, etc.

Dans les nombres précédents ne sont pas comprises les usines spéciales de blanchiment, teinture, apprêt, dont le personnel atteint 10.000 personnes dans le Rhône, 7.500 dans le Nord, 4.600 dans les Vosges. Dans l'impression sur étoffes, le Haut-Rhin compte 3.500 personnes sur 8.000 au total.

D'autres industries textiles, un peu spéciales, sont aussi très localisées. Dans la bonneterie sur un effectif total de 72.000, l'Aube (Troyes, Romilly) entre pour 21.400 ; la Seine (Paris et banlieue), pour 7.000 ; le Nord, pour 6.500. Les dentelles à la main occupent 15.500 personnes en Haute-Loire (Le Puy), sur un total de 23.400. Les dentelles mécaniques, le tulle, sont localisés à Calais (11.300), à Lyon, 5.600, et dans le Nord (Caudry), 2.600, sur un total de 24.000. Pour les broderies à la main, les principaux centres sont en Lorraine (Vosges, 12.000 ;

Meurthe-et-Moselle, 6.400) et dans la Seine, 11.000, sur un total de 60.000 personnes. Les rubans et la passementerie sont le monopole de la région de Saint-Étienne, 17.000 personnes dans la Loire et 7.500 dans la Haute-Loire, soit 24.500 sur un total de 40.000; viennent ensuite le Rhône, 5.000 ; la Seine, 3.700.

On a déjà indiqué dans quelles régions se trouvaient réunies les usines sidérurgiques ; le travail des métaux fournit aussi des exemples de localisations caractéristiques. Dans la construction mécanique générale, sur 360.000 personnes, près de 100.000 sont dans le département de la Seine, 43.000 dans le Nord, 22.000 en Saône-et-Loire (Le Creusot), 19.000 dans le Rhône, 12.000 en Seine-et-Oise. Dans ces nombres, ne sont pas comprises certaines fabrications spéciales, par exemple, les automobiles, cycles et aéroplanes, dont le personnel total atteint près de 100.000 personnes, dont 55.000 dans la Seine, 8.000 dans le Rhône, 7.000 dans le Doubs. La construction des machines électriques emploie 85.000 travailleurs, dont 40.000 dans la Seine, 7.000 dans le Rhône, 4.600 dans le Nord.

Le travail des métaux fins a ses principaux établissements à Paris et dans la Seine, la taille des pierres précieuses dans le Jura et l'Ain.

Dans les industries de l'alimentation, la concentration est naturellement moins sensible, sauf pour certaines branches à caractère très spécial. Ainsi, les fabriques de sucre de betterave sont presque toutes dans le Nord-Est (Nord, Oise, Somme, Seine-et-Marne, Pas-de-Calais, Aisne), les raffineries de sucre à Paris, Marseille, Nantes, les chocolateries dans la Seine et la Seine-et-Marne ; les fabriques de conserves de poisson en Bretagne (Finistère). Sur 24.000 personnes occupées à la fabrication du malt et de la bière, le Nord en a 6.500, le Pas-de-Calais 3.000, la Meurthe-et-Moselle 1.700, le Bas-Rhin 1.500. La préparation des vins mousseux emploie 7.300 personnes, dont 5.800 dans la Champagne (Reims, Épernay) et 1.000 en Anjou.

La grande industrie chimique est aussi localisée dans la

Seine, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, le Nord et la Gironde. Pour les produits pharmaceutiques, la Seine vient en tête avec 7.500 personnes sur 12.000 ; pour l'huilerie, la savonnerie, la stéarinerie, sur 21.000 personnes, les Bouches-du-Rhône (Marseille) en occupent 10.000. Pour la parfumerie, la première place revient à la Seine ; 10.000 personnes sur 14.000, la seconde aux Alpes-Maritimes. L'électrochimie a presque tous ses établissements dans les Alpes et les Pyrénées, riches en houille blanche. La faïencerie est concentrée dans quelques départements : Moselle, Meurthe-et-Moselle, Seine, Nord, Loiret ; la moitié de l'effectif des porcelaineries est à Limoges (Haute-Vienne), 5.500 sur 10.000.

Dans la fabrication d'objets en caoutchouc, la Seine occupe une place importante ; mais l'industrie spéciale des pneumatiques est concentrée en 1921 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 11.000 ouvriers sur 16.400 au total. Pour la fabrication du papier, l'Isère avec 5.000 personnes, les Vosges avec 3.300, la Seine avec 2.000 sont en tête. Plus du tiers du personnel total de l'imprimerie se trouve dans la Seine : 37.000 sur 93.000.

3. — Personnes actives suivant la situation dans la profession

En 1921, le recensement des industries et professions a été fait, comme on l'a déjà expliqué, en prenant l'établissement comme unité. Les personnes actives ont donc été classées d'après leur situation dans les établissements : chefs (patrons, directeurs, gérants, etc.), employés et ouvriers. En dehors du personnel groupé en établissements, il ne reste que les personnes travaillant seules et les salariés en chômage. Cette répartition est différente de celle qui avait été faite en 1911 : patrons, employés, ouvriers (voir page 23).

Les résultats généraux de 1921 (90 départements) et de 1906 (87 départements), sont résumés ci-après :

Catégories	Nombres en milliers						Proportion pour 1.000	
	1921			1906				
	Totaux	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux	Sexe masculin	Sexe féminin	1921	1906
Chefs.........	6.411	3.436	2.975	6.287	3.504	2.783	301	312
Employés.....	2.274	1.418	856	1.523	1.168	355	107	76
Ouvriers......	8.761	5.934	2.827	7.907	5.374	2.533	411	393
Personnel des établissements.	17.446	10.788	6.658	15.717	10.046	5.671	819	781
Isolés.........	3.312	1.577	1.735	4.171	2.216	1.955	156	207
Chômeurs.....	537	324	213	239	173	66	25	12
Ensemble. ..	21.295	12.689	8.606	20.127	12.435	7.692	1.000	1.000

En 1921, la crise économique mondiale a fait monter à 25 pour 1.000 la proportion des chômeurs qui était de 12 pour 1.000 en 1906. Malgré cela, le personnel des établissements représente en 1921 une portion plus élevée du total des personnes actives qu'en 1906 : 82 au lieu de 78 pour 100. Les personnes travaillant isolément sont donc beaucoup moins nombreuses : 16 au lieu de 21 pour 100.

Dans le personnel des établissements, la proportion des chefs a légèrement baissé, celle des employés et ouvriers a augmenté. Sur 100 personnes actives de chaque sexe, la proportion des employés et ouvriers occupés dans les établissements s'est accrue de 53 à 58 pour 100 pour les hommes, de 38 à 43 pour 100 pour les femmes.

Pour examiner la répartition des personnes actives suivant la position dans les grandes catégories : agriculture, industrie, commerce, professions libérales, on laissera de côté les services publics et les domestiques, qui ne comprennent que des salariés.

Population active en 1921 et 1906, d'après la situation dans la profession par grandes catégories

(Non compris services publics et domestiques)

Situation dans la profession	Agriculture Pêche		Industrie et transports		Commerce		Professions libérales	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
1° *Milliers de personnes en* 1921 (90 *dép.*)								
Chefs d'établissement	2.541	2.476	508	213	356	270	31	16
Employés	5	1	507	164	505	353	138	156
Ouvriers	1.847	987	3.504	1.056	186	63	26	34
Isolés	648	493	600	867	231	305	97	70
Chômeurs	20	5	266	160	27	17	10	13
Ensemble	5.061	3.962	5.385	2.460	1.305	1.008	302	289
2° *Milliers de personnes en* 1906 (87 *dép.*)								
Chefs d'établissement	2.543	2.252	576	268	344	249	41	13
Employés	6		344	48	479	111	102	94
Ouvriers	1.996	690	2.510	963	167	103	20	21
Isolés	970	386	851	1.199	270	307	125	63
Chômeurs	11	2	126	40	30	9	2	1
Ensemble	5.526	3.330	4.407	2.518	1.290	779	290	192
1° *Proportion pour* 100 *en* 1921								
Chefs d'établissement	50	62	9	9	27	27	10	5
Employés	»	»	9	7	39	35	46	54
Ouvriers	37	25	65	43	14	6	9	12
Isolés	13	13	11	35	18	30	32	24
Chômeurs	»	»	6	6	2	2	3	5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
2° *Proportion pour* 100 *en* 1906								
Chefs d'établissement	46	68	13	11	27	32	14	7
Employés	»	»	8	2	37	14	35	49
Ouvriers	36	21	57	38	13	14	7	11
Isolés	18	11	19	47	21	39	43	33
Chômeurs	»	»	3	2	2	1	1	»
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Dans l'agriculture, la proportion des chefs d'exploitation masculins a augmenté de 46 à 50 pour 100 ; celle des ouvriers a peu varié de 36 à 37 pour 100, tandis que celle des isolés baissait de 18 à 13 pour 100. Pour le sexe féminin, le mouvement n'est pas le même : diminution de la proportion des chefs d'exploitation de 68 à 62 pour 100, augmentation de celle des ouvriers de 21 à 25 pour 100 ; mais il y a aussi plus d'isolées, 13 pour 100 au lieu de 11.

Dans l'industrie, il y a beaucoup moins de chefs d'établissements, 9 pour 100 parmi les hommes, comme parmi les femmes. Le trait caractéristique est l'accroissement considérable de la proportion des ouvriers dans les établissements, aux dépens des travailleurs isolés, ce qui est un aspect de la concentration industrielle qu'on étudiera plus complètement tout à l'heure, en classant les établissements suivant leur importance. Parmi les hommes, la proportion des ouvriers dans les établissements s'est augmentée de 57 à 65 pour 100, tandis que celle des isolés baissait de 19 à 11 pour 100. Parmi les femmes, on constate un mouvement analogue, d'une part, hausse de 38 à 43 pour 100 pour les ouvrières en établissement ; d'autre part, baisse de 47 à 35 pour 100 pour les isolées.

Dans le commerce, la proportion des chefs d'établissement est intermédiaire entre celle de l'agriculture (la moitié) et celle de l'industrie (le dixième) ; elle est de 27 pour 100 en 1921, pour les hommes comme pour les femmes. La proportion pour 100 des salariés en établissements (employés et ouvriers), a augmenté de 50 à 53 pour les hommes et de 28 à 41 pour les femmes, aux dépens des isolés, qui ne forment plus que 18 au lieu de 21 pour 100 de l'effectif masculin et 30 au lieu de 39 pour 100 du total des femmes.

Dans les professions libérales, les chefs et les isolés sont moins nombreux en 1921 qu'en 1906 ; leur proportion pour 100 passe de 57 à 42 pour les hommes et de 40 à 29 pour les femmes.

Parmi les personnes travaillant isolément, certaines sont de petits artisans ou commerçants, c'est-à-dire de petits patrons n'occupant aucun aide, des façonniers travaillant librement à domicile pour une maison qui leur fournit la matière à traiter.

A côté de ces catégories de véritables patrons ou d'ouvriers ayant une certaine indépendance, il y a des salariés à emploi irrégulier, sans patron fixe, allant travailler tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, comme les journaliers agricoles, les dockers ou les couturières à la journée. La distinction n'est pas toujours aisée, parce que certains ont successivement les trois caractères, par exemple la couturière de petite ville qui, tantôt travaille chez elle pour la clientèle en fournissant l'étoffe, elle est alors patronne ; tantôt travaille chez elle l'étoffe fournie par la cliente, elle est alors ouvrière à façon à domicile ; tantôt va faire des journées au domicile des clientes. Quoi qu'il en soit, on a essayé de répartir les isolés en deux catégories : d'une part les petits patrons, artisans, façonniers, d'autre part les salariés à emploi irrégulier ; voici cette répartition en milliers (1) :

Catégories	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Petits patrons ouvriers à domicile	Salariés à emploi irrégulier	Ensemble	Petites patronnes ouvrières à domicile	Salariés à emploi irrégulier	Ensemble
Pêche, forêts, agriculture....	337	311	648	228	265	493
Industrie, transports........	494	106	600	603	264	867
Commerce, professions libérales.........	326	2	328	334	41	375
Ensemble...	1.157	419	1.576	1.165	570	1.735

4. — Grande et petite industrie

La part relative des grands, moyens et petits établissements dans l'industrie, a des conséquences démographiques impor-

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1921, t. I, 3e partie, p. 59.

tantes, non seulement parce que le développement de très grands établissements est un des principaux facteurs de la concentration de la population, mais encore parce qu'elle a des effets sur la constitution et la fécondité des familles, sur l'hygiène générale et individuelle, etc.

Cette question n'a été qu'effleurée dans les paragraphes précédents par la distinction des personnes groupées en établissement et de celles qui travaillent isolément. On complétera cette indication sommaire, en classant les établissements suivant leur effectif de salariés.

On considère comme formant un établissement tout groupe de deux ou plusieurs personnes travaillant en commun en un lieu déterminé, sous la direction d'un ou de plusieurs représentants d'une même raison sociale. Par suite deux associés, n'occupant aucun salarié, constituent un établissement. On a recensé 3.694.000 établissements en 1921 ; 3.663.000 si l'on défalque 31.000 d'entre eux, formés par le personnel de garde et d'entretien de propriétés privées sans caractère agricole ou commercial ; parmi eux, 1.420.000 n'avaient pas de salariés.

Catégories	Établissements Au total en milliers	Établissements sans salariés	
		En milliers	Pour 100
Agriculture, forêt, pêche	2.622	1.236	47
Industrie et transports	585	58	9
Commerce, professions libérales	456	126	26
Ensemble	3.663	1.420	38

Les établissements sans salariés forment plus d'un tiers du nombre total, 38 pour 100. Cette proportion s'élève à 47 pour 100 dans l'agriculture, où l'on rencontre le plus fréquemment l'association du mari et de la femme travaillant sans aide rémunéré ; elle tombe à 26 pour 100 dans le commerce, à 9 pour 100 dans l'industrie.

Laissons de côté maintenant ces établissements familiaux.

Etablissements avec salariés en 1921 (90 dép.) et 1906 (87 dép.)

Catégories	Établissements en milliers		Salariés en milliers		Nombre moyen de salariés par établissement	
	1921	1906	1921	1906	1921	1906
Agriculture, forêt, pêche	1.385	1.336	2.840	2.689	2,0	2,0
Industrie et transports	528	631	4.644	3.871	8,8	6,1
Commerce	280	278	1.068	786	3,8	2,8
Professions libérales	50	54	288	237	5,8	4,4
Ensemble	2.243	2.299	8.840	7.583	3,9	3,3

En 1921, dans la France entière, 2.243.000 établissements se partageaient 8.840.000 salariés ; en 1906, dans les 87 départements, il y avait un peu plus d'établissements, 2.299.000; mais ils n'occupaient que 7.583.000 salariés. Aussi le nombre moyen des salariés par établissement a-t-il crû de 3,3 à 3,9. Dans l'agriculture, ce nombre moyen est resté égal à 2 ; il a augmenté dans les autres catégories, notamment dans l'industrie de 6,1 à 8,8, soit de 30 pour 100 environ.

La répartition des établissements suivant le nombre des salariés occupés donne une idée de l'importance relative des petites, moyennes et grandes exploitations. Les conditions étant très différentes, il est préférable d'étudier séparément l'agriculture, l'industrie et le commerce :

Établissements agricoles en 1921 (90 dép.) et 1906 (87 dép.)

Salariés par établissement	Établissements en milliers		Salariés en milliers		Proportion des établissements		Proportion des salariés	
	1921	1906	1921	1906	1921	1906	1921	1906
1 à 5	1.331	1.279	2.400	2.238	968	966	853	841
6 à 10	35	37	246	260	32	34	87	98
Plus de 10	9	8	169	163	»	»	60	61
Ensemble	1.375	1.324	2.815	2.661	1.000	1.000	1.000	1.000

Dans l'agriculture, 50 pour 100 des établissements avec salariés n'en ont qu'un seul, 26 pour 100 en ont 2, 12 pour 100 en ont 3, 6 pour 100 en ont 4 ; les établissements de 1 à 5 forment 97 pour 100 du total. Il n'y a que peu de changement par rapport à 1906 ; la France reste un pays de petites exploitations agricoles. En 1911, il n'y en a que 2.202 qui occupent plus de 20 personnes et seulement 237 qui en occupent plus de 50. Si l'on considère les nombres de salariés correspondant à chacune des catégories d'établissements, on trouve, en 1921, 85 pour 100 dans ceux de 1 à 5 salariés, et seulement 6 pour 100 dans ceux qui en occupent plus de 10.

Établissements industriels en 1921 (90 dép.) et 1906 (87 dép.)

Salariés par établissement	Établissements en milliers		Salariés en milliers		Proportion des établissements		Proportion des salariés	
	1921	1906	1921	1906	1921	1906	1921	1906
1 à 5	434,9	550,6	782	952	824	874	168	246
6 à 10	39,0	37,2	293	279	74	60	63	72
11 à 50	41,0	33.1	913	727	78	52	198	186
51 à 100	6,6	4,7	468	402	12	7	100	102
Plus de 100	6,3	4,6	2.188	1.512	12	7	471	394
Ensemble	527,8	630,2	4.644	3.872	1.000	1.000	1.000	1.000

Dans l'industrie, le nombre des établissements a baissé, dans les 87 départements, de 630.000 à 509.000 ; même avec l'appoint des trois départements recouvrés, il n'est que de 527.800. Ce premier signe de la concentration industrielle est confirmé par la répartition suivant l'effectif du personnel : alors que le nombre des petits établissements a baissé de 550.600 à 434.900, toutes les autres catégories sont en hausse : il y a près de 13.000 établissements de plus de 50 salariés en 1921, au lieu de 9.300 en 1906.

Mais la concentration apparaît d'une manière beaucoup

plus frappante quand on considère le personnel total des diverses catégories. La part des petits établissements de 1 à 5 salariés a diminué de 952.000 à 782.000, soit de 25 à 17 pour 100. Celle des établissements moyens de 5 à 100 salariés n'a pas beaucoup augmenté en valeur absolue, 1.674.000 au lieu de 1.408.000, soit 36 pour 100 dans les deux cas. Ce sont les grands établissements ayant plus de 100 salariés qui ont fortement progressé, ils occupent en 1921, 2.188.000 salariés, ou 47 pour 100 du total, presque la moitié, au lieu de 1.512.000 en 1906, 39 pour 100. Ces progrès de la très grande industrie tiennent en germe d'importantes conséquences démographiques, en ce qui concerne la distribution et le renouvellement de la population (1) :

Établissements commerciaux en 1921 (90 dép.) et 1906 (87 dép.)

Salariés par établissement	Établissements en milliers		Salariés en milliers		Proportion des établissements		Proportion des salariés	
	1921	1906	1921	1906	1921	1906	1921	1906
1 à 5	251,6	257,1	430	427	897	926	402	544
6 à 10	15,5	12,2	116	91	67	44	109	115
11 à 50	11,6	7,5	234	146	30	27	219	186
Plus de 50	1,7	0,8	288	122	6	3	270	155
Ensemble	280,4	277,6	1.068	786	1.000	1.000	1.000	1.000

Le nombre des établissements avec salariés n'a guère changé dans le commerce ; tombé de 277.600 à 267.900 dans les 87 départements, il remonte à 280.400 en y comprenant l'Alsace et la Lorraine ; les neuf dixièmes sont de petits magasins ayant au plus 5 salariés, leur nombre a diminué de 257.100 à 251.600 et leur proportion de 93 à 90 pour 100. Il y a augmen-

(1) Sur la concentration industrielle comparée en France et en divers pays avant la guerre, voir l'étude de M. de Ville-Chabrolle, dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France*, avril 1913.

tation dans toutes les autres catégories; le nombre des magasins importants occupant plus de 50 personnes, a doublé de 800 à 1.700. Il y a, en 1921, 67 grands magasins occupant plus de 500 personnes (dont 27 plus de 1.000), au lieu de 26 seulement en 1906 (13 en ayant plus de 1.000).

Malgré cela, la concentration en grandes entreprises est loin d'être aussi avancée que dans l'industrie. Les petits établissements de 1 à 5 employés, qui groupaient en 1906 plus de la moitié de l'effectif total, 54 pour 100, en comptaient encore 40 pour 100 en 1921. Au contraire, dans l'industrie, presque la moitié du personnel total est dans les grands ateliers ayant plus de 100 salariés.

Les magasins importants (plus de 50 employés) ne groupent que le quart de l'effectif des salariés du commerce, 27 pour 100 en 1921 au lieu de 15,5 en 1906. Le personnel des établissements moyens (6 à 50 salariés) n'a pas beaucoup changé, il représente le tiers du total, 32,8 pour 100 en 1921, au lieu de 30,1 pour 100 en 1906 ; ce qui a été perdu par les très petits magasins a été gagné par les grands.

IV. — Étrangers en France au recensement de 1921

Dans la première partie du présent volume (page 24), on a donné quelques indications sur les étrangers recensés en France le 5 mars 1911, soit dans la population de résidence habituelle, soit parmi les personnes présentes.

Sans pouvoir suivre dans tous leurs détails les mouvements complexes et d'ampleur anormale qui ont marqué la période de guerre et ont continué après l'armistice, on en a cependant indiqué ensuite les traits essentiels : déplacements des armées, exode d'une partie des étrangers au début de la guerre, puis à partir de 1915, appel à la main-d'œuvre européenne, africaine ou asiatique. Après l'armistice une partie des travailleurs introduits est rapatriée, mais l'immigration reprend dès le milieu de 1919.

La résultante de tous ces échanges de population avec

l'étranger se trouve fixée le 6 mars 1921, par le recensement général. On rappelle qu'il fait connaître :

1° les étrangers ayant en France leur résidence habituelle, même absents le jour du recensement, entrant en compte dans la population légale. On connaît seulement leur nombre total par département ;

2° les étrangers présents le jour du recensement, qu'ils aient dans le pays leur résidence ou qu'ils y soient seulement de passage ; les présents sont classés, dans chaque département, suivant le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la nationalité et la profession.

1. — Nombre total des étrangers

Etrangers ayant leur résidence en France. — La situation des étrangers comptés dans la population légale s'établit ainsi :

Années	Population légale en milliers — Au total	Population légale en milliers — Étrangers	Étrangers pour 10.000 habitants
1911 (87 dép.).........	39.605	1.133	286
1921 (87 dép.).........	37.500	1.417	378
1921 (90 dép.).........	39.210	1.550	396

Dans les 87 départements, l'augmentation est de 284.000 unités, soit du quart des étrangers recensés en 1911; pendant la décade antérieure 1901-1910, elle n'avait pas dépassé 94.000, soit le tiers de celle que l'on relève pour les dix années suivantes.

Avec les trois départements recouvrés, qui comptaient 133.000 étrangers en résidence habituelle le 6 mars 1921, le nombre total des étrangers en France s'élève à 1.550.000. Aucune comparaison n'est possible avec l'avant-guerre, la définition de la nationalité étrangère ayant changé dans les départements d'Alsace et de Lorraine.

Dans tout ce qui suit, on utilisera de préférence les statistiques plus détaillées relatives aux étrangers présents.

Etrangers présents le 6 mars 1921. — Bien que répondant à deux définitions différentes, les nombres d'étrangers présents ou en résidence habituelle ne diffèrent pas beaucoup sur le territoire entier.

Années	Population présente totale	Nés français	Naturalisés		Étrangers	
			Au total	Pour 10.000 habitants	Au total	Pour 10.000 habitants
1911 (87 dép.)............	39.192	37.779	253	64	1.160	296
1921 (87 dép.)............	37.102	35.525	176	47	1.401	378
1921 (90 dép.)............	38.798	37.011	255	66	1.532	395

Entre les recensements de 1911 et de 1921, le nombre des étrangers présents sur le territoire d'avant-guerre s'est accru de 241.000 ; sa proportion à la population présente totale a augmenté de 296 à 378 pour 10.000 habitants. Dans les 90 départements, le nombre total des étrangers atteint 1.532.000, soit 395 pour 10.000 habitants présents, même proportion que dans la population légale.

2. — Répartition géographique des étrangers

Dans le tableau ci-après, on trouvera pour chaque département, le nombre des étrangers présents en 1921 et 1911 (voir pages 600, 601 et 602).

Le nombre des étrangers a augmenté dans presque tous les départements ; dans 7 seulement il y a moins d'étrangers présents en 1921 qu'en 1911 :

Étrangers présents en milliers

Départements	1921	1911	Départements	1921	1911
Nord.............	156,0	177,1	Corse............	6,1	8,7
Alpes-Maritimes...	99,7	118,8	Vosges...........	5,4	10,9
Meurthe-et-Moselle	43,6	64,6	Belfort..........	4,8	10,3
Basses-Pyrénées...	20,4	20,8			

Étrangers recensés en 1921 et 1911

Départements	Étrangers présents		Étrangers p. 10.000 habitants	
	1921	1911	1921	1911
Ain	7.195	6.170	231	182
Aisne	19.325	7.341	462	139
Allier	1.767	709	48	17
Alpes (Basses-)	4.907	3.409	549	328
Alpes (Hautes-)	2.230	2.162	258	212
Alpes-Maritimes	99.650	118.842	2.591	2.966
Ardèche	1.119	672	39	20
Ardennes	21.662	19.973	786	630
Ariège	4.469	1.220	267	63
Aube	3.238	2.693	143	113
Aude	21.289	9.445	745	317
Aveyron	4.682	1.224	143	34
Belfort	4.805	10.295	519	1.016
Bouches-du-Rhône	150.878	132.469	1.768	1.639
Calvados	6.603	1.110	175	28
Cantal	442	156	23	8
Charente	1.471	741	47	22
Charente-Inférieure	2.410	922	58	21
Cher	1.080	482	36	14
Corrèze	348	205	13	7
Corse	6.098	8.658	235	320
Côte-d'Or	4.353	2.937	138	85
Côtes-du-Nord	923	694	17	12
Creuse	425	145	19	6
Dordogne	1.895	805	48	19
Doubs	12.741	12.520	453	424
Drôme	2.439	2.165	94	75
Eure	7.193	1.876	240	59
Eure-et-Loir	1.865	631	75	23
Finistère	740	514	10	7
Gard	12.989	4.893	330	120
Garonne (Haute-)	10.923	6.832	261	161
Gers	4.635	4.613	240	209
Gironde	25.477	9.949	311	120
Hérault	47.282	18.095	969	378
Ille-et-Vilaine	1.913	1.269	35	21
Indre	837	372	32	13
Indre-et-Loire	2.556	1.032	78	30
Isère	20.959	11.726	403	213

ÉTRANGERS RECENSÉS EN 1921 ET 1911 *(suite)*

Départements	Étrangers présents		Étrangers p. 10.000 habitants	
	1921	1911	1921	1911
Jura	5.343	4.264	236	171
Landes	2.796	649	106	23
Loir-et-Cher	1.689	448	68	17
Loire	20.486	5.287	324	83
Loire (Haute-)	451	326	17	11
Loire-Inférieure	3.591	1.332	56	20
Loiret	2.573	984	77	27
Lot	868	199	50	10
Lot-et-Garonne	4.886	4.569	205	172
Lozère	156	91	15	8
Maine-et-Loire	2.323	1.204	49	24
Manche	2.402	773	57	16
Marne	14.929	9.088	410	210
Marne (Haute-)	3.970	2.325	202	109
Mayenne	529	272	20	9
Meurthe-et-Moselle	43.578	64.561	869	1.151
Meuse	11.208	6.874	547	250
Morbihan	620	265	12	5
Moselle	85.685	»	1.467	»
Nièvre	2.865	395	107	13
Nord	155.972	177.100	877	907
Oise	16.968	11.790	443	289
Orne	2.204	710	81	23
Pas-de-Calais	36.830	25.087	373	237
Puy-de-Dôme	3.450	857	72	17
Pyrénées (Basses-)	20.410	20.839	508	484
Pyrénées (Hautes-)	4.855	4.032	265	199
Pyrénées-Orientales	32.007	13.337	1.476	630
Rhin (Bas-)	24.850	»	386	»
Rhin (Haut-)	20.199	»	433	»
Rhône	35.116	20.962	372	232
Saône (Haute-)	3.021	3.856	133	151
Saône-et-Loire	9.303	1.361	168	23
Sarthe	1.783	616	46	15
Savoie	11.411	9.871	517	408
Savoie (Haute-)	10.934	9.689	470	385
Seine	257.726	239.454	596	585
Seine-Inférieure	18.518	6.588	213	76
Seine-et-Marne	9.830	7.276	284	203

Étrangers recensés en 1921 et 1911 *(fin)*

Départements	Étrangers présents		Étrangers p. 10.000 habitants	
	1921	1911	1921	1911
Seine-et-Oise	31.651	20.917	345	260
Sèvres (Deux-)	966	247	31	9
Somme	12.878	3.610	286	70
Tarn	4.716	1.051	161	33
Tarn-et-Garonne	1.390	589	88	33
Var	49.652	46.161	1.538	1.387
Vaucluse	7.827	6.255	357	264
Vendée	868	188	22	4
Vienne	944	493	31	15
Vienne (Haute-)	908	476	26	13
Vosges	5.384	10.879	141	252
Yonne	2.692	1.602	100	53
Ensemble	1.532.024	1.159.835	395	296

Si le nombre des étrangers a augmenté presque partout, leur répartition sur le territoire n'a pas subi de changements très importants. Ce sont toujours les départements frontières qui ont le plus d'étrangers et les régions de grande activité économique, qui se confondent souvent avec les premières.

Les départements qui comptent le plus d'étrangers en 1921 sont :

Étrangers en milliers en 1921

Seine	258	M.-et-Moselle	44	Aude	21
Nord	156	Pas-de-Calais	37	Isère	21
B.-du-Rhône	151	Rhône	35	Loire	20
Alpes-Maritimes	100	Pyrénées-Orient.	32	Basses-Pyrénées	20
Moselle	86	Seine-et-Oise	32	Haut-Rhin	20
Var	50	Gironde	25		
Hérault	47	Ardennes	22		

Parmi eux, se trouvent la Moselle et le Haut-Rhin ; il y a donc 17 des anciens départements qui ont plus de 20.000 étrangers en 1921, au lieu de 11 en 1911 (voir page 25).

Au reste, la répartition comparée des 87 départements suivant l'effectif des étrangers est la suivante en 1911 et 1921 :

Nombre d'étrangers présents par département	Nombre de départements		Milliers d'étrangers présents		Accroissement	
	1921	1911	1921	1911	En milliers	Pour 100
Plus de 40.000	7	6	804,7	796,7	8,0	1
De 10.001 à 40.000	20	12	418,7	246,0	172,7	70
De 5.001 à 10.000	9	14	64,8	47,8	17,0	35
De 1.001 à 5.000	36	24	103,0	64,6	38,4	60
Moins de 1.000	15	31	10,0	4,7	5,3	114
Ensemble	87	87	1.401,2	1.159,8	241,4	25

Dans les départements où les étrangers sont très nombreux, le taux d'augmentation est presque nul. En fait, comme on l'a vu, la population étrangère présente a fortement diminué dans trois d'entre eux : Nord, Alpes-Maritimes, Meurthe-et-Moselle, contre-balançant l'accroissement enregistré dans les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, la Seine et le Var.

Les départements où l'effectif des étrangers ne dépasse pas 1.000, ne sont plus que 15 en 1921, au lieu de 31 en 1911, ils appartiennent à la partie la plus montagneuse du Massif Central, au Centre ouest, et à la pointe extrême de la Bretagne.

Mais au lieu de distribuer les départements d'après le nombre des étrangers, il est plus intéressant de les grouper en grandes régions. Laissons de côté pour cette comparaison les 3 départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin qui ont 131.000 étrangers en 1921. Les huit grandes régions formées pour l'étude des étrangers recensés en 1911 (voir page 26), comprennent 43 départements qui avaient en 1911, 1.110.000 étrangers, soit 96 pour 100 du total et en ont, en 1921, 1.290.000, soit 92 pour 100 des 1.401.000 étrangers présents dans les 87 départements.

Régions	Milliers d'étrangers présents en 1921	Proportion pour 1.000 étrangers au total en	
		1921	1911
Frontière Nord	247	176	201
Frontière Est	80	57	88
Frontière Jura	28	20	23
Frontière Alpes	50	36	32
Littoral méditerranéen	422	301	301
Pyrénées et Garonne	82	59	46
Région parisienne	316	226	241
Région lyonnaise	65	46	24
Ensemble (43 départements)	1.290	921	956
Autres départements (44)	111	79	44
87 départements	1.401	1.000	1.000

Le fait caractéristique, c'est que les 44 autres départements, qui ont très peu d'étrangers, représentent maintenant 79 pour 1000 du total, au lieu de 44, par suite de l'infiltration des étrangers dans toute la partie centrale et nord-ouest, où il n'y en avait presque pas.

Sur le littoral de la Méditerranée, on trouve en 1921, comme en 1911, presque le tiers des étrangers, 301 pour 1.000. Il n'y a que peu de changement pour les Alpes et le Jura. Mais on constate une diminution sensible sur les frontières du Nord et de l'Est. Ces deux régions ne possèdent plus respectivement que 176 et 57 pour 1.000 du total des étrangers, au lieu de 201 et 88 en 1911. Par contre, le développement industriel de la région lyonnaise fait augmenter de 24 à 46 pour 1.000 la part des étrangers de cette région dans le total général. Il y a aussi augmentation de 46 à 59 pour 1.000 dans la région frontière des Pyrénées et la vallée de la Garonne, dont les étrangers viennent combler les vides.

Proportion d'étrangers dans chaque département. — On a examiné jusqu'à présent, la part du total des étrangers que formaient les effectifs départementaux.

Un autre aspect de la question apparaît quand on compare, dans chaque département, le nombre des étrangers à la population totale, ce qui permet d'apprécier la place plus ou moins importante des étrangers dans la vie, l'activité économique des diverses régions de France. Dans le tableau de la page 600, on trouve ces proportions calculées pour les étrangers présents.

En 1921, il n'y a que 20 départements qui possèdent une proportion d'étrangers supérieure à la moyenne, 395 pour 10.000, ou 4 pour 100 ; c'est dire que pour certains la proportion doit être très élevée.

Étrangers pour 10.000 habitants en 1921

Alpes-Maritimes	2.591	Meuse	547
Bouches-du-Rhône	1.768	Belfort	519
Var	1.538	Savoie	517
Pyrénées-Orientales	1.476	Basses-Pyrénées	508
Moselle	1.467	Haute-Savoie	470
Hérault	969	Aisne	462
Nord	877	Doubs	453
Meurthe-et-Moselle	869	Oise	443
Ardennes	786	Haut-Rhin	433
Aude	745	Marne	410
Seine	596	Isère	403
Basses-Alpes	548		

C'est de beaucoup la Provence qui renferme le plus d'étrangers, relativement à sa population ; puis les Pyrénées-Orientales et la Moselle ; supérieure à un quart dans les Alpes-Maritimes, la proportion est de l'ordre de 15 pour 100 dans les 4 autres départements en tête du tableau.

Sauf la Seine (596 pour 10.000), les autres départements appartiennent :

1° à la région frontière du Nord-Est, de la mer du Nord à la Moselle. L'afflux des étrangers s'explique par les travaux de reconstruction des pays dévastés, par une activité industrielle antérieure à la guerre : mines et industrie du fer dans la Moselle, la Meurthe-et-Moselle, le Nord ;

2° à la région frontière de l'Est : Haut-Rhin, Belfort, Doubs, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Basses-Alpes ;

3° au littoral méditerranéen : Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, puis aux départements viticoles : Hérault, Aude ;

4° aux débouchés de la frontière espagnole aux extrémités des Pyrénées : Pyrénées-Orientales et Basses-Pyrénées.

Au total, une ligne tracée de Rouen à Dijon, puis à Orange et Bordeaux, laisse à l'est et au sud les régions qui renferment le plus d'étrangers. De l'autre côté de cette ligne, le Plateau central et le Nord-Ouest en ont relativement peu : le Finistère en a 1 pour 1.000, dans 22 départements la proportion n'atteint pas 5 pour 1.000.

Mais, à peu près partout, il y a augmentation, les seuls départements où la proportion des étrangers ait diminué sont :

Étrangers présents pour 1.000 habitants

	1921	1911
Alpes-Maritimes	2.591	2.966
Nord	877	907
Meurthe-et-Moselle	869	1.151
Belfort	519	1.016
Corse	235	320
Vosges	141	252

Dans les autres départements, la proportion des étrangers a augmenté parfois très fortement. Dans le Lot, elle a quintuplé, 50 pour 10.000 au lieu de 10 ; dans les Landes, elle s'est élevée de 23 à 106 pour 10.000 ; dans la Loire, elle a quadruplé, 324 au lieu de 83, etc.

3. — Nationalité des étrangers

Dans l'ensemble des 90 départements, les Italiens, les Belges et les Espagnols constituent, comme aux recensements antérieurs, les groupes étrangers les plus nombreux : respectivement 451.000, 349.000 et 255.000 ; assez loin après eux se rangent les Suisses, les Allemands, les Britanniques, les Polonais et les Russes.

Les modifications territoriales résultant de la guerre font que les nombres d'étrangers ne sont pas comparables pour les États dont les limites ont changé entre 1911 et 1921, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et les pays balkaniques notamment. Pour cette même raison de nouvelles nationalités (Polonais, Tchécoslovaques) apparaissent en 1921, dont on ne peut déterminer le nombre des ressortissants en France en 1911.

Sur l'ancien territoire, les nationaux des pays ex-ennemis sont moins nombreux en 1921 qu'en 1911 : les Allemands et les Autrichiens ont vu leurs effectifs s'abaisser respectivement de 102.271 à 5.191, et de 14.681 à 1.173. Au contraire, et d'une façon générale, les ressortissants des pays alliés ou neutres (Belges, Britanniques, Italiens, Espagnols, Grecs, Scandinaves) sont en 1921, plus nombreux qu'avant la guerre. Toutefois, il y a moins de Russes et de Luxembourgeois. Mais une partie des Polonais recensés en 1921 aurait été classée parmi les Russes en 1911, ce qui explique la diminution constatée.

Les accroissements les plus considérables sont constatés pour les Espagnols (deux fois plus nombreux qu'avant-guerre), les Portugais (sept fois), les Grecs (neuf fois), les Asiatiques, les Africains, sujets ou protégés français, dont le nombre a plus que décuplé. Les Espagnols mis à part, ces nationalités étaient assez faiblement représentées en 1911.

La comparaison des nombres d'étrangers présents dans les 87 départements en 1911 et sur le territoire de 1921, conduit à des conclusions analogues. Il n'y a de différences sensibles que pour les Allemands et les Luxembourgeois. Par suite de la réintégration du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle dans l'unité française, l'effectif des Allemands s'élève à 75.625 personnes en 1921 (soit seulement les 3/4 du nombre d'Allemands recensés en 1911 dans les 87 départements), et l'on compte 10.000 Luxembourgeois de plus qu'en 1911.

Sur le territoire actuel, les Italiens composent un peu moins du tiers de la population étrangère totale (29,5 pour 100); les Belges moins d'un quart (22,9 pour 100). Après les Italiens et les Belges, se rangent les Espagnols (16,7 pour 100), les Suisses (5,9 pour 100) ; les Allemands (5 pour 100) et les Britanniques

Nationalités	1921 (90 départements)			1921 (87 départements)			1911 (87 départements)
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexes réunis	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexes réunis	
Allemands	35.091	40.534	75.625	2.501	2.690	5.191	102.271
Autrichiens	1.057	1.033	2.090	657	516	1.173	14.681
Belges	187.940	161.046	348.986	186.283	159.495	345.778	287.126
Britanniques	20.411	26.945	47.356	20.318	26.839	47.157	40.378
Danois	832	899	1.731	793	868	1.661	1.185
Espagnols	152.112	102.868	254.980	151.876	102.721	254.597	105.760
Grecs	8.890	3.881	12.771	8.867	3.871	12.738	2.902
Hollandais	3.549	3.420	6.969	3.441	3.307	6.748	6.418
Hongrois	391	239	630	318	183	501	3.170
Italiens	256.193	194.767	450.960	243.041	187.487	430.528	419.234
Luxembourgeois	13.902	15.367	29.269	7.074	8.863	15.937	19.193
Norvégiens	864	812	1.676	857	809	1.666	1.076
Polonais	30.082	15.684	45.766	25.597	12.626	38.223	»
Portugais	9.204	1.584	10.788	9.185	1.576	10.761	1.262
Roumains, Serbes, Bulgares	9.742	6.110	15.852	9.281	5.807	15.088	8.080
Russes	19.609	12.738	32.347	18.731	12.555	31.286	35.016
Suédois	1.142	1.309	2.451	1.122	1.232	2.354	1.532
Suisses	50.634	39.515	90.149	45.817	34.800	80.617	73.422
Tchécoslovaques	3.573	2.007	5.580	2.901	1.435	4.336	»
Turcs	3.022	2.018	5.040	3.015	2.013	5.028	8.132
Américains — États-Unis	6.284	6.110	12.394	6.072	5.920	11.992	7.246
Américains — Autres	5.155	4.853	10.008	5.113	4.813	9.926	13.124
Africains — Sujets ou protégés français	35.559	718	36.277	35.315	717	36.032	3.120
Africains — Autres	1.000	389	1.389	988	389	1.377	
Autres	21.827	4.955	26.782	21.572	4.948	26.520	1.458
Non déclarées	1.849	2.309	4.158	1.804	2.271	4.075	4.049
Totaux	879.914	652.110	1.532.024	812.539	588.751	1.401.290	1.159.835

(3,1 pour 100). Les Polonais constituent 3 pour 100 du total des étrangers présents ; les Africains, sujets ou protégés français 2,4 pour 100.

Répartition des principales nationalités sur le territoire. — Dans une assez large mesure, elle dépend des facilités d'accès, c'est-à-dire du voisinage, mais l'attraction des régions industrielles joue aussi un rôle important.

Les Italiens (451.000 au total) entrant par Menton et Modane, sont surtout groupés en Provence, dans la région lyonnaise. Mais ils gagnent aussi Paris, les usines métallurgiques du bassin de Briey et les régions dévastées.

ITALIENS PRÉSENTS EN 1921 (EN MILLIERS)

B.-du-Rhône.	106,0	Var.........	39,6	Moselle......	15,4
Alpes-Mmes..	75,6	M.-et-Moselle	24,1	Isère........	13,4
Seine........	52,4	Rhône.......	16,8	Savoie......	9,9

Ces 9 départements groupaient à eux seuls les trois quarts des Italiens présents en France.

Les Belges (349.000), groupés presque uniquement dans le Nord en 1911, ont, en 1921, pénétré plus avant. Ils ont gagné la Normandie et se sont répandus jusqu'à la Garonne par la vallée de la Loire.

BELGES PRÉSENTS EN 1921 (MILLIERS)

Nord	145,3	Seine-et-Oise.	12,2	M.-et-Moselle	8,1
Seine........	50,4	Oise.........	11,2	Somme......	7,2
Pas-de-Calais	24,4	Aisne........	9,4	Eure........	5,4
Ardennes....	16,1	Seine-Inf....	9,1	S.-et-Marne..	5,2

Vingt-deux départements ont chacun plus de 1.000 Belges en 1921 au lieu de 14 en 1911.

Les Espagnols (255.000) étaient peu nombreux en 1911 au nord d'une ligne la Rochelle-Nice. En 1921, c'est toujours dans

Étrangers présents suivant la nationalité, en 1921

Départements	Total	Allemands	Britanniques	Belges	Espagnols	Italiens
Ain	7.195	12	26	170	138	3.781
Aisne	19.325	50	141	9.387	1.837	3.083
Allier	1.767	16	51	583	251	400
Alpes (Basses-)	4.907	8	12	24	879	3.406
Alpes (Hautes-)	2.230	»	5	3	155	1.920
Alpes-Maritimes	99.650	100	8.329	2.404	625	75.649
Ardèche	1.119	7	15	63	277	544
Ardennes	21.662	39	37	16.090	1.435	1.587
Ariège	4.469	2	10	215	3.687	212
Aube	3.238	26	23	794	754	708
Aude	21.289	5	44	66	20.068	655
Aveyron	4.682	37	38	94	3.430	327
Belfort	4.805	182	19	62	235	1.570
B.-du-Rhône	150.878	113	2.022	857	20.162	106.058
Calvados	6.603	33	265	3.565	651	496
Cantal	442	»	2	29	208	84
Charente	1.471	4	80	640	274	59
Charente-Inf.	2.410	6	77	719	569	168
Cher	1.080	2	70	281	257	106
Corrèze	348	2	10	74	115	64
Corse	6.098	7	140	19	51	5.609
Côte-d'Or	4.353	19	65	598	594	1.172
Côtes-du-Nord	923	9	263	310	83	105
Creuse	425	4	18	229	44	51
Dordogne	1.895	9	56	541	897	118
Doubs	1.274	44	41	153	652	3.122
Drôme	2.439	34	49	95	430	1.310
Eure	7.193	15	185	5.402	394	180
Eure-et-Loir	1.865	7	47	1.403	118	107
Finistère	740	3	96	173	93	105
Gard	12.989	61	56	166	6.134	4.507
Garonne (Hte-)	10.923	13	67	312	9.273	358
Gers	4.635	1	25	240	4.030	85
Gironde	25.477	61	663	1.115	18.873	822
Hérault	47.282	20	140	521	39.700	4.788
Ille-et-Vilaine	1.913	8	612	515	177	193
Indre	837	15	41	313	185	89
Indre-et-Loire	2.556	22	101	848	670	158
Isère	20.959	25	129	386	3.583	13.396
Jura	5.343	17	42	137	235	2.296
Landes	2.796	»	58	197	2.357	28
Loir-et-Cher	1.689	2	70	635	202	67
Loire	20.486	73	67	798	5.228	5.603
Loire (Haute-)	451	11	5	84	56	149
Loire-Inférieure	3.591	12	211	834	944	333
Loiret	2.573	14	64	1.317	334	180
Lot	868	8	14	313	391	38

ÉTRANGERS PRÉSENTS SUIVANT LA NATIONALITÉ, EN 1921

Départements	Polonais	Russes	Suisses	Américains	Africains	Autres	Non déclarée
Ain	31	28	2.801	28	27	133	20
Aisne	1.090	280	554	122	842	1.907	32
Allier	30	19	164	22	91	133	7
Alpes (Bses-)	11	19	102	28	235	157	26
Alpes (Hautes-)	1	2	62	5	44	15	18
Alpes-Maritimes	370	1.871	3.101	1.992	473	4.411	325
Ardèche	15	5	117	10	12	52	2
Ardennes	185	45	284	27	228	1.642	63
Ariège	15	8	16	29	51	219	5
Aube	71	101	467	34	31	203	26
Aude	4	13	49	51	54	197	83
Aveyron	450	13	40	33	120	96	4
Belfort	125	76	1.882	36	68	531	19
B.-du-Rhône	235	1.925	2.430	864	7.904	7.654	654
Calvados	63	81	230	48	344	805	22
Cantal	39	7	53	2	»	16	2
Charente	20	5	79	39	98	159	14
Charente-Inf.	34	81	101	79	181	389	6
Cher	43	19	85	26	25	163	3
Corrèze	5	6	25	9	8	30	»
Corse	5	6	44	65	36	111	5
Côte-d'Or	111	88	1.005	59	165	470	7
Côtes-du-Nord	13	18	35	29	6	47	5
Creuse	3	5	48	5	2	12	4
Dordogne	14	11	88	57	28	71	5
Doubs	118	120	7.966	69	217	202	37
Drôme	19	10	260	17	61	141	13
Eure	72	96	440	58	96	244	11
Eure-et-Loir	24	25	134	16	29	312	3
Finistère	16	21	33	78	44	56	22
Gard	686	38	268	50	641	315	67
Garonne (Hte-)	29	37	135	178	60	434	27
Gers	9	54	97	29	5	40	20
Gironde	184	394	491	778	648	1.408	40
Hérault	39	69	367	150	266	1.102	120
Ille-et-Vilaine	18	78	73	80	18	136	5
Indre	65	5	53	16	14	39	2
Indre-et-Loire	83	85	243	92	44	201	9
Isère	149	132	1.525	115	275	1.134	110
Jura	26	146	2.305	26	24	76	13
Landes	3	17	20	40	8	57	11
Loir-et-Cher	139	30	127	56	10	348	3
Loire	2.553	130	803	62	3.138	1.967	64
Loire (Haute-)	27	9	52	8	4	32	14
Loire-Inférieure	306	128	144	165	107	389	18
Loiret	52	182	156	29	42	198	5
Lot	5	12	15	19	2	49	2

ÉTRANGERS PRÉSENTS SUIVANT LA NATIONALITÉ, EN 1921

Départements	Total	Allemands	Britanniques	Belges	Espagnols	Italiens
Lot-et-Garonne..	4.886	9	19	146	3.841	120
Lozère..........	156	»	1	9	44	28
Maine-et-Loire..	2.323	23	133	1.161	325	201
Manche.........	2.402	11	194	1.101	149	262
Marne..........	14.929	57	100	4.433	1.824	3.059
Marne (Haute-).	3.970	18	30	558	632	1.141
Mayenne.........	529	2	34	227	63	80
Meurthe-et-Mos..	43.578	676	86	8.121	790	24.098
Meuse..........	11.208	187	36	1.994	1.020	4.134
Morbihan.......	620	[illegible]	74	197	67	61
Moselle.........	85.685	44.899	50	2.579	102	15.354
Nièvre..........	2.865	13	46	510	544	223
Nord..........	155.972	161	1.804	145.290	773	2.567
Oise............	16.968	39	1.367	11.151	673	921
Orne...........	2.204	8	96	1.343	391	117
Pas-de-Calais....	36.830	141	3.565	24.388	707	1.849
Puy-de-Dôme ...	3.450	20	51	552	925	689
Pyrénées (Bses-).	20.410	7	1.660	474	16.282	276
Pyrénées (Htes-).	4.855	9	35	201	4.162	156
Pyrénées-Orient..	32.007	2	26	68	30.410	357
Rhin (Bas-).....	14.850	18.107	107	444	90	1.065
Rhin (Haut-)....	20.199	7.428	42	185	191	4.013
Rhône..........	35.116	66	372	961	7.904	16.809
Saône (Haute-)...	3.021	28	11	165	200	1.193
Saône-et-Loire...	9.303	73	62	440	1.066	1.075
Sarthe..........	1.783	15	68	653	223	189
Savoie..........	11.411	17	44	124	226	9.855
Savoie (Haute-).	10.934	28	57	106	68	4.740
Seine { Paris....	193.339	1.462	12.475	32.058	10.371	36.007
Seine { Banlieue.	64 .387	372	3.245	18.304	6.589	16.384
Seine-Inférieure..	18.518	66	1.739	9.114	1.527	952
Seine-et-Marne..	9.830	41	230	5.266	452	1.042
Seine-et-Oise....	31.651	202	2.320	12.246	1.310	5.512
Sèvres (Deux-)..	966	7	12	454	161	55
Somme.........	12.878	26	936	7.240	713	1.090
Tarn...........	4.716	8	23	305	3.270	290
Tarn-et-Garonne.	1.390	1	20	116	1.045	54
Var............	49.652	112	1.352	259	1.679	39.627
Vaucluse........	7.827	18	38	71	1.438	5.633
Vendée.........	868	1	49	460	183	48
Vienne..........	944	14	31	305	187	144
Vienne (Haute-).	908	5	42	432	113	55
Vosges..........	5.384	62	48	613	210	3.013
Yonne..........	2.692	17	25	748	305	576
90 *Départements.*	1.532.024	75.625	47.356	348.986	25 4.980	450.960

Étrangers présents suivant la nationalité, en 1921

Départements	Polonais	Russes	Suisses	Américains	Africains	Autres	Non déclarée
Lot-et-Garonne..	13	18	455	44	23	191	7
Lozère	»	1	6	4	60	1	2
Maine-et-Loire ..	98	35	100	50	25	166	6
Manche	65	48	71	86	243	161	11
Marne	528	253	687	86	896	2.972	34
Marne (Haute-)..	211	99	564	128	235	324	30
Mayenne	10	36	28	6	3	37	3
Meurthe-et-Mos..	2.934	320	873	191	724	4.666	99
Meuse	718	245	349	96	263	2.151	15
Morbihan	14	7	29	36	64	60	2
Moselle	5.644	759	929	127	175	15.015	52
Nièvre	317	43	98	48	292	727	4
Nord	1.321	247	610	271	1.011	1.597	320
Oise	872	73	757	57	318	657	83
Orne	25	39	73	22	4	83	3
Pas-de-Calais ...	3.371	121	318	134	647	1.459	130
Puy-de-Dôme ...	236	57	199	44	345	330	12
Pyrénées (Bses-).	32	120	249	867	25	366	52
Pyrénées (Htes-)	4	4	63	114	7	94	6
Pyrénées Orient..	5	6	48	75	857	137	16
Rhin (Bas-)	1.284	190	1.948	245	67	1.285	18
Rhin (Haut-)	615	112	6.655	112	15	818	13
Rhône	301	260	5.277	235	925	1.830	176
Saône (Haute-)..	99	134	990	27	73	88	13
Saône-et-Loire ..	1.578	58	429	29	251	4.212	30
Sarthe	36	57	83	40	11	399	9
Savoie	31	20	782	48	61	115	88
Savoie (Haute-) .	15	26	5.713	21	9	87	64
Seine { Paris ...	13.750	18.259	18.685	10.215	3.364	36.448	245
Seine { Banlieue	1.143	2.028	5.748	1.395	2.753	6.388	38
Seine-Inférieure .	275	272	884	292	1.133	2.201	63
Seine-et-Marne ..	361	127	1.390	99	73	689	60
Seine-et-Oise	864	1.104	3.304	810	862	3.004	113
Sèvres (Deux-) ..	11	12	23	8	7	216	»
Somme	527	31	196	48	445	1.607	19
Tarn	452	13	123	28	128	72	4
Tarn-et-Garonne.	11	4	24	11	100	90	4
Var	48	169	560	215	4.243	1.138	250
Vaucluse	47	41	168	43	65	211	54
Vendée	34	7	30	18	»	34	4
Vienne	44	31	54	27	9	98	»
Vienne (Haute-).	22	11	61	32	12	117	6
Vosges	101	247	506	67	74	427	16
Yonne	94	53	441	21	33	368	11
90 *Départements.*	45.766	32.347	90.149	22.402	37.666	121.629	4.158

le Bas-Languedoc, le Roussillon, le Sud-Ouest qu'ils comptent les plus forts effectifs ; mais ils forment aussi des groupements non négligeables dans tout le Nord et l'Est.

ESPAGNOLS PRÉSENTS EN 1921 (MILLIERS)

Hérault.....	39,7	Gironde.....	18,9	Rhône......	7,9
Pyr.-Orient...	30,4	Seine........	17,0	Gard........	6,1
B.-du-Rhône.	20,2	Bses-Pyrénées	16,3	Loire........	5,2
Aude........	20,1	Hte-Garonne.	9,3	Htes-Pyrénées	4,2

Les Espagnols et les Belges sont plus largement diffusés que les Italiens sur le territoire français.

Sur plus de 90.000 *Suisses* présents en 1921, 24.400 étaient dans la Seine ; les autres contingents les plus nombreux dans les départements de la frontière franco-suisse : Doubs, 8.000 ; Haut-Rhin, 6.650 ; Haute-Savoie, 5.700 ; Rhône, 5.300.

Les Allemands (75.600) étaient en majeure partie dans les départements recouvrés : Moselle, 45.000 ; Bas-Rhin, 18.000 ; Haut-Rhin, 7.400.

Les Britanniques (47.300) se trouvaient surtout dans la Seine 15.700, les Alpes-Maritimes 8.300, le Pas-de-Calais 3.600.

Les Polonais (46.000) étaient surtout nombreux dans la Seine 14.900, la Moselle 5.600, le Pas-de-Calais 3.400, la Meurthe-et-Moselle 2.900 et la Loire 2.600.

Sur 32.000 *Russes*, 20.300 étaient dans la Seine.

Les 22.400 *Américains*, comme les Britanniques, sont surtout localisés dans la Seine (Américains des États-Unis 6.500, autres 5.100) et les Alpes-Maritimes (1.260 et 730).

Les Africains (37.500) étaient dans les Bouches-du-Rhône 7.900, la Seine 6.100, le Var 4.200, la Loire 3.100, la Seine-Inférieure 1.100.

Les Asiatiques (24.000 environ) étaient surtout nombreux dans la Seine (7.200 Asiatiques dont 670 Chinois), la Saône-et-Loire (3.170 Chinois), les Bouches-du-Rhône (2.100 Asiatiques, dont 450 Chinois).

4. — Étrangers suivant le sexe, l'âge et l'état matrimonial

Sexe. — Sur 1.532.000 étrangers présents en France le 6 mars 1921, 880.000 étaient de sexe masculin et 652.000 de sexe féminin, soit 1.350 hommes pour 1.000 femmes, au lieu de 1.166 en 1911. La prépondérance des hommes s'est donc accentuée parmi les étrangers, tandis qu'elle s'abaissait parmi les Français de naissance et naturalisés : 891 hommes pour 1.000 femmes en 1921, au lieu de 960 en 1911.

Le caractère de l'immigration pour les durs travaux des régions dévastées explique ce mouvement. La disproportion des sexes est surtout marquée pour les Africains et Asiatiques qui étaient peu nombreux en 1911 : Africains, hommes, 2.300, femmes, 820; Asiatiques, hommes, 934, femmes 524. Or, en 1921, pour 37.600 Africains, il n'y a guère que 1.100 Africaines et pour 24.000 Asiatiques de sexe masculin, seulement 3.700 femmes. Pour les Chinois en particulier, on ne trouve que 139 femmes contre 13.100 hommes.

Des écarts importants entre les sexes existent d'ailleurs même pour les nationalités les plus largement représentées.

Étrangers présents en 1911 (milliers)

Nationalités	Sexe masculin	Sexe féminin
Italiens	256	195
Belges	188	161
Espagnols	152	103
Suisses	51	40
Allemands	35	41
Polonais	30	15,6
Britanniques	20	27
Russes	20	12,7

Age. — L'immigration des travailleurs explique aussi la distribution par âge des étrangers présents en France.

Plus de la moitié des étrangers du sexe masculin (53 pour 100) est d'âge compris entre 20 et 45 ans ; la proportion corres-

pondante s'abaisse à 35 pour 100 pour les naturalisés et à 34 parmi les Français. Il est vrai que ceux-ci ont été particulièrement éprouvés par la guerre dans ces catégories d'âge.

Sur 1.000 étrangers de sexe masculin recensés en 1921, 731 sont âgés de 15 à 55 ans, au lieu de 713 en 1911. Le contraire se produit pour les femmes : 655 sur 1.000 ont de 15 à 55 ans en 1921 ; il y en avait 685 dix ans auparavant.

C'est de 20 à 35 ans que les différences sont les plus accentuées. Plus d'un tiers des étrangers (35 pour 100) ont cet âge. Cette même catégorie ne renferme qu'un cinquième des Français et naturalisés. Pour le sexe féminin, les écarts, moins importants, sont cependant considérables encore : 45 étrangères sur 100 sont âgées de 20 à 45 ans; la proportion est à peu près la même chez les naturalisées (47 pour 100) ; elle n'est que de 37 pour 100 parmi les Françaises.

Répartition des Français, naturalisés et étrangers, suivant le sexe et l'âge (90 départements. Recensement 1921)

Ages en années	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Français	Naturalisés	Étrangers	Françaises	Naturalisées	Étrangères
0-4	670	387	464	586	222	611
5-9	832	522	543	741	310	723
10-14	948	566	586	840	354	761
15-19	946	626	824	849	399	824
20-24	749	619	1.084	803	732	940
25-29	638	645	1.276	755	927	994
30-34	656	657	1.157	735	1.000	961
35-39	677	731	977	730	1.004	873
40-44	709	887	818	704	1.010	769
45-49	690	873	657	653	923	652
50-54	618	796	513	593	797	535
55-59	558	807	394	544	709	440
60-64	465	745	307	475	594	358
65-69	356	534	199	381	422	242
70-79	402	515	171	483	487	256
80 et plus	86	90	30	128	110	61
Totaux	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000

PROPORTION DES ÉTRANGERS POUR 10.000 HABITANTS PRÉSENTS DE CHAQUE CATÉGORIE DE SEXE ET D'ÂGE

Ages en années	Sexes réunis			Sexe masculin			Sexe féminin			Accroissement pour 100 de 1911 à 1921	
	1921 (90 dép.)	1921 (87 dép.)	1911 (87 dép.)	1921 (90 dép.)	1921 (87 dép.)	1911 (87 dép.)	1921 (90 dép.)	1921 (87 dép.)	1911 (87 dép.)	Sexe masculin	Sexe féminin
0-4	334	308	198	333	307	197	335	308	199	69	68
5-9	314	289	202	314	289	205	314	289	200	53	57
10-14	295	272	216	298	276	219	292	268	214	36	36
15-19	364	342	320	415	391	329	312	291	312	26	»
20-24	511	497	418	673	669	440	373	354	396	53	— 6
25-29	632	615	430	904	892	487	416	397	373	86	12
30-34	591	575	399	806	796	450	413	394	348	79	19
35-39	512	497	367	669	657	407	379	361	328	64	16
40-44	440	424	334	541	528	378	347	330	291	43	19
45-49	383	369	307	451	439	349	318	302	266	29	20
50-54	341	329	293	395	386	339	289	275	247	17	17
55-59	298	287	252	339	331	292	259	246	213	16	22
60-64	277	266	220	317	308	252	242	229	188	26	29
65-69	234	222	186	268	258	203	205	192	170	32	21
70-74	187	177	162	207	199	179	172	161	148	16	16
80 et plus	160	153	151	171	164	166	154	146	142	3	8
ENSEMBLE	395	378	269	477	462	324	320	302	269	47	19

Aussi l'âge moyen des étrangers est-il plus faible que celui des Français ou des naturalisés. Pour le sexe masculin, il était de 32 ans 5 mois, au lieu de 33 ans 6 mois pour les Français et de 39 ans 11 mois pour les naturalisés. La différence est plus sensible pour le sexe féminin : 32 ans 4 mois pour les étrangères, 34 ans 10 mois pour les Françaises, 40 ans 9 mois pour les naturalisées.

C'est naturellement aux âges où l'élément français, décimé par la guerre, est fortement déficitaire, que l'on observe les plus fortes proportions d'étrangers pour 10.000 habitants présents, soit entre 25 et 29 ans, pour les hommes comme pour les femmes. A partir de cette catégorie, la proportion va en diminuant, à mesure que l'âge augmente ou diminue.

De 1911 à 1921, comme on pouvait s'y attendre, la proportion des étrangers pour 10.000 habitants a augmenté davantage pour le sexe masculin que pour le sexe féminin (47 pour 100 au lieu de 19), l'accroissement maximum se produisant pour les hommes ayant de 20 à 40 ans. Les taux atteignent respectivement 86, 79 et 64 pour 100 pour les hommes âgés de 25-29, 30-34 et 35-39 ans (voir tableau page précédente).

Etat matrimonial. — Par rapport à 1911, les différentes catégories d'étrangers d'après l'état matrimonial accusent d'importantes augmentations dans les 87 départements ; exception faite pour les femmes célibataires, dont l'effectif a diminué d'environ un millier.

Étrangers présents suivant le sexe et l'état matrimonial

État matrimonial	Sexe masculin			Sexe féminin		
	1921 (90 dép.)	1921 (87 dép.)	1911 (87 dép.)	1921 (90 dép.)	1921 (87 dép.)	1911 (87 dép.)
			1° *Nombres absolus en milliers*			
Célibataires....	459	419	325	289	256	257
Mariés.........	383	357	271	301	277	228
Veufs..........	34	32	26	59	53	47
Divorcés.......	4	4	2	3	3	3
Totaux...	880	812	624	652	589	535

Étrangers présents suivant le sexe et l'état matrimonial (*suite*)

État matrimonial	Sexe masculin 1921 (90 dép.)	1921 (87 dép.)	1911 (87 dép.)	Sexe féminin 1921 (90 dép.)	1921 (87 dép.)	1911 (87 dép.)
	2° *Proportion pour* 10.000 *habitants*					
Célibataires....	5.208	5.162	5.210	4.428	4.351	4.803
Mariés.........	4.354	4.396	4.334	4.618	4.697	4.256
Veufs..........	388	392	417	901	899	887
Divorcés.......	50	50	39	53	53	54
Totaux...	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000

Il n'en est pas tout à fait de même, quand on considère les nombres relatifs. En ce qui concerne le sexe masculin, peu de différence pour les célibataires et les mariés ; la proportion des veufs a diminué ; celle des divorcés a augmenté. Le nombre relatif de femmes célibataires a diminué ; au contraire, on compte proportionnellement plus de femmes veuves ou mariées en 1921 qu'en 1911.

Au recensement de 1921, on trouve plus de célibataires, moins de mariés et de veufs parmi les étrangers que chez les Français et les naturalisés. Chez les femmes, il y a plus d'étrangères célibataires, de mariées et moins de veuves que parmi les Françaises.

Répartition des Français et des étrangers d'après l'état matrimonial en 1921

État matrimonial	Français et naturalisés — Sexe masculin	Sexe féminin	Étrangers — Sexe masculin	Sexe féminin
Célibataires......................	4.848	4.364	5.208	4.428
Mariés...........................	4.584	4.156	4.354	4.618
Veufs............................	519	1.420	388	901
Divorcés.........................	49	60	50	53
Totaux..........................	10.000	10.000	10.000	10.000

5. — Lieu de naissance des étrangers

Le recensement ne fournit aucun renseignement sur la durée du séjour des étrangers, mais il permet au moins de distinguer ceux qui sont nés en France. En 1921, on a recensé dans les 90 départements 277.000 étrangers nés en France, soit 18 pour 100 étrangers présents. La proportion est presque deux fois plus forte pour le sexe féminin (24 pour 100) que pour le sexe masculin (13 pour 100).

Lieu de naissance des étrangers

Lieu de naissance *(a)*	1921 90 départements			1921 87 départements			1911 87 départements		
	Sexe masc.	Sexe fém.	Sexes réunis	Sexe masc.	Sexe fém.	Sexes réunis	Sexe masc.	Sexe fém.	Sexes réunis
1° *Nombres absolus en milliers*									
En France. . .	118	159	277	94	132	226	98	120	218
Hors de France	762	493	1.255	718	457	1.175	526	416	942
Totaux. .	880	652	1.532	812	589	1.401	624	536	1.160
2° *Proportions pour* 1.000 *étrangers de chaque sexe*									
En France. . .	134	244	181	116	224	161	157	224	188
Hors de France	866	756	819	884	776	839	843	776	812
Totaux. .	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

(a) Étrangers dont le lieu de naissance n'est pas déclaré, considérés comme nés hors de France.

Pour les 87 départements, depuis 1911 le nombre relatif des étrangers ayant vu le jour sur notre territoire a quelque peu diminué ; il était, en effet, de 16 pour 100 en 1911 pour les hommes, et n'est plus que de 12 en 1921. Pour les femmes, la proportion est demeurée constante et égale à 22 pour 100. Cette différence provient de l'introduction d'éléments nouveaux

au cours des dix dernières années, plus nombreux parmi les hommes.

Si, dans l'ensemble, près d'un cinquième des étrangers présents sont nés sur notre territoire, la proportion varie beaucoup d'un département à l'autre. Elle est élevée dans les départements de l'Est, principalement dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle. Ces départements renferment, en général, un assez grand nombre d'étrangers dont l'effectif s'est relativement moins accru, de 1911 à 1921, que sur l'ensemble du territoire. Il a même diminué dans les Vosges, la Haute-Saône, le Nord, Belfort et la Corse.

ÉTRANGERS NÉS EN FRANCE POUR 1.000 ÉTRANGERS

PROPORTIONS LES PLUS FORTES			PROPORTIONS LES PLUS FAIBLES		
Départements	1921	1911	Départements	1921	1911
Haut-Rhin......	421		Saône-et-Loire...	56	190
Bas-Rhin.......	394		Puy-de-Dôme...	78	134
Moselle.........	390		Loire...........	81	178
Vosges.........	290	276	Nièvre.........	84	175
Haute-Saône....	274	267	Aveyron........	89	73
Doubs..........	258	268	Tarn...........	91	148
Morbihan.......	248	79	Aisne...........	91	330
Haute-Savoie...	236	270	Lot.............	103	141
Nord...........	235	298	Marne..........	105	238
Belfort.........	234	201	Gard...........	106	134
Corse...........	233	208	Somme.........	107	201

Au contraire, les départements dans lesquels le nombre des étrangers nés en France est le plus faible, ont vu l'effectif de leur colonie étrangère augmenter fortement dans la période 1911-1921. Le plus souvent, il a plus que doublé. Il a quadruplé, ou presque, dans le Lot, la Loire, le Puy-de-Dôme, l'Aveyron, et est devenu près de sept fois plus considérable en Saône-et-Loire. Certains de ces départements renferment des mines et des industries (Aveyron, Puy-de-Dôme, Loire, Gard) qui se sont développées et ont dû faire appel à de nouveaux immigrants

pour combler le manque de main-d'œuvre, résultant à la fois des pertes de la guerre et de l'application des lois nouvelles concernant la durée du travail.

6. — Étrangers dans la population active

En raison du caractère de l'immigration des travailleurs étrangers après la guerre, on ne sera pas surpris de constater que la proportion des professionnels est plus grande parmi eux que parmi les Français, 594 pour 1.000 étrangers ; 558 pour 1.000 Français. Pour les hommes, l'écart est encore plus considérable : 793 professionnels pour 1.000 étrangers ; 707 pour 1.000 Français. En compensation, le nombre relatif des étrangères exerçant une profession en France (327 pour 1.000) est plus faible que celui des Françaises, 426 pour 1.000.

Professionnels français et étrangers en 1921 (en milliers)

Catégories	Sexe masculin			Sexe féminin			Sexes réunis		
	Professionnels	Population présente totale	Professionnels pour 1.000 hab. présents	Professionnels	Population présente totale	Professionnels pour 1.000 hab. présents	Professionnels	Population présente totale	Professionnels pour 1.000 hab. présents
Français...	12.417	17.565	707	8.393	19.701	426	20.810	37.266	558
Étrangers..	697	880	793	213	652	327	911	1.532	594
Totaux.	13.114	18.445	711	8.606	20.353	423	21.721	38.798	560

La proportion des professionnels a augmenté depuis 1911 chez les Français de 684 à 707 pour 1.000 et chez les étrangers de 760 à 793. Pour le sexe féminin, il y a eu accroissement de la proportion des professionnelles parmi les Françaises : de 387 à 426 et au contraire baisse pour les étrangères, de 385 à 327.

L'importance relative de la population active varie sensi-

blement en 1921, suivant la nationalité. Les éléments nouvellement introduits par les services de la main-d'œuvre (Polonais, Tchécoslovaques, Portugais, Africains) donnent les proportions les plus élevées ; viennent ensuite : Russes, Italiens, Suisses. Par contre, les Américains, Britanniques, Scandinaves, Hollandais, Allemands fournissent les plus faibles proportions de professionnels.

Plus riche en jeunes professionnels, la population étrangère compte aussi plus de salariés et de chômeurs, moins de chefs d'établissement que la population française. Les résultats sont presque concordants pour les deux sexes. Toutefois, la proportion des employées est plus forte parmi les étrangères que chez les Françaises. Le contraire a lieu pour le sexe masculin. Le recensement ayant été dépouillé suivant deux méthodes différentes en 1921 et en 1911, les résultats précédemment énoncés ne peuvent être comparés avec rigueur qu'à ceux fournis par le dénombrement de 1906.

Le nombre relatif des salariés étrangers est en forte augmentation de 1906 à 1921. Dans la même période, la proportion des ouvrières étrangères a diminué de façon importante ; celle des employés a doublé ; au total, la proportion des salariées (y compris les isolées), s'est abaissée.

Le recensement de 1921 ne fournit pas de données sur la répartition des étrangers entre les grandes catégories professionnelles. Mais, sans aucun doute, la population étrangère s'est accrue dans l'agriculture, qui manquait déjà de main-d'œuvre et dont les pertes ont été si lourdes pendant les hostilités. On sait aussi que la plupart des premiers Polonais immigrés ont été dirigés vers les mines de houille, dans le Nord et le Pas-de-Calais et que beaucoup des travailleurs introduits dans les deux années suivant la démobilisation, sont allés dans les régions dévastées, où ils ont été d'abord occupés aux travaux de déblaiement, de terrassement et de reconstruction.

On donnera plus loin, à propos de l'immigration étrangère depuis 1921 (page 796) des indications détaillées sur l'emploi des immigrants dans l'industrie et dans l'agriculture et sur leur accession à la propriété agricole en France.

Situation des étrangers dans la profession

Situation	1921				Proportions pour 1.000 personnes actives				1906 Proportions pour 1.000 étrangers dans la population active	
	Sexe masculin en milliers		Sexe féminin en milliers		Sexe masculin		Sexe féminin			
	Français	Étrangers	Françaises	Étrangères	Français	Étrangers	Françaises	Étrangères	Sexe masculin	Sexe féminin
Chefs d'établissement	3.360	77	2.939	36	271	110	350	169	115	121
Employés	1.778	65	829	27	143	93	99	124	83	64
Ouvriers	5.489	445	2.728	99	442	638	325	465	579	539
Chômeurs	298	27	205	8	24	39	24	38	24	15
Isolés	1.492	84	1.692	43	120	120	202	204	199	261
Totaux	12.417	698	8.393	213	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

POPULATION ACTIVE D'ORIGINE ÉTRANGÈRE EN 1921

Nationalités	Étrangers			Étrangères		
	Profes-sionnels	Au total	Profes-sionnels pour 1.000	Au total	Profes-sionnelles	Pro-fession-nelles pour 1.000
Allemands	23.972	35.091	683	11.823	40.534	292
Autrichiens	782	1.057	740	319	1.033	309
Belges	150.461	187.940	800	52.679	161.046	327
Britanniques	13.777	20.411	675	7.741	26.945	287
Danois	596	832	716	220	899	245
Espagnols	116.128	152.112	763	30.170	102.868	293
Grecs	6.968	8.890	784	781	3.881	201
Hollandais	2.572	3.549	725	848	3.420	248
Hongrois	288	391	736	82	239	343
Italiens	207.342	256.193	810	72.009	194.767	370
Luxembourgeois	10.567	13.902	760	6.036	15.367	393
Norvégiens	570	864	660	132	812	163
Polonais	24.428	30.082	812	4.010	15.684	256
Portugais	8.665	9.204	940	564	1.584	356
Roumains, Serbes, Bulgares	6.599	9.742	677	1.599	6.110	262
Russes	16.002	19.609	816	3.807	12.738	299
Suédois	751	1.142	658	303	1.309	231
Suisses	40.569	50.634	801	14.814	39.515	375
Tchécoslovaques	2.997	3.573	839	616	2.007	307
Turcs	2.348	3.022	777	479	2.018	237
Américains :						
États-Unis	4.000	6.284	637	1.056	6.110	173
Autres	2.944	5.155	571	1.061	4.853	219
Africains :						
Sujets ou protégés français	34.439	35.559	969	222	718	309
Autres	577	1.000	845	74	389	190
Asiatiques	17.035	20.165	577	806	3.767	214
Autres	1.324	1.662	797	454	1.188	382
Non déclarée	768	1.849	415	540	2.309	234
TOTAUX	697.469	879.914	793	213.245	652.110	327

En résumé, le recensement de 1921 fait apparaître les premiers résultats de l'appel à la main-d'œuvre étrangère

indispensable pour remplacer les Français disparus pendant la guerre, et suppléer au déficit croissant de la main-d'œuvre rurale. Pour deux étrangers présents en France en 1911, on en compte 3 en 1921. Les étrangers, localisés autrefois, tendent à se répandre de plus en plus dans toutes les parties du territoire.

En même temps apparaissent des effectifs importants de nationalités jusqu'alors faiblement représentées : Portugais, Africains sujets ou protégés français, Tchécoslovaques, Polonais. Les ressortissants des pays limitrophes, qui fournissent toujours la majorité des étrangers en France, sont aussi en nombre accru, mais dans des proportions relativement moindres. Parmi eux l'augmentation maximum est celle des Espagnols. La diminution des Autrichiens et des Allemands, de même que leur répartition sur le territoire en 1921, s'expliquent d'elles-mêmes.

En tous lieux, les immigrants fournissent généralement une proportion d'adultes plus forte que la population des pays où ils s'installent. Cette disparité s'accroît en France, entre 1911 et 1921, les Français âgés de 20 à 45 ans ayant payé le plus lourd tribut à la guerre. La part de l'élément actif est en 1921 plus fort parmi les étrangers qu'en 1911 et la plupart sont des salariés.

Malgré l'importance de cette immigration, les vides causés par la guerre ne sont pas comblés ; comme on le verra ci-après le flot des immigrants, loin de se ralentir, augmente pendant les années suivantes, sans avoir pu rétablir, en 1926, la situation d'avant-guerre.

CHAPITRE III

Principales tendances démographiques après la guerre

Après avoir fixé à grands traits l'état de la population en France d'après l'image fournie par le recensement du 6 mars 1921, on essaiera de dégager les principales tendances démographiques qui apparaissent dans les relevés du mouvement de l'état civil depuis 1920. Pour servir de base à cette étude, il est nécessaire d'établir tout d'abord une estimation du nombre des habitants au milieu de chacune des années considérées.

I. — Évaluation annuelle de la population moyenne depuis 1920

1. — France entière

Le cadre de ces évaluations est fourni par les deux recensements de 1921 et 1926 ; on le remplit comme d'habitude, à l'aide des excédents de naissances dans l'intervalle et des statistiques disponibles sur les échanges de population entre la France et l'étranger.

La comparaison des deux recensements s'établit ainsi, en milliers d'habitants :

	Population totale	Français	Étrangers (1)
6 mars 1921	39.210	37.660	1.550
7 mars 1926	40.744	38.239	2.505
Accroissement	1.534	579	955

(1) Statistique générale de la France, *Recensement* 1926, t. I, 1re partie, p. 64. Dans les tableaux annexés au décret du 27 décembre 1926, le nombre des étrangers était de 2.498.230 ; il a été porté à 2.505.047 par suite de rectifications pour les arrondissements de Saint-Denis (Décret du 8 février 1927), de Cambrai (Décret du 12 août 1927), d'Angers et de Mont-de-Marsan.

L'excédent des naissances sur les décès pendant le même intervalle a été, en milliers :

	Naissances	Décès	Excédents
	—	—	—
1921 mars-décembre...........	673	574	99
1922 janvier-décembre.........	760	687	73
1923 janvier-décembre.........	761	666	95
1924 janvier-décembre.........	754	679	75
1925 janvier-décembre.........	770	708	62
1926 janvier-février...........	130	124	6
Totaux.................	3.848	3.438	410

La différence entre l'augmentation constatée de 1.534.000 habitants et le surplus de 410.000 naissances, correspond à un excédent d'immigration de 1.124.000 personnes, soit une moyenne annuelle de 225.000, quatre fois plus élevée que l'excédent annuel moyen d'immigration depuis 1906, environ 50.000 pour la période 1911-1921, comme pour 1906-1911.

Cette évaluation ne semble d'ailleurs pas exagérée, car le nombre des étrangers a augmenté de 955.000 et les statistiques relatives aux introductions d'ouvriers étrangers font ressortir pour 1921-1926, un excédent d'entrées de 625.000 ouvriers ; ces statistiques ne comprennent pas les familles, ni même tous les ouvriers introduits en France.

Pour obtenir une estimation du nombre des habitants au 30 juin de chaque année, en partant de mars 1921, il suffit d'ajouter, aux excédents de naissances constatés, l'excédent d'immigration évalué ci-dessus, en supposant qu'il est réparti mois par mois, comme l'excédent connu des entrées d'ouvriers étrangers ou coloniaux qui représente plus de la moitié du total.

Les estimations ainsi faites pour 1921-1926, continuant celles encore plus approximatives pour 1911-1921, peuvent être prolongées, pour les années ultérieures, par des évaluations provisoires qui ne pourront être fixées définitivement qu'après le recensement de 1931. Elles sont reproduites et utilisées ci-après pour l'étude de la nuptialité (page 631), de la natalité (page 664), de la mortalité (page 694), et des excédents de naissances ou de décès (page 751).

2. — Par département

Comme on a déjà eu l'occasion de le dire, les migrations intérieures entre les départements ne peuvent guère être évaluées qu'en bloc, pour la période de cinq ans comprise entre deux dénombrements successifs, par le classement suivant le lieu d'origine des habitants présents dans chaque département. Les déplacements annuels sont trop mal connus, pour qu'on puisse essayer, pour chaque département, une estimation de la population au 30 juin de chaque année, comme on l'a fait pour la France entière ; les résultats seraient trop aléatoires.

Aussi a-t-on préféré faire porter l'étude des facteurs démographiques par département non sur les années séparées, mais sur des périodes telles que 1920-1924, en prenant pour base d'appréciation la population moyenne de chaque département, d'après le nombre des habitants recensés en 1921 et en 1926.

II. — **Nuptialité**

1. — Mouvement mensuel des mariages de 1920 à 1925

Le rythme ordinaire de la distribution des mariages par mois avait été complètement bouleversé pendant la guerre (voir page 221). A partir de septembre 1919, l'augmentation du nombre mensuel est devenue très rapide par suite de la démobilisation progressive. Pendant les années 1920 à 1925, la distribution mensuelle reprend très vite son allure d'autrefois :

Mois	1920	1921	1922	1923	1924	1925
Janvier	58,9	41,9	29,5	25,2	24,1	26,3
Février	59,4	33,3	37,8	27,2	30,4	32,5
Mars	28,2	28,0	17,3	17,3	22,8	15,2
Avril	83,6	61,9	44,7	46,0	35,9	40,6
Mai	49,2	33,1	30,2	25,2	28,8	29,1
Juin	55,6	39,9	35,2	34,2	33,8	31,4
Juillet	47,6	34,0	29,8	25,8	25,8	24,9
Août	42,3	30,7	26,5	24,8	26,5	26,4
Septembre	53,4	38,8	36,0	35,3	34,0	33,8
Octobre	59,8	46,9	37,7	36,9	36,0	36,4
Novembre	50,0	37,9	32,3	30,4	33,0	32,2
Décembre	34,7	29,1	27,6	26,8	24,3	24,0
Totaux	622,7	455,5	384,6	355,1	355,4	352,8

On retrouve, comme avant la guerre, les deux minima très nets en mars (Carême) et en décembre (Avent) ; puis un autre minimum un peu moins accentué en juillet-août (moissons). Aux mois d'avril et d'octobre correspondent deux maxima, le premier étant le plus marqué.

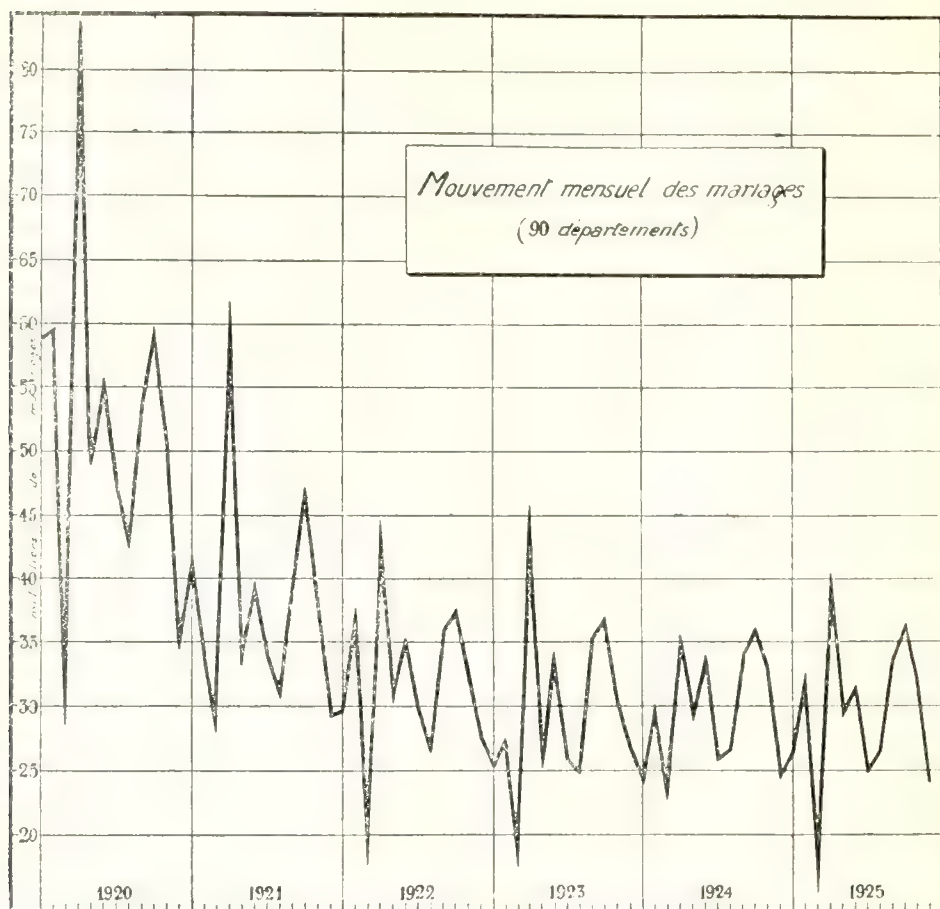


Fig. 16. — Mouvement mensuel des mariages de 1920 à 1925.

2. — Fréquence annuelle des mariages dans la population totale

Le tableau ci-après permet de suivre le mouvement de la nuptialité, de 1913 à 1919, dans les 87 départements (pour les années 1914 à 1919, il ne s'agit que d'évaluations approximatives), puis de 1919 à 1927 dans la France entière (90 dépar-

tements) ; on a rappelé les résultats de 1913 pour le même territoire, y compris l'Alsace et la Lorraine.

	Population en milliers	Mariages en milliers	Nouveaux mariés pour 10.000 habitants
87 départements. — Evaluations de 1914 à 1919			
1913	39.790	298,9	151
1914	39.800	195,0	98
1915	38.800	82,0	41
1916	38.200	120,0	63
1917	37.600	175,0	93
1918	36.900	195,0	106
1919	37.000	528,7	286
90 départements. — Résultats définitifs			
1913	41.645	312,0	150
1919	38.700	552,7	286
1920	39.000	622,7	319
1921	39.240	455,5	232
1922	39.420	384,6	195
1923	39.880	355,1	178
1924	40.310	355,4	176
1925	40.610	352,8	174
1926	40.850	345,4	169
1927	40.920	336,3	164

En 1913, 312.000 mariages ont été célébrés dans les 90 départements actuels, mais la moyenne des années précédentes était de l'ordre de 320.000. Ce nombre, réduit des trois quarts en 1915, est resté déficitaire jusqu'en 1918. Après la démobilisation, il s'est relevé à 553.000 en 1919 et 623.000 en 1920, soit au double du nombre de 1913. Rapidement abaissé jusqu'à 355.000 en 1923, il est demeuré à ce niveau pendant les deux années suivantes, mais a marqué, en 1926, une nouvelle baisse qui a ramené le nombre des mariages à 336.000 en 1927, soit à 16.000 environ au-dessus du niveau moyen des dernières années d'avant la guerre.

La perturbation que le conflit mondial a déterminée dans le nombre annuel des mariages, n'est donc pas encore totalement achevée, mais elle semble avoir épuisé la majeure partie de son

action, au moins en ce qui concerne ses effets immédiats. Quelle que soit d'ailleurs l'évolution future du nombre des mariages, dès à présent, un fait reste acquis. Par rapport à la moyenne, 320.000, les années 1914 à 1919 présentent un déficit global d'environ 800.000 mariages, qui se trouve numériquement égal à l'excédent constaté de 1919 à 1924, par rapport à cette même moyenne. Mais cette compensation, purement numérique, ne veut pas dire que les conséquences de la guerre soient effacées dès 1925 ; pour de nombreux mariages retardés, la durée de fécondité sera réduite et les conditions physiques des nouveaux mariés seront diminuées, par exemple pour les invalides de guerre.

Si l'on examine maintenant, au lieu des nombres absolus, les taux annuels de nuptialité, on constate que la proportion des nouveaux époux pour 10.000 habitants, réduite de 151 en 1913, jusqu'au minimum de 41 en 1915, n'est revenue qu'à 106 en 1918, mais s'élève très rapidement, après la démobilisation, à 286 en 1919 et 319 en 1920, soit plus de deux fois sa valeur en 1913. Elle diminue ensuite très vite jusqu'à 178 en 1923, puis plus lentement jusqu'à 169 en 1926 et 164 en 1927.

Comparaison avec quelques autres pays. — Les taux relevés pendant les années qui ont suivi la guerre, classent la France parmi les pays à nuptialité très élevée.

Le taux maximum constaté en France, en 1920, 319 nouveaux époux pour 10.000 habitants n'a guère été dépassé qu'en Hongrie, 396 pour 10.000 en 1919. Les autres maxima, tous enregistrés en 1920, sont nettement inférieurs : Empire allemand 290, Belgique 288, Italie 280, Autriche 272, Roumanie 259, Angleterre 202, etc.

Notons, en passant, que ce relèvement de la nuptialité, après la fin des hostilités, ne s'est pas produit seulement dans les pays belligérants, mais aussi dans les pays neutres où il fut naturellement moins accentué. Ainsi, en Suisse, le nombre des nouveaux époux pour 10.000 habitants, tombé de 138 en 1913, à 116 en moyenne de 1914 à 1918, s'est relevé à 158 en

1919 et 180 en 1920. En Espagne, le taux moyen de 131 pendant la guerre, passe à 162 en 1919, 169 en 1920. Aux Pays-Bas, la proportion des nouveaux époux est montée à 172 pour 10.000 habitants en 1919 et 191 en 1920, au lieu de 141 pendant la guerre et 155 en 1913.

Partout, naturellement, les taux très élevés de 1919 et 1920 se sont progressivement abaissés pendant les années suivantes ; la France est l'un des pays où cette régression s'est faite le plus lentement et où l'écart au-dessus du niveau d'avant-guerre reste encore le plus grand.

Ainsi, en France, la proportion des nouveaux mariés pour 10.000 habitants n'est pas descendue au-dessous de 170 avant 1926, alors qu'elle était de 151 en 1913.

En Hongrie, pays à nuptialité élevée, on est revenu en 1926 à 182 pour 10.000, comme en 1913. En Allemagne, le taux de 1925 et 1926, 154, est le même qu'en 1913 ; en Italie, on a 146 pour 10.000 en 1926 et 1927, au lieu de 149 en 1913. En Angleterre, le taux de 1927, 157, est égal à celui de 1913. En Roumanie, la proportion n'est plus que 179 pour 10.000 en 1925, au lieu de 183 en 1913. En Belgique, comme en France, la nuptialité s'est maintenue à un niveau plus élevé qu'avant la guerre : on compte encore 185 nouveaux époux pour 10.000 habitants, au lieu de 161 en 1913.

Au total, si l'on classe quelques pays européens par ordre des taux de nuptialité décroissants en 1926, on a la liste ci-après : Roumanie 189, Belgique 185, Hongrie 182, France 170, Allemagne 152, Angleterre 151 en 1925-1927 (1) ; Danemark 150, Pays-Bas 149, Espagne et Italie 146, Autriche 144, Suisse 142, Finlande 128, Suède 126, Norvège 114, Irlande 82.

3. — Fréquence des mariages parmi les mariables

Le tableau ci-après permet de comparer la proportion annuelle moyenne de nouveaux mariés parmi 10.000 mariables de

(1) A cause de la crise minière de 1926, le taux des mariages s'est abaissé à 143, mais il a été de 152 en 1925 et 157 en 1927.

chaque sexe, séparément pour les célibataires, les veufs et divorcés.

PROPORTION ANNUELLE MOYENNE DE NOUVEAUX ÉPOUX POUR 10.000 MARIABLES (1)

Catégories	1920-1924 (90 départements) Sexe masculin	Sexe féminin	1906-1913 (87 départements) Sexe masculin	Sexe féminin
Célibataires	1.100	850	723	707
Veufs et divorcés	478	176	294	94
Ensemble	958	581	634	472
Sexes réunis	724		541	

La fréquence des mariages pendant les années 1920-1924, a été d'environ 51 pour 100 plus élevée parmi les hommes mariables qu'en 1906-1913, 958 pour 10.000 au lieu de 634. Pour les femmes mariables, la proportion analogue passe de 472 à 581 pour 10.000, l'augmentation n'est que de 23 pour 100. Les coupes sombres de la guerre parmi les hommes adultes, expliquent cette différence et aussi pourquoi la fréquence des mariages s'est élevée de 723 à 1.100 pour 10.000 pour les garçons, alors qu'elle s'est accrue seulement de 707 à 850 pour les filles.

Un autre fait caractéristique de la nuptialité d'après-guerre, c'est le très fort accroissement de la fréquence des remariages. Pour les veuves et divorcées, le taux est presque doublé : 176 pour 10.000 en 1920-1924, au lieu de 94 en 1906-1913 ; pour les veufs et divorcés, il passe de 294 à 478 pour 10.000. Après les épreuves de la guerre, le désir de reconstruire un foyer s'est fait plus impérieux.

Naturellement, des années 1920-1924, les deux premières surtout présentent un caractère tout à fait exceptionnel au point de vue de la fréquence des mariages qui tend à revenir vers le niveau d'avant-guerre, au cours des années suivantes.

(1) Voir p. 225, les proportions pour 1914-1919.

FRÉQUENCE MOYENNE DES MARIAGES DANS LA PÉRIODE 1920-1924

Départements	Nombre annuel moyen de mariages	Nombre moyen de personnes mariables (milliers)		Proportion annuelle moyenne des nouveaux mariés		
				pour 10.000 personnes mariables		Pour 10.000 habit.
		Hommes	Femmes	Hom.	Fem.	
1	2	3	4	5	6	7
Ain	3.228	38,9	57,0	828	566	204
Aisne	5.551	51,8	67,5	1.071	822	244
Allier	3.891	36,9	63,6	1.053	611	210
Alpes (Basses-)	882	13,5	15,8	653	558	196
Alpes (Hautes-)	841	12,4	15,7	676	534	191
Alpes-Maritimes	3.406	48,9	85,0	695	400	172
Ardèche	3.141	35,7	54,9	878	572	216
Ardennes	3.402	34,2	47,7	993	712	237
Ariège	1.622	20,7	31,1	783	520	191
Aube	2.529	27,4	41,6	924	608	217
Aude	2.821	32,3	50,4	872	559	195
Aveyron	3.437	38,6	61,9	889	555	208
Belfort	1.070	14,8	17,1	724	624	225
Bouches-du-Rhône	9.001	118,5	162,4	759	554	207
Calvados	4.119	38,0	76,7	1.059	537	213
Cantal	1.874	20,8	37,8	899	495	189
Charente	3.328	30,1	52,3	1.103	636	211
Charente-Inférieure	4.284	42,1	71,4	1.017	599	205
Cher	3.128	32,4	52,3	965	597	208
Corrèze	2.957	25,3	43,7	1.166	676	218
Corse	1.900	33,0	52,0	576	365	133
Côte-d'Or	3.141	38,4	61,2	818	513	193
Côtes-du-Nord	5.680	59,3	117,3	958	484	205
Creuse	2.323	21,3	41,6	1.092	557	208
Dordogne	4.425	37,1	64,7	1.193	684	225
Doubs	3.061	38,8	55,1	788	555	211
Drôme	2.697	32,0	50,3	891	536	205
Eure	3.204	31,9	52,6	1.002	609	210
Eure-et-Loir	2.638	26,5	42,1	994	625	209
Finistère	7.609	79,6	143,9	955	528	201
Gard	3.702	48,3	71,6	767	516	186
Garonne (Haute-)	4.282	50,6	85,9	845	498	200
Gers	1.835	24,3	34,3	755	534	188

Fréquence moyenne des mariages dans la période 1920-1924 (*suite*)

Départements	Nombre annuel moyen de mariages	Nombre moyen de personnes mariables (milliers)		Proportion annuelle moyenne des nouveaux mariés		
				pour 10.000 personnes mariables		Pour 10.000 habit.
		Hommes	Femmes	Hom.	Fem.	
1	2	3	4	5	6	7
Gironde	8.793	87,0	159,6	1.011	551	214
Hérault	4.655	57,8	93,0	805	500	188
Ille-et-Vilaine	6.225	58,9	117,3	1.057	530	223
Indre	2.781	27,1	44,1	1.025	630	216
Indre-et-Loire	3.404	32,1	55,8	1.059	610	206
Isère	5.483	67,7	104,6	810	524	203
Jura	2.344	29,3	43,7	800	536	204
Landes	2.882	27,9	46,1	1.032	613	219
Loir-et-Cher	2.706	24,2	41,7	1.117	649	216
Loire	7.025	79,0	121,0	889	580	215
Loire- (Haute)	2.782	29,2	55,3	951	503	211
Loire-Inférieure	7.100	72,4	133,4	980	532	218
Loiret	3.452	33,2	59,8	1.039	577	204
Lot	1.676	191,7	32,6	874	514	193
Lot-et-Garonne	2.463	24,2	40,7	1.016	604	203
Lozère	1.096	13,9	21,1	847	519	207
Maine-et-Loire	4.809	51,5	93,3	933	515	202
Manche	4.609	48,0	90,5	960	509	215
Marne	4.009	47,0	59,6	853	672	210
Marne- (Haute)	1.948	26,2	34,9	742	557	198
Mayenne	2.775	28,9	52,2	960	531	213
Meurthe-et-Moselle	5.744	77,0	87,2	745	658	218
Meuse	2.322	31,3	36,7	741	632	219
Morbihan	5.514	56,8	108,7	970	507	202
Moselle	6.270	94,8	95,4	661	657	205
Nièvre	2.638	29,8	45,7	884	577	199
Nord	24.970	191,2	336,7	1.306	741	266
Oise	4.476	51,5	65,4	868	684	226
Orne	2.893	29,2	54,3	991	532	210
Pas-de-Calais	13.031	105,5	163,8	1.235	795	239
Puy-de-Dôme	4.821	57,7	93,5	836	515	193
Pyrénées (Basses-)	3.752	49,6	85,0	756	441	184
Pyrénées (Hautes-)	1.657	25,3	38,6	654	429	178

FRÉQUENCE MOYENNE DES MARIAGES DANS LA PÉRIODE 1920-1924 (*fin*)

Départements	Nombre annuel moyen de mariages	Nombre moyen de personnes mariables (milliers)		Proportion annuelle moyenne des nouveaux mariés		
				pour 10.000 personnes mariables		Pour 10.000 habit.
		Hommes	Femmes	Hom.	Fem.	
1	2	3	4	5	6	7
Pyrénées-Orientales....	2.267	23,3	37,7	972	600	203
Rhin (Bas-)............	7.070	82,3	118,9	858	594	214
Rhin (Haut-)..........	5.645	67,4	92,0	838	613	236
Rhône.................	9.431	125,3	209,4	752	450	193
Saône (Haute-)........	2.316	21,3	44,6	1.096	518	204
Saône-et-Loire.........	5.938	60,5	93,6	981	634	215
Sarthe................	4.224	34,4	71,2	1.229	592	218
Savoie................	2.147	30,9	42,9	695	500	188
Savoie (Haute-)........	2.259	35,5	45,0	636	501	188
Seine.................	60.195	513,9	1.007,4	1.171	597	266
Seine-Inférieure........	10.416	91,4	166,3	1.138	626	236
Seine-et-Marne.........	3.726	40,9	59,8	911	623	205
Seine-et-Oise..........	9.903	100,4	168,3	986	588	192
Sèvres (Deux-)........	3.221	32,7	51,5	983	625	208
Somme................	5.284	52,2	82,2	1.012	642	228
Tarn..................	3.103	31,9	52,7	972	589	208
Tarn-et-Garonne.......	1.582	16,8	28,7	941	551	196
Var...................	3.013	49,6	57,2	607	526	179
Vaucluse..............	2.355	26,9	41,7	873	564	209
Vendée...............	4.256	38,9	73,8	1.093	576	215
Vienne................	3.186	30,7	51,5	1.037	618	207
Vienne (Haute-).......	4.054	32,2	60,3	1.256	672	232
Vosges................	4.260	45,0	76,9	945	554	223
Yonne................	2.697	30,3	48,0	891	562	196
90 DÉPARTEMENTS...	434.664	4.536,6	7.478,2	958	581	217

4. — NUPTIALITÉ PAR DÉPARTEMENT

La fréquence des mariages est très variable suivant les régions, le tableau de la page 635, permet d'apprécier ces

différences à l'aide de deux taux moyens pour la période 1920-1924.

Le premier taux de fréquence dans la population *totale* a été obtenu en rapportant le nombre annuel moyen des nouveaux mariés, à la population (moyenne arithmétique des résultats des recensements de 1921 et 1926).

Le second taux de fréquence dans la population *mariable* a été calculé en rapportant le nombre annuel moyen des nouveaux époux au nombre des personnes mariables au recensement de 1921 seulement, les résultats de 1926 n'étant pas encore connus. On rappelle que la population mariable comprend : pour les hommes les célibataires de 18 ans et plus, les veufs et divorcés ; pour les femmes, les célibataires de 15 ans et plus, les veuves et divorcées.

Un autre tableau, page 639, présentant les résultats analogues pour 1911-1913, permet par comparaison d'apprécier les perturbations résultant de la guerre.

Si l'on trace une ligne droite de Bayonne (Basses-Pyrénées) à Montmédy (Meuse), au sud et à l'est de cette ligne jusqu'aux frontières suisse et italienne, à la mer Méditerranée et aux Pyrénées, presque tous les départements ont une nuptialité inférieure à la moyenne en 1911-1913, sauf quelques exceptions : Loire, Lozère et Pyrénées-Orientales. Cette région est, en grande partie, montagneuse (Massif Central, Cévennes, Jura, Alpes, Pyrénées), à caractère surtout agricole, et alimente une émigration relativement considérable. Dans les départements-frontières de l'Est, une autre cause abaisse la nuptialité : les fortes garnisons, déterminent une très forte proportion de célibataires jeunes, que leur situation empêche de contracter mariage.

Au nord-ouest de la ligne Bayonne-Montmédy, vers le littoral de la Manche et de l'Atlantique, presque tous les départements ont une nuptialité plus élevée que celle de la France entière : régions industrielles de Paris et du Nord, départements agricoles de Normandie, de Bretagne et du centre-ouest.

Fréquence moyenne des mariages dans la période 1911-1913

Départements	Nombre annuel moyen de mariages	Nombre moyen de personnes mariables (milliers)		Proportion annuelle moyenne des nouveaux mariés		
				pour 10.000 personnes mariables		Pour 10.000 habit.
		Hommes	Femmes	Hom.	Fem.	
1	2	3	4	5	6	7
Ain	2.362	46,5	53,1	507	444	138
Aisne	4.091	58,9	81,5	694	502	154
Allier	2.946	40,5	57,0	727	517	144
Alpes (Basses-)	679	17,3	15,5	392	438	126
Alpes (Hautes-)	655	18,3	15,5	357	422	124
Alpes-Maritimes	2.322	63,9	75,8	362	306	130
Ardèche	2.493	42,4	51,9	587	480	150
Ardennes	2.426	42,1	47,0	576	516	152
Ariège	1.242	25,2	29,8	493	417	126
Aube	1.774	29,2	38,5	607	461	146
Aude	2.115	36,3	45,5	582	464	140
Aveyron	2.653	44,4	58,2	597	456	142
Belfort (Terr. de)	767	19,1	15,8	401	485	150
Bouches-du-Rhône	5.985	113,0	143,8	529	416	148
Calvados	3.034	46,6	72,6	651	418	152
Cantal	1.482	23,6	36,3	628	408	132
Charente	2.476	36,1	47,4	686	522	142
Charente-Inférieure	3.205	49,8	64,3	643	498	142
Cher	2.349	38,2	47,3	614	496	138
Corrèze	2.179	29,6	39,9	735	546	142
Corse	1.700	39,1	50,8	434	334	116
Côte-d'Or	2.313	46,5	58,4	497	396	132
Côtes-du-Nord	4.413	69,9	109,3	631	377	144
Creuse	1.707	23,0	38,8	742	440	128
Dordogne	3.158	44,1	57,4	716	550	144
Doubs	2.240	45,1	50,7	496	441	148
Drôme	2.014	40,1	47,1	502	427	138
Eure	2.369	38,6	48,6	613	487	146
Eure-et-Loir	1.959	32,0	39,4	612	494	144
Finistère	6.305	92,8	128,9	679	488	156
Gard	2.902	53,2	67,6	545	429	140
Garonne (Haute-)	3.033	51,6	75,5	587	402	140
Gers	1.335	30,1	32,6	443	409	120

Fréquence moyenne des mariages dans la période 1911-1913 (*suite*)

Départements	Nombre annuel moyen de mariages	Nombre moyen de personnes mariables (milliers)		Proportion annuelle moyenne des nouveaux mariés		
		Hommes	Femmes	pour 10.000 personnes mariables Hom.	Fem.	Pour 1.000 hb.
1	2	3	4	5	6	7
Gironde	6.163	90,6	145,0	680	425	148
Hérault	3.376	62,9	82,1	536	411	140
Ille-et-Vilaine	4.892	76,7	110,9	637	441	160
Indre	2.034	31,1	39,1	654	520	142
Indre-et-Loire	2.626	36,6	51,4	717	510	154
Isère	3.916	77,0	96,9	508	404	140
Jura	1.763	36,5	41,8	483	421	138
Landes	2.099	31,3	40,2	670	522	146
Loir-et-Cher	2.027	27,7	37,7	731	537	150
Loire	4.984	80,5	109,1	619	456	154
Loire (Haute-)	2.154	35,6	42,9	605	502	142
Loire-Inférieure	5.412	80,9	122,6	668	441	160
Loiret	2.743	41,3	54,6	664	502	150
Lot	1.350	24,5	32,0	553	409	130
Lot-et-Garonne	1.801	29,5	38,0	610	474	134
Lozère	961	14,7	19,6	653	490	156
Maine-et-Loire	3.729	63,6	87,3	586	416	146
Manche	3.594	64,0	87,3	561	411	150
Marne	3.481	56,4	67,5	617	515	158
Marne (Haute-)	1.462	28,9	33,7	506	433	138
Mayenne	2.241	37,2	50,2	602	446	150
Meurthe-et-Moselle	4.261	100,4	83,1	424	512	150
Meuse	1.813	57,1	41,1	317	437	130
Morbihan	4.263	67,7	99,6	629	426	146
Moselle	4.493	127,6	93,9	352	478	137
Nièvre	2.027	32,9	42,0	616	482	134
Nord	17.126	278,1	314,8	615	544	174
Oise	3.152	46,3	60,6	680	520	152
Orne	2.154	36,9	52,3	583	411	140
Pas-de-Calais	9.043	114,4	149,9	790	603	168
Puy-de-Dôme	3.544	63,9	84,6	554	418	134
Pyrénées (Basses-)	2.727	56,6	79,6	481	342	126
Pyrénées (Hautes-)	1.279	31,2	37,6	410	340	124

FRÉQUENCE MOYENNE DES MARIAGES DANS LA PÉRIODE 1911-1913 (*fin*)

Départements	Nombre annuel moyen de mariages	Nombre moyen de personnes mariables (milliers)		Proportion annuelle moyenne des nouveaux mariés		
				pour 10.000 personnes mariables		Pour 10.000 habit.
		Hommes	Femmes	Hom.	Fem.	
1	2	3	4	5	6	7
Pyrénées-Orientales....	1.739	25,6	32,5	679	535	162
Rhin (Bas-)..........	4.900	100,1	115,5	490	425	140
Rhin (Haut-)..........	3.732	71,0	90,3	525	415	144
Rhône................	6.647	118,2	179,5	562	370	144
Saône (Haute-)........	1.792	33,4	44,2	536	405	138
Saône-et-Loire.........	4.444	64,9	85,2	684	521	146
Sarthe...............	3.132	41,8	65,4	749	478	148
Savoie...............	1.596	37,9	40,2	421	397	128
Savoie (Haute-).......	1.597	41,7	41,5	383	384	124
Seine................	43.977	610,2	859,8	720	511	210
Seine-Inférieure........	7.463	97,1	151,0	769	493	170
Seine-et-Marne........	2.744	44,6	53,2	615	515	152
Seine-et-Oise..........	6.411	98,2	133,2	652	481	156
Sèvres (Deux-)........	2.632	39,9	47,2	659	558	156
Somme...............	3.931	57,8	84,9	680	463	150
Tarn................	2.193	37,2	47,6	589	457	134
Tarn-et-Garonne.......	1.184	21,5	26,9	550	440	128
Var.................	2.328	52,8	53,8	443	432	140
Vaucluse.............	1.718	32,3	38,6	523	445	144
Vendée..............	3.396	48,1	66,1	706	513	154
Vienne..............	2.436	38,1	46,3	639	526	146
Vienne (Haute-)........	2.928	37,7	52,7	776	555	152
Vosges...............	3.166	58,3	71,3	543	444	144
Yonne...............	2.011	53,2	45,1	571	446	132
90 DÉPARTEMENTS...	319.470	5.311,3	6.842,8	601	467	154

Au total, les écarts entre les taux départementaux sont considérables ; la proportion des nouveaux époux pour 10.000 habitants, pour une moyenne de 154 en 1911-1913, varie de 116 en Corse à 210 dans la Seine, soit presque du simple

au double. En 1920-1924, la moyenne étant 217 pour 90 départements, le taux le plus faible est 133 dans la Corse, le plus élevé 266 dans la Seine et le Nord. Cette fois, c'est exactement le double, mais la moyenne est aussi sensiblement plus élevée ; il est naturel que l'écart extrême soit accru.

Observons en outre que les valeurs extrêmes sont un peu exceptionnelles. Ainsi, en 1920-1924, le taux minimum de la Corse 133, est très inférieur aux autres qui ne tombent pas au-dessous de 172 (Alpes-Maritimes) et 178 (Hautes-Pyrénées). A l'autre extrémité de l'échelle, si le taux maximum 266 se présente dans les deux départements les plus peuplés (Seine et Nord), les taux les plus élevés sont ensuite 239 dans le Pas-de-Calais et 237 dans les Ardennes.

Pour rendre plus aisée la comparaison des taux par département, on a groupé ci-dessous dans l'ordre croissant ou décroissant, ceux qui présentent les proportions de nouveaux mariés les plus fortes ou les plus faibles avant la guerre (1911-1913), pendant (1914-1919) et après (1920-1924). On rappelle que, faute de données précises, les dix départements envahis ne figurent pas dans la liste intermédiaire (1914-1919).

Les départements industriels sont au premier rang de ceux où la nuptialité est la plus élevée ; les départements envahis sont représentés par les Ardennes, la Somme et l'Oise en plus du Nord et du Pas-de-Calais. Les parties montagneuses du territoire, certaines régions du Sud de la France, où la natalité est aussi très faible, fournissent les taux de nuptialité les moins élevés.

Pour examiner la distribution des départements d'après la fréquence des mariages dans la population *mariable*, il est préférable de prendre le taux calculé pour les femmes mariables, la population féminine étant généralement plus stable et n'ayant pas subi de pertes considérables comme les hommes adultes.

Cette distribution diffère beaucoup de celle qu'on a obtenue à l'aide des taux pour la population totale. La dispersion est plus grande ; ainsi, en 1920-1924, pour une moyenne de 581 nouvelles épouses sur 10.000 femmes mariables, le minimum est de 365 pour la Corse, le maximum de 822 dans l'Aisne,

soit beaucoup plus du double. En 1911-1913, la moyenne étant de 467 pour 87 départements, l'écart extrême allait de 306 dans les Alpes-Maritimes à 558 dans les Deux-Sèvres, il était donc d'amplitude moins élevée, toutes proportions gardées.

PROPORTIONS ANNUELLES MOYENNES DE NOUVEAUX MARIÉS POUR 10.000 HABITANTS

Années 1920-1924 (90 départements)		Années 1914-1919 (77 départements)		Années 1911-1913 (87 départements)	
Les plus élevées					
Seine	266	Seine	176	Seine	210
Nord	266	Seine-Inférieure.	146	Nord	174
Pas-de-Calais	239	Bouch.-d.-Rhône	130	Seine-Inférieure.	170
Ardennes	237	Finistère	128	Pas-de-Calais	168
Seine-Inférieure.	236	Gironde	124	Pyrénées-Orient.	162
Haut-Rhin	236	Seine-et-Oise	123	Ille-et-Vilaine	160
Haute-Vienne	232	Calvados	122	Loire-Inférieure.	160
Somme	228	Ille-et-Vilaine	122	Marne	158
Oise	226	Loire	122	Finistère, Lozère	156
				Seine-et-Oise, Deux-Sèvres	156
Moyennes :					
90 Dép	217	77 Dép	116	87 Dép	154
Les plus faibles					
Corse	133	Gers	75	Corse	116
Alpes-Maritimes.	172	Creuse	77	Gers	120
Hautes-Pyrénées	178	Landes	79	Hautes-Alpes	124
Var	179	Lot	80	Hautes-Pyrénées	124
Basses-Pyrénées.	184	Lozère	81	Haute-Savoie	124
Gard	186	Ariège	82	Basses-Alpes	126
Hérault	188	Hautes-Pyrénées	83	Ariège	126
Savoie	188	Basses-Alpes	83	Basses-Pyrénées.	126
Haute-Savoie	188	Aveyron	83	Creuse	128
Gers	188	Basses-Pyrénées.	84	Savoie	128
				Tarn-et-Garonne	128

En 1920-1924, ce sont les départements libérés qui fournissent les taux les plus élevés, avec trois départements du Centre : Dordogne, Corrèze, Haute-Vienne. Sur la liste des taux les plus faibles, s'inscrivent, après la Corse et les Alpes-Maritimes, des départements dispersés, appartenant aux régions montagneuses du Sud (Hautes et Basses-Pyrénées, Haute-Garonne), du Centre (Cantal) ou des Alpes (Savoie), un département industriel à forte agglomération urbaine (Rhône) et un département breton, agricole et maritime (Côtes-du-Nord).

PROPORTIONS ANNUELLES MOYENNES DES MARIAGES POUR 10.000 FEMMES MARIABLES

Années 1920-1924		Années 1914-1919		Années 1911-1913	
		LES PLUS ÉLEVÉES			
Aisne	822	Seine	398	Deux-Sèvres	558
Pas-de-Calais	795	Seine-Inférieure	392	Haute-Vienne	555
Nord	741	Seine-et-Oise	370	Dordogne	550
Ardennes	712	Finistère	356	Corrèze	546
Oise	684	Pyrénées-Orient.	352	Loir-et-Cher	537
Dordogne	684	Bouc.-d.-Rhône	341	Pyrénées-Orient.	535
Corrèze	676	Seine-et-Marne	340	Vienne	526
Marne	672	Eure	339	Landes	522
Haute-Vienne	672	Charente	336	Saône-et-Loire	521
Meurthe-et-Mos.	658	Dordogne	333	Indre	520
		MOYENNES			
90 Dép	581	77 Dép	310	87 Dép	467
		LES PLUS FAIBLES			
Corse	365	Hautes-Pyrénées	202	Alpes-Maritimes	306
Alpes-Maritimes	400	Basses-Pyrénées	206	Corse	334
Hautes-Pyrén.	429	Haute-Loire	215	Hautes-Pyrén.	340
Basses-Pyrénées	441	Creuse	217	Basses-Pyrénées	342
Rhône	450	Lozère	217	Rhône	370
Côtes-du-Nord	484	Cantal	225	Haute-Savoie	384
Cantal	495	Ariège	227	Côte-d'Or	396
Haute-Garonne	498	Aveyron	228	Savoie	397
Hérault	500	Alpes-Maritimes	229	Haute-Garonne	402
Savoie	500	Savoie	231	Haute-Saône	405

5. — Fréquence des mariages suivant le sexe et l'âge

On l'a déterminée pour l'année moyenne 1920-1924, par rapport à la population mariable au recensement de 1921. Voici les résultats comparés à ceux des années 1906-1913 :

Proportion annuelle moyenne de nouveaux époux pour 10.000 mariables de chaque groupe

Groupe d'âges en années	Sexe masculin 1920-1924 (90 dép.)	Sexe masculin 1906-1913 (87 dép.)	Sexe féminin 1920-1924 (90 dép.)	Sexe féminin 1906-1913 (87 dép.)
Moins de 20 ans.....	75	35	340	326
20-24 ans............	1.184	542	1.813	1.624
25-29 ans............	3.084	2.033	1.843	1.468
30-39 ans............	1.777	1.070	796	596
40-49 ans............	953	397	259	182
50 ans et plus.......	136	83	27	19
Ensemble.......	958	634	581	472

Les taux s'élèvent en 1920-1924, pour tous les groupes d'âge, jusqu'à des valeurs exceptionnelles jamais atteintes depuis le milieu du siècle dernier, sauf pour les moins de 20 ans : en 1856-1865, la proportion des nouveaux mariés parmi les hommes de 18 à 20 ans était de 128 pour 1.000 et de 380 pour les femmes de 15 à 20 ans.

Par rapport à la dernière période d'avant-guerre, les taux sont accrus dans tous les groupes d'âge. Pour les hommes, la proportion est plus que doublée de 20 à 24 ans, passant de 542 à 1.184, augmentée de moitié de 25 à 29 ans, 3.084 au lieu de 2.033, accrue de 70 pour 100 de 30 à 39 ans, 1.777 au lieu de 1.070.

La population mariable féminine n'ayant pas été diminuée par la guerre comme la masculine, l'accroissement de la fréquence des mariages est plus modérée : insignifiante au-dessous de 20 ans, elle est moins accentuée de 20 à 24 ans que de 25 à 29 ans, groupe qui fournit le taux maximum 1.843 en 1920-1924, au lieu de 1.468 en 1906-1913.

Age moyen des nouveaux époux. — Le tableau ci-après fait suite à celui de la page 233, qui fait connaître l'âge moyen des

nouveaux époux pendant la guerre, pour les mariages de *garçons* avec *filles* seulement.

AGE MOYEN AU MARIAGE EN ANNÉES ET MOIS

Années	Mariages de garçons avec filles		
	Garçons	Filles	Différence
1913 (87 dép.)	28 6	24 3	4 3
1919 (90 dép.)	29 1	24 11	4 2
1920	28 4	24 6	3 10
1921	28 0	24 3	3 9
1922	27 6	24 0	3 6
1923	27 1	23 8	3 5
1924	26 9	23 6	3 3

L'âge moyen des garçons, porté par la guerre de 28 ans 6 mois en 1913 à 29 ans 1 mois en 1919, diminue ensuite très rapidement jusqu'à 26 ans 9 mois en 1924. Cet abaissement paraît devoir persister en raison de la réduction du service militaire, qui permet aux jeunes gens de fonder plus tôt une nouvelle famille. Pour les filles, cette condition nouvelle ne joue naturellement que dans la mesure où les jeunes hommes, se mariant plus tôt, sont portés à choisir des femmes plus jeunes ; aussi l'âge moyen des filles au mariage, qui s'était peu élevé pendant la guerre, s'abaisse-t-il moins vite ensuite, de 24 ans 11 mois en 1919 à 23 ans 6 mois en 1924.

La moyenne différence d'âge entre garçons et filles contractant mariage est ainsi réduite de 4 ans 3 mois en 1913, à 3 ans 3 mois en 1924.

6. — MARIAGES D'APRÈS LE DOMICILE DES ÉPOUX

Pendant la guerre, le déplacement des réfugiés, des militaires blessés, convalescents ou permissionnaires, avait augmenté la proportion des mariages entre fiancés domiciliés dans des communes différentes. De 408 pour 1.000 en 1913 dans les 87 départements, elle est passée à 461 en 1919. Dès 1920, la majeure partie des population déplacées ayant retrouvé son habitat ordinaire, la proportion revient à 432, puis à 428

en 1921 et 423 en 1922. Elle se relève ensuite légèrement à 427 en 1923 et 430 en 1924. L'accroissement des moyens de transport rendant la population plus mobile, il est probable que, loin de revenir à son niveau d'autrefois, elle aura plutôt tendance à augmenter.

7. — Mariages d'après la nationalité

Le tableau ci-dessous fait suite à celui de la page 235 En nombres absolus, on constate naturellement une augmentation dans toutes les catégories pendant les années à forte nuptialité qui ont suivi la démobilisation ; ensuite, il n'y a de progression que pour un seul groupe, celui des mariages entre deux étrangers, conséquence de l'immigration croissante d'après-guerre.

MARIAGES SUIVANT LA NATIONALITÉ (*a*)

Années	Époux français		Époux étranger		Proportion pour 1.000 nouveaux époux			
	Épouse française F. F.	Épouse étrangère F. E.	Épouse française E. F.	Épouse étrangère E. E.	F. F.	F. E.	E. F.	E. E.
1914 (77 dép.)...	160.408	2.677	3.317	2.521	950	16	19	15
1919 (77 dép.)...	426.436	4.299	12.783	3.467	954	10	28	8
1920 (90 dép.)...	593.766	8.736	14.178	6.044	953	14	23	10
1921 (90 dép.)...	431.393	6.686	11.672	5.792	946	15	26	13
1922 (90 dép.)...	362.472	5.773	10.792	5.548	943	15	28	14
1923 (90 dép.)...	331.679	5.395	10.877	7.115	934	15	31	20
1924 (90 dép.)...	328.287	5.782	11.363	9.969	924	16	32	28

(*a*) Statistique générale de la France, *Mouvement de la population*, t. IV, années 1920-1924, p. XI et 12. Les naturalisés sont comptés avec les Français.

Si l'on examine la fréquence des mariages pour lesquels l'un des conjoints au moins est étranger, par rapport au total des unions nouvelles, on constate qu'en 1919 et 1920, leur pro-

portion 46 ou 47 pour 1.000 était du même ordre qu'en 1914, 50 pour 1.000. La distribution entre les trois groupes (F. E., E. F., E. E.) était un peu différente, les mariages entre un étranger et une Française étant devenus plus fréquents, 28 pour 1.000 en 1919, 23 en 1920, au lieu de 19 en 1914.

Pendant les années suivantes, la situation se modifie rapidement ; la proportion des mariages purement français (F. F.), tombe de 953 pour 1.000 en 1920 jusqu'à 924 pour 1.000 en 1924. Ce ne sont pas les mariages entre un Français et une étrangère qui deviennent plus fréquents (16 pour 1.000 en 1924, comme en 1914), ce sont ceux pour lesquels le mari est étranger.

Nationalité	Nombres absolus des mariages entre				Proportions pour 1.000 mariages entre			
	Un français et une étrangère		Une Française et un étranger		Un Français et une étrangère		Une Française et un étranger	
	1924	1920	1924	1920	1924	1920	1924	1920
Allemand	657	1.694	366	961	114	194	32	68
Belge ou Luxembourgeois	1.744	2.949	3.031	5.253	302	338	267	370
Britannique	101	124	303	825	17	14	27	58
Espagnol	578	555	1.390	1.343	100	64	122	95
Italien	1.622	2.293	3.208	2.251	280	262	283	159
Polonais	105	62	298	215	18	7	26	15
Russe	62	77	348	348	11	9	31	25
Suisse	499	585	1.246	1129	86	67	109	80
Autres Européens	328	315	773	926	57	36	68	65
Américain	58	69	196	756	10	8	17	53
Africains, Asiatiques, etc.	28	13	204	171	5	1	18	12
Totaux	5.782	8.736	11.363	14.178	1.000	1.000	1.000	1.000

Les mariages entre un étranger et une Française représentaient 19 pour 1.000 du total en 1914 et 28 en 1919 ; la proportion monte à 32 pour 1.000 en 1924. Mais c'est surtout pour les mariages purement étrangers que l'augmentation

proportionnelle est considérable : 28 pour 1.000 en 1924, au lieu de 8 en 1919 et 15 en 1914.

A partir de 1920, la Statistique générale de la France a classé d'après leur nationalité les étrangers contractant mariage avec un conjoint français. On reproduira ici seulement les résultats relatifs aux années 1920 et 1924 (page 648), qui permettront d'apprécier à la fois l'état et le mouvement de ces mariages pendant la période considérée (1).

Parmi les étrangères épousées par des Français, les Belges ou Luxembourgeoises et les Italiennes forment à elles seules plus de la moitié du total. On notera toutefois que la proportion a diminué pour les premières de 338 à 302 pour 1.000 entre 1920 et 1924, tandis qu'elle augmentait de 262 à 280 pour les Italiennes. Après elles, viennent les Allemandes 114, les Espagnoles 100 et les Suissesses 86 pour 1.000, en 1924.

Parmi les étrangers qui se marient, en France, avec une Française, les Belges ou Luxembourgeois et les Italiens sont encore de beaucoup les plus nombreux. Mais, entre 1920 et 1924, la proportion des premiers diminue de 370 à 267 pour 1.000, tandis que les seconds prennent la première place avec une proportion augmentée de 159 à 283 pour 1.000. Viennent ensuite les Espagnols 122 pour 1.000 et les Suisses 109 pour 1.000. On notera que la proportion des Britanniques a diminué de 58 à 27 et celle des Américains de 53 à 17 pour 1.000, par suite du départ des armées alliées.

8. — Détails divers sur les mariages

Degré d'instruction des nouveaux époux. — En 1913, la proportion des nouveaux mariés ne sachant ni lire ni écrire était de 16 pour 1.000 hommes, de 27 pour 1.000 femmes dans la France entière (87 départements).

Légèrement relevée pendant la guerre, à cause de l'augmen-

(1) Statistique générale de la France, *Mouvement de la population*, t. IV, 1920-1924. p. XLII et 12.

tation relative du nombre des mariages entre personnes âgées, cette proportion s'abaisse, en 1920-1924, à 8 ou 9 pour 1.000 hommes et à 13 environ pour le sexe féminin.

Notifications et oppositions. — En 1913, dans les 87 départements, sur 10.000 mariages, 113 avaient donné lieu à notification aux parents refusant leur consentement, 16 avaient été frappés d'opposition.

Pendant la guerre, ces proportions s'étaient presque doublées; à partir de 1920, la première tend à revenir vers son niveau normal, la seconde tombe au-dessous de sa valeur en 1913. Voici, en effet, les proportions annuelles à partir de 1920 :

Notifications..	191,	159,	139,	126,	128,	234,	228,	172.
Oppositions...	11,	11,	10,	8,	10.	9,	9,	7.

Contrats. — Pendant la guerre, les mariages précédés d'un contrat avaient été moins fréquents : 96 pour 1.000 en 1915 dans les 77 départements au lieu de 220 en 1913.

Depuis 1920, dans les 90 départements, cette proportion s'est rapprochée de la valeur de 1913, 220, tout en restant un peu inférieure, avec tendance à la baisse : 214 en 1920, et 1921, 208 en 1922, 202 en 1923 et 196 en 1924, 193 en 1925, 198 en 1926 et 1927.

Légitimations par mariage. — Il était autrefois, le cas échéant, fait mention dans l'acte de mariage des enfants préalablement reconnus par les parents et légitimés par leur union. Cette mention était reproduite dans les copies d'actes de mariage délivrées ultérieurement, ce qui n'allait pas sans quelques inconvénients. Le législateur a voulu que rien ne pût distinguer à l'avenir les enfants légitimés de ceux qui sont nés après le mariage. Une loi du 30 décembre 1915 a interdit de mentionner la légitimation dans l'acte du mariage. Toutefois, les modèles de bulletins destinés à la Statistique n'ayant été changés qu'après la guerre, les renseignements relatifs aux légitimations par mariage ont pu être recueillis jusqu'en 1922.

Sur 1.000 mariages, 63 avaient légitimé des enfants en 1913 dans les 87 départements ; pendant la guerre, la régularisation de certaines unions libres avait fait monter cette proportion à 191 en 1915 et 102 en 1916 dans les 77 départements de l'intérieur. Dans la France entière, elle retombe à 35 en 1920, 44 en 1921 et 48 en 1922.

Le nombre moyen d'enfants légitimés pour 100 mariages était de 126 en 1913 ; accru jusqu'à 141 en 1914 et 1915, il revient aux environs de 120 de 1920 à 1922.

III. — Divorces

1. — Fréquence des divorces dans la population totale

On a vu, à propos des résultats enregistrés de 1914 à 1919, dans les 77 départements de l'intérieur (page 238), qu'après l'arrêt des procédures de divorce à la mobilisation, la reprise commencée dès 1916 avait porté la fréquence des nouveaux divorcés en 1919 à un taux, 69 pour 100.000 habitants, très voisin de celui d'avant la guerre, 75. Après la démobilisation, ce taux, brusquement doublé dès 1920 (149), a été porté à un maximum de 166 en 1921.

Années	Divorces transcrits (87 dép.)	Divorces transcrits (90 dép.)	Nouveaux divorcés pour 100.000 habitants (90 dép.)
1913...........	14.998		75
1919...........	13.192	13.362	69
1920...........	28.525	29.115	149
1921...........	31.821	32.472	166
1922...........	27.048	27.548	140
1923...........	22.922	23.399	117
1924...........	20.531	20.974	104
1925...........	19.475	19.871	98
1926...........	19.436	19.844	97
1927...........	17.704	18.158	89

A partir de 1922, la fréquence des divorces dimiuue rapidement jusqu'à 104 en 1924, 98 en 1925 et 1926, 89 en 1927. Cette baisse, due à la liquidation progressive des divorces dont la guerre fut la cause plus ou moins directe, paraît maintenant

à peu près terminée ; le taux de 1927, 89, est un peu supérieur à celui de 1913, 75 ; il semble probable que la progression continue de la fréquence des divorces, qui était la règle avant la guerre, ne tardera pas à reprendre après une stagnation, plus ou moins prolongée.

Comparaison avec quelques autres pays. — La fréquence des divorces a généralement augmenté depuis la guerre, comme on le voit sur le tableau ci-dessous :

Nouveaux divorcés pour 100.000 habitants (*a*)

Pays	1912-1913	1923	1924	1925	1926
Angleterre et Galles....	13	14	12	14	14
Danemark.............	54	112	102	111	110
Norvège...............	41	50	48	46	48
Suède.................	26	52	54	58	63
Finlande..............	17	38	36	38	40
Autriche..............	23	162	168	162	160
Suisse................	88	102	109	112	112
Allemagne.............	52	112	118	114	108
Pays-Bas..............	36	56	58	60	64
Belgique..............	31	86	77	64	60
France................	75	117	104	98	97
Roumanie.............	86	100	86	94	86

(*a*) *Annuaire statistique du Danemark*, 1927, 1928, 1929, tableaux internationaux.

L'examen de ce tableau montre que la fréquence des divorces vers 1925-1926 est, en France, un peu au-dessus de la moyenne. On trouve en effet des taux plus élevés en Autriche, 160 pour 100.000 en 1926, en Allemagne 108 en 1926, en Suisse 112 en 1925 et 1926, au Danemark 110 en 1926. Dans notre pays, les proportions de nouveaux divorcés en 1925 et 1926 sont un peu inférieures à 100 pour 100.000 habitants (98).

Les autres pays fournissent des proportions plus faibles : Roumanie 94 pour 100.000, Belgique 64, Suède 58, Pays-Bas 60, Norvège 46 et Finlande 38 en 1925. En Grande-Bretagne, la fréquence des divorces est beaucoup moindre : 14 nouveaux divorcés pour 100.000 habitants en 1926.

La Grande-Bretagne se distingue d'ailleurs à un autre point de vue, c'est presque le seul pays pour lequel les nombres

de divorces sont restés au même niveau qu'avant-guerre ; 14 pour 100.000 en 1926, 13 en 1912-1913.

Il n'y a qu'une faible augmentation en Norvège, mais dans les autres pays scandinaves, où les taux sont très différents, ils ont tous à peu près doublé entre 1911-1913 et 1924-1925.

En Allemagne et en Belgique, la proportion est aussi doublée, mais l'accroissement est moindre en France : 75 pour 100.000 en 1911-1913 et 98 en 1926-1927.

2. — Fréquence des divorces parmi les couples mariés

A cause des personnes à l'étranger et aussi à cause des erreurs inévitables dans une aussi vaste opération que le recensement d'un grand pays, le nombre des hommes mariés ne concorde jamais exactement avec celui des femmes mariées. On prend d'ordinaire ce dernier comme nombre de couples mariés, parce que la population féminine est plus stable que la masculine. Sur cette base, la fréquence des divorces s'établit ainsi :

Années	Milliers de couples mariés	Nombre annuel moyen de divorces	Divorces pour 100.000 couples
1909-1913 (87 dép.)....	8.332	13.655	164
1914-1919 (77 dép.)....	6.780	6.330	93
1920-1924 (90 dép.)....	8.489	26.702	315

En 1920-1924, la fréquence des divorces parmi les couples mariés a presque doublé par rapport aux cinq années qui ont précédé la guerre. D'après les résultats déjà connus pour les années 1925 à 1927, ce taux exceptionnel sera considérablement réduit, sans revenir cependant au niveau d'avant la guerre.

3. — Fréquence des divorces par département

Le tableau ci-après fait connaître pour chaque département la fréquence annuelle moyenne des divorces de 1920 à 1924, dans la population totale moyenne des recensements de 1921 et 1926 et aussi par rapport aux couples mariés ou, plus exactement, par rapport au nombre de femmes mariées en 1921.

Fréquence moyenne des divorces de 1920 a 1924

Départements	Nombre annuel moyen des divorces	Population moyenne recensée en 1921 et 1926 (milliers)	Nombre moyen de femmes mariées en 1921 (milliers) [a]	Proportion annuelle moyenne: des nouveaux divorcés pour 1 million d'habitants	Proportion annuelle moyenne: des divorces pour 1 million de femmes mariées
1	2	3	4	5	6
Ain	133	316	67	842	1.985
Aisne	527	455	92	2.317	5.728
Allier	167	370	91	903	1.835
Alpes (Basses-)	33	90	18	733	1.833
Alpes (Hautes-)	25	88	16	568	1.563
Alpes-Maritimes	261	396	82	1.318	3.183
Ardèche	90	291	59	617	1.525
Ardennes	288	287	61	1.000	4.722
Ariège	50	170	39	588	1.282
Aube	242	233	52	2.077	4.654
Aude	114	289	68	786	1.677
Aveyron	84	330	68	508	1.235
Belfort (Terr. de)	82	95	18	1.726	4.556
Bouches-du-Rhône	679	871	181	1.559	3.751
Calvados	274	386	79	1.413	3.468
Cantal	80	198	38	808	2.105
Charente	190	315	76	978	2.500
Charente-Inférieure	248	418	100	1.187	2.480
Cher	134	301	71	888	1.887
Corrèze	84	271	60	618	1.400
Corse	81	286	42	566	1.907
Côte-d'Or	230	325	71	1.415	3.240
Côtes-du-Nord	97	555	97	350	1.000
Creuse	67	223	51	596	1.314
Dordogne	167	394	95	846	1.758
Doubs	180	290	54	1.237	3.333
Drôme	123	263	58	932	2.121
Eure	344	305	66	2.248	5.212
Eure-et-Loir	183	253	55	1.447	3.328
Finistère	134	758	134	354	1.000
Gard	156	399	88	782	1.773
Garonne (Haute-)	231	428	100	1.079	2.310
Gers	84	195	47	862	1.787
Gironde	578	823	197	1.405	2.934
Hérault	213	494	111	862	1.919
Ille-et-Vilaine	144	560	109	514	1.321

Fréquence moyenne des divorces de 1920 a 1924 *(suite)*

Départements	Nombre annuel moyen des divorces	Population moyenne recensée en 1921 et 1926 (milliers)	Nombre moyen de femmes mariées en 1921 (milliers) [a]	Proportion annuelle moyenne	
				des nouveaux divorcés pour 1 million d'habitants	des divorces pour 1 million de femmes mariées
1	2	3	4	5	6
Indre	81	257	61	628	1.328
Indre-et-Loire	195	331	80	1.178	2.437
Isère	287	541	111	1.059	2.586
Jura	104	230	46	904	2.261
Landes	53	263	60	402	883
Loir-et-Cher	138	250	59	1.104	2.339
Loire	391	653	138	1.198	2.833
Loire (Haute-)	60	264	54	453	1.111
Loire-Inférieure	278	650	138	854	2.014
Loiret	196	339	77	1.156	2.546
Lot	50	174	42	575	1.190
Lot-et-Garonne	145	243	63	1.193	2.302
Lozère	14	106	19	262	737
Maine-et-Loire	223	476	106	939	2.104
Manche	158	428	82	738	1.927
Marne	371	382	79	1.943	4.696
Marne (Haute-)	115	197	43	1.168	2.675
Mayenne	85	261	52	651	1.635
Meurthe-et-Moselle	455	527	100	1.730	4.550
Meuse	155	212	43	1.462	3.605
Morbihan	98	544	96	360	1.021
Moselle	138	611	105	452	1.314
Nièvre	129	265	62	959	2.081
Nord	1.891	1.878	392	2.013	4.873
Oise	444	396	86	2.237	5.163
Orne	171	276	58	1.239	2.949
Pas-de-Calais	776	1.090	198	1.424	3.919
Puy-de-Dôme	190	502	109	755	1.743
Pyrénées (Basses-)	78	408	76	381	1.026
Pyrénées (Hautes-)	52	186	38	556	1.368
Pyrénées-Orientales	85	223	49	762	1.735
Rhin (Bas-)	192	661	126	581	1.524
Rhin (Haut-)	202	479	89	842	2.270
Rhône	812	975	190	1.666	4.273
Saône (Haute-)	135	227	47	1.190	2.873
Saône-et-Loire	254	552	125	919	2.032

FRÉQUENCE MOYENNE DES DIVORCES DE 1920 A 1924 *(fin)*

Départements	Nombre annuel moyen des divorces	Population moyenne recensée en 1921 et 1926 (milliers)	Nombre moyen de femmes mariées en 1921 (milliers) [a]	Proportion annuelle moyenne: des nouveaux divorcés pour 1 million d'habitants	Proportion annuelle moyenne: des divorces pour 1 million de femmes mariées
1	2	3	4	5	6
Sarthe	285	388	86	1.469	3.314
Savoie	62	228	43	544	1.442
Savoie (Haute-)	71	240	43	592	1.651
Seine	6.445	4.520	971	2.852	6.638
Seine-Inférieure	880	882	178	1.993	4.944
Seine-et-Marne	291	364	79	1.595	3.684
Seine-et-Oise	773	1.029	205	1.501	3.771
Sèvres (Deux-)	98	309	72	632	1.361
Somme	471	463	100	2.035	4.710
Tarn	98	298	70	656	1.400
Tarn-et-Garonne	56	161	40	691	1.400
Var	217	335	71	1.296	3.054
Vaucluse	180	225	50	1.600	3.600
Vendée	73	396	85	369	859
Vienne	96	308	71	623	1.352
Vienne (Haute-)	140	350	79	798	1.772
Vosges	259	382	76	1.352	3.408
Yonne	208	275	65	1.513	3.200
90 DÉPARTEMENTS	26.702	39.976	8.396	1.336	3.180

(a) Population d'état matrimonial inconnu non répartie.

La distribution des départements d'après la proportion des divorces pour 1.000.000 d'habitants, présente une très grande dispersion, le taux maximum (Seine 2.852) étant plus de dix fois supérieur au minimum (Lozère 262) ; le taux moyen, 1.336, est inférieur à la moyenne des extrêmes, 1.557.

Le classement des départements qui présentent les taux les plus élevés ou les plus faibles n'est pas très différent en 1920-1924 de ce qu'il était en 1911-1913 ; la guerre n'a donc point apporté de très grands changements dans la distribution géographique des divorces.

Proportions annuelles moyennes des nouveaux divorcés pour 1.000.000 habitants

Les plus élevées 1920-1924		1911-1913		Les plus faibles 1920-1924		1911-1913	
Seine....	2.852	Seine....	1.670	Lozère........	262	Lozère.......	148
Aisne....	2.317	Eure....	1.292	Côtes-du-Nord.	350	Finistère.....	168
Eure....	2.248	Oise.....	1.270	Finistère......	354	Basses-Pyr...	190
Oise.....	2.237	Aube....	1.070	Morbihan.....	630	Vendée......	192
Aube....	2.077	Rhône...	1.060	Vendée.......	369	Landes......	200
Somme..	2.035	Seine-Inf.	1.060	Landes........	402	Morbihan....	208
Nord....	2.013	Marne...	1.058	Moselle.......	452	Aveyron.....	212
Seine-In.	1.993	Aisne....	1.030	Haute-Loire...	453	Ariège.......	232
Marne...	1.943	Somme..	1.024	Aveyron......	508	Haute-Savoie	236
Belfort..	1.726	S.-et-Oise	1.016	Ille-et-Vilaine.	514	Haute-Loire.	256

Proportion moyenne pour un million d'habitants

90 départements (1920-1924)..........	1.336
77 départements (1914-1919)...........	387
87 départements (1911-1913)...........	714

La distribution des départements d'après la fréquence des divorces parmi les couples mariés est un peu différente de la précédente. L'écart des extrêmes est encore considérable : 6.638 pour 1.000.000 dans la Seine, 737 dans la Lozère. Voici les départements qui occupent les deux extrémités de l'échelle.

Proportions annuelles moyennes de divorces pour 1.000.000 de femmes mariées en 1920-1924

Les plus élevées				Les plus faibles			
Seine....	6.638	Nord.....	4.873	Lozère.....	737	Morbihan..	1.021
Aisne....	5.728	Ardennes.	4.722	Vendée....	859	Basses-Pyr.	1.026
Eure....	5.212	Somme...	4.710	Landes....	883	Hte-Loire..	1.111
Oise.....	5.163	Marne....	4.696	C.-du-Nord.	1.000	Lot.......	1.190
Seine-Inf	4.944	Aube.....	4.654	Finistère...	1.000	Aveyron...	1.235

Les divorces sont surtout fréquents dans les départements de la région parisienne et du Nord, rares dans les départements ruraux du Plateau Central et de l'Ouest, de la Bretagne et des Pyrénées.

4. — Divorces suivant l'âge des époux

Les taux de fréquence des divorces par groupes d'âge sont inscrits dans le tableau ci-après, séparément pour chaque sexe. On a pris pour base du calcul, en 1920-1924, le classement par âge des époux recensés en 1921 ; les taux obtenus sont rapprochés de ceux des années 1911-1913.

Proportion annuelle moyenne de divorcés pour 100.000 mariés de chaque groupe

	1920-1924 (90 dép.)		1911-1913 (87 dép.)	
Ages en années	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Moins de 20 ans	11	71	22	75
20-24 ans	117	290	89	204
25-29 ans	404	470	197	287
30-34 ans	541	561	288	282
35-39 ans	559	461	300	234
40-49 ans	377	264	195	139
50 ans et plus	96	71	59	43
Ensemble	316	316	171	171

Pour les deux sexes, la fréquence des divorces très précoces (avant 20 ans) a diminué ; pour tous les autres groupes d'âge, l'accroissement est considérable.

Pour les hommes, le taux de 25 à 29 ans est plus que doublé, l'augmentation proportionnelle est à peine moins forte pour les âges plus élevés ; c'est toujours au groupe 35-39 ans que correspond le maximum : 559 en 1920-1924, au lieu de 300 en 1911-1913.

Pour les femmes, le mouvement d'une période à l'autre est semblable ; notons, toutefois, que le taux maximum en 1911-1913 était celui du groupe 25-29 ans, 287, le groupe 30-34 ans donnant d'ailleurs un nombre à peine inférieur, 282. En 1920-1924, il y a au contraire pour le groupe 30-34 ans un maximum 561 dépassant largement le précédent, 470 de 25 à 29 ans et le suivant, 461 de 35 à 39 ans.

Age moyen des époux divorcés. — Cet âge s'était très nettement élevé pendant la guerre : maximum en 1915, 43 ans 7 mois pour les hommes, 38 ans 7 mois pour les femmes dans les 77 départements. Il était revenu progressivement jusqu'à un niveau légèrement supérieur en 1919 à celui d'avant-guerre.

Il s'est maintenu depuis un peu au-dessus de 40 ans pour les hommes et de 36 ans pour les femmes, sauf en 1921 et en 1925-1926.

AGE MOYEN DES ÉPOUX DIVORCÉS EN ANNÉES ET MOIS

Années	Époux		Épouses		Années	Époux		Épouses	
1913 (77 dép.).	39	6	35	1	1923 (90 dép.).	40	4	36	8
1920 (90 dép.).	40	2	36		1924 (90 dép.).	40	3	36	5
1921 (90 dép.).	39	11	35	11	1925 (90 dép.).	39	9	35	8
1922 (90 dép.).	40	2	36	6	1926 (90 dép.).	39	4	35	7

Age relatif des époux divorcés. — Pendant la guerre, la proportion des couples divorcés dans lesquels le mari était moins âgé que la femme avait diminué de 169 sur 1.000 en 1911-1913, à 158 en 1914-1919 ; depuis, elle a progressivement augmenté :

1919	144	1923	202
1920	157	1924	201
1921	172	1925	216
1922	191	1926	210

5. — DURÉE ET NOMBRE D'ENFANTS DES MARIAGES DISSOUS

Durée des mariages dissous. — La distribution des divorces d'après la durée du mariage dissous présente naturellement des changements analogues à ceux qui ont été constatés pour la répartition par âge des nouveaux divorcés. Pendant la guerre, les difficultés de la procédure ont été plus grandes pour les mobilisés que pour les époux plus âgés, d'où augmentation de l'âge moyen et de la durée du mariage. Après la guerre, on revient progressivement aux conditions anciennes, la durée moyenne du mariage, comme l'âge moyen, tend à diminuer pour se rapprocher de la valeur d'avant la guerre.

Ainsi, la durée moyenne des mariages dissous était de 12 ans 1 mois en 1911-1913, elle avait progressé jusqu'à 14 ans 6 mois en 1915, elle prend ensuite les valeurs ci-après :

1919... 12 ans 11 mois	1923... 12 ans 4 mois
1920... 13 ans	1924... 12 ans 5 mois
1921... 12 ans 9 mois	1925... 12 ans 6 mois
1922... 13 ans	1926... 12 ans 8 mois

Nombre d'enfants des mariages dissous. — La proportion des mariages sans enfant, qui s'était accrue pendant la guerre (voir page 245), continue à progresser à partir de 1921.

Répartition de 1.000 ménages divorcés suivant le nombre des enfants vivants

Nombre d'enfants	1911-1913 (87 dép.)	1914-1919 (77 dép.)	90 départements						
			1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
0.........	466	512	503	528	540	555	576	585	594
1.........	286	274	279	269	266	255	255	257	251
2.........	152	137	139	130	123	117	107	101	98
3.........	58	47	50	43	41	43	35	24	34
4 et plus..	38	30	29	30	30	30	27	23	23

La proportion des divorces entre époux sans enfant continue à croître : 58 pour 100 en 1925, 59 pour 100 en 1926 et 1927.

6. — Époux ayant obtenu le divorce a son profit

On a vu (page 246) que, pendant la guerre, la proportion des divorces prononcés au profit du mari avait augmenté de 42 pour 100 en 1914, à plus de 60 pour 100 en 1918 et 1919. La démobilisation ayant rendu le mari au foyer familial, la proportion des unions rompues par la faute de la femme s'abaisse dès 1920, jusqu'à moins de 37 pour 100 en 1925-1926.

PROPORTIONS POUR 1.000 DIVORCES

Au profit	1914	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
De l'homme.	422	602	562	508	425	388	372	366	362
De la femme	505	316	352	399	475	503	519	520	521
Des deux....	73	82	86	93	100	109	109	114	117

On notera, comme symptôme défavorable, l'accroissement de la proportion des divorces prononcés au profit ou, si l'on veut, aux torts réciproques des deux époux : 7 pour 100 en 1911-1913, 11 pour 100 en 1925 et 1926.

La loi du 20 novembre 1919 ayant interdit, par son article 3, d'inscrire les motifs du divorce dans la notice transmise en vue de la mention du jugement en marge de l'âge de mariage, la statistique des causes du divorce ne peut plus être faite pour les divorces transcrits à l'état civil.

7. — NATIONALITÉ DES ÉPOUX DIVORCÉS

Depuis 1920, les divorces ont été classés suivant la nationalité des époux ; on obtient ainsi la répartition suivante, pour 1.000 divorces, les naturalisés étant comptés avec les Français de naissance :

Époux	Épouse	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
Français....	Française...	962	954	943	937	933	928	921
Français....	Étrangère...	15	16	18	21	19	16	19
Étranger....	Française...	14	18	23	24	28	30	33
Étranger....	Étrangère...	9	12	16	18	20	26	27

La proportion des divorces entre époux étrangers est plus que doublée (27 pour 1.000 en 1926, au lieu de 9 en 1920),

L'accroissement est du même ordre pour les couples mixtes dont le mari est étranger et la femme française (33 au lieu de 14 pour 1.000). Il est moins marqué pour les couples mari français, femme étrangère (19 au lieu de 15 pour 1.000).

On a une idée plus nette de la fréquence réelle des divorces suivant la nationalité des époux en rapportant le nombre des divorcés à celui des mariés dans la population recensée en 1921. On a ainsi les résultats ci-dessous :

	Milliers de mariés en 1921	Nombre de divorces en 1920-1294, l'autre conjoint étant		Proportion de divorces pour 100.000 mariés l'autre conjoint étant	
		Français	Étranger	Français	Étranger
	—	—	—	—	—
Époux :					
Français....	8.052	25.291	467	314	6
Étranger...	383	554	389	145	102
Épouse :					
Française..	8.188	25.291	554	308	7
Étrangère.	301	467	389	155	129

La proportion des divorcés est plus grande parmi les étrangères que parmi les étrangers et la différence est plus accusée dans le cas où les deux époux sont étrangers.

IV. — Natalité

1. — Mouvement mensuel des naissances de 1920 a 1925

L'accroissement du nombre mensuel des naissances d'enfants déclarés vivants avait commencé dès le mois de septembre 1919. Ce nombre s'était maintenu à peu près entre 27 et 30.000 pendant les huit premiers mois de l'année ; il monte à 36.800 en septembre, 44.000 en octobre, 45.900 en novembre et 50.000 en décembre.

Dès janvier 1920, il passe à 71.600 ; les mois de mars et de mai donnent les deux maxima : 73.218 et 73.926. En 1921, on constate en mars un maximum du même ordre, 73.576.

NAISSANCES D'ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS EN MILLIERS

Mois	1920	1921	1922	1923	1924	1925
Janvier....	71,6	70,9	70,9	65,3	66,0	66,8
Février....	69,1	67,8	63,5	63,2	62,2	63,4
Mars	73,2	73,6	68,9	68,3	67,8	70,5
Avril	70,9	69,5	65,9	67,5	63,6	66,9
Mai	73,9	71,5	65.4	67,7	65,0	67,6
Juin	68,7	66,8	63,0	63,0	62,1	64,2
Juillet	72.6	69,3	65,2	66,3	64,4	66,1
Août	71,6	66,2	63,3	63,8	63,3	64,3
Septembre.	66,7	63,6	59,9	59,8	61,0	60,2
Octobre ...	65,6	64,2	58,1	60,2	59,9	61,3
Novembre.	63,8	63,0	55,8	57,1	57,7	58,3
Décembre..	65,8	65,4	59,8	59,1	60,5	60,5
ENSEMBLE.	833,5	811.8	759,7	761,3	753,5	770,1

Le maximum de mars se retrouve pendant les années suivantes ; ainsi que le minimum de novembre, la répartition par mois des naissances a repris son rythme ordinaire.

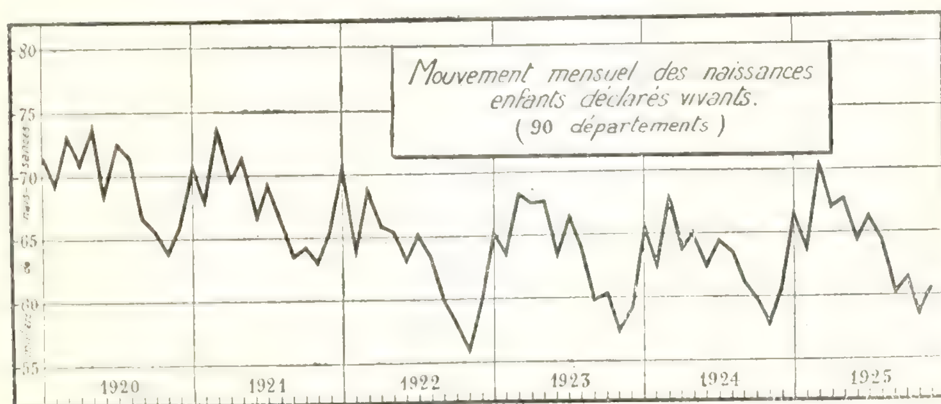


FIG. 17. — Mouvement mensuel des naissances de 1920 à 1925.

2. — Fréquence annuelle des naissances dans la population totale

D'après les estimations faites pour les années de guerre, le taux annuel de natalité a diminué jusqu'à la moitié de sa valeur : 94 pour 10.000 en 1916, au lieu de 188 en 1913, dans les 87 départements. La reprise n'a été ensuite que très lente, puisqu'en 1919, la natalité n'est encore que de 128 pour 10.000 dans les 87 départements, 130 avec l'Alsace et la Lorraine.

En 1920, le nombre des enfants déclarés vivants s'élève à 833.500, soit 213 pour 10.000 habitants, ce devait être le maximum pour les années d'après-guerre. Il faut remonter à 1908 pour retrouver un nombre plus fort, 843.000 naissances dans les 90 départements. Quant au taux de natalité, depuis 1902, il n'avait pas atteint ce niveau.

	Population en milliers	Enfants déclarés vivants, en milliers	Enfants vivants pour 10.000 habitants
	—	—	—
87 départements : Évaluation de 1914 à 1919			
1913	39.790	746,0	188
1914	39.800	710,0	178
1915	38.800	450,0	116
1916	38.200	360,0	94
1917	37.600	390,0	104
1918	36.900	450,0	122
1919	37.000	475,4	128
90 départements : Résultats définitifs			
1913	41.645	790,0	190
1919	38.700	503,6	130
1920	39.000	833,5	214
1921	39.240	811,8	207
1922	39.420	759,7	193
1923	39.880	761,3	191
1924	40.310	753,5	187
1925	40.610	770,0	190
1926	40.850	767,5	188
1927	40.920	743,8	182

Toutefois, cette reprise de la natalité apparaît plus modeste, sinon en intensité, du moins en durée, que celle qui se produisit après la guerre de 1870-1871. De 257 pour 10.000 en 1868 et 255 en 1870, le taux était tombé à 229 en 1871 ; il s'est relevé à 267 en 1872. L'accroissement n'était pas encore considérable ; mais il s'est maintenu jusqu'en 1876, année qui fournit encore une proportion de 262 pour 10.000 ; en 1877, le taux 255 est encore égal à celui de 1870.

Après la guerre de 1914-1918, le mouvement compensateur a été plus vif qu'en 1872, mais il dura moins longtemps. Dès 1921, le nombre des naissances subit un recul de 833.500 à 811.800 et la proportion tombe de 214 à 207 pour 10.000 habitants. La chute devait être plus forte encore l'année suivante : 759.700 enfants déclarés vivants en 1922, soit 193 pour 10.000 habitants, on est déjà revenu à un taux très peu supérieur à celui d'avant-guerre, 190 en 1913.

Pendant les années 1922 à 1926, le nombre des naissances subit des oscillations entre 770.000 et 754.000. La proportion pour 10.000 habitants varie elle-même entre 193 et 187. Ces nombres donnent l'impression d'une natalité presque stationnaire à peu près au même niveau qu'avant la guerre. Les résultats de 1927 modifient un peu ce jugement, en laissant paraître une tendance plus marquée à l'abaissement de la natalité.

La stabilité relative de la natalité aux environs de 190 pour 10.000 entre 1922 et 1926, est une conséquence de la forte nuptialité des années d'après-guerre. Les années qui vont suivre nous montreront si la natalité française se maintiendra au niveau d'avant-guerre, ou si elle sera, elle aussi, entraînée dans la baisse plus ou moins rapide qui paraît être, à quelques exceptions près, la règle générale dans les nations voisines en Europe. La situation de la France ne peut en effet être jugée isolément.

Comparaison avec quelques autres pays. — Pour se rendre aisément compte du mouvement de la natalité dans quelques pays d'Europe, depuis la guerre, on a réuni pour chacun d'eux dans le tableau ci-après : le taux de 1913, le minimum,

constaté entre 1914 et 1919, le maximum relevé après la fin des hostilités et enfin les derniers taux connus en 1926 et 1927.

Enfants nés vivants pour 10.000 habitants

Pays	1913	Minimum vers 1917	Maximum (a) en 1920	1926	1927
Angleterre	241	177 (1918)	255	178	166
Écosse	255	203 (1917)	281	209	198
Irlande	228	197 (1917)	222	211	206
Danemark	256	237 (1917)	254	205	196
Norvège	254	226 (1919)	261	193	182
Suède	232	196 (1919)	236	169	161
Finlande	271	192 (1919)	253	217	212
Autriche	235	138 (1917)	232	191	178
Hongrie	345	154 (1918)	318	273	252
Suisse	231	182 (1917)	209	182	174
Allemagne	276	139 (1917)	259	195	184
Pays-Bas	281	242 (1919)	281	238	231
Belgique	216	113 (1917)	221	190	183
France	190	95 (1916)	214	188	182
Espagne	304	283 (1919)	300	299	286
Portugal	330	264 (1919)	321	322	298
Italie	317	181 (1918)	318	272	269
Roumanie	421	158 (1918)	395	360	352

(a) Hongrie : 318 en 1921, 314 en 1920; Autriche : 232 en 1922, 227 en 1920; Espagne : 305 en 1922, 300 en 1920; Roumanie : 395 en 1919, 337 en 1920.

Au moment où éclate le conflit mondial, la baisse générale de la natalité, dans presque tous les pays d'Europe, depuis le dernier quart du XIX[e] siècle, était un fait bien connu (1).

La guerre a déterminé une brusque restriction des naissances, très intense chez les belligérants, atténuée mais encore nette, dans la plupart des pays neutres.

En France, le minimum du taux annuel a été atteint dès 1916, dans les autres pays en guerre en 1917, parfois en 1918 ; chez les neutres, c'est souvent l'année 1919 qui a donné le plus faible taux, les troubles économiques de l'après-guerre,

(1) Voir *Statistique internationale du mouvement de la population*, publiée par la Statistique générale de la France, vol. I, Paris, Imprimerie nationale, 1909, p. 141.

peut-être aussi la grippe de 1918-1919, prolongeant la gêne qui avait résulté pour ces pays des actions de guerre et du blocus.

En France et en Allemagne, la guerre a réduit de moitié la natalité ; le taux est tombé respectivement de 190 en 1913, à 95 en 1916 et de 276 à 139 dans chacun de ces pays.

Chez deux autres belligérants, la diminution a été beaucoup plus forte : en Roumanie, la natalité a baissé de 421 pour 10.000 en 1913 à 158 en 1918 ; en Hongrie de 345 à 154. Il est probable que la diminution a dû être du même ordre en Serbie et en Bulgarie. Elle n'a pas atteint tout à fait la moitié en Belgique, 113 nouveau-nés pour 10.000 habitants en 1917, au lieu de 216 en 1913. Elle a été encore moindre en Autriche, 138 en 1917, au lieu de 235, en Italie 181 en 1918 au lieu de 317 en 1913 et en Angleterre 177 en 1918, au lieu de 241 en 1913, au Portugal, 264 au lieu de 330.

Parmi les neutres, l'Espagne paraît être le pays qui a été le moins touché : le taux minimum, 283, constaté en 1919, n'est pas très inférieur à celui de 1913, 304. Aux Pays-Bas, la proportion des naissances vivantes s'est abaissée de 281 en 1913, à 242 en 1919, en Suisse de 231 à 182 en 1917. Dans les pays scandinaves, la baisse a été très nette, surtout en Suède : 196 pour 10.000 habitants en 1919, au lieu de 232 en 1913.

Après la forte dépression causée par la guerre, on a observé suivant la règle générale en pareil cas, un mouvement compensateur pendant les années qui ont suivi ; mais ce mouvement, très inégal suivant les pays, n'a peut-être pas eu l'ampleur qu'on aurait pu escompter d'après les cas analogues dans le passé.

Ainsi, en Allemagne après la guerre de 1870-1871, la natalité avait été fortement accrue de 375 pour 10.000 en 1865-1870, jusqu'à 395 en 1872 et plus de 400 de 1874 à 1877, avec un maximum de 409 en 1876 ; en 1880, on avait encore un taux de 376, supérieur à la moyenne 1865-1870.

Après la guerre de 1914-1918, la reprise a été beaucoup plus faible et beaucoup plus courte. Le taux maximum, 259 nouveau-nés pour 10.000 habitants, relevé en 1920, est très inférieur à celui d'avant-guerre : 276 en 1913. Deux ans plus tard, en 1922, la natalité allemande est tombée à 229 et à 208 en

1923. La réparation des pertes de guerre par la natalité a été moins active que cinquante ans auparavant.

Il en a été de même un peu partout ; rares sont les pays d'Europe dont la natalité s'est relevée après la guerre à un niveau dépassant beaucoup celui de 1911-1913.

En France, le taux de natalité a été de 214 en 1920, au lieu de 190 en 1913 ; l'écart a été du même ordre en Écosse, 281 et 255, moindre en Angleterre, 255 et 241, et en Belgique, 221 et 216. Il a été nul en Italie, 318 en 1920, au lieu de 317 en 1913.

Chez les autres belligérants, le taux de natalité maximum de 1920 est resté au-dessous du niveau de 1913 : Autriche 232 au lieu de 235, Portugal 321 au lieu de 330, Hongrie 318 au lieu de 345, Roumanie 395 au lieu de 421.

Pour les pays neutres, on peut faire des constatations analogues : aux Pays-Bas, la natalité a repris en 1920 sa valeur de 1913, 281 pour 10.000 ; en Espagne, on est revenu seulement à 300 au lieu de 304 ; mais en Suisse, l'écart est plus considérable, 209 seulement en 1920, le taux de 1913 étant 231. Dans les pays scandinaves, la natalité maximum de 1920 a été supérieure à celle de 1913 en Norvège, 261 au lieu de 254, du même ordre en Suède, 235 et 232, et au Danemark 254 et 256.

Ainsi, la France est l'un des pays étudiés où la reprise de la natalité a été, toutes proportions gardées, la plus forte ; elle est aussi parmi ceux où le niveau s'est ensuite le mieux maintenu, car presque partout la chute a été rapide dès 1921.

En 1926, aucun pays d'Europe n'a une natalité supérieure à celle d'avant 1914 ; on ne retrouve guère de taux voisins de ceux de 1913 qu'en Espagne, 299 pour 10.000, au lieu de 304 et en France 188, au lieu de 190 ; pour tous les autres pays, l'écart en moins est beaucoup plus considérable.

Dans les pays belligérants d'abord, le taux de natalité a baissé entre 1913 et 1926, de 276 à 195 en Allemagne, de 216 à 190 en Belgique, de 241 à 178 en Angleterre, de 235 à 191 en Autriche, de 317 à 272 en Italie, de 345 à 273 en Hongrie, de 421 à 360 en Roumanie et de 330 à 322 au Portugal.

Parmi les neutres, la baisse n'est pas moindre : de 232 à

169 en Suède, 231 à 182 en Suisse, de 254 à 193 en Norvège, de 256 à 205 au Danemark, de 281 à 238 aux Pays-Bas.

Et les résultats plus récents sont loin de marquer un arrêt dans cette baisse générale, aussi bien dans les pays à forte natalité que dans ceux où elle est déjà très faible. C'est ainsi que le taux pour 10.000 habitants s'abaisse de 1926 à 1927, de 299 à 286 en Espagne, de 272 à 269 en Italie, de 273 à 252 en Hongrie, de 193 à 182 en Norvège, de 178 à 166 en Angleterre, de 169 à 161 en Suède.

Au total, la situation comparée en 1913 et 1926 est résumée dans le tableau ci-dessous :

1926		1913	
Espagne	299	Hongrie	345
Hongrie	273	Italie	317
Italie	272	Espagne	304
Pays-Bas	238	Pays-Bas	281
Danemark	205	Allemagne	276
Allemagne	195	Danemark	256
Norvège	193	Norvège	254
Autriche	191	Angleterre	241
Belgique	190	Autriche	235
France	188	Suède	232
Suisse	182	Suisse	231
Angleterre	178	Belgique	216
Suède	169	*France*	190

En 1913, le taux de natalité dépassait 300 pour 10.000 dans trois pays ; il n'y en a plus un seul en 1926. En 1913, ce taux était compris entre 230 et 280 dans 8 des pays mentionnés ci-dessus, soit avec les trois précédents, 11 pays ayant un taux supérieur à 230, il n'y en a plus que 4 en 1926.

En 1913, pour la France seule, le taux de natalité était inférieur à 210 ; en 1926, 9 pays s'échelonnent entre 205 et 169, la France occupant une position intermédiaire avec 188 pour 10.000.

Ainsi la France est, avec l'Espagne, le seul des pays ci-dessus qui ait conservé, en 1926, une natalité de même ordre que celle de 1913. Elle occupait en 1913 une situation isolée

tout au bas de l'échelle, loin au-dessous des autres pays. En 1926, l'effondrement presque général des taux de natalité classe au-dessous de la France : la Suède, l'Angleterre et la Suisse ; à peu près au même niveau : la Belgique, l'Autriche la Norvège et l'Allemagne ; très peu au-dessus, le Danemark. Ayant gardé sensiblement sa position d'avant-guerre, notre pays se trouve ainsi en 1926, dans une situation beaucoup plus favorable par rapport aux nations voisines.

3. — Enfants déclarés vivants et mort-nés

A partir de 1920, on a introduit dans la statistique des mort-nés une modification qui la rendra plus significative à l'avenir. On a vu (page 249), qu'il n'existe aucune disposition législative ou réglementaire précisant à partir de quelle durée de gestation la déclaration d'un mort-né doit être obligatoirement faite à la mairie. En principe, tous les produits de la gestation devraient être déclarés. En fait, si dans certaines villes et spécialement à Paris, on enregistre comme mort-nés des embryons ayant moins de 6 mois de gestation, partout ailleurs ils échappent le plus souvent à tout enregistrement. Pour rendre les résultats plus homogènes, on a donc estimé utile de ne faire entrer à l'avenir dans la statistique, que les mort-nés ayant au moins 6 mois de gestation, ce qui est facile, puisque cette durée est indiquée sur le bulletin de mort-né.

Cette règle, appliquée à partir de 1920, a eu pour effet une diminution du nombre des mort-nés de l'ordre d'un dixième environ, comme on le voit sur le tableau ci-dessous, en comparant les résultats provisoires (tous les mort-nés pour lesquels on a reçu un bulletin) et les résultats définitifs (mort-nés ayant au moins six mois de gestation).

Ce même tableau permet de distinguer parmi ces derniers les vrais mort-nés des faux, c'est-à-dire des enfants ayant respiré, mais morts peu après, avant la déclaration de naissance obligatoire dans les trois jours.

MORT-NÉS DE 1920 A 1927 (90 DÉPARTEMENTS)

Années	Résultats provisoires	Résultats définitifs (a) Au total	Ayant respiré	N'ayant pas respiré
1920	38,6	35,4	5,5	29,9
1921	37,8	34,7	5,6	29,1
1922	34,9	31,9	5,5	26,4
1923	33,6	30,8	5,4	25,4
1924	31,7	28,9	5,1	23,8
1925	31,5	29,0	5,1	23,9
1926	30,6	28,1	4,8	23,3
1927	29,0	26,4	4,8	21,6

(a) Mort-nés ayant au moins 6 mois de gestation. On a fait une répartition proportionnelle entre les 2 groupes des mort-nés dont le bulletin ne portait pas de réponse à la question : « A-t-il respiré ? »

La distinction des vrais et faux mort-nés est ainsi résumée par période depuis 1907 :

Années	Mort-nés et enfants déclarés sans vie en milliers Au total	Ayant respiré	N'ayant pas respiré	Proportion des mort-nés ayant respiré pour 1.000
1907-1910 (87 dép.)	146,4	21,7	124,7	148
1911-1913 (87 dép.)	103,6	15,6	88,0	149
1914-1919 (77 dép.)	116,2	15,8	100,4	136
1920-1924 (90 dép.)	161,7	27,0	134,7	167

Les résultats de 1920-1924 ne sont pas comparables aux précédents ; l'accroissement de la proportion des faux mort-nés tient à l'application de la règle nouvelle qui élimine de la statistique les mort-nés n'ayant pas six mois de gestation, parmi lesquels il n'y en a guère qui aient respiré.

La fréquence des mort-nés parmi les enfants légitimes et les illégitimes présente après la guerre des différences du même ordre qu'auparavant, compte tenu de la perturbation résultant de l'élimination des mort-nés ayant moins de 6 mois de gestation.

MORT-NÉS POUR 1.000 ENFANTS NÉS

Années	Au total	Légitimes	Illégitimes
1913 (87 dép.)........	44	42	69
1920 (90 dép.)........	41	39	57
1921 —	41	39	59
1922 —	40	39	59
1923 —	39	37	56
1924 —	37	35	53
1925 —	36	35	51
1926 —	35	34	50
1927 —	34	33	49

4. — NAISSANCES SUIVANT LE SEXE

La proportion des garçons parmi les nouveau-nés avait très nettement augmenté en 1918 et 1919 (voir page 251). Cette augmentation, légèrement atténuée, s'est maintenue de 1921 à 1923 ; à partir de 1924, les nombres relatifs des garçons et des filles se rapprochent sensiblement des valeurs d'avant la guerre.

NOMBRE DE GARÇONS POUR 1.000 FILLES

Années	Ensemble des enfants	Enfants déclarés vivants	Mort-nés et déclarés sans vie
1913 (87 dép.)........	1.059	1.047	1.356
1920 (90 dép.)........	1.072	1.062	1.337
1921 —	1.060	1.049	1.366
1922 —	1.060	1.049	1.361
1923 —	1.063	1.053	1.362
1924 —	1.056	1.046	1.360
1925 —	1.061	1.050	1.418
1926 —	1.053	1.044	1.375
1927 —	1.052	1.043	1.359

5. — NAISSANCES SUIVANT LA LÉGITIMITÉ

La guerre avait porté la natalité illégitime à des taux inaccoutumés : jusqu'à 142 pour 1.000, parmi les enfants déclarés

vivants en 1917. Dès 1920, cette proportion est revenue à un niveau très proche de celui de 1913, 88 ; elle est même descendue un peu au-dessous à partir de 1922.

Années	Enfants déclarés vivants		Mort-nés		Illégitimes pour 1000	
	Totaux	Illégitimes	Totaux	Illégitimes	Déclarés vivants	Mort-nés
1913 (87 dép.)...............	746,0	65,6	34,7	4,9	88	140
1920 (90 dép.)...............	833,5	82,7	35,4	5,0	99	142
1921 —	811,8	73,0	34,7	4,6	90	131
1922 —	759,7	65,4	31,9	4,1	86	128
1923 —	761,3	66,0	30,8	3,9	87	128
1924 —	753,5	64,2	28,9	3,6	85	124
1925 —	770,1	66,1	29,0	3,5	86	122
1926 —	767,5	64,8	28,1	3,4	85	121
1927 —	743,8	62,3	26,4	3,2	84	122

La diminution est plus marquée parmi les mort-nés que parmi les enfants déclarés vivants.

La proportion des enfants illégitimes reconnus par le père dans l'acte de naissance, avait beaucoup décru pendant la guerre ; elle est revenue dès 1922 à la même valeur qu'en 1913, valeur qu'elle a même dépassée en 1923 et 1924.

Enfants reconnus par le père sur 1.000 illégitimes
(90 départements)

1913 (87 dép.)...........	176	1922.....................	177
1919 (77 dép.)...........	120	1923.....................	185
1920 (90 dép.)...........	157	1924.....................	183
1921.....................	173	1925.....................	194

6. — Fécondité des femmes de 15 à 49 ans

Pendant les années qui ont immédiatement suivi la guerre, la fécondité des femmes de 15 à 49 ans s'est relevée à un taux

supérieur à celui de 1906-1913, mais inférieur à celui de la période précédente 1896-1905.

NOMBRE ANNUEL MOYEN DE NOUVEAU-NÉS POUR 1.000 FEMMES DE 15 A 49 ANS

Années	Fécondité totale Enfants vivants et mort-nés			Fécondité effective Enfants déclarés vivants		
	Légitimes (a)	Illégitimes (b)	Totaux (c)	Légitimes (a)	Illégitimes (b)	Totaux (c)
1896-1905 (87 dép.)...........	140	19	89	134	18	85
1906-1913 (87 dép.)...........	120	18	79	115	17	76
1914-1919 (77 dép.)...........	77	14	49	74	13	47
1920-1924 (90 dép.)...........	125	16	76	120	15	73

(*a*) Nombre annuel moyen d'enfants légitimes pour 1.000 femmes mariées de 15 à 49 ans.
(*b*) Nombre annuel moyen d'enfants illégitimes pour 10.000 filles, veuves ou divorcées de 15 à 49 ans.
c) Nombre annuel moyen d'enfants pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans.

La fécondité légitime effective, enfants déclarés vivants pour 1.000 femmes mariées de 15 à 49 ans, qui s'était abaissée à 74 pendant la guerre, s'est relevée à 120 en 1920-1924, soit à un niveau plus élevé qu'en 1906-1913, mais toutefois inférieur à celui de 1896-1905, 134.

La fécondité illégitime n'a pas beaucoup varié : 17 avant, 13 pendant et 15 après la guerre.

Quelles possibilités d'accroissement découlent pour la population du taux actuel de fécondité ? On peut essayer de les définir en déterminant le nombre des descendants fournis par une génération si les conditions actuelles se maintenaient. Suivant que ces descendants seront plus ou moins nombreux que l'effectif initial, le remplacement numérique de cette génération sera ou ne sera pas assuré.

Il suffit de considérer l'élément féminin : 1.000 femmes

arrivant à l'âge de 15 ans et restant soumises à la mortalité actuelle (table P. F. 1920-1923) ne seront plus que 800 à la fin de la période de fécondité, c'est-à-dire à 50 ans, leur durée moyenne de vie étant un peu supérieure à 27 ans pendant cette période. Au taux annuel moyen de 73 naissances d'enfants vivants pour 1.000 femmes de 15 à 50 ans, elles auront donc produit $73 \times 27{,}1$, soit 1.980 enfants, dont la moitié environ, 990, seront des filles. D'après la table de mortalité, ces 990 filles nouveau-nés ne seront plus que $990 \times 0{,}85$, soit 842 à 15 ans.

Ainsi, les conditions actuelles de fécondité et de mortalité restant les mêmes, une génération de 1.000 femmes à l'âge de 15 ans, ne donnerait le jour qu'à 880 filles survivantes à 15 ans. Par suite, la population ira forcément en décroissant, sans parler des pertes par émigration, pouvant être d'ailleurs plus que compensées par l'immigration.

Pour que le remplacement fût assuré, la mortalité restant la même, il faudrait que le taux de fécondité fût d'environ 83 pour 1.000, c'est-à-dire voisin du taux de 1896-1905 ; alors la génération de 1.000 femmes de 15 ans produirait 1.000 filles arrivant à cet âge de 15 ans.

Dans un volume (1) récemment publié aux États-Unis, un calcul analogue effectué pour quelques pays du Nord et de l'Ouest européen, montre que le taux net de reproduction (nombre de filles produites par 1.000 filles nées vivantes) serait de 937 en France en 1922-1925, et 910 en 1927. En Allemagne, ce nombre aurait baissé de 1.047 en 1901-1910, à 937 en 1925 et 830 en 1927 ; en Angleterre, de 1.087 en 1921 à 880 en 1926 et 820 en 1927 ; On voit que malgré l'apparence résultant d'excédents de naissances notables, le renouvellement des générations serait encore plus mal assuré dans ces deux pays qu'en France (voir plus loin, page 677).

Comparaison avec quelques autres pays. — Les taux de fécondité publiés dans la Statistique internationale du mouvement

---

(1) *The balance of births and deaths*, by Robert KUCZYNSKI. The Institute of economics of the Brookings Institution, Macmillan, New-York, 1928.

de la population ne s'appliquent qu'aux années antérieures à 1914, mais dans la revue *Wirtschaft und Statistik* (1928, n° 8), le calcul a été fait pour quelques années d'après-guerre, seulement il ne concerne que les femmes mariées de moins de 45 ans, au lieu de 49 ans, de sorte que pour la France, le taux de fécondité légitime est un peu plus élevé que celui qui vient d'être indiqué.

ENFANTS NÉS VIVANTS POUR 1.000 FEMMES MARIÉES DE MOINS DE 45 ANS

Pays	1912-1913	1920	1921	1922	1923	1924
Angleterre	196	213	176	161	155	148
Écosse	231	260	224	209	204	»
Danemark	222	189	192	181	183	181
Norvège	268	257	239	235	231	225
Suède	231	213	196	181	176	170
Finlande	268	250	240	236	242	230
Autriche	»	171	181	»	»	160
Hongrie	»	215	214	»	209	»
Suisse	216	192	192	182	180	175
Allemagne	202	198	187	166	150	146
Pays-Bas	276	252	247	239	243	239
Belgique	183	168	169	160	162	160
France	132	156	152	142	143	141
Espagne	245	233	243	246	248	»
Portugal	»	278	270	»	»	»
Italie	268	267	258	260	»	250

En 1912-1913, le taux de fécondité légitime était en France de 132 pour 1.000 femmes mariées de moins de 45 ans. Pour tous les autres pays figurant au tableau ci-dessus, il dépassait 200, sauf en Angleterre, où il était d'ailleurs très voisin de cette limite à 196 et en Belgique 183,

En 1920, année de natalité maximum après la guerre, quelques pays seulement ont un taux de fécondité dépassant celui d'avant-guerre : l'Écosse, 260 au lieu de 231, l'Angleterre 213 au lieu de 196, France 156 au lieu de 132. En Italie, le taux de fécondité est en 1920, 267, n'est que peu inférieur à celui de 1912-1913, 268 ; de même en Allemagne, 198 au lieu de 202 ; l'écart est un peu plus grand en Espagne, 233 au

lieu de 245, en Belgique 168 au lieu de 183 et dans la plupart des autres nations.

Dès 1921 le taux diminue partout. En 1924, la France est le seul pays où la fécondité légitime, 141, dépasse encore celle de 1912-1913, 132 ; dans tous les autres pays, la fécondité est fort au-dessous de celle de 1920 et de 1912-1913.

Aussi le taux de fécondité des femmes françaises n'est plus exceptionnel comme en 1912-1913, 132, alors que le plus faible était de 183. En 1924, le taux allemand 146 et le taux anglais 148, sont très peu supérieurs au taux français, 141. Un peu au-dessus se classent la Belgique et l'Autriche 160, la Suède 170, la Suisse 175, le Danemark 181. Enfin, la fécondité légitime reste élevée en Norvège 225, aux Pays-Bas 239 et en Italie 250.

Ces constatations sont naturellement un peu différentes de celles que nous avons déduites (page 669), des taux de natalité générale, parce qu'ici intervient la proportion des femmes mariées dans la population, proportion très variable suivant les pays (1). Mais les conclusions générales sont confirmées. En France seulement, la fécondité légitime a gardé en 1924 une valeur supérieure à celle d'avant-guerre ; partout ailleurs, la baisse a été rapide et profonde. La fécondité des femmes françaises n'est plus anormalement basse, bien au-dessous des autres, elle est du même ordre que celle des femmes anglaises et allemandes.

7. — Natalité et fécondité par département

Le tableau ci-après fait connaître la répartition des naissances par département en nombres annuels moyens pour les cinq années 1920 à 1924. On a calculé, en outre, pour chaque département, la proportion des enfants déclarés vivants pour

(1) Vers 1920-1921, la proportion des femmes mariées parmi les femmes de 15 à 49 ans varie de 41 pour 100 en Suède et Norvège, à 42 en Suisse, 45 en Allemagne, 48 en Angleterre, en Italie et aux Pays-Bas, 50 en Belgique, 52 en France et en Espagne, 63 en Bulgarie.

Fréquence des naissances d'enfants déclarés vivants de 1920 à 1924

Départements	Nombre annuel moyen des enfants déclarés vivants de 1920 à 1924	Nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans en 1921 (a) (en milliers)	Proportion annuelle moyenne des enfants déclarés vivants: Pour 10.000 habitants	Proportion annuelle moyenne des enfants déclarés vivants: Pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans	Départements	Nombre annuel moyen des enfants déclarés vivants de 1920 à 1924	Nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans en 1921 (a) (en milliers)	Proportion annuelle moyenne des enfants déclarés vivants: Pour 10.000 habitants	Proportion annuelle moyenne des enfants déclarés vivants: Pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Ain	5.961	79,9	189	75	Lot	2.864	42,3	164	68
Aisne	11.050	103,4	242	107	Lot-et-Garonne	3.848	60,6	158	64
Allier	5.844	95,7	158	61	Lozère	2.153	25,9	203	83
Alpes (Basses-)	1.627	21,3	181	76	Maine-et-Loire	9.244	125,2	194	74
Alpes (Hautes-)	1.861	21,3	211	87	Manche	9.936	111,6	232	89
Alpes-Maritimes	6.336	112,9	160	56	Marne	8.034	90,6	210	89
Ardèche	5.691	72,7	195	78	Marne (Haute-)	3.793	46.6	192	81
Ardennes	6.353	70,2	221	91	Mayenne	5.937	67,9	228	87
Ariège	2.736	41,7	161	66	Meurthe-et-Moselle	11.660	129,7	221	90
Aube	4.338	57,2	186	76	Meuse	4.749	49,3	224	96
Aude	5.324	74,6	184	71	Morbihan	13.778	140,5	253	98
Aveyron	6.377	81,8	193	78	Moselle	14.967	146,9	245	102
Belfort	1.748	25,2	184	69	Nièvre	4.269	62,7	161	68
Bouches-du-Rhône	16.846	239,3	193	70	Nord	42.178	515	224	82
Calvados	8.869	101,2	230	88	Oise	8.208	97,2	207	84
Cantal	3.802	46,9	192	81	Orne	5.760	69,8	208	83

Charente	5.720	80,4	181	71	Pas-de-Calais	27.783	260	255	107
Charente-Inférieure	7.786	105,5	186	74	Puy-de-Dôme	8.173	125,6	163	65
Cher	5.042	75,6	167	67	Pyrénées (Basses-)	7.951	103,5	195	77
Corrèze	5.047	66,1	186	76	Pyrénées (Hautes-)	3.232	46,4	173	70
Corse	5.174	63,7	181	81	Pyrénées-Orientales	3.967	58	178	68
Côte-d'Or	5.687	79,1	175	71	Rhin (Bas-)	14.518	175	220	83
Côtes-du-Nord	14.019	143,9	252	97	Rhin (Haut-)	9.734	128	203	76
Creuse	3.456	55,1	155	63	Rhône	15.563	274	160	57
Dordogne	7.478	99,2	190	75	Saône (Haute-)	4.336	55,7	191	78
Doubs	6.185	74,1	213	83	Saône-et-Loire	10.380	139,8	188	74
Drôme	4.668	67,7	177	69	Sarthe	8.388	99,6	216	84
Eure	6.410	73,3	210	85	Savoie	4.554	36	200	81
Eure-et-Loir	5.200	61	205	85	Savoie (Haute-)	4.786	58,6	199	82
Finistère	19.011	199,7	251	95	Seine	78.156	1.465,6	173	53
Gard	6.846	104	172	66	Seine-Inférieure	21.103	240,1	239	88
Garonne (Haute-)	7.016	114	164	62	Seine-et-Marne	6.331	86,2	174	73
Gers	2.947	47	151	63	Seine-et-Oise	16.401	255,9	159	64
Gironde	14.841	230	180	65	Sèvres (Deux-)	6.217	79,6	201	78
Hérault	9.316	133,6	188	70	Somme	9.754	114,1	210	85
Ille-et-Vilaine	12.825	154	229	83	Tarn	5.287	76,3	178	69
Indre	4.563	65,5	177	70	Tarn-et-Garonne	2.794	40,1	173	70
Indre-et-Loire	6.264	86,3	189	73	Var	5.373	83,3	160	64
Isère	9.508	140,7	175	68	Vaucluse	3.995	57,6	177	69
Jura	4.591	57,6	199	80	Vendée	8.821	104,2	223	85
Landes	4.677	68,3	178	68	Vienne	5.781	77	188	75
Loir-et-Cher	4.820	62,2	193	78	Vienne (Haute-)	6.499	92,3	186	70
Loire	11.836	175	181	68	Vosges	8.048	102	211	79
Loire (Haute-)	5.118	70,6	194	73	Yonne	4.486	63,5	163	71
Loire-Inférieure	13.067	179,3	201	73					
Loiret	6.251	84,8	184	74	90 départements	783.954	10.566,6	196	74

(*a*) Les femmes d'âge et d'état matrimonial non déclarés n'ont pas été réparties.

FRÉQUENCE DES NAISSANCES D'ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS DE 1911 A 1913

Départements	Nombre annuel moyen d'enfants déclarés vivants de 1911 à 1913	Nombre de femmes de 15 à 49 ans en 1911 (en milliers)	Proportion annuelle moyenne des enfants déclarés vivants		Départements	Nombre annuel moyen d'enfants déclarés vivants de 1911 à 1913	Nombre de femmes de 15 à 49 ans en 1911 en milliers	Proportion annuelle moyenne des enfants déclarés vivants	
			Pour 10.000 habitants	Pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans				Pour 10,000 habitants	Pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans
Ain	6.080	81,2	177	75	Loiret	6.382	86,8	175	74
Aisne	10.595	127,6	200	83	Lot	2.981	46,6	145	64
Allier	5.907	101,5	145	58	Lot-et-Garonne	3.630	64,7	135	56
Alpes (Basses-)	1.844	23,3	172	79	Lozère	2.653	27,0	216	98
Alpes (Hautes-)	2.135	22,8	203	94	Maine-et-Loire	8.717	128,2	171	68
Alpes-Maritimes	7.219	112,5	202	64	Manche	9.883	113,7	207	87
Ardèche	6.488	76,4	195	85	Marne	8.513	105,6	195	81
Ardennes	6.210	75,0	195	83	Marne (Haute-)	3.746	48,5	174	77
Ariège	3.014	44,9	152	67	Mayenne	6.293	71,6	211	88
Aube	4.043	57,6	168	70	Meurthe-et-Moselle	13.231	133,5	234	99
Aude	4.834	74,8	161	65	Meuse	5.069	58,3	182	87
Aveyron	7.317	85,7	198	85	Morbihan	14.634	137,2	253	107
Belfort	2.100	24,8	207	85	Nièvre	4.292	66,5	143	65
Bouches-du-Rhône	15.533	222,8	193	70	Nord	42.288	518,0	215	82
Calvados	7.929	98,7	200	80	Oise	7.885	99,0	192	80
Cantal	4.023	49,0	180	82	Orne	5.401	72,5	176	75

Charente	5.859	83,4	169	70	Pas-de-Calais	28.311	255,9	265	111
Charente-Inférieure	7.499	107,6	166	70	Puy-de-Dôme	7.910	127,4	150	62
Cher	5.360	81.0	159	66	Pyrénées (Basses-)	9.059	102,5	209	88
Corrèze	5.539	68.1	179	81	Pyrénées (Hautes-)	3.292	47,8	160	69
Corse	5.918	64,9	205	91	Pyrénées-Orientales	4.230	53,6	198	79
Côte-d'Or	5.336	82,7	152	65	Rhône	14.163	260,4	155	54
Côtes-du-Nord	14.556	141,4	240	103	Saône (Haute-)	4.726	60,3	183	78
Creuse	3.947	60,2	148	66	Saône-et-Loire	10.708	143,9	177	74
Dordogne	7.711	102,4	176	75	Sarthe	8.173	100,5	195	81
Doubs	6.453	72,1	215	89	Savoie	4.857	56,3	196	86
Drôme	4.724	70,6	162	67	Savoie (Haute-)	5.176	58,5	203	89
Eure	6.060	76,0	189	80	Seine	74.913	1.303,4	180	58
Eure-et-Loir	5.237	62,7	192	84	Seine-Inférieure	21.048	222,6	240	95
Finistère	21.547	191,2	266	113	Seine-et-Marne	6.182	85,4	170	72
Gard	7.061	102,8	171	69	Seine-et-Oise	14.399	211,7	176	68
Garonne (Haute-)	6.351	108,5	147	59	Sèvres (Deux-)	6.363	81,9	188	78
Gers	2.854	51,5	128	55	Somme	9.470	126,0	182	75
Gironde	12.248	229,4	148	53	Tarn	5.164	78,1	159	66
Hérault	8.263	125,4	172	66	Tarn-et-Garonne	2.654	43,4	145	61
Ille-et-Vilaine	12.677	154,3	208	82	Var	5.511	84,2	166	65
Indre	4.906	68.6	170	72	Vaucluse	4.099	58,7	172	68
Indre-et-Loire	5.810	85,3	170	68	Vendée	9.192	107,1	210	86
Isère	8.960	140,2	161	64	Vienne	5.944	78,9	179	75
Jura	4.702	58,8	186	80	Vienne (Haute-)	7.300	93,3	189	78
Landes	5.219	68,8	177	75	Vosges	9.211	106,8	212	86
Loir-et-Cher	4.805	64,1	177	75	Yonne	4.240	67,3	139	63
Loire	11.575	170,0	180	68					
Loire (Haute-)	5.827	75,6	192	77					
Loire-Inférieure	12.203	173,7	182	70	87 DÉPARTEMENTS	746.276	10.014,2	188	75

10.000 habitants et pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans, d'après le recensement de 1921.

Un tableau analogue permet la comparaison avec 1911-1913.

PROPORTIONS ANNUELLES MOYENNES DES ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS POUR 10.000 HABITANTS

1920-1924 90 départements		1914-1919 77 départements		1911-1913 87 départements	
		LES PLUS ÉLEVÉES			
Pas-de-Calais....	255	Finistère........	183	Finistère........	266
Morbihan.......	253	Seine-Inférieure.	179	Pas-de-Calais....	265
Côtes-du-Nord. .	252	Morbihan.......	171	Morbihan.......	253
Finistère........	251	Côtes-du-Nord. .	166	Seine-Inférieure.	240
Moselle.........	245	Corse...........	158	Côtes-du-Nord. .	240
Aisne...........	242	Doubs..........	153	Meurthe-et-Mos..	234
Seine-Inférieure.	239	Manche.........	151	Lozère..........	216
Manche.........	232	Calvados........	148	Doubs..........	215
Calvados........	230	Hautes-Alpes. ..	145	Nord...........	215
Ille-et-Vilaine...	229	Lozère..........	145	Vosges..........	212
Mayenne........	228	Ille-et-Vilaine...	142	Mayenne........	211
		MOYENNES			
90 départ.....	196	77 départ.....	124	87 départ.....	188
		LES PLUS FAIBLES			
Gers............	151	Gers............	81	Gers............	128
Lot-et-Garonne..	158	Lot-et-Garonne..	88	Lot-et-Garonne..	135
Allier...........	158	Tarn-et-Garonne	92	Yonne..........	139
Seine-et-Oise....	159	Lot............	93	Nièvre..........	143
Alpes-Maritimes.	160	Ariège..........	94	Allier...........	145
Rhône..........	160	Allier...........	95	Lot............	145
Var............	160	Puy-de-Dôme...	96	Tarn-et-Garonne	145
Ariège..........	161	Creuse..........	97	Haute-Garonne..	147
Nièvre..........	161	Tarn...........	97	Creuse..........	148
Puy-de-Dôme...	163	Nièvre..........	101	Gironde.........	148
Yonne..........	163	Haute-Garonne..	101	Ariège......... Puy-de-Dôme...	150

Il y a peu de différence entre les classements de 1911-1913 et ceux de 1920-1924.

Les départements de la Bretagne, du Nord et de l'Est fournissent les coefficients les plus forts ; les départements du Sud-Ouest, du Bourbonnais-Nivernais donnent les plus faibles.

Pour l'ensemble de la période 1920-1924, on a classé les départements d'après le nombre moyen annuel des naissances d'enfants déclarés vivants pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans.

TAUX ANNUELS MOYENS DE FÉCONDITÉ :
ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS POUR 1.000 FEMMES DE 15 A 49 ANS

1920-1924 90 départements		1914-1919 77 départements		1911-1913 87 départements	
Les plus élevés					
Aisne...........	107	Finistère.........	74	Finistère........	113
Pas-de-Calais....	107	Seine-Inférieure. .	68	Pas-de-Calais....	111
Moselle.........	102	Morbihan........	68	Morbihan.......	107
Morbihan.......	98	Côtes-du-Nord. . .	67	Côtes-du-Nord. .	103
Côtes-du-Nord. .	97	Corse............	67	Lozère..........	99
Meuse..........	96	Lozère...........	63	Meurthe-et-Mos..	98
Finistère........	95	Doubs...........	61	Seine-Inférieure.	95
Ardennes.......	91	Hautes-Alpes... .	61	Hautes-Alpes. . .	94
Meurthe-et-Mos..	90	Manche..........	59	Corse...........	91
Manche.........	89	Calvados.........	58	Doubs..........	90
Moyennes					
90 départ.....	74	77 départ.....	47	87 départ.....	74
Les plus faibles					
Seine............	53	Gers.............	32	Gironde..........	53
Alpes-Maritimes. .	56	Lot-et-Garonne...	34	Rhône...........	54
Rhône...........	57	Haute-Garonne...	36	Gers.............	55
Allier............	61	Tarn-et-Garonne .	36	Lot-et-Garonne...	56
Haute-Garonne...	62	Allier............	36	Allier............	58
Creuse..........	63	Alpes-Maritimes. .	37	Haute-Garonne...	58
Gers.............	63	Rhône...........	37	Puy-de-Dôme....	62
Lot-et-Garonne...	64	Lot..............	38	Yonne..........	63
Seine-et-Oise.....	64	Gironde..........	38	Isère............	63
Gironde.........	65	Puy-de-Dôme....	38	Lot..............	64

Les départements libérés sont parmi ceux où les proportions moyennes sont les plus élevées ; avec eux figurent surtout les départements bretons. Parmi les départements où la fécondité est la plus faible, on trouve au premier rang la Seine, puis la région parisienne et certains départements montagneux ou de la région du Sud-Ouest. Le classement d'après la fécondité est, à très peu près, identique à celui qui est obtenu en rapportant le nombre des enfants nés à l'effectif total des habitants.

8. — Fécondité des femmes suivant l'âge

Le tableau ci-après permet de comparer pour 1911-1913, 1921 et 1920-1924, les taux de fécondité totale aux divers âges, en distinguant la fécondité légitime et illégitime. Les nombres de femmes de 15 à 49 ans servant de base aux calculs, sont pour 1911-1913 ceux du recensement de 1911 ; pour 1921 et 1920-1924, ceux du recensement de 1921.

Nombre annuel moyen d'enfants déclarés vivants et mort-nés pour 1.000 femmes de chaque groupe d'âge

Ages en années	Fécondité légitime (a)			Fécondité illégitime (b)			Fécondité totale (c)		
	1920-1924	1921	1911-1913	1920-1924	1921	1911-1913	1920-1924	1921	1911-1913
Moins de 20 ans	296	321	282	9	9	11	25	26	28
20-24 ans	313	334	269	25	26	29	134	143	135
25-29 ans	226	234	193	27	28	27	155	160	145
30-34 ans	143	144	127	22	22	21	109	110	109
35-39 ans	86	87	84	13	13	15	65	66	66
40-44 ans	31	33	32	5	5	5	25	26	24
45-49 ans	3	3	3	»	»	»	2	2	2
Ensemble	125	129	117	16	16	17	76	79	77

(a) Enfants légitimes déclarés vivants et mort-nés pour 1.000 femmes mariées.
(b) Enfants illégitimes déclarés vivants et mort-nés pour 1.000 filles, veuves, divorcées.
(c) Enfants déclarés vivants et mort-nés pour 1.000 femmes au total.

De 1911-1913 à 1920-1924, l'accroissement de la fécondité légitime totale (enfants déclarés vivants et mort-nés), est limitée aux âges compris entre 20 et 34 ans. Pour les femmes plus âgées, on ne constate aucune variation importante, il en est de même pour les plus jeunes. Le taux s'est élevé de 269 à 313 pour 1.000 dans le groupe 20 à 24 ans, de 193 à 226 dans le groupe 25-29 ans, soit dans les deux cas de 16 à 17 pour 100. L'année 1921 fournit naturellement des résultats un peu plus élevés; ils seraient encore un peu supérieurs pour 1920.

Pour les taux de fécondité illégitime aux divers âges, les variations sont sans grande importance.

9. — Naissances suivant l'âge des parents

Ne pouvant reproduire ici la répartition des naissances d'après l'âge des parents, on se contentera d'indiquer ci-dessous les résultats du calcul de l'âge moyen ; ce nombre unique résume d'une manière imparfaite mais commode les distributions par âge.

Âge moyen des parents de nouveau-nés

Années	Age de la mère enfants légitimes et illégitimes		Age du père enfants légitimes	
	Déclarés vivants	Mort-nés	Déclarés vivants	Mort-nés
1911-1913	28 6	29 7	33 5	34 4
1920	29 1	30	32 8	33
1921	28 6	29 8	32	32 6
1922	28 5	29 8	31 10	32 5
1923	28 5	29 9	32 3	31 9
1924	28 5	29 8	31 7	32 2

L'âge moyen des mères est toujours un peu plus élevé pour les mort-nés que pour les enfants déclarés vivants. Ces âges moyens qui avaient légèrement augmenté pendant la guerre, reviennent dès 1921 à des valeurs qui ne s'écartent que très peu de celles de 1911-1913.

Les âges moyens des mères d'enfants légitimes et illégitimes

n'ont été calculés séparément que pour 1921, voici les valeurs comparées à celles de 1913.

		1921	1913
Enfants déclarés vivants	Légitimes...	28 ans 9 mois	28 ans 10 mois
	Illégitimes..	25 ans 6 mois	24 ans 8 mois
Mort-nés	Légitimes...	30 ans 1 mois	30 ans 2 mois
	Illégitimes..	26 ans 6 mois	25 ans 8 mois

De 1913 à 1921, l'âge des mères d'enfants illégitimes augmente de 10 mois pour les déclarés vivants comme pour les mort-nés, alors que cet âge moyen diminue d'un mois pour les mères légitimes. Dans l'un et l'autre cas, l'âge est plus élevé pour les mort-nés.

Pour les enfants légitimes, on constate une diminution très nette de l'âge moyen des pères, près de deux ans en 1924 par rapport à 1911-1913. C'est une conséquence naturelle de l'abaissement de l'âge moyen au mariage pour les hommes signalé page 646.

10. — Naissances légitimes d'après la durée du mariage et le nombre des enfants déjà nés

Les naissances légitimes, de 1920 à 1924, ont été classées d'après la durée du mariage comme autrefois. Mais au recensement de 1921, on n'a pas réparti les femmes mariées d'après cette durée comme on l'avait fait en 1911. Par suite, on ne peut pas calculer de taux de fréquence, comme ceux de la page 259 pour 1911-1913 et 1914-1919. On doit se contenter de la répartition ci-dessous :

Répartition de 1.000 enfants légitimes déclarés vivants suivant la durée du mariage de la mère

Durée en années	1920-1924	1914-1919	1911-1913
Moins de 5 ans..........	664	415	513
5 à 14 ans...............	259	465	401
15 ans et plus...........	77	120	86

En 1911-1913, un peu plus de la moitié des enfants légitimes déclarés vivants étaient produits par des mariages n'ayant pas cinq ans de durée. Cette proportion, réduite à 41,5 pour 100 pendant la guerre, s'élève à 66,4 pour 100 pendant les cinq années 1920-1924. Les mariages ayant duré plus de quinze ans, qui fournissaient en 1911-1913, 8,6 pour 100 des nouveau-nés légitimes vivants, n'en donnent plus que 7,7 pour 100 en 1920-1924.

Ce double mouvement est lié à l'abaissement du nombre moyen d'enfants par famille ; les premiers-nés restent à peu près aussi nombreux, ce sont les naissances de rang supérieur qui deviennent de plus en plus rares, comme on va le voir, d'après la répartition des naissances légitimes suivant les nombres d'enfants déjà nés de la même mère.

RÉPARTITION DE 10.000 NAISSANCES D'ENFANTS LÉGITIMES SUIVANT LE NOMBRE DES ENFANTS DÉJA NÉS DE LA MÊME MÈRE

Nombres d'enfants (vivants ou décédés) déjà nés de la même mère	1921			1911-13 (Ensemble des naissances)
	Enfants déclarés vivants	Mort-nés	Ensemble	
	90 départements			87 dép.
0 enfant, mère mariée dep. moins de 9 mois.	863	829	861	481
0 enfant, mère mariée dep. plus de 9 mois..	3.936	4.992	3.976	2.469
ENSEMBLE	4.799	5.821	4.837	2.950
1 enfant	2.179	1.536	2.154	2.401
2 enfants	1.100	883	1.092	1.636
3 enfants	680	570	676	1.054
4 enfants	438	381	436	686
5 enfants	281	247	280	452
6 enfants	186	183	186	300
7 enfants et plus	337	379	339	521
ENSEMBLE	10.000	10.000	10.000	10.000

En 1911-1913, les premiers-nés ne formaient pas le tiers du total, pour l'ensemble des naissances, 29,5 pour 100 ; en 1921 leur proportion est de 48,4 pour 100, presque la moitié.

On remarquera que les enfants nés moins de 9 mois après le mariage de leurs parents sont en proportion presque doublée : 8,6 pour 100 du total en 1921 au lieu de 5 en 1911-1913. Dans le même temps, la proportion des second-nés tombe du quart (24 pour 100) à un peu plus d'un cinquième (21,5 pour 100) ; celle des troisièmes enfants de 16 à 11 pour 100, celle des quatrièmes de 10 à 6,8 pour 100, soit une réduction d'un tiers environ.

Pour les enfants dont le rang de naissance est de 4 à 7, la proportion de 1921 est réduite d'un tiers par rapport à celle de 1911-1913.

Pour les enfants qui naissent dans des familles en ayant déjà au moins 7, la diminution de 5 à 3,4 pour 100 est en valeur relative de même ordre que pour les troisièmes enfants.

En résumé, cette répartition montre qu'en 1921 les premiers-nés sont relativement beaucoup plus nombreux qu'avant la guerre ; ils forment la moitié du total au lieu du tiers. Il y a diminution pour toutes les autres catégories, mais la diminution relative qui est d'un dixième pour les second-nés ne descend pas au-dessous d'un tiers pour les enfants de rang supérieur ; elle est plus forte pour les enfants de rang 4 à 7 que pour ceux de rang encore plus élevé.

11. — Accouchements multiples

1° *La fréquence des accouchements multiples* s'était fortement accrue pendant la guerre, jusqu'à 265 enfants issus de tels accouchements sur 10.000 nouveau-nés en 1919 dans les 77 départements de l'intérieur (voir page 261). Elle est brusquement revenue dès 1920 à une valeur très voisine de celle de 1913 et a montré pendant les années suivantes une tendance très nette vers la baisse.

Années	Nombre d'accouchements			Enfants issus d'accouchements doubles pour 10.000 nouveau-nés		
	Doubles	Triples	Quadruples	Déclarés vivants	Mort-nés	Ensemble
1911-1913 (87 dép.)	8.825	77	1	198	28	226
1920 (90 dép.)	9.693	86	2	201	25	226
1921 —	9.318	77	»	196	24	220
1922 —	8.375	86	4	190	25	215
1923 —	8.455	79	»	193	23	216
1924 —	8.424	81	4	198	21	219
1925 —	8.407	83	3	190	20	210
1926 —	8.280	67	1	191	17	208
1927 —	8.221	78	1	192	21	213

La guerre n'avait pas sensiblement modifié la distribution des taux de fréquence des accouchements doubles d'après l'âge de la mère. En 1920-1924, ces taux sont revenus encore plus près des valeurs correspondantes pour 1911-1913 ; on constate toutefois une légère augmentation pour les mères les plus jeunes (au-dessous de 25 ans) ou les plus âgées (40 ans et plus).

Accouchements doubles sur 100.000

Age de la mère en années	1920-1924 90 dép.	1914-1919 77 dép.	1911-1913 87 dép.
Moins de 20 ans	545	531	514
20-24 ans	802	784	783
25-29 ans	1.088	1.095	1.088
30-34 ans	1.438	1.526	1.475
35-39 ans	1.770	1.832	1.787
40-44 ans	1.483	1.435	1.425
45-49 ans	843	772	647
Ensemble	1.142	1.211	1.143

2° *La proportion des mort-nés* parmi les enfants issus d'accouchements doubles, qui avait déjà diminué pendant la guerre, montre la même tendance après, tout en restant près

de trois fois plus élevée que dans l'ensemble des nouveau-nés. Mais il y a lieu de tenir compte ici des règles nouvelles adoptées pour la statistique des mort-nés (voir page 670).

MORT-NÉS POUR 1.000 NOUVEAU-NÉS

Années	Au total	Accouchements doubles
—	—	—
1913 (87 dép.)...............	44,5	122
1920 (90 dép.)...............	40,8	108
1921 —	41,0	109
1922 —	40,3	112
1923 —	38,9	104
1924 —	36,9	96
1925 —	36,3	94
1926 —	35,3	82
1927 —	34,3	97

3° *La proportion des garçons* parmi les enfants issus d'accouchements doubles s'était accrue à partir de 1916, comme dans l'ensemble des nouveau-nés. Mais alors que cette augmentation bien marquée dans l'ensemble de 1916 à 1920 s'était très atténuée à partir de 1920, elle persiste pour les jumeaux.

GARÇONS POUR 1.000 FILLES

Années	Ensemble des naissances	Accouchements doubles
—	—	—
1913 (87 dép.)............	1.059	1.028
1920 (90 dép.)............	1.072	1.045
1921 —	1.060	1.045
1922 —	1.060	1.036
1923 —	1.063	1.047
1924 —	1.056	1.047
1925 —	1.061	1.047
1926 —	1.054	1.020
1927 —	1.052	1.063

V. — **Mortalité**

1. — Mouvement mensuel des décès de 1920 a 1925

Comme avant la guerre, ce sont les mois d'hiver qui ont fourni, de 1920 à 1925, les plus forts contingents de décès.

Les mois de janvier à mars ont été particulièrement meurtriers en 1922 et 1924.

Années	1920	1921	1922	1923	1924	1925
	—	—	—	—	—	—
Janvier	66,7	58,7	74,6	64,3	72,7	68,5
Février	66,7	60,4	74,0	60,6	73,3	62,9
Mars	66,0	65,4	67,8	65,3	72,7	72,9
Avril	55,3	59,0	61,8	56,6	59,8	63,4
Mai	53,9	55,7	61,3	54,7	54,4	58,6
Juin	48,0	47,5	48,1	49,5	47,6	52,6
Juillet	49,8	55,1	49.1	51,7	47,8	51,6
Août	50,3	56,1	46,8	53,1	46,3	50,9
Septembre	46,4	52,3	44,4	49,5	45,0	49,1
Octobre	48.8	57,8	48,8	48,7	47,5	52,2
Novembre	55,8	62,5	51,8	51.2	51,0	55,1
Décembre	63,4	62,6	59,1	60,5	60,8	70,0
Totaux	671,1	693,1	687,6	665,7	678,9	707,8

Un autre fait caractéristique se dégage à l'examen du tableau ci-dessus, c'est l'élévation anormale des nombres mensuels de décès à partir de juillet 1921. L'été très chaud de 1921 a entraîné la mort d'un grand nombre de jeunes enfants par diarrhée infantile.

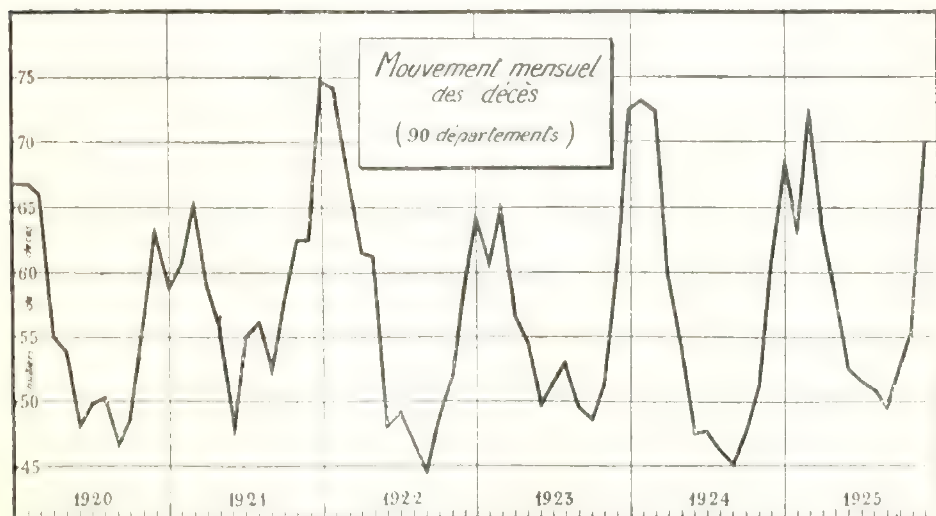


Fig. 18. — Mouvement mensuel des décès de 1920 à 1925.

PROPORTIONS MENSUELLES POUR 10.000 DÉCÈS DANS L'ANNÉE

Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1° Enfants de moins de 5 ans												
1913 (87 départements)...........	880	878	936	842	829	727	791	998	1.009	818	616	676
1920 (90 départements)...........	810	814	872	763	818	785	994	1.048	826	798	680	792
1921 —	733	808	815	669	651	572	992	1.193	1.023	1.236	721	587
1922 —	966	986	958	873	980	727	783	825	699	695	663	845
1923 —	902	864	924	755	793	681	900	1.218	926	761	605	671
1924 —	929	989	1.041	970	867	715	821	789	707	661	674	840
1925 —	964	903	998	895	869	803	811	900	713	668	655	821
2° Vieillards de 60 ans et plus												
1913 (87 départements)...........	1.055	966	1.046	905	831	690	718	690	669	756	728	946
1920 (90 départements)...........	1.046	1.052	1.012	812	769	658	648	661	649	705	920	1.068
1921 —	907	925	992	867	790	662	703	689	669	739	999	1.048
1922 —	1.158	1.170	1.008	908	851	632	655	614	616	698	793	897
1923 —	1.055	981	1.029	855	788	721	697	675	680	708	808	1.003
1924 —	1.174	1.180	1.134	855	739	644	627	621	628	689	766	943
1925 —	1.033	932	1.085	896	786	674	661	634	660	734	807	1.098

L'influence des saisons sur la mortalité aux âges extrêmes de la vie est d'ailleurs mise en évidence par la répartition mensuelle des décédés de moins de cinq ans et de 60 ans ou plus.

Pour les vieillards, aux mois d'hiver de janvier à mars correspondent toujours les plus fortes proportions de décès.

Pour les enfants, les mois d'été : juillet, août, septembre, sont ceux qui fournissent le plus de décès, ce maximun étant d'autant plus fortement marqué que les étés ont été plus chauds comme en 1921 et 1923. Cependant les progrès réalisés dans l'hygiène de l'enfance ont réduit l'importance relative des sacrifices dus à la diarrhée infantile. La proportion mensuelle d'août a été voisine de 1.200 en 1921 et 1923, elle avait dépassé 1.600 pendant l'année 1911 dont l'été fut aussi très chaud.

Un second maximum se produit aussi en février ou mars pour les décès d'enfants de moins de cinq ans. Il a été très prononcé en 1924 ; la mortalité estivale ayant été faible cette année-là.

2. — Fréquence annuelle des décès

a) *Dans la population totale*

Le taux annuel de mortalité générale a varié comme suit de 1913 à 1919, sur l'ancien territoire (évaluations approximatives pour les années de guerre) et de 1919 à 1927 sur le territoire actuel (90 départements). (Voir tableau page suivante).

D'après les estimations faites pour la population civile des 87 départements, les taux de mortalité de 1914 à 1917 ne s'écartent guère de ceux des 77 départements de l'intérieur (voir page 267). Ils sont de l'ordre de 200 à 210 pour 10.000, au lieu de 176 en 1913. Ce niveau, relativement modéré, n'a été dépassé qu'en 1918 ; l'épidémie de grippe a fait monter la mortalité civile à 251 pour 10.000, taux qui n'avait pas été atteint en France depuis 1859 (guerre d'Italie), en dehors des deux années de la guerre de 1870-1871.

Années	Population en milliers		Décès en milliers		Décès pour 10.000 habit.	
	Totale	Civile	Au total	Civils	Au total	Popul. civile
87 départements. — Évaluations de 1914 a 1919						
1913	39.790		702		176	
1914 (1er sem.)	39.800		390		196	
1914 (2e sem.)	39.500	35.800	700	350	354	195
1914 (année)	39.800	36.200	1.090	740	274	204
1915	38.800	34.200	1.030	720	265	210
1916	38.200	33.900	930	670	243	198
1917	37.600	33.500	820	680	218	203
1918	36.900	33.000	1.070	830	290	251
1919	37.000		710		192	
90 départements. — Résultats définitifs						
1913	41.685		731,4		175	
1919	38.700		736,5		190	
1920	39.000		671,1		172	
1921	39.240		693,1		177	
1922	39.420		687,6		175	
1923	39.880		665,7		167	
1924	40.310		678,9		169	
1925	40.610		707,8		174	
1926	40.850		712,8		174	
1927	40.920		675,5		165	

Le taux général, calculé d'après le total des décès civils et militaires, s'est élevé à 274 pour 10.000 en 1914 et s'est abaissé ensuite graduellement jusqu'à 218 en 1917 ; mais la néfaste épidémie de grippe l'a relevé jusqu'à 290 en 1918.

Si l'on isole le second semestre de 1914 et qu'on calcule le taux annuel qui correspondrait au total des décès d'août à décembre 1914, on obtient un taux de 354 pour 10.000, du même ordre que celui de 1871, 351.

Laissant de côté la perturbation violente des années de guerre, on peut voir que la mortalité générale des dernières

années ne marque qu'une assez faible amélioration par rapport à celles qui ont précédé le conflit mondial. Oscillant entre 165 et 175 avec tendance à la diminution, les taux des années 1920 à 1927 donnent une moyenne voisine de 170 pour 10.000, au lieu de 175 en 1913.

L'amélioration paraît plus substantielle, si l'on fait remonter la comparaison jusque vers 1890.

France (90 départements)

Années	Millions d'habitants	Milliers de décès par an	Décès pour 10.000 habitants
1891-1895	40,0	894	223
1896-1900	40,5	835	206
1901-1905	40,9	801	196
1906-1910	41,2	788	191
1911-1913	41,6	754	172

Le taux de 1891-1895, 223 pour 10.000, d'ailleurs peu différent de ceux des années écoulées depuis 1872, s'est abaissé graduellement jusqu'à 172 en 1911-1913, le progrès étant d'ailleurs plus rapide de 1906-1910 à 1911-1913 que pour les périodes précédentes. La baisse de la mortalité a repris après la bourrasque de la guerre, mais à une allure assez ralentie, puisque le taux de 1927, le plus faible qui ait été enregistré en France, est encore de 165 pour 10.000. Il n'est pas douteux que ce ralentissement est dû aux suites de la guerre : décès d'invalides, de malades dont l'état a été aggravé, etc.

Comparaison avec quelques autres pays. — Mais le mouvement de la mortalité en France ne peut être sainement apprécié que par comparaison avec les autres pays. Pour cela, il est préférable de prendre des moyennes portant sur plusieurs années à cause de la variabilité assez grande des taux annuels. Comme on ne peut faire état des années toutes récentes pour certains pays, les taux ci-dessous ont été calculés pour la période quinquennale 1920-1924.

Nombre annuel moyen de décès pour 10.000 habitants (1920-1924)

Roumanie	255	Écosse	140
Portugal	204	Allemagne	138
Hongrie	202	Belgique	135
Espagne	202	Suisse	129
Autriche	176	Suède	124
Italie	172	Angleterre	122
France	172	Danemark	117
Irlande	147	Norvège	[illegible]
Finlande	147	Pays-Bas	108

Ainsi, en limitant la comparaison à quelques pays d'Europe, on voit que, si la mortalité française est inférieure à celle de l'Europe orientale et méditerranéenne, elle dépasse de beaucoup celle de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suisse, de l'Angleterre, des pays scandinaves et des Pays-Bas.

Encore conviendrait-il d'ajouter que si le taux français s'est abaissé à 165 en 1927, des améliorations égales ou même supérieures ont été relevées dans les autres pays. La mortalité générale a été réduite à 98 pour 10.000 aux Pays-Bas, de 1924 à 1926 et s'est, il est vrai, relevée à 103 en 1927. En 1926, la proportion des décès pour 10.000 habitants a été de 106 en Norvège, 111 au Danemark, 115 en Allemagne, 116 en Angleterre, 117 en Suisse ; elle s'est abaissée en Italie à 167 en 1926 et 156 en 1927, malgré une forte natalité qui se traduit par un appoint plus considérable de décès d'enfants en bas âge.

Au total, la mortalité de la France pendant les années écoulées depuis 1920, apparaîtrait ainsi sensiblement supérieure à celle des pays d'Europe qui peuvent le mieux lui être comparés, au point de vue du climat, de la race et des conditions générales de l'existence. De plus, l'abaissement de la mortalité par rapport aux années qui ont précédé la guerre serait moins marquée que dans la plupart de ces pays.

Mais ces conclusions seraient un peu trop pessimistes, parce que la comparaison des taux bruts de mortalité n'est admissible que si la composition par âge et par sexe des populations n'est pas trop différente. Et l'on sait que la proportion élevée

des vieillards dans la population française, s'est trouvée accrue par les pertes de la guerre.

Aussi a-t-on essayé de remplacer le taux brut de mortalité générale par un taux rectifié sur la base d'une même population-type, comme on l'a déjà fait pour des périodes voisines de 1908-1913 (voir page 50).

b) *Taux rectifiés pour une population-type*

On a pris comme population-type celle des cinq pays ci-après au recensement de 1911 : Allemagne, Angleterre, France, Italie, Suède ; population classée par âge : moins d'un an, 1 à 4 ans, 5 à 9 ans, etc., par groupes de cinq années. Cette répartition a été réduite proportionnellement pour obtenir un total de 100.000.

Les taux de mortalité par âge calculés dans les divers pays étant appliqués aux classes correspondantes de la population-type, on obtient par totalisation des taux à chaque âge, un taux de mortalité rectifié. Voici les résultats de ce calcul pour quelques pays (1), d'après la mortalité moyenne vers 1920-1922.

TAUX ANNUELS MOYENS DE MORTALITÉ POUR 10.000 HABITANTS (vers 1920-1922)

Pays	Taux brut	Taux pour une population-type
Espagne	216	226
Autriche	191	207
Allemagne	153	165
Italie	171	156
Finlande	149	150
France	176	149
Belgique	140	141
Suisse	134	138
Angleterre	124	127
Pays-Bas	116	114
Suède	129	109
Danemark	116	108
Norvège	122	108

(1) *Bulletin de la Statistique générale de la France*, janvier-mars 1929, p. 207. H. Bunle : Mortalité comparée en France et à l'étranger avant et après la guerre.

La rectification produit des effets différents suivant les pays. Pour certains, le taux calculé sur la base de la population-type est très inférieur au taux brut ; il en est ainsi pour la France : 149 au lieu de 176 pour 10.000, pour l'Italie, 156 au lieu de 171, pour la Norvège 108 au lieu de 122, le Danemark 108 au lieu de 116.

Pour d'autres pays, au contraire, le taux correspondant à la population-type est sensiblement plus élevé que le taux brut ; Allemagne 165 au lieu de 153, Autriche 207 au lieu de 191.

Enfin, pour les autres États : Angleterre, Pays-Bas, Belgique, Finlande, etc., les deux taux ne diffèrent que de quelques unités.

Ainsi, la comparaison avec les autres pays est beaucoup moins défavorable à la France, quand on tient compte de la composition par âge de la population à l'aide d'une population-type, que le simple rapprochement des taux bruts de mortalité, les plus employés parce que les plus faciles à calculer.

Quelle que soit la valeur réelle de cette rectification, il est bien évident que les progrès déjà réalisés dans l'abaissement de la mortalité doivent être amplifiés et accélérés ; aucun effort ne doit être ménagé dans ce but, parfaitement accessible, si l'on s'applique avec énergie et persévérance à la lutte contre la tuberculose, le cancer, les maladies contagieuses.

Mais il ne faut pas se dissimuler que les progrès possibles dans l'abaissement de la mortalité à chaque âge resteront, dans une certaine mesure, atténués, masqués par l'influence fâcheuse d'une trop forte proportion de vieillards dans la population totale. A ce fait, il n'y a d'autre remède que le renforcement des éléments jeunes par une natalité accrue ou par un apport étranger. Le premier, s'il était possible, serait forcément très lent ; le second ne saurait dépasser une limite assez restreinte sans de graves inconvénients pour l'unité morale de la population.

L'influence du vieillissement de la population sur le taux brut de la mortalité générale étant ainsi mise en évidence, l'examen de la mortalité aux divers âges et par les diverses causes permettra de voir dans quel sens doit être dirigée la

Fréquence moyenne des décès en 1920-1924

Départements	Nombre moyen — Des habitants recensés en 1921 et 1926 (milliers)	Nombre moyen — Des décès en 1920-1924	Nombre moyen — Des décès pour 10.000 habit. 1920-1924	Départements	Nombre moyen — Des habitants recensés en 1921 et 1926 (milliers)	Nombre moyen — Des décès en 1920-1924	Nombre moyen — Des décès pour 10.000 habit. 1920-1924
1	2	3	4	1	2	3	4
Ain	316	5.731	181	Lot	174	3.759	216
Aisne	455	7.039	154	Lot-et-Gar.	243	4.772	197
Allier	370	6.478	175	Lozère	106	1.769	167
Alpes (Basses-)	90	1.802	200	Maine-et-Loire	476	9.003	189
Alpes (Hautes-)	88	1.584	180	Manche	428	8.482	198
Alpes-Mar.	396	6.360	160	Marne	382	6.265	164
Ardèche	291	5.441	186	Marne (Hte-)	197	3.735	189
Ardennes	287	4.511	157	Mayenne	261	5.092	195
Ariège	170	3.121	183	Meurthe-et-M.	527	8.653	164
Aube	233	4.310	185	Meuse	212	3.638	170
Aude	289	5.089	176	Morbihan	544	9.611	177
Aveyron	330	5.935	179	Moselle	611	8.294	135
Belfort	95	1.388	146	Nièvre	265	4.923	185
B.-du-Rhône	871	15.814	181	Nord	1.878	26.036	138
Calvados	386	7.809	202	Oise	396	6.878	173
Cantal	198	3.377	170	Orne	276	5.767	209
Charente	315	5.601	177	Pas-de-Calais	1.090	15.401	141
Charente-Inf.	418	7.704	184	Puy-de-Dôme	502	8.911	177
Cher	301	5.256	174	Pyrénées (B.-)	408	6.951	170
Corrèze	271	4.544	167	Pyrénées (H.-)	186	3.585	192
Corse	286	4.208	147	Pyrénées-Or.	223	3.487	156
Côte-d'Or	325	5.906	181	Rhin (Bas-)	661	9.468	143
Côtes-du-Nord	555	10.394	187	Rhin (Haut-)	479	6.507	136
Creuse	223	3.847	172	Rhône	975	15.721	161
Dordogne	394	7.040	178	Saône (Hte-)	227	4.309	189
Doubs	290	4.992	172	Saône-et-Loire	552	9.411	170
Drôme	263	4.920	187	Sarthe	388	7.568	195
Eure	305	5.911	193	Savoie	228	4.248	186
Eure-et-Loire	253	4.766	188	Savoie (Hte-)	240	4.357	181
Finistère	758	11.778	155	Seine	4.520	68.291	152
Gard	399	7.140	174	Seine-Inf.	882	16.146	183
Garonne (Hte-)	428	8.234	190	Seine-et-Marne	364	6.552	180
Gers	195	3.886	199	Seine-et-Oise	1.029	16.847	163
Gironde	823	15.000	182	Sèvres (Deux-)	309	5.226	169
Hérault	494	8.681	177	Somme	463	8.179	176
Ille-et-Vilaine	559	11.203	200	Tarn	298	5.053	169
Indre	257	4.195	163	Tarn-et-Gar.	161	3.276	203
Indre-et-Loire	331	6.040	182	Var	335	5.912	176
Isère	541	9.833	181	Vaucluse	225	4.451	198
Jura	230	4.277	186	Vendée	396	6.760	170
Landes	263	4.102	156	Vienne	308	5.084	165
Loir-et-Cher	250	4.407	176	Vienne (Hte-)	350	5.566	159
Loire	653	11.227	172	Vosges	382	6.432	168
Loire (Haute-)	264	4.617	174	Yonne	275	5.545	201
Loire-Inf.	650	11.703	180				
Loiret	339	5.938	172	90 départ.	39.976	679.294	170

lutte contre les morts prématurées. Auparavant, on donnera quelques indications sur la mortalité par département.

3. — Fréquence des décès par département

a) *Taux moyens de* 1920 *à* 1924

En rapportant le nombre annuel moyen des décès enregistrés dans chaque département de 1920 à 1924, à la moyenne des populations recensées en 1921 et 1926, on obtient les taux de mortalité inscrits dans le tableau de la page 699.

Pour faciliter les comparaisons avec les années qui ont précédé la guerre, on a classé ci-dessous les départements à forte ou faible mortalité.

Proportions annuelles moyennes de décédés pour 10.000 habitants

Les plus élevées

1920-1924		1908-1913	
Lot	216	Calvados	227
Orne	209	Orne	222
Tarn-et-Garonne	203	Seine-Inférieure	217
Calvados	202	Manche	215
Yonne	201	Eure	215
Ille-et-Vilaine	200	Vaucluse	208
Basses-Alpes	200	Lot	206
Gers	199	Seine-et-Oise	206
Vaucluse	198	Côtes-du-Nord	205
Manche	198	Sarthe	203
Lot-et-Garonne	197	Mayenne	203
Sarthe	195	Haute-Garonne	202
Mayenne	195	Meurthe-et-Moselle	202
Eure	193	Aube	201
Hautes-Pyrénées	192	Meuse	201
Moyennes			
90 départements	170	87 départements	190

Les plus faibles

1920-1924		1908-1913	
Moselle	135	Creuse	150
Haut-Rhin	136	Landes	150
Nord	138	Indre	151
Pas-de-Calais	141	Allier	155
Bas-Rhin	143	Haute-Vienne	155
Belfort	146	Vienne	158
Corse	147	Cher	158
Seine	152	Corrèze	159
Aisne	154	Vendée	160
Finistère	155	Corse	160
Landes	156	Deux-Sèvres	164
Pyrénées-Orientales	156	Loir-et-Cher	165
Ardennes	157	Belfort	167
Haute-Vienne	159	Saône-et-Loire	167
Alpes-Maritimes	160	Cantal	169

Ce sont toujours les départements normands, la Sarthe, la Mayenne, et certains autres du Sud (Lot, Gers, Tarn-et-Garonne, Vaucluse) qui fournissent les taux les plus élevés. En 1920-1924, sont venus s'ajouter à eux l'Yonne, les Basses-Alpes et les Hautes-Pyrénées, tandis que la Seine-Inférieure, la Seine-et-Oise, la Meurthe-et-Moselle disparaissaient de cette liste.

Depuis leur réintégration, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle occupent les premiers rangs dans la liste des taux de mortalité les plus faibles, avec le Nord et le Pas-de-Calais qui n'étaient point en tête de liste avant la guerre. Comme en 1908-1913, on y trouve la Corse, les Landes, la Haute-Vienne ; mais la Creuse, l'Indre, l'Allier, la Vienne, le Cher, la Corrèze, la Vendée disparaissent, tandis que s'ajoutent la Seine, le Finistère, les Ardennes, les Alpes-Maritimes, le Rhône.

D'ailleurs, ces taux bruts dépendent dans une large mesure de la répartition de la population suivant l'âge, qui diffère sensiblement d'un département à l'autre.

b) *Taux rectifiés pour une population-type* (1920-1922)

Pour permettre une appréciation plus exacte des différences entre la mortalité réelle dans les divers départements,

on a calculé pour les années 1920 à 1922, des taux de mortalité rectifiés sur la base d'une population-type.

A cet effet, la répartition des décédés suivant l'âge par groupes de 5 ans de 1920 à 1922, a été rapportée à la population classée par âge au recensement du 6 mars 1921. Les taux de mortalité par âge, ainsi obtenus pour chaque département, ont été appliqués à une même population-type, dans les conditions exposées à propos du même calcul fait pour l'ensemble du pays en vue des comparaisons internationales (voir page 697). Afin ne pas trop compliquer les calculs assez laborieux, on n'a fait aucune rectification spéciale pour les taux de 0 à 1 an, qui cependant méritent une attention spéciale et sur lesquels on reviendra plus loin (page 730).

Voici les résultats de ce calcul (voir page suivante).

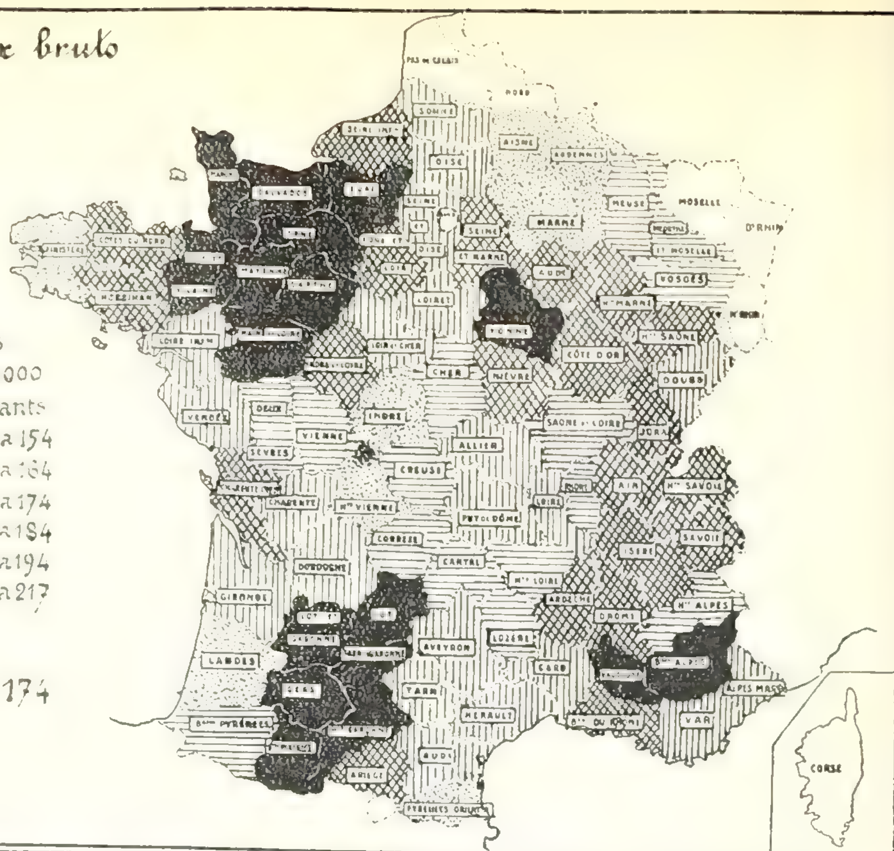
En se reportant aux pages 700 et 703, on voit que l'ordre des départements est totalement changé. La Bretagne, la Normandie, le Maine, la Seine et sa banlieue immédiate, la région alpestre viennent en tête du classement d'après le taux de mortalité, sur la base d'une population-type. Dans l'Ille-et-Vilaine, on compte ainsi 194 décès pour 10.000 personnes, 183 dans les Bouches-du-Rhône, 182 dans la Seine-Inférieure, etc., au lieu de la moyenne 149. Dans la Seine, ce taux est de 169 pour 1.000.

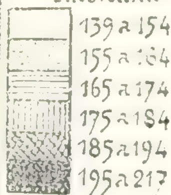
Les régions du centre, de l'ouest, le Bourbonnais et le Nivernais, certains départements du sud-ouest ont la mortalité générale la plus faible, compte tenu de la répartition des habitants recensés suivant leur âge. Le taux général de mortalité s'abaisse, en effet, à 117 pour 10.000 personnes dans la Creuse, 118 dans les Landes, 119 dans l'Indre, 120 dans la Vienne, 125 dans le Cher, 126 dans les Deux-Sèvres, 127 dans l'Allier, 128 dans le Gers et la Côte-d'Or.

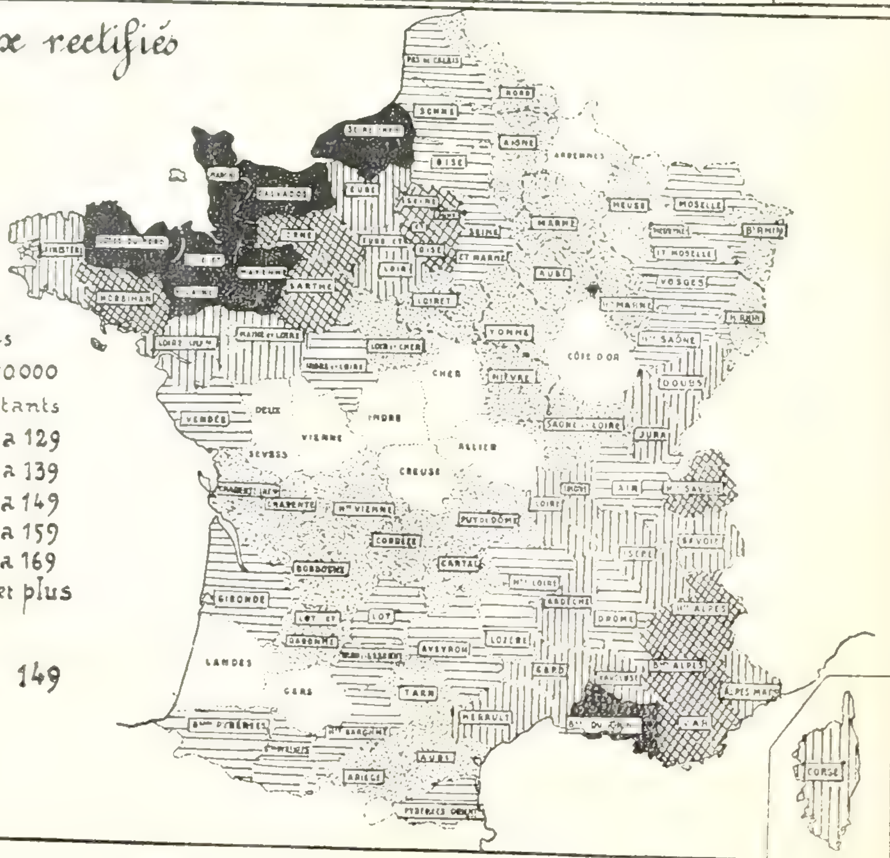
Les deux cartes de la page 704 permettent d'apprécier les différences, très sensibles, dans la répartition des taux de mortalité départementaux, bruts et rectifiés.

TAUX RECTIFIÉS DE MORTALITÉ POUR 10.000 HABITANTS EN 1920-1922, CALCULÉS POUR UNE POPULATION-TYPE

Ille-et-Vilaine	194	Rhône	154	Haute-Loire	143	Aisne	134
Bouches-du-Rhône	183	Corse	152	Haute-Saône	142	Loiret	134
Seine-Inférieure	182	Jura	152	Aveyron	142	Yonne	133
Côtes-du-Nord	178	Hérault	152	Drôme	142	Dordogne	132
Calvados	175	Vaucluse	151	Lozère	142	Haute-Marne	132
Manche	175	Gard	151	Somme	142	Lot-et-Garonne	132
Mayenne	172	Isère	150	Pyrénées-Orientales	142	Ariège	131
Morbihan	169	Ardèche	150	Hautes-Pyrénées	142	Loir-et-Cher	131
Seine	169	Eure-et-Loir	150	Indre-et-Loire	141	Nièvre	131
Alpes (Basses-)	164	Alpes-Maritimes	150	Tarn-et-Garonne	140	Tarn	130
Haute-Savoie	164	Maine-et-Loire	149	Haut-Rhin	139	Charente	130
Orne	163	Pas-de-Calais	149	Puy-de-Dôme	138	Ardennes	129
Seine-et-Oise	163	Belfort	147	Aube	137	Côte-d'Or	128
Meurthe-et-Moselle	162	Vosges	146	Bas-Rhin	137	Gers	128
Hautes-Alpes	161	Gironde	146	Nord	137	Allier	127
Var	160	Moselle	146	Aude	136	Deux-Sèvres	126
Sarthe	160	Ain	145	Marne	136	Cher	125
Finistère	159	Oise	145	Meuse	135	Vienne	120
Savoie	158	Haute-Garonne	144	Saône-et-Loire	135	Indre	119
Loire	158	Basses-Pyrénées	144	Haute-Vienne	134	Landes	118
Doubs	158	Seine-et-Marne	143	Corrèze	134	Creuse	117
Eure	156	Lot	143	Charente-Inférieure	134		
Loire-Inférieure	156	Vendée	143	Cantal	134	FRANCE ENTIÈRE	149







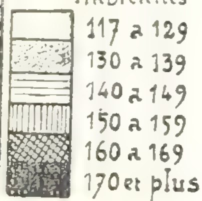


FIG. 19. — Taux de mortalité, bruts et rectifiés, en 1920-1922.

4. — Décès suivant le sexe et l'âge

On trouvera dans la Statistique du mouvement de la population, tome IV, p. XL et suivantes, les taux de mortalité par sexe et groupes d'âge de 5 ans, calculés pour chacun des 90 départements français, d'après la moyenne annuelle des décès de 1920 à 1922, sur la base de la population recensée en 1921. On ne reproduira ici que les taux calculés pour la France entière en 1920-1924, en les rapprochant de ceux d'avant-guerre (voir page 277, les taux analogues pour 77 départements en 1915-1918).

Fréquence des décès suivant le sexe et l'age
Décès pour 10.000 vivants de chaque groupe

Ages	Sexe masculin		Sexe féminin		Les deux sexes	
	1920-1924	1906-1913	1920-1924	1906-1913	1920-1924	1906-1913
Moins d'un an	1.079	1.462	855	1.194	968	1.330
1-4 ans	135	134	126	129	131	131
5-14 ans	21	30	22	33	22	31
15-24 ans	53	56	49	53	51	55
25-34 ans	68	75	60	68	64	72
35-44 ans	87	106	68	80	77	93
45-54 ans	144	168	103	115	123	141
55-64 ans	283	311	198	221	238	264
65-74 ans	621	677	479	540	543	602
75-84 ans	1.584	1.668	1.325	1.417	1.425	1.524
85 ans et plus	3.774	3.926	3.230	3.271	3.416	3.503
Ensemble	188	201	164	179	175	190

De 1906-1913 à 1920-1924, la mortalité infantile s'est abaissée de 133 à 97 pour 1.000, on reviendra plus loin sur ce sujet important. Mais il faut faire ressortir que de 1 à 4 ans, la mortalité est restée stationnaire. Il semble qu'une partie des jeunes enfants, sauvés d'une mort prématurée au cours de la première année, n'a pu dépasser la cinquième année et a contribué ainsi à masquer les progrès qui ont pu être réalisés dans l'abaissement de la mortalité de 1 à 4 ans.

La mortalité des enfants de 5 à 14 ans a diminué presque d'un tiers, tombant de 31 à 22 pour 10.000 ; mais l'amélioration est beaucoup moindre pour les jeunes gens de 15 à 24 ans : 51 au lieu de 55 pour 10.000. La diminution n'est aussi que d'un dixième environ pour le groupe 25 à 34 ans : 64 au lieu de 72 ; elle est un peu plus forte, de 35 à 44 ans : 77 au lieu de 93 et de 45 à 54 ans : 123 au lieu de 141 pour 10.000.

L'abaissement de la mortalité des adultes est donc relativement faible, on verra qu'elle a été beaucoup plus importante dans les autres pays.

La diminution est encore d'un dixième environ pour les taux de mortalité de 55 à 64 ans et de 65 à 74 ans ; aux âges supérieurs, elle devient naturellement beaucoup plus faible, l'échéance fatale ne peut être reculée indéfiniment.

L'examen des taux calculés séparément pour chaque sexe conduit à des conclusions analogues. A tous les âges, la mortalité masculine dépasse celle des femmes ; une seule exception pour le groupe 5-14 ans, période de formation un peu plus dangereuse pour les filles ; la différence est d'ailleurs faible : 22 pour 10.000 au lieu de 21. Malgré les dangers supplémentaires de la grossesse et de l'accouchement, la mortalité des femmes de 15 à 54 ans reste très inférieure à celle des hommes. Il en est de même aux âges plus élevés.

Age moyen des décédés. — L'accroissement constaté au cours de la guerre (voir page 278), a continué pendant les années suivantes.

AGE MOYEN DES DÉCÉDÉS EN ANNÉES ET MOIS

Années	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
1913 (87 dép.)	48 7	51 5	49 11
1920 (90 dép.)	49 5	52 7	50 11
1921 —	48 11	52 5	50 8
1922 —	52 6	55 8	54
1923 —	50 9	53 11	52 5
1924 —	52 2	55 6	53 9
1925 —	51 10	55 2	53 5
1926 —	51 2	54 6	52 10
1927 —	51 9	55 11	54 4

L'augmentation de l'âge moyen des décédés est une conséquence naturelle de l'abaissement de la mortalité. En 1920, il est d'un an environ par rapport à 1913.

On remarquera que la marche ascendante est interrompue par deux reculs très nets en 1921 et 1923, dus à la forte mortalité infantile de ces années.

En 1924, l'âge moyen des hommes décédés, 52 ans 2 mois, est inférieur de 3 ans 4 mois à celui des femmes. En 1913, l'écart n'était que de 2 ans 10 mois ; la progression a donc été plus rapide pour les femmes que pour les hommes.

5. — Décès suivant le sexe, l'état matrimonial et l'âge

En rapportant les moyennes annuelles de décès de 1920-1924, à la population recensée en 1921, on a pu calculer des taux de mortalité suivant le sexe, l'âge et l'état matrimonial, que le tableau de la page suivante permet de rapprocher des taux analogues pour 1906-1913.

Ces résultats confirment les constatations faites il y a plus de cinquante ans, par le docteur A. Bertillon. Au même âge, les célibataires ont une mortalité plus forte que les mariés, les veufs et divorcés une mortalité encore supérieure à celle des célibataires.

Ainsi, pour les hommes de 20 à 39 ans, le taux de mortalité des mariés est 53 pour 10.000 en 1920-1924 ; celui des célibataires 95, celui des veufs 121. Sans doute, le mariage représente une certaine sélection qui pourrait expliquer la plus forte mortalité des célibataires, mais les veufs et les divorcés, qui ont subi cette sélection au mariage, ont une mortalité plus grande que les mariés. Ce qui confirme l'opinion de Bertillon père, que la régularité de la vie conjugale était la principale cause de la plus faible mortalité des mariés. « Aussitôt l'association conjugale rompue, dit-il, la mort reprend tous ses droits ; ces veufs de la veille, étaient pourtant aussi les élus du mariage et c'était si bien l'association conjugale qui faisait leur force, et non leur qualité supérieure, que, l'union rompue,

Nombre annuel moyen de décès pour 10.000 personnes de chaque groupe

	Moins d'un an	1-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus	Ensemble
1° Sexe masculin						
Célibataires						
1906-1913.....	1.461	56	98	274	943	145
1920-1924.....	1.095	43	95	234	874	130
Mariés						
1906-1913.....		25	60	146	611	194
1920-1924.....		31	53	129	570	184
Veufs et divorcés						
1906-1913.....			160	281	1.136	783
1920-1924.....			121	243	1.059	715
2° Sexe féminin						
Célibataires						
1906-1913.....	1.194	58	79	155	737	133
1920-1924.....	863	43	71	136	684	113
Mariées						
1906-1913.....		34	61	107	439	122
1920-1924.....		29	54	95	403	114
Veuves et divorcées						
1906-1913.....			102	147	806	527
1920-1924.....			66	130	754	455

ils ne se distinguent plus que par une mortalité plus rapide encore qu'avant leur mariage. Privés tout à coup de ce cordial, ils retombent plus bas que les célibataires eux-mêmes. » (1)

L'inégale mortalité des mariés, célibataires et veufs, existe pour les deux sexes. Toutefois, en 1920-1924, les taux des veuves et divorcées de 20 à 39 ans et de 40 à 59 ans sont inférieurs aux taux correspondants pour les célibataires de même âge.

(1) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* ; directeur : A. Dechambre Paris, Masson et Asselin. Voir l'article Mariage, par le Dr A. Bertillon.

A tous les âges, la mortalité féminine est inférieure à celle des hommes ; une seule exception pour les femmes mariées de 20 à 39 ans, dont le taux, 54 pour 10.000, dépasse d'une unité celui des hommes sans doute à cause des risques supplémentaires de la maternité.

6. — Tables de mortalité 1920-1923

Il n'a pas été possible d'établir pour la population de la France des tables de mortalité couvrant la période 1918-1923, par analogie avec les tables 1908-1913 et 1898-1903, puisqu'on n'avait pas une statistique complète des décès par âge en 1918 et 1919. Les tables 1920-1923 ont été publiées dans *le Bulletin de la Statistique générale de la France* (numéro de juillet-septembre 1928). On ne les reproduira pas ici, mais le graphique de la page 710 permettra de comparer l'allure générale des courbes des survivants et des quotients de mortalité pour l'un et l'autre sexe.

Comparaison avec les tables françaises antérieures. — Le tableau ci-après permet de comparer les nombres de survivants un an après la naissance, puis de 10 en 10 ans.

Survivants pour 100.000 nés vivants

Ages en années	Sexe masculin			Sexe féminin		
	1920-1923	1908-1913	1898-1903	1920-1923	1908-1913	1898-1903
1 an	89.177	86.601	83.674	91.179	88.844	86.351
10 ans	84.496	80.552	75.944	86.093	82.709	78.616
20 ans	81.923	77.919	72.948	83.412	79.750	75.246
30 ans	76.736	72.653	67.653	78.724	74.972	70.068
40 ans	71.248	66.552	61.641	73.876	69.814	64.583
50 ans	63.839	58.320	53.818	68.093	63.630	58.385
60 ans	52.122	46.539	43.199	59.192	54.493	49.441
70 ans	34.355	29.482	27.465	43.347	38.295	34.053
80 ans	11.950	9.724	8.774	18.163	15.049	12.789
90 ans	878	764	728	2.018	1.705	1.452

Table de mortalité 1920-1923

Quotients de mortalité pour 100.000 et survivants pour 100.000

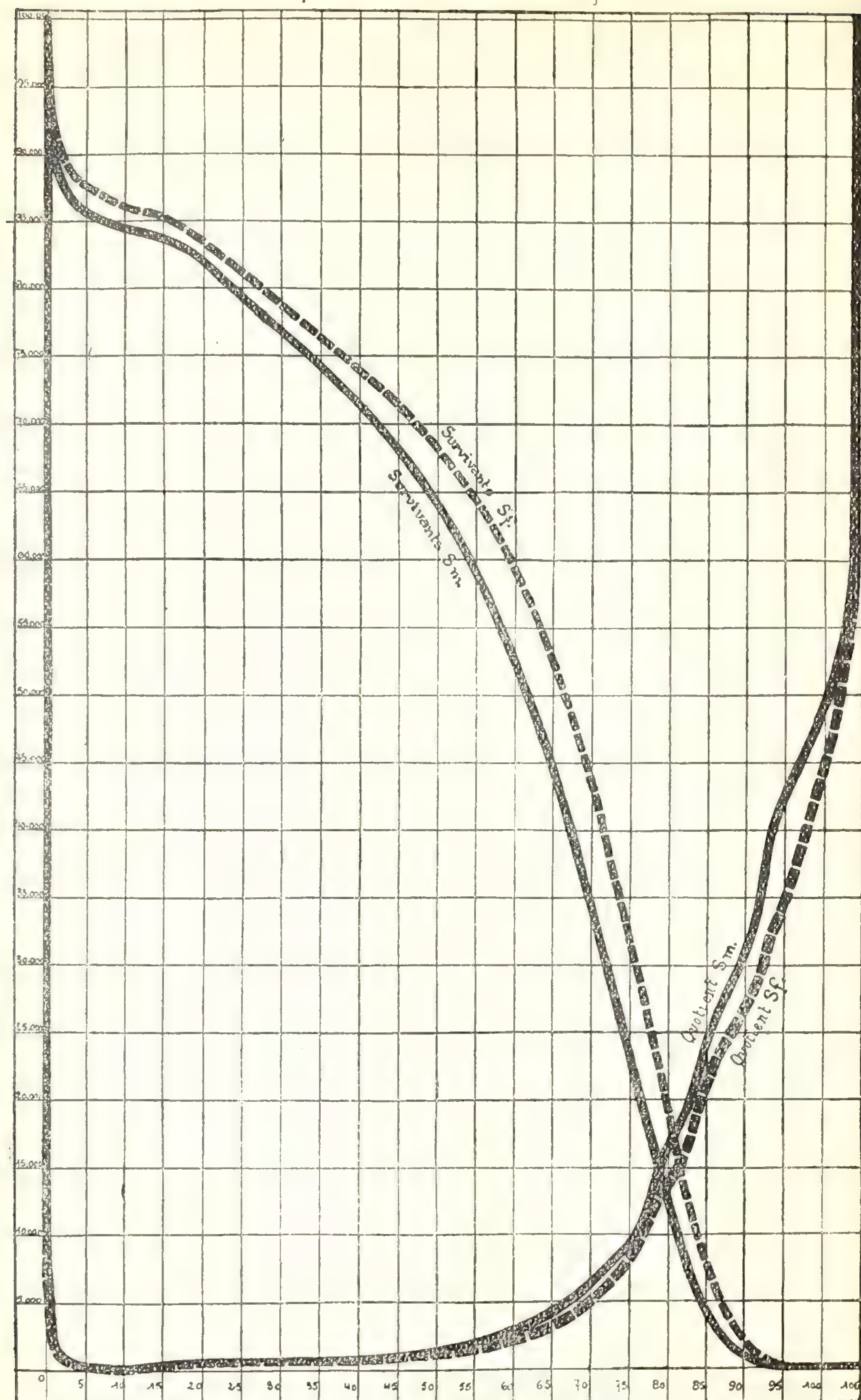


Fig. 20. — Table de mortalité 1920-1923.

Sur 100.000 garçons nouveau-nés, il y a 89.177 survivants à 1 an, en 1920-1923, au lieu de 86.601 en 1908-1913 et de 83.674 dix ans auparavant. Pour les filles, les nombres correspondants sont 91.179, 88.844 et 86.351. Ces résultats montrent les progrès accomplis dans la lutte contre la mortalité infantile.

En 1908-1913, le nombre des survivants à 20 ans n'arrivait pas à 73.000 pour les hommes, il atteint presque 82.000 en 1920-1923 ; pour les femmes, ce nombre a progressé de 75.000 environ à plus de 83.000.

L'accroissement est encore plus important à 60 ans, puisque le nombre des survivants à cet âge s'est accru pour les hommes de 43.000 vers 1900 à 52.000 vers 1920, et, pour les femmes, de 49.000 à 59.000. La durée de la période active est donc fortement augmentée dans l'ensemble de la population.

D'après la table de 1898-1903, c'est entre 53 et 54 ans pour les hommes, entre 59 et 60 ans pour les femmes, que le nombre des survivants se trouvait réduit de moitié. En 1908-1913, la *vie probable*, ainsi déterminée, s'était accrue respectivement jusqu'à 57 et 63 ans. En 1920-1923, nouveau progrès à 61 ans pour les hommes et 66 ans pour les femmes.

La comparaison des *quotients de mortalité* à chaque âge n'est pas moins significative. La diminution du tribut payé à la mort par les très jeunes enfants, est mise en évidence sur le tableau ci-après.

QUOTIENTS DE MORTALITÉ POUR 100.000

Ages en années	Sexe masculin			Sexe féminin		
	1920-1923	1908-1913	1898-1903	1920-1923	1908-1913	1898-1903
0 à 1 an......	10.823	13.399	16.326	8.821	11.156	13.649
1 à 2 ans.....	2.070	2.991	3.388	1.918	2.805	3.166
2 à 3 ans.....	889	1.206	1.891	838	1.200	1.754
3 à 4 ans.....	585	798	1.191	588	809	1.157
4 à 5 ans.....	454	589	859	471	600	867

Pour les jeunes gens et les adultes, de 5 à 50 ans, l'abaissement des quotients de mortalité à chaque âge entre 1908-1913 et 1920-1923, apparaît nettement sur le graphique de la page 713.

Le taux de mortalité le plus faible se place toujours vers 11 ou 12 ans. Pour les garçons, il est, en 1920-1923, 188 pour 100.000, au lieu de 223 en 1908-1913 ; pour les filles, il est de 210 à 12 ans en 1920-1923, au lieu de 248 à 10 ans, en 1908-1913. On retrouve donc le fait bien connu : la mortalité des garçons, plus forte que celle des filles au début de la vie, devient plus faible entre la troisième et la quatrième année et reste sensiblement inférieure jusque vers 17, 18 ans. A cet âge, la mortalité masculine qui croît très rapidement de 15 à 21 ans, dépasse la mortalité des filles et femmes du même âge.

Les courbes des quotients de mortalité pour chaque sexe vers 1911 (1908-1913) et vers 1921 (1920-1923), ont été superposées sur la figure 21, p. 713.

On voit, sur ce graphique, que la courbe relative à la mortalité des hommes conserve vers la vingtième année son allure caractéristique avec un maximum marqué vers 21, 22 ans. Toutefois, en 1908-1913, le maximum était plus accusé, ainsi que le minimum qui se plaçait vers 26 ans ; le quotient de mortalité recommençant à croître ensuite rapidement. En 1920-1923, le maximum a lieu un peu plus tôt, vers 21 ans ; au-dessus de cet âge, la courbe est moins creusée ; bien qu'un minimum soit assez apparent vers 28 ans ; mais la hausse rapide de la mortalité ne reprend qu'au delà de la 32e année ; à 33 ans, on retrouve un taux (680 pour 100.000) identique à celui de 21 ans (681) ; dans l'intervalle, la valeur la plus basse est 632 à 28 ans.

Pour les femmes, il n'y a pas de maximum du quotient de mortalité, mais seulement quelques variations dans l'allure de la courbe. Assez rapide de 11 à 18 ans, l'accroissement du taux féminin est assez lent jusqu'au delà de 30 ans, et reprend ensuite une allure plus vive. Tel est du moins l'aspect de la courbe 1908-1913 ; celle de 1920-1923 présente un caractère un peu différent ; il y a, de 13 à 26 ans, une croissance lente du taux de mortalité, puis stagnation de 26 ans, 602 pour 100.000, à 43 ans 605 pour 100.000. Il y a même un maximum légèrement

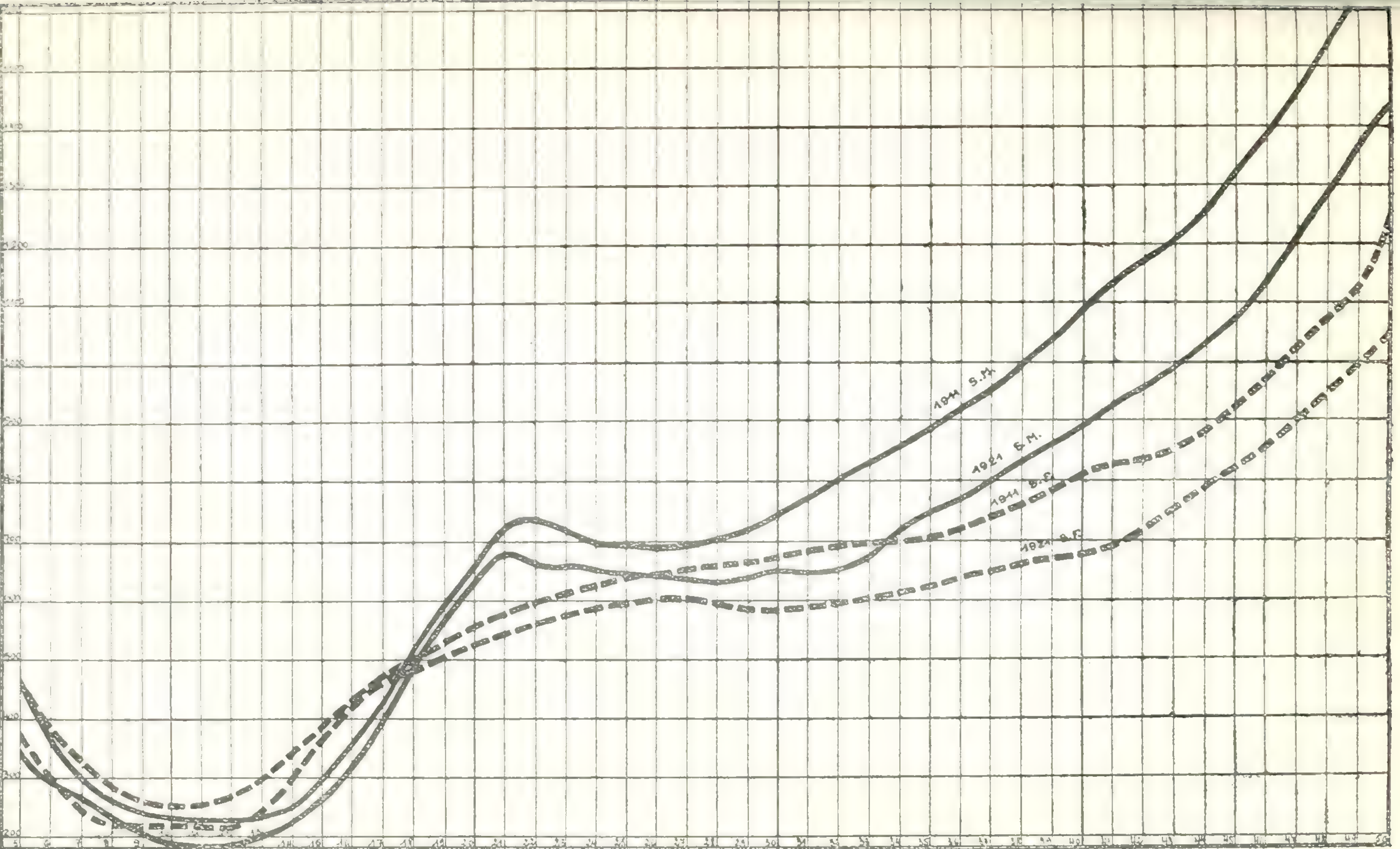


Fig. 21. — Quotients de mortalité pour 100.000 en France en 1911 et 1921.

marqué vers 29 ans (585 pour 100.000). Au delà de 31 ans, la hausse reprend assez lente d'abord, plus rapide à partir de 42 ans.

Les progrès, réalisés en France dans l'abaissement de la mortalité, peuvent encore être mis en relief par la comparaison des espérances de vie aux divers âges.

Espérance de vie

Ages en années	Sexe masculin		Sexe féminin	
	1920-1923	1908-1913	1920-1923	1908-1913
Naissance	52,19	48,49	55,87	52,41
10 ans	51,51	49,90	54,49	53,08
20 ans	42,93	41,39	46,16	44,83
30 ans	35,50	34,03	38,61	37,37
40 ans	27,84	26,67	30,82	29,75
50 ans	20,45	19,69	22,99	22,13
60 ans	13,84	13,34	15,63	14,95
70 ans	8,25	8,00	9,33	8,95
80 ans	4,33	4.39	5,04	4,96

Comparaison avec quelques autres pays. — Dans quelques pays on a déjà publié des tables de mortalité d'après les décès enregistrés pendant une période voisine de 1920-1923 ; on retiendra ici celles de l'Angleterre pour 1920-1922 et de la Suisse pour 1920-1921 (voir tableau page suivante).

Vers 1920-1922, la mortalité infantile était à peu près du même ordre en Angleterre et en Suisse, soit 90 pour 1.000 garçons et 70 pour 1.000 filles. En France, les taux correspondants étaient un peu plus élevés : 108 et 88 pour 1.000 ; mais la différence n'est pas très considérable. Il est donc tout à fait inexact de dire, comme on le fait trop souvent, que la France est l'un des pays du monde où la mortalité infantile est la plus forte.

On verra (page 732), que parmi les pays européens qui lui sont le mieux comparables par leur climat et les conditions générales

QUOTIENTS DE MORTALITÉ POUR 100.000

Ages en années	France 1920-1923 H.	France 1920-1923 F.	Angleterre 1920-1922 H.	Angleterre 1920-1922 F.	Suisse 1920-1921 H.	Suisse 1920-1921 F.
Naissance......	10.823	8.821	8.996	6.942	9.051	7.016
1 an..........	2.070	1.918	2.339	2.137	1.593	1.455
5 ans.........	348	378	417	424	376	367
10 ans.........	191	214	181	180	218	215
15 ans.........	272	355	218	227	268	284
20 ans.........	639	519	349	306	389	403
25 ans.........	650	593	398	350	434	474
30 ans.........	660	590	434	392	504	505
35 ans.........	754	616	553	451	613	558
40 ans.........	930	689	688	532	781	650
45 ans.........	1.079	811	881	668	1.047	807
50 ans.........	1.430	1.037	1.179	915	1.457	1.073
55 ans.........	2.005	1.389	1.755	1.319	2.097	1.535
60 ans.........	2.831	1.989	2.561	1.897	3.088	2.319
65 ans.........	4.048	3.005	3.975	2.992	4.617	3.647
70 ans.........	6.512	5.094	5.997	4.646	6.958	5.887
75 ans.........	9.199	7.947	9.379	7.594	10.502	9.607
80 ans.........	16.907	13.424	14.002	11.766	15.769	15.651

NOMBRES DE SURVIVANTS POUR 100.000

Ages en années	France 1920-1923 H.	France 1920-1923 F.	Angleterre 1920-1922 H.	Angleterre 1920-1922 F.	Suisse 1920-1921 H.	Suisse 1920-1921 F.
Naissance......	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
1 an..........	89.177	91.179	91.004	93.058	90.949	92.984
5 ans.........	85.658	87.745	86.955	89.182	88.077	90.158
10 ans.........	84.496	86.278	85.693	87.909	86.801	88.864
15 ans.........	83.650	85.278	84.915	87.067	85.857	87.923
20 ans.........	81.923	83.412	83.748	85.938	84.424	86.435
25 ans.........	79.247	81.108	82.202	84.553	82.728	84.554
30 ans.........	76.736	78.724	80.549	83.019	80.845	82.525
35 ans.........	74.190	76.300	78.634	81.314	78.672	80.386
40 ans.........	71.248	73.876	76.294	79.381	76.054	78.039
45 ans.........	67.882	71.242	73.436	77.109	72.774	75.323
50 ans.........	63.839	68.093	69.916	74.246	68.524	71.983
55 ans.........	58.682	64.223	65.161	70.360	62.923	67.634
60 ans.........	52.122	59.192	58.804	65.202	55.557	61.715
65 ans.........	43.985	52.384	50.255	58.027	46.131	53.559
70 ans.........	34.355	43.347	39.526	48.401	34.808	42.651
75 ans.........	23.073	31.579	27.107	36.002	22.612	29.303
80 ans.........	11.950	18.163	15.035	22.295	11.625	15.629

Angleterre, *The registrar general decennial supplement*, 1921, part. I, Life tables, London, 1927.

Suisse : *Annuaire statistique de la Suisse*, 1926.

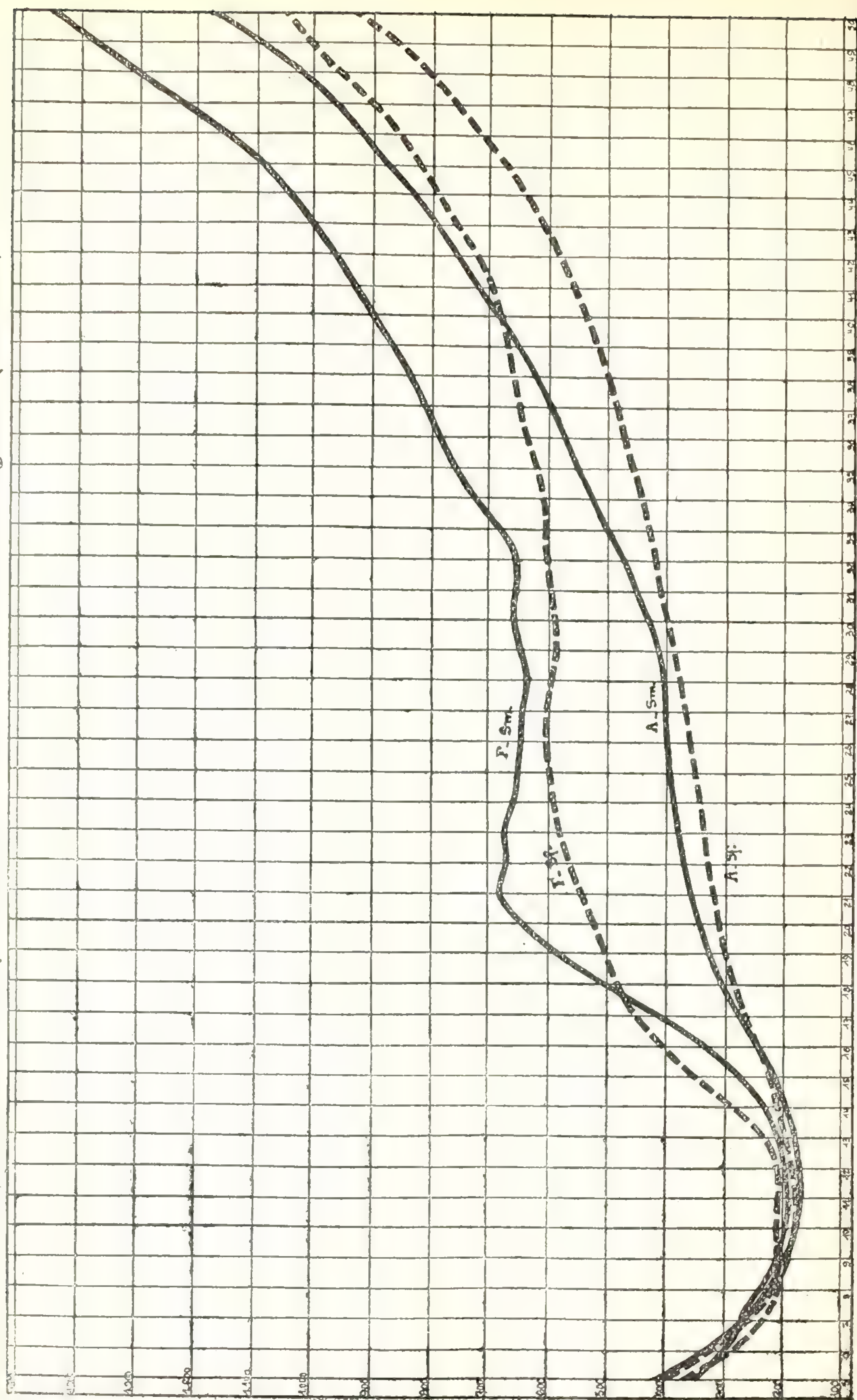


FIG. 22.—Quotients de mortalité pour 100.000 en France (1920-1923) et en Angleterre (1920-1922).

de l'existence, la France occupe une situation moyenne en ce qui concerne la mortalité infantile.

A un an, la mortalité des jeunes Anglais est plus élevée que celle des petits Français, peut-être parce qu'en prolongeant la vie de certains nouveau-nés, on ne fait que reculer de peu l'échéance fatale. Toutefois, au même âge, la mortalité est encore plus faible en Suisse qu'en France.

A 5 ans, le taux annuel de mortalité pour les garçons, 348 pour 100.000, est plus faible en France qu'en Suisse, 376 et qu'en Angleterre, 417 ; pour les petites filles françaises de cet âge la mortalité, 378, pour 100.000 est intermédiaire entre les deux autres : Suisse 367 et Angleterre 424.

Au total, l'examen des taux annuels montre que de 1 à 10 ans, la mortalité est plus faible en France qu'en Angleterre et en Suisse.

Mais ces constatations se trouvent renversées quand on examine la *mortalité des adolescents et des adultes*.

Pour faciliter la comparaison avec l'Angleterre, on a tracé sur le graphique de la page 716, les courbes de mortalité de 5 à 50 ans, séparément pour chaque sexe, dans les deux pays.

On voit que la mortalité française dépasse de beaucoup la mortalité anglaise à partir de l'âge de 10 ans. La comparaison avec la Suisse est un peu moins défavorable, l'écart est moins grand vers la vingtième année et s'atténue ensuite progressivement pour disparaître vers l'âge de 45 ans. Mais de 20 à 40 ans, la mortalité française dépasse de beaucoup celle de l'Angleterre et de la Suisse.

L'impression que laisse l'examen des courbes anglaises et françaises est trop saisissante pour rendre utiles de longs commentaires. Notons cependant quelques remarques caractéristiques.

Vers l'âge de 9 ans, les taux de mortalité sont, en France, comme en Angleterre, voisins de 200 pour 100.000 ; mais à partir de 12 à 13 ans, l'écart s'accentue très rapidement. Pour les garçons, le taux français s'élève si vite qu'à 21 ans, il est presque le double du taux anglais ; 681 au lieu de 363 pour 100.000. Pour les filles, la différence est moins accentuée : 539 et 316 pour 100.000 à 21 ans.

La courbe anglaise des taux masculins marque entre 25 et 28 ans un palier moins accentué que celui de la courbe française ; celle-ci, comme on l'a vu, se creuse légèrement entre 21 et 32 ans et c'est seulement à 33 ans que l'on retrouve un taux égal à celui de 21 ans. Au-dessus de 33 ans, les deux courbes restent à peu près parallèles jusque vers la cinquantaine, l'écart entre les taux français et anglais restant voisin de 200 pour 100.000.

Pour les femmes anglaises, l'accroissement du taux de mortalité se fait sensiblement à la même vitesse de 20 à 38 ans et s'accélère à partir de la quarantaine ; la courbe n'a pas de palier comme celle des Françaises entre 25 et 34 ans. Par suite de ces deux mouvements différents, c'est vers la vingt-cinquième année que l'écart est le plus grand, il va ensuite en diminuant. A 50 ans, le taux de mortalité des femmes françaises, 1.037, ne dépasse guère que d'un dixième celui des femmes anglaises.

Pour les *vieillards*, les taux de mortalité sont du même ordre dans les pays considérés ; ainsi, à 65 ans, le taux de mortalité des hommes est, en France, 4.048 pour 100.000 ; en Angleterre, 3.975 ; en Suisse, 4.617. Pour les femmes du même âge, on a : en France, 3.005 pour 100.000 ; en Angleterre, 2.992 ; en Suisse, 3.647.

En résumé, pour les enfants de 1 à 10 ans, et pour les vieillards à partir de 60 ans, la mortalité française est du même ordre que la mortalité anglaise ou suisse et même parfois inférieure.

Pour les nourrissons, de sérieux progrès ont été réalisés, puisque la proportion des décès de moins d'un an pour 1.000 naissances a été ramené de 113 en 1923 à 83 en 1927 ; toutefois, elle ne dépasse pas 50 à 60 dans quelques pays, aux Pays-Bas et en Suède.

Mais entre 12 et 50 ans, la mortalité est anormalement élevée en France, surtout pour les hommes de 15 à 35 ans. C'est donc vers la réduction de la mortalité des jeunes gens et des adultes que doivent tendre tous les efforts.

7. — Détails divers sur les décès

Heure du décès. — La répartition des décédés de 15 ans et plus, suivant l'heure du décès avait fait apparaître, pendant la guerre, un accroissement de la proportion des décès survenus entre minuit et 6 heures du matin, période qui fournissait déjà le contingent maximum de 1907 à 1913, dans la France entière. En 1920-1924, on constate une modification très nette de cette répartition, le maximum passe à la période de 6 heures du matin à midi, en même temps les nombres de décès dans les quatre quarts de la journée tendent à s'égaliser.

Répartition de 1.000 décès d'après l'heure

Années	0-6 heures	6-12 heures	12-18 heures	18-24 heures
1° France entière				
1907-1913 (87 dép.)	276	254	262	209
1914-1919 (77 dép.)	283	257	258	203
1920-1924 (90 dép.)	254	273	242	232
2° Département de la Seine				
1907-1913	292	244	247	217
1914-1919	302	248	242	207
1920-1924	277	257	234	231

Dans la Seine, le maximum reste dans la première période, minuit 6 heures du matin ; mais la tendance à l'égalisation des nombres de décès entre les quatre parties du jour est aussi très apparente.

Décès constatés par un médecin. — Pour les décès de personnes âgées de 15 ans au moins, la proportion de ceux qui ont été constatés par un médecin, un peu réduite pendant la guerre, de 73 pour 100 en 1913, à 70 en 1917, se relève progressivement jusqu'à près de 80 en 1924.

Dans le département de la Seine, la totalité des décès donne lieu à constatation médicale après la guerre comme avant ; pendant la guerre, un décès sur 10 n'était pas constaté par un médecin.

8. — Causes de décès depuis 1925

La Statistique sanitaire de la France, dont on a fait état pour les années de guerre, a cessé de paraître depuis 1921. Le ministre de l'Hygiène a décidé en 1926 que la statistique des causes de mort serait établie à l'avenir par la Statistique générale de la France à l'aide des bulletins de décès, en même temps que les relevés numériques relatifs à la mortalité générale, à la natalité et à la nuptialité.

Les motifs de cette réforme étaient, d'une part, de donner satisfaction au désir souvent exprimé par les maires de voir supprimer les questionnaires de la statistique sanitaire qui faisaient double emploi avec les bulletins de décès ; d'autre part, d'améliorer la statistique des causes de mort, en l'établissant séparément pour chaque sexe et pour des groupes d'âge moins sommaires que ceux de la statistique sanitaire. Enfin le dépouillement central, plus économique, permet aussi un contrôle plus efficace et une plus grande uniformité dans l'appréciation des cas douteux. Il donne la possibilité d'étudier ultérieurement la mortalité en combinaison avec les autres caractéristiques des décédés figurant sur le bulletin de décès, notamment la profession.

La statistique des causes de mort, établie sur ces nouvelles bases, est publiée en volume séparé, formant la deuxième partie de la Statistique annuelle du mouvement de la population ; les deux premiers volumes parus sont relatifs aux années 1925 et 1926.

Un progrès certain est ainsi réalisé. Les causes de décès classées d'après la nomenclature internationale abrégée, sont données, pour chaque sexe, de 0 à 1 an, de 1 an à 4 ans, ensuite par groupes d'âge de 5 ans jusqu'à 100 ans. Ces résultats sont publiés par département et, dans le volume de 1926, pour les grandes villes. D'autres développements seront donnés ultérieurement à ce travail, suivant les ressources qui pourront lui être appliquées.

Mais il ne faut pas se dissimuler que les améliorations ainsi

réalisées dans la technique du dépouillement, ne porteront tous leurs fruits que si la constatation des causes de décès est elle-même réorganisée de manière à fournir ces causes avec exactitude.

Rien ne peut être fait dans cette voie, sans la collaboration du corps médical. Le médecin traitant est sans conteste le mieux, le seul qualifié pour désigner la cause de mort des malades qu'il a soignés, parfois depuis longtemps. A son défaut, le médecin délégué par le maire pour constater les décès, le médecin des morts comme on dit souvent, peut, quand il y en a un, fournir des indications valables. On ne peut évidemment attacher une grande valeur aux causes de décès indiquées par les familles, en dehors de toute intervention médicale.

Ainsi, tous les décès ne sont pas constatés médicalement, et, pour ceux qui le sont, les praticiens ne sont pas toujours disposés à faire à l'administration la déclaration des causes qu'ils ont relevées. Ils se retranchent derrière le secret professionnel, imposé par l'article 378 du Code pénal et auquel ils se montrent fort attachés, en dehors de toute obligation légale, en vertu de traditions fort respectables, de scrupules fondés sur la haute conception qu'ils se font de leur rôle moral.

Cependant, la connaissance exacte de l'état sanitaire du pays est indispensable pour mener avec quelque chance de succès la lutte contre les maladies évitables, pour apprécier les résultats obtenus. La loi a déjà sanctionné des exceptions au secret médical, notamment pour la déclaration de certaines maladies contagieuses (1) et de certaines maladies professionnelles (2).

---

(1) Loi du 15 février 1902, décret du 10 février 1903 et décrets ultérieurs : 18 maladies à déclaration obligatoire (fièvre typhoïde, typhus exanthématique, variole et varioloïde scarlatine, rougeole, diphtérie, suette miliaire, choléra et maladies cholériformes, peste, fièvre jaune, dysenterie, infection puerpérale, ophtalmie des nouveau-nés, méningite cérébro-spinale épidémique, poliomyélite, trachome, fièvre ondulante, paratyphoïde) et 9 maladies à déclaration facultative (tuberculose pulmonaire, coqueluche, grippe, pneumonie et broncho-pneumonie, érysipèle, oreillons, lèpre, teigne, conjonctivite purulente et ophtalmie granuleuse).

(2) Loi du 25 octobre 1919 sur les maladies professionnelles (affections d'origine saturnine ou mercurielle). — Décrets du 19 février 1927 et du 16 novembre 1929 ; d'après ce dernier, les maladies professionnelles que les médecins doivent déclarer sont : 1° maladies professionnelles causées : *a*) par le plomb et ses composés ; *b*) par le mercure et ses composés ; *c*) par les carbures et leurs dérivés chlorés et nitrés ; *d*) par l'aniline et ses dérivés ; *e*) par le sulfure de carbone ; *f*) par les vapeurs nitreuses,

L'intérêt personnel de quelques malades, les susceptibilités respectables de quelques familles ne peuvent prévaloir contre les grands intérêts généraux de la collectivité, qui doit être efficacement protégée contre les graves dangers qui la déciment; maladies contagieuses, maladies sociales.

D'ailleurs, les divers intérêts en présence peuvent être respectés et conciliés par une organisation appropriée, déjà réalisée dans d'autres pays, notamment en Suisse. La déclaration de la cause de décès par le médecin peut être entourée de garanties plus que suffisantes pour empêcher d'une manière absolue toute violation du secret professionnel. Le statisticien n'a que faire des noms des décédés ; il suffit qu'il ait l'assurance que chaque cause individuelle de mort est bien exactement relevée en rapport avec le sexe, l'âge et autres caractéristiques du décédé.

Un accord est donc possible. Une commission réunie en 1920 au ministère de l'Hygiène et dans laquelle le corps médical était largement représenté, en a précisé les conditions. D'abord, une disposition légale devrait expressément relever le médecin de la responsabilité qu'il encourt en vertu de l'article 378, en ce qui concerne la déclaration des causes de décès à l'administration. Ensuite, une organisation, analogue à celle de la Suisse, devrait être établie pour empêcher toute divulgation qui serait de nature à diminuer la confiance des malades ou à froisser les sentiments des familles et les scrupules des médecins traitants.

Il faut espérer que cet accord possible sera prochainement réalisé. C'est la condition préalable et indispensable à toute nouvelle amélioration des statistiques de causes de décès en France. Quand elle sera obtenue, on pourra songer à remplacer la nomenclature internationale abrégée par une nomenclature plus détaillée dont l'emploi serait actuellement injustifié, à cause de l'imprécision d'un grand nombre des causes de mort

---

le chlore et autres gaz chlorés, le brome, l'acide fluorhydrique, le gaz sulfureux, l'hydrogène sulfuré, etc ; *g*) par le phosphore blanc et l'hydrogène phosphoré ; *h*) par l'hydrogène arsénié et autres composés de l'arsenic ; *i*) par les brais, goudrons, huiles minérales, etc ; *j*) par l'acide chromique et les chromates alcalins ; *k*) par les rayons X et les substances radioactives ; 2° cas de cancer ayant un caractère professionnel.

déclarées. On verra ainsi diminuer le nombre des décès sans cause connue ou classés sous des rubriques imprécises.

Cette proportion des décès de cause inconnue a été sensiblement plus forte en 1925 et 1926, qu'elle ne l'était autrefois dans la Statistique sanitaire : 26 pour 100 en 1925, 21 pour 100 en 1926 au lieu de 5 pour 100 en 1911-1913. Il ne faudrait peut-être pas en conclure que l'ancien système donnait de meilleurs résultats à ce point de vue. D'abord, rien n'a été changé aux moyens que peuvent employer les mairies pour connaître la cause des décès déclarés. Le plus grand nombre de causes inconnues ne peut donc venir de là. Mais peut-être était-il plus facile de distribuer quelques unités dans un tableau à double entrée comportant 38 lignes et de nombreuses colonnes, que d'inscrire sur un bulletin individuel une cause déterminée, quand elle est en fait inconnue ou mal connue. De sorte que le nouveau système a eu sans doute pour effet de faire apparaître plus nettement un manque de précision, qui était autrefois masqué, mais n'en existait pas moins.

D'ailleurs, 1926 marque sur 1925 une amélioration notable, la proportion des décès de cause inconnue étant réduite de 26 à 21 pour 100. Il est raisonnable d'escompter de nouveaux progrès, car c'est seulement en juin 1926 que l'attention des mairies a été appelée sur la nécessité d'inscrire la cause sur le bulletin de décès pour la nouvelle statistique, remplaçant la statistique sanitaire. Cette recommandation n'a pu produire son effet que pendant le deuxième semestre 1926 et cependant l'on constate déjà une amélioration qui sera sans doute beaucoup plus sensible à partir de 1927.

Quoi qu'il en soit, dans la comparaison des taux de mortalité par causes avec ceux de 1921 et 1913 rappelés sur le tableau ci-après, il ne faudra pas oublier que ceux de 1925 et 1926 sont systématiquement un peu trop faibles à cause de la plus forte proportion de décès dont la cause est restée imprécise.

Pour les nombres absolus, une autre raison aggrave les difficultés de la comparaison ; ceux de 1925 et 1926 s'appliquent à 90 départements, ceux de 1913 à 87 départements, ceux de 1921 à une partie seulement du territoire français, puisque la

Statistique sanitaire de cette année n'englobe que 651.000 décès sur 693.000.

PRINCIPALES CAUSES DE DÉCÈS EN 1925 ET 1926

N. — *Nombres en milliers.* P. — *Proportions pour* 100.000 *habitants*

	1. Fièvre typhoide		5. Rougeole		6. Scarlatine		7. Coqueluche		8. Diphtérie	
	N	P	N	P	N	P	N	P	N	P
1913......	3,6	9	4,8	12	1,0	2	3,1	7	2,5	6
1921......	2,6	6	1,6	4	0,7	2	1,0	2	2,9	7
1925......	1,8	4	2,7	7	0,4	1	1,9	5	1,4	3
1926......	2,2	5	2,9	8	0,5	1	1,4	3	1,7	4
1927......	2,0	5	2,3	6	0,6	1	1,7	4	2,0	5

	9. Grippe		12. Autres maladies épidémiques		13. Tuberculose appareil respiratoire		14. Tuberculose méninges		15. Tuberculoses autres	
1913......	6,2	15	1,2	3	70	177	6,7	17	7,7	19
1921......	6,8	17	2,5	6	59	152	5,5	14	7,4	19
1925......	5,7	14	1,1	3	55	136	4,4	11	5,0	12
1926......	7,0	17	1,6	4	57	140	4,4	11	5,4	13
1927......	15,6	38	1,4	3	61	149	4,6	11	5,9	14

	16. Cancer		17. Méningite simple		18. Hémorragie cérébrale, apoplexie		19. Maladies du cœur		20. Bronchite aiguë	
1913......	32,8	83	14,5	36	44,1	111	55,8	141	13,6	34
1921......	32,5	84	12,2	31	37,9	98	52,9	138	10,0	25
1925......	30,1	74	9,5	23	35,8	88	52,8	131	3,0	7
1926......	34,1	84	10,1	25	37,6	92	56,5	139	3,4	8
1927......	38,5	95	10,2	25	39,2	96	59,7	147	4,1	10

	21. Bronchite chronique		22. Pneumonie		23. Autres affections appareil respiratoire		24. Affections de l'estomac		25. Diarrhée, entérite (au dessous de 2 ans)	
1913......	15,3	38	31,7	80	38,7	98	6,2	15	27,2	68
1921......	13,3	34	26,9	70	36,4	94	7,1	18	33,9	88
1925......	10,1	25	16,8	41	46,1	113	4,2	10	12,8	31
1926......	10,0	25	17,4	43	49,4	121	4,6	11	19,3	48
1927......	10,4	26	19,0	47	56,6	140	4,4	11	13,1	32

	26. Appendicite typhlite		27. Hernie obstruction intestinale		28. Cirrhose du foie		29. Néphrite		30. Tumeurs (a)	
1913......	1,7	4	5,6	14	7,6	19	12,9	32	3,4	5
1921......	1,8	4	5,4	14	7,0	18	12,2	32	2,6	6
1925......	1,4	3	3,8	9	5,3	13	15,1	37	1,3	3
1926......	1,5	3	4,2	10	5,6	14	16,3	40	1,4	3
1927......	1,5	4	4,7	12	5,1	13	18,2	45	1,4	3

(*a*) Tumeurs non cancéreuses de l'appareil génital de la femme.

	31. Septicémie puerpérale		32. Autres accidents puerpéraux		33. Débilité congénitale		34. Sénilité		35. Morts violentes	
1913......	1,6	4	1,8	4	21,1	53	106,9	270	20,2	51
1921......	2,2	5	1,9	5	22,0	57	111,9	290	19,8	51
1925......	0,7	2	1,1	3	13,3	23	79,3	195	20,3	50
1926......	0,8	2	1,1	3	14,3	35	83,9	206	20,5	50
1927......	0,8	2	1,3	3	15,0	37	88,9	219	19,9	49

	36. Suicides		37. Autres maladies		38. Maladies non spécifiées		Ensemble des décès	
1913......	9,1	22	85,4	216	38,9	98	702,7	1.776
1921......	7,7	20	73,1	190	28,9	74	651,3	1.683
1925......	7,8	19	69,7	172	187,6	463	707,8	1.743
1926......	7,9	19	75,6	186	152,7	375	712,8	1.749
1927......	7,9	20	74,1	215	69,6	172	675,5	1.651

Malgré les réserves formulées, les taux de 1913 et 1921 fournissent d'utiles éléments d'appréciation.

Maladies épidémiques ou contagieuses. — D'une manière générale, les décès dus à ces maladies sont moins fréquents qu'en 1913.

Parmi celles qui ne figurent pas au tableau précédent, parce qu'elles n'entraînent que de rares décès, le typhus exanthématique en a produit 34 en 1925 et 17 en 1926, au lieu de 15 en 1913 ; le paludisme 192 en 1925 et 150 en 1926, au lieu de 265 en 1913. Pour la *variole*, 113 décès en 1925 et 115 en 1926, la comparaison avec l'année 1913 seule serait trompeuse, parce qu'une recrudescence de cette maladie a porté le nombre des décès à 431 en 1913, alors qu'il était tombé aux environs de 80 pendant les trois années précédentes.

La mortalité par *fièvre typhoïde*, 4 à 5 pour 100.000, est diminuée de moitié par rapport à 1913, des deux tiers par rapport aux taux de 1906.

Le progrès n'est pas moindre pour la *rougeole* : 7 à 8 pour 100.000, au lieu de 12 en 1913, et pour la *scarlatine*, 1 pour 100.000 au lieu de 2 en 1913.

Il est du même ordre pour la *coqueluche*, 3 et 5 pour 100.000 (7 en 1913) et la *diphtérie*, 3 à 4 pour 100.000 (6 en 1913).

La proportion de décès dus à la grippe, 14 pour 100.000 en

1925, 17 en 1926 est de même ordre qu'en 1913, 15 pour 100.000; elle ne descend d'ailleurs guère au-dessous, même dans les années les plus favorables.

Les décès dus au *choléra asiatique* sont très rares, 16 en 1925, 23 en 1926, 31 en 1913. Les entérites cholériformes en causent un peu plus : 316 en 1925, 238 en 1926, au lieu de 150 en 1913.

Quant aux autres maladies épidémiques ou contagieuses groupées sous le n° 12 de la nomenclature internationale abrégée, la proportion des décès causés par elles toutes est du même ordre en 1925-1926, 3 à 4 pour 100.000 habitants, qu'en 1913, 3 pour 100.000.

Tuberculose. — En 1925-1926, la mortalité par tuberculose pulmonaire est d'environ 140 pour 100.000 habitants, au lieu de 180 environ pendant les dernières années avant la guerre. Il n'est pas sûr que cette diminution corresponde à une amélioration réelle, car de nombreux décès dus à cette cause sont dissimulés parmi ceux qui sont attribués aux maladies de l'appareil respiratoire et aussi parmi les causes non déclarées qui sont plus nombreuses en 1925-1926. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il n'y a pas aggravation, grâce aux efforts soutenus dans la lutte entreprise contre la tuberculose.

Le Comité national de défense contre la tuberculose a continué l'œuvre amorcée, à la suite de la guerre, de 1917 à 1922, grâce à l'actif et généreux concours de la mission Rockefeller (1). Quelques chiffres permettront de faire ressortir l'immense effort dont les premiers résultats se font déjà sentir.

A la fin de 1917, la lutte contre la tuberculose était organisée dans 9 départements possédant 48 dispensaires; au 31 décembre 1926, l'organisation s'étendait à 82 départements avec 590 dispensaires, dont 552 appartenant à 78 départements différents, envoyant régulièrement des rapports mensuels au Comité national. Trois départements étaient en voie d'organisation, dans cinq seulement, l'œuvre restait à entreprendre.

---

(1) Comité national de défense contre la tuberculose. *Rapport du service de la Statistique*, année 1926, Melun, Imprimerie administrative.

Le nombre des consultations données dans les dispensaires antituberculeux a dépassé 720.000 en 1926 ; il y a eu 152.000 admissions nouvelles parmi lesquelles 60.000 cas de tuberculose ont été diagnostiqués ; 162.000 tuberculeux ont été suivis au cours de l'année ; plus de 100.000 restaient inscrits et à surveiller au 31 décembre 1926.

Le nombre des lits disponibles dans une centaine de sanatoria était d'environ 12.000 ; avec ceux des services hospitaliers, on arrive à un total dépassant 18.000, très insuffisant eu égard au nombre des malades à traiter. Il existait en outre 60 sanatoria maritimes avec 12.500 lits pour les tuberculoses autres que la pulmonaire et 150 préventoria de plaine, d'altitude ou marins avec 11.000 lits.

L'œuvre déjà réalisée sous l'impulsion du Comité national, avec l'appui de l'Office national d'hygiène sociale, mérite un juste tribut d'hommages ; mais ces organisations sont les premières à reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire dans la lutte contre ce terrible fléau social.

S'il en était besoin, on en serait aisément convaincu par la comparaison des taux de mortalité par tuberculose en France et en Angleterre, comparaison que les statistiques nouvelles de 1925 et 1926 permettent de faire pour chaque sexe par groupes d'âge.

La mortalité par tuberculose est minimum de 10 à 14 ans : 33 pour 100.000 pour les garçons, 63 pour les filles, mais elle croît ensuite très rapidement avec l'âge et l'allure n'est pas la même pour les deux sexes.

Pour le sexe masculin, la mortalité, qui atteint déjà 265 pour 100.000 de 25 à 34 ans, continue à croître lentement jusqu'à 288, de 45 à 54 ans ; elle diminue ensuite assez rapidement.

Pour le sexe féminin, la mortalité par tuberculose atteint entre 20 et 24 ans, le taux de 283 pour 100.000, plus élevé que celui des hommes du même âge ; mais elle diminue très rapidement ensuite. De 45 à 54 ans, la proportion des décès n'est plus que de 118 pour 100.000 pour les femmes, tandis qu'elle est au maximum pour les hommes, 288.

Décès par tuberculose (toutes formes) en 1926 pour 100.000 habitants de chaque groupe

Ages	Sexe masculin		Sexe féminin		Les deux sexes	
	France	Angleterre	France	Angleterre	France	Angleterre
0- 1 an.......	172	150	150	109	161	130
1- 4 ans......	67	94	63	78	66	85
5- 9 ans......	51	34	54	34	52	34
10-14 ans......	33	28	63	41	48	34
15-19 ans......	126	76	223	116	173	96
20-24 ans......	229	127	283	143	255	135
25-34 ans......	265	138	229	118	246	127
35-44 ans......	282	162	163	87	218	122
45-54 ans......	288	163	118	68	199	113
55-64 ans......	205	135	90	56	144	93
65-74 ans......	132	87	70	46	98	64
75 ans et plus.	75	30	62	31	67	31
Ensemble...	189	110	144	83	166	96

Les taux anglais varient d'ailleurs de la même manière, pour les hommes la mortalité continue à croître jusqu'à 45-54 ans, tandis que pour les femmes, elle dépasse un peu celle des hommes de 20 à 24 ans, mais décroît très vite immédiatement après. Dans les deux cas, la mortalité anglaise est très inférieure à la mortalité française. Ainsi, pour les hommes, les taux moyens sont 189 en France, 110 en Angleterre, les maxima 288 et 163 entre 45 et 54 ans. Pour les femmes, la mortalité moyenne est 144 en France, contre 83 en Angleterre ; les proportions les plus élevées, de 20 à 24 ans, sont respectivement 283 et 143.

Cancer. — Comme on le voit sur le tableau ci-dessous, la mortalité par cancer serait moins élevée en France qu'en Angleterre. Mais dans les deux pays, on constate la même progression rapide avec l'âge, à partir de la cinquantaine. De 25 à 50 ans, la mortalité féminine dépasse celle des hommes,

c'est le contraire qui se produit aux âges plus élevés ; au-dessus de 55 ans, le cancer cause beaucoup plus de décès que la tuberculose.

DÉCÈS PAR CANCER EN 1926
POUR 100.000 HABITANTS DE CHAQUE GROUPE

Ages	Sexe masculin		Sexe féminin		Les deux sexes	
	France	Angleterre	France	Angleterre	France	Angleterre
0-14 ans......	1	2,5	1	2,5	1	2,5
15-24 ans......	2	4	2	4	2	4
25-34 ans......	5	12	10	16	8	14
35-44 ans......	22	40	46	74	35	58
45-54 ans......	94	164	189	212	112	189
55-64 ans......	245	478	235	428	237	452
65-74 ans......	424	969	379	798	400	875
75 ans et plus.	438	1.290	457	1.126	450	1.190
ENSEMBLE...	77	131	90	141	84	136

9. — MORTALITÉ SUIVANT LA PROFESSION

Il n'a pas encore été établi en France, après la guerre, de statistiques de mortalité professionnelle. Une seule étude avait été faite avant 1914, pour l'ensemble du pays, en rapprochant les vivants, classés par profession au recensement de 1906, des décédés en 1907 et 1908 (1). La difficulté essentielle de cette méthode provient de ce que l'on n'a pas la certitude que chaque individu est bien classé sous la même profession sur sa feuille de recensement et sur son bulletin de décès. Elle disparaîtrait si l'on avait la possibilité de constater sur un document unique l'existence de chaque personne et son décès s'il survient. Ce serait possible pour les affiliés aux retraites ouvrières par exemple, mais n'a pu être fait jusqu'à présent. L'établissement en 1930 d'un système d'assurances sociales

(1) M. HUBER, Mortalité suivant la profession en 1907 et 1908, *Bulletin de la Statistique générale de la France,* juillet 1912.

permettra peut-être d'obtenir quelques résultats sur l'invalidité et la mortalité professionnelles.

VI. — Mortalité infantile

1. — Fréquence annuelle des décès au-dessous d'un an

Les progrès dans la réduction de la mortalité infantile, enrayés pendant la guerre, ont repris à partir de 1920. Mettant à part l'année 1921, dont la forte mortalité est due à un été exceptionnellement chaud, la mortalité infantile oscille aux environs de 9 pour 100, avec tendance à l'abaissement.

Le graphique de la page 731 permet de suivre l'allure de la mortalité infantile en France de 1870 à 1926. Les chiffres correspondants sont résumés dans le tableau suivant.

Années	Milliers d'enfants déclarés vivants	Milliers de décès 0-1 an	Décès 0-1 an pour 1.000 enfants déclarés vivants	
			Dans l'année ou la période	En moyenne dans l'année et la précédente
1906-1913 (87 dép.)........	769,0	96,6	126	
1914-1919 (77 dép.)........	407,0	51,5	128	
1920-1924 (90 dép.)........	784,0	76,1	97	
1920 —	833,5	82,7	99	124
1921 —	811,8	94,9	117	115
1922 —	759,7	65,8	87	84
1923 —	761,3	73,3	96	96
1924 —	753,5	63,9	85	84
1925 —	770,1	68,5	89	89
1926 —	767,5	74,4	97	97
1927 —	743,8	62,0	83	82

Depuis les dernières années d'avant guerre, la mortalité infantile s'est abaissée de plus d'un quart : de 13 à 9 pour 100.

Pour les années 1921 à 1927, le nombre annuel des naissances étant assez stable, le rapport du nombre des décédés de moins d'un an aux naissances de l'année ne diffère pas beaucoup du

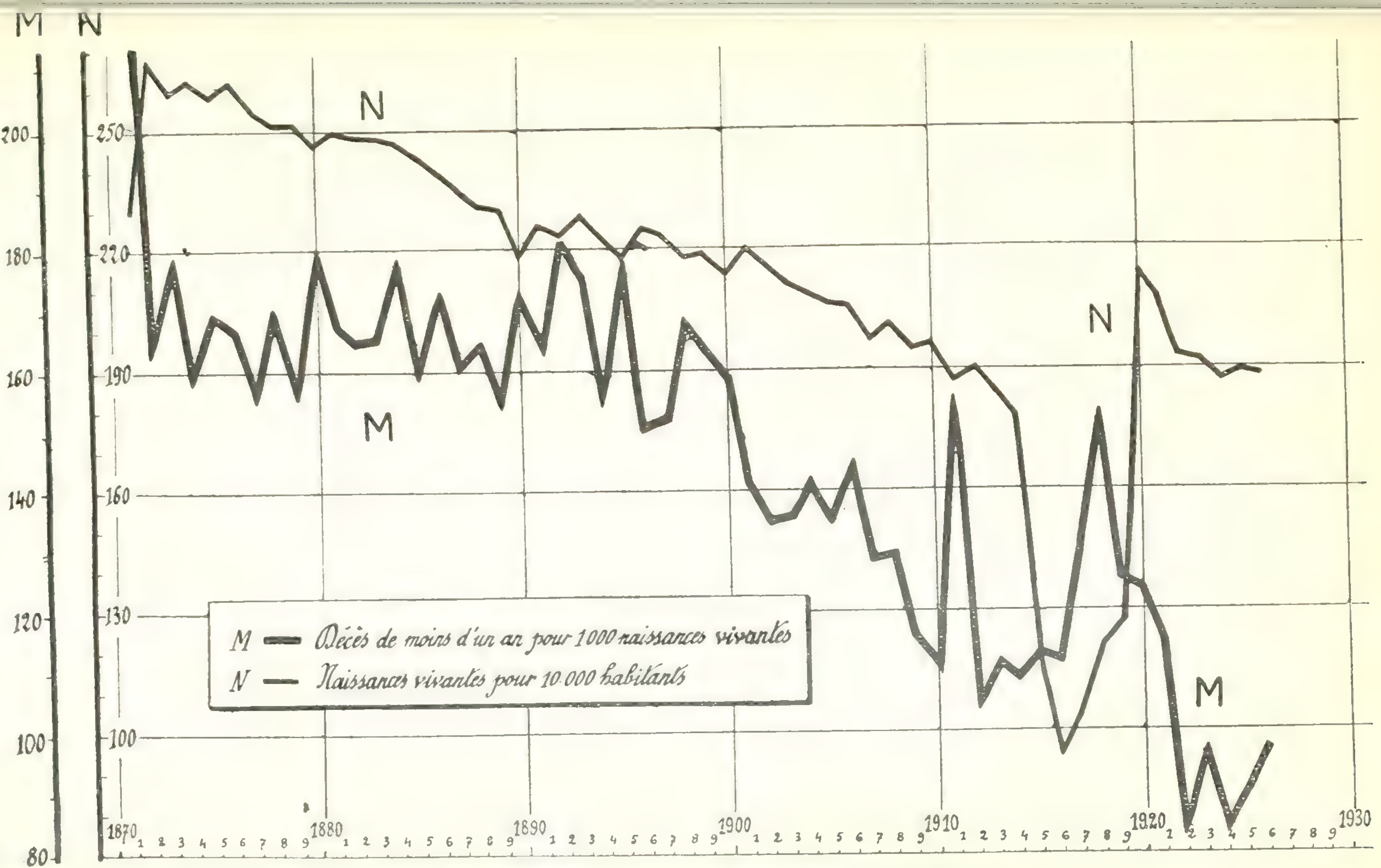


Fig. 23. — Mortalité infantile en France de 1870 à 1926.

rapport à la moyenne des naissances de l'année et de la précédente. Il y a, au contraire, une grande différence en 1920, parce que les décès de 0 à 1 an constatés en 1920, proviennent de deux générations d'importance très inégale ; 503.600 enfants nés en 1919, et 833.500 nés en 1920.

Comparaison avec quelques autres pays. — Comme en France, la mortalité infantile est en baisse dans la plupart des autres pays. Le tableau ci-après permet de comparer, pour quelques-uns, les taux actuels avec ceux des années qui ont immédiatement précédé les hostilités.

Cette comparaison n'est possible que sous les réserves imposées par le manque d'uniformité dans la définition et l'enregistrement des mort-nés. On a vu qu'en France, un certain nombre d'enfants morts avant la déclaration de naissance, obligatoire dans les trois jours, sont comptés parmi les mort-nés et enfants présentés sans vie ; ils forment environ 16 pour 100 du total des mort-nés. La mortalité des enfants de moins d'un an se trouve ainsi réduite d'environ 5 pour 100 de sa valeur. Dans d'autres pays, comme en Angleterre, le délai pour la déclaration de naissance est fort long, 42 jours, et les mort-nés n'étaient pas enregistrés jusqu'en 1927.

Décès d'enfants de moins d'un an pour 1.000 nés vivants

Pays	1906-1910	1921-1925	1926	1927
Angleterre	117	75	70	70
Écosse	112	92	83	89
Danemark	108	82	84	83
Norvège	70	53	48	51
Suède	78	60	57	62
Finlande	117	97	86	97
Autriche	202	145	123	125
Hongrie	204	188	168	185
Suisse	115	67	57	57
Allemagne	174	122	102	97
Pays-Bas	114	58	61	59
Belgique	141	100	97	92
France	126	94	97	83
Espagne	158	143	126	127
Italie	152	125	127	120
Roumanie	«	201	195	192

Sous les réserves formulées ci-dessus, on constate que la France occupe un rang moyen dans le classement actuel des pays suivant la mortalité infantile ; entre le minimum de 50 à 60 pour 1.000, et le maximum de 200, le taux français se place vers 94 pour 1.000 nés vivants (moyenne 1921-1925). Cette impression est aussi celle qui résulte de l'examen des courbes de la page 734.

La mortalité infantile est généralement élevée dans l'Europe méridionale et orientale : Roumanie 201, Hongrie 188, Espagne 143, Italie 125. Dans l'Europe centrale, on trouve encore une mortalité assez forte : Autriche 145, Allemagne 122; en Belgique 100 pour 1.000, elle est à peine supérieure à la mortalité infantile de notre pays, mais elle est sensiblement inférieure en Suisse, 67 pour 1.000. Enfin, les plus faibles taux correspondent aux pays d'Europe septentrionale : Ecosse 92, Danemark 82, Angleterre 75, Pays-Bas 58, Norvège 53.

Ces chiffres ne justifient guère le jugement sévère, mais faux, souvent répété dans la presse sur la France, pays où la mortalité infantile atteindrait les valeurs les plus élevées. Emus par des statistiques portant sur de très petits groupes d'enfants abandonnés à l'Assistance publique et nés le plus souvent dans des conditions physiologiques déplorables, certains ont généralisé trop hâtivement des résultats partiels. Peut-être aussi le désir de frapper l'opinion publique pour l'intéresser à une action efficace contre la mortalité infantile, a-t-il contribué à la formation d'une légende qui ne résiste pas à l'observation des faits. Certes, de grands progrès peuvent et doivent être réalisés dans l'abaissement de la mortalité infantile. S'il est difficile de réduire le nombre des décès dus aux vices de conformation et à la débilité congénitale, qui forment un important contingent, beaucoup de décès de très jeunes enfants sont évitables parmi ceux que provoquent la diarrhée infantile, les maladies contagieuses, les affections des voies respiratoires, etc.

Il ne doit pas être impossible d'amener le taux français aussi bas que celui de la Suisse et des Pays-Bas, par exemple. Toutefois, il serait difficile de satisfaire ceux qui réclament qu'on

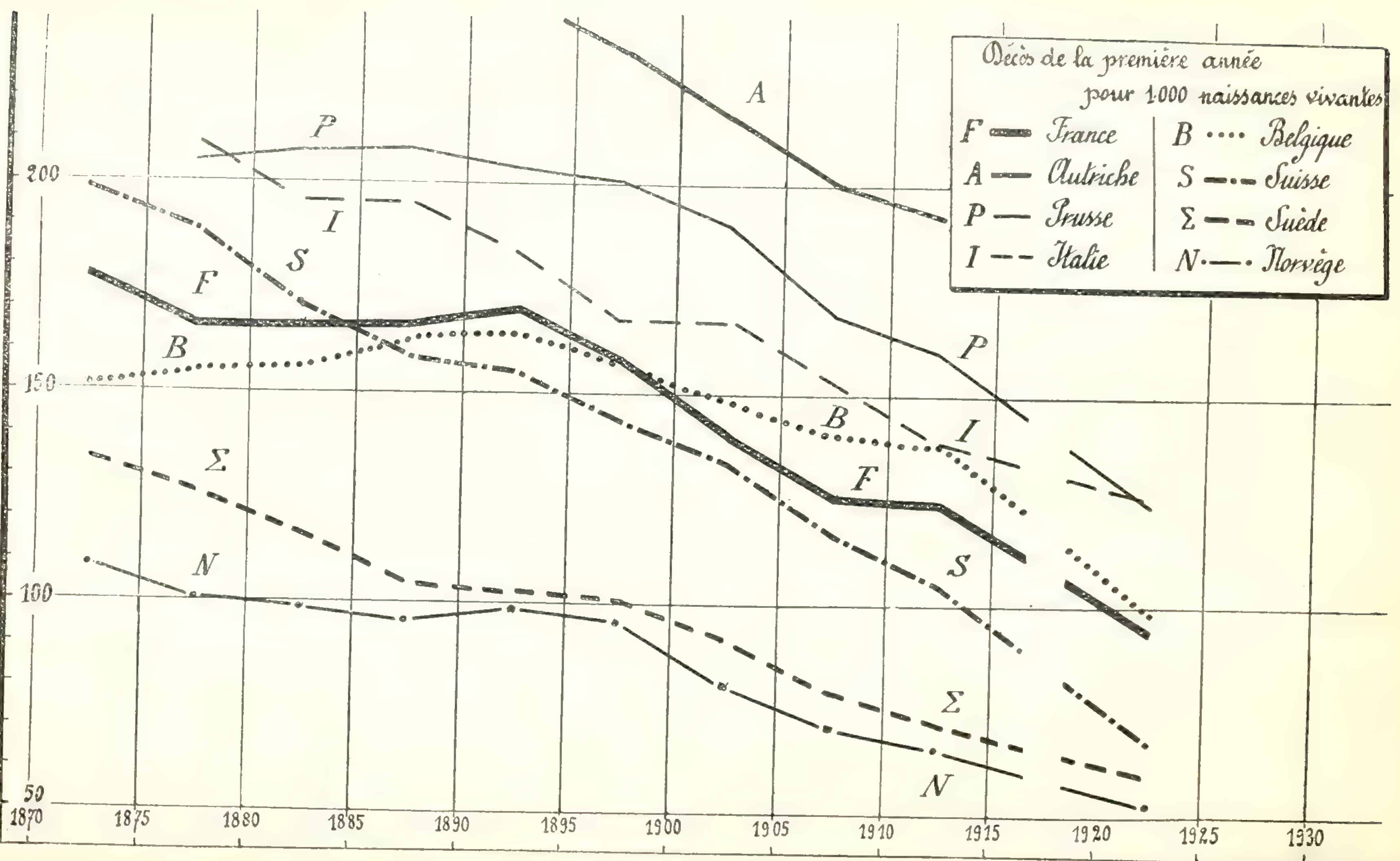


Fig. 24. — Mortalité infantile dans quelques pays de 1870 à 1923.

sauve 80.000 bébés de la mort, quand le nombre total des décès avant un an est de 62.000 comme en 1927 ou de 71.000 comme en 1926.

2. — Mortalité infantile par département

On a déjà signalé (page 289) que l'on ne pouvait estimer la fréquence des décès d'enfants de moins d'un an dans chaque département en rapportant simplement leur nombre à celui des enfants nés vivants, à cause des déplacements d'enfants mis en nourrice dans un autre département. Et l'on a expliqué comment, faute de pouvoir tenir un compte exact de ces déplacements, on avait essayé de calculer un taux de mortalité infantile plus correct, en classant les décédés de moins d'un an, d'après leur département de naissance.

Avec la double répartition des décès de 0 à 1 an dans chaque département (nés dans le département du décès ; nés dans un autre département), on peut alors calculer : 1° un taux brut B de mortalité infantile : décès de 0 à 1 an enregistrés dans le département pour 1.000 enfants déclarés vivant dans ce département; 2° un taux rectifié R : décès d'enfants de 0 à 1 an, nés dans le département (quel que soit le département où le décès a été enregistré) pour 1.000 enfants déclarés vivants dans ce département.

On voit que le taux de mortalité des enfants nés dans la Seine se trouve ainsi fortement augmenté, de 103 à 141 en 1921, de 88 à 105 pour 1.000 en 1922. Au contraire, les départements qui reçoivent en nourrice un grand nombre d'enfants nés hors de ces départements et provenant surtout de la Seine, ont un taux rectifié sensiblement inférieur au taux brut ; pour la Nièvre, en particulier, ce taux s'abaisse de 108 à 71 pour 1.000 en 1920.

Parmi les départements où l'écart entre les deux taux est important dans un sens ou l'autre, on peut citer : Allier, Hautes-Alpes, Ardèche, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Orne, Rhône, Sarthe, Seine-et-Oise, Yonne.

Taux de mortalité de 0 a 1 an, bruts et rectifiés (1), pour 1.000 enfants déclarés vivants

Départements	1920		1921		1922		1923		1924	
	B.	R.	B.	R.	B.	R.	B.	R.	B.	R.
Ain	89	83	100	95	77	74	80	75	75	74
Aisne	84	77	108	101	78	76	91	87	77	75
Allier	90	75	98	89	68	61	69	63	81	69
Alpes (Basses-)	105	97	126	119	105	97	116	112	91	91
Alpes (Hautes-)	120	99	139	112	113	98	109	102	97	91
Alpes-Maritimes	107	104	115	111	100	97	102	99	94	89
Ardèche	154	116	149	120	101	85	141	117	105	90
Ardennes	86	83	94	93	82	80	90	91	77	76
Ariège	93	90	93	92	87	83	90	82	75	72
Aube	102	97	142	138	77	76	107	106	90	90
Aude	89	88	100	99	92	90	104	102	75	75
Aveyron	109	102	136	123	89	87	116	109	97	91
Belfort	86	85	102	98	90	89	96	92	87	79
Bouches-du-Rhône	124	129	118	119	119	122	132	135	121	119
Calvados	111	110	153	150	105	104	117	115	97	97
Cantal	107	100	131	122	89	87	98	92	103	98
Charente	72	71	102	102	64	65	68	68	59	58
Charente-Inférieure	87	87	112	111	64	64	73	73	57	57
Cher	68	63	73	72	62	60	70	65	69	67
Corrèze	101	98	108	104	81	79	90	87	78	77
Corse	112	112	116	114	112	111	116	114	99	98
Côte-d'Or	89	85	88	83	74	72	82	77	69	65

Côtes-du-Nord	94	94	133	130	107	105	101	99	95	93
Creuse	70	66	73	71	60	60	60	57	63	61
Dordogne	86	84	99	97	69	67	70	67	65	64
Doubs	106	107	118	118	88	87	97	97	84	84
Drôme	88	88	106	103	75	73	92	90	74	71
Eure	115	104	157	146	94	89	105	99	88	81
Eure-et-Loir	153	105	158	114	94	75	106	83	105	84
Finistère	81	80	109	107	75	75	77	77	69	69
Gard	119	120	114	115	103	103	109	110	87	86
Garonne (Haute-)	103	102	108	108	88	88	92	92	73	74
Gers	92	91	95	94	71	72	69	68	66	65
Gironde	94	94	98	99	73	75	88	88	76	76
Hérault	102	105	104	109	98	99	103	106	84	86
Ille-et-Vilaine	93	92	182	181	108	107	100	98	97	96
Indre	69	67	83	79	55	54	61	59	59	56
Indre-et-Loire	87	87	125	122	76	76	83	82	66	64
Isère	89	86	96	95	72	70	92	88	88	83
Jura	81	82	98	96	80	79	79	77	73	73
Landes	69	67	77	77	59	59	56	57	66	64
Loir-et-Cher	88	71	120	97	77	67	81	67	81	68
Loire	109	109	115	115	90	90	112	112	92	92
Loire (Haute-)	127	118	129	117	94	91	130	122	103	97
Loire-Inférieure	77	77	106	105	67	66	65	64	63	62
Loiret	89	74	113	95	69	61	84	73	70	64

(1) B = Taux brut : décès de 0 à 1 an enregistrés dans le département pour 1.000 enfants déclarés vivants dans le département.
R = Taux rectifié : décès d'enfants de 0 à 1 an nés dans le département (quel que soit le département où le décès a été enregistré) pour 1.000 enfants déclarés vivants dans ce département.

Taux de mortalité de 0 a 1 an, bruts et rectifiés (1), pour 1.000 enfants déclarés vivants *(suite)*

Départements	1920		1921		1922		1923		1924	
	B.	R.	B.	R.	B.	R.	B.	R.	B.	R.
Lot	115	112	144	138	93	90	115	114	98	97
Lot-et-Garonne	100	98	116	115	81	79	81	80	77	77
Lozère	113	96	122	105	87	82	109	100	79	74
Maine-et-Loire	80	80	131	130	68	68	72	70	67	65
Manche	92	91	129	117	98	97	82	80	86	86
Marne	104	102	120	116	81	79	101	98	86	82
Marne (Haute-)	96	96	105	105	67	67	82	81	83	83
Mayenne	80	75	179	168	89	85	95	91	72	68
Meurthe-et-Moselle	108	104	110	109	91	89	114	109	93	90
Meuse	89	83	106	101	83	81	97	94	78	80
Morbihan	89	88	109	109	92	91	95	94	84	83
Moselle	110	107	126	120	106	105	119	118	105	105
Nièvre	108	71	112	79	71	53	85	64	72	53
Nord	90	89	99	98	95	94	93	92	83	82
Oise	108	97	130	129	76	73	108	98	87	79
Orne	116	98	151	130	100	88	110	96	85	71
Pas-de-Calais	100	96	136	131	94	90	114	110	92	90
Puy-de-Dôme	87	82	94	92	75	71	83	81	64	64
Pyrénées (Basses-)	96	92	106	103	80	79	88	87	81	80
Pyrénées (Hautes-)	87	88	116	114	86	84	86	87	70	68
Pyrénées-Orientales	106	105	105	103	97	97	108	104	94	92

Rhin (Bas-)	111	110	108	106	80	84	92	90	81	80
Rhin (Haut-)	93	91	89	88	76	77	74	76	68	69
Rhône	111	131	107	127	85	95	97	111	88	97
Saône (Haute-)	82	79	120	117	78	75	88	88	99	97
Saône-et-Loire	88	78	98	89	70	67	84	78	71	67
Sarthe	130	99	209	171	101	80	126	100	103	82
Savoie	90	83	113	104	84	82	99	95	83	80
Savoie (Haute-)	82	80	114	110	73	71	92	88	72	70
Seine	109	132	103	141	88	105	95	119	93	112
Seine-Inférieure	130	129	168	167	113	112	121	121	108	107
Seine-et-Marne	114	87	141	109	81	71	108	89	93	80
Seine-et-Oise	120	87	135	106	52	74	117	89	101	81
Sèvres (Deux-)	60	60	108	107	63	63	68	68	58	57
Somme	106	103	135	132	91	90	103	100	89	86
Tarn	97	94	112	109	78	76	84	81	80	78
Tarn-et-Garonne	110	107	132	128	99	83	104	105	87	87
Var	105	105	131	133	107	105	105	103	99	97
Vaucluse	98	98	104	104	83	83	95	93	84	83
Vendée	61	62	105	104	60	58	93	93	51	51
Vienne	68	67	94	94	56	56	65	64	58	58
Vienne (Haute-)	83	82	91	90	61	61	59	59	62	62
Vosges	107	107	116	116	90	90	110	111	97	95
Yonne	110	89	141	113	80	67	102	83	85	67
90 DÉPARTEMENTS	99	98	117	116	87	86	96	96	85	84

(1) B = Taux brut : décès de 0 à 1 an enregistrés dans le département pour 1.000 enfants déclarés vivants dans le département.
R = Taux rectifié : décès d'enfants de 0 à 1 an nés dans le département (quel que soit le département où le décès a été enregistré) pour 1.000 enfants déclarés vivants dans ce département.

Si l'on classe les départements présentant les taux rectifiés les plus élevés ou les plus faibles, on obtient les deux listes suivantes :

Taux rectifiés de mortalité infantile en 1920-1924 (p. 1.000)

Les plus élevés				*Les plus faibles*			
Seine-Inf....	127	Rhône......	112	Creuse......	63	Vienne.....	68
B.-du-Rhône	125	Moselle.....	112	Indre.......	63	Deux-Sèvres	71
Seine.......	122	Lot........	110	Nièvre......	64	Allier.......	71
Calvados....	115	Corse.......	110	Landes.....	65	Charente....	73
Ille-et-Vil...	115	Haute-Loire	109	Cher.......	65	Vendée.....	74

Les départements pour lesquels le taux rectifié est le plus faible ont, tous, une mortalité générale (calculée pour une population-type) inférieure à la moyenne de la France entière. Au contraire, la plupart des départements, dont le taux rectifié de mortalité infantile est le plus élevé, figurent parmi les départements où la mortalité générale (calculée pour une population-type) dépasse sensiblement celle de l'ensemble du territoire. Toutefois, le Lot, la Moselle et la Haute-Loire font exception.

3. — Mortalité infantile suivant le sexe

Après, comme avant la guerre, le taux de mortalité de la première année de vie, reste toujours plus élevé pour les garçons que pour les filles. Cet excès manifeste une certaine tendance à l'augmentation : 20 pour 100 en 1906-1913, 25 en 1920-1924 et 27 pour la dernière année 1924.

4. — Mortalité infantile suivant la légitimité

L'écart est toujours beaucoup plus fort entre enfants illégitimes et légitimes, qu'entre garçons et filles, en ce qui concerne la mortalité infantile. Les illégitimes meurent à peu près 2 fois plus que les légitimes.

Décès de 0 a 1 an pour 1.000 enfants déclarés vivants en moyenne pendant l'année et la précédente

Années	Ensemble	Garçons	Filles	Légitimes	Illégitimes
1906-1913 (87 dép.).....	126	137	114	116	226
1914-1919 (77 dép.).....	128	139	116	108	268
1920 (90 dép.)..........	124	135	112	107	253
1921 —	115	126	105	106	209
1922 —	84	93	74	77	157
1923 —	96	106	86	89	178
1924 —	84	94	74	77	160
1925 —	90	100	79	80	193
1926 —	97	107	86	89	183
1927 —	82	91	73	79	135

Toutefois, la proportion des deux taux, un peu inférieure à 2, avant la guerre, 226 et 116 pour 1.000 en 1906-1913, avait nettement augmenté pendant la guerre, 268 et 108 pour 1.000 en 1914-1919. Elle revient vers 2 pendant les années suivantes, parce que la mortalité des enfants illégitimes a baissé plus que celle des légitimes. De 1920 à 1927, la première passe de 253 à 135 pour 1.000, soit une diminution de 47 pour 100, tandis qu'elle n'est que de 28 pour 100 pour les légitimes dont le taux de mortalité est réduit de 107 à 77 pour 1.000.

5. — Mortalité infantile suivant le sexe, l'âge et la légitimité

Le tableau ci-après permet de suivre la rapide diminution de la mortalité au cours de la première année ; la répartition analogue pour les années de guerre figure à la page 299.

Depuis 1920, il semble que la proportion des décédés pendant le premier mois de la vie soit plus forte qu'en 1913, aussi bien pour les enfants illégitimes que pour les légitimes. Sans doute, il faut y voir une conséquence des efforts croissants qui

Répartition de 1.000 décès de moins d'un an d'après l'age et la légitimité

Années	0 à 4 jours	5 à 9 jours	10 à 14 jours	15 à 29 jours	30 à 60 jours	61 à 80 jours	91 à 180 jours	181 à 270 jours	271 à 365 jours
1° Ensemble									
1913 (87 dép.).	123	56	46	104	121	89	200	142	119
1920 (90 dép.).	153	65	53	130	133	92	189	112	73
1921 — .	130	54	49	114	120	92	211	136	94
1922 — .	164	70	50	110	108	83	184	131	100
1923 — .	138	58	45	106	110	86	204	142	111
1924 — .	159	66	47	100	107	85	190	139	107
1925 — .	150	61	44	101	108	85	196	140	115
1926 — .	135	55	42	93	107	91	212	149	116
1927 — .	153	62	44	94	108	89	200	142	111
2° Enfants légitimes									
1913 (87 dép.) .	129	58	45	99	114	85	198	146	126
1920 (90 dép.) .	166	69	54	116	119	89	193	116	78
1921 — .	137	55	49	106	109	90	213	140	101
1922 — .	173	73	50	101	99	80	182	135	106
1923 — .	148	61	45	95	102	83	202	147	117
1924 — .	170	68	48	94	78	80	187	143	112
1925 — .	157	62	45	95	100	81	195	144	121
1926 — .	144	57	42	87	99	88	209	153	121
1927 — .	160	64	44	90	98	84	198	146	116
3° Enfants illégitimes									
1913 (87 dép.).	95	49	46	129	156	107	210	122	86
1920 (90 dép.).	108	53	52	176	175	101	177	99	58
1921 — .	97	48	49	150	173	100	201	112	70
1922 — .	114	57	51	150	150	101	193	109	75
1923 — .	94	45	44	138	157	107	213	121	81
1924 — .	107	52	42	132	161	106	206	116	78
1925 — .	116	50	44	130	144	102	203	120	91
1926 — .	88	43	43	125	142	109	225	132	93
1927 — .	105	51	43	123	147	116	216	120	79

s'exercent de tous côtés, en vue d'améliorer l'hygiène des jeunes enfants. Ces efforts peuvent diminuer le nombre des décès évitables, ils restent sans grand effet en ce qui concerne les décès survenus dans les premiers jours de la vie pour vice de conformation ou faiblesse de constitution.

Il faut d'ailleurs mettre à part la chaude année 1921 (la température maximum a été de 38°4 à Paris, alors qu'elle ne dépasse que rarement 32 à 33°) pendant laquelle l'augmentation porte surtout sur les enfants de 91 à 180 jours.

On a déjà exposé (page 300), la méthode suivie pour remplacer la simple répartition ci-dessus par des taux de mortalité à chaque âge, faisant connaître le nombre journalier de décès pour 1.000 enfants de chaque groupe ; ces taux sont reproduits dans le tableau ci-après (voir page suivante).

De 1913 à 1924, l'abaissement du nombre journalier des décès pour 1.000 enfants est presque d'un tiers de 0,34 à 0,24. Cette diminution, faible pendant les premiers jours de la vie, de 2,80 à 2,72 avant cinq jours ; de 1,29 à 1,14, de 5 à 9 jours, etc., est plus importante à partir du 2e mois, ce qui confirme une remarque déjà faite.

Les constatations relatives à l'ensemble s'appliquent sans grand changement aux enfants légitimes.

Les enfants illégitimes, plus durement frappés par la mort, ont vu diminuer leur tribut, de 1913 à 1924, dans une plus forte proportion que les enfants légitimes : le nombre journalier moyen des décès pour 1.000 enfants tombe de 0,73 à 0,48. De plus, la diminution porte sur tous les groupes d'âge, même sur les premiers : moins de 5 jours, 3,49 au lieu de 4,22 ; de 5 à 9 jours, 1,72 au lieu de 2,22 ; de 10 à 14 jours, 1,40 au lieu de 2,10, etc.

6. — Mortalité infantile suivant les causes

La nouvelle publication sur les causes de décès, commencée en 1925 par la Statistique générale de la France, permet d'étudier les causes de décès pour chaque sexe parmi les enfants de moins d'un an. Le classement est fait d'après la

Nombre journalier de décès pour 1.000 enfants de chaque groupe d'age, ou nombre de décès pour 1.000 journées vécues dans chaque période

Années	0 à 4 jours	5 à 9 jours	10 à 14 jours	15 à 29 jours	30 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 270 jours	271 à 365 jours	Ensemble
1° *Ensemble*										
1913 (87 dép.)..	2,80	1,29	1,05	0,84	0,48	0,35	0,27	0,20	0,17	0,34
1920 (90 dép.)..	3,04	1,30	1,09	0,83	0,46	0,32	0,23	0,14	0,08	0,29
1921 —	3,07	1,28	1,17	0,87	0,49	0,38	0,30	0,20	0,13	0,34
1922 —	2,87	1,22	0,88	0,61	0,32	0,25	0,19	0,14	0,10	0,24
1923 —	2,70	1,14	0,90	0,65	0,37	0,29	0,24	0,17	0,12	0,28
1924 —	2,72	1,14	0,82	0,55	0,31	0,25	0,19	0,14	0,10	0,24
1925 —	2,69	1,09	0,81	0,58	0,33	0,26	0,21	0,15	0,12	0,27
1926 —	2.63	1,06	0,84	0,62	0,36	0,31	0,24	0,17	0,12	0,28
1927 —	2,56	1,06	0,76	0,53	0,30	0,26	0,20	0,14	0,10	0,24
2° *Enfants légitimes*										
1913 (87 dép.)..	2,66	1,20	0,95	0,73	0,40	0,30	0,24	0,18	0,16	0,31
1920 (90 dép.)..	2,82	1,18	0,94	0,63	0,27	0,26	0,19	0,12	0,08	0,24
1921 —	2,95	1,18	1,07	0,73	0,40	0,34	0,27	0,18	0,12	0,30
1922 —	2,75	1,18	0,80	0,52	0,27	0,22	0,17	0,13	0,10	0,23
1923 —	2,64	1,10	0,82	0,54	0,31	0,25	0,21	0,16	0,12	0,25
1924 —	2,66	1,08	0,75	0,47	0,26	0,22	0,17	0,13	0,10	0,22
1925 —	2,52	1,01	0,73	0,49	0,27	0,22	0,18	0,14	0,12	0,23
1926 —	2,58	1,01	0,77	0,53	0,31	0,28	0,22	0,16	0,12	0,26
1927 —	2,54	1,02	0,71	0,48	0,26	0,23	0,18	0,14	0,10	0,25
3° *Enfants illégitimes*										
1913 (87 dép.) .	4,22	2,22	2,10	2,01	1,26	0,88	0,60	0,37	0,27	0,73
1920 (90 dép.) .	5,06	2,52	2,51	2,70	1,55	0,92	0,56	0,32	0,18	0,72
1921 —	4,38	2,20	2,27	2,23	1,42	0,85	0,61	0,35	0,21	0,69
1922 —	3,82	1,93	1,74	1,66	0,91	0,62	0,41	0,24	0,16	0,50
1923 —	3,35	1,63	1,63	1,62	1,01	0,70	0,49	0,28	0,18	0,53
1924 —	3,49	1,72	1,40	1,40	0,94	0,64	0,43	0,24	0,16	0,48
1925 —	4,48	1,97	1,74	1,62	0,99	0,72	0,49	0,30	0,25	0,61
1926 —	3,25	1,61	1,65	1:60	0,94	0,74	0,52	0,32	0,21	0,57
1927 —	3,10	1,43	1,21	1,16	0,71	0,57	0,36	0,20	0,13	0,42

nomenclature internationale abrégée. On le trouvera résumé dans le tableau ci-après où n'apparaissent que les causes les plus importantes. Pour faciliter la comparaison des deux années 1925 et 1926, on a calculé des taux de mortalité par causes, en prenant pour base les nombres d'enfants de moins d'un an au 1er janvier 1926, 367.000 garçons et 355.000 filles (1). On a admis qu'ils étaient les mêmes au 1er janvier 1925, la natalité n'ayant guère varié.

On notera tout d'abord que les décès sans cause spécifiée (nº 38) formaient environ un quart du total, ce qui diminue forcément la valeur des conclusions que l'on peut tirer de la répartition par cause des décès classés. Les taux de fréquence sont certainement inférieurs à la réalité, dans une mesure qu'il est difficile d'estimer et qui doit être assez variable suivant les causes.

Sous les réserves formulées ci-dessus, on constate que, pour toutes les causes figurant au tableau, la mortalité des garçons l'emporte sur celle des filles; il n'y a qu'une exception : la coqueluche.

La diarrhée infantile et la débilité congénitale (y compris les vices de conformation) sont de beaucoup les causes les plus fréquentes. Pour la seconde, le taux d'environ 200 à 210 pour 10.000 pour les garçons, de 160 à 170 pour filles, reste assez stable d'une année à l'autre, tandis que la mortalité par diarrhée infantile a augmenté de 1925 à 1926 pour les garçons de 176 à 272 pour 10.000 ; pour les filles de 140 à 210.

Ce sont ensuite les affections des voies respiratoires qui ont amené le plus de décès de jeunes enfants. Sur le tableau, les décès par bronchite sont comptés à part; si on les réunit aux autres, le taux de mortalité pour les maladies de l'appareil respiratoire ressort à 167 pour les garçons et à 135 pour les filles en 1926, les taux de 1925 étant peu différents.

La mortalité par tuberculose est faible : 15 à 17 pour 10.000, mais il est certain que des décès dus à cette cause sont dissi-

(1) Statistique générale de la France, *Mouvement de la population*, t. VI, 2e partie, causes de décès 1926, p. XXII. Le nombre des enfants de 0 à 1 an, à un instant donné étant plus petit que le nombre des enfants nés vivants, on a ainsi des taux de mortalité un peu plus forts qu'en prenant pour base du calcul le nombre annuel des nés vivants.

Causes de décès	Décès d'enfants de 0 à 1 an				Décès pour 10.000 enfants			
	1926		1925		1926		1925	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Rougeole (5)	496	409	401	366	14	12	11	10
Coqueluche (7)	422	466	573	631	12	13	16	18
Diphtérie (8)	115	105	122	85	3	3	3	2
Grippe (9)	326	264	434	324	9	8	12	9
Autres maladies épidémiques (1 à 4, 6, 10 à 12)	338	265	266	202	9	8	7	6
Tuberculose (13, 14, 15)	630	534	579	458	17	15	16	13
Méningite simple (17)	2.029	1.563	1.652	1.341	55	44	45	38
Bronchite (20, 21)	1.027	742	950	742	28	21	26	21
Autres affections de l'appareil respiratoire (22 23)	5.102	4.058	4.993	3.825	139	114	136	108
Diarrhée et entérite (25)	9.988	7.444	6.458	4.964	272	210	176	140
Débilité congénitale et vices de conformation (33)	7.869	6.049	7.239	5.668	214	170	197	160
Morts violentes (35)	246	195	214	156	7	5	6	4
Autres maladies (16, 18, 19, 24, 26 à 29, 37)	4.321	3.297	3.969	2.643	118	93	108	74
Maladies non spécifiées (38)	9.111	7.012	11.140	8.134	248	197	304	229
Ensemble (*a*)	42.020	32.403	38.990	29.539	1.145	913	1.063	832

(*a*) Les causes n[os] 30, 31, 32, 34 et 36 n'interviennent pas dans les décès de moins d'un an.

mulés sous d'autres rubriques : maladies des voies respiratoires, méningite simple et aussi parmi les décès sans cause spécifiée.

La rougeole et la coqueluche causent chacune environ 12 à 14 décès pour 10.000 enfants, la grippe 8 à 9. La mortalité par diphtérie est réduite à 3 pour 10.000.

On trouvera ci-après la liste détaillée des décès par causes, en 1926 et 1927.

DÉCÈS AU-DESSOUS D'UN AN, PAR CAUSES, EN 1926 ET 1927.

Causes de Décès	1926		1927	
	Sexe masc.	Sexe fém.	Sexe masc.	Sexe fém.
1. Fièvre typhoïde	18	10	13	5
3. Paludisme	2		»	3
4. Variole	13	5	9	5
5. Rougeole	496	409	355	338
6. Scarlatine	17	22	16	18
7. Coqueluche	422	466	481	512
8. Diphtérie	115	105	165	125
9. Grippe	326	264	657	483
10. Choléra asiatique	»	1	»	»
11. Entérite, cholérine	60	48	117	83
12. Autres maladies épidémiques	228	179	203	139
13. Tuberculose, app. respiratoire	224	175	233	177
14. Tuberculose, méninges	331	286	328	277
15. Autres tuberculoses	75	73	71	68
16. Cancer	8	6	5	4
17. Méningite simple	2.029	1.563	1.893	1.474
18. Hémorragie du cerveau	130	110	6	7
19. Maladies du cœur	172	124	167	112
20. Bronchite aiguë	1.007	735	1.095	866
21. Bronchite chronique	20	7	»	»
22. Pneumonie	854	670	927	717
23. Autres aff. app. respiratoire	4.248	3.388	4.859	3.797
24. Affections de l'estomac	131	95	81	67
25. Diarrhée et entérite	9.988	7.444	6.713	5.194
26. Appendicite	8	4	9	10
27. Hernie, obstruction intestinale	163	72	192	92
28. Cirrhose du foie	9	9	4	3
29. Néphrite	60	42	65	57
33. Débilité congénitale	7.869	6.049	8.344	6.342
35. Morts violentes	246	195	217	220
37. Autres maladies	3.640	2.835	4.092	3.046
38. Maladies non spécifiées	9.111	7.012	3.626	2.863
ENSEMBLE	42.020	32.403	34.944	27.104

7. — Mortalité des enfants en nourrice (enfants protégés)

La statistique spéciale sur la mortalité des enfants placés en nourrice ou enfants protégés par la loi Théophile Roussel (voir page 303), qui n'avait pas été interrompue par la guerre, a été continuée régulièrement depuis.

Enfants placés en nourrice

Années du placement (a)	Nombre de départements	Milliers d'enfants entrés dans le service			Dont milliers d'enfants originaires de la Seine		Enfants allaités au sein pour 100
		Totaux	Légitimes	Illégitimes	Totaux	Illégitimes	
1913	82	77,8	53,6	24,2	21,7	7,9	19,6
1920	85	54,7	34,9	19,8	16,7	6,5	6,2
1921	86	52,8	33,3	19,5	15,6	6,2	7,9
1922	86	51,8	32,6	19,2	14,7	6,0	6,5
1923	86	52,6	32,9	19,7	16,0	6,4	6,4
1924	86	53,8	34,3	19,5	16,2	6,2	5,0
1925	86	54,1	33,0	21,1	16,4	7,0	4,3

(a) Les enfants placés en nourrice sont surveillés jusqu'à l'âge de 2 ans ; ainsi parmi les enfants admis en 1925, certains sont surveillés jusqu'à la fin de 1927.

On rappelle que les enfants retirés de nourrice et replacés ultérieurement comptent pour une unité à chaque placement, de sorte que le nombre réel est ramené par exemple de 52.600 à 48.000 enfants placés en 1923.

Compte tenu de cette réduction, le nombre des enfants placés en nourrice représente un peu moins de 8 pour 100 du total des naissances vivantes, au lieu de 10 pour 100 avant la guerre.

La proportion des enfants allaités au sein est d'environ un tiers de celle de 1913 : 5 à 7 pour 100 au lieu de 20.

On ne reviendra pas ici sur la méthode appliquée au calcul des taux de mortalité pour les enfants protégés, en vue de tenir compte de la date et de l'âge à l'entrée et à la sortie. Pour apprécier dans quelle mesure la situation de ces enfants s'est améliorée après la guerre, on fera seulement connaître les taux de mortalité calculés du 10e au 365e jour de la vie, pour les enfants placés depuis 1920. On a indiqué, page 307, les raisons pour lesquelles on a éliminé de la comparaison les dix premiers jours de l'existence.

DÉCÈS POUR 1.000 ENFANTS OBSERVÉS DU 10e AU 365e JOUR (*a*)

Années de placement	Ensemble		Légitimes		Illégitimes	
	P	N	P	N	P	N
1913	83	138	87	96	201	205
1920	78	152	65	116	197	223
1921	98	196	88	159	189	262
1922	68	98	61	80	145	157
1923	81	132	72	100	162	190
1924	67	106	61	82	141	150
1925	73	109	64	77	164	157

(*a*) P, dans la population totale ; N, enfants placés en nourrice.

La mortalité des enfants placés en nourrice est toujours supérieure à la mortalité infantile générale. Comme on l'a déjà constaté, la différence est plus grande pour les enfants légitimes que pour les illégitimes ; en 1925, les illégitimes placés en nourrice ont une mortalité plus faible que l'ensemble des illégitimes.

8. — MORTALITÉ SUIVANT LE MODE D'ALLAITEMENT

En faveur de l'allaitement au sein et surtout de l'allaitement maternel, les avis autorisés sont abondants. Mais il n'existe

guère de statistiques générales démontrant son heureuse influence sur la mortalité des jeunes enfants.

Depuis 1907, la Statistique générale de la France fait bien connaître la répartition des décédés au-dessous d'un an, suivant qu'ils étaient ou non nourris au sein ; mais, faute de données analogues pour l'ensemble des nourrissons, on ne peut en déduire des taux de mortalité.

Cependant, les statistiques relatives aux enfants protégés avaient fourni avant la guerre quelques données caractéristiques qu'on se bornera à signaler ici (1).

VII. — **Excédents de naissances depuis 1920**

1. — France entière.

A partir de 1920, des excédents annuels de naissance ont remplacé les pertes considérables des années de guerre (voir le graphique de la page 752). En 1920, le surplus de 162.000 naissances, dont 146.000 pour les 87 départements, est le plus élevé que l'on ait enregistré depuis les années 1874 et 1872, qui ont fourni chacune un excédent d'environ 173.000 naissances.

Mais la baisse a été rapide ; dès 1921, le nombre des naissances ne dépasse plus celui des morts que de 118.600 unités et ce surplus est réduit à 72.000 en 1922 ; il se relève à plus de 95.500 en 1923, pour retomber à 74.600 en 1924. Au total, la moyenne pour les cinq années 1920-1924 est de 104.660, soit 26 pour 10.000 habitants.

Après la chute brusque de 1920 à 1922, il s'établit ainsi un régime de lente décroissance avec alternatives de faible amplitude, que l'on peut suivre sur le tableau ci-après. Depuis 1920, le niveau le plus bas est celui de 1926, 54.700 ; le résultat de 1927 est un peu supérieur, 68.300, soit 17 pour 10.000 habitants.

---

(1) M. Huber, La mortalité des nourrissons en France, *Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. XVIII, vol. I, p. 357 et t. XIX, 1re livraison, p. 183-187.

Années	Habitants en millions	Excédents de naissances ou de décès (—) En milliers	Pour 10.000 habitants
1906-1910 (87 dép.).	39,4	28,3	7
1911-1913 (87 dép.).	39,7	23,0	6
1914-1919 (87 dép.).	38,5	— 470,0	— 125
1914-1919 (90 dép.).	40,0	— 478,0	— 119
1920 (90 dép.)......	39,0	162,5	41
1921 —	39,2	118,6	30
1922 —	39,4	72,1	18
1923 —	39,9	95,5	24
1924 —	40,3	74,6	18
1925 —	40,6	62,3	16
1926 —	40,9	54,7	14
1927 —	40,9	68,3	17

Compte tenu du nombre des habitants, les excédents de naissances de 1925 à 1927 dépassent un peu le double de ceux des dernières années avant la guerre.

Excédents de naissances (+) ou de décès (—) en milliers

Pays	1911-1913	1914-1919	1920-1924	1925	1926	1927
Angleterre.....	372	+ 217	320	238	241	170
Écosse.........	49	+ 17	51	38	38	31
Irlande........	28	+ 16	28	26	28	25
Danemark.....	37	+ 34	38	35	33	28
Norvège.......	29	+ 27	32	23	24	21
Suède.........	55	+ 37	47	35	31	21
Finlande.......	38	+ 17	31	31	29	24
Autriche (*a*)...	285	— 29	37	40	28	20
Hongrie (*a*)....	239	»	70	93	89	64
Suisse.........	35	+ 19	27	25	26	20
Allemagne (*a*)..	804	+ 172	568	548	494	405
Pays-Bas......	91	+ 80	111	106	104	97
Belgique.......	57	— 7	56	52	45	39
France (*a*).....	23	— 478	105	62	55	68
Portugal.......	87	+ 35	71	93	89	80
Espagne.......	181	+ 106	194	213	242	216
Italie (*a*)......	436	+ 96	457	439	414	454
Roumanie.	129		234	244	235	210

(*a*) Ancien territoire en 1911-1913.

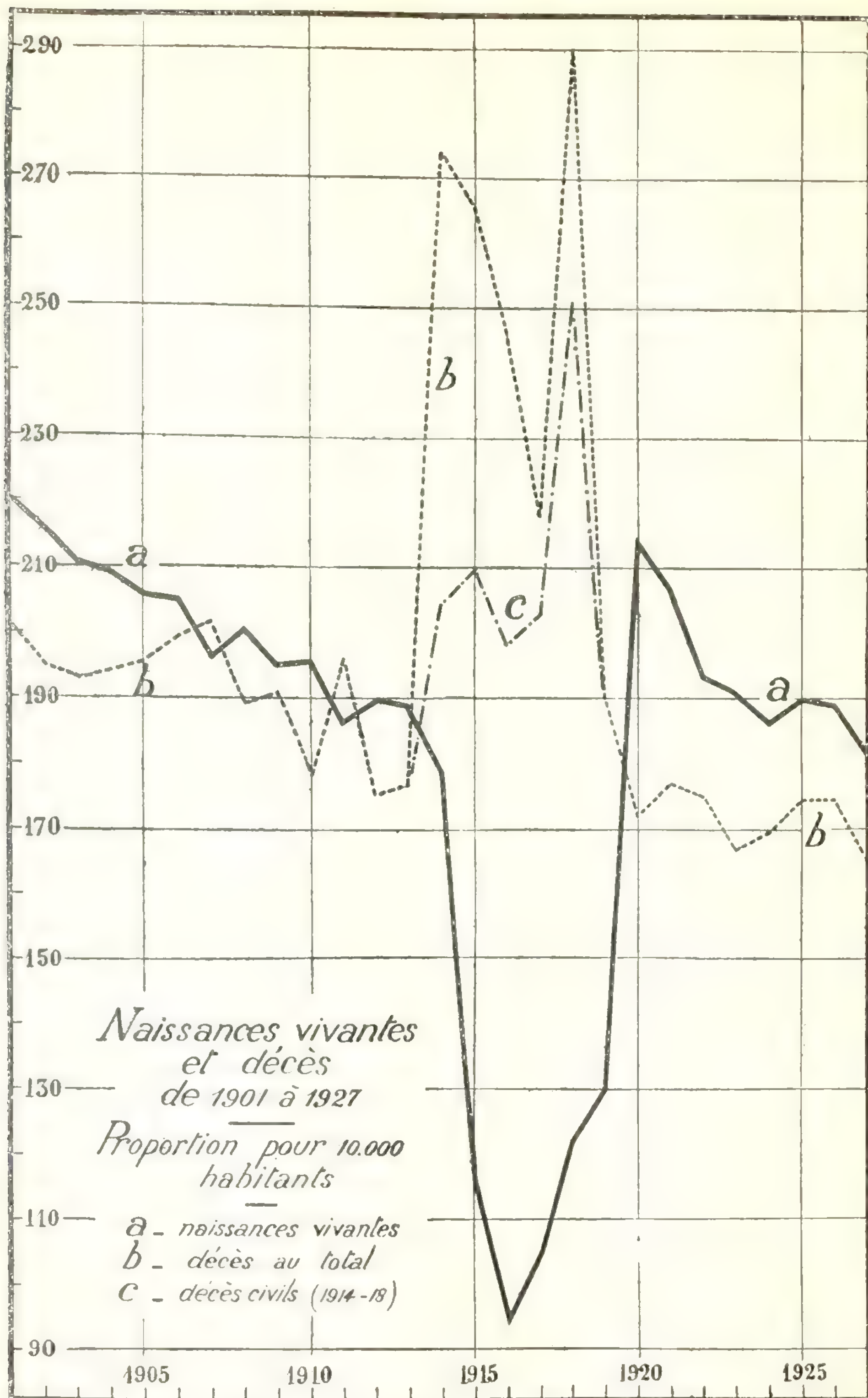


Fig. 25. — Naissances et décès pour 10.000 habitants de 1901 à 1927.

EXCÉDENT ANNUEL MOYEN DE NAISSANCES (+), OU DE DÉCÈS (—) POUR 10.000 HABITANTS

Pays	1911-1913	1914-1919	1920-1924	1925	1926	1927
Angleterre.....	102	+ 51	91	61	62	43
Écosse.........	103	+ 71	104	79	79	63
Irlande........	64	+ 54	66	62	68	59
Danemark.....	130	+ 111	109	102	95	81
Norvège.......	121	+ 105	115	85	85	72
Suède.........	98	+ 64	79	58	51	34
Finlande.......	121	+ 51	86	88	83	67
Autriche (*a*). ..	98	— 52	58	62	42	29
Hongrie (*a*)....	112	»	85	112	107	80
Suisse.........	93	+ 49	70	62	65	51
Allemagne (*a*)..	118	+ 11	92	88	78	64
Pays-Bas......	150	+ 125	157	144	140	129
Belgique.......	73	— 10	73	67	57	48
France (*a*).....	9	— 119	26	16	14	17
Portugal.......	150	+ 57	109	140	132	117
Espagne.......	89	+ 52	90	96	109	97
Italie (*a*)......	124	+ 26	126	110	103	113
Roumanie (*a*)..	180	»	131	146	139	133

(a) Ancien territoire en 1911-1913.

Comparaison avec quelques autres pays. — Il est utile de la faire pour les nombres absolus, qui traduisent le fait brutal, et pour les proportions rapportées à la population totale, qui définissent la rapidité relative de l'accroissement naturel.

Le premier tableau permet de comparer les excédents bruts de naissances depuis 1920 à ceux de 1911-1913.

1° Avant la guerre, en 1911-1913 (voir page 56), la proportion annuelle moyenne des excédents de naissances était comprise pour les pays européens entre 64 et 180 pour 10.000 habitants, mais la plupart se groupaient entre 98 et 125.

Très loin, à l'écart de cette distribution, la France n'avait qu'un excédent annuel moyen de 9 naissances pour 10.000.

2° Pour la période de guerre, 1914-1919, les excédents de

naissances sont en baisse partout, même dans les pays neutres.

La diminution est relativement faible pour quelques-uns de ces derniers qui n'ont pas eu d'excédents de décès de 1914 à 1919 et n'ont qu'une mauvaise année, 1918, à cause de la grippe. Ainsi, aux Pays-Bas, l'excédent de naissances rapporté à la population s'est abaissé à 77 pour 10.000 en 1918 ; la moyenne 1914-1919 n'est que 125 au lieu de 150 avant la guerre. De même en Suède, le minimum de 24 en 1918, abaisse la moyenne 1914-1918 à 64 au lieu de 98 avant la guerre ; même observation pour la Norvège. En Espagne, les décès ont été plus nombreux que les naissances en 1918, l'excès atteignant 37 pour 10.000 habitants ; l'excédent moyen des naissances pour 1914-1919 est réduit à 52, au lieu de 89 en 1911-1913.

La perturbation est naturellement beaucoup plus grave dans les pays belligérants. C'est la France qui a subi les plus lourds sacrifices, avec un excédent de décès de 119 pour 10.000 habitants en 1914-1918.

En Allemagne, les années 1914, 1915 et 1916 ont donné des excédents de naissances, dont la proportion pour 10.000 habitants est allée en décroissant : 115, 54, 11. Pendant les années 1917, 1918 et 1919, on a enregistré des excédents de décès respectivement, 22, 46 et 45 pour 10.000 habitants. Au total, les naissances ont dépassé les décès dans la proportion de 11 pour 10.000 habitants de 1914 à 1918.

En Italie, la désastreuse mortalité de 1918, 330 pour 10.000 habitants, a déterminé un excédent de décès de 149 pour 10.000. Bien que les surplus de naissances aient diminué progressivement de 132 pour 10.000 habitants en 1914, à 101 en 1015, 43 en 1916 et 3 en 1917 et ne se soient relevés qu'à 26 pour 10.000 habitants en 1919, la moyenne 1914-1919 est de 26 naissances en plus pour 10.000 habitants, au lieu de 124 en 1911-1913.

En Angleterre, cette moyenne est diminuée de moitié : 51 pour 10.000 habitants en 1914-1919, au lieu de 102 en 1911-1913 ; il y a eu chaque année un excédent de naissances, mais celui de 1918 fut insignifiant, à peine 1 pour 10.000 ; le plus faible était ensuite celui de 1917, 34 pour 10.000.

En Hongrie, territoire actuel, on a enregistré des excédents annuels de décès, 19, 41, 47 et 105 pour 10.000 habitants, relevés de 1915 à 1918, et un surplus de naissances en 1914, 112 pour 10.000. Pour 1919, on n'a de données que pour le nouveau territoire, l'excédent de naissances a été de 78 pour 10.000. On peut admettre que pendant la période 1914-1919 l'excédent de naissances a dû être très réduit.

En Belgique, l'excédent de décès 1914-1919 est de 10 pour 10.000 en moyenne par an. En 1918, il s'est élevé jusqu'à 96 pour 10.000 ; mais 1914, 1915 et 1919 ont fourni des surplus de naissances compensateurs.

En Autriche (territoire actuel), les pertes ont été plus considérables, 52 pour 10.000 habitants par an, de 1914 à 1919. L'année 1918 seule a donné un surplus de décès de 123 pour 10.000 ; 1914 seule a fourni un excédent de naissances de 52 pour 10.000.

3° Enfin, depuis la guerre, le nombre des naissances l'emporte toujours sur celui des décès, mais les différences sont généralement réduites par rapport à celles d'avant-guerre.

Ainsi, *aux Pays-Bas*, l'excédent annuel des naissances, qui était de 150 pour 10.000 habitants en 1911-1913, est encore égal à 144 et 140 en 1925 et 1926, mais s'abaisse à 129 en 1927. *En Norvège*, la proportion est de 72 pour 10.000 en 1927, au lieu de 121 en 1911-1913 ; la réduction est plus forte encore en *Suède*, 34 en 1927 pour 98 en 1911-1913. Cependant, *en Espagne*, les taux d'après-guerre sont plus élevés : 96 pour 10.000 en 1925, 109 en 1926, 97 en 1927 alors que l'excédent de naissances de 1911-1913 ne dépassait pas 89 pour 10.000.

Parmi les États belligérants, l'*Italie* maintient après guerre son surplus annuel de naissances à un taux peu inférieur à celui d'avant. Il était de 124 pour 10.000 habitants en 1911-1913, on le retrouve à 110 en 1925, 103 en 1926, 113 en 1927.

Partout ailleurs, la baisse est plus accentuée : *Hongrie*, 80 pour 10.000 en 1927 ; 112 en 1911-1913 ; *Autriche*, 29 en 1927 ; 98 en 1911-1913. Il est vrai que pour ces deux pays, le territoire actuel diffère beaucoup de celui d'avant 1914.

En Angleterre, la proportion des excédents de naissances,

102 pour 10.000 habitants en 1911-1913, s'abaisse à 62 environ en 1925 et 1926 et 43 en 1927.

En Belgique, baisse de 73 pour 10.000 en 1911-1913, à 48 en 1927.

En France, on a respectivement des excédents de naissances de 16, 14 et 17 pour 10.000 habitants en 1925, 1926 et 1927, moins du double de celui de 1911-1913, 9 pour 10.000. Mais ces taux sont toujours très inférieurs à ceux des autres pays, qui ne descendent que rarement au-dessous de 40 et s'élèvent dans certains au-dessus de 100 et jusqu'à 130 pour 10.000 habitants.

Sans doute, l'écart est moindre qu'avant la guerre, puisque le taux français a augmenté, tandis que ceux des autres pays ont généralement diminué ; ils étaient groupés pour la plupart entre 100 et 125 avant la guerre, les extrêmes étant à peu près de 70 et 180, tandis que vers 1926-1927, le groupement se fait entre 40 et 110, rares étant ceux qui dépassent cette dernière limite.

La situation de la France s'étant un peu améliorée, celle des autres nations s'étant affaiblie, la position relative de notre pays se trouve, dans une certaine mesure, moins défavorable. Mais l'écart est encore assez grand pour justifier les appréhensions que font naître le rythme trop lent du développement de la population en France et pour donner un caractère d'urgente nécessité aux mesures propres à faciliter l'accroissement de cette population.

Rappelons d'ailleurs que les perspectives de cet accroissement ne sont pas définies par l'excédent des naissances, aussi nettement qu'on pourrait être tenté de le croire au premier abord. Mesurant l'écart numérique entre le nombre des nouveau-nés et celui des décédés de tous âges, cet excédent ne correspond pas à un ensemble homogène ; les unités qui le composent ne sont pas de même valeur, d'où résulte que des excédents égaux peuvent résulter de tendances démographiques différentes. Dans une population dont la mortalité à chaque âge reste constante, l'excédent est entièrement formé d'êtres nouveaux qui pourront contribuer au développement de la

population s'ils survivent assez longtemps. Dans une population à mortalité décroissante, une part de l'excédent de naissances correspond, non pas à l'afflux d'éléments jeunes, mais à des décès retardés. Or l'augmentation de la durée de la vie peut permettre aux jeunes qui en bénéficient, d'atteindre ou de prolonger la période de fécondité ; au-dessus d'un certain âge, son effet accroît le nombre des vieillards, c'est-à-dire d'unités incapables de participer efficacement au renouvellement de la population.

Pour avoir une vue plus précise des possibilités d'accroissement, il faut envisager le problème autrement et voir si chaque génération produit un nombre de descendants inférieur, égal ou supérieur à son propre effectif, comme on l'a signalé en étudiant la fécondité (voir page 675). Une étude très complète de ce problème a été récemment publiée par M. Husson dans le Bulletin de la statistique générale de la France (janvier-mars 1931).

2. — Par département

D'après le tableau ci-après, pour l'ensemble des années 1920 à 1924, 64 départements ont donné des excédents de naissances et 26 des excédents de décès. Pour un certain nombre d'entre eux, la balance s'établit à peu près exactement : ainsi, l'excédent des naissances ne dépasse pas 5 pour 10.000 habitants dans l'Aube (1 pour 10.000) ; la Charente-Inférieure et la Haute-Saône (2), la Haute-Marne (3), la Charente (4), le Maine-et-Loire. L'excédent de décès est insignifiant dans les Alpes-Maritimes, l'Orne (1 pour 10.000), le Rhône (1), le Gard (2), la Gironde (2), la Seine-et-Oise (4).

Dans 28 départements, on a constaté un excédent de naissances supérieur à la moyenne, 26 pour 10.000 dans la France entière ; on trouvera ci-dessous la liste de ceux qui donnent une proportion dépassant 50 pour 10.000 ; pour deux d'entre eux seulement, le taux dépasse 100 : 114 dans le Pas-de-Calais, 110 dans la Moselle.

Les départements à forts excédents de naissances sont ceux des régions industrielles et ceux du Nord-Est, dévastés par la

Excédents annuels moyens de naissances (+) ou de décès (—)

Départements	Nombres absolus		Pour 10.000 habitants		Départements	Nombres absolus		Pour 10.000 habitants	
	1912-1913	1920-1924	1912-1913	1920-1924		1912-1913	1920-1924	1912-1913	1920-1924
Ain	+ 63	+ 230	+ 2	+ 8	Lot	— 1.071	— 895	— 52	— 52
Aisne	+ 773	+ 4.011	+ 15	+ 88	Lot-et-Garonne	— 1.173	— 924	— 44	— 39
Allier	— 254	— 634	— 6	— 17	Lozère	+ 764	+ 384	+ 62	+ 36
Alpes (Basses-)	— 152	— 175	— 14	— 19	Maine-et-Loire	— 222	+ 241	— 4	+ 5
Alpes (Hautes-)	+ 141	+ 277	+ 13	+ 31	Manche	— 453	+ 1.454	— 9	+ 34
Alpes-Maritimes	+ 1.030	— 24	+ 35	»	Marne	+ 645	+ 1.769	+ 15	+ 46
Ardèche	+ 648	+ 250	+ 20	+ 9	Marne (Haute-)	— 322	+ 58	— 15	+ 3
Ardennes	+ 573	+ 1.842	+ 18	+ 64	Mayenne	+ 352	+ 845	+ 12	+ 33
Ariège	— 398	— 385	— 20	— 22	Meurthe-et-Moselle	+ 2.895	+ 3.007	+ 51	+ 57
Aube	— 632	+ 28	— 26	+ 1	Meuse	+ 157	+ 1.138	+ 6	+ 54
Aude	— 124	+ 235	— 4	+ 8	Morbihan	+ 4.424	+ 4.140	+ 76	+ 76
Aveyron	+ 907	+ 442	+ 25	+ 14	Moselle	»	+ 6.673	»	+ 110
Belfort (Territoire de)	+ 559	+ 360	+ 55	+ 38	Nièvre	— 715	— 654	— 24	— 24
Bouches-du-Rhône	+ 446	+ 1.032	+ 6	+ 12	Nord	+ 10.636	+ 16.142	+ 54	+ 86
Calvados	— 894	+ 1.060	— 22	+ 28	Oise	+ 75	+ 1.330	+ 2	+ 34
Cantal	+ 508	+ 425	+ 23	+ 22	Orne	— 1.407	— 7	— 46	— 1
Charente	+ 265	+ 119	+ 8	+ 4	Pas-de-Calais	+ 10.620	+ 12.382	+ 99	+ 114
Charente-Inférieure	+ 215	+ 82	+ 5	+ 2	Puy-de-Dôme	— 1.003	— 738	— 19	— 14

Cher	+ 244	— 214	+ 7	— 7
Corrèze	+ 970	+ 503	+ 31	+ 19
Corse	+ 1.535	+ 966	+ 53	+ 34
Côtes-d'Or	— 668	— 219	— 19	— 6
Côtes-du-Nord	+ 2.218	+ 3.625	+ 37	+ 65
Creuse	+ 193	— 391	+ 7	— 17
Dordogne	+ 564	+ 438	+ 13	+ 12
Doubs	+ 1.034	+ 1.193	+ 34	+ 41
Drôme	— 392	— 252	— 13	— 10
Eure	— 630	+ 499	— 19	+ 17
Eure-et-Loir	+ 101	+ 434	+ 4	+ 17
Finistère	+ 7.600	+ 7.233	+ 94	+ 96
Gard	— 341	— 294	— 8	— 2
Garonne (Haute-)	— 2.006	— 1.218	— 46	— 26
Gers	— 1.237	— 939	— 56	— 48
Gironde	— 1.547	— 159	— 19	— 2
Hérault	— 212	+ 635	— 4	+ 11
Ille-et-Vilaine	+ 451	+ 1.622	+ 7	+ 29
Indre	+ 757	+ 368	+ 26	+ 14
Indre-et-Loir	+ 116	+ 224	+ 3	+ 7
Isère	— 813	— 325	— 15	— 6
Jura	+ 25	+ 314	+ 1	+ 13
Landes	+ 808	+ 575	+ 28	+ 22
Loir-et-Cher	+ 437	+ 413	+ 16	+ 17
Loire	+ 718	+ 609	+ 11	+ 9
Loire (Haute-)	+ 853	+ 501	+ 28	+ 20
Loire-Inférieure	+ 1.130	+ 1.364	+ 17	+ 21
Loiret	+ 550	+ 313	+ 15	+ 12

Pyrénées (Basses-)	+ 1.897	+ 1.000	+ 44	+ 25
Pyrénées (Hautes-)	— 538	— 353	— 26	— 19
Pyrénées-Orientales	+ 696	+ 480	+ 33	+ 22
Rhin (Bas-)	»	+ 5.050	»	+ 77
Rhin (Haut-)	»	+ 3.227	»	+ 67
Rhône	— 1.534	— 158	— 17	— 1
Saône (Haute-)	+ 128	+ 27	+ 5	+ 2
Saône-et-Loire	+ 962	+ 969	+ 16	+ 18
Sarthe	+ 94	+ 820	+ 2	+ 21
Savoie	+ 300	+ 306	+ 12	+ 14
Savoie (Haute-)	+ 522	+ 429	+ 20	+ 18
Seine	+ 3.320	+ 9.865	+ 8	+ 21
Seine-Inférieure	+ 2.509	+ 4.957	+ 29	+ 56
Seine-et-Marne	— 414	— 221	— 11	— 6
Seine-et-Oise	— 1.550	— 446	— 19	— 4
Sèvres (Deux-)	+ 1.236	+ 991	+ 37	+ 32
Somme	— 507	+ 1.575	— 10	+ 34
Tarn	— 147	+ 234	— 4	+ 9
Tarn-et-Garonne	— 744	— 482	— 41	— 30
Var	— 608	— 539	— 18	— 16
Vaucluse	— 600	— 456	— 25	+ 21
Vendée	+ 2.571	+ 2.061	+ 59	+ 53
Vienne	+ 970	+ 697	+ 29	+ 23
Vienne (Haute-)	+ 1.665	+ 933	+ 43	+ 27
Vosges	+ 1.595	+ 1.616	+ 37	+ 43
Yonne	— 1.284	— 1.059	— 42	+ 38
ENSEMBLE	+50.904	+104.660	+ 14	+ 26

guerre, où la reprise de la natalité a été considérable pendant la reconstitution : Pas-de-Calais 114, Aisne 88, Nord 86, Ardennes 64, Meurthe-et-Moselle 57, Meuse 55, Marne 46, Vosges 43, Somme et Oise 34. Les trois départements recouvrés : Moselle 110, Bas-Rhin 77, Haut-Rhin 67, ont aussi de forts excédents de naissances, le premier à cause de sa natalité très élevée, les deux autres grâce à une mortalité très faible, indice d'un excellent état sanitaire. Enfin, la Bretagne et l'Ouest fournissent aussi des excédents de naissances élevés : Finistère 96, Morbihan 76, Côtes-du-Nord 65, Vendée 53, Manche 34, Mayenne 33, Ille-et-Vilaine 29, Loire-Inférieure 21, Sarthe 21.

A titre de comparaison, on a reproduit à côté des résultats de 1920-1924, ceux de 1912-1913, ces deux années donnant une idée plus exacte de la contribution réelle des départements à l'excédent des naissances que les trois années 1911-1913, à cause du caractère exceptionnel de la mortalité infantile en 1911.

En 1912-1913, 54 départements avaient fourni des excédents de naissances formant un total annuel moyen de 75.776; 33 départements accusaient un surplus de 24.872 décès. Pour la France entière, 87 départements, l'excès annuel moyen était ainsi ramené à 50.904 naissances, soit 14 pour 10.000 habitants, inférieur de moitié à celui de 1920-1924 pour 90 départements : 104.660 ou 26 pour 10.000 habitants.

On simplifiera la comparaison en prenant seulement les départements à forts excédents de naissances ou de décès :

EXCÉDENTS ANNUELS MOYENS DE NAISSANCES POUR 10.000 HABITANTS

Les plus élevés

1912-1913		1920-1924	
Pas-de-Calais	99	Pas-de-Calais	114
Finistère	94	Moselle	110
Morbihan	76	Finistère	96
Lozère	62	Aisne	88
Vendée	59	Nord	86
Belfort	55	Bas-Rhin	77
Nord	54	Morbihan	76
Corse	53	Haut-Rhin	67
Meurthe-et-Moselle	51	Côtes-du-Nord	65
Basses-Pyrénées	44	Ardennes	64

Excédents annuels moyens de décès pour 10.000 habitants

Les plus élevés

1912-1913		1920-1924	
Gers	56	Lot	52
Lot	52	Gers	48
Haute-Garonne, Orne	46	Lot-et-Garonne	39
Lot-et-Garonne	44	Yonne	38
Yonne	42	Tarn-et-Garonne	30
Tarn-et-Garonne	41	Haute-Garonne	26
Vienne	29	Nièvre	24
Aube, Hautes-Pyrénées	26	Ariège	22
Vaucluse	25	Vaucluse	21
Calvados	22	Htes-Pyrénées, Bses-Alpes	19

En 1912-1913, les départements à forts excédents de décès se groupent en zones de dépopulation bien connues, dont l'apparition et l'extension progressive au cours du XIXe siècle, ont été étudiées en détail dans un des volumes de la *Statistique du mouvement de la population* (1).

La plus atteinte est celle du bassin de la Garonne ; départements du Gers, du Lot, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège.

La seconde, plus anciennement touchée que la précédente, qui devait la dépasser en étendue, est la région normande : Orne, Calvados, Eure, Manche ; on pourrait y rattacher le département voisin de Seine-et-Oise, s'il ne constituait un élément essentiel de la région parisienne.

Le troisième foyer de dépopulation s'étend sur la Haute-Bourgogne : Yonne, Aube, Côte-d'Or et sur les régions voisines : Nièvre, Haute-Marne. Par l'Allier, cette région tend à rejoindre le Puy-de-Dôme, qui fournit un fort excédent de décès, alors que les autres départements auvergnats ont de notables excédents de naissances : Haute-Loire 28, Cantal 23.

Enfin, la quatrième zone s'étend dans la vallée du Rhône,

(1) Année 1901, p. XXXVI et suivantes.

la Provence et le Languedoc : Vaucluse, Var, Rhône, Isère, Basses-Alpes, Drôme, Gard, Hérault, Aude.

On n'a cité que des départements à excédents de décès, mais aux régions ainsi constituées, on pourrait rattacher des départements voisins qui ne fournissent que de très faibles excédents de naissances. Ainsi, la Creuse et le Cher, avec des excédents de naissances de 7 pour 10.000, prolongent la région bourguignonne et nivernaise, dans laquelle on peut d'autre part comprendre la Haute-Saône dont l'excédent de naissances n'est que de 5 pour 10.000.

La région parisienne constitue, elle aussi, une zone de très faible accroissement naturel : Si le département de la Seine a, en 1912-1913, un faible excédent de naissances, 8 pour 10.000, ceux de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne ont des excédents de décès de 19 et 11 pour 10.000, l'Oise un excédent de naissances insignifiant, 2 pour 10.000.

On a déjà signalé des contrastes frappants entre départements voisins ayant beaucoup de caractères communs, comme le Puy-de-Dôme d'une part, la Haute-Loire et le Cantal d'autre part ; on pourrait multiplier les exemples de ce genre. Ainsi le Doubs a un excédent annuel moyen de 37 naissances pour 10.000 habitants en 1912-1913, le Jura 2 seulement. Parmi les départements pyrénéens, ceux des extrémités sont des excédents de naissances : Basses-Pyrénées 44 et Pyrénées-Orientales 33 pour 10.000 habitants ; les intermédiaires ont des excédents de décès (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège).

Il subsiste encore quelques départements isolés et quelques régions plus compactes en Bretagne, dans le Nord (Pas-de-Calais, Nord), dans l'Est (Meurthe-et-Moselle, Vosges, Belfort), dans le Plateau Central (Lozère, Aveyron, Haute-Loire, Cantal, Corrèze), dans l'Ouest (Vendée, Deux-Sèvres, Vienne), où l'accroissement de la population par le surplus des naissances est encore assuré. On pourrait invoquer dans chaque cas des raisons d'ordre moral ou économique pour expliquer cette persistance, alors que l'extension progressive des quatre foyers de dépopulation signalés ci-dessus a fini par gagner la moitié du territoire français aux excédents de décès ou, tout au moins,

à un équilibre entre le nombre des nouveau-nés et des morts.

En 1920-1924, les départements à forts excédents de décès sont toujours ceux des zones de dépopulation déjà signalées. En premier lieu celle du bassin aquitain : Lot, excédent de décès, 52 pour 10.000 habitants ; Gers 48, Lot-et-Garonne 39, Tarn-et-Garonne 30, Haute-Garonne 26, Ariège 22, Hautes-Pyrénées 19. En second lieu, la zone qui s'étend sur la Bourgogne, le Bourbonnais, le Nivernais et la Marche : Yonne 38 pour 10.000, Nièvre 24, Allier 17, Creuse 17, Puy-de-Dôme 14, Côte-d'Or 6. Enfin, la zone du Sud-Est, au delà du Rhône : Vaucluse 21 pour 10.000, Basses-Alpes 19, Var 16, Drôme 10, Isère 6.

Comme en 1912-1913, on peut signaler quelques contrastes entre départements voisins. Ainsi, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées encore, ont des excédents de décès, tandis que dans les Pyrénées-Orientales et les Basses-Pyrénées, aux deux extrémités de la chaîne, le nombre des naissances dépasse celui des morts de 22 et de 25 pour 10.000 habitants, taux voisin de la moyenne 26. Dans une autre région montagneuse, les Basses-Alpes, la Drôme, l'Isère ont des excédents de décès, les Hautes-Alpes et les deux Savoie des surplus de naissances appréciables, respectivement 31, 18 et 14 pour 10.000 habitants.

En 1920-1924, les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, se classent parmi ceux qui donnent les plus fortes proportions d'excédents de naissances, avec ceux du Pas-de-Calais et du Nord, avec les départements bretons et certains départements libérés : Aisne, Ardennes, etc.

VIII. — Migrations intérieures

Pour projeter un peu de lumière sur les mouvements si complexes qui mélangent à l'intérieur du pays les originaires des diverses régions, on a pu utiliser deux méthodes principales en ce qui concerne les dernières années avant la guerre. Tout d'abord, le classement par département de naissance des Français recensés en 1911, dans chaque département, a permis

de constater les effets de ces mouvements à l'instant choisi pour le dénombrement. D'autre part, la comparaison faite, à l'intérieur de chaque département, entre l'accroissement naturel dû à la balance des naissances et des décès entre 1906 et 1911, et la variation constatée par ces deux recensements a permis de dégager l'excédent d'émigrants ou d'immigrants pour ce département dans la période considérée.

Dans l'étude des migrations intérieures après la guerre, la première de ces méthodes ne peut être utilisée, parce qu'au recensement de 1921, les Français ont été classés seulement en trois catégories d'après leur lieu de naissance : nés dans le département où ils étaient recensés, nés dans un autre département, nés hors de France ; on ne les a pas distribués d'après leur origine entre les 90 départements. On peut seulement appliquer la seconde méthode pour une étude sommaire des migrations intérieures entre 1921 et 1926.

1. — Migrations interdépartementales de 1921 à 1926

Le tableau par département des excédents de naissances ou de décès entre le 6 mars 1921 et le 7 mars 1926, de l'accroissement ou de la diminution de la population entre ces deux dates, de l'excédent d'émigration ou d'immigration qui en a résulté, a été publié dans les résultats statistiques du recensement de 1926 (1).

Mais l'excès d'émigration ou d'immigration qui apparaît ainsi pour chaque département, résulte à la fois :

1° des migrations intérieures entre ce département et les 89 autres ;

2° des mouvements migratoires entre le département et l'étranger.

Parmi ces derniers, on connaît mal les départs de Français pour l'étranger, ou leurs retours ; mais ils sont relativement

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de* 1926, t. I, 1re partie, population légale ou de résidence habituelle.

faibles, on peut les négliger en première approximation. La variation du nombre des étrangers, entre 1921 et 1926, fournit une limite inférieure du nombre des immigrants fixés sur le territoire dans la période, il faudrait y ajouter les naturalisations et francisations, dont le nombre est aussi faible à côté de celui des étrangers.

Ainsi, on pourra établir une évaluation approximative des migrations intérieures de la population française entre un département déterminé et le reste du territoire, en combinant ces deux séries de nombres. Quand il y a excès d'émigration on obtient une estimation par défaut ; les surplus d'immigration sont au contraire estimés par excès. Les bases et les résultats des calculs effectués figurent dans le tableau de la page 766.

Si l'opération ne comportait pas d'erreurs, ni d'approximations, les échanges avec l'étranger étant exactement éliminés, la balance générale des migrations intérieures entre les 90 départements devrait être exactement établie ; les excédents d'émigration intérieure constatés dans 53 d'entre eux devraient annuler les excédents d'entrées constatés dans les 37 autres. En fait, il n'en est pas tout à fait ainsi, on constate une balance positive de 170.000 qui permet d'apprécier le degré d'approximation obtenu.

Les départements qui perdent les plus fortes proportions d'habitants par émigration vers le reste du pays, sont :

ÉMIGRATION NETTE LA PLUS ÉLEVÉE POUR 10.000 HABITANTS EN 1921-1926

Lozère	571	Morbihan	375
Finistère	513	Alpes (Hautes-)	371
Ardèche	405	Alpes (Basses-)	365
Haute-Loire	395	Creuse	365
Haute-Marne	388	Côtes-du-Nord	354
Belfort	377	Aveyron	317
Saône-et-Loire	377	Vosges	316

Dans les 14 départements ci-dessus, l'émigration nette vers l'intérieur dépasse 300 pour 10.000 habitants.

Migrations intérieures de 1921 a 1926

Départements	Population recensée en 1926	Excédent total		Excédent (+) ou déficit (—) des étrangers	Évaluation de la migration intérieure nette — excédent d'émigration + excédent d'immigration	
		d'immigration	d'émigration		Nombre absolu	Pour 10.000 hab. en 1926
Ain	317.195	1.227		+ 5.279	— 4.052	— 128
Aisne	489.022	47.185		+ 17.493	+ 29.692	+ 607
Allier	370.562	3.461		+ 4.161	— 700	— 19
Alpes (Basses-)	88.347		2.399	+ 804	— 3.203	— 365
Alpes (Hautes-)	87.963		2.362	+ 904	— 3.266	— 371
Alpes-Maritimes	435.253	77.854		+ 39.931	+ 37.923	+ 871
Ardèche	289.263		6.975	+ 4.740	— 11.715	— 405
Ardennes	297.448	10.939		+ 6.962	+ 3.977	+ 134
Ariège	167.498		2.918	+ 1.908	— 4.826	— 288
Aube	238.253	10.878		+ 6.416	+ 4.462	+ 187
Aude	291.951	5.351		+ 6.429	— 1.078	— 36
Aveyron	328.886		5.753	+ 4.675	— 10.428	— 317
Belfort (Terr. de)	96.594	418		+ 4.062	— 3.644	— 377
Bouches-du-Rhône	929.549	83.706		+ 33.061	+ 50.645	+ 545
Calvados	390.492	2.085		+ 3.877	— 792	— 20
Cantal	196.999		4.100	+ 1.165	— 5.265	— 267
Charente	312.790		3.215	+ 639	— 3.854	— 123
Charente-Inférieure	417.789	233		+ 1.201	— 968	— 23
Cher	298.398		4.060	+ 3.061	— 7.121	— 239
Corrèze	269.289		6.222	+ 922	— 7.144	— 265

Corse	289.890	3.833		+ 2.134	+ 1.699	+ 59
Côte-d'Or	328.881	9.518		+ 5.905	+ 3.613	+ 110
Côtes-du-Nord	552.788		18.807	+ 770	— 19.577	— 354
Creuse	219.148		6.846	+ 1.161	— 8.007	— 365
Dordogne	392.489		5.358	+ 1.968	— 7.326	— 186
Doubs	296.591	5.780		+ 9.550	— 3.770	— 127
Drôme	263.750	2.204		+ 3.202	— 998	— 34
Eure	308.445	3.360		+ 2.184	+ 1.176	+ 38
Eure-et-Loir	255.213	2.596		+ 1.225	+ 1.371	+ 54
Finistère	753.702		38.402	+ 291	— 38.693	— 513
Gard	402.601	9.502		+ 11.440	— 1.938	— 48
Garonne (Haute-)	431.505	14.406		+ 11.819	+ 2.587	+ 59
Gers	196.419	6.986		+ 7.342	— 356	— 18
Gironde	827.973	12.828		+ 4.976	+ 7.852	+ 95
Hérault	500.575	11.785		+ 4.259	+ 7.526	+ 150
Ille-et-Vilaine	561.688		1.279	+ 2.268	— 3.457	— 63
Indre	255.095		6.345	+ 792	— 7.137	— 279
Indre-et-Loire	334.486	7.153		+ 1.712	+ 5.441	+ 163
Isère	558.079	34.401		+ 29.047	+ 5.354	+ 96
Jura	230.685	714		+ 5.440	— 4.726	— 205
Landes	263.111		2.828	+ 1.337	— 4.165	— 158
Loir-et-Cher	248.099		4.355	+ 996	— 5.351	— 215
Loire	669.216	30.021		+ 15.077	+ 14.944	+ 224
Loire (Haute-)	260.610		9.279	+ 1.009	— 10.288	— 395
Loire-Inférieure	651.487		2.291	+ 2.206	— 4.497	— 69
Loiret	341.225	3.685		+ 4.355	— 670	— 19
Lot	171.776		368	+ 1.033	— 1.401	— 12
Lot-et-Garonne	246.609	11.909		+ 10.352	+ 1.557	+ 63

MIGRATIONS INTÉRIEURES DE 1921 A 1926 *(suite)*

Départements	Population recensée en 1926	Excédent total		Excédent (+) ou déficit (—) des étrangers	Évaluation de la migration intérieure nette — excédent d'émigration + excédent d'immigration	
		d'immigration	d'émigration		Nombre absolu	Pour 10.000 hab. en 1926
Lozère	104.733		5.810	+ 168	— 5.978	— 571
Maine-et-Loire	477.741	2.939		+ 1.094	+ 1.845	+ 39
Manche	431.367	158		+ 1.023	— 865	— 20
Marne	397.773	21.814		+ 11.517	+ 10.297	+ 259
Marne (Haute-)	195.370		3.434	+ 4.154	— 7.588	— 388
Mayenne	259.934		5.424	+ 402	— 5.826	— 224
Meurthe-et-Moselle	552.087	32.021		+ 37.747	— 5.726	— 103
Meuse	218.131	5.185		+ 7.154	— 1.969	— 90
Morbihan	543.175		20.295	+ 67	— 20.362	— 375
Moselle	633.461	11.862		+ 25.869	— 14.007	— 221
Nièvre	260.502		5.532	+ 1.881	— 7.413	— 284
Nord	1.969.182	109.644		+ 59.507	+ 50.137	+ 254
Oise	405.971	12.175		+ 10.726	+ 1.449	+ 35
Orne	277.637	3.603		+ 2.120	+ 1.483	+ 53
Pas-de-Calais	1.171.912	117.966		+ 114.803	+ 3.163	+ 27
Puy-de-Dôme	515.399	29.006		+ 7.486	+ 21.520	+ 417
Pyrénées (Basses-)	414.556	6.916		+ 6.425	+ 491	+ 12
Pyrénées (Hautes-)	187.875	4.377		+ 3.285	+ 1.092	+ 58
Pyrénées-Orientales	229.979	11.068		— 561	+ 10.507	+ 457

Rhin (Bas-)	670.985		3.996	+ 806	— 4.802	— 71
Rhin (Haut-)	490.654	5.879		+ 5.220	+ 659	+ 13
Rhône	993.915	40.068		+ 24.543	+ 15.525	+ 156
Saône (Haute-)	226.313		1.466	+ 3.710	— 5.176	— 229
Saône-et-Loire	549.240		9.770	+ 10.923	— 20.693	— 377
Sarthe	387.482		4.744	+ 135	— 4.879	— 126
Savoie	231.210	5.125		+ 6.554	— 1.429	— 62
Savoie (Haute-)	245.317	7.691		+ 7.522	+ 169	+ 7
Seine	4.628.637	184.444		+ 199.369	— 14.925	— 32
Seine-Inférieure	885.299		16.474	— 128	— 16.602	— 187
Seine-et-Marne	380.017	32.841		+ 13.589	+ 19.252	+ 506
Seine-et-Oise	1.137.524	221.125		+ 49.790	+ 171.335	+ 150
Sèvres (Deux-)	309.820		4.053	+ 530	— 4.583	— 148
Somme	473.916	13.960		+ 6.267	+ 7.693	+ 162
Tarn	301.717	6.411		+ 8.278	— 1.867	— 62
Tarn-et-Garonne	164.191	7.399		+ 5.507	+ 1.892	+ 115
Var	347.932	28.566		+ 8.169	+ 20.397	+ 586
Vaucluse	230.549	14.234		+ 6.383	+ 7.851	+ 340
Vendée	395.602		10.852	+ 233	— 11.085	— 280
Vienne	310.474	1.537		+ 970	+ 567	+ 18
Vienne (Haute-)	351.311		2.824	+ 870	— 3.694	— 105
Vosges	382.100		8.479	+ 3.598	— 12.077	— 316
Yonne	277.230	10.074		+ 5.343	+ 4.731	+ 170
90 DÉPARTEMENTS	40.743.897	1.362.106	237.315	+ 954.588		
		1.124.791				

Le Massif Central (le Puy-de-Dôme excepté) et les départements qui le bordent au Nord, à l'Ouest et au Sud, constituent une première région d'émigration intérieure intense. Une seconde est formée par la Bretagne (surtout : Finistère, Morbihan et Côtes-du-Nord). Les deux dernières zones d'émigration intérieure se trouvent dans l'Est de la France (Haute-Marne, Vosges, Belfort) et dans les Alpes centrales (Hautes et Basses-Alpes).

Les départements qui reçoivent, eu égard à leur population, les plus forts contingents d'immigration sont :

Immigration nette la plus élevée pour 10.000 habitants en 1921-1926

Alpes-Maritimes	871	Puy-de-Dôme	417
Aisne	607	Vaucluse	340
Var	586	Marne	259
Bouches-du-Rhône	545	Nord	254
Seine-et-Marne	506	Loire	224
Pyrénées-Orientales	457		

Le taux ne dépasse 200 pour 10.000 que dans 11 départements sur 37 qui ont un excédent d'immigration intérieure. Ils appartiennent à trois régions principales : le littoral méditerranéen (Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Pyrénées, Orientales, Vaucluse), les départements libérés (Aisne, Marne, Nord), la région industrielle du centre : Loire et Puy-de-Dôme.

Dans la région parisienne, la Seine-et-Marne a un contingent élevé d'immigrants venant des autres départements : 506 pour 10.000 habitants ; dans la Seine-et-Oise, le taux s'abaisse à 150 et la Seine a un excédent d'émigration intérieure : l'augmentation y est donc produite exclusivement par l'afflux des étrangers.

Ces indications sommaires sur les principaux centres d'attraction et de répulsion de la population dans ces dernières années, peuvent être utilement complétées par des enquêtes particulières. On en citera quelques exemples : l'émigration aveyronnaise surtout intéressante par les indications qu'elle fournit

sur les causes de l'émigration rurale ; l'émigration bretonne, spécialement celle qui constitue un type de colonisation intérieure dans les départements dépeuplés du Sud-Ouest.

2. — Quelques types de migrations intérieures

a) *L'émigration aveyronnaise* (1)

Cette enquête a été faite après la guerre, dans un des départements où la valeur relative de l'émigration est la plus forte.

L'émigration sévit à peu près dans toutes les communes de l'Aveyron. Elle reste égale, ou même diminue, là seulement où quelques usines retiennent sur place les ruraux enlevés à la terre, là où la diminution des naissances procure aux héritiers raréfiés des fortes familles plus de fortune et de bien-être relatif. C'est surtout Paris qui attire les originaires du département, principalement ceux de l'arrondissement montagneux d'Espalion. Les Aveyronnais s'y placent chez les marchands de vins, charbonniers, hôteliers, restaurateurs, laitiers, corporations où ils sont particulièrement nombreux depuis longtemps. Les communes du sud et du sud-est du département essaiment davantage, au contraire, sur Montpellier, Béziers, Cette, Albi, Toulouse. Enfin, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, l'Aude ont reçu des familles de l'Aveyron du sud qui, leurs biens vendus, s'y sont réinstallés dans des propriétés plus importantes. Le processus est donc le même qu'avant-guerre. Les départements limitrophes du département d'émigration sont, avec les grands centres économiques plus ou moins distants, ceux qui bénéficient des départs. Dans le cas actuel, c'est surtout Paris qui attire les Aveyronnais avec ses petits métiers usant mais payant bien (2).

Cette émigration paraît être définitive. Les retours sont assez rares et ne dépassent pas 5 pour 100 en moyenne pour l'ensemble du département. Ne rentrent au pays que ceux qui ont

(1) L. Barde, *L'émigration aveyronnaise*, Action populaire, Éditions Spès, Paris, 1926.

(2) L. Barde, *L'émigration aveyronnaise*, p. 10

réussi suffisamment et peuvent reprendre un bien familial, ou acheter un domaine ou une maison. C'est pourquoi la presque totalité des correspondants signale que la situation des émigrants retournés est meilleure qu'autrefois (1). Les causes de l'émigration paraissent être le manque de travail régulier l'hiver, pour les ouvriers agricoles, l'espoir de gains plus sûrs et plus rapides, même si le travail est plus dur; mais aussi l'abandon des travaux de ferme par les jeunes filles, plus sensibles encore que les hommes à l'attraction des villes (2).

b) *L'émigration bretonne*

Les Bretons qui abandonnent leur pays d'origine se dirigent principalement vers la région parisienne et l'Orléanais, où ils sont surtout hommes de peine, ouvriers agricoles, fermiers, servantes dans les maisons bourgeoises ou dans le commerce. Un deuxième courant se porte vers la Normandie, le Maine et la Touraine : marins du commerce dans la Seine-Inférieure; valets et servantes de ferme, dans le Calvados, l'Eure, l'Orne; fermiers, métayers, chefs de culture dans la Manche et le Calvados ; déracinés de toutes professions, hormis les cultivateurs et les étudiants catholiques dans le Maine, la Touraine et l'Anjou. Les départements maritimes, renfermant de grands ports de guerre, de commerce ou de pêche (Vendée, Charente-Inférieure, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Var, Bouches-du-Rhône), sont le point d'arrivée du troisième flux migratoire. Le dernier se dirige vers les régions industrielles du Nord et du Nord-Est, il est formé principalement d'ouvriers et de manœuvres, d'employés de chemins de fer, de domestiques. L'émigration des Bretons, surtout celle des ruraux, est déterminée par l'accroissement progressif de la population, qui augmente plus rapidement que le défrichement de la terre. La concurrence entre cultivateurs élève en Bretagne le prix de la terre ; les paysans les moins aisés doivent chercher à s'établir

(1) L. Barde, *L'émigration aveyronnaise*, p. 12.
(2) L. Barde, *L'émigration aveyronnaise*, p. 16 à 20.

dans des régions moins fertiles, à fermages moins élevés. A cela s'ajoute la diminution des armements, la crise sardinière, pour la région maritime ; enfin, dans d'autres parties de la Bretagne (le centre, principalement), la densité de la population et la médiocrité des cultures entraînent l'infériorité des salaires agricoles et l'absence de travail permanent (1).

Après la guerre, l'émigration bretonne vers le Sud-Ouest, notamment vers le Périgord, a pris un caractère spécial ; son organisation mérite une étude particulière.

c) *Les Bretons dans le Périgord et le Sud-Ouest*

Si le dépeuplement des campagnes est un fait assez général en France, il y a cependant encore des régions où la main-d'œuvre agricole est surabondante. Il est assez naturel de songer à combler les vides avec l'excédent prélevé ailleurs, réalisant ainsi une sorte de colonisation à l'intérieur. Cet essai, dont les difficultés ne doivent pas être sous-estimées, a été tenté après la guerre. Le cas le plus typique est celui de la reprise de fermes ou métairies de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, par des cultivateurs bretons.

Ce mouvement a commencé dans les premiers mois de 1921. Le vicomte de Guébriant, président de l'Office central de l'Union des Syndicats agricoles du Finistère, qui en fut l'un des organisateurs, a résumé les causes déterminantes de ce phénomène, nouveau en France, tout au moins quant à son importance (2).

Dans le Sud-Ouest, les propriétaires éprouvent de très grandes difficultés pour trouver des fermiers ou des métayers. La baisse de la natalité, l'exode rural, puis les pertes de la guerre, ont réduit la main d'œuvre-agricole dans certains départements du bassin de la Garonne, Gers, Dordogne, Lot-et-

---

(1) D'après J. Choleau, *L'expansion bretonne au XXe siècle.* Paris, Lib. Ed. Champion, 1922. Voir aussi : L'émigration vendéenne, par Y. Chataigneau, dans les *Annales de Géographie*, 15 novembre 1917.

(2) H. de Guébriant, La colonisation bretonne en Dordogne, dans le journal *La main-d'œuvre agricole*, janvier 1924.

Garonne, à un tel point que des étendues considérables de terre restaient en friches, des propriétés entières n'étaient pour ainsi dire pas cultivées.

En Bretagne, au contraire, grâce à une assez forte natalité, la main-d'œuvre agricole est abondante, le nombre des fermes disponibles est inférieur à celui des familles à pourvoir et le prix de la terre s'élève à un niveau inconnu dans la vallée de la Garonne.

A la Chambre des députés, le 1er février 1921, M. Inizan, député, exprimait ainsi ses vues sur la situation en Bretagne :

« Les familles comprenant les parents et un ou deux ménages ont gagné, pendant la guerre, suffisamment pour permettre au jeune ménage de s'établir. D'où un fermier chassé. Les prêts agricoles à long terme, consentis par le Crédit agricole en faveur des petits propriétaires et des mutilés, amènent le même résultat. Cela atteint surtout des agriculteurs ayant fait la guerre, ayant des enfants en bas âge, et qui, de ce fait, n'ont pu économiser. Les étrangers essaient de les diriger sur le Canada. Il appartient aux pouvoirs publics de faire de la colonisation intérieure. »

En 1920, en effet, dans le seul arrondissement de Châteaulin, plus de 80 passeports pour le Canada et les États-Unis avaient été accordés à des émigrants, en majorité agriculteurs. Diriger ce courant vers les régions du Sud-Ouest, où la main-d'œuvre manquait et guérir ainsi, l'une par l'autre, deux crises qui pouvaient devenir graves pour l'avenir du pays, était une tâche qui méritait de retenir l'attention des dirigeants de l'agriculture.

En février 1921, par l'intermédiaire de la presse bretonne, le conseil est donné aux familles recherchant une exploitation rurale, d'entrer en relations avec les directeurs des services agricoles de leurs départements, à Vannes, Quimper, Saint-Brieuc. En même temps, on demandait aux notaires de la Dordogne, du Gers, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne, de signaler toutes les exploitations de leurs départements, susceptibles d'être reprises par des propriétaires, des fermiers, des métayers. Enfin, les directeurs agricoles des départements du Sud-Ouest s'étaient

mis en rapports étroits avec ceux de la Bretagne, ainsi que les Unions des Syndicats agricoles du Finistère, de la Dordogne et du Limousin.

En trois mois, d'avril à juin 1921, des renseignements furent ainsi recueillis sur plus de 300 exploitations, petites et moyennes. Désireux d'aboutir, l'Office agricole départemental de la Dordogne offrit 100 francs à tout cultivateur venant visiter les exploitations vacantes et 500 francs, indemnité de dépaysement, à tous ceux qui traiteraient. En même temps, il s'occupait de l'examen des exploitations disponibles et d'un projet de bail à colonat partiaire, entre propriétaires périgourdins et paysans bretons. Le 14 juin, 87 Finistériens débarquèrent à Périgueux. On en forma trois groupes (un pour chaque région d'origine) avec la pensée de grouper les familles en petites colonies, pour ne pas les démoraliser et les empêcher de céder à l'attirance des villes. Plus de 100 propriétaires les attendaient. En 48 heures, tous les Finistériens avaient un engagement sur la base d'un bail de 3, 6 ou 9 ans à leur volonté.

Certains même, lorsque les exploitations étaient en friche ou trop négligées, obtinrent l'octroi de la récolte pendant une, deux ou trois années, ainsi qu'une participation à leurs frais de déménagement ; ils ne devaient payer que les impôts.

Remarquons qu'on a cherché à faciliter seulement l'exode de familles complètes, et non pas celui d'individus isolés. En même temps, on groupait des familles originaires d'une même région pour qu'elles puissent se fréquenter et, au besoin, s'entr'aider.

Voici, d'après le *Journal Officiel* du 4 février 1923 (page 1244) les effectifs des familles étrangères au département, installées dans des exploitations agricoles du Sud-Ouest, entre le 1er janvier 1921 et le 1er mai 1922 :

Départements	Nombre d'exploitations	Superficie totale (en hectares)	Effectif des familles
Dordogne	92	4.000	640
Tarn-et-Garonne	24	677	128
Gers	32	1.226	224
Lot-et-Garonne	78	2.139	407
Ensemble	226	8.042	1.399

Ces nombres sont inférieurs à la réalité, toutes les opérations effectuées n'ayant pu être contrôlées (1). Les familles émigrées provenaient de régions diverses, quelques-unes même de l'étranger (Suisse et Italie) ; toutefois, dans la Dordogne, elles étaient à peu près exclusivement originaires du Finistère.

En 1923, M. de Marcillac, président du Syndicat agricole de la Dordogne, annonçait la présence en Dordogne de 112 familles bretonnes groupant plus de 700 personnes (2). En janvier 1924, on comptait, dans la Dordogne, 186 familles bretonnes comprenant 1800 membres environ et constituant quelques noyaux importants : Saint-Astier, 32 familles ; Bergerac, 17 familles ; Périgueux, 12 familles ; Sarlat, 12 familles ; Le Bugue, 10 familles ; Nontron, 7 familles, etc. Au total, elles cultivaient près de 11.500 hectares.

Le mouvement avait donc réussi. Comme toujours en pareil cas, les Bretons établis en Dordogne exercèrent une véritable attraction sur leurs compatriotes qui souffraient en Bretagne de la crise des terres. En janvier 1924, M. de Guébriant déclarait : « Tant que l'équilibre ne sera pas rétabli dans le Finistère entre le nombre des fermes et celui des familles exploitantes, la colonisation bretonne se poursuivra, canalisée, dirigée par nos soins, et conformément aux méthodes qui ont fait leurs preuves. »

D'après les statistiques qu'il communiquait plus tard, il existait en Dordogne, au milieu de 1926, 300 familles et 2.800 personnes originaires de Bretagne. En juin 1927, ces nombres pouvaient être portés à 350 familles et plus de 3.000 individus. Les Bretons se sont mariés souvent entre eux, leur grande natalité s'est maintenue. De 1921 à 1927, on a enregistré, parmi eux, 70 mariages, 220 naissances, pour 13 décès seulement (3).

Quoiqu'ils s'accommodent assez mal de ce régime, les Bre-

(1) *Main-d'œuvre agricole*, septembre 1922.

(2) *Comptes rendus des séances de l'Académie d'agriculture de France*, 8 juin 1927, d'après le vicomte DE GUÉBRIANT.

(3) H. DE GUÉBRIANT, Comptes rendus des séances de l'Académie d'agriculture, 8 juin 1927.

tons débutent en général comme métayers, mais cherchent à devenir fermiers ou propriétaires. Une quarantaine ont déjà acheté les propriétés qu'ils exploitaient. Ils se sont adaptés aux méthodes culturales en usage dans le Périgord et se sont mis facilement au travail de la vigne, du maïs, à la conduite des bœufs, à l'élevage des oies et des dindons. En outre, ils ont développé des cultures plus particulières à la Bretagne (petits pois), ainsi que la production du lait et du beurre. Leurs affaires sont généralement prospères. Sur 350 familles, 300 sont très à l'aise, par suite de l'abondance de la main-d'œuvre familiale. Un service permanent de consultation, de placement, d'arbitrage pour les litiges avec les propriétaires a été crée pour eux à Périgueux, ainsi qu'une caisse rurale de crédit ; services qui ont l'appui des Syndicats agricoles de la Dordogne, du Finistère et des Côtes-du-Nord.

Sans doute, le nombre des exploitations agricoles à reprendre en Dordogne est limité, de même que celui des cultivateurs bretons désireux d'aller s'y établir. Mais la plupart des départements du bassin de la Garonne sont dans une situation analogue. Dans tous les cas, l'essai de colonisation intérieure dans le Périgord a été, jusqu'à présent, couronné de succès ; il ne semble pas qu'il doive donner lieu à de graves mécomptes dans l'avenir. Cette première tentative montre la voie à suivre pour remettre en culture et repeupler certaines parties du territoire français, arrivées à une densité de population rurale trop faible pour les ressources qu'elles possèdent (1).

D'ailleurs, on pourrait faire appel à d'autres régions en dehors de la Bretagne et de la Vendée. D'après une enquête ouverte par *la France rurale*, les cultivateurs du Sud-Est (Rhône, Loire, Isère, Haute-Savoie) manquent d'exploitations et pourraient fournir des exploitants agricoles aux campagnes dépeuplées.

---

(1) Voir à ce sujet, *La main-d'œuvre agricole* (mars 1921, juin 1921, juillet 1921, septembre 1922, janvier 1924). A. Breton, La colonisation rurale par les Français (*Journal des économistes*, 15 juin 1925).

d). — Migrations temporaires

Le mélange d'habitants d'origines diverses, révélé par l'instantané du recensement, résulte de migrations permanentes, ou tout au moins de longue durée, et de déplacements temporaires. Il faudrait connaître la durée du séjour de chaque personne dans le lieu où elle est recensée, pour entreprendre une analyse détaillée qui risquerait d'ailleurs de rester très incomplète. Que l'on songe à la complication de la vie moderne, aux facilités données par le développement des moyens de communication, et l'on se convaincra aisément de l'extrême et variable complexité des mouvements intérieurs qui agitent sans cesse les éléments de la population. Sans parler des errants d'origine étrangère : romanichels, tziganes, d'ailleurs en petit nombre, beaucoup de professionnels sont astreints à des déplacements continuels : colporteurs, petits artisans ambulants, vanniers, marchands et artistes forains, voyageurs de commerce, agents des entreprises de transport, chemins de fer, postes, etc. Il faudrait parler aussi des mouvements déterminés par les foires et marchés, par les saisons estivales ou hivernales; évoquer le développement du tourisme grandement accéléré par l'automobile. On se bornera à signaler quelques-uns de ces mouvements qui revêtent un caractère périodique et présentent une certaine importance sociale ou économique.

Migrations saisonnières. — Les principales migrations saisonnières sont déterminées soit par des motifs économiques, soit par l'agrément des villégiatures et celles-ci ne sont pas les moins importantes. Elles conditionnent même les déplacements de certaines catégories de travailleurs. Suivant le rythme des saisons une partie du personnel de l'industrie hôtelière se transporte des séjours d'hiver (Côte d'Azur, côte basque, régions de montagne pour les sports d'hiver) aux stations d'été, en montagne ou sur les plages du Nord, dans les villes d'eau du Plateau Central, etc.

L'entassement de la population dans les grandes agglomérations urbaines a rendu plus nécessaire qu'autrefois le séjour

réparateur à la campagne, au bord de la mer, à la montagne, pendant les semaines ou les mois de vacances. L'exode a été facilité par le développement des chemins de fer et de l'automobile. L'été amène les citadins sur les plages, dans les stations climatiques, la fin des vacances les ramène à la ville.

On ne connaît aucune évaluation précise de l'importance de ces mouvements, variables d'ailleurs suivant les années, pour des raisons d'ordre climatérique et aussi d'ordre économique. Un exemple permettra cependant une appréciation. Déjà, avant la guerre, les cinq stations balnéaires de la région de Guérande (Le Croisic, le Pouliguen, Batz, La Baule, Pornichet) voyaient pendant la saison leur population s'élever de 9.000 à 40.000 habitants. M. J. Choleau, dans son volume déjà cité, estime à 350.000 le nombre des touristes estivaux en Bretagne.

D'autres migrations temporaires sont déterminées par des conditions économiques qui obligent les habitants de certaines régions à les quitter pour se rendre temporairement dans d'autres localités, où ils vont exercer leur profession habituelle ou un autre métier, qu'ils jugent plus lucratif, ou qu'ils sont obligés de prendre pour ne pas demeurer en chômage pendant un temps trop long, eu égard à leurs ressources habituelles. Ces migrations saisonnières se produisent dans certaines branches de l'industrie, le bâtiment par exemple. Avant la guerre, avec le printemps, des ouvriers du bâtiment originaires de la Marche et du Limousin se rendaient à Paris et dans les autres grandes villes françaises, et retournaient chez eux en hiver. Si le sens de ces mouvements était bien connu, il n'en était pas de même de leur importance. De même, les maçons du cap Lizun s'en vont par bandes l'été, à Brest et dans les villes de la côte. Les sabotiers de Camors, Lanvaux, Huelgoat, Beffon, Duault se livrent dans la forêt à la fabrication du sabot et se répandent, ensuite, par le Léon et le Trégor (1). Les mêmes mouvements se rencontrent dans d'autres industries. Les

---

(1) Jean Choleau : *op.cit.*, p. 39 et suivantes.

Vendéens du marais de Challans se rendent dans les îles vendéennes, de mai à juillet, pour la préparation des conserves de primeurs, et pendant la saison de pêche pour la fabrication des conserves de poisson (1).

Il semble, d'ailleurs, que les ouvriers saisonniers se rencontrent en plus grand nombre dans l'agriculture que dans l'industrie. Naturellement, le mouvement s'amorce des contrées où la main-d'œuvre agricole est suffisante vers ceux où elle est momentanément déficitaire, des régions pauvres vers celles où les salaires sont plus élevés. Ces migrations saisonnières se transforment, parfois, en déplacements définitifs. Mais on n'est guère mieux renseigné sur les mouvements saisonniers des ouvriers français dans l'agriculture que sur ceux qui se produisent dans l'industrie.

Parfois, les montagnards se contentent de descendre dans les vallées : habitants de la Lozère et de l'Ardèche, dans le Gard ; de l'Ardèche, du Tarn et de l'Aveyron, dans l'Hérault pour les vendanges ; Ariégeois et Pyrénéens dans la Haute-Garonne et le Var pour les défoncements. D'autres fois, les régions pauvres se déversent vers les régions plus riches (Dordogne, Lot, Landes en Gironde ; Limousin dans l'Indre, Ardennes et Meuse dans la Marne ; Forez et Corrèze dans le Puy-de-Dôme) ; parfois les saisonniers vont plus loin : Bretons dans l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, le Loiret, la Seine-et-Oise (2). Parfois, les ouvriers d'industrie prêtent leur concours à l'agriculture ; avant la guerre, on comptait ainsi 1.500 ouvriers saisonniers du Cambrésis, dans l'Aisne ; 4.000 dans l'Oise, 2.500 en Seine-et-Oise ; au total de 10 à 12.000 ouvriers. Le nombre total des ouvriers français en déplacement saisonnier dans l'agriculture, pouvait être estimé à 35.000 personnes environ (3).

---

(1) Y. Chataigneau, L'émigration vendéenne, *Annales de Géographie*, novembre 1917.

(2) Le centre de la Bretagne fournit au Léon, au Trégor, à la région malouine des bras pour la récolte des primeurs, des pommes de terre. Les Bretons viennent toujours pour l'été faire la moisson dans l'Arrauchin (J. Choleau, ouvrage cité).

(3) *La main-d'œuvre agricole*, avril 1922.

Migrations journalières. — On entend par là les déplacements quotidiens des personnes dont le lieu de travail est éloigné du domicile. Ces mouvements prennent une importance croissante autour des villes qui attirent, le jour, dans leurs magasins et leurs ateliers, un grand nombre de travailleurs qui vont chercher dans la banlieue une demeure plus saine et de loyer moins élevé. Comme la cité de Londres, les quartiers d'affaires du centre de Paris ne sont surpeuplés que le jour ; industriels, commerçants, employés s'éloignent le soir vers leurs domiciles des quartiers périphériques ou de la banlieue. Au recensement de 1906, le rattachement des personnes actives à l'établissement lieu de travail, avait permis d'estimer à plus de 100.000 le nombre des travailleurs venant chaque jour de la banlieue travailler à Paris. Ce nombre n'a fait que croître en raison de la cherté des loyers à Paris et du développement des moyens de communication : métropolitain, tramways, autobus, etc. Le trafic croissant de ces entreprises de transport et celui des lignes de banlieue des grands réseaux ferrés fournit un indice des déplacements journaliers de la population entre Paris et sa banlieue. A un moindre degré, le même phénomène se retrouve dans tous les grands centres urbains.

IX. — **Émigration depuis 1921**

Les données statistiques sur l'émigration française après la guerre ne sont pas plus abondantes qu'avant. En dehors des relevés fournis par le ministère de l'Intérieur sur l'émigration contrôlée dans certains ports, on doit recourir surtout aux statistiques des pays coloniaux ou étrangers.

1. — Émigration contrôlée vers l'Amérique

Les statistiques du ministère de l'Intérieur (voir page 782), sur le contrôle des émigrants français partis pour l'Amérique par sept ports principaux en 1921-1925, indiquent une tendance à la baisse de cette émigration, par rapport aux deux années

qui ont suivi la démobilisation et à la période triennale d'avant-guerre (voir page 505). Le nombre annuel des émigrants français dont le départ pour l'Amérique est ainsi contrôlé, tombe de 5.900 en moyenne en 1911-1913, à 4.700 en 1919-1920 et à 1.600 seulement dans la période 1921-1925. Il se relève à 3.751 en 1926 et à 3.610 en 1927.

Émigration française vers l'Amérique, contrôlée dans 7 ports français (*a*)

Ports de départ	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921
Boulogne-sur-Mer	95	79	28	21	54	11	40
Le Havre	2.133	2.560	987	698	662	515	882
Cherbourg	652	481	428	476	492	329	124
Saint-Nazaire	175	52	52	26	28	39	115
La Rochelle	48	49	27	26	37	26	32
Bordeaux	430	318	273	258	241	219	385
Marseille	77	102	68	63	116	84	184
Totaux	3.610	3.751	1.863	1.568	1.630	1.223	1.762
Destination :							
Amérique du Nord	2.689	2.900	1.276	1.045	1.075	690	1.068
Amérique Centrale	165	219	83	71	49	46	118
Amérique du Sud	756	632	504	452	506	487	576

(*a*) Renseignements communiqués par le ministère de l'Intérieur.

Ces statistiques, on le sait, sont incomplètes. On peut cependant penser qu'elles font connaître au moins la tendance générale de l'émigration française. Que les départs de Français pour l'étranger soient moins nombreux en 1921-1925 que dans la période qui a suivi la démobilisation et même pendant les dernières années d'avant-guerre, il n'y a rien là qui doive surprendre. Les pertes subies par la population masculine française pendant les hostilités, le besoin de main-d'œuvre pour la reconstruction des pays dévastés, le développement de

l'industrie à la suite de la remise en marche des usines du Nord, la réintégration des trois départements d'Alsace et Lorraine sont les puissantes raisons qui ont retenu sur le territoire national les adultes qui, en temps ordinaire, auraient cherché une situation meilleure à l'étranger. Lorsque ces motifs disparaissent ou s'affaiblissent, la jeunesse française est à nouveau plus fortement sollicitée par les débouchés qui s'offrent hors du sol natal. L'instabilité de la monnaie a pu aussi jouer un rôle dans le relèvement de l'émigration en 1926. Ce sont les États-Unis qui en ont surtout bénéficié ; ils ont recueilli 77 pour 100 des émigrants partis pour le nouveau monde en 1926, au lieu de 67 pour 100 seulement en 1925.

2. — Émigration française d'après les statistiques étrangères

Cette première impression est confirmée par l'examen des données que l'on peut tirer des statistiques officielles étrangères concernant l'émigration des Français (page suivante).

Aux États-Unis, le nombre des immigrants français baisse de 7.150 en 1921, à 3.200 en moyenne en 1922-1923, remonte à 4.800 en 1924, pour retomber à 3.100 en 1925-1926 et atteindre 3.300 en 1927. Au Canada, l'année 1922 a fourni le plus faible nombre d'immigrants français : 281. Celui-ci s'élève rapidement en 1925, 1926 et 1927, années pendant lesquelles débarquent au Canada respectivement 498, 548 et 868 émigrants français.

3. — Émigration française vers les colonies

Maroc. — La balance des arrivées et départs de civils français à Casablanca passe également par un minimum en 1924 ; elle s'accroît à nouveau de 1925 à 1927, sans atteindre toutefois le niveau de 1921, ni celui de 1919-1920.

Émigration des Français dans certains pays
(d'après les statistiques étrangères)

Destination	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927
Pays d'outre-mer :							
États-Unis (*a*)	7.150	3.150	3.300	4.800	2.900	3.200	3.300
Canada (*b*)	332	281	370	326	498	548	868
Mexique (*a*)	245	213	72	— 51	«	«	«
Cuba (*b*)	366	210	215	232	117	100	100
République Argentine (*b*)	1.244	1.794	1.545	1.237	1.342	«	«
Uruguay (*c*)	344	148	271	69	148	506	255
Brésil (*b*)	633	«	609	634	500	391	«
Afrique du Sud (*b*)	152	110	82	92	98	101	111
Australie (*c*)	147	171	29	58	14	68	2
Nouvelle-Zélande (*g*)	24	18	28	26	42	64	19
Colonies :							
Maroc (*d*)	5.394	1.935	182	—317	805	2.041	2.114
Guyane (*c*)	2.088	783	684	410	«	«	«
Europe :							
Belgique (*f*)	—8.249	6.711	7.545	6.280	8.391	8.417	4.122
Espagne (*g*)	1.539	1.711	1.821	2.357	2.500	«	«
Suède	51	56	56	56	62	76	104

(*a*) D'après les nombres d'émigrants venant de France. — (*b*) Immigrants français. — (*c*) Immigration nette, différence entre entrées et sorties de voyageurs français ou venant de France. — (*d*) Balance entre arrivées et départs de civils français âgés de 15 ans et plus dans le port de Casablanca ; en 1926, dans 6 ports du Maroc. — (*e*) Transportés à la Guyane. — (*f*) Immigrants de nationalité autre que Belge venant de France. — (*g*) Passagers français par voie de mer.

Algérie-Tunisie. — Pour jauger le mouvement migratoire dirigé de la métropole vers l'Algérie-Tunisie, de 1921 à 1926, il ne faut plus songer à utiliser le mouvement des passagers. Les départs d'Algérie-Tunisie vers la France l'emportent, chaque année, sur les arrivées : l'émigration française dans le Nord de l'Afrique est masquée par les nombreux départs d'indigènes pour la métropole, ainsi qu'on le verra ci-après. On doit cependant tenir compte du fait que les recensements

indiquent un accroissement sensible de la population française dans l'Afrique du Nord.

Tunisie. — De 1921 à 1926, le nombre des Français passe de 54.500 à 71.000. Mais cette augmentation n'est pas uniquement due à l'arrivée de nouveaux éléments français. Elle tient, pour une part, aux excédents des naissances sur les décès, aux naturalisations et francisations. En éliminant ces dernières causes, il semble que l'on puisse fixer à 4.000 environ le nombre des Français venus s'établir en Tunisie dans cette période. La seule vente des lots de colonisation a attiré 900 nouveaux colons français. Par surcroît, il est venu des fonctionnaires, des artisans, des industriels, des commerçants. Une immigration annuelle de 800 Français ne paraît donc pas exagérée.

Algérie. — Voici les variations de la population française d'origine et de la population totale française ou naturalisée.

Années	Milliers de Français — D'origine	Milliers de Français — Au total
1926	549.176	657.641
1921	405.208	602.659
	+ 143.968	+ 54.982

Compte tenu de l'excédent des naissances et en s'appuyant sur les nombres de Français d'origine, on pourrait, d'après ces chiffres, estimer l'émigration totale des Français en Algérie à 17.000 par an, ce qui paraît excessif et tient, sans doute, à des modifications apportées dans la classification des éléments recensés aux deux dates. Le même calcul, fait pour la population française totale, réduirait à zéro cette immigration nette. La vérité doit être entre ces deux extrêmes. Comme en Tunisie, de nouveaux colons s'installent chaque année en Algérie. Il y vient des fonctionnaires, des industriels et des commerçants ; des militaires s'y fixent une fois leur temps de service terminé. Il est vrai que des Français en partent pour le Maroc, ce qui réduit l'immigration nette apparente fournie par la comparaison des dénombrements. En évaluant l'immigration nette des

Français en Algérie, à un taux supérieur à celui de la Tunisie, équivalant simplement à celui que revèlent les statistiques officielles d'arrivées et de départs pour le Maroc, soit à 2.000 personnes par an, on doit demeurer au-dessous de la vérité.

Autres colonies. — L'élément français s'est accru dans toutes les autres colonies françaises, d'après les recensements de 1921 et de 1926 (1).

Colonies	Milliers de Français 1921	Milliers de Français 1926
Afrique occidentale française	7,7	11,0
Togo	0,15	0,3
Afrique équatoriale française	1,7	2,1
Cameroun	0,6	1,2
Somalis	0,2	0,3
Madagascar	15,8	18,0
Inde, Établissements français	0,5	1,0
Indochine	20,2	23,2
Saint-Pierre-et-Miquelon	3,8	3,8
Nouvelle-Calédonie	13,9	14,1
Nouvelles-Hébrides	0,7	0,7
Totaux	65,2	75,7

L'élément français se dirige donc, avec plus d'empressement qu'avant la guerre, vers les colonies lointaines. Leur mise en valeur, les travaux qu'on y exécute, leur développement commercial, les progrès de l'hygiène et de l'instruction, justifient cet accroissement. La faible natalité française, le peu d'étendue des colonies de peuplement, en dehors de l'Afrique du Nord où se rencontre d'ailleurs une population indigène importante, expliquent que la population française ne soit pas plus considérable dans les colonies.

Un récent essai d'immigration a toutefois été tenté en Nouvelle-Calédonie (2). En 1925-1926, 119 familles rurales des environs de Roubaix-Tourcoing sont parties pour Nouméa,

(1) *Recensement de* 1921, t. I, 1re partie ; *Recensement* 1926, t. I, 1re partie, p. 113 à 115. L'augmentation due aux naturalisations, francisations, excédents de naissances doit être ici négligeable.

(2) R. Théry, Un essai récent d'immigration française en Nouvelle-Calédonie (*L'Économiste européen*, supplément colonial, 17 février 1928).

95 se sont fixées dans la Colonie : 34 se consacrent à la colonisation agricole en Nouvelle-Calédonie, 13 aux Nouvelles-Hébrides et 48 se sont engagées dans le commerce ou l'industrie. Le climat convenant à l'Européen, l'expérience faite avec des moyens de fortune prouve qu'on pourrait aboutir à un certain succès dans cette voie en agissant avec méthode.

4. — Évaluation de l'émigration totale de 1921 à 1925

En résumé, on peut, sur les bases précédentes, établir le tableau ci-après :

Évaluation de l'émigration française vers l'étranger
Milliers d'émigrants par an en 1921-1925

Destination	Émigration connue	Émigration évaluée	Totaux
Pays d'outre-mer	7,5	4,0	11,5
Colonies françaises	»	7,0	7,0
Europe	7,5	5,0	12,5
Totaux	15,0	16,0	31,0

L'évaluation approximative de l'émigration annuelle française à 31.000 par an, de 1921 à 1925, est sensiblement moins importante que pour la période 1919-1920 (50.000 environ), ou pour les premières années du xxe siècle : 45.000 en 1901-1910 et 60.000 en 1911-1913.

X. — Immigration depuis 1921

Avant la guerre la France ne recevait qu'un contingent modéré d'immigrants ; de 1906 à 1911, l'excédent annuel des entrées ne dépassait pas 50.000. De 1916 à novembre 1918, les besoins des industries de guerre et de l'agriculture firent organiser l'introduction méthodique de travailleurs étrangers et coloniaux (voir page 198); sur 450.000 ouvriers entrés, 300.000 environ devaient être encore en France à la fin des

hostilités, mais un grand nombre furent rapatriés de novembre 1918 à juin 1919. A ce moment, les besoins croissants de main-d'œuvre firent rouvrir les frontières. Alors commença un nouvel afflux d'étrangers qui devait faire de la France le premier pays d'immigration en Europe et, sans doute, le second dans le monde après les États-Unis.

On a déjà étudié la première partie de cette nouvelle période, celle qui s'arrête au recensement de 1921, dont les résultats permettent le contrôle des statistiques incomplètes sur l'immigration. On essaiera maintenant de faire ressortir, d'après les dernières données connues, les tendances actuelles d'un mouvement d'importance capitale, non seulement du point de vue démographique, mais encore par ses répercussions sur l'avenir économique et politique de la France.

Rappelons qu'en 1911, sur 39.605.000 personnes ayant leur résidence habituelle en France (87 départements), 1.133.000 ou 2,9 pour 100 étaient de nationalité étrangère. En 1921, sur le nouveau territoire, on a recensé 1.550.000 étrangers sur un total de 39.210.000 résidants. la proportion n'atteint pas tout à fait 4 pour 100. Le nombre des étrangers s'est accru de 417.000 en cinq ans, alors que de 1906 à 1911, il n'avait guère augmenté que de 124.000.

Mais, entre 1921 et 1926, le progrès a été beaucoup plus rapide, puisque le nombre des étrangers en résidence en France, le 7 mars 1926, était 2.505.000, soit 955.000 de plus qu'en 1921, l'augmentation est plus que doublée par rapport à la période quinquennale précédente. Sur un total de 40.744.000 habitants la proportion des étrangers s'élève cette fois à plus de 6 pour 100.

Dans cet afflux d'étrangers, aux nationalités alimentant l'immigration d'avant-guerre se mêlent en nombre élevé des éléments ethniques nouveaux. Si le mouvement est en grande partie spontané, il résulte aussi d'une organisation qui s'étend et se perfectionne chaque jour, en vue de procurer à l'industrie et à l'agriculture françaises la main-d'œuvre qui leur fait défaut. Avec les services d'État créés pendant la guerre et développés depuis, collaborent les grandes associations indus-

trielles ou agricoles intéressées au recrutement des travailleurs étrangers. Ce recrutement ne peut d'ailleurs être organisé dans les autres pays qu'avec l'assentiment des gouvernements. L'État français est donc amené à consolider les conventions déjà conclues et à en signer de nouvelles.

L'immigration agricole change de caractère : il ne s'agit plus seulement d'ouvriers, mais aussi de chefs d'exploitation : fermiers, métayers et même de propriétaires, qui achètent la terre française laissée en friche, faute de bras. Elle a d'ailleurs une intensité beaucoup moins variable que celle des ouvriers d'industrie. Les besoins saisonniers pour les moissons, les vendanges, les betteraves, le lin, etc., sont à peu près constants. Les besoins permanents ne sont jamais entièrement satisfaits. Si les entrées de travailleurs agricoles varient, c'est surtout parce que les crises industrielles font refluer vers l'agriculture une partie de la main-d'œuvre disponible.

Ainsi, l'immigration ouvrière, qui s'était fortement développée pendant le second semestre 1919 et l'année 1920, a été réduite au début de 1921, lorsque la crise économique mondiale, née en 1920 au Japon, eût gagné les États-Unis, puis l'Europe. Dès le second trimestre 1921, les introductions d'ouvriers étrangers reprennent à un taux accéléré, atteignent leur maximum en 1923 et 1924, puis diminuent de près de moitié en 1925 et 1926. Le malaise économique consécutif à la chute et au redressement du franc, réduit les arrivées pendant le premier semestre 1927 et accélère les départs au point que les sorties de travailleurs étrangers dépassent les entrées. Nul doute que, dans l'avenir, le mouvement ne reste ainsi plus ou moins étroitement adapté aux fluctuations de l'activité économique.

A) *Immigration d'indigènes nord-africains*

On a vu (pages 75 et 203) que l'immigration des indigènes algériens en France, commencée vers 1907, réglementée pendant la guerre, a été suspendue par une décision du 25 no-

vembre 1918. Leur rapatriement était presque terminé en décembre 1918 (1).

Mais les indigènes savent qu'ils peuvent gagner en France de hauts salaires, l'immigration reprend spontanément. On sait peu de choses sur son importance et ses variations de 1919 à 1923. Toutefois, le 6 mars 1921, on a recensé dans les 90 départements français 36.277 Africains, sujets ou protégés français, dont 35.559 hommes et 718 femmes (2). Sur ce total, on compte environ 2.500 Marocains demeurés en France après l'armistice, en qualité de travailleurs libres (3), beaucoup moins de Tunisiens, quelques Sénégalais, Congolais et Malgaches. Il semble bien que le nombre des indigènes algériens en France doit, à ce moment, être supérieur à 30.000, au lieu de 3.000 en 1911 et 10.000 environ en juillet 1914.

Cet afflux d'indigènes continue après 1921 ; comme il a pour effet de raréfier en quantité et en qualité la main-d'œuvre en Algérie, le gouvernement général ouvre en 1923 une enquête dans la métropole et dans la colonie, pour mesurer exactement son importance. Les résultats incomplets de cette enquête révèlent la présence en France de près de 38.000 indigènes algériens, dont la répartition entre les départements est indiquée dans le tableau ci-après (4).

L'émigration se fait suivant des courants assez réguliers. Les indigènes qui retournent en leur pays sont à peu près aussitôt remplacés par des compatriotes, parents ou amis, auxquels ils fournissent toutes indications utiles. Ils se dirigent principalement vers Paris et sa banlieue, les Bouches-du-Rhône, les bassins houillers, les établissements métallurgiques (Nord, Pas-de-Calais, Loire, Rhône, Gard), les départements dévastés (Aisne, Ardennes, Marne, Somme), le Puy-de-Dôme.

Leur travail est parfois d'un faible rendement et ils sont assez instables. On les utilise surtout comme manœuvres et

---

(1) A. Bernard, *L'Afrique du Nord pendant la guerre*, p. 11.
(2) *Recensement* 1921, t. I, 2e partie, pages 73-75.
(3) *Annuaire statistique et financier du Maroc*, 1921-1922, p. 11.
(4) *Situation générale de l'Algérie*, 1923, p. 543.

Indigènes algériens en France (1923)

Ain	15	Loiret	6
Aisne	1.186	Lot	2
Allier	163	Lot-et-Garonne	33
Alpes (Basses-)	86	Lozère	»
Alpes (Hautes-)	15	Maine-et-Loire	19
Alpes-Maritimes	24	Manche	18
Ardèche	»	Marne	814
Ardennes	1.815	Marne (Haute-)	94
Ariège	3	Mayenne	1
Aube	54	Meurthe-et-Moselle	552
Aude	55	Meuse	149
Aveyron	19	Morbihan	25
Belfort	140	Moselle	141
Bouches-du-Rhône	2.028	Nièvre	64
Calvados	177	Nord	4.214
Cantal	26	Oise	128
Charente	9	Orne	»
Charente-Inférieure	45	Pas-de-Calais	2.000
Cher	15	Puy-de-Dôme	700
Corrèze	2	Pyrénées (Basses-)	6
Corse	1	Pyrénées (Hautes-)	28
Côte-d'Or	231	Pyrénées-Orientales	16
Côtes-du-Nord	1	Rhin (Bas-)	26
Creuse	4	Rhin (Haut-)	28
Dordogne	20	Rhône	1.500
Doubs	188	Saône (Haute-)	»
Drôme	70	Saône-et-Loire	182
Eure	8	Sarthe	3
Eure-et-Loir	9	Savoie	65
Finistère	3	Savoie (Haute-)	»
Gard	615	Seine	15.526
Garonne (Haute-)	240	Seine-Inférieure	498
Gers	8	Seine-et-Marne	151
Gironde	113	Seine-et-Oise	373
Hérault	41	Sèvres (Deux-)	5
Ille-et-Vilaine	12	Somme	803
Indre	214	Tarn	134
Indre-et-Loire	10	Tarn-et-Garonne	4
Isère	213	Var	85
Jura	4	Vaucluse	103
Landes	»	Vendée	»
Loir-et-Cher	4	Vienne	1
Loire	1.300	Vienne (Haute-)	12
Loire (Haute-)	1	Vosges	38
Loire-Inférieure	23	Yonne	28
		90 *Départements*	37.762

main-d'œuvre complémentaire, pour les travaux pénibles ou délaissés par les ouvriers des autres nationalités (1).

Le lieu d'origine de ces immigrants est indiqué sur le tableau ci-après. Sur les 38.000 indigènes émigrés en France en 1923, 30.743, soit 81 pour 100, étaient des Kabyles (2). Les principales régions de provenance sont les communes mixtes de Fort-National, Djurdjura, Dra-el-Mizan, Mizrana, Azeffoun, Beni-Mansour, Haut-Sébaou (département d'Alger), Akbou, Guergour, Soumman et les Bibans (département de Constantine).

RÉPARTITION
DES 37.999 INDIGÈNES ALGÉRIENS ÉMIGRÉS EN FRANCE EN 1923
D'APRÈS LEUR ORIGINE (3)

Alger (*a*)	2.354	Constantine	220	Oran	81
Médéa	160	Batna	192	Mascara	39
Miliana	38	Bône	13	Mostaganem	192
Orléansville	25	Bougie (*c*)	11.861	Sidi-bel-Abbès	8
Tizi-Ouzou (*b*)	18.096	Guelma	35	Tlemcen (*e*)	1.566
Alger	20.673	Philippeville	11	Oran	1.886
		Sétif (*d*)	3.108		
		Constantine	15.440		

(*a*) Dont 1394 de la commune de Beni-Mansour et 381 de Bou-Saada.
(*b*) Dont originaires des communes mixtes de : Fort-National, 5.468; Djurdjura, 4.868; Dra-el-Mizan, 2.910 ; Mizrana, 1.840 ; Azeffoun, 1.394 ; Haut-Sébaou, 1.013.
(*c*) Dont originaires des communes mixtes de : Guergour, 3.852; Akbou, 3.546; Soummann, 3.508.
(*d*) Dont 1.963 originaires de la commune mixte des Bibans.
(*e*) Dont 1.019 originaires de la commune de Lalla-Marnia.

A partir de 1923, on est un peu mieux renseigné sur les arrivées d'indigènes algériens en France, et sur leurs départs. Le Gouvernement général de l'Algérie s'est, en effet, efforcé d'établir une statistique mensuelle des sorties de la colonie et des retours, basée, d'une part, sur les certificats médicaux délivrés avant l'embarquement, et, d'autre part, sur les ren-

(1) *Situation générale de l'Algérie* 1923, p. 544-545.
(2) Le nombre réel des départs s'est élevé presque au double, mais la répartition proportionnelle est presque certainement demeurée la même.
(3) *Situation générale de l'Algérie*, 1923, p. 536 à 543.

seignements fournis par les compagnies de navigation. Les départs pour la France sont moins exactement connus que les retours en raison des embarquements clandestins. Ces statistiques mensuelles sont reproduites dans le tableau de la page 794.

On peut résumer comme suit les indications de ce tableau :

Années	Indigènes		Excédent	
	Embarqués pour la France	Retournés en Algérie	D'entrées en France	De départs de France
1923	69.625	51.933	17.692	
1924	71.426	57.467	13.959	
1925	24.753	36.328		11.575
1926	48.677	35.102	13.575	
1927	21.468	36.073		14.605
Totaux	235.949	216.903	45.226	26.180

L'immigration nette s'élève de 17.700 indigènes environ en 1923, à plus de 13.900 en 1924. Mais en 1925, les départs surpassent les arrivées de 11.575.

C'est que le Gouvernement général de l'Algérie, inquiet de la raréfaction de la main-d'œuvre dans la colonie et des exigences nouvelles des travailleurs nord-africains (1), essaie de limiter les départs pour la métropole. Une décision du ministère de l'Intérieur du 8 août 1924, subordonne l'embarquement à la production d'un contrat d'engagement, d'un certificat médical et de pièces d'identité. Cette mesure donne lieu à des abus, fait augmenter le nombre des embarquements clandestins. Les membres kabyles des délégations financières demandent qu'aucune entrave ne soit apportée à l'émigration des indigènes. Le décret du 4 août 1926, dispense ces derniers du certificat d'embauchage, mais leur impose l'obligation de la carte

(1) *Situation générale de l'Algérie*, 1925, p. 846-899.

INDIGÈNES ALGÉRIENS EMBARQUÉS POUR LA FRANCE OU RETOURNÉS EN ALGÉRIE (*a*)

Mois	1923	1924	1925	1926	1927
Indigènes embarqués pour la France (b)					
Janvier	3.169	4.888	858	1.398	462
Février	7.342	6.519	1.217	2.085	656
Mars	8.613	10.367	3.170	3.321	625
Avril	5.784	4.495	1.416	3.613	2.146
Mai	3.805	10.751	3.797	5.539	3.021
Juin	5.953	7.134	1.615	3.063	2.358
Juillet	6.878	9.686	2.773	5.042	2.715
Août	8.057	8.422	3.177	3.026	1.863
Septembre	5.052	7.646	1.871	5.183	1.457
Octobre	5.982	531	1.517	4.253	2.316
Novembre	5.908	384	1.793	6.004	1.965
Décembre	3.082	603	1.549	2.150	1.888
TOTAUX	69.625	71.426	24.753	48.677	21.468
Indigènes retournés en Algérie (c)					
Janvier	1.790	2.602	1.825	1.053	3.195
Février	1.698	2.976	2.140	1.145	3.295
Mars	2.412	3.844	3.174	2.668	2.381
Avril	2.882	3.376	2.246	1.550	1.981
Mai	2.492	3.867	2.618	2.110	2.539
Juin	3.307	4.148	4.406	3.246	2.471
Juillet	4.907	4.605	2.403	2.576	2.540
Août	5.043	6.513	3.472	3.190	4.364
Septembre	6.871	6.674	4.450	4.734	4.364
Octobre	7.972	8.636	4.215	4.854	3.926
Novembre	7.980	6.415	3.185	3.526	3.015
Décembre	4.579	3.811	2.194	4.450	2.092
TOTAUX	51.933	57.467	36.328	35.102	36.073

(*a*) *Bulletin du ministère du Travail*, avril-juin 1926, p. 248 et bulletins suivants. Renseignements fournis par la Direction des Affaires indigènes au ministère de l'Intérieur (d'après le Gouvernement général de l'Algérie).
(*b*) Ayant reçu un certificat médical avant leur embarquement.
(*c*) Renseignements fournis par les compagnies de navigation.

d'identité, du certificat médical et la possession d'un certain pécule (1).

En 1926, l'immigration nette connue est de 13.575 indigènes. En 1927, par suite du ralentissement de la production industrielle et des mesures prises pour le rapatriement des travailleurs non métropolitains, les départs excèdent les arrivées de plus de 14.600 unités.

Cette émigration est saisonnière. Beaucoup d'indigènes ne quittent l'Algérie que pour une courte période avec l'intention d'y revenir dès qu'ils ont amassé des économies suffisantes (2). D'après la statistique des embarquements et des retours fournie par le Gouvernement général de l'Algérie, le plus grand nombre des départs a lieu dans le troisième trimestre ; les retours sont, en général, plus nombreux à la fin de l'année.

Les émigrants sont presque uniquement des hommes adultes. Ils vivent assez souvent dans des conditions d'hygiène insuffisantes : très économes, trop parfois, ils se sous-alimentent, ce qui explique en partie leur rendement professionnel assez faible, et les sommes d'argent élevées qu'ils envoient à leurs parents, pour acheter les terres disponibles, appartenant aux autres indigènes ou aux colons français. Le bureau de poste de Fort-National paierait de 700.000 à 1.200.000 francs par mois (3).

Très peu se fixent en France et y contractent mariage avec des Européennes. Ils ne s'intègrent pas dans la population nationale. Mais à leur retour en Algérie, ils possèdent une expérience professionnelle accrue, dont la colonie bénéficie, ainsi que des capitaux qu'ils ont amassés.

On peut très approximativement fixer à 60.000 environ, le nombre des indigènes algériens présents en France à la fin de l'année 1927.

---

(1) A. Bernard, *L'Afrique du Nord pendant la guerre.*

(2) *Situation générale de l'Algérie,* 1923, p. 544.

(3) Le problème agraire et le problème foncier en Algérie, p. 31 (*Mémoires et documents de la Société d'Études et informations économiques*).

B) *Immigration de sujets étrangers*

1. — Réglementation et organisation

Réglementation française : la carte d'identité. — La réglementation sur l'entrée et le séjour des étrangers en France a son origine dans le décret du 2 avril 1917 (*Journal Officiel*, 22 avril), instituant une carte d'identité avec photographie pour tous les *travailleurs étrangers et coloniaux*, et modifié par un autre décret du 6 juin 1922 (*J. O.* du 19 juillet).

Le décret du 25 octobre 1924 (*J. O.* du 1er novembre) impose à tout étranger âgé de plus de 15 ans, devant résider en France plus de 15 jours, l'obligation de se munir d'une carte d'identité. Une instruction générale du 25 décembre 1924 fixe les modalités d'application de ce décret qui s'appliquait à *tous les étrangers* et non plus seulement aux travailleurs.

Un décret du 9 septembre 1925 (*J. O.* du 15 septembre), modifie le précédent : tout étranger de plus de 15 ans, devant résider en France plus de 2 mois, est tenu de se présenter dans les 48 heures au commissaire de police ou au maire de sa résidence pour demander une carte d'identité. La délivrance de cette carte, ou son renouvellement tous les 2 ans, donne lieu à une taxe de 68 fr. (50 fr. pour l'État, 8 pour le département, 10 pour la commune), réduite à 10 fr. pour les salariés, les étudiants, les écrivains et savants, les père et mère d'un enfant français, ainsi que les conjoints, père, mère et enfants, de ces personnes. Cette taxe avait été instituée par l'article 56 de la loi de finances du 13 juillet 1925.

Un nouveau décret du 30 novembre 1926 (*J. O.*, 2 décembre), modifie le régime des cartes d'identité pour les étrangers ; la taxe est portée à 375 fr., mais réduite à 40 fr. pour les catégories désignées ci-dessus : salariés, etc.

La loi de finances du 19 décembre 1926 (*J. O.*, 19 décembre), décide, dans son article 19, que la carte d'identité sera renouvelée chaque année. Cette disposition est réalisée par le décret du 20 janvier 1927 (*J. O.*, 22 janvier).

L'article 88 de la loi du 26 mars 1927 (*J. O.*, 26 mars), ramène la taxe pleine à 100 fr. et la taxe réduite à 20 fr. La carte d'identité est requise de tout étranger faisant un séjour de plus de deux mois, elle est valable pour deux ans.

Suivant cette réglementation, le passage de la frontière est libre pour les étrangers munis d'un passeport régulier. Mais *tout étranger de plus de* 15 *ans*, devant séjourner plus de deux mois en France, doit demander dans les 48 heures de son arrivée, une carte d'identité au commissaire de police, ou à la mairie de son lieu de résidence. Si elle est refusée, l'étranger doit quitter le territoire dans les huit jours. Tout changement de résidence entraîne le visa de la carte, dans les 48 heures, par le commissaire de police ou le maire du nouveau domicile.

Pour les *travailleurs étrangers*, deux cas sont à distinguer. Si le travailleur se présente à l'un des bureaux d'immigration ou postes frontières muni d'un titre d'embauchage reconnu valable, il reçoit un sauf-conduit pour se rendre à la localité où il doit trouver un emploi. Dans les 48 heures, il doit alors se munir d'une carte d'identité régulière.

Comme le passage au poste-frontière n'est pas obligatoire, l'entrée du travailleur étranger, muni d'un passeport ordinaire, peut se faire sans difficulté s'il ne fait pas connaître son intention d'occuper un emploi salarié.

Mais s'il veut obtenir un emploi en France, c'est la loi du 11 août 1926 sur la protection du travail national qui intervient alors (*J. O.*, 12 août). Cette loi interdit d'employer un étranger non muni d'une carte d'identité d'étranger, portant la mention travailleur. Elle interdit aussi d'occuper dans une autre profession le travailleur étranger qui aura reçu une carte d'identité en vue de son emploi dans une profession déterminée, à moins qu'un an se soit écoulé. Enfin, elle interdit d'embaucher un travailleur étranger introduit en France, avant l'expiration du contrat de travail en vertu duquel il a été introduit.

En résumé, que le travailleur étranger ait passé par un poste-frontière, ou qu'il soit entré librement, son emploi comme salarié n'est possible que sur présentation d'une carte d'identité de *travailleur étranger*, dont la délivrance est toujours subor-

donnée à un avis favorable des services de main-d'œuvre. Ainsi, les autorités peuvent empêcher l'entrée ou l'embauchage d'étrangers dans les professions où il existe du chômage.

D'une part, ces dispositions empêchent le débauchage par l'appât de salaires plus élevés, des ouvriers qui ont été appelés en France par un contrat de travail régulier ; elles évitent aussi le détournement vers l'industrie des ouvriers introduits pour l'agriculture, opérations qui avaient donné lieu à de nombreux abus.

L'entrée des travailleurs étrangers peut ainsi être réglée selon les besoins, S'il est nécessaire d'assurer aux industriels, aux exploitants de l'agriculture la main-d'œuvre qu'ils ne peuvent se procurer sur le sol national, il est non moins indispensable de protéger les ouvriers français contre la concurrence éventuelle d'une immigration surabondante. La législation permet aussi d'éviter, dans une certaine mesure, l'introduction d'éléments indésirables. Enfin, elle assure aux travailleurs étrangers les conditions normales de travail qui leur sont garanties par les conventions conclues avec leurs pays d'origine, au moins pour certaines nationalités.

Accords internationaux. — On a déjà signalé (page 514) les conventions d'émigration conclues avec la Pologne le 7 septembre 1919, avec l'Italie le 30 septembre 1919 (1), avec la Tchécoslovaquie le 20 novembre 1920 (2). Un traité de travail relatif à l'émigration des travailleurs fut signé avec la Belgique le 24 décembre 1924 (3). La convention avec la Pologne a été modifiée par un accord du 17 avril 1924 et un protocole du 3 février 1925 (4).

Ces accords prévoient généralement le contrôle du recrutement collectif par les deux gouvernements ; l'égalité du salaire entre Français et étrangers des mêmes professions ; l'extension

---

(1) *Bulletin du ministère du Travail*, janvier, février, mars 1921, p. 1 à 10.
(2) *Bulletin du ministère du Travail*, novembre, décembre 1920, p. 502.
(3) *Bulletin du ministère du Travail*, janvier, février, mars, 1925, p. 87.
(4) *Bulletin du ministère du Travail*, avril, mai, juin 1925, p. 205.

de la législation française du travail aux étrangers ; la surveillance de l'application de ces accords par les administrations nationales en chaque pays, à l'exclusion des autorités diplomatiques et consulaires.

Ces conventions résultent d'un compromis entre les deux tendances opposées du pays d'origine de l'émigrant et de la nation qui l'accueille. La première s'efforce de maintenir, par tous les moyens, le lien qui rattache l'émigré à sa patrie, d'empêcher son absorption par le milieu nouveau où il vient s'installer pour une longue durée. La seconde, tout aussi naturelle, s'exerce vers une assimilation des éléments incorporés dans la population, pour empêcher la constitution de minorités ayant une vie indépendante et pouvant devenir dangereuses pour l'unité politique du pays.

Immigration organisée. — On a déjà vu que, pendant la guerre, le recrutement et l'introduction des travailleurs étrangers étaient confiés à deux services de main-d'œuvre, dépendant l'un du ministère de l'Agriculture pour les ouvriers agricoles, l'autre du ministère du Travail, pour toutes les autres professions.

Cette organisation gouvernementale fut maintenue et développée après la guerre. En même temps, les essais d'organisation collective tentés par l'industrie privée (compagnies houillères, sociétés d'agriculture) prenaient eux aussi une nouvelle extension.

Organismes d'Etat. — Pour coordonner toutes les questions relatives à l'immigration des travailleurs, un *Conseil national de la main-d'œuvre* a été constitué auprès de la Présidence du Conseil, par un décret du 7 avril 1925. Il est chargé de fixer les besoins des travailleurs étrangers par profession et par région et de donner son avis sur les mesures propres : 1° à assurer par la coordination de l'action des services de placement, l'utilisation et la répartition de la main-d'œuvre disponible sur le marché du travail en tenant compte notamment des besoins de l'agriculture, de l'industrie et du commerce en diverses

régions ; 2° à régulariser et à contrôler le recrutement, l'introduction et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre coloniale et étrangère (1).

L'exécution des mesures prises par le Conseil est assurée par les services de la main-d'œuvre étrangère en France et par deux missions officielles : en Pologne et en Tchécoslovaquie.

Les deux services centraux de la main-d'œuvre étrangère, rattachés l'un au ministère de l'Agriculture, l'autre au ministère du Travail sont en relation avec :

1° les bureaux d'immigration avec dépôts ou centres d'hébergement : Toul, Modane, Marseille, Perpignan, Hendaye ; 2° les postes-frontières complémentaires : Marignane, Saint-Béat, Cerbère, Menton, Frasne, Tergnier, Jeumont, Le Havre ; 3° les contrôles régionaux : Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lille, Metz, possédant des contrôleurs-interprètes et secondant les offices régionaux de placement chargés de viser les demandes individuelles ou collectives d'introduction de travailleurs étrangers.

Le mécanisme du recrutement et de l'introduction est le suivant : l'employeur français, désirant recevoir des travailleurs étrangers, adresse une demande à l'Office régional de placement qui la transmet, s'il y a lieu, au Service central de la main-d'œuvre étrangère. S'il n'existe pas d'ouvriers français de cette profession, le gouvernement français achemine la demande vers le gouvernement étranger, qui munira d'un contrat-type son sujet émigrant décidé à venir en France. En Pologne et en Tchécoslovaquie, existent des centres médicaux spécialisés où, après accord avec le représentant des services nationaux de placement, des médecins français et polonais ou tchécoslovaques procèdent à la visite, à l'épouillage, à la

---

(1) Présidé par le président du Conseil ou le ministre du Travail, il comprend : 2 sénateurs, 4 députés, 6 titulaires et 3 suppléants représentant les employeurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture ; 6 titulaires et 3 suppléants représentant les ouvriers et employés ; 1 représentant de chacun des ministères ci-après : Intérieur, Affaires étrangères, Travail, Agriculture, Colonies, Travaux publics. Des représentants des offices publics de placement, des services de main-d'œuvre étrangère y siègent avec voix consultative.

désinfection, à la quarantaine des convois de travailleurs (1). Ils rejettent les sujets incapables de travailler, ceux de faible constitution ou présentant des tares ou infirmités physiques, des maladies contagieuses. Ce choix médical est sévère (un quart environ des examinés est refusé). Il est doublé par le contrôle d'une police en relation avec les autorités locales et par l'examen technique de spécialistes, chargés de reconnaître si le futur immigrant a déjà travaillé dans la profession où il sollicite un emploi. Les travailleurs recrutés et dirigés sur la France sont à nouveau visités dans les bureaux et postes-frontières.

Pour les immigrants en provenance de pays où n'existent pas de missions officielles, munis ou non d'un contrat de travail, les bureaux ou postes-frontières jouent le rôle d'organisme de contrôle sanitaire et de services de police. Ils examinent les contrats de travail et d'embauchage, veillent à leur régularité, servent de centres d'hébergement pour les travailleurs étrangers en attente d'emploi. On leur a parfois reproché de n'effectuer qu'une visite médicale assez superficielle et de ne procéder à aucun examen mental ou intellectuel. Il serait désirable que leur organisation, quelque peu sommaire, fût développée pour qu'ils pussent assurer un contrôle si nécessaire au maintien de la santé et de la sécurité publiques.

Les immigrants qui ne se présentent pas aux postes-frontières, sont soumis à l'obligation de la carte d'identité; ils ne peuvent l'obtenir (avec la mention travailleur agricole ou industriel) que s'ils sont porteurs d'un certificat d'embauchage, visé par le bureau de placement départemental et le service de la main-d'œuvre étrangère. Ils tombent ainsi sous le contrôle de la sûreté générale, chargée de centraliser tous les renseignements relatifs aux cartes d'identité.

Organismes privés. — L'initiative privée n'avait au début qu'une place modeste, devenue de plus en plus importante par la suite. Les grandes associations d'industriels et d'agriculteurs

(1) Centres de Myslowice et de Wejcherowo en Pologne.

(Comité des houillères, Union des industries minières et métallurgiques, Confédération générale des associations agricoles) qui ont d'abord recruté séparément elles-mêmes, à l'étranger, une partie de leur main-d'œuvre, se sont unies, le 17 mai 1924, pour former la *Société générale d'immigration agricole et industrielle.* Celle-ci procède à toutes les opérations de sélection, de transport et de répartition des ouvriers qu'elle embauche. Son action et celle des grandes sociétés dont elle émane s'est ainsi exercée sur le quart environ des introductions totales. L'administration a gardé par devers elle l'élaboration et la conclusion des contrats-types, en même temps que les relations avec les gouvernements et les administrations de l'étranger (1).

Il faut insister sur le fait que l'immigration ainsi organisée n'est pas un simple recrutement. Le courant est dirigé par les autorités étrangères elles-mêmes, vers les centres d'embauchage et de sélection des organisations françaises (2).

Enfin, la partie la plus importante (les trois quarts ou à peu près) des ouvriers vient en France, spontanément, individuellement, librement, l'obligation pour tout travailleur étranger de posséder une carte d'identité spéciale, le soumet seulement, en principe, au contrôle de l'État français.

2. — Statistiques de l'immigration

Statistiques concernant tous les immigrants. — La centralisation des duplicata des cartes d'étrangers, délivrées, renouvelées ou retirées, donne au Service central des cartes d'identité des étrangers (ministère de l'Intérieur), la possibilité d'établir une statistique complète et précise des étrangers entrés en France pour un séjour de plus de deux mois. A vrai dire, les sorties sont incomplètement connues, un certain nombre d'étrangers négligeant de faire leurs déclarations de

---

(1) W. Oualid, L'immigration ouvrière est-elle organisée en France ? (*Le Musée social*, mai-juin 1927).

(2) A. Pairault, *L'immigration organisée et l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en France* (Paris, Les Presses universitaires de France).

départ. En fait, jusqu'à présent, le service des cartes d'identité n'a fait que des publications occasionnelles sur l'effectif des étrangers en France à certaines dates, effectif que l'on peut rapprocher des résultats du recensement (voir page 855).

Statistiques des entrées et sorties contrôlées de travailleurs étrangers. — Elles sont établies par les services de la main-d'œuvre étrangère, en totalisant les tableaux transmis par les postes et bureaux-frontières. Elles ne portent donc que sur les étrangers ayant déclaré leur qualité de travailleurs à la frontière, c'est-à-dire sur ceux qui présentent un contrat de travail portant autorisation régulière de pénétrer dans le pays et d'y occuper un emploi (1). Elle n'est donc pas complète pour les entrées. Elle est encore beaucoup plus incomplète pour les sorties, aucune obligation n'étant faite aux étrangers de déclarer leur départ (2).

Depuis 1920, ces statistiques paraissent chaque semaine au *Journal Officiel* et dans le *Bulletin du Marché du travail*. Tous les trimestres, elles sont récapitulées dans le *Bulletin du Ministère du Travail*. Chaque année, un rapport est publié dans un numéro spécial du *Bulletin du Marché du Travail*. Les statistiques relatives aux années 1921 à 1925 ont été rectifiées dans un article spécial du *Bulletin du Ministère du Travail* d'août-septembre 1926 (3). Enfin, le ministère de l'Agriculture a récemment fait paraître une brochure spéciale, *Statistique de l'immigration de* 1918 *à* 1926 (4), dont le titre ne doit pas faire illusion ; il ne s'agit pas de l'immigration totale, mais seulement de l'immigration contrôlée des travailleurs.

Une nouvelle brochure a été publiée en 1929 par le même service de la maison d'œuvre et de l'immigration agricoles au Ministère de l'Agriculture (5).

(1) *Bulletin du Marché du travail*, n° supplémentaire du 4 mars 1927.

(2) LEBELLE, La main-d'œuvre étrangère, *Revue d'économie politique*, mars-avril 1925, p. 553 à 563.

(3) On a tenu compte en particulier des introductions par le poste de Frasne qui antérieurement à 1924 n'avaient pas été mentionnées dans les statistiques trimestrielles.

(4) *Statistique de l'immigration de* 1918 *à* 1926, Paris, Imprimerie nationale, 1927.

(5) Enquête sur les étrangers, Paris, Imprimerie Nationale, 1929.

Entrées et sorties contrôlées de travailleurs étrangers de 1921 *à* 1927. — Ce mouvement est indiqué mois par mois dans les publications signalées ci-dessus. On a résumé ces nombres par trimestre dans le tableau et le graphique ci-dessous.

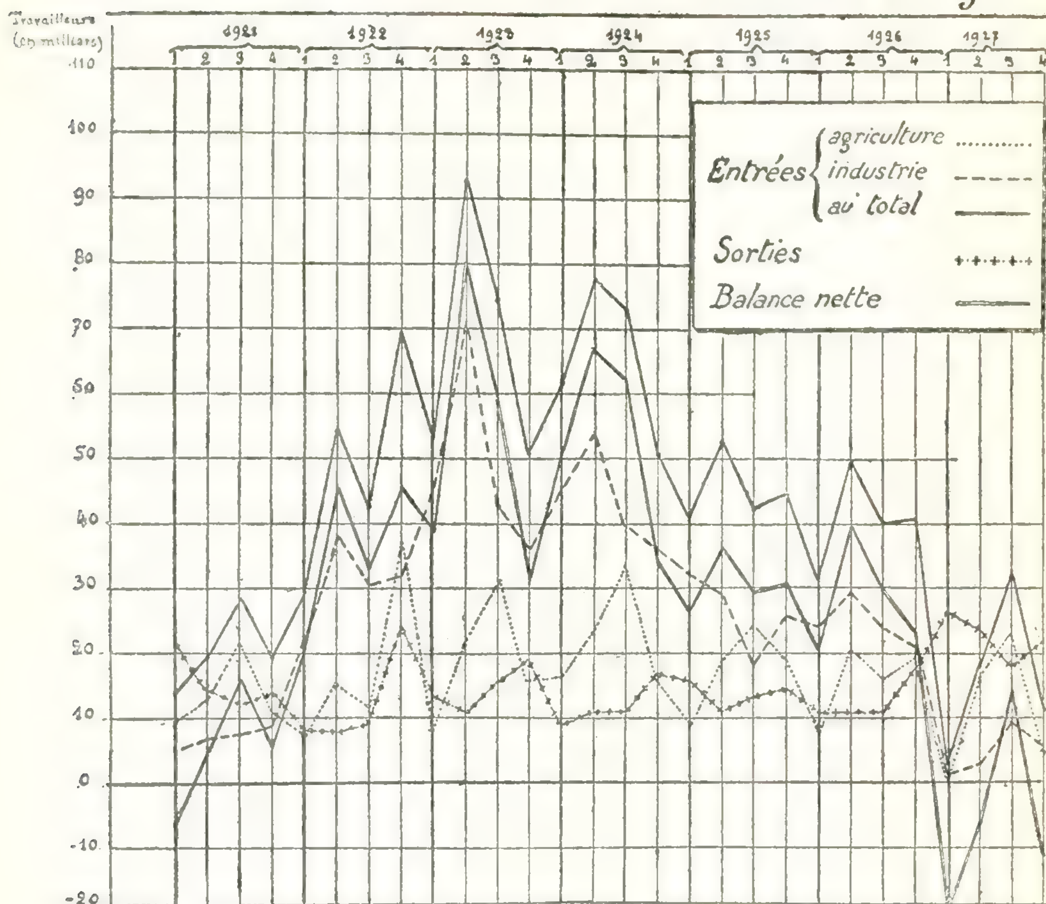


FIG. 26. — Entrées et sorties contrôlées des travailleurs étrangers de 1921 à 1927.

Rappelons que ces statistiques ne portent que sur une partie des travailleurs étrangers venant en France, parce qu'un certain nombre de travailleurs étrangers pénètrent en France avec un simple passeport et obtiennent un emploi ; ils ne figurent pas dans les statistiques. D'autre part, la statistique des sorties est beaucoup plus incomplète que celle des entrées. Toutefois,

en raison des mesures spéciales prises en 1927, peu de travailleurs étrangers ont pu passer la frontière sans être signalés (1).

IMMIGRATION ÉTRANGÈRE CONTRÔLÉE DE 1921 A 1927 (2)

Années	Ouvriers entrés			Ouvriers sortis	Balance des entrées et des sorties
	Industrie	Agriculture (3)	Totaux		
1er trimestre	5.030	9.166	14.196	21.215	— 7.019
2e trimestre	6.199	13.722	19.921	14.902	+ 5.019
3e trimestre	6.530	21.853	28.383	12.365	+ 16.018
4e trimestre	8.239	11.081	19.320	14.054	+ 5.266
Année 1921	25.998	55.822	81.820	62.536	+ 19.284
1er trimestre	21.494	7.873	29.367	8.427	+ 20.940
2e trimestre	38.209	15.930	54.139	8.249	+ 45.890
3e trimestre	30.682	11.792	42.474	9.237	+ 33.237
4e trimestre	32.122	37.381	69.503	24.396	+ 45.107
Année 1922	122.507	72.976	195.483	50.309	+ 145.174
1er trimestre	45.304	8.235	53.539	13.938	+ 39.601
2e trimestre	71.138	21.256	92.394	11.369	+ 81.025
3e trimestre	42.910	31.920	74.830	15.418	+ 59.412
4e trimestre	35.553	15.660	51.213	19.226	+ 31.987
Année 1923	194.905	77.071	271.976	59.951	+ 212.025
1er trimestre	45.335	16.170	61.505	9.592	+ 51.913
2e trimestre	54.607	22.710	77.317	10.694	+ 66.623
3e trimestre	40.016	33.227	73.243	10.822	+ 62.421
4e trimestre	35.212	15.820	51.032	16.644	+ 34.388
Année 1924	175.170	87.927	263.097	47.752	+ 215.345

(1) Rapport annuel de 1927, p. 8, *Bulletin du Marché du travail.*

(2) Années 1921 à 1925 : *Bulletin du Ministère du Travail*, juillet-septembre 1926, p. 265. Années 1926-1927 ; *Bulletin du Ministère du Travail* (trimestriel).

(3) Nombres rectifiés pour les années 1921 à 1925.

IMMIGRATION ÉTRANGÈRE CONTRÔLÉE DE 1921 A 1927 *(suite)*

Années	Ouvriers entrés			Ouvriers sortis	Balance des entrées et des sorties
	Industrie	Agriculture (2)	Totaux		
1er trimestre	32.374	9.149	41.523	15.381	+ 26.142
2e trimestre	28.930	18.623	47.553	11.398	+ 36.155
3e trimestre	18.016	24.386	42.402	13.094	+ 29.308
4e trimestre	25.157	19.626	44.783	14.520	+ 30.263
Année 1925	104.477	71.784	176.261	54.393	+ 121.868
1er trimestre	23.897	7.550	31.447	10.541	+ 20.906
2e trimestre	29.564	20.290	49.854	10.281	+ 39.573
3e trimestre	24.185	15.840	40.025	10.366	+ 29.659
4e trimestre	21.303	19.480	40.783	17.495	+ 23.288
Année 1926	98.949	63.160	162.109	48.683	+ 113.426
1er trimestre	1.530	1.263	2.793	26.239	— 23.446
2e trimestre	2.588	16.395	18.983	24.287	— 5.304
3e trimestre	9.497	22.872	32.369	17.849	+ 14.520
4e trimestre	5.163	5.017	10.180	21.607	— 11.427
Année 1927	18.778	45.547	64.325	89.982	— 25.657

Les indications de ce tableau peuvent être résumées comme suit, en milliers :

Années	Entrées			Sorties	Balance
	Industrie	Agriculture	Totaux		
1921	26,0	55,8	81,8	62,5	19,3
1922	122,5	73,0	195,5	50,3	145,2
1923	195,0	77,0	272,0	60,0	212,0
1924	175,1	88,0	263,1	47,8	215,3
1925	104,5	71,8	176,3	54,4	121,9
1926	99,0	63,1	162,1	48,7	113,4
1927	18,8	45,5	64,3	90,0	—25,7
1921-1927	740,9	474,2	1.215,1	413,7	801,4

Pendant les sept années considérées, les postes-frontières ont contrôlé l'entrée de 1.215.000 travailleurs, dont 741.000 pour l'industrie, soit presque les deux tiers et 474.000 pour l'agriculture ; 414.000 sorties ayant été contrôlées, l'excédent apparent serait de 800.000.

Les recensements du 6 mars 1921 et du 7 mars 1926 ont fait ressortir un accroissement global de 1.125.000 étrangers dans la population légale. D'après les nombres fournis par les services de la main-d'œuvre étrangère et le gouvernement général de l'Algérie, les introductions de travailleurs pendant la même durée, n'ont dépassé les sorties que de 760.000 (dont 732.000 étrangers et 28.000 indigènes algériens), soit environ les deux tiers de l'immigration totale nette décelée par la comparaison des deux recensements.

Les entrées de travailleurs agricoles sont assez régulières, elles se sont accrues de 55.800 en 1921, à 88.000 en 1924 et ont baissé ensuite progressivement jusqu'à 45.500 en 1927.

Les entrées d'ouvriers industriels sont beaucoup plus affectées par les variations de l'activité productrice : réduites à 26.000 en 1921 par la crise économique, elles se sont élevées jusqu'à un maximum de 195.000 en 1922, puis ont été ramenées à 99.000 en 1926. Les mesures prises en 1927, en raison du chômage ont réduit le nombre des entrées à moins de 19.000. D'ailleurs, en 1927, les seules sorties contrôlées ont dépassé les entrées de 25.700.

En se reportant au tableau par trimestre ou au graphique, on peut suivre aisément les mouvements des entrées et sorties.

Le total des entrées contrôlées de travailleurs étrangers a crû, sauf quelques variations saisonnières, jusqu'au 2e trimestre 1923 : 92.400 ; après ce maximum, il diminue pour atteindre son niveau le plus bas, pendant les trois premiers mois de 1927 : moins de 3.000 entrées.

A l'entrée, *les ouvriers de l'industrie* forment généralement la catégorie la plus nombreuse, sauf en 1921 et 1927 ; comme pour l'immigration totale, il y a accroissement à peu près régulier de 1921 à 1923 et maximum dans le 2e trimestre de cette année : 71.000 ; ensuite, diminution jusque dans le 1er semestre

1927 : 1.500 ; une légère amélioration dans les derniers mois de cette année, grâce à la reprise de la production industrielle.

Pour les travailleurs agricoles, les introductions sont toujours moins importantes que pour les ouvriers de l'industrie, exception faite des moments de crise. Leur niveau est plus stable et moins affecté par les crises que celui des ouvriers de l'industrie, les besoins de l'agriculture étant plus constants et la main-d'œuvre agricole toujours déficitaire. On verra plus loin que tous les travailleurs introduits dans l'agriculture sont loin d'y demeurer. La dépression constatée dans le 1er trimestre 1927 tient uniquement aux précautions spéciales prises pour éviter les fraudes. En raison de la moisson et des vendanges, c'est en général dans le 3e trimestre que les introductions atteignent leur niveau le plus élevé.

Balance des entrées et sorties contrôlées. — Les introductions l'emportent toujours sur les rapatriements, sauf dans le 1er trimestre 1921, le 1er semestre et le 4e trimestre 1927. La valeur positive de l'immigration nette dans le 3e trimestre 1927 tient uniquement à l'entrée temporaire d'ouvriers agricoles pour la moisson et les vendanges.

Immigration saisonnière. — Parmi les ouvriers figurant dans les statistiques, un certain nombre ne viennent que pour des travaux saisonniers. Les publications citées ne donnent guère de précision à cet égard que pour les vendangeurs espagnols, arrivant chaque année en août et pour une petite partie en septembre.

VENDANGEURS ESPAGNOLS ENTRÉS DE 1921 A 1926

Années	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
1921	6.012	7.587	2.002	15.601
1922	11.728	10.978	2.049	24.755
1923	6.191	6.579	2.402	15.172
1924	6.339	6.317	3.124	15.780
1925	5.595	3.916	1.680	11.191
1926	1.533	1.768	1.023	4.324

Touristes étrangers. — En ce qui concerne l'immigration saisonnière *des touristes*, on trouve quelques données dans les rapports annuels de l'Office national de tourisme (1) ; elles sont établies d'après les passeports délivrés ou visés dans les postes-frontières. Le nombre des touristes venus des États-Unis et débarqués en France, déduction faite des voyageurs pour affaires, des émigrants et fonctionnaires, a été de 150.000 en 1924, 190.000 en 1925 et 225.000 en 1926.

Le nombre des voyageurs en provenance de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des îles anglo-normandes a été de 759.000 en 1925, et 833.000 en 1926, y compris respectivement 41.000 et 72.000 excursionnistes venus pour un jour à Saint-Malo, Dieppe ou Boulogne.

Le mouvement de Suisse en France par chemin de fer a été de 387.000 voyageurs en 1926 ; par automobiles, autocars, vélos, etc., le mouvement touristique de Suisse en France a dépassé 7 millions de personnes.

Du Danemark, seraient venus en France en 1926, 35.000 voyageurs, de Hollande 57.000, d'Autriche 35.000, d'Égypte 5.000.

Ces résultats ne représentent qu'une partie du mouvement touristique ; il manque ceux de nombreux pays d'Europe (entre autres l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie) et l'Amérique du Sud.

3. — Nationalité des ouvriers étrangers entrés et sortis

Les statistiques publiées par les services de main-d'œuvre étrangère du ministère du Travail et de l'Agriculture font connaître la nationalité des ouvriers introduits et rapatriés, au moins pour celles qui sont représentées par les plus forts contingents. On a groupé et résumé ces renseignements dans le tableau des pages 810 et 811.

---

(1) Rapport sur l'année 1926 et les premiers mois de 1927 ; annexe au *Journal Officiel* du 17 décembre 1927.

IMMIGRATION CONTRÔLÉE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Nationalités	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	Totaux
1° *Travailleurs entrés pour l'industrie* (1)								
Belges	5.947	11.533	25.107	23.779	25.433	19.552	10.433	121.784
Espagnols	1.537	6.652	7.517	6.695	3.787	2.355	133	28.676
Portugais	45	6.771	7.976	6.715	3.781	2.057	41	27.386
Italiens	7.160	49.495	103.013	83.881	41.768	26.762	4.123	316.202
Tchécoslovaques	»	886	1.265	4.401	2.814	3.040	270	12.676
Polonais	9.345	28.370	31.447	23.265	17.554	34.134	3.208	147.323
Grecs	36	12	412	903	311	171	90	1.935
Russes	256	2.780	3.344	3.592	1.655	2.173	51	13.851
Divers (2)	1.672	16.008	14.824	21.939	7.374	8.705	429	70.951
TOTAUX	25.998	122.507	194.905	175.170	104.477	98.949	18.778	740.784
2° *Travailleurs entrés pour l'agriculture* (3)								
Belges	20.737	13.293	9.190	15.989	20.929	21.786	22.513	124.437
Espagnols	27.166	39.773	23.319	24.762	15.514	7.399	8.712	146.645
Portugais	996	2.078	4.067	7.503	2.427	428	14	17.513
Italiens	4.682	7.704	10.542	15.274	13.263	11.317	5.783	68.565

Tchécoslovaques	»	»	3.224	5.939	3.313	1.654	583	14.713
Polonais	2.241	9.077	25.797	17.749	13.080	19.177	6.773	93.894
Hollandais	»	1.051	932	488	425	159	»	3.055
Divers (4)	»	»	»	223	2.833	1.240	1.169	5.465
TOTAUX	55.822	72.976	77.071	87.927	71.784	63.160	45.547	474.287

3° *Travailleurs sortis*

Belges	6.580	1.236	3.832	2.740	2.632	3.390	7.434	27.844
Espagnols	23.097	11.727	11.203	13.805	13.519	14.127	12.481	99.959
Portugais	3.934	1.432	4.052	7.093	5.430	4.459	3.573	29.973
Italiens	23.197	33.484	39.383	23.920	32.801	26.705	32.128	211.618
Tchécoslovaques	124	13	1.343	105	»	»	8.859	10.444
Polonais	4.113	1.850	77	89	11	2	12.509	18.651
Grecs	702	138	61	»	»	»	2.217	3.118
Russes	»	8	»	»	»	»	770	778
Divers (5)	789	421	»	»	»	»	10.011	11.221
TOTAUX	62.536	50.309	59.951	47.752	54.393	48.683	89.982	413.606

(1) *Bulletin du Ministère du Travail*, juillet-août-septembre 1926, p. 263 et suivantes.

(2) Dont 1.142 Suisses en 1925, 671 Suisses en 1926.

(3) Statistiques de l'immigration 1921 à 1926 (Ministère de l'Agriculture). Ces nombres diffèrent très légèrement de ceux publiés da ns le *Bulletin du Ministère du Travail*.

(4) En 1924, Russes et Yougoslaves en majorité ; en 1925, 734 Lithuaniens, puis Russes et Yougoslaves en majorité ; en 1926, 1.151 Yougoslaves, 29 Russes, 30 Arméniens, 21 Norvégiens ; en 1927, 428 Suisses.

(5) En 1927, 4.481 Suisses et 752 Allemands.

Pour les sept années 1921 à 1927, les résultats d'ensemble peuvent être ainsi résumés en milliers :

Nationalités	Travailleurs entrés			Travailleurs sortis	Excédent	Pour 100 travailleurs entrés	
	Industrie	Agriculture	Ensemble			Industrie	Agriculture
Belges	122	124	246	28	218	49	51
Espagnols	29	147	176	100	76	16	84
Portugais	27	17	44	30	14	61	39
Italiens	316	68	384	212	172	82	18
Tchécoslovaques	13	15	28	10	18	54	46
Polonais	147	94	241	19	222	60	40
Divers	87	9	96	15	81	91	9
Totaux	741	474	1.215	414	801	61	39

L'excédent apparent des introductions sur les rapatriements, est de 800.000 environ pour les années 1921 à 1927, dont 222.000 Polonais, 218.000 Belges, 172.000 Italiens, 76.000 Espagnols, 18.000 Tchécoslovaques et 14.000 Portugais ; les autres nationalités entrent pour 81.000 unités dans le total.

Les Espagnols vont surtout dans l'agriculture, les Italiens dans l'industrie, les Belges se partagent également, les Polonais et les Tchécoslovaques aussi, mais avec un léger excédent dans l'industrie.

Rappelons encore une fois qu'il ne s'agit que de l'immigration *contrôlée* de travailleurs, passant comme tels par les postes-frontières des services de main-d'œuvre ; l'immigration nette des diverses nationalités ci-dessus est certainement supérieure. L'écart est d'ailleurs variable suivant les nationalités, comme on va le voir pour quelques-unes, en comparant ces renseignements à ceux d'origine étrangère.

Immigration italienne. — *L'Annuaire statistique italien* fait connaître le nombre des passeports délivrés pour la France

et Monaco. Il dépasse naturellement de beaucoup le mouvement des travailleurs italiens contrôlés aux postes-frontières.

MIGRATIONS ENTRE L'ITALIE ET LA FRANCE

Années	Passeports italiens			Source française : Travailleurs		
	Émigrants	Rapatriés	Émigration nette	Entrés	Sortis	Restants
1921..........	44.782	20.969	23.813	11.842	23.197	11.355
1922..........	99.464	36.096	63.368	57.199	33.484	23.715
1923..........	167.982	63.393	104.589	113.555	39.383	74.172
1924..........	201.715	88.243	113.472	99.155	23.920	75.235
1925..........	145.529	103.299	42.230	55.031	32.801	22.230
1921-1925......	659.472	312.000	347.472	336.782	152.785	183.997
1926..........	111.252	85.123	26.129	38.079	26.705	11.374

Dans la période 1921-1925, les introductions de travailleurs italiens contrôlés par les autorités françaises, ne représentent que la moitié environ de l'émigration italienne pour la France, telle qu'elle est évaluée par l'administration italienne d'après les passeports délivrés ou visés à l'entrée en Italie.

Immigration polonaise. — Les statistiques polonaises et françaises concordent mieux ; la différence n'est guère que d'un dixième.

MIGRATIONS ENTRE LA POLOGNE ET LA FRANCE

Années	Source polonaise (*a*)			Source française : Travailleurs		
	Émigrants	Rapatriés	Émigration nette	Entrés	Sortis	Restants
1921..........	8.851	4.113	4.738	11.586	4.113	7.473
1922..........	29.840	1.850	27.990	37.447	1.850	35.597
1923..........	70.895	77	70.818	57.244	77	57.167
1924..........	48.912	8.000	40.912	41.044	89	40.925
1925..........	36.373	5.126	31.247	30.634	11	30.623
1921-1925......	194.871	19.166	175.705	177.925	6.140	171.785
1926..........	68.704	6.392	62.312	53.311	2	53.309

(*a*) Annuaire statistique de la Pologne.

De 1921 à 1925, sur 195.000 émigrants partis de Pologne pour la France, 178.000 ont été contrôlés à l'entrée en France. Les rapatriements échappent en grande partie aux statistiques françaises, qui n'en ont relevé que 6.000 sur 19.000. D'ailleurs, comme on le verra plus loin, le nombre des Polonais existant en France en 1926 est plus élevé que ne le laisseraient supposer les statistiques officielles de l'émigration, soit polonaises, soit françaises.

Immigration tchécoslovaque. — Les Rapports de l'Office de statistique de la République Tchécoslovaque font connaître le nombre des passeports délivrés pour la France.

MIGRATIONS ENTRE LA TCHÉCOSLOVAQUIE ET LA FRANCE

Années	Passeports tchéco-slovaques pour la France	Source française : Travailleurs		
		Entrés	Sortis	Restants
1921	523			
1922	3.457	886	124	762
1923	5.957	4.489	13	4.476
1924	12.525	10.340	1.343	8.997
1925	7.279	6.127	105	6.022
1926	6.364	4.694		4.694
1921-1926	36.105	26.536	1.585	24.951

Pour 36.000 passeports délivrés de 1921 à 1926, les services de main-d'œuvre n'ont contrôlé que 26.500 entrées de travailleurs tchécoslovaques. « Mais le nombre des personnes réellement expatriées est inférieur au nombre des passeports délivrés Les sociétés de transports n'ont déclaré que 13.172 personnes sur 16.933 passeports délivrés, soit environ 77,5 pour 100 (1). Si cette proportion s'applique à la totalité des passeports délivrés, on peut estimer à 28.000 le nombre réel des départs

(1) *Rapport de l'Office de Statistique de la République tchécoslovaque* n° 23.

de 1921 à 1926, soit à 5 pour 100 près l'effectif des travailleurs contrôlés d'après les statistiques françaises.

Immigration belge. — Les statistiques belges ne fournissent que la moitié environ de l'immigration totale; elles ne correspondent guère qu'au tiers de l'immigration des travailleurs belges d'après les statistiques françaises.

MIGRATIONS ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE

Années	Source belge (a) personnes nées en Belgique			Source française : travailleurs		
	Parties pour la France	Revenues de France	Émigration nette pour la France	Entrés	Sortis	Restants
1921..........	15.110	6.861	8.249	26.684	6.580	20.104
1922..........	18.897	7.186	11.711	25.877	1.236	24.641
1923..........	16.899	7.981	8.918	35.229	3.832	31.397
1924..........	15.034	7.018	8.016	40.256	2.740	37.516
1925..........	16.034	7.153	8.881	46.787	2.632	44.155
1921-1925......	81.974	36.199	45.775	174.833	17.020	157.813

(a) *Bulletin trimestriel de la statistique générale.*

Il est vraisemblable que ces différences tiennent aux travailleurs agricoles saisonniers non comptés dans les statistiques belges, et au défaut d'enregistrement à la frontière française des Belges retournant en leur pays. Les statistiques françaises fournissent en effet un excédent des introductions sur les départs, qui paraît difficilement conciliable avec les données sur les nombres de Belges présents en France en 1926, même si l'on tient compte des naturalisations et des francisations.

Immigrants de chaque nationalité suivant le sexe et l'âge. — Parmi les ouvriers étrangers introduits en France, il y a naturellement une très forte proportion d'hommes adultes ; mais

les statistiques françaises ne font connaître la répartition que pour les travailleurs agricoles seulement.

IMMIGRATION CONTRÔLÉE DE TRAVAILLEURS AGRICOLES EN FRANCE
(Années 1921-1926)

Nationalités	Nombres absolus				Proportions pour 1.000		
	Hommes	Femmes	Enfants de moins de 15 ans	Totaux	Hommes	Femmes	Enfants
Italiens..........	42.896	9.796	10.090	62.782	683	156	161
Espagnols et Portugais.........	94.194	43.575	17.663	155.432	606	280	114
Belges...........	99.435	4.369	1.175	104.979	947	42	11
Polonais..........	50.379	29.549	7.193	87.121	578	339	83
Autres...........	15.312	2.649	465	18.426	831	144	25
TOTAUX......	302.216	89.938	36.586	428.740	705	210	85

Les sept dixièmes des ouvriers agricoles introduits sont des hommes ; les trois autres dixièmes, des femmes ou des enfants de moins de 15 ans. La proportion des hommes est beaucoup moins forte parmi les Polonais, les Espagnols et les Portugais que parmi les Italiens et surtout parmi les Belges.

La répartition est quelque peu différente pour l'ensemble des travailleurs (Polonais et Tchécoslovaques principalement) recrutés par le Comité des Houillères et la Société générale d'immigration dans les années 1921 à 1925.

La proportion des femmes est plus élevée, celle des enfants plus faible dans l'agriculture que dans les autres professions. Les Polonais embauchés dans les mines de houille comprennent, en effet, une forte part d'hommes mariés venant avec leurs femmes et leurs enfants, qui peuvent d'ailleurs facilement trouver un emploi dans les houillères. Pour la main-d'œuvre féminine dans l'agriculture, la répartition est éloignée de celle qu'on a vue pour l'ensemble des travailleurs agricoles entrés

en France : ceci tient, sans doute, aux différences de composition ethnique des deux groupes.

MAIN-D'ŒUVRE RECRUTÉE PAR LE COMITÉ DES HOUILLÈRES EN 1921-1925 (*a*)

Désignation	Travailleurs pour			Proportion pour 1000 des travailleurs dans :		
	Agriculture	Autres professions	Toutes professions	Agriculture	Autres professions	Toutes professions
Hommes adultes . .	39.352	105.869	145.221	575	529	540
Femmes adultes. . .	22.314	30.791	53.105	326	154	198
Enfants de moins de 15 ans.	6.791	63.595	70.386	99	317	262
TOTAUX.	68.457	200.255	268.712	1000	1000	1000

(*a*) A. PAIRAULT, *op. cit.*, p. 72.

L'immigration italienne en France, prise dans son ensemble, se rapproche beaucoup plus, quant à sa répartition suivant le sexe, des statistiques dressées par le service français de la main-d'œuvre étrangère.

ÉMIGRATION ITALIENNE, DE 1921 A 1926 (1)

	Hommes	Femmes	Enfants de moins de 15 ans	Totaux
Milliers d'émigrants.	1.152	407	221	1.780
Porportion pour 100	65	23	12	100

Or, les travailleurs italiens fournissent surtout des ouvriers pour l'industrie, dont la répartition n'est point la même que celle des travailleurs agricoles.

(1) *Annuaire statistique italien*, 1927, p. 38.

D'après les données précédentes, on peut estimer que sur 100 travailleurs dont l'entrée en France a été contrôlée de 1921 à 1927, il y avait environ 65 hommes, 20 femmes et 15 enfants de moins de 15 ans. Cette répartition est d'ailleurs très différente suivant la nationalité.

4. — Étrangers dans l'industrie

On a déjà vu comment l'industrie et l'agriculture se partageaient les travailleurs étrangers dont l'entrée est contrôlée à la frontière par les services de main-d'œuvre. De 1921 à 1926, sur 1.215.000 ouvriers entrés, 741.000 sont allés à l'industrie, 474.000 à l'agriculture, soit 2 sur 5 pour l'agriculture.

La distribution entre les diverses branches industrielles n'est pas établie pour les nouveaux entrés, mais on connait par le *Bulletin du Ministère du Travail* les placements d'ouvriers étrangers, comprenant à la fois les arrivants et ceux qui sont déjà dans le pays (voir le tableau page 819).

Sur 1.265.000 étrangers, introduits ou placés de 1921 à 1927, 374.000, soit près de 30 pour 100 ont été affectés à l'agriculture. Ensuite, les groupes les plus nombreux se sont incorporés dans le bâtiment et les travaux publics, 20 pour 100 ; les mines 14 pour 100. Comme d'habitude, parmi les immigrants, l'effectif des manœuvres est important : 17 pour 100.

Mais cette main-d'œuvre est loin d'être stable. L'ouvrier étranger quitte facilement l'industrie ou l'établissement dans lequel il a été embauché à son arrivée, pour aller où les salaires lui semblent plus élevés, les conditions de travail meilleures. Cette instabilité est particulièrement forte dans l'agriculture.

La répartition entre les diverses industries des étrangers de différentes nationalités sera précisée par les résultats du dénombrement de 1926. Pour l'instant, d'après certaines enquêtes, les Italiens dominent dans le bâtiment, les travaux publics, les mines de fer, la chapellerie ; les Polonais dans les mines de charbon du Nord et du Pas-de-Calais ; les Belges, dans les industries métallurgiques et textiles de cette même région ; les Espagnols dans les produits chimiques et les terrassements ;

Placements d'ouvriers étrangers

Industries	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	Totaux	Proportion pour 100
Carrières	»	»	»	»	»	»	396	396	»
Mines de charbon	8.864	20.487	31.040	22.215	11.172	18.505	56	112.339	9
Mines de fer	1.124	9.393	4.850	15.539	13.780	15.636	3.885	64.207	5
Bâtiment, travaux publics	6.996	29.931	40.547	32.773	19.995	14.000	4.060	247.017	20
Terrassements	3.483	11.084	24.284	29.366	15.781	14.717			
Métallurgie, métaux	2.142	3.920	13.348	22.820	13.103	10.863	251	66.447	5
Manœuvres	2.131	16.663	48.376	60.780	44.738	41.311	28	214.027	17
Agriculture	3.118	13.804	83.691	74.371	83.854	69.249	45.823	373.910	29
Autres	5.028	12.147	51.294	45.566	36.527	26.945	9.826	187.333	15
Ensemble	32.886	117.429	297.430	303.430	238.950	211.226	64.325	1.265.676	100

les Allemands, dans les houillères de la Moselle. Cette distribution des immigrants dépend non seulement de leur profession, mais aussi de leur origine, surtout pour les États voisins de la France.

On fera connaître ci-après quelques résultats partiels tirés d'enquêtes effectuées depuis 1921 dans diverses branches industrielles, puis les résultats d'ensemble de l'enquête du Ministère de l'Agriculture au 1er Janvier 1927 (1).

Bâtiment (2). — D'après une enquête effectuée dans les régions libérées en septembre 1922, plus de 135.000 étrangers y étaient occupés dans les industries du bâtiment.

ÉTRANGERS DANS LE BATIMENT (RÉGIONS LIBÉRÉES, SEPTEMBRE 1922)

		Pour 1000
Italiens	79.493	589
Belges	26.665	197
Polonais	6.205	46
Tchécoslovaques	1.634	12
Espagnols	6.470	48
Anglais	279	2
Portugais	10.431	77
Autres	3.867	29
TOTAUX	135.044	1.000

Près des 4/5 venaient d'Italie ou de Belgique, les Italiens constituant près de 60 pour 100 du total et les Belges 20 pour 100. Les autres nationalités n'étaient que faiblement représentées : Portugais, 8 pour 100 ; Espagnols, 5 pour 100 ; Polonais, 5 pour 100, etc.

Houillères (3). — En 1919, le Comité central des Houillères avait créé un service spécial de main-d'œuvre qui, du 1er mars

(1) Ministère de l'Agriculture, *Enquête sur les étrangers*, janvier 1927. Paris, Imprimerie nationale, 1929.

(2) A. PAIRAULT, *op. cit.*, p. 183.

(3) A. PAIRAULT, *op. cit.*, p. 72 et suivantes. — *Rapports du Comité des houillères de France*, 1921 à 1927, notamment Rapports 1921, p. 6 et 7, 1922, p. 12. — C. KACZMAREK, *L'émigration polonaise en France après la guerre*, p. 132 et suivantes.

1919 au 1er mars 1920, introduisit 8.255 ouvriers mineurs (dont 6.952 Polonais et 1.303 Italiens). Le recrutement italien donna lieu à des mécomptes, celui des Polonais, au contraire, fournit des résultats encourageants et fut continué.

En mars 1922, le service spécial avait introduit 22.105 ouvriers au total ; et la politique de constructions d'habitations pour les mineurs permit aux familles d'accompagner ou de rejoindre leurs chefs.

Dans l'exercice 1922-1923, le service renforcé fait venir 20.071 ouvriers polonais, dont 5.753 avec leur famille.

En 1923-1924, les introductions s'élèvent à 27.000, dont 26.300 Polonais et 700 Tchèques. De 1924 à 1925, l'effectif du personnel des houillères passe de 283.000 à 311.000 ouvriers, sur lesquels plus de 100.000 étrangers, Polonais en majorité. L'accroissement provient principalement du recrutement à l'étranger. En 1926, il n'est introduit que 6.910 étrangers et en 1927, 15.000 Polonais et Tchèques. Dans cette dernière année, on s'efforce simplement d'entretenir l'effectif et de fixer le personnel étranger (1). Dans ce but, les exploitations minières ont continué la construction d'habitations (44.500 maisons en 1913 ; 72.000 en 1924) ; elles ont dépensé plus d'un milliard 1/4 de francs depuis la guerre (2) : 74 pour 100 des travailleurs sont logés au lieu de 49 pour 100 en 1913. Aussi la proportion des étrangers habitant avec leur famille est voisine de 65 pour 100 (3).

Selon M. Pairault (4), le Comité central et la Société générale d'immigration auraient recruté, entre 1921 et 1925, près de 170.000 étrangers pour les houillères, dont 52 pour 100 étaient des hommes ; 15 pour 100 des femmes et 33 pour 100 des enfants de moins de 15 ans (voir le tableau page suivante).

---

(1) Rapport du Comité des houillères de France, 1925, p. 6 ; 1926, p. 6 ; 1927, p. 14.
(2) De Peyerimhoff, *Musée social*, mai-juin 1927, p. 157, 158.
(3) W. Oualid, *Musée social*, mai-juin 1927, p. 170.
(4) A. Pairault, *op. cit.*, p. 72.

Main-d'œuvre étrangère pour les houillères recrutée par le Comité des Houillères et la Société d'immigration

Années	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
1921	6.107	737	1.548	8.392
1922	19.763	5.581	11.753	37.097
1923	29.104	9.470	19.888	58.462
1924	21.870	7.327	15.855	45.052
1925	10.788	3.353	6.709	20.850
Totaux	87.632	26.468	55.753	169.853

La main-d'œuvre étrangère employée dans les houillères, est en majeure partie polonaise ; dans certaines mines (Ostricourt par exemple), les Polonais forment plus de la moitié des ouvriers du fond. Certaines cités ouvrières des mines du Pas-de-Calais sont presque entièrement occupées par des Polonais.

D'après une enquête effectuée en 1925-1926, 10 houillères du Nord, du Pas-de-Calais, de la Moselle, de la Loire et du Sud-Ouest occupaient 49.100 ouvriers étrangers ainsi répartis suivant la nationalité (1) :

Nationalités	Ouvriers	Proportions pour 1.000
Polonais	26.565	540
Italiens	3.052	62
Espagnols	1.855	38
Belges	1.809	37
Tchèques	429	9
Serbes	343	7
Grecs	492	10
Autres	432	9
Allemands	14.117	288
Totaux	49.094	1.000

Les Polonais et les Allemands forment plus des 4/5 du total : les Polonais dans le Nord et le Pas-de-Calais ; les Allemands presque exclusivement en Moselle (13.608).

(1) D'après A. Pairault, *op. cit.*, p. 170 et suivantes. Mines d'Anzin, Ostricourt, Bruay, Blanzy, Bessèges, Rochebelle, Trélys, mines de la Loire, mines de la Moselle, mines de Carmaux.

Main-d'œuvre polonaise dans les mines. — D'après un recensement spécial effectué le 1er janvier 1926 par les soins de l'Ambassade de Pologne en France, 75.000 Polonais étaient occupés dans les houillères françaises à cette date, 3.400 dans les mines de fer, 1.400 dans les mines de potasse.

Avec les femmes et les enfants, le total s'élevait à près de 185.000.

POLONAIS DANS LES MINES FRANÇAISES AU DÉBUT DE 1926 (*a*)

Départements	Ouvriers des mines de			Total des ouvriers	Femmes	Enfants	Total des hommes, femmes, enfants
	Charbon	Fer	Potasse				
Nord	17.906	»	»	17.906	7.155	17.403	42.464
Pas-de-Calais	42.161	»	»	42.161	17.907	44.956	105.024
Loire-Inférieure	»	47	»	47	9	21	77
Maine-et-Loire	»	59	»	59	20	27	106
Vendée	60	»	»	60	11	19	90
Bas et Haut-Rhin	»	»	1.498	1.498	11	27	131
Moselle	4.768	2.576	»	7.344	1.910	2.995	12.249
Haute-Savoie	661	»	»	661	192	480	1.333
Allier	180	»	»	180	45	90	315
Cantal	250	»	»	250	67	91	408
Loire	1.565	»	»	1.565	674	1.094	3.333
Nièvre	341	»	»	341	122	227	690
Puy-de-Dôme	528	»	»	528	217	296	1.041
Saône-et-Loire	2.835	»	»	2.835	1.156	3.019	7.010
Aveyron	601	»	»	601	221	409	1.231
Bouches-du-Rhône	306	»	»	306	120	235	661
Gard	979	»	»	979	458	718	2.155
Hérault	126	»	»	126	59	52	237
Tarn	1.199	»	»	1.199	518	1.042	2.759
Calvados	»	518	»	518	158	279	955
Manche	»	98	»	98	12	8	118
Orne	»	92	»	92	24	26	142
TOTAUX (*c*)	74.696	3.390	1.498 (*b*)	79.584	31.374	73.941	184.899

(*a*) C. KACZMAREK, *op. cit.*, p. 152. — (*b*) Le total 1.498 comprend 1.405 ouvriers des mines de potasse du Haut-Rhin et 93 ouvriers de l'industrie pétrolière du Bas-Rhin. — (*c*) On a reproduit les totaux indiqués dans le volume de M. Kaczmarek; l'addition donne : 1re colonne 74.466; 4e, 79.354; 5e 31.066; 6e, 73.514; 7e, 182.409.

Nota. — Environ 5 pour 100 des femmes travaillent dans les fabriques et 5 pour 100 au triage du charbon, surtout dans le Centre et le Midi de la France. 20.000 enfants de 13 à 16 ans sont régulièrement occupés dans les mines comme galibots.

D'après M. de Peyerimhof, président du Comité des houillères de France, les mineurs polonais sont sains, laborieux, compétents ; cet appoint de main-d'œuvre a permis aux houillères françaises de retrouver le plein de leur production (1). Il est vrai que beaucoup d'entre eux avaient déjà travaillé dans les mines de Westphalie ou de Silésie et possédaient une valeur professionnelle due à une longue pratique du métier (2). On estime généralement que dans les mines de charbon, les meilleurs ouvriers sont les Belges, les Polonais, les Allemands, suivis par les Marocains, les Tchécoslovaques, les Italiens. Dans les mines de fer, l'ordre du rendement décroissant est : Italiens, Polonais, Allemands. Dans le bâtiment, Italiens et Tchécoslovaques sont les plus appréciés.

Autres mines. — Une enquête exécutée vers la même époque dans quelques mines de fer (La Tet, Vernet, Briey, Longwy, Nancy, mines de la Moselle) et dans les mines de potasse du Haut-Rhin, a montré que les Italiens et les Polonais y formaient l'élément dominant (3).

Étrangers dans les mines de fer

Nationalités	Ouvriers	Pour 1.000
Italiens	12.283	680
Polonais	3.203	177
Allemands	1.184	66
Luxembourgeois	887	49
Belges	298	17
Espagnols	136	8
Autres	64	3
Totaux	18.055	1.000

(1) De Peyerimhof, Le problème houiller, *Revue de Paris*, 1er novembre 1925.
(2) C. Kaczmarek, *op. cit*, p. 132 et suivantes. Il estime à 25.000 familles, comprenant 150.000 personnes au total, le nombre des Polonais venus de Westphalie en France.
(3) D'après A. Pairault, *op. cit.*, p. 174 et suivantes.

ÉTRANGERS DANS LES MINES DE POTASSE

Nationalités	Ouvriers	Pour 1.000
Polonais	1.278	890
Italiens	159	110
TOTAUX	1.437	1.000

Métallurgie et constructions mécaniques (1). — Les Italiens constituent le groupe le plus important (36 pour 100) parmi les étrangers recensés au début de 1924 dans 258 grands établissements métallurgiques dispersés sur toute la France.

Nationalités	Manœuvres	Spécialistes	Totaux	Pour 1.000	Spécialistes p. 1.000 ouvriers
Italiens	10.007	4.507	14.514	359	311
Polonais	4.352	1.510	5.862	144	258
Espagnols	2.867	1.104	3.971	98	278
Belges	2.052	3.999	6.051	150	661
Russes	1.487	1.160	2.647	65	438
Portugais	1.009	175	1.184	29	146
Tchèques	396	313	709	17	442
Britanniques	7	134	141	3	951
Divers	2.477	3.007	5.484	135	549
TOTAUX	24.654	15.909	40.563	1.000	392

Belges et Polonais, ceux-ci un peu moins nombreux que les premiers, forment 30 pour 100 des ouvriers étrangers dans le travail des métaux. Derrière eux, se classent les Espagnols et les Russes. Les usines du Midi, de la Loire et d'Alsace-Lorraine n'occupent que fort peu de Belges. Celles d'Alsace et de Lorraine renferment près de 12 pour 100 d'Allemands.

(1) D'après *A. Pairault*, *op. cit.*, p. 174 et suivantes.

Ouvriers étrangers dans les usines de Tamaris, d'Unieux et dans 7 usines d'Alsace et de Lorraine

Nationalités	Étrangers	Pour 1000
Italiens	5.180	400
Polonais	2.830	219
Allemands	1.541	119
Espagnols	434	34
Russes	204	16
Grecs	29	2
Tchécoslovaques	29	2
Divers	2.698	208
Totaux	12.945	1.000

Enfin, en février 1926, dans trois usines d'automobiles situées dans la région parisienne, on trouvait des ouvriers appartenant à plus de 18 nationalités étrangères : Russes et Arabes y dominaient ; ensuite venaient Italiens, Arméniens, Belges, Luxembourgeois, Polonais, Espagnols et Chinois.

Deux enquêtes effectuées en 1924, ont permis de classer suivant leur valeur professionnelle, les ouvriers étrangers utilisés par la métallurgie et la mécanique (1).

Nationalité des ouvriers	Première enquête prop. pour 100 ouvriers		Deuxième enquête
	Bons	Moyens ou insuffisants	Points obtenus sur 10
Britanniques	90	10	
Belges-Luxembourgeois	85	15	9
Italiens	70	30	7,3
Polonais	65	35	6,4
Espagnols	50	50	6,5
Portugais	50	50	6,5
Russes	50	50	6,6
Tchécoslovaques	40	60	6,7
Nord-Africains	15	85	2,9
Suisses			8,5
Arméniens			6,3
Chinois			6,2
Grecs			5,1
Divers	40	60	

(1) A. Pairault, *op. cit.*, p. 186 et suivantes.

La première enquête porte sur 258 établissements (métallurgie et travail des métaux) occupant 60.000 étrangers (dont 47.000 dans des usines de plus de 100 ouvriers). La seconde a été effectuée dans une fabrique d'automobiles de la région parisienne, groupant 17.000 ouvriers, dont 5.000 étrangers. A chacun, on a donné une note moyenne (maximum 10) résultant de cotes attribuées pour diverses caractéristiques physiques ou intellectuelles.

Dans ces deux enquêtes, l'ordre de classement n'est pas le même. Toutefois, les meilleurs éléments sont, en général, les Britanniques, Suisses, Belges, Italiens, ensuite, à peu près sur le même plan : Polonais, Espagnols, Portugais, Russes. Les Arméniens, Grecs, Nord-Africains sont, sans nul doute, les ouvriers ayant le plus faible rendement. Dans les deux cas, s'élèvent au-dessus de la moyenne : Britanniques, Belges, Luxembourgeois, Italiens, Polonais, Espagnols, Portugais, Russes, Suisses. Les éléments ethniques les plus proches de notre race et les plus nombreux en France, sont également parmi ceux dont la valeur professionnelle s'est révélée la meilleure.

Industrie hôtelière (1). — En 1928, une enquête a été effectuée sur l'ensemble du territoire français par les chefs de dépôts et contrôles, ainsi que par les contrôleurs de la main-d'œuvre étrangère, aidés par le Service de l'inspection du Travail. Elle a porté sur 1.085 hôtels exploités dans 54 villes, dont 41 stations hydrominérales, balnéaires, climatiques ou touristiques, réparties géographiquement comme il est indiqué dans le tableau de la page suivante.

La proportion de la main-d'œuvre étrangère atteint le maximum dans le Massif Central (55,8 pour 100) ; sur la Côte d'Azur (42,7 pour 100), dans les Alpes (40,9 pour 100) ; dans les Vosges et à Marseille, elle est encore de 28 pour 100. Elle

---

(1) Ministère du Travail. Service central de la main-d'œuvre étrangère. Emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les hôtels et restaurants.

Villes ou régions	Nombre d'hôtels	Nombre total des salariés	Étrangers pour 100 salariés	Nationalités des étrangers (a)
Paris	50	7.924	13,8	Italiens 33 pour 100, Suisses 33 pour 100, Tchécoslovaques.
Lille	10	376	9,8	Belges en majorité.
Rouen	9	190	8,9	
Nantes	12	194	1,5	
Bordeaux	15	434	4,7	Espagnols en majorité.
Perpignan	4	195	23,6	Espagnols, Italiens.
Marseille	25	848	28,0	Italiens 72 pour 100, Suisses 11 pour 100, Espagnols 10 pour 100.
Toulon	16	167	28,7	
Lyon	22	1.066	12,3	Italiens 50 pour 100, Suisses, Espagnols.
Nancy	29	185	6,5	
Metz	14	183	10,3	Italiens 33 pour 100 ; Allemands, Belges.
Plages de l'Océan	35	784	21,0	Espagnols 50 pour 100, Italiens.
Plages de la Manche	139	7.085	21,0	Italiens en majorité.
Plages côte basque	76	1.868	15,7	Espagnols 65 pour 100, Italiens 20 pour 100.
Plages côte d'Azur	85	4.333	42,7	Italiens 80 pour 100, Suisses, Tchécoslovaques.
Stations des Pyrénées	212	2.548	12,0	Espagnols, Italiens.
Stations des Alpes	80	2.035	40,9	Italiens 80 pour 100.
Stations du Massif Central	193	2.472	55,8	Italiens 80 pour 100.
Stations des Vosges	59	1.511	28,0	Italiens 80 pour 100, Suisses.
Ensemble	1.085	34.398		

(a) Principales nationalités classées suivant l'ordre décroissant d'importance.

forme un cinquième environ du personnel salarié (21 pour 100) sur les plages de la Manche et de l'Océan. Dans la plupart des grandes villes, elle est inférieure à 10 pour 100. Perpignan, Toulon et Marseille donnent une proportion plus élevée ; mais dans ces villes, la population étrangère forme une part importante de la population totale. La proportion est aussi voisine de 12 pour 100 dans les stations climatiques des Pyrénées.

Les Italiens constituent l'élément le plus nombreux, dans toutes les régions, sauf sur les plages de l'Océan et dans les Pyrénées (où les Espagnols dominent) et à Lille, où les Belges sont en majorité. Après eux viennent : Espagnols, Suisses, Belges et Tchécoslovaques.

Les postes de l'office emploient une proportion d'étrangers supérieure à la moyenne générale ; au contraire, les Français sont prépondérants parmi les cuisiniers. Dans l'une des principales stations thermales du Massif Central, on a précisé que les hôtels les plus luxueux, ceux où la valeur professionnelle exigée des employés est la plus grande et où le travail est le plus rémunérateur sont aussi ceux qui ont la plus forte proportion de travailleurs étrangers (78 pour 100). Dans les hôtels de 2e et 3e catégories, la proportion est encore de 62 pour 100. Elle tombe à 17 dans les hôtels de 4e catégorie, dont la plupart emploient moins de 20 personnes. Les étrangers forment la part la plus importante du personnel en contact immédiat avec la clientèle.

Étrangers dans l'industrie au 1er *janvier* 1927. — D'après l'enquête du ministère de l'Agriculture, déjà signalée, au 1er janvier 1927, 1.350.000 étrangers étaient occupés en France à cette date dans l'industrie, dont 427.000 dans le département de la Seine, 923.000 dans les autres départements.

Pour ces derniers seulement, on a pu donner une répartition sommaire par grandes branches industrielles, conjuguée avec la distribution par nationalités. Ce double classement est résumé dans le tableau ci-après.

Travailleurs étrangers occupés en France au 1er janvier 1927 (*a*)
(Département de la Seine excepté)

Nationalités	Mines de fer	Autres mines	Métallurgie	Construction et terrassement	Manœuvres	Industries diverses	Totaux
Allemands	1.473	11.945	3.150	1.243	2.840	7.923	28.574
Arméniens	421	722	1.999	572	3.921	5.694	13.329
Autrichiens	162	678	1.000	257	520	728	3.345
Belges	322	6.449	28.989	22.865	29.885	66.524	155.034
Espagnols	1.059	6.481	10.147	16.164	38.226	29.077	101.154
Grecs	45	512	1.606	365	1.380	2.151	6.059
Hollandais	7	61	277	165	336	970	1.816
Hongrois	82	1.696	710	640	791	1.239	5.158
Italiens	12.179	10.245	37.626	88.268	78.416	80.312	307.046
Luxembourgeois	1.139	53	2.912	535	1.103	2.431	8.173
Marocains	52	3.079	2.008	318	2.964	309	8.730
Norvégiens	1	1	83	47	54	190	376
Polonais	11.574	85.737	19.872	6.708	25.333	17.391	166.615
Portugais	91	945	3.043	5.473	8.956	3.062	21.570
Russes	829	467	5.930	1.348	5.943	4.299	18.816
Serbes-Croates Slovènes	793	3.831	945	838	1.317	973	8.697
Suédois	15	»	55	42	76	243	431
Suisses	193	188	8.533	3.219	7.691	17.580	37.404
Tchécoslovaques	1.093	5.785	3.578	1.217	4.126	3.348	19.147
Divers	159	350	1.927	555	2.159	6.495	11.645
Totaux	31.689	139.225	134.390	150.839	216.037	250.939	923.119

(*a*) Ministère de l'Agriculture. Enquête sur les étrangers (1er janvier 1927), p. 40 à 66, tableaux détaillés par département : hommes, femmes et enfants de plus de 13 ans. Parmi les 139.325 travailleurs des autres mines : 2.867 dans les mines de potasse (2.107 Polonais et 272 Tchécoslovaques).

5. — Etrangers dans l'agriculture

Les services de main-d'œuvre ont accueilli 474.000 étrangers pour l'agriculture française, de 1921 à 1927, soit 39 pour 100 introductions constatées. Les bureaux de placement lui ont affecté 30 pour 100 des ouvriers étrangers entrés ou placés dans la même période. Compte tenu du degré d'exac-

titude de ces données, les Espagnols et les Belges sont les étrangers placés en plus grand nombre dans l'agriculture ; viennent ensuite : Italiens, Polonais, Tchécoslovaques.

Mais cette main-d'œuvre est très instable (voir page 832). Au 10e Congrès de l'agriculture française, M. Bonnet, directeur de l'Office Central de la main-d'œuvre agricole, estime aux deux tiers la proportion des étrangers demeurés dans l'agriculture (1). Selon M. Pairault (2), 30 à 40 pour 100 seulement des ouvriers introduits dans l'agriculture, y sont restés. D'autre part, sur 68.357 ouvriers polonais affectés à l'agriculture jusqu'au 1er janvier 1926, l'Ambassade polonaise n'en a plus trouvé que 29.500 à cette date, soit 43 pour 100 (3).

D'après ces indications, on peut estimer que l'agriculture n'a guère retenu que 250.000 des 474.000 étrangers introduits de 1921 à 1927.

Nationalité des travailleurs agricoles étrangers. — On rappelle que parmi les 474.000 travailleurs étrangers introduits en France par les services de main-d'œuvre agricole, il y avait 147.000 Espagnols (dont beaucoup de vendangeurs, venus pour peu de temps), 124.000 Belges, 94.000 Polonais, 69.000 Italiens, 18.000 Portugais, 15.000 Tchécoslovaques, 3.000 Hollandais et 5.500 d'autres nationalités.

Sauf en ce qui concerne la stabilité, sur laquelle on reviendra plus loin, ces introductions ne semblent pas avoir occasionné trop de déboires, surtout quand les nouveaux venus ont été utilisés dans des régions pas trop différentes de leur pays d'origine, comme climat, cultures, etc. Dans une étude déjà citée, M. Mauco (4) résume ainsi les opinions qu'il a recueillies sur les colons agricoles, originaires des pays voisins.

Le *Belge*, robuste et actif, travaille souvent plus que le cultivateur français. Son adaptation est rapide. Très âpre au

(1) *Bulletin quotidien de la Société d'Études et d'Informations économiques*, 9 juin 1928.
(2) A. Pairault, *op. cit.*, p. 213.
(3) Kaczmarek, *op. cit.*, p. 156.
(4) M. Mauco, Les étrangers dans les campagnes françaises (*Annales de géographie*, 15 mars 1926, p. 102, 107, 109).

gain, sa force réside dans sa nombreuse famille et dans son esprit de famille ; cependant, il n'a guère réussi dans le Sud-Ouest, dont le climat est trop différent.

L'Italien, sobre et docile, s'adapte rapidement ; mais élude parfois ses engagements avec quelque facilité (1). Il est ingénieux et travailleur. *L'Espagnol*, indolent et nomade, a peu d'hygiène. Il est sobre, trop même, ce qui diminue son rendement. Il s'adapte facilement. *Le Suisse*, avec le Belge, est l'agriculteur le plus intéressant pour les campagnes françaises. Robuste, docile, très sérieux, franc, il est sobre et de mœurs simples. Méthodique, il a aussi de l'initiative. Inférieur à l'Italien et à l'Espagnol dans le Sud-Ouest de la France, il est surtout bon dans l'Est et le Nord-Est.

En ce qui concerne les *Polonais*, M. Bonnet, directeur de l'Office Central de la main-d'œuvre agricole, constate qu'ils sont bons et aptes à tous les travaux agricoles en général. Un de leurs aumôniers (2) indique que, là où ils se sont adaptés aux habitudes et coutumes du pays et là où ils ont été bien traités, les agriculteurs polonais ont donné satisfaction. Il leur faut, en effet, quelque temps pour s'adapter à un travail nouveau pour eux. Les femmes polonaises sont appréciées surtout comme ouvrières. On reproche aux Polonais dans l'agriculture d'être instables et de causer ainsi un préjudice au patron, qui a engagé d'assez fortes dépenses pour les introduire (3).

Instabilité de la main-d'œuvre étrangère dans l'agriculture. — C'est le principal inconvénient dont se plaignent les agriculteurs français qui emploient de la main-d'œuvre étrangère. Cette question a été, un moment, assez inquiétante pour motiver un rapport présenté au Conseil national de la main-d'œuvre

---

(1) M. Marcel-Rémond donne une note contraire. Mais il envisage plus spécialement les petits propriétaires et fermiers exploitants. Il y a sans doute opposition, à ce point de vue, entre ceux-ci et les ouvriers, qui abandonnent peut-être facilement l'agriculture pour travailler dans l'industrie (voir ci-après).

(2) Kaczmarek, ouvrage cité.

(3) Jean Marc, *Dossiers de l'Action populaire*, n° 139, 19 mars 1926 ; *L'immigration agricole dans le département de l'Aisne*, p. 4 et 107.

par sa commission permanente (1). Les causes de cette instabilité sont complexes. Les unes permanentes et générales, pour notre époque tout au moins, tiennent à la différence de niveau de vie chez les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, les salaires agricoles étant plus faibles que ceux de l'industrie. Les causes particulières sont variables avec la nationalité. Elles ont été plus particulièrement analysées pour les Polonais et les Tchécoslovaques. Sur 100 cas de rupture avant terme, 30 sont imputables à la seule volonté de l'ouvrier, sans qu'un motif quelconque ait pu être enregistré. Les autres causes se répartissent proportionnellement comme suit (2) :

Causes de rupture	Pourcentage
Différends relatifs aux taux de salaires	25,0
Règlement tardif ou irrégulier de salaires	3,5
Différends provenant des conditions de travail (travail du dimanche, travail journalier trop long, etc.)	18,0
Conditions de logement	11,0
Ruptures provenant du recrutement d'ouvriers non qualifiés	7,0
Maladies de l'ouvrier	3,25
Réclamations sur la nourriture	1,0
Retenue de pièces d'identité	0,5
Débauchage d'ouvriers en cours de route	1,0
TOTAL	70,25

Cette énumération ne constate que les motifs des différends, sans qu'on en puisse conclure qui était en faute : l'employeur ou l'ouvrier.

La rupture avant terme du contrat de travail a été l'une des causes principales du vote de la loi du 11 août 1926 (voir page 797), qui interdit, sous peine d'amende, d'embaucher un travailleur étranger avant que son contrat de travail ait expiré, d'occuper dans une autre profession l'ouvrier étranger auquel on a délivré une carte d'identité pour qu'il exerce son activité dans une profession déterminée. Mais, en fait, la stabilité

(1) Ministère de l'Agriculture. *Les questions agricoles au Conseil national de la main-d'œuvre*, session de 1926-1927 ; 1° causes de l'instabilité de la main-d'œuvre étrangère en agriculture ; 2° le logement rural. Imprimerie nationale, Paris, 1928.
(2) *Les questions agricoles*, p. 7.

du travailleur agricole ne sera vraiment assurée que lorsque son bien-être aura été amélioré.

C'est pourquoi, dans sa séance du 28 mars 1927, le Conseil National de la main-d'œuvre a demandé (1) « qu'une action soit entamée de concert avec les associations agricoles, en vue de propager parmi les employeurs la connaissance des meilleures méthodes d'utilisation de la main-d'œuvre étrangère, selon sa provenance, savoir :

Méthodes de travail selon les nationalités ;

Méthodes de direction les mieux adaptées ;

Condition de logement et de nourriture à préconiser ;

Assistance morale et matérielle à procurer aux immigrants.

Il a également adopté une série de résolutions, concernant l'amélioration du logement rural (2).

Travailleurs agricoles étrangers dans chaque département. — Les statistiques du ministère de l'Agriculture (3) font connaître la répartition par département des 233.000 ouvriers étrangers introduits dans l'agriculture et les forêts, de 1924 à 1926 (voir pages 835 à 837).

Les ouvriers agricoles étrangers se sont répandus surtout dans quatre régions : environs de Paris, zone entourant la région parisienne proprement dite (Normandie, Orléanais, Bourgogne, Champagne), Nord, Midi. Les dix départements qui ont reçu les plus gros contingents sont : Oise, 16.000 ; Seine-et-Marne, 13.300 ; Aisne, 11.600 ; Seine-et-Oise, 9.200 ; Somme, 7.000 ; Loiret, 6.600 ; Côte-d'Or, 6.200 ; Nord, 6.000 ; Pas-de-Calais, 5.200 ; Aude, 5.100.

Dans six autres départements : Eure, Haute-Garonne, Marne, Eure-et-Loir, Yonne, Lot-et-Garonne, ce nombre est compris entre 3.000 et 5.000.

---

(1) *Les questions agricoles*, p. 13.
(2) *Les questions agricoles*, p. 21, 22.
(3) Ministère de l'Agriculture, *Statistiques de l'immigration de* 1918 *à* 1926, Paris, 1927, p. 36 à 54.

Répartition des travailleurs agricoles étrangers entrés de 1924 a 1926 (*a*)

Départements	1924	1925	1926	1924-1926
Ain	258	130	392	780
Aisne	4.856	3.215	3.507	11.578
Allier	188	153	226	567
Alpes (Basses-)	143	51	75	269
Alpes (Hautes-)	33	11	36	80
Alpes-Maritimes	793	518	599	1.910
Ardèche	29	13	34	76
Ardennes	802	422	487	1.711
Ariège	271	201	109	581
Aube	886	1.119	761	2.766
Aude	2.623	1.523	989	5.135
Aveyron	291	467	833	1.591
Belfort (Terr. de)	12	5	6	23
Bouches-du-Rhône	572	304	180	1.056
Calvados	1.100	850	611	2.561
Cantal	82	164	389	635
Charente	100	148	274	522
Charente-Inférieure	118	273	392	783
Cher	430	472	522	1.424
Corrèze	96	110	105	311
Corse	26	73	11	110
Côte-d'Or	3.148	1.820	1.237	6.205
Côtes-du-Nord	17	1	37	55
Creuse	20	85	183	288
Dordogne	178	180	331	689
Doubs	190	304	500	994
Drôme	231	173	230	634
Eure	1.244	1.667	2.069	4.980
Eure-et-Loir	1.514	1.299	817	3.630
Finistère	1	4	»	5
Gard	685	375	310	1.370
Garonne (Haute-)	1.384	1.281	1.346	4.011
Gers	1.083	866	737	2.686
Gironde	1.028	677	1.129	2.834
Hérault	145	165	164	474
Ille-et-Vilaine	551	542	453	1.546
Indre	81	189	90	360
Indre-et-Loire	580	283	258	1.121

Répartition des travailleurs agricoles étrangers entrés de 1924 a 1926 *(a) (suite)*

Départements	1924	1925	1926	1924-1926
Isère	352	248	670	1.270
Jura	276	228	270	774
Landes	414	219	135	768
Loir-et-Cher	1.066	478	364	1.908
Loire	212	214	269	695
Loire (Haute-)	16	18	29	63
Loire-Inférieure	19	3	21	43
Loiret	3.160	1.699	1.756	6.615
Lot	110	91	68	269
Lot-et-Garonne	887	1.157	1.427	3.471
Lozère	1	»	13	24
Maine-et-Loire	161	157	133	452
Manche	329	236	214	779
Marne	2.174	1.391	358	3.923
Marne (Haute-)	662	519	1.288	2.469
Mayenne	60	53	54	167
Meurthe-et-Moselle	256	345	561	1.162
Meuse	627	280	234	1.141
Morbihan	4	»	7	11
Moselle	59	77	210	346
Nièvre	913	230	100	1.243
Nord	2.041	1.819	2.102	5.962
Oise	5.084	5.287	5.681	16.052
Orne	721	435	186	1.342
Pas-de-Calais	1.710	1.662	1.846	5.218
Puy-de-Dôme	155	207	227	589
Pyrénées (Basses-)	111	99	146	356
Pyrénées (Hautes-)	243	215	344	802
Pyrénées-Orientales	1.409	742	570	2.721
Rhin (Bas-)	55	90	»	145
Rhin (Haut)	140	312	251	703
Rhône	149	84	224	457
Saône (Haute-)	124	191	175	490
Saône-et-Loire	391	125	221	737
Sarthe	405	160	81	646
Savoie	354	9	»	363
Savoie (Haute-)	202	78	156	436
Seine	174	81	63	318

Répartition des travailleurs agricoles étrangers entrés de 1924 à 1926 *(a)* *(fin)*

Départements	1924	1925	1926	1924-1926
Seine-Inférieure	576	560	838	1.974
Seine-et-Marne	4.989	4.477	3.857	13.323
Seine-et-Oise	3.249	2.846	3.105	9.200
Sèvres (Deux-)	266	278	290	834
Somme	2.026	2.453	2.487	6.966
Tarn	428	278	418	1.124
Tarn-et-Garonne	376	399	444	1.219
Var	876	492	343	1.711
Vaucluse	206	220	258	684
Vendée	15	16	89	120
Vienne	538	851	379	1.768
Vienne (Haute-)	47	120	»	167
Vosges	48	85	132	265
Yonne	1.280	1.317	1.006	3.603
90 départements	65.946	53.764	55.245	174.955
Vendangeurs				
Pyrénées-Orientales	10.265	7.533	3.209	21.007
Aude	4.954	2.620	933	8.507
Autres dép. du Midi	561	1.038	179	1.778
Destinat. non relevées	6.201	6.829	3.594	16.624
Total général	87.927	71.784	63.160	222.871

(a) Ministère de l'Agriculture, *Statistique de l'immigration* 1918 *à* 1926, pages 36 à 54.

Répartition par département suivant la nationalité. — Les zones d'attraction sont dans une certaine dépendance des points d'entrée des étrangers. Les *Italiens* vont surtout en Provence, dans les Alpes, le bassin de la Garonne. Ils sont peu nombreux dans l'Ouest et le Nord.

Les *Espagnols* se dirigent en majorité vers les pays de vignobles : Languedoc, Bourgogne, Bordelais, bords de la Loire.

Les *Belges* sont répandus principalement en Ile-de-France, Flandre, Artois, Picardie, Normandie, Champagne, Bourgogne, régions où, depuis longtemps déjà, ils viennent comme tra-

vailleurs saisonniers pour la culture du blé et des betteraves.

Quant aux *Polonais*, leurs effectifs les plus considérables se trouvent dans la région du Nord, puis en Champagne, en Bourgogne, dans la région parisienne, en Normandie. Dans ces mêmes zones, on trouve la plus grande partie des travailleurs agricoles *tchécoslovaques*.

Travailleurs agricoles étrangers introduits de 1924 a 1926 (1)

1° *Belges et Hollandais*		2° *Polonais*	
Oise	10.494	Aisne	4.188
Seine-et-Marne	10.242	Oise	3.768
Seine-et-Oise	6.355	Pas-de-Calais	2.878
Aisne	5.352	Somme	2.099
Somme	4.613	Seine-et-Marne	1.813
Nord	3.888	Nord	1.794
Eure	3.432	Côte-d'Or	1.644
Loiret	3.163	Haute-Marne	1.603
Eure-et-Loir	2.190	Marne	1.553
Pas-de-Calais	1.994	Seine-et-Oise	1.509
Yonne	1.282	Aube	1.419
Seine-Inférieure	1.094	Ille-et-Vilaine	1.325
Calvados	1.078	Yonne	1.318
Aube	767	Calvados	1.284
Marne	681	Aveyron	1.199
		Eure	1.097

3° *Italiens*		4° *Espagnols et Portugais*	
Lot-et-Garonne	3.044	Pyrénées-Orientales	23.644
Haute-Garonne	2.880	Aude	12.713
Gers	2.248	Côte-d'Or	2.509
Alpes-Maritimes	1.869	Loiret	2.134
Var	1.683	Gironde	1.294
Côte-d'Or	1.179	Marne	1.223
Gard	1.077	Haute-Garonne	1.055
Tarn-et-Garonne	989	Vienne	1.051
Tarn	918	Loir-et-Cher	943
Aude	909	Nièvre	761
Gironde	906	Hérault	662
Bouches-du-Rhône	858	Aisne	648
Isère	718		
Vaucluse	628		

(1) Ministère de l'Agriculture, *Statistiques de l'immigration de 1918 à 1926.*

Travailleurs agricoles étrangers au 1er *janvier* 1927. — L'enquête du ministère de l'Agriculture déjà signalée fait connaître le nombre des travailleurs agricoles étrangers en France au 1er janvier 1927 : 254.503, non compris le département de la Seine, dans lequel le nombre des cultivateurs étrangers est négligeable. Les tableaux détaillés par département contenus dans ce volume, sont résumés ci-après.

Travailleurs agricoles étrangers au 1er janvier 1927 *(a)*

Nationalités	Propriétaires exploitants	Fermiers ou métayers	Travailleurs agricoles ou forestiers	Totaux
Allemands	412	91	1.111	1.614
Américains	43	40	529	612
Autrichiens	8	6	73	87
Belges	4.797	20.457	18.822	44.076
Espagnols	8.045	7.356	51.650	67.051
Grecs	18	22	194	234
Hollandais	139	393	537	1.069
Hongrois	68	39	106	213
Italiens	14.719	24.333	41.264	80.316
Luxembourgeois	916	376	692	1.984
Marocains	»	2	36	38
Norvégiens	6	1	129	136
Polonais	109	229	31.943	32.281
Portugais	24	48	1.977	2.049
Russes	203	140	1.556	1.899
Serbes, Croates, Slovènes	11	9	854	874
Suédois	5	3	230	238
Suisses	3.413	4.746	6.883	15.042
Tchécoslovaques	27	26	3.282	3.335
Divers	322	102	931	1.355
Ensemble	33.285	58.419	162.799	254.503

(a) Hommes, femmes et enfants de moins de 13 ans.

L'enquête a fait connaître, comme on le voit, la répartition des étrangers occupés dans l'agriculture française, suivant la

situation du chef de famille : propriétaire, fermier ou métayer ; c'est un aspect de la question qui mérite intérêt.

Exploitants et propriétaires agricoles étrangers. — L'exode rural vers les villes ne porte pas seulement sur les salariés agricoles, mais encore sur les exploitants. Aussi, l'ouvrier agricole étranger n'a pas à craindre de rester sans emploi comme ceux des industries soumis aux crises économiques, il a de plus la possibilité de s'élever à la condition d'exploitant : métayer, fermier, ou même propriétaire, s'il dispose d'un certain capital.

Le nombre des exploitations agricoles vacantes est en effet, croissant dans certaines régions. Plus de 6.000 ont été signalées dans le *Recueil des petites et moyennes exploitations rurales vacantes* (1). Naturellement, la valeur de la terre a diminué partout où sévit l'émigration vers les villes et où la main-d'œuvre agricole est insuffisante (2). Au contraire, dans certains pays étrangers où la population est dense, les excédents réguliers de naissances, l'instabilité de la monnaie ont fait atteindre aux terres un prix beaucoup plus élevé qu'en France.

Il était donc naturel que les agriculteurs de ces pays fussent tentés par les exploitations françaises vacantes, dont la valeur était relativement basse pour eux. A prix égal, ils avaient la possibilité d'acquérir des domaines beaucoup plus étendus que dans leur pays d'origine.

Enquêtes de 1922 et 1927. — Une enquête du ministère de l'Agriculture (3), effectuée en 1922, a fait connaître le nombre et l'importance des exploitations agricoles cultivées en France par des étrangers, au titre de propriétaires, fermiers ou métayers. Une seconde enquête a eu lieu en janvier 1927, les données qu'elle a fournies ont été insérées dans le volume déjà cité (4).

(1) Publié par le ministère de l'Agriculture.

(2) *Moniteur des intérêts matériels*, 23 juin 1926. La valeur de la terre et l'immigration en France.

(3) Ministère de l'Agriculture, *Statistiques de l'immigration agricole de* 1918 *à* 1926. Paris, Imprimerie nationale, 1927, p. 56.

(4) Ministère de l'Agriculture, *Enquête sur les étrangers*, janvier 1927. Paris, Imprimerie Nationale, 1929.

Les résultats de ces enquêtes sont résumés dans les tableaux ci-après (voir pages 842 à 847).

D'après le premier tableau (page 842), en 1922, les étrangers cultivaient 334.000 hectares (91.000 en toute propriété, 243.000 en fermage ou métayage), soit 8 pour 1.000 seulement de la superficie totale cultivée en France.

Cette première enquête péchait peut-être par omission ; on a dit (1) que ses résultats devraient être doublés, triplés même pour les Italiens. Toutefois, d'après *la nouvelle enquête de* 1927, la superficie totale des exploitations agricoles tenues par des étrangers atteignait 586.000 hectares, à peine le double de celle de 1922. Ces 586.000 hectares, dont 149.000 en propriété et 437.000 en fermage ou métayage (à peu près 1 pour 100 de la superficie totale), représentaient un capital foncier et un capital d'exploitation dépassant 3 milliards de francs. Depuis 1922, l'accroissement est de 252.000 hectares et de 76 pour 100.

Le second tableau (page 844) fait connaître la répartition par nationalité et par département des chefs d'exploitations agricoles de nationalité étrangère en 1922, non compris les membres de leurs familles.

Parmi les 4.889 propriétaires, 1.805 étaient Espagnols, 1.148 Italiens, 866 Belges et 694 Suisses. Les 7.370 fermiers et métayers étaient, en majorité, des Belges : 4.182. Ensuite, on comptait 1.172 Italiens, 1.005 Espagnols et 854 Suisses.

C'est dans le Nord de la France que se trouvait la majeure partie de ces exploitants étrangers : Nord, 1.359 ; Oise, 639 ; Ardennes, 588 ; Aisne, 468. Les départements frontières des Alpes, du Jura, la région viticole du Midi en abritent aussi d'importants contingents (Hérault, 914 ; Bouches-du-Rhône, 823 ; Aude, 500 ; Basses-Pyrénées, 410).

Les Belges, nombreux dans le Nord (Nord, Ardennes, Aisne, Somme), se sont avancés vers l'Oise, la région parisienne et la Normandie (Eure, 334 ; Calvados, 144 exploitants). Les Italiens sont plus nombreux en Provence, Savoie et dans les

(1) MAUCO, Les étrangers dans les campagnes françaises, *Annales de Géographie*, mars 1926, p. 97 à 125.

SUPERFICIES EXPLOITÉES PAR DES ÉTRANGERS (EN HECTARES)

DÉPARTEMENTS	1922 *(a)*			1926 *(b)*		
	En propriété	Fermage ou métayage	Totales	En propriété	Fermage ou métayage	Totales
Ain	2.769	2.364	5.133	1.595	2.003	3.598
Aisne	5.188	26.092	31.280	7.576	37.088	44.664
Allier	182	73	255	51	1.203	1.254
Alpes (Basses-)	2.246	1.029	3.275	1.976	1.621	3.597
Alpes (Hautes-)	126	343	469	313	392	705
Alpes-Maritimes	1.379	831	2.210	1.804	3.327	5.131
Ardèche	3	221	224	24	46	70
Ardennes	3.101	15.685	18.786	5.429	21.121	26.550
Ariège	180	372	552	534	2.674	3 208
Aube	748	2.561	3.309	1.943	10.046	11.989
Aude	1.837	1.070	2.907	3.894	3.585	7.479
Aveyron	»	56	56	65	237	302
Belfort	241	623	864	641	929	1.570
Bouches-du-Rhône	7.043	2.911	9.954	5.844	5.486	11.330
Calvados	1.327	5.057	6.384	1.019	6.920	7.939
Cantal	»	»	»	13	»	13
Charente	5	165	170	52	496	548
Charente-Inférieure	66	124	190	773	611	1.384
Cher	71	1.729	1.800	60	1.812	1.872
Corrèze *(a)*	»	»	»	79	293	372
Corse	211	133	344	737	577	1.314
Côte-d'Or	3.086	2.885	5.971	3.974	4.960	8.934
Côtes-du-Nord	»	»	»	2	1	3
Creuse	2	507	509	8	1.172	1.180
Dordogne	387	307	694	3.016	3.442	6.458
Doubs	3.354	10.744	14.098	2.109	4.522	6.631
Drôme	113	44	157	272	553	825
Eure	1.089	15.983	17.072	1.971	19.939	21.910
Eure-et-Loir	858	3.839	4.697	178	4.690	4.868
Finistère	»	»	»	4	»	4
Gard	491	199	690	1.202	1.590	2.792
Garonne (Haute-)	625	935	1.560	6.448	17.247	23.695
Gers	3.761	5.104	8.865	16.807	24.732	41.539
Gironde	2.024	1.157	3.181	3.073	3.740	6.813
Hérault	1.228	953	2.181	2.443	1.318	3.761
Ille-et-Vilaine	62	127	189	6	58	64
Indre	11	616	627	710	1.866	2.576
Indre-et-Loire	4.265	725	4.990	196	1.436	1.632
Isère	580	546	1.126	1.286	1.043	2.329
Jura	977	2.706	3.683	1.137	2.837	3.974
Landes	1.453	33	1.486	383	1.305	1.688
Loir-et-Cher	573	1.134	1.707	183	986	1.169
Loire	113	120	233	104	384	488

(a) Ministère de l'Agriculture, *Statistique de l'immigration de 1918 à 1926.*
(b) Ministère de l'Agriculture, *Enquête sur les étrangers* (1er janvier 1927).

DÉPARTEMENTS	1922 (a)			1926 (b)		
	En propriété	Fermage ou métayage	Totales	En propriété	Fermage ou métayage	Totales
Loire (Haute-)	10	84	94	108	36	144
Loire-Inférieure	160	2	162	108	6	114
Loiret	1.376	2.329	3.705	484	3.442	3.926
Lot	34	220	254	553	2.434	2.987
Lot-et-Garonne	1.336	1.788	3.124	13.075	16.981	30.056
Lozère	»	»	»	»	50	50
Maine-et-Loire	350	216	566	94	251	345
Manche	1.591	181	1.772	130	163	293
Marne	3.602	7.778	11.380	3.664	11.407	15.071
Marne (Haute-)	322	1.263	1.585	1.442	2.854	4.296
Mayenne	38	417	455	3	83	86
Meurthe-et-Moselle	1.294	4.116	5.410	1.571	4.613	6.184
Meuse	2.821	5.626	8.447	3.197	6.699	9.896
Morbihan	110	1	111	108	»	108
Moselle	»	»	»	2.251	1.985	4.236
Nièvre	81	691	772	67	953	1.020
Nord	3.728	20.003	23.731	5.215	21.375	26.590
Oise	2.446	31.517	33.963	3.069	41.475	44.544
Orne	845	2.894	3.739	898	3.765	4.663
Pas-de-Calais	472	1.596	2.068	658	3.357	4.015
Puy-de-Dôme	3	78	81	36	521	557
Pyrénées (Basses-)	2.352	1.722	4.074	3.758	3.344	7.102
Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	353	1.695	2.048
Pyrénées-Orientales	201	215	416	2.668	8.037	10.705
Rhin (Bas-)	»	»	»	270	44	314
Rhin (Haut-)	»	»	»	1.230	2.654	3.884
Rhône	29	51	80	93	141	234
Saône (Haute-)	729	1.065	1.794	1.142	1.259	2.401
Saône-et-Loire	592	356	948	121	58	179
Sarthe	570	821	1.391	260	488	748
Savoie	920	204	1.124	595	351	946
Savoie (Haute-)	1.208	1.773	2.981	1.485	1.821	3.306
Seine	»	»	»	»	»	»
Seine-Inférieure	455	3.116	3.571	845	9.146	9.991
Seine-et-Marne	1.654	14.380	16.034	859	20.196	21.055
Seine-et-Oise	1.381	8.230	9.611	1.722	13.126	14.848
Sèvres (Deux-)	209	84	293	1	63	64
Somme	841	14.257	15.098	2.795	22.444	25.239
Tarn	171	387	558	52	3.626	3.678
Tarn-et-Garonne	178	1.165	1.343	4.923	12.916	17.839
Var	3.872	1.579	5.451	6.182	7.136	13.318
Vaucluse	1.316	689	2.005	1.076	1.792	2.868
Vendée	»	»	»	»	13	13
Vienne	4	58	62	»	362	362
Vienne (Haute-)	78	52	130	204	1.384	1.588
Vosges	313	143	456	316	181	497
Yonne	1.056	2.052	3.108	1.534	4.141	5.675
ENSEMBLE	90.522	243.303	333.825	149.149	437.156	586.305

Étrangers, chefs d'exploitations agricoles en 1922 (non compris les membres de leurs familles).

Départements	Nombre de propriétaires						Nombre de fermiers ou métayers						Total général
	Belges	Italiens	Espag.	Suisses	Autres	Totaux	Belges	Italiens	Espag.	Suisses	Autres	Totaux	
Ain	1	8	1	117	4	131	»	9	»	98	3	110	241
Aisne	73	2	»	»	2	77	385	2	»	4	»	391	468
Allier	2	2	»	»	»	4	2	»	»	2	»	4	8
Alpes (Basses-)	1	83	1	1	1	87	»	57	1	»	2	60	147
Alpes (Hautes-)	»	13	»	1	»	14	»	23	»	»	»	23	37
Alpes-Maritimes	5	170	»	1	46	222	»	167	1	»	4	172	394
Ardèche	»	»	1	»	»	1	»	3	»	1	»	4	5
Ardennes	164	1	»	3	8	176	403	1	»	2	6	412	588
Ariège	»	1	16	1	»	18	»	»	24	»	»	24	42
Aube	14	7	»	6	2	29	31	»	»	9	4	44	73
Aude	»	40	405	2	4	451	»	3	46	»	»	49	500
Aveyron	»	»	1	»	1	2	»	»	»	»	»	»	2
Belfort	»	3	»	29	1	33	»	»	»	59	1	60	93
Bouches-du-Rhône	2	331	12	3	15	363	»	428	30	1	1	460	823
Calvados	11	»	1	3	10	25	116	»	»	1	2	119	144
Cantal	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Charente	1	»	»	»	»	1	8	»	»	»	»	8	9
Charente-Inférieure	2	»	2	2	1	7	1	1	2	»	5	9	16
Cher	1	1	»	»	1	3	18	»	»	2	1	21	24
Corrèze (a)	»	»	»	»	»	»	2	1	2	»	2	7	7
Corse	»	7	3	»	1	11	»	42	1	1	1	45	56
Côte-d'Or	3	1	»	26	25	55	21	1	»	15	6	43	98
Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Creuse	»	1	»	»	»	1	9	1	»	3	»	13	14
Dordogne	3	10	11	1	3	28	4	»	4	»	»	8	36
Doubs	»	10	»	138	2	150	1	7	»	228	»	236	386
Drôme	3	8	10	5	1	27	1	5	1	4	»	11	38
Eure	15	1	»	5	4	25	296	»	2	6	5	309	334
Eure-et-Loir	8	»	»	1	7	16	49	»	1	1	1	52	68
Finistère	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gard	»	15	10	3	2	30	»	5	2	1	»	8	38
Garonne (Haute-)	1	1	48	2	1	53	»	»	61	3	1	65	118
Gers	2	3	166	11	4	186	2	3	161	9	»	175	361
Gironde	5	6	108	6	21	146	2	»	104	3	3	112	258
Hérault	1	57	695	1	»	754	1	10	149	»	»	160	914
Ille-et-Vilaine	1	»	»	1	5	7	10	»	»	»	»	10	17
Indre	1	»	»	»	»	1	10	»	»	»	»	10	11
Indre-et-Loire	9	»	»	6	12	27	13	»	1	1	2	17	44
Isère	»	19	»	8	7	34	»	16	1	10	3	30	64
Jura	»	9	»	31	»	40	»	13	2	126	»	141	181

Lot	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lot-et-Garonne	1	2	31	36	»	70	2	»	46	17	1	66	136
Lozère	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maine-et-Loire	3	2	»	»	3	8	7	»	»	»	»	7	15
Manche	6	»	»	»	4	10	10	»	»	»	1	11	21
Marne	36	2	2	11	48	99	96	2	»	7	12	117	216
Marne (Haute-)	1	»	»	4	1	6	8	»	»	5	4	17	23
Mayenne	1	»	»	»	»	1	11	»	»	»	»	11	12
Meurthe-et-Moselle	8	1	1	1	11	22	64	2	»	1	12	79	101
Meuse	31	4	»	5	31	71	89	1	»	3	18	111	182
Morbihan	1	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	1	2
Moselle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nièvre	»	1	1	»	2	4	6	»	1	5	»	12	16
Nord	275	»	»	»	1	276	1.081	»	»	»	2	1.083	1.359
Oise	36	1	»	6	2	45	573	1	»	10	10	594	639
Orne	9	»	»	2	4	15	77	»	1	2	2	82	97
Pas-de-Calais	16	»	»	»	»	16	53	»	»	»	»	53	69
Puy-de-Dôme	»	2	»	1	»	3	2	»	»	1	»	3	6
Pyrénées (Basses-)	2	1	173	»	14	190	»	»	214	»	6	220	410
Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrénées-Orientales	»	»	69	»	1	70	»	»	91	»	»	91	161
Rhin (Bas-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhin (Haut-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhône	»	5	1	4	1	11	»	6	1	5	»	12	23
Saône (Haute-)	»	5	»	37	»	42	1	2	1	26	1	31	73
Saône-et-Loire	2	2	1	2	3	10	»	3	1	4	1	9	19
Sarthe	6	»	»	»	5	11	21	»	»	»	2	23	34
Savoie	1	34	»	8	3	46	»	21	»	7	»	28	74
Savoie (Haute-)	»	24	»	135	3	162	1	9	»	116	1	127	289
Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Seine-Inférieure	13	»	»	»	»	13	54	»	»	3	»	57	70
Seine-et-Marne	17	3	»	3	4	27	152	4	»	15	14	185	212
Seine-et-Oise	19	3	2	4	8	36	114	6	1	10	7	138	174
Sèvres (Deux-)	1	»	»	»	2	3	3	»	»	»	1	4	7
Somme	22	»	»	»	1	23	278	»	1	»	1	280	303
Tarn	1	»	4	»	»	5	»	»	6	3	»	9	14
Tarn-et-Garonne	1	2	3	»	1	7	3	5	18	2	»	28	35
Var	5	153	10	1	10	179	»	202	7	2	2	213	392
Vaucluse	1	66	6	»	4	77	»	88	13	1	»	102	179
Vendée	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vienne	»	»	1	»	»	1	2	»	»	»	»	2	3
Vienne (Haute-)	1	»	»	»	1	2	3	1	»	»	»	4	6
Vosges	3	16	»	2	2	23	4	10	»	2	»	16	39
Yonne	8	2	»	9	2	21	27	»	»	10	3	40	61
ENSEMBLE	866	1.148	1.805	694	376	4.889	4.182	1.172	1.005	854	157	7.370	12.259

Étrangers, chefs d'exploit. agricoles et leurs familles en 1926 (hommes, femmes, enfants de plus de 13 ans)

DÉPARTEMENTS	Nombre de propriétaires						Nombre de fermiers ou métayers						Total général
	Belges	Espag.	Italiens	Suisses	Autres	Totaux	Belges	Espag.	Italiens	Suisses	Autres	Totaux	
Ain	2	»	81	287	5	375	»	»	93	423	11	527	902
Aisne	375	»	15	7	15	412	1.819	»	14	12	17	1.862	2.274
Allier	4	»	5	3	2	14	55	1	42	22	2	122	136
Alpes (Basses-)	4	6	324	5	5	344	»	14	238	4	14	270	614
Alpes (Hautes-)	»	»	144	6	»	150	»	»	142	»	»	142	292
Alpes-Maritimes	68	24	2.588	54	188	2.922	32	30	5.937	30	87	6.116	9.038
Ardèche	»	1	11	2	5	19	»	3	21	»	1	25	44
Ardennes	738	7	2	4	45	796	1.490	»	7	9	71	1.577	2.373
Ariège	2	70	32	2	3	109	»	171	312	35	1	519	628
Aube	77	5	15	34	22	153	663	»	4	30	33	730	883
Aude	»	1.176	86	1	15	1.278	»	365	42	12	16	435	1.713
Aveyron	2	9	»	1	»	12	»	9	9	9	»	27	39
Belfort	»	»	7	97	1	105	»	»	»	152	2	154	259
Bouches-du-Rhône	6	115	1.122	9	46	1.298	1	187	1.543	28	33	1.792	3.090
Calvados	60	3	2	3	19	87	570	5	8	4	13	600	687
Cantal	»	»	»	»	3	3	»	»	»	1	»	1	4
Charente	14	6	»	1	3	24	65	12	23	2	2	104	128
Charente-Inférieure	15	14	10	2	3	44	13	14	76	2	7	112	156
Cher	1	»	»	»	»	1	67	»	2	9	2	80	81
Corrèze	4	6	3	2	4	19	17	4	39	21	»	81	100
Corse	1	2	126	3	11	143	1	»	176	1	8	186	329
Côte-d'Or	30	2	21	103	87	243	128	1	1	111	69	310	553
Côtes-du-Nord	2	»	»	»	3	5	»	2	1	»	»	3	8
Creuse	»	»	1	»	»	1	22	»	41	40	10	113	114
Dordogne	60	44	167	40	27	338	94	68	477	82	66	787	1.125
Doubs	5	1	22	431	3	462	9	»	16	712	»	737	1.199
Drôme	2	5	40	10	5	62	»	10	67	12	6	95	157
Eure	183	5	»	16	43	247	1.563	13	3	41	75	1.695	1.942
Eure-et-Loir	13	»	2	5	10	30	185	»	2	»	4	191	221
Finistère	2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2
Gard	5	134	205	17	3	364	3	90	142	9	2	246	610
Garonne (Haute-)	5	261	721	6	11	1.004	12	617	2.741	43	57	3.470	4.474
Gers	42	568	1.046	45	8	1.709	30	646	2.493	59	27	3.255	4.964
Gironde	39	436	70	22	47	614	23	753	402	25	27	1.230	1.844
Hérault	6	2.222	251	5	1	2.485	1	489	29	»	»	519	3.004
Ille-et-Vilaine	2	2	1	»	4	9	24	»	1	»	»	25	34
Indre	6	»	»	1	2	9	99	»	»	12	7	118	127
Indre-et-Loire	16	1	3	14	20	54	91	»	1	5	42	139	193
Isère	2	10	186	25	22	245	3	17	133	116	6	275	520
Jura	1	8	»	232	66	307	2	3	147	690	»	842	1.149
Landes	1	9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Lozère	»	»	»	»	»	»	»	3	1	»	»	4	4
Maine-et-Loire	10	2	2	»	9	23	38	2	»	»	9	49	72
Manche	29	»	3	1	3	36	35	»	»	2	11	48	84
Marne	168	3	18	27	102	318	528	»	19	28	41	616	934
Marne (Haute-)	38	»	4	52	50	144	172	2	8	87	45	314	458
Mayenne	»	»	1	»	»	1	13	»	»	»	»	13	14
Meurthe-et-Moselle	106	»	32	8	53	199	182	»	17	30	69	298	497
Meuse	129	2	35	11	98	275	371	»	12	18	93	494	769
Morbihan	2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2
Moselle	8	»	69	17	769	863	4	»	1	10	99	114	977
Nièvre	8	»	»	7	2	17	36	2	1	10	2	51	68
Nord	1.288	1	2	1	7	1.299	3.753	1	6	»	18	3.778	5.077
Oise	243	»	3	7	4	257	2.750	»	9	24	39	2.822	3.079
Orne	61	»	»	»	»	61	427	»	»	9	6	442	503
Pas-de-Calais	113	»	4	»	11	128	316	»	2	»	7	325	453
Puy-de-Dôme	3	»	14	2	»	19	41	»	32	23	14	110	129
Pyrénées (Basses-)	6	821	22	8	34	891	»	915	94	»	6	1.015	1.906
Pyrénées (Hautes-)	»	171	38	4	2	215	»	136	271	3	1	411	626
Pyrénées-Orientales	4	1.225	4	»	6	1.239	1	1.678	9	»	3	1.691	2.930
Rhin (Bas-)	»	»	2	26	132	160	1	»	1	2	15	19	179
Rhin (Haut-)	»	»	13	359	53	425	»	»	2	269	24	295	720
Rhône	1	»	18	29	4	52	3	3	34	46	15	101	153
Saône (Haute-)	6	»	82	166	3	257	6	3	14	242	6	271	528
Saône-et-Loire	4	1	5	8	6	24	4	»	29	7	4	44	68
Sarthe	7	2	»	2		14	63	»	2	»	5	70	84
Savoie	»	5	299	28	2	334	»	1	186	21	5	208	542
Savoie (Haute-)	3	2	209	664	5	883	8	»	118	603	»	730	1.613
Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Seine-Inférieure	80	»	»	6	9	92	568	1	1	20	2	592	684
Seine-et-Marne	61	»	3	20	18	102	938	»	7	54	65	1.064	1.166
Seine-et-Oise	150	5	11	21	16	203	808	2	17	29	32	888	1.091
Sèvres (Deux-)	6	»	»	»	1	7	13	»	»	»	1	14	21
Somme	213	»	»	4	6	223	1.588	»	»	»	27	1.615	1.838
Tarn	»	6	3	3	»	12	6	103	658	21	5	793	805
Tarn-et-Garonne	18	66	851	14	2	951	19	86	1.361	10	19	1.495	2.446
Var	19	28	3.284	31	73	3.435	»	59	1.966	7	6	2.038	5.473
Vaucluse	3	41	375	13	4	436	»	90	510	10	6	616	1.052
Vendée	»	1	»	»	1	2	4	4	2	»	2	12	14
Vienne	»	»	»	6	2	8	11	1	11	11	7	41	49
Vienne (Haute-)	4	»	2	»	2	8	22	4	118	15	3	162	170
Vosges	14	2	48	14	13	91	14	»	25	27	»	66	157
Yonne	66	1	12	24	7	110	307	»	»	35	16	358	468
Ensemble	4.797	8.045	14.719	3.413	2.311	(2) 33.285	20.457	7.356	24.332	4.746	1.528	58.419	91.704

départements contigus. Par le Jura, ils ont gagné les Vosges (26 exploitants). Dès 1921, ils commencent à se rendre en Gascogne, entre Auch, Muret, Castelsarrasin et Villeneuve-sur-Lot. L'immigration espagnole s'est principalement dirigée vers le Bas-Languedoc, le Roussillon et la Gascogne. Quant aux Suisses, ils sont surtout attirés par la région de l'Est, la plus voisine de leur pays d'origine.

Sur le troisième tableau (page 846) est indiquée la répartition au 1er janvier 1927 des chefs d'exploitations agricoles de nationalité étrangère et de leurs familles (hommes femmes et enfants de plus de 13 ans). Ces nombres sont naturellement beaucoup plus élevés que ceux de 1922 qui se rapportaient aux seuls chefs d'exploitation, non compris leurs familles.

Les départements où les familles de propriétaires agricoles étrangers ont les effectifs les plus élevés sont : le Var, 3.435 dont 3.284 Italiens ; les Alpes-Maritimes, 2.922 dont 2.583 Italiens ; le Lot-et-Garonne, 2.714 dont 1.832 Italiens ; l'Hérault, 2.485 dont 2.222 Espagnols ; le Gers, 1.709 dont 1.046 Italiens.

Les membres des familles de fermiers et métayers sont également nombreux dans les mêmes départements : Alpes-Maritimes 6.116 dont 5.937 Italiens ; Lot-et-Garonne, 3.736 dont 2.749 Italiens et 646 Espagnols ; Var, 2.038 dont 1.966 Italiens ; Nord, 3.778 dont 3.753 Belges ; Gers, 3.255 dont 2.493 Italiens ; Haute-Garonne, 3.470 dont 2.741 Italiens.

Parmi les groupes ethniques qui prennent ainsi position dans l'agriculture française, deux méritent par leur importance un examen spécial : les Belges et les Italiens.

Immigration agricole italienne dans le Sud-Ouest (1). — Dans cette région, l'accroissement des superficies exploitées

(1) Voir notamment, G. Marcel-Rémond, *L'immigration italienne dans le sud-ouest de la France*, Paris, Dalloz, 1928. — R. de Boyer-Montégut, *L'immigration italienne dons le sud-ouest de la France*, éditions Spès, Paris, 1926. — E. James, *L'immigration italienne dans le sud-ouest de la France*, Revue des Études coopératives, octobre-décembre 1927. — P. Caziot, En pleine crise agraire, *La Journée industrielle*, 23 mars 1924. — E. Helsey, La terre française aux mains de l'étranger. (*Le Journal*, 4, 5, 7, 9, 17, 21 juin 1925). — R. Michels, Prolégomènes au problème de la politique mondiale de la population (*Weltwirtschaftlisches Archiv*, juillet 1927).

par des étrangers a été considérable : 178.000 hectares en 1926, au lieu de 30.000 en 1922, six fois plus (1). Ce mouvement a, de bonne heure, attiré l'attention, surtout la venue d'Italiens dans les quatre départements du Gers, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne.

On a vu (page 532), que ces départements forment le noyau central d'une des principales zones de dépopulation. De 1846 à 1921, la population totale y a baissé de 27 pour 100 ; la population rurale de 36 pour 100.

Population en milliers d'habitants

Départements	Totale		Diminution		Rurale		Diminution	
	1846	1921	Au total	Pour 100	1846	1921	Au total	Pour 100
Haute-Garonne....	482	425	57	12	335	229	106	32
Gers..............	315	195	120	38	75	170	105	38
Lot-et-Garonne....	346	240	106	31	[illegible]38	185	103	36
Tarn-et-Garonne...	243	160	83	34	182	110	72	40
Ensemble....	1.386	1.020	366	27	1.080	694	386	36

Sans doute, le perfectionnement et le développement de l'outillage agricole compensent, en partie, la diminution de main-d'œuvre. Mais avant la guerre, la population rurale comprenait une proportion élevée de familles à enfant unique, et de chefs d'exploitation âgés dont le rendement diminuait chaque année. Les terres y subissaient une très forte dépréciation. D'après M. Caziot, une propriété de 19 hectares dans le Gers, valant 63.000 francs en 1887, n'était plus estimée que 32.000 francs en 1906, et s'est vendue 23.150 francs en 1910. Près de Montauban, une autre de 44 hectares tombe de 66.000 francs en 1898, à 16.000 seulement en 1917 (2).

(1) M. Paon, *Le Progrès civique*, 9 juin 1928, p. 7787.
(2) Cité par Marcel-Rémond, *op. cit.*, p. 15.

La guerre, faisant disparaître des éléments adultes, accentue encore l'abandon des campagnes. M. Barthélemy évalue à 50.000 hectares la superficie des terres non cultivées dans le Gers en 1922 (1). Les propriétaires de ces régions désertées tentent de faire appel en 1921 à des Bretons et à des Savoyards, mais cet essai n'a que d'insuffisants résultats.

Cependant, l'immigration agricole étrangère fut, au moins au début, un phénomène spontané. Dès la fin de la guerre, des Suisses du pays de Vaud vinrent s'établir dans les arrondissements de Nérac (Lot-et-Garonne) et de Lectoure (Gers) (2). Une société suisse fut fondée pour chercher en France des domaines disponibles où des fermiers et métayers suisses pourraient être installés (3). Le climat particulier du Sud-Ouest semble avoir empêché la réussite complète de cette initiative.

Au début de 1922, deux colons italiens arrivent isolément du Piémont. Chez un propriétaire des environs d'Auch, ayant des intérêts en Italie, naît alors l'idée d'organiser un recrutement familial italien. A la fin de l'année, huit familles italiennes sont installées dans le Gers. Le mouvement s'étend assez vite aux régions de Nérac (Lot-et-Garonne), Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), Toulouse (Haute-Garonne). Les offices agricoles du Gers, de la Haute-Garonne, puis le Comité régional de la main-d'œuvre agricole du Sud-Ouest (créé en mars 1924), s'adressent à l'Italie pour obtenir des agriculteurs (4). En même temps, les colons déjà fixés déterminaient leurs proches et leurs connaissances à venir les rejoindre. Ouvriers et valets, métayers, fermiers et propriétaires italiens arrivent de plus en plus nombreux; le maximum de cette immigration, mi-organisée, mi-spontanée, se place en 1924. Pour cette année, l'*Union*, journal italien de Paris, évalue à 4.300 le nombre des nouveaux colons italiens, dont 3.400 métayers (5).

---

(1) *L'Économiste français*, 22 novembre 1924.
(2) P. Caziot, *La Journée industrielle*, 23 mars 1924.
(3) *Revue internationale du Travail*, avril 1927 (L'émigration suisse en France).
(4) De Boyer Montégut, *op. cit.*
(5) D'après R. Michels, *op. cit.*

Dans un discours à la Chambre des Députés, le 28 novembre 1924, M. Mussolini déclare que dans les neuf premiers mois de 1924, plus de 4.000 Italiens, dont 2.500 métayers sont allés dans le Sud-Ouest de la France (1).

Une note du Bureau international du Travail (au début de mars 1925) signale que 300 familles italiennes, groupant 2.000 personnes, se sont installées dans le Lot-et-Garonne en 1924, mettant 25.000 hectares en culture (2).

Parmi ces immigrés italiens, les métayers sont de beaucoup les plus nombreux ; mais des familles s'associant pour l'exploitation en fermage de grands domaines, le nombre des propriétaires italiens va, lui aussi, en croissant. On a donné le tableau suivant des acquisitions agricoles dans le Gers par des étrangers, de 1919 à 1924 (3).

Acquisition de propriétés par des étrangers dans le Gers

Années	Nombre d'acquéreurs	Superficie totale (hectares)	Superficie moyenne (hectares)	Prix global 1.000 (francs)	Prix moyen de l'hectare (francs)
1919	11	118	10,7	1.408	1.100
1920	24	577	24,0	902	1.570
1921	16	299	18,7	426	1.420
1922	(*a*) 18	345	19,2	497	1.440
1923	(*b*) 58	1.486	25,6	2.484	1.660,
1924	(*c*) 238	5.964	25,5	10.247	1.730
Ensemble	(*d*) 365	8.789	24,1	15.964	1.720

(*a*) Dont 4 Italiens. — (*b*) Dont 38 Italiens. — (*c*) Dont 218 Italiens. — (*d*) Dont 260 Italiens, 56 Espagnols, 27 Suisses.

D'après un rapport du préfet du Gers au Conseil général, au 1er janvier 1926, des étrangers, dont les deux tiers étaient des

(1) *Moniteur des intérêts matériels*, 23 juin 1926 (La valeur de la terre et l'immigration en France).

(2) *Journée industrielle*, 26 octobre 1924 (La main-d'œuvre étrangère en Gascogne).

(3) *La plus grande famille*, 1925, p. 960.

Italiens, possédaient dans ce département 17.178 hectares. Au 1er janvier 1927, 18.119 hectares, soit 2,9 pour 100 de la superficie totale du département.

D'après une autre statistique préfectorale, au 1er janvier 1927, 1.832 Italiens possédaient dans le Lot-et-Garonne, 8.984 hectares, soit 1,7 pour 100 de la superficie totale. Fermiers et métayers italiens y exploitaient en outre 12.456 hectares (1).

Voici maintenant, d'après les enquêtes du ministère de l'Agriculture, les résultats d'ensemble pour les quatre départements.

SUPERFICIES (EN HECTARES) EXPLOITÉES DANS LE SUD-OUEST PAR DES ÉTRANGERS EN 1922 ET EN 1926

Départements	Au total		Par des Italiens
	1926	1922	1926
Gers	41.500	8.865	28.500
Haute-Garonne	23.500	1.560	20.000
Lot-et-Garonne	30.000	3.124	21.500
Tarn-et-Garonne	18.000	558	16.500
TOTAUX	113.000	14.107	86.500

Dans ces quatre départements, la superficie totale exploitée par des étrangers, passe de 14.107 hectares en 1922, à 113.000 hectares en 1926. En 1926, les Italiens seuls y cultivent 86.500 hectares, soit 76,5 pour 100, plus des trois quarts des terres travaillées par les étrangers.

Originaires de l'Italie du Nord (Piémont, Lombardie, Vénétie, Frioul), principalement des régions de Bergame, Udine, Trieste, ils se sont, pour la plupart, fixés dans la zone délimitée par Toulouse, Montauban, Villeneuve-sur-Lot, Marmande, Auch, Muret. Pour leur effectif total au 1er janvier 1927,

(1) MARCEL-RÉMOND, *op. cit.*, p. 67.

M. Marcel-Rémond (1) donne les résultats d'une enquête faite par la gendarmerie et une évaluation personnelle, qu'il estime plus proche de la réalité.

ITALIENS DANS LE SUD-OUEST

Départements	Italiens en 1927 d'après		Recensement de 1926		Recensement de 1921	
	l'enquête de la gendarmerie	l'évaluation de M. Marcel Rémond	Italiens	Étrangers au total	Italiens	Étrangers au total
Haute-Garonne.....	6.521	13.000	6.776	22.062	358	10.977
Gers...............	7.340	8.800	6.383	11.671	85	4.742
Lot-et-Garonne.....	6.539	12.000	7.594	14.912	120	5.238
Tarn-et-Garonne ...	3.889	7.000	4.123	7.070	54	1.435
ENSEMBLE.....	24.289	40.800	24.876	55.715	617	22.392

D'après les recensements, le nombre total des étrangers a doublé de 1921 à 1926, s'accroissant de 23.000 environ, ce qui permet d'estimer trop élevée l'évaluation de M. Marcel Rémond.

Les conséquences directes de cette immigration ont été : la remise en culture d'une étendue considérable de terres en friche ; l'introduction de cultures nouvelles ou délaissées (riz, mûrier pour l'industrie séricicole) ; l'accroissement du prix des terres (2) ; la diminution de la crise de main-d'œuvre et, par contre-coup, un retour à la sagesse des métayers français de la région, devenus d'une exigence exagérée sous l'influence de la propagande communiste (3).

D'après M. E. James (4), « les Italiens du Sud-Ouest se sont

(1) MARCEL-RÉMOND, *op. cit.*, p. 29 et 30.
(2) Voir le tableau de la page. 851.
(3) MARCEL-RÉMOND, *op. cit.*
(4) E. JAMES, *op. cit.*, p. 17, 18.

mis très courageusement au travail et leur labeur a enrichi toute la région... ils passent pour travailleurs et intelligents... on doit enregistrer le contentement de tous les propriétaires qui les ont employés... ils manquent surtout de capitaux ». De son côté, M. Marcel-Rémond (1) déclare : « Ceux qui se sont conformés aux usages ont réussi. Ils sont maintenant acclimatés... Sans 40.000 Lombards et Frioulans, les terres seraient en friche, les métayers plus exigeants, la main-d'œuvre plus rare, la production moins abondante... Toutefois, en ce qui concerne les maîtres-valets, l'introduction n'a pas réussi. Dès qu'ils ont acquis un pécule, ils achètent des métairies. Les propriétaires sont obligés maintenant d'avoir recours aux Russes et aux Tchécoslovaques ».

M. de Boyer-Montégut (2), qui est de la région, leur est aussi favorable. « Les enquêteurs italiens affirment que leurs compatriotes n'ont pas eu à se plaindre. Ils accomplissent un pas sérieux vers l'accession à la propriété. C'est dans la position de fermiers qu'ils réussissent le mieux. Leurs qualités de grands travailleurs, leur rusticité, leur énergie, trouvent un emploi parfait. Il en est de même de la plupart des acquéreurs, sauf le déchet du début : incapables non professionnels, ayant payé trop cher ou sans fond de roulement. »

Un ingénieur agronome, M. A. Beckerich (3), est tout aussi affirmatif : « Il faut grandement se féliciter de la venue de ces Italiens, qui refont dans notre Gers une population française et assurent la reprise de l'activité économique. »

Immigration agricole belge dans le Nord. — Elle n'a pas été jusqu'à présent l'objet d'études aussi nombreuses que l'immigration italienne dans le Sud-Ouest, quoique son importance numérique soit peut-être plus grande. Mais, les Belges étaient déjà nombreux dans la région du Nord avant la guerre, leur accroissement a moins attiré l'attention, d'autant que

---

(1) Marcel-Rémond, *op. cit.*, p. 81, 88.
(2) M. de Boyer-Montégut, *op. cit.*, p. 31.
(3) *La République française*, 29 mars 1924.

leur venue n'a pas donné lieu à une propagande aussi active pour les grouper en vue du maintien de leur nationalité d'origine.

Voici, d'après l'enquête de 1926 effectuée par le ministère de l'Agriculture, l'importance des terres exploitées par les Belges dans les départements du Nord de la France, où ils tiennent la première place parmi les exploitants agricoles étrangers.

SUPERFICIES (EN HECTARES) EXPLOITÉES PAR DES ÉTRANGERS DANS QUELQUES DÉPARTEMENTS DU NORD, EN 1926

Départements	Au total		Par des Belges
	1926	1922	1926
Aisne	44.600	31.280	41.000
Ardennes	26.500	18.786	25.000
Eure	22.000	17.072	20.200
Nord	26.600	23.731	26.400
Oise	44.500	33.963	43.500
Seine-et-Marne	21.000	16.034	18.000
Somme	25.200	15.098	24.800
Ensemble	210.400	155.964	198.900

La superficie totale mise en culture par des étrangers a augmenté en 4 ans de 156.000 à 210.000 hectares. Les Belges à eux seuls travaillent 199.000 hectares, soit 95 pour 100 du total. Cet afflux de colons belges dans les régions du Nord de la France tient surtout au prix élevé de la terre en Belgique. Il crée une situation délicate pour les fermiers français, handicapés par la surenchère des nouveaux immigrants.

6. — Étrangers en France en 1926 et 1928

On peut chercher un contrôle des statistiques fragmentaires sur l'immigration de 1921 à 1925, dans les résultats du recen-

Étrangers résidant en France d'après le recensement de 1926 (1)

Départements	Nombre des habitants au total	Nombre des étrangers	Étrangers pour 10.000 habitants	Départements	Nombre des habitants au total	Nombre des étrangers	Étrangers pour 10.000 habitants
Ain	317.195	13.638	430				
Aisne	489.022	36.723	751	Lot	171.776	1.783	103
Allier	370.562	5.734	155	Lot-et-Garonne	246.609	15.590	632
Alpes (Basses-)	88.347	5.616	636	Lozère	104.733	170	16
Alpes (Hautes-)	87.963	3.327	378	Maine-et-Loire	477.741	3.276	69
Alpes-Maritimes	435.253	140.648	3.231	Manche	431.367	3.078	71
Ardèche	289.263	5.790	200	Marne	397.773	22.590	558
Ardennes	297.448	30.782	1.035	Marne (Haute-)	195.370	7.834	401
Ariège	167.498	6.450	378	Mayenne	259.934	946	36
Aube	238.253	9.574	402	Meurthe-et-Moselle	552.087	81.668	1.479
Aude	291.951	30.096	1.031	Meuse	218.131	17.776	815
Aveyron	328.886	9.852	300	Morbihan	543.175	491	9
Belfort (Territoire de)	96.594	8.810	912	Moselle	633.461	114.409	1.806
Bouches-du-Rhône	929.549	180.118	1.938	Nièvre	260.502	4.634	178
Calvados	390.492	10.741	275	Nord	1.969.182	233.045	1.183
Cantal	196.999	1.642	83	Oise	405.971	28.381	699
Charente	312.790	2.011	64	Orne	277.637	4.162	149
Charente-Inférieure	417.789	3.363	80	Pas-de-Calais	1.171.912	153.175	1.307
Cher	298.398	4.068	136	Puy-de-Dôme	515.399	10.512	204
Corrèze	269.289	1.246	46	Pyrénées (Basses-)	414.556	28.527	688
Corse	289.890	8.612	297	Pyrénées (Hautes-)	187.875	8.799	469
Côte-d'Or	328.881	10.023	305	Pyrénées-Orientales	229.979	33.874	1.473

Côtes-du-Nord	552.788	1.503	27	Rhin (Bas-)	670.985	25.192	375
Creuse	219.148	1.605	73	Rhin (Haut-)	490.654	25.396	518
Dordogne	392.489	3.716	95	Rhône	993.915	63.152	635
Doubs	296.591	23.634	797	Saône (Haute-)	226.313	7.030	309
Drôme	263.750	5.685	215	Saône-et-Loire	549.240	18.801	342
Eure	308.445	10.394	337	Sarthe	387.482	1.847	48
Eure-et-Loir	255.213	3.058	121	Savoie	231.210	19.600	848
Finistère	753.702	757	10	Savoie (Haute-)	245.317	19.668	802
Gard	402.601	25.589	635	Seine	4.628.637	433.189	936
Garonne (Haute-)	431.505	22.796	528	Seine-Inférieure	885.299	17.750	200
Gers	196.419	12.084	615	Seine-et-Marne	380.017	23.624	622
Gironde	827.973	30.323	363	Seine-et-Oise	1.137.524	83.940	738
Hérault	500.575	56.470	1.128	Sèvres (Deux-)	309.820	1.169	38
Ille-et-Vilaine	561.688	4.042	72	Somme	473.916	18.689	394
Indre	255.095	1.525	60	Tarn	301.717	13.014	431
Indre-et-Loire	334.486	4.252	127	Tarn-et-Garonne	164.191	6.942	423
Isère	558.079	51.400	921	Var	347.932	60.664	1.744
Jura	230.685	11.233	487	Vaucluse	230.549	15.141	657
Landes	263.111	3.860	146	Vendée	395.602	929	23
Loir-et-Cher	248.099	2.635	106	Vienne	310.474	1.787	58
Loire	669.216	34.038	508	Vienne (Haute-)	351.311	1.583	45
Loire (Haute-)	260.610	1.537	59	Vosges	382.100	9.435	247
Loire-Inférieure	651.487	5.951	91	Yonne	277.230	7.993	288
Loiret	341.225	6.841	201	90 DÉPARTEMENTS	40.743.851	2.505.047	615

(1) Statistique générale de la France, *Recensement de 1926*, tome I, 1re partie.

sement de 1926, bien que les seuls actuellement connus ne concernent que la population de résidence habituelle dite population légale (1).

Etrangers résidant en France le 7 *mars* 1926 *(recensement)*. — A cette date, on a recensé 2.505.000 étrangers sur un total de 40.744.000 personnes résidant en France, au lieu de 1.550.000 en 1921 sur 39.210.000 habitants. L'accroissement net est de 955.000 étrangers ; la proportion pour 1.000 s'est élevée de 40 à 62.

Or, d'après le tableau trimestriel des entrées et sorties contrôlées de travailleurs étrangers (page 805), du 1er avril 1921 au 1er avril 1926, l'excédent des entrées est voisin de 780.000. Si l'on admet que cette immigration contrôlée correspond aux deux tiers de l'immigration complète, celle-ci serait de l'ordre de 1.170.000.

Ce dernier résultat cadre assez bien avec le calcul de l'excédent apparent d'immigration par rapprochement de la croissance calculée (balance des naissances et des décès) avec l'augmentation constatée entre les recensements de 1921 et 1926. On a trouvé (page 628), 1.124.000 pour cet excédent d'immigration.

Mais, ces deux estimations dépassent sensiblement l'accroissement du nombre des étrangers, 955.000 ; c'est qu'il y a lieu de tenir compte aussi des étrangers devenus Français. Dans l'intervalle considéré, on a enregistré un peu plus de 89.000 naturalisations et il s'est produit un minimum de 87.000 francisations ; ce total de 176.000 étrangers ayant acquis la nationalité française, établit entre les diverses évaluations ci-dessus un accord satisfaisant.

Etrangers par département en 1926. — Le tableau ci-dessus fait connaître la répartition entre les 90 départements des 2.505.000 étrangers qui avaient leur résidence habituelle en France le 7 mars 1926.

(1) Voir les deux volumes : Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement* de 1926 et Statistique générale de la France, *Recensement de* 1926, t. I, 1re partie.

L'augmentation étant générale, la distribution des étrangers entre les départements est restée très semblable en 1926, à ce qu'elle était en 1921. La répartition dans les régions précédemment constituées (page 26) avec les 43 départements qui comptent le plus d'étrangers, est la suivante :

Régions	Étrangers en milliers 1926	1921
Nord	472	267
Est	140	77
Jura	56	32
Alpes	100	55
Littoral méditerranéen	543	434
Pyrénées-Garonne	144	85
Parisienne	569	296
Lyonnaise	116	66
43 départements	2.140	1.312
3 départements d'Alsace et Lorraine	165	133
44 autres départements	200	105
90 DÉPARTEMENTS	2.505	1.550

Un cinquième environ du total général est dans la région parisienne (569.000), un second cinquième sur le littoral méditerranéen (543.000) un autre au voisinage de la frontière belge (472.000). Ces trois zones groupent 1.584.000 étrangers, près des trois quarts du total ou 73 pour 100. On en trouve ensuite 144.000 dans l'Aquitaine, 140.000 dans l'Est, 165.000 dans les trois départements d'Alsace et Lorraine. Les autres régions où les étrangers sont le plus nombreux sont la région de Lyon (116.000), les Alpes (100.000) et le Jura (56.000).

L'importance relative de la minorité étrangère dans chaque département est représentée par la proportion pour 10.000 habitants. Elle est inscrite dans le tableau des pages 856 et 857. Elle est la plus forte dans la partie du territoire limitée par les frontières Nord, Est et Sud, ainsi que par une ligne brisée allant de Bayonne à Orange et à Mantes. Ce sont des régions frontières où les communications avec l'étranger sont commodes et où la main-d'œuvre trouve un facile emploi en raison de l'activité industrielle, agricole ou commerciale. Ainsi, la proportion des étrangers est très élevée sur le littoral méditerranéen (Alpes-

Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Hérault, Aude), dans les régions industrielles du Nord et de l'Est (Nord, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Ardennes, territoire de Belfort, Doubs), aux deux extrémités de la chaîne des Pyrénées (Pyrénées-Orientales, Basses-Pyrénées), ainsi qu'en Savoie. La proportion est également élevée pour les trois départements d'Alsace et Lorraine, principalement dans la Moselle.

Au contraire, la proportion des étrangers est beaucoup moins importante dans la partie du territoire à l'ouest de cette même ligne brisée, jusqu'au littoral de la Manche et de l'Atlantique. Elle est particulièrement faible en Bretagne, en Vendée, sur la majeure partie du Plateau Central.

Dans deux départements seulement on a constaté une diminution d'ailleurs faible : Pyrénées-Orientales, 33.874 étrangers en 1926, au lieu de 34.435 en 1921 ; Seine-Inférieure, 17.750 au lieu de 17.878.

Ce ne sont pas les départements qui ont le plus d'étrangers qui ont fourni les taux d'augmentation les plus considérables, comme on le voit sur le tableau ci-après :

Départements ayant en 1926	Nombre de départements	Étrangers recensés		Accroissement	
		1926	1921	Totaux	Pour 100
Plus de 40.000 étrangers...	12	1.651	1.026	625	60
De 10.001 à 40.000.........	31	656	432	224	52
De 1.001 à 10.000.........	42	195	90	105	116
Moins de 1.000............	5	3	2	1	55
Ensemble.............	90	2.505	1.550	955	66

Les 42 départements qui n'avaient chacun, en 1926, que de 1.001 à 10.000 étrangers, ont le taux d'accroissement le plus fort ; 116 pour 100 étrangers recensés en 1921 ; ils n'ont d'ailleurs au total que 195.000 étrangers (90.000 en 1921). Pour les autres groupes de départements le coefficient d'augmentation est inférieur à celui de la France entière :

Départements ayant plus de 40.000 étrangers en 1926

Départements	Étrangers en milliers		Accroissement	
	1926	1921	Au total	Pour 100 étrangers en 1921
Seine	433	233	200	81
Nord	233	174	59	34
Bouches-du-Rhône	180	147	33	22
Pas-de-Calais	153	38	115	299
Alpes-Maritimes	141	101	40	40
Moselle	114	89	25	29
Seine-et-Oise	84	34	50	146
Meurthe-et-Moselle	82	44	38	86
Rhône	63	39	24	64
Var	61	53	8	16
Hérault	56	52	4	8
Isère	51	22	29	130
Ensemble	1.651	1.026	625	60

La plus forte augmentation relative est celle du Pas-de-Calais où le nombre des étrangers a quadruplé ; viennent ensuite l'Isère (130 pour 100), la Meurthe-et-Moselle (86 pour 100), la région parisienne (Seine-et-Oise, 146 pour 100 ; Seine, 81 pour 100). Dans sept autres départements de ce groupe, elle est plus faible que dans la France entière, les départements méditerranéens fournissant les taux d'accroissement les moins élevés : 22 pour 100 dans les Bouches-du-Rhône, 16 pour 100 dans le Var, 8 pour 100 seulement dans l'Hérault. La remise en activité des usines sinistrées, les travaux de reconstitution expliquent l'augmentation de la population étrangère dans le Pas-de-Calais et la Meurthe-et-Moselle ; le développement général de l'industrie, dans les régions parisienne et lyonnaise.

Ainsi, 31 départements avaient en 1926, de 10.000 à 40.000 étrangers, au lieu de 24 en 1921 et 17 en 1911. Le taux d'augmentation est particulièrement important dans les départements ci-après : Puy-de-Dôme (247 pour 100 étrangers en

Départements ayant de 10.000 a 40.000 étrangers en 1926

Départements	Étrangers en milliers		Augmentation	
	1926	1921	Totale	Pour 100
Aisne	36,7	19,2	17,5	91
Loire	34,0	18,9	15,1	80
Pyrénées-Orientales	33,9	34,4	— 0,5	— 2
Ardennes	30,8	23,8	7,0	29
Gironde	30,3	25,3	5,0	20
Aude	30,1	23,7	6,4	27
Basses-Pyrénées	28,5	22,1	6,4	29
Oise	28,4	17,7	10,7	61
Gard	25,6	14,1	11,4	81
Haut-Rhin	25,4	20,2	5,2	26
Bas-Rhin	25,2	24,4	0,8	3
Doubs	23,6	14,1	9,6	68
Seine-et-Marne	23,6	17,9	5,7	135
Haute-Garonne	22,8	11,0	11,8	108
Marne	22,6	11,1	11,5	104
Haute-Savoie	19,7	12,1	7,6	62
Savoie	19,6	13,0	6,6	50
Saône-et-Loire	18,8	7,9	10,9	139
Somme	18,7	12,4	6,3	50
Meuse	17,8	10,6	7,2	67
Seine-Inférieure	17,7	17,8	— 0,1	— 1
Lot-et-Garonne	15,6	5,2	10,4	198
Vaucluse	15,1	8,8	6,4	73
Ain	13,6	8,4	5,3	63
Tarn	13,0	4,7	8,3	175
Gers	12,1	4,7	7,3	155
Jura	11,2	5,8	5,4	94
Calvados	10,7	6,8	3,9	57
Puy-de-Dôme	10,5	3,0	7,5	247
Eure	10,4	8,2	2,2	27
Côte-d'Or	10,0	4,1	5,9	143
Ensemble	656,2	431,8	224,4	52

1921), Lot-et-Garonne (198), Tarn (175), Gers (155), Côte-d'Or (143), Saône-et-Loire (139), Seine-et-Marne (135), Haute-Garonne (108), Marne (104). Il est le plus faible en Alsace, dans la Gironde, l'Aude, l'Eure, et les Ardennes.

La catégorie des départements, où le nombre des étrangers est compris entre 1.000 et 10.000, contient les circonscriptions dans lesquelles l'accroissement relatif a été le plus élevé depuis 1921. Le taux d'augmentation dépasse 200 pour 100 dans l'Yonne, l'Aube, le Cantal, la Creuse, l'Allier, la Corrèze, 300 pour 100 dans le Cher, 450 pour 100 dans l'Ardèche.

En résumé, les plus fortes augmentations relatives sont constatées, non pas dans les départements où les étrangers sont nombreux, mais dans le Massif Central et dans les départements avoisinants (Allier, Puy-de-Dôme, Creuse, Cantal, Lozère, Ardèche), ainsi qu'aux confins de la Champagne et de la Bourgogne (Aube, Marne, Yonne, Côte-d'Or) et dans le bassin de la Garonne (Tarn-et-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Gers, Haute-Garonne). Ce sont surtout les régions de dépeuplement qui ne renferment d'ailleurs que des effectifs étrangers assez faibles compris entre 1.000 et 10.000. La venue de nouveaux contingents d'immigrés y a été principalement déterminée par les pertes de la population rurale. Toutefois, le développement de certaines industries doit y avoir contribué dans l'Allier, le Puy-de-Dôme, le Tarn.

Au contraire, en Alsace, près de la frontière belge, tout le long des côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée, ainsi que dans les Pyrénées, l'accroissement relatif est faible, presque toujours inférieur à celui constaté pour la France entière (Landes et Gard excepté). Dans les Pyrénées-Orientales et la Seine-Inférieure, le nombre des étrangers est même plus faible en 1926 qu'en 1921. Un grand nombre de Belges qui, pendant la guerre, avaient suivi leur gouvernement en Seine-Inférieure, sont retournés dans leurs foyers. La diminution du nombre des étrangers dans les Pyrénées-Orientales peut être attribuée soit aux naturalisations, soit au fait que les étrangers, qui s'y étaient primitivement arrêtés, ont poussé plus avant vers l'intérieur du pays ; ou à ces deux causes à la fois.

NOMBRE DES ÉTRANGERS PAR ARRONDISSEMENT DANS LA POPULATION LÉGALE

RECENSEMENT DE 1926

Arrondissements	Nombre des étrangers — Au total	Nombre des étrangers — pour 10.000 habitants
Ain :		
Belley	4.138	612
Bourg	2.411	132
Nantua	7.089	1.047
Aisne :		
Laon	12.311	839
Saint-Quentin	9.133	759
Soissons	10.721	840
Vervins	4.558	484
Allier :		
Montluçon	2.182	166
Moulins	1.312	105
Lapalisse	2.240	195
Alpes (Basses-) :		
Barcelonnette	906	899
Digne	1.598	398
Forcalquier	3.112	816
Aveyron :		
Millau	974	108
Rodez	940	65
Villefranche	7.938	840
Belfort :		
Belfort	8.810	912
Bouches-du-Rhône :		
Aix	24.091	1.843
Arles	9.140	962
Marseille	146.887	2.087
Calvados :		
Bayeux	688	127
Caen	6.322	385
Lisieux	3.129	268
Vire	602	108
Cantal :		
Aurillac	469	61
Montbard	3.222	417
Côtes-du-Nord :		
Dinan	441	36
Guingamp	152	12
Lannion	162	17
Saint-Brieuc	748	37
Creuse :		
Aubusson	828	96
Guéret	777	59
Dordogne :		
Bergerac	1.732	195
Nontron	190	27
Périgueux	887	56
Sarlat	907	120
Doubs :		
Besançon	6.422	473

Alpes (Hautes-) :		
Briançon	1.369	540
Gap	1.958	313
Alpes-maritimes :		
Grasse	48.936	3.455
Nice	91.712	3.125
Ardèche :		
Largentière	786	115
Privas	4.268	415
Tournon	736	62
Ardennes :		
Mézières	25.127	1.139
Rethel	2.770	677
Vouziers	2.885	802
Ariège :		
Foix	5.637	538
Saint-Girons	813	129
Aube :		
Bar-sur-Aube	1.828	550
Nogent-sur-Seine	1.932	421
Troyes	5.814	365
Aude :		
Carcassonne	11.219	834
Limoux	3.794	716
Narbonne	15.083	1.444

Mauriac	732	150
Saint-Flour	441	62
Charente :		
Angoulême	921	51
Cognac	550	71
Confolens	540	96
Charente-Inférieure :		
Jonzac	443	71
Rochefort	892	76
La Rochelle	1.342	154
Saintes	686	45
Cher :		
Bourges	3.349	163
Saint-Amand	719	78
Corrèze :		
Brive	335	32
Tulle	911	55
Corse :		
Ajaccio	2.269	300
Bastia	4.436	405
Corte	859	157
Sartène	1.048	210
Côte-d'Or :		
Beaune	1.525	179
Dijon	5.276	317

Montbéliard	12.467	1.120
Pontarlier	4.745	962
Drôme :		
Die	835	203
Nyons	580	151
Valence	4.270	232
Eure :		
Andelys (Les)	3.004	415
Bernay	2.605	262
Evreux	4.785	350
Eure-et-Loir :		
Chartres	1.520	116
Châteaudun	374	58
Dreux	1.164	195
Finistère :		
Brest	319	14
Châteaulin	34	3
Morlaix	134	10
Quimper	270	10
Gard :		
Alès	10.843	778
Nîmes	13.281	601
Vigan (Le)	1.465	347

NOMBRE DES ÉTRANGERS PAR ARRONDISSEMENT DANS LA POPULATION LÉGALE

RECENSEMENT DE 1926 *(suite)*

Arrondissements	Nombre des étrangers — Au total	Nombre des étrangers — pour 10.000 habitants
Garonne (Haute-)		
Saint-Gaudens	5.456	612
Toulouse	17.340	506
Gers :		
Auch	4.053	590
Condom	6.453	816
Mirande	1.578	325
Gironde :		
Blaye	938	179
Bordeaux	25.515	442
Langon	2.206	250
Libourne	1.664	151
Hérault :		
Béziers	32.326	1.354
Montpellier	24.144	921
Ille-et-Vilaine :		
Fougères	398	49

Arrondissements	Nombre des étrangers — Au total	Nombre des étrangers — pour 10.000 habitants
Roanne	2.151	149
Saint-Étienne	29.402	734
Loire (Haute-) :		
Brioude	802	134
Le Puy	735	37
Loire-Inférieure :		
Châteaubriant	111	10
Nantes	3.538	100
Saint-Nazaire	2.302	120
Loiret :		
Montargis	3.706	292
Orléans	3.135	146
Lot :		
Cahors	1.216	184
Figeac	361	62
Gourdon	206	43

Arrondissements	Nombre des étrangers — Au total	Nombre des étrangers — pour 10.000 habitants
Mayenne :		
Laval	643	41
Mayenne	303	29
Meurthe-et-Moselle :		
Briey	60.278	4.099
Lunéville	2.925	333
Nancy	18.465	582
Meuse :		
Bar-le-Duc	2.330	354
Commercy	3.302	589
Verdun	12.144	1.261
Morbihan :		
Lorient	264	13
Pontivy	70	4
Vannes	157	8

Redon	153	20
Rennes	1.489	53
Saint-Malo	2.002	163
Indre :		
Blanc (Le)	200	40
Châteauroux	977	65
Châtre (La)	348	64
Indre-et-Loire :		
Chinon	561	79
Tours	3.691	140
Isère :		
Grenoble	34.166	1.088
Tour-du-Pin (La)	4.719	434
Vienne	12.515	924
Jura :		
Dôle	2.445	401
Lons-le-Saunier	4.640	380
Saint-Claude	4.148	866
Landes :		
Dax	1.535	114
Mont-de-Marsan	2.325	181
Loir-et-Cher :		
Blois	2.117	117
Vendôme	518	77
Loire :		
Montbrison	2.485	200

Lot-et-Garonne :		
Agen	7.808	822
Marmande	3.866	451
Villeneuve-sur-Lot	3.916	594
Lozère :		
Florac	51	23
Mende	119	14
Maine-et-Loire :		
Angers	1.586	79
Cholet	231	21
Saumur	731	64
Segré	728	130
Manche :		
Avranches	805	68
Cherbourg	1.128	84
Coutances	551	60
Saint-Lô	594	68
Marne :		
Châlons-sur-Marne	3.698	439
Épernay	2.800	311
Reims	13.594	746
Vitry-le-François	2.498	607
Marne-(Haute-) :		
Chaumont	6.199	467
Langres	1.635	261

Moselle :		
Boulay	6.573	1.432
Château-Salins	835	244
Forbach	27.598	2.635
Metz-Campagne	14.800	1.506
Metz-Ville	11.648	1.674
Sarrebourg	1.156	212
Sarreguemines	2.425	354
Thionville-Est	8.616	1.385
Thionville-Ouest	40.758	4.249
Nièvre :		
Château-Chinon	329	58
Clamecy	1.100	185
Nevers	3.205	222
Nord :		
Avesnes	27.112	1.265
Cambrai	4.181	241
Douai	31.875	1.695
Dunkerque	14.740	579
Lille	109.308	1.288
Valenciennes	45.810	1.579
Oise :		
Beauvais	6.991	500
Compiègne	9.168	717
Senlis	12.222	882

NOMBRE DES ÉTRANGERS PAR ARRONDISSEMENT DANS LA POPULATION LÉGALE

RECENSEMENT DE 1926 *(suite)*

Arrondissements	Nombre des étrangers		Arrondissements	Nombre des étrangers		Arrondissements	Nombre des étrangers	
	Au total	pour 10.000 habitants		Au total	pour 10.000 habitants		Au total	pour 10.000 habitants
Orne :			Villefranche	2.329	170	*Somme* :		
Alençon	2.333	143	*Saône (Haute-)*.			Abbeville	2.127	174
Argentan	1.829	160	Lure	3.813	362	Amiens	6.019	265
Pas-de-Calais :			Vesoul	3.217	266	Montdidier	3.897	789
Arras	22.804	943	*Saône-et-Loire* :			Péronne	6.646	883
Béthune	121.829	2.360	Autun	3.474	307	*Tarn* :		
Boulogne	4.367	197	Châlon-sur-Saône	9.651	459	Albi	8.689	589
Montreuil	1.767	215	Charolles	4.689	404	Castres	4.325	281
Saint-Omer	2.408	217	Mâcon	987	90	*Tarn-et-Garonne* :		
Puy-de-Dôme...			*Sarthe* :			Castelsarrazin	3.868	599
Clermont-Ferrand	6.159	284	Flèche (La)	355	45	Montauban	3.074	309
Issoire	1.464	216	Mamers	370	46	*Var* :		
Riom	2.363	207	Mans (Le)	1.122	50	Draguignan	23.988	2.189
Thiers	526	45	*Savoie* :			Toulon	36.676	1.540
Pyrénées (Basses-) :			Albertville	5.954	920	*Vaucluse* :		
Bayonne	17.430	1.037	Chambéry	7.350	610	Avignon	8.851	729
Oloron	5.894	685						

Pau	5.203	324
Pyrénées (Hautes-) :		
Bagnères-de-Bigorre	4.625	531
Tarbes	4.174	414
Pyrénées-Orientales :		
Céret	7.477	1.629
Perpignan	22.121	1.504
Prades	4.276	1.157
Rhin (Bas-) :		
Erstein	1.003	159
Haguenau	1.709	219
Molsheim	1.863	296
Saverne	1.013	126
Sélestat	1.114	185
Strasbourg-Camp	1.995	204
Strasbourg-Ville	15.102	865
Wissembourg	1.393	258
Rhin (Haut-) :		
Altkirch	1.804	380
Colmar	2.285	249
Guebwiller	2.828	483
Mulhouse	14.491	779
Ribeauvillé	1.032	206
Thann	2.956	521
Rhône :		
Lyon	60.823	710

Saint-Jean-de-M.	6.296	1.368
Savoie (Haute-) :		
Annecy	7.524	739
Bonneville	5.032	668
Thonon-les-Bains	7.112	1.043
Seine :		
Paris	293.442	1.022
Saint-Denis	87.488	857
Sceaux	52.259	710
Seine-Inférieure :		
Dieppe	3.111	159
Havre (Le)	5.908	189
Rouen	8.731	231
Seine-et-Marne :		
Meaux	9.734	673
Melun	9.632	596
Provins	4.258	578
Seine-et-Oise :		
Corbeil	14.325	671
Pontoise	28.532	887
Rambouillet	3.555	341
Versailles	37.528	753
Sèvres (Deux-) :		
Niort	768	48
Parthenay	401	26

Carpentras	2.649	471
Cavaillon	3.641	687
Vendée :		
Fontenay-le-Comte	433	36
Roche-sur-Yon (La)	287	19
Sables-d'Olonne	209	16
Vienne :		
Châtellerault	517	56
Montmorillon	425	42
Poitiers	845	72
Vienne (Haute-) :		
Bellac	202	30
Limoges	1.331	56
Rochechouart	50	10
Vosges :		
Épinal	5.668	254
Neufchâteau	1.095	186
Saint-Dié	2.672	267
Yonne :		
Auxerre	3.386	231
Avallon	1.947	326
Sens	2.660	375

L'Alsace, la frontière belge, la Provence et le Bas-Languedoc avaient déjà, au précédent recensement, d'importantes colonies étrangères. On comprend que ces dernières s'y soient moins accrues que dans les autres parties du territoire, où elles n'étaient encore qu'au début de leur formation.

Etrangers par arrondissement en 1926. — Pour la première fois, le ministère de l'Intérieur a publié dans le volume *Dénombrement de la population en* 1926, la statistique des étrangers par arrondissement ; il s'agit, comme on l'a déjà dit, des étrangers ayant leur résidence habituelle en France, qui sont comptés dans la population résidante dite légale. On a reproduit ces nombres dans le tableau ci-après, en y ajoutant la proportion d'étrangers pour 10.000 habitants dans chaque arrondissement, d'après la nouvelle délimitation fixée par le décret-loi du 10 septembre 1926.

Etrangers suivant la nationalité en 1925, 1926, 1928, *d'après les cartes d'identité.* — En dehors du recensement de 1926, qui a fait connaître la répartition des étrangers ayant leur résidence en France, mais non leur nationalité, on dispose :

1° Des résultats de l'enquête du ministère de l'Agriculture au 1er janvier 1927 sur les étrangers travaillant dans l'agriculture et l'industrie ; on les a précédemment signalés (voir pages 830 et 842) ;

2° Des statistiques publiées par le service central des cartes d'identité au ministère de l'Intérieur.

En admettant que peu d'étrangers puissent échapper à l'obligation de la carte d'identité, il est à craindre que certains d'entre eux ne rendent pas à la frontière, en partant, la carte qu'ils avaient obtenue. Par suite, on est porté à croire que ces statistiques doivent pécher par excès.

Dans le tableau suivant, à côté des nombres d'étrangers présents au recensement du 6 mars 1921, on a inscrit les nombres de ceux qui étaient en France le 1er janvier de chacune des années 1925, 1926, et 1928, d'après le service des cartes d'identité.

Le nombre de 2.845.000 étrangers au 1er janvier 1925 est

ÉTRANGERS EN FRANCE, EN MILLIERS

Nationalités	Présents le 6 mars 1921 (1)	D'après les cartes d'identité (2) 1er Janvier 1925	1er Janvier 1926	1er Janvier 1928	Accroissement apparent de 1921 à 1928
Allemands	75	65	57	48	— 27
Autrichiens	2	5,4	5,0	7,1	5,1
Belges	349	460	352	324	— 25
Britanniques	47	84	47	64	17
Danois	1,7	(3)	1,5	4,1	2,4
Espagnols	255	467	414	471	216
Grecs	13	25	17	27	14
Hollandais	7	15	7	12	5
Hongrois	0,6	14	11	15	14,4
Italiens	451	808	762	870	419
Luxembourgeois	29	37	21	25	— 4
Norvégiens	1,7	(3)	1,2	3,1	1,4
Polonais	46	310	292	385	339
Portugais	11	35	34	34	23
Roumains, Serbes, Bulgares	16	48	25	41	25
Russes	32	91	43	86	54
Suédois	2,5	12(4)	1,6	3,9	1,4
Suisses	90	146	97	128	38
Tchécoslovaques	5,6	40	40	39	33,4
Turcs	5,0	20	33	60	55
Américains des États-Unis	12	49	16	34	22
Américains autres États	10	11	4,5	13	3
Africains sujets français	36	(5)	12(6)	20(6)	
Africains autres	1,4	(5)	1,0	2,3	0,9
Chinois, Asiatiques	25,6	(5)	8,4	19,0	— 6,6
Autres nationalités	4,2	102	12	15	10,8
TOTAUX	1.532	2.845	2.314	2.754	1.222

(1) *Recensement 1921*, t. I, 2e partie, p. 73
(2) D'après le service central des cartes d'identité, Ministère de l'Intérieur.
(3) Réunis avec les Suédois.
(4) Y compris Danois et Norvégiens.
(5) Compris dans autres nationalités.
(6) Marocains et Tunisiens seulement.

visiblement trop fort, car malgré un excédent d'immigration d'au moins 130.000 en 1926, le service des cartes d'identité le ramène à 2.314.000 au 1er janvier 1926, ce qui paraît plus vraisemblable, puisque les étrangers résidant en France sont 2.505.000 au recensement du 7 mars 1926. D'après les cartes d'identité, il y aurait au début de 1928, 2.754.000 étrangers, effectif sans doute un peu trop élevé ; d'après l'immigration nette étrangère, calculée sur la base des entrées et sorties de travailleurs, il ne devrait guère dépasser 2.600.000.

Cependant on verra ci-après que les nombres fournis par le service des cartes d'identité pour les Polonais, sont encore très inférieurs à ceux de l'Ambassade polonaise.

La répartition par nationalité, figurant au tableau précédent d'après les cartes d'identité, n'est reproduite qu'à titre d'indication et ne doit correspondre que très approximativement aux nombres réels.

De 1921 à 1928, le nombre des Allemands, des Belges et des Luxembourgeois a diminué de façon très sensible, alors que l'effectif des étrangers des autres nationalités augmente, et que pour les Belges tout au moins, les statistiques de la main-d'œuvre font ressortir un excédent d'introductions de travailleurs sur les sorties. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les naturalisations, les francisations survenues de 1921 à 1927 ont réduit considérablement les nombres d'étrangers de ces nationalités. D'autre part, la comparaison des statistiques officielles belge et française porte à croire que beaucoup de départs de Belges ne sont point enregistrés à la frontière. Pour toutes les autres nationalités, les effectifs se sont accrus entre 1921 et 1928 : l'augmentation est très importante pour les Italiens, Polonais, Espagnols, Russes et Turcs.

Étrangers dans la Seine en 1926, *suivant la nationalité.* — Les résultats d'un dépouillement préliminaire effectué pour le département de la Seine, par la Préfecture (Statistique municipale) sont rapprochés ci-après, de ceux fournis par le recensement de 1921.

Ces résultats ne sont pas tout à fait comparables ; ceux de

Étrangers d'après la nationalité dans le département de la Seine, en 1926 et en 1921

Nationalités	Étrangers en 1926 (1)			Étrangers en 1921 (2)			Accroissement	
	Paris	Banlieue	Départ. de la Seine	Paris	Banlieue	Départ. de la Seine	Totaux	Pour 100 étrangers en 1921
Allemands, Autrichiens, Hongrois	8.196	2.637	10.833	2.020	511	2.531	8.302	328
Belges	30.535	19.716	50.251	32.058	18.304	50.362	— 111	— 0,2
Britanniques	11.751	3.992	15.743	12.475	3.245	15.720	— 23	— 0,2
Espagnols	14.484	17.084	31.568	10.371	6.589	16.960	14.608	86
Grecs	5.830	1.331	7.161	4.845	677	5.522	1.639	30
Italiens	53.543	48.350	101.893	36.007	16.384	52.391	49.502	94
Luxembourgeois	5.986	1.908	7.894	5.428	1.738	7.166	728	10
Polonais	30.264	6.106	36.370	13.750	1.143	14.893	21.477	144
Roumains	10.673	1.503	12.176	8.640	644	9.284	2.892	31
Russes	35.070	9.449	44.519	18.259	2.028	20.287	24.232	119
Suisses	23.893	9.333	33.226	18.685	5.748	24.433	8.793	36
Turcs	12.733	5.603	18.336	1.757	247	2.004	16.332	815
Américains (États-Unis)	5.378	1.043	6.421	5.778	737	6.515	— 94	— 1
Américains des autres États	7.084	724	7.808	4.437	658	5.095	2.713	53
Autres nationalités	24.789	8.111	32.900	18.584	5.696	24.280	8.620	36
Non déclarés	1.638	234	1.872	245	38	283	1.589	562
Totaux	281.847	137.124	418.971	193.339	64.387	257.726	161.245	63

(1) Dans la population municipale présente (*Mémoire* de M. le Préfet de la Seine au Conseil général, 19 mai 1928, page 56).
(2) Dans la population présente totale (*Recensement 1921*, tome II, pages 1-2 et 2-2).

1921 comprennent tous les étrangers présents le jour du recensement ; en 1926, on n'a compté que les étrangers de la population *municipale* présente, c'est-à-dire les étrangers domiciliés à Paris qui étaient présents le jour du recensement. Par rapport à 1921, il manque donc à la fois les étrangers domiciliés à Paris, momentanément absents le jour du recensement, et les étrangers de passage.

Sous cette réserve, dans l'ensemble du département en 1921, les Italiens étaient à peine plus nombreux que les Belges ; en 1926, leur nombre a doublé passant à 102.000, tandis que celui des Belges restait stationnaire, 50.000 environ. Le nombre des Russes a aussi doublé, 44.500 au lieu de 20.300 ; celui des Polonais a plus que doublé : 36.400 en 1926, au lieu de 14.900 en 1921. Il y a aussi deux fois plus d'Espagnols, 31.600 en 1926, 16.960 en 1921. Les Suisses sont 33.200 en 1926, mais ils étaient déjà 24.400 en 1921. Les sujets turcs 18.000, sont neuf fois plus nombreux qu'en 1921 ; les Allemands, Autrichiens, Hongrois, quatre fois ; par contre, l'effectif des Belges, Britanniques et Américains a très légèrement diminué.

Polonais en France au 1er janvier 1926. — D'après un recensement effectué par les soins de l'Ambassade polonaise à Paris, le 1er janvier 1926, il y avait à cette date 411.000 Polonais en France, dont on trouvera ci-après, la répartition par département (1).

D'après M. Kaczmarek, le nombre total des Polonais se serait élevé à 476.000 au 1er janvier 1927 ; et, à la fin de cette année, il aurait dépassé 500.000, soit environ le cinquième du nombre des étrangers en France.

L'effectif des Polonais dénombrés par l'Ambassade dépasse de beaucoup l'estimation du service français des cartes d'identité : 292.000 au 1er janvier 1926 et 385.000 seulement à la fin de 1927. Remarquons en outre que l'Ambassade comptait 37.700 Polonais présents dans la Seine en 1926, tandis que suivant le dénombrement de la Préfecture de la Seine, il n'y en

(1) Kaczmarek, *L'émigration polonaise en France après la guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1928, p. 140 et 143.

avait que 36.370. Cette fois, l'écart est beaucoup moindre mais pour la France entière, il semble que les évaluations de l'Ambassade doivent être supérieures à la réalité.

Quoi qu'il en soit, sur les 411.000 Polonais comptés au 1er janvier 1926, il y avait 207.000 hommes, 84.000 femmes et 120.000 enfants. Dans le volume cité, on trouvera leur répartition par département en trois grandes catégories : 185.000 d'entre eux (hommes, femmes, et enfants) tiraient leur subsistance des mines, 194.000 de l'industrie, 32.000 seulement de l'agriculture. L'élément patronal est faiblement représenté, les Polonais ayant été surtout recrutés pour les mines de charbon et l'agriculture, parmi les houilleurs de Westphalie et les cultivateurs. Mais plus de la moitié de ces derniers ont quitté le travail de la terre, après leur entrée en France.

Les mines de charbon utilisent 75.000 houilleurs, dont 42.000 dans le Pas-de-Calais et 18.000 dans le Nord ; on trouve 3.400 ouvriers polonais dans les mines de fer (dont 2.600 en Moselle) et 1.400 dans les mines de potasse du Bas-Rhin.

L'industrie occupe 111.000 hommes, 27.000 femmes et 7.000 enfants, surtout dans la métallurgie, les textiles, les sucreries et raffineries, l'industrie mécanique.

Les Polonais sont particulièrement nombreux dans le Pas-de-Calais (149.000), le Nord (58.000), la Seine, les départements dévastés, les départements de l'Est. Les effectifs d'agriculteurs les plus forts se rencontrent dans l'Aisne, l'Oise, la Somme, le Loiret, la Seine-et-Oise, le Pas-de-Calais, la Seine-et-Marne, le Calvados.

Ce ne sont pas uniquement des Polonais de race : 50.000 d'entre eux, soit un dixième environ, sont des Israélites, résidant pour la moitié à Paris et pour 1/5 en Alsace et Lorraine ; le reste se groupe dans les grandes villes et les agglomérations industrielles. Presque tous sont commerçants, horlogers, tailleurs, boulangers, bouchers. On n'en compte guère que 3.500 dans les fabriques et les mines du Nord. Enfin, parmi les Polonais dénombrés, on compterait également 25.000 Ruthènes travaillant surtout dans l'agriculture ou l'industrie sucrière (1).

---

(1) Kaczmarek, *op. cit.*, p. 140 à 165.

Départements	Polonais au total (Sources françaises)	POLONAIS AU TOTAL (a)			
		Ensemble	Adultes		Enfants
			Hommes	Femmes	
Ain	269	366	264	88	14
Aisne	9.259	14.131	5.528	2.876	3.027
Allier	1.812	2.211	1.409	391	411
Alpes (Basses-)	54	61	31	9	21
Alpes (Htes-)	58	70	51	7	12
Alpes-Mmes	150	992	900	70	22
Ardèche	46	62	24	20	18
Ardennes	2.863	3.115	1.879	744	492
Ariège	4	18	14	4	»
Aube	1.962	2.346	1.339	787	220
Aude	3	67	63	4	»
Aveyron	1.585	1.730	830	469	431
Belfort (Terr. de)	682	841	554	152	135
Bouches-du-Rhône	843	1.197	680	203	314
Calvados	1.661	2.671	1.416	880	375
Cantal	374	548	339	98	111
Charente	90	236	161	47	28
Charente-Inférieure	169	204	145	38	21
Cher	409	1.054	646	216	192
Corrèze	81	135	84	26	25
Corse	4	4	4	»	»
Côte-d'Or	811	1.030	779	167	84
Côtes-du-Nord	81	91	51	31	9
Creuse	185	282	208	24	50
Dordogne	127	150	81	31	38
Doubs	972	1.268	950	233	85
Drôme	129	153	96	43	14
Eure	652	1.511	794	386	331
Eure-et-Loir	612	732	620	89	23
Finistère	27	36	18	8	10
Gard	1.664	2.221	1.010	482	729
Garonne (Haute-)	554	581	501	64	16
Gers	8	22	16	5	1
Gironde	479	641	398	142	101
Hérault	123	335	186	83	66
Ille-et-Vilaine	492	795	472	285	38
Indre	264	346	283	39	24
Indre-et-Loire	392	470	265	121	84
Isère	380	684	531	82	71
Jura	1.230	1.702	963	459	280
Landes	21	42	28	14	»
Loir-et-Cher	416	603	210	384	18
Loire	3.948	4.320	2.235	871	1.214
Loire (Haute-)	129	254	169	49	36

(a) *Kaczmarek.* L'émigration polonaise en France après la guerre (Paris, Berger-Levrault, 1928) pages 140 et 145. Les nombres indiqués dans ce volume pour la France entière diffèrent légèrement des totaux obtenus en additionnant les nombres relatifs aux 90 départements.

Départements	Polonais au total (Sources françaises)	POLONAIS AU TOTAL (a)			
		Ensemble	Adultes		Enfants
			Hommes	Femmes	
Loire-Inférieure....	495	989	611	194	184
Loiret............	1.726	2.468	1.465	749	254
Lot..............	1	15	14	1	»
Lot-et-Garonne.....	88	317	192	66	59
Lozère...........	8	28	26	2	
Maine-et-Loire.....	513	613	329	171	113
Manche...........	271	762	472	274	16
Marne............	2.722	3.264	2.208	893	163
Marne (Haute-)....	1.274	1.526	856	365	305
Mayenne..........	100	114	81	30	3
Meurthe-et-Moselle.	12.723	16.093	9.893	2.726	3.474
Meuse............	1.389	1.996	1.172	391	433
Morbihan..........	26	31	16	8	7
Moselle...........	20.620	25.688	14.804	5.094	5.790
Nièvre............	854	1.298	735	275	288
Nord.............	53.038	58.341	25.488	13.006	19.847
Oise.............	6.273	7.325	4.092	1.631	1.602
Orne.............	482	597	381	156	60
Pas-de-Calais.......	135.243	148.766	63.952	25.587	59.227
Puy-de-Dôme......	1.249	1.870	1.183	305	382
Pyrénées (Basses-)..	28	104	65	29	10
Pyrénées (Hautes-).	17	31	29	1	1
Pyrénées-Orientales.	20	31	19	9	3
Rhin (Bas-)........	3.038	3.340	1.624	1.065	651
Rhin (Haut-)......	3.328	5.309	3.347	982	980
Rhône............	991	1.487	764	440	283
Saône (Haute-).....	1.229	1.650	891	299	460
Saône-et-Loire......	9.747	11.527	5.824	1.707	3.996
Sarthe............	226	469	203	233	33
Savoie............	205	363	248	61	54
Savoie (Haute-)....	45	96	67	25	4
Seine.............	32.931	37.706	21.909	9.369	6.428
Seine-Inférieure....	1.279	2.928	1.991	596	341
Seine-et-Marne.....	5.311	6.055	3.758	1.156	1.141
Seine-et-Oise.......	7.148	8.576	5.258	1.902	1.416
Sèvres (Deux-).....	172	226	166	50	10
Somme...........	4.220	5.360	2.586	1.785	989
Tarn.............	3.132	3.544	1.621	629	1.294
Tarn-et-Garonne....	23	36	34	2	»
Var..............	481	514	299	184	31
Vaucluse..........	277	306	233	51	22
Vendée...........	124	211	126	29	56
Vienne............	»	»	»	»	»
Vienne (Haute-)....	57	138	91	29	18
Vosges...........	»	»	»	»	»
Yonne............	634	1.523	1.018	432	73
Bassin de la Sarre.	397	397	225	133	39
France et Sarre.	350.499	411.656	207.582	84.343	119.731

7. — Les immigrés et la nationalité française

Adaptation des immigrés à la vie française. — Dans les paragraphes précédents, on a essayé de mesurer l'importance des apports étrangers d'après leur provenance, leur destination en France et aussi d'après leur utilisation professionnelle dans ce pays. Les conditions économiques du problème devaient en effet, tenir une place importante, même dans une étude d'ensemble, puisque le but essentiel de cette immigration, spontanée ou organisée, était de pourvoir au déficit de la main-d'œuvre française.

Ce but a-t-il été atteint ? Sans prétendre qu'il le fut d'une façon entièrement satisfaisante en tout temps et en tout lieu, on peut affirmer que, dans l'ensemble, les besoins de l'industrie et de l'agriculture purent être couverts dans une large mesure. D'autre part, si la réglementation et l'organisation en vigueur peuvent recevoir encore bien des perfectionnements, on doit reconnaître qu'elles ont permis de freiner le mouvement en 1920-1921 et en 1926-1927, lorsque l'introduction de nouveaux travailleurs aurait pu aggraver le chômage à l'intérieur du pays.

L'œuvre accomplie pour la reconstitution des pays dévastés, le redressement de l'agriculture et de l'industrie françaises, si éprouvées pendant la guerre, n'ont été possibles que grâce à l'appoint de la main-d'œuvre venue de l'étranger. Pour mesurer toute la valeur de ce résultat, il faut songer aux difficultés du recrutement rapide de nombreux travailleurs, dont une grande partie était assez éloignée des habitudes de travail et des conditions d'existence dans notre pays, des mœurs et de la mentalité françaises.

On a vu que les introductions massives d'après-guerre n'ont pas trop modifié la répartition géographique des étrangers, particulièrement nombreux dans les zones frontières voisines de leur pays d'origine et dans la région parisienne, encore qu'ils se soient diffusés dans tout le pays, même dans les départements du centre et de l'ouest, où leur nombre était infime

autrefois et reste, d'ailleurs, encore peu élevé. Dans certaines régions du Nord, de l'Est et du Sud-Ouest, au contraire, il s'est constitué des groupements plus ou moins compacts, comme les villages polonais des mines du Pas-de-Calais.

Que l'adaptation de ces étrangers à la vie française ait pu se faire sans heurt, il était impossible de le supposer et les difficultés devaient venir à la fois du milieu et des éléments nouveaux qui y étaient introduits.

Bien que consciente des services rendus à l'économie nationale par la main-d'œuvre venue du dehors, l'opinion publique a marqué parfois quelque émotion devant certaines conséquences de cette invasion pacifique à laquelle se mêlaient beaucoup d'indésirables, dont l'introduction pouvait avoir des suites fâcheuses pour l'hygiène publique et la santé morale du pays (1). Le contrôle médical effectué aux frontières, pour une partie seulement de l'immigration, était tenu à juste titre pour insuffisant (2).

Les nombreux crimes et délits commis par des étrangers dévoyés provoquaient dans la presse des commentaires défavorables, l'action malfaisante de quelques-uns ayant beaucoup plus de retentissement que le labeur de la masse honnête et travailleuse. Le contribuable français surchargé d'impôts, éprouvait quelque dépit du surcroît de dépenses imposé aux institutions d'assistance, aux hôpitaux par la forte proportion d'étrangers qui en profitait gratuitement (3). Dans une période

---

(1) Ainsi, dans l'*Eugénique* (n° 5 de 1924, p. 160), le Dr Apert signalait qu'un dixième des enfants étrangers étaient dans les hôpitaux et qu'à Lyon un treizième de la population hospitalisée était étrangère. *Le Bolletino delle Emigrazione* de février 1926 s'est fait l'écho des campagnes contre les étrangers et signale qu'un ordre du jour a été présenté à l'Académie de Médecine, demandant aux pouvoirs publics d'organiser sans retard le contrôle sanitaire de l'immigration, il ajoute que d'après les journaux français, l'afflux des étrangers réclame une surveillance renforcée.

(2) Le contrôle sanitaire des immigrants à la frontière est beaucoup plus efficace s'il a été précédé par une visite médicale au pays d'émigration même. La sélection des ouvriers polonais et tchécoslovaques, recrutés par la société d'immigration, se fait au pays d'origine d'une manière rigoureuse. D'après M. Kaczmarek (p. 125), la proportion des émigrants refusés à l'examen médical est de 35 pour 100 ; et la contre-visite en France ne décèle que 8 malades sur 10.000 personnes.

(3) Cependant M. Pairault estime que, dans l'ensemble, la proportion moyenne des étrangers dans les hôpitaux français n'est pas supérieure aux pourcentage de la population étrangère dans les régions correspondantes.

d'instabilité monétaire, où tout le monde s'intéressait par force aux fluctuations des changes, on ne pouvait oublier que le transfert des sommes gagnées en France par les ouvriers étrangers contribuait dans une certaine mesure à la mauvaise tenue du franc.

D'autre part, la période d'adaptation à de nouvelles conditions de travail, de logement, de nourriture, de climat tout à fait différentes de celles du pays d'origine, provoquaient souvent un certain malaise parmi les ouvriers introduits. La difficulté des relations entre gens ne parlant pas la même langue, augmentait leur isolement intellectuel et moral, aggravait parfois de menus conflits, sans importance réelle à l'origine.

Que tous ces motifs aient été la cause d'incidents isolés, cela n'est point douteux ; toutefois, il n'y en eut point de très graves et leur nombre est allé rapidement en décroissant avec l'expérience acquise de part et d'autre, lorsque les nouveaux venus ont pu trouver un utile appui parmi leurs compatriotes déjà installés dans le pays. Et l'on peut, dès maintenant, estimer que, dans l'ensemble, la population et les étrangers vivent en bonne harmonie, même dans les régions où ces derniers sont nombreux, où les heurts auraient pu être plus fréquents.

On peut invoquer sur ce point le témoignage de M. Kaczmarek, aumônier de l'émigration polonaise. « Polonais et Français ont pris aujourd'hui l'habitude de vivre côte à côte. La bonne entente, la camaraderie et l'amitié unissent les travailleurs des deux nations, nos émigrés sont considérés avec beaucoup de bienveillance, surtout dans les houillères (1). » D'après M. Marcel-Rémond, il en est de même pour les Italiens dans le Sud-Ouest.

Le ralentissement des introductions en 1927 semble d'ailleurs avoir facilité la recherche d'une position plus voisine de l'équilibre qu'il faut souhaiter entre les éléments nationaux et étrangers.

Cependant, les inquiétudes qu'a fait naître le développement

(1) Kaczmarek, *op. cit.*, p. 395.

de l'immigration après la guerre ne sont pas encore calmées. Sans doute d'impérieuses nécessités justifiaient ces introductions massives et rapides. Mais la satisfaction des besoins économiques n'est qu'un des côtés d'une question qui doit être envisagée sous d'autres aspects, peut-être encore plus sérieux pour l'avenir du pays. Un grave problème reste posé ; sa solution demandera de longues années, si même une solution peut jamais être considérée comme définitive en cette matière : c'est celui des réactions mutuelles du milieu français et des éléments étrangers qui sont introduits.

Tant que la proportion des étrangers demeurait au-dessous d'un certain niveau, maintenu malgré les apports nouveaux par l'assimilation qui faisait son œuvre sur les éléments les plus voisins par la race, la langue et les mœurs, on pouvait ignorer le péril. Mais actuellement, la question ne peut être éludée. Associés plus ou moins étroitement à la vie du pays, les étrangers, de races si diverses, se mêleront-ils aux anciens habitants en assez grand nombre pour que les caractéristiques physiques ou mentales en soient modifiées et que le cours de la vie nationale puisse être changé ?

Faut-il courir ce risque en favorisant l'assimilation ou vaut-il mieux écarter les éléments les plus hétérogènes qui pourraient altérer les qualités foncières de la race ? Mais alors, ne tombera-t-on pas dans un autre danger : la formation de groupes allogènes, menant une vie indépendante au sein de la communauté française et y entretenant des germes destructeurs de l'unité nationale (1) ?

Il semble que l'on ne puisse guère exagérer l'importance de cette question. Non certes, que le danger se présente actuellement avec un caractère de réelle gravité, mais il peut naître du choc des tendances qui poussent les unes à une assimilation trop hâtive, les autres au maintien indéfini de la nationalité des immigrés. Le danger résulte aussi du fait que la question est posée sur le plan international par les mesures que certains

(1) Voir W. Oualid, La France deviendra-t-elle un pays de minorités nationales? *Le Musée social*, mai-juin 1927.

pays d'émigration appliquent pour maintenir la fidélité de leurs nationaux au dehors.

Si la situation actuelle justifie seulement de sérieuses préoccupations, il n'en importe pas moins, quand il est temps encore, que toutes les précautions soient prises pour la sauvegarde de l'unité française, fruit d'une longue patience et de sacrifices renouvelés.

Les thèses en présence ont été parfois exposées avec une certaine exagération, qui ne doit cependant pas faire désespérer d'une solution, conciliant les intérêts opposés par une compréhension mutuelle des aspirations légitimes et des intérêts vitaux de chaque partie. Il y suffira d'un peu de tact et de mesure dans l'exercice de droits qui ne doivent pas empêcher de respecter ceux d'autrui, et ne pas être poussés, suivant l'adage antique, jusqu'à la suprême injustice.

Ainsi, on a prétendu, et rien ne paraît plus juste, que l'homme qui s'expatrie ne doit pas être considéré comme une marchandise exportée qui devient la propriété de l'acheteur. Mais peut-on en conclure raisonnablement que les liens de l'émigrant avec sa patrie d'origine doivent rester indéfiniment intangibles, les groupements de citoyens à l'extérieur du pays constituant des prolongements de la nation qui garde sur eux des droits imprescriptibles et a le devoir impérieux de les organiser, d'empêcher tout abandon qui serait une mutilation de la puissance nationale.

Nul ne conteste qu'un État ait le droit et le devoir de protéger les intérêts de ses nationaux à l'étranger ; les agents diplomatiques et consulaires ont même été établis spécialement dans ce but. Mais l'exercice de ce droit est évidemment limité par la souveraineté nationale, dans les pays dont le degré de civilisation est comparable. Un gouvernement soucieux de l'intégrité et de l'indépendance de son pays ne peut admettre la formation sur son propre sol de groupes allogènes qui prétendraient s'administrer eux-mêmes, se soustraire aux lois et conserver, vis-à-vis de leur État d'origine, une sorte de vassalité, source de graves et incessants conflits politiques.

L'évidente exagération de cette thèse est aussi insoutenable,

aussi dangereuse dans ses conséquences, que les prétentions d'un État qui ne tolérerait aucun étranger sur son territoire, ou voudrait dénationaliser sans délai tous ceux qui auraient l'intention de s'y fixer.

Inspirées toutes deux par un nationalisme excessif, ces théories représentent deux tendances extrêmes, entre lesquelles on doit trouver un moyen terme, aussi éloigné de l'assimilation brusquée que de l'ingérence abusive d'organismes officiels ou privés qui tendraient à s'opposer à la lente action du temps et du milieu, par des moyens contraires aux lois et au respect de la souveraineté nationale.

Nombreux et variés sont les moyens qui peuvent être employés pour hâter, ou pour retarder, l'assimilation progressive des étrangers par le milieu où ils vivent. En dehors des organisations économiques, par exemple, pour le crédit aux cultivateurs étrangers, il faut citer toutes les associations de sport, de musique, etc., qui maintiennent les groupements ethniques. Mais il est deux activités, particulièrement importantes, l'une sur le plan intellectuel, l'autre dans le domaine spirituel : celle de l'école, celle de l'église.

« La principale force qui ait agi dans le sens de l'assimilation des émigrants et qui les a rendus semblables aux Américains autochtones, surtout la principale force assimilatrice chez les enfants nés en Amérique ou à l'étranger, est très probablement l'école publique ». Telle est l'opinion d'Américains très versés dans les problèmes d'immigration (1).

Les organismes officiels ou privés qui s'efforcent de maintenir les immigrants dans la dépendance du pays d'origine, partagent cet avis. Une de leurs principales revendications, c'est l'école autonome, enseignant dans la langue maternelle.

En France, la loi de 1882 sur l'enseignement primaire s'applique aux enfants d'étrangers. Dans la pratique, quelques plaintes sont même parfois formulées contre l'envahissement de certaines écoles par les étrangers, qui paraît d'autant plus

(1) J. W. Jenks et W. Jett Lanck *The immigration problem*, New-York, 1922, cité par M. Oualid dans son article du *Musée social*, mai-juin, 1927, p. 175.

sensible que la population scolaire française, formée des générations déficitaires nées pendant la guerre, est elle-même momentanément affaiblie. « A Paris, près de 15.000 petits étrangers suivent l'enseignement de nos écoles publiques, en banlieue 8.500, au total 23.500 pour la Seine. Dans le bassin de Briey, tous les jeunes Italiens de moins de 13 ans, au nombre de 4.162 fréquentent régulièrement les écoles françaises et s'y distinguent par leur application, leur intelligence et leurs succès. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, sur une population scolaire de 287.000 élèves, les étrangers sont au nombre de près de 16.000 (1). »

D'après M. Kaczmarek (2) : « L'école française est la grande assimilatrice et, à ce titre, on veut l'imposer à l'étranger. »

Cependant, bien que la convention franco-polonaise de 1924 stipule que l'obligation scolaire prescrite par la loi du 28 mars 1882 s'impose aux enfants des ouvriers polonais comme à tous les enfants habitant le territoire français (3), les autorités françaises ont admis certaines atténuations à la règle.

Par un arrangement officieux, les Polonais ont obtenu d'organiser, dans les écoles françaises, des cours polonais complémentaires fréquentés par un tiers des enfants polonais en âge scolaire ; près de 12.000 sont répartis entre 206 écoles où l'enseignement leur est donné par 88 instituteurs polonais (4).

D'autre part, de très larges autorisations ont été accordées aux prêtres étrangers pour apporter les secours de la religion aux groupements compacts d'immigrés.

La mission catholique polonaise seule comptait, en 1928, 29 aumôniers, dont 16 dans la région du Nord, 4 en Alsace et Lorraine, 5 dans le centre de la France et 4 à Paris, ainsi que 39 sœurs polonaises. Mais ces missionnaires ont été placés comme auxiliaires des curés français et, dans beaucoup de cas, leurs pouvoirs religieux sont restreints (5). Le recteur de la

(1) W. Oualid, *op. cit.*, p. 177.
(2) Kaczmarek, *op. cit.*, p. 372.
(3) Kaczmarek, *op. cit.*, p. 335.
(4) Kaczmarek, *op. cit.*, p. 351, 352 : tableau des cours polonais.
(5) Kaczmarek, *op. cit*, p. 283.

mission, le R.-P. Szymbor, choisi par l'épiscopat polonais, reçoit ses pouvoirs de l'archevêque de Paris par l'intermédiaire de Mgr Chaptal, l'évêque français qui a juridiction sur les étrangers (1).

L'immigration italienne dans le Sud-Ouest a aussi déterminé la venue de prêtres italiens, sous la direction d'un prélat romain, Mgr. Torricella, qui vint s'installer à Agen, en 1924, sous l'autorité de l'évêque français.

A ces missionnaires venus du dehors, se substitueront peu à peu soit des prêtres d'origine étrangère formés par les séminaires français (c'est ainsi que de jeunes Polonais ont été admis dans les séminaires d'Arras, Béthune, Paris, Conflans, Rimont et de jeunes Italiens dans ceux du Sud-Ouest), soit des prêtres français ayant appris les langues étrangères.

Ainsi, dans des domaines très différents, l'œuvre accomplie en France ne vise pas à rompre brutalement les liens qui rattachent les immigrés à leur pays natal, mais, au contraire, à ménager les transitions et à faciliter l'acclimatation. Sans peser sur les volontés individuelles, elle tend seulement à créer des circonstances favorables à l'assimilation des étrangers désireux de se fixer définitivement dans notre pays.

Beaucoup de bons esprits sont même opposés à un accroissement trop rapide des naturalisations, qui ne doivent être accordées qu'après enquête sérieuse, à ceux-là seuls qui peuvent devenir de bons citoyens français. « Les Français doivent se montrer ultra-prudents dans l'assimilation et la naturalisation des travailleurs étrangers. Il serait maladroit d'imposer la naturalisation. Ce qu'il faut, c'est la faciliter à ceux qui, librement, spontanément, veulent devenir nôtres (2). »

Mais l'immense majorité de l'opinion est évidemment hostile à la formation de groupes allogènes que des influences extérieures essaieraient de maintenir par une action abusive. « La politique de la France en matière d'immigration, dit

(1) Kaczmarek, *op. cit.*, p. 280.

(2) Max Turman, Colonisation intérieure et immigration (*Semaine sociale de Grenoble*, 1923).

M. Paon (1), doit être une politique de fusion entre les divers éléments de sa population. Cette ligne de conduite ne porte pas atteinte aux droits des étrangers qui restent libres de conserver leur nationalité, mais elle est par essence absolument opposée à la constitution de groupements allogènes, ou de minorités ethniques, et, par conséquent, toutes dispositions pouvant favoriser la création de tels groupements doivent être éliminées. »

Le danger de la formation de minorités nationales n'est pas immédiat et il ne faut point l'exagérer. « Le problème de la fixation de la main-d'œuvre étrangère en France ne comporte pas, vis-à-vis de tout ce qui n'est pas immédiatement et totalement français, cette sorte de péril d'État que des esprits un peu pressés et un peu étroits voient trop vite et dénoncent trop bruyamment (2). »

Il faut compter pour atténuer et faire lentement disparaître ce danger sur le temps et sur la capacité d'absorption du milieu.

A travers les siècles d'une histoire traversée de gloires et de revers, mais invinciblement tendue vers la réalisation d'une unité plus parfaite, le peuple de France a toujours exercé une grande attraction sur les éléments étrangers venus à lui en masse ou isolément. Il suffit pour s'en convaincre de relever dans la liste des hommes qui ont marqué dans cette histoire, ceux qui sont venus du dehors, ceux dont les noms révèlent une origine étrangère plus ou moins lointaine. Sur l'importance de ces apports étrangers fondus dans le creuset de la population française, on lira d'attachants détails dans une œuvre que la mort prématurée de son auteur laissa malheureusement inachevée : *Les étrangers en France sous l'ancien régime* de Mathorez (3). La population française est formée à la base d'un mélange de races qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

(1) M. Paon, *L'immigration en France*, Payot, Paris 1926, p. 149 et suivantes.
(2) M. de Peyerimhof, *Le Musée social*, mai-juin 1927, p. 158.
(3) Paris, librairie Ed. Champion, 2 volumes parus en 1919 et 1921, I. *Les orientaux et les extra européens* ; II. *Les Allemands, les Hollandais, les Scandinaves*. L'auteur avait projeté de consacrer un troisième volume aux Italiens, Espagnols et Portugais ; et un quatrième aux Anglais, Écossais et Irlandais.

Bien que les circonstances soient changées, que l'esprit national se soit beaucoup développé dans des pays où il était pour ainsi dire inexistant, il y a un siècle ou deux, et qu'il soit même parfois poussé à un degré excessif, on peut espérer que la puissance assimilatrice de la France continuera son action sur les éléments étrangers, au moins sur ceux dont l'assimilation est désirable.

Qu'elle s'effectue par les naturalisations ou les mariages mixtes, l'assimilation des étrangers sera une œuvre de longue haleine, à peine commencée pour les éléments venus dans ces dernières années. Pour les immigrants arrivés tout jeunes en France et pour les enfants qui y naissent, elle sera préparée par l'école où ils sont élevés en commun avec les petits Français. Pour tous ceux qui auront trouvé en France une situation meilleure, les intérêts acquis et les sentiments éveillés peu à peu pour le pays auquel ils se seront attachés, feront le reste. Lentement mais sûrement le temps et le milieu accompliront leur œuvre.

Naturalisations. — Le nombre des personnes devenues françaises par naturalisation était annuellement de 8 à 9.000 entre 1900 et 1907. Pendant les dernières années avant la guerre, il avait progressé jusqu'à 13.840 en 1911, 16.252 en 1912 et 17.594 en 1913. Pendant la guerre, il fut très faible et se releva ensuite rapidement :

1919........	2.087	1922........	17.441	1925........	28.155
1920........	5.774	1923........	20.308	1926........	45.371
1921........	10.907	1924........	19.129	1927........	86.393

Ainsi, de 1921 à 1927, près de 228.000 personnes ont acquis la nationalité française par décret ou par déclaration soumise à la Chancellerie.

Par contre, le nombre des personnes ayant perdu la nationalité française, tout au moins par un acte soumis à la Chancellerie, était peu important : 1.207 en 1926 et 1.602 en 1927. Voici pour ces deux mêmes années la répartition des personnes devenues françaises :

Acquisition de la nationalité française

	1927	1926
Personnes majeures :		
Naturalisations en France	30.459	11.095
Naturalisations en Algérie, aux colonies	3.055	2.691
Réintégrations, déclarations	11.313	3.870
Totaux	44.827	17.656
Enfants mineurs devenus français :		
Sans condition	30.988	23.030
Sous faculté de répudiation	10.578	4.685
Totaux	41.566	27.715
Totaux généraux	86.393	45.371

Ces nombres comprennent les naturalisations par décret ou par déclaration soumise au contrôle de la Chancellerie. Ils ne comprennent pas les autres modes d'acquisition de la nationalité française, notamment les fils d'étrangers nés en France qui deviennent Français de plein droit, à 21 ans, par la fixation de leur domicile sur le territoire de la République ; ni ceux qui usent de la faculté d'option prévue par l'article 12 de la loi du 1er avril 1923 et participent aux opérations de recrutement avec les jeunes gens de leur classe ; ni les étrangères devenues françaises par mariage. Mais ils comprennent un certain nombre de naturalisations effectuées en Algérie ou aux colonies.

Dans une étude déjà citée, M. Sauvy (1) a pu évaluer à 120.000 entre 1921 et 1926, soit à 24.000 par an en moyenne, les francisations par naissance sur le sol français. Ce qui donnerait pour la période 1921-1927, un total de 170.000 francisations, venant s'ajouter au nombre précédent.

La loi du 10 août 1927 (*Journal officiel*, 14 août) sur la nationalité, facilitera à l'avenir l'acquisition de la nationalité française et les francisations. Elle permet à la Française se mariant avec un étranger de conserver sa nationalité primitive. Or, dans la période 1921-1925, plus de 85.000 mariages mixtes ont

(1) M. Sauvy, *Journal de la Société de Statistique de Paris*, février et mars 1927.

Personnes devenues françaises (a)

Nationalités	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	Période 1921-1927
Alsaciens-Lorrains	283	343	276	156	196	253	158	1.665
Italiens	36.702	14.424	9.705	7.450	8.206	6.120	3.043	85.650
Allemands	8.492	5.095	3.885	1.313	650	628	367	20.430
Belges	10.985	4.441	2.548	3.187	4.532	5.178	3.634	34.505
Luxembourgeois	710	326	220	203	275	377	242	2.353
Suisses	2.928	1.392	718	661	848	726	570	7.843
Espagnols	10.017	5.328	2.434	1.782	2.353	1.563	1.301	24.778
Anglais	614	464	383	300	232	193	66	2.252
Autrichiens	372	313	215	188	221	245	224	1.778
Hongrois	157	63	58	(b)	(b)	43	59	380
Russes	4.276	4.506	2.804	1.356	982	740	420	15.084
Grecs	610	364	141	96	92	44	35	1.382
Hollandais	263	141	91	(b)	(b)	59	30	584
Roumains	1.238	1.259	794	406	277	186	140	4.300
Ottomans	2.372	1.686	858	392	265	300	148	6.021
Polonais	3.251	2.486	1.238	586	345	183	134	8.223
Tunisiens, Marocains	276	169	142	127	161	181	61	1.117
Indigènes algériens et coloniaux	1.632	1.677	1.218	443	252	252	97	5.571
Divers	1.215	894	427	483	421	170	158	3.768
Totaux	86.393	45.371	28.155	19.129	20.308	17.441	10.887	227.684

a. *Annuaire statistique de la France*, 1921 à 1927.
b. Compris dans divers.

été célébrés en notrepays : 55.885 Françaises ont épousé des étrangers et 29.516 femmes étrangères se sont mariées à des Français.

Suivant la nationalité, les personnes devenues françaises de 1921 à 1927, se classent ainsi qu'il est indiqué sur le tableau de la page précédente.

Parmi les 228.000 personnes devenues françaises de 1921 à 1927, on compte 5.571 indigènes algériens et coloniaux déjà sujets français ; donc environ 222.000 étrangers proprement dits. Les Italiens fournissent le plus fort contingent des nouveaux Français : 85.650, soit près des quatre dixièmes du total. Derrière eux, se rangent les Belges : 34.505 ou 15,6 pour 100 ; les Espagnols, 24.778 ou 11,2 pour 100. Les Allemands, au nombre de 20.430 (9,2 pour 100), proviennent principalement des trois départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et de la Moselle. Les autres effectifs relativement importants, sont les Russes, 15.084 (6,8 pour 100), les Polonais, 8.223 (3,7 pour 100), les Suisses 7.843 (3,5 pour 100). En tête se classent donc les étrangers qui étaient les plus nombreux en France avant la guerre. Les conditions toutes particulières de la Russie expliquent le fort pourcentage des Russes qui ont obtenu la nationalité française dans ces dernières années. Quant aux Polonais, si leur nombre est relativement faible, il ne faut pas oublier que leur immigration n'a commencé qu'il y a huit années à peine. D'ailleurs, le nombre de ceux qui ont recherché et obtenu la nationalité française s'sst accru très rapidement, il a doublé dans chacune des années 1924, 1925 et 1926; en 1927, il est de 30 pour 100 environ plus élevé qu'en 1926.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

La population française et la guerre

Au terme de cet exposé il paraît indispensable d'en résumer en quelques traits les données les plus caractéristiques, d'abord sur l'effectif et la structure de la population, ensuite sur les tendances que manifeste son évolution présente.

En premier lieu, il y a le fait brutal du *déficit de la population* compensé, en partie seulement, par le retour à la mère-patrie de l'Alsace et de la Lorraine.

Avant la guerre, cette population, presque stationnaire, ne s'accroissait que très lentement, de 70.000 unités en moyenne par an entre 1906 et 1911, dont 20.000 par l'excédent des naissances et 50.000 par l'immigration.

Entre 1911 et 1921, la perte est de 2.100.000 personnes pour les 87 départements ; elle est réduite à 400.000 si l'on ajoute au total de 1921 les 1.700.000 habitants des trois départements recouvrés. Ce déficit aurait d'ailleurs été plus considérable si l'on n'avait enregistré entre les deux dénombrements un excédent d'immigration d'environ 500.000 unités. La perte de 2.600.000 qui provient ainsi du propre fonds de la population des 87 départements, peut être attribuée pour des parts sensiblement égales à l'effondrement de la natalité de 1914 à 1919 et à l'accroissement de la mortalité résultant des pertes militaires et des conditions défavorables de la population civile.

Avec 39.210.000 habitants en 1921 dans ses 90 départements, la France ne retrouve même pas tout à fait la population de 1891 sur le même territoire, 39.250.000. C'est un recul de

30 années. Pour revenir à la population de 1911, 41.480.000, c'est-à-dire pour récupérer 2.270.000 habitants, sans le secours de l'immigration, avec un excédent annuel de 60.000 naissances, il faudrait 35 ans.

Mais la gravité de cette perte si difficilement réparable, n'est pas limitée au simple déficit numérique. Les 1.300.000 hommes tués à la guerre et le surplus des décès dans la population civile, donnent au total un excédent de 2.500.000 décès, par rapport aux naissances entre 1911 et 1921, ramené à 2.000.000 par l'immigration. Mais, outre cette perte sèche, il en est d'autres qui n'ont point abaissé le total, mais qui ont affaibli les survivants, diminué leur capacité physique et professionnelle. Le nombre des invalides de guerre a dépassé 1.100.000, dont la moitié ont plus de 50 pour 100 d'invalidité, parmi lesquels 75.000 grands invalides à plus de 85 pour 100. Il faut songer en outre aux 630.000 veuves, aux 800.000 orphelins, aux 875.000 ascendants que la guerre a privés de leur soutien naturel. Il faut penser encore aux souffrances endurées par la population civile, comme par les militaires, aux maladies déterminées ou aggravées par les dures conditions d'existence pendant les années de guerre et celles qui ont suivi. Ces conséquences, moins visibles mais cependant trop réelles, expliquent en partie la faible diminution de la mortalité depuis l'armistice ; elles influent aussi fâcheusement sur les possibilités de renouvellement de la population.

Si l'on analyse plus complètement la structure de cette population diminuée, on constate que la guerre y a laissé des traces profondes qui ne s'atténueront que lentement. D'abord les grands déplacements de militaires français ou alliés, de réfugiés, de blessés, de prisonniers, de travailleurs étrangers, etc., ont produit un brassage énergique qui a accentué le mélange des habitants que les progrès des moyens de communication accéléraient déjà avant la guerre.

La *distribution* de la population immédiatement après la guerre était sensiblement modifiée. A l'armistice, les dix départements envahis n'avaient plus que 3.640.000 habitants, au

lieu de 6.523.000 en 1911. Dans l'ensemble, leur population était presque réduite de moitié; mais la zone des combats était presque totalement dépeuplée : 240.000 personnes au lieu de 1.726.000 en 1911 ; la zone à l'arrière du front ennemi n'avait plus que 1.250.000 habitants en novembre 1918 sur 2.229.000 en 1911. Si la perte était moins importante dans la partie des 10 départements à l'arrière du front français : 2.150.000 habitants à l'armistice au lieu de 2.568.000 en 1911, c'est qu'un grand nombre de réfugiés des régions dévastées avaient comblé une partie des vides.

Le repeuplement des dix départements envahis ne se fit que lentement par le retour des réfugiés et l'arrivée d'éléments nouveaux venant du reste de la France ou de l'étranger. En 1921, le déficit était encore de 743.000 personnes et en 1926 de 166.000 par rapport à 1921. Si la population de certaines parties comme la région minière du Pas-de-Calais avait dépassé le niveau de 1921, si d'autres y étaient revenues à peu près, bien des zones totalement dévastées accusaient encore un déficit important ; dans la Meuse, la Marne, l'Aisne, etc., des communes entières restaient désertes.

Dans le reste du pays, malgré l'importance des mouvements anormaux de population qui suivirent la guerre : retour des militaires prisonniers et démobilisés, reflux des réfugiés, déplacements de travailleurs français ou étrangers, les modifications à la répartition des habitants furent naturellement moins profondes et moins durables que dans les régions envahies.

En 1921, huit départements seulement étaient plus peuplés qu'en 1911, mais l'excédent de 456.000 habitants qu'ils présentaient, était bien faible à côté du déficit total de 2.725.000 pour les 82 autres.

En 1926, l'action réparatrice des excédents de naissances, 410.000 de 1921 à 1926, et surtout celle d'un surplus d'immigration s'élevant à 1.125.000 ont porté la population totale à 40.744.000 dans les 90 départements, soit un gain de 1.534.000 personnes. Il y a une hausse globale de 1.657.000 unités dans 69 départements, diminuée par un déficit de 123.000 dans les 31 autres départements.

La récupération réalisée pendant ces cinq années n'a donc pas rétabli la situation d'avant-guerre. Par rapport à 1911, il subsiste encore un déficit de 735.000 habitants. Il n'y a que quinze départements plus peuplés en 1926 qu'en 1911 ; ils ont gagné 1.308.000 habitants, dont 811.000 pour la seule région parisienne, 111.000 pour le Nord et le Pas-de-Calais, 108.000 pour la région lyonnaise ; les autres départements qui ont dépassé ou retrouvé à peu près leur population de 1911, sont sur le littoral de la Méditerranée ou aux deux extrémités des Pyrénées. Les 75 autres départements en baisse ont un déficit global de 2.043.000 en 1926, par rapport à 1911.

Un examen plus détaillé montre que l'exode des campagnes vers les grands centres urbains s'est encore aggravé. Les villes de plus de 5.000 habitants qui groupaient environ 16.110.000 personnes en 1921, en ont 17.650.000 en 1926, soit 1.540.000 de plus, ce qui est à peu près équivalent au gain total de ces cinq années ; les communes plus petites n'ont donc pas accru leur population d'ensemble.

En 1926, la population rurale et la population urbaine sont d'effectif sensiblement égal ; la première représentait presque 56 pour 100 du total en 1911. La proportion de la population éparse a diminué de 33 pour 100 en 1911 à 29 en 1926.

Les variations dans le nombre global des habitants et dans leur distribution sur le territoire, ne donnent qu'une idée insuffisante des effets de la guerre sur la population qui se sont traduits par des changements profonds dans la situation démographique. Les modifications les plus apparentes portent sur le sexe, l'âge et la nationalité.

Le *déséquilibre entre les effectifs des deux sexes*, faible avant la guerre, a été fortement accentué. De 1.003 pour 1.000 hommes en 1911, la proportion des femmes a été portée à plus de 1.100 en 1921.

La distribution des habitants suivant l'âge est aussi profondément bouleversée. Le déficit total constaté en 1921 porte exclusivement sur les générations réduites, nées de 1915 à

1919, et sur les adultes de 20 à 39 ans décimés par la guerre. Dans les 87 départements, entre 1911 et 1921, on trouve pour les enfants de 1 à 9 ans, un déficit de 844.000 garçons et de 832.000 filles ; pour les hommes de 20 à 39 ans, la perte est 1.037.000 au lieu de 72.000 seulement pour les femmes de cet âge. En tenant compte de l'apport des départements recouvrés la perte est encore de 724.000 garçons et de 715.000 filles de 1 à 9 ans ; elle est ramenée à 761.000 pour les hommes de 20 à 39 ans.

Mais c'est trop peu de constater l'importance de cette amputation, il faut encore en mesurer les conséquences. Les effets immédiats sont déjà visibles : plus d'un million d'immigrants étrangers entre 1921 et 1926, pour remplacer aux champs et à l'usine les hommes fauchés par la guerre ou diminués dans leur capacité physique et professionnelle. Il y a des conséquences plus lointaines, mais non moins graves.

Quand on considère la pyramide des âges, représentation expressive de la contexture même de la population en 1921, on la voit entaillée de trois échancrures anormales, révélatrices de la situation actuelle. Comment ces blessures évolueront à l'avenir, on peut aisément l'imaginer, sous réserve des perturbations que pourront apporter au cours du prochain siècle tant d'événements imprévisibles. Même en supposant une évolution pacifique et normale, une aussi longue durée sera à peine suffisante pour cicatriser ces plaies et combler progressivement les vides actuellement si apparents.

La première échancrure affecte le sexe masculin seul ; elle entame le profil de la pyramide entre 20 et 39 ans. Due aux pertes de l'armée, sa profondeur est atténuée, dans une faible mesure, par l'immigration d'éléments étrangers. La diminution du nombre des hommes en âge de procréer aura pour conséquences lointaines une baisse de la natalité et l'affaiblissement des générations nées 25 à 30 ans après. Si l'on rectifiait chaque année le profil de la pyramide, on verrait peu à peu cette échancrure s'élever le long du profil et ne disparaître complètement qu'avec les hommes des générations nées avant 1900.

Les deux autres échancrures à peu près symétriques, sont

plus proches de la base et aussi plus profondes ; elles marquent le déficit des naissances pendant les années 1914-1919. Au recensement de 1921, le fond du golfe qui creuse le profil correspond à l'âge de 5 à 6 ans. Avec le temps, ces échancrures s'élèveront aussi le long des deux pentes de la pyramide des âges et ne disparaîtront qu'avec les derniers survivants des générations déficitaires nées pendant la guerre.

Si l'on pouvait faire passer rapidement devant les yeux les profils annuels successifs de la pyramide des âges, pour chacune des années qui s'écouleront à partir de 1914, comme les clichés successifs d'un film, on verrait le double sillon creusé dans la pyramide des âges s'élever de la base au sommet, mettant ainsi en évidente clarté la marche progressive de la profonde mutilation dont la population française gardera les traces pendant un siècle.

Ces perturbations si durables auront des conséquences graves que l'on pourrait classer ainsi :

Effets du premier ordre, résultats immédiats de l'effectif insuffisant de cinq générations successives. On a vu les écoles à moitié vides quand ces enfants sont arrivés à l'âge scolaire. On verra tarir le recrutement des apprentis et des ouvriers quand, adolescents, ils atteindront l'âge où l'on choisit une carrière. Dans la mesure où les progrès de la technique et de l'organisation économique ne permettront pas d'accroître le rendement de la main-d'œuvre, on verra diminuer la capacité de production dans toutes les branches, à moins que l'on n'y puisse remédier par un nouvel appel à l'immigration étrangère. A l'âge du recrutement, la baisse brutale du nombre des conscrits viendra affaiblir la défense du pays et des voix retentissantes ont déjà annoncé que, vers 1935, le destin de l'Europe pourrait être remis en jeu. Ces deux graves dangers pour la prospérité économique et pour la sécurité nationale dureront tout en s'atténuant, tant que les générations de guerre seront en âge adulte, soit de 1935 à 1970 environ.

Peut-être trouvera-t-on quelque ironie à voir mentionner l'atténuation aux charges de la collectivité (assurances sociales,

assistance aux vieillards) qui se produira quand les enfants nés de 1914 à 1915 arriveront à l'âge de la retraite ?

A tous ces effets, les plus graves assurément, s'en ajouteront d'autres que l'on pourrait appeler de second ordre, car ils ne seront qu'une répercussion retardée et amoindrie des premiers. Lorsque les échancrures initiales de la pyramide des âges, ayant grimpé toute la pente, iront s'évanouir au sommet après un siècle, toute trace de la guerre ne sera pas effacée, car une perturbation secondaire, heureusement atténuée, parcourra le même chemin, avec un retard de 25 à 30 années environ.

En effet, lorsque les générations nées de 1914 à 1919 arriveront à l'âge où l'on songe à fonder une famille, on verra décroître le nombre des mariages. Mais cet effet sera étalé sur une assez longue période, à cause de la différence d'âge au mariage, très accentuée dans une même génération et très différente pour les deux sexes ; le plus grand nombre des unions étant contractées entre 20 et 25 ans pour les femmes, entre 25 et 30 pour les hommes. La natalité étant surtout alimentée par les naissances qui surviennent dans les premières années du mariage, l'arrivée des générations de guerre à l'âge de nuptialité ajoutera une cause nouvelle à celles qui tendent à restreindre la natalité.

Donc, à partir de 1940 environ, une nouvelle échancrure se creusera de chaque côté à la base de la pyramide des âges, beaucoup moins profonde heureusement que celle de 1914-1919, mais portant sur un plus grand nombre de générations successives. Et cette nouvelle dépression montera le long des flancs de la pyramide à la suite des premières, avec un décalage de 25 à 30 ans en arrière, produisant les mêmes effets mais avec une intensité beaucoup moindre.

Et, théoriquement, on devrait conclure que cette deuxième vague en provoquera une troisième qui la suivra à une distance sensiblement égale. Mais, il est probable que l'intensité de cet effet du troisième ordre sera suffisamment affaiblie pour être à peu près totalement étouffée, masquée par les autres causes

variées et imprévisibles, qui règlent le rythme du renouvellement de la population.

Jusqu'à présent, on a envisagé parmi les conséquences actuelles et lointaines de la guerre seulement celles qui affectent la distribution des Français suivant le sexe et l'âge. Mais à ces perturbations s'en ajoutent d'autres qui ont modifié la *répartition suivant l'état matrimonial.*

La forte nuptialité d'après-guerre paraît avoir compensé dès 1924 le déficit des mariages, évalué en admettant que leur taux serait resté à son niveau moyen s'il n'y avait pas eu la guerre : on trouve ainsi 800.000 mariages de moins de 1914 à 1918, et 800.000 en plus de 1919 à 1924. Mais ce n'est point là le côté le plus important de la question.

Il n'est pas besoin de calculs pour être sûr que la perte de 1.300.000 hommes adultes condamne au célibat ou au veuvage un grand nombre de femmes. Cependant, il n'est pas inutile de chiffrer la différence.

En ne considérant, en 1921, que les célibataires français mariables, c'est-à-dire âgés de 18 ans au moins pour les garçons, de 15 ans au moins pour les filles, on ne trouve que 3.216.000 garçons et 4.332.000 filles, l'écart est d'importance. On peut dire qu'on l'estime ainsi d'une manière un peu exagérée, parce que les mariages au-dessus de 40 ans n'ont guère d'intérêt au point de vue du renouvellement de la population. En ne prenant que les célibataires mariables de moins de 40 ans, on a 2.569.000 garçons pour 3.463.000 filles, soit un déficit de 894.000 garçons.

Si l'on prend tous les mariables quel que soit leur état : célibataires, veufs ou divorcés ou leur nationalité et qu'on élimine seulement les hommes de 60 ans et plus et les femmes de 50 ans et plus, on trouve 3.745.000 hommes et 4.746.000 femmes, soit encore un déficit très voisin d'un million, dans le cas le plus favorable, englobant certainement plus que tous les mariables dont l'union pourrait fournir de nouvelles naissances.

Si les pertes de guerre en hommes adultes et le déficit des

naissances de 1915 à 1919 ont ainsi imprimé un caractère anormal à la distribution des habitants suivant le sexe, l'âge et l'état matrimonial, un autre des effets démographiques de la guerre, non moins gros de conséquences graves tant pour le présent que pour l'avenir, est l'*afflux des étrangers* qui a pris, de 1919 à 1926 des proportions jamais atteintes jusque-là dans notre pays, ainsi devenu le premier pays d'immigration en Europe.

Pour combler les pertes de la population active, l'immigration spontanée de travailleurs étrangers a dû être complétée par un recrutement, organisé d'accord avec les pays capables de fournir la main-d'œuvre nécessaire et soucieux d'assurer à leurs nationaux émigrés le maximum d'avantages. Ainsi réglementée par des accords internationaux et toute une législation intérieure, canalisée et surveillée par des organismes d'État, l'immigration contrôlée a fourni 1.215.000 travailleurs étrangers de 1921 à 1927, dont 740.000 pour l'industrie et 475.000 pour l'agriculture. Défalcation faite de 415.000 sorties enregistrées, il reste un excédent net de 800.000 travailleurs. Le mouvement a atteint son maximum en 1923 et 1924 ; pendant ces deux années, on a contrôlé 535.000 entrées. La situation économique a fait réduire à 65.000 les entrées autorisées en 1927, alors que les sorties s'élevaient à 90.000.

Mais les travailleurs, venus spontanément ou recrutés à l'étranger par les missions envoyées à cet effet, ne constituent qu'une partie de l'immigration. Entre les recensements de 1921 et de 1926, le nombre des étrangers résidant en France s'est accru de près d'un million (935.000), passant de 1.550.000 à 2.505.000. Rappelons qu'en 1911, il n'y en avait que 1.130.000 ; la proportion est doublée, de 3 à 6 pour 100 habitants. Les nouveaux arrivants ont grossi les fortes colonies étrangères des frontières du Nord et de l'Est, du littoral méditerranéen, des Pyrénées et des régions industrielles de Paris et de Lyon. Mais ils tendent aussi à s'infiltrer un peu partout, jusque dans les départements de l'Ouest qui en comptaient relativement peu jusqu'à présent.

Les plus forts contingents sont fournis par les pays voisins ;

en 1926, la première place revient aux Italiens, 760.000, soit 310.000 de plus qu'en 1921. Puis, viennent les Belges 327.000, les Espagnols 323.000, et les Polonais 309.000. La plupart de ces colonies étrangères présentent des localisations plus ou moins nettes, gouvernées par des conditions de voisinage ou des nécessités économiques : grosses concentrations de Belges dans le Nord-Est, d'Italiens sur le littoral méditerranéen, d'Espagnols dans le Sud-Ouest, colonisation italienne en Aquitaine, main-d'œuvre polonaise du bassin houiller du Nord, etc. Un problème nouveau en France se trouve posé ; sans en exagérer la gravité actuelle, on doit lui accorder toute l'attention qu'il mérite. Indispensable pour suppléer la main-d'œuvre déficitaire du fait de la guerre et d'une insuffisante natalité, l'afflux des étrangers en France doit être cependant maintenu dans des limites telles qu'il ne puisse devenir un danger pour notre unité morale et politique. Il serait sans doute insuffisant de compter uniquement sur le temps et la puissance d'attraction et d'assimilation qu'a toujours montrée notre pays, surtout en présence des efforts considérables qui tendent à conserver la fidélité des immigrés à leur pays d'origine et à organiser les groupements étrangers sur notre sol.

Jusqu'à présent, les conséquences démographiques de la guerre ont été analysées sur les images instantanées fixées par les recensements de 1921 et 1926. Mais la population ne reste pas figée dans l'attitude où elle est ainsi surprise à certains moments. Mélange complexe et vivant, enrichi d'éléments nouveaux par les naissances et l'immigration, grignoté sans trêve par la mort et l'émigration, elle est en perpétuelle transformation. Il faut maintenant résumer les principaux effets de la guerre sur ces grands facteurs du renouvellement de la population.

La nuptialité, fortement réduite pendant la guerre, s'est vivement relevée aussitôt après la démobilisation. La proportion annuelle des nouveaux mariés, voisine de 153 pour

10.000 habitants en 1911-1913, s'est abaissée jusqu'à 41 en 1915 ; elle a été portée au double de sa valeur normale en 1920, 318 pour 10.000. On a déjà eu l'occasion de dire que, par rapport à une nuptialité supposée constamment égale à sa valeur ancienne, le déficit de 800.000 mariages de 1914 à 1918, se trouvait compensé par un surplus équivalent entre 1919 et 1924. Après la liquidation des unions retardées par la guerre, la nuptialité ne pouvait que décroître vers sa valeur normale. La baisse a été lente, puisqu'en 1927, le taux est encore de 165 pour 10.000, valeur sensiblement supérieure à celle d'avant-guerre, 153. La France est d'ailleurs, après la Hongrie et la Belgique parmi les pays d'Europe qui ont à cette époque la plus forte nuptialité. Il ne semble donc pas que la crise du logement si regrettable qu'elle soit, ait eu sur la restriction des mariages, l'influence néfaste dont on l'accuse parfois.

Quand la guerre éclata, *la natalité* française, à peu près constamment décroissante depuis un siècle, était, de beaucoup, la plus basse de l'Europe : environ 19 naissances vivantes chaque année pour 1.000 habitants, les taux des autres pays étant généralement compris entre 25 et 30, cette dernière limite dépassée dans l'Europe méridionale et orientale. Réduite jusqu'à la moitié de sa valeur en 1915, 9,4 pour 1.000, ce taux se releva de 13 en 1919 jusqu'à un maximum de 21,4 pour 1.000 en 1920 ; il faut remonter jusque vers 1900 pour retrouver ce niveau. Mais, dès 1921, la baisse reprend ; à partir de 1924, le taux retombe au-dessous de 19 et se maintient près de cette valeur jusqu'en 1927 où il est 18,2 pour 1.000.

Aussi, la récupération des naissances empêchées par la guerre est très loin d'être réalisée dix ans après l'armistice. Bien que tout calcul de ce genre exige quelque supposition contestable, on peut estimer le déficit des 7 années 1914-1919 à 1.400.000 naissances environ, en admettant que la moyenne annuelle aurait été, sans la guerre, de 725.000 au lieu de 750.000 en 1913. En supposant que la baisse de la natalité aurait continué en régime de paix, de sorte que la moyenne 1920-1927 fût 700.000 seulement, le surplus serait à peine de 600.000. Par

suite, le déficit total de 1914 à 1927 serait encore de l'ordre de 800.000. Ce calcul appelle de très sérieuses réserves, car des modifications très admissibles aux hypothèses initiales, en feraient varier le résultat dans de larges limites. Il est en tout cas certain que, si la récupération des mariages retardés par la guerre était réalisée dès 1924, celle des naissances était encore très loin de l'être en 1927.

Toutefois, la situation de la France, à cet égard, doit être appréciée par comparaison avec les autres pays européens. Dans la plupart, même parmi les neutres, la natalité a été beaucoup plus réduite après la guerre. Pour ne rappeler ici que quelques chiffres, on dira qu'entre 1913 et 1927, la proportion annuelle des naissances vivantes pour 1.000 habitants est tombée de 27,6 à 18,3 en Allemagne, de 24,1 à 16,7 en Angleterre, de 31,7 à 26,9 en Italie, de 23,2 à 16,1 en Suède.

Avant la guerre, par sa natalité anormalement faible, notre pays était relégué au bas de l'échelle, loin au-dessous des autres États. Vers 1926-1927, notre taux 18 pour 1.000 dépasse ceux de la Suède 16,1, de l'Angleterre 16,7, de l'Autriche 17,8 ; il est de même ordre que ceux de la Suisse 18,2, de l'Allemagne 18,3 ; peu inférieur à ceux de la Norvège 18,8 et de la Belgique 19.

La fécondité légitime, nombre d'enfants nés vivants pour 1.000 femmes mariées de moins de 45 ans, était en 1912-1913, 132 en France. Le taux le moins élevé ensuite, celui de l'Angleterre, atteignait 196 ; la fécondité des femmes allemandes était encore un peu supérieure, 202. En 1924, la fécondité des femmes mariées est du même ordre : en France, 141 ; en Allemagne, 146 et en Angleterre, 148. Cette simple comparaison permet de saisir toute l'importance des changements apportés par la guerre dans l'état démographique de ces trois pays, changements qui ne développeront que lentement tous leurs effets. La France n'a pas amélioré sa situation, mais elle l'a maintenue ; beaucoup d'autres pays l'ont rejointe maintenant, après avoir, à cause de la guerre, brûlé les étapes qu'elle avait progressivement parcourues. Sa situation, anormale autrefois, elle la partage maintenant avec bon nombre d'autres pays européens.

Pour la *mortalité*, la comparaison est moins favorable. De 1919 à 1927, le nombre annuel moyen des décès, dans les 90 départements, est voisin de 700.000, au lieu de 730.000 en 1913 ; diminution bien faible en regard de l'excédent de décès causé par la guerre de 1914-1918, qu'il est difficile de chiffrer, mais qui doit être de l'ordre de 1.000.000 à 1.300.000.

En 1927, le taux de 16,5 décès pour 1.000 habitants est un point au-dessous de ceux de 1926 et 1925, égaux à celui de 1913, 17,5. Ainsi, comme la natalité, la mortalité est restée stationnaire en France ou, du moins, a très peu diminué, tandis que la proportion des décès baissait fortement dans les pays d'Europe les plus semblables par le climat et les conditions générales d'existence.

L'insignifiant progrès réalisé en 1927 laisse la mortalité française à 16, 5 pour 1.000, bien au-dessous des taux que l'on peut relever en Italie, 15,6, en Belgique 13,3, en Angleterre 12,3, en Allemagne 12.

Sans doute, une partie de cet écart s'explique par la présence dans notre pays d'une très forte proportion de personnes âgées, ce vieillissement de la population étant le résultat d'une faible natalité en décroissance depuis un siècle. On l'a vu par le calcul de taux rectifiés sur la base d'une population-type.

Mais l'analyse des tables de mortalité, établies en France (1920-1923) et en Angleterre (1920-1922), à des époques très voisines après la guerre, a montré quels âges étaient frappés dans notre pays d'une mortalité excessive.

Contrairement à une légende, née d'une confusion entre des taux applicables à de petits groupements d'enfants assistés et le taux général pour tous les enfants nés, *la mortalité infantile* n'est pas excessive en France, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne puisse être améliorée. Mais, si de 8 à 9 pour 100 nouveau-nés, on pouvait la ramener à 6, taux le plus bas enregistré en Suède et aux Pays-Bas, le nombre annuel des décès au-dessous d'un an serait tout juste réduit d'environ 20.000 unités pour 750.000 naissances. Le total des décès ne serait donc abaissé que de 680.000 à 660.000 et la mortalité générale de 16,6 à 16,0 pour 1.000, sur 41 millions d'habitants.

C'est pour les adolescents et les adultes de 15 à 50 ans, surtout pour les hommes, que de sérieux progrès sont possibles, comme le fait apparaître d'une saisissante manière la comparaison des courbes de mortalité française et anglaise. A 21 ans, le taux des hommes est, en France, presque le double du taux anglais, 6,8 pour 1.000 au lieu de 3,6 ; la différence est un peu plus faible pour les femmes : 5,4 et 3,2 pour 1.000. Ces écarts suffisent pour montrer quels progrès peuvent être réalisés en France par une lutte vigoureuse et méthodique contre les maladies pourvoyeuses de la mort : tuberculose, cancer, syphilis et contre les fléaux sociaux : alcoolisme et taudis, par une propagande inlassable pour l'amélioration de l'hygiène individuelle et collective.

L'accroissement naturel de la population par l'excédent des naissances sur les décès reste très faible, la natalité et la mortalité étant toutes les deux stationnaires à des niveaux peu différents, voisins de ceux d'avant-guerre. L'augmentation est d'environ 60.000 par an au cours des trois dernières années, 1925 à 1927, ce qui ne représente guère que 1,6 pour 1.000 habitants. L'Angleterre a chaque année un surplus d'environ 200.000 naissances ou 5 pour 1.000, l'Allemagne 500.000 environ ou 8 pour 1.000, l'Italie 430.000 ou 10,5 pour 1.000, les Pays-Bas 105.000 ou 14 pour 1.000. On voit qu'à cet égard, la situation de la France reste aussi anormale que l'était autrefois celle de sa natalité.

La *balance des migrations* entre la France et l'étranger est le second facteur de la variation du nombre des habitants. Entre 1921 et 1926, le gain total de ce chef s'est élevé à 1.125.000 personnes, soit quatre fois et demie le surplus d'immigration constaté de 1906 à 1911 ; 250.000. Mais cet excédent d'entrées est loin d'être réparti uniformément sur toute la période. On ne peut guère donner de chiffres précis pour la totalité des échanges de population entre la France et l'étranger. Mais on sait que la réglementation sur la main-d'œuvre étrangère a permis d'adapter celle-ci aux nécessités économiques, en réduisant

l'excédent net des entrées de travailleurs de 215.000 en 1924, à 113.000 en 1926 et en élevant en 1927 le nombre des sorties à 26.000 unités au-dessus de celui des entrées.

En résumé, on peut caractériser ainsi les tendances démographiques actuelles en France :

Nuptialité élevée, 17 nouveaux époux chaque année pour 1.000 habitants, ne revenant que lentement vers son niveau d'avant-guerre, peu supérieur à 15 pour 1.000.

Natalité toujours faible, mais presque égale à celle d'avant-guerre : 19 nouveau-nés vivants pour 1.000 habitants, de 1923 à 1926, comme en 1913, 18 en 1927, tandis que dans presque tous les autres pays, la natalité est en déclin rapide, tombant au-dessous du taux français, ou bien à un niveau très voisin.

Mortalité stationnaire ou en faible décroissance : 17,5 décès pour 1.000 habitants en 1925-1926 comme en 1912-1913, 16,5 en 1927, alors qu'elle a diminué beaucoup plus dans les autres pays. Ce taux relativement élevé est dû pour une part, à la proportion plus forte de vieillards dans la population française, pour une autre part à la mortalité excessive des adolescents et adultes, surtout des hommes, la mortalité infantile restant moyenne par rapport aux pays voisins.

Excédent annuel de naissances très faible, de l'ordre de 60.000 ou 1,6 pour 1.000 habitants vers 1925-1927, alors qu'il est de 500.000 ou 8 pour 1.000 en Allemagne.

Excédent annuel d'immigration quatre fois et demie plus élevé de 1921 à 1926 que de 1911 à 1916, fortement réduit en 1927, les entrées et rapatriements de travailleurs étrangers ayant pu être efficacement réglés selon les nécessités économiques.

Ces tendances ne peuvent éclairer qu'un avenir très proche. Même dans les branches de la science les plus solidement fondées, toute prévision n'est valable que si les conditions initiales, les hypothèses admises restent sans changement, l'introduction de données nouvelles pouvant modifier grandement les résul-

tats. Or, les phénomènes démographiques, bien que d'allure assez lente dans des conditions normales, sont sous la dépendance étroite des fluctuations, parfois brusques et imprévues de la politique et de l'activité économique ; ils se modifient aussi sous l'évolution des mœurs et de la mentalité générale des populations. En cette matière, peut-être plus qu'en beaucoup d'autres, on doit se garder de prévisions trop souvent démenties.

Quelques vues sur l'avenir sont cependant permises, pourvu qu'on écarte les hypothèses trop hasardeuses et que l'on n'oublie point les conditions admises. Ainsi, il est bien inutile de calculer ce que pourra être la population totale d'un pays dans 20 ans; trop de faits imprévisibles viendront dans l'intervalle modifier les données primitives. Mais on peut chercher assez légitimement à se représenter les conséquences un peu lointaines de la guerre sur la population, en calculant l'affaiblissement que déterminera vingt ans plus tard l'arrivée à l'âge adulte des générations déficitaires nées pendant la guerre. Il faut évidemment supposer que la mortalité aux divers âges restera ce qu'elle est actuellement et faire abstraction des mouvements migratoires.

Sous ces réserves, le professeur A. Bowley (1) a publié une estimation de la population masculine et féminine de 15 à 70 ans, en 1931 et 1941 dans quelques pays. Pour la France, il obtient les résultats suivants :

Évaluation du nombre des personnes de 15 a 70 ans

Sexe masculin :	13.260.000	en	1931	et	13.094.000	en 1941
Au lieu de :	13.109.000	en	1921	et	13.900.000	en 1911
Sexe féminin :	14.818.000	en	1931	et	14.489.000	en 1941
Au lieu de :	14.714.000	en	1921	et	14.500.000	en 1911

Il y aurait donc, de 1911 à 1941, pour l'ensemble des deux sexes, une diminution de 3 pour 100 pour la France, alors que l'accroissement serait en Italie de 38 pour 100, en Allemagne de

(1) Prof. Bowley, *Estimation de la population en état de travailler dans certains pays en* 1931 *et* 1941. Publication de la Société des Nations, C. E. C. P., 59.

34 pour 100, en Grande-Bretagne et en Suisse de 26 pour 100, en Belgique de 18 pour 100.

En faisant un calcul analogue pour les personnes de 15 à 49 ans, mais en appliquant les taux de mortalité de la table 1920-1923, au lieu de la table 1908-1913, on arrive aux résultats ci-après :

Évaluation du nombre des personnes de 15 à 49 ans

Sexe masculin :	9.535.000	en	1931	et	9.364.000	en	1941
Au lieu de :	9.493.000	en	1921	et	10.410.000	en	1911
Sexe féminin :	10.539.000	en	1931	et	9.867.000	en	1941
Au lieu de :	10.703.000	en	1921	et	10.620.000	en	1911

Pour les hommes, le déficit par rapport à 1911, est de 875.000 en 1931 et de 1.046.000 en 1941, tenant à la fois aux pertes en tués pendant la guerre et au déficit des naissances de 1914 à 1918.

Pour les femmes, le déficit est plus faible : 81.000 en 1931 et 753.000 en 1914, il est uniquement dû à la réduction des naissances pendant la guerre.

La situation démographique de la France après la guerre étant ainsi caractérisée par l'analyse de son état actuel et des tendances qu'elle manifeste, bien d'autres questions pourraient encore être utilement envisagées. Le présent travail est renfermé dans le cadre d'une étude purement démographique, c'est-à-dire portant sur les parties du problème de la population que l'on peut aborder par la méthode statistique. Quel que soit le grand, l'indispensable secours qu'apporte en ces matières la notation chiffrée, on ne peut se dissimuler son insuffisance pour éclairer certains aspects de la question, dont l'importance ne saurait être amoindrie. Il faudrait encore étudier l'influence de la guerre sur les tendances morales, sur l'esprit religieux, sur l'éducation familiale et l'enseignement public ; au total, sur l'évolution des mœurs et sur les conditions nouvelles de la vie sociale. Les progrès du féminisme, l'accès des femmes à un grand nombre de situations qu'elles ne pouvaient aborder autrefois, l'extension du mouvement sportif, la démocratisation de la

vitesse par l'automobile, les déplacements plus fréquents de toutes les catégories de population, même les plus sédentaires autrefois, sont quelques-uns des facteurs dont l'effet sur l'évolution de la population mériterait une étude attentive.

Sans aborder ce vaste champ, on croit cependant utile d'ajouter quelques touches rapides au tableau de la situation démographique de notre pays. Il serait sans doute difficile de déterminer dans quelle mesure l'action réfléchie et voulue des pouvoirs publics et des initiatives privées a pu contribuer à l'évolution récente de la population, par exemple de fixer les parts respectives de la législation, de la propagande et des conditions économiques ou morales dans l'arrêt très net de la chute de la natalité. Mais on peut, tout au moins, donner quelques brèves indications sur les mesures déjà prises pour influer sur le développement de la population dans le sens le plus favorable à la prospérité et à la sécurité nationales.

Si l'opinion publique paraît prendre actuellement un intérêt croissant à ces graves problèmes, ce n'est guère qu'après 1850 que les préoccupations inspirées par le lent accroissement du nombre des Français ont commencé à se faire jour. Elles devinrent plus vives dans le dernier quart du XIXe siècle, quand la baisse de la natalité se précipita en France un peu plus vite que dans les autres pays d'Europe, tous atteints cependant. Des travaux de plus en plus nombreux furent consacrés à la dépopulation menaçante, à ses causes, à ses remèdes. En 1896, le docteur Jacques Bertillon fondait l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française. En 1905, le Gouvernement instituait une grande commission de la dépopulation qui examina la question sous tous ses aspects, publia le résultat de ses travaux et ses recommandations (1). En même temps, les publications sur la dépopulation devenaient de plus en plus nombreuses (2).

---

(1) A la veille de la guerre, en novembre 1912, une autre commission de plus de 300 membres fut nommée par le ministre des Finances, mais ne paraît pas avoir fonctionné.

(2) On citera seulement les volumes de J. Bertillon, *La dépopulation de la France*, Alcan, 1911 ; et de P. Leroy-Beaulieu, *La question de la dépopulation*, Alcan, 1913.

Le mouvement d'opinion ainsi créé et entretenu, devait avoir pour conséquence des mesures législatives ou autres, en faveur de la natalité et des familles nombreuses.

Il faut signaler tout d'abord d'importantes lois (1) sur l'assistance aux femmes en couches (17 juin et 30 juillet 1913) et sur l'assistance aux familles nombreuses (14 juillet 1913). D'autre part, des dégrèvements pour charges de famille étaient introduits dans la plupart des lois fiscales.

Pendant la guerre, la loi du 7 avril 1917 étendit à tous les agents de l'État le principe des allocations pour charges de familles, dont ne bénéficiaient que quelques catégories restreintes.

En 1918, prenait naissance dans l'Isère l'institution des *allocations familiales* servies par des caisses de compensation. Déjà, certains établissements accordaient à leurs agents des allocations spéciales pour leurs enfants en bas âge. L'innovation consistait dans l'établissement de caisses chargées de payer ces allocations et de répartir les charges entre tous les établissements d'une même industrie, d'une même région. Le système devait prendre un essor considérable.

Après la guerre, les questions de population se posaient avec une gravité tellement accrue, qu'elles devaient passer au premier rang des préoccupations de l'opinion. La propagande de l'Alliance nationale recevait une impulsion nouvelle, d'autres associations telles que « La plus grande famille » étaient fondées dans un but analogue.

En 1919 s'ouvrait à Nancy le premier Congrès national annuel de la natalité, qui depuis s'est réuni chaque année dans une ville différente.

En 1922, le ministre de l'Hygiène instituait un Conseil supérieur de la natalité, assisté de commissions départementales.

De nouvelles dispositions législatives venaient compléter l'œuvre commencée peu de temps avant la guerre. La loi du 29 juin 1918 et le décret du 30 avril 1920 posaient le principe

(1) Henri BUNLE, La protection légale de la première enfance et de la maternité (*Bulletin de la Statistique générale de la France*, octobre 1920). Voir aussi *Statistique annuelle des institutions d'assistance.*

de primes à la natalité allouées par les départements et les communes avec participation de l'État (1). L'encouragement national aux familles nombreuses, sous forme d'allocations annuelles aux enfants de moins de 13 ans au delà du troisième était institué par la loi du 22 juillet 1923 (2).

Les taux des allocations aux familles nombreuses et aux femmes en couches, les primes d'allaitement ont été sensiblement augmentés, en dernier lieu, par la loi du 16 avril 1930.

On voit que l'action des pouvoirs publics et celle des initiatives privées, s'est exercée dans ce domaine avec une ampleur toujours plus grande. Peu de problèmes présentent plus d'importance pour l'avenir de notre pays; qu'il s'agisse de moyens propres à accroître la natalité en rendant plus aisé le sort des familles nombreuses, de limiter la mortalité par la lutte contre les maladies évitables et l'amélioration de l'hygiène publique et privée, qu'il s'agisse de régler l'immigration étrangère en sauvegardant à la fois le développement économique et l'unité ethnique de la nation, *une politique de la population, cohérente et efficace, est une nécessité primordiale* pour un pays si profondément atteint par les cruelles conséquences d'une guerre sans précédent.

---

(1) Statistique des primes à la natalité en 1922; *Bulletin de la Statistique générale de la France*, avril 1924. Voir ensuite, *Statistique annuelle des institutions d'assistance.*

(2) Henri ULMER, L'encouragement national aux familles nombreuses en 1924. *Bulletin de la Statistique générale de la France*, juillet 1926. Voir ensuite *Statistique annuelle des institutions d'assistance.*

APPENDICE

Les revenus privés en France avant et après la guerre

Les destructions et les troubles économiques résultant de la guerre ont apporté aux revenus de la population française de profondes modifications qu'il serait particulièrement intéressant d'étudier du point de vue des déplacements qui se sont produits entre les diverses catégories sociales, ou à l'intérieur d'une même catégorie. Mais, si l'on peut formuler à cet égard quelques obervations générales, il est extrêmement difficile de les appuyer sur des statistiques précises.

Tout ce que l'on peut faire, c'est de risquer des évaluations d'ensemble pour des catégories très étendues de revenus, en considérant ces évaluations comme un simple essai pour représenter l'ordre de grandeur de certaines données générales, l'erreur probable des déterminations numériques étant impossible à fixer.

La mise en vigueur, depuis 1916, des impôts sur les revenus a sans doute apporté des éléments d'appréciation qui n'existaient point avant la guerre ; mais, abstraction faite des évasions fiscales, le système des abattements à la base et des déductions de divers ordres soustrait aux statistiques une partie importante des revenus que l'on ne peut même pas délimiter d'une manière précise.

Il existe toutefois certaines formes de revenus, comme les bénéfices industriels et commerciaux, le produit des valeurs mobilières, pour lesquelles les statistiques fiscales permettent, au moins théoriquement, une estimation assez appro-

chée. Pour le surplus, on doit faire appel à des données de valeur très inégale n'autorisant que des supputations plus ou moins aléatoires. Elles seraient plus faciles, s'il avait été procédé en France à des recensements généraux agricoles et industriels comme il a été fait en d'autres pays, mais la dernière enquête agricole date de 1892, et celle concernant la production industrielle et les salaires remonte à 1860. Les bases d'une estimation d'ensemble des revenus sont donc, dans la plupart des cas, extrêmement fragiles.

Cette évaluation a pourtant tenté, à diverses époques, de nombreux auteurs ; on trouvera en annexe une bibliographie des ouvrages dans lesquels la question a été déjà traitée. Conformément à la méthode suivie notamment par MM. Colson, de Lavergne et Henry, Pupin, etc., on examinera successivement les trois grandes catégories : Revenus des capitaux, Revenus du travail, Revenus mixtes du capital et du travail.

Comme il est impossible d'en suivre les variations au cours de la guerre, on essaiera seulement de comparer, dans chaque catégorie, la situation avant et après. Pour l'avant-guerre, il suffira d'examiner les résultats d'une seule année : 1913. Pour l'après-guerre, en raison principalement des variations survenues dans la valeur de l'unité monétaire, l'ordre de grandeur des chiffres peut changer beaucoup d'une année à l'autre, il est indispensable, afin d'éviter toute ambiguïté, de faire porter les estimations sur plusieurs années successives, par exemple 1920 à 1928. Cette recherche semblera peut-être illusoire, eu égard à l'incertitude des données de base. Il convient cependant de remarquer que des évaluations établies d'aprés une méthode uniforme, bien qu'ayant une valeur absolue très aléatoire, peuvent cependant permettre une appréciation intéressante des changements survenus, parce que les erreurs commises sont généralement dans le même sens.

Après avoir procédé à l'évaluation séparée pour chaque catégorie, on essaiera de représenter par un chiffre annuel global l'ensemble des revenus privés de la population fran-

çaise. Cette totalisation, déjà effectuée à diverses époques, a été l'objet de critiques assez vives ; on l'a représentée comme une opération arithmétique dénuée de tout intérêt, sous prétexte que la sommation des revenus individuels fait intervenir de multiples doubles emplois dont il est impossible de s'affranchir. Il est évident, en effet, que la majeure partie des revenus individuels sont dus à des échanges. « Sauf la production de la terre entre les mains de celui qui la cultive lui-même et vit exclusivement de ses produits, ou la jouissance personnelle d'une habitation, ou d'autres objets d'usage à lui, chacun ne tire son revenu que de biens ou services cédés par d'autres contre des biens ou services qu'il a rendus ou cédés » (1). Sans doute, mais si l'on comprend par revenu annuel d'un individu la somme que cet individu a pu acquérir dans l'année (y compris évaluation des biens et services en nature s'il y a lieu) et dont il a pu disposer pour sa jouissance personnelle ou pour l'épargne, il nous semble que le total de tous ces revenus individuels possède une signification intéressante, à condition naturellement que l'on tienne compte de la valeur de la monnaie qui sert d'unité de mesure. De ce qu'il y a échange de biens ou de services pour l'utilisation effective des revenus, il ne s'ensuit pas forcément que les mêmes biens ou services soient comptés plusieurs fois dans la totalisation des revenus individuels. Il importe seulement de vérifier si les diverses catégories qu'on totalise répondent bien effectivement à la définition admise, et de procéder s'il y a lieu aux discriminations nécessaires.

A cet égard, quelques observations sont indispensables sur la situation des revenus vis-à-vis de l'impôt. L'impôt prélève chaque année une part importante des revenus des particuliers, part qui est ensuite redistribuée sous forme de rentes, pensions, traitements, secours d'assistance, etc. Doit-on considérer que cette somme prélevée par l'impôt est comptée deux fois quand on fait la totalisation des revenus indivi-

(1) Eugène d'Eichthal. *Journal de la Société de Statistique de Paris*, mai 1917.

duels ? Cela n'est rien moins que certain. Il faut observer en effet qu'une partie au moins des impôts ne représente encore qu'un échange de services, la seule différence avec l'échange ordinaire consistant dans le fait qu'il est réglé par l'autorité publique. Si les instituteurs et les cantonniers par exemple n'étaient pas payés par l'État, les usagers des écoles ou des routes devraient bien les rétribuer directement en échange des services qu'ils leur demandent, de la même manière qu'ils payent le médecin ou l'avocat dont ils ont besoin. Il n'y a donc aucune raison pour ne pas ajouter aux revenus particuliers les traitements des fonctionnaires de toutes catégories, bien que les sommes nécessaires à leur paiement aient été prélevées par l'impôt. Ce que l'on peut objecter, c'est que les services rendus par l'État en échange de l'impôt ne sont pas répartis entre les contribuables dans les mêmes proportions que les sommes versées au fisc : il y a transfert d'une partie des revenus de certaines catégories de la population à d'autres. Il faut naturellement en tenir compte quand on se propose d'examiner la répartition des revenus par catégories de population, mais ces transferts n'altèrent point la somme totale des revenus. Cependant, toutes les dépenses de l'État, ou des départements et des communes, ne peuvent pas être également considérées comme la rémunération de services rendus ; il en est ainsi par exemple des dépenses dites sociales, notamment de celles qui sont consacrées à l'assistance. En second lieu, les charges résultant des pensions et de la dette publique peuvent être considérées comme des catégories particulières, correspondant peut-être à des services rendus antérieurement, mais auxquelles il paraît utile de faire une place à part.

Ces discriminations paraissent surtout désirables quand on se propose d'examiner les charges fiscales d'un pays en comparant le montant des impôts payés aux revenus globaux des particuliers. La situation, à cet égard, ne peut être correctement appréciée sans qu'il soit tenu compte de l'utilisation des sommes prélevées par l'impôt. Une augmentation de la proportion des recettes fiscales par rapport à l'ensemble

des revenus privés ne correspond pas nécessairement à un accroissement parallèle des charges du pays au sens absolu où on l'entend quelquefois. La transformation d'un service privé en service public gratuit, comme l'enseignement primaire par exemple, nécessite bien un accroissement brusque de l'impôt, mais il existe une compensation dans la diminution des charges qui incombaient auparavant à l'ensemble des particuliers. Il est évident que ces considérations doivent également entrer en ligne de compte quand on essaie de comparer les charges fiscales de deux pays différents.

En résumé, bien qu'elle ait été l'objet de certaines critiques, la totalisation des revenus privés d'un pays ne paraît pas être une opération complètement dépourvue d'intérêt. Seulement il est indispensable que l'on définisse d'une manière précise cette totalisation et que l'on ait présente à l'esprit sa décomposition en éléments de divers ordres. Là comme ailleurs, un nombre unique ne saurait prétendre à représenter d'une manière parfaite un ensemble complexe d'éléments non homogènes.

Pour les raisons déjà exposées, les évaluations relatives aux diverses catégories de revenus seront faites *impôts non déduits.* Il y aura lieu ensuite d'examiner quelles peuvent être les influences de l'impôt en ce qui concerne soit la répartition des revenus en certaines catégories, soit même l'appréciation du revenu réel de la population. Pour ce dernier objet, il sera évidemment nécessaire de tenir compte, dans la mesure du possible, de la valeur de la monnaie puisque les sommes auxquelles on aboutit sont exprimées par rapport à une unité monétaire de valeur variable.

Une partie des évaluations qui suivent étant basée sur les effectifs de la population active française répartie en chefs d'établissements et travailleurs indépendants d'une part, en salariés d'autre part, on indiquera d'abord dans le tableau ci-après cette répartition d'après les résultats des recensements de 1906 et de 1921. On sait que les recensements classent sous la dénomination de « travailleurs isolés » un grand nombre de personnes qui peuvent être des

Répartition approximative de la population active en salariés et travailleurs indépendants ou chefs d'établissements d'après les résultats des recensements de 1906 (87 départements) et de 1921 (90 départements)

(*Nombres en milliers*)

Catégories professionnelles	SALARIÉS (ouvriers et employés)				CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS ET TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
	Sexe masculin		Sexe féminin		Sexe masculin		Sexe féminin	
	1906	1921	1906	1921	1906	1921	1906	1921
Pêche	29	31	2	1	44	38	3	3
Agriculture et forêts	2.437	2.152	948	1.257	3.015	2.840	2.377	2.701
Industries extractives	262	305	5	7	13	6		
Industries de transformation	2.796	3.244	1.666	1.710	929	787	588	444
Transports, manutention (1)	598	859	234	263	48	55	7	7
Commerce (2), banque	682	722	287	471	607	585	492	537
Professions libérales	124	174	116	206	166	128	77	83
Domestiques	174	102	773	685				
Services publics administratifs	449	532	100	202				
Services publics industriels	60	134	17	28				
Armée	594	425						
Totaux	8.205	8.680	4.148	4.830	4.822	4.439	3.544	3.775

(1) Y compris chemins de fer de l'État.
(2) Y compris soins personnels.

petits patrons, des salariés à emploi irrégulier ou des ouvriers à domicile, sans qu'il soit possible de délimiter d'une manière rigoureuse ces catégories. La répartition indiquée n'est donc qu'approximative.

I. — Revenus des capitaux

1° Revenus des valeurs mobilières

Pour évaluer le revenu total des valeurs mobilières possédées par des Français, on a d'abord établi le revenu de toutes les valeurs cotées en France, quels que soient leurs possesseurs. Cette détermination a été faite d'une part pour les fonds d'État et, d'autre part, pour les autres valeurs. On a corrigé ensuite les chiffres obtenus, afin de tenir compte, dans la mesure du possible, des valeurs françaises possédées par des étrangers et des valeurs à l'étranger possédées par des Français. Enfin, puisqu'on envisage ici les revenus des particuliers, on a déduit du total une certaine fraction représentant approximativement le revenu des titres possédés par des sociétés commerciales, des associations diverses et des établissements publics.

a) *Revenus des fonds d'État français.* — L'estimation de ces revenus a été faite directement, en utilisant les tableaux de la dette publique annexés aux projets de loi portant fixation du Budget général de chaque année et les rapports des Commissions des finances de la Chambre des députés et du Sénat.

On a totalisé les annuités de la dette perpétuelle et à long terme (Rentes, non compris charges d'amortissement ; obligations du crédit national ; titres d'annuités remis aux sinistrés), les annuités de la dette à court terme (obligations de la Défense nationale ; bons du Trésor et du Crédit national), les annuités de la dette flottante (Bons de la Défense nationale et bons ordinaires du Trésor).

Voici les résultats de cette totalisation pour 1913 et pour chaque année de 1920 à 1928 :

En millions de francs

1913	1920	1921	1922	1923
800	6.500	8.400	9.800	11.400

1924	1925	1926	1927	1928
12.000	12.400	13.100	12.300	11.900

b) *Revenus des autres valeurs cotées en France.* — La meilleure base d'évaluation, pour cette catégorie de valeurs, est la statistique faisant connaître le rendement annuel de la taxe sur le revenu (non compris taxe sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements).

Il convient d'abord de retrancher du rendement total celui qui correspond à la taxe sur les lots et primes et sur les revenus de certaines collectivités. Les éléments de cette correction n'étant pas exactement connus pour les années postérieures à 1921, on les a estimés approximativement d'après les résultats de 1921. De même les rendements de la taxe correspondant aux valeurs françaises d'une part et aux valeurs étrangères d'autre part ne sont connus que jusqu'à 1921. Pour 1921 et les années antérieures, on peut passer du rendement de la taxe au revenu imposable (revenu brut diminué de l'impôt de transmission), en opérant séparément pour les valeurs françaises et pour les valeurs étrangères, abonnées ou non abonnées. En ce qui concerne les années postérieures à 1921, on a établi d'abord un taux moyen approximatif de la taxe applicable à l'ensemble des valeurs, en tenant compte des modifications survenues dans la législation fiscale, et dans une certaine mesure, des changements dans la proportion des valeurs étrangères : 10,3 pour 100 en 1922 et 1923 (même taux qu'en 1921) ; 12 pour 100 en 1924 (augmentation des impôts par la loi du 22 mars 1924) ; 12 1/4 pour 100 en 1925 ; 12 3/4 pour 100 en 1926 ; 19 en 1927 et 19,5 en 1928. L'évaluation du revenu imposable résulte de l'application de ce taux moyen au rendement global de la taxe.

En 1913, les fonds d'État étrangers et les valeurs étrangères non abonnées n'étaient pas soumis à l'impôt sur le revenu, établi seulement à partir du 1er juillet 1914. Le revenu imposable de ces catégories de valeurs étrangères en 1913 a été estimé approximativement d'après les accroissements des rendements totaux de la taxe sur les valeurs étrangères en 1914 et 1915 par rapport à 1913.

Les résultats du calcul permettant d'établir le revenu imposable et le revenu net de l'ensemble des valeurs françaises et étrangères cotées en France, autres que les fonds d'État français, sont consignés dans le tableau ci-dessous (en millions de francs) :

	Taxe sur le revenu Total	Non compris taxe sur lots, primes, etc.	Revenu imposable	Revenu net
1913.......	138	124	3.900	3.800
1920.......	567	520	6.900	6.400
1921.......	926	850	8.200	7.400
1922.......	904	830	8.000	7.200
1923.......	1.064	980	9.500	8.500
1924.......	1.476	1.350	11.200	9.900
1925.......	1.793	1.640	13.400	11.800
1926.......	2.365 (1)	2.170 (1)	17.000 (1)	13.800 (2)
1927.......	3.284	3.090	16.300	13.200
1928.......	3.400	3.120	16.000	12.900

(1) Non compris les impôts additionnels institués par la loi du 4 décembre 1925.
(2) Après déduction des impôts additionnels institués par la loi du 4 décembre 1925.

On n'a pas indiqué dans ce tableau les résultats séparés pour les valeurs françaises et pour les valeurs étrangères, car la discrimination des deux catégories est à peu près impossible à partir de 1922. En 1913, la décomposition du revenu imposable était à peu près la suivante : 2,5 milliards pour les valeurs françaises et 1,4 milliard pour les valeurs étrangères. En 1921, le revenu imposable des valeurs françaises

s'élevait à 6,4 milliards, mais celui des valeurs étrangères ne dépassait guère 1.800 millions ;

c) *Revenus de l'ensemble des valeurs mobilières possédées par des Français.* — Les évaluations précédentes fournissent le revenu net de toutes les valeurs cotées en France. Pour en déduire celui des valeurs appartenant à des Français, il faudrait retrancher ce qui correspond aux valeurs possédées par des étrangers et ajouter, par contre, le produit des valeurs placées par des Français à l'étranger. A défaut de statistiques permettant une correction rigoureuse, on a dû se borner à des supputations utilisant les travaux de divers économistes (1). C'est ainsi que pour 1913 on a adopté comme revenu net des valeurs placées en France par des étrangers, le produit d'un capital de 12 milliards à 3 1/2 pour 100, soit environ 400 millions et pour celui des valeurs placées par des Français à l'Étranger, le revenu d'un capital de 3 milliards à 4 pour 100, soit 100 millions.

Pour les années récentes, des estimations très aléatoires du montant en capital de ces deux catégories de valeurs ont conduit pour les revenus correspondants, compte tenu des taux moyens de capitalisation, aux chiffres suivants : revenu des valeurs placées en France par des étrangers 1,7 milliard en 1923 et 1924, 1,9 de 1925 à 1928 ; revenu des valeurs placées à l'étranger par des Français, 300 millions en 1923 et 1924, 600 en 1925, 400 de 1926 à 1928.

En corrigeant, d'après ces données, les évaluations primitivement établies pour les valeurs cotées en France, on obtient le revenu net approximatif de l'ensemble des valeurs possédées par des Français. Mais, comme il a été exposé plus haut, on envisage ici le revenu brut, impôts non déduits ; il faut donc y ajouter le montant des impôts sur valeurs mobilières (taxe sur le revenu et droit de transmission) payés par les Français.

---

(1) Voir notamment *Cours d'économie politique*, de M. C. COLSON (Édition de 1903 ; tome II) ; *La Fortune publique de la France*, par Edmond THÉRY, 1911 ; les articles de M. Olphe GAILLARD dans l'*Information* des 29 et 30 avril, 2 mai 1925, 24 et 27 février 1927, 19 et 23 février 1928 et du 2 au 6 mars 1929 ; les travaux de M. Alfred NEYMARCK, etc.

Enfin du résultat final, il conviendrait de soustraire la part qui correspond à des titres possédés par les sociétés et établissements publics. Comme les évaluations diverses qui ont déjà été faites par plusieurs économistes sont comprises entre 5 et 10 pour 100, on admettra que la proportion était uniformément de 7 pour 100, non compris les titres constituant le portefeuille des Caisses d'Épargne dont le revenu est servi aux déposants.

Ces évaluations sont résumées dans le tableau de la page 922.

Avant la guerre, le montant du revenu des valeurs mobilières avait été évalué à 2.770 millions vers 1903 par M. Colson, à 3.070 millions vers 1908 par MM. de Lavergne et Henry, à 4.400 millions en 1911 par M. Pupin, et à 4.300 millions en 1913 par M. Colson ; ces derniers chiffres sont très voisins de celui déterminé pour 1913. Dans un article de la *Revue politique et parlementaire* du 10 octobre 1925, les revenus des capitaux mobiliers sont estimés à 21 milliards, ce qui correspond exactement, dans le tableau ci-après, au total de 1924. On voit, d'après la répartition fournie sur ce tableau, que l'augmentation du revenu des valeurs mobilières par rapport à 1913 résulte principalement des emprunts émis par l'État : le revenu des fonds publics constituait, en 1926, la moitié environ du montant net global, au lieu d'un sixième seulement avant la guerre.

2° Revenus de la propriété bâtie

Les rôles publiés par l'Administration des contributions directes pour l'établissement de l'impôt foncier font connaître chaque année la valeur locative et le revenu net imposable des immeubles de cette nature. Mais ces données ne tiennent pas compte de la hausse des loyers qui a pu survenir depuis les dernières enquêtes dont les résultats servent de base à l'établissement de l'impôt ; elles peuvent donc différer très notablement des valeurs locatives réelles et il est nécessaire de leur faire subir des corrections.

Évaluation du revenu des valeurs mobilières, en milliards de francs

Revenus nets	1913	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
Fonds d'État français	0,8	6,5	8,4	9,8	11,4	12,0	12,4	13,1	12,3	11,9
Autres valeurs cotées en France	3,8	6,4	7,4	7,2	8,5	9,9	11,8	13,8	13,2	12,9
Totaux	4,6	12,9	15,8	17,0	19,9	21,9	24,2	26,9	25,5	24,8
Excédent approximatif du revenu de ces valeurs possédées par des étrangers sur celui des valeurs à l'étranger possédées par des Français	0,3	0,9	1,1	1,1	1,4	1,4	1,3	1,5	1,5	1,5
Revenu net total des valeurs possédées par des Français	4,3	12,0	14,7	15,9	18,5	20,5	22,9	25,4	24,0	23,3
Revenu brut (impôt compris)	4,5	12,7	15,8	17,0	19,8	22,4	25,2	29,2	27,5	27,2
Déduction pour titres possédés par les Sociétés et établissements publics (1)	0,3	0,9	1,1	1,2	1,4	1,6	1,8	2,0	1,9	1,9
Revenu brut des valeurs possédées par les particuliers	4,2	11,8	14,7	15,8	18,4	20, 8	23,4	27,2	25,6	25,3

(1) Non compris revenus des titres constituant le portefeuille des caisses d'épargne qui sont servis aux déposants et doivent en conséquence faire partie des revenus privés.

Avant la guerre, la loi du 8 août 1890 avait prescrit de procéder tous les dix ans à la révision générale du revenu de la propriété bâtie. La première révision décennale a eu lieu en 1899-1900 et ses résultats ont été appliqués dans les rôles des contributions directes de 1901 à 1910. Une seconde révision a été opérée en 1909-1910, dont les résultats ont été les suivants :

VALEUR LOCATIVE RÉELLE (millions de francs)

Maisons	3.329
Usines	343
TOTAL	3.672

Dans le compte rendu de ces résultats, le rapporteur explique que la révision a été suivie d'une certaine hausse des loyers, beaucoup de propriétaires ayant attendu l'achèvement du travail pour modifier les conditions de location de leurs immeubles. D'autre part, les rôles de l'année 1913, basés sur la révision de 1910, comportaient les chiffres ci-après :

	Valeur locative (millions de frs)	Revenu net imposable (millions de frs)
Maisons	3.352	2.514
Usines	353	212
TOTAUX	3.705	2.726

Le revenu net s'obtient en déduisant de la valeur locative 25 pour 100 pour les maisons et 40 pour 100 pour les usines, en vue de tenir compte du dépérissement et des frais d'entretien.

Si l'on tient compte de la hausse des loyers entre l'époque de la révision et 1913, on peut adopter comme revenu total, net pour cette dernière année, le chiffre de 2.800 millions.

Enfin, d'après les résultats de la taxe des biens de mainmorte, on pouvait admettre que 8 pour 100 environ de ce revenu, soit 200 millions en chiffre rond, concernaient des immeubles appartenant à des établissements publics ou

à des sociétés, de sorte que le revenu de la propriété bâtie appartenant aux particuliers se serait réduit à 2.600 millions de francs en 1913.

Pour les années 1920 à 1928, les bases de la contribution foncière sur la propriété bâtie ont été les suivantes (France entière, moins Alsace et Lorraine) :

Valeur locative (millions de francs)

	Maisons	Usines	Ensemble
1920	3.502	406	3.908
1921	3.515	429	3.944
1922	3.532	447	3.979
1923	3.559	471	4.030
1924	3.594	502	4.096
1925	3.620	527	4.147
1926	7.591	1.361	8.952
1927	7.672	1.400	9.072
1928	7.756	1.421	9.177

Les variations de ces chiffres, jusqu'en 1925 inclus, sont dues exclusivement au gain de matière imposable par suite de l'excédent des constructions sur les démolitions, sans qu'il soit tenu compte de la hausse des loyers. Pour 1926, les chiffres résultent d'une révision exceptionnelle prescrite par l'article 45 de la loi du 22 mars 1924. On peut remarquer que cette nouvelle évaluation fait ressortir, par rapport aux anciennes bases, une augmentation moyenne de 110 pour 100 environ pour les maisons et de 170 pour 100 pour les usines. Ces taux ont été fortement influencés par les déterminations des Commissions paritaires instituées pour l'application de la loi du 23 décembre 1923, relative à la limitation des prix des loyers ; ils sont vraisemblablement en dessous des taux moyens réels, d'autant plus que la rubrique « maisons » comprend les locaux affectés au commerce, les usines désignant seulement les bâtiments qui comportent un outillage industriel.

Il est à peu près impossible, en raison de la diversité des situations individuelles créée par les lois moratoires, d'éva-

luer le coefficient moyen de hausse de l'ensemble des loyers d'habitation. Nous reproduisons ci-dessous à titre indicatif, les indices admis par un certain nombre de Commissions régionales ou locales d'études relatives au coût de la vie, en ce qui concerne le logement des familles ouvrières :

INDICE APPROXIMATIF DU LOYER D'UN MÉNAGE (base 100 en 1914).

Années	Paris	Nancy	Épinal	Lyon	Marseille	Bordeaux	Rouen	Lille
1920.....	100	100		100	142	100	100	108
1921.....	116	143	200	133	145	110	200	140
1922.....	164	150	225	200	195	188	215	160
1923.....	200	200	294	200	200	200	260	225
1924.....	200	200	325	200	203	215	260	275
1925.....	210	216	325	222	281	220	260	357
1926.....	243	238	330	230	300	285	260	410
1927.....	265	250	333	238	360	321	295	435
1928.....	287	265	333	238	393	353	333	465

Années	Moulins	Toulouse	Angoulême	Le Mans	Caen	Alençon	Évreux
1920............	175	225		167	180	133	
1921............	190	265	120	167	200	133	200
1922............	205	325		192	200	167	250
1923............	250	350	190	200	230	220	275
1924............	275	350	250	200	260	267	300
1925............	300	445	280	217	280	283	375
1926............	328	500	320	217	360	283	400
1927............	350	500	320	292	360	300	400
1928............	387	550	320	317	360	333	450

Ces indices résultent eux-mêmes, dans la majeure partie des cas, d'estimations assez aléatoires et non d'éléments fournis par des enquêtes étendues et précises. Les différences constatées entre les villes correspondent sans doute moins à la réalité des faits qu'à la diversité des tendances auxquelles ont obéi les membres des Commissions dans leurs estimations. Tenant compte de ce que les constructions nouvelles ne sont pas soumises aux lois restrictives et de ce que ces lois ne sont point toujours intégralement appliquées, on adoptera, en chiffres ronds, comme indices moyens des loyers des maisons, les valeurs ci-après :

1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
130	160	200	230	250	280	320	350	380

Pour les usines, les chiffres sont certainement plus élevés et l'on peut admettre les indices suivants : 1920 à 1922, 300 ; 1923, 250 ; 1924, 300 ; 1925, 350 ; 1926, 400 ; 1927, 450 ; 1928, 500 :

En appliquant ces divers coefficients aux valeurs locatives figurant dans les rôles des contributions directes, on obtiendrait une évaluation des valeurs locatives réelles. Quelles sont les réductions qu'il convient de faire subir à ces nouveaux chiffres pour obtenir une estimation du revenu net ? On a indiqué précédemment que les taux de réduction adoptés avant la guerre par l'administration pour passer de la valeur locative au revenu imposable étaient de 25 pour 100 en ce qui concerne les maisons et de 40 pour 100 pour les usines. Certains auteurs pensent que l'administration a tendance à surévaluer les revenus dans le louable désir de procurer des ressources aux finances publiques ; d'autres expriment au contraire l'avis que les revenus sont sous-estimés. On s'en est tenu purement et simplement aux chiffres administratifs pour l'année 1913. Mais depuis la guerre, il est bien certain que les prix des matériaux et ceux de la main-d'œuvre se sont accrus dans des proportions sensiblement plus fortes que les loyers : c'est ainsi que l'indice du coût de la construction établi par la Société centrale des architectes à Paris s'est élevé à 419 en 1924, 453 en 1925, 585 en 1926 et à plus de 600 en 1927 et 1928 (sur la base 100 en 1914). En contre-partie, on peut objecter que les propriétaires d'immeubles loués réduisent au minimun tout à fait indispensable les frais de réparation. La loi du 25 avril 1925 (art. 5) a spécifié qu'en 1926, première année d'application des nouvelles évaluations effectuées en vertu de la loi du 22 mars 1924, les réductions opérées sur les valeurs locatives ne pourraient, en aucun cas, être inférieures au triple de la déduction accordée par application de la loi de 1910. En fait cette déduction ressort, pour l'ensemble des

maisons, à 37 pour 100 en 1926, au lieu de 25 pour 100 ; pour les usines la déduction ressort à 40 pour 100 comme auparavant. Il apparaît qu'un taux moyen de 30 pour 100 appliqué aux valeurs locatives réelles calculées comme il vient d'être expliqué, doive être suffisant pour les maisons, pendant toute la période d'après-guerre. Pour les usines, on maintiendra le taux de 40 pour 100. Sur ces bases, les évaluations se présenteraient comme suit :

Évaluations approximatives (en millions de francs)

	Valeurs locatives réelles			Revenu net		
Années	Maisons	Usines	Totaux	Maisons	Usines	Totaux
1920....	4.550	810	5.360	3.180	490	3.670
1921....	5.620	860	6.480	3.930	520	4.450
1922....	7.060	890	7.950	4.940	530	5.470
1923....	8.180	1.180	9.360	5.730	710	6.440
1924....	8.980	1.500	10.480	6.490	900	7.390
1925....	10.130	1.800	11.930	7.090	1.080	8.170
1926....	11.600	2.200	13.800	8.120	1.320	9.440
1927....	12.800	2.500	15.300	9.000	1.500	10.500
1928....	14.000	2.800	16.800	9.800	1.700	11.500

Comme pour la période d'avant-guerre, ces chiffres devraient encore être réduits pour tenir compte des immeubles appartenant à des personnes morales ; par contre, ils ne font pas état de la propriété bâtie en Alsace et Lorraine. On admettra que ces deux corrections se traduiraient par une diminution d'environ 5 pour 100 et l'on adoptera comme chiffres définitifs du revenu des immeubles appartenant aux particuliers (en millions de francs) :

1913	1920	1921	1922	1923
2.600	3.500	4.200	5.200	6.100

1924	1925	1926	1927	1928
7.000	7.800	9.000	10.000	11.000

3° Revenus de la propriété non bâtie

La dernière évaluation officielle de la propriété non bâtie a été effectuée de 1908 à 1912 en exécution de la loi du 31 décembre 1907. L'article 45 de la loi du 22 mars 1924 avait prévu une révision exceptionnelle, dont les résultats auraient servi de base à l'assiette de l'impôt foncier à partir de 1926, mais l'exécution en a été différée.

D'après les évaluations de 1908-1912, la valeur locative totale était estimée à 2.057 millions, non compris les bois de l'État :

Terrains agricoles et forestiers	1.951	millions
Carrières, ardoisières, tourbières		—
Lacs, étangs, canaux, marais salants	6	—
Chantiers, terrains à bâtir	45	—
Terrains d'agrément, pièces d'eau	44	—
Chemins de fer, canaux de navigation, etc	11	—
Total	2.057	millions

Pour les seuls terrains agricoles et forestiers, la valeur locative atteignait à peine 2 milliards de francs. Dans le bilan qu'il a publié en 1911, le ministère de l'Agriculture admettait 2.300 millions pour le loyer de la terre et 2.750 millions dans le bilan de l'année suivante, 1912. Il faut remarquer que d'après les instructions données par le ministère des Finances, il n'a été tenu compte, ni dans l'évaluation de la propriété bâtie, ni dans celle de la propriété non bâtie, de la valeur locative des bâtiments d'exploitation. Si l'on joint cette dernière valeur à celle des terres, il faut évidemment majorer le chiffre précédemment indiqué de 2 milliards. Une estimation approximative effectuée en 1887-1889 avait assigné aux bâtiments ruraux une valeur locative totale de 191 millions ; l'estimation ne semble pas avoir été reprise à l'occasion des autres révisions décennales. D'autre part le ministère de l'Agriculture ne fournit pas de préci-

sion sur le calcul d'après lequel le loyer des terres a été porté à 2.750 millions en 1912. La différence de 750 millions avec la valeur locative fournie par l'évaluation de la propriété non bâtie ne paraît pas pouvoir s'expliquer seulement par l'adjonction des bâtiments d'exploitation rurale ; un supplément de 300 millions correspondant au chiffre admis l'année précédente serait plus normal. Toutefois, en considérant qu'il y a eu une certaine hausse des fermages entre l'époque de la dernière révision de la propriété non bâtie et 1913, et vu l'incertitude des données, on admettra, en chiffre rond, 2.500 millions pour la valeur locative totale des terres en 1913, y compris les bâtiments d'exploitation.

Le coefficient moyen de hausse des valeurs locatives par rapport à l'avant-guerre est peut-être encore plus difficile à apprécier que pour la propriété bâtie, car les fermages présentent des différences considérables, même pour des biens d'égale valeur. Dans la *Journée industrielle* du 21 décembre 1924, M. Pierre Caziot citait quelques exemples typiques, et notamment celui d'une commune où l'on trouvait deux fermes de qualité identique dont l'une était encore affermée, pour neuf ans, 105 francs l'hectare, prix différant peu de celui d'avant-guerre et l'autre louée à raison de 2 quintaux 1/2 de blé à l'hectare, tandis que d'autres fermes, à côté, étaient louées 160 francs l'hectare.

Dans les dernières années, le système des baux en nature a pris une grande extension, ce qui a contribué au relèvement notable des valeurs locatives en raison de la hausse des produits agricoles.

D'après des renseignements communiqués en 1927 par M. Edmond Michel, inspecteur du Crédit Foncier, on pouvait constater, pour les régions herbagères, des coefficients atteignant jusqu'à 8 sur la base d'avant-guerre, mais il s'agissait évidemment de cas exceptionnels. Dans la meilleure zone de Brie, on relevait des bases de 3 quintaux de blé à l'hectare, contre 125 francs avant-guerre ; dans la 2e zone, 2 quintaux 1/2 contre 90 francs avant-guerre, ce qui cor-

respondait à un coefficient voisin de 4. Le coefficient n'était pas loin de 5 dans la Beauce, dans la Sarthe, l'Orne et la Manche, de 4 dans la Thiérache et le Perche, 3 dans l'Yonne.

Dans d'autres régions et notamment dans le Sud-Ouest, les coefficients sont restés généralement plus bas. M. Michel estimait qu'au début de 1927, la moyenne dépassait déjà le coefficient 3, alors qu'elle n'était guère que de 2 en 1924. D'autre part, d'après un article de M. Pierre Caziot, publié dans la *Revue d'économie politique* de janvier-février 1930, la hausse des fermages serait très nettement arrêtée, les prix les plus élevés ayant été atteints en 1926-1927.

Faute d'éléments plus précis, nous admettrons les coefficients 1.5 pour les années 1920 à 1922, 1,75 pour 1923, 2 pour 1924, 2,5 pour 1925, 3 pour 1926, et un peu plus de 3,5 pour 1927 et 1928. Sur ces bases, sans doute fort aléatoires, le revenu de la propriété non bâtie s'établirait comme suit (en millions de francs).

	1913	1920	1921	1922	1923
Au total	2.600	4.000	4.000	4.000	4.500
Dont terrains agricoles et forestiers y compris bâtiments ruraux	2.500	3.800	3.800	3.800	4.300

	1924	1925	1926	1927	1928
Au total	5.200	6.500	7.800	9.300	9.300
Dont terrains agricoles et forestiers y compris bâtiments ruraux	5.000	6.300	7.500	9.000	9.000

II. — Revenus du travail salarié

Des renseignements statistiques permettant une évaluation directe du montant des salaires distribués n'existent que pour quelques catégories particulières comme les mines, les chemins de fer et les services publics. Pour les autres branches professionnelles, on ne peut guère faire autrement que d'appliquer aux nombres de salariés fournis ar les recen-

sements de la population un salaire moyen estimé d'après les résultats d'un certain nombre d'enquêtes fragmentaires.

Il est toutefois possible de faire un recoupement des évaluations en utilisant les statistiques de l'assurance contre les accidents du travail et les résultats d'application de la loi instituant la taxe d'apprentissage.

On signalera d'abord brièvement les résultats généraux des enquêtes pouvant servir de base à une estimation du salaire moyen.

1° Enquêtes diverses sur les salaires

a) *Ouvriers d'industrie.* — La Statistique Générale de la France a recueilli en 1911, en 1921 et chaque année au mois d'octobre depuis 1924, des données sur les salaires courants d'une cinquantaine de catégories professionnelles, appartenant surtout à la petite industrie. Les évaluations ont été fournies pour environ 200 localités par les Conseils de prud'hommes ou, à défaut, par les mairies ; elles sont forcément assez grossières et peuvent être surtout utilisées en vue d'apprécier les mouvements d'ensemble des salaires dans le temps. Voici les moyennes qui ont été calculées pour un ensemble de 38 professions masculines d'une part et de 7 professions féminines d'autre part :

Moyennes des salaires journaliers courants

	Hommes	Femmes
1911	4.61	2,29
1921 (février)	18,92	9,44
1924 (octobre)	22	11,36
1925 (octobre)	23,25	12,25
1926 (octobre)	26,93	15,29
1927 (octobre)	27,34	14,84
1928 (octobre)	28,44	16,06

Ces moyennes s'appliquent surtout à des professions de petite industrie et d'autre part, elles ne sont pas pondérées, de sorte que l'influence des petites localités où les salaires

sont généralement plus bas que dans les grandes villes est sans doute trop grande.

Enfin les salaires avaient déjà subi, de 1911 à 1913, une certaine hausse, de 3 pour 100 environ. Pour ces diverses raisons, on peut estimer que le salaire journalier moyen des ouvriers de l'industrie en 1913 doit être relevé à 5 francs environ pour les hommes et à 2,60 pour les femmes. Le chiffre de 5 francs par jour, pour 300 jours de travail, correspond à un gain annuel de 1.500 francs. D'après une enquête sur les budgets de ménages ouvriers, effectuée en 1913 par la *Statistique Générale de la France* (1) et portant sur 1461 ménages, le gain moyen du père ressortait à 1395 francs, mais il s'agissait de ménages habitant surtout dans les petites localités.

Pour les années 1920 à 1926, on peut établir un indice approximatif des salaires journaliers moyens, en se basant sur les résultats des enquêtes auprès des Conseils de prud'hommes signalés précédement et sur les statistiques relatives aux ouvriers des mines. Il est ensuite possible de passer du salaire journalier au gain annuel en tenant compte des jours fériés et, dans une certaine mesure, des autres jours de chômage.

Évaluations approximatives des salaires moyens des ouvriers d'industrie

Années	Salaire journalier		Salaire annuel	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1913...	5	2,60	1.450	775
1920...	18,50	9,50	5.365	2.755
1921...	18,50	9,50	5.180	2.660
1922...	17,50	9	5.075	2.610
1923...	19	10	5.605	2.950
1924...	22,50	12	6.750	3.600
1925...	23,50	13	7.050	3.900
1926...	27,50	16	8.110	4.720
1927...	28,50	16,50	8.120	4.700
1928...	29,50	17,50	8.700	5.160

(1) *Statistique générale de la France.* Enquête sur les conditions de la vie ouvrière ou rurale en France en 1913-1914. Paris (Félix Alcan, Éditeur).

b) *Employés de commerce.* — On ne dispose pour eux d'aucune statistique d'ensemble. Voici, à titre d'indication, les chiffres qui ont été publiés dans le *Tribune des employés* d'octobre-novembre-décembre 1925 pour les salaires courants à Paris :

SALAIRES MENSUELS A PARIS

		Maximum	Moyenne	Minimum
Vendeurs	1914.	350 à 450	300 à 350	175 à 185
	1925.	1.000 à 1.300	850 à 950	700 à 800
Vendeuses	1914.	300 à 350	200 à 240	150 à 185
	1925.	800 à 850	700 à 750	550 à 650
Comptables	1914.	310 à 450	250 à 300	195 à 225
	1925.	1.200 à 1.500	950 à 1.000	750 à 850
Employés aux écritures	1914.	300 à 350	225 à 275	175 à 195
	1925.	950 à 1.200	750 à 850	600 à 700
Employées aux écritures	1914.	250 à 275	195 à 225	125 à 175
	1925.	800 à 935	625 à 675	525 à 575
Caissiers.	1914.	350 à 400	250 à 310	175 à 225
	1925.	1.000 à 1.300	800 à 950	700 à 750
Employés aux assurances	1914.	350 à 375	215 à 280	140 à 190
	1925.	900 à 950	700 à 850	550 à 650
Manutentionnaires	1914.	275 à 310	200 à 250	150 à 180
	1925.	800 à 1.000	700 à 750	550 à 650
Garçons et livreurs	1914.	240 à 260	175 à 225	150 à 165
	1925.	700 à 800	600 à 650	550 à 585

D'après ces données, les salaires n'auraient guère que triplé de 1914 à 1925, alors que ceux des ouvriers avaient déjà quadruplé. Il est vraisemblable que, dans l'ensemble, la hausse a dû être en effet proportionnellement moins forte pour les employés que pour les ouvriers. Cependant, le coefficient moyen est probablement plus élevé que celui ressortant des chiffres ci-dessus. En se basant à la fois sur ces chiffres et sur la statistique des traitements des fonctionnaires, catégorie qui présente certaines analogies avec celle

des employés des entreprises privées, on a adopté les traitements moyens ci-après qui peuvent être considérés comme plutôt faibles :

ÉVALUATION APPROXIMATIVE DU TRAITEMENT ANNUEL MOYEN DES EMPLOYÉS DE COMMERCE

Années	Hommes	Femmes
1913	2.200	1.700
1920 à 1922	6.000	4.500
1923	6.300	4.800
1924	7.500	5.800
1925	7.700	5.900
1926	9.100	7.000
1927	9.400	7.200
1928	9.800	7.500

c) *Ouvriers agricoles.* — D'après les résultats de diverses enquêtes effectuées par le ministère de l'Agriculture, on peut estimer que les salaires moyens annuels des *ouvriers agricoles* étaient, en 1913, aux environs de 1100 francs pour les hommes et de 700 francs pour les femmes. Pour les dernières années on ne possède guère, comme statistiques d'ensemble, que les tableaux de salaires dressés par les préfectures pour l'application de la loi du 15 décembre 1922 étendant aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du Travail. Ces tableaux ont été publiés au *Journal officiel* pour 1924, 1926 et 1928 ; les chiffres qu'ils contiennent ont été vivement critiqués et ils présentent effectivement certaines anomalies difficilement explicables autrement que par des divergences d'appréciation de la part des organismes chargés d'établir les données. La Statistique Générale de la France a calculé, d'après ces données, les moyennes ci-après relatives à quelques catégories de travailleurs (1) :

---

(1) Voir notamment *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, janvier mars 1929, p. 174.

	SALAIRE ANNUEL			SALAIRE JOURNALIER		
	1924	1926	1928	1924	1926	1928
Hommes :						
Journalier agricole.....	4.109	5.129	5.642	14.80	18.48	20.60
Valet de ferme.........	4.247	5.421	5.993	13.39	17.05	18.94
Charretier.............	4.850	6.117	6.699	15.73	19.59	21.56
Femmes :						
Journalière agricole	2.563	3.237	3.595	9.90	12.68	14.20
Servante de ferme	2.998	3.872	4.324	9.28	12.07	13.58

En se basant sur ces résultats, on admettra que le salaire annuel moyen pouvait être estimé : en 1928, à 6.000 francs. pour les hommes et à 3.900 pour les femmes ; en 1926, à 5.500 francs pour les hommes et à 3.500 pour les femmes ; en 1924, à 4.200 francs pour les hommes et 2.800 pour les femmes.

D'autre part, quelques informations fragmentaires recueillies notamment auprès des Conseils de prud'hommes, permettent de fixer à 50 pour 100 au moins l'augmentation des salaires agricoles entre 1920 et 1926. Ceux-ci auraient peu varié de 1920 à 1922, la hausse s'étant manifestée surtout à partir de 1923. Finalement, les évaluations s'établiraient comme suit :

ÉVALUATION APPROXIMATIVE DU SALAIRE ANNUEL MOYEN DES OUVRIERS AGRICOLES

Années	Hommes	Femmes
1913	1.100	700
1920 à 1922	3.800	2.400
1923	4.000	2.600
1924	4.200	2.800
1925	4.500	3.000
1926	5.500	3.500
1927	5.700	3.600
1928	6.050	3.900

d) *Domestiques et gens de maison.* — Des enquêtes de la Statistique Générale de la France auprès des mairies des villes de plus de 10.000 habitants, ont été effectuées successivement en 1913, en 1921 et 1926 (1). Ces renseignements comportent, pour diverses catégories de personnel, le salaire annuel courant en argent et une évaluation des frais de nourriture. Voici les chiffres moyens, pour l'ensemble des villes :

	1913	1921	1926
1° Salaire annuel en argent :			
Cuisiniers	1.473	3.802	7.452
Aides-cuisiniers	672	1.962	3.910
Valets de chambre	690	1.760	3.567
Cochers	868	2.124	4.024
Chauffeurs	1.337	3.255	5.278
Domestiques	575	1.621	3.198
Cuisinières	607	1.607	3.296
Aides-cuisinières	382	1.076	2.209
Femmes de chambre	482	1.136	2.413
Bonnes à tout faire	378	1.042	2.134
2° Évaluation des frais annuels de nourriture :			
Hommes	680	2.180	3.232
Femmes	588	1.962	2.956

On peut calculer, à partir de ces données, des moyennes pondérées d'après l'importance respective des diverses catégories et en ajoutant au salaire en argent les frais de nourriture. Pour les années non représentées, il faut se contenter d'évaluations encore plus aléatoires, en tenant compte du mouvement d'ensemble des salaires. Les chiffres finalement admis sont les suivants :

---

(1) Voir notamment *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, janvier, mars 1927, p. 173.

ÉVALUATION APPROXIMATIVE DU SALAIRE ANNUEL MOYEN DES DOMESTIQUES ET GENS DE MAISON (y compris nourriture)

Années	Hommes	Femmes
1913	1.350	1.000
1920	4.200	3.200
1921	4.100	3.100
1922	3.900	3.000
1923	4.300	3.300
1924	5.100	3.800
1925	5.600	4.300
1926	7.000	5.300
1927	7.200	5.400
1928	7.500	5.800

Ces chiffres doivent être plutôt en dessous de la réalité qu'au-dessus, car le personnel domestique bénéficie, outre la nourriture, d'avantages divers tels que logement, gratifications, pourboires, etc., dont il est impossible d'estimer l'importance.

2° ÉVALUATION DU MONTANT DES SALAIRES PAYÉS

a) *Montant annuel des salaires agricoles.* — En se basant sur les nombres de salariés des deux sexes recensés avant et après la guerre (1) et en appliquant à ces nombres les salaires annuels moyens précédemment évalués, on trouve, pour le montant global des salaires payés par l'agriculture, les chiffres ci-après (en millions de francs) :

1913	1920	1921	1922	1923
3.300	11.000	11.000	11.000	11.300

1924	1925	1926	1927	1928
11.600	12.000	14.000	14.200	15.000

b) *Montant annuel des salaires dans les industries minières.* — La *Statistique annuelle de l'industrie minérale*, publiée par le ministère des Travaux publics, fait connaître

(1) En tenant compte de ce que le nombre des salariés agricoles a baissé d'environ 12 à 15 pour 100 entre les 2 recensements de 1921 et 1926.

la valeur globale des salaires payés dans chaque grande catégorie d'entreprises minières.

La récapitulation des chiffres publiés s'établit ainsi (en millions de francs) :

	1913	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
Mines de charbon..	317	1.017	1.204	1.117	1.412	1.907	2.055	2.528
Mines de fer........	43	106	100	110	137	169	215	276
Autres mines métalliques (*a*)........	9	18	20	9	24	32	34	42
Pétrole............		7	6		9	9	12	17
Sel gemme et sel marin...........	2	17	12	31	17	19	19	31
Potasse...........		30	30	27	29	35	42	60
Totaux	371	1.195	1.372	1.294	1.628	2.171	2.377	2.954

(*a*) Évaluations approximatives pour les années 1920 à 1926, le renseignement n'étant pas publié dans la *Statistique de l'Industrie minérale*.

c) *Montant annuel des salaires dans les industries de transformation et les transports (non compris les chemins de fer).* — En mettant à part les chemins de fer pour lesquels il est possible de procéder à une évaluation directe, on a réuni les salariés de toutes les industries de transformation et des entreprises de transport, en les classant, par sexe, en deux catégories : ouvriers et employés. Ces effectifs ont été établis d'après le recensement de 1906 pour l'avant-guerre et d'après celui de 1921 pour l'après-guerre. En appliquant aux ouvriers les salaires annuels moyens précédemment indiqués pour les ouvriers d'industrie, et aux employés les traitements moyens évalués des employés de commerce, on a les résultats suivants (en millions de francs) :

1913	1920	1921	1922	1923
6.200	25.200	24.400	24.000	26.500

1924	1925	1926	1927	1928
32.000	33.500	39.100	39.200	42.100

d) *Montant annuel des salaires dans les chemins de fer.* — La *Statistique officielle des chemins de fer français*, publiée par le ministère des Travaux publics, fait connaître l'effectif du personnel employé ainsi que la part des dépenses de personnel dans les frais d'exploitation.

Comme on peut s'en rendre compte par les chiffres ci-après, le nombre des agents a été notablement accru depuis la guerre :

NOMBRE DES AGENTS DE TOUTES CATÉGORIES

	1913	1922	1925	1928
État	72.500	92.900	91.500	88.100
Paris-Lyon-Méditerranée	90.100	112.300	117.800	118.100
Nord	56.700	83.900	77.500	78.400
Est	54.100	64.200	67.900	73.000
Orléans	51.800	63.700	67.300	63.300
Midi	27.800	37.000	37.000	37.100
TOTAUX	353.000	454.000	459.000	458.000

Les statistiques officielles jusqu'ici publiées fournissent les dépenses de personnel pour chaque année jusqu'à 1927 inclus.

En ce qui concerne les chemins de fer de l'État, les dépenses de personnel relatives à l'année 1928 sont mentionnées dans le « *Compte d'administration* » publié en 1929. Pour les autres compagnies, on a estimé les dépenses de l'année 1928 d'après les renseignements contenus dans les rapports présentés aux Assemblées générales des actionnaires ; les chiffres sont approximatifs et sujets à quelques rectifications.

DÉPENSES DE PERSONNEL (Millions de francs)

	1913	1920	1921	1922	1923
État	160	520	620	680	660
Alsace-Lorraine		280	340	300	290
Autres réseaux	660	2.000	2.530	2.730	2.720
TOTAUX	820	2.800	3.490	3.710	3.670

	1924	1925	1926	1927	1928
État...........	720	880	950	1.030	1.150
Alsace-Lorraine .	340	430	500	540	580
Autres réseaux...	3.070	3.660	4.050	4.470	4.910
Totaux....	4.130	4.970	5.500	6.040	6.640

e) *Montant annuel des salaires dans les entreprises commerciales, les banques et les professions libérales.* — A défaut de renseignements concernant ces différentes catégories, on les a réunies ensemble en classant les salariés recensés avant et après la guerre, par sexe, en deux groupes : employés et ouvriers. Aux effectifs du premier groupe, on a appliqué les salaires annuels moyens précédemment évalués pour les employés de commerce ; à ceux du second groupe, les salaires moyens des ouvriers de l'industrie. Ce calcul conduit aux chiffres ci-après (en millions de francs) :

1913	1920	1921	1922	1923
2.100	7.900	7.900	7.900	8.400

1924	1925	1926	1927	1928
10.000	10.400	12.200	12.500	13.200

f) *Traitements annuels des agents des services publics.* — Le dépouillement des projets de loi portant fixation des budgets généraux, des rapports des commissions parlementaires sur ces projets et des lois de finances permet une évaluation directe approximative des sommes versées aux agents de l'État en traitements et indemnités de diverses natures. Les sommes inscrites au budget ne correspondent point toujours exactement aux dépenses réelles, et d'autre part il existe certains chapitres pour lesquels une discrimination très précise ne peut être faite entre les dépenses de personnel et de matériel, mais ces causes d'erreur ne paraissent point susceptibles d'affecter notablement les résultats d'ensemble.

Une difficulté plus sérieuse se présente pour évaluer les traitements des fonctionnaires des départements et des communes. D'après l'état L annexé au projet de budget

de 1913, le nombre de ces agents était de 248.000 au 1er janvier 1913. Ce nombre ne semble point s'être accru dans les mêmes proportions que celui des agents de l'État. Au recensement de 1921, 897.000 employés ou ouvriers avaient été classés dans les services publics administratifs ou industriels (non compris l'armée et les chemins de fer) ; or, d'après le rapport de M. Bokanowsky, au nom de la Commission des finances de la Chambre sur le projet de budget de 1922, le nombre des agents de l'État (non compris armée et chemins de fer) était de 633.000 ; la différence avec le chiffre précédent, soit 260.000, représenterait approximativement le nombre des fonctionnaires rétribués par les départements et les communes. On admettra que l'effectif de ces fonctionnaires, pendant les années d'après-guerre, s'est maintenu à 10 pour 100 environ au-dessus du chiffre de 1913. Pour évaluer le montant des sommes qui leur ont été versées, on appliquera à ces effectifs un traitement moyen s'établissant à 10 pour 100 au-dessous du traitement moyen correspondant des fonctionnaires civils de l'État en province.

Les résultats de ces évaluations pour l'ensemble des services publics, déduction faite des chemins de fer de l'État et de l'Alsace-Lorraine, classés avec les autres réseaux, s'établiraient ainsi (en millions de francs) :

	1913	1920	1921	1922	1923
État (Services civils)......	950	3.600	4.300	4.000	3.700
Départements et communes..	500	1.300	1.600	1.600	1.600
Armée et Marine........	500	1.000	1.400	1.400	1.400
Totaux....	1.950	5.900	7.300	7.000	6.700

	1924	1925	1926	1927	1928
État (Services civils)......	4.000	4.900	5.900	6.300	7.300
Départements et communes..	1.700	2.000	2·400	2.700	3.100
Armée et Marine........	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300
Totaux....	7.000	8.200	9.600	10.300	12.000

g) *Récapitulation générale des revenus du travail salarié.* — Le tableau ci-dessous récapitule les évaluations précédentes pour les diverses catégories de salariés :

MILLIONS DE FRANCS

	1913	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
Agriculture	3.300	11.000	11.000	11.000	11.300	11.600	12.000	14.000	14.200	15.000
Mines	370	1.200	1.370	1.290	1.630	2.170	2.380	2.900	3.100	2.900
Autres industries et transports (non compris chemins de fer)	6.200	25.200	24.400	24.000	26.500	32.000	33.500	39.100	39.200	42.100
Chemins de fer	800	2.800	3.500	3.700	3.700	4.100	5.000	5.500	6.000	6.600
Commerce, banques, professions libérales	2.100	7.900	7.900	7.900	8.400	10.000	10.400	12.200	12.500	13.200
Services domestiques	1.000	2.600	2.550	2.450	2.700	3.100	3.500	4.300	4.400	4.700
Services publics	1.950	5.900	7.300	7.000	6.700	7.000	8.200	9.600	10.300	12.000
TOTAUX GÉNÉRAUX	15.720	56.600	58.020	57.340	60.930	69.970	74.980	87.600	89.700	96.500

Avant la guerre, le montant global des salaires et traitements avait été évalué à 9 milliards et demi par M. Colson en 1903, à 12.600 millions par MM. de Lavergne et Henry en 1908, à 14 milliards par M. René Pupin en 1911, et à 14.700 millions en 1913 par M. Colson. Ce dernier chiffre est un peu moins élevé que celui fourni par notre estimation.

En ce qui concerne l'après-guerre, on trouve une évaluation relative à l'année 1923 dans une étude publiée par la *Revue politique et parlementaire* d'octobre 1925 (1). Cette évaluation fixe à 47 milliards le montant total des traitements et salaires en 1923, alors que le tableau ci-dessus indique 61 milliards, mais il est facile de reconnaître qu'elle est très en dessous de la réalité. En effet, d'après la Statistique des Sociétés d'assurances contre les accidents du travail, le montant des salaires assurés en 1923 s'élevait déjà à 31 milliards. Si l'on ajoute à ce chiffre les salaires des mineurs, des cheminots et des agents des services publics non soumis à l'assurance, c'est-à-dire 12 milliards, le total s'élève à 43 milliards. Or ce total ne comprend pas les salaires agricoles, ceux des domestiques et gens de maison, non plus que les salaires des grandes entreprises industrielles ou commerciales qui assument elles-mêmes les charges d'assurance, de sorte que le total général devait forcément être de beaucoup supérieur à 47 milliards. De 31 milliards en 1923, le montant des salaires assurés est passé à 40 milliards en 1924, 47 en 1925, 54 en 1926 et 60 en 1927. Ce dernier chiffre s'applique théoriquement à l'agriculture et aux professions domestiques, comme à l'industrie et au commerce. En y ajoutant les salaires des professions non soumises à l'assurance (Mines, chemins de fer, services publics, professions libérales), soit une vingtaine de milliards, on obtient 80 milliards, chiffre encore inférieur de près de 10 milliards à l'évaluation ci-dessus. Mais comme nous l'avons signalé, il existe un nombre assez important de grandes entreprises qui ne sont

(1) La capacité de paiement de la France. *Revue politique et parlementaire* du 10 octobre 1925.

pas assurées et d'autre part, on peut légitimement supposer, notamment pour certaines catégories récemment admises à l'assurance, comme l'agriculture, que les salaires assurés ne représentent point la totalité des salaires effectivement payés, de sorte que notre chiffre ne paraît point exagéré.

On peut d'ailleurs rechercher un autre contrôle des précédentes évaluations dans les résultats de la taxe d'apprentissage instituée par l'article 25 de la loi de finances du 13 juillet 1925. Cette taxe est applicable à toutes les entreprises industrielles et commerciales payant, en espèces, plus de 10.000 francs de salaires annuellement, son taux étant de 0,20 pour 100 du montant des salaires.

En 1928, cette taxe a produit 78 millions de francs ; d'autre part, les exonérations s'élevaient à 42 millions. Le total, qui atteint 120 millions, représente une masse de salaires de 60 milliards de francs payés en 1927. Le tableau précédent fait ressortir pour cette année, en ce qui concerne les catégories assujetties (mines, industrie et commerce, chemins de fer autres que ceux de l'État), un total de 60 milliards également. La concordance est, dans ce cas, parfaite.

h) *Pensions et retraites.* — On ajoutera aux données sur les salaires une évaluation approximative des sommes versées à titre de pensions ou de retraites, soit par l'État, soit par les autres collectivités ou grands services publics :

Millions de francs

	1913	1920	1921	1922	1923
	—	—	—	—	—
Pensions civiles et militaires de l'État	300	500	700	800	900
Pensions de guerre		2.200	2.200	2.200	2.200
Pensions des départements et communes	100	100	200	200	200
Retraites des agents de chemins de fer	100	200	300	400	400
Totaux	500	3.000	3.400	3.600	3.700

	1924	1925	1926	1927	1928
	—	—	—	—	—
Pensions civiles et militaires de l'État	1.200	1.400	1.600	1.700	2.000
Pensions de guerre	2.200	3.600	3.600	5.800	6.100
Pensions des départements et communes	300	400	400	500	600
Retraites des agents de chemins de fer	600	800	900	1.000	1.100
Totaux	4.300	6.200	6.500	9.000	9.800

Les pensions des fonctionnaires de l'État (y compris agents des chemins de fer de l'État et d'Alsace et Lorraine), ainsi que les pensions de guerre, résultent des renseignements publiés dans les rapports sur les projets de loi portant fixation des budgets généraux. En ce qui concerne les pensions servies par les départements et les communes, ainsi que par les grandes compagnies de chemins de fer, on les a grossièrement estimées par rapport aux pensions civiles de l'État, en se basant sur le montant des salaires tel qu'il a été évalué dans les paragraphes précédents.

III. — Revenus mixtes du capital et du travail

1° Revenus de l'Agriculture

La production brute de l'agriculture française avant la guerre peut être estimée d'après les résultats des enquêtes décennales effectuées par le ministère de l'Agriculture, dont la dernière remonte à 1892, et par les données publiées dans la *Statistique agricole annuelle* sous forme de bilan. Le dernier bilan publié s'applique à 1912-1913.

Pour l'après-guerre, l'Office des renseignements agricoles a recueilli certaines informations concernant l'année 1924-1925, reproduites dans une brochure éditée par la Confédération nationale des Associations agricoles (1). La pro-

(1) Confédération nationale des associations agricoles. La situation actuelle de l'agriculture française (mai 1926).

duction brute se serait établie ainsi à diverses époques (en millions de francs) :

	1882	1892	1912	1924
Produits végétaux	11.476	10.611	13.795	46.637
Produits animaux	3.328	3.426	6.182	16.555
Totaux	14.804	14.037	19.977	63.192
A déduire : Fourrages, pailles, etc., consommés par les animaux	3.850	3.952	5.000	15.000
Reste, production brute	10.954	10.085	14.977	48.192

Ces chiffres comprennent d'abord le montant des sommes versées sous forme de salaires, dont une évaluation a été faite au chapitre précédent. Pour en déduire le revenu total de l'exploitation, y compris le loyer de la terre, l'intérêt des capitaux engagés et la rémunération du travail propre des exploitants, il faudrait encore retrancher la partie des frais généraux qui constitue des charges d'entreprise et dans laquelle nous entendons ne pas comprendre l'impôt, considéré comme l'une des affectations du revenu, ainsi qu'il a été fait jusqu'ici, notamment pour les valeurs mobilières. Malheureusement, il est très difficile de fixer d'une manière approximative cette partie des frais généraux, qui comprend la valeur des semences et des engrais, l'amortissement de la propriété bâtie et du matériel agricole, l'entretien général de la ferme, ainsi que les frais occasionnés par les sinistres ou par les assurances sur les récoltes ou sur le bétail.

Si l'on met à part la valeur des semences, on trouve que le montant des frais généraux a été évalué à 1.470 millions dans l'enquête agricole de 1882, à 1.465 millions dans celle de 1892 et à 1.900 millions dans le bilan de 1911. Mais dans le bilan de 1912, le chiffre est notablement plus élevé, près

de 4 milliards. Ce dernier bilan qui est plus détaillé que les précédents comporte des sommes très importantes pour les assurances :

Assurances incendie, accidents du travail.............	350	millions
Sinistres de toute nature et assurances spéciales aux récoltes..	1.050	—
Sinistres et assurances relatifs au bétail...............	1.200	—
Ensemble..............................	2.600	millions

M. Pupin a déjà observé qu'il était impossible de faire rentrer des sommes aussi importantes dans les charges d'exploitation, d'autant plus que dans le chapitre des recettes ne figure nulle part trace des remboursements effectués aux sinistrés par les organismes d'assurances. D'ailleurs, les pertes éprouvées par les récoltes ne doivent point être comprises, en général, dans l'évaluation des produits récoltés et une partie des pertes sur le bétail est remboursée par l'assurance. Il semble bien qu'au total, une somme de 3 milliards, en chiffre rond, soit un maximun, car elle représente 20 pour 100 de la production brute et la proportion correspondante n'atteignait pas 15 pour 100 aux enquêtes de 1882 et 1892.

Aux États-Unis, d'après les travaux du *National Bureau of economic Research*, la même proportion était évaluée à 7 pour 100 seulement avant la guerre (1).

En admettant pour l'ensemble des frais généraux une proportion de 20 pour 100 de la production brute avant la guerre il y aurait lieu, semble-t-il, d'élever un peu cette proportion pour les années d'après-guerre, afin de tenir compte d'une utilisation plus large des engrais et de l'outillage agricole, et du fait que les prix des produits achetés par l'agriculture ont été souvent augmentés dans de plus fortes proportions que ceux des produits agricoles.

En ce qui concerne particulièrement les engrais chimiques,

(1) National Bureau of economic research. *Incomes in the United States*, New-York, 1922.

on peut d'ailleurs estimer grossièrement comme suit la valeur des quantités consommées par l'agriculture française (1) :

	Millions de francs					
	1913	1924	1925	1926	1927	1928
Engrais phosphatés	125	475	560	840	730	740
Engrais azotés	125	570	700	970	870	1.000
Potasse	15	70	70	130	140	190
Totaux	265	1.115	1.330	1.940	1.740	1.930

La valeur totale aurait été, en 1926, plus de sept fois plus élevée qu'en 1913. Remarquons, en passant, que cette valeur représentait 1,8 pour 100 de la production brute en 1913 et 2,4 pour 100 en 1924. Aux États-Unis, d'après les études précitées, la proportion ressortait à 2,5 pour 100 en 1913. C'est-à-dire à un taux plus élevé qu'en France. Compte tenu du rapport des prix agricoles aux prix industriels, il a paru qu'on pourrait admettre, pour les années d'après-guerre, un pourcentage de frais généraux déductibles compris entre 20 et 25 pour 100 de la production brute, ce dernier taux étant considéré comme un maximum.

Pour la production brute elle-même, il n'a été publié d'évaluation complète que pour 1924 ; mais si l'on se reporte aux chiffres reproduits plus haut pour 1882, 1892, 1912 et 1924, on peut remarquer qu'en somme la valeur de la production brute ne s'écarte pas notablement de celle de la production végétale. L'écart est de 4 pour 100 en moins en 1882, 5 pour 100 en moins en 1892, 7 pour 100 en plus en 1912 et 3 pour 100 en plus en 1924. Cela tient à ce que la production animale est de l'ordre de la somme indiquée comme représentant la valeur des pailles, fourrages, etc., consommés par les animaux. Il y a d'ailleurs là autre chose qu'un accord purement acci-

(1) D'après les éléments publiés dans l'*Annuaire Lambert*. Statistique des engrais et produits chimiques destinés à l'Agriculture. Bureau d'études économiques, industrielles et agricoles, 16, rue de Miromesnil, Paris.

dentel, car l'estimation du revenu des herbages notamment ne peut guère se faire autrement que par rapport à ce qu'ils sont susceptibles de fournir en viandes et produits de laiterie. Il semble donc qu'on puisse obtenir une estimation approximative de la production brute en totalisant les valeurs indiquées dans la statistique agricole annuelle pour les récoltes de toutes natures, y compris pailles, fourrages, herbages, etc., sauf peut-être à majorer légèrement les évaluations relatives à ces derniers produits. C'est ce qui a été fait pour chacune des années 1920 à 1928. Les résultats du calcul sont consignés dans le tableau ci-après, où l'on a indiqué la valeur de la production brute évaluée comme il vient d'être dit et celle de la production nette après déduction des frais généraux et de la valeur des semences.

On a précédemment expliqué que la part des frais généraux est considérée comme étant de l'ordre de 20 à 25 pour 100 de la production brute suivant les années. Pour les semences, il a été admis que leur valeur était de 7 pour 100 de la production des grains et pommes de terre, proportion qui correspond approximativement aux chiffres publiés pour 1912 et 1924.

ÉVALUATION DE LA PRODUCTION BRUTE ET DE LA PRODUCTION NETTE EN MILLIONS DE FRANCS

Années	A Production brute	B Frais généraux	C Semences	Production nette A — B — C
1912	15.000	3.000	400	11.600
1920	40.500	10.000	1.000	29.500
1921	38.500	8.000	900	29.600
1922	38.000	8.000	900	29.100
1923	43.500	10.000	1.100	32.400
1924	48.000	11.000	1.400	35.600
1925	58.000	14.000	1.800	42.200
1926	74.500	18.500	2.000	54.000
1927	75.500	19.000	2.000	54.500
1928	80.500	20.000	2.000	58.500

Il n'est nul besoin d'insister sur l'incertitude de pareilles estimations, mais dans l'état actuel de la documentation statistique, il n'est guère possible de serrer la question de plus près. Les chiffres de la dernière colonne, rangés sous la rubrique « Production nette » comprendraient les salaires, le loyer de la terre et la part des entrepreneurs de culture : intérêts des capitaux d'exploitation, impôts, rémunération du travail de direction et d'exécution pour les entrepreneurs qui exploitent eux-mêmes.

En se reportant aux évaluations qui ont été faites pour la propriété foncière et pour les salaires, on voit que la répartition du produit net de l'exploitation agricole s'établirait approximativement de la manière suivante :

Répartition approximative de la production nette
(en millions de francs)

Années	Total	Salaires	Loyer de la terre	Part des entrepreneurs
1913	11.600	3.300	2.500	5.800
1920	29.500	11.000	3.800	14.700
1921	29.600	11.000	3.800	14.800
1922	29.100	11.000	3.800	14.300
1923	32.400	11.300	4.300	16.800
1924	35.600	11.600	5.000	19.000
1925	42.200	12.000	6.300	23.900
1926	54.000	14.000	7.500	32.500
1927	54.500	14.200	9.000	31.300
1928	58.500	15.000	9.000	34.500

Dans les chiffres de la dernière colonne, représentant la part des entrepreneurs, sont compris les impôts, les intérêts des capitaux engagés, les profits et la rémunération du travail propre des cultivateurs exploitants. Le loyer de la terre a été évalué au chapitre des propriétés non bâties, en tenant compte de la hausse moyenne des fermages ; mais comme il existe un grand nombre d'exploitants possédant le sol

qu'ils cultivent, un chiffre global pour représenter le loyer de la terre ne peut avoir qu'une valeur théorique.

Dans une brochure publiée par le Bureau international du Travail pour la Conférence économique internationale de 1927, on trouve le tableau suivant donnant une répartition du revenu net de l'agriculture française en 1912 et 1924 (1) :

	Millions de francs 1912	Millions de francs 1924
Impôts	762	1.583
Loyer (à 3 pour 100)	2.750	
ou loyer à 5 pour 100		7.500
Intérêts des capitaux (à 6 pour 100)	563	2.000
Rémunération du Travail	6.000	20.000
Profits	772	3.349
Totaux	10.847	34.432

Cette répartition a été établie, d'après les informations du ministère de l'Agriculture, reproduites par la Confédération générale des Associations agricoles. Le total de la production nette est un peu inférieur à celui que nous avons admis, tant pour 1912 que pour 1924, ce qui tient à ce que le ministère de l'Agriculture, comme il a été signalé précédemment, évalue les frais d'exploitation à un taux supérieur à celui qui a été adopté et qui peut être considéré cependant comme plutôt au dessus du taux réel. Les chiffres représentant le loyer de la terre, résultant de l'application des taux d'intérêt de 3 et de 5 pour 100 à une estimation de la valeur vénale, sont au contraire plus élevés que ceux basés sur la hausse moyenne des fermages.

Si l'on se reporte au tableau de la page précédente, concernant la répartition de la production nette, année par année, on remarquera l'augmentation particulièrement importante de cette production de 1925 à 1926, qui correspond approximativement à la hausse moyenne des prix.

(1) Société des Nations. Bureau International du Travail. Le rapport du coût du travail agricole au coût total de la production dans l'Agriculture. Genève 1926.

2° Revenus de l'Industrie et du Commerce

Pour estimer le montant des bénéfices industriels et commerciaux avant la guerre, divers auteurs ont pris pour base, à défaut d'autres éléments d'appréciation plus précis, le rendement de la contribution des patentes, en admettant, comme l'avait d'ailleurs fait l'Administration des finances, que le principal de cet impôt représentait en moyenne 3 pour 100 environ des bénéfices nets. Sur cette base, M. Colson avait établi, vers 1900-1901, à 3 milliards, chiffre rond, le total des bénéfices industriels et commerciaux, déduction faite des société anonymes. M.M. de Lavergne et Henry, en tenant compte de certaines professions exemptées de l'impôt sur les patentes et en déduisant d'autre part une somme de 900 millions pour les dividendes d'actions ou les parts d'intérêts, arrivaient seulement au chiffre de 2.700 millions en 1906 ; mais M. Colson admettait un chiffre voisin de 4 milliards en 1913. Par une autre méthode, basée sur les nombres d'entreprises et de personnes actives fournies par le recensement, M. Pupin avait trouvé 3.700 millions en 1911.

Toutes ces évaluations reposent sur des bases extrêmement fragiles, mais on n'aperçoit point le moyen de procéder à une détermination plus précise. Si l'on songe que les derniers recensements d'avant la guerre classaient comme chefs d'établissements ou comme petits patrons environ 2.600.000 personnes, on admettra facilement que le chiffre de 3.700 millions de francs de bénéfices, indiqué par M. Pupin n'est point exagéré et qu'il se trouve sans doute plutôt en dessous de la vérité, car il correspond à une moyenne annuelle de 1.400 francs seulement par personne. Pour l'année 1913, il semble que le montant des bénéfices industriels et commerciaux puisse être porté, en nombre rond, à 4 milliards sans crainte d'exagération. Ce chiffre ne comprend pas naturellement la part de bénéfices distribuée sous forme de dividendes par les sociétés françaises et qui est déjà comptée dans les revenus des valeurs mobilières ; en 1913,

le montant de ces dividendes représentait 1.400 millions de francs.

En ce qui concerne les années d'après-guerre, on peut faire état des statistiques publiées par l'Administration des contributions directes relatives à l'assiette et au produit de l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux. Ces statistiques arrêtées au 31 décembre 1928, se résument comme suit :

Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux

Années	Nombre de contribuables (milliers)	Montant imposable (millions de fr.)	Montant de l'impôt (millions de fr.)
1920 (Revenus de 1919)..........	1.260	11.233	755
1921 (Revenus de 1920)..........	1.369	15.280	996
1922 (Revenus de 1921)..........	1.475	15.024	942
1923 (Revenus de 1922)..........	1.604	18.129	1.170
1924 (Revenus de 1923)..........	1.589	21.080	1.660
1925 (Revenus de 1924)..........	1.596	23.919	1.924
1926 (Revenus de 1925)..........	1.599	25.218	2.066
1927 (Revenus de 1926)..........	1.545	30.140	4.067
1928 (Revenus de 1927)..........	1.474	26.777	3.617

Comme il n'existe pas d'exonération à la base, les statistiques fiscales s'appliquent théoriquement à l'ensemble des industriels et commerçants. Cependant, on a fait observer qu'il existait avant la guerre 2 millions de patentés environ. D'autre part, on a recensé en 1921, en dehors des 973.000 établissements, 1 million environ de travailleurs indépendants classés dans l'industrie et le commerce, ce qui correspondait bien à peu près aux 2 millions de patentés inscrits sur les rôles avant la guerre. On peut donc supposer qu'un certain nombre de ces travailleurs indépendants, près de 400.000, échappent à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. Pour en tenir compte, il a été attribué à ces travailleurs un revenu annuel égal au salaire moyen des employés et ouvriers des

établissements, et l'on a majoré en conséquence les chiffres des statistiques fiscales.

Sous le titre « montant imposable », ces statistiques font connaître le total des revenus réalisés chaque année, non compris l'impôt payé l'année précédente dont la déduction est admise pour l'établissement du revenu imposable. Conformément à ce qui a été fait pour les autres catégories, on a ajouté le montant de cet impôt au chiffre du revenu imposable.

Par contre, il convient de déduire du total le montant des revenus provenant des dividendes des sociétés françaises, qui est déjà compris dans la catégorie des valeurs mobilières. Il est possible de l'estimer approximativement en tenant compte des statistiques publiées avant la guerre, des émissions annuelles et du mouvement général du revenu des valeurs. Les évaluations des bénéfices industriels et commerciaux pour les années 1920 à 1928 s'établiraient ainsi, en chiffres ronds :

Années	Millions de francs			
	Revenu imposable impôts compris	Majoration pour revenus échappant à l'impôt	Déduction pour dividendes des Sociétés françaises	Reste pour revenus des particuliers
1920	16.000	1.800	3.200	14.600
1921	16.000	1.600	4.000	13.600
1922	19.000	1.500	3.900	16.600
1923	22.300	1.700	4.400	19.600
1924	25.600	2.000	5.500	22.100
1925	27.100	2.100	6.800	22.400
1926	32.200	2.500	7.800	26.900
1927	31.700	2.500	9.000	25.200
1928	33.600	2.700	9.000	27.300

Les chiffres indiqués dans les statistiques fiscales pour 1927, ont été majorés de 1 milliard environ pour tenir compte des rôles de 1928 qui ont été publiés après le 31 décembre 1928 ; l'expérience des années précédentes montre en effet que les chiffres primitifs doivent être rectifiés par la suite. C'est ainsi que le montant imposable des bénéfices industriels et commerciaux s'élève pour 1926 à 30.140 millions d'après les comptes

arrêtés au 31 décembre 1928, alors qu'ils ressortaient seulement à 29.290 millions d'après les statistiques au 31 décembre 1927. Pour 1928, le chiffre de la 1re colonne a été évalué d'après le montant des recouvrements budgétaires à la date du 31 décembre 1929.

3° Revenus des professions libérales

Sous le titre de « professions libérales », le recensement de la population classe les professions médicales (médecins, pharmaciens, vétérinaires, etc.), les professions judiciaires (avocats, notaires, huissiers, etc.), l'enseignement privé et les cultes, les experts et techniciens, les artistes, journalistes, hommes de lettres, etc.

Dans leur ouvrage, paru en 1908, MM. de Lavergne et Henry attribuaient à l'ensemble de ces professions un revenu global de 500 millions de francs. En 1911, M. Pupin avait estimé ce revenu à 820 millions, mais son estimation comprenait, pour 250 millions environ, les traitements d'employés classés sous cette rubrique et dont on a tenu compte précédemment dans le chapitre des revenus du travail salarié. En ne retenant ici que les chefs d'établissements ou les travailleurs isolés indépendants, on peut admettre que l'ensemble des revenus de la catégorie était, en 1913, de l'ordre de 600 millions de francs.

Voici, d'autre part, pour les dernières années, les résultats de l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales, des charges et offices :

Années	Nombre de contribuables	Revenu imposable (Millions de frs)	Montant de l'impôt (Millions de frs)
1920 (Revenus de 1919)	44.000	580	25
1921 (Revenus de 1920)	67.000	1.096	47
1922 (Revenus de 1921)	75.000	1.229	51
1923 (Revenus de 1922)	73.000	1.384	58
1924 (Revenus de 1923)	74.000	1.559	80
1925 (Revenus de 1924)	71.000	1.615	85
1926 (Revenus de 1925)	80.000	1.932	102
1927 (Revenus de 1926)	80.000	2.200	157
1928 (Revenus de 1927)	80.000	2.152	152

Le nombre des contribuables est relativement faible, les revenus de moins de 7.000 francs étant exonérés. Au recensement de 1921, on a relevé, parmi les professions libérales, environ 210.000 chefs d'établissements ou travailleurs indépendants ; le nombre des personnes exonérées serait donc de l'ordre de 130 à 140.000. Pour estimer le montant de leurs revenus, on admettra un chiffre moyen égal à celui déjà évalué pour les traitements des employés.

En ajoutant ces estimations aux chiffres des statistiques fiscales concernant les revenus soumis à l'impôt, on obtient les totaux ci-après :

Revenus des professions libérales (salariés non compris)
(en millions de francs)

1920	1921	1922	1923	1924
1.900	2.000	2.200	2.400	2.600

1925	1926	1927	1928
2.900	3.400	3.600	4.000

Dans un article déjà mentionné de la *Revue politique et parlementaire* d'octobre 1925, le montant de ces revenus était estimé à 2 milliards pour 1923; le chiffre indiqué ci-dessus, de 20 pour 100 plus élevé, paraît être cependant plutôt en dessous qu'au-dessus de la réalité. En particulier, il existe certainement dans cette catégorie une évasion fiscale assez considérable.

IV. — Résultats généraux

Le tableau ci-après récapitule les évaluations exposées dans les chapitres précédents, concernant les revenus privés en France en 1913 et de 1920 à 1928 :

ÉVALUATIONS EN MILLIARDS DE FRANCS

	1913	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
A. — *Revenus des Capitaux*										
Valeurs mobilières	4,2	11,8	14,7	15,8	18,4	20,8	23,4	27,2	25,6	25,3
Propriété bâtie	2,6	3,5	4,2	5,2	6,1	7,0	7,8	9,0	10,0	11,0
Propriété non bâtie	2,6	4,0	4,0	4,0	4,5	5,2	6,5	7,8	9,0	9,0
TOTAUX	9,4	19,3	22,9	25,0	29,0	33,0	37,7	44,0	44,6	45,3
B. — *Salaires et Traitements*	15,7	56,6	58,0	57,3	60,9	70,0	75,0	87,6	89,7	96,5
C. — *Revenus mixtes*										
Agriculture	5,8	14,7	14,8	14,3	16,8	19,0	23,9	32,5	31,3	34,5
Commerce et Industrie	4,0	14,6	13,6	16,6	19,6	22,1	22,4	26,9	25,2	27,3
Professions libérales	0,6	1,9	2,0	2,2	2,4	2,6	2,9	3,4	3,6	4,0
TOTAUX	10,4	31,2	30,4	33,1	38,8	43,7	49,2	62,8	60,1	65,8
D. — Pensions	0,5	3,0	3,4	3,6	3,7	4,3	6,2	6,5	9,0	9,8
TOTAUX GÉNÉRAUX	36,0	110,1	114,7	119,0	132,4	151,0	168,1	200,9	203,4	217,4

Il ne faudrait pas attacher à ces chiffres une valeur que le mode grossier de leur détermination ne saurait justifier. On a fait suffisamment ressortir la très grande incertitude qui règne sur la plupart des données servant de bases aux évaluations pour qu'il soit nécessaire d'insister plus longuement ici sur ce point. Quelque imparfait qu'il soit, cet essai peut, malgré tout, apporter une contribution utile à l'étude d'une question difficile, encore mal connue, mais dont l'intérêt économique et social est évident. D'après le tableau ci-dessus, le total général des revenus privés aurait atteint 36 milliards de francs en 1913, environ 200 milliards en 1926 et près de 220 milliards en 1928. Rappelons que ce total est obtenu par l'addition pure et simple des revenus évalués pour les diverses catégories, aucune réduction n'étant prévue pour la part redistribuée par l'impôt. Il correspond à une conception qu'on pourrait appeler *fiscale*, le fisc en effet, lorsqu'il veut frapper les revenus, se préoccupe avant tout de la somme dont chaque individu peut disposer annuellement, quelle que soit l'origine de cette somme.

A cet égard, il paraît intéressant de comparer ce total avec celui des recettes fiscales annuelles (1). La comparaison s'établit ainsi :

	1913	1920	1921	1922	1923
	—	—	—	—	—
Revenu fiscal évalué (milliards de francs)	36,0	110,1	114,7	119,0	132,4
Recettes fiscales — milliards de francs	5,1	17,7	21,6	22,5	24,9
Recettes fiscales — pour 100	14	16	19	19	19

	1924	1925	1926	1927	1928
	—	—	—	—	—
Revenu fiscal évalué (milliards de francs)	151,0	168,1	200,9	203,4	217,4
Recettes fiscales — milliards de francs	30,4	33,9	43,6	52,0	56,7
Recettes fiscales — pour 100	20	20	22	25,6	26,1

(1) Pour l'évaluation des recettes fiscales, voir *Bulletin de la Statistique Générale* de juillet 1925. Progression des impôts en France et en divers pays, par Jean Dessirier. Les chiffres des dernières années ont été déterminés par la même méthode que ceux des années précédentes.

La proportion des recettes fiscales par rapport au revenu fiscal ressortirait ainsi à 14 pour 100 en 1913 ; 16 pour 100 en 1920 ; 19 pour 100 en 1921, 1922 et 1923 ; 20 pour 100 en 1924 et 1925 ; 22 pour 100 en 1926, et plus de 25 pour 100 en 1927 et 1928.

Voici, d'autre part, la répartition proportionnelle des revenus entre les grandes catégories :

	1913	1920	1921	1922	1923
Revenus des capitaux	26	17,5	20	21	22
Salaires	43,5	51,5	50,5	48	46,5
Pensions	1,5	2,5	3	3	3
Revenus mixtes	29	28,5	26,5	28	28,5
Totaux	100.	100	100	100	100

	1924	1925	1926	1927	1928
Revenus des capitaux	22	22,5	22	22	21
Salaires	46	44,5	44	44	44,5
Pensions	3	3,5	3	4,5	4,5
Revenus mixtes	29	29,5	31	29,5	30
Totaux	100	100	100	100	100

Il résulte de cette répartition que la part relative des salaires se serait accrue, par rapport à 1913, au détriment de celle qui correspond à la rémunération exclusive des capitaux, tandis que la proportion des revenus mixtes provenant à la fois du capital et du travail aurait peu changé. Notons aussi que la différence entre la part des salaires et celle des revenus des capitaux paraît s'être atténuée au cours de la période 1920 à 1928. Pour une appréciation plus exacte des changements survenus dans la répartition des revenus, il faudrait tenir compte de l'incidence de l'impôt sur les diverses catégories, mais cette incidence serait très difficile à évaluer.

On se contentera d'examiner l'ensemble des revenus d'un autre point de vue, en le considérant comme la représentation de l'ensemble des biens produits et des services rendus. Dans cette conception, il est évidemment nécessaire d'éliminer les doubles emplois correspondant à la part des revenus prélevée par l'impôt et qui n'est pas redistribuée en échange de services rendus dans l'année. Sans chercher à procéder à une

discrimination rigoureuse, on considérera le total général des revenus précédemment évalués, déduction faite des intérêts des fonds publics et des pensions de guerre. Les sommes versées aux rentiers et aux pensionnés constituent en effet la part la plus importante du produit de l'impôt qui n'est pas affecté au paiement de services rendus dans l'année. Après cette déduction, le total des revenus annuels devient (en milliards de francs) :

1913	1920	1921	1922	1923
35,2	101,4	104,1	107,0	117,8
1924	**1925**	**1926**	**1927**	**1928**
136,8	152,1	184,2	185,3	199,4

Ce nouveau total, auquel on pourrait donner la dénomination de *revenu social* (1), constitue, en principe, le montant global des sommes pouvant être réellement consacrées à la consommation ou à l'épargne, la consommation étant entendue ici dans son sens le plus général qui s'étend non seulement aux biens matériels, mais aussi aux services de toutes natures, y compris les services publics. Ce sont les variations de ce chiffre qui sont les plus intéressantes à examiner si l'on cherche un indice général du mouvement des revenus de la population considérés dans leur ensemble. Mais, pour être pleinement significatifs, il faudrait que les résultats fussent exprimés en une unité monétaire stable.

En partant des chiffres ci-dessus, on pourrait se proposer d'estimer ce que serait devenu le revenu social annuel après la guerre si les prix des marchandises et des services s'étaient constamment maintenus au niveau de 1913, ce qui donnerait, en somme, une mesure de son pouvoir d'achat. Ce calcul serait possible si l'on disposait d'un indice général des prix à la consommation s'appliquant à l'ensemble des marchandises et

---

(1) C'est le terme employé par MM. Bowley et Sir Josiah Stamp dans leur ouvrage *The National income 1924. A comparative study of the income of the United Kingdom in 1911 and 1924.* Oxford, 1927.

services. Aucun des indices actuellement établis ne répond à ce but particulier. L'indice des prix de détail calculé par la *Statistique Générale de la France* pour les villes de plus de 10.000 habitants, ne porte que sur un nombre limité d'articles qui sont presque exclusivement des denrées alimentaires, la pondération adoptée correspondant, en gros, aux consommations des familles ouvrières. Les indices du coût de la vie déterminés par les Commissions régionales et locales sont basés également sur les dépenses d'une famille ouvrière ; ils présentent d'ailleurs de telles divergences d'une région à l'autre qu'il est bien hasardeux d'essayer d'en dégager une moyenne générale. On peut tout de même observer que dans la majeure partie des cas l'indice général du coût de la vie déterminé par les Commissions ne s'écarte pas notablement de l'indice particulier représentant la dépense d'alimentation, parce qu'il s'établit une certaine compensation entre l'augmentation relativement faible des loyers et celle, plus élevée, des autres dépenses, notamment de l'habillement.

La valeur moyenne de l'indice d'alimentation, pour l'ensemble du territoire, serait, d'autre part, assez bien représentée par l'indice des prix de détail calculé par la Statistique Générale de la France pour les villes de plus de 10.000 habitants. En prenant comme base cet indice et en le corrigeant pour tenir compte des autres éléments d'après les déterminations des commissions régionales et locales, on a adopté les chiffres ci-dessous comme susceptibles de représenter approximativement le coût moyen de la vie ouvrière :

1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
360	335	320	345	390	425	535	550	550

Il n'est point possible d'apprécier les différences qui existent entre ces indices, applicables seulement aux dépenses ouvrières, et ceux qui correspondraient aux dépenses de la population tout entière. Voici, à titre indicatif, les résultats que l'on obtient en les appliquant aux chiffres du revenu social précédemment évalué :

Estimation du revenu social, aux prix de 1913 (en milliards de francs), d'après les indices approximatifs du coût de la vie des familles ouvrières

1913	1920	1921	1922	1923
35,2	28,2	31,1	33,5	34,1

1924	1925	1926	1927	1928
35,0	35,7	34,4	33,7	36,2

D'après ces résultats, que l'on ne peut évidemment considérer qu'avec les plus grandes réserves, le revenu social, encore très bas en 1920 et 1921, aurait augmenté progressivement pour atteindre à peu près son niveau d'avant-guerre en 1925 ; il aurait ensuite sensiblement fléchi en 1926 et 1927, mais se serait relevé, en 1928, en dépassant même le chiffre de 1925.

On peut rapprocher ces données des indices qui ont été calculés par la *Statistique Générale de la France* en vue de représenter le volume de la production industrielle et celui de la production agricole (1). La moyenne des deux indices (sur la base 100 en 1913) était d'environ 103 à 104 en 1924 et 1925 100 en 1926, 104 en 1927 et 110 en 1928 ; elle a bien baissé de 1925 à 1926, mais s'est relevée dès 1927, contrairement au chiffre du revenu social évalué plus haut. Cette discordance peut s'expliquer par les changements intervenus dans la balance commerciale. Si l'on considère seulement les biens matériels, on peut en effet se représenter la consommation nationale C liée à la production nationale P, par la formule $C = P - \alpha$; α représentant l'excédent des exportations de toute nature sur les entrées de marchandises autres que les matières premières destinées à être transformées par l'industrie et qui se retrouvent dans la production. En évaluant cet excédent aux prix de 1913 (2), on trouve approximativement 5 milliards de francs en 1925, 5 milliards et demi en 1926, 7.200 millions en 1927 et

(1) Voir notamment *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, octobre-décembre 1928.

(2) D'après les indices du volume du commerce extérieur calculés par la *Statistique Générale de France* (voir *Bulletin de la Statistique Générale de France* avril-juin 1929).

6.300 millions en 1928. L'accroissement important de 1926 à 1927 expliquerait pourquoi le revenu social a encore fléchi, malgré un certain relèvement de la production agricole et industrielle.

D'autre part, la valeur de α pour l'année 1913 était seulement de 3.400 millions, soit 3 milliards de moins qu'en 1928, de sorte qu'avec un niveau général de production sensiblement plus élevé qu'avant la guerre, il n'est pas surprenant de constater un revenu social peu différent.

*
* *

Il eût été intéressant d'étudier la répartition des revenus individuels d'après leur montant et d'examiner notamment les changements apportés par la guerre dans cette répartition.

Pour les dernières années, les résultats de l'impôt général sur le revenu font bien connaître la distribution des imposables d'après le chiffre global de leurs revenus ; mais les revenus soumis à l'impôt général ne représentent guère que le quart de l'ensemble et le nombre des contribuables constitue une fraction encore plus faible du nombre total des revenus. De plus, la répartition est faussée à la base par le jeu des exonérations, variables suivant la situation de famille. Enfin il n'existe point, pour la période d'avant-guerre, de statistiques permettant une comparaison. La documentation dont on dispose ne permet donc pas d'étudier les modifications qui se sont produites dans la distribution des revenus privés. Toutefois, il sera utile de signaler ici les renseignements fournis par les statistiques successorales dont l'établissement, suspendu pendant la guerre, a été repris par l'Administration de l'Enregistrement à partir de 1925. Ces renseignements permettront d'apprécier, dans une certaine mesure, les changements de distribution des fortunes, à défaut de ceux concernant les revenus.

Les statistiques de l'Enregistrement classent les successions d'après l'importance de leur actif net, en treize séries graduées.

Voici les résultats de ce classement pour chacune des années 1913, 1925 à 1927 :

Actif net	1927		1926		1925		1913	
	Nombre de successions	Millions de francs	Nombre de successions	Millions de francs	Nombre de successions	Millions de francs	Nombre de successions	Millions de francs
1 à 500 francs	40.051	10,8	45.491	13,1	50.865	15,9	96.689	22,2
501 à 2.000 francs	65.279	82,4	72.499	90,4	71.397	97,0	95.144	118,8
2.001 à 10.000 francs	129.688	686,6	138.178	704,9	132.996	732,7	105.188	528,9
10.001 à 50.000 francs	107.206	2.259,8	110.409	2.277,9	97.793	2.097,1	47.668	1.000,0
50.001 à 100.000 francs	20.792	1.374,3	20.115	1.303,0	17.606	1.162,3	7.731	524,3
100.001 à 250.000 francs	11.741	1.665,0	11.041	1.570,6	10.053	1.473,8	5.042	770,7
250.001 à 500.000 francs	3.700	1.224,7	3.559	1.120,9	3.006	1.016,8	1.734	579,9
500.001 à 1 million	1.727	1.143,6	1.563	1.000,9	1.352	952,5	795	549,9
1 à 2 millions	780	1.057,3	715	927,9	572	826,1	376	531,4
2 à 5 millions	352	1.017,5	305	867,2	239	736,5	125	373,7
5 à 10 millions	94	602,8	85	492,9	48	310,6	29	194,4
10 à 50 millions	43	805,9	27	470,8	14	234,3	18	337,3
Plus de 50 millions	3	211,9	3	217,6	2	145,7		
Totaux	381.456	12.142,6	403.990	11.058,1	385.943	9.801,3	360.539	5.531,5

On peut se montrer surpris de ce que l'annuité successorale n'ait qu'un peu plus que doublé par rapport à 1913 ; il faut cependant observer que la valeur des propriétés foncières ou des titres qui composent la majeure partie de l'actif des successions n'a point subi la même hausse que les prix des marchandises et de la plupart des éléments entrant dans le coût de la vie.

Quant à la répartition ci-dessus, elle paraît indiquer une tendance à la moindre concentration des grosses fortunes en un petit nombre de mains. Si l'on considère par exemple les successions dont le montant dépasse 500.000 francs, on observe que l'actif global de ces successions s'élève à 4.839 millions de francs en 1927, soit à 40 pour 100 du total et 1.987 millions en 1913, soit 36 pour 100. Mais le nombre de ces successions était de 2.999 en 1927 (79 pour 10.000) et de 1.343 seulement en 1913 (37 pour 10.000). D'ailleurs, si l'on rangeait parmi les grosses fortunes celles de plus de 500.000 francs en 1913, il faudrait évidemment y faire correspondre en 1927 celles dépassant au moins 1 million. Or le montant des successions de plus d'un million ne représente encore que 30 pour 100 de l'annuité totale en 1927, alors que la proportion revenant aux successions de plus de 500.000 francs en 1913 s'élevait à 36 pour 100. En partant du sommet de l'échelle, on constate que la moitié de l'actif net total se distribuait entre des successions dont le nombre représentait 17 pour 1000 du total en 1927, au lieu de 13 pour 1000 seulement en 1913.

Il apparaît donc ainsi que la part relative des grosses fortunes aurait un peu diminué.

BIBLIOGRAPHIE

1° Population

A. *Questions générales ; population avant la guerre*

AUBURTIN (Fernand). — *La natalité, Paris*, Librairie Crès, 1921. — *En péril de mort*, Paris, Édition Spès, 1929.

BENOIST (Charles). — Rapport sur les causes économiques morales et sociales de la diminution de la natalité, *Compte rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques* : mai 1914, introduction ; avril-août 1915, monographie du canton de Creuilly (Calvados) ; novembre 1915, canton d'Isigny (Calvados) ; juin 1916, canton de Condé-sur-Noireau (Calvados) ; septembre-octobre 1916, département de l'Eure ; décembre 1916, canton de Beaumont-Hague (Manche) ; mai 1917, Bretagne ; avril 1917, passage de la Normandie à la Bretagne ; mai à décembre 1917, ville et arrondissement de Fougères ; janvier 1918, Vitré ; avril-juin 1918, Saint-Malo ; septembre-octobre 1918, ville et arrondissement de Rennes ; décembre 1918, Redon ; mai 1919, Lannion ; novembre 1919, le pays de Tréguier.

BERTILLON (Dr Jacques). — *La dépopulation de la France*. Félix Alcan, Paris, 1911.

COLSON (Clément). — La tâche de demain : la population, *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, mai 1915, Paris, Librairie Aug. Picard. 1915.

DUMONT (Arsène). — *Natalité et démocratie*, Paris, Lib. Schleicher frères, 1898.

GONNARD (René). — *Histoire des doctrines de la population*, Paris, Nouvelle librairie nationale. 1924.

HAURY (Paul). — *Pour que la France vive* (éléments d'un enseignement nataliste et familial). Éditions de l'Alliance nationale, Paris, 1926.

HUBER (Michel). — Mortalité suivant la profession en France en 1907-1908, *Bulletin de la statistique générale de la France*, juillet 1912.

HUBER (Michel). — Table d'extinction et de durée des mariages en France, 1906-1909, *Bulletin de la statistique générale de la France*, octobre 1913.

HUBER (Michel) et BUNLE (Henri). — Morbidité et Mortalité dans diverses collectivités françaises en 1913, *Bulletin de la statistique générale de la France*, octobre 1917.

INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE, office permanent (Librairie Van Stockum La Haye). *Annuaire international de statistique* : 1er volume : État de la population (Europe), 1916 ; 2e volume : Mouvement de la population (Europe), 1917 ; 3e volume : État de la population (Amérique), 1919 ; 4e volume : Mouvement de la population (Amérique), 1920 ; 5e volume : État et mouvement de la population (Afrique, Asie, Océanie), 1921 ; 5e volume : Annexes aux tomes I à IV, 1921.

Aperçu de la démographie des divers pays du monde, 3 volumes : 1922, 1925, 1927.

KUCZYNSKI (Robert R.). — *The balance of births and deaths*, New-York, The Institute of Economics of the Brookings institution, the Macmillan Company, 1918.

LEROY-BEAULIEU (Paul). — *La question de la population*, Félix Alcan, Paris, 1913.

LEVASSEUR (Émile). — *La population française*, 3 volumes, A. Rousseau, Paris, 1889.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Dénombrement de la population*, 1911, Paris, Imprimerie Nationale, 1912.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — Direction de l'assistance et de l'hygiène publique, *Statistique sanitaire de la France* (causes de decès, 2 vol. annuels Imprimerie administrative, Melun. [Cette publication a cessé en 1921. Voir ensuite Statistique générale de la France : statistique annuelle du mouvement de la population, 2e partie causes de décès, années 1925 et suivantes].

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE. — Direction de l'assistance et de l'hygiène publique. *Statistique du service de la protection des enfants du premier âge* (mortalité des enfants protégés). Publication annuelle, Melun, Imprimerie administrative.

RABINOWICZ (Léon). — *Le problème de la population en France*, Paris, Librairie Marcel Rivière, 1929.

RAGEOT (Gaston). — *La natalité, ses lois économiques et pyschologiques*, Paris, Librairie Ernest Flammarion, 1918.

SCHONE. — *Histoire de la population française*. Paris, Librairie Arthur Rousseau, 1893.

SOCIÉTÉ DES NATIONS. — Organisation d'hygiène, Manuels de statistique démographique n° 9. *Statistique officielle de la République française*, Genève, 1927.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE. — *Statistique internationale du mouvement de la population* : 1er volume, résumé rétrospectif jusqu'en 1905, Paris, Imprimerie Nationale, 1907 ; 2e volume, années 1901 à 1910, Paris, 1913.

Annuaire statistique de la France, volume annuel depuis 1878.

Statistique du mouvement de la population, volume annuel jusqu'en 1906 ; nouvelle série :

Tome I. Années 1907 à 1910, Paris, 1912.

Tome II. Années 1911 à 1913, Paris, 1917.

Résultats statistiques du recensement général de la population en 1911 : Tome I. 1re partie : Population légale ; 2e partie : Population présente totale ; 3e partie : Population active ; 4e partie : Lieu de naissance, aveugles et, sourds-muets. — Tome II. Résultats par département ; 4. vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1913 à 1917.

Statistique des familles en 1906, Paris, 1912.

Statistique des familles et des habitations en 1911, Paris, 1918.

Tables de mortalité pour la population de la France, 1908-1913, *Bulletin de la statistique générale de la France*, juillet 1928.

ULMER (Henri). — La mortalité infantile en France de 1871 à 1926, *Bulletin de la statistique générale de la France*, octobre 1927.

B. *Population pendant et après la guerre*

BARRÈS (Maurice). — *La Lorraine dévastée*, Paris, Félix Alcan, 1919.

BAULIG. — La population de l'Alsace et de la Lorraine en 1921, *Annales de géographie*, Paris, janvier 1923.

BERNARD (Augustin). — *L'Afrique du Nord pendant la guerre*, publication de la Dotation Carnegie, Paris, Les Presses universitaires de France.

BERNARD (Prof. Léon). — *La défense de la santé publique pendant la guerre*, publication de la Dotation Carnegie, Paris, les Presses Universitaires de France.

BOULIN (Pierre). — *L'organisation du travail dans les régions envahies de la France pendant l'occupation*, publication de la Dotation Carnegie, Paris, les Presses universitaires de France.

BOUTROUX (Pierre). — Les travaux statistiques relatifs aux mouvements de nos effectifs pendant la guerre, *Journal de la Société de statistique de Paris*, juin 1921.

BUNLE (Henri). — Mortalité comparée en France et à l'étranger, avant et après la guerre, *Bulletin de la statistique générale de la France*, janvier 1929.

CADOUX (Gaston). — Nos pertes de guerre, leurs réparations et nos dettes de guerre, *Journal de la Société de statistique de Paris*, décembre 1925 et janvier 1926.

CAHEN-SALVADOR (Georges). — *Les prisonniers de guerre*, 1914-1919, Paris, Payot, 1929.

CANDACE (Gratien). — Rapport sur les prisonniers de guerre, Chambre des Députés, session 1919, nº 5676.

CHAPTAL (Mlle). — *Rapatriés* 1915-1918, Paris, Félix Alcan, 1919.

DE MARICOURT (Baron). — *L'Oise dévastée*, Paris, Félix Alcan, 1920.

DE PONCHEVILLE (André M.). — *Arras et l'Artois dévastés*, Paris, Félix Alcan, 1920.

DE VILLE-CHABROLLE (Marcel). — Les mutilés et réformés de la guerre 1914-1918 en France, *Bulletin de la statistique générale de la France*, juillet 1922.

DE VILLE-CHABROLLE (Marcel). — La rééducation professionnelle des mutilés et réformés de la guerre 1914-1918 en France, *Bulletin de la statistique générale de la France*, avril 1923.

DES LYONS DE FEUCHIN. — Rapport sur le bilan des pertes en morts et blessés par les nations belligérantes, Chambre des Députés, session de 1924, nº 335.

DEMANGEON ET MATRUCHOT. — Les variations de la population de la France, de 1881 à 1921, *Annales de Géographie*, Paris, novembre 1926.

DESCHAMPS (Gaston). — *La Somme dévastée*, Paris, Félix Alcan, 1921.

FONTAINE (Arthur). — *L'industrie française pendant la guerre*, publication de la Dotation Carnegie, Paris, les Presses Universitaires de France.

FROIS (Marcel). — *La santé et le travail des femmes pendant la guerre*, publication de la Dotation Carnegie, Paris, les Presses Universitaires de France.

GALMICHE. — Les étrangers dans l'agglomération parisienne en 1921, *Bulletin de la statistique générale de la France*, avril 1922.

HANOTAUX (Gabriel). — *L'Aisne pendant la grande guerre*, Paris, Félix Alcan, 1919.

HENRY COCHIN. — *Le Nord dévasté*, Paris, Félix Alcan, 1920.

HUBER (Michel). — Tables de mortalité pour la population de la France, 1920-1923, *Bulletin de la statistique générale de la France*, juillet 1928.

HUSSON (Raoul). — Natalité et accroissement de la population en France et à l'étranger avant et après la guerre, *Bulletin de la statistique générale de la France*, janvier 1931.

LANDRY (Adolphe). — *L'Hygiène publique en France*, Paris, Félix Alcan, 1930.

LE GOFFIC (Charles). — *La Marne en feu*, Paris, Félix Alcan, 1930.

MADELIN (Louis). — *Verdun*, Paris, Félix Alcan, 1920.

MARIN (Louis). — Proposition de résolution relative au Bilan des pertes en morts et en blessés par les nations belligérantes, Chambre des Députés, session de 1920, nos 633 et 634.

MATHOREZ. — La guerre et ses conséquences ethnographiques en France, *Revue politique et parlementaire*, Paris, juin-juillet 1922.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — *Étude de statistique chirurgicale. Les blessés hospitalisés à l'intérieur du territoire*, 2 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1924.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — Statistique médicale, *Données statistiques relatives à la guerre* 1914-1918, épidémie de grippe, 1er mai 1918-30 avril 1919. Paris, Imprimerie Nationale, 1922.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Dénombrement de la population* : 1921, Paris, Imprimerie Nationale 1922; 1926, Melun, Imprimerie administrative, 1927.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, inspection générale des services administratifs : Rapport sur les réfugiés (annoncé au *Journal Officiel* du 20 juin 1930, mais non inséré dans ce journal).

NAUDEAU (Ludovic). — Enquête sur la population, publiée dans l'Illustration, Paris, 1930.

PAUL ADAM. — *Reims dévastée*, Paris, Félix Alcan, 1930.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE. — Paris, Imprimerie Nationale. *Annuaire statistique de la France*, volume annuel.

Statistique du mouvement de la population, nouvelle série, Imprimerie Nationale
Tome III, années 1914 à 1919, Paris, 1922.
Tome IV, années 1920 à 1924, Paris, 1928.
Tome V, année 1925, 1re partie : mariages. divorces, naissances, décès, Paris, 1928 ; 2e Partie causes de décès, Paris, 1926.
Tome VI, année 1926, 1re partie : mariages, divorces, naissances, décès, Paris 1928 ; 2e Partie, causes de décès, Paris, 1928.
Tome VII, année 1927, 1re partie : mariages, divorces, naissances, décès, Paris, 1930 ; 2e Partie : causes de décès, Paris, 1929.

Résultats statistiques du recensement général de la population en 1921. Tome I, 1re partie : population légale ; 2e partie : population présente totale ; 3e partie : population active, établissements ; 4e partie : état civil de la population active. — Tomes II et III : Résultats par département, Paris, 1923 à 1927.

Résultats statistiques du recensement général de la population en 1926 : Tome I, 1re partie : population légale ; 2e partie : population présente totale, Paris, Imprimerie Nationale, 1928 et 1930 ; 3e partie : population active et établissements ; 4e partie : état civil de la population active ; 5e partie : étrangers (sous presse pour paraître en 1931). — Tomes II et III. Résultats par département, Paris, Imprimerie Nationale 1929 et 1930.

Statistique des familles et des habitations en 1926 (sous presse pour paraître en 1931).

VILLE DE PARIS. — Épidémie de grippe à Paris, 1914-1918, *Recueil de statistique municipale*, 1919.

ZIMMERMANN (Maurice). — La population de la France en 1921, *Annales de Géographie*, Paris, janvier 1922.

La population de la France d'après le recensement du 7 mai 1926. *Annales de Géographie*, Paris, juillet, 1927.

C. *Étrangers, migrations*

BARDE. — *L'émigration aveyronnaise*, Paris, Éditions Spès, 1926.

BOYER-MONTÉGUT (R. DE). — L'immigration italienne dans le sud-ouest de la France. Paris, Éditions Spès, 1926.

Bunle Henri. — L'immigration française aux États-Unis, *Bulletin de la statistique générale de la France*, janvier 1925.

Bunle (Henri). — Les étrangers en France d'après les recensements de 1921 et 1926, *Bulletin de la statistique générale de la France*, janvier 1927.

Bunle (Henri) et Leurence. — Les migrations internationales de 1901 à 1920, *Bulletin de la statistique générale de la France*, octobre 1921.

Bureau international du travail. — *Études et documents*, série 0 : La réglementation des migrations, vol. I. Les législations sur l'émigration, Genève 1928.

Choleau (Jean). — *L'expansion bretonne au XXe siècle*, Paris, Librairie Ed. Champion, 1922.

Comité central des Houillères de France. Rapports annuels de 1921 à 1927.

Commission chargée d'étudier les conditions de travail des indigènes algériens dans le métropole : *Les Kabyles en France*, Beaugency, Imprimerie Barrillier, 1914.

Conseil national de la main-d'œuvre. — Les questions agricoles à la session de 1926 1927. Paris, Imprimerie Nationale, 1928.

Gonnard (René). — *L'émigration européenne au XIXe siècle*, Paris, Librairie Armand Colin 1906.

Gonnard (René). — *Essai sur l'histoire de l'émigration*, Paris, Librairie Valois, 1928.

Huber (Michel). — Les étrangers à Paris en 1911, *Bulletin de la statistique générale de la France*, juillet 1915.

Kaczmarek. — *L'émigration polonaise en France après la guerre*, Berger-Levrault, Paris, 1928.

La main-d'œuvre agricole. — Années 1919 à 1922.

Lebelle. — La main-d'œuvre étrangère, *Revue d'économie politique*, mars-avril 1925.

Marcel Rémond. — *L'immigration italienne dans le sud-ouest de la France*, Paris, Librairie Dalloz, 1928.

Mathorez. — *Les étrangers en France sous l'ancien régime*, Paris, Librairie Edouard Champion, 1919.

Mauco. — Les étrangers dans les campagnes françaises, *Annales de Géographie*, mai 1926.

Michels. — Prolégomènes au problème de la politique mondiale de la population. Weltwirtschaftlisches Archiv, juillet 1927.

Ministère de l'Agriculture. — Service de la main-d'œuvre et de l'immigration agricoles :

Statistique de l'immigration agricole de 1918 *à* 1926, Paris, Imprimerie Nationale, 1927.

Enquête sur les étrangers, janvier 1927, Paris, Imprimerie Nationale, 1929.

Ministère du Travail. — *Bulletin du ministère du Travail*, Paris, Berger-Levrault. *Bulletin du marché du Travail* (paraît le vendredi au *Journal officiel*)

Nogaro (Bertrand). — L'introduction de la main-d'œuvre étrangère pendant la guerre, *Revue d'Économie politique*, Paris, novembre-décembre 1920.

Nogaro (Bertrand) et Weil. — *La main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la guerre*, publication de la Dotation Carnegie, Paris, Les Presses Universitaires de France.

Oualid. — L'immigration ouvrière est-elle organisée en France ? *Le musée social*, mai-juin 1927.

Pairault (André). — *L'immigration organisée et l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en France*, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1926.
Paon (Marcel). — *L'immigration en France*, Paris, Payot, 1926.
Préfecture de la Seine. Mémoire du Préfet de la Seine au Conseil général (19 mai 1928). Recensement de 1926.
Sauvy. — La population étrangère en France et les naturalisations *(Journal de la Société de statistique de Paris)* février-mai 1927.

2° Fortunes et revenus privés

Besnard (René) et Aymard (Camille). — *Où va-t-on ? La France de demain.* Librairie Hachette, Paris, 1919.
Colson (Clément). — *Cours d'économie politique,* livre troisième. Librairie Gauthier-Villars, Paris, 1927.
d'Eichthal (Eugène). — Revenus privés et revenu national (*Journal de la Société de statistique de Paris,* mai 1917).
de Lavergne (A.) et Henry (Paul). — *La Richesse de la France. Fortunes et revenus privés.* Librairie Marcel Rivière, Paris, 1908.
Michel (Edmond). — *La Valeur vénale de la propriété non bâtie en France.* Librairie Berger-Levrault, Paris, 1911.
Michel (Edmond). — *La Fortune privée et les fraudes successorales.* Librairie Berger-Levrault, Paris, 1913.
Pupin (René). — *La Richesse de la France devant la guerre.* Librairie Marcel Rivière. Paris, 1926.
Pupin (René). — Quelques précisions sur le calcul des revenus (*Journal de la Société de statistique de Paris,* juillet 1927).
Théry (Edmond). — *La Fortune publique en France.* Librairie Delagrave. Paris, 1912.
Société des Nations — Conférence internationale financière de Bruxelles. *Rapport n° 4 sur les finances publiques* (Librairie Harisson, Londres, 1920).
Despaux (Albert).—*L'Inflation dans l'histoire.* Librairie de l'Information, Paris, 1922.
Despaux (Albert).— L'actuelle répartition des richesses en France (*L'Information financière,* 17, 21 et 22 mars 1922).
Lafarge (René).— L'actif de la France : Évaluation de la fortune nationale (*Le Parlement et l'opinion,* 20 janvier 1922).
X. — Le montant annuel de l'épargne française (*Moniteur des intérêts matériels,* 29 avril 1922).
Caziot (Pierre).— La valeur de la terre en France (*Journée industrielle,* 18 et 25 mai ; 14, 21 et 26 décembre 1924).
Caziot (Pierre).— L'Estimation des biens ruraux (*Journée industrielle,* 12, 14, 22 et 28 février 1925).
Clementel. — *Inventaire de la situation financière de la France au début de la* 13e *législature.* Imprimerie Nationale, Paris, 1924.
Marsal (François-).— *L'Effort financier de la France.* Librairie Berger-Levrault, Paris, 1924.
XXX. — La Capacité de paiement de la France (*Revue Politique et parlementaire,* janvier, octobre, novembre et décembre 1925).
Vicomte d'Avenel (Georges). — Fortunes et revenus français depuis 15 ans (*Revue des Deux Mondes,* 1er février 1928).
Gide (Charles). — Si la France a été appauvrie par la guerre (*Information financière,* 6 mai 1928).

MICHEL (Edmond). — *La Situation financière et l'achèvement de la reconstitution des régions libérées.* Librairie Berger-Levrault, Paris, 1926.

MICHEL (Edmond). — *Les Évaluations de la fortune privée en France et la valeur actuelle de la propriété immobilière.* Librairie Berger-Levrault, Paris, 1926.

MICHEL (Edmond). — La Situation immobilière de la France en 1929 (*Journal de la Société de statistique de Paris*, mai 1930).

MARTIN (Germain-). — *Les Finances publiques de la France et la fortune privée.* Librairie Payot, Paris, 1925.

La Capacité de paiement de la France. — Mémoire présenté aux membres de la « War debt funding Commission », par M. Henry BÉRENGER, ambassadeur de France à Washington (*Europe nouvelle* du 8 mai 1926).

OLPHE-GAILLARD (G.). — La Fortune mobilière de la France (*Information financière*, 28 février 1928).

ANNEXE

Principales dispositions (lois, décrets, etc.), concernant l'état civil, depuis le 2 août 1914 (1)

1° *Actes de l'état civil en général*

Circulaire du 6 octobre 1915 interdisant l'envoi de pièces d'état civil aux prisonniers de guerre.

Loi du 16 mars 1916 : actes de notoriété destinés à suppléer à tous les actes d'état civil dont les originaux se trouvent en territoire occupé par l'ennemi.

Loi du 1er juin 1916 : reconstitution des registres d'état civil détruits ou perdus par suite d'événements de guerre.

Circulaire du Garde des Sceaux (21 août 1916) : transmission des expéditions des actes de l'état civil des militaires des nations alliées.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (7 avril 1917) : délivrance de pièces d'état civil aux prisonniers de guerre.

Loi du 1er mars 1918 : extraits des registres d'état civil produits à l'appui de demandes de pensions sur le Trésor public.

Loi du 18 avril 1918 et circulaire du garde des Sceaux (27 avril 1918) : rectification administrative de certains actes de l'état civil dressés pendant la guerre.

Loi du 9 août 1919 modifiant par son article 1er l'article 45 du Code civil : délivrance de copies et extraits des actes de l'état civil.

Loi du 20 novembre 1919 et circulaire du Garde des Sceaux (12 décembre 1919) : rectification judiciaire des actes de l'état civil, transcription des actes et jugements sur les registres, etc.

Loi du 20 juin 1920 : actes de notoriété destinés à suppléer aux actes de l'état civil dont les originaux ont été détruits ou sont disparus par suite de faits de guerre.

Loi du 28 février 1922 : fonctionnement de l'état civil aux armées et dans les communes libérées de l'occupation ennemie.

Loi du 28 octobre 1922 : modifiant l'article 34 du Code civil (énonciation des dates et lieux de naissance dans les actes de l'état civil).

Décret du 8 décembre 1922 : supprimant la légalisation des actes de l'état civil échangés entre la France et la Belgique.

Loi du 18 décembre 1922 : tarif des droits d'expéditions des actes de l'état civil.

Circulaire du Garde des Sceaux (14 avril 1923) : lois d'état civil promulguées en 1922.

Loi du 19 juin 1923 sur l'adoption.

Décret du 2 mai 1923 supprimant la légalisation des actes d'état civil échangés entre la France et le Luxembourg.

Loi du 2 juillet 1923, permettant au plus proche des successibles de relever le nom du dernier représentant mâle d'une famille, mort pour la patrie.

---

(1) Voir le texte des lois, décrets, etc., dans le *Journal officiel* ou dans le *Bulletin officiel annoté de tous les Ministères*, Berger-Levrault, éditeur.

Circulaire du Garde des Sceaux (13 février 1924) : application des lois du 7 février 1924 relatives à l'état civil.

Loi du 11 décembre 1924 : modifiant les articles 89 et 157 du Code Civil (acte de l'état civil aux armées).

Décrets du 30 octobre 1925 et du 30 novembre 1926 : reconstitution des actes de l'état civil détruits par suite de faits de guerre.

Décret du 20 octobre 1926 : supprimant la légalisation des actes de l'état civil échangé entre la France et la Suisse.

Circulaire du Garde des Sceaux (22 octobre 1926) : nom à donner aux enfants naturels.

Circulaire du Garde des Sceaux (16 mai 1928) : droits de timbre et d'expédition pour les extraits d'actes de l'état civil.

Circulaire du ministre du Travail (30 janvier 1929): exemption du droit de timbre et d'expédition des extraits d'actes d'état civil délivrés pour l'application des lois d'assistance.

Circulaire du Garde des Sceaux (26 juillet 1929) : dispense de droits de timbre et d'expédition pour les extraits d'actes de l'état civil.

Circulaire du Garde des Sceaux (12 août 1929) : prescrivant l'emploi d'un registre d'état civil unique dans les communes ayant moins de 400 habitants ou dont le nombre moyen annuel d'actes de l'état civil est inférieur à 50.

Décret du 18 mai 1930 : envoi en franchise postale des plis échangés entre les maires aux fins d'inscriptions marginales sur les registres de l'état civil.

2° *Mariages*

Décrets du 18 novembre 1914 (guerre) et du 30 décembre 1914 (marine) : suspendant pendant la guerre les autorisations pour le mariage des militaires, sauf en ce qui concerne les officiers de l'armée active et les sous-officiers rengagés ou commissionnés.

Loi du 4 avril 1915 : autorisant le *mariage par procuration*, pendant la durée de la guerre, pour les militaires et marins sous les drapeaux, qui ne peuvent comparaître devant l'officier de l'état civil. L'autorisation préalable du Ministre est subordonnée à une cause grave.

Les règles religieuses du mariage ont été adaptées au mariage par procuration (voir dans le *Temps* du 29 avril 1915, la circulaire du cardinal-archevêque de Paris).

Circulaire du Garde des Sceaux (8 avril 1915) : pour l'application de la loi du 4 avril 1915.

Loi du 19 août 1915 : étendant aux militaires et marins prisonniers le *mariage par procuration*.

Circulaire du Garde des Sceaux (23 mars 1916) : mariage par procuration des Italiens mobilisés en France.

Loi du 23 juillet 1916 : dispense de la notification du mariage aux ascendants restés en pays envahis.

Circulaire du Garde des Sceaux (10 mai 1917) : mariage entre un Français et une femme appartenant à une nation en hostilités avec la France.

Circulaire du ministre de la Justice (12 septembre 1917) : pièces à fournir pour les mariages entre des Françaises et des militaires britanniques.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (9 février 1918) : mariages d'Alsaciens Lorrains.

Loi du 7 avril 1918 : mariage par procuration.

Décret du 7 mars 1919 et circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 avril 1920 : abrogation des dispositions du décret du 18 novembre 1914 suspendant pendant la guerre l'autorisation des chefs hiérarchiques pour le mariage des officiers.

Loi du 9 août 1919 et circulaire du Garde des Sceaux du 22 septembre 1919 : modifications aux articles du Code civil concernant le mariage.

Circulaire du Garde des Sceaux du 19 septembre 1919 : remariage des veuves de militaires dont la mort n'est attestée que par un certificat de décès.

Décret du 22 novembre 1919 : prorogeant les délais pour le mariage par procuration des militaires et marins relevant des armées en opérations hors de France.

Loi du 28 février 1922 : actes de consentement à mariage.

Loi du 28 avril 1922 : âge de la majorité matrimoniale (25 ans).

Loi du 9 décembre 1922 : abrégeant le délai de viduité imposé à la femme après décès du mari ou divorce.

Loi du 7 février 1924, circulaire du Garde des Sceaux (13 février 1924) : mariage des enfants de parents disparus.

Loi du 26 mars 1924 : remariage entre époux divorcés.

Loi du 8 avril 1927, circulaire du Garde des Sceaux (16 avril 1927) : publications de mariage et oppositions.

Loi du 17 juillet 1927 : consentement des parents en cas de mariage de leurs enfants.

Circulaire du Garde des Sceaux (16 octobre 1927) : relative à l'application de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité en ce qui concerne le mariage entre étrangers.

Loi du 4 février 1928 : relative aux seconds mariages.

Loi du 31 mars 1929 modifiant les articles 3, 4, 5, 6, et 8 de la loi du 10 décembre 1850 : dispense de frais pour tous actes judiciaires ou procédures nécessaires au mariage des indigents.

Loi du 11 juillet 1929 modifiant les articles 70, 71 et 333 du Code civil, en ce qui concerne l'acte de naissance produit pour mariage.

Loi du 4 janvier 1930 modifiant l'article 295 du Code civil : au cas de réunion d'époux divorcés, une nouvelle célébration du mariage sera nécessaire.

3° *Divorces.*

Loi du 30 mars 1926 et circulaire du Garde des Sceaux (8 avril 1916) : actions en divorce et en séparation de corps intéressant les mobilisés.

Loi du 26 juin 1919 : transcriptions des jugements ou arrêts de divorce sur les registres de l'état civil.

Loi du 26 mars 1924 : énonciations du dispositif des jugements de divorce et de séparations de corps.

Loi du 26 juin 1919 : transcription des jugements et arrêts de divorce.

4° *Naissances, légitimations*

Circulaire du ministre de l'Intérieur (24 mars 1915) : relative aux femmes violentées par les Allemands : assistance, accouchement, etc.

Loi du 30 décembre 1915 et circulaire du Garde des Sceaux (12 janvier 1916, 18 juin 1917) : légitimation des enfants adultérins.

Circulaire du Garde des Sceaux (18 mars 1916) : déclarations de reconnaissance d'enfants naturels.

Loi du 7 avril 1917 et circulaire du Garde des Sceaux (18 juin 1917): légitimation des enfants dont le père mobilisé est décédé depuis le 4 août 1914.

Loi du 1er juillet 1922 : les enfants légitimés par le mariage subséquent ont les mêmes droits que s'ils étaient nés de ce mariage.

Loi du 22 juillet 1922 : supprimant dans les actes de naissance des enfants naturels les mentions relatives au père ou à la mère, lorsque ceux-ci sont inconnus ou non dénommés.

Loi du 7 février 1924, et circulaire du Garde des Sceaux (13 février 1924) : rédaction des actes de naissance (articles 1, 2, 3.)

Loi du 25 avril 1924 : légitimation des enfants naturels et adultérins.

Loi du 31 janvier 1928 : légitimation des enfants adultérins.

5° *Décès.*

Loi du 2 juillet 1915 et circulaire du Garde des Sceaux du 8 juillet 1915 : mention « *mort pour la France* » sur les actes de décès des militaires ou civils tués à l'ennemi.

Loi du 30 septembre 1915 : rectification des actes de décès des militaires et marins dressés pendant la durée de la guerre.

Loi du 3 décembre 1915 : actes de décès des personnes victimes des opérations de guerre.

Circulaire du Garde des Sceaux (21 août 1916) : transmission aux autorités alliées des actes de décès des militaires alliés établis en France.

Circulaire du Garde des Sceaux (19 mai 1917) : transcription des actes de décès des

militaires sur les registres de l'état civil de la commune de leur dernier domicile.

Loi du 1er juillet 1918 : déclaration de décès aux armées par des témoins mineurs, pendant la durée de la guerre.

Loi du 25 juin 1919 : constatation de la disparition de militaires et marins.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (17 mai 1921) : notification aux familles de la transcription sur les registres de l'état civil de jugements déclaratifs de décès des disparus au cours de la guerre.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (18 novembre 1921) : transcription des actes de décès dans la commune du dernier domicile.

Loi du 28 février 1922 : actes de décès des militaires et civils morts pour la France.

Loi du 7 février 1924, circulaire du Garde des Sceaux (13 février 1924) : rédaction des actes de décès (articles 4, 5 et 6).

Loi du 9 avril 1930 : régularisation de l'état civil de militaires ou marins disparus par suite de faits de guerre sur un théâtre d'opérations extérieures.

6° *Nationalité, naturalisations.*

Loi du 7 avril 1915 autorisant le Gouvernement à rapporter les décrets de naturalisations obtenus par d'anciens sujets de puissances en guerre avec la France.

Décret du 24 avril 1915 : règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 avril 1915.

Loi du 18 octobre 1915 modifiant l'article 8 paragraphe 3 du Code civil à l'égard des enfants nés en France de parents belges pendant la durée de la guerre.

Loi du 18 mars 1917 subordonnant à une autorisation préalable du Garde des Sceaux l'acquisition de la nationalité française par une femme étrangère épousant un Français, pendant la durée des hostilités.

Loi du 18 juin 1917 autorisant le Gouvernement à rapporter les décrets de naturalisation obtenus par d'anciens sujets de puissances en guerre avec la France.

Loi du 3 juillet 1917 : faculté d'option des fils d'étrangers nés en France.

Décret du 11 janvier 1920 : réintégration de droit dans la nationalité française des habitants ou des originaires d'Alsace et de Lorraine.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (14 janvier 1922) : liste des nationalités dont peuvent se réclamer les étrangers.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (22 décembre 1923) : femmes françaises épousant des étrangers (pays dont la législation ne confère pas à la femme étrangère la nationalité du mari).

Circulaire du ministre de l'Intérieur (10 avril 1926) : nationalité des femmes françaises qui épousent des Russes.

Loi et décret du 10 août 1927 relatifs à la nationalité.

7° *Étrangers, cartes d'identité*

Décret du 2 août 1914 : déclaration d'identité prescrite à tous les étrangers résidant en France.

Décret du 2 avril 1917, carte d'identité; tout étranger de plus de 15 ans doit demander une carte d'identité dans les 48 heures de son arrivée.

Décret du 21 avril 1917 : recrutement, circulation et surveillance des travailleurs étrangers et coloniaux, carte d'identité avec photographie, de couleur verte pour l'industrie, de couleur chamois pour l'agriculture.

Loi du 29 juin 1917, article 11 : taxe de 5 francs perçue lors de la délivrance ou du renouvellement de la carte d'identité ; exemption de taxe pour les indigents.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (6 août 1917) : cartes d'identité.

Décret du 4 juin 1918 modifiant le décret du 2 avril 1917 et circulaire du Commissaire général de la Sûreté nationale (5 juin 1918) : non cumul des cartes d'identité et du carnet d'étranger en vigueur dans la zone des armées.

Tout étranger résidant en France ne doit être titulaire que d'une des pièces suivantes : 1° Carnet d'étranger pour la zone des armées (arrêté du commandant en chef, du 1er janvier 1916) ; 2° carte d'identité (décret du 2 avril 1917) ; carte de travailleur verte ou chamois (décret du 21 avril 1917).

Circulaire du ministre de l'Intérieur (10 janvier 1921) ; visa des cartes d'étranger en cas de changement de domicile.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (28 mars 1922) : expulsion et refoulement des étrangers.

Décret du 6 juin 1922 et circulaire du ministre de l'Intérieur (20 juillet 1922) : sauf-conduit et carte d'identité des travailleurs étrangers.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (12 août 1924) : cartes d'identité des étrangers.

Décret du 25 octobre 1924 : cartes d'identité des étrangers.

Instruction générale du ministre de l'Intérieur (25 décembre 1924) : pour l'application du décret du 25 octobre 1924 réglementant le séjour des étrangers en France.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (14 mars 1925) : émigrants en transit.

Loi du 13 juillet 1925, art. 66 : taxe de 50 francs pour délivrance ou renouvellement de la carte d'étranger, réduite à 7 francs pour les travailleurs de diverses autres catégories ; exonération pour les étrangers volontaires dans l'armée française pendant la guerre.

Décret du 9 septembre 1925 : cartes d'identité.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (7 octobre et 4 novembre 1925) : cartes d'identité.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (16 octobre 1925) : émigrants en transit qui séjournent indûment en France.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (14 décembre 1925) : vérification des cartes d'identité au moment du mariage d'un étranger.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (3 juillet 1926) : étrangers en transit en France.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (28 août 1926) : réfugiés russes et arméniens.

Circulaires du ministre de l'Intérieur (15, 20, 26 octobre 1926) : cartes d'identité.

Décret du 30 novembre 1926 : carte d'identité, taxe portée à 375 francs et à 40 francs pour les travailleurs.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (8 novembre 1926) : carte d'identité : enfant né en France de parents étrangers.

Décrets du 20 janvier 1927 et circulaire du ministre de l'Intérieur (30 janvier 1927) : la carte d'identité n'est valable que pour un an.

Décret du 20 janvier 1927 : carte d'identité catégories ayant droit au tarif réduit.

Décret du 20 janvier 1928 et circulaire du ministre de l'Intérieur (25 janvier 1928) : délivrance des cartes d'identité.

Loi du 26 mars 1927, article 88 : carte d'identité, taxe ramenée à 100 francs ; tarif réduit 20 francs.

Circulaire du 6 avril 1929, carte d'identité : le bénéfice de la taxe réduite est accordé aux fermiers et métayers étrangers cultivant par eux-mêmes avec le seul concours de leurs ascendants ou descendants, en dehors des travaux saisonniers.

Loi du 30 mars 1929, article 27, carte d'identité des étrangers, taxe de 20 francs par mois de retard dans la demande de carte d'identité, réduite à 5 francs pour les salariés, etc.

Décret du 26 avril 1929, carte d'identité : tout étranger de plus de 15 ans devant séjourner en France plus de 2 mois, doit la demander dans les 48 heures de son arrivée.

Arrêté du 1[er] juillet 1929 et circulaire du 9 juillet 1929, carte d'identité : versement de la pénalité pour retard dans la demande (loi du 30 mars 1929).

Décret du 10 juillet 1929 et circulaire du 23 juillet 1929 : carte d'identité, réglementation. Tout étranger de plus de 15 ans devant résider plus de 2 mois, doit demander la carte dans les 8 jours de son arrivée.

Circulaire du ministre de l'Intérieur (25 janvier 1930), carte d'identité : délivrance des visas pour changement de domicile.

INDEX

B

F

I

J

K

L

M

N

Q

R

S

T

U

V

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LA POPULATION AU DÉBUT DE LA GUERRE

CHAPITRE PREMIER

État de la population au début de la guerre

CHAPITRE II

Principaux facteurs démographiques avant la guerre

Résumé

DEUXIÈME PARTIE

LA POPULATION PENDANT LA GUERRE

CHAPITRE PREMIER

Grands déplacements de population pendant la guerre

CHAPITRE II

Mouvement de la population dans 77 départements

CHAPITRE III

Mouvement de la population dans les 10 départements envahis

CHAPITRE IV

Pertes de l'Armée

CHAPITRE V

Bilan général des pertes de la population pendant la guerre

TROISIÈME PARTIE

LA POPULATION APRÈS LA GUERRE

CHAPITRE PREMIER

Grands déplacements de population après l'armistice

CHAPITRE II

État de la population après la guerre

CHAPITRE III

Principales tendances démographiques après la guerre

Résumé général

Appendice

Les revenus privés en France avant et après la guerre

Bibliographie

Annexe

TABLE DES CARTES ET GRAPHIQUES

Fontenay-aux-Roses. — 1931.
Imprimerie des *Presses Universitaires de France*. — Louis Bellenand. — 1.576.